Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant40unse

LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUARANTIÈME

DE LA COLLECTION.

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUATRIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE TOURNON, 29.

1857

LE

CORRESPONDANT

MORT DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

La consternation mêlée d'horreur que la mort sanglante de Monseigneur l'Archevêque de Paris a répandue sur la France et sur la chrétienté tout entière est loin d'être dissipée. Aussi nous ne venons point trop tard, si ce n'est au gré de notre reconnaissance, pour unir nos amers regrets à ce deuil qui pèsera longtemps sur les âmes. Dieu veuille qu'elles perdent bientôt le souvenir lugubre du meurtrier, mais qu'elles conservent à jamais l'exécration du meurtre, et la mémoire vénérable de la victime!

Depuis un mois, on a beaucoup trop parlé du meurtrier, et je ne sais quelles ténébreuses menées de la calomnie et d'une curiosité malsaine avaient presque trouvé le secret d'un reste de pitié coupable en sa faveur. Mais, devant la cour d'assises, le malheureux a, de ses propres mains, rendu muette toute défense et tué toute commisération. Dieu peut toujours le pardonner, mais les hommes ne peuvent plus le plaindre; car il s'est révélé tel qu'il est, ni fou, ni fanatisé, ni opprimé, ni désespéré, mais simplement féroce.

On avait mis en avant ses malheurs et ses opinions. Ses malheurs! mais qui donc a maltraité cet homme, élevé par charité, ordonné avant l'âge, pardonné après tant de fautes, secouru quand le pardon n'était plus possible, et envers lequel on n'a eu qu'un seul tort, le tort d'une trop grande bonté? Ses opinions! qu'ont donc de commun de prétendues susceptibilités d'esprit sur l'amour pieux de la Vierge sans tache

avec les emportements de ce défenseur d'une empoisonneuse? Bossuet a remarqué que Judas, avant son crime, murmura sur l'Eucharistie et sur les parfums dont Madeleine baigna les pieds du Sauveur. Il avait aussi préludé par l'hérésie à l'assassinat!

Ah! puisse le forfait atroce que nous pleurons porter au comble l'exécration de l'homicide! Puissent, après un tel événement, tous les partis sans exception réprouver et maudire les hommes pervers qui admettraient encore l'épouvantable usage d'excuser un meurtre par une idée! Il suffit qu'un scélérat s'écrie : « J'ai des opinions! » pour réussir à colorer sa scélératesse. Tuer devient une manière logique de penser; on se sert du crime pour pousser à bout un syllogisme; ce n'est plus l'homme, c'est l'idée qui met le doigt sur la détente du pistolet, et fouille la poitrine de l'ennemi avec la lame du couteau! L'assassin de monseigneur Sibour n'était pas sans confiance dans cette théorie satanique; il a même fait l'injure aux hommes du peuple qui se pressaient dans le fond de la salle, derrière les places réservées à l'audience des assises, de compter sur leur appui; il s'est tourné vers eux, il a voulu engager avec eux un dangereux dialogue, il a osé crier : « Peuple, défends-moi! » Mais du fond de la salle une clameur spontanée a fait pâlir, trembler et taire ce misérable, et flétri à jamais sur son front quiconque oserait proférer le même appel, et aurait la bassesse de chercher dans des âmes généreuses d'autres instincts que l'horreur implacable du meurtre et des meurtriers.

Le peuple de Paris devait bien cette manifestation à la mémoire du prélat qui est mort en le bénissant, et qui a reposé, non sans consolation, ses derniers regards sur les familles pauvres et honnêtes venues pour honorer avec lui, le 3 janvier, la sainte fille du peuple, antique patronne de la ville. Il la devait aussi au clergé vénérable de France. De mauvaises passions répandent et répandront le scandale en répétant sans cesse que l'assassin était un prêtre. Mais flétrir la lâcheté d'un soldat, c'est louer la valeur de l'armée qu'il déserte. Ainsi l'horreur que le crime d'un prêtre excite n'est portée à un si haut degré que par le respect même qui environne les prêtres, nos bienfaiteurs à tous. Si leur sainte robe est celle du meurtrier, n'est-elle pas aussi celle de la victime? L'homme qui, voué au service de Dieu, l'a reçu tous les jours sur ses lèvres, dans ses mains, sur son cœur, a été inondé des lumières et animé du feu de la vérité, puis tout d'un coup trahit son maître, est précipité dans des profondeurs de bassesse et dans des abîmes de ténèbres que le dernier des misérables ne connaît pas. *Corruptio optimi pessima!* Le mauvais prêtre est au-dessous de tous les méchants, comme le bon prêtre est au-dessus des meilleurs. Mais nous sommes mis hors de nous par le scandale d'un mauvais prêtre, parce que c'est un monstre presque inconnu, et nous ne réservons

qu'une admiration languissante pour les bons prêtres, parce que nous en voyons, Dieu soit béni! tous les jours.

Tel fut toute sa vie Monseigneur Dominique-Auguste Sibour. De Valence et de Viviers, où il fit ses études, de Nîmes, où il fut chanoine, de Digne, dont il illustra le siége épiscopal, de Paris enfin et de Rome, c'est-à-dire de tous les lieux où se passèrent les phases diverses de sa vie et de son élévation, cet unanime témoignage a été rendu à ses vertus, que nous ne louerons point, parce qu'elles furent publiques, et sont maintenant récompensées autrement que par des louanges. Mais notre reconnaissance ne peut taire l'énumération des actes importants et nombreux qui marquèrent son fécond épiscopat. Lorsque Monseigneur Sibour prit possession, en 1848, le jour même de la fête du martyr saint Denis, du siége illustré par un autre martyr, Monseigneur Affre, il était désigné par la renommée de ses vertus et aussi par la juste réputation de son grand ouvrage, les *Institutions diocésaines*. Il s'était, par ce livre que le Pape Grégoire XVI approuvait en 1846, mis à la tête des évêques qui réclamaient avec autant de force que de bon droit l'indépendance de l'Église, la liberté des conciles, et la restauration dans le gouvernement des diocèses de l'officialité et des antiques institutions disciplinaires et protectrices du clergé. Quoi de plus frappant que de relire, écrites par cette main qu'un prêtre criminel devait accuser de tyrannie, ces belles paroles :

« Si l'on voulait juger sans passion, on serait obligé de convenir que les administrations épiscopales contre lesquelles on s'élève tant de nos jours sont équitables et surtout paternelles. Mais un des principaux inconvénients de l'état de choses actuel, c'est que ces administrations peuvent être facilement calomniées. Les règles sont la garantie des supérieurs autant que de ceux qui leur sont soumis.....

« .....C'est à l'esprit chrétien en général, et aux formes du gouvernement ecclésiastique en particulier, que les sociétés modernes sont principalement redevables de ce qu'il y a de plus libéral dans leur constitution et de plus humain dans leurs lois..... Il ne s'agit donc pas maintenant d'emprunter à la société civile des formes qui répugnent à la nature de la société ecclésiastique. Il s'agit au contraire de rétablir certaines règles qui sont *autochthones* dans l'Église, si je puis parler ainsi, que les canons avaient déterminées, et qui émanent toutes de ces principes chrétiens qui ont modifié les principes de la société, soit romaine, soit barbare, et produit l'état actuel de nos mœurs publiques[1]..... »

Fidèle à ces sages convictions, Monseigneur Sibour installait, dès le mois de décembre 1848, l'officialité de Paris, puis de nombreuses et

[1] *Institutions diocésaines*, p. 11-15

avec les emportements de ce défenseur d'une empoisonneuse? Bossuet a remarqué que Judas, avant son crime, murmura sur l'Eucharistie et sur les parfums dont Madeleine baigna les pieds du Sauveur. Il avait aussi préludé par l'hérésie à l'assassinat!

Ah! puisse le forfait atroce que nous pleurons porter au comble l'exécration de l'homicide! Puissent, après un tel événement, tous les partis sans exception réprouver et maudire les hommes pervers qui admettraient encore l'épouvantable usage d'excuser un meurtre par une idée! Il suffit qu'un scélérat s'écrie : « J'ai des opinions! » pour réussir à colorer sa scélératesse. Tuer devient une manière logique de penser; on se sert du crime pour pousser à bout un syllogisme; ce n'est plus l'homme, c'est l'idée qui met le doigt sur la détente du pistolet, et fouille la poitrine de l'ennemi avec la lame du couteau! L'assassin de monseigneur Sibour n'était pas sans confiance dans cette théorie satanique; il a même fait l'injure aux hommes du peuple qui se pressaient dans le fond de la salle, derrière les places réservées à l'audience des assises, de compter sur leur appui; il s'est tourné vers eux, il a voulu engager avec eux un dangereux dialogue, il a osé crier : « Peuple, défends-moi! » Mais du fond de la salle une clameur spontanée a fait pâlir, trembler et taire ce misérable, et flétri à jamais sur son front quiconque oserait proférer le même appel, et aurait la bassesse de chercher dans des âmes généreuses d'autres instincts que l'horreur implacable du meurtre et des meurtriers.

Le peuple de Paris devait bien cette manifestation à la mémoire du prélat qui est mort en le bénissant, et qui a reposé, non sans consolation, ses derniers regards sur les familles pauvres et honnêtes venues pour honorer avec lui, le 3 janvier, la sainte fille du peuple, antique patronne de la ville. Il la devait aussi au clergé vénérable de France. De mauvaises passions répandent et répandront le scandale en répétant sans cesse que l'assassin était un prêtre. Mais flétrir la lâcheté d'un soldat, c'est louer la valeur de l'armée qu'il déserte. Ainsi l'horreur que le crime d'un prêtre excite n'est portée à un si haut degré que par le respect même qui environne les prêtres, nos bienfaiteurs à tous. Si leur sainte robe est celle du meurtrier, n'est-elle pas aussi celle de la victime? L'homme qui, voué au service de Dieu, l'a reçu tous les jours sur ses lèvres, dans ses mains, sur son cœur, a été inondé des lumières et animé du feu de la vérité, puis tout d'un coup trahit son maître, est précipité dans des profondeurs de bassesse et dans des abîmes de ténèbres que le dernier des misérables ne connaît pas. *Corruptio optimi pessima!* Le mauvais prêtre est au-dessous de tous les méchants, comme le bon prêtre est au-dessus des meilleurs. Mais nous sommes mis hors de nous par le scandale d'un mauvais prêtre, parce que c'est un monstre presque inconnu, et nous ne réservons

qu'une admiration languissante pour les bons prêtres, parce que nous en voyons, Dieu soit béni! tous les jours.

Tel fut toute sa vie Monseigneur Dominique-Auguste Sibour. De Valence et de Viviers, où il fit ses études, de Nîmes, où il fut chanoine, de Digne, dont il illustra le siége épiscopal, de Paris enfin et de Rome, c'est-à-dire de tous les lieux où se passèrent les phases diverses de sa vie et de son élévation, cet unanime témoignage a été rendu à ses vertus, que nous ne louerons point, parce qu'elles furent publiques, et sont maintenant récompensées autrement que par des louanges. Mais notre reconnaissance ne peut taire l'énumération des actes importants et nombreux qui marquèrent son fécond épiscopat. Lorsque Monseigneur Sibour prit possession, en 1848, le jour même de la fête du martyr saint Denis, du siége illustré par un autre martyr, Monseigneur Affre, il était désigné par la renommée de ses vertus et aussi par la juste réputation de son grand ouvrage, les *Institutions diocésaines*. Il s'était, par ce livre que le Pape Grégoire XVI approuvait en 1846, mis à la tête des évêques qui réclamaient avec autant de force que de bon droit l'indépendance de l'Église, la liberté des conciles, et la restauration dans le gouvernement des diocèses de l'officialité et des antiques institutions disciplinaires et protectrices du clergé. Quoi de plus frappant que de relire, écrites par cette main qu'un prêtre criminel devait accuser de tyrannie, ces belles paroles :

« Si l'on voulait juger sans passion, on serait obligé de convenir que les administrations épiscopales contre lesquelles on s'élève tant de nos jours sont équitables et surtout paternelles. Mais un des principaux inconvénients de l'état de choses actuel, c'est que ces administrations peuvent être facilement calomniées. Les règles sont la garantie des supérieurs autant que de ceux qui leur sont soumis.....

« .....C'est à l'esprit chrétien en général, et aux formes du gouvernement ecclésiastique en particulier, que les sociétés modernes sont principalement redevables de ce qu'il y a de plus libéral dans leur constitution et de plus humain dans leurs lois..... Il ne s'agit donc pas maintenant d'emprunter à la société civile des formes qui répugnent à la nature de la société ecclésiastique. Il s'agit au contraire de rétablir certaines règles qui sont *autochthones* dans l'Église, si je puis parler ainsi, que les canons avaient déterminées, et qui émanent toutes de ces principes chrétiens qui ont modifié les principes de la société, soit romaine, soit barbare, et produit l'état actuel de nos mœurs publiques[1]..... »

Fidèle à ces sages convictions, Monseigneur Sibour installait, dès le mois de décembre 1848, l'officialité de Paris, puis de nombreuses et

[1] *Institutions diocésaines*, p. 11-15

fortes commissions consultatives. Ses premiers mandements furent consacrés aux pauvres, auxquels devait appartenir sa dernière pensée, le jour de sa mort, puis à la liberté du Pape Pie IX, et successivement à tous les intérêts de l'Église, de son diocèse, de la science, de la vertu, de l'humanité. Les actes suivirent de près les paroles. Pour encourager les fortes études dans le clergé, Mgr Sibour développa la maison des Carmes et la Faculté de théologie, fonda le chapitre de Sainte-Geneviève, organisa des conférences. Les ordres religieux multipliés, des écoles fondées, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement établie, témoignent de son zèle intelligent et de sa piété ardente. Il serait présomptueux de citer au nombre des œuvres qu'il daigna bénir et encourager le recueil qui contient cet hommage, si la reconnaissance ne nous obligeait à mêler notre voix aux remercîments de tous ceux auxquels il fit du bien. Mais l'acte qui honorera le plus son épiscopat fut la multiplication si nécessaire des paroisses, œuvre encore imparfaite, mais qu'il mena loin avec une persévérance et une énergie sans égales. C'est à de telles actions, secondées par Monseigneur l'évêque de Tripoli et d'éminents collaborateurs, que se consumait une santé qui promettait cependant encore de longs jours, et que s'employait une vie si fatalement tranchée par un abominable forfait, coup funeste, sans doute permis par Dieu pour donner en spectacle et en leçon à la nature humaine tout le crime et toute la vertu dont elle est capable.

Les hommes ne peuvent se défendre de voir dans un attentat un sinistre présage, et les chrétiens savent qu'il appelle une expiation; prêtres et fidèles ont donc à redoubler d'efforts pour y satisfaire ou pour être pardonnés. Bien grand est le crime, mais bien grande aussi est la victime. Comme ces arbres qui répandent leur baume sur la hache qui les fend, le sang du prélat immolé a lavé le poignard du meurtrier; ses mérites et ses prières aideront à notre pardon, si tous nous y joignons les nôtres; il lui sera donné d'achever sur son diocèse la bénédiction interrompue par la mort; et, comme gage de miséricorde, Dieu enverra sur le siége de saint Denis un successeur de Monseigneur de Quélen, de Monseigneur Affre et de Monseigneur Sibour, digne de la grandeur de leur mission et de leur illustre et douloureux souvenir!

Au nom de la Rédaction, le secrétaire P. Douhaire.

LA NOUVELLE ÉDITION DE SAINT-SIMON

Mémoires complets et authentiques du DUC DE SAINT-SIMON *sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, collationnés sur le manuscrit original par M. CHÉRUEL, et précédés d'une notice par M. SAINTE-BEUVE, de l'Académie française. Tomes I à IX. Paris, L. Hachette, 1856.

Le dix-neuvième siècle a découvert Saint-Simon [1]. De toutes ses découvertes, c'est peut-être celle qui lui vaudra le plus de jouissances; c'est à coup sûr la plus précieuse aux yeux des gens qu'anime le goût passionné des lettres. Je sais bien que cette passion semble devoir être classée parmi les péchés, tout comme le regret de la liberté et le sentiment de l'honneur, par cette orthodoxie arrogante et hargneuse qui a la vogue aujourd'hui. Tant pis pour elle. Quant à moi, j'avoue sans vergogne que je professe pour Saint-Simon une sorte de culte, et que je le range, après Bossuet toutefois, au-dessus de tous les écrivains de notre langue. Je mets son âme encore plus haut que son talent. Mais qu'on se rassure; je ne prétends communiquer mon enthousiasme à personne. Fier de compter parmi les plus anciens et les plus ardents admirateurs de ce grand homme de bien et d'honneur, je crois lui avoir témoigné cette admiration d'une façon plus pratique, en obtenant de l'Académie française qu'elle donnât son éloge pour sujet du prix d'éloquence et en sollicitant sans relâche de la *Société de l'Histoire de France* une édition définitive du plus éloquent et du plus curieux de nos historiens.

Aujourd'hui je veux me borner à une simple notice bibliographique sur l'édition de M. Chéruel; ce qui me vaudra toujours la satisfaction de savourer en passant mille traits inimitables, mille tableaux plus que vivants, et toutes ces explosions du génie dont les étincelles sont faites pour allumer l'esprit du lecteur le plus froid. Comment se

[1] Le génie de Saint-Simon, profondément inconnu de ses contemporains, fut méconnu pendant tout le dix-huitième siècle. Madame du Deffand ne lui trouvait point d'esprit; elle s'en amusait toutefois, quoique le style lui parût abominable. Madame de Créquy dit aussi : *Cela est mal écrit.*—V. la notice de M. Sainte-Beuve, p. 32.

détacher de Saint-Simon et d'un de ses volumes, une fois qu'on l'a ouvert? C'est un secret que je voudrais apprendre, car il vous prend trop de temps; il vous met *hors de vous*, comme l'avoue madame du Deffand, et, une fois que vous êtes tombé en son pouvoir, il vous enchaîne et vous conduit tout haletant jusqu'à la fin du livre. A travers les complications de ses récits, et ce qu'il appelle quelque part les entrelacements de ses parenthèses, on court, on vole, emporté par un souffle surnaturel.

Jamais homme n'a su mieux que lui, par la magie du style, ressusciter les morts et grandir les infiniment petits. Le lecteur, maîtrisé, entraîné, étourdi, s'étonne de ressentir la contagion d'une passion en apparence si insignifiante. L'auteur lui-même semble parfois partager cette surprise et s'en excuse. « Je sens bien, dit-il de je ne sais quelle anecdote, qu'en soi c'est la dernière des bagatelles pour être rapportée, mais elle caractérise et dépeint. » Et ailleurs : « Il se fit un petit mariage qui semblerait devoir être omis ici... cela ne promet pas, et toutefois cela va rendre. » Cela rend en effet bien au delà de toute promesse, et l'on recommence de plus belle à subir le joug ou le charme du plus abondant et du plus irrésistible des narrateurs.

Une fois lancé dans cet océan, on voudrait y nager à pleines brasses, mais il faut s'arrêter et reprendre terre. D'ailleurs, le sujet peut être regardé comme à peu près épuisé, ou comme devant l'être bientôt. M. de Carné a laissé entrevoir qu'il y aborderait prochainement, et personne, de nos jours, n'a parlé du règne de Louis XIV avec plus d'indépendance et de sagacité que lui. Nous avons confiance dans la solidité et la fidélité du portrait qu'il nous donnera de ce peintre suprême. En attendant, nous avons déjà les excellents discours de MM. Lefebvre-Pontalis et Poitou, que l'Académie a couronnés ; puis l'introduction pleine d'équité et de perspicacité que M. Sainte-Beuve a mise en tête de l'édition dont nous allons parler; enfin l'étude brillante que M. Tainne a récemment publiée, où il approche quelquefois de son modèle par l'impétueuse originalité de sa phrase, et dont je ne puis me défendre de détacher cette comparaison si parfaitement adaptée à l'œuvre et à la vie de Saint-Simon : « Comme un lustre flamboyant chargé et encombré de lumières, mais exclu de la grande salle de spectacle, il brûla en secret dans sa chambre, et, après cent cinquante ans, il éblouit encore. »

Laissons donc là l'homme, du moins quant à présent, et voyons si l'édition qui est aujourd'hui entre les mains de tous les connaisseurs est bien celle qui répond à l'attente publique, et si elle peut tenir lieu de celle que nous avons demandée à la *Société de l'Histoire de France*. On doit le croire en la voyant paraître avec le nom, et en quelque sorte sous la responsabilité de M. Chéruel. Connu par ses excel-

lentes études sur la France au dix-septième siècle, il vient de nous donner une bonne et complète édition des *Grands Jours* de Fléchier [1], et, par la publication antérieure de quelques fragments du *Journal* d'Olivier d'Ormesson, l'intègre et courageux rapporteur du procès de Fouquet, il a déjà soulevé un coin du voile qui recouvre encore tout un aspect nouveau de la société sous Louis XIV. Tous ces titres semblent le désigner d'avance comme l'éditeur définitif de Saint-Simon.

Aussi la nouvelle édition, qui paraît avec une si rapide régularité, et avec des tables dans chaque volume, si commodes pour les recherches, est-elle infiniment préférable aux précédentes. On nous promet une table générale, à la fin de l'ouvrage, qui ne sera pas, nous l'espérons bien, une simple reproduction des sommaires, et qui achèvera de faire sentir la supériorité de cette édition. D'ailleurs, elle est d'un prix aussi modique que possible. Le format et les caractères sont convenables. On voudrait en dire autant du papier; mais on ne sait pourquoi la librairie de nos jours ne sait pas sortir de ce papier spongieux que nos pères ne connaissaient pas ou n'employaient jamais. Elle laisse aux publications éphémères, aux revues et aux journaux, par une incompréhensible anomalie, le monopole du papier *qui ne boit pas*, qui donne aux moindres livres des siècles passés tant de solidité, et qui permet au lecteur studieux de mettre ses annotations à l'abri du temps et de la main d'autrui.

Le texte a subi une révision attentive et présente des corrections nombreuses et nouvelles, qui font honneur à l'exactitude et à la sagacité de M. Chéruel. On pourrait toutefois, ce qui ne saurait étonner dans une si vaste entreprise, y relever encore quelques fautes : ainsi, dès la page 2 du tome Ier, je pense que c'est à l'académie des sieurs de Mémen *et* Rochefort, et non pas des sieurs de Mémen *à* Rochefort, que Saint-Simon apprit à monter à cheval; car Rochefort, créé en 1664 par Colbert, n'était guère le lieu où un jeune seigneur, camarade du duc de Chartres, pouvait faire son éducation. Tome VII, page 94, il faut lire, non *parti*, mais *pari*, à propos de celui que fit le duc de la Trémoille chez M. de Bouillon; et cette faute ne se trouve pas dans les éditions antérieures. On voit que je m'arrête à des vétilles; mais les publications de M. Hachette sont faites pour résister à de plus fortes épreuves.

Signalons tout d'abord, comme la perle de la nouvelle édition, cette précieuse lettre inédite à M. de Rancé, écrite par Saint-Simon à

[1] *Mémoires de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne en* 1665, annotés et augmentés d'un appendice par M. Chéruel, et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve. 1 vol., chez Hachette.

l'âge de vingt-quatre ans, pour consulter le saint abbé de la Trappe sur la première ébauche de ses Mémoires, où il les qualifie et les résume tout ensemble, en exprimant ses scrupules sur « tout ce qu'il y a contre la réputation de mille gens, et cela d'autant plus irréparablement que la vérité s'y rencontre tout entière et que la passion n'a fait qu'animer le style. » Rien de plus curieux que le rapprochement de ce premier jet du jeune duc et pair, encore mestre de camp de cavalerie, et déjà chrétien austère et consciencieux, avec l'admirable discours, écrit un demi-siècle plus tard, et qui sert d'introduction aux Mémoires, sous ce titre : « Savoir s'il est permis d'écrire et de lire l'histoire, singulièrement celle de son temps, » où le vieillard, délivré de ses hésitations et en présence de son chef-d'œuvre inconnu, laisse éclater toute sa verve, donne congé aux scrupuleux par ces nobles paroles : « Rendons au Créateur un culte plus raisonnable, et ne mettons point le salut que le Rédempteur nous a acquis au prix indigne de l'abrutissement absolu et du parfait impossible ; » et, tout contemporain de Voltaire qu'il était devenu, se montre le rival de Bossuet dans ces lignes fameuses : « Écrire l'histoire de son temps et de son pays... c'est se montrer à soi-même pied à pied le néant du monde .. c'est se convaincre du rien de tout. »

Remercions encore le savant éditeur des pièces justificatives qu'il a ajoutées à chaque volume, et dont plusieurs, empruntées au *Journal* d'Ormesson ou aux papiers des ducs de Gramont [1] et de Noailles, offrent un véritable intérêt. Celle qui rectifie le récit de Saint-Simon sur le supplice de Fargues décharge la mémoire du président de Lamoignon de toute participation à ce meurtre judiciaire, mais n'en laisse pas moins cette tache odieuse sur la mémoire du gouvernement de Louis XIV.

Mais combien ne faut-il pas regretter que M. Chéruel se soit montré si avare de ses notes sur le texte même qu'il a entrepris de rétablir ! Celles qu'il a données sont d'une rareté qui désole ; quelques-unes même sont inexactes. Elles signalent comme imprimés pour la première fois des passages qui se trouvent déjà dans l'édition de Delloye (40 vol. in-18, 1840) ; et je veux en passant rendre hommage et justice à cette édition, malgré son incorrection, car c'est elle qui, en mettant cet immense monument à la portée des petites bourses, a

[1] Je ne sais si M. Chéruel s'est conformé au texte du manuscrit en rétablissant les deux *M* que l'édition Delloye avait réduits à un seul, avec raison, dans le nom des Gramont de Béarn ; ce qui les distingue des Grammont de Franche-Comté. Du reste, rien de plus incertain que l'orthographe des noms anciens, même les plus illustres ; et ceci me rappelle que M. Chéruel aurait bien dû rétablir par des notes celle des noms étrangers estropiés par Saint-Simon, qui écrit Sereni pour *Zriny*, Rhinfelz pour *Rheinfels*, Greffin pour *Griffin*, etc.

réellement initié les hommes de mon âge à la connaissance du prince de nos historiens. Je ne saurais même lui reprocher d'avoir transposé les quatre chapitres sur la comparaison des ducs et des grands d'Espagne, que M. Chéruel donne à leur place dans le manuscrit original sous la date de 1701 ; car il faut convenir qu'ils se rapportent infiniment mieux à l'ambassade de l'auteur en Espagne vingt ans plus tard, étant remplis de détails et de faits exclusivement relatifs à cette ambassade. Ailleurs ces notes contiennent des erreurs que leur petit nombre même ne permet pas d'excuser et dont j'indiquerai quelques-unes au bas de la page [1]. On peut bien se passer de savoir le blason, même pour comprendre Saint-Simon, mais alors il ne faut pas se mêler de l'enseigner ; il ne faut pas dire [2] que les *quartiers* d'un écusson signifient diverses branches de la même famille, quand il suffit d'ouvrir le P. Ménestrier pour voir que les quartiers indiquent les armoiries des ascendants paternels et maternels, dont le nombre suit, comme chacun sait, une progression géométrique (4, 8, 16, 32), et que, par conséquent, Saint-Simon, en parlant de cet *orde quartier* de la Varenne, dans l'écu de l'abbé de Soubise, lorsqu'il se présenta au chapitre de Strasbourg, qui exigeait seize quartiers, veut dire simplement qu'il avait une *sale bisaïeule* dans la personne de la fille de la Varenne, pourvoyeur des plaisirs de Henri IV. Il ne faut pas dire non plus [3] que la maison de Rohan a *écartelé* ses armes des *Chabots* de la maison de Chabot, quand c'est au contraire la maison de Chabot (dont Saint-Simon vante si justement la *grandeur originelle*) qui a écartelé les siennes des *macles* de Rohan, à la suite du fameux mariage de l'héritière du duc Henri.

Je retombe dans les minuties ; mais tout a son importance quand il s'agit d'un si grand écrivain et d'un si vaste monument. Il mérite tout autant que Racine ou Molière, Rabelais ou Montaigne, une explication scrupuleuse de son texte ; mais on doit le bien expliquer ou ne pas l'expliquer du tout. Ce que je reproche à M. Chéruel, c'est d'avoir cru que le texte de Saint-Simon pouvait se passer de notes, ou,

[1] *Tourion* (t. III, p. 435) ne veut pas dire *tourelle*, mais *grosse tour*, *bastion*, de l'italien *torrione*, qui est le contraire du diminutif. *Sevade* (t. V, p. 186) veut dire *orge*, de l'espagnol *cebada*, et non pas *avoine*. Les *carabins* dont Tessé était colonel général (t. VI, p. 96) furent bien supprimés, comme dit la note, mais presque aussitôt rétablis par Louis XIV, en 1690, avant que Saint-Simon eût commencé à écrire, et formèrent, sous le nom de *carabiniers*, un corps composé de cinq brigades, qui dura jusqu'à la Révolution et qui lui a survécu. — Le fort de Lillo sur l'Escaut, dont on a substitué avec raison le nom à celui de Lille, comme lieu d'embarquement (t. VI, p. 132), n'appartient plus au royaume de Hollande, mais à la Belgique.

[2] T. II, p. 397.

[3] T. V, 279.

pour mieux dire, d'un commentaire quasi perpétuel. Il n'en est point ainsi : aucun écrivain, aucun historien surtout, n'a plus besoin d'être commenté, éclairé, rectifié, corrigé. Son récit est souvent confus, obscur, contradictoire. On éprouve à chaque pas le désir de savoir de qui et de quoi il est question, quand l'auteur a parlé pour la première fois du sujet ou du personnage qu'il fait tout à coup reparaître, ce qu'il en a dit, et surtout ce qu'il faut en croire et ce qu'on peut en savoir d'autre part. Je ne parle pas seulement des détails biographiques et chronologiques, des alliances et des parentés, des particularités d'étiquette ou de mœurs contemporaines sur lesquels on est arrêté littéralement à toutes les pages par l'absence d'explications ou de renseignements nécessaires[1]. Par exemple, dans le charmant portrait de la duchesse de Villeroy (qu'il ne faut pas confondre avec la maréchale sa belle-mère), on voit que « c'était une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui, sans esprit, était parvenue à faire une figure à la cour, et à maîtriser mari et beau-père... haute en tout point, surtout pour la dignité (ducale), en même temps qu'elle se faisait une justice si exacte et si publique sur sa naissance et sur celle de son mari, qu'elle embarrassait souvent... Elle avait de l'humeur, son commerce était rude et dur. Elle tenait fort là-dessus de sa famille. » Cela lu, on se demande naturellement quelle était sa famille ; personne ne vous le dit, et il faudra attendre la table générale au tome XX pour le savoir. Ailleurs, quand il dit que le vrai successeur de Louis XIV fut le fils d'un rat de cave, j'aimerais à savoir lequel des deux il entend désigner, du cardinal Dubois ou du cardinal de Fleury. Ailleurs encore

[1] En voici quelques preuves entre mille. Quand on lit (t. III, p. 217) que le mari de la princesse des Ursins était prince du *Soglio*, tout le monde peut ne pas savoir que ce mot n'indique pas un fief ou un domaine, mais la dignité d'*assistant* au trône pontifical, réservée parmi les laïques aux princes Orsini et Colonna. — Le récit de la dispute grotesque pour le chapeau du roi entre les ducs de Tresmes et de la Rochefoucauld (t. V, p. 264), que Saint-Simon termine par ce trait si juste : *on n'oserait dire que voilà des valets;* ce récit ne se comprend guère, faute d'une note qui rappelle que M. de la Rochefoucauld était grand maître de la garde-robe du roi, et quelles étaient ses attributions. — Le mot *troupes de salade*, dont il est question au sujet de la garnison de Lille (t. VI. p. 409), ne se comprend plus : il faudrait rappeler le sens ancien de ce terme, qui a disparu de la dernière édition du discours de l'Académie, et qui signifie certains petits régiments nouveaux qu'on appelait ainsi par dénigrement et par allusion aux casques des varlets du moyen âge. — Plus haut, on me dit (t. VI, p. 2) que le grand écuyer, en jouant chez le roi avec madame la *grande duchesse*, et perdant à ce jeu, donne un coup de poing sur la table et s'écrie très-haut : *La maudite maison! nous sera-t-elle toujours funeste?* mais il m'est désagréable d'avoir à feuilleter six ou sept pages avant de découvrir qu'il s'agit de la rivalité entre les deux maisons de Bourbon et de Lorraine, et que cette grande-duchesse était celle de Toscane, elle-même fille d'une Lorraine.

il raconte que les ministres s'étaient mis de ce règne *au niveau de tout le monde*, avaient pris l'habit et toutes les manières des gens de qualité, et que leurs femmes *étaient parvenues à manger* et à entrer dans les carrosses. Or la charité d'un éditeur consciencieux ne lui fait-elle pas un devoir d'expliquer au lecteur de notre temps qu'il s'agit de manger à la table du roi, ce qui a toujours été la plus grande des distinctions sous le règne des Bourbons, et ce qui faisait dire à Saint-Simon parlant du roi de Danemark qui admettait à sa table un la Rochefoucauld exilé pour sa foi : « Ces rois du Nord mangent avec du monde. »

Ce qui est plus important, c'est l'autorité usurpée qu'on risque d'attribuer à ses jugements historiques. Sans aucun doute, il a été sincère. Je le crois sur parole quand il affirme qu'il a *scrupuleusement respecté le joug de la vérité*. Il est au suprême degré ce qu'il dit que doit être l'historien, « droit, vrai, franc, plein d'honneur et de probité ; » mais il n'est pas toujours bien informé, et moins souvent encore impartial. Sa crédulité est quelquefois excessive ; sa haine vigoureuse du vice, de l'hypocrisie, de la bassesse, l'a plus d'une fois aveuglé. Ses opinions exigent donc un contrôle attentif et perpétuel. Sa popularité croissante crée aux amis de la vérité historique l'obligation de pourvoir à ce que ses jugements ne soient pas, en quelque sorte, parole d'Évangile pour le gros des lecteurs. D'ici à peu d'années, ses Mémoires seront aussi lus, aussi connus de tous que les lettres de madame de Sévigné. On saura par cœur ses mots, ses portraits, ses tableaux. La jeunesse surtout croira connaître à fond son siècle de Louis XIV quand elle se sera imbibée de cette lecture enivrante ; et peu à peu il fera loi pour le public.

Il est donc urgent et nécessaire de mettre en garde le lecteur consciencieux contre les erreurs de fait et de jugement dont Saint-Simon regorge. Il faut qu'un commentaire courant, au bas de chaque page, réponde aux besoins de tout homme qui veut savoir le vrai des choses et qui n'a pas le temps d'aller vérifier chacune des assertions du terrible historien. Il faut le mettre en présence des auteurs contemporains, des correspondances officielles, du récit des acteurs ou des témoins de toutes ces scènes, dont il ne doit pas avoir le monopole. Il faut que sans cesse on rappelle à ses admirateurs qu'il n'est pas le seul qui ait vu et qui ait parlé. *Audiatur et altera pars*. On n'a certes pas besoin de citer tout ce qui le contredit ; mais il faut au moins avertir, indiquer, mettre sur la voie. Alors le lecteur pourra suspendre son adhésion, choisir et juger à son gré : alors seulement la conscience de l'éditeur sera en repos.

Je suis convaincu que ni la gloire ni la véracité de Saint-Simon n'ont à redouter cette épreuve, et qu'il en sortira avec plus de succès

qu'aucun autre historien moderne ; mais il ne faut pas laisser croire qu'il est en tout irréprochable et donner à son autorité une infaillibilité illégitime.

Quelque passionnée que soit mon admiration pour Saint-Simon, je tiens que tout honnête homme doit protester contre son abominable injustice à l'endroit de madame de Maintenon. Évidemment, tout en la voyant chaque jour, il ne l'a pas connue. Elle aussi ne sut ni distinguer ni apprécier l'homme de génie qu'elle eut pendant vingt ans sous les yeux et qui lui a fait payer si cher son dédain. Elle le trouvait « glorieux, frondeur et *plein de vues.* » Voyez un peu ce grand crime ! un duc et pair, contemporain de ces pairs anglais qui venaient de faire la révolution de 1688, un homme placé par sa naissance parmi les vingt ou trente principaux personnages de l'État, un seigneur d'un âge déjà fait, instruit, pieux, et de mœurs irréprochables, un ami de Beauvilliers et de Rancé, qui se permet d'avoir des *vues*, c'est-à-dire des idées, et des idées qui ne sont peut-être pas celles du maître ou de la maîtresse ! « Voilà qui peint, » comme disait madame de Sévigné.

Mais enfin cette prétention, commune à tous les pouvoirs absolus, de refouler dans le néant les idées de tout ce qui n'est pas à leur merci et dévotion, ne justifie pas l'excès de ses invectives contre celle qui tira Louis XIV du désordre et fut la consolation et la lumière de ses trente dernières années. On peut ne pas aimer cette illustre femme, mais il n'est permis à personne de ne pas l'estimer depuis que le fond de son âme et de sa laborieuse vie a été mis à découvert par le beau livre de M. le duc de Noailles, par l'éloquent plaidoyer de M. Saint-Marc Girardin, et surtout par la publication de cette *Correspondance* que nous devons au zèle intelligent de M. Lavallée, et qui replace sur le piédestal d'où l'injustice et l'ingratitude de l'opinion l'ont fait déchoir une des plus nobles femmes que la France ait produites, et celle qui honore le plus l'époque de décadence où elle a vécu. Cette correspondance n'aurait pas dû être négligée par le nouvel éditeur. Après avoir reproduit le récit de Saint-Simon sur Jeannette de Pincré, cette jolie petite orpheline adoptée par madame de Maintenon, « à qui le roi ne faisait pas peur, » qui, « devenue plus grandelette, devint plus amusante et plus jolie, montra de l'esprit et de la grâce avec une familiarité discrète et avisée qui n'importunait jamais, parlait au roi de tout... le tiraillait même quand elle le voyait de bonne humeur, se jouait même avec ses papiers quand il travaillait, mais tout cela avec jugement et mesure..., » M. Chéruel aurait fort bien pu indiquer à ses nombreux lecteurs les détails authentiques que donne M. Lavallée dans ses Mémoires des Dames de Saint-Cyr sur cette jeune fille, et les jolies lettres d'elle qu'il a publiées avec celles de madame de Maintenon.

Chose étrange, quoique les deux sultanes, comme il les nomme, lui fussent également hostiles, Saint-Simon est beaucoup plus équitable pour mademoiselle Choin, « la grosse camarde brune, avec l'air d'une servante, » qui fut l'obscure Maintenon du fils de Louis XIV. Il démontre et vante son désintéressement extrême et si rare alors. Mais, justice ainsi rendue à cette « fille ou femme si singulière, » il la rend également à ce qu'il nomme l'*infamie* du maréchal d'Huxelles, qui envoyait tous les jours des têtes de lapins rôties à la chienne dont raffolait l'épouse clandestine du Dauphin, tant que dura sa faveur. « Le lendemain de la mort de monseigneur, l'envoi des têtes de lapins cessa, et oncques depuis mademoiselle Choin ne le vit ni n'en ouït parler. Elle s'en aperçut, elle s'en plaignit même. Le maréchal le sut, n'en fut point embarrassé, et répondit froidement qu'il ne savait ce qu'elle voulait dire. C'était un homme qui courait en cachette, mais plus bassement et plus avidement que personne, à tout ce qui le pouvait conduire, et qui n'aimait pas à se charger de reconnaissance inutile. »

Parmi les nombreux écrits qui doivent servir à contrôler les récits de Saint-Simon, je signalerai encore la correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, mère du régent, que leur haine commune pour madame de Maintenon aurait pu rapprocher de lui; mais cette princesse ne le goûta jamais, et se moquait, comme l'on sait, de ses prétentions généalogiques. Lui, en revanche, nous la montre « avec son humeur dure et farouche... rogue et fière Allemande... inexorable sur les bienséances... bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener, grossière, dangereuse à faire des sorties publiques... ignorant toute commodité pour soi et pour les autres; sobre, sauvage, et ayant ses fantaisies... passant toute la journée, dans un cabinet qu'elle s'était choisi, où les fenêtres étaient à plus de dix pieds de terre, à considérer les portraits des palatins et autres princes allemands dont elle l'avait tapissé, et à écrire des volumes de lettres tous les jours de sa vie et de sa main, dont elle faisait elle-même des copies qu'elle gardait. » Il la fait reparaître au milieu de la grande scène de la mort de Monseigneur : « Madame, habillée en grand habit, arriva hurlante, ne sachant bonnement pourquoi ni l'un ni l'autre, les inonda tous de ses larmes en les embrassant... et fournit le spectacle bizarre d'une princesse qui se remet en cérémonie, en pleine nuit, pour venir pleurer et crier parmi une foule de femmes en déshabillé de nuit, presque en mascarade. » Certes, il n'y a rien de semblable à ces tableaux dans les lettres de Madame; mais elles n'en fournissent pas moins l'un des documents les plus curieux et les plus originaux sur la seconde moitié du règne de Louis XIV, l'un des plus propres à éclairer un éditeur de Saint-Simon, dont elle

complète et souvent confirme les récits[1]. Quand on a lu dans celui-ci le joli portrait de la sage et modeste madame de Chateauthiers, dame d'atours de Madame, « une vertu sans soupçon dans le centre de la corruption, » on aimerait à savoir que la princesse, parlant de cette même dame à ses cousines du Palatinat, la leur indique comme la seule personne désintéressée qu'il lui ait été donné de connaître pendant ses quarante ans de séjour en France.

Quand on nomme Saint-Simon, il est difficile de ne pas songer aussitôt, comme la mère du régent, à ses généalogies; et ici encore il faut reconnaître qu'aucune édition des Mémoires ne sera complète sans un certain nombre de notes destinées à rectifier ou à compléter ses assertions. On aurait tort de traiter trop légèrement ce côté de sa prodigieuse fécondité. La vraie généalogie, c'est-à-dire l'histoire exacte et détaillée des grandes familles qui ont joué un rôle prépondérant dans les sociétés anciennes, sera toujours un aspect très-intéressant, et on peut ajouter très-nouveau, de l'histoire générale. Sans doute, il ne faut pas pousser les choses trop loin : il ne faut pas imiter ce savant Allemand de nos jours, Drumann, qui, voulant traiter la période de l'histoire romaine qui comprend la transition de la république à l'empire, a imaginé d'écrire en cinq gros volumes, et avec une érudition très-sérieuse et très-originale, l'histoire des *gentes* romaines, et cela par ordre alphabétique, de sorte qu'après avoir appris à connaître Marc-Antoine dans la *gens Antonia*, il faut franchir tout l'intervalle qui sépare celle-ci de la *gens Octavia*, pour aller y trouver Octave, si l'on veut connaître et rapprocher les luttes et les crimes de ces deux misérables. On n'entreprendra jamais rien de pareil sur nos maisons françaises; mais, comme Saint-Simon est et sera toujours de beaucoup l'auteur le plus populaire de tous ceux qui s'occupent de ces matières, on risque fort de voir le public épouser ses opinions extravagantes, injustes, ridicules même, sur des races dont les noms s'identifient avec les plus belles pages de notre histoire. Tout le monde n'a pas le courage ou l'inclination de réclamer dans un intérêt personnel, comme l'ont fait MM. de Dreux et de Saumery. Le devoir d'un bon commentateur n'est pas d'aller fouiller le P. Anselme ou la première et sincère édition de la Chesnaye des Bois pour venir au-devant de toutes les rectifications qui pourraient être fondées; mais bien de relever les inexactitudes qui sautent aux yeux, et cela toujours dans l'intérêt de la vérité historique et de la bonne éducation du goût public. Quoi de plus ridicule, par exemple, que l'acharnement de Saint-Simon

[1] Je parle, non pas des traductions françaises plus ou moins exactes qui ont été publiées récemment et que je ne connais pas, mais de l'édition complète, reproduction fidèle du manuscrit allemand, donnée en 1846 par Wolfgang Mentzel, dans la collection de l'*Association littéraire* de Stuttgard.

contre l'illustration de la maison de Noailles, tellement plus grande et plus haute de tout point que la sienne, dont l'illustration était des plus *minces* (pour me servir d'un de ses termes favoris), avant qu'elle eût reçu de sa plume un éclat incomparable? Je sais gré à M. Chéruel d'avoir profité de l'occasion de ce que le fils de l'écuyer de Louis XIII appelle l'*étrange fournée* des pairs de 1663, pour nous donner les noms des quatorze ducs qui furent reçus pairs à cette date, et qui s'appelaient Estrées, Gramont, la Meilleraye, Mazarin, Villeroy, Mortemart, Créquy, Saint-Aignan, Foix, Liancourt, Tresmes, Noailles et Coislin[1]. J'aurais voulu qu'il en eût agi de même à propos de la promotion des cordons-bleus en 1688, où Saint-Simon dit que le maréchal de Choiseul eut des *camarades à faire pleurer*, joli mot qui peut s'appliquer à toute sorte de promotions sous tous les régimes ; « mais quels et combien, ajoute-t-il, en comparaison de ceux de 1724! » En lisant la liste de cette dernière, qui eut lieu pour le sacre de Louis XV, j'y trouve un prince du sang, trois cardinaux, trois archevêques, deux princes étrangers, seize ducs et pairs, trois maréchaux de France et vingt-huit gentilshommes, dont la plupart portaient les premiers noms de France, et parmi lesquels sept au plus, MM. de Livry, de Fervaques, de Silly, de Souvré, de Lassay, de Coigny, de Maillebois, doivent être regardés comme d'une naissance plus *légère* que celle de Saint-Simon lui-même. Et je compte sur la perspicacité de M. Chéruel pour découvrir ce qui m'intrigue depuis longtemps et pour savoir comment Saint-Simon ne fut pas de cette grande promotion du sacre, tandis qu'il consentit à être de la petite promotion posthume de 1728, avec deux *princes de raccroc*, comme il disait, les deux fils du duc du Maine, de ce bâtard adultérin qu'il travailla toute sa vie à refouler dans la *ténébreuse horreur de son origine*.

Je suis bien loin, du reste, de contester tous les arrêts de Saint-Simon en fait de généalogie. Neuf fois sur dix il a raison, et peut-être plus souvent encore. Il est vrai de dire qu'il n'est bien à son aise pour louer la naissance que des familles *éteintes* : celles-là ne font pas

[1] A propos de la pairie, il est impossible que M. Chéruel se figure qu'on se contentera de ces deux maigres pages qu'il nous donne à la fin du tome neuvième, sous le titre : *Des anciennes pairies*. Je lui demande dans un de ses prochains volumes une liste exacte et détaillée de toutes les pairies créées avant 1789, avec la date de leur érection et de leur enregistrement, par ordre chronologique. C'est une pièce indispensable pour la lecture et l'intelligence de Saint-Simon. M. de Mas-Latrie, l'un de nos érudits les plus modestes et les plus sérieux, a donné dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* une liste alphabétique des pairies de France : mais l'ordre chronologique vaut mieux, et il faut encore y ajouter celle des ducs non pairs, pour que ce supplément aux *Mémoires* soit complet.

de jaloux. C'est bien à lui que se rapporte cet article d'un examen de conscience que je me souviens d'avoir trouvé dans un livre d'Heures du dernier siècle : *Vous êtes-vous complu dans le foible de la naissance d'autrui?* Et toutefois, quand il se trouve en présence de certaines maisons vraiment illustres, qui subsistaient de son temps et subsistent encore, telles que les Harcourt, les Mortemart, les Choiseul, les Lévis, les la Rochefoucauld, les Damas, il redevient éloquent pour les qualifier, tout en restant plus laconique que d'habitude. C'est lui qui nous rapporte le mot étrangement fier de madame de Thianges, Mortemart en son nom, mariée à un Damas, disputant avec Louis XIV sur la grandeur de sa maison, que le roi, pour la piquer, rabaissait toujours, en lui vantant les grandes charges des Montmorency : « Cela est plaisant, répondit-elle ; c'est que ces messieurs-là d'auprès de Paris étaient trop heureux d'être *à vous autres rois*, tandis que nous, rois dans nos provinces, nous avions aussi pour grands officiers comme eux des gentilshommes d'autour de nous. » On conçoit fort bien qu'une femme qui raisonnait ainsi avec Louis XIV fût « la personne du monde qui demeuroit le moins court, qui s'embarrassoit le moins, et qui très-souvent embarrassoit le plus la compagnie. »

Il est un autre genre de notes que l'on regrette en lisant Saint-Simon ; ce sont les notes que j'appellerais topographiques. J'ai besoin de connaître l'emplacement des lieux où se passent ces scènes qu'il fait revivre devant moi. Je vois bien encore sur le quai de la Tournelle l'hôtel de Nesmond avec la sotte inscription moderne qui a remplacé sur la porte cet *écriteau* dont « on se scandalisa, mais qui demeura et est devenu l'exemple et le père de tous ceux qui de toute espèce ont inondé Paris. » Mais, quand il me parle de l'hôtel de Mayenne, de l'hôtel de Duras, de l'hôtel de Lorge, et de tant d'autres, je ne sais plus où j'en suis. J'aimerais surtout qu'on voulût bien me dire où demeurait Saint-Simon lui-même. Je vois bien que c'était *à deux pas de Saint-Germain-des-Prés ;* mais dans quelle rue? et, si c'est possible, dans quelle maison? M. Cousin ne me le dira pas, quoique personne ne connaisse mieux que lui le Paris du dix-septième siècle; mais il dédaignerait d'être au courant des affaires de la fin du grand règne. Je le demande donc à M. Chéruel ; et il faut qu'il me le dise avant d'achever son édition. Il faut aussi qu'il me mène à la Ferté-au-Vidame, et que je sache ce qu'est devenue cette terre, sa seule *terre bâtie*, où Saint-Simon a tant vécu, où sa femme l'empêcha, Dieu merci! d'aller se renfermer à trente ans, où il courait toutefois avec bonheur vers Noël voir ses *plants*, où il mena généreusement Chamillard disgracié, ne voulant pas « asservir l'amitié à la politique, » et d'où il allait tous les ans *se satisfaire* à la Trappe pendant des huitaines entières.

Enfin, le dirai-je? après tant d'exigences, j'en ai d'autres encore: et il me faudrait des notes linguistiques et philologiques, pour nous mettre au courant de tout le parti que Saint-Simon a tiré de la langue française. Car enfin il est un des grands maîtres de cette langue, pour ne pas dire tout haut ce que je pense tout bas, qu'il est le plus grand de tous, et que personne n'a fouillé plus à fond cette pauvre langue et n'en a tiré un plus prodigieux parti. On le verra bien quand l'Académie française aura mis au jour la première lettre de ce colossal dictionnaire historique qu'elle n'a commencé que depuis dix ans, et qu'on lui reproche si risiblement de ne pas avoir déjà terminé. En attendant, je sais bien que M. Chéruel nous explique assez fréquemment les vieux mots qu'on ne comprend plus, et que de loin en loin il en indique quelques autres hors d'usage, qu'il semble regretter, tels que *poulier*, pour un ambitieux qu'on hisse comme avec une poulie, *se recrobiller*, pour faire le récalcitrant; mais combien d'autres qu'il passe sous silence, tels que *dégriller* une fille, pour la tirer du couvent; *romancine* pour réprimande; se laisser *étranger; fanfaronner* avec effronterie; se *mécompter* à quelque chose; se *dépecer* en excuses; *dépersuader* quelqu'un; le *rencoigner*[1]; courir et *forcer* un mari, etc.! je les prends à poignées dans un seul demi-volume, et je demande si les contemporains de Saint-Simon, et lesquels, s'en servaient encore. Mais ce n'est pas seulement les vieux mots qui s'en vont, ce sont les nouveaux qui arrivent, et que j'aimerais à voir saisis et marqués au passage. Par exemple, le mot *agioteur* qu'il date lui-même comme une nouveauté de son temps, puis celui de *patriote*, si bien appliqué à Vauban et avec un sens si juste[2], mais si jeune encore et si peu familier sous Louis XIV; puis le mot de *nation*, qui revient sans cesse sous sa plume, et qu'on ne croyait guère plus ancien que Montesquieu.

Pauvre Saint-Simon! Comme son orgueil ducal aurait été surpris et blessé, s'il avait pu se douter que, cent ans après sa mort, nous en serions à disséquer son style, comme celui d'un simple homme de génie sans naissance et sans état, lui qui ne consentit à écrire quelques lignes pour être publiées de son vivant que « *à la condition qu'on lui en épargnerait le ridicule dans le monde*, et qu'on lui en garderait fidèlement le secret. » Ce qui touche et ce qui attire en lui, c'est précisément cette ignorance complète de son mérite littéraire, et, par

[1] « Je fus surpris de voir venir à moi, au sortir du cabinet du roi, madame la Dauphine, avec qui je n'avais aucune privance, m'environner et me *rencoigner* en riant avec cinq ou six dames de la cour, pour me donner à deviner qui était abbesse de Remiremont. » (T. IX, p. 274.)

[2] « Patriote comme il l'était, il avait toute sa vie été touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait. » (T. V, p. 363.)

conséquent, l'absence totale de toutes les sollicitudes, de toutes les prétentions et de toutes les faiblesses de l'homme de lettres. Il n'a ni envie de plaire ni peur de déplaire au public, qu'il ne veut jamais connaître et dont il n'a nul souci. Il croyait naïvement à son incapacité, et il dit quelque part, avec une candeur amusante, après avoir cité d'ennuyeux extraits des dépêches de Torcy, qu'on doit bien s'apercevoir de la supériorité du style de ce ministre sur le sien.

Il est vrai qu'il se répète souvent, qu'il s'embrouille, qu'il s'entortille dans sa phrase; que les raffinements du travail lui sont étrangers. Son seul but est d'être vivant et vrai. Le scrupule l'arrête et l'embarrasse quelquefois. Il veut « tenir le chrétien en garde contre l'homme et le courtisan. » Le désir de tout dire sans rien dissimuler, de rendre exacte et complète justice à tous et à tout, encombre sa marche; mais il a beau « enrayer tant qu'il peut ses propos étranges, l'*enrayure casse*, » comme il dit, et le char roule, à bride abattue, jusqu'à des profondeurs où l'œil et la plume de l'homme n'étaient jamais descendus avant lui.

De tous les grands écrivains modernes, il est sans doute le seul qui n'ait eu aucune conscience de sa valeur et qui ait écrit à l'abri de toute recherche du succès et dans le seul but de servir la vérité. Et cependant nul n'a possédé mieux que lui tous les secrets du style, toutes les ressources de l'écrivain. Sans se douter de ce qu'il fait, il atteint les dernières limites de l'art, précisément parce que l'art lui manque. A côté de cette suavité primitive et homérique que M. Sainte-Beuve a si justement signalée dans certaines pages, il y en a d'autres frappées au coin d'une sauvage grandeur qui échappe à toute règle comme à toute analyse. Il est, de toute la littérature française, le plus grand des peintres et le plus varié. Pour parler avec Bossuet, il semble *rendre la vie plus vivante*. Je ne prétends certes pas le comparer au Dante, quoiqu'il y ait eu des rapprochements plus forcés que celui qu'on pourrait établir entre ces deux hommes, tous deux grands gibelins et grands misanthropes. Je ne veux pas davantage le mettre au niveau de Shakspeare. Il est tout, excepté poëte; car il lui manque l'idéal et la rêverie. Mais on avouera aussi qu'il est de tous les Français celui qui approche le plus de ces rois de l'esprit humain. Comme eux, ce n'est pas seulement la cour, le monde, l'histoire politique; c'est le cœur de l'homme, c'est la nature humaine tout entière avec ses contrastes et ses contradictions, ses hauts et ses bas, son jour et sa nuit, qui tombent sous son regard et sous sa plume. Comme eux il passe du tragique au comique, au grotesque même, sans dessein prémédité, mais suivant le cours naturel des choses. Molière et Lesage n'ont rien de plus grotesque que certaines scènes qu'il a prises sur le vif: le portrait de madame Panache évoqué à la cour du Danemark, le

chancelier arrachant à la duchesse de Ventadour sa perruque enflammée; madame de Rupelmonde et son suisse; la maréchale de Villeroy; madame de Saint-Hérem à quatre pattes sous son lit, sous tous ses coussins, et sous tous ses domestiques empilés les uns sur les autres, pour la préserver du tonnerre; le premier président de Mesmes « grinçant le peu de dents qui lui restaient, » Monsieur « triste, abattu et parlant moins qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire encore comme trois ou quatre femmes; » et tant d'autres coups de pinceau du comique le plus franc et le moins cherché. Il sort de là tout droit pour rentrer dans l'étude des ressorts les plus cachés des événements et des caractères, pour asséner, comme il dit, sur les uns et les autres, de ces mots que Bossuet lui eût enviés et n'a point dépassés. C'est l'Espagne, « semblable à un puissant arbre usé par les siècles. » C'est le cardinal de Bouillon « qui va jusque dans Rome y languir pitoyablement et mourir enfin d'orgueil, comme toute sa vie il en avait vécu. » C'est le duc de Bourgogne, à qui le roi interdit de parler à Fénelon sans témoins; mais « le feu de ses regards, lancé dans les yeux de l'archevêque, eurent une éloquence qui enleva tous les spectateurs. » C'est Catinat, spectateur de la défaite de Chiari, et, « sans se mêler de rien, semblant y chercher la mort qui n'osa l'atteindre. » C'est enfin Turenne, et ce mot qui vaut toute l'oraison de Fléchier : « La mort le couronna par un coup de canon à la tête de l'armée. »

N'est-ce pas d'ailleurs Bossuet lui-même qu'on croit entendre dans ces lignes : « A qui considère les événements que racontent les histoires dans leur origine première ou réelle, dans leurs degrés, dans leurs progrès, il n'y a peut-être aucun livre de piété, après les divins et après le grand livre toujours ouvert du spectacle de la nature, qui élève tant à Dieu, qui en nourrisse plus l'admiration continuelle, et qui montre avec plus d'évidence notre néant et nos ténèbres. »

Il faut descendre de ces hauteurs à la modeste conclusion de cette étude, qui a pour unique but de prouver qu'il faut à un tel écrivain une édition à laquelle il ne manquera rien; une édition *variorum* si l'on veut, comme on en a tant fait pour les classiques anciens et pour les nôtres; une édition qui ne laissera rien à désirer aux plus exigeants sous le rapport historique, généalogique, philologique. Elle sera immense, je le veux bien; mais, quand elle aurait trente volumes, comme le Cicéron de M. Leclerc, serait-ce trop pour un tel océan de faits, de vérités et de beautés? Le modèle en est tout trouvé : c'est l'édition des *Lettres de Madame de Sévigné* par M. Montmerqué, où tous les désirs, toutes les fantaisies du lecteur, trouvent une satisfaction complète. L'une serait le complément et la continuation de l'autre, car Saint-Simon entre en pleine possession de sa matière au moment même de la mort de madame de Sévigné. Puisque M. Montmerqué lui-même ne

veut ou ne peut plus soulever ce fardeau, à qui peut-il mieux échoir qu'à M. Chéruel, qui a toutes les qualités et tous les titres nécessaires pour rendre à l'histoire et à la littérature du pays ce service essentiel?

En attendant, comme il est impossible de se passer d'un Saint-Simon quand on sait lire autre chose que l'almanach, et quand on ne se sèvre pas par esprit de pénitence du plus vif plaisir que la lecture puisse donner, on peut dire, sans craindre de répéter une phrase banale, que l'édition publiée par M. Hachette a sa place marquée dans les bibliothèques de tous les hommes de goût et d'étude. Seulement, dès qu'elle touchera à sa fin, et ce sera bientôt, il faut que le libraire et l'éditeur se remettent à la tâche pour nous doter du monument que je réclame.

Mais, dira-t-on, pour qui tout ce fracas, tous ces hommages? pour un homme qui, à part son talent, que nul ne conteste, n'a été qu'un médisant, un frondeur, un rebelle, un implacable jaloux, un débris attardé de la féodalité, égaré par le dénigrement, la haine, le dépit, l'ambition rentrée. Oui, voilà ce qu'on entend encore dire, d'abord à des gens qui l'ont à peine entr'ouvert, à des esprits eux-mêmes attardés par le préjugé et la rancune; mais aussi, je l'avoue, à des juges infiniment respectables et avec lesquels je m'afflige toujours de n'être pas d'accord.

En commençant ces pages, j'ai promis, je le sais, de ne pas me laisser aller à recommencer, après tant d'autres, le panégyrique de Saint-Simon; mais je ne manquerai pas à ma parole, ou je n'y manquerai qu'à moitié, si je réponds brièvement à ces imputations, et si j'essaye de démontrer qu'au point de vue politique, moral, religieux, il n'y a point de lecture plus utile, point de nourriture plus saine, plus substantielle pour notre jeunesse si étrangement attiédie et qui se proclame désabusée de l'indépendance, pour un pays lassé de toute lutte régénératrice et tombé en proie aux spéculateurs de tout ordre, pour une société envahie par tous les scepticismes à la fois, où le goût et le sentiment de l'honneur tendent à disparaître, où tout tourne si bien au Bas-Empire, que les savants les mieux rentés par l'État et les docteurs les plus bruyants qui prétendent parler au nom de l'Église s'évertuent à nous prêcher l'Empire romain comme infiniment supérieur à la République et comme l'idéal des gouvernements passés.

Je ne parle plus ici au point de vue littéraire, je n'envisage plus le goût et le style, mais l'âme, notre âme à nous tous et dans toutes les conditions, que Saint-Simon nous apprendra à élever, à purifier, à retremper dans la vraie grandeur et le véritable honneur. Cela peut sembler hardi; cela n'est que simplement vrai. Qu'on le lise à fond,

qu'on le relise, qu'on le médite; il est de ceux qui n'ont à redouter aucune épreuve; et à la longue, j'en réponds, il gagnera tous ses adversaires; tous, hormis, bien entendu, les étroits fanatiques et les cœurs bas nés pour la servitude.

Et d'abord, quant à la politique, la sienne est-elle donc si aveugle, si rétrograde qu'on le prétend? Ah! je ne sais que trop tout ce qu'on peut dire contre l'exagération puérile de son ardeur pour les prérogatives les plus insignifiantes de la pairie, contre ses désespoirs ridicules et « ce cœur incisé et palpitant » pour de si grandes pauvretés, contre la joie immorale que lui causent les avanies faites à la magistrature dans l'exercice le plus légitime de ses droits.

Lui, si digne pourtant de comprendre cette « liberté anglaise » dont il parle quelque part à propos du jacobite lord Griffin, il n'a pas compris que l'isolement, le dédain et l'esprit exclusif ont toujours tout perdu, et que, comme en Angleterre, l'union de toutes les classes éclairées entre elles, la coalition de tous les droits et de tous les intérêts, du *vil petit-gris* avec l'hermine ducale, de l'épée avec la robe et la plume, pouvait seule tenir tête à l'usurpation monarchique, et rendre à la France asservie ces garanties essentielles que la magistrature avait su formuler dans la Chambre de saint Louis en 1648, et dont l'égoïsme des princes du sang, la frivolité et l'avidité de la noblesse avaient fait litière.

Le chancelier de Pontchartrain lui écrivait avec raison : « Vous êtes citoyen avant d'être duc... vous êtes fait par vous-même pour être homme d'État, et vous n'êtes duc que par d'autres. » Mais il n'était ni assez citoyen ni assez homme d'État pour apercevoir que nos grands corps judiciaires, malgré leurs aberrations dans l'ordre religieux et civil, pouvaient et devaient être le véritable frein de la royauté, le foyer naturel de la vie politique; que depuis la Fronde il ne pouvait y en avoir d'autre; et qu'ils offraient à la France tous les éléments d'une institution nationale et libérale comme la pairie anglaise, heureusement décentralisée par la multiplicité des parlements, suffisamment aristocratique par l'hérédité de la plupart des charges et la place partout réservée à la haute noblesse, enfin suffisamment populaire par la prépondérance progressive qu'y exerçaient les lumières et l'ambition légitime du tiers état.

C'est là le petit côté, le côté risible de ce grand et fier génie : c'est par là qu'il subit la contagion des misères de ses contemporains. Je reconnais là l'esprit de son temps plus que le sien propre, et la funeste influence des envahissements de la monarchie absolue sur le génie national. Ce qu'elle a de plus délétère, c'est de refouler dans des préoccupations mesquines ou indignes l'activité des intelligences qui regimbent contre elle, c'est d'empêcher l'éducation politique des géné-

rations futures, et de les réduire à chercher dans des extravagances ou des puérilités le remède à l'inévitable déclin du pays.

Mais aussi il est absolument faux de dire que ce soit là toute la politique de Saint-Simon.

Il a été, et c'est sa plus belle gloire, il a été l'un des plus ardents et des plus résolus parmi les honnêtes gens qui se groupaient autour du duc de Bourgogne, qui eurent pour nom Fénelon, Beauvilliers, Chevreuse, et dont Vauban fut le précurseur méconnu. En présence de la basse idolâtrie dont Louis XIV était l'objet, en présence de cette Sorbonne qui le rassurait sur les nouveaux impôts en décidant que tous les biens de ses sujets lui appartenaient[1], c'était au milieu de ce groupe que son petit-fils rétablissait par la pensée et pour le lendemain les véritables conditions de la royauté chrétienne, et disait « en public et jusque dans les salons de Marly qu'un roi est fait pour ses sujets, et non les sujets pour lui. » C'était là que « naquit d'une vive sympathie pour les souffrances du peuple le premier essai de réaction politique contre le dogme accablant et les maux nécessaires de la monarchie sans limites[2]. » C'était là que, parmi les décrets de l'avenir, figuraient l'émancipation administrative des provinces gouvernées par leurs états particuliers, la tenue régulière et périodique des états généraux, l'*action indépendante du clergé à l'égard du pouvoir civil*[3], l'abolition de tout privilége et de toute exemption en fait d'impôt; en un mot, les bases d'une liberté vraie et durable. Le grand écrivain que je viens de citer, et qui a eu le temps de reconnaître, avant de mourir, qu'il s'était grandement trompé, s'est félicité de ce que la mort du duc de Bourgogne ait anéanti ce plan, qui « eût détruit la centralisation administrative, et relevé la noblesse de sa décadence politique, » ou, en d'autres termes, garanti les conditions qui ont fait durer en Angleterre cette liberté que le continent européen est si loin d'avoir conquise sans retour. Il assure que cette réorganisation de la France aurait empêché l'efficacité civilisatrice du pouvoir uni et concentré de produire les beaux résultats que nous connaissons tous. J'aime mieux la logique plus sincère d'un journal démocratique qui nous disait l'autre jour : « Quand la royauté eut dégradé la noblesse, affaibli et usurpé les pouvoirs communaux, humilié les parlements, et, en détruisant tout ce qui protégeait contre elle, détruit tout ce qui la garantissait elle-même; elle se défit pièce à pièce, et la France, n'ayant plus qu'un maître, n'eut plus besoin que d'une révolution[4]. »

Ceux qui placent la liberté au-dessus de la Révolution et qui ne sé-

[1] Édition Hachette, t. IX. p. 7.
[2] Augustin Thierry. *Introduction aux monuments du tiers état.* p. 244, in-4°.
[3] *Ibid.*, p. 246.
[4] La *Presse* du 8 juillet 1856.

parent pas sa cause de celle de la justice et de la dignité humaines regretteront toujours qu'il n'ait pas été donné au duc de Bourgogne d'essayer au moins son système, et à Saint-Simon d'être son collaborateur, au lieu d'être la dupe et le conseiller toujours éconduit de ce régent, qui rétablit en les empirant tous les abus du règne de Louis XIV et posa dans la boue les premières assises du règne irréparable de Louis XV.

Mettons du reste qu'il ait ignoré le remède : du moins a-t-il signalé le mal, et plus énergiquement que personne.

Le remède ! Mais qui donc l'a découvert ou appliqué? Et de nos jours même, après avoir vu, souffert, traversé tout ce que l'on sait, où est celui qui peut dire que juste à tel jour et par tel moyen on aurait pu sauver la vieille France? Mais le mal, le mal honteux, le danger croissant, la gangrène lente et invétérée, c'est dans Saint-Simon qu'il faut en étudier tous les ravages.

Qui donc a analysé comme lui « ce goût d'abaisser tout inspiré par les ministres » à ce « roi accoutumé à remplir les charges de gens de peu, pour les chasser comme des valets s'il lui en prenait envie? » et ces ministres de la décadence, que leur servilité rendait tout-puissants, mais dont les noms seraient déjà oubliés si Saint-Simon ne leur avait donné une fâcheuse immortalité : « Champignons tirés en un moment de la poussière et placés au timon de l'État, également enorgueillis et enivrés, incapables de résister, et qui ont la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prostitué qu'à la faveur... voulant à leur tour que tout, jusqu'au mérite, vînt de leur main, et que l'ignorance, parvenue de leur grâce, ne pût se maintenir que par elle. »

Qui donc a flétri comme lui cette fatale omnipotence de la monarchie, misérablement acclamée par le clergé, acceptée par la noblesse, caressée par le Tiers, et qui allait aboutir, après deux générations, à l'impuissance de la nation et au renversement de la société? Il était, ainsi que l'a dit un juge peu enclin à la féodalité, « il était, comme Fénelon, contre la tyrannie... Avec la révolte du rang, on sent en lui la révolte de la vertu... Saint-Simon est un noble cœur, implacable contre la bassesse... loyal, hardi pour le bien public, ayant toutes les délicatesses de l'honneur, véritablement épris de la vertu[1]. »

C'est par là surtout qu'il est grand : par son incomparable probité, par son dévouement aux malheureux, aux vaincus, à Chamillard exilé, au duc d'Orléans écrasé par l'abandon universel, « sans autre appui que les larmes méprisées d'une mère et les languissantes bienséances d'une femme. » « Tout considéré, dit-il, j'ai cru qu'à la cour comme à la guerre il fallait de l'honneur et du courage et savoir avec discerne-

[1] M. Tainne.

ment affronter les périls. » Et cette vie privée, irréprochable, si rare chez les hommes d'un si rare talent, qui pourrait ne pas lui en tenir compte? Qui donc, parmi ses contemporains, a parlé de l'union conjugale avec un plus tendre respect, avec l'accent d'une sensibilité plus vraie? Qu'on écoute ce portrait de sa femme : « Blonde avec un teint et une taille parfaite, un visage fort aimable, l'air extrêmement noble et modeste et je ne sais quoi de majestueux par un air de vertu et de douceur naturelle; c'était aussi celle que j'aimai le mieux dès que je la vis, sans aucune comparaison, et avec qui j'espérai le bonheur de ma vie, et qui depuis l'a fait uniquement et tout entier. Comme elle est devenue ma femme, je m'abstiendrai ici d'en dire davantage, sinon qu'elle a tenu infiniment au delà de ce qu'on m'en avait promis. » Mais il ne s'abstient pas du tout, et sans cesse, dans le cours de son récit, il éclate en témoignages de reconnaissance et de fidélité pour cette femme « toujours plus sage que moi. » Il cherche toujours à placer dans un coin de ses tableaux, et bien plus volontiers que lui même, cette belle et noble personne; il la fait valoir de son mieux; puis il s'écrie : « Voilà quel trésor est une femme sensée et vertueuse! » Il la montre pourvue de l'affection générale et de la réputation entière qu'elle s'était acquise à la cour, sans soins et surtout sans bassesses ni rien qui les sentît... « mais toutes ces têtes presque couronnées honorant et respectant en elle son grand sens, la présence de son esprit et de sa conduite, la sagesse, l'égalité, la vertu de tout le tissu de sa vie, mais une vertu pure, toujours suivie, et qui, austère pour elle-même, était aimable et bien loin de rebuter par ses rides. » Quoi de plus touchant que le tableau de ces trois ménages, Beauvilliers, Chevreuse et Saint-Simon, qui se voyaient tous les jours et plusieurs fois, ne se cachaient rien, se consultant sur tout, et dont l'intimité pivotait en quelque sorte sur la duchesse de Saint-Simon, « dans la confiance et la liberté la plus entière, fondées sur l'estime de sa vertu et l'expérience de sa conduite, plus encore s'il se peut que sur ce qu'elle m'était, et de ce qu'ils savaient que j'étais pour elle. »

« Faire ce qui est bon et honnête par des voies bonnes et honnêtes... où la probité et la vérité se pourraient montrer, » c'était là son système, et celui qu'un *homme de sa sorte* se pouvait légitimement proposer. C'était la source intarissable où il puisait les flots de sa formidable indignation contre le vice et le crime; c'était là aussi qu'il retrempait son équité naturelle, quand la haine et la colère risquaient de l'entraîner. Car il avait de l'équité, il était trop sincère pour n'être pas juste. Il ne veut jamais « dissimuler ni la vérité ni l'horreur du mal; » mais il ne refuse jamais un hommage au bien, à la vraie grandeur. Tous ses adversaires ont trouvé grâce à ses yeux, comme Luxembourg, pour leurs mérites réels. Louis XIV, qu'il a tant critiqué, mais

devant lequel lui aussi eut ses heures d'humilité excessive et comme d'anéantissement, Louis XIV sort encore grand et imposant de ses mains terribles. Dans ses plus cruels portraits, le déluge de ses invectives est sans cesse interrompu par un mot, un trait, une note qui jure avec le reste, comme un accord faux dans un concert, mais que la justice arrache à sa plume et qui devient le sceau et le contre-seing de la vérité même.

Écoutons-le donc avec la confiance et la joie profonde qu'éprouve la justice satisfaite.

Savourons avec lui, au risque d'y succomber parfois, les transports que donne « cette vivifiante lecture dont tous les mots résonnent sur le cœur comme l'archet sur un instrument. »

Certes, depuis que la langue humaine est écrite, personne n'a flétri comme lui « les raffinements abjects des courtisans, des champignons de fortune, des insectes de cour, des valets à tout faire, » de ces gens comme on en a tant rencontré depuis lui : celui-ci « plaisant au roi par son extrême servitude et par un esprit fort au-dessous du sien ; » celui-là « bassement valet de tous gens en place ; » ces autres « lâchement avides et bassement prostitués à la faveur, se roulant dans les dernières soumissions pour plaire et se raccrocher. » Un Villeroy qui, « après s'être fait envier et craindre, se fit mépriser sans faire pitié. » Un Tonnerre, « tombé à un tel point d'abjection, qu'on avait honte de l'insulter. » Un la Feuillade, « cœur corrompu à froid, âme de boue et le plus solidement malhonnête homme qui ait paru de longtemps. » Un Lassay, rentré à la cour après avoir tâté de la dévotion et de la solitude, « fade et abandonné adulateur du cardinal de Fleury, qui avalait ses louanges à longs traits et lui en savait le meilleur gré du monde. Ce pauvre flatteur se cramponnait au monde, qu'il fatiguait, et mourut enfin en homme qui avait quitté Dieu pour le monde. »

C'est en vain qu'ils comptaient échapper à la conscience et à la justice de l'avenir, qui par l'altière insolence et qui par l'infinie bassesse de ses menées ; c'est en vain qu'ils se cachent dans les recoins des arrière-cabinets, qu'ils grouillent dans les antichambres, qu'ils ourdissent leurs trames dans les ténèbres. Inutile espoir ! Non, non, vous ne resterez pas cachés, vous ne vous sauverez pas ! Vous aviez compté sans un témoin incorruptible que vous n'aviez pas deviné. Grâce à lui, la postérité vous saisit et ne vous lâchera plus. Il y a là deux yeux « prompts à voler partout en sondant les âmes... avec une secrète admiration de tout ce que cachent les replis du cœur des véritables courtisans. » Saint-Simon vous suit de ses regards et vous en « perce tous à la dérobée. » Il a tout vu et tout dit. Vous ressusciterez en proie à la justice, à la vengeance d'un honnête homme indigné et de tous

les honnêtes gens de l'avenir consolés de votre déshonneur. Je le vois d'ici, et nous le verrons toujours,

Sedet, æternumque sedebit,

ce Harlay, type du magistrat servile et hypocrite, « vil et détestable esclave du crime et de la faveur... marchant un peu courbé, avec un faux air plus humble que modeste, rasant toujours les murailles pour se faire place... n'avançant qu'à force de révérences respectueuses et comme honteux à droite et à gauche... entre Pierre et Jacques conservant la plus exacte droiture; mais, dès qu'il apercevait un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt vendu. »

Je sais bien qu'il y a des hommes accoutumés au mépris public, et qui, comme dit M. de Chateaubriand, ne font pas plus de cas de leur mémoire que de leur cadavre : « peu importe qu'on la foule aux pieds, ils ne le sentiront pas. » Cependant cela déplaît. Aussi de tels témoins sont incommodes. On voudrait les décrier, les déconsidérer d'avance ou rétrospectivement, comme Napoléon décriait Tacite, en donnant audience à l'Institut. On craint d'en voir renaître de pareils : crainte trop peu fondée, hélas ! Et, cependant, qui sait? Après tout, il n'est pas dit qu'il ne se cache pas dans les entrailles de notre temps quelque Saint-Simon inconnu, qui viendra à son heure fustiger les platitudes et les apostasies qu'on croit ensevelies à jamais dans le succès et le silence. Que les triomphateurs et les renégats se le disent d'avance ! Il y a des retours, des visions, des éclairs, qui remettent tout à coup aux yeux de la postérité chaque homme et chaque chose à sa place, qui confondent à jamais le *spem mendacii* dont parle Isaïe. Cette lumière de l'avenir éclate parfois dans le simple regard, dans le cri interrompu de l'honnête homme : cela seul suffit pour produire l'effet que Saint-Simon dépeint en traits de flamme : « Le fils de la fortune... épouvanté quoique sur les nues, sentit pour lors tout le poids de la vertu et de la vérité. »

Mais la plus grande des erreurs serait de croire que ce rude et fougueux combattant n'a su manier que l'invective, en la variant à l'infini. On l'a dit : « Il y a trois ou quatre mille coquins chez lui dont pas un ne ressemble à l'autre. » C'est vrai ; mais, en revanche, que de braves gens mis sur le chandelier! que d'honnêtes femmes tirées de leur obscurité et parées de ses mains avec une caressante complaisance ! Ne voir en lui que le médisant, le justicier implacable, mais c'est ne le connaître qu'à moitié. Qui pourrait compter tous les gens de bien qu'il a aimés, célébrés, glorifiés, qu'il fait connaître et aimer, que l'on rencontre tout vivants dans ses pages, que l'on accoste avec lui et dont on jouit en sa compagnie? Il a le génie de l'invective, oui ; mais il a la

passion de l'éloge, et il trouve, pour admirer, des tours, des grâces, des élans qui ne sont qu'à lui. Je dis l'éloge, non le panégyrique ou l'apologie; mais l'éloge enthousiaste du beau et du bien, et sincère parce qu'il est toujours tempéré par l'aveu des infirmités de ceux qu'il vante le plus, et de « ce reste d'humanité inséparable de l'homme » qu'il reconnaît chez Fénelon. Mais qui donc a plus loué, a mieux loué surtout que lui? Qui a plus vanté Bossuet et Fénelon, Pomponne et Torcy, Tourville et Turenne, Beauvilliers et Rancé, Catinat et Vauban? Vauban surtout, dont il a le premier salué la gloire et révélé le merveilleux désintéressement; Vauban, « dont la valeur prenait tout sur soi et donnait tout aux autres. » Combien d'autres moins éclatants qu'un mot de lui remet à leur vrai niveau dans l'histoire! Puységur, « qui fait aujourd'hui l'honneur des maréchaux de France; » Chamillard, « aimant l'Etat comme une maîtresse; » le maréchal de Lorges, « avec une hauteur naturelle, qui ne se faisait jamais sentir qu'à propos, dédaignant les routes les plus utiles, si elles n'étaient frayées par l'honneur le plus délicat et la vertu la plus épurée[1]. »

Que d'autres encore, tout à fait obscurs, à jamais ignorés sans lui! Voyez-le allumer sur ces fronts oubliés une étoile qui ne s'éteindra plus! Chevigny, « homme droit, franc, vrai, et d'une vertu simple, unie, militaire, mais grand, fidèle à Dieu, à ses amis et au parti qu'il croyait le meilleur; » Saint-Louis, vieux brigadier de cavalerie retiré à la Trappe, « un de ces preux militaires pleins d'honneur et de courage, et de droiture, qui la mettent à tout sans s'en écarter jamais, avec une fidélité jamais démentie et à qui le cœur et le bon sens servent d'esprit et de lumière, avec plus de succès que l'esprit et la lumière n'en donnent à beaucoup de gens; » enfin le Haquais, avocat général, « parfaitement modeste et parfaitement désintéressé... on ne pouvait avoir plus d'esprit, un tour plus fin, plus aisé, avec beaucoup de grâce et de réserve... avec cela, salé, volontiers caustique, gai, plaisant, plein de saillies et de reparties, éloquent jusque par son silence... Il était de tous les voyages de Pontchartrain (chez le chancelier, son ami intime), où je l'ai fort connu ; ce qui est respectable pour les deux amis, c'est que, sans s'y mêler de rien ni sortir de son état de petit bourgeois de Paris, comme il s'appelait lui-même, il y était comme le maître de la maison, tout le domestique en attention et en respect, et tout ce qui y allait en première considération. Il ne manquait point de respect au chancelier et à la chancelière, qui l'aimaient autant l'un que l'autre ; mais il ne laissait pas de rire fort en liberté avec eux et de laisser échapper des traits de vieil ami qui ne ménageaient pas et qui étaient toujours bien reçus. »

[1] Voir, t. V, p. 69, l'offre *romaine* qu'il fit de mettre son bâton de maréchal *derrière la porte,* et de servir sous la Feuillade au siége de Turin.

Qu'on me trouve donc un plus charmant tableau d'intérieur! On croit y être, on se fait de la famille, on écoute, on cause, on revit avec ces braves gens dans cette bonne maison.

Mais le voilà qui franchit les Pyrénées, qui passe des petit bourgeois de Paris aux grands d'Espagne, et toujours avec la même incomparable verve, avec le même naturel, la même variété, la même abondance dès qu'il tombe sur un homme de bien. « Villafranca... Espagnol jusqu'aux dents... courageux, haut, fier, sévère, pétri d'honneur, de valeur, de probité, de vertu, un personnage à l'antique... » Et cet autre : « Villena était la vertu, l'honneur, la loyauté, la valeur, la piété, l'ancienne chevalerie même, je dis celle de l'illustre Bayard, non pas celle des romans et des romanesques; avec cela beaucoup d'esprit, de sens, de conduite, de hauteur de sentiment; sans gloire et sans arrogance; de la politesse, mais avec beaucoup de dignité, et par mérite et sans usurpation le dictateur perpétuel de ses amis, de sa famille, de sa parenté, de ses alliances... fort désintéressé, toujours occupé avec une belle bibliothèque, et commerce avec force savants dans tous les pays de l'Europe, attaché aux étiquettes et aux manières d'Espagne sans en être esclave; en un mot, un homme du premier mérite... »

Les favoris mêmes et les courtisans, pour peu qu'ils aient d'indépendance et de fierté, peuvent compter sur sa justice. Il ne dissimule ni ses jalousies ni ses antipathies, mais c'est pour les immoler à la vérité. On n'a jamais su mêler le bien et le mal avec plus de naturel. Voici le duc de la Trémoille, l'homme de la cour « qui, avec un fort vilain visage, sentait le mieux son grand seigneur... Sans esprit que l'usage du monde, sans dépense, avec des affaires fort mal rangées et une femme fort avare et fort maîtresse... sans crédit et sans grand commerce, il avait tant d'honneur, de droiture, de politesse et de dignité, que cela lui tint lieu d'esprit et lui acquit de la considération, même du roi et de ses ministres, à qui il ne ne se prodigua jamais. » Voici le duc de Coislin, « très-petit homme sans mine, mais l'honneur, la vertu, la probité et la valeur mêmes, d'une politesse si excessive, qu'elle désolait, mais qui laissait place entière à la dignité. » Plus loin, c'est le maréchal de Duras, capitaine des gardes : « Rien ne l'affecta jamais ni ne prit un moment sur sa liberté d'esprit et sur sa gaieté naturelle. Il le dit un jour au roi, et il ajouta qu'il le défiait, avec toute sa puissance, de lui donner jamais de chagrin qui durât plus d'un quart d'heure. »

Encore un, et ce sera le dernier, ou l'avant-dernier : « Quoique de la plus grande naissance, le maréchal de Choiseul, sans biens et sans parents, ne dut rien qu'à sa vertu et à son mérite... La vérité, l'équité, le désintéressement au milieu des plus grands besoins, la dignité, l'honneur, l'égalité, furent les compagnes de sa vie. Compté

partout, quoique sans crédit; considéré du roi, quoique sans distinctions et sans grâces; accueilli partout, quoique peu amusant, il n'eut d'ennemis et de jaloux que ceux de la vertu même, qui n'osaient même le montrer, et des ministres, qui haïssaient et redoutaient également la capacité, le courage et la grande naissance... Tout pauvre qu'il était, il ne demandait rien. Il n'était jaloux de personne, il ne parlait mal de qui que ce soit; et il savait trouver les deux bouts de l'année sans dettes, avec un équipage et une table simple et modeste, mais qui satisfaisait les plus honnêtes gens, et où ceux du plus haut parage de la cour s'honoraient d'être conviés. Il avait soixante-dix-sept ans et ne se prostituait ni à la cour, où il paraissait des moments rares par devoir, ni dans le monde, où il se montrait avec la même rareté; mais il avait chez lui bonne compagnie; et il se peut dire que, au milieu d'un monde corrompu, la vertu triompha en lui de tous les agréments et de la faveur que le monde recherche. »

Les femmes, à leur tour, sont peintes par lui comme elles ne l'ont été par personne, pas même par Raphaël ou Giorgione.

Je ne dis rien de ce portrait exquis de la duchesse de Bourgogne, que tout le monde sait par cœur; mais qu'on me passe celui de la princesse des Ursins, cette autre Maintenon, qui trouve cependant grâce devant lui. « Des yeux bleus qui disaient sans cesse tout ce qui lui plaisait... l'air extrêmement noble, quelque chose de majestueux en tout son maintien... voulant plaire pour plaire, et avec des charmes dont il n'était pas possible de se défendre quand elle voulait gagner et séduire; avec cela un air qui, avec de la grandeur, attirait au lieu d'effaroucher... une grande politesse, mais avec une grande distinction, et surtout une grande attention à ne s'avancer qu'avec dignité et discrétion... sans la moindre odeur de bassesse. »

Car c'est toujours là qu'on en revient avec lui; chez les femmes et chez les hommes, c'est la bassesse qu'il abhorre; c'est l'honneur et la justice qu'il encense. Il enterre la fameuse comtesse de Gramont avec cette oraison funèbre : « Personne glorieuse, mais sans prétention et sans entreprise, qui se sentait fort, mais qui savait rendre. » Et il rend lui-même à la duchesse de Nemours (dont il a été tant question dernièrement au sujet de la souveraineté de Neufchâtel) le service de l'encadrer dans cette phase, qui la préservera toujours de l'oubli : « Elle fut exilée sans l'avoir mérité; elle fut rappelée sans l'avoir demandé. »

J'ai succombé à la tentation, et me voilà bien loin de mon but. Il faut s'arracher à cette ambroisie; mais ce ne sera pas avant d'avoir régalé nos lecteurs de cet éloge du maréchal de Boufflers, répandu à travers les pages de plusieurs volumes, et où déborde surtout, avec l'admiration de l'homme, l'amour de la vertu.

Nous sommes en 1708, après Ramillies et Turin : Lille est assiégée par le prince Eugène : Boufflers est chargé de la défense. Il commence par apporter dans Lille cent mille écus *du sien*, qu'il avait empruntés pour le service du roi. Il tient pendant quatre mois, sans que l'armée commandée par Vendôme vienne le secourir; il capitule enfin ; il fait de cette défense un triomphe d'où il revient adoré du soldat, et voici pourquoi : « Sa valeur était nette, modeste, naturelle, franche, froide : il voyait tout et donnait ordre à tout sous le plus grand feu, comme s'il eût été dans sa chambre. Sa bonté et sa politesse lui gagnaient tout le monde; son équité, sa droiture, sa patience à laisser débattre avec liberté, sa délicatesse à faire toujours honneur de leurs conseils, *quand ils avaient réussi*, à ceux qui les lui avaient donnés, et des actions à ceux qui les avaient faites, lui dévouèrent tous les cœurs... Attentif à éviter la fatigue aux autres et les périls inutiles, il fatiguait pour tous. Il couchait tout habillé aux attaques, et il ne se mit pas trois fois dans son lit depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'à la chamade... Héros malgré soi-même, par l'aveu public des Français et des ennemis, jamais homme ne mérita mieux le triomphe, et n'évita avec une modestie plus attentive, mais la plus simple, tout ce qui pouvait le sentir... Il détournait toujours les louanges par celles de sa garnison, et il avait toujours quelque action de quelqu'un à raconter toute prête pour fermer la bouche sur la sienne. Sans cabale, sans appui que de sa vertu, de sa modestie, du soin de relever les autres et de s'éclipser derrière eux, il vit les grâces couler jusqu'à l'inonder, et les applaudissements des ennemis suivis des acclamations publiques jusqu'à changer la nature des courtisans, qui s'estimèrent comblés eux-mêmes de ses récompenses... »

Plus tard, il offre d'aller servir sous Villars, son cadet comme duc et comme maréchal, « d'oublier tout pour lui obéir. » Ici Saint-Simon, si entiché de l'ancienneté de sa pairie, demeure confondu et ébloui par l'admiration d'un trait dont il se sentait incapable. Il le trouve « digne de ces Romains les plus illustres des temps de la plus pure vertu de leur République. » Le voilà lancé : il accumule les honneurs et les distinctions dont Boufflers était comblé ; puis il plane avec son lecteur sur tous ces sommets : « La gloire qu'il avait acquise forçait l'esprit à applaudir à une si grande fortune; sa générosité, son désintéressement, sa modestie, engageaient les cœurs à s'y complaire... Au delà des grâces, des honneurs, des récompenses et de toute espèce de lustre, il s'offrait d'aller compter avec un homme avantageux, tout personnel, jaloux de tout, accoutumé à usurper la réputation d'autrui, à faire siens les conseils et les actions heureuses, et à jeter aux autres tout mauvais succès et ses propres fautes. Le comble est que Boufflers ne l'ignorait pas, et que c'était sous un tel homme qu'il allait

exposer une réputation si grande, si pure, si justement acquise, à la certitude de l'envie et à l'incertitude du succès. Boufflers vit tout cela, il le sentit dans toute son étendue; mais tout disparut devant lui à la lueur du bien de l'État. »

Tout cela est couronné par l'ingratitude de Louis XIV et par la disgrâce à laquelle Boufflers ne sut pas plus survivre que Racine et Vauban. « Il devint un exemple du peu de compte que les rois et leurs ministres tiennent de la vertu et des services qui ont passé la mesure des récompenses. Cette impuissance de retour devient un poids qui tourne sinon à crime, du moins à dégoût, à aversion, parce que rien ne blesse tant la superbe des rois par tous les endroits les plus sensibles. C'est ce qui arriva au maréchal de Boufflers. Le poids du dernier service et les derniers mécontentements formèrent comme un mur entre le roi et lui. Il eut bien le courage de paraître le même à l'extérieur... mais un ver rongeur le mina peu à peu... Souvent il s'en est ouvert à moi sans faiblesse et sans sortir des bornes étroites de sa vertu, mais le poignard dans le cœur, dont ni le temps ni les réflexions ne purent émousser la pointe. »

On le voit, c'est quand il faut célébrer les luttes et les disgrâces de la vertu que Saint-Simon se surpasse, et que, sans effort, avec une simplicité complète, il atteint toute sa hauteur. C'est Boisguilbert, « excellent et habile citoyen, » destitué de sa charge, qui faisait « tout son petit bien, » et exilé pour avoir dit la vérité sur les finances. « Il en fut peu ému, plus sensible peut-être à l'honneur de l'exil pour avoir travaillé sans crainte au bien et au bonheur publics, qu'à ce qu'il lui en allait coûter. » C'est le marquis de Chandenier, de la maison de Rochechouart, « célèbre par sa disgrâce et par la magnanimité dont il la soutint plus de quarante ans jusqu'à sa mort. Un homme haut, plein d'honneur, d'esprit et de courage, et d'une grande naissance avec cela, était un homme importun au cardinal Mazarin, » qui le fait emprisonner pour l'obliger à vendre sa charge de capitaine des gardes. On saisit tout son petit revenu. « Il était pauvre : on espéra que la nécessité vaincrait l'opiniâtreté. On se trompa : M. de Chandenier vécut du pain du roi et de ce que les bourgeois de Loches lui envoyaient à dîner et à souper dans une petite écuelle qui faisait le tour de la ville. Jamais il ne se plaignit, jamais il ne demanda son bien ni sa liberté. A la fin, la cour, honteuse d'une violence tellement sans exemple et si peu méritée, plus encore d'être vaincue par ce courage, qui ne se pouvait dompter, relâcha ses revenus et changea sa prison en exil. »

C'est encore la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine, qui, d'accord avec son mari, capitaine des chevau-légers de la garde et gouverneur du Havre, sacrifient toutes leurs charges et se rési-

gnent à subir l'exil le plus honteusement injuste, parce qu'elle avait fait murer en une soirée la porte par où le jeune roi entrait chez les filles d'honneur. « Femme d'esprit, et qui avait conservé beaucoup de monde, malgré ses longs séjours en province, et d'autant de vertu que son mari... Elle apprit qu'on avait secrètement percé une porte dans leur chambre (des filles d'honneur), qui donnait sur un petit degré par lequel le roi y montait la nuit, et que le soir cette porte était cachée par le dossier d'un lit. Elle tint sur cela conseil avec son mari. Ils mirent la vertu et l'honneur d'un côté : la colère du roi, la disgrâce, le dépouillement, l'exil, de l'autre. Ils ne balancèrent pas. »

Je doute qu'il se trouve dans Tacite, auquel on l'a tant de fois comparé, rien d'aussi simplement beau. C'est l'honneur, et, qui plus est, c'est l'honneur chrétien, dans toute sa force et toute sa vertu. Celui qui raconte si bien de pareilles choses était certes capable de les pratiquer, non par instinct seulement, mais avec réflexion. « Après y avoir bien pensé, dit-il de lui-même, la délicatesse d'honneur et de probité l'emporta sur l'orgueil et la politique du courtisan. » Et, sur cela, il entre dans le prodigieux récit de sa lutte avec le duc d'Orléans pour obtenir le renvoi de madame d'Argenton, prolongé pendant soixante pages avec un feu, une fougue, une éloquence sans cesse vaincue et toujours renaissante. Épisode admirable dans l'histoire de l'amitié chrétienne, et qui semble dérobé aux *Confessions* de saint Augustin, avec cette différence que le narrateur n'est pas le pénitent, et qu'on admire comment l'austérité de sa vie lui a révélé tous les secrets, toutes les ruses et tous les entraînements de la passion ! Il avait du reste la rudesse et en quelque sorte l'autorité d'un Père de l'Église, celui qui, dix ans plus tard, osait dire au même duc d'Orléans, blasé et énervé par la débauche, sans en être rassasié. « Mais, monsieur, c'est donc le diable qui vous possède, de vous perdre pour ce monde et pour l'autre, dans les attraits que vous convenez n'être plus de votre ressort que vous avez usé. Mais à quoi sert tant d'esprit et d'expérience, à quoi vous servent jusqu'à vos sens, qui, *las de vous perdre, vous font malgré eux sentir la raison?* »

Dans quel Père trouverait-on une parole plus forte et plus fortement exprimée? Et l'on vient me dire que c'est là une lecture dangereuse, immorale, au moins inutile ! Pour moi, je maintiens qu'il n'en est point qui soit plus propre à retremper l'âme et l'honneur de nos contemporains. J'en sais cependant, parmi nous, de ces gens qui usurpent la mission de la congrégation de l'*Index*, qui volontiers feraient condamner et proscrire ce grand chrétien, tout comme Descartes et Henri IV, madame de Sévigné et l'Hôpital, tous les génies les plus aimables et les plus populaires de notre histoire. Et, tout à l'abri qu'il

soit de leurs persécutions mesquines, l'honneur de sa mémoire exige que j'insiste un moment sur le caractère profondément religieux de cet homme, que le marquis d'Argenson a qualifié de *petit dévot sans génie*, et qui fut au contraire un homme de génie et un grand chrétien. Tout, dans sa vie comme dans ses œuvres, prouve qu'il pratiqua toujours la piété la plus austère et la plus sincère; au milieu de cette cour qui *suait l'hypocrisie* sous Louis XIV, et qui devint, sous la Régence, ce que chacun sait. Sans doute, il ne faudrait pas le prendre pour oracle en fait de théologie ou d'histoire ecclésiastique ; quoique toujours instructif et bon à consulter, ce serait de tous les guides le moins sûr à suivre. Gallican forcené, janséniste même, je le crains, quoiqu'il s'en défende nettement à plusieurs reprises, il n'avait pas la moindre idée de la liberté de l'Église telle que nous avons réappris, de nos jours seulement, à la réclamer et à la conquérir. En revanche, et à la différence des gallicans et des jansénistes, y compris le grand Arnauld lui-même, il eut l'honneur et l'esprit de réprouver la révocation de l'édit de Nantes : nul n'a stigmatisé plus éloquemment cette coupable folie et l'horreur des persécutions qu'elle entraîna. Il tenait l'inquisition telle qu'il l'avait vue en Espagne pour « abominable devant Dieu et exécrable aux hommes. » Quant à ses idées sur l'autorité du Saint-Siége et l'indépendance du pouvoir spirituel, combien peu, de son temps, en savaient plus que lui; je ne dis pas seulement parmi les politiques et les magistrats, mais dans l'épiscopat même, une fois Bossuet mort, et disgracié Fénelon! On sait quel était l'esprit qui dominait alors et depuis dans le clergé français : heureusement cela ne l'a pas empêché, lorsque vint l'épreuve décisive et terrible, de courir à la mort et à l'exil pour l'unité de l'Église, et de donner le plus grand exemple d'obéissance à Rome qu'aucun clergé ait jamais donné depuis que l'Église existe.

Lui-même, le gallican Saint-Simon, a mieux que personne constaté la défaite de Louis XIV et des quatre articles par l'inaltérable fermeté du Saint-Siége. Il dit expressément : « Alexandre VIII, à qui on se hâta de sacrifier tout, et dont on ne tira pas la moindre chose. » Et ailleurs : « Alexandre VIII, qui avait promis merveilles sur les franchises et autres points plus importants qui avaient brouillé le roi avec Innocent XI... se moqua de la France en Pantalon (Vénitien) qu'il était; en sorte qu'il la fit passer à tout ce qu'il voulait, et à ce qui aurait tout terminé, même avec Innocent XI. » L'aveu est formel et non suspect. Ne nous laissons pas arrêter par l'irrévérence du langage, alors trop habituelle et qui scandaliserait à juste titre aujourd'hui; mais constatons le fait proclamé par le partisan le plus acharné des libertés gallicanes. Il n'eut sans doute pas connaissance de l'engagement pris par Louis XIV de ne pas observer la déclaration de 1682 dans sa lettre

du 14 septembre 1693[1] à Innocent XII. Mais il décerne à ce pape, qui scella la résistance triomphante de l'Église, les plus magnifiques éloges : « Grand et saint Pape, vrai pasteur et vrai père commun, tel qu'il ne s'en voit plus que bien rarement sur la chaire de saint Pierre, et qui emporta les regrets universels, comblé de bénédictions et de mérites... dont la mémoire doit être précieuse à tout Français, et singulièrement chère à la maison régnante. »

Il se permet, il est vrai, de singulières licences à l'endroit du clergé, autorisé, d'une part, par les habitudes de son temps, et, de l'autre, par l'intégrité non suspecte de sa foi et de ses mœurs. Ici c'est l'abbé de Vaubrun, « vilain et dangereux escargot, qui cherche à se produire à la cour et à s'y accrocher; » là, c'est l'abbé de Pompadour avec son laquais « presque aussi vieux que lui, à qui il donnait, outre ses gages, tant par jour pour dire son bréviaire en sa place, et qui le barbotait dans un coin des antichambres où son maître allait. » Plus loin, ce sont je ne sais quels missionnaires, qu'il traite de « cagots abrutis. » Il en veut surtout aux « barbes sales » de Saint-Sulpice, et, chose à remarquer, on voit que cette savante, modeste et illustre congrégation, dénoncée de nos jours comme gallicane, malgré le récent et glorieux souvenir de la résistance de M. Émery à Napoléon, était, au temps de Saint-Simon, regardée comme le réceptacle de l'ultramontanisme le plus violent, comme s'il était dans sa destinée d'être toujours méconnue par les esprits extrêmes des partis les plus opposés. Si gallican qu'il soit, il traite les évêques encore plus mal que les papes; ce sont tantôt des « cuistres violets, » tantôt des « pieds plats, des gens de rien et du plus petit génie. M. de Chartres, dit-il, avait farci l'épiscopat d'ignorants, de gens inconnus et de bas lieu, qui tenaient le Pape une divinité. »

Oui; mais, dès qu'il se trouve en présence d'une vraie vertu épiscopale, il se répand en éloges et en admirations. C'est d'abord Bossuet, « le dictateur de l'épiscopat et de la doctrine, » Bossuet, « toujours doux et de bonne foi, » dont il prend vigoureusement le parti contre Fénelon, avec une justesse d'esprit et une impartialité qui étonnent chez cet ami intime de tout le *petit troupeau* du quiétisme; Bossuet, qu'il venge par avance des calomnies de l'abbé Rohrbacher et autres, par ce suffrage irrécusable : « Le roi s'était plus d'une fois adressé à lui dans les scrupules de sa vie. Bossuet lui avait souvent parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église. Il avait interrompu le cours de ses liaisons plus d'une fois : il avait osé poursuivre le roi, qui lui avait échappé. Il fit à la fin cesser tout commerce, et il acheva de couronner cette grande œuvre par les

[1] M. Artaud en a publié le texte dans la *Vie de Pie VII*, t. II, p. 9.

derniers efforts qui chassèrent pour jamais madame de Montespan de la cour. »

Puis, c'est Fénelon, dont nul n'a fait mieux valoir l'*illustre* soumission à Rome, « si prompte, si claire, si publique, et si généralement admirée, dans les termes les plus concis, les plus nets, les plus forts[1]. » C'est encore la Hoguette, archevêque de Sens, qui refuse le cordon bleu malgré les instances du roi, parce que sa naissance trop obscure ne lui permet pas de faire les preuves exigées par les statuts, et dont « rien ne peut ébranler l'humble attachement aux règles et à la vérité. » C'est Nesmond, archevêque d'Alby, qui, dans son admirable et hardie harangue au roi sur la « rigueur déployée à plein des impôts, outre l'écueil inévitable de l'encens répété et prodigué, surprit, étonna, enleva, en osant parcourir tous les tristes effets d'une si grande continuité d'exactions sur la partie sacrée du troupeau de Jésus-Christ qui sert de pasteur à l'autre. » C'est enfin le cardinal de Noailles, qui refuse à Dubois, ministre tout-puissant, le dimissoire nécessaire pour se faire sacrer archevêque de Cambrai; et cela, « avec un air de douceur et de modestie, sans que rien le pût ébranler, gardant là-dessus un parfait silence, content d'avoir rempli son devoir, et y voulant mettre tout ce que ce même devoir y pouvait accorder à la charité, à la simplicité, à la modestie; d'autant plus loué et admiré, qu'il ne le voulut point être[2]. »

Ses préventions contre les Jésuites ne l'empêchent pas de rendre pleine justice au père de la Chaise, le doux et indulgent commensal

[1] « C'est donc de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission sincère et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance pour le Saint-Siége, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. » (*Mandement de Mgr l'archevêque duc de Cambrai, touchant son livre des Maximes des Saints*, du 9 avril 1699.)

[2] Ajoutons, toujours d'après Saint-Simon, que Dubois obtint le dimissoire de l'archevêque de Rouen, puis un bref du pape pour recevoir tous les ordres à la fois; qu'il se dispensa lui-même de toute retraite pour s'y préparer, et que, pour ne pas perdre de temps en actions de grâces après tout ce qu'il venait de recevoir, il vint le même jour au conseil de Régence, où il dit au prince de Conti qu'il n'avait fait que suivre l'exemple de saint Ambroise, dont il se mit à raconter l'ordination qu'il étala. Saint-Simon y était. « Je n'entendis pas le récit, dit-il, car, dans le moment que j'ouïs saint Ambroise, je m'enfuis brusquement à l'autre bout du cabinet, de l'horreur de la comparaison. » On sait que ce même Dubois fut sacré successeur de Fénelon au siége de Cambrai par le cardinal de Rohan, qu'il présida l'assemblée du clergé, et fut enfin promu à la pourpre romaine sur la demande *unanime* de toutes les puissances catholiques, et grâce au crédit tout-puissant à Rome de l'Autriche, poussée par l'Angleterre, dont Dubois faisait les affaires en France. Il faut suivre dans Saint Simon tout ce ricochet d'infamies, pour juger de ce que l'Église a quelquefois gagné à être protégée par la monarchie absolue.

de Racine et de Boileau ; de même qu'à Bourdaloue, « aussi droit en lui-même que pur dans ses sermons. » Il va jusqu'à reconnaître, au milieu de ses doléances et de ses contes risibles, que toute la Compagnie était recommandable par la « dureté d'une vie toute consacrée à l'étude, à la défense de l'Église contre les hérétiques, et par la sainteté de leurs établissements et de leurs premiers Pères. » Il ajoute qu'il a lui-même connu parmi eux beaucoup de saints. Il avait d'ailleurs de la vie religieuse, du « compte qu'un moine doit à Dieu de sa règle, » l'idée haute et pure qu'on s'en faisait au moyen âge, ce qui avait bien son mérite dans un temps où les abbayes, fondées naguère avec le patrimoine des riches pour servir de patrimoine aux pauvres, devenaient le prix de l'ignoble faveur d'un chevalier de Lorraine ou d'un Dubois. Il faut d'ailleurs le dire à l'honneur de ce temps, si plein de misères et de scandales : on voyait encore sans cesse surnager, chez les honnêtes gens de toute condition, et chez les plus illustres surtout, cet attrait de la retraite, de la vie régulière et cachée qui, pendant tout le moyen âge, peupla les cloîtres de l'élite de la noblesse. Saint-Simon, qui prétendait faire remonter l'origine de sa maison à ce Simon, comte de Vermandois, dont la conversion et la vie monastique forment une des belles pages du pontificat de saint Grégoire VII, nous a raconté cent traits de même nature. C'est à lui que nous devons de savoir que le neveu de Turenne, M. de Lorges, né protestant, converti par Bossuet en même temps que son oncle, et qui « abhorrait la contrainte sur la religion, » avait conçu le projet « d'achever sa vie à l'Oratoire, *avec trois valets uniquement*, dans une entière retraite et dans la piété. » Le bâton de maréchal lui imposa d'autres devoirs. Mais tous ces vraiment illustres pensaient, comme leurs aïeux, qu'il fallait mettre un intervalle entre la vie et la mort : et l'on voit le duc de Beauvilliers, ayant à peine soixante ans, songer à quitter le ministère et la cour, et s'ouvrir à Saint-Simon sur l'envie qu'il a « d'achever sa vie chez lui, en solitude, à la campagne, et de s'y préparer avec plus de tranquillité à la mort. » De là, chez Saint-Simon lui-même, au milieu de sa fougueuse préoccupation des hommes et des choses de la cour et du monde, cet amour pour la Trappe et le « délice » de ces séjours périodiques et prolongés dans ce « grand et merveilleux monastère[1]. »

Qui sait s'il n'y rencontra pas Bossuet, qui, lui aussi, fréquentait assidûment la Trappe, et qui ne mourut que quand Saint-Simon touchait à la trentaine? L'abbé Ledieu nous raconte[2] que l'évêque de Meaux

[1] Lettre en tête de la nouvelle édition, p. 40.
[2] *Mémoires et Journal*, t. I, p. 198.

fit, dans les vingt dernières années de sa vie, huit voyages exprès pour aller voir Rancé dans cette chère solitude dont il disait que c'était le lieu qui lui plaisait le plus après son diocèse. Il y vaquait à tous les exercices de la communauté, à tous les offices du jour et de la nuit. » Avant vêpres on prenait un peu l'air à la promenade de l'étang ou dans les bois; les deux amis se séparaient de la compagnie pour s'entretenir ensemble, et c'était là tout leur plaisir. Pour moi, j'aime à me figurer Bossuet et Rancé sur la chaussée de cet étang, ou à l'ombre de ces grands bois du Perche, suivis à distance et quelquefois rejoints par Saint-Simon; et le jeune duc et pair prêtant une oreille respectueusement attentive à ce dialogue du génie et de la sainteté, dont il était si digne de comprendre et de refléter l'éclat.

J'insiste sur cette tendre et respectueuse affection pour Rancé, qui suffirait à elle seule pour l'honneur de sa vie. Dans ses vingt volumes il n'a consacré qu'une seule page à cette sainte mémoire, mais combien cette page la fait mieux comprendre et aimer que tout le livre de M. de Chateaubriand! Qu'on nous pardonne de la transcrire, elle est encore trop peu connue; et, d'ailleurs, je plains celui qui pourrait la relire sans émotion. « Mon père avait fort connu M. de la Trappe dans le monde : il y était son ami particulier, et cette liaison se resserra de plus en plus depuis sa retraite... Il m'y avait mené, quoique enfant pour ainsi dire encore; M. de la Trappe eut pour moi des charmes qui m'attachèrent à lui, et la sainteté du lieu m'enchanta. Je désirais toujours y retourner, et je me satisfis toutes les années, et plusieurs fois, et souvent des huitaines de suite; je ne pouvais me lasser d'un spectacle si grand et si touchant, ni d'admirer tout ce que je remarquais dans celui qui l'avait dressé pour la gloire de Dieu et pour sa propre sanctification et celle de tant d'autres. Il vit avec bonté ces dispositions dans le fils de son ami, il m'aima comme son propre enfant, et je le respectai avec la même tendresse que si je l'eusse été. Telle fut cette liaison, singulière à mon âge, qui m'initia dans la confiance d'un homme si grandement et si saintement distingué, qui me fit lui donner la mienne, et dont je regretterai toujours de n'avoir pas mieux profité. » Voilà pour la vie du réformateur : écoutons maintenant ce qu'il dit de sa mort, car personne ne s'entend comme lui à prendre sur le fait les hommes « lorsqu'ils commencent à ne regarder plus les choses de ce monde qu'à la lueur de ce terrible flambeau qu'on allume aux mourants. » A propos de ce pauvre quart d'heure environ que Dubois passe avec un récollet avant de mourir, il éclate en cette formidable ironie : « Un aussi grand homme de bien, et si préparé, n'avait pas besoin de davantage : c'est d'ailleurs le privilége des dernières confessions des premiers ministres. » Mais, au souvenir du lit de mort de ce moine qu'il aimait, il se fond et s'anéantit à force

de tendresse et d'humilité. « Ces Mémoires sont trop profanes pour rapporter rien ici d'une vie aussi sublimement sainte, et d'une mort aussi grande et aussi précieuse devant Dieu... l'Église le pleura et le monde même lui rendit justice. Ce jour, si heureux pour lui et si triste pour ses amis, fut le 26 octobre, vers midi et demi, entre les bras de son évêque et en présence de sa communauté, à près de soixante-dix-sept ans, et de quarante ans de la plus prodigieuse pénitence. Je ne puis omettre néanmoins la plus touchante et la plus honorable marque de son amitié. Étant couché par terre, sur la paille et sur la cendre, pour y mourir comme tous les religieux de la Trappe, *il daigna de lui-même se souvenir de moi*, et chargea son successeur de me mander de sa part que, comme il était bien sûr de mon affection pour lui, il comptait bien que je ne doutais pas de toute sa tendresse. Je m'arrête tout court; tout ce que je pourrais ajouter serait ici trop déplacé. »

Arrêtons-nous aussi, après cette course trop prolongée à travers ces volumes où la docte main de M. Chéruel nous a fait rentrer à sa suite. Mais qu'une conclusion soit permise, et la voici. On sort de cette lecture avec un double sentiment, avec une affectueuse admiration pour l'âme généreusement indignée de cet honnête homme; mais aussi avec une profonde répugnance pour la société dont il a été le peintre inimitable. Il est opportun et obligatoire de le dire, alors que nous sommes dotés d'une *grande institution catholique* qui reproche à Louis XVI de n'avoir pas continué les traditions de ses ancêtres, d'être descendu à une banale philanthropie, et de s'être posé en réformateur du peuple qui avait le moins besoin d'être réformé, parce qu'il avait la plus sage des constitutions, parce qu'il n'y avait rien à réformer dans la plus parfaite et la plus libre des monarchies.

Dieu nous garde de dire un mot qui puisse être interprété comme une injure à l'auguste race dont Louis XVI est la gloire la plus pure, dont l'honneur est l'impérissable apanage de la France, et dont les malheurs ont dû suffire non-seulement pour payer la rançon de ses propres fautes, mais encore pour expier tous les crimes de notre histoire. Mais, en songeant à ce que la monarchie absolue avait fait de la société, il y a un siècle et demi, il faut l'avouer, on ne pardonne pas, mais on comprend tout ce qui a suivi. Sans approuver les ruines inutiles et irréparables qui l'ont accompagnée, sans excuser les crimes qui ont transformé en énigme sanglante cette évidente nécessité, sans absoudre surtout les scélérats qui l'ont souillée par leurs vices ou leurs forfaits, on prévoit la Révolution! Quelle autre fin pouvait-il y avoir à une telle perversion du pouvoir et de la société?

Qu'on se représente ce qu'a vu Saint-Simon : les deux premières nations catholiques du monde, gouvernées sans contrôle et sans résistance, l'une par Dubois, le plus vil des fripons, l'autre par Alberoni,

« rebut des bas valets; » et le Saint-Siége réduit à faire de tous deux des princes de l'Église[1]!

La noblesse, « croupissant dans une mortelle et ruineuse oisiveté, » lorsque le danger et la mort ne venaient pas la purifier sur les champs de bataille.

Le clergé, atteint lui-même dans ses plus hauts rangs par la corruption, dupe de cette dévotion de cour, sincère chez le maître, commandée chez les valets, et aboutissant sans transition à une éruption de cynisme impie, qui dure cent ans avant de s'éteindre dans le sang des martyrs.

La bourgeoisie, pervertie par l'exemple d'en haut, par une longue habitude d'adulation et de servile docilité, à la fois mécontente et impuissante, incapable de résistance et de responsabilité.

La nation presque entière absorbée dans des préoccupations d'antichambre; les institutions ébranlées, les garanties compromises, les droits enlevés à tous ceux qui en avaient, au lieu d'être étendus à tous ceux qui en manquaient; les têtes courbées, les cœurs asservis, tous les individus ravalés au même néant; Saint-Simon, seul, errant de par la cour et le monde, cherchant en vain une âme ou deux pour le comprendre, et réduit à se renfermer chez lui pour y écrire en secret ses colères et ses douleurs immortelles.

Un abîme séparait cet état social de l'admirable renaissance intellectuelle sociale, et surtout religieuse, qui avait suivi la Ligue et l'Édit de Nantes.

L'habitude, dit le cardinal de Retz, « qui est prise en quelque pays d'accoutumer les gens au feu nous a endurcis à des choses que nos pères ont appréhendées plus que le feu mesme. Nous ne sentons plus la servitude qu'ils ont détestée. »

Nous avons vu de nos jours, et sans doute nous verrons encore bien des bassesses, bien des trahisons, bien des « valets à tout faire; » et je compte bien, comme je l'ai dit plus haut, sur quelque Saint-Simon futur pour venger les honnêtes gens du triomphe des « pieds plats » de notre temps. Mais, il faut le dire, ce que nous avons vu de plus triste et de plus honteux a toujours été bien moins triomphant, moins oppressif, moins accepté, moins toléré même, que les déportements analogues de l'ancien régime.

Je parle ici, bien entendu, de l'ancien régime dans son sens res-

[1] Le récit de Saint-Simon est, à cet égard, exactement confirmé par l'historiographe officiel de la cour de Rome, Guarnacci, continuateur de Cacconius (Rome, 1751, in-fol., t. II, p. 399), qui dit en parlant de la promotion de Dubois : *Innocentius XIII, efflagitante Gallorum rege, et quod rarum est, in id etiam incumbentibus cæteris fere omnibus catholicis principibus... eum in sacrum cardinalium collegium invexit.*

treint et véritable ; non du moyen âge, où il y avait de la liberté dans toutes les institutions, et de la grandeur dans tous les caractères; non de cette grande et superbe portion du dix-septième siècle antérieure à la révocation de l'Édit de Nantes et au triomphe de l'idolâtrie monarchique. Je parle de cette mise en tutelle de toutes les forces sociales par la royauté, qui produisit sur-le-champ l'inévitable décadence dont Saint-Simon fut le témoin indigné.

Sans remonter plus haut que 1700, sans descendre plus bas que 1850, nous avons le droit de reconnaître, en repassant l'histoire de nos pères, que nous n'avons pas été *progeniem vitiosiorem*. Disons-le donc sans orgueil comme sans hésitation : notre société bourgeoise et libérale, sortie de la Révolution et façonnée par trente-cinq années de liberté régulière, malgré ses misères, ses mécomptes, ses éclipses et ses inconséquences, a mieux valu que la société française d'il y a cent cinquante ans. Un honnête homme, un homme d'honneur, un bon chrétien, a dû s'y trouver plus à l'aise et y marcher la tête plus haute. La royauté, moralement irréprochable et politiquement contenue ; le clergé, contraint par la force des choses à l'indépendance et à la dignité, et d'ailleurs plus régulier, plus orthodoxe et plus uni qu'il ne l'avait jamais été dans tout le cours de notre histoire ; la noblesse, obligée, pour être tant soit peu comptée, d'ajouter un mérite tout supérieur et personnel au lustre du nom; les gens de cœur et de talent, appelés à tout et parvenant à tout, pas toujours, mais très-souvent, beaucoup plus souvent qu'autrefois, et cela sans plongeons, sans noirs et sales détours; la lumière d'une féconde et salutaire publicité promenée sur tous les points de la vie sociale; la parole du prêtre, la plume de l'écrivain, l'épée du soldat les conduisant sans entraves à l'empire des âmes ou à la conquête d'une légitime renommée; les intérêts matériels, suffisamment exploités, mais refoulés dans leur lit par la vive et constante application des classes éclairées aux questions les plus dignes d'agiter les intelligences et les cœurs; les masses laborieuses et indigentes, émancipées de toute contrainte égoïste, conviées avec une sollicitude chaque jour croissante, et à travers mille obstacles amoncelés sans être insurmontables, à un partage plus équitable des dons de Dieu; tout cela constituait un ensemble, imparfait sans doute et infiniment perfectible, mais dont, après tout, nous n'avions pas à rougir, et qui valait mieux que l'ancien régime.

Oui, mieux valait mille fois vivre sous un tel régime que sous celui de Louis XIV et de Louis XV. Et, si j'avais à soutenir cette thèse contre Saint-Simon ressuscité, je la maintiendrais encore, et pas seulement pour le fretin de la menue noblesse, pour « la petite et nouvelle bourgeoisie, » pour « la finance non encore décrassée dans la robe, » pour les gens de plume et de néant, mais bien pour

les plus grands et les plus huppés, mais même pour les ducs et pairs.

Oui, j'estime qu'un duc, pour peu qu'il ait de sens et d'honneur, doit reconnaître que ses pareils n'ont jamais été plus grandement à leur place, n'ont jamais rempli dans la vie civile un plus noble rôle que le duc de Richelieu sous Louis XVIII et le duc de Broglie sous Louis-Philippe. Et je suis convaincu que, tout bien considéré, le duc de Saint-Simon, avec son âme fière et droite, opinerait comme moi.

Ch. de Montalembert.

CODE DE LA FEMME

CHEZ LES PERSANS.

Servitude des femmes aux Indes, en Chine, et chez tous les peuples professant l'islamisme. Réaction. Code des femmes en Perse. Les noms et les titres des législatrices. Règlements relatifs aux ablutions, prières, jours d'abstinence et jours de fêtes, cérémonie de mariage, délivrance et les rites à observer au chevet d'une accouchée, bains publics, musique, conduite d'une femme vis-à-vis son mari, mets sacrés, cas où les femmes peuvent laisser voir leur visage à tout le monde, visites, sœurs adoptives. Caractère général et esprit des lois contenues dans le code des femmes. Mission apostolique de nos Sœurs de Charité et les travaux de l'abbé F. Bourgade.

L'Asie nous a donné le trésor du christianisme, dépôt sacré que nous n'avons pas encore restitué ni payé à notre bienfaitrice. Nous commençons cependant à y travailler, même sans avoir le mérite de le vouloir, et par le simple développement du bienfait divin que nous avons reçu. Sous le souffle puissant et vivifiant du christianisme, les lois, l'industrie, les arts, les sciences, le commerce, tous les germes de la prospérité matérielle de l'homme, ont, chez les Occidentaux, poussé et pris un essor immense et qui tient du prodige. Les Orientaux eux-mêmes avouent le fait; bientôt ils en découvriront la raison. Ils recherchent nos lumières, ils envient notre bien-être. Mais nous leur devons les biens du ciel avant ceux de la terre, et l'histoire nous prouve, d'ailleurs, qu'en Asie l'œuvre de civilisation a toujours débuté par une réforme religieuse. C'est la seule réforme dont les Orientaux, doués naturellement de l'instinct des choses divines et de l'amour du merveilleux, comprennent l'importance. Malheureusement le christianisme a peu d'apôtres dans ces contrées.

De plus, des raisons politiques portent les gouvernements d'Angleterre et de Russie, qui comptent des millions de sujets orientaux, à n'employer aucun moyen d'influer sur les mœurs et les croyances indigènes.

Comment ne pas trouver cette réserve exagérée? Ne serait-ce pas bien mériter de l'humanité que de s'attaquer aux plus odieuses cou-

tumes, et, par exemple, de chercher à adoucir le sort affreux des femmes?

On sait qu'aux Indes, en Chine, ainsi que chez tous les peuples professant l'islamisme, la servitude publique et privée des femmes est un fait général et un véritable principe religieux et social. — « Vieille ou jeune, femme ou fille, dit le code de Ménou, elle doit servilement obéir à son maître et ne pas se permettre l'action la plus insignifiante, sans y être autorisée par lui. La canne et la corde puniront l'indocile..... »

« La condition de la femme chinoise[1] fait pitié. Les souffrances, les privations, le mépris, toutes les misères et toutes les abjections, la saisissent au berceau et l'accompagnent impitoyablement jusqu'à la tombe. Sa naissance est en général regardée comme une humiliation et un déshonneur pour la famille; si elle n'est pas immédiatement étouffée, elle est considérée comme un être radicalement méprisable et appartenant à peine à l'espèce humaine. »

A l'autre extrémité du continent asiatique, en Arabie, le faux prophète Mahomet a trouvé la condition des femmes tout aussi misérable. Grâce à sa connaissance du Vieux et du Nouveau Testament, il a établi des lois plus humaines, en abolissant l'usage qu'avaient les Arabes païens d'enterrer vivantes leurs filles et en accordant aux veuves une quote-part dans l héritage du mari. Il aimait la femme, mais dans l'acception toute matérielle du terme, sans avoir compris la valeur de l'influence morale que les femmes sont appelées à exercer sur la famille et par conséquent sur la société. Sa fameuse définition : « Vos femmes sont votre champ, » etc. (Koran, II, 223), et les commentaires koraniques auxquels ce passage a donné lieu, sont empreints du cynisme le plus révoltant. Ailleurs, tout en recommandant d'user d'indulgence envers les femmes, il dit : « Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre la désobéissance, vous les reléguerez dans des lits à part; vous les battrez. » (Koran, IV, 35.) Le mal le plus sérieux que le Koran a fait à la famille des peuples musulmans, c'est la facilité avec laquelle un mari peut répudier sa femme. Cependant, hâtons-nous de le remarquer, toutes ces rigueurs et injustices de la loi de Mahomet se trouvent, sinon réparées, du moins adoucies et modifiées, soit dans d'autres passages du Koran, soit dans les *hédisse*, ou traditions relatives à la vie privée du prophète, qui s'accordent à le louer comme le modèle d'un père de famille, bon, affectueux, plein de déférence pour les dames et servantes de son harem. Bref, la loi qui règle les rapports des deux sexes professant l'islam est très-élastique, et le gouvernement français, qui, dans ses bureaux arabes d'Afri-

[1] Voyez l'*Empire chinois*, par M. Huc, vol. Ier, p. 233.

que, compte beaucoup de *Mollas* dévoués à ses intérêts, pourrait en tirer un excellent parti au besoin.

« Les femmes, en Algérie, sont soumises à une espèce de servitude et considérées comme fort inférieures aux hommes, » dit un rapport officiel [1]. Faire cesser un tel état de choses, moyennant une réaction formelle ordonnée par le gouvernement et établie en principe dans les bureaux arabes, serait couronner l'œuvre commencée déjà avec tant d'héroïsme par les sœurs de Charité de France, dignes par les œuvres du beau nom d'*épouses du Christ*. Par cette mesure, prise au sérieux et conduite avec habileté, on réussirait plus vite et plus facilement à faire comprendre aux musulmans les avantages réels du christianisme, que ne le font les écoles françaises recevant des enfants arabes, ou les théâtres et les salons de Paris ouverts aux chefs arabes des tribus du Tell et du Sahara.

Le succès d'une initiative si vivement réclamée pour l'honneur de la civilisation chrétienne ne serait pas aussi difficile qu'on l'imagine. En effet, le sort des femmes en Orient est trop pénible et trop humiliant pour ne pas soulever naturellement les âmes généreuses. Aussi, dans toutes les contrées musulmanes, le gouvernement qui entreprendrait de faire cesser cette odieuse situation trouverait déjà les voies ouvertes et le terrain préparé à la réforme. Nous pouvons le prouver, en racontant ce que nous avons eu lieu d'étudier nous-mêmes en Perse, pays dont les mœurs, la littérature et la langue ont de tout temps été admirées et imitées universellement en Orient.

Ici, comme partout ailleurs dans le monde musulman, la naissance d'une fille est considérée comme une humiliation et presque un déshonneur pour la famille. Le prophète exprimait et flétrissait, il y a treize siècles, ce préjugé absurde, en ces termes :

« Si l'on annonce à quelqu'un d'entre eux la naissance d'une fille, « son visage s'obscurcit, il étouffe de douleur, il se cache des siens à « cause de la désastreuse nouvelle. Doit-il la (la fille) garder et en su- « bir la honte ou l'ensevelir dans la poussière? Que leurs jugements « sont déraisonnables! » (Koran, XVI, 60.)

La pauvre femme, dont le premier jour commence sous des auspices aussi peu favorables, ne doit certes pas s'attendre à beaucoup d'égards dans sa vie ultérieure. On ne peut pas lire sans dégoût les injures dont les poëtes moralistes de Perse, Saadi, Envéri, Roumi, etc., accablent les femmes. Mais, condamnées par l'homme, elles ont cherché à être heureuses malgré lui, et, à ses lois, elles ont su opposer les

[1] Voyez dans la *Revue de l'Orient*, treizième année, troisième série, l'article *Algérie*, par Galay, extrait du rapport fait à la Société d'utilité publique, sur les colonies de Sétif.

leurs; voici de quelle curieuse façon : Il existe une tradition nationale venue on ne sait trop d'où, quand, ni comment. Elle compose un véritable code, recueil de formules, sentences, us et coutumes, pour la plupart bien antérieurs à l'islamisme, mais que l'on attribue à cinq femmes faisant jadis partie du harem du prophète Mahomet : Koulsoum-Néné, Bibi-Chah-Zéineb, Chehr-Banou, Dédé-Bezmâra, Khalé-Gulbari et Badji-Yasmine[1]. De même que le Koran a eu ses commentaires, ce code a les siens, dus aussi à des femmes. Ni le texte ni les glosses n'ont jamais été écrits; mais, de génération en génération, ils ont été transmis de vive voix et soigneusement conservés. Les cinq matrones sont décorées des titres pompeux de *dânâ*, « sage, » fekih, « législatrice, » mudjtéhid, « grande prêtresse, » etc. On les appelle collectivement « conclave, » et leurs ordonnances « décisions sacrées. » Toutes ces dénominations, empruntées au langage officiel du clergé musulman, semblent avoir été d'abord données par dérision et puis adoptées par l'usage déjà vieux et plus fort que la satire et les récriminations des mollas et des maris musulmans.

En effet, les doctes législatrices, tout en protestant de leur orthodoxie et de leur soumission respectueuse aux ordres du prophète et à ceux de son gendre, Ali, veulent avant tout que la femme soit libre, heureuse et respectée à l'égal de l'homme. Or comment y parvenir avec la polygamie et le divorce, sanctionnés et rendus très-faciles par le prophète? Elles s'appuient d'abord sur beaucoup d'expressions vagues, et plus encore de réticences, dans le Koran. On y trouve maintes recommandations d'user de l'indulgence envers la femme, et Allah y a dit, entre autres, à Mahomet : « Nous avons recommandé à l'homme de bien agir envers ses père et mère; sa mère l'a porté avec peine et l'a mis au monde avec peine. » (XLVI, 11.) Mais, le plus souvent, les canons du conclave féminin se trouvent en flagrante opposition avec la tradition et les commentateurs koraniques. Aussi, malgré l'adresse, l'influence et le savoir-faire des adeptes de Koulsoum-Néné, leurs menées ont déjà plus d'une fois donné l'éveil à l'attention des autorités du royaume.

Nous citerons un exemple. Il y a environ trente ans, quelques mollas s'étant alarmés de l'extension extraordinaire des doctrines *koulsoumistes*, le roi Fethali-Chah nomma une commission d'enquête, sous la présidence d'un de ses fils, Mahmoud-Mirza, homme d'esprit et littérateur distingué. La commission, siégeant au palais de Téhéran, de-

[1] Les noms propres sont ici accompagnés de leurs sobriquets, *néné*, maman, *bibi*, dame; *chah*, reine; *banou*, première favorite d'un harem; *dédé*, grand'-mère; *khalé*, tante maternelle, et *badji*, sœur : termes de caresses et d'affection qu'il est d'usage en Orient d'ajouter aux noms de femmes.

vait réunir tous les documents relatifs à ces doctrines, en déterminer la portée religieuse, nommer les coupables surprises en flagrant délit, et consigner le résultat de ses recherches dans un rapport adressé à Sa Majesté. La tâche n'était rien moins que facile. D'abord, les femmes, sachant par cœur le code, n'en ont jamais écrit aucun. Il a fallu s'en tenir aux données recueillies oralement et à quelques traités en circulation, rédigés par des hommes évidemment hostiles à la doctrine. Les pièces de conviction parlantes et vivantes ne manquèrent point; chaque membre de la commission d'enquête en avait plusieurs dans sa propre famille. Mais comment faire? Les deux cent trente épouses, filles ou odalisques de Sa Majesté, à Téhéran, la première favorite du grand prêtre, à Ispahan, et toute une armée de femmes des gynécées des principaux personnages du royaume se glorifiaient d'être koulsoumistes zélées. Les nommer et les compter eût été briser en visière avec les règles de l'étiquette et de la décence publique, commettre un scandale inouï dans les fastes du royaume des vrais croyants. A l'appui de tous ces graves *considérants* venait l'opposition sourde, mais active et infatigable, de la part des femmes dans les harems des ministres. La commission, aux abois, reçut l'ordre de clore l'enquête.

Peu de temps après, on vit paraître un poëme satirique intitulé : *Adab unnisvâne :* « Us et coutumes des femmes, » fait sur les documents recueillis par la commission et mis en vers par le président lui-même, Mahmoud-Mirza. On dit que le Chah, poëte aussi, y a intercalé plusieurs distiques de sa composition. En se servant ainsi de l'arme du ridicule, arme tout aussi terrible en Perse qu'elle l'est en France, le roi Fethali-Chah a donné preuve de ce tact et de cet esprit d'à-propos qui caractérise tous ses actes.

Nous passerons ici en revue les seize « portes, » *bâb* (chant, chapitre), de ce poëme, qui n'a pas encore été traduit en Europe. Les Anglais, qui aiment à surveiller les mouvements de l'opinion publique chez les peuples d'Orient, possèdent déjà deux publications relatives au même sujet[1]. Nous y aurons quelquefois recours pour compléter le travail du prince poëte: l'une, traduite par J. Atkinson, porte, en persan, le titre de *Livre de Koulsoum-Néné* (Kitabi-Koulsoum-Néné); l'autre, les *Canons d'Islam*, fut rédigé en anglais par un Persan, Djafar-Chérif, et traite des superstitions en usage chez les musulmans des Indes, ayant beaucoup d'analogie avec celles de leurs compatriotes de l'Iran.

Le prince poëte parle, dans sa préface, d'un troisième traité que nous ne connaissons pas : « Mir-Damad, de glorieuse mémoire, dit-il, animé du désir de soulever un coin du voile qui cache aux yeux du

[1] Customs and manners of the women in Persia, etc., by G. Atkinson. 1832, London.—*Canoon-e-Islam*, etc., by Jaffur Schureef. 1836, London.

monde les croyances ténébreuses de quelques femmes sans foi ni loi, s'était mis en peine d'observer ce qui se passe dans l'intérieur des harems. En même temps, il eut soin de recueillir, de la bouche des vieilles commères d'Ispahan, tout ce qu'elles savaient concernant les doctrines perverses de Koulsoum et ses complices. La mort empêcha Mir-Damad de mettre la dernière main au livre où il avait consigné tous ces détails. Toutefois ce qui nous reste de son travail est une acquisition des plus précieuses. On y voit, évoqué au grand jour, tout un monde de ruses sataniques et de menées infernales de l'engeance féminine. »

Le poëme tout entier est à peu près sur le même ton, quoiqu'en beaux vers. Le poëte, tantôt jette l'injure et le sarcasme, et tantôt, reprenant son sérieux, raconte avec un entrain, une verve qui feraient supposer qu'il partage lui-même les croyances du conclave.

Le chapitre ou chant Ier discute gravement les titres qu'ont les législatrices au respect et à l'obéissance de leurs ouailles. Comme elles ont appartenu à la famille du Prophète, la plaisanterie n'est pas de bon aloi. Au contraire, les textes de la version de M. Atkinson citent quelques légendes sacrées dont nous donnons ici un fragment pour l'édification des infidèles. Il s'agit d'une héroïne, espèce de Jeanne d'Arc des déserts d'Arabie.

« Bibi-Nour (*Notre-Dame de lumière*), femme d'un chamelier arabe, prit une part très-active dans la guerre de succession des princes Hassan et Hussein, orphelins du khalife Ali. On la voit, travestie en guerrier, les armes à la main, faire mordre la poussière à quelques-uns des plus braves cavaliers de Syrie, ennemis de ces princes. Elle tue de sa propre main la personne qui, par ordre du khalife Yézid, empoisonna le prince Hassan. Plus tard, voyant la tête de son malheureux frère, Hussein, au bout d'une lance et ignominieusement traitée dans les rues de Damas, l'intrépide Bibi-Nour s'y introduit nuitamment, et emporte la tête sacrée dans les déserts de Kerbéla. Mais, ô miracle! la tête perce les plis du manteau de sa protectrice, qui l'enveloppaient, prend l'essor sous la voûte de la nuit, brillante de tous les astres du ciel d'Arabie, les fait pâlir devant l'éclat des gerbes de lumière que projette son auréole, et dit en souriant :

« Ton costume de soldat de Damas ne me trompera point. Non, tu « n'es pas de l'armée du maudit Yézid; tu n'es pas de mes ennemis. « Tu es Bibi-Nour, et le moment où tu mourras aussi en martyre n'est « pas éloigné. »

Une autre nuit, la tente sous laquelle Bibi-Nour avait gardé la tête sacrée se trouve illuminée tout à coup de dix mille lampes invisiblement soutenues en l'air. Une figure angélique apparaît. C'est le prophète Mahomet en personne. Il s'agenouille respectueusement devant

la tête de son petit-fils et la couvre de baisers. Avant de s'en aller, il fait cadeau à Bibi-Nour d'une bague qui a la propriété de rendre invisibles et de transporter d'un pays à l'autre les personnes qui la gardent à leur doigt. Il paraît que Bibi-Nour ne voulut pas s'en servir pour échapper au martyre, car, peu de temps après, elle fut tuée par les sbires de Yézid. La bague miraculeuse reste jusqu'à présent au même doigt auquel le Prophète l'avait mise. Les pèlerins qui vont prier sur le tombeau de la sainte martyre y voient encore des étincelles jaillir de la bague, circonstance qui a donné l'origine au nom de *Notre-Dame* (Bibi) *de lumière* (Nour).

Le chapitre IIe aborde une des questions les plus épineuses du rituel musulman. On sait combien Mahomet tenait à la propreté du corps. Le verset : « O croyants! quand vous vous disposez à faire la prière, lavez-vous le visage et les mains jusqu'aux coudes ; essuyez-vous la tête et les pieds (Kor., v, 5), » a bien mérité de l'humanité, en forçant de se laver, au moins trois fois par jour, des millions d'hommes naturellement malpropres, indolents et exposés aux chaleurs et à la poussière des climats chauds. Nos législatrices veulent bien s'y soumettre; cependant, puisqu'il est dit dans le verset suivant : « Dieu ne veut vous imposer aucune charge, mais il veut vous rendre purs, » et comme ces soins de propreté ont été depuis exagérés par les commentateurs du Koran et les mollas, Koulsoum-Néné établit trois cas où une femme, sans cesser d'être bonne musulmane, peut se dispenser d'avoir recours aux ablutions :

1° Toutes les fois qu'un mari avare n'a pas donné à sa femme de quoi payer un bain ;

2° Toutes les fois qu'une dame est en grande toilette ;

3° Toutes les fois, et aussi longtemps que les maris, après avoir promis d'acheter une robe neuve, ou un autre objet indispensable à la propreté du corps de leurs épouses, ne s'acquittent pas de la promesse donnée.

Le conclave insiste beaucoup sur la rigoureuse observance de cette troisième clause. Il ordonne de renoncer aux ablutions pendant vingt-quatre heures et même jusqu'à trois jours, si le mari ne tient pas sa parole. Or il faut savoir toutes les peines qu'un époux orthodoxe aura alors à endurer. Se servir soi-même serait manquer à la dignité de l'homme. Il ne pourra donc ni manger, ni se faire donner une pipe, ni se faire faire son lit, par les mains d'une impure, ni même prier, car le toucher d'une personne qui n'a pas fait ses ablutions salit et souille tout; son contact rend l'homme impur, incapable de communiquer soit avec ses proches, soit avec son Dieu.

Le chapitre IIIe prévoit les cas où une musulmane, sans cesser

d'être agréable à Dieu, peut s'abstenir de prier aux heures indiquées par l'islam.

Qui travaille prie. Cela est bon pour les hommes travailleurs. Notre code ne s'adresse qu'aux femmes et leur dit : Qui aime prie; qui exerce l'hospitalité prie; qui fait de la musique ou seulement écoute de la musique prie; qui souffre prie; et enfin, — qui l'aurait cru? — qui se fait beau prie. Voici comment ces dispenses ont été formulées par le docte conclave :

1° Le jour où le mari retourne d'un voyage lointain, s'occuper du namaz (prière) serait offenser Dieu ;

2° Si, à l'heure du namaz, il vous arrive des amies, levez-vous vite de votre prie-Dieu, et ne pensez qu'à les bien recevoir. C'est une heure bénie ;

3° Le jour où une de vos amies intimes se marie, point de namaz ;

4° Si, au milieu de votre prière, vous entendez les cris d'un individu châtié par votre mari, ne priez plus, mais allez au secours;

5° Si, au milieu de votre prière, vous entendez jouer de la musique qui vous plaît, prêtez-y l'oreille et ne priez plus, si vous ne voulez pas [1];

6° On peut ne pas prier toutes les fois que l'heure de la prière vous surprend au milieu des soins donnés à votre toilette ou lorsqu'on porte une robe de prix et qui pourrait se détériorer pendant les génuflexions du namaz.

7° La matrone Gulbari[2] pense que, dans ce dernier cas, on ferait mieux de s'acquitter de son namaz avant de faire sa toilette.

Le chapitre IV empiète encore plus loin sur le terrain de l'islamisme. On y institue les jours d'abstinence et les jours de fête, qui n'ont rien de commun avec les jeûnes et les fêtes de *moslims*.

Nous connaissons déjà *Notre-Dame de lumière;* elle eut une sœur appelée Notre-Dame la *Houri du paradis* (Bibi-Hour), et elles ont voulu que le 17e jour de la lune de Redjèbe fût consacré à jeûner, c'est-à-dire à ne rien manger ni boire depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Après quoi on peut rompre le jeûne, à cette condition expresse.

[1] Un jour Koulsoum, interrogée sur les motifs de cette ordonnance, répondit ainsi : « La musique peut louer Dieu tout aussi bien que la prière. L'une et l'autre sont également nécessaires pour le salut de l'âme. Or, lorsqu'on a à opter entre les deux nécessités, il faut choisir celle qui plaît le mieux. C'est une affaire de goût.

En Perse, toutes les fois que la sécheresse menace de compromettre les récoltes sur pied et que les prières des mollas ne réussissent pas à la faire cesser, on envoie des bayadères dans les champs danser et faire de la musique, et, dit-on, la pluie arrive aussitôt. Le Koran ne fait aucune mention de la musique, mais les commentateurs la comptent au nombre des inventions de Satan.

[2] Ce nom en persan veut dire « il pleut des roses. »

que les comestibles seront achetés avec de l'argent reçu en mendiant. Les rues des villes et des villages se remplissent alors de femmes bien mises qui demandent l'aumône en présentant aux passants une assiette remplie de clous de girofles, pois grillés, pistaches salées, etc. Tout le monde peut alors parler aux belles quêteuses et les voir, car elles ne se couvrent que devant leurs maris et les mollas. L'heure du soir les réunit dans une ou plusieurs maisons, assignées au rendez-vous, où chacune apporte le produit de sa recette du jour, qui doit être dépensée aussitôt en repas et réjouissances. Ce qui en reste est distribué aux pauvres. Avant de se séparer, on fait un namaz de deux génuflexions. Il y a plusieurs autres jours de jeûne et d'aumône, dont le plus remarquable et, dit-on, le plus difficile à tenir, est « le jeûne du silence » (*rouzéi-sukoute*), où il n'est point permis de remuer les lèvres depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Malheur au mari qui s'aviserait, un de ces jours, de s'opposer à la sortie de ses femmes ou de leur en demander les motifs. Toutes les dames du quartier s'en moqueraient pendant une année, ainsi le veut Bibi-Chah-Zéineb; une autre législatrice, Badji-Yasmine, veut qu'il soit sevré de toutes ses femmes pour cinquante-cinq jours; d'autres membres du conclave ont prononcé des punitions encore plus sévères.

Quant aux fêtes féminines, le code recommande surtout la célébration du dernier vendredi de la lune du Ramadan. Les fidèles, parées et parfumées, se réunissent sur le perron de la mosquée-cathédrale de l'endroit et y passent toute la soirée. « Aucune d'elles, dit le texte traduit par M. Atkinson, ne manque au rendez-vous, et pour cause : son beau jeune homme, aux yeux de chevreuil, aux joues de tulipe, à la taille de cyprès, y viendra sans faute. » Elles s'y assoient, allument des cierges et adroitement écartent un coin du voile, pour être vues et admirées, à ce que prétendent les compilateurs du code.

Quoi qu'il en soit, il est certain que quelques-unes de ces fêtes sont entourées de beaucoup de mystères et remontent à une antiquité lointaine. On s'y rassemble pour consulter l'avenir, conjurer les événements malheureux, etc. « Heur et malheur, dit le conclave, dépendent d'un seul mouvement, la vie et les choses humaines tiennent à un cheveu. »

Les chapitres V et VI avisent aux moyens de trouver un bon mari et prescrivent les rites à observer pendant la noce.

Allah avait fait dire à Mahomet, par l'entremise de l'archange Gabriel : « O prophète ! il t'est permis d'épouser les femmes que tu auras dotées[1]. Tu peux donner de l'espoir à celle que tu voudras, et accepter

[1] La dot, *mehrié*, que le mari doit payer à sa femme en cas de divorce est désignée dans leur contrat de mariage.

la main de celle que tu voudras après l'avoir négligée, et toute femme fidèle qui aura donné son âme (elle-même) au prophète. Tu ne seras pas coupable en agissant ainsi. » (Kor., XXXIII, 49.)

Le conclave ne demande pas de semblables prérogatives pour son sexe. Koulsoum-Néné cherche seulement à doter le mieux possible ses ouailles avant qu'elles soient négligées, ce qu'elle peut demander d'autant plus légalement, que le prophète ordonna ailleurs aux maris musulmans : « Il ne vous est pas permis de vous approprier rien de ce que vous avez donné à vos épouses. » (Kor., II, 228.) En matrones expérimentées et prévoyantes, les législatrices enseignent à la fiancée comment profiter des premiers moments du mariage. L'usage veut qu'elle soit introduite dans la chambre nuptiale ayant le visage voilé, et qu'elle ne s'y dévoile que lorsque le nouveau marié lui aura fait deux cadeaux, dont l'un se nomme *rounuma*, « pour avoir *fait voir sa figure*, » et l'autre, *dendanerendj*, pour avoir parlé, mot à mot : « pour s'être donné *la peine de remuer les dents*. » Le premier est le plus considérable, et, chez les gens riches, il consiste ordinairement en abandon du revenu annuel d'un village, quelquefois celui de tout un domaine, à titre de pension viagère. Tout le monde connaît ce spirituel mensonge du poëte Hafiz, qui, pour voir une fossette sur les joues de sa *Pucelle de Chiraz* (Turki Chirazi), lui avait proposé le don de deux grandes villes qu'il n'a jamais eues ni vues, Samarkand et Bokhara!

La mariée, avertie d'avance par les commères koulsoumistes du quartier de ce que son époux peut raisonnablement lui offrir, entre voilée et silencieuse dans la chambre nuptiale. Elle s'y assoit tranquillement, comme si elle ne s'apercevait même pas de la présence de qui que ce soit. Le marié a grande hâte de la voir et de l'entendre parler. Il commence à énumérer les cadeaux dont il veut étrenner sa bienvenue. On le laisse parler sans l'interrompre, on n'a pas même l'air de faire attention à ce qu'il dit. Seulement, de temps à autre, un geste négatif l'avertit qu'il n'y est pas encore, qu'il lui faut mieux dorer le premier rayon de sa lune de miel. — Il redouble d'offres et d'instances. Au plus fort de la hausse, le voile se soulève, et le mari ne peut plus se rétracter de ce qu'il aura promis dans ce moment suprême; c'est une dette d'honneur. Le même manége a lieu pour l'enchère du deuxième cadeau, qui coûte moins cher, par exemple, un bijou, un châle, etc. La mariée, déjà sans voile, mais les yeux baissés, la figure impassible, ne commence pas à parler (remuer les dents), jusqu'à ce que son maître et seigneur, échauffé par le succès de sa première négociation, fasse sonner une nouvelle preuve de sa libéralité.

Par égard pour nos lectrices chrétiennes, nous passons d'autres instructions du code incompatibles avec nos mœurs. Il suffira de remar-

quer que le conclave accorde, avec un admirable sérieux, sept cent soixante-dix-sept observations pour chacune des personnes, n'importe le sexe, qui avertirait honnêtement et à temps la fiancée du véritable état des moyens financiers de son futur mari, sans y compter l'absolution de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (*sic*) péchés pour toute femme qui veillerait une nuit à écouter derrière les portes de la chambre nuptiale des nouveaux mariés, et qui, le lendemain, en communiquerait exactement les détails à ses amies.

Le chapitre VII est à peine du domaine de la religion : il s'agit des rites à observer au chevet d'une femme en couches. Nous en emprunterons quelques extraits, qui, à un but de moralité pratique, joignent ordinairement leur raison hygiénique.

Le conclave prononce des peines sévères à l'égard des maris qui oseraient contrarier en quoi que ce soit leur femme en état de grossesse. On le menace d'avoir un enfant aux *yeux bleus*, signe de laideur. Une telle femme, pour les législatrices, est une sainte en état de grâce, et le jour de sa délivrance, une fête pour tous, un jubilé. L'accouchée, pendant les sept premiers jours, doit être gardée à vue; car, à l'instant même où on la laisserait sans surveillance, un monstre hideux, *Aule* (le rouge), viendrait tuer la mère et l'enfant.

Aule est une espèce de démon incarné que Koulsoum-Néné et ses collègues ont vu. Il apparaît sous les traits d'une sorcière, pas plus grande qu'un singe ordinaire, très-vieille, très-friande du foie, du cœur et des entrailles du nouveau-né et de sa mère. Aule s'avance à reculons, c'est-à-dire qu'il a le talon du pied à l'endroit où les hommes ont les doigts, et *vice versâ;* il a les ongles crochus, la chevelure couleur de feu et la peau du front écarlate, d'où lui vient son nom. A l'habileté astucieuse d'une vieille duègne, Aule joint tous les stratagèmes d'enfer pour endormir la garde-malade des accouchées. Les yeux ouverts d'une personne qui veille lui ôtent la force et le courage de venir commencer son repas d'ogre.

Sans se résigner à la lecture de tous ces détails, il serait difficile de s'expliquer l'empressement avec lequel les fidèles s'offrent à faire partie de ce qu'elles nomment *cheb-passi*, « veille de nuit, » persuadées qu'elles sont que « chaque instant de cette nuit se métamorphose en une brique d'or dont les anges du paradis construisent un kiosque pour la garde-malade des accouchées. » Offrir de l'argent pour un service aussi méritoire serait offenser et en même temps scandaliser chaque femme bien née. Cependant il faut avoir fait des études sérieuses pour exercer l'état de garde-malade. Elle doit connaître, entre autres, tous les moyens de tenir Aule à une distance respectueuse : le roulement du tambour de basque, un koran ou un sabre à moitié dégainé déposés au chevet de l'accouchée, un cercle tracé avec la pointe

du poignard autour du tapis où elle repose, etc., etc. Si, malgré toutes ces précautions, la fièvre de lait commence à se déclarer, on donne quelques poignées d'orge à un cheval bai dans le pan du manteau de l'accouchée: cette couleur de la robe du cheval fait peur au démon. Voici un remède plus efficace encore contre la fièvre de lait : on fait venir une chèvre noire, et, après l'avoir fait promener trois fois autour du lit de la malade, on égorge la chèvre en sacrifice.

Au milieu de ces pratiques païennes, on remarque une trace du christianisme : « Ce qu'il y a de mieux à faire, » dit le conclave, « c'est de ne point appeler l'accouchée par son propre nom durant les sept premiers jours, mais de lui donner le nom de *Merième*, ce qui la mettra certainement à l'abri de l'influence des esprits d'enfer. » On sait que les Orientaux nomment ainsi Marie, mère du Sauveur.

En quittant les pratiques superstitieuses pour les pratiques médicales, nous trouvons quelques instructions pour le régime à suivre par la malade : par exemple, elle ne doit rien boire pendant les deux fois vingt-quatre heures qui suivent la délivrance. Le troisième jour, on peut lui donner de l'eau après y avoir plongé un fer de cheval rougi au feu. L'enfant n'est emmailloté ni mis au berceau que le huitième jour de son existence, et alors c'est une véritable fête. « Recevez et traitez l'enfant nouveau-né comme un cher ami revenant d'un voyage lointain. » Le moment de la mise au berceau est salué par une détonation ou, pour mieux dire, par un craquement de noisettes que l'on fait écraser à grand bruit. Rien de plus naïvement gracieux que le chant du berceau, composé pour l'occasion, dit-on, par Khale-Djane-Aga, et traduit en anglais par M. Atkinson (p. 52). Le même jour, quelquefois le lendemain, l'accouchée, vêtue de ses plus beaux atours, est triomphalement conduite aux bains, par ses sept gardes-malades, pour y recevoir les félicitations de ses parentes et amies.

Les chapitres VIII et IX sont relatifs aux bains des femmes et à la musique. Pour abréger, nous omettrons les prescriptions minutieuses consacrées à ce détail important de la vie musulmane. Nous avons dit déjà que Mahomet a été bien inspiré en élevant les soins de propreté à la hauteur d'une vertu. Les commentateurs du Koran ont prévu le cas où une simple ablution ne purifie pas, et où il faut recourir à l'immersion (baptême); ils sont unanimes pour recommander l'usage du bain. En Perse, chaque village doit avoir son établissement de bains publics et ses jours réservés pour les hommes et pour les femmes, car les deux sexes n'y vont jamais à la même heure. Dans les villes, les édifices destinés à cet usage ne désemplissent pas depuis l'aube du jour jusqu'à minuit. Les femmes y viennent plus souvent encore que les hommes; pour elles, c'est un temple, un boudoir, un salon et un théâtre en même temps, lieu de rendez-vous accessible à toutes les classes de la société sans exception.

Les dispositions architectoniques des bains (*hemmam*) correspondent parfaitement à toutes ces exigences. L'entrée conduit à une vaste salle voûtée, éclairée d'en haut et ayant au milieu un réservoir avec un jet d'eau fraîche; tout autour, dans l'épaisseur des murailles et à la hauteur d'environ un mètre au-dessus du plancher, il y a de grandes niches ou cellules, pouvant chacune recevoir deux ou trois personnes à la fois. Dans des journées réservées aux femmes, l'aspect général de ces cellules pourrait être comparé à celui des loges garnies de spectatrices de nos théâtres, avec cette différence, que les servantes qui ouvrent l'entrée d'une dame dans le hemmam y apportent avec elles tout ce qu'il faut pour meubler la niche : tapis, prie-Dieu, narghiléh, service à thé, déjeuner, miroir, oreillers, guitare. Elles y restent cinq à six heures de suite, car il ne s'agit pas seulement de se baigner, mais aussi et encore plus de se communiquer les nouvelles du jour, ainsi que d'essayer des robes neuves et de faire parade de ses bijoux.

Nous regrettons de ne pouvoir pas spécifier une à une les instructions des matrones du docte conclave au sujet des bains. Elles n'oublient rien d'important pour les intérêts matériels et spirituels de leurs ouailles, depuis les attributions de la servante jusqu'au menu d'un déjeuner de bains, et la formule très-détaillée de la quantité de milligrammes de gomme d'adragant, d'ambre gris, d'huile d'amande, de fleurs de guimauve, etc., dont se doit composer le *lehléhé*, cosmétique merveilleux qui adoucit la peau, en fait tomber les rides et rajeunit de quinze ans! A en croire le poëme de Mahmoud-Mirza, la conversation des baigneuses, telle que le conclave veut l'avoir, doit nécessairement rouler sur la conduite des maris à l'égard de leurs femmes. Tout le monde y prend une part active, et, comme dans certains meetings de Londres, on propose tel et tel nombre de *grognements* pour vouer à l'exécration de l'assemblée les noms des époux reconnus comme coupables de vouloir s'opposer au libre exercice de la doctrine koulsoumiste.

Quant à la musique, accompagnement obligé des bains des femmes, le lecteur aura déjà remarqué qu'elle est l'enfant gâté des cinq législatrices. Elles prouvent, le Koran à la main, que le prophète n'a pas condamné la musique. Il est vrai qu'il ne s'en trouve aucune mention dans le livre de Mahomet, et que les mollas, qui en ont prohibé l'usage, ne peuvent en appeler qu'à l'autorité de la tradition orale. Malgré les imperfections de l'art indigène, les Persanes en raffolent. Le musicien de profession y jouit du privilége de pouvoir entrer dans l'intérieur des gynécées, le conclave ayant défendu à ses fidèles de se voiler devant un virtuose, nonobstant les mollas, qui prétendent qu'il ira au plus profond de l'enfer. « La bénédiction divine ne hante pas la maison, » dit une ordonnance citée par

Mahmoud-Mirza, « où il n'y aurait pas de tambour de basque. Faites-en retentir le roulement dans les jours néfastes, et qu'il accompagne vos chagrins ainsi que vos joies. » Les femmes qui n'ont pas de quoi s'acheter un tambour à grelots doivent se pourvoir d'un chaudron ou d'un plateau en cuivre; en le faisant résonner lors d'une eclipse de soleil ou de lune, on finit par chasser le démon noir qui obscurcit le disque lumineux.

Le chapitre X est celui d'entre les chapitres du code qui a soulevé le plus de récriminations de la part des hommes. « Voici, s'écrient-ils, de quoi se mêlent ces mécréantes. Elles veulent jouir de droits égaux aux nôtres devant la loi! Le Prophète n'a-t-il pas clairement établi que *les maris sont d'un degré au-dessus de leurs femmes*[1]? Ne sommes-nous donc pas leurs supérieurs? Ne pouvons-nous donc pas prononcer le divorce ou révoquer le divorce, sans aucune espèce de contrôle? » Malheureusement le Koran les autorise a faire tout cela, et la volonté de la femme n'est pour rien dans l'arrêt qui la frappe, sans lui permettre de pouvoir s'en défendre ou y coopérer. Il n'y a que quelques expressions vagues qui peuvent servir de bouclier à ceux qui oseraient sauvegarder les intérêts de la femme : « Ne la retenez point par force pour exercer quelque injustice envers elle (Kor., II, 231); les femmes à l'égard de leurs maris, et ceux-ci à l'égard de leurs femmes, doivent se conduire honnêtement. » (Kor., II, 228.)

C'est en se basant sur ces restrictions d'une loi partiale et cruelle que les matrones du conclave cherchent à l'éluder. Le modèle d'un bon mari, disent-elles à leurs cathécumènes, est celui qui se contente d'une seule femme et qui ne lui refuse rien[2], dans les limites de la fortune dont il jouit. Il lui assignera une somme d'argent pour ses menus plaisirs, bains, excursions, friandises, etc. Si elle a du monde chez elle, le mari enverra ou ira lui-même chercher des rafraîchissements et du vin pour les convives. Si celles-ci sont invitées à passer la nuit dans son harem, le mari dormira tout seul et dans une autre pièce de la maison. Si madame a des parents qu'elle n'aurait pas vus depuis longtemps, monsieur ne s'opposera point à ce qu'elle aille faire un séjour de quelques semaines auprès d'eux. Honte et malheur éternel aux épouses qui n'apprécieraient pas une telle perle de mari, en lui payant de retour ses bons procédés par le dévouement et l'obéis-

[1] Kor., II, 228.

[2] Le poëte qui exalte le bonheur des femmes persanes, Mirza Abou-Talib-Khan, avoue lui-même « qu'il serait plus facile de vivre avec deux tigresses qu'avec deux femmes. » M. Atkinson, dans sa préface, cite une dissertation de ce Mirza, publiée à Londres, dans le but de prouver que les femmes en Perse n'ont rien à envier aux femmes de la chrétienté.

sance la plus sincère! Au contraire, la femme d'un homme avare, désobligeant et rancuneux, ne lui doit point de ménagement. Demandez-lui à divorcer, et, s'il s'y refuse, tous les moyens sont bons pour l'y forcer. « Ses parents sont tes ennemis naturels, déchire-les à belles dents. Rends-lui la vie amère, puisqu'il empoisonne la tienne. Dieu ne t'en punira pas, quand même tu te ferais toi-même des meurtrissures sur les épaules, pour les faire valoir auprès d'un kadi, dans le but d'émouvoir le magistrat et d'obtenir enfin le divorce. Guerre implacable et point de quartier! Si, après tout cela, le tyran persiste à te garder dans son harem, tu es autorisée à le quitter. Aucune femme de notre religion ne te refusera un abri dans sa maison jusqu'à ce que justice te soit faite. »

Le chapitre XI est presque entièrement rempli d'instructions relatives à la cuisson du *séménou*, espèce de gâteau bénit. La savante Badji-Yasmine assure que, « dans la famille où l'on conserve une tranche de *séménou*, les malheurs sont inconnus, la joie règne et le bien-être continue, grâce à la vertu magique du gâteau bénit. »

Aussi la cuisson se fait-elle avec beaucoup d'appareil. Des feuilles de platane envoyées d'avance en guise de billets d'invitation convoquent un grand nombre de fidèles; plus il y en a, mieux cela vaut. On commence à pétrir et à assaisonner la pâte à l'heure de la prière du coucher du soleil, prière qu'on récite avec ferveur et maintes génuflexions, pour ne retirer du four le gâteau qu'à l'aube du jour. En attendant, toute la nuit se passe à veiller à ce que rien ne manque à la perfection de la cuisson, tandis que la musique joue et que les jeunes filles dansent et folâtrent. Sur la pâte du *séménou*, encore molle, la maîtresse laisse une empreinte de sa main droite. Enfin tout est prêt, on prie encore une fois sur le pain bénit, et, après l'avoir coupé par tranches, on en consomme une partie, pour emporter et conserver religieusement ce qui reste. Cela rappelle peut-être les agapes des chrétiens du premier âge de la chrétienté.

Il y a aussi une espèce de potage bénit, « *âchi behloul*, » et plusieurs autres préparations secrètes dans le chapitre suivant, le XIIe, où les curieux trouveront, entre autres choses bonnes à savoir, quarante et un moyens d'écarter l'influence du mauvais œil.

Le chapitre XIII rentre dans le cercle des devoirs religieux, pour spécifier les cas où une femme musulmane doit ou non laisser voir son visage, question de la plus haute importance chez les sectateurs du Koran.

Les femmes des Arabes païens ne se couvraient pas devant un étranger. Mahomet avait toléré longtemps cette habitude, même au sein de sa propre famille. L'usage du voile arriva à la suite des succès, toujours croissants, de la mission de l'envoyé de Dieu, lorsque sa maison

devint le rendez-vous d'une foule de convertis. Il paraît que quelques visiteurs auraient abusé de l'hospitalité qu'on leur y accordait, car l'archange Gabriel descendit du ciel avec ce message :

« O croyants! n'entrez point sans permission dans les maisons du Prophète, excepté lorsqu'il vous permet d'y prendre un repas... Le Prophète *rougit* (de vous le dire), mais Dieu ne rougit point de la vérité : si vous voulez demander quelque objet à ses femmes, demandez-le à travers un voile; c'est ainsi que vos cœurs et les leurs se conserveront en pureté. » (Kor., XXXIII, 53.) Plus tard, la défense fut encore plus explicite : « Vos épouses peuvent se découvrir devant leurs pères, leurs enfants, leurs neveux et leurs enfants, et devant leurs esclaves; craignez le Seigneur. »

Les commentaires du Koran ayant renchéri sur la prohibition, l'épouse musulmane ne peut laisser voir son visage qu'à son mari, son père, ses oncles, ses frères et l'eunuque du harem. Dans des harems bien gardés, le frère ne peut pas parler à sa sœur sans en avoir obtenu la permission, et en présence d'un témoin. Les vénérables matrones du conclave sont bien plus raisonnables, en autorisant leurs ouailles à se dévoiler :

1° Devant le nouveau marié, le jour de son mariage;

2° Devant tout jeune homme qui n'appartient pas au clergé musulman (qui n'est pas coiffé d'un turban);

3° Devant le Chah de Perse;

4° Devant les hommes qui ne professent pas l'islamisme;

5° Devant les musiciens et les médecins;

6° Devant les marchands de comestibles et de rafraîchissements.

En revanche, il faut s'envelopper de tous les plis de son voile et se cacher soigneusement devant les mollas, les séids et les docteurs en théologie. Mahmoud-Mirza nous apprend que les législatrices ne sont pas d'accord entre elles sur le privilége dont il s'agit, les unes voulant qu'il soit plus restreint, les autres préférant le voir plus étendu encore. « Il n'y a, dit-il, que l'article du jeune homme qui réunit tous les suffrages. Et, si on leur demande le pourquoi, elles vous répondent: « Mais tout jeune homme, c'est notre esclave. » Or lisez le Koran. »

Le chapitre XIV se trouve en opposition tout aussi patente avec l'orthodoxie que celui qui précède. Il prévoit les cas où les femmes peuvent se dispenser des trois namaz prescrits par l'islamisme. C'est l'amplification du chapitre III, dont nous avons déjà donné le résumé.

Le chapitre XV porte le titre : *Des visites à recevoir et à rendre.*

La tradition attribue à Mahomet ces paroles : « Honore celui qui « vient te demander l'hospitalité, même quand il ne serait pas musul- « man. » Et notre code abonde en ce sens. En Perse, où les voya-

geurs ne trouvent point de bons hôtels ni auberges, il est d'usage d'aller loger chez ses amis. « Au risque de compromettre le salut de votre âme, dit le code, ne refusez jamais votre porte à une mère de famille; pauvre ou riche, recevez-la, elle, ses enfants et ses domestiques, et gardez-les chez vous au moins pendant trois jours; le quatrième jour, elle sera libre de partir; mais alors prouvez que vous regrettez son absence en lui envoyant un cadeau. » Ce cadeau s'appelle en persan *djâkhâli*, « la place vide, » beau mot pour exprimer le vide que l'absence d'un ami laisse après lui. Cependant tous les jours ne sont pas également propices pour exercer l'hospitalité : il y en a de fastes et de néfastes, comme chez les Romains.

Les visiteurs mâles sont à la charge du mari. S'il ne veut pas être en butte aux sarcasmes de toutes les commères du quartier, à commencer par sa chère moitié, il doit héberger et loger le voyageur dans le corps de logis où les femmes n'entrent point. Toutefois ce sont elles qui envoient le lit et les repas. D'après un passage du texte traduit par M. Atkinson, la sage Koulsoum-Néné aurait dit à ses catéchumènes : « Toutes les fois qu'un jeune homme d'un extérieur distingué, aux yeux expressifs, le sourire sur la bouche, viendra faire un séjour dans votre maison, il n'y a pas de danger de lui dire, en passant : « Vous êtes le bienvenu, » et, en le disant, d'écarter un coin du voile, si tant est que vos attraits vaillent réellement la peine d'être vus. Cela vous portera bonheur dans les deux mondes. »

Un vol commis au préjudice de l'hôte doit être puni comme le crime de simonie.

Le chapitre XVI explique les rites à observer lorsqu'il s'agit de l'adoption d'une sœur, chaque fidèle devant s'en choisir une : usage de grande portée morale.

A cet effet, le 18e jour de la lune de Zilkade, les couples de sœurs futures, en grande toilette, se rendent dans des mosquées, et, là, dans quelque coin le moins fréquenté du sanctuaire, prononcent le serment d'une amitié à la vie et à la mort. Il y a une formule pour l'adoption d'une sœur, et une autre pour l'adoption d'un frère. Le clergé musulman, en Perse, ne s'oppose point à la conclusion de ces contrats d'amitié volontairement passés entre deux individus du même sexe, et, le plus souvent, à l'âge de la première jeunesse. On cite maints exemples de sœurs et de frères adoptifs restés fidèles à l'épreuve des changements de circonstances et de fortune. Le code dit que la mort ne délie point du serment ainsi donné : « Les deux sœurs adoptives, changées en deux houris immortelles, habiteront le même kiosque, que les anges leur auront préparé au paradis; elles s'y promèneront bras dessus bras dessous, à l'ombre de bosquets fleuris, pour s'y mi-

rer dans les eaux limpides et parler des souffrances qu'elles ont su si bien endurer ensemble pendant leur passage ici-bas.

En attendant ce bonheur suprême, les sœurs adoptives ont un langage convenu, espèce d'argot auquel les non initiés ne comprennent rien. C'est le langage des fleurs, et, ce qui est encore plus savant, le langage des épices, qui, au besoin, peuvent épargner les ennuis d'une correspondance épistolaire sans en détruire le charme. Un grain de cardamone, avec sa pelure déchirée, veut dire : « Viens, j'ai du chagrin. » Si la pelure en est intacte : « Ne t'afflige point, tout va bien ; » mais, si le grain est réduit en plusieurs débris : « Ton ami va venir. » Un bâton de cannelle entier : « Consolez-moi ; » brisé : « Elle, ou il n'est pas venu. » Un clou de girofle : « Je brûle d'impatience. » Un brin de safran : « L'amour me fait pâlir, je souffre, » etc., etc.

Nous omettons une infinité de détails, tels que philtres, amulettes, talismans et autres charmes et préservatifs fort en usage chez les femmes d'Orient. M. Atkinson rend justice à Koulsoum-Néné et à ses compagnes, en ce qu'elles n'aiment point recourir aux moyens surnaturels dans le but de s'assurer l'amour de quelqu'un, à l'instar de leurs compatriotes aux Indes, qui emploient à cet effet des chairs de reptiles, des cendres de cadavres brûlés et des sucs de différentes plantes. « Les formules pour confectionner ces potions abominables ne défigurent aucune des pages du code des sept matrones, » dit-il (p. 62). Quant au côté utilitaire des superstitions qu'on y trouve décrites, ce sont, pour un ethnographe, autant d'analogies curieuses à établir entre les usages des Persans et ceux des peuples mieux connus déjà, et, pour les fidèles de Koulsoum, autant d'occasions de se voir et de sympathiser.

Voilà de quoi se compose tout ce code rigoureusement suivi par une foule de femmes persanes. Beaucoup de personnes n'y peuvent voir qu'une de ces bizarres institutions dont l'Orient fourmille. Les niaiseries mêmes dont certains passages sont remplis, le peu d'élévation des idées qui y sont présentées, semblent à juste raison peu faits pour relever entièrement un sexe si profondément abaissé dans toute l'Asie. Ces bizarres pratiques sont curieuses cependant, à titre de preuve des efforts que font les femmes pour s'affranchir, par mille subterfuges qui peu à peu usent, relâchent, et feront tomber les chaînes de leur servitude morale. Cependant autre chose est nécessaire pour les briser à jamais. L'émancipation complète de la femme n'arrivera pour l'Orient qu'avec les lumières du christianisme. Mais les femmes elles-mêmes ne peuvent-elles pas hâter l'arrivée de ce moment ? Ne sont-ce pas elles qui, en Occident, ont le plus contribué à nous faire sortir de la barbarie, à nous faire connaître les saints préceptes de l'Évangile ? Leur cœur, avant le nôtre, a senti les beautés et la douceur de cette

religion d'amour. Je suis persuadé que la religion chrétienne reprendra de la même façon ses droits sur l'Asie, son berceau. On aurait pu craindre, en les voyant si bas, si méprisées, que leur voix fût à jamais impuissante, et que ce grand moyen de ramener la partie la plus peuplée et la plus riche du monde à la foi et à la civilisation nous fût refusé. L'étude de leurs idées en Perse nous montre chez elles un esprit d'indépendance et une volonté de reprendre leur rang qui doit nous rassurer. Elles ne sont pas au-dessous de la divine mission qui leur est réservée ; lorsqu'elles connaîtront la religion chrétienne, lorsqu'elles comprendront combien elle les ennoblit, les préceptes de Koulsoum seront abandonnés par elles comme ceux du Koran. Leur ambition aura un plus noble objet que celui de forcer leur mari à leur donner une robe ou un bijou. Elles seront plus soumises, tout en ayant cette liberté intérieure, plus précieuse que toutes les autres. Elles forceront, comme les premières femmes chrétiennes, leurs pères, leurs frères, leurs époux, à admirer leur conduite et leur foi, à être à moitié chrétiens. Le caractère profondément religieux des Orientaux, la nécessité sentie par eux d'une réforme, feront le reste.

Il est du devoir de tout ce qui est chrétien en Europe d'appuyer ce mouvement. Les Anglais sont déjà parvenus avec succès à empêcher dans l'Inde qu'on brûlât les veuves après la mort de leurs époux ; mais ce n'est que le progrès obtenu par Mahomet lui-même.

Le catholicisme, toujours en avant, a déjà poussé bien plus loin. De saintes femmes, à Constantinople et à Smyrne, élèvent de petites filles au travail, à l'obéissance, et développent leur intelligence, soignent les malades, et grandissent les femmes aux yeux des populations orientales, dont elles sont bénies. Elles commencent humblement une œuvre immense, et sèment, avec l'abnégation, le travail et la prière, un arbre dont l'avenir recueillera les fruits.

En parlant des personnes qui ont si bien mérité du christianisme et de la civilisation européenne, dans des contrées de l'Orient les plus rapprochées de l'Europe, nous ne pouvons pas passer sous silence les travaux de M. F. Bourgade. Ce savant ecclésiastique, en sa qualité d'aumônier de la chapelle Saint-Louis à Tunis, a profité d'un long séjour parmi les Arabes d'Afrique pour faire l'objet d'une étude approfondie de leurs mœurs et de leurs croyances religieuses. Aidé par des théologiens et des jurisconsultes indigènes, l'abbé Bourgade, après avoir collationné tous les passages du Koran empruntés à nos Ecritures saintes, et avoir compulsé les explications qu'en ont données Béidaouy, Zamakchchari, Tadhéli et autres commentateurs arabes, il y trouva de quoi combattre l'islamisme avec des armes fournies par ses plus célèbres docteurs. Les ouvrages de l'abbé Bourgade, les *Soirées de Carthage*, la *Clef du Koran* et le *Passage du Koran à l'É-*

vangile, ayant été déjà dignement appréciés ailleurs (voir le *Moniteur universel*, n^os des 18 septembre et 9 octobre 1855), nous nous bornons ici à y signaler l'exposé de la condition actuelle des femmes musulmanes de l'Afrique.

ALEXANDRE CHODZKO.

ÉTUDES ITALIENNES

CÉSAR CANTÙ

. . . . . Dès lors je résolus de m'en tenir à la philosophie claire, nette, sensée, pratique, de notre Italie.
(*Introd. à l'Hist. univer.*)

Nous sommes si peu au courant des réputations que nous n'avons pas faites, qu'il ne faudrait pas trop s'étonner si le nom inscrit en tête de ces lignes semblait à peu près nouveau à plus d'un lecteur. Il est cependant célèbre, et d'une célébrité déjà de vieille date en Italie. Mais, plus qu'aucune autre, la terre des ruines a droit de se plaindre qu'on ne veuille pas lui demander autre chose et qu'on passe à côté de ses illustrations sans les saluer. De l'Italie lettrée de ce temps-ci, que connaît, en effet, le gros du public? La renommée d'Alfieri, classique déclamateur dont les tragédies ressemblent à celles de Corneille comme le *Mahomet* de Voltaire ressemble à *Polyeucte;* un admirable tableau de mœurs et d'histoire, dû à la plume d'un Walter Scott milanais qui n'a fait qu'un seul roman, et, enfin, les douloureuses confidences d'un prisonnier d'État. Ce dernier livre surtout a eu la vogue et l'a gardée. Serait-ce parce que la résignation de la victime y est au fond plus cruelle pour les oppresseurs que les récriminations et les plaintes? ou bien parce que cette résignation, chez ceux qui souffrent, met notre égoïsme à l'aise? Hélas! oui, on se résigne bien vite pour l'opprimé qui en donne lui-même le conseil et l'exemple.

On se dit donc : L'Italie est au *carcere duro;* et l'on se lamente sur une si tragique déchéance. Nul pays plus malheureux sans doute, mais nul aussi dont les malheurs aient trouvé plus d'échos retentissants. Que la colombe du Spitzberg fasse entendre ses plaintifs roucoulements, et l'Europe entière viendra pleurer sous les barreaux de sa cage. Qu'une voix plus virile ébranle les voûtes du cachot, on accourt, on écoute, on s'interroge, on se passionne, jusqu'à ce que le cri devienne un râle et que le silence recommence. Mais, de cette renaissance intellec-

tuelle par où s'annoncent toutes les autres, de ce mouvement d'idées et de travaux, plus concluant qu'une élégie et moins décevant qu'une *Marseillaise*, de cette révolution des âmes qui doit rendre les Italiens à l'indépendance et plus tard à la liberté, très-peu s'en inquiètent, et quelques-uns, surtout en Italie, ne s'en inquiètent que pour lui faire obstacle. M. Mazzini ne vient-il pas de s'écrier : « *Des cartouches, et non des livres !* » Nous suivons le mot d'ordre. Les sociétés secrètes où se fabriquent les cartouches détournent toute l'attention qui devrait revenir à cette société savante, laborieuse, dévouée, d'où sortent des livres qui sont l'honneur et qui seront peut-être le salut de l'Italie.

Car, il ne faut pas qu'on se méprenne à quelques apparences contraires, l'avenir du monde n'a pas cessé d'être aux idées, c'est-à-dire à l'intelligence et à la liberté. La force n'a que des triomphes d'un jour, triomphes dans le genre de ceux que la lune remporte quelquefois sur le soleil et qui s'appellent des éclipses. Les nations les plus puissantes de notre époque sont aussi les plus lettrées, et jamais l'esprit de l'homme n'a mis plus de lui-même dans l'œuvre complexe de la civilisation. La nôtre est fille des livres. C'est là précisément ce qui la fait grande, mais incomplète. Lorsque la force des choses et le poids naturel de ses intérêts l'auront ramenée, sans secousses et sans rien rien perdre de ce qu'elle a gagné, à ce juste équilibre entre les innovations légitimes et les traditions nécessaires, qui est le progrès accompli, alors l'avenir sera fait et le problème du siècle résolu.

En attendant, ce problème tout moral se poursuit par toutes les voies, bonnes ou mauvaises, de l'entendement humain. L'art et les sciences n'ont pas été moins remaniés, depuis soixante ans, que les constitutions et les frontières. Que ce mouvement, si vanté lorsqu'il se produisait sur les bords du Rhin, de la Tamise ou de la Seine, n'ait pas été assez remarqué lorsqu'il s'essayait en Italie, cela est vrai, et c'est une injustice à réparer. Mais, qu'il se soit prononcé là-bas plutôt qu'en France, que nous n'ayons été une fois de plus que les écoliers et les heureux plagiaires des Italiens, c'est là une prétention dans laquelle l'amour-propre de nos voisins s'engagerait, suivant nous, très-mal à propos. On n'est pas deux fois le peuple de la renaissance. D'ailleurs, qui ne sait que depuis deux siècles, c'est-à-dire depuis qu'elle est formée, notre langue a su s'attribuer en Europe une prédominance qu'il n'est plus temps de nier ni de combattre? Dernière venue des langues latines, elle a vu ses sœurs aînées s'oublier elles-mêmes pour la mieux imiter et la mode de *s'infranciosare* gagner surtout en deçà des Alpes. Notre incomparable école littéraire du dix-septième siècle fut l'Alexandre de cette conquête pacifique; et, de nos jours, comment se défendre contre cette langue française, qui n'est plus seulement la

langue de la diplomatie, mais celle du journalisme, de la philosophie, de la tribune, et, pour tout dire en un mot, de la Révolution?

En revanche, nous ne ferons nulle difficulté de reconnaître que cette invasion du goût français ne fut pas heureuse pour l'Italie. Il arriva d'elle tout aussitôt ce qui devait arriver de nous-mêmes après un certain laps d'années. Prendre les anciens pour guides est un procédé assurément fort recommandable. Dante a bien pu dire à Virgile:

Tu se' lo mio maestro e il mio autore [1],

et rester plus original que son maître et son auteur. Mais imiter les imitateurs, faire des pastiches de seconde main, reproduire en épreuves de plus en plus effacées des types déjà bien éloignés de leur beauté native, c'est évidemment abdiquer tout génie et nier tout art sérieux. Aussi les écrivains de la Péninsule, réduits alors, comme leurs peintres d'aujourd'hui, au pauvre métier de copistes, en vinrent bientôt à ce comble de la redondance dans le vide et de l'effort dans l'impuissance qu'on appela chez nous l'école de l'Empire. Ce ne furent partout que sonnets, canzonettes, historiettes, opérettes, lourds poëmes, tragédies à froid, comédies à faux; et, comme pour montrer la décadence des caractères à côté de celle des talents, il sortit je ne sais d'où toute une fourmilière de poëtes d'antichambre, chantant à la solde de quelques grands seigneurs, dont les hauts faits se bornaient, hélas! à naître, à se marier, à vivre inutiles et à mourir.

Il importait donc de relever à la fois et les lettres et la dignité des écrivains. Vincenzio Monti, l'auteur renommé d'*Aristodème* et de la *Cantica basvilliana*, suffit tout au moins à la première partie de cette tâche. Sans rien abandonner des pures doctrines classiques, défendant même la mythologie contre :

L'audace scuola boreal, dannando
Tutti a morte gli Dei..... [2],

il sut faire rougir la vieille patrie des dieux, *alma parens divum*, de son culte pour les idoles étrangères, reconduire la jeunesse à l'étude de la véritable antiquité, lui rendre Virgile et Dante, — Dante dont l'Italie riait après Voltaire! — et mériter ce bel hommage du poëte qui devait l'effacer en popularité :

Salve, o divino, a cui largi natura
Il cor di Dante e del suo duca il canto!

[1] *Inferno*, cant. I.
[2] *Sulla mitologia, alla Marchese Antonietta Costa.*

Ce poëte était Manzoni. Si Monti ramena l'Italie aux vraies sources du classique, on peut dire que le chantre inspiré des hymnes, l'auteur populaire des *Fiancés*, lui révéla le romantisme. Non que la terre de la *Divine Comédie* n'eût déjà sa poésie à elle, poésie réellement homérique, c'est-à-dire mère de sa langue et fille de son génie, de sa religion, de son histoire ; mais une pensée plus moderne se cachait sous cette expression moderne aussi. D'abord, dans le pays de l'Arioste comme dans celui de Boileau, réagir contre la tyrannie décrépite de l'école traditionnelle était la passion universelle. Maîtresse des esprits non moins que des lois, la révolution pénétrait à son tour dans le libre domaine de l'art. Là, comme ailleurs, elle devait laisser de grandes ruines, mais ébaucher de grandes choses. Puis une nécessité logique la poussait : à un peuple d'hier, disait-on, il fallait une littérature d'aujourd'hui. Essayez donc d'écrire l'histoire de Mirabeau ou de Napoléon avec la plume de Mézeray, et de chanter l'avenir de l'humanité sur la lyre du législateur du Parnasse! Trouver de nouvelles formes de langage pour tout un fonds nouveau d'idées indécises et d'espérances indéfinies; descendre des sommets glacés de l'abstraction pour se prendre au vif de la vie, aux affections vraies, simples, familières, domestiques; faire entrer le lyrisme et l'action sur la scène, la philosophie dans l'histoire, le cri du cœur dans la passion, le *réalisme* dans l'expression, l'accent personnel dans la poésie et le sentiment de la nature partout, tel est le cachet du siècle dans la littérature européenne. L'Italie en reçut l'empreinte par Manzoni et ses disciples, comme l'Allemagne l'avait reçue de Gœthe et de Schiller, l'Angleterre de Byron et de Walter Scott, la France de Chateaubriand et de Lamartine.

La nouvelle école italienne n'eut pas d'adepte plus brillant, plus sérieux et plus discuté que César Cantù. Né au bruit de nos premières victoires impériales dans un coin perdu de la Lombardie, c'était, à le juger par son portrait, un jeune homme de complexion délicate, à la physionomie ardente et mélancolique. Petite ville, petite bourgeoisie, petite fortune, toutes les conditions de la médiocrité semblaient s'être donné rendez-vous autour de son berceau. Il en sortit cependant assez merveilleusement doué pour occuper une chaire au collége de Côme à un âge qui est encore celui de l'école, et se voir nommé, avant vingt-deux ans, professeur de belles-lettres à Milan. Mais le bonheur de ces précoces débuts ne devait pas le suivre dans sa carrière. Son père mourut, laissant, au lieu de fortune, dix enfants, dont César était l'aîné. Dès ce jour, sa vie fut tracée : à l'heure où elle paraît à tous souriante et facile, elle lui parut toute de devoirs et de labeurs. Les neuf orphelins devinrent les enfants du jeune érudit,

qui, se trouvant ainsi doté de famille et ne voulant pas en avoir d'autre, renonça généreusement à s'établir. En revanche, par ses soins touchants non moins que par ses longs sacrifices, tous ses frères et sœurs ont été tour à tour élevés, affranchis du besoin et placés. Nous tenons à citer ce bel exemple, non-seulement parce qu'il honore César Cantù, mais parce que la rare et vertueuse énergie qu'il suppose, l'élévation du sentiment moral, le dévouement à un noble but, le dédain des succès vulgaires, l'opiniâtreté dans le travail et l'indépendance de caractère, principaux mérites de l'homme privé, sont aussi les qualités dominantes de l'historien.

Déjà, lorsqu'il prit la plume, il s'agissait moins de gagner la cause du romantisme dans la poésie que de justifier et consolider sa victoire ; mais bien s'en fallait qu'il en fût ainsi des autres branches de l'art ! L'histoire, principalement, restait encore ce que l'avaient faite une critique sans sincérité et des données superficielles. Or, s'il n'avait point paru commode aux nouveaux Titans d'escalader l'Olympe et d'en précipiter les dieux par trop immortels, combien plus téméraire la prétention de mettre une science où il n'y avait eu jusque-là qu'une rhétorique, de substituer la vérité qui déplaît à l'erreur qui flatte, l'érudition qu'il faut acquérir à l'ignorance facile, officielle, acceptée; d'enseigner par exemple, la reconnaissance pour les papes aux amis de la liberté et l'amour de la liberté aux partisans des papes; de restaurer le moyen âge dans le pays de la Renaissance; de ramener enfin à la vraie foi, à la vraie histoire, à la vraie impartialité, une opinion publique tout imbue des préventions françaises du dix-huitième siècle ! C'est l'honneur de César Cantù de l'avoir tenté, c'est sa gloire d'y avoir réussi. Esprit tout à la fois méridional par le don merveilleux de s'assimiler tout ce qu'il embrasse et de reproduire en vives images tout ce qu'il s'assimile, germanique par ses tendances méditatives et son aptitude à tout généraliser, d'une audace de conception à tout entreprendre, même la synthèse de l'histoire universelle, et d'une puissance de volonté à tout mener à bien ; narrateur exact, quoique non dénué de passion ; catholique irréprochable et cependant trempé dans tous les courants d'idées qui ont agité notre siècle; homme d'imagination et pourtant de règle; homme de style, mais cherchant le style dans la pensée plutôt que dans la phrase, il était fait pour enseigner une époque qui ne veut croire qu'à elle-même, et pour nous raconter le passé dans la langue et avec les émotions du temps présent. « J'aimerais, dit-il quelque part en peignant son idéal d'historien, qu'il songeât moins à se faire lire qu'à faire penser, à étaler des connaissances qu'à montrer un jugement droit, *qu'il eût enfin la volonté de composer un livre qui fasse aimer l'auteur...* » Ceci est le trait du cœur qui nous donne l'homme sous l'écrivain. Comment, en effet, ne pas aimer dans sa touchante bonhomie celui

qui nous dit avant de raconter des temps troublés et chargés de crimes : « J'ai taché d'éviter le sentimentalisme outré autant que la colère ampoulée; mais il est des pages que j'ai écrites les larmes aux yeux, des malheurs qui m'ont ravi le sommeil, des injustices qui m'ont agité comme si je les subissais moi-même!... » Et, enfin, quel homme de foi ne sentirait tomber sa défiance et faiblir sa critique devant cette humble et courageuse déclaration : « Chrétien, je soumets mes opinions à qui tient d'en haut le droit de juger les consciences[1]. »

Tel était l'homme à qui revenait la mission de renouveler la science historique dans la terre classique de l'histoire. Italien avant tout, son premier écrit fut inspiré par le besoin de distinguer entre le mouvement qui se produisait chez nous à la même époque et celui dont il était un des chefs en Italie. Suivant lui, l'école romantique, qui n'était à Paris qu'une littérature d'insurrection, ne devait être, pour ses compatriotes, qu'un rappel nécessaire à la vérité, une renaissance de l'art dans le catholicisme. Ses appréciations sur Victor Hugo[2] sont d'hier, quoique écrites depuis vingt-trois ans, et pourraient servir de préface prophétique aux *Contemplations*. Élève de Romagnosi, juriste éminent, mais possédé de l'esprit encyclopédique, il ne craignit pas de se séparer de lui, tout en rendant respectueuse justice à son maître, et s'attira ainsi les premières colères d'une secte encore toute-puissante. Tendrement épris du doux Manzoni, il se plut à coudre aux *Promessi sposi* une remarquable digression sur l'état politique de la Lombardie au dix-septième siècle, qui n'a que le tort d'être le commentaire d'un chef-d'œuvre[3]. En même temps ce vaillant esprit, plein de ce premier feu de jeunesse plus doué de chaleur que de lumière, se répandait en discours, en recherches, en poésies, en controverses patriotiques dans les athénées, et surtout en articles critiques dans les revues. Début imprudent quand on veut soi-même devenir auteur!

A ce jeu dangereux, le jeune professeur se fit tout d'abord deux sortes d'ennemis qui ne pardonnent plus : les mauvais écrivains et la police. Celle-ci prit naturellement l'initiative des persécutions. Englobé dans un de ces procès si bien nommés *politiques*, parce qu'ils n'ont en général rien à démêler avec la justice, le futur historien de l'Italie fut arraché de sa chaire et jeté en prison. On put croire un moment que cette conjuration de 1832 allait avoir aussi son Silvio Pellico. Cantù, enlevé à vingt-sept ans à cette famille d'orphelins dont il était le père, excitait les sympathies universelles.

E ai fratelli, anzi miei figli

[1] Come cristiano, sottopongo le opinione mie a chi tienne dall' alto il diritto di giudicar le coscienze. (*Introd. à l'Hist. univ.*)

[2] Di Vittore Hugo e del romanticismo in Francia, 1833.

[3] *La Lombardia nel secolo XVII*, édition revue en 1824.

Chi più il pan dividerà[1]?...

« Et à mes frères qui sont plutôt mes fils, qui désormais partagera le pain? » chantait-il derrière ses barreaux. D'autres fois, il regrettait son intérieur perdu, ses amis absents, sa lampe solitaire jetant une tranquille lueur sur ses papiers en désordre, ses livres surtout, dont il était cruellement privé :

O mie carte, o libri amati
Dolce causa de' miei guai,
Quanto mai non v' ho bramati
Fra l'inezzia che passo !

« O mes papiers, ô mes livres aimés, douce cause de mes maux, que de fois ne vous ai-je pas invoqués dans l'inertie où je vivais ! »

Cette voix fut-elle comprise? Les maîtres de l'Italie craignirent-ils d'entendre sortir une fois encore de leurs cachots un de ces gémissements de l'innocence qui, répétés d'un cœur à l'autre, finissent par dominer l'opinion et monter jusqu'à Dieu? Je ne sais : toujours est-il qu'après une année entière d'incarcération un sbire vint ouvrir la porte au jeune Gracque, en lui disant pour toute explication que « les soupçons élevés contre lui n'avaient pas été confirmés par la procédure. »

Heureusement que cette année de repos forcé ne fut pas perdue pour un avenir déjà précieux à la patrie. Cantù lui-même a écrit que la prison et la maladie sont des haltes salutaires dans la vie du penseur. Bien des fruits mûrissent en effet dans la solitude et le recueillement, dont le monde aurait dévoré la fleur. Les âmes vulgaires s'abattent dès qu'elles n'ont plus où s'appuyer; mais d'autres sont faites pour s'élever seules, comme l'aigle, et sentent doubler leurs forces en perdant la terre de vue. Sans communication possible avec le dehors, privé de tout moyen de lire ou d'écrire, le prisonnier de l'Autriche dut ramener sur lui-même l'effort d'une pensée déjà exercée, et se prit à méditer, à vivre en dedans, à se faire une société de lui-même, à tisser dans son esprit la trame de ses travaux futurs. Plus tard, les tristesses d'une telle vie, l'amer ressentiment des injustices subies, devaient trouver leur expression passionnée dans *Margherita Pusterla*, roman historique si l'on veut, italien surtout, animé par des récits de complots, de trahison, d'évasion, de vengeances, par de dramatiques dissertations sur la peine de mort, le suicide, la légalité des procès, comme il convient à une œuvre rêvée derrière une fenêtre de prison. Sans être arrivée à la popularité des *Fiancés*, *Margherita Pusterla*, qui est un des grands succès de l'Italie, a mérité une fortune inouïe,

[1] *Select poems by Cesar Cantù.* London, 1848.

croyons-nous, pour un roman. Une de ses pages, qui est une prière d'enfant aux genoux de sa mère, a passé dans les livres de piété, et se récite chaque jour dans les écoles de petits garçons. Nous ne résisterons pas au plaisir d'en faire connaître le dernier verset, où le plus pur sentiment religieux sert d'interprète au plus touchant patriotisme :

Buon Gesù, che amaste la patria sebbene ingrata, e piangeste prevedendo i mali che la sovrastavano, guardate pietoso alla mia, sollevatene i mali, convertite coloro che colle frodi o colla forza la contristano; alimentatele la fiducia del bene; e fate chio possa divenire un giorno cittadino probo, onorevole, operoso[1] *!*

« Bon Jésus, qui avez aimé la patrie quoique ingrate, et qui avez pleuré en prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur elle, jetez un regard de pitié sur la mienne, soulagez-en les maux, convertissez ceux qui, par fraudes ou par violence, la désolent; entretenez-y l'espérance du bien, et faites que je puisse devenir un jour un citoyen probe, honorable, laborieux. »

L'enfance, qu'il fait si bien parler, a eu d'ailleurs les premières amours de l'illustre auteur de la *Storia universale*. Cette plume si grave n'a pas cru déroger en écrivant, pour ceux qui savent à peine lire, une foule de petits traités, où les plus tendres effusions du cœur animent les meilleurs enseignements de la morale chrétienne. Ouvrez le cartable de ce gamin de Milan, de Naples ou de Bologne, que vous rencontrez allant à l'école, vous y trouverez à coup sûr, suivant sa classe, le *Bon Fanciullo*, ou *il Giovinetto indirizzato, alla virtù, all' industria, al sapere*, ou *il Galant' Uomo*. Plus de trente éditions épuisées en peu d'années disent assez ce que valent ces manuels d'éducation pratique, et assurent à leur auteur une popularité sans rivale aux quatre coins de la péninsule[2]. Heureuse l'Italie, si ses enfants changés en hommes restaient ce que les font ces humbles petits livres, et si le plus grand nombre devenaient, comme le demande la prière du roman, des citoyens probes, honorables, laborieux !

Mais revenons à l'histoire : aussi bien est-ce revenir à Cantù, par le grand côté de sa vie et de ses travaux. On sait où elle en était en Italie, lorsque le jeune réformateur lança comme un manifeste son *Avant-propos à l'Histoire universelle*. Tout y était à faire, et, qui pis est, à refaire. Là-bas plus encore que chez nous, le public avait fini par accepter sans conteste toutes les haines de l'école encyclopédique, tous les mensonges du parti impérial et janséniste. On ne jurait que par Giannone, Colleta, Botta et autres, qui passaient pour libéraux, parce

[1] *Margherita Pusterla*, chap. III. Edizione milanese con incisione, 1854.

[2] Ces *Letture giovenile* ont été traduites en français par madame Amable Tastu sous ce titre : *Éducation morale et populaire*, 2 vol. Paris, chez Didier.

qu'ils diffamaient les Papes et prônaient Machiavel. Grâces à ces grands patriotes, l'Italie se reniait elle-même en reniant sa foi, et sacrifiait sa plus belle part d'histoire au vain plaisir de répéter les railleries de nos philosophes. Déjà de Maistre avait le premier dénoncé « cette conspiration contre la vérité, » qui fut l'effort de tout un siècle; déjà l'Allemagne protestante avait vengé l'Église et les peuples; déjà notre France moderne, où le génie du christianisme avait vaincu le génie de Voltaire, s'était honorée par ces grandes productions historiques qui seront sa plus sûre recommandation auprès de la postérité. Cantù voulut entraîner l'Italie dans ce courant qui peut seul la remettre à flot. Exclu de la politique comme tous ses compatriotes, et tenant pour eunuque une littérature condamnée à rester purement littéraire, il comprit de suite que si l'avenir est fermé et le présent défendu, du moins le passé reste libre, et que les meilleurs enseignements viennent encore de là. Il résolut donc d'émigrer dans l'histoire, certain d'ailleurs d'y trouver des alliés à la cause d'une patrie qu'il aime en savant et en artiste, non moins qu'en citoyen.

Une fois ce parti pris, rien ne lui a coûté pour se tenir parole à lui-même. Trop Italien pour se contenter de peu, et trop dominé par son propre génie pour douter de ses forces, il écrira à la première page de son œuvre : « *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre,* » et, à la dernière, une exposition éloquente des systèmes socialistes contemporains; il débutera par la Genèse et finira en plein journalisme de 1848; en un mot, il nous donnera les dix-neuf volumes de l'*Histoire universelle*, mais de la plus universelle qu'on ait jamais conçue[1].

M. Cantù partage l'existence de la race humaine en dix-huit époques, savoir : cinq pour l'antiquité proprement dite, neuf pour les premiers siècles de l'ère chrétienne et le moyen âge, et quatre pour l'âge moderne. Ces divisions n'ont rien d'arbitraire, car chacune se rapporte à quelqu'un ou à plusieurs de ces événements réellement *majeurs*, qui dépassent le niveau des faits ordinaires, et par lesquels l'esprit remonte, de jalon en jalon et de phare en phare, jusqu'au berceau du monde. Ici, c'est la première dispersion des hommes; les Olympiades, heureuse manière grecque de compter les années par les jeux; Alexandre, les guerres puniques, et le déclin de Rome dans l'empire; là, c'est Constantin, les barbares, Mahomet, les croisades, les Communes et la chute de Constantinople; tout près de nous, enfin, c'est la réforme, Louis XIV, trop durement jugé par l'auteur italien,

[1] *Histoire universelle*, par César Cantù, soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux par Eugène Aroux, ancien député, et Piersilvestro Leopardi. Paris, chez Firmin Didot, 1854, une des publications les plus importantes qui recommandent cette maison, déjà illustrée par tant de services rendus aux lettres et aux sciences.

et 89. On comprend que nous ne pouvons avoir la prétention de recommencer pour notre compte ces étapes de siècles, dont le premier s'appelle la *Création*, et le dernier, comme par antiphrase, la *Révolution*. Un mot seulement du plan et de quelques lignes principales, sans entrer dans la critique de détails, qui nous mènerait trop loin.

Ce plan est simple, grandiose et vraiment tracé de main de maître. Ce n'est ni la lourde méthode ethnographique, qui fait de l'histoire universelle l'inintelligente compilation de toutes les histoires particulières, ni la confusion synchronique, qui, sacrifiant tout à quelques dates et rangeant l'infinie variété des événements sous l'immobile domination des chiffres, semble vouloir résoudre les problèmes de l'histoire par les mêmes procédés que ceux de l'arithmétique. M. Cantù a vu les choses tout à la fois de plus haut et de plus près. Prenant en main le flambeau de la révélation, qui, dit-il, « semblable au soleil, éblouit l'œil qui veut s'y fixer, mais répand la lumière sur toutes choses, » il montre l'humanité sortie dans un seul homme de la main divine et solidaire dans la fraternité de Jésus-Christ, accomplissant à travers les siècles une destinée qui ne se termine pas ici-bas. L'histoire de tous les peuples n'est pour lui que l'histoire d'une seule famille divisée en des milliers de branches, mais une par son origine, par ses tendances et par sa fin. En brisant dans l'homme lui-même l'accord de ses facultés, la première faute brise aussi l'accord de cette famille naissante. La haine, la cupidité, la perte du bonheur et la dispersion, en sortent comme les fruits amers de l'arbre défendu. De ce jour, il a fallu marcher à la conquête nouvelle du bien, du beau et du vrai ; conquête impossible à l'homme non assisté ; vérités perdues, mais restées à l'état fragmentaire dans l'intelligence déchue ! De là, la nécessité de la rédemption ; de là, la croyance au progrès, non pas indéfini, puisque l'homme n'est pas Dieu et ne doit pas le devenir, mais profitable, assuré, infaillible en suivant la voie des promesses bibliques. On le voit, c'est la conception de Bossuet, élargie par les aspirations de l'esprit moderne et justifiée par ses découvertes.

Tout, en effet, vient corroborer ces prémisses de l'historien fidèle aux saints livres : l'étude comparée des langues, qui lui en démontre l'unité primitive et la provenance surnaturelle ; l'examen critique des religions de l'Inde, de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Perse et de la Grèce, qui lui font retrouver partout les dogmes plus ou moins défigurés du Dieu un et triple, de l'âge d'or, de la chute, du culte par le sacrifice et du rachat par le sang ; l'universalité des grands principes, la communauté des vrais sentiments, l'analogie des connaissances, les sciences enfin, dont les développements sont bien à nous, mais dont les axiomes ne sont si féconds peut-être que parce que nous ne pouvons ni les expliquer ni les contredire. Devant les récentes découvertes de la géo-

logie, devant les hiéroglyphes dévoilés, devant les livres de l'Orient vulgarisés, devant une appréciation plus érudite de l'histoire et de la poésie des Hébreux, Cantù demande ce que deviennent les moqueries de Voltaire, l'antiquité fabuleuse de certains peuples opposée aux récits de Moïse, et cette hypothèse de l'état sauvage sur qui s'est fondée, par une naturelle affinité, toute la philosophie révolutionnaire.

L'œuvre part ainsi, ouvrant derrière nous les vastes perspectives de la politique de la Providence, groupant les faits, classant les époques, mettant en relief les idées, entraînant par grandes masses les races, les civilisations et les empires vers le but marqué dès le premier jour. « Le cours des fleuves paraîtrait absurde, dit notre auteur, à qui ne connaîtrait l'Océan, dans lequel ils se jettent. » Pour lui, l'Océan de toutes les histoires particulières, c'est l'Unité, foi mystérieuse, espérance invincible de la race humaine divisée contre elle-même; l'Unité, d'où tout vient et vers qui tout retourne, Unité démontrée de la révélation adamique au début, Unité promise d'un seul troupeau sous un seul pasteur à la fin.

Tel est assurément le plus haut mérite de l'histoire de M. Cantù. Elle est chrétienne, elle présente, dans le plus immense labeur que le génie de l'homme puisse tenter, la thèse immense de la foi prouvée par la raison et par les faits. En outre, elle est *universelle*, répétons-le, dans la plus large acception du mot et jusqu'aux extrêmes limites du possible. Du peu que nous avons dit, en effet, on a dû déjà conclure que, pour le philosophe italien, l'histoire d'une nation n'est pas seulement le récit de ses grandeurs et de sa décadence. Rien d'isolé, rien d'absolu dans ce système général sur l'homme et sur le monde. De même que la terre est le patrimoine éphémère des sens, la vérité est le patrimoine éternel des âmes. Elles y tendent toutes par des voies diverses et libres, en attendant qu'elles s'y rencontrent et s'y confondent. Les peuples ne vivent que de la vie commune de l'humanité, et, sur ce fonds qui ne change pas, les événements brodent en capricieuses arabesques l'histoire particulière de chacun d'eux. Mais comment saisir, comment démontrer cette filiation secrète qui unit, sans qu'ils s'en doutent, les temps les plus contraires, fait de tant d'existences une seule existence, de tant d'histoires une seule histoire? Où trouver dans sa réelle et pénétrante expression cet idéal dont vit l'histoire, et par qui tout à la fois les siècles se ressemblent et se distinguent? Évidemment dans l'homme lui-même, dont la nature est identique dans tous les temps et sous tous les climats. Le cœur, en effet, ne lui parle-t-il pas, aujourd'hui comme sous l'arbre aux fruits défendus, la langue toujours la même des passions? Est-ce que les divers développements de l'intelligence et de la liberté ne s'appellent pas, aujourd'hui comme toujours, la philosophie, la politique, la littérature, les sciences et les arts?

L'histoire de l'esprit humain est donc réellement le fonds d'une histoire universelle si largement conçue et le lien visible de son unité. Aussi ne faut-il pas s'étonner si M. Cantù s'arrête longtemps sur des sujets que ses prédécesseurs se contentaient d'indiquer. Éloquence et poésie, industrie et sciences exactes, astronomie et médecine, voyages et découvertes, tout cela prend place dans le panorama, tout cela est relaté, étudié, comparé par l'infatigable érudit. Je ne dis pas que de cette méthode encyclopédique il ne puisse résulter pour le lecteur un peu de confusion et parfois de lassitude. De ce que l'intelligence n'est pas apte à tout savoir, il s'ensuit qu'elle n'est pas faite pour tout apprendre. On sait que ce fut de tout temps l'enviable travers du génie italien de pécher par excès de richesse, et d'oublier ce *modus in rebus* que le plus réglé, quoique le plus lyrique de ses poëtes, lui recommandait il y a deux mille ans. Mais l'auteur lui-même a su faire la part, sinon du feu, au moins de la critique. Entré, la cognée sur l'épaule, dans la forêt vierge de ses premières élucubrations, il en est sorti chargé d'énormes documents sur les arts, la géographie, le commerce, la guerre, la vie privée, les biographies aux diverses époques du monde. Entre autres abatis, il en a rapporté de quoi publier un livre de plus de quatre cents pages, intitulé : *Archéologie et Beaux-Arts*, qui passe pour un des meilleurs traités et des plus complets sur la matière. C'est cette histoire universelle, courageusement refondue et réduite à dix-neuf volumes, que MM. Didot frères ont fait connaître à la France, et sur laquelle, seule, M. Cantù veut être jugé. Succès inouï, croyons-nous, dans ce siècle, la première publication, en trente-six volumes, qui ne date que de 1847, avait eu déjà sept éditions en Italie!

Comme il convient à une histoire remarquable surtout par l'abondance et le mouvement des idées, chaque grande division a son tableau préliminaire, et l'ouvrage lui-même, s'ouvrant par un discours d'introduction, se ferme par un épilogue. Sculpteur de l'idéal, Cantù taille la statue philosophique de chaque époque dans le bloc informe des faits. Son avant-propos à l'histoire du moyen âge suffirait seul à la triple réputation du penseur, de l'écrivain et du savant. Depuis les pages si nouvelles, si hardies et si fortes qui servent de préface à l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, jamais un plus vif éclat d'éloquence et de vérité ne brilla sur cette grande période aujourd'hui réhabilitée. Le morceau fit scandale en Italie. Sur ce point comme sur tant d'autres, ce pays, qui depuis longtemps ne pensait plus par lui-même, avait adopté les préventions françaises. Tout ce laps de siècles qui commence après Charlemagne et finit avant Charles-Quint, restait obscur, misérable et méprisé.

C'étaient les temps bas, *tempi bassi*, de l'histoire, le chaos de la conquête, le règne affreux des barbares qui ont vaincu la grande

Rome. A peine y discerne-t-on quelques lueurs de génie ou de vertu étouffées aussitôt sous la main de plomb de l'Église, qui règne dans les ténèbres et dans le sang. Mais Constantinople tombe sous les coups des Turcs, et de cet Orient impérial qui ne vivait plus depuis les Croisades la vie revient en Europe, où s'opère une miraculeuse renaissance. Miraculeuse en effet! car la patrie de Dante, de Boccace et de Pétrarque, reçoit de quelques pédants échappés du Bas-Empire le goût des grandes choses et la révélation du beau. Avec eux, le génie antique reprend pied sur le vieil Occident et renoue au siècle d'Auguste la chaîne brisée des traditions. Avant, tout était nuit, esclavage et misère; depuis, tout est joie, lumière et liberté. N'est-ce pas là à peu près tout ce qui se disait du moyen âge jusqu'à l'école moderne?

Celle-ci n'eut donc qu'à étudier dans ses monuments et dans ses sources une époque condamnée jusque-là sans être entendue ni même interrogée. Le travail, tel a été son procédé révolutionnaire. La foi n'y a pas nui; dans cette restitution des temps religieux par excellence, les catholiques ont apporté un zèle justement épris de réparation et de vérité. Pour M. Cantù, c'était, en outre, une question de système. Si l'humanité croît d'âge en âge, comme un seul homme qui ne meurt jamais, aucune période de son existence n'est indifférente à son état actuel et à son développement futur. L'historien se doit donc à chacune d'elles; il nous en doit le sens profond et la figure exacte, ou tout ou moins une vue d'ensemble sur les ruines. Or il s'est trouvé que ce moyen âge enténébré a su tout ce que savait l'antiquité, e que les vrais maîtres et conservateurs de nos connaissances et des libertés de l'esprit ont été la scolastique, les monastères et les universités. Il s'est trouvé que le droit canon a des conceptions prises de plus haut que toutes les philosophies d'Athènes ou d'Alexandrie, et que la féodalité fut un heureux progrès sur la barbarie militaire du monde romain. Il s'est trouvé que le régime municipal, en honneur dans ces siècles de servitude, est seul capable de contenir, sans éclater, ces libertés politiques dont nous ne savons que pleurer la perte après les avoir détruites. Il s'est trouvé que les grands hommes de cette époque d'immoralité furent les grands saints, et que les fondateurs d'ordres monastiques ont tout bonnement, et sans s'en douter, fondé l'ordre européen.

Le catholicisme, tel est, en réalité, le premier et le dernier mot du moyen âge. Les lois et les mœurs, les institutions et les coutumes, la politique et la vie privée, les hommes et les monuments, tout en reproduit plus ou moins heureusement la forte empreinte et l'austère énergie. A ce titre, l'Église, gardienne de la foi, devait être le premier de tous les pouvoirs, et le pape, chef de l'Église, devait occuper la plus haute et la plus large place. Entre ce nouveau maître de Rome,

qui commandait aux peuples au nom des croyances, et le César allemand, qui prétendait commander aux rois au nom du glaive, notre historien fait ainsi le partage de l'autorité :

« Au moyen âge, dit-il; — et l'on nous permettra d'autant mieux de prendre ce passage dans la *Storia di centi anni*, que son traducteur, M. Amédée Renée, s'est cru autorisé à le passer sous silence, — le souffle du christianisme avait suscité une société nouvelle reposant sous la main de Dieu. Dieu, unique source de tout pouvoir, l'avait commise à son vicaire sur la terre, lequel, occupé des âmes et de conserver l'intégrité du dogme et la pureté de la morale, avait confié un des deux glaives à l'Empereur. Oint du Christ sur la terre, l'Empereur se considérait comme le chef des rois, comme le représentant du pouvoir temporel de l'Église au sein de cette grande unité, qui, dans l'ordre religieux, s'appelait le *catholicisme*, et, dans l'ordre terrestre, le *saint empire romain*. Conception sublime qui livrait le monde non plus à l'arbitraire de la force, mais à la tutelle des idées, qui n'étayait pas le pouvoir des rois sur les droits de conquête ou de naissance, mais sur la foi et sur l'opinion; qui prévenait souvent les guerres et toujours les rendait moins funestes; qui garantissait les rois et les peuples contre leurs mutuels attentats, mandant les uns et les autres à rendre compte de leur conduite devant un tribunal désarmé, mais tout-puissant, puisqu'il se fondait sur la conscience publique. » (Tome I, p. 271.)

Ainsi parlaient les guelfes, il y a six siècles; ainsi parlerions-nous encore si l'état des âmes pouvait s'accommoder d'une société tout appuyée sur les croyances religieuses et les espérances d'en haut. Les gibelins, plus politiques, et qui visaient avant tout à subordonner la tiare au sceptre, prétendaient que, loin d'avoir fait la part des empereurs, les papes au contraire en avaient reçu la leur, à titre provisoire et responsable. Et, comme il fallait à toute opinion de ce temps-là au moins une apparence de droit divin, Dante arguait de l'exemple de Jésus-Christ, qui, disait-il, en choisissant pour lieu de sa nativité une province de l'empire romain, en se laissant inscrire aux registres publics, avait voulu naître sujet de César, auquel il renvoya les Pharisiens qui venaient lui offrir le tribut. Ces deux thèses qui ont passionné les peuples ne partagent plus que les érudits. De tout temps, — est-il besoin de le démontrer? — le sens catholique fut guelfe et l'intérêt des gouvernements fut gibelin. A la différence de Dante et de Machiavel, Cantù se prononce ouvertement pour le parti du peuple et du pape. Cette querelle de suprématie, sans but aujourd'hui, mais au fond de laquelle se cache la question très-actuelle de la légitimité du royaume italien de la papauté, lui semble vidée désormais en faveur de Rome.

Pour se rendre compte d'un fait aussi controversé que l'attribution d'un pouvoir temporel quelconque au chef de l'Église, il n'est en effet besoin de s'en prendre ni à Constantin, comme le poëte de la *Divine Comédie*, ni à *notre prédécesseur Charlemagne*, comme l'écrivait de Schœnbrunn le moderne empereur d'Occident. C'est le peuple romain, c'est l'Italie, c'est l'Europe entière, c'est la force des choses, c'est le salut du christianisme qui l'a voulu ainsi. Du jour où Rome, abandonnée par ses empereurs et réduite au rôle précaire de possession lointaine d'un État en décadence, se vit contrainte à vivre et à se protéger par elle-même, de ce jour le gouvernement des papes était fondé. Quelques siècles de démocratie impériale avaient conduit ce peuple, le plus fier de la terre, à ne savoir plus ni se défendre, ni s'administrer, ni même se nourrir par lui-même. Mieux eût valu la conquête qu'un tel régime. Comme l'observe judicieusement le comte Balbo [1], pendant que tout le nord de la Péninsule passait presque sans transition de l'Empire aux rois lombards, toute la partie orientale, liée encore au joug de Byzance, était livrée sans recours à des ducs, des patrices, des exarques, des généraux et gouverneurs grecs qui se plaisaient cruellement à humilier les anciens maîtres du monde. Contre la rapace tyrannie des étrangers, contre l'anarchie de ses éternelles factions, contre les menaces des barbares, Rome n'avait d'abri que derrière la soutane d'un pauvre prêtre, hier persécuté, aujourd'hui imploré pour le salut du peuple et l'indépendance de l'Italie. Tantôt, c'étaient d'affreuses guerres civiles dans les rues; d'autres fois, des hordes d'ennemis aux portes; le plus souvent, des exacteurs venus de Ravennes, de Spolète, de Tusculum ou de quelque seigneurie voisine, dans les maisons des plus pauvres habitants. Vicaire de Dieu contre *fléau de Dieu*, des saints contre des monstres, la croix seule contre les piques, voilà ce que vit cette époque et comment elle fut retirée du fond de l'abîme. Maintenant faut-il s'étonner si de ces terreurs et de ces longs désastres, de ce grand rôle et de ce grand dévouement, sortit insensiblement un pouvoir réel, et si l'on peut dire que les fameuses dotations de Pepin et de Charlemagne ne firent que sanctionner pour la forme un droit déjà sacré par l'usage [2]? Il fallait

[1] *Speranze d'Italia.*

[2] Bien avant Pepin le Bref, dit Cantù, le pape possédait d'immenses domaines dans la Sicile, la Calabre, la Pouille, la Campanie, la Sabine, la Dalmatie, l'Illyrie, la Sardaigne, dans les Alpes Cottiennes et jusque dans les Gaules. Ces domaines étaient cultivés par des colons, il excerçait sur ceux-ci une juridiction légale; il nommait des officiers et donnait des ordres. Les revenus qu'il percevait le mettaient aussi à même de subvenir aux besoins dans les temps de disette, de donner asile aux réfugiés, de solder des troupes. Lorsque la conquête eut interrompu les relations entre Rome et l'exarque de Ravenne, le pape resta de fait chef de la ville qu'il habitait, correspondit directement avec la cour de

un corps à cette âme populaire de la vieille Italie, qui ne se rappelait plus l'empire, mais la papauté.

A rester dans l'ordre des faits purement humains, aucun gouvernement ne pourrait donc justifier d'une origine plus nationale que le gouvernement temporel des papes. Les mœurs de l'époque et la foi des siècles chrétiens firent le reste. Comment n'attribuer aucun titre domanial au premier des souverains quand la terre était le signe de la souveraineté? Comment refuser le temps à qui dispose de l'éternité? Cette magnifique image du pontife-roi, portant la palme au lieu du sceptre et sortant des catacombes pour sauver la chose publique, resta dans la mémoire des peuples. C'était relever haut l'idée du pouvoir, tombée dans la fange avec les Césars! Aussi celui-là devint-il bientôt le type divin et l'arbitre suprême de tous les autres. Ailleurs il y avait des trônes, à Rome seule résidait l'autorité.

Puis, à cette Europe d'hier où fermentaient sous les ruines tant de nationalités confuses, à ces rudes néophytes baptisés sous la peau de buffle et la framée, il fallait un juge élu de Dieu pour faire la part de chacun, un recours souverain contre les abus de la force, une représentation visible de la Providence sur la terre. Non moins que Rome et l'Italie, le monde d'alors avait besoin du pouvoir des papes. Ce qui lui manquait, en effet, ce n'était certes pas la force matérielle, dont il vit le plus complet triomphe, c'était le frein moral. Ainsi s'implantèrent dans les habitudes païennes ces germes de civilisation catholique qui devaient produire bientôt les grands siècles du moyen âge. Grands siècles décriés et dignes de l'être, en effet, où la politique avait des cas de conscience, où chacun valait ce que valait sa foi, où le dogme régnait au lieu des vils caprices de l'opinion! Nous ne rêvons pas le retour de cette époque, trop voisine de l'antiquité pour en avoir dépouillé tous les féroces instincts; nous ne voudrions pas, même au prix des incomparables vertus qui nous la font aimer, revoir les grands crimes et les calamités qui l'ont fait injustement maudire: mais nous croyons avec Cantù que, s'il n'y a rien à regretter du moyen âge, il y a beaucoup à en apprendre. Les peuples surtout savaient les chemins de Rome! Quant aux rois, on pourrait croire qu'ils ne suivaient qu'à contre-cœur ce pèlerinage universel, à voir avec quel empressement ils retournèrent vers l'indépendance et l'absolutisme des couronnes dès que la Réforme leur eut rouvert la voie de ce côté.

Une telle histoire, si nouvelle par la méthode et si hardie par les doctrines, ne pouvait prendre place sans combats dans un monde où d'ailleurs toutes les positions étaient occupées par l'ennemi. Cantù se

Byzance, fit la guerre et la paix avec les rois lombards, et, s'opposant à leurs conquêtes, devint le représentant du parti national. (*Hist. univ.*, t. VII, VI, 440.)

fait si peu d'illusions à ce sujet, qu'il n'a pas craint de monter le premier à l'assaut des plus hautes réputations, fondées sur l'imposture et le parti pris. Ses adversaires de prédilection sont d'abord tous nos encyclopédistes, qui prolongeaient là-bas leur règne déjà renversé en France, et leurs nombreux écoliers italiens, tels que Giannone, idole libérale qu'il dénonce comme un suppôt de la tyrannie, Bossi, Galuzzi, Tamburini, Paolo Sarpi, et toute la cohue antipapale du dernier siècle; dans l'école anglaise, Hume, qu'il accuse de n'avoir pas compris la constitution de son pays, Gibbon surtout, auquel il reconnaît devoir de plus larges vues sur l'ensemble des faits, mais dont il déplore la haine ignorante contre tout ce qui est christianisme et l'hommage intéressé à tout ce qui était alors philosophie et popularité. Cette manière de mêler la polémique à l'histoire, et de réfuter en racontant, risque peut-être de compromettre la classique solennité du genre, mais en tout cas elle anime le récit, éperonne la phrase, et donne un tour moderne aux choses les plus connues. On a pu faire bien des reproches à l'ingénieux écrivain, mais jamais celui de laisser languir l'intérêt, entraver sa pensée ou traîner son style. C'est le comble de l'art, croyons-nous, devant ce titanesque entassement de faits et de doctrines qu'on appelle l'*Histoire universelle*.

L'école régnante fit arme de tout pour se défendre, et nous devons dire que la victoire, à peine complète à l'heure qu'il est, a coûté cher au jeune audacieux. Je ne sais s'il exista jamais un auteur plus harcelé par la critique que César Cantù. Condamné par la science officielle, bafoué en vers et en prose, livré aux moustiques de la petite presse, outragé dans ses intentions et dans sa vie, ses confrères épuisèrent sur lui cet art raffiné de la calomnie qui fait encore de leur république littéraire une véritable république dont les faméliques citoyens ne songent qu'à se jalouser, se diviser en factions et se tirer dessus. Pour lui, retiré dans un cercle d'amis qui lui suffisent, puisqu'il y compte Rosmini, Manzoni, Troya et quelques autres, encouragé par de hautes adhésions venues de France, d'où M. Guizot, alors ministre, lui envoya la croix de la Légion d'honneur, jouissant d'une humble aisance qu'il doit entièrement à ses travaux, il a laissé ses livres se défendre par leur succès même, et n'a répondu qu'en en produisant de nouveaux[1]. C'est ainsi qu'ont paru successivement *Ezelino da Ro-*

[1] Qu'on nous permette un mot en passant sur la pitoyable condition des hommes de lettres en Italie. D'abord, ce n'est pas, à proprement parler, une profession, puisqu'elle ne donne pas de quoi vivre. Les auteurs les plus en renom sont réduits à traiter avec leurs éditeurs à raison de 40 fr. la feuille ! A ce prix, l'éditeur s'enrichit, il est vrai, mais l'auteur reste un pauvre diable dénué de considération non moins que de ressources, s'estimant peu lui-même, et trop exposé aux tentations pour demeurer longtemps intègre. Croirait-on que le po-

mano, storia d'un Ghibellino, étude dramatique sur l'office social de l'Église dans le moyen âge italien, où passent tour à tour l'empereur Frédéric II et le pape Innocent III, le féroce Ezzelin et le séraphique saint François, Sordello le troubadour et saint Antoine de Padoue le thaumaturge; *l'Abbate Porini, o la Lombardia nel secolo passato*, biographie littéraire et politique du Juvénal de la décadence italienne; et enfin *il sacro Macello di Valtellina*, ou *saint Massacre de la Valteline*, récit honnête et sincère d'une petite Saint-Barthélemy de là-bas, qui n'a fait, heureusement, ni assez de bruit ni assez de victimes pour implanter l'hérésie de ce côté des Alpes. On se rappelle peut-être que cette page d'histoire, violemment attaquée à Rome, et même à Paris, par des catholiques qui oublient que les vrais héros de l'Église sont des martyrs et non des bourreaux, eut la bonne fortune d'être défendue par M. de Montalembert[1].

Cet incident dut déconcerter quelque peu ceux qui, ne connaissant ni les jésuites ni Cantù, avaient répandu le bruit que celui-ci n'était que le gérant responsable de la compagnie, et que, de son *Histoire universelle*, rien n'était à lui que la signature. Ne sachant comment en finir avec cette jeune renommée déjà menaçante, les *liberalastri* (mot de Cantù bien rendu par *libérâtres*) décidèrent qu'un homme qui avait osé écrire que saint Thomas est plus libéral que Voltaire ne pouvait être qu'un ennemi de l'Italie et un stipendié de l'Autriche. Celle-ci ne se chargea que trop de démentir cette nouvelle et plus blessante calomnie.

C'était le temps où la pensée italienne, comme on disait alors, exclue des livres, des journaux et des chaires enseignantes, cherchait à se faire jour dans les congrès scientifiques. La Péninsule eut donc ses comices, où la politique se cachait et tramait son œuvre sous le couvert d'études agricoles et de progrès matériels. La France aussi avait les siens, où tout respirait au contraire la naturelle sincérité des pays libres. Ce fut à l'une de ces réunions, tenue à Marseille en 1846, que

pulaire succès des *Fiancés* a laissé Manzoni presque pauvre? Aussi ne trouve-t-on à peu près personne qui se voue uniquement à la culture des lettres : les employés, les professeurs, les journalistes, sont les seuls qui se mêlent d'écrire, ce qui vaut peut-être à l'Italie cette littérature sans nerf, sans élan, sans indépendance, sur laquelle tranchent avec tant d'éclat les vastes entreprises et le vigoureux style de Cantù.

[1] Entre autres raisons par lesquelles Cantù explique l'insuccès de la réforme en Italie, en voici une faite pour embarrasser ceux qui ne cessent de s'indigner contre l'*intolérance* des papes : « Si les nouvelles doctrines, dit-il, ne suscitèrent pas chez vous un incendie comme en Allemagne, cela vint de ce que le peuple, habitué à entendre ses romanciers, ses poëtes, ses prédicateurs, déclamer contre la cour de Rome, comme cela se tolérait pleinement (*come tolleravasi pienamente*), ne trouvait pas à ces diatribes l'attrait de la nouveauté. » (*Sacro Macello*, p. 10.)

Cantù et quelques autres notabilités italiennes furent convoqués. L'ancien professeur de belles-lettres eut le bon goût de prendre son sujet dans le pays même, en traitant des écrits de Salvien, prêtre de Marseille du cinquième siècle, qui mérite de compter comme un des historiens philosophiques de la chute de l'empire romain. Ce succès l'ayant désigné pour présenter les adieux de ses compatriotes dans la séance de séparation, il parla en termes chaleureux de sa chère et malheureuse Italie, adjurant les savants français de venir à leur tour s'assurer, dans ses congrès, qu'elle n'est pas seulement la terre des morts et du passé. Ce n'était pas là le compte de l'autorité milanaise, et notre triomphateur, à peine échappé aux ovations marseillaises, fut mis tacitement sous la surveillance de la police. Or, en Italie plus que partout, quand la police a l'œil sur quelqu'un, on peut s'attendre qu'elle y aura bientôt la main.

Justement, un congrès économique se réunissait à Venise, et le bruit s'était répandu que le célèbre *cavaliere* Cantù devait y exposer la question toute nouvelle alors des chemins de fer. Il fallut transporter les séances dans la grande salle du Palais ducal; et là, devant l'illustre compagnie des doges du Bassano et de Tintoret, dont plus d'un dut froncer le sourcil en entendant les étranges témérités d'une politique de terre ferme si contraire aux traditions de Venise, l'éloquent orateur invoqua la vapeur et le *rail way*, comme un premier lien d'unité, comme un rapide conducteur d'idées à travers les tronçons épars de l'Italie. Outre les doges, il y avait là malheureusement quatre mille têtes vénitiennes criant *Bravo !* et de plus l'archiduc Reynier, à qui l'auditoire venait d'infliger cette inutile leçon des rois, qu'on appelle le silence du peuple. Il ne faut donc pas s'étonner si, quelques jours après, rentrant chez lui par une belle nuit d'hiver, Cantù remarqua de loin de sinistres figures adossées contre sa porte, et une voiture tenue par des alguazils stationnant au coin de la rue. Sans plus demander d'explications qu'on ne lui en avait donné lors de son premier emprisonnement, le prudent Italien rebroussa chemin, et se dirigea vers Turin, où il apprenait le lendemain le sac de sa maison et la saisie de ses papiers.

Ce n'était pas la peine de se mettre en frais de violences, car cela se passait en janvier 1848, et, moins de deux mois après, les Milanais saisissaient à leur tour les papiers de l'autorité. Quel ne fut pas l'étonnement de Cantù, à qui l'on vint dire qu'il y avait là toute une série de lettres à son sujet entre M. Sedlinscki, ministre de la police à Vienne, et le *signor* Torresani, directeur de la police à Milan! Ce Polonais et cet Italien discutaient entre eux du meilleur moyen à mettre en usage pour gagner à l'Autriche un écrivain de cette influence, ou pour le perdre dans l'opinion s'il fallait renoncer à le cor-

rompre. C'est à ce dernier parti que s'étaient arrêtés les deux honorables correspondants, et diverses notes adressées par eux à des journaux étrangers insinuaient clairement que le célèbre historien César Cantù n'était qu'un émissaire du pouvoir dans le camp des libéraux italiens. Comme de juste, cette calomnie avait été accueillie avec empressement par les exaltés du parti, et nous ne savons en vérité ce qu'il resterait aujourd'hui de l'honneur de César Cantù sans cette providentielle découverte. Ces lettres, honteux documents de ce gouvernement occulte de la police qui est le vrai gouvernement des pays d'absolutisme, furent publiées dans le journal officiel du gouvernement provisoire de la Lombardie.

Le bénéfice de cette révélation inattendue fut d'ailleurs le seul que ce vrai patriote voulut tirer de la révolution. Pendant que les libéraux de la veille et du lendemain se ruaient aux places et aux caisses publiques, Cantù, revenu à sa vie modeste et vouée au travail, se contentait de publier de loin en loin quelques feuilles volantes sous le titre d'*Entretiens de Charles-Ambroise*, plaidoyers populaires au nom de l'ordre, du bon sens, des intérêts, de tout ce qu'oublient ou méprisent les révolutions triomphantes et dont l'inévitable réaction les a si vite balayées du sol. Il eut surtout le courage qui n'était pas petit en ce moment, et la clairvoyance qui n'était pas moindre, de mettre ses concitoyens en garde contre le suffrage universel, où son expérience d'historien de toutes les décadences signalait le plus dangereux des instruments du despotisme. Une seule fois, il sortit de sa retraite, et ce fut pour se jeter entre Charles-Albert et la foule qui menaçait les jours de ce malheureux prince, alors que les Autrichiens victorieux marchaient sur Milan. S'étant assuré par lui-même que toute résistance était impossible, Cantù, de concert avec deux bons citoyens comme lui, MM. Litta et Anelli, publia une proclamation pour relever le moral de ses compatriotes et les engager à montrer au moins dans le malheur la noblesse d'un peuple digne de la liberté. Puis, pendant que l'ennemi rentrait dans la ville, il en sortait à pied par une autre porte, et reprenait cette route de l'exil où le cœur bat si douloureusement, mais que l'on parcourt le front haut quand on ne laisse derrière soi que des services.

Ce fut sans doute pour se consoler de l'histoire des Italiens d'aujourd'hui que, rentré peu de temps après au gîte du travail et de la famille, Cantù s'est mis à écrire cette *Storia degli Italiani* qui commence bien avant la fondation de Rome. Cette œuvre importante, qui doit comprendre six volumes, dont quatre ont déjà paru, sera le second labeur de cette vie si pleine, le second monument de ce vigoureux génie [1]. Il a voulu élever le premier à la science universelle,

[1] Torino, unione typografica, editrice.

et le second à sa patrie. Les amis de l'Italie lui seront toujours reconnaissants d'avoir donné, à l'honneur d'un pays qu'on dit épuisé, la plus éclatante preuve de virilité et le plus vaste ensemble de travaux historiques qu'on lui doive depuis Guichardin et Machiavel. Les amis de la vérité vanteront toujours en lui l'écrivain courageux qui a jeté bas, au risque de rester sous les ruines, l'édifice du dix huitième siècle dans la Péninsule, le grand esprit humble devant l'Église, doux devant le siècle, mêlant à tous les respects du passé toutes les aspirations de l'âge moderne, et nous laissant du vrai patriotisme italien une impression tendre à la fois comme une plainte et vive comme une espérance.

Il nous reste à parler de la *Storia di centi anni* (1750 à 1850), grand résumé de l'histoire contemporaine, qui n'est guère que notre propre histoire; le plus dramatique tableau qui puisse tenter l'historien; le sujet le plus fécond qui puisse attirer les méditations du penseur.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

LA SOCIÉTÉ BOUDDHIQUE

DANS L'INDE ET HORS DE L'INDE.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

EASTERN MONACHISM : *an account of the origines, laws, discipline, sacred writings, mysterious rites, religious ceremonies, and present circonstances, of the order of mendicants founded by Gotama Budha*, etc., by R. SPENCE HARDY. London, 1850, 1 vol in-8°.

Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par M. l'abbé HUC, ancien missionnaire lazariste en Chine, 2e édit. Paris, A. Leclère, 1853, 2 vol. in-8° et in-12.

De l'Inde, où la science contemporaine nous a montré le berceau du Bouddhisme et le premier théâtre de son histoire, nous reportons naturellement nos regards vers les pays où il s'est nationalisé et surtout vers ceux où il a conservé une prépondérance incontestée qui remonte tantôt jusqu'à douze, tantôt jusqu'à vingt siècles. A Ceylan, à Siam, au Tibet, à la Chine et au Japon, le Bouddhisme se présente à nous à l'état de doctrine sociale permanente, agissant directement sur les mœurs, donnant son empreinte aux institutions, soutenant ou renversant les dynasties.

Il faut bien le dire : on n'avait pu juger l'existence du Bouddhisme dans ces divers pays que d'après des renseignements défectueux et incomplets, en tenant compte de faits extérieurs observés sans suite, plutôt que des principes dogmatiques et moraux. C'est dans de meilleures conditions que l'on reprend actuellement une enquête historique sur le règne intellectuel du Bouddhisme hors de l'Inde, et l'on parviendra sans doute, à la lumière des faits, à reconnaître à la fois l'influence décisive qu'il a exercée sur la société et les transformations remarquables qu'il a subies lui-même comme religion et comme philosophie. On suivra de l'œil, en quelque sorte, les courants d'idées par lesquels le Bouddhisme indien s'est répandu au nord et au sud, à

[1] Voir le *Correspondant* du 25 décembre 1856.

travers des contrées immenses, au milieu des déserts, au delà des mers de l'Inde et de la Chine.

A mesure qu'on interrogera dans l'idiome de chaque peuple les livres innombrables qui expriment et amplifient un même dogme, on apercevra clairement les conséquences que l'adoption du Bouddhisme a entraînées sous différents climats pour l'avenir de tant de races; on pénétrera mieux aussi les raisons d'existence de tant de superstitions qui se sont abritées sous le nom de son fondateur et sous l'autorité de ses écritures. On le verra promettant une direction morale à tous les hommes, donnant aux uns les premières notions de la vie sociale, les premiers germes d'une langue cultivée depuis l'alphabet jusqu'à la dialectique; enchaînant les autres aux formules énigmatiques de son symbole; dispensant aux esprits contemplatifs un système fort abstrait de métaphysique; prodiguant aux masses le merveilleux des légendes, et surtout cette foule de pratiques et de formules mystiques qui étaient tout à fait inconnues à la doctrine de Çâkyamouni. Il est incontestable que la loi de Bouddha a obtenu promptement une immense popularité dans de grands pays, qu'elle l'a emporté bientôt sur les religions nationales d'institution ancienne, et qu'elle a eu le privilége de donner une civilisation à des hordes sauvages.

Considérons d'abord l'île de Ceylan, qui est un des centres séculaires, un des asiles permanents du Bouddhisme : il n'est point, en effet, un autre sol sur lequel il ait persisté plus longtemps et avec plus de force, un autre foyer d'où il ait rayonné plus vivement sur d'autres pays. Les légendes accréditées par les écrivains indigènes sur les antiquités de Ceylan font abstraction de la fameuse campagne de Râma à travers l'Inde pour la conquête de Lankâ; elles font coïncider la première migration des Aryas avec la mort de Gotama Bouddha, et, d'autre part, elles contredisent les traditions vraisemblables des Bouddhistes indiens en supposant que Bouddha a consacré le sol de Ceylan par sa présence, qu'il y a opéré des prodiges et laissé l'empreinte de son pied sur le sommet de la plus haute montagne, dite aujourd'hui le pic d'Adam. Il est plus plausible de croire à ce que rapportent les chroniques singhalaises sur l'introduction de sa religion à Ceylan, dans le troisième siècle avant l'ère chrétienne (245), sous le règne d'Açoka, le grand promoteur du Bouddhisme dans l'Inde du Nord : son fils, Mahendra, aurait fondé la Bonne Loi dans cette île par des prédications et par des miracles; il y aurait introduit, sous le titre de *Bana*, « la parole », le triple recueil des écritures que venait d'approuver le concile général de Patalipoutra. Bientôt après, suivant les mêmes chroniques, les rois du pays se sont déclarés fervents sectateurs du sage Gotama et ont favorisé l'érection des seuls monuments

que réclamait sa religion, les *Vihâras*, servant de retraite ou de demeure aux ascètes, et les *Stoûpas*, dits *Dagobs* à Ceylan, pyramides couvrant quelques débris du corps des saints bouddhiques.

Au témoignage des sources originales écrites en pâli et en singhalais, la réforme indienne de Çâkyamouni s'était propagée dans l'île entière avant le commencement de l'ère chrétienne, et, si l'on descend le cours des siècles, on voit les dynasties nationales payer tribut au Bouddhisme et s'affermir par le dévouement absolu qu'elles prêtèrent à sa doctrine et à ses institutions. Quelquefois des schismes menacèrent d'éclater; mais l'ascendant du corps des Bhikschous fut toujours assez grand pour les étouffer, de manière à ne pas compromettre l'autorité de la Loi et de l'Assemblée devant les peuples. D'époque en époque, les annales du pays font mention de princes zélés qui ont élevé de magnifiques édifices, et, malgré les ravages du temps et les désastres des guerres, on a retrouvé à Ceylan des constructions colossales, où la richesse des princes et des sujets a été absorbée au profit des idées religieuses. Aujourd'hui même la religion de Bouddha est encore maîtresse du sol sous le gouvernement de l'Angleterre; elle a ses livres et son sacerdoce; elle a pour refuge, non point des ruines, mais des monastères bien peuplés, des sanctuaires fréquentés par une foule enthousiaste.

Marchant sur les traces de plusieurs savants anglais, M. Spence Hardy a mis naguère à profit un long séjour à Ceylan pour y étudier le Bouddhisme sous sa forme vivante. Déjà, dans un autre mémoire, nous avons tenu compte des recherches qu'il a consignées dans un premier ouvrage à propos de la légende de Bouddha et des écritures des Bouddhistes du Midi [1]. C'est à un second ouvrage du même auteur, dont le titre figure en tête de cet article, que nous allons emprunter aujourd'hui un court tableau de l'état social de Ceylan sous l'empire du Bouddhisme.

Ce livre a pour objet l'organisation de l'ordre des mendiants, ou *Bhikschous*, qui forment dans cette île le sacerdoce de la religion de Gotama-Bouddha, et renferme un exposé détaillé sur son origine, ses règles de discipline, ses pratiques et sa situation présente. Il est plein de renseignements d'un grand prix, traduits avec soin pour la première fois de traités singhalais, qui sont des versions fidèles d'anciens livres bouddhiques en pâli. Cependant l'auteur, qui est missionnaire wesleyen, prétend parler à chaque instant du catholicisme, qu'il connaît mal, et, à part la critique que méritent en ce cas ses assertions [2],

[1] *Manuel of Budhism*. London, 1853. Voir le *Correspondant*, t. XXXIII, pp. 220, 526.

[2] M. Spence Hardy, qui n'a pas étudié personnellement les questions religieuses de l'Occident chrétien, tantôt enregistre les observations superficielles des

il est à regretter que son exposé soit interrompu trop souvent par des rapprochements hasardés entre les institutions monastiques de l'Asie bouddhique et celles du monde chrétien. L'auteur eût donné à son livre plus de valeur et plus d'agrément s'il eût consacré la même place à un parallèle explicite du Bouddhisme singhalais avec celui des autres nations bouddhiques de l'Asie.

Il n'est, semble-t-il, aucun pays où la discipline, fondée par le Bouddha Çâkyamouni, ait été appliquée avec plus de rigueur qu'à Ceylan; elle a reçu du corps des religieux une extension d'autant plus grande, qu'ils ont joui dans cette île d'une liberté d'action presque sans bornes, et c'est avec ces modifications et ces accroissements qu'elle a passé dans l'Inde transgangétique. Le nombre des pratiques et des observances minutieuses qui furent mises en vigueur chez les Singhalais eut bientôt dépassé les prescriptions des livres canoniques; mais celles-ci ne furent pas moins justifiées aux yeux des fidèles par l'intention qu'aurait eue Bouddha de garder le silence à leur sujet, afin de faciliter dès le principe la propagation de sa religion. Puisque le Bouddhisme est si pauvre dans ses dogmes et si abstrait dans sa métaphysique, c'est son action morale et disciplinaire qu'il importe à l'historien de connaître et d'étudier plus spécialement: c'est à ce point que nous nous attacherons de préférence dans les aperçus qui vont suivre.

La population bouddhiste de Ceylan se partage, d'après l'interprétation uniforme de la Bonne Loi dans tout pays, en fidèles ou laïques (*oupâsakas*), et en religieux ou mendiants (*bhikschous* ou *bhikkhous*). Les premiers ont à régler leur conduite sur les préceptes de morale et de charité imposés par Bouddha à tous ses adhérents. Les seconds sont appelés à une vertu plus parfaite et sont tenus de méditer toute leur vie sur la loi de délivrance annoncée dans le monde actuel par Çâkyamouni le Gotamide. L'accès à la vie ascétique est donné à tous les hommes sans acception d'origine et de naissance; les novices y sont formés dès l'âge de huit ans et passent plusieurs années dans la lecture et la méditation; l'ordination leur est conférée après un examen sévère quand ils ont vingt ans accomplis. L'état de religieux leur est présenté comme un moyen sûr d'obtenir plus vite le *Nirvâna* ou la délivrance par l'anéantissement final. Le novice, convaincu du néant de la vie et de l'excellence de l'ascétisme, fait des promesses formelles d'obéissance et de renoncement; mais il n'est pas lié irré-

touristes, tantôt cite des brochures de polémique religieuse qui ne sont d'aucune autorité en histoire; d'autres fois, à propos de l'ordination, du célibat, de la pauvreté volontaire et de l'obligation de mendier, etc., il s'en réfère à des livres écrits dans un esprit protestant tout à fait exclusif.

vocablement par des vœux; il peut sortir de la classe des religieux, en déposer l'habit et rentrer parmi les simples fidèles.

Les *Bhikkhous* de Ceylan mènent une vie fort paisible, partagée entre la contemplation, l'instruction de la jeunesse et l'adoration des images et des reliques de Gotama. Ils ne vivent pas dans la réclusion, à cause du devoir quotidien de mendier qui leur est strictement imposé. Si l'aumône est un acte méritoire chez ceux qui la font, elle est d'une haute efficacité pour le salut de ceux qui la reçoivent; pour qu'elle ait plein effet, il doit y avoir pureté d'intention chez les uns et les autres. Les mendiants singhalais qui attendent chaque jour leur nourriture de la libéralité d'autrui sont soumis à des prescriptions minutieuses dans toutes leurs démarches: ils doivent mendier sans aucun air d'arrogance, sans le moindre signe d'avidité; ils s'abstiennent de toute nourriture animale et de boissons fermentées ou enivrantes; ils ne peuvent prendre leur repas, vers le milieu de la journée, qu'avec décence et lenteur, en se gardant soigneusement du moindre excès.

Le code disciplinaire de Ceylan est rempli d'observances que suivent les moines à tous les instants du jour, dans tous leurs actes et jusque dans leurs gestes. Le livre pâli, dit *Patimokkhan*[1], est un manuel détaillant les obligations et les pratiques de leur état, qui tendent à les garder de toute sensualité; il est en même temps une sorte de casuistique, un répertoire de toutes les fautes et un tarif des punitions qu'elles comportent, suivant leur gravité. L'histoire locale nous apprend que l'exclusion a été prononcée quelquefois contre un nombre considérable de religieux qui avaient manqué d'obéissance ou qui avaient interprété trop librement quelques articles de morale ou de métaphysique. Elle a conservé aussi des exemples nombreux de peines graves infligées à des *Bhikkhous* coupables d'incontinence ou de certaines infractions aux règles de la méditation et de l'ascétisme.

La pauvreté personnelle des *Bhikkhous* semble avoir été observée jusqu'à ce jour dans l'esprit des préceptes rapportés à Bouddha lui-même. Revêtus de la robe jaune au moment de leur ordination, ils sont astreints à ne posséder en tout que trois vêtements: toge de dessus, robe, tunique, qu'ils raccommodent de leurs mains, et ils ne gardent auprès d'eux que cinq objets: un rasoir, une ceinture, un filtre pour l'eau qu'ils boivent, une aiguille et un vase rond servant à recueillir les aumônes. Les religieux de Ceylan ne sont les propriétaires d'aucun bien, mais leur influence sur les classes laborieuses et agricoles n'en est pas moins grande. Car les campagnes les plus florissantes de l'île sont devenues, par don volontaire des princes et des grands, la

[1] *Patimokscha* ou Soûtra de l'affranchissement. — V. l'*Introduction* de Burnouf, pp. 300, 303.

propriété des temples ou pagodes ; seules, elles demeurent libres de toute redevance au souverain.

Les religieux singhalais n'habitent point isolément, mais forment des communautés plus ou moins nombreuses; ils occupent, dans des enclos voisins des pagodes, des *pansalas*, demeures fort modestes en comparaison de la magnificence du sanctuaire de Gotama. Leur vie de tous les jours est monotone; ils ont conservé, paraît-il, un régime frugal, des habitudes très-simples; ils restent des heures entières dans l'immobilité qu'exige la contemplation des « vérités sublimes. » Mais, quand ils paraissent en public, ils ont droit à des marques de respect, et tout signe d'irrévérence envers l'un d'eux est un crime commis contre la *Sangha* ou l'Assemblée.

Les *Bhikkhous* de Ceylan portent aussi le nom de *Théros*, c'est-à-dire anciens (*sthaviras*). Leur ascendant moral est fondé en partie sur leur caractères d'ascètes, qui est supposé un gage de sainteté et de perfection, et qui les rapproche de la *Bodhi* ou possession de l'Intelligence; il est fondé encore sur les relations fréquentes que leur ministère leur donne avec les fidèles. Ils instruisent les enfants dans les écoles attachées à leurs demeures; ils prêchent la morale bouddhique à une foule nombreuse de laïques tous les ans, dans la réunion du *vass* ou de la saison des pluies; enfin, ils ont le premier rang dans la célébration du culte extérieur, qui déploie souvent ses pompes à Ceylan, en plein air, sous les clartés ardentes du tropique.

C'est ici le lieu de faire connaître de quels éléments se compose le culte public, qui a toujours été lié à l'existence du monachisme bouddhique à Ceylan : il s'est développé, de temps immémorial, sous des formes qui ont captivé puissamment la multitude, et il est certainement fort curieux de considérer ce qu'une doctrine athée a exigé de ses partisans, dans l'ordre des devoirs religieux.

A Ceylan, pas plus qu'ailleurs, le Bouddhisme n'a conservé ni la pratique ni l'idée de sacrifices, dans l'esprit de la haute antiquité; la prière proprement dite occupe peu de place dans la piété des Singhalais : quand ils ont répété à satiété la célèbre formule des « Trois Joyaux, » par laquelle ils mettent « leur refuge dans le Bouddha, la Loi et l'Assemblée, » il ne leur reste plus qu'à glorifier le Sage dans ses vertus éminentes et dans ses miracles. Les temples ou pagodes, enrichis de sculptures, renferment les images de Bouddha, dont quelques-unes ont des proportions gigantesques, et qui le représentent tantôt couché, s'endormant dans le *Nirvâna*, tantôt assis, les jambes croisées, dans l'attitude de l'enseignement : le peuple tout entier se prosterne devant ces statues, et leur fait offrande de fleurs ou de riz et d'autres fruits de la terre. Il témoigne sa vénération aux arbres réputés sacrés, à ces figuiers plantés en souvenir de l'arbre sous lequel

le Bouddha est arrivé à l'Intelligence suprême. Il rend honneur aux reliques des anciens maîtres de la Loi, conservées dans les *Dagobs*, et leur demande des prodiges toujours nouveaux. La foule s'assemble autour de ces pyramides énormes, dont quelques-unes ont quatre cents pieds de hauteur, ou bien autour des coupoles splendides qui recouvrent les sanctuaires les plus fameux; chacun veut avoir part au mérite des *Bodhisattvas* et des *Arhats*, les plus parfaits des sages après les Bouddhas, afin d'être digne d'une existence plus sainte, qui soit la dernière, c'est-à-dire d'où il ne sorte que pour obtenir le *Nirvâna*.

Le Bouddhisme de Ceylan n'a pas autorisé les superstitions bizarres, les pratiques et les formules magiques, qui sont en grand honneur chez les Bouddhistes du Nord; cependant il admet des cérémonies particulières, destinées à chasser les esprits mauvais, et il tolère que le vulgaire serve des dieux ou génies de second ordre, considérés comme maîtres de la santé. Les *Bhikkhous*, qui sont médecins empiriques, font eux-mêmes usage d'incantations pour faire croire à l'efficacité surnaturelle de leur savoir. Ils n'ont pas osé rejeter absolument des croyances opposées aux dogmes de leur religion, et ils n'ont pu empêcher les peuples de revenir à l'invocation des *Dévas* de la mythologie brahmanique.

En comparant les légendes traduites récemment avec les relations des voyageurs modernes, on aurait peine à révoquer en doute la vérité du tableau que les premières nous font des mœurs et des habitudes des religieux de Ceylan; on les retrouve dans l'histoire exerçant le même rôle de prêtres et d'instituteurs, qu'ils ont aujourd'hui encore dans l'intérieur des terres, sur le sol de l'antique royaume de Kandy; seulement leur nombre, qui se serait élevé à cinquante ou soixante mille il y a quelques siècles, est réduit aujourd'hui à deux mille cinq cents environ. Il y a lieu de croire que les mendiants de Gotama n'ont joui si longtemps d'une action marquée sur le peuple singhalais que par suite de leurs vertus et de leur moralité, qu'en raison de leurs rapports toujours pacifiques avec les autres membres de la société.

Mais, si l'on doit rendre justice à l'influence morale des religieux de Ceylan, à la régularité de leur vie, à leur persévérance dans les devoirs de l'ascétisme, quelle matière serieuse de réflexions et d'études, dans les illusions qu'ils ont prises pour règles de leur conduite, sans avoir d'autre but et d'autre perspective que le *Nirvâna*, l'extinction de l'être pensant, ou du moins la cessation de toute activité individuelle! Que dire du culte prodigué à l'image du fondateur d'une religion qui est entré lui-même dans le *Nirvâna*, aux ombres des saints qui y sont entrés de même et à sa suite? Comment accepter, à titre de religion, une doctrine qui ne connaît pas de Dieu, qui fait

abstraction de toute personnalité divine? Que penser d'une morale qui n'a d'autre fondement qu'une métaphysique athée, des efforts auxquels se livrent des milliers d'ascètes pour arriver plus vite au néant, de la fascination, en quelque sorte irrésistible, que leur exemple a exercée sur des millions d'hommes? Il y a, dans le Bouddhisme, des tendances au bien moral; mais la pratique du bien n'a pas de raison, elle est sans récompense et sans but.

N'y aurait-il point une cause originelle et très-profonde du despotisme sans frein d'un système de morale qui prétend se suffire à lui-même, mais qui n'a pas de base dogmatique et qui manque de sanction? Ne paraît-il pas une des inventions les plus hardies de l'orgueil humain? Si Gotama est devenu Bouddha par ses seules forces, après des milliers d'existence, les hommes qui le suivent n'ont pas moins que lui le pouvoir de se sauver par eux-mêmes! C'est là peut-être le secret des progrès extraordinaires du Bouddhisme, qui substituait le mérite indéfini des actes humains à tout secours surnaturel, à toute intervention divine. Après tout, le Bouddha n'est point parvenu à effacer l'idée fortement enracinée, dans l'Inde, de la transmigration des âmes : il a promulgué des lois morales qui inspirent à l'homme une confiance illimitée dans sa propre vertu; mais, au lieu de fournir une solution plus noble à l'origine de l'existence terrestre, il lui a enseigné le désir et la poursuite du néant. Mais reprenons la suite des faits historiques qui appartiennent à notre sujet.

Le prosélytisme, dont le Bouddha Çâkyamouni avait fait une obligation à ses disciples, devait assurer à sa Loi une rapide propagation dans les vastes contrées dont l'Inde est séparée par des mers ou par des chaînes de montagnes réputées infranchissables. Partout où cette Loi pénétra, elle façonna la société à l'image de celle qu'elle avait autrefois fondée dans l'Inde ; mais il n'est pas difficile de saisir, en chaque pays, des particularités assez saillantes, à l'aide desquelles on détermine la route qu'elle a suivie pour y entrer. On le voit, d'un côté, sortant de l'Inde septentrionale, et passant du Népaul dans le Tibet, dans la Chine, et dans les immenses régions du Nord; de l'autre, gagnant de Ceylan l'Inde transgangétique et les provinces méridionales de l'empire chinois. Il ne s'agit pas seulement de la lettre des écritures : identiques pour le fond, comme on sait, elles se sont répandues en deux rédactions distinctes, et se sont perpétuées dans deux idiomes indiens, le sanscrit et le pâli, au nord et au midi; mais comme on remarque aisément des différences notables dans les applications qui furent faites, de part et d'autre, de la philosophie et de la discipline rapportées à Bouddha, comme à un seul et même auteur !

Ainsi c'est le monachisme bouddhique de Ceylan qui a donné leur forme permanente aux institutions publiques des grands États de l'Inde

ultérieure : la conduite, les rites, l'influence sociale du corps des religieux chez les Birmans, les Siamois, les Annamites, présentent le plus d'analogie avec l'attitude que les chroniques singhalaises prêtent aux *Bhikkhous*, et que les voyageurs modernes leur attribuent encore. Il est de fait que les peuples de l'Indo-Chine ont pris au sérieux la supériorité de la vie ascétique recommandée par Bouddha, et qu'ils ont toujours traité avec honneur une classe très-nombreuse d'hommes de tout rang, s'imposant volontairement une discipline sévère, qui les isole de la société laïque.

Cependant la profession de la Bonne Loi n'a pas réagi d'une manière heureuse dans l'Inde, au delà du Gange, sur le gouvernement de chaque nation, comme si la morale bouddhique s'était toujours réfugiée dans la classe des religieux; car les mœurs publiques y sont restées, depuis des siècles, dissolues et cruelles; la politique des princes y a presque toujours été arbitraire et despotique. Bien que le sol de leurs États possède une richesse comparable à celle des pays les plus favorisés de la nature, les populations n'ont jamais joui d'une prospérité durable, et il semble qu'elles n'ont pas mis en œuvre ces notions pratiques d'humanité et de justice que le Bouddhisme a répandues et fait fructifier ailleurs. C'est ce qui a fait dire à un illustre indianiste[1] que les races de l'Indo-Chine n'ont pas encore su vaincre le principe de barbarie qui leur était inné, et que la férocité des princes et le servilisme des sujets n'ont été poussés nulle part aussi loin.

Qu'on n'ignore point que, malgré cet état déplorable, les royaumes transgangétiques ont attiré l'attention et sollicité le généreux dévouement des missionnaires chrétiens depuis deux siècles; et, certes, il faut leur faire honneur de n'avoir pas désespéré de populations vraiment malheureuses, avilies par le despotisme et l'immoralité. Si nous n'avons pas à retracer ici leurs entreprises, qui ont vivement intéressé le monde religieux, c'est justice de signaler hautement les services qu'ils ont su rendre aux lettres, dans leur existence précaire de missionnaires persécutés, et de rappeler quelles sources d'instructions ils ont ouvertes aux savants, ainsi qu'à leurs successeurs dans l'apostolat.

Il n'est encore aucune relation, sur l'empire birman, qui surpasse en étendue et en intérêt la *Description* qu'un barnabite italien, le père San Germano[1], a composée pendant une longue résidence en ce pays, et qu'il a tirée de sources indigènes, lues pour la première fois : en effet, il a pris connaissance du *Kiam*, ou du triple recueil des écritu-

[1] Lassen, *Antiquités indiennes*, t. I, p. 461.

[2] *Description of the Burmese empire*. Rome, 1833 (traduit de l'italien par Tandy). — M. Dubois de Jancigny reconnaît le mérite de San Germano dans son livre sur l'*Indo-Chine*, pour lequel il lui a fait de fréquents emprunts.

res bouddhiques, conservées dans leur texte pâli et accompagnées d'une version barmane. On peut lire, dans son livre posthume, les détails les plus complets sur la vie et la règle des Talapoins, sur l'histoire des souverains du pays, et sur le machiavélisme de leur politique.

C'est à un missionnaire français, feu monseigneur Taberd, vicaire apostolique de la Cochinchine et du Camboge, que l'on est redevable d'un secours indispensable pour l'étude de l'idiome dit annamite, encore dominant dans l'ancien empire d'annam; c'est un Dictionnaire fort complet, en deux parties, où l'annamite est interprété en latin[1]. Plus récemment, un autre missionnaire, monseigneur Pallegoix, vicaire apostolique de Siam, a donné la clef de la grammaire de la langue siamoise ou thaï, comprenant deux idiomes, l'un sacré, l'autre vulgaire, et il y a joint une exposition du système vulgaire du Bouddhisme siamois. Il a mis à profit son séjour en France pour la publication d'un Dictionnaire de la même langue, dont il avait préparé de longue main les matériaux [2].

Puisque la religion du Bouddha est encore prépondérante, à l'heure qu'il est, dans le royaume de Siam, ou plutôt de Thaï, il y a un grand intérêt à posséder la langue de ses livres : or, au rapport de monseigneur Pallegoix, une littérature de trois mille six cent quatre-vingt trois volumes en cette langue appartient à peu près exclusivement à la doctrine bouddhique, et, sans nul doute, elle représente une des branches dérivées de son enseignement, avec peu d'altérations dans la lettre des traditions[3].

Évidemment, les travaux littéraires de ces ouvriers apostoliques viendront en aide à l'érudition européenne, en même temps qu'elles serviront d'instrument au zèle religieux. L'histoire critique de la philosophie de Çâkyamouni, dans ses diverses périodes, ne sera un jour véritablement achevée qu'à la condition de bien définir la destinée particulière du Bouddhisme chez tous les peuples qui l'ont reçu de seconde ou de troisième main : il y a donc lieu de rechercher toutes les circonstances qui caractérisent son établissement et sa marche dans la presqu'île au delà du Gange. A ce point de vue général, il n'est aucune investigation qui soit à dédaigner, quand même les résultats

[1] *Dictionarium annamitico-latinum et latino-annamiticum*. Serampoor, 1840, 2 vol. in-4°.

[2] *Grammatica linguæ Thaï*. Bangkok, 1850, in-4°. — Le dictionnaire siamois-latin, publié aux frais de l'État, a été imprimé à Paris en nouveaux caractères thaï, à l'imprimerie impériale (1854, 1 vol. in-fol.).

[3] Voir le tome II de la *Description du royaume Thaï ou Siam*, ouvrage du même auteur, accompagné d'une carte et de planches gravées, et vendu au profit de la mission de Siam (2 vol in-12, 1854).

ne viendraient qu'en confirmation de grands faits déjà connus, ou ne seraient appliqués que dans un avenir fort éloigné, par la synthèse historique.

Maintenant, si nous nous tournons vers le Nord, nous apercevons que la propagande bouddhique y a été dirigée par des procédés semblables à ceux qui l'ont favorisée au midi de l'Inde, et qu'elle a été exercée à l'aide des écritures conservées et retouchées probablement au Kachemire et au Népaul. La Bonne Loi a tour à tour soumis des races fort diverses au même ordre d'idées, aux mêmes règles de discipline et de morale. Mais, à l'exception des Chinois, chez qui elle fit concurrence à une doctrine politique et morale de haute antiquité, elle a rencontré des peuples encore nomades et grossiers, et elle a pris pour première tâche de leur inculquer les habitudes de la civilisation. Elle a dompté l'humeur sauvage des Tibétains, et elle a su arrêter, dans leur élan belliqueux, les hordes tartares, qui étaient animées primitivement d'un esprit de destruction. On ne peut méconnaître le rôle de pacificateur qui est échu au Bouddhisme dans ces régions de l'Asie centrale, où il était aux avant-postes des peuples civilisés, en face du monde barbare : sans le frein moral qu'il leur a imposé, peut-être les conquérants mongols eussent-ils, pendant le moyen âge, anéanti toute culture intellectuelle dans la Chine, dans l'Inde et dans une grande partie de l'Asie.

On voit se former, au sein de chaque nation, une classe de religieux qui sort des plus humbles tribus comme des plus riches familles, et qui conserve son indépendance et son autorité au milieu des révolutions politiques : partout on voit s'organiser une hiérarchie spirituelle, fondée sur les distinctions d'âge et de mérite, qui avaient prévalu dans l'assemblée primitive du Bouddhisme. Parmi les *Çramanas* ou *Schamens* de la Chine, on distinguait, dans l'ordre de la science, les maîtres, les généraux et les enfants de la Loi. Seulement, au-dessus des Lamas qui vivent au milieu des Mongols et des autres tribus du Nord, il existe des pontifes du nom de *Koutoukhtous*, qui passent, aux yeux des fidèles, pour ne jamais mourir. Mais aucun pouvoir spirituel ne présente une organisation aussi forte que celui du grand Lama de H'lassa, qui est le pontife suprême et immortel des Bouddhistes de la Mongolie, du Tibet et de la Chine, et dont les *Koutoukhtous*, élus sous son inspiration, ne sont que les vicaires.

La capitale du Tibet, H'lassa, est appelée « la Terre des esprits, » et aussi « le sanctuaire éternel. » Elle est le centre vers lequel le regard de tous les enfants du désert est sans cesse tourné ; car c'est pour eux le foyer de la vie spirituelle. Le pasteur de la « Terre des herbes, » comme les Mongols appellent leur propre pays, rapportent toute science à l'occident, c'est-à-dire à la contrée où réside le Dalaï-

Lama. Ils estiment heureux et saints ceux qui l'ont visitée, et leurs Lamas ne cessent de puiser leurs lumières à cette source par des voyages poursuivis au milieu des plus grands périls. Et cependant, pour nous Occidentaux, ce pays n'est-il pas encore couvert des voiles du mystère? La vie des nations tartares, qui sont ses vassales en religion, n'a été étudiée qu'imparfaitement; à part quelques hardies tentatives faites de loin en loin, mais restées infructueuses, le Tibet lui-même a été fermé, jusqu'au temps présent, aux explorations des Européens. Le sanctuaire de la hiérarchie bouddhique y est entouré d'immenses territoires, qui relèvent de sa souveraineté intellectuelle, et il est défendu contre les atteintes de l'étranger autant par la nature que par la politique et la diplomatie.

Ce que les grandes puissances qui gouvernent une partie du continent asiatique n'avaient point essayé, deux missionnaires lazaristes, MM. Huc et Gabet, l'ont tenté à eux seuls il y a une dizaine d'années; aussi la relation de leur voyage dans la Tartarie et le Tibet, qu'a rédigée et publiée M. Huc, a été accueillie avec une faveur marquée dans toute l'Europe; traduite presque aussitôt en plusieurs langues, elle a eu naguère en France les honneurs d'une seconde édition[1]. En même temps, un savant anglais a voulu populariser dans sa nation les résultats neufs que cette relation fournit à la géographie et à l'histoire, en les résumant dans un petit livre qui a eu du succès[2]. M. Henry Prinsep rend pleine justice à l'intrépidité et à la persévérance des deux apôtres catholiques, à la prudence et à l'habileté de leur conduite, à la perspicacité de leurs observations, et il ne loue pas moins le naturel et le charme du récit dans l'ouvrage original. On n'aurait à contester à l'écrivain anglais que sa manière d'apprécier les rites et les institutions du Bouddhisme dans des vues toujours hostiles au christianisme catholique.

C'est au livre remarquable de M. Huc que l'on peut demander en toute assurance des notions précises sur l'état de la société bouddhique dans ses possessions du Nord. L'auteur parle en témoin oculaire qui a voulu juger toutes choses avec l'équité de la conscience chrétienne et qui signale le bien là où il est, afin qu'on en tire parti un jour dans l'intérêt de la vérité religieuse. Il se réserve d'offrir un jour lui-même un tableau détaillé des croyances et des pratiques qui sont propres au Bouddhisme dans les pays qu'il a parcourus et où il a fait le plus long séjour.

M. Huc, qui a étudié la Chine avant de pénétrer dans la Mongolie,

[1] La première édition date de 1850; la seconde, augmentée d'une préface, a été publiée dans le courant de 1853.

[2] *Tibet, Tartary and Mongolia, their social and political condition, and the religion of Boodh as there existing.* Seconde édition, London, 1852, post-8°.

et qui, en racontant son itinéraire, semé de périls, des frontières du Tibet à travers la Chine jusqu'à Canton, a livré à la publicité le fruit de ses observations personnelles sur la situation présente du Céleste Empire[1], oppose constamment la franchise et la générosité des Mongols à l'astuce, à la cupidité et à l'immoralité des Chinois. Il signale la douceur du servage dans leurs tribus et les habitudes de bienveillance et d'humanité qui sont propres aux membres des familles nobles. Il rend hommage à leurs mœurs hospitalières, à la sincérité et aux qualités de leur caractère, à leur respect pour les choses sacrées et pour toutes les pratiques qui se rapportent à la vie future. Il les dépeint comme peu soucieux de l'agriculture, nomades par instinct, voyageurs par goût, soldats par devoir, quand l'empereur de la Chine réclame leurs *bannières* contre les rebelles et les ennemis de l'État; il nous les représente s'arrêtant tout à coup dans leurs longues marches pour écouter des chanteurs ambulants, les *Toolholos*, ces rapsodes de la Tartarie.

Le Bouddhisme est la loi religieuse qui domine à peu près exclusivement dans toute l'étendue de la Mongolie; les hordes les plus féroces, vivant de guerre et de brigandage, sont les seules qui se soient soustraites à son joug. Sous la tente des Mongols, on trouve toujours quelque signe du culte bouddhique; on y aperçoit une espèce de pagode dont le meuble principal est une idole de Bouddha en bois ou en cuivre doré, et souvent aussi on y trouve des textes religieux en tibétain et en mongol, que les nomades conservent avec un respect superstitieux, alors même qu'ils ne peuvent pas les lire ou les comprendre. Les simples fidèles pratiquent eux-mêmes cette superstition de la prière, qui choque un sens droit, et qui consiste à mettre en mouvement, par des roues ou des cylindres, des formules précatives réputées d'une efficacité incessante et infaillible.

Toutefois le Bouddhisme existe, au milieu des steppes de l'Asie septentrionale, à un degré plus élevé et plus rationnel, dans les lamaseries, qui sont des séjours d'étude, de prière et de contemplation; ces couvents bouddhiques, plus ou moins peuplés, sont répandus dans toute l'étendue de la Mongolie; la lamaserie du grand Kouren, au nord, compte jusqu'à trente mille lamas, et celle de Koumboun, aux frontières du Tibet, environ quatre mille. Chaque lamaserie possède un sanctuaire où sont célébrées des cérémonies attirant un grand concours de fidèles; mais d'autres motifs que la piété y amènent la foule. Les lamas sont à la fois prêtres et artistes, médecins et apothi-

[1] Sous le titre de l'*Empire chinois*, 2 vol. in-8°. — Cet ouvrage, qui fait suite aux *Souvenirs* de la Tartarie et du Tibet, a eu deux éditions dans le courant de l'année 1854. (Voir l'article de M. de Champagny dans le *Correspondant*, t. XXXV, livr. d'octobre 1854.)

caires : il se vantent d'appliquer des remèdes d'une vertu surnaturelle, et ils honorent, en les conjurant par des pratiques superstitieuses, des génies malfaisants, par exemple le dieu de la fièvre.

Les hauts dignitaires du lamaïsme, qui sont les héritiers des facultés éminentes de Bouddha, sont visités par des caravanes considérables de pèlerins, qui leur apportent de riches offrandes : tel est le grand Lama du Nord, appelé *Guison Tamba;* c'est le maître spirituel des Tartares-Khalkhas, qui se disent les disciples du Saint de Kouren. Ce Lama et les autres chefs des grandes lamaseries sont réputés des Bouddhas vivants, et ils sont, à ce titre, l'objet de la plus haute vénération. Comme on croit qu'ils émigrent après leur mort d'un corps dans un autre, on va chercher au Tibet leurs successeurs, en qui leur intelligence s'est incarnée d'une façon mystérieuse. La même autorité et la même sainteté sont attribuées aux enfants ou aux adolescents qui sont envoyés aux Tartares en cette qualité.

On a calculé qu'un tiers de la population de la Mongolie appartient à l'ordre des lamas. De longue date, la politique chinoise a favorisé les vocations à la vie ascétique et spéculative, qui comprime les instincts belliqueux des tribus mongoles, prêts à éclater violemment sans le frein de l'autorité et de l'exemple des religieux. Il est des lamas toujours errants, voyageant à travers les steppes pour visiter les lieux célèbres et recueillir des aumônes; il en est d'autres, en petit nombre, qui habitent à l'écart dans un dénûment complet et qui se livrent tout entiers à la contemplation. Mais la plupart vivent en communauté et pratiquent à tous les instants du jour les devoirs attachés à la dignité de religieux dans le monde bouddhique. M. Huc constate la vénération qu'ils inspirent aux Mongols de toute classe et la patience scrupuleuse qu'ils portent dans l'observation de leur règle.

Si l'on met à part quelques usages qui se sont introduits isolément chez les Bouddhistes du Nord, les lamas des pays tartares reproduisent bien, dans leur vie intérieure et dans leurs relations avec le peuple, l'organisation donnée dans l'Inde par Bouddha Çakyamouni au corps des religieux : ils méditent sur les formules de métaphysique indienne qu'ils tiennent des Tibétains, et sur les livres de discipline qui leur imposent un détachement presque complet des jouissances terrestres. Quant aux prescriptions disciplinaires auxquelles ils sont soumis, il faut s'attendre à ce qu'elles offrent quelques différences d'avec celles qui ont été consacrées tout d'abord au sud de l'Himalaya : les habitudes et le costume des ascètes du Bouddhisme ont été modifiés nécessairement par le climat plus rigoureux du Nord.

Il faut aussi attacher un grand prix à la description que M. Huc nous fait du cours de hautes études qui est encore présentement en usage dans la grande lamaserie de Koumboun, où il a séjourné plusieurs

mois. Il existe quatre Facultés, dont la dernière, la Faculté des prières, l'emporte en estime sur les trois autres, celles de mysticité, de liturgie et de médecine. Jusqu'aujourd'hui la métaphysique abstraite du réformateur indien exerce une étrange fascination sur ces écoles bouddhiques, où l'on discute subtilement sur des axiomes que l'on n'entend que fort mal. Il y règne des idées fort élevées sur l'efficacité de la prière, qui met en rapport les habitants du monde terrestre avec les intelligences d'un monde supérieur; seulement, il faut le dire, des milliers de lamas consument une étonnante activité dans la répétition de pratiques puériles qui s'adressent à des puissances imaginaires, et les plus belles invocations de leur rituel n'ont pas pour objet un Dieu personnel, tout puissant et sage, mais une sagesse idéale, qui est la possession des Bouddhas et la dernière création de la pensée humaine se divinisant elle-même.

Nous ferons encore remarquer que les lamas sont restés fidèles aux prescriptions primitives de leur religion relativement aux funérailles et aux honneurs qui doivent être rendus aux religieux après la mort. Leurs corps sont brûlés dans des fourneaux, et les débris qui en sont recueillis sont conservés sous des tours massives, qui remplacent les pyramides funèbres de l'Inde bouddhique.

Après avoir reconnu les dispositions heureuses de l'esprit et du caractère des Mongols, M. Huc se plaît à rendre témoignage aux bonnes qualités et à l'esprit religieux des Tibétains, qu'il a observés scrupuleusement dans la seconde partie de son voyage. Ils montrent en toute circonstance un respect profond aux lamas et en général aux hommes de prière. A Hlassa, des prières communes sont chantées le soir dans un grand recueillement et avec beaucoup d'harmonie. La fameuse formule du mysticisme bouddhique : *Om mani padmé houm*[1], est répandue à profusion dans toute l'étendue du Tibet, tantôt écrite sur des bandes de papier, tantôt gravée sur les arbres et les pierres. Tout annonce que la préoccupation de la vie future l'emporte dans cette contrée, bien plus que dans d'autres contrées païennes, sur les intérêts mondains et passagers. Dans la capitale même, l'industrie est laissée aux étrangers; la population des artistes et des commerçants, les *Pébouns* ou Indiens, les *Katchis* ou musulmans du Kachemire, les Chinois, y font contraste avec la population indigène. En un mot, il a paru à un observateur d'une haute sagacité que la religion est le premier mobile dans l'existence des Tibétains, et que la loi de Bouddha a pénétré profondément dans toutes les relations de leur société.

Le Tibet est soumis au gouvernement politique et religieux du Dalaï-

[1] Le sens littéral de la formule serait : « Oh ! le joyau dans le lotus. Amen. » Voir le tome II des *Souvenirs*, p. 338-41, p. 463-488.

Lama; mais l'administration y est confiée à un second souverain appelé *Nomekhan*, ou empereur spirituel, aidé de quatre ministres appelés *Kalons*. Des lamas, qui dépendent du pontife suprême, sont chargés du gouvernement des provinces. C'est à H'lassa que se déploie toute la magnificence des cérémonies qui donnent tant de prestige au pouvoir du Dalaï-Lama et beaucoup d'éclat à tous les degrés de la hiérarchie lamaïque. Le second des lamas du Tibet, qui réside à Djachi-Loumbo, et qui est appelé Bantchan-Remboutchi, jouit également d'une grande réputation de sainteté. M. Huc a recueilli des détails très-importants sur l'influence toujours croissante de ce patriarche, que l'anglais Turner a déjà fait connaître dans son *Ambassade au Boutan et au Tibet*.

La vie ascétique et la culture des lettres sacrées ont pris au Tibet plus de développement que nulle part ailleurs en Asie chez les Bouddhistes. Le seul district de H'lassa compte trente grands monastères, et la province d'Oui, environ trois mille. Les lamaseries fort célèbres de Kaldan, de Préboung et de Séra renferment chacune à peu près quinze mille lamas. C'est dans de pareils centres que s'entretient la connaissance des écritures, qui ont été traduites autrefois du sanscrit en tibétain, et dont les Tibétains sont restés les interprètes et les maîtres pour les peuples moins civilisés placés à leurs frontières du Nord. Aujourd'hui encore, le lamaïsme tibétain continue à exercer la propagande religieuse par les livres, comme ses propres traditions le lui apprennent : à H'lassa et dans plusieurs monastères, situés même aux confins de la Chine, on imprime de volumineuses collections qui comprennent, avec les écritures traduites sur des originaux indiens, un vaste répertoire de connaissances profanes. Ce sont là les titres dogmatiques du Bouddhisme, qui ne resteront plus longtemps cachés, puisque l'étude grammaticale du tibétain, inaugurée par Isaac Schmidt à Saint-Pétersbourg, et par M. Ph.-Ed. Foucaux à Paris, nous donne accès aux textes qui forment toute la science du sacerdoce lamaïque. Puissent de nombreux voyageurs et d'intrépides missionnaires étudier de plus près encore la théocratie bouddhique dans son foyer le plus brillant, où les formes de sa hiérarchie se sont développées au moyen âge, dans cette citadelle formidable des montagnes du Tibet où elle s'est enfermée depuis des siècles, et d'où elle envoie ses doctrines au nord et à l'est.

Si le Tibet nous offre le fidèle tableau d'une société constituée par le Bouddhisme, s'il nous présente en quelque sorte cette religion dans son plein exercice, il n'en est pas ainsi de la Chine, où les superstitions ont pris le dessus de bonne heure sur les rites fort simples de son culte, et où la dépravation des mœurs a rompu les barrières que sa discipline lui avait opposées ailleurs. Il est toutefois indispensable de considérer attentivement le Bouddhisme sous l'aspect particulier où nous le montrent les annales de la Chine. Il est dans la littérature chi-

noise d'abondants matériaux qu'il faut mettre en ligne de compte pour restituer une des branches de son histoire : en effet, après l'époque de ferveur pendant laquelle les Samanéens de la Chine ont entrepris des pèlerinages dans l'Inde, le Bouddhisme a joui d'un ascendant prépondérant dans le grand empire; il a lutté avec avantage contre les *Tao-sse* et les lettrés. Des titres et des honneurs y ont été assurés aux ascètes de l'Inde, qui s'y réfugiaient pour éviter la persécution. Dans chaque période, on a consigné, dans des recueils spéciaux, la biographie des Bouddhistes célèbres, et toutes les dynasties, jusque dans les temps modernes, ont montré une vive sollicitude pour l'instruction religieuse des peuples en faisant exécuter des éditions polyglottes des écritures bouddhiques et des livres les plus fameux[1].

La Chine est, par conséquent, un des termes qu'il importe de rapprocher si l'on veut juger de tout point l'action sociale du Bouddhisme. Les archives de cette religion forment dans sa littérature une bibliothèque à part : traités philosophiques, livres de discipline, biographies et légendes, histoire littéraire, voyages et contes : telles sont les productions diverses qui la composent. Là mieux qu'ailleurs il sera donné aux sinologues de découvrir des dates et des synchronismes qui permettront un jour de retracer exactement la marche et les progrès de la religion bouddhique dans l'Asie orientale[2]; là aussi ils saisiront des traits de mœurs qui la montreront en lutte avec les séductions et les vices d'une civilisation matérielle fort avancée[3].

Alors seulement on explorera, avec assurance d'un plein succès, les annales particulières du Bouddhisme dans la Corée et au Japon. Les Coréens vénèrent Bouddha et croient aux démons; ils usent de prières et de conjurations contre toute espèce de maux, comme les païens de la Chine et de la Tartarie. Introduit au Japon dans les six premiers siècles de l'ère chrétienne, le Bouddhisme n'y est pas la religion dominante; mais il est resté une des religions reconnues et tolérées par l'Etat[4]. Il existe, à ce titre, à côté du *Sinto*, culte des aïeux, des *Kahmis*, qui sont des héros divinisés; il compte des partisans nombreux qui amalgament sa doctrine avec les pratiques de la religion nationale,

[1] Voir les recherches de M. Stanislas Julien dans le *Journal asiatique* de novembre 1849 (t. XIV, IVe série, p. 354-67).

[2] L'archimandrite Palladij a extrait des sources chinoises un aperçu historique sur l'ancien Bouddhisme, qui a été inséré dans les travaux de la mission ecclésiastique russe à Pékin.

[3] Voir les légendes bouddhiques dans les *Contes et Nouvelles*, traduits du chinois par M. Théodore Pavie (Paris, 1839, 1 vol. in-8°).

[4] On trouve un tableau de l'état religieux du Japon dans l'ouvrage récent de M. Ed. Fraissinet, sur lequel M. Eugène Loudun s'est fondé dans son travail sur le régime politique et administratif du Japon, inséré dans le présent recueil (livr. de mai 1854).

regardée comme un garant d'immobilité politique. L'empereur spirituel, « Fils du Ciel, » ou le *Mikado*, ne pourrait pas être appelé un patriarche bouddhiste, comme les pontifes de la Chine et du Tibet.

Si le Bouddhisme a été favorisé au Japon dans les deux derniers siècles, il le fut, paraît-il, par hostilité pour le christianisme, qui en est absolument proscrit, et en dépit de la secte philosophique des Confuciens, qui oppose sa morale traditionnelle aux cultes établis ; il est devenu, en ce sens, un instrument du pouvoir si habile qui ferme jusqu'ici les îles japonaises aux idées et aux croyances étrangères.

Le Bouddhisme a doté le Japon de ses livres et de ses légendes, dans des versions qui leur ont conservé leur caractère indien, et il a mis son empreinte jusque sur les œuvres populaires de littérature. Il y a organisé un sacerdoce, et il y possède des temples où s'accomplit d'ordinaire le suicide légal des Japonais : il est professé par les uns à titre de philosophie idéaliste, par les autres comme une idolâtrie grossière, ainsi que le montrent les relations des Titsingh et des Siebold. Il a contribué, sans doute, pour une large part, à cette mansuétude qui caractérise les manières et les mœurs des populations du Nippon, à ces habitudes de douceur et de charité qui s'allient, chez elles, à la bravoure et au stoïcisme. Dans les temps modernes, il n'a pas subi de changements à cause de la crainte du gouvernement japonais pour toute altération dans une doctrine quelconque et dans les institutions qui s'y rattachent. Ainsi le Bouddhisme s'est accommodé aux traditions du pays pour y être toléré. On dirait avec justesse qu'il est interné au Japon sous la surveillance de la dynastie des Siogouns.

La revue que nous venons de faire des conquêtes du Bouddhisme, si brève et si rapide qu'elle soit, atteste suffisamment l'extension prodigieuse que la doctrine indienne de Çâkyamouni a prise dans le monde asiatique, et qu'elle a conservée jusqu'à cette heure. Il n'est aucun fondateur d'une religion fausse, qui compte dans l'histoire la masse énorme de sectateurs qui invoquent chaque jour le nom et vénèrent l'image de Bouddha. Aussi est-ce là un des traits que l'on se plaît souvent à faire ressortir, en l'opposant malignement à la prédication providentielle de la loi évangélique dans toutes les parties de l'univers. Sur ce point, comme sur tant d'autres, on va le voir, le christianisme n'a pas à redouter le témoignage des faits. Il est bien vrai que le Bouddhisme est la seule religion qui le lui dispute par le nombre de ses partisans : mais, après tout, il n'est pas sorti, depuis deux mille ans, d'un cercle de nations dont les limites sont tracées par la nature sur la carte de l'Asie. Puis, disons-le, rien de plus incertain et de plus vague que la statistique que l'on a voulu dresser de nos jours au sujet de la profession du Bouddhisme. En portant à deux cents millions le nombre des sectateurs de la loi de Bouddha chez toutes les races, on

semble être plus près de la vérité qu'en donnant au Bouddhisme, avec le célèbre géographe H. Berghaus, un total de quatre cent cinquante-cinq millions d'âmes, ou, avec d'autres auteurs, un chiffre qui dépasse trois cents millions. M. Lassen remarque fort judicieusement[1] que l'on énumère, parmi les millions de Bouddhistes chinois, des sectateurs d'autres religions, et que des renseignements exacts nous manquent sur l'Indo-Chine et sur plusieurs pays bouddhiques. Nous nous bornerons à rappeler que le Bouddhisme ne domine pas exclusivement au Japon, et que le démembrement de la population n'a jamais pu être fait avec rigueur dans les contrées centrales du continent asiatique où il est le plus puissant. En outre, malgré toutes les concessions qu'il a faites, surtout dans le Nord, au goût des peuples pour le merveilleux, il le cède à l'idolâtrie dans les tribus les plus sauvages.

Enfin, il n'est pas difficile de prévoir que la force d'expansion que le Bouddhisme indien a déployée dans le passé sera désormais arrêtée par le cours général des événements contemporains. Leur conséquence, nous semble-t-il, sera celle-ci : les pays bouddhiques seront soumis tour à tour à des révolutions qui ébranleront ou détruiront les systèmes de gouvernement à l'abri desquels la religion de Bouddha ou de Fo s'y est maintenue, à l'exclusion de toute autre. Évidemment le Bouddhisme ne subsistera plus pendant des siècles, soutenu par le bras de la puissance séculière, dans des États qui s'ouvrent tous les jours davantage à l'influence européenne; dans ce nombre il faut comprendre, avec Ceylan et l'Inde au delà du Gange, la Chine, la Mongolie, le Tibet et le Japon lui-même.

Au sein même de l'empire chinois, nous voyons s'agiter les éléments d'une société nouvelle; les insurgés qui menacent en ce moment l'existence de la dynastie tartare sont ennemis du Bouddhisme et de ses institutions; ils dispersent ses prêtres, renversent ses pagodes, en pillent les richesses et quelquefois les distribuent aux pauvres. Quel que soit le succès de leurs armes, le régime intérieur de l'empire sera bouleversé, et les liens qui attachaient le sort du Bouddhisme à celui de l'État seront infailliblement rompus.

Or les suites de cette rupture seront immenses; le Tibet, habité par une race robuste et belliqueuse, s'affranchira de la tutelle des Chinois, qu'elle déteste; selon toute apparence, des scissions profondes se produiront au cœur du Lamaïsme, dont les deux grands pontifes, ceux de H'lassa et de Djachi-Loumbo, sont rivaux dès aujourd'hui en richesse et en sainteté. L'émancipation des races tartares et mongoles, encore pleines de vigueur et de moralité, suivra de près l'ébranlement de la toute-puissance spirituelle du Dalaï-Lama; des États d'une con-

[1] *Antiquités indiennes*, t. II, p. 442.

stitution militaire se formeront dans toute l'étendue de la Mongolie, sans aucune dépendance de la cour future de Pékin. Le gouvernement japonais lui-même devra sortir de ce système d'isolement absolu qu'il s'obstine à pratiquer au milieu des mers orageuses qui défendent les îles du Nippon; il a reçu naguère les sommations du commerce américain, appuyées par un appareil maritime des plus redoutables, et il semble désormais impossible que les États industriels de l'ancien et du nouveau monde consentent à ce qu'un empire si riche des produits de son sol et du travail de ses habitants refuse arbitrairement d'entrer dans des transactions suivies avec les grands centres du commerce international.

Là où l'intérêt matériel des peuples ne brisera pas les lois de servitude et d'isolement, où la libre discussion des croyances ne portera pas atteinte aux institutions, regardées toujours comme inébranlables, on ne pourra longtemps échapper aux luttes de prépondérance que les puissances européennes de premier ordre seront entraînées à poursuivre jusque dans les mers lointaines. La Russie, l'Amérique, l'Angleterre et la France seront les arbitres des nouveaux États qui s'élèveront tour à tour dans l'extrême Orient, et il est bien clair que la liberté religieuse y succédera de près à la liberté du commerce, à l'échange des opinions et des usages. C'est assez dire que le Bouddhisme, dont la science s'apprête à dévoiler la mystérieuse histoire au prix de grands efforts, ne pourra maintenir longtemps encore son règne absolu, en présence du mouvement d'idées et d'affaires qui sera transporté du monde européen dans les pays qui forment actuellement son domaine.

Félix Nève,
Professeur à l'Université catholique de Louvain.

REVUE LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE

Il y a des ouvrages, excellents d'ailleurs, où l'on sent trop que l'auteur s'est de longue date proposé de faire un livre. Entre la pensée et l'exécution un travail est intervenu, qui est, à proprement parler, le travail littéraire : il a bien son prix et son mérite, mais il ôte parfois au sentiment et à l'idée leur spontanéité et leur fraîcheur. Ce qui me plaît surtout et me charme dans *Rome, Lettres d'un Pèlerin*[1], de M. Edmond Lafond, c'est que ce livre a l'air de s'être fait de lui-même, par le seul accord d'une nature exquise avec des impressions et des images qu'elle était merveilleusement propre à ressentir et à exprimer. On a souvent répété un bon mot, applicable à tout mauvais ouvrage : « Il était si facile à l'auteur de ne pas l'écrire ! » Eh bien, je dirai de M. Edmond Lafond exactement le contraire. Chrétien et poëte, aimant Rome comme il l'aime, la comprenant comme il l'a comprise, la parcourant dans les conditions les mieux faites pour l'inspirer, il lui était impossible de ne pas écrire ces *Lettres*. Elles n'ont été que la vibration même de toutes ses facultés intelligentes et sensibles en présence de ces souvenirs, de ces spectacles qui parlent si puissamment à l'imagination et au cœur. Cette harmonie *préétablie*, comme disent les philosophes, entre l'écrivain et son sujet, a donné à l'œuvre cette physionomie heureuse et douce, qui ne suppose ni arrière-pensée ni effort. Puisque nous sommes en Italie, avec un Français, constatons en italien que son livre est sympathique, et en français que son livre est aimable.

Grâce à ces dons précieux de simplicité et de naturel, M. Edmond Lafond, à son insu peut-être, a évité bien des écueils. Si l'on nous demandait, en effet, quel est, selon nous, le voyage le plus difficile à écrire, nous répondrions sans hésiter : C'est le voyage en Italie, à Rome surtout; non-seulement parce que tout le monde y va ou en revient, mais parce qu'il est presque impossible d'attraper la note juste, après tant de descriptions et de récits. A l'époque de Corinne et de M. de Chateaubriand, au temps où la littérature et les esprits étaient montés à une gamme admirative, sentimentale, enthousiaste, la tâche était

[1] 2 vol. in-8°. Paris, A. Bray, libr. édit., 66, rue des Saints-Pères.

beaucoup plus simple : on voyageait avec une lyre portative; on errait, la nuit, aux clartés de la lune, sur les ruines du Colysée; on ramassait dans le creux de sa main quelques pincées de cette héroïque poussière, faite du débris des monuments, des temples et des tombeaux; on descendait aux Catacombes, on montait au Capitole, on s'extasiait devant Saint-Pierre ou le Vatican; on aspirait à longs traits toutes ces beautés, toutes ces grandeurs, toutes ces tristesses, et lorsqu'on était bien rempli de son sujet, on se dégonflait en des pages toutes frémissantes d'émotion, de lyrisme et de rhétorique. Puis c'était au lecteur à faire le triage entre le vrai et le faux, le sentiment sincère et l'exaltation factice, l'élan poétique et la vulgaire emphase : il apportait d'ordinaire à cette opération d'autant plus d'indulgence, qu'il était lui-même plus enclin à se laisser surprendre par des émotions et des admirations analogues. Aujourd'hui nous avons, comme Sganarelle, changé tout cela : au milieu de toutes ces grandes et belles choses qui ont, depuis tant de siècles, le privilége de faire battre les cœurs généreux, l'imagination moderne a imité ces chanteurs vieillis qui font baisser d'un ton les partitions de leur jeunesse. On ne se passionne plus, on n'admire plus, on semble toujours craindre d'être dupe d'autrui et de soi-même, et, les deux manies dominantes de l'esprit contemporain, le paradoxe et l'analyse, s'insinuant partout, on croit faire acte de supériorité et de hardiesse intellectuelle en disséquant et en reniant tous les enthousiasmes consacrés. Essayez donc de lancer dans cette nouvelle atmosphère littéraire un Voyage en Italie et à Rome, conçu et écrit d'après les traditions de Corinne ! Il y gèlerait, comme gèlent les plantes des tropiques transportées en Artois ou en Picardie. D'un autre côté, prendra-t-on pour devise le *nil admirari* d'Horace ? Quoi de plus froid, de plus faux, de plus triste, de plus desséchant ? Et quelle convention encore dans cette espèce de gageure contre le convenu ! On a dit de Stendhal qu'il avait su mettre l'esprit dans l'enthousiasme. L'esprit, soit ; et encore ! mais l'enthousiasme ! je n'en connais pas de plus sournois, de plus grimaçant, de moins communicatif que le sien. Pour se montrer plus original, plus fin, mieux assuré contre le lieu commun, plus digne d'être savouré par le petit nombre des gourmets et des délicats, suivra-t-on la trace de Stendhal ? Hélas ! ce n'est pas la peine ; mieux vaudrait encore imiter M. de Chateaubriand et madame de Staël : car les copies sont toujours des copies ; seulement il y a de bons et de mauvais modèles.

Autres périls : Rome est la plus magnifique conquête du christianisme sur le paganisme ; mais le monde païen et le monde chrétien semblent encore vivre côte à côte sur ses ruines : en face de la Rome du Souverain Pontife, du Vatican et de Saint-Pierre, vous avez celle des Césars, du Capitole et du Colysée : laquelle choisirez-vous ? Don-

nerez-vous trop de place à Rome chrétienne? Vous laisserez-vous entraîner par le spectacle de ces richesses, de ces reliques, de ces lettres de noblesse de votre culte et de votre foi? Serez-vous absorbé par le contraste, rendu visible et palpable sous vos yeux, du néant des grandeurs humaines et de l'immortalité des grandeurs divines? On vous accusera de sacrifier tout un côté de votre sujet, de dédaigner les plus sérieux aspects de la poésie et de l'histoire, de voyager en *dévot* plutôt qu'en antiquaire ou en artiste, en penseur ou en poëte. Serez-vous, au contraire, trop païen à Rome? Votre conscience, votre âme, votre goût, vous diront que vous vous trompez, que vous abandonnez la lumière pour l'ombre, l'édifice pour la ruine, et la vie pour la mort. Y deviendrez-vous trop Romain? On sourira de cette prétention naïve à vous naturaliser en quelques mois dans un nouveau milieu d'idées, de mœurs, de costumes, de langage. Y resterez-vous trop Français, j'allais dire trop Parisien? On se moquera de cette tendance à tout juger d'après les habitudes et les goûts d'une civilisation différente, à tout regarder à travers une lorgnette achetée sur nos boulevards. On le voit, l'homme qui rapporte dans ses bagages un livre sur Rome n'a presque que le choix des périls : il passe sans cesse entre deux extrêmes, avec la chance d'y tomber. Dire que M. Edmond Lafond les a esquivés, ce serait trop peu; on n'y songe plus en le lisant, tant il a su mettre d'attrait, de douceur, de fraîche et jeune poésie dans ce sujet si rebattu! Son séjour à Rome a été un des grands bonheurs de sa vie, et ce bonheur, il l'a fait rayonner autour de lui en effusions charmantes; il l'a fait partager, comme ces riches pour qui chaque événement heureux est une occasion de munificence et de fête. On s'abandonne à ses agréables causeries comme lui-même se livre à ce qu'il voit et à ce qu'il sent, et l'on arrive comme lui au terme de son voyage, sans un seul moment de lassitude ou d'ennui. Il a compris et reflété cette faculté d'assimilation que possède Rome moderne, et qui lui donne tant de séduction et de puissance, que plus on entre en intimité avec elle, plus il devient difficile de la quitter. Rome chrétienne, en effet, s'est assimilé Rome païenne; il y a eu dans sa conquête, non pas antagonisme et destruction, mais fusion lente et irrésistible, infiltration surhumaine d'une civilisation dans une autre, d'une âme divine et immortelle dans un corps vieilli et ruiné. De là, ce bon voisinage, cette superposition pacifique de l'histoire de l'Église sur l'histoire romaine, des monuments de l'art chrétien sur les débris de l'art antique, de la poésie dantesque sur la poésie virgilienne. A cette assimilation exercée sur le passé s'en ajoute une autre qui s'exerce, dans le présent, sur chaque génération nouvelle, sur chaque nouveau visiteur arrivant vers ce grand centre des imaginations et des âmes. Il croit n'admirer que des merveilles d'architecture, de peinture et de

statuaire, n'évoquer que les souvenirs des deux antiquités, ne contempler que les sublimes horizons de la campagne romaine, ne s'incliner que devant le berceau de l'Église : il y a davantage, il y a quelque chose de lui-même qui se sent attiré par une affinité mystérieuse, qui se lie et se rive à cet ensemble où la vie et la mort parlent un langage à la fois si humain et si céleste; et plus tard, quand il faut se séparer, ce quelque chose se brise en lui et saigne, comme saignent les cœurs où se rompt un lien dont ils ont fait une de leurs fibres les plus intimes et les plus chères. Qu'est-ce donc que ce sentiment, supérieur aux objets que l'on contemple, aux images que l'on réveille? Qu'est-ce donc que cet attrait s'emparant peu à peu de l'âme, finissant par être, pour ainsi dire, une partie de l'âme elle-même, et ne pouvant s'en détacher sans déchirement et sans souffrance? Les catholiques, Dieu merci! peuvent répondre; ce je ne sais quoi, ils le savent; c'est la parenté chrétienne, la patrie universelle, la maternité mystique, appelant à soi et retenant les cœurs dans cette ville prédestinée qui n'est à personne et qui appartient à tous, puisqu'elle est au Pape et à Dieu !

Cette double attraction de Rome, agissant sur le temps et sur l'espace, sur le passé qu'elle s'approprie et sur le monde qu'elle adopte, je la retrouve dans le livre de M. Edmond Lafond, et il en reçoit ce caractère particulier d'affectueuse douceur que j'ai signalé en commençant : relisez ses aimables chapitres : *les Français à Rome*, *les Anglais à Rome*, *l'Espagne à Rome*, *l'Irlande à Rome*, vous y comprendrez, mieux que je ne puis le dire, avec quelle maternelle expansion Rome se fait cosmopolite au profit de tous les fidèles enfants de l'Eglise, avec quelle facilité d'accueil elle s'ouvre à toutes les colonies chrétiennes et devient le cadre naturel de toutes ces nationalités différentes. Voilà, pour ainsi dire, la base sérieuse et solide de l'œuvre de M. Lafond; mais on se tromperait fort si on la jugeait d'après nos pédantesques remarques, si on croyait y rencontrer la plus légère trace de dogmatisme ou de système. Sur ce ferme tissu de piété et de foi se brodent et s'enroulent mille délicates arabesques, mille fleurs de poésie, de tendresse, d'enjouement et de grâce. Je nommais tout à l'heure la poésie virgilienne et la poésie dantesque : on reconnaît vite qu'elles sont toutes deux familières à M. Edmond Lafond, que Virgile et Dante l'ont pris par la main à l'entrée de la ville éternelle. Il est poëte; je le savais déjà après avoir lu ses remarquables traductions des sonnets des grands maîtres italiens; je le sais mieux encore depuis que j'ai lu son livre sur *Rome*, où la description et le récit s'interrompent souvent pour parler en vers et en beaux vers. Là aussi, pas la moindre prétention, le moindre parti pris de versificateur et de rimeur; c'est tout simplement que la vivacité de l'impression en augmente la sonorité, et que la prose ne suffit plus à ce qui s'offre sous forme de poésie.

Et quelles belles pages sur le Tasse, sur le Poussin, sur sainte Thérèse, sur Saint-Louis-des-Français, sur les martyrs, sur les Catacombes, sur les *joies du retour!* Quelles pages charmantes sur frà Angelico, sur les flâneries d'Horace, sur les agneaux de sainte Agnès, sur l'atelier d'Overbeck, sur l'académie de France à Rome, sur les visites et soirées chez les cardinaux! Il y a, à la fin du second volume, un chapitre intitulé : *Nostalgie à Naples*. Cette nostalgie chrétienne et romaine, ce mal du pays, d'un pays où nous ne sommes pas nés et qui est pourtant nôtre, le livre de M. Lafond nous l'a donné, et je ne crois pas qu'on puisse faire d'un livre de voyage un meilleur éloge. Il n'en est point qui fasse plus vivement désirer d'aller à Rome, d'y retourner ou d'y rester. C'est le seul péril qu'il puisse offrir aux gens forcément sédentaires : n'importe! nous recommandons de tout cœur et de tout esprit cette lecture à ceux qui ont la dévotion triste, ou à ceux, plus malheureux encore, qui ne peuvent se représenter la piété que sous des traits moroses et de maussades allures.

Les *Lettres sur l'Italie*[1], de M. Noël le Mire, peuvent être placées, sur le même rayon de bibliothèque, à côté de l'ouvrage de M. Edmond Lafond. Le second titre, *Souvenirs du 8 décembre* 1854, nous dit assez quel a été le but principal du voyage et quelle est l'inspiration dominante du récit. M. Noël le Mire a fait partie de cette pieuse phalange lyonnaise que la vieille et fidèle cité gauloise envoya à Rome pour entendre proclamer le dogme de l'Immaculée Conception. Ses *Lettres* retracent les incidents de la traversée, les émotions de la fête, les joies d'un pèlerin français admis en présence du chef visible de l'Église rétabli sur son trône par une armée française. Monuments, paysages, aventures, s'échelonnent et se groupent au-dessous de cette belle et lumineuse figure de Pie IX élevant au ciel ses mains jointes, comme, dans les tableaux de piété, on voit les personnages et les objets de la création se presser autour du Dieu fait homme, de la Vierge ou du saint qui occupe le point rayonnant de la toile. Cette ferveur n'exclut, chez M. Noël le Mire, ni l'esprit, ni la gaieté, ni la verve, ni le goût, ni le style. Son livre est à la fois édifiant et amusant. J'en connais qui n'édifient pas, mais qui, en revanche, ennuient beaucoup : tout se compense.

N'est-ce pas encore un voyage que l'aventureuse vie du comte de Raousset-Boulbon, si courte, si orageuse, si tragiquement finie? M. Henry de la Madelène nous raconte cette vie et ces aventures[2], d'après les papiers et la correspondance de ce « Cortès, tué au début. » Cet ouvrage, écrit avec un talent réel et une douloureuse affection

[1] 1 vol. Paris, A. Bray, libr. édit., 66, rue des Saints-Pères.

[2] 1 vol. Alençon, Poulet-Malassit. — Paris, Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens.

pour le héros, n'est pas, pour nous, un livre ordinaire. Nous avons connu, nous avons aimé Gaston de Raousset, et, tout en rendant justice à ses qualités brillantes, nous étions souvent frappé de tristes pressentiments en remarquant combien ce caractère chevaleresque, ambitieux, avide d'émotion, de grandeur et de renommée, était à la fois en harmonie et en désaccord avec les tendances de son siècle. Tout ce que Gaston de Raousset a eu de bon venait de lui, de sa première éducation, de ses traditions de famille ; tout ce qu'il a eu, non pas de mauvais, mais de dangereux et de fâcheux pour lui-même, est venu de son temps et des circonstances. Héritier d'un beau nom, d'une belle fortune, religieusement élevé, ayant conservé une foi vive au fond du cœur, doué d'une intelligence supérieure, d'une riche imagination, d'une générosité incomparable, d'une bravoure héroïque, d'une bonté léonine, de tous ces avantages extérieurs qui relèvent les agréments de l'esprit, que lui a-t-il donc manqué pour accomplir sa destinée dans des conditions régulières, pour être réellement utile à la société et à son pays? L'équilibre entre ces facultés puissantes et l'emploi qu'il leur désignait ; la proportion entre les aspirations de son âme ardente et une époque peu favorable aux pensées d'héroïsme et de chevalerie ; le difficile courage de mesurer et de régler ses ambitions et ses rêves d'après le possible et le vrai; la persistance enfin, qui, se fixant un but et une tâche, sait s'y tenir, et accepte des commencements obscurs ou difficiles pour arriver à des résultats solides et durables. Tout fut contraste et disparate dans ce noble caractère, dans cette carrière tourmentée : contraste avec les autres et avec lui-même! Gentilhomme aux instincts de grand seigneur, aristocrate de fait et de goût, il eut pourtant un faible pour ces utopies démocratiques et sociales qui répondaient aux côtés chimériques de son esprit. Il en reconnaissait le danger, mais il en subissait les séductions et le mirage. Nul n'était plus accessible à cette idée, qui fit tant de mal avant comme après Février 1848, et qui consistait à croire qu'une complète anarchie morale, intellectuelle et politique, proclamée par les événements, pourrait être disciplinée et élevée par quelques hommes d'élite vers un idéal de paix, de vertu, de liberté et de fraternité véritables, marquant un progrès vers l'avenir et un surcroît de bien-être pour l'humanité. Dans le moment même de la crise et de la lutte, lorsqu'il s'agissait de dompter, au jour le jour, la bête démuselée et de se faire lécher les mains par la Révolution hors de cage, Gaston de Raousset, volontairement confiné alors dans un département du Midi, fut admirable d'énergie, de verve, d'éloquence ; de cette éloquence vive, colorée, enflammée, qui apaise les passions populaires en parlant presque leur langage. A ces heures de fièvre, Raousset, ardemment dévoué à la cause de l'ordre, la servit de sa personne,

de sa parole et de sa plume, et son journal, la *Liberté*, est resté dans le souvenir de nos populations méridionales, comme une œuvre de talent, de courage, de patriotisme, et même, chose plus rare! comme une œuvre de bon sens. Mais, un peu plus tard, quand les dangers les plus imminents, ou du moins les plus visibles, furent détournés ou ajournés, lorsque la société, remise de son premier effroi, voulut remplacer les moyens de sauvetage provisoire par des garanties plus raisonnées et mieux définies, Gaston de Raousset eut quelque peine à se reconnaître, à se bien entendre avec ses amis, à se bien séparer de ses adversaires. Admirablement propre à commander la manœuvre pendant l'orage, en costume de fantaisie, il ne pouvait se plier à porter l'uniforme. Ses contrastes mêmes d'opinion, de situation et de caractère, qui le rendaient si intéressant, l'empêchaient d'accepter ces classifications de partis qui blessent parfois les esprits indépendants et fiers, qui sont cependant nécessaires aux chefs pour pouvoir diriger les masses, aux masses pour pouvoir suivre les chefs. Par certains points, Gaston de Raousset s'éloignait de ceux qu'il venait de défendre ; par certaines affinités, il se rapprochait de ceux qu'il venait de combattre et de repousser. De là une sorte de confusion, qui, sans diminuer la sympathie et l'estime, altérait la confiance. Les instincts conservateurs et bourgeois ne s'y trompèrent pas, et hésitèrent à charger de leur défense ce paladin, mi-parti de traditions chevaleresques et de songeries humanitaires, ce gentilhomme transcrivant les droits de l'homme sur du papier armorié. Gaston de Raousset échoua aux élections de 1849. Qui sait ce qui fût advenu, si les électeurs de Vaucluse l'avaient envoyé à l'Assemblée législative? Aucun danger, aucun coup de dé, aucun coup de main ne l'eût effrayé : il serait peut-être devenu ambassadeur ou ministre.

Hélas! sa destinée fut toute autre : la politique manquant sous ses pas, il vint à Paris faire de la littérature : il écrivit, en quelques semaines, deux drames, et ce roman d'*Une Conversion*, où l'on a justement signalé, après sa mort, des qualités remarquables, mais qui, de son vivant, n'eût pu ni lui ouvrir un journal, ni lui créer une position littéraire. Pour réussir, surtout à cette époque difficile et troublée, il eût fallu patienter, attendre ; Gaston de Raousset ne le voulait pas, ne le pouvait pas. Il partit, il alla où l'appelait cette vocation des âmes déclassées dans une société régulière et positive, préférant la possibilité des grandes choses à la certitude des médiocres ou des petites. Cette Californie, cette Amérique où il devait trouver beaucoup de déceptions, un peu de gloire et une fin si cruelle, fut bien moins pour lui le pays de l'or que le pays de l'inconnu ; il n'y fut pas poussé, comme tant d'autres Européens, par un vulgaire désir de faire ou de

refaire sa fortune, mais par une ambition conquérante, par l'idée d'un rôle aventureux et héroïque, favorable à l'extension de l'influence française, en harmonie avec les aspects et les mœurs de ces contrées neuves où le pouvoir est au plus fort, au plus hardi et au plus heureux. Ce rôle, il l'entrevit, il y toucha presque; il succomba, victime d'un funeste concours de circonstances, et, disons-le, d'un incroyable mélange de fausseté chez ses ennemis et de faiblesse chez ses défenseurs naturels. Nous n'avons ni à le suivre à travers les épisodes de son expédition, ni à raviver les griefs de ceux qui l'ont aimé contre ceux qui l'ont laissé mourir. On retrouvera tous ces détails dans le livre de M. Henry de la Madelène : on y retrouvera aussi, — et ce n'est pas le moindre de ses mérites, — les papiers, les lettres de Gaston de Raousset, les derniers épanchements de ce noble cœur, que la mort ne fit pas trembler, mais où, par sa secousse terrible et suprême, elle rouvrit des sources de tendresse et de foi. Qui ne serait profondément ému en lisant les pages écrites, dans la prison de Guaymas, quelques heures avant cette exécution à laquelle l'intrépide jeune homme se présenta debout, le front haut, la tête découverte? Il mourut en héros, en héros chrétien, et ce serait manquer à sa mémoire que de ne voir dans le courage admirable dont il fit preuve à ses derniers moments que l'impassibilité stoïque ou la sombre résignation de l'aventurier vaincu. La religion, que son enfance avait apprise, que les orages de sa vie n'avaient pas effacée de son âme, vint partager sa veillée funèbre et consoler sa vaillante agonie. Le témoignage de don Vicente Oviedo, curé de Guaymas, le rapport du général mexicain Yanès, ne laissent pas là-dessus le plus léger doute. Cette mort, si injuste et si courageusement subie, ce sacrifice odieux, purifiant la victime et l'élevant vers le ciel en des pensées de mansuétude et de pardon, voilà à quelles images on doit finalement s'arrêter quand on se reporte vers ce généreux et malheureux enfant du siècle, privilégié et déshérité tout ensemble, agité, exalté et trahi par un temps d'anarchie et d'indiscipline morale. Nous voyons se remuer et prospérer autour de nous trop de passions basses et d'intérêts mesquins, pour ne pas prendre un mélancolique plaisir à suivre du regard ces figures exceptionnelles, ces amants de l'idéal, se débattant dans la lutte de l'infini de leurs désirs contre la petitesse de leur destinée. Pourtant ni l'amitié, ni l'admiration, ni la pitié, ne doivent prévaloir contre les éternelles lois du devoir et de la conscience humaine. Saluons avec un douloureux respect les existences élevées au-dessus du niveau commun par l'héroïsme et le malheur ; mais cherchons ailleurs nos exemples et nos modèles : dans ces vertus obscures, patientes, fécondes, qui observent, avant tout, l'ordre, la règle, le frein ; dans ces conditions humbles dont l'honneur n'est pas de se révolter, mais de se soumettre, et où l'âme, aux prises

avec elle-même, n'attend et ne désire, pour prix du combat, ni le suffrage des hommes ni l'orgueil de la victoire.

Il n'est pas inutile de rappeler, de temps à autre, à la société et à la littérature, quelques-unes de ces vérités morales ; car jamais peut-être on ne vit plus de désarroi et d'inconséquence parmi ceux-là mêmes de qui les lettres auraient à recevoir un peu de direction et de conseil. Le sentiment public a été vivement froissé par le rapport de la Commission des récompenses dramatiques, dont l'interprète, M. Sainte-Beuve, n'a paru ni assez sévère pour un critique, ni assez moral pour un académicien. Que l'année 1855, si riche en compensations industrielles et guerrières, se soit écoulée sans produire une seule pièce qui réunisse au mérite littéraire celui d'une moralité irréprochable et utile, c'est là un malheur dont nous nous consolons d'autant plus aisément, que nous n'avons jamais cru à la moralisation d'une société quelconque par le théâtre. Mais que des hommes bien situés dans la littérature et dans le monde se rassemblent officiellelement pour juger des comédies et des drames, et qu'après mûr examen ils ne trouvent à exprimer qu'un regret sympathique et quasi admiratif pour un ouvrage dont le sujet, le succès et le titre même ont été une sorte de scandale, voilà ce qu'il est plus difficile d'accepter. Le *Demi-Monde* n'avait eu, nous le croyons, aucune prétention à moraliser son temps ; il avait bruyamment réussi, d'abord parce que l'auteur a beaucoup de talent et que sa pièce est très-amusante, ensuite parce que telle est, en ces scabreuses matières, la faiblesse du monde des honnêtes gens, qu'il accourt en curieux et en invité là où le vrai public de semblables pièces applaudit en habitué et en connaisseur. Il y avait donc eu ovation, primes, grosses recettes, droits d'auteur plantureux et opulents, tout ce qu'ambitionnait M. Dumas fils et tout ce qu'il méritait; mais cet ensemble avait gardé le goût du terroir, le parfum spécial de ces zones torrides où il s'était librement épanoui. Il fallait l'y laisser : lui donner droit de cité dans la littérature semi-officielle, le tirer de ses boudoirs de la rue de Bréda pour l'introduire dans le faubourg Saint-Germain des rapports académiques et des récompenses à la Montyon, ce n'est pas lui faire honneur, c'est compromettre à plaisir la valeur des distinctions dont on dispose et le sérieux de la pensée morale dont on est le mandataire. Règle générale, quand la mauvaise compagnie est admise dans la bonne, elle n'en devient pas meilleure; c'est la bonne qui devient mauvaise. *Honorum dehonestamentum !* C'est par là que se signalent les décadences.

Nous sera-t-il permis, à notre tour, de dire parfois un mot du théâtre? Cet art, ce plaisir, ce besoin de la société moderne, étranger aux habitudes d'une partie de nos lecteurs, est cependant entré si avant dans les goûts de notre époque et dans la vie littéraire, que notre

Revue critique demeurerait trop incomplète si elle s'obstinait à passer devant les théâtres sans y entrer ou s'en informer. Il n'est pas d'ailleurs inutile de savoir de quel côté penche l'esprit du moment, par quels symptômes se trahissent ses tendances, à quel genre de spectacles ou de leçons il convie la curiosité publique : comment le savoir, si l'on néglige le lieu même où l'art et le monde se donnent rendez-vous avec tous les prestiges accessoires qui ajoutent à l'entraînement, à l'éclat et à l'effet? Et puis, si l'on ne cherche pas au théâtre le théâtre lui-même, ses secrets d'intérieur et ces mille détails qui défrayent tant de chroniques et de commérages, on peut au moins y chercher, sauf à ne pas toujours les découvrir, deux choses qui méritent bien un moment d'audience et qui se rattachent à l'ensemble de nos études : la littérature et la musique dramatiques. On peut au moins offrir à ceux qui désirent être renseignés autrement que par des éloges de complaisance ou par des malices de convention, non pas la vérité absolue, dont nul ne peut se flatter d'être le dépositaire, mais la sincérité d'une impression personnelle, complétement en dehors du petit réseau des obligations mutuelles qui enlacent les naturels du pays. C'est dans ce sens que nous recueillerons, de temps à autre, quelques échos de nos scènes musicales et littéraires ; nous nous tromperons peut-être, mais nous ne tromperons jamais.

La littérature, avons-nous dit ? Il faudrait un optimisme plus robuste que le nôtre pour la reconnaître, en ce moment, au Théâtre-Français : Elle n'est représentée, à coup sûr, ni par *Lady Tartuffe*, cette mauvaise action — ce n'est pas la seule — de la vie littéraire de madame de Girardin, ni par cette malencontreuse reprise de *Zaïre*, dont le seul avantage a été de prouver à quel point la tragédie de M. de Voltaire est devenue impossible. L'absence, à peu près définitive, de mademoiselle Rachel, a fait rentrer Corneille et Racine dans le silence des bibliothèques. Quant à la comédie de Molière, les acteurs, sauf deux ou trois, n'y apportent plus ni le sentiment ni la tradition de leurs rôles. Le délicieux héritage de mademoiselle Mars tombe en ruines entre les mains de madame Plessy, qui a pu avoir, il y a quinze ans, des succès de toilette ou de beauté dans le *Verre d'eau* et dans *Une Chaîne*, mais qui est bien aujourd'hui la plus impatientante minaudière qui se puisse imaginer : madame Plessy trouve moyen de souligner Marivaux et de scander M. Scribe.

L'Odéon, ce temple grec du courage malheureux en cinq ou en trois actes, nous a du moins offert deux tentatives dignes d'intérêt : un grand drame d'allure historique, et une comédie prise dans le vif des mœurs contemporaines. *Madame de Montarcy* a obtenu un honorable succès ; ce succès n'est pas de très-fraîche date, et nous arriverions trop tard pour l'approfondir ou le chicaner. Ce qu'il y a eu de plus

évident dans l'œuvre de M. Bouilhet comme dans celles du groupe poétique auquel il appartient, c'est le peu de nouveauté de nos novateurs et le peu de jeunesse de nos jeunes gens. Ce drame de *Madame de Montarcy* est écrit exactement d'après les procédés que l'on applaudissait, vers 1830, dans les pièces romantiques. C'est le même bagage matériel, la même armoire, la même langue, la même exagération dans l'expression des sentiments, le même vieillard à l'attitude cornélienne, blanchi autrefois sous les harnais des guerres civiles, et reparaissant, comme un fantôme du passé, sous un nouveau règne et devant une génération nouvelle. Seulement, ce bric-à-brac, ce langage excessif, ces ressorts ultrà-dramatiques, qui, dans les ouvrages de MM. Hugo et Dumas, portaient le millésime du moyen âge, ou, tout au plus, du seizième siècle, c'est-à-dire d'un temps dont notre ignorance se souciait peu de vérifier la couleur locale, font l'effet d'autant de dissonances et de contre-sens dans une pièce dont l'action se rattache à la fin du règne de Louis XIV. Madame de Maintenon, cet esprit si juste et si sobre, déclamant comme une héroïne de mélodrame; le grand roi, si contenu, si réservé dans sa majesté souveraine, criant *Malédiction!* et *Messeigneurs!* et quêtant les applaudissements du parterre au moyen de tirades d'un chauvinisme bavard, ce sont là de ces fausses notes que la première génération romantique n'avait pas commises, probablement parce que le succès l'abandonna trop tôt pour lui en laisser le temps. Défectueuse comme accent et physionomie historique, la pièce de M. Bouilhet n'est pas plus irréprochable au point de vue de l'économie dramatique. On arrive au quatrième acte sans bien comprendre quel est le vrai sujet du drame, et, lorsqu'au cinquième Montarcy exhale ses fureurs jalouses, cette jalousie mal préparée n'a pas pu mettre le public à son diapason : elle a d'ailleurs trop de moyens de s'éclairer et de s'apaiser pour qu'il soit possible de prendre une part bien vive aux douleurs de cet Othello *quand même*, et l'on éprouve plus d'impatience que d'émotion devant la catastrophe finale. Et cependant telle est la disette de la littérature et de la poésie au théâtre, que *Madame de Montarcy*, malgré ses défauts, peut encore être acceptée comme l'ouvrage le plus recommandable qui ait été joué depuis le commencement de la saison. Ce n'est pas bon, mais ce n'est pas vulgaire : il y a là un souffle, un son de voix, un air de tête, qui reporte vers un temps meilleur, et cause une sorte d'illusion d'optique, comme ces enfants un peu dégénérés, un peu enlaidis, auxquels on sourit pourtant, parce qu'ils nous rappellent des visages autrefois aimés.

La *Réclame*, de M. Arnould Frémy, nous promettait, au moins par son titre, une *actualité* piquante; malheureusement, pour traiter un semblable sujet, il fallait un paysan du Danube, ayant par hasard de

l'esprit comme un Athénien, et débarqué sur les bords de la Seine sans aucun engagement préalable avec les sujets de sa comédie. Un bel esprit de petit journal, un écrivain ayant à signer, comme tous les autres, le cahier des charges de ses amitiés, ne pouvait, en attaquant la Réclame, que frapper *à côté*. Par malheur aussi, M. Scribe, il y a longues années, nous avait donné une charmante esquisse, le *Charlatanisme*, qu'il avait gâtée une première fois dans la *Camaraderie*, une seconde fois dans le *Puff*, et toutes ces altérations successives prouvaient l'extrême difficulté d'écrire une comédie avec le texte véritable. C'est qu'il n'y a rien de plus difficile, en effet, que ces sujets tout en dehors, qui semblent à portée de la main, que des milliers d'auteurs comiques *in partibus* traitent en détail, à petites doses, dans le feuilleton du matin, dans la causerie du soir, dans l'épigramme de la veille, dans le bon mot du lendemain. La comédie ne se fait pas ainsi ; elle ne se fait pas en récoltant çà et là, à la surface, une gerbe qui se fane et se dessèche d'un jour à l'autre, mais en allant au fond, en cherchant au-dessous de cette couche banale, piétinée et pulvérisée par les passants, le vrai filon, les caractères réels, humains, dont ces travers extérieurs ne sont que le jargon familier et la fragile étiquette. Mais ce serait trop demander à M. Arnould Frémy, et, s'il nous avait donné au moins une satire amusante, nous le tiendrions quitte du reste. Hélas ! à force d'éviter les allures aristophanesques, à force de vouloir être impersonnel, inoffensif et bénin, il est arrivé au *nihilisme*. Là où il eût fallu des spiritueux et des acides, il nous a servi de la tisane. On dirait qu'en flagellant la réclame, il a craint constamment de se faire une affaire avec elle. Aussi ne lui a-t-elle pas gardé rancune, et, avant la fin de la première représentation, on pouvait lire, dans les journaux du soir, l'annonce, pour le lendemain, de la seconde représentation de la *Réclame*, de cette comédie dont l'auteur s'était pris corps à corps avec un des vices dominants de l'époque, et dont le succès prenait des proportions colossales. On le voit, la bouderie entre la victime et l'exécuteur n'a pas duré vingt-quatre heures. En revanche, les confrères de l'auteur ont été bien cruels; ils ont attribué son insuccès à son inexpérience; ils l'ont représenté comme un novice cherchant son chemin et destiné à mieux faire une autre fois. Or M. Arnould Frémy a cinquante ans : ô amitié !

Il est évident que la comédie n'est pas là : où est-elle donc? Faut-il la chercher un cran plus bas, sur une scène secondaire, chez ces fameux *Faux Bonshommes* qui ont fait courir tout Paris? Oui, pourvu que l'on consente à ne pas trop abuser du nom et du souvenir de Molière à propos de ces croquis, à l'emporte-pièce, de nos physionomies bourgeoises. Entre les créations de notre grand comique et les *Bonshommes* de M. Barrière, il y a la même différence qu'entre les chefs-d'œuvre de

la sculpture et d'admirables poupées mécaniques. Et d'abord, ne pourrait-on pas adresser aux Molière du Vaudeville une chicane grammaticale? Le mot *bonhomme*, au pluriel, n'a plus du tout le sens qu'ils lui ont donné. Ainsi l'on dira que M. Béranger est un *faux bonhomme*, et que les enfants jouent avec les *petits bonhommes* qu'ils reçoivent au jour de l'an. Ce n'est là, du reste, qu'une vétille : ce qui est plus grave, c'est que les personnages se dessinent sans agir, et forment un album plutôt qu'une pièce. L'action est nulle ; elle se dégage péniblement à travers deux actes d'une désespérante longueur : le tout pourrait finir après la scène du contrat de mariage, et le dernier acte ressemble à un épilogue inutile. Et puis les auteurs n'ont-ils pas dépassé cette exagération relative, cette théorie du verre grossissant, permise et même nécessaire au théâtre? Leur Bassecour, par exemple, ce discoureur doucereux qui termine en épigrammes ses phrases commencées en compliments, est très-vrai et très-amusant ; nous connaissons tous des caractères trempés dans cette eau sucrée au verjus : *seulement*, dirai-je pour parler son langage, lorsque ce Bassecour, après avoir fait l'éloge d'un jeune homme à marier, ajoute, en guise de restriction, que ce jeune homme est joueur, et que la passion du jeu doit infailliblement le conduire à la cour d'assises, n'y a-t-il pas lieu d'invoquer le vieil adage que qui veut trop prouver ne prouve rien, et de remarquer qu'un pareil *complimenteur* ne serait pas toléré huit jours dans une société civilisée? Enfin, quelques représailles que méritent les bourgeois parisiens, la comédie moderne n'est-elle pas décidément trop impitoyable à leur endroit? N'y a-t-il pas surtout injustice à ne nous montrer chez eux qu'égoïsme, cupidité, sottise, avarice, sentiments étroits et ignobles, et à leur opposer sans cesse cet invariable type de l'artiste, généreux, désintéressé, chevaleresque, planant sans cesse au-dessus de ce monde d'argent et d'agiotage, comme la blanche hirondelle des mers sur des eaux noires et bourbeuses? Si nous sommes bien informé, ce monde commence à se peupler d'imaginations poétiques, littéraires, vouées au culte, à la *religion* de l'art, lesquelles se familiarisent très-aisément avec l'idée de s'enrichir et troquent volontiers leur plume ou leur pinceau pour le carnet d'agent de change ou la liasse d'actions au pair. Il est vrai que, de temps à autre, afin de rétablir la balance et de revenir à son système de bascule, la comédie plaide la thèse contraire. Elle anathématise les poëtes et divinise les notaires : mais alors le feuilleton, juge et partie, lui répond par des sarcasmes, et le public se le tient pour dit. M. Laya, l'auteur des *Pauvres d'esprit*, vient d'en faire la dure expérience.

La musique, du moins, nous dédommagera-t-elle des infirmités de la littérature dramatique? La société polie a repris, cet hiver, le chemin du Théâtre-Italien, ce charmant et élégant théâtre, où nous re-

trouvons les plus aimables souvenirs de notre jeunesse, mais où les mélodieuses ombres de nos chers virtuoses d'autrefois nous gâtent quelque peu nos jouissances présentes. Il est clair que le public des Italiens se divise aujourd'hui en deux parts: les nouveaux venus, les grandes toilettes, les gros bataillons, les suivants de la mode et du caprice mondain, qu'attirent les opéras de M. Verdi ; et le groupe des fidèles à Rossini, qui reviennent applaudir, *les petits jours*, *il Barbiere*, la *Gazza ladra* et *Cenerentola*. Pourquoi faut-il que ces partitions charmantes soient désormais à peu près sacrifiées? A l'exception de mademoiselle Alboni, à qui l'on pardonne son impassible embonpoint en faveur de sa voix délicieuse, excepté Mario, qui, cette année, a une sorte de second printemps, les autres chanteurs n'ont plus ni le goût ni le sens de cette musique; leurs voix, accoutumées aux unissons et aux éclats de Verdi, ne suffisent plus à ces perles de mélodie dont rien n'égale la transparence et la grâce. Et pourtant, quelle soirée ravissante que le *Barbier*, quand Mario rajeuni nous représente, avec son élégante nonchalance, le dernier *Lindoro* de la grande génération musicale, — ou *Cenerentola*, quand le rondo final fait ruisseler les belles notes de l'Alboni ! Nous serons moins indulgent pour la *Traviata*, véritable mystification qui prouve que tous les Barnum ne sont pas en Amérique. La musique, cet art de la bonne compagnie par excellence, n'aurait jamais dû se commettre avec ce drame de la *Dame aux Camellias :* on dirait une duchesse se faisant femme de chambre d'une actrice. Cette espèce de profanation n'a pas porté bonheur à M. Verdi. Nous ne croyons pas qu'il ait écrit de partition plus insipide que la *Traviata*, et la cantatrice, mademoiselle Piccolomini, n'était pas faite pour en relever la valeur mélodique. Les Anglais, ces intrépides amateurs du côté anecdotique des choses d'art, ont pu être émerveillés du contraste de cette nièce de cardinaux jouant un rôle de madame Doche et chantant comme mademoiselle Déjazet. Mais en France, sur ce théâtre qu'ont illustré les Pasta, les Sontag et les Malibran, il faut autre chose, pour réussir, qu'une anomalie piquante entre l'artiste et le personnage : il faut de la voix, de la méthode, de l'expression, un talent sérieux, en un mot, et c'est justement ce qui manque à mademoiselle Piccolomini.

M. Verdi est plus heureux dans les grands cadres, dans ceux qui exigent le déploiement de cette force, de cette puissance dramatique qu'on ne saurait lui contester. Il a évidemment subi l'influence de Meyerbeer, et c'est chose assez curieuse dans l'histoire de la musique que de voir l'Italie et l'Allemagne réagissant tour à tour l'une sur l'autre, l'auteur du *Crociato* et de certaines parties de *Robert le Diable* s'inspirer de Rossini, et, trente ans plus tard, le compositeur de *Nabucco* et du *Trovatore* chercher, dans les *Huguenots* et dans le *Pro-*

phète, le secret de ces effets gigantesques qui ressemblent à des paroxysmes d'orchestre et de voix humaines. Quoi qu'il en soit, cet opéra d'*il Trovatore* a, depuis deux ans, le privilége d'attirer la foule au Théâtre-Italien. Si l'on passe condamnation sur le poëme, qui est absurde, et sur ce système de composition qui aime mieux frapper fort que frapper juste, il faut bien convenir que cette musique a de l'inspiration, un grand caractère, et que, surtout, elle excelle à exprimer les sentiments violents. On doit ajouter aussi que la troupe italienne, si incomplète, si désorganisée dans le répertoire de Rossini, chante admirablement *il Trovatore*. C'est pourquoi nous ne pouvons comprendre que le théâtre de l'Opéra ait eu la malheureuse idée d'entrer en concurrence avec cette exécution magnifique, et de représenter, à son tour, *il Trovatore*, avec approbation et privilége du compositeur. Sans doute, notre première scène lyrique a des ressources matérielles qui lui permettent d'ajouter aux prestiges de la musique les splendeurs du spectacle, et qui s'ajustent bien au génie tapageur et empanaché de M. Verdi. Mais aussi, que de désavantages! Aux Italiens, le *libretto* est accepté tel quel; on ne lui demande ni intérêt ni clarté, pourvu qu'il renferme des situations musicales. A l'Opéra, bien qu'on soit peu gâté par la poésie de M. Scribe, on exige quelque chose de plus; on ne veut pas que le plaisir des yeux et des oreilles soit contrarié par le laborieux effort de l'esprit, cherchant à se reconnaître au milieu du cliquetis des armures et des cavatines. Aussi le *Trouvère* a-t-il paru plus inintelligible en français qu'en italien, justement parce qu'à l'Opéra on a essayé de le comprendre. Niera-t-on l'infériorité de nos chanteurs? Hélas! après Mario, il est bien difficile d'écouter M. Gueymard; madame Borghi-Mamo est, à coup sûr, une cantatrice remarquable, mais elle ne possède pas ce mélange de suavité et de puissance, cette molle vigueur, ce velouté merveilleux, qui donnent au contralto de l'Alboni une séduction incomparable. Madame Lauters a des notes superbes; mais la Frezzolini est une âme qui chante, et, les jours où cette âme est servie par une voix, elle transporte les auditeurs les plus difficiles. En somme, puisqu'il y a attrait réciproque entre notre Opéra et M. Verdi, il eût mieux valu que l'éminent compositeur écrivît tout exprès pour nous une partition originale sur un poëme neuf, dû à la plume ingénieuse d'un des maîtres de notre littérature lyrique, tels que M. Scribe ou M. de Saint-Georges. Nos dilettantes transplantés n'auraient pas subi, cinq heures durant, le supplice des animaux de Florian, et l'on eût échappé au danger des comparaisons.

Au reste, l'*étoile* musicale de la saison n'est, en ce moment, ni à l'Opéra, ni même à l'Opéra-Comique, où pourtant l'on s'amuse des joyeuses farces de *Maître Pathelin*, et où M. Ambroise Thomas va nous redire en mélodieuses chansons la vieille histoire de *Psyché;* elle est à

l'autre extrémité de Paris, à l'angle d'un boulevard assombri, chaque soir, par les crimes et les douleurs du mélodrame, et tout étonné cette fois de voir nicher une fauvette au milieu des orfraies et des vautours de la tragédie populaire. Le Théâtre-Lyrique, madame Miolan et la *Reine Topaze*, voilà le grand succès, la *furie*, le fanatisme de l'heure présente. Si le poëme n'est pas un chef-d'œuvre de logique et de sens commun, il se prête du moins à des surprises favorables aux effets de la musique, et les magnificences inouïes de la mise en scène nous rendent la Venise des poëtes et des peintres. La partition est de M. Victor Massé, l'auteur de *Galatée* et des *Noces de Jeannette*, le jeune et charmant compositeur appelé à recueillir la succession de M. Auber, et à y ajouter un grain de sensibilité et de rêverie. Quant à madame Miolan, ce n'est pas une voix, un chant, un talent, une méthode, c'est un éblouissement! Figurez-vous le violon de Paganini renfermé dans sa boîte après la mort de l'illustre virtuose, et, vingt ans après, s'éveillant sous une forme nouvelle : une femme frêle, mince, svelte, nerveuse, taille fine, yeux de zingara, courant comme un feu follet sur toutes les cimes, au bord de tous les précipices de la mélodie. Les variations du *Carnaval de Venise*, chantées par madame Miolan, sont le *nec plus ultrà* de la difficulté vaincue, du tour de force, du prodige musical. Est-ce de l'art, dans la large et grande acception du mot? La question est indiscrète, et la prestigieuse cantatrice aurait le droit de nous répondre, entre deux roulades, que le succès lui donne raison.

Nous ne prétendons pas, en ces quelques pages, avoir indiqué, même d'une façon sommaire, l'état de la littérature et de la musique au théâtre. Nous avons été d'ailleurs, dans ces derniers temps, trop cruellement agité par cet horrible crime qui a frappé au cœur Paris, la France et la chrétienté tout entière, pour ne pas ressentir quelque trouble, j'allais dire quelque remords, dans ce rapide bulletin de ces plaisirs frivoles des sociétés paisibles et des temps heureux. Si cependant on voulait résumer quelques-unes de nos impressions fugitives, la conclusion serait toute à l'honneur de la musique et aux dépens de la littérature. Nos deux théâtres littéraires n'offrent que disette et langueur, et nos quatre scènes musicales, sans compter les troupes légères, attirent la foule et font parler d'elles. Qu'est-ce à dire? Serions-nous devenus, en dépit de la nature, un peuple musicien? Aurions-nous cessé d'être un peuple spirituel et lettré? Préférerions-nous l'expression vague, indécise, flottante, de l'imagination et de la pensée, à l'expression nette, active, raisonnée, vivante? Cette préférence serait contraire à notre génie et à notre langue. Il n'en est pas moins vrai qu'aux époques de lassitude et de baisse intellectuelle et morale, l'esprit, ne trouvant dans le domaine des idées que sujets de dé-

couragement, d'irritation et de désaccord, se rejette sur ces terrains neutres où les imaginations meurtries mettent ce qu'elles veulent et endorment leurs blessures sans songer à les guérir. La musique, cette caresse chantée, à moitié idéale, à moitié sensuelle, cette élégante berceuse des générations fatiguées et des civilisations malades, regagne alors tout ce que perd la littérature. Ainsi je pourrais faire de la pauvreté du Théâtre-Français et de la richesse des théâtres lyriques encore une épigramme contre mon temps. Je n'en ai pas le courage ; je craindrais trop d'être ingrat envers cet art aimable qui m'a tant de fois charmé ou consolé !

ARMAND DE PONTMARTIN.

LA

COMTESSE DE BONNEVAL[1]

On veut des romans, que ne regarde-t-on de près à l'histoire?

M. Guizot, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1855.

I

A l'entrée du dix-huitième siècle, au sein d'une société brillante mais corrompue, dans un des vieux hôtels aristocratiques de ce Paris d'autrefois, que nous connaissons si bien, grâce aux mémoires et aux lettres du temps, naquit Judith-Charlotte de Gontaut, la troisième des filles du marquis de Biron, l'enfant dont nous voulons raconter ou plutôt peindre la vie. Par sa mère, Marie-Antoinette de Nugent, elle était petite-nièce du duc de Lauzun. Fénelon, archevêque de Cambrai, allié à sa famille, le duc de Saint-Simon, l'ami intime de son père, dont le nom se retrouve si souvent sous sa plume, ont dû souvent sourire à cette grâce timide, à cette angélique douceur qui charmait en elle plus encore que la beauté. Si ses sœurs étaient belles, Judith devait être la plus jolie, bien qu'un peu pâle. Ses yeux bleu foncé, son teint, son regard, rappelaient la *Madeleine* de Carlo Dolci, qui se trouve à la galerie de Florence. Souvent sa poitrne d'enfant se gonflait, et de grosses larmes tremblaient sous ses longs cils lorsqu'on racontait devant elle un trait de bravoure ou de vertu. Elles

[1] La *Comtesse de Bonneval* est due aux recherches, à l'imagination et au talent du pieux écrivain de la *Vie de sainte Françoise Romaine*, à l'auteur aimée d'*Ellen Middleton*, de *Grautley Manor* et de tant d'autres œuvres ingénieuses et pures. Ce récit n'unit pas seulement tout le charme du roman à l'intérêt de la réalité historique; en lisant cette représentation exacte et animée de l'ancienne société française, tracée par la plume d'une étrangère, en constatant cette merveilleuse dextérité d'une main anglaise à mettre en œuvre toutes les délicatesses de notre langue, nos lecteurs éprouveront assurément une jouissance vive, mêlée de surprise, de gratitude et d'admiration.

(*Note de la Rédaction.*)

sont étranges, ces natures de femme, toutes pétries de tendresse et de douceur, mais en même temps susceptibles à l'excès d'enthousiasme pour ce qu'il y a de plus fort et de plus terrible sur la terre, pour la guerre, pour la gloire, pour l'audace, leur inséparable compagne. Une timide enfant qui n'oserait tuer une mouche, qui pleure sur un oiseau malade, qui recule à la vue d'une blessure, s'anime quand on lui parle de villes prises d'assaut, de bras qui ne menacèrent jamais en vain, de fleuves franchis à la nage et rougis par le sang des guerriers. C'est presque toujours parmi les femmes les plus aimantes, les plus dévouées, que cet instinct se manifeste.

Choisissez au hasard cinq ou six jeunes filles, à l'âge qui touche encore à l'enfance par la naïveté de ses impressions, mais où l'âme et l'esprit commencent à se développer; lisez-leur un jour quelques-uns de ces vers qui sont pour chaque nation comme un appel aux armes; que de nobles soldats offrent à leur vue l'image des combats; qu'une belle musique militaire retentisse à leurs oreilles, laquelle de cette jeune troupe rougira de plaisir, frémira même sous le charme de cette impression? Sera-ce cette jeune amazone à l'œil noir et fier, au geste prompt, à la taille majestueuse? Elle s'écrie bien en souriant : « C'est beau! c'est très-beau ! » Mais j'ai la main sur son cœur, il ne bat pas plus vite qu'à l'ordinaire. Celle qui se cache derrière les autres pour dévorer des yeux le spectacle de la guerre; celle dont un léger nuage trouble la vue quand on lui raconte la gloire ou la mort d'un héros, dont les joues se colorent d'un vif incarnat au nom de Jeanne d'Arc, c'est la jeune fille aux yeux bleus, à la démarche timide, à la voix touchante. Parmi les filles d'honneur de Madame, ce sera Louise de la Vallière; parmi les filles du duc de Biron, ce sera la petite Judith.

Pieuse et recueillie, elle aimait Dieu de tout son cœur et les pauvres à l'excès, mais un vieux soldat surtout ne lui tendait jamais en vain la main. Parmi les histoires de la *Bible*, celles qu'elle ne se lassait pas d'entendre, c'étaient les hauts faits des Machabées, le combat de David avec Goliath, le triomphe de l'archange saint Michel sur Satan. Sa bonne avait à les lui répéter souvent : « N'est-ce pas, disait-elle, que si je suis bien sage aujourd'hui vous me direz ce soir, avant que je m'endorme, une de ces belles histoires que vous racontiez autrefois à mon cousin? » La vieille bonne riait et disait : « Soyez toujours bien sage, mademoiselle Judith, et puis ce soir nous verrons. —Etait-il donc si sage, mon cousin, que vous lui en contiez si souvent? — Lui sage! ô mon Dieu! C'était bien le plus grand lutin, le plus méchant petit seigneur qui fit jamais enrager une pauvre nourrice. » Fixant sur moi ses grands yeux, et prenant mon tablier de ses deux mains. « Madame ma nourrice, me disait-il, je vous mets en pièces

si à l'instant vous ne me dites l'histoire du petit pâtre et du grand géant; mais cette fois, souvenez-vous-en, je veux que le géant tue le pâtre, parce que, voyez-vous, j'aime les géants. » Et ne le voilà-t-il pas qui pleure et qui crie parce que je ne veux pas changer l'Écriture sainte! Ah! c'est qu'il était beau comme un ange du bon Dieu, mais un diable, un véritable diable quand on voulait le mettre à la raison. Dame! c'est que M. de Seignelay ne réussit pas mieux que sa nourrice ou son précepteur, quand il s'avisa de le morigéner!

— Comment! le père de Charles Colbert[1] qui joue avec nous quand il vient chez ma mère[2]!

— Précisément, ma petite belle, le ministre de la marine. Depuis près de deux ans, M. votre cousin, qui n'en avait que douze à peine, portait l'uniforme d'officier, et servait à bord du vaisseau de M. de Tourville, son oncle. Voilà qu'un beau jour M. le ministre monte à bord et se fait rendre compte du personnel de l'équipage. « Comment donc, monsieur, dit-il en regardant votre cousin, mais il me semble que vous n'avez ni l'âge ni la taille requise pour le service du roi! — J'ai douze ans, dit l'enfant en se grandissant d'un pouce. — C'est trop tôt, monsieur, il faudra vous réformer. — C'est impossible, répliqua l'enfant. — Pourquoi donc? dit le ministre. — Parce qu'on ne casse pas un homme de mon nom. » Et le ministre répond en riant? « N'importe, monsieur, le roi casse le garde marine, mais le fait enseigne de vaisseau[3].» C'était joli, cela, pour le coup, et le petit marin fut content. Ah! c'est qu'il était beau à voir, quand il levait la tête comme un cheval de guerre, et que ses yeux jetaient des éclairs. Il nous faisait enrager mille fois le jour, et puis, quand il souriait, le méchant, tout de suite on lui pardonnait. Hélas! jamais nous ne le reverrons tempêter ni sourire!

— Et pourquoi donc, ma bonne? Il n'est pas mort, mon cousin; qu'avez-vous donc à pleurer comme cela? Je vous assure qu'il n'est pas mort. Nous n'avons jamais mis de robe noire pour lui.

— Mieux vaudrait peut-être qu'il fût mort, mon enfant; alors sa

[1] Marie-Renée de Gontaut, la sixième fille du duc de Biron, épousa en 1726 Charles-Éléonor Colbert, comte de Seignelay, petit-fils du grand Colbert et fils du marquis de Seignelay, qui fut, après son père, ministre de la marine sous Louis XIV. (*Dictionnaire de la noblesse.*)

[2] Le maréchal de Tourville, son parent, le Turenne de la marine l'y fit entrer (M. de Bonneval) à l'âge de onze ans. (*Mémoires du prince de Ligne.*)

[3] Le marquis de Seignelay, ministre de la marine, faisant sa visite des ports en 1688, passa en revue les gardes-marine, il voulait réformer le comte de Bonneval parce qu'il n'avait que treize ans; celui-ci lui répliqua qu'on ne cassait pas un homme de son nom. Cette repartie plut si fort au marquis de Seignelay, qu'il lui dit : « N'importe, monsieur, le roi casse le garde-marine, mais le fait enseigne de vaisseau. » (*Mémoire du prince de Ligne.*)

vieille nourrice le pleurerait à son aise. Maintenant il ne faut parler de lui à personne.

— Pourquoi cela, ma bonne?

— N'importe, n'importe, mademoiselle Judith, cela ne vous regarde pas. Allons, prenez votre poupée et amusez-vous.

— Si vous saviez comme cela m'ennuie, de m'amuser! dit la petite avec un sourire si fin et si doux, que la gouvernante se dérida et l'attira sur ses genoux. L'enfant lui passa un bras autour du cou et lui dit à l'oreille :

— Pourquoi donc ne faut-il plus parler à personne de mon cousin? Et son portrait, pourquoi l'a-t-on ôté de la chambre de mon père?

—Ah! on l'a ôté de la chambre de votre père? Mon Dieu! où l'a-t-on donc mis, le portrait de mon pauvre enfant?

— Je sais bien où il est! Je vais souvent le regarder. Il est si beau, mon cousin, il a l'air si fier! C'est dans le garde-meuble, au coin, près de la fenêtre; je lui essuie la figure avec mon mouchoir, je ne veux pas qu'elle se couvre de poussière ni que les vilaines araignées y touchent.

—Allons donc! mais qui vous a permis, mademoiselle, d'aller vous fourrer là-haut? En vérité, vous n'êtes pas sage.

— Voulez-vous que je vous mène le voir, mon cousin? Cela vous fera plaisir, ma bonne.

— Mais non, je ne veux pas que vous montiez là, et dans votre bel habit neuf encore.

La petite regarda en souriant sa robe à grandes fleurs et ses manchettes brodées, et dit à voix basse : « Elles y ont bien été ce matin, et elles ne s'en portent pas plus mal. » Puis, saisissant la main de la vieille madame Dupuis, qui l'adorait et finissait toujours par céder à ses fantaisies, fantaisies, à la vérité, douces et innocentes comme sa figure, elle l'entraîna à travers corridors et escaliers vers la salle où l'indignation d'une famille justement irritée avait relégué le portrait du brillant, du coupable Claude Alexandre de Bonneval.

Rouge comme une cerise, essoufflée, jolie comme un ange, Judith s'arrête devant le tableau qu'elle contemple si souvent, et sa bonne, les mains jointes, répète à voix basse : « Mon petit Alexandre! mon nourrisson! mon pauvre enfant! » Et deux grosses larmes coulent sur ses joues ridées.

—Il n'est pas méchant, n'est-ce pas? dit la petite d'un ton caressant.

—Ils l'auront fait si bien enrager, qu'il n'aura pu y tenir, murmura madame Dupuis. On n'aurait jamais dû le prendre comme cela.

— Ma bonne, vous et moi nous l'aurions si bien caressé, tant em-

brassé, qu'il aurait bien fallu qu'il fût sage. Où est-il donc maintenant, mon pauvre cousin?

— Dieu sait où il est à cette heure, depuis le jour affreux où l'on a dit : « Il a passé à l'ennemi, » je n'ose plus demander de ses nouvelles. Ah! ce fut là un coup de foudre qui a frappé bien des cœurs. Et puis j'ai vu, oui, de mes deux yeux qui l'ont si amèrement pleuré, j'ai vu, sur la place de Grève... Ah! mon Dieu, qu'est-ce que je dis là? Venez donc, mademoiselle Judith, allons-nous-en, je perds la tête. Ah! monsieur Chamillard, vous aurez à répondre un jour de l'âme de mon enfant!

— Que dites-vous donc, ma bonne? dit la petite en pâlissant. Que lui ont-ils fait, les méchants? Et lui, qu'a-t-il fait, mon pauvre cousin? Je veux le savoir.

— Pas ici, ma mignonne, pas ici : je pleurerais trop fort en regardant ce portrait. Un jour, au jardin, je vous raconterai cela, sous le vieux marronnier que vous aimez tant. Écoutez donc! voilà vos sœurs qui vous appellent.

— Oh! je ne veux pas qu'elles viennent ici. Descendons vite, ma bonne. Adieu, dit-elle en se retournant vers le portrait et lui envoyant un baiser de sa petite main potelée. Les yeux noirs du tableau semblaient suivre les mouvements de l'enfant, qui s'éloignait à regret.

Madame Dupuis avait raison, il y eut un jour affreux pour ceux qui aimaient Claude de Bonneval; un jour où sa mère se cacha pendant quelques heures, pour pleurer de ces larmes amères qui rident le visage et sillonnent le cœur. Traître à la patrie, indigne du nom de Français, pendu en effigie à la place de Grève[1], son fils lui semblait achever ainsi sa vie. La douleur qui lui déchirait l'âme était âpre comme le désespoir et silencieuse comme la mort. La marquise de Bonneval était une de ces femmes fières et passionnées qui cachent leurs émotions sous une apparence de froideur dédaigneuse, et qui haïssent la pitié d'autrui encore plus que la douleur. Le soir de ce jour néfaste, elle entra, comme d'habitude, à l'hôtel de Biron, avec l'air calme qui lui était ordinaire, s'assit à une table de jeu, et y resta trois heures. A chaque personne qui entrait ou qui sortait, au son de voix de ceux qui lui parlaient, à chaque hommage respectueux et peut-être un peu compatissant qui lui était adressé, elle pâlissait sous le rouge dont elle avait mis plus qu'à l'ordinaire. Ce fut une longue souffrance, elle la dévora sans fléchir. Les cartes à la main, le sourire sur les lèvres, elle priait intérieurement, elle demandait à Dieu de punir les ennemis de son fils. Hélas! si Dieu l'entend, le triste cri de l'orgueil

[1] Le roi leur fit faire leur procès (à Bonneval et à Langallerie), et tous deux représentèrent à la Grève en effigie. (*Mémoires de Saint-Simon.*)

outragé, jamais il ne le bénit. Les prières de la haine retombent sur le cœur comme une grêle de pierres.

Madame de Simiane, qui avait fait la partie de la marquise de Bonneval, se leva, et, s'approchant du duc de Saint-Simon, qui se tenait debout dans l'embrasure d'une fenêtre, elle lui dit à voix basse, en indiquant de l'œil la table qu'elle venait de quitter :

— A-t-on jamais vu, monsieur, plus de fermeté dans le malheur ou moins de sensibilité dans le cœur?

— Madame, répondit le duc avec son air roide et froid et son sourire tant soit peu métallique, je n'ai jamais vu de femme plus sensible au malheur et moins insensible dans le cœur; mais je n'en ai point vu de si ferme à cacher sa douleur.

— Pauvre Alexandre! murmura madame de Simiane; qui aurait jamais prévu un pareil malheur? Tant de noblesse, de beauté, de bravoure! C'est une catastrophe qui donne bien à penser.

— J'admire avec un peu d'indignation, madame, comme les femmes se prennent de compassion pour un homme qui en mérite le moins possible.

— Le malheur n'en mérite-t-il pas toujours?

— Qualifiez-vous ainsi, madame, cet incroyable événement qui, selon moi, s'appelle un crime?

— Il espérait toujours que quelques ouvertures lui seraient faites. La misère, dit-on, le dépit, l'ont poussé [1]. On ne maltraite pas impunément un homme de cette naissance et de ce caractère. Vous souvenez-vous de sa lettre à M. Chamillard [2] : « J'irai au service de l'empereur, où les ministres sont gens de qualité et savent comment il faut traiter leurs semblables. »

— Il a toujours été fort bien disant, madame, il est de ces hommes qui sont braves par tempérament, éloquents par le tour et la grâce, et dont les crimes ont une sorte d'éclat qui dissimule leur noirceur.

— Mais, au contraire, c'est précisément parce qu'on en dit tant de mal, qu'il me prend envie d'en dire du bien, pour varier un peu la phrase.

[1] « La misère et le dépit lui firent faire son traité. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] « Monseigneur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, où vous me mandez que je crains les gens de plume parce qu'ils savent trop bien compter : je dois vous apprendre que la grande noblesse du royaume sacrifie volontiers sa vie et ses biens pour le service du roi, mais que nous ne lui devons rien contre notre honneur; ainsi, si, dans le terme de trois mois, je ne reçois pas une satisfaction raisonnable sur l'affront que vous me faites, j'irai au service de l'empereur, où tous les ministres sont gens de qualité et savent comment il faut traiter leurs semblables. »

— Vous êtes la plus charmante femme qu'il y ait, madame, mais aussi la plus parfaitement femme !

— Mon Dieu, je suis la plus raisonnable et la plus juste personne qui soit sur la terre ; mais vous m'en voulez de ma pitié.

— C'est un échappatoire effrayant que cette pitié, madame ; elle fait glisser sur des abîmes qui feraient peur si on y regardait de sang-froid.

— Le prince Eugène l'a très-bien reçu ; il lui trouve, dit-on, prodigieusement d'esprit.

— Il en a toujours eu beaucoup, madame ; mais le trop de connaissances éparses l'éblouissent par leur faux jour, et sa facilité étonnante lui ouvre tant de routes, qu'il lui a été aisé de s'égarer.

— Se console-t-on jamais d'un pareil malheur ? dit madame de Simiane en dirigeant son éventail par un mouvement presque imperceptible vers l'endroit où madame de Bonneval causait avec madame d'Urfé.

— On oublie par degrés, répondit le duc, ce qu'il y a d'irréparable, et on travaille à réparer ce qui peut se réparer. Je me trompe fort, ou cette grande douleur ne s'est fait violence qu'à l'aide d'une espérance. Quand on travaille et qu'on espère, on n'est jamais parfaitement à plaindre.

— Hélas ! souvent les malheureux ne sont pas les plus malheureux. C'est une grande vérité que vous venez de dire, monsieur le duc. Tout ce qui se passe fortifie en moi le goût de la retraite. Ah ! qu'un petit gentilhomme à lièvre est heureux dans sa gentilhommière, avec des gens rustres et brutaux si vous voulez, mais francs et sincères[1] !

— D'où vous vient, madame, cette humeur farouche ? Je n'en ai jamais vu de moins justifiée parmi tant de gens qui vous aiment et vous honorent le plus qu'il est possible.

— Ah ! monsieur. Il y a tant de gens affectueux qui ne sentent rien, tant de gens écoutants qui n'entendent rien, et puis aussi tant de gens aimables qu'il ne faut pas aimer, comme vous le disiez tout à l'heure ! Le monde, bien plus encore que la pitié, fait glisser sur bien des précipices !

— Peut-être même fait-il tomber où la pitié ne ferait que glisser, répondit le duc.

Madame de Simiane sourit, et, le regardant avec ses yeux qui rappelaient ceux de sa grand'mère, et que sa mère à elle adorait, elle lui dit d'un ton enjoué :

— Votre cœur est de la bonne vieille roche, mais vous êtes si sé-

[1] Tiré des lettres de madame de Simiane.

vère et surtout si calme, que vous m'en faites peur. Il me prend souvent envie de vous dire : Ayez donc la bonté de vous mettre un peu en colère.

— Un autre que vous l'obtiendrait de moi plus facilement, madame. Que ne me demandez-vous donc quelque chose de possible ?

— Eh bien, jeudi, monsieur, il y aura un petit dîner chez moi, vous en userez comme il vous plaira.

Le duc s'inclina, et la marquise de Simiane se rapprocha d'une table où madame de Biron, madame de Nogaret et plusieurs autres femmes étaient assises et causaient avec cette grâce et cette vivacité qui donnent du charme aux conversations les moins sérieuses et aident à tout effleurer sans rien approfondir.

C'est un joli talent que celui de causer, tous les jours il devient plus rare; presque tous nous écrivons : c'est plus facile, le cœur est gros, la tête fatiguée, une plume est bientôt prise. Le papier reçoit nos impressions; rien ne nous blesse, rien ne nous repousse durant ces heures où nous confions nos pensées, nos opinions, nos émotions à ce muet auditeur qui ne nous dit rien; à nous, mais qui va bientôt révéler à d'autres ce que nous lui soufflons à l'oreille dans nos jours de douleur et de joie. Cette muette sympathie avec d'autres âmes, ce commerce invisible avec d'autres intelligences, c'est bien ce qu'il nous faut dans ce siècle où des questions brûlantes nous cernent de tous côtés, où, pour peu que l'on réfléchisse, rien n'est indifférent, rien qui ne nous touche dans nos croyances, dans nos intérêts, dans nos passions, où nous jouons la vie et la mort, où une théorie devient un fait, une pensée un événement; où, sous le même ciel, dans les mêmes salons, sous le même toit peut-être, il s'agite des vœux, des craintes, des désirs dont on n'ose presque se parler, mais qui traversent les mers, qui franchissent les espaces, qui touchent à la terre par ce qu'il y a de plus simple au monde, la prière du cœur, et à Dieu par ce qu'il y a de plus sublime, l'élan de l'âme qui le cherche. Il n'est plus temps de tout effleurer, de se jouer agréablement des hommes et des choses. Autant vaudrait tenter de retenir de la main ou par la voix, comme un coursier docile, la locomotive d'un chemin de fer, ou attraper au vol la nouvelle qui glisse sur les fils du télégraphe électrique. « Ma tante, disait la duchesse de Bourgogne à madame de Maintenon, dans ce pays on se moque de tout. » Il n'en est plus ainsi maintenant. On ne cache plus sa foi dans le fond de son cœur, ni Dieu au fond des églises; on ne sourit plus quand d'autres le nient ou le blasphèment; la lutte est engagée, la bataille définitive; mais, hélas ! même du bon côté les troupes sont encore divisées. La consigne est trop vague, et l'on ne sait pas toujours à qui adresser le cri que nous arrache la vue des souffrances, des efforts, des triomphes de l'humanité aux prises avec

le mal. Alors il vaut mieux écrire que parler. Quelqu'un vous écoute, quelqu'un vous comprend. Les hommes ne se roidissent pas contre un appel qui n'arrive à eux que par hasard, qu'ils sont les maîtres de renvoyer à l'instant, si une voix secrète ne leur dit qu'on peut bien, selon l'expression d'une femme d'esprit, suivre chacun son ornière dans la vie, mais que nul n'a le droit de l'imposer à d'autres comme la grand'-route.

L'époque en question, celle des dernières années de Louis XIV et des premières de Louis XV, ouvrait l'ère la plus brillante, de la conversation. Les intérêts politiques, les travaux littéraires, n'appartenaient encore qu'au petit nombre. L'esprit, ce gaz incompréhensible qui a toujours imprégné les âmes, on pourrait presque dire le sol et l'air de la France, cherchait une issue, et la trouvait dans ces conversations, ces réunions brillantes, où le *bien dire*, comme l'appelait M. de Saint-Simon, arrivait à une perfection dont nous avons de nos jours à peu près perdu l'idée. Une certaine séve de génie travaillait la société d'alors; le pressentiment plutôt que la présence des nouvelles idées qui devaient bientôt la bouleverser lui prêtait un genre d'audace qui abordait tout par la pensée, et, voyant la digue toujours debout, elle ne s'effrayait pas du torrent qui s'avançait.

Chez madame de Lambert, par exemple, on parlait plus volontiers de vertu que de foi, on appelait Dieu l'Être suprême; tout en louant Fénelon, on devançait Rousseau. Saint François de Sales était passé de mode. Madame de Lambert donnait sans doute de fort beaux conseils à son fils, mais on ne se figure pas lui entendre dire comme à la mère de saint Louis : « Mon enfant, j'aimerais mieux vous voir mourir que de vous savoir coupable d'un seul péché mortel. » On avait trop poli les armes contre le mal. Appuyé sur la religion, on était monté si haut, que la tête en tournait, la foi dépérissait sous une écorce trop épaisse de respect et d'assentiment général. Elle se retira vive et forte dans un petit nombre de cœurs. Elle languit faible et chancelante dans beaucoup d'autres, et, quand vint la tempête qui lui donna de l'air à la fin, si elle menaça un instant de s'éteindre, ce fut comme la flamme d'un flambeau que le vent tourmente, qui semble s'anéantir, mais qui bientôt se rallume et brille d'un nouvel éclat au fort même de l'orage.

On causait donc ce jour-là, à l'hôtel de Biron, à la manière du dix-huitième siècle. On racontait du même ton les nouvelles de l'armée, les commérages de la cour, la disgrâce d'un ministre, le succès d'une tragédie, une aventure galante, une mort subite, une intrigue scandaleuse, une conversion édifiante. On répétait les bons mots de mesdames Cornuel et de Coulanges. L'esprit des uns aiguisait celui des autres; il brillait, se reflétait, se multipliait sous mille formes diverses. Dans l'embrasure d'une fenêtre, auprès d'une table de jeu éloignée,

on parlait aussi à voix basse de la représentation qui avait eu lieu en place de Grève ce jour-là. Des gens qui avaient connu, et peut-être aimé MM. de Bonneval et de Langallerie, plaisantaient agréablement sur le côté ridicule de cette affreuse cérémonie, et, sauf les proches parents, qui sentaient cette honte les toucher de trop près pour en sourire, il n'y avait guère personne qui trouvât la chose trop sérieuse pour un bon ou méchant mot. De Paris à Versailles, de Versailles à l'étranger, ces plaisanteries parvenaient jusqu'à ceux mêmes qui en étaient les objets, grâces à ces lettres qui prenaient au vol et répandaient au loin le genre d'esprit, de charme moqueur, l'attrait indéfinissable des causeries parisiennes.

Madame de Bonneval se faisait répéter chaque jour ce qu'on avait dit, écrit, pensé, de son fils la veille. Elle cherchait à lire dans le cœur ou plutôt dans l'esprit des autres, à saisir les nuances de l'opinion, et à toucher du doigt la ligne délicate qui sépare le blâme du mépris. Claude avait été son idole depuis le jour qu'il était né. Malheur à une mère si elle se laisse dominer par un sentiment exclusif, moins suspect qu'un autre, et par là plus dangereux ! Il y a un égoïsme affreux dans la passion, quels qu'en soient le genre et l'objet. Celle de la gloire a fait sacrifier des armées entières a la renommée d'un seul homme. Elle a saisi le bonheur du genre humain, et l'a foulé aux pieds comme le chasseur foule le blé en poursuivant sa proie. L'amour, plus impitoyable que la haine, immole sans hésiter tout ce qui se trouve entre lui et son idole. Un sentiment unique a une puissance merveilleuse. Saint Paul s'écriait : « Un seul Dieu! une seule foi ! » Et la force du christianisme était là. Quand en bien ou en mal une créature humaine arrive à se dire : *J'ai une vie*, *un amour*, *un but*, elle est presque sûre de l'atteindre. La marquise de Bonneval se l'était dit le jour de la naissance de son fils; elle se le disait encore le jour de sa disgrâce. Elle bravait toutes les douleurs, elle cautérisait pour ainsi dire son cœur, afin de le rendre plus propre à la tâche qu'elle lui imposait. De la gloire à tout prix, voilà ce qu'elle avait voulu, ce qu'elle voulait encore pour son fils. Au fort de sa douleur et de sa honte, elle rêvait pour l'avenir un triomphe éclatant. Elle voulait écraser tous ceux qui l'humiliaient, disait-elle dans ces moments où elle laissait échapper une goutte du poison qui lui dévorait le cœur. Claude avait alors trente-deux ans. Pendant vingt ans elle avait vécu de sa vie, et quelle vie à partager pour une femme ardente, aimante et fière ! A peine sorti de l'enfance, il fut aux prises avec le monde; effronté, turbulent, audacieux, bravant et séduisant tour à tour le pouvoir social politique et militaire. Se distinguant dans chaque combat, enfant et déjà illustre, se brouillant avec ses chefs, adoré de ses camarades, risquant sa vie mille fois pour sauver celle des autres; le lendemain

se battant en duel et tuant son adversaire; toujours en danger, toujours à la brèche, ses succès, ses disgrâces, ses triomphes et ses crimes se succédaient si rapidement, que l'œil pouvait à peine les suivre. Le cœur de sa mère battait trop vite dans la joie. Elle la sentait si courte! Comme l'athlète qui boit en courant l'eau qu'on lui présente, elle la dévorait, cette joie, sans oser s'y livrer. Depuis 1698 surtout, elle avait éprouvé de continuels tourments mêlés de quelques rares éclairs de bonheur. Durant la guerre de la Succession, les hauts faits de son fils en Italie lui revenaient de toutes parts, et cette femme, dont les sentiments étaient concentrés et les manières froides, cachait son orgueil comme elle avait caché ses souffrances. Jusqu'au moment fatal où il passa à l'ennemi, les torts mêmes de Bonneval avaient eu quelque chose de brillant et presque de chevaleresque. A douze ans, sa réponse audacieuse à M. de Seignelay, le ministre de la marine, lui gagna un grade et la faveur de cet homme habile. A un âge où d'autres en sont encore à jouer au soldat, le jeune marin se distingue dans toutes les principales affaires navales, et marche à grands pas dans une carrière où Tourville, son parent, lui offre à la fois un modèle et un appui; mais un officier, à qui l'âge et le grade du fougueux enseigne n'imposent guère, le traite un jour un peu légèrement: M. de Bonneval appelle en duel le comte de Beaumont[1], le blesse grièvement et quitte la marine, fier de ses torts et glorieux de sa disgrâce. Dans les gardes françaises, où il entre plus tard, à Paris, à Versailles, au camp, en garnison, gagnant les cœurs par une certaine bonté, bravant les grands par une sorte d'audace éblouissante, se suscitant mille ennemis, s'attachant des amis, il traversa cette époque de la vie où le caractère et la réputation prennent une forme quelconque, en jouant sa fortune, son honneur, son avenir[2]. Il avait une si grande puissance pour dompter et séduire les esprits, qu'il s'y fiait aveuglément, et lâchait la bride aux penchants déréglés, à la morgue superbe, qui le mettaient éternellement aux prises avec tout ce qui représentait l'ordre et l'autorité, sous quelque forme

[1] « Le comte de Beaumont, lieutenant de vaisseau, voulut traiter Bonneval en enfant; il s'adressait mal : l'enfant était mutin, il lui en demanda raison, et le blessa de trois coups d'épée. Il n'en mourut pas; l'affaire fut étouffée; mais la parenté de ce M. de Beaumont fut assez bête pour lui en vouloir; et étant fort liée avec M. de Pontchartrain, alors secrétaire d'État de la marine, Bonneval vit bien qu'il n'aurait plus aussi beau jeu dans ce service. Il acheta, en 1698, un emploi dans le régiment des gardes françaises. » (*Mémoires du prince de Ligne.*)

[2] « Le chevalier de Bonneval était un cadet de fort bonne maison, avec beaucoup de talent pour la guerre, et beaucoup d'esprit, fort orné de lecture, bien disant, éloquent avec du tour et de la grâce, fort gueux, fort dépensier, extrêmement débauché, fort mécréant, grand escroc, et qui se peut dire sans honneur ni conscience. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

que ce fût. Sa rare beauté, son port majestueux, qui suggéra plus tard à Jean-Baptiste Rousseau le nom qu'il lui donna de nouvel Alcide; son esprit prodigieux et un fond de bonhomie qui appartient quelquefois à ces natures désordonnées et leur prête un attrait trompeur, lui avaient donné l'habitude de tout risquer. Par un regard, un sourire, une plaisanterie, un aveu sans repentir, ou une bouderie affectueuse, il se faisait tout pardonner. Les hommes les plus sages, les femmes les plus vertueuses, avaient à se reprocher leur indulgence involontaire pour le plus séduisant mauvais sujet qui fut jamais, et dont on disait le plus souvent : « C'est la tête qui est en faute, le cœur est bon [1]. » Hélas! que les bons cœurs de ce genre-là ont fait verser de larmes, foulé aux pieds d'amour, brisé de destinées! Autant vaudrait, comme le révolutionnaire Couthon, baiser tendrement un épagneul, et dire d'une douce voix : « Du sang! du sang! encore du sang!» que se prévaloir d'un cœur qui prête le charme de la sensibilité au vice qui flétrit, à l'égoïsme qui tue.

Enfin, durant le cours de ses dernières et brillantes campagnes d'Italie, des plaintes sérieuses s'élevèrent contre lui. Des actes arbitraires, des péculats nombreux, se renouvelaient tous les jours. Ni la protection du duc de Vendôme, ni la noblesse de sa famille, ni ses puissantes alliances, ni les services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore, ne purent étouffer ces graves accusations. On n'en était plus au temps de la Ligue et de la Fronde, et M. de Louvois n'entendait pas raison sur des torts de cette espèce. Il y eut des comptes [2] à rendre que ne pouvait solder ni un sourire, ni un bon mot, ni la plus vaillante épée qui fut jamais. Dans sa correspondance avec le secrétaire d'État de la guerre, Bonneval déploya son esprit et son audace accoutumés. Sa mère trembla au début de ce duel d'un nouveau genre. Elle pressentit l'issue de cette lutte, et voua une haine éternelle à Chamillard, parce qu'elle sentit qu'il avait raison. Voir juste est quelquefois une terrible souffrance. Cette puissance ne manqua jamais à la marquise de Bonneval. A la première menace de son fils de passer au service de l'Autriche, elle sentit tout son sang refluer vers son cœur. C'était le nuage qui devait gronder tous les jours et assombrir sa vie. Elle pleura, écrivit, supplia! Oh! que ceux qui aiment ont peu

[1] « Le comte avait plus de cœur que de jugement. » (*Mémoires du prince de Ligne.*) Dans le style de Bonneval on aperçoit un homme de cœur, d'esprit, plein de feu, et dans le fond bon diable et toujours délicat sur l'honneur. Il est impossible de ne pas aimer Bonneval.

[2] « Il (Bonneval) avait rudement vexé ces petits princes d'Italie que nous ménagions assez mal à propos. Il avait pris aussi assez d'argent des contributions. Les plaintes des princes et des trésoriers lui attirèrent des lettres de Chamillard, qui lui voulut faire rendre gorge. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

— Il ne faut jamais demander à Dieu de punir, mon enfant. Ne savez-vous pas que l'Évangile nous ordonne de prier pour nos ennemis ?

— C'est vrai ! dit la petite d'un air contrit.

Et le lendemain et toujours ensuite, après avoir prié pour ses parents, ses frères, ses sœurs et ses amis, elle ajoutait : « Et puis, mon Dieu, bénissez aussi M. de Chamillard, mon ennemi. »

Depuis ce jour mémorable pour la mère de M. de Bonneval, elle associa Judith dans sa pensée à la destinée de son fils. Souvent elle la demandait à sa mère, et trouvait une douce consolation à la retenir pendant des journées entières à ses côtés. A mesure que cette enfant avançait en âge, la marquise découvrait en elle un enthousiasme calme et contenu, une constance singulière dans les goûts et les résolutions, qui la frappèrent de plus en plus. Tandis qu'elle observait à l'égard du monde et même de ses proches un silence presque absolu sur ce qui regardait son fils, elle en parlait souvent à la jeune fille, qui l'écoutait avec un intérêt toujours plus vif, et qui cherchait à la consoler par ses tendres caresses. Les sœurs de Judith étaient d'un caractère tout à fait différent. La parure et le jeu les occupaient déjà; elles savouraient d'avance les plaisirs du monde. La légèreté de leur âge se joignait à celle qui caractérisait la société d'alors. On n'y échappait qu'à force de vertu ou d'esprit. Les médiocrités de tout genre suivaient la pente du siècle; les filles du marquis de Biron s'y laissaient glisser sans résistance. Mais il est des caractères naturellement sérieux qui, sans se l'expliquer, tendent incessamment vers une région plus élevée, et l'enfant qui à sept ans aimait les récits bibliques et les contes de chevalerie, à douze se livrait avec passion à l'étude et à la lecture. Elle se cachait alors pour lire, comme plus jeune elle se cachait pour jouer, comme plus tard elle se cachera pour rêver. Elle était un peu étrangère dans sa famille, comme elle devait l'être aussi à l'esprit de son siècle. C'était une existence un peu isolée même dans l'enfance. Tout ce bruit qui lui résonnait aux oreilles, et qui ne trouvait aucun retentissement dans son cœur, la fatiguait. Tandis qu'elle rêvait à la vertu et à la gloire, on ne parlait autour d'elle que de faveur, d'avancement, de titres et d'argent. On briguait ou on achetait, on parvenait. Il n'en était pas ainsi dans ses livres chéris, et la marquise de Bonneval, dévorée par une douleur secrète, avec un but dans la vie et un sentiment profond dans le cœur, lui paraissait un être à la fois plus vrai et moins ordinaire que ceux qui se moquaient de la vie, tout en s'en disputant les avantages, comme des insectes acharnés après le brin de paille qui reluit au soleil ou la graine que le vent disperse au hasard. Judith trouvait un véritable charme dans ces long entretiens où le cœur d'une mère s'épanchait

dans le sien. Cette femme qui lui était apparue dans son enfance comme une froide et imposante image qui éloignait toute idée de tendresse et d'intimité, maintenant se révélait à elle avec la force et la faiblesse d'une âme passionnée, lui racontait sa vie, et lui faisait comprendre ses souffrances. Mariée presque encore enfant à un homme pour lequel elle n'avait jamais eu d'inclination, peu appréciée dans le monde, où son caractère roide et sa réserve habituelle l'empêchaient de briller, son existence avait été longtemps terne et monotone. Le premier enfant qu'elle eut fut comme le reflet de ce profond ennui. Sa figure commune, son esprit borné, inspiraient à sa mère plutôt de l'éloignement que de la tendresse, et ce ne fut qu'à la naissance de Claude-Alexandre qu'elle comprit ce qu'un enfant peut compter dans la vie d'une femme.

— O ma fille! disait-elle à Judith, qui l'écoutait avec son joli regard de colombe apprivoisée, vous saurez un jour ce que c'est qu'aimer!

— Je le sais déjà, madame.

— Vous, enfant!

— Oui, car je vous aime et j'aime aussi mon père, surtout depuis qu'il a été blessé à la guerre. Vous ne sauriez croire combien j'éprouve d'attendrissement à la vue de son bras en écharpe; comme le cœur me bat quand on parle du siége de Landau[1]. L'autre jour encore, je pressais mes lèvres tout doucement sur son épaule, il se retourne en souriant vers ma mère et lui dit : « Puisqu'elle aime tant les blessures, il faudra la marier à quelque vieux maréchal. »

— On songe donc à votre mariage, Pouponne?

— Oh, non! C'est ma sœur Françoise que l'on marie; vous le savez, elle épouse le marquis de Bonnac[2].

— Et vous voudriez bien être à sa place?

— Moi! mais, madame, je crois vous avoir dit que je veux épouser un héros ou me faire religieuse.

— Un héros! ma chère?

— Oui. Un héros, comme Bayard, comme du Guesclin, dont le nom soit dans toutes les bouches, dont la gloire retentisse par toute la terre, dont l'épée soit irrésistible, l'âme invincible. Être fière de ce qu'on aime! il y a, je crois, peu d'exemples d'un pareil bonheur,

[1] « Le duc de Biron fut blessé d'un coup de fauconneau au bras gauche, en montant la tranchée au siége de Landau, le 2 juillet 1715, et on fut obligé de le lui couper. » (*Dictionnaire de la noblesse.*)

[2] « Françoise-Madeleine de Gontaut, mariée au marquis de Bonnac, diplomate. (*Dictionnaire de la noblesse.*) Biron, qui n'avait point de biens et beaucoup d'enfants, trouva à se défaire de sa fille aînée avec soixante mille livres pour tout, à Bonnac, neveu de Bonrepos. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

et cependant ce ne serait qu'avec peine que je renoncerais à cet espoir.

— Vous êtes étonnante plus qu'enfant du monde, ma petite Judith. Vous verrez que l'on vous fera épouser un homme de robe ou de cour.

— Mon ambition est très-bornée, madame, on ne me refusera pas d'entrer au couvent à la place de Marguerite, qui se soucie très-peu d'y rester.

— J'ai reçu ce matin une lettre de mon fils; concevez-vous, ma chère enfant, ce que mon cœur doit éprouver de joie et d'amertume à une pareille lecture? tout ce que la séparation a de pénible, ce que l'incertitude de le revoir a d'affreux; tout ce qu'il y a enfin d'attendrissant pour une mère dans les torts et la gloire de son fils?

— Si je ne le comprends pas, je le sens, du moins, dit la jeune fille en posant sa main fraîche et douce sur la main sèche et brûlante de son amie.

— Judith! s'écria la marquise avec force, faudra-t-il toujours que je souffre par lui et pour lui? C'est une âme de feu, un caractère indomptable; il n'y a pas quinze jours encore qu'il se battait avec un Français qui trouvait mauvais qu'il eût dit à milord Stafford que Louis XIV aspirait à la monarchie universelle, et ne voilà-t-il pas, à quelques jours de distance, il me le raconte lui-même, qu'il appelle en duel un officier prussien qui en avait dit autant, et qui parlait insolemment du même roi[1]? Il a plus de cœur que de jugement; il prodigue sa vie, il fait mon bonheur et mon désespoir.

Judith prit les mains de madame de Bonneval dans les siennes, et lui dit en souriant :

— Ne dites pas de mal de lui, cela vous ferait pleurer ce soir quand je n'y serai plus. Ah! que de bien j'en ai ouï dire avant-hier chez ma tante d'Urfé!

— Vraiment! qui donc a parlé de lui? Dites vite le nom de cet homme ou de cette femme, pour que sa mère le bénisse.

— C'est M. de Rothelin. Quelqu'un étant venu à parler de mon cousin, il s'est écrié avec chaleur : « Oh! quel homme que ce Bonneval! on ne rencontre pas deux fois dans la vie un ami aussi dévoué. Je suis persuadé qu'il n'y a pas d'homme au monde si brave ou si aimable. On me porta mourant dans sa maison, j'étais presque méconnaissable, m'a-t-on dit. Il me soigna comme un frère, me veilla,

[1] « C'est dans le temps de la négociation pour la paix d'Utrecht, que le comte de Bonneval soutint à milord Stafford que Louis XIV aspirait à la monarchie universelle, et qu'il se battit avec un Français qui l'avait trouvé mauvais. A quelques jours de distance, il appela en duel un officier général prussien qui en avait dit autant et parlait indécemment du même roi.» (*Mémoires du prince de Ligne.*)

me guérit[1]. Je lui dois la vie, aussi c'est entre nous une amitié à la vie à la mort. » Puis il raconta que mon cousin en avait fait autant pour tous les Français prisonniers et blessés. Savez-vous bien, madame, que M. de Cambrai lui a souvent écrit pour le remercier de ses soins pour le chevalier de Fénelon[2] ? Ah ! madame, de tels remercîments ne s'achètent pas trop cher par l'exil. Il est beau de se venger ainsi des Français qui l'ont si indignement outragé. Qu'importe, après cela, ce que disent les méchants ?

— Vous avez raison, mon enfant, il faut mépriser leurs calomnies; mais son frère à lui, son propre frère ! Écoutez-moi, Judith. Apprenez ce qu'une mère peut avoir à souffrir, et plus tard, quand vous serez mariée, ah! ne demandez pas à Dieu des enfants, surtout si vous deviez épouser...

Madame de Bonneval s'arrêta brusquement et parut oublier Judith et la phrase qu'elle avait commencée. Après un moment de silence, elle s'écria :

— On vous l'a sans doute racontée, cette fameuse bataille des lignes de Turin. Figurez-vous la mêlée, les cris, le bruit des canons, le choc des armes; deux frères sont à cette bataille; les deux fils de la mère qui vous parle ! Hélas ! ils ne servent pas dans les mêmes rangs. L'aîné, vous le connaissez, un pauvre sire peu doué de la nature[3], se

[1] « Au siége d'Aire, le marquis de Rothelin, fait prisonnier après avoir eu les deux jambes cassées, dut en partie sa guérison aux soins du comte de Bonneval, son ami, qui le reçut chez lui. » (*Mémoires du prince de Ligne.*)

« Il donna aussi l'hospitalité au chevalier de Fénelon, son parent, ainsi qu'à plusieurs autres prisonniers français de marque.» (*Mémoires du prince de Ligne.*)

[2] « C'est dans ces campagnes qu'il (Bonneval) eut l'honneur d'entrer en correspondance avec Fénelon, dont le neveu avait été prisonnier, et dont il était d'ailleurs le parent. Il y avait, m'a-t-on dit, une cinquantaine de lettres de Fénelon au comte de Bonneval, qui n'ont été détruites qu'à l'époque de la Révolution. » (M. Sainte-Beuve. *Causeries littéraires.*)

[3] « Il (le comte de Bonneval) avait eu cette qualité (de général major) à l'attaque des lignes de Turin. Le marquis de Bonneval, l'aîné du comte, fut pris à la bataille. Un vieux officier qui y avait été, et qui me la raconte quand j'étais encore bien jeune, m'a dit qu'il (le marquis de B.) allait être sabré par des grenadiers hongrois, qu'on appelait encore Hehducks dans ce temps-là, lorsque notre Bonneval arriva assez à propos pour le sauver. On verra le démêlé des deux frères à cette occasion dans leurs lettres. » (*Mémoires du prince de Ligne.*)

« J'ai remarqué dans le quatrième article de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, un reste de votre ancienne injustice et de votre rigueur contre moi, qui me ferait plus de peine si je n'étais depuis longtemps fait à vos calomnies, qui ne m'embarrassent pas plus que les contes de *Peau d'âne.* QUATRIÈME ARTICLE. « *Votre attaque des lignes, des postes que vous avez attaqués,* « *c'est de la bataille de Turin dont vous parlez,* » sur quoi vous ajoutez : « *N'y mettez pas le parti que vous aviez pris de me jeter dans la Kune, cela ne* « *serait pas honnête.*» Je voudrais bien savoir, monsieur, où vous avez pêché un

trouve cerné par l'ennemi; il se défend avec peine, il voit la vie prête à lui échapper, quand tout à coup un bras victorieux s'agite au-dessus de lui, une épée irrésistible écarte celles qui le menacent, une voix qu'il reconnaît arrive à ses oreilles. Dira-t-il : « A moi, mon frère! » comprendra-t-il qu'il est sauvé? Non, le lâche! il s'évanouira, et en reprenant connaissance, son esprit, égaré par la peur, lui fera dire ces horribles paroles : « Mon frère veut me tuer, qu'on me tire de ses mains! » L'ingrat! il le dit alors, il l'a dit depuis, il le dira toujours[1]. Vous êtes calme, Judith, une pareille infamie ne vous fait donc pas horreur? J'admire votre sang-froid.

— Les infamies, madame, sont peu capables de m'émouvoir. Il faut estimer un peu pour s'indigner; le mépris guérit de la haine ou de la colère.

— Vous êtes une étrange personne avec votre âme ardente et votre petit air posé.

— Ah! madame, il est souvent plus malaisé d'avoir le cœur tranquille que le maintien réglé.

— Le vôtre ne l'est-il donc pas?

— Je le réduis à l'être, madame, dit la jeune fille en souriant. Je crois que, si l'air y entrait une fois, il éclaterait peut-être.

— Et qu'appelez-vous l'air, Pouponne?

— Je ne sais pas au juste, madame; quelque chose qui fait vivre, mais qui peut aussi tuer.

La femme âgée et la jeune fille se regardèrent, et les yeux fatigués de l'une se reposèrent un instant dans le calme et profond regard de l'autre. Elles se développaient, de bonne heure les femmes de cette époque. Quelques-unes, à quinze ans, étaient déjà assez avancées dans le chemin de la vie, et celles qu'on n'élevait pas au couvent n'avaient guère d'adolescence. Le monde les entraînait ou une raison précoce les guidait presque au sortir de l'enfance.

III

Quand Judith eut seize ans, on lui fit passer quelques mois au fond de la Gascogne, dans le voisinage des Pyrénées. Sa santé s'était subiement altérée. On consulta les médecins; ils défendirent de la laisser

telle impossibilité et une telle sottise..... La nation allemande, pleine de pointe d'honneur et de générosité, n'envisagerait qu'avec horreur le premier auteur d'un très-infâme fratricide. Allez, monsieur, vous devriez mourir de honte de penser sur mon sujet aussi bassement que vous faites. » (*Lettre du comte de Bonneval à son frère.*)

[1] « On voit que ce frère était pour le moins un sot et un vilain égoïste.» (*Mémoires du prince de Ligne.*)

lire, étudier et veiller; ils conseillèrent de lui faire quitter Paris, de l'envoyer respirer un air pur et boire du lait à la campagne. Sa mère, qui la voyait revenir de chez madame de Bonneval avec des joues ou très-pâles ou très-colorées, avec des yeux étincelants ou abattus, devina enfin que les émotions de ce cœur agité se communiquaient d'une manière presque magnétique à l'âme sensible de sa fille, et absorbait, pour ainsi dire, la vie de cette enfant. On la fit donc partir pour le château de Biron, le berceau de la famille, où le comte de Gontaut, son frère, subissait depuis près de deux ans un exil provoqué par le duc d'Orléans, dont il avait imprudemment éveillé la jalousie, dans une circonstance où lui, M. de Gontaut, ne s'était montré, selon le duc de Saint-Simon, ni prudent ni discret[1].

Madame Dupuis accompagnait Judith. Elles se mirent en route par une belle journée d'été; le voyage fut long, plusieurs jours s'écoulèrent entre le départ et l'arrivée. On voyageait lentement alors : un lourd carrosse, gravissant au pas les roides montées, suivant les longues et monotones avenues dont la régularité repose ou fatigue le regard, selon l'humeur rêveuse ou impatiente du voyageur, laissait tout le loisir de savourer les jouissances ou les ennuis de la route. Madame Dupuis se plaignait un peu et dormait beaucoup.

Quant à Judith, elle contemplait avec délices le ciel, les arbres, les champs ondoyants diaprés de coquelicots et de bluets; en avançant, elle vit avec transport les montagnes des Pyrénées se dessiner à l'horizon, et les landes de la Gascogne, toutes parfumées de lavande et de thym, s'étendre à perte de vue de chaque côté de la route. La poésie des lieux incultes, des fleurs sauvages, des effets de lumière, cet instinct qui de nos jours se développe par la lecture, se nourrit par la rêverie, était à peine connu de nos ancêtres. On aimait les beaux jardins, les vertes forêts. On se promenait à l'ombre des arbres symétriquement taillés, près des bassins limpides; mais on ne songeait guère à admirer une touffe de bruyère, le ciel bleu entre deux nuages rouges, une giroflée sur un vieux mur. On faisait volontiers des vers sur un beau clair de lune; mais comprenait-on la beauté d'une mer orageuse, du lis qui flotte sur l'étang solitaire, de l'instant de silence qui précède la tempête? Heureux ceux qui savent ce qu'il y a de poésie en dehors des livres des poëtes, de musique dans ce que les musiciens n'ont jamais composé! Peut-être était-elle alors une secrète compensation pour quelques âmes rêveuses, cette muette jouissance d'un genre de beauté si différente de

[1] « Gontaut en avait conté à des personnes en qui M. le duc d'Orléans prenait part; il n'avait été ni discret ni modeste. Il avait été chassé. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

celle qui se lisait et se récitait dans les salons et les ruelles. Cette puissance de l'âme qui aime et admire les mille beautés semées çà et là sur le chemin de la vie, est un de ces dons mystérieux qui nous consolent des chagrins qu'on y rencontre à chaque pas. Ceux-là surtout qui, plus libres des intérêts de la terre, la traversent en pèlerins, sont les plus prompts à saisir du regard cette poésie intime dans les traits d'un enfant pauvre, dans la croix de bois au bord de la grand'-route, ou le pot de fleur qui égaye la fenêtre de l'ouvrière.

— Oui, c'est bien moi, monsieur, dit en souriant la petite Judith, car malgré ses seize ans elle semblait toujours n'en avoir que treize, quand, en descendant de voiture, elle rencontra son frère François-Armand de Gontaut, qui depuis longtemps chassait le lièvre ou s'ennuyait à mourir dans le vieux manoir de ses pères. Il avait plus de deux fois l'âge de la petite sœur qui venait partager sa solitude, et à Paris il l'avait à peine regardée; aussi ne l'aurait-il pas reconnue si on ne lui avait pas mandé qu'on l'envoyait en Gascogne pour regagner de l'appétit et de l'embonpoint, deux choses qui commençaient à lui manquer. Il la trouva gentille, et, l'emmenant sur la terrasse du château, il lui dit en riant :

— Soyez la bienvenue, mademoiselle de Gontaut; cela fait plaisir, ma belle petite, de voir arriver quelqu'un du pays d'où vous venez avec des joues si pâles. Cela console un peu de n'y point demeurer. Les perdrix que je tue et que je mange m'en ont donné de bien différentes, comme vous voyez.

— Vous me faites plaisir de me trouver pâle, mon frère. La joie de vous revoir et un tant soit peu d'embarras me faisaient rougir tout à l'heure.

— Et maintenant encore, lorsque je vous regarde en face. Or sus, ma belle petite sœur, cela est-il donc de mode à Paris à cette heure?

— Pas tant que le rouge qu'on achète, dit Judith d'un air timide, mais un peu espiègle.

— Ah! de l'esprit! s'écria son frère; la drôle de chose à cet âge! vous allez, je le vois, charmer ma solitude, ajouta-t-il avec le ton d'un homme qui se noie et qui trouve un brin de paille sous sa main.

— Non, monsieur; je n'ai jamais charmé rien, ni personne.

— Et pourquoi? n'avez-vous pas tâché?

— Non, monsieur, je me suis toujours souvenue de la fable de l'Ane et du petit Chien.

— Et quelle morale en avez-vous tirée, ma petite philosophe?

— Que les gens sérieux ne doivent pas se hasarder à plaisanter.

— Les gens sérieux me plaisent infiniment, surtout à l'âge que vous avez. Vous allez me distraire de mes ennuis, et je me propose, en retour, de vous faire connaître les plaisirs de la campagne. Demain,

par exemple, je vous mets à cheval, et nous courrons les champs. Avouez que vous n'avez plus peur de moi.

— Je n'ai peur que des gens que j'aime, lui répondit Judith avec un joli sourire ; souffrez que je vous craigne toujours un peu.

M. de Gontaut embrassa sa sœur, et rentra avec elle au château. Ils y passèrent ensemble quelques mois. Ce fut un singulier rapprochement que celui de deux personnes si différentes d'âge et de caractère. Agé de près de trente ans, il avait mené, lui, la vie d'homme du monde, et du monde de son temps. Une intrigue scandaleuse avait provoqué son exil. La solitude lui pesait horriblement; il aimait à lire, mais des livres qu'il était trop galant homme pour laisser voir à sa jeune sœur. Judith, telle que nous la connaissons, avec son esprit droit, son cœur sensible, son imagination exaltée, ne trouvait rien dans son frère qui pût lui inspirer de la confiance ; mais il lui plaisait par la douceur de ses manières et la gaieté de son caractère. Rien donc ne la portait à lui découvrir l'originalité de son âme, bien que celle de son esprit perçât dans leurs conversations. Il était souvent question entre eux de son mariage à lui; on lui destinait la belle Adelaïde de Gramont, et la conclusion de cette grande affaire devait amener la fin de son exil[1]. Judith connaissait la future, elle lui en faisait des portraits qui l'enthousiasmaient elle-même, mais qu'il écoutait, lui, assez froidement. Le montant de sa dot, le crédit de sa famille, l'intéressaient bien davantage. Cette manière du frère d'envisager les choses n'étonnait pas la sœur. Elle trouvait fort simple que M. de Gontaut songeât plus à sortir de son exil et à avancer à la cour qu'aux beaux yeux de mademoiselle de Gramont. Elle avait vu sa sœur enchantée de son mariage avec M. de Bonnac, plutôt pour les diamants et les parures étalées à ses yeux que pour l'homme d'une figure peu agréable, et déjà fort âgé. Un de ses frères avait embrassé l'état ecclésiastique pour jouir des revenus de la riche abbaye de Moissac. Son père, honnête homme au fond, se mêlait aux compagnons du régent, et, pour égayer ses petits soupers, « en disait des meilleures, » comme il s'en vantait en riant[2]. Il lui semblait donc tout naturel de voir les intérêts de la fortune l'emporter sur ceux du cœur et de la conscience. Ce qui lui semblait bien plus étrange, c'étaient ses goûts, ses sentiments à

[1] « Biron fit en même temps un autre mariage : ce fut de Gontaut son fils avec la fille aînée du duc de Guiche, grande et singulièrement belle, bien faite et spirituelle, à qui son père donna vingt mille livres. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] « Biron, aujourd'hui si comblé d'honneurs et de richesses..... était fort pauvre alors et chargé d'une grande famille.... La nécessité pousse quelquefois à d'étranges choses. Il s'était enrôlé parmi les roués, et soupait presque tous les soirs chez M. le duc d'Orléans avec eux, où, pour plaire, il en disait des meilleures. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

elle; c'était avec une sorte de surprise qu'elle s'apercevait qu'une rose à moitié épanouie lui plaisait plus qu'un écrin éblouissant; des saxifrages bleus sur la pente d'un rocher qu'une décoration d'opéra; le prône d'un curé de village, le chapelet dit en commun le soir par les paysans, que la piété un peu mondaine de la cour et de la ville. Il est vrai que le vieux prêtre dont les simples discours lui touchaient le cœur était un de ces anges de la terre qui vivent de prières et de charité, d'un peu de pain et de beaucoup de privations. Il n'avait demandé de sa vie une aumône que pour ses pauvres, ni manqué de prier pour ceux qui la lui refusaient. Judith comprit la beauté de cette vie, comme elle avait compris la beauté du lis des eaux et du ciel bleu. Elle entendit de sa bouche des paroles qu'elle conserva dans son cœur, qu'elle médita plus tard. Que de vagues se brisent sur la plage avant que la marée arrive à sa hauteur? pour beaucoup d'âmes c'est à pas lents que Dieu avance vers elles! Quant aux pauvres, Judith les avait toujours aimés. Dans le village où elle allait souvent, il s'en trouva qui lui gagnèrent le cœur; surtout une vieille femme et son fils qui avait été soldat. Quelque chose de doux et de résigné dans la figure de ce pauvre jeune homme l'intéressa; un boulet lui avait emporté les deux jambes dans une des campagnes d'Italie, et depuis quelques années il était en retraite, vivant avec sa mère d'une petite pension chèrement achetée. Il faisait des paniers de jonc et chantait en travaillant, quelquefois des cantiques, quelquefois des chansons guerrières. Judith, en se promenant avec madame Dupuis, s'asseyait à une petite distance et se plaisait à l'écouter. Un soir elle se rapprocha de la chaumière et s'appuya sur la grille de bois du petit jardin. Comme il s'arrêtait en la voyant, elle lui dit en rougissant un peu :

— Continuez, je vous prie, monsieur, nous aimons tant à vous entendre!

Quand la chanson fut finie, elle s'approcha du banc où il était assis et lui acheta un panier; elle y mit les bruyères qu'elle avait cueillies dans les landes voisines, puis elle causa un peu avec lui et le questionna sur ses campagnes. Il s'anima et raconta sa vie. Par un hasard singulier, il avait servi sous le comte de Bonneval. Quand il le nomma, Judith regarda sa bonne, et lui serra la main lorsque le soldat s'écria :

— C'est un fameux brave, allez, que ce gaillard-là! il vous flanque un coup de sabre à l'ennemi, une poignée de main à un ami, une pièce d'or à un pauvre, comme qui dirait bonjour, ça ne lui coûte pas plus l'un que l'autre. C'est un fier luron, allez!

Elle sourit et dit tout bas à madame Dupuis :

— Il paraît qu'il est toujours le même, ma bonne.

— Regardez donc, mademoiselle, continua le soldat en tirant de sa poche une vinaigrette d'un travail assez précieux. C'est notre colonel qui m'a donné cette petite affaire que voilà; quand on m'a ôté mes jambes, c'est-à-dire ce qui en restait, car ce chien de boulet en avait fait les frais jusqu'à la hauteur des genoux, je tombais en pâmoison comme une simple femme, et mon colonel de m'appliquer cette emplâtre-là au nez, et, quand c'est fini : « Là, qu'il me dit, Lafond, garde cela pour t'en servir une autre fois. » Merci, mon colonel, que je lui fais ; pour une autre fois, c'est trop d'honneur; j'en ai assez comme ça. Ma foi, je l'ai gardée, et chaque fois que j'y regarde il me semble le voir là, avec sa mine joyeuse et son air, comme qui dirait : Ne vous frottez pas à moi, messieurs les ennemis.

— Ah ! fit madame Dupuis en soupirant.

Judith lui mit la main sur la bouche; elle ne pouvait souffrir que le soldat entendît ces paroles qui lui avaient si souvent serré le cœur : « Il a passé à l'ennemi. »

— Vous l'aimez donc bien votre colonel? dit-elle en se tournant vers Lafond.

— Mais oui, que je l'aime ! Faudrait-il pas être fameusement ingrat pour ne pas l'aimer? Dame, ce n'est pas là mon défaut à moi; voyez-vous, mademoiselle, tous les ans je fais dire une messe pour lui. M. le curé la dit, et les dix sous que je lui porte, il les donne toujours au plus pauvre de la paroisse. Comme cela le plus saint et le plus pauvre prient pour le plus brave. Cela doit lui porter bonheur, à mon colonel, pas vrai, mademoiselle?

— Je voudrais l'entendre, cette messe, dit Judith.

— Eh bien, c'est pas difficile; c'est jeudi prochain que M. le curé la dira.

— Nous y viendrons, ma bonne, s'écria la jeune fille avec vivacité.

Et puis elle s'éloigna en promettant au soldat de revenir.

Elle tint parole; souvent elle lui apportait des fruits, du tabac, un beau chapelet, qu'elle lui recommandait de dire souvent pour son colonel. Elle lui enseignait aussi de nouvelles chansons que son frère lui apprenait, à elle. On venait de composer alors la complainte de *Monsieur Malbrough*, et Lafond, qui détestait ce personnage, ne pouvait cependant s'empêcher de s'attendrir un peu à l'idée du cortége funèbre et du chagrin de la dame tout de noir habillée. Un jour Judith le trouva morne et triste, ne lui répondant qu'à peine. Elle offrit, comme à l'ordinaire, de lui chanter sa chanson favorite.

— Non, non! ne me parlez plus de ces gens-là! s'écria-t-il d'un ton bourru, je les hais! Ah! mon Dieu! mon Dieu!

— Qu'avez-vous donc, Lafond?

— Ce que j'ai! ô Dieu de Dieu! ce que j'ai! Voyons, mademoiselle,

est-ce vrai, là, oui ou non, ce que votre laquais m'a dit hier? C'est-il vrai, c'est-il possible, que mon colonel... ah! mon Dieu! que cela coûte à dire!... ait *passé à l'ennemi*. Voyons, dites, oui ou non.

Judith baissa la tête, et les larmes lui vinrent aux yeux. Le soldat la regarda fixement et s'écria :

— Eh pourquoi ne pleuriez-vous pas tous les jours, quand j'en disais du bien? Qu'aviez-vous à faire de sourire, et de me dire de votre petite voix : « Il était donc bien bon, mon cousin, votre colonel? » Mort de Dieu! passer à l'ennemi, le lâche! »

Il tira avec violence la vinaigrette de sa poche et la lança hors du jardin, dans le chemin. Judith s'écria avec feu :

— Non! il n'est pas lâche, je vous l'assure. On l'a outragé, insulté; on l'a chassé de France; et lui, il sauve la vie aux Français, il les reçoit chez lui, il les console quand ils sont prisonniers et malades: il est toujours bon et brave.

— Arrêtez, arrêtez, mademoiselle! faut pas se jouer comme ça des gens; faut pas surtout se jouer du bon Dieu. Ce qui est mal est mal, faut pas s'y méprendre. Allez, ne me parlez plus de lui; je n'y veux plus penser.

— Si fait, Lafond; vous penserez à lui le matin et le soir, quand vous prierez le bon Dieu. Et puis, cette messe, vous la ferez toujours dire pour lui, n'est-il pas vrai? Oh! oui, Lafond, je vous en prie! Il n'y a pas de mal à ça toujours. Le bon Dieu priait bien pour ses soldats à lui quand ils passaient à l'ennemi.

— Oui, certes, pour saint Pierre, qui le reniait. C'est juste; nous en ferons autant pour mon colonel. Mais, mort de ma vie! qui l'aurait jamais cru? passer à l'ennemi, c'est-y donc possible? Allons, n'en parlons plus. Que vous en êtes toute pâle, ma petite demoiselle! apparemment que vous l'aimiez beaucoup, votre cousin?

— Je ne l'ai jamais vu, Lafond.

— Ah bien, alors vous n'avez pas vu le plus bel homme de France. C'est-il pas vrai, la bonne?

Madame Dupuis fit un signe de tête un peu triste; son cœur était gros, et elle s'éloigna en soupirant. Comme Judith sortait du jardin, elle aperçut la vinaigrette sur l'herbe du chemin; se baissant vite, elle la ramassa et retourna vers Lafond. Comme elle la lui présentait, avec un petit air suppliant, il branla la tête et lui dit :

— Gardez-la, mademoiselle; maintenant ça me fait de la peine de regarder ce bijou. Et puis, voyez-vous, cela vous va mieux qu'à moi, c'te breloque-là. Gardez-la donc, que je vous en prie.

Judith ne se fit pas prier davantage. Deux jours après, elle apporta à Lafond un riche reliquaire qu'on lui avait donné à Paris, et serra

soigneusement sa relique à elle. Hélas! pauvre enfant! celle-là n'avait point été bénite, elle ne lui porta pas bonheur.

— Eh bien, s'écria M. de Gontaut quand Judith entra dans la galerie du château avec son grand chapeau de bergère, son panier de fleurs au bras et son éventail à la main, car il faisait une grande chaleur, voilà M. de Bonrepos qui vous attend. Depuis plus d'une heure il sèche d'impatience devant l'échiquier : il est très-jaloux, dit-il, d'un certain rival, pas trop ingambe, auquel vous prodiguez vos faveurs.

Un vieillard, petit, maigre, et d'une figure assez originale, sourit à ces paroles, et, se levant, salua profondément, ce à quoi Judith répondit par une révérence très-cérémonieuse; puis, tous les deux de rire et de disposer leur jeu.

— Allons, monsieur de Bonrepos, dit-elle en posant ses touffes de bruyère et son éventail sur le canapé, vous allez me donner la dame, et peut-être bien aussi un fou.

— Je vous avouerai, mademoiselle, qu'il m'en coûterait beaucoup de renoncer à l'espoir d'une victoire, et que de vous donner un fou, me semblerait le présage assuré d'une défaite. Il n'y a que les fous pour triompher de la sagesse; or, comme je joue avec la sagesse même déguisée en bergère, n'espérez pas que je me prive d'un de mes meilleurs auxiliaires.

— Ne serait-il pas plus galant de vous laisser battre, monsieur de Bonrepos? Il m'en vient une envie tellement forte, que j'attends cet effet de votre complaisance.

— Je baise vos belles petites mains, mademoiselle Judith, et vous supplie de ne point pousser trop loin l'avantage que vous procure ma soumission sans bornes à vos moindres volontés. N'exigez pas que je vous fasse hommage d'un fou.

— Eh bien, d'une tour ?

— Passe pour la tour, s'écria M. de Bonrepos, avec un grand soupir. Vous êtes une nouvelle Judith acharnée à la perte d'un nouvel Holopherne.

— Monsieur de Bonrepos, dit M. de Gontaut en riant, vous avez des idées éminemment poétiques.

— Mademoiselle de Biron a réveillé ma muse endormie. La poésie est comme l'amour; l'âge entasse bien des cendres sur ces deux flammes divines, mais sous la cendre ce feu couve encore.

— Mais, en vérité, Bonrepos, vous êtes d'une galanterie étourdissante. J'admire infiniment que vous fassiez la cour à ma sœur, et je me réjouis de lui savoir un pareil adorateur.

— Il n'y en eut jamais de plus sincère .... C'est une blessure mortelle. Je suis un vrai païen, et la trop grande liberté de voir mon idole me confirme dans mon idolâtrie.

— Vous êtes d'avis que ce petit minois est capable de donner de l'amour? dit M. de Gontaut en relevant les boucles qui tombaient des deux côtés du visage de sa sœur, et découvrant ainsi la jolie forme de ses joues et de son menton gracieux. Et puis, continua-t-il en riant, c'est une sainte et une savante. Elle lit les Pères de l'Église, les *Maximes* de M. de la Rochefoucauld, les romans de madame de la Fayette; que sais-je, moi? Elle est née cinquante ans trop tard : la charmante petite précieuse que l'hôtel Rambouillet en eût fait! Il faut l'entendre parler avec M. le curé, tantôt de morale chrétienne, tantôt de politique et d'histoire. Elle n'est jamais au bout de son latin. Êtes-vous fâchée, ma petite Judith?

— Non, monsieur, je ne suis pas fâchée que vous me donniez un grand ridicule; mais je le suis fort, mais vraiment fort, que vous ne gardiez pas pour vous ce que je vous dis pour vous seul, oui pour vous seul.

— Mais savez-vous qu'il est fort heureux que je sois ici pour vous conter des folies; sans cela vous deviendriez par trop sage, mon enfant. N'est-il pas vrai que je vous raconte des histoires très-divertissantes?

— Pas si amusantes que celles de M. de Bonrepos, mon frère.

— Vous le flattez, ma belle. Je meurs de peur qu'il ne s'enorgueillisse si fort, qu'il ne voudra plus s'accommoder de son château ni de ma société quand vous nous aurez quittés.

— Vous allez me faire perdre la partie, mon frère; vous voyez bien que mon adversaire ne vous écoute pas.

— C'est juste; je me tais, mademoiselle, d'autant plus que voici les lettres de Paris. Mon impatience les dévore déjà.

M. de Gontaut se mit à lire, et la partie d'échecs continua. M. de Bonrepos, homme d'esprit et fort original, était très-attaché à la famille de Biron, dont il avait vu naître tous les enfants. Judith avait toujours été sa favorite. Il se plaisait à diriger ses études, à causer avec elle, à lui enseigner à jouer aux échecs, à lui prodiguer des louanges très-exagérées qui la faisaient rire et lui rappelaient, disait-elle, les amants des livres de mademoiselle de Scudéry, que, par parenthèse, il lui recommandait beaucoup. Il y avait quelque chose de touchant dans l'affection de ce vieillard pour cette enfant. Il se plaisait à former mille projets pour elle, ne pouvait supporter qu'on lui trouvât moins de beauté ou d'esprit qu'à fille du monde, et parlait toujours de celui qui l'épouserait comme de l'homme le plus heureux de France. Il aurait voulu la marier à M. le marquis de Bonnac, son neveu, et se donner ainsi une nièce plus à son gré que la belle Françoise, sœur de Judith; mais la trop grande jeunesse de celle-ci avait mis obstacle à ce projet; et puis M. de Bonrepos disait tout bas que son neveu n'é-

tait pas digne d'une si parfaite personne. Il aimait assez qu'on assurât Judith qu'il se réservait à lui-même de lui offrir sa main plus tard, et souriait d'un air tant soit peu mystérieux quand on lui faisait la guerre à ce sujet.

— Va pour l'abbaye de Saintes! s'écria M. de Gontaut en s'approchant de la partie d'échecs avec une lettre à la main[1]. Qu'en dites-vous, mademoiselle de Biron? On me conseille d'aller à Saintes porter mes hommages aux pieds de madame votre grand'tante, et de vous y mener voir votre sœur la nouvelle coadjutrice[2]; et cela, *pour nous désennuyer!* Il faut avouer que la recette est des plus nouvelles; on aurait pu mieux choisir. Du reste, cela rapproche toujours un peu de Paris; et, comme le feu roi disait à madame de Maintenon quand une dame d'honneur l'obsédait trop : « De grâce, madame, changeons « d'ennui. » Eh bien, changeons d'ennui, et partons pour le couvent.

— Je suis à vos ordres, mon frère ; mais qu'il m'en coûtera de quitter Biron!

— En vérité; mais, ma petite sœur, vous me faites l'effet d'être folle à lier, de regretter cette vieille masure!

— Ne comptez-vous pour rien l'avantage que j'ai de vous voir et de jouir à mon aise de l'entretien de M. de Bonrepos?

— Vous trouverez, mademoiselle, que je suis bien incorrigible sur l'espérance, mais je me flatte de vous voir assez souvent au parloir de l'abbaye, pour me consoler un peu de ce départ précipité. Je suis d'une opiniâtreté effrayante, et j'irai me loger au cabaret de la Grand'-Rue, à Saintes, plutôt que de vous laisser oublier.....

— De vous gagner aux échecs, monsieur de Bonrepos? ne voilà-t-il pas un événement bien surprenant? Echec et mat, selon toutes les règles! Je me retire toute glorieuse et vous souhaite le bonsoir.

— Ma revanche, ma revanche! O la plus cruelle Judith qui fut jamais! Holopherne est à vos pieds.

— Non, je n'aime pas à jouer quand la nuit est venue. Je baisse toujours avec le soleil.

— Mais asseyez-vous donc un instant, ma petite sœur! dit M. de Gontaut en lui tendant la main. Jouissez quelques instants d'un aussi beau triomphe, et puis écoutez donc ce qu'on me mande de Paris.

[1] « Lassé de tuer des lièvres à Biron au fond de la Gascogne, il (Gontaut) était venu vivre à l'abbaye de Saintes, qu'avait une sœur de sa grand'mère et de M. de Lauzun. Ce fut là où on lui envoya permission de revenir pour faire ce mariage (avec mademoiselle de Gramont) qui avait toutes les apparences d'être le plus heureux, et qui néanmoins tourna le plus malheureusement du monde. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] « Marguerite-Bathilde, fille aînée du duc de Biron, coadjutrice de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. » (*Dictionnaire de la noblesse.*)

« On se porte bien à l'hôtel de Biron; on est très-aise de vos lettres. » Voilà pour la famille. Qu'y a-t-il ensuite? « Quelque chose de bien « terrible dans l'air, dit-on. Le roi d'Espagne se porte mal. Il n'est « plus question du chapeau d'Albéroni. Le cardinal de Polignac ne « paye pas ses dettes. Mademoiselle de Clermont est plus belle que « jamais. Madame la duchesse de Berri..... » Ah!... hem!... voyons plus loin. « Le petit roi a envoyé son portrait barbouillé par lui-même « à madame de Maintenon. » L'histoire du bal est véritable; je vous conterai cela une autre fois, monsieur de Bonrepos. Mais écoutez-donc, voici du nouveau. « On ne parle, à Paris, que de la bataille de « Péterwaradin et des exploits de notre cousin de Bonneval; de la « lettre du prince Eugène à sa mère; de celle que l'empereur lui a « écrite à lui-même [1]. » Il paraît que ce monsieur, si gueux, si dépensier, s'est fait blesser par les Turcs, s'est battu en désespéré, a fait preuve de talents extraordinaires. Bref, le voilà grand capitaine; loué par Eugène, le grandissime capitaine; complimenté par l'empereur; et, qui plus est, prôné et presque réhabilité à Paris! Ainsi va le monde. On y sollicite son retour! il faut avouer que c'est assez piquant. Nous en arriverons à être fiers de la parenté. Vous souvenez-vous que madame la comtesse d'Elbeuf, quand nous brisâmes avec le chancelier, dont elle voulait me faire épouser la fille, s'écriait de son ton brusque: « Fi du cousin d'un pendu! » Pour le coup, nous allons changer de ton. Eh bien, Judith, qu'avez-vous à rougir, mon enfant?

— Je ne rougis pas, mon frère.

— Vous pâlissez, peut-être? Comment! les larmes aux yeux! Ah! c'est qu'elle est la fidèle alliée de la marquise. Sachez, monsieur de Bonrepos, que la mère des Gracques, madame la marquise de Bonneval, a fait accroire à ma sœur que son fils est un vrai paladin, un véritable Amadis de Gaule. N'est-il pas vrai, Judith?

— Je suis toujours un peu du côté de ceux dont on dit du mal, mon frère, et tellement attachée aux intérêts de madame de Bonneval, que je ne laisse pas de vouloir du bien à son fils; il ne mérite pas, j'en suis certaine, les noms que vous lui donnez.

— Veuillez-lui du bien à la française, mademoiselle, s'écria M. de Bonrepos, mais point du tout selon le sens que les Italiens attachent à ces paroles.

— N'admirez-vous pas le sang-froid de cette petite fille? dit M. de

[1] « Le prince Eugène commanda l'armée impériale en Hongrie, et Bonneval y fut employé sous ses ordres; il se distingua à la victoire de Péterwaradin, où il fut blessé d'un coup de lance. Le prince Eugène, en donnant à la marquise de Bonneval des nouvelles de son fils, lui manda qu'il s'était conduit en grand capitaine. L'empereur lui écrivit à cette occasion dans les termes les plus flatteurs. » (*Mémoires du prince de Ligne.*)

Gontaut en riant. Ses réponses ont un aplomb qui me ferait reculer de dix pas si je ne me tenais à mon fauteuil. Saluez-la donc, et laissez-la partir ; elle nous boudera tous les deux, je la connais; c'est un petit esprit rancuneux, qui ne nous pardonnera pas d'ici à demain.

— Vous vous passeriez bien de mon pardon, monsieur, dit Judith à son frère ; mais moi, je ne me passerai pas de vous embrasser. A revoir donc, monsieur de Bonrepos, au parloir de Saintes ; cherchez bien, d'ici là, quelque chose pour m'amuser, je vous en prie.

Quand Judith se trouva seule avec madame Dupuis, que celle-ci lui eut détaché ses beaux cheveux blonds et passé un peignoir de mousseline, elle la regarda en face et lui dit :

— Devinez ce qu'on écrit de Paris à mon frère.

— Qu'on le rappelle pour son mariage?

— Non.

— Qu'on veut vous marier, vous?

— Non.

— Que sais-je, moi ! Que le petit roi a eu la colique?

— Non. Oh ! ma bonne, que vous seriez donc contente si cela était : on sollicite le retour de mon cousin de Bonneval.

— Allons donc, mademoiselle Judith, c'est impossible.

— Si cela n'est pas possible, c'est vrai, du moins. Voyons, n'êtes-vous pas contente ?

— Solliciter n'est pas obtenir.

— Ah ! c'est le premier pas, ma bonne ; le premier pas.

Et Judith, qui riait rarement et ne dansait presque jamais, avança son tout petit pied et se mit à faire les premiers pas du menuet de la cour, en répétant à voix basse :

— Il n'y a que le premier pas qui coûte.

IV

Maintenant que nul intérêt humain ni aucune volonté extérieure ne poussent vers le cloître, celles qui s'y consacrent n'ont rarement d'autre motif qu'une véritable vocation. Le monde s'arrête devant ces portes, que le pouvoir civil ne défend plus. Il n'a rien à démêler avec celles qui ne lui demandent que l'oubli. Une religieuse mondaine ou ennuyée est un contre-sens pour nous; il n'en était pas ainsi au dix-huitième siècle. Les couvents, sous l'ancien régime, devaient souvent présenter de singuliers contrastes. A côté d'un cœur embrasé par la charité, s'en trouvait un autre qui ne l'était pas moins par des souvenirs terrestres. Une femme âgée, pleurant les fautes de sa jeunesse,

condamnée peut-être à une retraite involontaire, s'agenouillait près d'une jeune enfant élevée à l'ombre du sanctuaire. Parmi celles que la volonté d'autrui ou des intérêts de famille contraignaient à embrasser la vie religieuse, sans doute il a pu se trouver des natures dépravées ou révoltées, d'autres qui se soumettaient sans répugnance à une destinée qu'elles n'auraient pas songé à choisir, et qui remplissaient les devoirs de la vie claustrale comme on remplit les devoirs d'une profession séculière; mais, si de nobles jeunes filles furent quelquefois sacrifiées à l'avancement d'un frère, au brillant mariage d'une sœur, leurs aînées étaient-elles plus heureuses? Et le monde aussi n'a-t-il pas eu ses victimes? Ah! prions que ces asiles sacrés ne renferment jamais une seule créature humaine dont la volonté libre et forte n'ait elle-même choisi cette haute destinée. Puissent tous les couvents du monde ressembler à ceux de la France d'aujourd'hui! Mais, qu'on ne l'oublie pas non plus, à une époque où le vice et l'ambition dévastaient la société, l'innocence a souvent été abritée à l'ombre des vieux murs des monastères, et bien des vertus aussi y ont refleuri dans des âmes coupables et brisées, comme ces plantes solitaires qui s'épanouissent sur les ruines.

Par un beau jour d'automne, à l'heure où le soleil couchant embrasait de ses rouges reflets les vitraux de l'abbaye de Saintes, deux sœurs se promenaient dans une des larges allées du jardin. Les mêmes rayons qui pénétraient dans l'église perçaient le feuillage des marronniers déjà jaunis par les premières gelées, et illuminaient de temps en temps les visages de ces jeunes filles. Il y avait longtemps qu'elles ne s'étaient vues, et c'était la première fois qu'elles se trouvaient seules ensemble. Marguerite-Bathilde était l'aînée des filles du marquis de Biron, qui à cette époque avait très-peu de bien et beaucoup d'enfants. Grâce aux bons offices de M. de Bonrepos et du duc de Lauzun, oncle de sa femme, il avait donné sa seconde fille, qui était fort belle, avec soixante mille livres pour toute dot, au marquis de Bonnac[1]. La pauvre Marguerite était laide, ce qui, avec une petite dot et beaucoup de noblesse, pour mademoiselle de Gontaut comme pour beaucoup d'autres, devait suffire à décider une vocation religieuse. Malgré son étourderie, elle le comprit très-vite; elle ne manquait pas d'un certain bon sens qui lui faisait voir les choses sous leur véritable jour. Quand on traita du mariage de mademoiselle Françoise de Gontaut avec M. de Bonnac; quand elle vit que dans cette affaire il n'avait jamais été question d'elle, elle devina que les beaux yeux et la taille gracieuse de sa sœur avaient bien pu suppléer à l'insuffisance de sa dot, et que le grave diplomate qui l'épousait n'aurait

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

pas montré la même bonne volonté pour elle. Puis on s'étendit souvent sur les efforts qu'on avait faits, les ressources épuisées, la faveur exploitée pour réunir des avantages suffisants à l'accomplissement de ce mariage. Elle comprit, elle réfléchit. Enfin on parla devant elle du couvent; on ne lui en dit d'abord que quelques mots, on employa quelques personnes de sa famille à l'y engager doucement. Marguerite n'y avait aucun penchant; mais sous toutes ces précautions adroites, sa pénétration naturelle lui fit pressentir une nécessité contre laquelle il aurait été inutile de se roidir. Il y avait quelque chose de philosophique dans son extrême légèreté. Elle prit son parti sans désespoir et sans enthousiasme. Elle avait vu partir sa sœur avec son mari pour la triste ambassade d'Espagne; plusieurs de ses amies d'enfance mourir de la petite vérole, qui faisait alors d'affreux ravages à Paris et à la cour, et elle se dit : « Va pour le couvent et pour la vie ! » comme son frère s'était écrié : « Va pour l'abbaye de Saintes pour six semaines ! » « Faire son salut, voilà la plus grande affaire qu'il y ait au monde (écrivait-elle à sa sœur le jour de cette grande décision), et dans le monde c'est difficile, surtout pour une tête comme la mienne, qui mène le cœur en poste. Il y a, dit-on, des grâces d'état, j'en aurai suffisamment besoin; le bon Dieu y pourvoira sans doute. Les maladies, par ce temps-ci, mènent assez vite en l'autre monde, et, à tout prendre, il vaut mieux faire antichambre pour le ciel au couvent qu'à la cour. »

Ce fut donc avec ce mélange de résignation, de légèreté et de bon sens que Marguerite de Biron fit son noviciat et sa profession à l'abbaye de Chelles, et se rendit ensuite à celle de Saintes; où elle fut bientôt nommée coadjutrice de sa grand'tante, madame de Lauzun. Un caractère heureux, une insouciance habituelle, la soutinrent dans les premiers temps; un rien l'amusait, des fleurs, des oiseaux, des amitiés un peu trop exclusives, des conversations un peu trop prolongées au parloir et à la grille, faisaient insensiblement passer les jours. Peu à peu de nouvelles idées germèrent dans sa tête, de nouveaux sentiments dans son cœur, et, quand Judith arriva à Saintes, elle était dans un état de transition entre les regrets que lui causaient encore le souvenir des plaisirs du monde et les idées religieuses qui commençaient à la dominer.

— Eh bien, Judith, dit-elle en s'asseyant sur un banc au bout de l'allée qu'elles parcouraient depuis quelques instants, quand vous m'avez vue quitter Paris toute en larmes, il y a deux ans, vous ne pensiez pas me trouver si résignée ?

— Vous êtes donc bien aise d'être religieuse, ma sœur ?

— Pas aise, mais contente, comme disait madame de la Vallière. C'est différent, voyez-vous, ma petite sœur : quand une fois on croit au ciel et à l'enfer, pour peu qu'on y pense, on arrive à ne pas beaucoup

se soucier du plus ou moins de plaisirs en chemin. Après tout, voilà Françoise qui sèche d'ennui à Madrid. Cela ne vaut pas la peine d'être ambassadrice. Voyez ce qu'elle me mande : « Je suis persuadée que, si vous étiez témoin de la vie que je mène, vous me feriez tous, plus souvent, la grâce de m'écrire, car j'ai un vrai besoin qu'on me console d'être dans un pays tel que celui-ci. Quand je lis vos lettres, j'oublie alors toutes mes peines. Il me semble que nous disons encore des folies dans notre chambre de Paris; mais vous pouvez compter qu'ici, de tout le jour, je m'ennuie dix ou douze heures. M. de Bonnac est continuellement occupé d'affaires, et, comme vous savez, très-peu gai de caractère. Je passe ma vie seule dans ma chambre. Si vous connaissiez les Espagnoles, vous sauriez combien elles sont divertissantes, et vous jugeriez que je n'ai pas tort d'aimer mieux être seule que dans leur compagnie. Quand je pense à Paris, à Versailles, à Marly, aux chasses, au lansquenet, aux causeries du matin, je me mets à pleurer comme une sotte, et me fais l'effet d'une des plus malheureuses personnes de la terre. » En vérité, dit Marguerite en repliant la lettre, ce n'est pas la peine de se marier pour sentir cela; mieux vaut encore le couvent, même sans vocation.

— Sans vocation? dit Judith d'un air pensif, non, ma sœur, je ne le crois pas. Il ne faut pas se donner à Dieu à demi, sans cela...

— Comment, sans cela?

— Oh! sans cela, Marguerite, j'irais me jeter aux pieds de ma tante, et la supplier...

— Eh quoi! vous voudriez vous faire religieuse?

— Non, non, ma sœur, je ne le voudrais pas, je ne le pourrais pas.

— On ne consulte pas toujours nos volontés, dit Marguerite à voix basse.

Et un léger nuage obscurcit son front.

— Alors, dit Judith, qui comprenait vite les peines du cœur et savait y verser la consolation plus que personne au monde, alors la soumission devient vocation, la résignation vertu.

— Vous avez raison, mon enfant, c'est ce que ma tante m'a dit le jour qu'elle devina que j'avais encore au fond de l'âme un peu de regrets pour tous ces jolis petits péchés du monde qui nous amusaient tant, Françoise et moi. Ah! Judith! j'en aurais fait sans doute. et plus d'un, si j'étais restée dans le siècle. Vous, vous me faites l'effet, au contraire, de posséder une sagesse à toute épreuve.

LADY GEORGINA FULLARTON.

La suite à la prochaine livraison.

MÉLANGES

Tous les efforts tentés pour créer en province des centres d'études, d'activité intellectuelle, d'amicales relations, et de dévouement au bien et à l'honneur des diverses parties de la France, ont droit à nos plus vives sympathies. Aussi, nous avons appris avec plaisir la réunion d'habitants du Cher à une société établie dans le département de l'Indre, pour la fondation d'une Société du Berry, et nous sommes heureux de donner place au discours d'inauguration, que recommandent d'ailleurs le nom, le mérite, les services du président de la Société, M. le comte Jaubert, ancien ministre et pair de France. Nous remarquons particulièrement avec quelle abondance d'excellentes raisons il a signalé comme le premier intérêt moral du Berry l'érection d'un siége épiscopal à Châteauroux. Si les membres nombreux et honorables de la Société nouvelle peuvent concourir à la réalisation de ce vœu important, ce sera à coup sûr un noble et utile emploi de leur influence, et un grand service rendu à leur province en même temps qu'à la religion.

SOCIÉTÉ DU BERRY[1].

SÉANCE D'INAUGURATION DU 5 JANVIER 1857.

DISCOURS DE M. LE COMTE JAUBERT, PRÉSIDENT.

Messieurs,

Ils furent bien inspirés, les honorables fondateurs de notre Société. Offrir aux hommes instruits qui tiennent par quelque point à notre contrée, soit qu'y ayant conservé leur domicile, ils soient momentanément appelés à Paris par leurs affaires, grâce aux facilités que leur procurent les chemins de fer, soit qu'ils résident habituellement dans la capitale, où ils sont dispersés selon le hasard des vocations individuelles, un centre de réunions périodiques pour y causer entre eux, et resserrer les liens d'une commune origine; — mettre à leur disposition sur tout ce qui les intéresse les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, et donner, lorsqu'il y a lieu, à leurs réclamations, à leurs entreprises, l'appui d'une association entourée de l'estime pu-

[1] Siége de la Société à Paris, rue Bergère, 20, à l'imprimerie centrale de Chaix.

blique;—traiter en commun, sans prétention et sans passion, les questions diverses qui tendent à l'amélioration du pays, au développement de son industrie; — rassembler par l'exploration complète de notre territoire, sous le rapport des sciences naturelles, de l'histoire et de l'archéologie, des richesses trop longtemps méconnues, pour les livrer à la circulation; — mettre en lumière, dans des publications soigneusement rédigées, toutes les découvertes dues au zèle et aux talents des membres de la Société; — combiner enfin l'esprit que j'appellerai provincial, imbu de la connaissance des faits et des enseignements de la pratique, avec l'esprit généralisateur que la réunion de toutes les ressources du génie humain fait dominer à Paris : — tel a été l'objet de cette Société, dont les autres provinces de la France doivent nous envier la création.

Elle a eu pour berceau l'établissement vraiment central fondé à Paris par un de nos compatriotes du Berry : heureux encouragement au développement de la pensée que le voisinage du puissant instrument qui sert à sa diffusion. Le salon hospitalier de M. Chaix réunit de bons citoyens, les uns appartenant aux diverses professions libérales, ou livrés à l'activité de la vie industrielle, d'autres qui jouissent avec intelligence des loisirs que l'âge et la fortune leur ont faits; il en est qui occupent des positions distinguées dans le clergé, l'administration, la magistrature, l'armée; d'autres, enfin, pour qui le temps de la retraite est arrivé, vous apportent le tribut de leur expérience.

De cette réunion d'éléments empruntés à toutes les carrières, du rapprochement de ces points de vue si variés, devaient ressortir d'excellents résultats : pour tous les membres de la Société, une instruction solide avec beaucoup d'agrément; pour la contrée que nous avons en vue de servir, des bienfaits de jour en jour plus appréciés.

Le nombre croissant des admissions, toutes restreintes qu'elles soient dans les limites qui garantissent la bonne composition de la Société, la variété même des objets dont nous nous occupons, qui exclut les développements systématiqnes, ne nous permettent pas de prétendre à l'éclat des autres Sociétés savantes. Néanmoins il en est plus d'une qui pourrait s'honorer de nos travaux, y puiser des documents curieux et d'une grande portée. Il nous suffit d'atteindre, en ce qui concerne notre province, le but modeste d'utilité que nous nous sommes proposé, et d'éviter dans la recherche des moyens qui y conduisent le double écueil des études superficielles et des travaux hors de proportion avec le temps que la Société peut consacrer à leur examen.

Vous avez réussi, messieurs, et vos succès ont facilité le développement que la Société vient de prendre, en substituant à son ancienne

dénomination de Société de l'Indre, désormais trop étroite pour la contenir, celle de Société du Berry. Cette abdication de si bon goût, prévue dans votre compte rendu de l'année dernière, n'a, du reste, fait que caractériser plus nettement la situation où vous étiez parvenus dans le cadre si bien tracé de votre institution. Déjà bon nombre d'habitants notables du Cher s'étaient ralliés au drapeau que vous aviez élevé : il vous sera proposé d'aller le planter vous-mêmes dans la capitale du Berry, en session extraordinaire et bisannuelle, alternant avec les visites que vous devez à Châteauroux.

Histoire, langage, économie agricole et industrielle, rapports journaliers entre les deux départements, tout faisait une loi de la mesure que vous venez de proclamer : union bien assortie où chacun des départements apporte son contingent en sujets d'étude et en hommes capables de s'y appliquer. Vous avez ouvert la voie; le département du Cher vous y suivra avec la même ardeur.

Pour ne parler ici que d'une seule des leçons que vous avez données en agriculture, ce que vous avez si bien dit de la Brenne, de son assainissement, des moyens de fertiliser cette contrée, appelle un travail semblable sur notre Sologne.

Votre enquête sur les chemins de fer complémentaires du grand réseau doit servir de modèle à celles auxquelles il pourra ultérieurement être utile de se livrer. Le Cher, grâce à des études depuis longtemps poursuivies, aujourd'hui complètes et couronnées par une soumission de la compagnie d'Orléans adressée au gouvernement, a l'espoir fondé de voir s'ouvrir bientôt la voie de Bourges à Montluçon, ayant principalement pour objet de suppléer à l'insuffisance du canal du Berry, de fournir au district manufacturier de Montluçon plusieurs de ses matières premières, aux usines métallurgiques surtout les minerais de fer si abondants et de si bonne qualité de notre plaine du Berry, enfin de transporter vers Paris les produits fabriqués. Mais le Cher ne sera pas tellement absorbé par la poursuite d'un si grand avantage, qu'il n'aide loyalement et de tout son pouvoir le département de l'Indre dans sa demande des chemins transversaux de Tours, d'une part, de Poitiers, d'autre part, à Montluçon par Châteauroux, que vous vous êtes crus à la veille d'obtenir, et dont vous avez démontré la nécessité.

Le bassin houiller de Commentry, vous l'avez reconnu aussi, est pour nous le vrai centre d'attraction en ce genre. D'autres questions non moins urgentes s'y rattachent : par exemple, celle de l'avenir auquel sont réservés ces minerais dont je parlais tout à l'heure. Or il s'agit aujourd'hui de savoir si notre richesse minérale, une des plus précieuses ressources de l'État, continuera d'être livrée à des procédés d'exploitation qu'on peut qualifier de barbares, qui en négligent

ou en compromettent plus de la moitié; bouleversement hideux du sol superficiel, au milieu duquel, comme dans les *placers* de la Californie, toute une population s'est fait une existence à part; ou bien si cette exploitation sera soumise à des règles *tracées* par la science, pourvue de capitaux suffisants et en mesure de satisfaire aux besoins de l'industrie française et de contribuer par là à défendre le travail national contre le danger croissant de la concurrence étrangère; en même temps que le patronage sous lequel la population des mineurs serait placée s'appliquerait à assurer son bien-être physique et à relever sa dignité morale, à l'aide des institutions charitables et de secours mutuels qui se multiplient chaque jour davantage dans les usines françaises. Le point de départ d'une réforme si désirable est dans un retour à l'esprit de la loi des mines de 1810, dans une interprétation en harmonie avec les nécessités du temps actuel, et conciliant d'une manière équitable les droits du propriétaire du sol avec les intérêts de l'industrie.

Les chemins de fer ont détourné des canaux la sollicitude de l'administration, et même celle des économistes. Notre navigation artificielle est pourtant loin de mériter le dédain où elle paraît être tombée, surtout si on la considérait désormais, non pas exclusivement comme moyen de transport, mais aussi (ce qu'on aurait toujours dû faire,) comme auxiliaire de l'assainissement des vallées et de l'irrigation des coteaux. Combien il est à regretter que les ingénieurs qui ont tracé le canal du Berry et le canal latéral à la Loire n'aient pas eu mission d'embrasser l'ensemble de cette belle question! Les travaux accessoires que je viens de mentionner n'auraient pas ajouté de bien grosses sommes au chiffre total de la dépense; on aurait pu d'ailleurs en mettre une partie à la charge des localités intéressées, et les résultats dont la salubrité publique et l'agriculture auraient profité eussent été incalculables. Ce qui a été manqué au début peut se reprendre en sous-œuvre : ce problème est essentiellement digne de fixer l'attention de MM. les préfets et des ingénieurs du nouveau service hydraulique placés sous leurs ordres : ils trouveront pour le résoudre un grand secours dans le nivellement général exécuté avec tant de désintéressement par un de nos compatriotes qui porte un des plus beaux noms du Berry, M. Bourdaloue, œuvre immense dans ses détails et ses applications, à laquelle vous avez rendu hommage dans l'une de vos publications.

Le Cher est bien partagé en canaux navigables; dans l'Indre tout est encore à faire. Il faudra reprendre à cet égard les études publiées en 1829 par M. Brisson, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées; son livre a été comme le manuel des hommes publics, qui, dans les années suivantes, se sont occupés de la canalisation de la

France. Deux au moins des rivières qui traversent le territoire du département pourraient devenir navigables, sans de trop grandes dépenses, en ajournant, comme il serait sage de le faire, les points de partage. La Creuse et l'Indre étant canalisées, le département n'aurait pas à envier à son voisin le bienfait de la navigation naturelle de la Loire, si chèrement acheté par les inondations qui, à dix ans d'intervalle, ont ravagé les bords du fleuve. Ces désastres eux-mêmes ont donné lieu à des discussions instructives dans le département du Cher, et il fait encore, sous ce rapport, appel à vos lumières.

L'agriculture et les travaux publics ont eu la première place dans ce discours; mais il n'en faudrait inférer, ni de votre part, ni de la mienne, une injuste prédilection. Pour nous tous, messieurs, la culture de l'esprit ne doit pas être plus négligée que celle de la terre; l'histoire dans ses diverses branches et la science pure ne sont pas de moindre conséquence que le perfectionnement des voies ouvertes au commerce. La ville de Bourges, ses beaux monuments, son musée contenant des collections précieuses d'histoire naturelle et d'antiquités propres au pays, sont aussi des richesses que vous prisez à leur valeur. La Société d'agriculture du Cher et une réunion d'hommes instruits, formée sous les auspices de M. le préfet du Cher, avec le titre de Commission historique, avaient sous leur garde une partie notable de votre domaine, et s'y étaient signalées par leurs succès. Tout nous porte à espérer que des liens intimes vont se former entre ces deux sociétés et nous : déjà elles nous ont fourni plusieurs collègues, connus par d'excellents écrits qui ont éclairé des points curieux de l'histoire et de l'art en Berry. C'est parmi eux que j'ai trouvé plusieurs de mes meilleurs collaborateurs au *Glossaire du centre de la France :* le premier en date a été un magistrat qui n'a pas craint d'affronter un genre de poésie dont la Fontaine semblait avoir interdit l'accès à ses successeurs; notre compatriote a su plaire dans cet exercice si redoutable.

Paris, Messieurs, n'a pas le privilége exclusif de l'esprit et du savoir; il s'alimente sans cesse par la province; le dernier emprunt qu'il nous a fait pourrait, au besoin, en servir de preuve; car ce n'est pas à Paris, mais à Bourges, que notre historien du Berry a composé son bel ouvrage. En outre, la province est restée plus riche qu'on ne le pense d'ordinaire en hommes de savoir, en amis des lettres. Mes recherches sur notre vieille langue m'ont fourni l'occasion de m'en assurer; j'ai été plus d'une fois surpris et charmé de trouver au fond d'une solitude champêtre des philologues et des latinistes exercés, cultivant les lettres pour elles-mêmes et sans aucune arrière pensée de spéculation ou de célébrité. C'est à notre Société qu'il appartient d'a-

mener au grand jour de pareils mérites, d'obtenir de tels hommes un concours dont le pays aura le droit de s'enorgueillir.

Ainsi et dans une certaine mesure sera restaurée par vos soins et par un échange de bons procédés entre les individus, de services rendus entre les deux départements, notre ancienne unité provinciale; notre Société en sera devenue le symbole.

Telle est, au reste, l'affinité des deux départements, que là même où leurs intérêts peuvent, au premier abord, paraître opposés, la conciliation s'opère d'elle-même en y regardant de plus près. Je n'en veux citer qu'un exemple pris dans un ordre d'idées supérieur à celles que j'ai abordées jusqu'ici. La rivalité locale semblerait trouver un motif assez plausible pour se produire à l'occasion de la création projetée d'un évêché à Châteauroux. Quelques personnes auraient pu redouter pour Bourges un amoindrissement d'importance, pour notre magnifique métropole une sorte de déchéance, comme si, dans le cas d'une réduction de son diocèse actuel, notre prélat ne devait pas rester le primat des Aquitaines. Mais ne pensez pas, messieurs, qu'une aussi mesquine préoccupation vienne troubler le jugement que, dans le département du Cher, on porte sur cette proposition. En effet, ce qui importe au plus haut degré, ce n'est pas que le diocèse demeure plus ou moins étendu, mais que, dans toutes ses parties, l'empire salutaire de la religion s'y accroisse et s'y consolide; ce n'est pas que la vigne du Seigneur reste confiée à un seul ouvrier dont le dévouement et les forces succombent sous le faix, mais que, nulle part, stérile, étouffée par les ronces, elle ne provoque les lamentations du prophète : *Expectavi ut faceret uvas, et fecit labruscas*[1]. Or combien de fois n'avons-nous pas entendu déplorer, dans le département du Cher lui-même, non-seulement par les laïques, mais surtout par les membres du clergé, l'affaiblissement de l'instruction religieuse dans nos populations, faute d'un nombre suffisant de prêtres, le relâchement inévitable de certaines parties de la discipline ecclésiastique, la rareté des visites pastorales, qui ne se renouvellent, en effet, pour chaque paroisse, qu'une fois tous les trois ans ! Ce sont là des conséquences inévitables de la trop grande étendue d'un diocèse qui comprend sept arrondissements, fait heureusement très-rare en France. Il existe en effet quatorze archevêchés et soixante-sept évêchés, y compris l'évêché de Laval récemment institué, en tout quatre-vingt-un diocèses dans soixante-dix-neuf départements, deux de ces derniers, ceux des Bouches-du-Rhône et de la Marne, étant chacun le siége tout à la fois d'un archevêché et d'un évêché. Sept départements seulement, dépourvus de siége épiscopal, les Ardennes, la Creuse, l'Indre,

[1] Isaïe, V, 4.

la Loire, le Haut-Rhin, la Haute-Saône et les Deux-Sèvres, sont rattachés à des départements voisins. Il est à remarquer que sur ces sept départements, il y en a trois du centre de la France, la Creuse, l'Indre et la Loire, dernier vestige de l'abandon où cette portion du pays a langui pendant si longtemps. Cet état de choses est l'objet des plus vives réclamations auprès du gouvernement, de la part des contrées intéressées. Jusqu'à présent on s'est arrêté devant la dépense qu'entraîneraient l'érection des nouveaux siéges et la fondation des établissements qui en sont l'accessoire obligé, tels que cathédrales, séminaires, palais épiscopaux. Mais, si un intérêt moral de premier ordre qui domine tout, l'égalité de droits et la justice distributive qui doivent régner en France, en vertu du principe même de la centralisation administrative dont nous sommes si fiers, exigent impérieusement ces créations, elles ne peuvent pas être plus longtemps refusées. D'ailleurs, quelle nécessité y aurait-il à ce que tout fût achevé à la fois? Dans les chefs-lieux, aujourd'hui déshérités, où ne s'élève pas encore une cathédrale, une simple paroisse y suppléera; s'il n'y a pas de palais épiscopal, l'évêque logera au presbytère. Sans doute la religion réclame sa part dans la splendeur qui décore notre état social; mais le dénûment ne lui messied pas, et parfois la sert puissamment en retrempant le sentiment chrétien à sa source primitive. Nos évêques n'ont pas oublié la parole éloquente de M. de Montlosier, dans l'Assemblée constituante de 1789 : *Vous leur ôtez leur croix d'or; ils en prendront une de bois. La croix de bois a sauvé le monde!*

Avant tout, le recrutement de la milice sacrée devra être assuré par l'établissement des séminaires, c'est la pierre angulaire. Et qu'on ne dise pas que les grandes constructions faites à Bourges, pour des établissements de ce genre, seraient désormais disproportionnées avec un diocèse réduit. Notre vénérable archevêque n'aura jamais à regretter les dépenses qu'il y a faites avec un zèle si apostolique, sur les produits de la charité des fidèles, sur sa fortune personnelle : ses séminaires ne sont pas trop vastes pour le seul département du Cher.

Vous pensez sans doute comme moi, messieurs, qu'il faudra insister en commun pour la création d'un évêché à Châteauroux, et que la Société du Berry devra apporter le secours de son influence à l'initiative prise par les autorités de l'Indre. Nous trouverons le gouvernement disposé à l'accueillir, car on ne doit que des éloges à sa sollicitude pour les intérêts religieux. Je le répète, commençons modestement, mais commençons. Il y a dans les institutions religieuses une force native qui leur assure, à travers les plus humbles commencements, les plus magnifiques développements : c'est le grain de sénevé de l'Évangile; c'est l'histoire de toutes les corporations religieuses; le fait qui se passe sous nos yeux pour les Petites-Sœurs des

pauvres, cette institution fondée par une servante de Bretagne, et qui s'est propagée avec une rapidité merveilleuse dans toute la France. Les Petites-Sœurs des pauvres ont entrepris leur œuvre sans autre ressource que celle des trois vertus théologales : la Providence a fait le reste.

Le programme que je viens d'esquisser pour la société du Berry paraîtrait-il trop vaste, et serait-on fondé à le taxer d'ambition? Je ne le pense pas. Loin de nous la prétention de nous ériger en contrôleurs des pouvoirs publics, de balancer la légitime influence des corps administratifs dérivant du gouvernement ou de l'élection, de nous constituer indiscrètement et de notre chef en une sorte d'assemblée provinciale au petit pied, en risquant de porter ombrage aux deux conseils généraux qui représentent si dignement tous les cantons du Berry. De telles pensées ne sont pas supposables : la Société se maintiendra dans les limites de son institution toute bénévole; elle n'a pas d'autre autorité que celle que peuvent lui donner sur l'opinion les lumières et le patriotisme de ses membres, d'autre ambition que celle de fournir aux diverses autorités d'utiles renseignements sur les besoins du pays, et de provoquer la satisfaction de ces besoins, après une discussion contenue dans les bornes d'une sage liberte : c'est notre droit et notre devoir. Plût à Dieu qu'en France la liberté eût toujours été pratiquée ainsi! Cette mesure est facile à garder en présence des hommes éclairés, à intentions droites et bienveillantes, qui sont à la tête des divers services publics en Berry, et dont plusieurs ont témoigné, en se faisant admettre dans notre Société, la confiance qu'ils ont dans les services qu'elle est appelée à rendre, dans la sagesse de ses délibérations. La Société a tout intérêt à conserver cette attitude, et votre bureau actuel, messieurs, n'aura qu'à suivre l'exemple de ses prédécesseurs; il est pénétré comme eux du bon esprit qui vous anime. Il s'efforcera de maintenir ces habitudes de bienveillance et d'urbanité que vous avez fait régner dans toutes vos relations, à soutenir l'activité de vos travaux, à remplir utilement vos séances en stimulant le zèle de tous ceux de nos collègues qui ont assez de loisir pour contribuer à en varier l'intérêt, et il compte à cet égard, comme pour tout le reste de sa tâche, sur le dévouement éprouvé et le talent de votre secrétaire.

Puisse le Berry entrer sous vos auspices dans une nouvelle ère de progrès, non pas de ce faux progrès exclusivement tourné vers le bien-être, vers la matière, côté où ne penche que trop la société moderne, mais de ce progrès véritable qui porte principalement sur le côté moral de la nature humaine, qui tend à améliorer les mœurs publiques et privées, à ennoblir les âmes où les lettres, ce précieux apanage de la civilisation, marchent de pair avec les sciences pour embellir et pour perfectionner notre existence sur la terre.

EXÉGÈSE BIBLIQUE

LES PROPHÉTIES MESSIANIQUES DE L'ANCIEN TESTAMENT, OU LA DIVINITÉ DU CHRISTIANISME DÉMONTRÉE PAR LA BIBLE, par M. l'abbé GUILLAUME MEIGNAN, docteur en théologie[1].

I

Il n'est pas rare de rencontrer, parmi les demi-croyants, des esprits modérés qui, désirant se rattacher au moins par quelque côté à l'autorité de la Bible, s'effrayent et se plaindraient volontiers de la persistance avec laquelle le rationalisme biblique continue son œuvre de destruction. Mais, pour se concilier ces hommes vacillants et faire taire leurs regrets, les philologues démolisseurs ont des paroles magiques. Ils invoquent à grand bruit les recherches récentes, les découvertes inattendues, les nouvelles méthodes, en un mot les mille merveilles de la science moderne, qu'ils présentent comme le talisman destiné à faire disparaître peu à peu tout le merveilleux des Écritures et à en réduire la valeur à celle d'un livre hindou ou persan; et, chose triste à dire! beaucoup se laissent éblouir à ces brillantes raisons et finissent ainsi par sacrifier leurs dernières croyances, sauf à s'amnistier eux-mêmes par la pensée que ce qui leur paraît aujourd'hui de hardis paradoxes deviendra probablement, avec le temps, et grâce aux progrès constants de la science, de simples lieux communs.

S'il en est ainsi, il est clair que la chose importante, capitale, en ce moment, pour l'exégèse chrétienne, est de montrer méthodiquement, par tous les moyens possibles, comment les arguments nouveaux, dont le protestantisme rationaliste s'est armé contre la divinité de la Bible, n'ont conduit aux désastres que nous voyons que par l'emploi arbitraire et sophistique qu'une philologie plus hardie que sûre en a fait de l'autre côté du Rhin. A en juger par ce premier volume, c'est au point de vue de cette indispensable démonstration qu'a été conçu, en grande partie, le plan des études de M. l'abbé Meignan sur les prophéties messianiques de l'Ancien Testament. En effet, sans négliger les anciennes preuves fournies par l'apologétique chrétienne, l'écrivain s'éclaire à toutes les lumières de la philologie moderne. Et c'est ainsi qu'il réfute les erreurs les plus récentes de l'exégèse allemande. On entrevoit aisément la préparation complexe que demandait une entreprise de ce genre, où l'auteur est souvent obligé d'être à lui-même son guide, les travaux protestants dont il se sert étant rarement purs de toute erreur, même lorsqu'ils combattent avec nous la critique rationaliste.

Sans doute, comme on l'a dit, la langue hébraïque est la clef de l'arche où sont renfermées les richesses d'Israël; mais cette clef d'or est loin de suffire maintenant à l'exégèse biblique. Quelles connaissances de linguistique, par exemple, ne nécessite pas aujourd'hui, pour être victorieuse de toutes les assertions erronées, la seule interprétation grammaticale des textes bibliques? Que sera-ce s'il s'agit de démontrer leur authenticité, presque toujours

[1] Librairie d'Adrien Leclerc, rue Cassette, 29.

combattue par vingt systèmes à la fois, dont un seul, par sa science hardie, paradoxale, mais spécieuse et parfois profonde, eût assurément déconcerté au premier abord les plus illustres représentants de l'ancienne exégèse? Aussi M. l'abbé Meignan s'acquiert-il déjà un véritable titre à notre accueil en ne reculant pas devant la tâche dont l'intelligence qu'il a de la critique allemande et des dangers réels qu'elle crée lui a suggéré l'heureuse idée. Ajoutons qu'un des mérites des *Prophéties messianiques* est, en réfutant les paradoxes nouveaux, d'indiquer nettement et d'ouvrir avec éclat la voie où l'exégèse orthodoxe sera désormais obligée de marcher, sous peine de laisser s'accréditer des travaux qu'elle a mission de combattre.

Dès les premières pages de la Bible, et dans le cours des cinq premiers livres, il se rencontre de nombreux et magnifiques éléments de la grande démonstration prophétique du christianisme. La question préliminaire qui s'offrait à M. l'abbé Meignan était donc l'autorité du Pentateuque tout entier: question immense, qui demanderait, à elle seule, à l'heure présente surtout, de nombreux volumes, mais que l'interprète des prophéties devait se borner à traiter sommairement. Toutefois son travail, pour n'être qu'un rapide aperçu sur cette importante matière, ne laissera pas de causer une vive sensation parmi ceux-là principalement qui n'ont pas été à même de suivre l'exégèse négative dans ses dernières théories concernant l'âge et la rédaction du Pentateuque; car, si M. Meignan n'entreprend pas de traiter avec étendue ce sujet, qui ne rentre qu'accessoirement dans le plan de son ouvrage, il signale cependant toutes les récentes attaques et indique les principaux moyens de défense.

L'exégèse négative la plus hardie et la plus dissolvante est représentée en Allemagne par un écrivain considérable, M. Ewald, dont l'œuvre principale, l'*Histoire du peuple d'Israël*[1], a naturellement attiré l'attention de M. l'abbé Meignan. Sous ce rapport, le premier volume des *Prophéties* emprunte un intérêt particulier aux circonstances du moment, en répondant à un critique français qui vient de se faire l'écho éclatant de l'historien allemand. Nous voulons parler de M. Renan, que les lecteurs du *Correspondant* connaissent par les articles du P. de Valroger[2].

Deux théologiens rationalistes se sont séparés de la critique allemande par leurs hardiesses, Strauss et Bauer. « Le livre de Strauss, qui a fait tant de bruit, disait dernièrement M. Laboulaye[3], n'exprime que les idées d'un homme, ou tout au plus celles d'une école particulière. » On s'est armé de toutes parts contre son scepticisme, comme plus tard contre les théories absolues de Bauer. Or M. Ewald, ainsi que le fait remarquer M. l'abbé Meignan, emploie contre le Pentateuque le même système d'attaques qui a été dirigé par Strauss et Bauer contre le Nouveau Testament. C'est à une hypothèse inventée dans le siècle dernier qu'il a recours pour expliquer la rédaction des cinq premiers livres de la Bible. Il y distingue le travail de cinq auteurs différents, dont les quatre premiers ont fourni au cinquième des fragments historiques que celui-ci a combinés et absorbés dans son propre travail. Ce serait le dernier

[1] *Geschichte des Wolkes Israel.*
[2] *Correspondant*, nos des 25 janvier et 25 février 1856.
[3] *Journal des Débats*, 15 mai 1856.

rédacteur qui aurait donné au Pentateuque sa forme définitive et composé le livre de Josué.

Il ne faudrait pas s'imaginer que l'exégèse rationaliste, en se rangeant avec M. Ewald à cette chimérique hypothèse, l'accepte dans tous ses points. Les exégètes radicaux se réunissent rarement dans un sentiment commun sur un système quelconque. Ainsi M. Renan, tout en affirmant qu'on *ne peut plus douter* du procédé qui amena le Pentateuque et le livre de Josué à leur état définitif, trouve qu'on peut différer sur la division des parties, sur le nombre et le caractère des rédactions successives. M. Renan va plus loin : « Il faut avouer, dit-il, que M. Ewald, en poursuivant sur tous ces points une rigueur impossible à atteindre, a dépassé les bornes que la critique doit s'imposer[1]. » Quoi qu'il en soit, c'est au moins par le fond du système remis en vogue par M. Ewald que l'exégèse radicale, en Allemagne, cherche à expliquer le Pentateuque, dépensant de longues veilles et beaucoup de science à construire des théories dont le caractère a, il est vrai, de quoi éblouir certains esprits, mais ne saurait faire longtemps illusion à ceux qui, médiocrement amoureux des conjectures, ne se rendent en définitive qu'à l'évidence des faits et à la logique des inductions.

Il y a une faiblesse étrange à laquelle les meilleurs critiques eux-mêmes ne savent pas toujours échapper, faiblesse allemande surtout, c'est de vouloir faire prévaloir à tout prix son système pour y attacher triomphalement son nom. Personne n'a le droit de dire que tel soit le travers de M. Ewald; mais, si le savant critique ne vise pas principalement au retentissement de son nom par la hardiesse de ses paradoxes, on peut se demander comment il se résout si légèrement à scinder l'harmonieuse unité du Pentateuque; et pourquoi, sur de simples conjectures, par des rapprochements aussi forcés qu'arbitraires, il en efface, comme il fait, d'un trait de plume, le nom du véritable et unique rédacteur. Que le célèbre philologue de Gœttingue, au lieu de se laisser aller à une intempérance d'hypothèses qui le discrédite même aux yeux de ses adeptes, soumette son beau talent et sa riche érudition aux règles inflexibles de la vraie critique, telles que M. Meignan les rappelle en les observant lui-même scrupuleusement.

« La vraie critique, dit l'écrivain, après avoir montré comment la critique rationaliste, en Allemagne, a abdiqué entre les mains de la philosophie hégélienne, la vraie critique ne porte pas si loin la soumission; elle n'emprunte pas ses majeures à une philosophie qu'elle a mission de contrôler. Froide et impartiale, elle rassemble elle-même avec patience les éléments de ses démonstrations. Son domaine est celui des faits : elle en discute la valeur et elle en pèse le témoignage. Jamais elle ne se décidera par des considérations métaphysiques; elle ne s'incline pas devant l'autorité d'un système. Étrangère à toutes les influences, cette patiente et laborieuse solitaire se retire loin du monde. Son rôle est assez beau : quand elle prononce ses arrêts, les idoles tombent et la vérité sort du nuage[2]. »

C'est de cette critique, en effet la seule vraie, que sont sorties les discussions sommaires, mais claires et concluantes, que l'auteur des *Prophéties* a

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1855.
[2] *Les Prophéties messianiques*, p. 102.

consacrées à la défense du Pentateuque, et où nous voyons manifestement comment l'autorité des cinq livres de la loi, qui portent à toutes pages l'incontestable empreinte de Moïse, loin de pâlir devant les lumières nouvelles, brillent au contraire d'un éclat plus grand encore depuis que l'œuvre antique a été éprouvée aux mille creusets de la science et soumise à toutes les exigences de la logique et de la raison.

Mais ce que nous devons principalement à cette féconde méthode, c'est de pouvoir contempler désormais, dans leur beauté et leur splendeur, dégagées de tous les nuages et de toutes les ombres, ces magnifiques prophéties des premiers âges, que l'esprit sophistique a falsifiées en voulant les expliquer, et que l'exégèse orthodoxe, de son côté, on peut bien le dire, a un peu sacrifiées dans ces derniers temps, infidèle en cela à la méthode tracée par les premiers apologistes chrétiens.

II

Il y a deux choses à distinguer dans les études de M. l'abbé Meignan sur les prophéties messianiques : d'abord, l'authenticité des textes prophétiques, que l'exégèse discute avec l'étendue nécessaire; ensuite, l'interprétation de ces textes, qu'il traduit sur l'hébreu et qu'il commente à l'aide de la tradition catholique et de toutes les lumières actuelles de la philologie et de l'histoire. Inutile de relever les réflexions morales qui viennent parfois suspendre la discution scientifique et doctrinale, et distraire agréablement le lecteur sans cesser de l'instruire.

L'autorité du Pentateuque en général une fois démontrée, l'authenticité de chacune des prophéties qu'il contient était, ce semble, par là même établie. Cependant M. Meignan a eu raison de discuter en particulier la valeur historique des monuments prophétiques qui ont été le plus obscurcis par la critique rationaliste.

Pour ne citer qu'un exemple, n'était-il pas très-important d'étudier à fond, comme l'a fait l'écrivain, la grande prophétie de Jacob, que Scherer regarde comme ayant été imaginée par Moïse, que Friederich et Bohlen pensent que Nathan a composée, dont Tuch présente le prophète Samuel comme l'auteur, qui, selon Justi, Berthold, Bleck et Heinrich, aurait été rédigée au temps de David, tandis que, d'après Ewald, sa rédaction remonterait au temps de Samson !

M. l'abbé Meignan a eu encore une excellente pensée, celle de faire ressortir le merveilleux développement que prend, avec les âges, la grande preuve prophétique. On aime à voir comment la prophétie de Noé, au lendemain du déluge, est, sous le rapport de la clarté et de la précision, un progrès sur la prophétie faite à Adam au moment de la chute. C'est un progrès plus grand encore qui caractérise la prophétie faite à Abraham, si l'on compare ce mémorable événement à la bénédiction de Sem. Selon la première prophétie messianique, le salut paraîtra dans la descendance de la femme; selon la seconde, il paraîtra dans la race de Sem; selon la troisième, dans un peuple sorti de cette race bénie; selon la quatrième, dans une tribu, celle de Juda. Arrivée à cette distance de l'Incarnation, la prophétie messianique marque

admirablement le progrès historique qu'elle a fait depuis Adam jusqu'à Jacob et se résume solennellement dans un nom, l'un des plus beaux que portera le Messie : elle a nommé le Schilo, le prince de la paix!

De chacune des six prophéties du Pentateuque, M. l'abbé Meignan est arrivé à composer une sorte de monographie non-seulement savante, mais encore pleine de charmes. Cependant il y a telles de ces magnifiques annonciations du Messie que l'apologiste semble avoir traitées avec prédilection. Une de celles qui évidemment le captivent le plus, c'est le *Proto-evangelium*, nom si bien donné par les Pères de l'Église à la première parole de pardon descendue dans le cœur de l'homme coupable! Adam verra se fermer derrière lui l'Eden, mais dans son âme il emportera l'espérance. La parole mystérieuse qu'il a entendue porte en germe le christianisme tout entier. C'est une énigme pour les deux condamnés, mais une énigme transparente, où le regard émerveillé d'Ève repentante peut entrevoir le rôle providentiel de la femme dans le plan divin de la réparation.

Cependant il ne faut pas plus que M. l'abbé Meignan prétendre que tout ce que renferme le Proto-Evangelium ait été aperçu dès le premier moment. « Aujourd'hui, dit l'écrivain, nous avons sous les yeux la Bible tout entière, interprétée par dix-huit siècles de christianisme. Nous pouvons donc découvrir dans leur premier germe, et voir dans leur vraie proportion, les vérités et les prophéties qui n'ont reçu que plus tard leur développement (p. 283). » Drechsler a comparé le Proto-Evangelium à ce sphinx couché à la porte en ruine d'un temple écroulé. C'était le divin Fils de Marie, dit M. Meignan, qui devait expliquer l'énigme du sphinx, en l'accomplissant.

Une autre prophétie qui frappera par sa physionomie unique, et qui se trouve pour la première fois, nous le croyons, présentée dans une aussi vive lumière, c'est la cinquième, contenue dans le magnifique épisode de Balaam, où, comme on le sait, le mérite esthétique s'ajoute d'une manière merveilleuse à la valeur prophétique. Pour tout dire, on pourrait peut-être relever ici, dans M. l'abbé Meignan, un peu trop de complaisance à faire ressortir la sublime poésie de son sujet. Mais, véritablement, on est bien disposé à pardonner au littérateur de prendre un instant la place de l'exégète dans une semblable matière. Et puis, si l'auteur s'arrête aux beautés poétiques du texte sacré, n'est-ce point pour en démontrer avec plus de puissance la divine inspiration? En effet, l'incomparable poésie des Écritures n'est-elle pas comme un reflet providentiel des célestes vérités dont elles sont les divines messagères? Enfin, pourquoi ne pas tendre à vulgariser la science des livres saints, en lui donnant une forme aimable, sans rien lui faire perdre de sa dignité?

L'histoire de Balaam est une grande prophétie. C'est en même temps un des drames les plus émouvants de la Bible. Quel tableau à la fois pittoresque et majestueux, par exemple, que nous offre ce magicien étranger, que le roi Balac a payé pour maudire Israël, et qui, selon le rite de la divination, s'avançant sur un mamelon dépouillé de verdure pour chercher à l'horizon des signes célestes, rencontre Jéhovah lui-même, lequel place sur ses lèvres purifiées la bénédiction au lieu de la malédiction! Et alors quelle magnificence de langage dans la bouche du devin tout à coup devenu prophète!

« Que tes tentes sont belles, ô Jacob!
Que tes pavillons sont magnifiques, ô Israël!
Ils s'étendent comme des vallées,
Comme des jardins au bord des fleuves,
Comme des arbres que le Seigneur a plantés,
Comme des cèdres au bord des eaux. »

Il faudrait citer les douze pages qui contiennent l'épisode entier, pour en faire admirer la richesse singulière et pour montrer, en même temps, comment, sous la plume brillante et toujours fidèle de l'habile traducteur, la sublime poésie de la langue hébraïque ne perd pas tous ses charmes, et conserve, en changeant d'idiome, plus d'un trait puissant de primitive et caractéristique énergie.

Parmi les Pères de l'Église qui ont cherché à définir le caractère de Balaam, les uns ont regardé ce devin comme un impie avéré; les autres en ont fait, en exceptant la fin de sa vie, un prophète accompli. Ni l'une ni l'autre de ces deux opinions trop absolues ne contient, ce semble, le dernier mot du problème. Beaucoup de raisons excellentes autorisent à penser, avec M. l'abbé Meignan, que Balaam était devin, avec cette circonstance originale, qu'il adorait en même temps Jéhovah et les idoles. Balaam était-il de bonne foi dans ce double culte? Évidemment non. Mais, si la conscience du magicien auquel Jéhovah, comme l'indique l'Écriture, daignait parfois se révéler, si la conscience de Balaam répugnait à servir deux maîtres, son avarice sordide était peu disposée à briser avec des pratiques lucratives. Sauf la notion du vrai Dieu qui en fait un personnage à part, Balaam est un devin comme nous en offre la Grèce. C'est le Calchas des bords de l'Euphrate, vénéré et redouté, consulté par les peuples et par les rois.

Si l'auteur des *Prophéties* a restitué à Balaam toute sa puissante originalité, s'il a merveilleusement dégagé le caractère moral et religieux de ce personnage étonnant, il a aussi très-clairement établi la réalité des communications du devin illustre avec Jéhovah.

Ah! sans doute, le premier regard s'étonne en présence de tant de phénomènes étranges, qui donnent à la grande figure de Balaam une couleur fantastique, bien capable, assurément, de déconcerter une critique mal préparée au merveilleux de la Bible. Mais, si après s'être étonné on suit avec impartialité et sans préjugés la démonstration méthodique du savant et consciencieux interprète, on finit par conclure avec lui que le devin est là, vivant à toutes les pages, et que si un ange apparaît, si une ânesse parle, c'est, non une fiction ou un songe, mais une réalité. On se fait un épouvantail de ce ravissement extatique dans lequel le devin-prophète tombe et prononce ses deux derniers oracles. Mais l'extase est un phénomène mystique. C'est donc des hauteurs de la mystique sacrée qu'il faut, à l'exemple de M. l'abbé Meignan, juger la difficulté devant laquelle s'arrête le rationalisme. De quelque côté qu'on envisage la prophétie de Balaam, on la trouve revêtue du caractère messianique.

L'opportunité scientifique de l'œuvre dont nous venons de donner un faible aperçu est manifeste aux yeux de tous ceux qui ont suivi les évolutions multipliées de l'exégèse rationaliste. Le premier volume des *Prophéties*

messianiques est une première réponse aux systèmes nouveaux dont la critique allemande est la principale ouvrière.

Mais l'opportunité morale du livre n'est pas celle qui frappera le moins.

Le naturalisme nous envahit de toutes parts: naturalisme en philosophie, naturalisme en poésie, naturalisme en critique littéraire; n'est-ce pas là le lamentable spectacle que nous offre, en se déroulant devant nous, cette seconde moitié de notre siècle? Or un des moyens de combattre ce mal croissant de l'époque, n'est-ce pas de faire pénétrer dans notre société le goût des études bibliques, si propres à affermir et à vivifier le règne de la religion positive? Tel est, à ce point de vue, l'un des services que va rendre le solide et attrayant travail entrepris par M. l'abbé Meignan. Déjà ce premier volume est un salutaire écho de la parole du Christ. C'est le *scrutamini scripturas* éloquemment répété.

A.-F. Deschamps,
chan. hon.

DE L'ÉTAT ACTUEL

DU PROTESTANTISME EN ALLEMAGNE

Un de nos amis d'Allemagne nous adresse les renseignements suivants :

De toutes les questions qui préoccupent l'opinion publique il n'en est peut-être pas une qui ne touche par quelque endroit aux intérêts religieux. Cela est vrai surtout en Allemagne : depuis que tous les regards ne sont plus fixés sur l'Orient, l'attention universelle s'est reportée sur les questions religieuses. Parmi les protestants, un grand nombre d'assemblées et de synodes se sont récemment réunis, et des efforts considérables ont été faits pour réformer et affermir l'organisation intérieure des Églises protestantes. Ce mouvement s'est produit presque partout, même en Bavière, avec l'appui du pouvoir et les subsides des finances publiques; tandis que les efforts des catholiques, pour réveiller la vie religieuse, n'ont rencontré chez les différents gouvernements, si ce n'est en Autriche, que défaveur et opposition.

Les tendances actuelles du protestantisme répondent à merveille à la politique suivie, au dedans comme au dehors, par les gouvernements de l'Allemagne, depuis qu'ils ont triomphé du mouvement de 1848. Les mêmes noms se retrouvent dans les synodes et dans les Chambres : ce sont toujours les Gerlach, les Stahl et leurs amis qui apparaissent au premier rang. Ce qu'on appelle pompeusement *la solidarité des grands intérêts conservateurs* respire le parfum piétiste le plus prononcé. C'est à Berlin qu'est établi aujourd'hui le quartier général de ce parti; c'est de là qu'on dirige la politique qui, dans le Hanovre, dans le grand-duché de Luxembourg, et même en Hollande, tend à étouffer tout principe de liberté. Le parti de la *Gazette de la Croix* détache des émissaires dans les petites cours d'Allemagne pour les traîner à sa remorque. C'est à ce titre que figurent, dans la principauté de Sondershausen, l'ancien conseiller territorial d'Elsner, et, dans le comté de Lippe-Detmold,

le conseiller de gouvernement d'Oheimb, tous deux ministres tout-puissants, et tous deux disciples zélés de M. de Kleist-Retzow et de M. de Gerlach. L'Autriche, dont les diplomates ne font pas preuve, au moins en Allemagne, d'une grande perspicacité, prête naïvement son concours à ces prétentions de suzeraineté aussi bien dans les cours allemandes qu'à la Diète. On est parvenu à lui faire croire qu'il ne s'agissait là que de luttes contre la Révolution et d'en étouffer les derniers germes. Il se pourrait, d'ailleurs, que l'aristocratie autrichienne, dominée comme tant d'autres par ses préjugés et ses préoccupations personnelles, vît dans les *hobereaux* prussiens les représentants de ses intérêts, et leur pardonnât volontiers leurs tendances anticatholiques. Ne sait-on pas quelles antipathies a éveillées dans les hautes régions le mémorable Concordat conclu par l'empereur François-Joseph, parce qu'on lui reprochait de consacrer des *principes libéraux* et de rompre avec les anciennes traditions gouvernementales? Mais revenons à notre sujet.

La vieille ville hanséatique de Lubeck a dernièrement réuni dans ses murs les représentants de l'Allemagne protestante. Depuis 1848, une assemblée de ce genre se tient chaque année : laïques ou ecclésiastiques, croyants ou incroyants, chacun y est admis et y peut prendre librement la parole. Il faut remarquer, du reste, que les champions du rationalisme se tiennent plus à l'écart depuis que leurs doctrines ne jouissent plus de la faveur du pouvoir. Ils attendent un bouleversement qui pourrait bien provoquer ou précipiter les tendances rétrogrades de leurs adversaires les piétistes; et ils se consolent en voyant les succès qu'obtient encore sur quelques points, par exemple, à Weimar, à Gotha et à Hambourg, ce que leur grand prêtre, le professeur de Heidelberg, Paulus, appelle la *Foi des penseurs* (*Denkglaübigkeit*). Le duc de Saxe-Gotha et le Sénat de la ville libre de Hambourg ont soulevé toutes les colères de la *Gazette de la Croix* en faisant venir de Halle et de Breslau les prédicants antipiétistes Schwarz et Krause, et déjà l'on pense, pour mettre un terme à un tel scandale, à leur envoyer quelque conseiller intime prussien comme ministre directeur de la police.

La dialectique insinuante du professeur Stahl, et peut-être plus encore le tact diplomatique et la gravité personnelle de M. Bethmann-Hollweg, ont réussi dans ces dernières années à empêcher toute manifestation scandaleuse à la suite de ces assemblées [1]; mais en même temps ils leur ont enlevé le caractère de libre discussion qui faisait leur importance. C'est à peine si l'on ose mettre au jour ce qui fait le fond des projets de réforme. On s'occupe de points accessoires, de missions intérieures, de traités à publier, de discipline ecclésiastique, de livres pour les chants d'Église et autres choses de ce genre. On peut voir avec quel soin M. Stahl, qui présidait à Lubeck, s'est efforcé de tempérer son zèle et de se tenir dans les généralités. Il décide qu'*il est nécessaire d'avoir un commencement de foi pour entrer dans le ministère ecclésiastique* [2]. Mais il ne précise rien, et il ne dit pas jusqu'à quel point on devra exiger ce commencement de foi de celui qui doit donner à ses frères l'enseignement et l'exemple. Un projet de M. Stahl, consistant à remettre

[1] Il faut excepter cependant les attaques violentes dirigées contre l'Eglise catholique à la suite de l'assemblée de Brême.

[2] *Journal de l'Église évangélique de Hengstenberg*, 1856, n° 85.

de deux ans en deux ans les assemblées ecclésiastiques, n'a pas été adopté. La majorité a voulu rester indépendante au moins dans une certaine mesure; malgré ces velléités d'indépendance, qui se produisent de temps à autre, il est clair que ces *libres assemblées* n'exercent plus d'influence sérieuse, et tendent à devenir, comme les Chambres, les instruments dociles d'un parti qui a presque partout la haute main dans les affaires ecclésiastiques. Quant au plan et au but de ce parti, c'est un point sur lequel nous nous sommes déjà en partie expliqués. Son système se rattache étroitement à sa théorie gouvernementale : il veut faire triompher, dans les diverses communions protestantes, le principe d'autorité tel qu'il le comprend, c'est-à-dire assurer la prédominance de la Prusse en Allemagne et frapper le peuple d'une sorte d'interdiction dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique. Il veut, en un mot, briser toutes les résistances individuelles, et réunir les innombrables branches du protestantisme pour constituer une Église Évangélique. Nous n'avons garde de blâmer cette pensée en elle-même; mais est-elle réalisable, et n'est-ce pas l'entreprise la plus illogique tant que l'on acceptera les faits et les principes qui sont la base même de la Réforme? On sait que les princes de Brandebourg et de Prusse, après avoir dû à la Réforme l'augmentation de leur territoire et de leur puissance, prirent, à la tête du protestantisme allemand, la position qu'avaient primitivement occupée les princes de Saxe. Les protestants reçurent d'eux une protection beaucoup plus efficace que les catholiques n'en obtinrent jamais de la part de l'Autriche. Par une transformation bizarre dans un pays luthérien, la maison régnante, d'abord luthérienne, embrassa plus tard le calvinisme. Berlin vit, durant près d'un siècle, une lutte énergique entre le clergé luthérien de la ville et le clergé calviniste de la cour. Ce dernier obtint enfin l'avantage, surtout lorsque de nombreux huguenots émigrés furent venus s'établir dans le pays et y eurent conquis une influence considérable. Sous Frédéric II, le bruit des armes domina les querelles religieuses. L'intérêt de ces questions dut s'affaiblir sous un prince qui professait l'indifférence la plus absolue, pour ne pas dire l'athéisme. A l'époque qu'on appela le siècle des lumières, au temps des Nicolaï et des Biester et des travaux plus sérieux de Kant, durant la période tant vantée de la littérature allemande, où parurent les Wieland, les Schiller, les Gœthe, domina cette indifférence pour les intérêts religieux qui caractérisa la seconde moitié du dernier siècle et le commencement du nôtre. Telle était la situation à l'avénement de Frédéric-Guillaume III. Personnellement pieux et porté à s'occuper des affaires ecclésiastiques, effrayé d'ailleurs des malheurs qui l'avaient frappé, il ne fit qu'exprimer le sentiment universel de son temps en cherchant à rapprocher, par l'établissement de l'*Union*, les différentes sectes protestantes. Peut-être espérait-on, au fond, profiter de l'affaiblissement du catholicisme pour le faire entrer par la suite dans la constitution de la nouvelle Église d'État. C'est là que paraissent avoir tendu les efforts que l'on fit dans l'affaire des mariages mixtes, l'*accord secret* préparé par M. de Bunsen entre les évêques et le gouvernement, et les mesures violentes dirigées contre l'archevêque Clément-Auguste. Mais ces projets, s'ils existaient en réalité, vinrent se briser contre l'admirable fermeté de l'illustre prélat. L'*Union* ne trouva guère d'opposition dans les différentes nuances

du protestantisme; seuls, les *vieux luthériens* tentèrent çà et là quelque résistance; mais la bureaucratie, aidée quelquefois du concours des dragons, les réduisit au silence; d'autres émigrèrent en Amérique. C'était l'époque où la « science » non contente de marcher de pair avec l'Église, voulait avoir le pas sur elle, et où l'on faisait à la Prusse la réputation d'une des grandes puissances de l'intelligence. Peu à peu, sous cette influence, toute foi positive disparut, et l'*Union protestante* n'eut d'autre caractère essentiel que son hostilité contre l'Église catholique. Tout cela aboutit aux événements dont il a déjà été question, et la glorieuse résiastnce de l'archevêque de Cologne attrista les dernières années du règne de Frédéric-Guillaume III.

Son successeur témoigna en montant sur le trône des intentions de modération : il voulut rétablir sur de meilleures bases les rapports du gouvernement avec l'Église catholique; mais en même temps il se proposa de réunir et de fortifier tout ce que le protestantisme avait conservé des croyances positives. *Moi et les miens nous voulons servir le Seigneur*, telle fut la devise de Frédéric-Guillaume IV. Ces tendances méritent d'être constatées, alors même qu'on n'y verrait qu'un symptôme transitoire; elles ont une importance capitale pour caractériser la politique intérieure de la Prusse. On s'efforça tout d'abord de se rapprocher de l'Église épiscopale d'Angleterre en lui empruntant sa hiérarchie; mais les riches dotations du clergé anglican empêchèrent de pousser plus loin l'assimilation. On se contenta de s'unir étroitement avec l'anglicanisme pour l'établissement de l'évêché de Jérusalem, qui devait constituer une sorte de Rome orientale. On entra plus avant dans cette voie, en faisant renaître des ordres de chevalerie protestants, les ordres du Cygne et de Saint-Jean de Jérusalem, en fondant à Berlin une magnifique église, et en étendant le protectorat de la Prusse sur les protestants d'Orient et sur ceux de l'Amérique méridionale. Pour lutter de zèle avec les catholiques, qui voyaient se multiplier les couvents et les missions, on s'occupa de créer des diaconesses et d'envoyer des prédicateurs ambulants dans les campagnes. Enfin on emprunta à l'*ancienne Église* jusqu'aux costumes violets de ses prélats et jusqu'à certaines formes de la liturgie du sacrifice de la messe; seulement toutes ces imitations n'étaient qu'extérieures : de même qu'il n'y a pas de messe sans sacrifice du corps et du sang de Notre-Seigneur, il n'y a pas non plus de hiérarchie sans pape. L'organisation nouvelle se trouvait placée entre deux écueils : d'un côté, le sacerdoce universel (*allgemeine Priesterthum*) avec la souveraineté résidant dans les fidèles et une Église purement abstraite; d'autre part, l'absorption de l'Église dans l'État (*Cæsaropapismus*). Pour éviter ces dangers, on imagina de créer un *Conseil ecclésiastique supérieur*, considéré comme tribunal ecclésiastique, mais envahi par la bureaucratie, mélangé de laïques et de ministres, et livré à des éléments et des tendances contradictoires.

Un des faits les plus curieux de notre histoire religieuse, c'est l'interprétation donnée à l'article 15 de la constitution prussienne :

« Les Églises, tant évangéliques que catholiques, se gouvernent et s'administrent elles-mêmes librement. »

En principe, c'est la proclamation de la liberté des cultes et la reconnaissance pour chaque Église du droit de disposer de ses fonds, de ses

établissements religieux. Mais, en réalité, il n'y a guère que les protestants qui profitent de ces dispositions de la constitution, puisque l'exécution en appartient presque exclusivement au gouvernement et qu'elle est abandonnée à une bureaucratie protestante, tandis que les catholiques n'exercent qu'une influence nominale dans les Chambres. C'est là seulement, depuis l'anéantissement de leurs journaux, qu'ils peuvent faire entendre quelques paroles libres ou quelques protestations. A la tête de toutes les administrations, on ne voit que les chefs du piétisme, qui aspirent à substituer un État *évangélique* à un État *paritaire*, et qui pour cela ne reculent devant aucun moyen. Comme ils sentent la difficulté de donner au protestantisme une vie propre, ils cherchent à lui donner une force relative en affaiblissant le catholicisme. Partout, et particulièrement dans les provinces catholiques, on élève de nouvelles églises protestantes, on multiplie les prédicateurs ambulants et les colporteurs de traités religieux; en un mot, on n'épargne rien de ce qui peut faire considérer la Prusse comme un État modèle par les protestants du dehors. A l'intérieur, on en juge autrement. Malgré tous ces efforts, la population protestante est loin d'être satisfaite des tendances dominantes. Quant aux catholiques, ils ne comptent plus que sur la justice et la bonté personnelles du roi; ils savent qu'ils ne doivent recourir à lui que dans les circonstances extrêmes, mais du moins qu'ils ne s'adresseraient pas en vain. On peut dire que, dans toute l'Allemagne et particulièrement en Prusse, le protestantisme traverse en ce moment une crise des plus graves. Cette crise peut devenir décisive, si le rationalisme parvient à dominer et si la *liberté protestante* regagne du terrain. La confusion qui s'ensuivrait se manifeste déjà en Bavière, où le roi catholique est assiégé par les pétitions dans lesquelles ses sujets protestants demandent à être délivrés d'un consistoire supérieur *réactionnaire et piétiste*. Pour la grande majorité des protestants, le désir de l'unité et de la hiérarchie dans l'Église est véritablement incompréhensible. On est si bien habitué à la liberté en matière de dogme et de morale, que l'on se défie de toutes les tentatives faites pour reconstituer la discipline. Cette défiance existe même souvent chez des ministres protestants : beaucoup d'entre eux ont fait leur éducation à l'époque où la philosophie hégélienne, officiellement encouragée, était dans toute sa splendeur, et où l'on reprochait aux catholiques, comme le fait d'une monstrueuse intolérance, ce que l'on vante aujourd'hui comme le plus pur esprit de l'Évangile.

Il a été nécessaire d'insister sur ces détails pour bien faire comprendre ce qu'est le mouvement religieux en Prusse et quelles sont les luttes qu'il fait naître. Le dernier fait considérable qui se soit produit est l'assemblée des notables protestants à Berlin, dans le but de s'entendre sur différentes mesures et particulièrement sur la convocation d'un synode général. Quoique tous les membres de cette assemblée eussent reçu leur mandat du gouvernement, il ne s'en produisit pas moins parmi eux de vives divisions. Les avis furent surtout partagés sur le mode de convocation du futur synode. On compta sur ce point jusqu'à six opinions différentes. La seule idée qui ne trouva pas de défenseur fut celle de l'élection des représentants par les fidèles. Cette idée, aussi bien que celle de la libre interprétation des Écritures, a été rejetée comme une vieillerie. Du reste, ces délibérations ont eu lieu à huis clos, et

l'on n'en a connu les détails que par les comptes rendus des journaux et par la rumeur publique.

On se préoccupe vivement en ce moment du projet sur le divorce, soumis à la Chambre des députés. On y trouve manifestées d'une manière frappante les tendances qui dominent aujourd'hui dans les affaires ecclésiastiques. Au lieu de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de laisser intacts les principes religieux en matière matrimoniale, on s'est borné à écarter des lois prussiennes les causes les plus scandaleuses de divorce; les tribunaux séculiers peuvent, comme par le passé, rompre un lien formé devant les autels; comme par le passé, on conserve la plus étrange confusion des principes les plus opposés. On n'ose ni séparer le lien civil du lien religieux, comme le fait la loi française, ni conformer la loi civile aux préceptes de la loi religieuse. Cette loi n'est faite que pour les anciennes provinces. Mais là elle doit s'appliquer à tous, même aux catholiques. Ce moyen terme ne satisfait ni les piétistes ni les rationalistes. Ces derniers voient dans les restrictions apportées à la faculté de divorcer une atteinte à la liberté. Les catholiques réclament le rétablissement des tribunaux épiscopaux pour le jugement des causes matrimoniales, juridiction supprimée en 1849, parce qu'on voulait alors étendre aux anciennes provinces la législation du mariage civil. Bien que la majorité de la Chambre, toujours peu disposée à montrer des égards aux membres de l'opposition, ait repoussé M. Auguste Reichensperger de la commission destinée à examiner ce projet, cette commission a été loin d'être unanime. Toutes les oppositions se produisent dans le débat public, d'autant plus que, le ministère étant divisé, le parti absolutiste et piétiste aura sa liberté d'allures. Depuis quelques semaines déjà, la presse de Berlin se préoccupe autant de la loi sur le divorce que de la question de Neufchâtel. Suivant nous, les questions politiques qui préoccupent l'Allemagne le cèdent en importance à l'agitation religieuse, dont les symptômes se multiplient tous les jours. La lutte qui doit s'engager entre ces tendances rivales ne peut que tourner au profit de la vérité. Puissent du moins tous les combattants rester fidèles aux règles de la loyauté !

Pour extrait : P. Douhaire.

On nous écrit du Piémont :

« Les nouvelles de ce pays offrent plus d'intérêt depuis la convocation des Chambres pour cette dernière session de la Législative. Le parlement s'est réuni le 9 courant, et déjà l'on remarque parmi les députés et dans le ministère même une surexcitation qui n'est pas ordinaire dans les parlements qui approchent du terme de leur existence et qui doivent passer bientôt par le creuset des élections générales, et demander au pays l'approbation ou le blâme de leur conduite politique. C'est cependant le spectacle dont le Piémont est témoin aujourd'hui.

« Le discours par lequel le roi a ouvert la session a été l'objet d'appréciations bien diverses : on l'a jugé en sens tout opposé. Pour être juste, il faut

distinguer deux parties dans ce discours officiel : l'une où le roi, chef de l'armée, rend un solennel hommage à celles de ses troupes qui ont pris part à l'expédition de Crimée; cette partie a été tout à la fois chaleureuse et délicate, et a reçu d'unanimes applaudissements. Mais l'autre, la partie vraiment politique, a été vague, incolore, indéterminée, et a laissé un vaste champ aux interprétations. Les *italianissimes* l'ont accusée de froideur, d'apathie, pour ce qu'ils appellent la grande cause de l'indépendance nationale. Selon eux, le roi eût dû applaudir aux mouvements de Sicile et donner une larme aux infortunés qui en sont restés victimes, et un coup d'encensoir à Mazzini, qui les avait provoqués. Mais les hommes modérés de la majorité ministérielle ont trouvé plus sage et plus prudent de passer ces faits sous silence. Certes, si l'on eût dû en parler, c'eût été pour stigmatiser avec horreur le parti odieux qui a mis les armes à la main à Agesilao Milano et a poussé à l'insurrection Bentivoglia. Au milieu de ces tiraillements, le ministère a préféré de garder le silence. Mais il est un mot dans ce discours officiel qui, à lui seul, est un programme, c'est que le gouvernement proteste qu'il ne *déviera jamais de la politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour*. Ce mot renferme tout un système, celui qui n'a été que trop suivi jusqu'ici : cela veut dire, sans doute, que, loin de réformer les impôts, on cherchera à les couvrir du voile du progrès et des améliorations matérielles; cela veut dire encore qu'on fera sanctionner des lois d'administration intérieure empreintes d'un libéralisme plus large, mais en resserrant les liens d'une centralisation plus intime et plus absurde; cela veut dire qu'on ne fera rien pour un rapprochement avec le Saint-Siége, et que l'on prolongera cette funeste rupture qui froisse la conscience de l'immense majorité de la nation. Je ne sais pas jusqu'à quel point la proclamation d'un tel système pourra servir le ministère et ses députés quand ils se présenteront devant la nation aux prochaines élections générales. M. de Cavour a beau crier haut qu'il a enfin réussi à rétablir l'équilibre financier et qu'il dote enfin le pays d'un budget normal : certes, c'est là un immense service, et personne plus que les conservateurs ne lui en saura gré; mais il reste à savoir si cet avantage, tout grand qu'il soit, est le seul que désire le pays et dont il sent le plus pressant besoin. N'y a-t-il rien à faire pour moraliser le peuple et pour tranquilliser sa conscience catholique? Un grand nombre d'hommes sages admet assez volontiers que l'adoption du système financier et économique de M. de Cavour rend sa présence encore nécessaire au pouvoir; mais on est unanime à lui demander d'autres alliances. Telle est l'opinion du pays, mais non celle de la Chambre actuelle. Il y a parmi nous un parti qui n'a rien appris à l'école des désastres, qui a oublié trop vite la part qu'il y a eue.

« Ce parti vient d'obtenir un nouveau triomphe parlementaire par l'élection de M. Cadorna à la présidence de l'Assemblée élective. L'election de M. Cadorna est un fait des plus significatifs. Il faisait partie du ministère, appelé *démocratique*, de 1849, qui poussa à la seconde campagne dont le pays subit encore les funestes conséquences; il fut envoyé par ce ministère au quartier général de Charles-Albert; il fut témoin de toutes les phases de cette désastreuse campagne; il était auprès de la personne du roi, lorsque, sur les glacis de la ville de Novare, ce prince infortuné et trompé jusqu'au bout, voyant la déroute de son armée, abdiqua et laissa tomber sa couronne sur la tête du roi

actuel; il le vit partir pour cet exil volontaire où ce roi malheureux trouva un tombeau. Eh bien, ce même M. Cadorna est appelé à diriger les débats dans la Chambre élective.

« Tandis que les bureaux de l'Assemblée, dans leurs réunions privées, étudient et discutent le budget présenté par M. de Cavour, la Chambre discute une loi de la plus haute importance, celle de l'*enseignement secondaire*. Le principe, l'esprit de cette loi n'est pas tel que les conservateurs catholiques le désireraient. Sous le manteau du libéralisme le plus prononcé, elle escamote presque la liberté : le monopole gouvernemental y est hautement consacré, et la part minime est celle de la liberté de l'enseignement. Cette loi et la discussion qui s'y rattache présentent un phénomène étrange : les hommes qui, en 1848-49, avaient levé l'étendard de la liberté de l'ensignement, le désertent aujourd'hui et se font les hommes du monopole. Ainsi, par exemple, le ministre actuel de l'instruction publique, M. Lanza, ne pense plus comme il pensait à cette première époque de nos nouvelles institutions. Par contre, plusieurs députés, tels que l'honorable M. Berti, membre très-considérable du corps enseignant, et qui étaient à cette même époque d'une timidité cauteleuse, pour ne pas dire hostile, à l'endroit de cette précieuse liberté, en sont aujourd'hui les champions les plus ardents : cela explique des dissonances dans la discussion qui frappent au premier abord. Les prôneurs du monopole sont d'une franchise admirable dans leurs aveux : ce qu'ils veulent, dans cette loi, ce n'est autre chose que l'exclusion de ce qu'ils appellent la *faction cléricale*, et la raison en est que le clergé, hostile comme il l'est à la liberté et aux institutions nouvelles, inspirerait à la jeunesse la haine des mêmes institutions, et ils concluent, comme naguère le roi de Suède dans sa loi sur les cultes, que le catholicisme est incompatible avec la liberté. Voilà la thèse qu'ils défendent depuis deux jours à la face d'un pays profondément catholique, et non moins zélé pour la nouvelle forme de gouvernement qui le régit.

« On ne peut se défendre d'une profonde douleur quand on pense que cette argumentation est la même que celle de quelques journaux d'une fraction du clergé, qui croient défendre la cause de la religion et de l'Église en faisant de cette thèse désastreuse le fond même de leur système. Oh ! si la noble mission que remplit le *Correspondant* était mieux comprise, et surtout entendue par les hommes du gouvernement, à coup sûr la cause de la religion et de la liberté n'aurait pas à gémir des conclusions de ce fatal sophisme ! Non, jamais l'Église ne reconquerra sa liberté, si elle ne se place sur le terrain même de la liberté. Il est donc de fait, et le Piémont en fait maintenant la triste expérience, que les opinions et la polémique d'une fraction du clergé rend impossible la défense de la religion et donne à ses ennemis gain de cause. Il en serait bien autrement si, pour sauver les grands principes, on se retranchait dans les institutions fondées sur la liberté. Malheureusement, telle n'est pas la bannière de l'*Armonia*; aussi est-elle réduite au silence, dès que nos adversaires communs lui objectent son antagonisme systématique au nouvel ordre de choses qui régit le Piémont. La presse de ce pays ne compte que deux journaux qui défendent la liberté de l'enseignement, l'*Armonia* et le *Risorgimento ;* mais ces deux journaux n'ont pas le même point de départ, ni ne s'entendent sur l'application de la liberté d'en-

seignement : le premier la veut pleine et entière : c'est très-bien; mais nous venons de voir le cercle vicieux dans lequel il renferme fatalement la discussion ; le second la veut, mais pour les *individus*, non pas pour les *congrégations religieuses*. Celles-ci, il les exclut du banquet de la liberté ; la raison qu'il apporte, c'est qu'il y a des congrégations animées d'une animosité systématique et acharnée contre la liberté politique et civile, et ils invoquent le témoignage de la déclaration récente des Jésuites de Naples. Au milieu de ces dissentiments, la loi du monopole triomphera, et l'éducation des jeunes générations sera soumise à de plus terribles épreuves, si l'Épiscopat n'y prend garde, s'il n'adopte de concert un système d'action qui sauvegarde la religion dans l'âme de la jeunesse.

« Un nouveau deuil vient de frapper la famille royale : la veuve de l'archiduc Rainier, ex-vice-reine de Lombardie, née princesse de Carignan et sœur de Charles-Albert, vient de mourir dans sa résidence de Bolzano. Les événements de 48 et 49, qui avaient jeté son frère dans l'exil d'Oporto, l'avaient, elle aussi, rendue à la vie privée. Elle se consolait des mécomptes politiques par toutes sortes d'œuvres de bienfaisance : l'Église et les pauvres, voilà ce qui l'absorbait tout entière ; depuis la mort de sa fille, notre reine adorée et sainte, la reine Marie-Adélaïde, elle s'était mise avec plus d'ardeur encore à ses bonnes œuvres ; on eût dit qu'elle avait hâte d'aller rejoindre l'*ange* qui l'avait précédée au ciel. Cette princesse, douée d'une haute pénétration, d'une rare élévation d'âme et d'esprit, possédait une intelligence virile et apte au maniement des affaires : pendant que vécut Charles-Albert, elle fut l'ange de son conseil; les événements l'avaient rejetée dans la vie privée ; mais, loin de s'en plaindre, elle l'embellissait par ses œuvres et par ses vertus : le Tyrol, qui l'a possédée pendant ces dernières années, et qui l'a admirée, conservera le souvenir de cette princesse et bénira à jamais son nom.

« Le peuple piémontais montre toujours un profond respect pour l'auguste mère de l'empereur de Russie, qui est venue lui demander l'hospitalité à Nice ; les grands-ducs ses enfants et les grandes-duchesses qui sont auprès d'elle, ou qui viennent la visiter, reçoivent chez nous tous les témoignages de sympathie qu'on peut leur donner ; le roi et le peuple, à l'envi, s'efforcent de prouver à nos hôtes que nous n'avons pas oublié que c'est à l'empereur Alexandre Ier que le Piémont est redevable de son intégrité et de son indépendance, consacrées, grâce à lui, dans le congrès de Vienne, en dépit d'une grande puissance qui convoitait nos dépouilles.

« Il serait temps que la conscience religieuse de ce pays reçût enfin les satisfactions qu'elle réclame depuis si longtemps. Mais, hélas ! les déclarations faites hier à la tribune de la Chambre des députés par le président du conseil des ministres, répondant aux interpellations du chef de l'extrême gauche, M. Broferio, ne permettent pas d'espérer une solution prochaine. Interrogé sur l'état de la politique extérieure du cabinet, M. de Cavour a parlé de ses rapports avec Naples et avec Rome en des termes qui ne sont guère rassurants. Quant à Naples, on en prendrait assez aisément son parti ; mais la prolongation de notre rupture avec Rome offense et blesse au cœur la religion du Piémont. C'est à grand tort que l'on s'obstine à mettre sur le même

niveau Rome et Naples, quand on voit verser le blâme sur la partie méridionale de la Péninsule ; il est faux, il est absurde de porter le même jugement sur ces deux États, et il y a lieu d'être surpris que des hommes d'État, qui sont censés être exactement renseignés sur la marche intérieure de ces gouvernements, les embrassent dans la même réprobation. La vérité la plus incontestable est qu'il n'y a aucune parité ; y eût-il d'ailleurs autant de ressemblance qu'on le prétend, il ne serait pas moins de la plus haute convenance d'user de ménagements délicats envers le gouvernement du pays qui est le centre de la catholicité. Attendons cependant avec confiance que la Providence ramène un rapprochement qui est l'objet le plus cher des vœux de tout catholique dans ce pays qui s'est toujours signalé par un attachement inviolable à sa foi.

« *P. S.* On vient de m'annoncer à l'instant la publication, sous le voile de l'anonyme, d'une réponse au beau travail de M. le comte de Montalembert, *Pie IX et lord Palmerston* (Turin, chez Sébastien Franco). Je me réserve de vous en parler prochainement. »

Pour extrait : P. Douhaire.

QUESTION DE HÉRAT.

Avec l'arrivée en France de l'ambassadeur de Perse, Ferroukh-Khan, la question de Hérat entre dans une nouvelle phase. Cette affaire afgano-persane, ou, pour mieux dire, anglo-russe, est vieille déjà d'une vingtaine d'années. On se rappelle que feu Mohammed-Chah, père du souverain actuellement régnant en Perse, Nesreddine-Chah, assiégeait Hérat (1837-38), et que les opérations du siége étaient principalement dirigées par un général russe, le comte Simonich, alors ambassadeur de l'empereur Nicolas près la cour de Téhéran, lequel, sur l'invitation expresse du chah, consentit à accompagner Sa Majesté sous les murs de Hérat, avec tous les officiers de l'ambassade.

Alors, comme aujourd'hui, l'Angleterre fit entrer une flotte dans les eaux du golfe Persique, et, en même temps, envoya lord Durham à la cour du czar, pour y demander l'explication des motifs de la présence de l'ambassadeur moscovite au siége de Hérat. Les rapports de bonne intelligence entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-James étaient, à cette époque, bien plus intimes qu'ils ne paraissent l'être à l'heure qu'il est. Aussi la conduite du général comte Simonich fut-elle officiellement désavouée par M. le chancelier de Nesselrode ; et le chah, obligé de lever le siége, se contenta, bon gré, mal gré, de quelques milliers de ducats, payés par le prince de Hérat, à titre d'indemnité pour les frais de guerre. Le résultat le plus sérieux de cette campagne fut d'avoir prouvé à tout le monde combien est précaire la puissance des Anglais aux Indes. En effet, il n'a fallu qu'une seule nouvelle de la présence du général russe au camp des assiégeants pour soulever toute une contrée sur les confins septentrionaux des Indes indo-britanniques, dont le gouvernement n'apaisa la révolte qu'après avoir perdu dix-huit mille

soldats de ses troupes et trente-deux millions de livres sterling de son trésor.

Cette fois-ci, Hérat est bien pris et occupé par une garnison persane, sans assistance apparente de la Russie. Tous les journaux ont déjà reproduit une déclaration de guerre à Nesreddine-Chah, signée par lord Dalhousie, gouverneur général des Indes. La flotte indo-britannique a déjà occupé l'île de Khark et a débarqué, dit-on, des troupes dans quelques autres localités du golfe Persique. La correspondance télégraphique de Havas a annoncé le départ du chargé d'affaires russe, M. Anitchkoff, de Téhéran pour Saint-Pétersbourg, avec une lettre autographe de Nesreddine-Chah, par laquelle ce souverain demanderait à l'empereur Alexandre II des troupes auxiliaires.

Toutefois il paraît que, de part et d'autre, l'on ne désespère pas encore d'aboutir à une solution pacifique, et que le sort de Hérat, comme celui de Constantinople et de Neufchâtel, sera définitivement décidé à Paris. Ferroukh-Khan, chargé de pleins pouvoirs de son maître pour traiter cette question, n'ayant pas pu s'arranger avec lord Redcliffe, vient d'arriver en France.

Les droits de la Perse sur Hérat et sur le pays dont cette ville est le chef-lieu sont incontestables. Hérat, située à neuf cent vingt kilomètres S.-E. du littoral sud de la mer Caspienne, par 34° 45 lat. N., et 58° 16 long. E., faisait, depuis un temps immémorial, partie intégrante du Khoraçan, c'est-à-dire des contrées orientales de la Perse. Sa position centrale entre les Indes, la Bukharie, la Khivie et la mer Caspienne en fait un entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Europe. Lorsque les hordes des Mongols de Tchenguiz-Khan vinrent assiéger Hérat, ils y trouvèrent plus de huit cent mille habitants et des richesses immenses. Tamerlan choisit Hérat pour capitale de son empire de Perse. La renaissance de la littérature persane, que les khalifes arabes avaient détruite, y atteignit le plus haut degré de développement, et les mœurs policées des habitants de Hérat, ainsi que le luxe toujours croissant de cette cité privilégiée, contribuèrent beaucoup, d'abord à efféminer les conquérants mongols, et menèrent finalement à leur expulsion, au profit de la dynastie persane des chahs Séféviens.

Sous le rapport politique, Hérat est pour la Perse de la plus haute importance : c'est la principale clef stratégique de la route caspienne, et en même temps la porte d'entrée aux Indes de tous ceux qui ont conquis cet empire, depuis Sémiramis et Alexandre le Grand jusqu'à Nadir-Chah. A la suite des désordres qui bouleversèrent la Perse après la mort de ce dernier prince, les Afgans, s'étant érigés en royaume indépendant, occupèrent Hérat en 1715. Dès cette année, ce malheureux pays devient la pomme de discorde entre la Perse et l'Afganistan. Le commerce de la Chine et des Indes étant monopolisé par des négociants anglais, et leurs vaisseaux ayant remplacé les caravanes de l'Asie centrale, toutes les villes de Perse, mais surtout Hérat, se sont ressenties de ce coup meurtrier, qui détruisit leur industrie et leur prospérité. Hérat, aujourd'hui, compte à peine cinquante mille habitants, et, de de toutes ses splendeurs antiques, il ne lui reste guère que ses fortifications réputées imprenables, et sa position stratégique, qui préoccupe si sérieusement, et on devinera sans peine pourquoi, l'Angleterre et la Russie.

C'est dans la prévision des éventualités que cette dernière puissance entretient une flottille bien armée sur la mer Caspienne. Car le commerce, sur ce

lac russe, est comparativement insignifiant. Le meilleur port caspien, spacieux, profond, bien abrité et de bon ancrage, nous voulons dire celui d'Astérabad, offre une station sûre pour les vaisseaux dans toutes les saisons. Les troupes débarquées à Astérabad, pour arriver à Hérat, n'ont qu'une quarantaine de petites étapes à faire ; d'abord, d'Astérabad à la ville de Bestam, au travers des montagnes, par un chemin battu et praticable à la grosse artillerie, et depuis Bestam, par Mechède, par des plaines partout accessibles et riches en céréales. En supposant, ce qui nous paraît tout à fait improbable, que Ferroukh-Khan, aidé à Paris par les cabinets de Saint-Pétersbourg et des Tuileries, ne réussisse pas à terminer à l'amiable l'affaire en question, et que la Russie veuille réellement envoyer une armée au secours de son protégé le chah, ces troupes n'auront pas besoin d'aller plus loin que Hérat. Leur présence seule, sous les murs de cette ville, sera le signal d'une levée de boucliers chez les Afgans, les Sikhs et autres peuplades guerrières et hostiles à la puissance indo-britannique.

Les troupes anglaises, débarquées à Bender-Bouchir, n'iront pas non plus à Hérat. Le gouvernement britannique connaît trop bien les localités pour ignorer que, dans ce cas, son armée aurait sept à huit mois de marche sur les sables mouvants et dépourvus d'eau et de végétation, et que ce serait tenter l'impossible. Cependant les calculs de ce gouvernement ne portent pas à faux. Son action hostile dans les eaux du golfe Persique peut non-seulement opérer une diversion utile aux frontières indo-britaniques du côté de Hérat, mais aussi porter le coup de grâce à la puissance de Nesreddine-Chah, et voici comment.

Les troupes anglaises, débarquées sur la côte orientale du golfe Persique, peuvent s'emparer facilement de la ville de Chiraz et du pays de Fars, dont Chiraz est la capitale. C'en serait plus qu'il ne faut pour s'assurer l'approvisionnement des troupes anglaises, car la fertilité des champs du Fars et l'abondance de ses récoltes sont justement célèbres. D'un autre côté, les vaisseaux de la flotte indo-britannique peuvent, partant de la station qu'ils occupent actuellement, se porter aux bouches du Tigre, et, de Bassora, remonter ce fleuve, parcouru déjà par les steamers anglais. — Rien de plus facile alors que de soulever les Kurds et autres peuplades belliqueuses de la Perse. A Bagdad, à Kerbéla, à Nedjef et ailleurs, il y a beaucoup de princes prétendants de la famille régnante des Kadjars, dont quelques-uns pensionnés par l'Angleterre, qui n'attendent qu'un appui pour faire valoir leurs prétentions à la couronne de Fetkhali-Chah, échue, comme on sait, non pas à un des fils, mais à un des neveux de ce souverain, parce que ce neveu eut le bonheur d'être protégé par l'empereur Nicolas contre la volonté de l'Angleterre.

Ces détails, si brièvement exposés qu'ils soient, suffisent pour éclairer la question et faire comprendre qu'elle ne peut avoir qu'une solution pacifique. Le jeune empereur de Russie a chez lui trop de préoccupations graves pour s'aventurer dans une guerre lointaine et dispendieuse. L'Angleterre aussi, quoiqu'en disent ses journalistes et ses orateurs des *meetings*, a grandement besoin du repos.

Cependant les Persans ont une *hédisse*, ou prédiction faite par je ne sais

quel descendant de leur prophète, qui annonce que le sort de l'Asie sera décidé sur les bords de l'Oxus (c'est-à-dire sur les confins du Khoraçan) par deux peuples *Asfar* (blonds). L'époque assignée à cet événement coïncide avec le milieu de ce siècle actuel ou à peu près, car la chronologie des Orientaux n'est pas leur fort. En effet, le conflit entre la Russie et l'Angleterre, pour l'empire de l'Asie, parait être une suite naturelle et inévitable de leurs acquisitions incessantes dans cette partie du monde. Néanmoins l'échauffourée de Hérat n'aura pas de suites; elle n'est que le contre-coup de l'occupation trop prolongée de la mer Noire par les vaisseaux de la Grande-Bretagne. Ces vaisseaux, nous le savons déjà, doivent rebrousser chemin avant le 15 du mois de mars prochain. Donc la Russie, n'ayant plus à se plaindre de lord Palmerston, rappellera, elle aussi, sa flottille d'Astérabad à Astrakhan, ce qui veut dire, en bon français, que le chah ordonnera à ses troupes d'évacuer Hérat.

ALEXANDRE CHODSKO.

POÉSIE

A M. BRIZEUX [1]

I

Brizeux, hier au soir un poëte breton,
En parlant du pays, me redisait ton nom;
Ton nom que la fraîcheur ou la force accompagne
Quand il s'agit de peindre ou d'aimer la Bretagne;
Ton nom que la bruyère et les genêts fleuris
Suivent de leurs parfums jusqu'au sein de Paris.
Car Paris est peut-être aujourd'hui ta patrie?
Ce n'est qu'en souvenir que tu revois *Marie?*
Tes blanches visions, tes tableaux du terroir,
Et l'if du cimetière et le champ de blé noir,
Ces mots celtiques, durs, mais chers à nos usages,
Dont tes vers ont gardé le sens et les images,
Peut-être ne sont plus que de vaines couleurs?
Ta lèvre est sans sourire et tes yeux sont sans pleurs.
Je ne sais, car je suis encore à te connaître;
Depuis bientôt douze ans, obéissant au Maître,
A Dieu, de qui l'appel veut la fidélité,

[1] Cette pièce doit faire partie d'un volume de poésies qui s'imprime en ce moment, et où l'on retrouvera l'accent pur d'une voix bretonne que n'a point altérée le contact de Paris. Ces vers, du fondateur de la colonie de Saint-Ilan, sont l'épanchement longtemps contenu d'une âme forte qui n'a cru pouvoir chanter qu'après avoir agi.

Je repoussai la Muse et pris la Charité.
Je devins l'ennemi du landier poétique,
Je déchirai son sein, fouillai sa couche antique ;
Mes troupes d'orphelins, chers et nouveaux concerts,
Donnèrent, comme Orphée, une voix aux déserts.
Tu ne m'en voudras pas si leur bande, accourue
Au signal du travail, a saisi la charrue,
Attaqué le sillon et de son bras vainqueur
Fait refleurir d'un coup le sol avec le cœur.
Mais aujourd'hui mon œuvre est complète et bénie,
Et, libre, je reprends mon ancienne harmonie ;
Je retrouve en mon cœur un trésor amassé,
Car l'amour et la foi m'ont gardé mon passé.
Si je retins muet l'élan de poésie,
C'était pour mieux goûter à la pure ambroisie,
A ce rayon d'espoir, à ces pleurs consolés,
Chastes parfums d'exil vers le ciel envolés.
Et sentant près de moi ma poésie aimante,
Je reviens, sans rougir, à ma première amante ;
Elle me reconnaît, et son accent plus vif
Prouve que son regard fut toujours attentif.
Si d'un soufle divin l'âme un jour embrasée
Changea tous ses rayons en perles de rosée,
Loin de sentir le trait d'une infidélité,
Son cœur, par plus d'amour, devint tout charité.
Tant d'âmes n'aiment pas, tant d'esprits ont le doute,
Tant de pèlerins, las, expirent sur la route!
Tant d'espérance morte et tant de vive erreur !
Et je n'ai qu'une voix... et je ne suis qu'un cœur !
Brizeux, as-tu senti ce mal qui décourage?
As-tu, comme Virgile, oubliant ton ombrage,
Laissant là tes guérets, ton hêtre et tes troupeaux,
En trompette héroïque échangé tes pipeaux?
Ma voix, écho lointain de mon âpre rivage,
A comme lui peut-être un accent trop sauvage ;
La tienne est cultivée, et, pour double valeur,
A le miel de l'abeille et l'éclat de la fleur.
Tes chants sont applaudis, ta carrière est ouverte,
Laisse de Velléda tomber la palme verte !
Ou, si du sol natal, toujours aussi jaloux,
Tu ne vois nul concert égaler nos biniou ;
Si le pommier neigeux, la mousse au toit des fermes,
Nos luttes, nos Pardons, nos danses aux pas fermes,
Des bardes dans ta voix font revivre le ton,
Viens secouer Paris de la main d'un Breton.
Traverse le salon, visite la mansarde,
Sans craindre que ta gloire à périr se hasarde.

La gloire... As-tu gardé ce rêve si longtemps?
Peux-tu t'éprendre encor de ce hochet d'enfants?
Oh! que la vérité donne au cœur plus de joie!
Saisis, si tu le veux, pour en faire ta proie,
Arts et richesse, honneur, plaisirs et passions;
Trempe ta verve au feu des révolutions.
Vois le bal, le théâtre et les académies,
De tous ces bruits changeants fais-toi des voix amies;
Pourvu qu'en condensant leurs échos dans ton sein,
Ton cœur, les épurant par un noble dessein,
Nous jette avec sa voix, ou redoutable ou tendre,
Ces chants mystérieux que l'âme sait entendre,
Que l'on sente éclater dans ton accent de feu
L'amour de ton pays et la foi de ton Dieu!

II

Ces vers étaient écrits, je les lisais un soir
Chez Alfred de Vigny, lorsque tu vins le voir.
Ce vigoureux esprit sous sa forme si pure,
Me fit recommencer devant toi ma lecture;
Il souriait d'un pli de lèvre doux et fin,
Comme pour épier ta joie ou ton chagrin.
Et toi, surpris d'abord, puis confiant et tendre,
Tu me dis simplement de vouloir mieux t'entendre;
De ne pas faire suivre, à la file, à son rang,
Comme un cheval de fiacre, un bas-breton pur sang.
Et je compris ton cœur dans sa fière attitude.
Aujourd'hui de tes vers j'ai pu faire une étude;
Sur les rochers des mers, dans les champs pleins de fleurs,
J'ai suivi tes marins, aimé tes moissonneurs,
J'ai vu les filles d'Arz, filles aux coiffes blanches,
Qui viennent près des flots, les beaux soirs de dimanche,
Et je ne te dis plus de chanter à Paris.
Non. Reste le dernier des bardes du pays;
Que ta voix, s'embaumant de l'air de la montagne,
Garde dans sa verdeur l'aspect de ta Bretagne;
Et le missionnaire, appareillant au port,
Mêlera sa prière à ton pieux transport!

ACHILLE DU CLÉSIEUX.

Saint-Ilan, 1er août 1856.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

HISTOIRE DES CONSEILS DU ROI DEPUIS L'ORIGINE DE LA MONARCHIE JUSQU'A NOS JOURS, par M. de Vidaillan, maître des requêtes au conseil d'État, ancien préfet. Paris, chez Amyot, 8, rue de la Paix.

On l'a dit souvent, peu de nations ont moins bien étudié leur histoire que la nation française. Le dédain du passé fut longtemps un des traits de notre caractère. Il serait curieux de considérer comment, d'époque en époque, chaque génération, en France, s'est fait un devoir de rompre sans retour avec celle qui la précédait, et de la vouer au dédain et à l'oubli. Quel mépris n'avait pas le dix-septième siècle pour la France du moyen âge! Mœurs, lettres, arts, monuments, tout ce qui était antérieur au règne de Louis le Grand n'obtenait pas un instant d'attention. Il semblait que le genre humain eût dormi du sommeil d'Épiménide, entre la fin de l'empire romain et l'avénement du fils d'Anne d'Autriche, et Chapelain était moins ridicule, aux yeux de Boileau, pour le tour dur et grotesque de sa poésie que pour la bizarre idée qu'il avait eue de la consacrer au souvenir héroïque de la vierge de Domremy.

Le mépris que Louis XIV avait pour ses prédécesseurs, le dix-huitième siècle et l'Assemblée constituante, ses terribles héritiers, le lui ont rendu avec usure; c'est alors surtout que la France, vieille déjà de dix siècles de gloire et atteinte assez visiblement de quelques-unes des infirmités de son âge, s'imagina qu'elle venait de naître. Lois et pouvoirs, usages et abus, vieilles traditions d'autorité ou de résistance, habitudes politiques, judiciaires, sociales, domestiques et littéraires, tout fut rejeté également, comme les langes de l'enfant au berceau. Il ne fut question que d'ère nouvelle, de nouvelle société et de nouvelle France. Rien ne fut négligé pour creuser le fossé le plus profond entre la veille et le lendemain de 89, et que de nobles vies s'engloutirent dans cet abîme!

Il faut rendre cette justice à notre âge, que, s'il n'a pas dépendu de lui de renouer les fils trop violemment rompus qui auraient pu le rattacher aux traditions de notre histoire, s'il ne lui a pas été donné, comme à un pays voisin, d'asseoir les progrès des temps nouveaux sur les fortes assises de l'antique expérience, il a fait trêve du moins à ce mépris inintelligent et indifférent du passé. L'histoire, et principalement l'histoire nationale, est devenue le sujet d'une étude attentive et suivie. Les monuments des arts, les essais de l'ancienne littérature, les biographies des hommes d'autrefois, défrayent chaque jour des travaux qui trouvent, même en dehors du public savant qui les juge,

des lecteurs empressés de les apprécier. L'érudition, cette science modeste et patiente, qui se consumait autrefois dans des veilles ingrates pour préparer des matériaux à l'historien qui ne s'en servait guère, a aujourd'hui sa valeur propre et sa récompense immédiate. Les fréquentes révolutions, les désappointements successifs de tous les partis, ont eu du moins ce profit, qu'en nous détachant presque trop de ce qui est ou pourrait être, ils nous ont rendu le goût et l'intelligence de ce qui a été.

Toutefois dans cette reprise, et, on pourrait dire, cette mode de travaux historiques devenue assez générale, peut-être les institutions politiques de l'ancienne France sont-elles ce qui a le moins attiré la curiosité. Le public a le sentiment vague que ces institutions ont été très-confuses pendant qu'elles vivaient et se trouvaient très-usées quand elles ont fini. Il prévoit beaucoup de peine dans leur étude et ne se doute pas du profit qu'il tirerait de leur connaissance. Les détails de mœurs et de société l'intéressent : il ne croit pas avoir grand parti à tirer de l'étude poudreuse des dossiers administratifs et judiciaires. Si demain il nous était donné de renaître vers l'année 1650, je sais plus d'un homme grave qui prendrait sans embarras le chemin de l'hôtel Carnavalet pour visiter madame de Sévigné, et qui comprendrait à demi-mot toutes les conversations du salon de madame de Longueville; mais combien y en aurait-il qui sauraient la différence d'un conseiller aux enquêtes, d'un président à mortier, ou d'un membre de la Grand'Chambre? combien qui sauraient quelles affaires se plaidaient au Châtelet, et quelles étaient réservées au conseil du roi et au conseil des parties? J'ai souvent pensé qu'il y aurait, pour achever de nos jours l'éducation d'un jeune Anacharsis, tout un voyage à lui faire faire, sous la conduite d'un bon abbé Barthélemy, dans la France politique d'avant 1789.

L'ouvrage dont nous annonçons le titre, et que nous recommandons aux lecteurs du *Correspondant*, serait un des meilleurs guides à suivre pour une tournée de cette espèce. Sous le nom d'*Histoire des Conseils du roi*, c'est une véritable histoire de l'administration, et, par occasion, de la justice et de la politique en France, que M. de Vidaillan a entreprise et menée à fin. Il commence à l'origine même de la monarchie française, au moment où elle recueille, par des modes de succession un peu violents, l'héritage de l'administration romaine expirante, et son dernier chapitre est un feuillet de l'*Almanach royal de* 1789, écrit la veille du jour où il va être déchiré par quelque procureur syndic de la commune de Paris. Les douze siècles sont racontés avec une consciecne de détails qui n'ôte rien à la largeur des vues de l'ensemble et ne ralentit point la marche du récit. Toute l'histoire de France est passée en revue, à l'occasion soit de la modification de l'institution des divers Conseils du roi, soit des délibérations de ces petites assemblées; mais c'est l'histoire de France vue en quelque sorte du dedans, de l'intérieur même du gouvernement; c'est Paris vu d'un cabinet du Louvre. Ce coup d'œil rétrospectif n'est pas seulement plein d'intérêt, il est aussi plein d'utilité pour l'intelligence de notre constitution sociale même actuelle et moderne. De ce foyer, allumé sur la voie de l'ancien régime, se projette une vive, bien que parfois triste lumière, qui éclaire tout le cours du fleuve dont le tourbillon nous entraîne encore aujourd'hui.

Quelle instruction ne ressort pas, en effet, pour nous, de ce fait, mis en lumière très-clairement par M. de Vidaillan, que le Conseil du roi, c'est-à-dire, après tout, l'instrument passif du pouvoir exécutif, n'existant que sous son bon plaisir et n'agissant qu'avec son assentiment, était au fond le germe et l'origine de toutes les institutions politiques de l'ancienne France!

C'est ce que M. de Vidaillan montre par une irrésistible, bien qu'à notre gré un peu triste démonstration. Il trouve, il est vrai, l'origine du Conseil du roi dans la réunion des grands vassaux de la faible couronne d'Hugues Capet; mais ces éléments aristocratiques, et par là même indépendants, en disparaissent très-vite par leur éloignement, leur dispersion, leur dégout naturel des affaires. Ils sont remplacés par des officiers de la maison royale, des clercs, gens de science, de bon conseil. Le *conseil* devient ainsi tout domestique, et cependant il conserve assez les apparences d'une cour féodale pour prendre au besoin le nom de cour des pairs et s'attribuer seul juridiction suzeraine sur toutes les justices seigneuriales du royaume. Il aide alors les rois très-puissamment dans l'opération par laquelle, parlant tour à tour au nom du droit féodal et au nom du droit romain, comme les premiers seigneurs de leur royaume, ou comme les héritiers des Césars, en vertu des prérogatives de suzerain universel, ou de la pleine puissance d'un maître absolu, ils absorbent peu à peu toute l'autorité eux-mêmes. Le Conseil du roi est un instrument puissant et à double tranchant lui-même de cette politique à double face. Comme le roi veut être à la fois chevalier français et empereur romain, le Conseil du roi se portera tour à tour pour représentant, soit de la fabuleuse Table ronde des pairs de Charlemagne, soit du *consistoire sacré* d'Alexandre Sèvère. Le dernier caractère seulement prévaudra de plus en plus, à mesure que les seigneurs sortiront du conseil, pour y être remplacés par les jurisconsultes.

C'est appuyé sur ces deux théories, un peu contradictoires, mais conciliées dans la pratique par une sagesse habile et populaire, que le pouvoir royal s'avance, déblayant devant lui et nivelant tout ensemble le terrain. A mesure que cette œuvre se poursuit, le conseil du roi croît en importance. Il devient si considérable, qu'il faut qu'il se divise, qu'il se dédouble d'abord, puis bientôt qu'il devienne triple et enfin multiple presque à l'infini. Il y aura d'abord le *conseil* et le *grand conseil*, le conseil politique traitant en comité réservé des affaires d'État, et le conseil général, où arrivent toutes les demandes et tous les intérêts des particuliers. Puis, parmi les intérêts particuliers, il y a les affaires qui se débattent entre simples sujets : ce sont les plus nombreuses : c'est le droit civil tout entier; et il y a aussi les affaires où l'État est en cause contre les particuliers. Les premières seront soumises à des démembrements du conseil devenus sédentaires, et qui seront les parlements; les autres, en vertu du privilége que l'État ne peut être jugé que par lui-même, resteront dévolus au conseil supérieur, à celui que le roi préside. Ce sera l'origine de la fameuse distinction entre la justice retenue que le roi rend lui-même et la justice déléguée qui se rend en son nom. Les parlements se divisent en chambres diverses et se multiplient sur toute la surface de la France. Mais l'empreinte de la délégation royale reste toujours marquée sur eux. Longtemps, à chaque changement de règne, les conseillers du roi au

parlement verront renouveler leur commission, comme une attestation du caractère mobile et essentiellement royal de leur fonction. Longtemps l'appel de toute justice, même déléguée, se fera au conseil du roi. En un mot, toutes ces cours diverses, qui vont couvrir la France, sont comme des essaims d'abeilles sortis successivement, mais dont la ruche mère et commune est le conseil du roi. Ce sont, par conséquent, si on peut ainsi parler, les diverses évolutions du pouvoir royal sur lui-même. Le pouvoir royal est, comme le *moi* de certains systèmes de philosophie allemande, qui crée le monde entier en se posant d'abord, puis en s'opposant à lui-même, mais qui reste toujours le seul fondement de toute réalité véritable.

Quelque part, en exposant avec une clarté saisissante ce grand développement de la royauté, M. de Vidaillan s'écrie : « A dater de ce moment et de ce principe, il y a un roi en France. » Nous serions peut-être tenté humblement de modifier un peu la phrase, et de dire : Il n'y a plus que le roi en France; ce qui ne laisserait pas de changer un peu la pensée; car, si un roi, aux yeux de presque tous les esprits droits, est assurément nécessaire à un grand pays, il y a des esprits exigeants qui pourraient penser qu'un roi à lui seul n'est pas tout à fait suffisant.

Qui peut, en effet, suivre cette merveilleuse croissance de la royauté en France, sans avoir le cœur serré d'avance en pensant à la triste fin dans laquelle elle est venue s'abîmer? Qui peut ne pas se rappeler que, la royauté ayant travaillé dix siècles à absorber en elle toutes les institutions et toute l'existence du pays, ce fut le pays entier qui périt avec elle? Qui peut ne pas se rappeler l'abandon où fut laissée cette royauté mourante, et cette lutte déchirante et solitaire d'un grand pouvoir qui se trouvait sans appui dans le péril, pour avoir voulu, dans sa prospérité, être trop complétement sans contrôle? Jamais la sentence divine : *Væ soli!* ne reçut une plus éclatante confirmation. Jamais on ne vit mieux qu'elle s'appliquait à la constitution des pouvoirs sociaux aussi bien qu'à l'existence des individus.

Tel est le vaste champ de réflexions qu'ouvre à la pensée le tableau détaillé d'un des spectacles les plus curieux que présente l'histoire de l'ancienne France. M. de Vidaillan les indique sans les épuiser. Il ne fait qu'indiquer aussi les conséquences qu'il n'est pas difficile d'en tirer sur notre état présent. On voit clairement pourtant dans son tableau ce qu'il y a à la fois de puissant et de précaire dans notre constitution administrative actuelle, qui est en plus d'un point, comme il le fait bien voir, l'héritière de ce grand travail de la royauté. Tous les principes généraux de l'ancienne administration subsistent, en effet, autour de nous; la distinction de la justice déléguée et de la justice retenue fait encore tout le fond des théories de notre contentieux administratif : la garantie des fonctionnaires, établie par la constitution de l'an VIII, n'est que la reproduction de l'axiome que l'État ne peut être jugé que par lui-même. Nos tribunaux mêmes, auxquels l'inamovibilité accorde une sécurité si illusoire, puisqu'un système d'avancement arbitraire laisse les destinées de tous les juges à la discrétion du ministre, ressemblent assez aux conseillers de l'ancien parlement de Philippe le Bel. Tout l'extérieur de l'organisation administrative est donc à peu près conservé en France, et les révolutions ne lui ont rien ôté de ses attributions ni de ses prétentions. Seu-

lement, si sa force et sa tâche ne sont pas diminuées, le fondement qui la porte est singulièrement ébranlé. Elle n'est plus appuyée sur la base solide d'un pouvoir royal antique et respecté. Elle est comme posée, au contraire, à fleur d'un sol profondément ravagé par les révolutions. De là l'alternative étrange de force et de faiblesse, les grandes choses qu'elle accomplit et les grandes chutes qu'elle subit, son autorité presque illimitée en de certains moments, sa défaillance radicale dans de certains autres. Quand le colosse est debout, il s'élève avec une grandeur majestueuse. Regardez à ses pieds, et vous comprendrez pourquoi il lui arrive si souvent de tomber de tout son poids sur la terre.

L'ouvrage de M. de Vidaillan pose tous ces problèmes, suggère toutes ces considérations. La lecture en plaira à tous ceux qui, comme nous, aiment les livres qui instruisent, et encore plus ceux qui font penser.

ALBERT DE BROGLIE.

LES TRADITIONNELLES, POÉSIES NOUVELLES, par JEAN REBOUL, de Nîmes. — Nîmes et Paris, Giraud, libraire. 1 vol. gr. in-18.

M. Jean Reboul, de Nîmes, vient de publier un nouveau Recueil de poésies; c'est le troisième, et le titre qu'il a choisi, les *Traditionnelles*, pourrait être critiqué comme obscur, si l'auteur n'avait l'excuse des circonstances qui lui ont rendu difficile l'expression nette de sa pensée. Ce qu'il nous est permis de dire, c'est que M. Reboul est vraiment un homme de la tradition. Représentant honorable et sincère de ce que le passé nous a légué de plus respectable dans l'ordre des idées et des faits, il reste debout, sans ostentation et sans murmure, s'efforçant de répandre le charme de la poésie sur l'expression des principes qui lui sont chers, et acquittant avec simplicité envers le public la dette de sa conscience aussi bien que celle de son talent.

Les dons excellents qui font de M. Reboul un homme à part dans la littérature contemporaine semblent ne lui avoir été départis que pour mettre en lumière ce qui reste de sentiments à la fois généreux et élevés dans les entrailles du peuple français. On sent dans ses vers, avec un intérêt à la fois douloureux et solennel, la révélation de ces instincts d'ordre et de justice que la tradition chrétienne avait répandus dans les rangs modestes de la nation. C'était vraiment le sel de la terre française que cette obéissance respectueuse et cet attachement passionné qui unissaient le vieux peuple à la royauté, loin des cabales de la cour et de la rivalité des classes qui prétendaient à la domination. Le jour où la révolte s'est glissée dans les rangs les plus serrés de l'opinion dévouée, le sol s'est ébranlé, et la France s'est abandonnée aux hasards des révolutions. Mais une nation ne périt pas sous l'erreur des majorités; en devenant le petit nombre, les hommes de tradition ont fait comme les barons du neuvième siècle, qui, ne pouvant disputer le sol aux pirates du Nord, enfermaient la civilisation chrétienne dans les étroites murailles d'un donjon : ils ont élevé des asiles vers lesquels se tourne le

regard des masses égarées, quand le triomphe du désordre est sans limites. Rien n'aspire à se fonder sans emprunter à ces défenseurs du passé des règles et des exemples; on les courtise sans les séduire, et l'énigme de l'avenir, qu'il n'appartient à personne de résoudre, semble leur réserver une solution glorieuse, toutes les fois que la pensée ramène les lois morales de la Providence au sein des tristes débats de l'humanité.

Dans la condition à laquelle M. Reboul est resté fidèle, le choix de sa profession n'a pas manqué, j'en suis certain, d'exercer une influence heureuse sur son esprit. Cette profession est essentiellement morale; elle est à l'abri des bénéfices immodérés auxquels ne saurait résister la pureté de l'âme; elle met en rapport constant avec les pauvres; elle offre à chaque instant une image sensible de ce pain de la parole, sur lequel se fonde le mystère de la religion pratique. Par un commerce journalier, le boulanger-poëte touche au peuple, et, pour une âme ferme et sensible comme la sienne, l'émotion qu'il éprouve se transforme sans cesse en une grave leçon.

On l'a beaucoup comparé à Jasmin, et le parallèle est involontaire. Ils ont en commun le contraste de la fortune et de la renommée. Ils nous représentent, à nous Français du Nord, cette moitié de la nation qui fait la richesse de l'unité française par la diversité des caractères et souvent des aptitudes. Ils se rapprochent aussi par la générosité des sentiments, par la modération, par la fidélité chrétienne; mais, indépendamment de différences sur lesquelles il est inutile d'appuyer, la langue que chacun d'eux emploie suffit pour mettre l'expansif improvisateur d'Agen à une distance considérable de l'austère représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Quoi qu'en pensent bien des gens, je ne crois pas que M. Reboul envie à son collègue du Midi ces triomphes fabuleux où des populations entières restent suspendues aux lèvres du chantre de *Françounetto*. Il lui suffit qu'au jour où l'Académie du Gard se rassemble le cordial et respectueux accueil de ses compatriotes fasse trêve à ses habitudes solitaires. Il doit à la justesse aussi bien qu'à la modération de son esprit de sentir qu'il ne serait jamais arrivé à Racine ce qui arrive à Jasmin, bien que Racine, s'il eût vécu à notre époque, eût applaudi de bon cœur à cette muse touchante et gasconne. M. Reboul s'adresse aux esprits délicats, parce qu'aucune des délicatesses de l'âme n'est étrangère à la mâle simplicité de son esprit. A défaut d'une éducation complète qui l'aurait peut-être trop dominé, il a eu les leçons du ciel classique, des monuments romains et des pompes de la religion. Dans son premier recueil, il disait à Sigalon, qui partait pour la ville éternelle :

> Salut en abordant à ce sacré rivage ;
> A cette autre patrie il te faut rendre hommage :
> Sigalon, le Nîmois est à demi Romain.

En même temps, quoique méridional, il est né sur une terre anciennement française : la tradition royaliste y remonte à saint Louis, et, tandis que le reste du Languedoc frémissait encore sous le joug des hommes du Nord, la sénéchaussée de Beaucaire faisait sentir directement aux ancêtres de M. Reboul les avantages d'une justice impartiale, privilége de la royauté. Pas plus que Fléchier, Mascaron, Massillon, Barthélemy et tant d'autres enfants de

notre Midi, M. Reboul n'a eu besoin de forcer nature pour s'exprimer élégamment dans la langue commune de la nation. Laissons Jasmin savourer ses légitimes triomphes et contempler sa couronne d'or avec un naïf orgueil : M. Reboul *a choisi la meilleure part*, parce qu'elle est la plus durable, *et elle ne lui sera pas ôtée*.

M. Reboul, comme poëte, a ses défauts; sans parler du vice de prononciation qui porte tous les écrivains du Midi à faire rimer *trône* avec *couronne*, *ébauche* avec *reproche*, *tête* avec *interprète*, etc. (ce qui répugne invinciblement à notre oreille), on doit relever en lui de l'obscurité et des négligences grammaticales. Ce dernier inconvénient saute d'autant plus aux yeux, que, d'ailleurs, le goût de l'écrivain est plus pur, et que, dans sa chaste sobriété, il n'offre aucun des caractères de la décadence contemporaine. Le don des compositions développées lui semble contesté par la nature; il n'a pas le vol assez léger et assez sûr pour un long voyage; il s'élève, mais il ne plane pas. On pouvait en faire la remarque lorsqu'il publia son premier recueil, et un jugement identique se déduit du troisième. Mais, en revanche, il a l'avantage d'une tenue et d'une constance, dans ses qualités dominantes, que ne peut lui disputer aucun des hommes de sa génération, quel que soit l'éclat de leur supériorité.

Tenue de caractère et d'opinion : d'autant plus remarquable, qu'il a subi de grandes influences et qu'il a été l'objet de captieuses adulations. Dans son enthousiasme, il aurait pu suivre ses deux idoles, Lamennais et Lamartine, l'un dans ses écarts de doctrine, l'autre dans ses erreurs d'imagination. Produit au jour par l'adroite mise en scène d'Alexandre Dumas, il ne tenait qu'à lui de monter sur le char de la grande popularité; mais la sûreté de son goût romain l'empêchait de se prendre à la fantasmagorie de l'art moderne : l'ombre seule des Arènes l'eût fait rougir de honte s'il se fût livré à une incartade de ce genre. Remontons-nous de la poésie elle-même aux idées que la poésie préconise, la simplicité de la soumission chrétienne suffisait pour le protéger contre de dangereux exemples. Que l'on compare l'ardente admiration qui déborde du premier recueil, lorsqu'il y est question de Lamennais et de Lamartine, avec la pièce sévère du troisième, adressée *à un apostat*, et la vigoureuse épître à M. de Lamartine, *après la publication des Girondins*, M. Reboul nous apparaît alors comme une belle colonne, inébranlable au milieu de ruines amoncelées ou croulantes.

Constance de talent : et ici la louange coule de source. Il faut relire ensemble et tour à tour les trois recueils de M. Reboul; la jeunesse, l'âge mûr et l'approche de la vieillesse montrent une verdeur égale : les mêmes qualités saillantes, avec les mêmes obstacles à la perfection, et les mêmes compensations fournies par un vers ferme et plein, des couleurs vraies, des images puissantes, une corde sensible qui vibre dans un mode grave et serein. S'il fallait à toute force exprimer une préférence, je dirais qu'il se montre plus d'affaissement et de penchant à la redite dans le second recueil que dans le troisième. M. Reboul semble s'être retrempé par le froissement des dernières années : il en sort plus triste au fond, mais établissant mieux et plus haut son espérance. De même que des chagrins de famille avaient donné l'émotion communicative à un talent qui ne s'était d'abord essayé que dans des com-

positions inspirées par une gaieté naturelle, de même l'âge, en chassant les illusions, rappelle plus souvent le sourire sur les lèvres du poëte. Il y a place dans son nouveau recueil pour les douceurs de la religion, pour la tristesse des regrets, pour l'austérité des conseils, pour l'énergie de l'indignation, pour les joies de l'amitié. M. Reboul module ainsi dans tous les tons, sans cesser d'être fidèle à lui-même, et l'on sent que l'expérience l'a complété sans l'affaiblir.

Il faut citer à l'appui de ces remarques ; mais M. Reboul se prête difficilement à la citation. La pièce à M. de Lamartine ; *du Sacerdoce en temps de révolution*, à M. l'abbé de Cabrières ; *du Citoyen en temps de révolution*, à M. Alphonse Boyer, trois morceaux excellents pour le fond et souvent admirables dans la forme, présentent quelques inégalités. Le poëte est trop bon chrétien pour s'abandonner au dénigrement personnel, et pourtant le vers satirique lui échappe avec une verve incomparable :

Le joug est remplacé du moment qu'on le brise ;
On croit à Babinet quand on rit de Moïse.

Des vers de cette sorte sont immortels en naissant. Le boulanger de Nîme égale nos plus grands peintres, quand il décrit

Le goût du sang prenant la multitude,
Et son bras à la fin tuant par habitude;
Tout le hideux travail de ces êtres fangeux,
Qui sortent de leurs trous dans les temps orageux :
Car Dieu sait ce qui dort de venimeux reptiles
Sous ces lacs enchantés qu'on nomme grandes villes.

Ce qui pourra le mieux justifier nos observations, c'est de prendre des points de comparaison dans le premier recueil et dans le dernier. Qu'on juge, par exemple, si la palette de l'artiste a changé, ou si plutôt sa manière ne s'est pas agrandie, M. Reboul racontait ainsi le retour à la ville, après une matinée de campagne :

Nous marchons, et déjà du plus prochain faubourg,
La sombre dentelure aux derniers feux du jour
Apparaît : le champ fuit, la ville se réveille....
Mille bruits, mille aspects, frappent l'œil et l'oreille.
Les hommes de l'octroi se présentent d'abord,
Comme l'onde fait voir l'écume sur son bord;
Le parallèle éclat des lignes de lanternes,
La retraite qui bat et s'avance aux casernes;
Des forgerons autour d'un foyer dévorant,
Dont la face en sueur s'éclaire à la Rembrandt;
L'orgue sous la croisée aux guirlandes soyeuses,
Qui mêle un son plaintif à des notes joyeuses;
Le sordide atelier où les pauvres canuts,
Éreintés de travail, ne sont pas parvenus
A gagner le pain noir de leur triste famille ;
Et les chevaux du riche où la dorure brille,
Qui ferme strictement les stores de son char,
Pour qu'un pauvre n'ait point à salir son regard;
Le Vauxhall tournoyant à la folle harmonie,
Et l'hospice qui tinte une obscure agonie

Pour celui qui, demain, inhumé sans cercueil,
N'aura qu'un fossoyeur pour escorter son deuil :
Amalgame odieux, dont notre cœur se serre,
De peines, de plaisirs, de luxe, de misère.

Voici maintenant comment M. Reboul a rendu les terribles effets de la dernière inondation :

Le temps est lourd et sombre, et le Sud obstiné
Fait refluer les eaux loin de leur embouchure ;
Le Rhône a débordé. Pour combler la mesure,
On mande que la Saône à son tour a donné !

Avignon a déjà vu crouler ses murailles ;
Les hameaux ne sont plus que des îles de toits ;
La plaine ne fait voir que la pointe du bois,
Où, surpris, le reptile enroule ses écailles.

Villageois, citadins, groupes de curieux,
Venus de Montpellier, de Marseille, de Nîmes.
Repaissent leurs regards de ces horreurs sublimes,
Où l'on entend mugir la colère des cieux.

Et le fleuve à nos pieds, comme un tigre rapide
Qui fuit en apportant sa chasse sur son dos,
Entraîne les moissons, les forêts, les troupeaux,
Désormais remplacés par une lande aride[1].

Et mille objets divers : des débris de maisons,
Mélange désastreux de meubles et de hardes,
Matelas rapiécés et ravis aux mansardes,
Et divans enlevés aux somptueux salons.

Le bois d'une charrue, et puis un attelage
Où se débat encore un cheval effrayé ;
Et les cheveux flottants d'un malheureux noyé,
Que parfois le remous pousse vers le rivage.

Comme pétrifié par un immense effroi,
Je contemplais muet cette scène cruelle.
Or, tenant un enfant sans crainte à sa mamelle,
Une femme s'était assise auprès de moi.

Tout à coup se levant, le visage livide,
Serrant plus fortement son enfant dans ses bras,
Loin du fleuve sinistre elle fuit à grands pas....
Cette mère avait vu passer un berceau vide.

Je l'ai dit, parce que tout portrait a son ombre, M. Reboul n'a pas le souffle des compositions développées : le poëme en plusieurs chants, la tragédie, sont pour lui un effort; en revanche, il a le don de rassembler en quelques strophes des images et des pensées qu'on n'oublie pas. L'*Ange et l'Enfant* est dans toutes les mémoires ; il en est de même de l'*Arabe à son coursier ;* ce

[1] Vers obscur : il y manque l'indication du futur, autrement *l'aridité* ne va pas avec *l'inondation.* Quant à la *lande aride,* je l'ai vue cet automne, mais longtemps après la retraite des eaux.

sont les deux perles de son premier recueil ; le second nous fournit d'autres diamants, la *Chouette*, la *Rose de Bengale* ; mais les *Langes de Jésus*, que nous trouvons dans le dernier recueil, emportent le prix ; on y trouve réunis la grâce, le sentiment, la grandeur, l'originalité véritable. Je ne redoute, pour ce morceau, aucune indifférence ; la vraie poésie est toujours souveraine quand elle vibre :

Auprès de Nazareth, au bord de la piscine,
La Vierge vint laver les langes de Jésus.
Or une pauvre femme était là, sa voisine,
Qui lui dit, reprenant ses travaux suspendus :

« De ce ruisseau, ma sœur, connaissez-vous l'histoire ?
Ce n'était qu'un ravin au temps de la moisson ;
Le plus petit oiseau n'y trouvait pas à boire ;
Les troupeaux maintenant y plongent leur toison.

« Ses flots semblent créer des Édens dans leur course,
Et sous les feux du jour redoubler de fraîcheur ;
On dirait que quelque ange a remué leur source... »
La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur. »

« — Sa vertu bienfaisante en tout se manifeste,
Les arbres qu'il arrose en ont plus de vigueur,
Leurs fruits semblent mûrir dans le jardin céleste. »
La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur. »

« — Et, pour mettre le comble à ces choses étranges,
Mon enfant pâlissait ; il reprend sa couleur
Depuis que dans ces eaux je viens laver ses langes. »
La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur. »

« — Toute la Galilée en est dans l'allégresse.
Savez-vous d'où nous vient une telle faveur ?
Nos scribes, nos docteurs, y perdent leur sagesse.... »
La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur. »

Elle aurait pu tout dire à la pieuse femme :
Marie à ce prodige avait longtemps rêvé ;
Mais le bruit du dehors n'allait pas à son âme ;
Et le temps de son fils n'était pas arrivé.

Heureux le poëte qui peut se dire en vieillissant qu'il n'a jamais fait défaut à l'honneur et à la vertu : M. Reboul se rendait témoignage à lui-même, lorsque, dans son premier recueil, il s'écriait :

Malheur à la lyre avilie
Qui flatte un peuple dans sa nuit,
Qui chante à table, et qui s'oublie
Jusqu'à s'enivrer avec lui !
Du déshonneur elle est frappée,
Ainsi que cette indigne épée,
Qui, répudiant sa valeur,
Au milieu de la grande place,
Pour amuser la populace,
Tourne entre les mains du jongleur.

Mais bénédiction à tout chantre sévère,
Qui préfère à son front l'épine du Calvaire
Au cercle d'un laurier honteux.
Qui, parlant de sagesse à tout honteux délire,
Au jour du grand réveil, comme Job pourra dire :
« Je fus l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux ! »

Dans un galetas solitaire,
La mort pourra fermer ses yeux,
Mais ses chants, rompus sur la terre,
Iront se reformer aux cieux.
Quittant cette triste vallée,
Son âme sera consolée :
Son parfum n'y fut répandu,
Comme ceux de la péritente,
A la chevelure pendante,
Que sur les pieds de la vertu.

Vienne un quatrième, un cinquième recueil, autant que Dieu voudra : l'épigraphe du poëte pourra lui servir de testament.

CH. LENORMANT.

DE LA CONDITION LÉGALE DE LA FEMME MARIÉE. — Thèse pour le doctorat, par M. ANTONIN LEFÈVRE PONTALIS, licencié ès lettres, auditeur au conseil d'État. — Paris, *Firmin Didot*. 1 vol. in-8°.

Un tort grave des jurisconsultes de l'école française a été jusqu'ici de faire du droit une science isolée, de rétrécir son domaine, et de le séparer de ces autres sciences qui sont ses voisines et ses alliées naturelles, la philosophie et l'histoire. Sans la philosophie, le droit ne peut avoir de portée morale; il ne saurait exciter d'intérêt sans l'histoire; l'une, en effet, nous enseigne quel est son principe et quelles doivent être ses règles; l'autre nous fait connaître quelles formes diverses il peut et il doit revêtir pour s'accorder au génie des peuples qu'il régit. Privé de ces lumières, il n'est plus qu'une lettre morte, une science de mémoire, une science mathématique, pour ainsi parler, ne disant rien à l'esprit, rien au cœur, que la routine explique mieux que la théorie. A l'exemple de l'école allemande, quelques jurisconsultes, et des plus éminents, ont quitté cette voie étroite pour entrer dans une plus noble et plus libre carrière; c'est ce que l'auteur du livre dont nous allons parler a cru devoir faire, et nous l'en félicitons.

Ce livre — dont il serait peut-être bien tard de nous occuper s'il était jamais trop tard pour parler d'une œuvre remarquable — ce livre n'est donc pas une de ces études minutieuses, faites pour ainsi dire une loupe à la main, sur un point spécial du droit français ou du droit romain. C'est une vue d'ensemble, un coup d'œil jeté de haut sur une des matières les plus larges et les plus fécondes de la science du droit, sur la *condition légale de la femme mariée*. L'auteur remonte aussi loin qu'il peut remonter dans l'histoire; il ne se hâte pas d'arriver au déluge; puis il nous conduit à travers les sociétés humaines, nous menant des rives du Gange au fond de la Germanie, à Athènes, à Rome,

en Gaule; traversant le moyen âge, l'ancien régime, la Révolution, pour se reposer enfin à l'ombre du Code civil et promener un regard tranquille sur les peuples nos voisins. C'est une course immense, pleine d'intérêt et d'enseignement, mais trop rapidement accomplie; les temps d'arrêt ne sont pas assez ménagés, les changements de direction trop brusques; on fait beaucoup de chemin, mais on ne voyage guère, et les souvenirs que l'on recueille sont bien fugitifs; et puis on chemine en trop bonne société; on a pour compagnons tous les grands hommes de l'antiquité et des temps modernes, dont l'auteur, à chaque pas, invoque le témoignage : excellente pensée, sans doute, que de s'appuyer ainsi sur quelque grand nom de la littérature, mais dont il ne faut pas abuser. L'esprit, fatigué à force d'être charmé, finit par ne plus goûter les belles choses qu'il entend. Le livre de M. Lefèvre Pontalis est une sorte d'exposition universelle de toutes les belles maximes du temps passé, le palais de cristal des beaux esprits, où, comme dans celui des industriels, on entend parler confusément français, allemand, anglais, italien, latin, grec... J'aime à voyager sans guide et à lire sans dictionnaire.

Que l'auteur nous pardonne ces réflexions, qui sont l'ombre du tableau que nous allons esquisser, qu'il nous donne le droit d'être élogieux en nous permettant cette franchise, et qu'il nous laisse maintenant avec assurance ouvrir son livre devant nos lecteurs.

Rechercher quelles furent les fortunes diverses de la femme mariée, quel rang elle tint dans la famille et dans la cité, quelle fut sa part de capacité, de liberté, d'influence comme épouse, de puissance comme mère, aux diverses époques de la longue histoire de l'humanité, c'est un vaste et beau sujet, qui, quelle que soit son étendue, peut être cependant embrassé d'un seul regard. Sans doute pour l'érudit, se contentant d'étudier les diverses législations et d'en résumer les dispositions qui règlent en tant de manières différentes l'association conjugale, il n'y aurait là qu'une œuvre de patience sans unité, sans grandeur. Mais, pour le penseur qui ne se borne pas à dresser procès-verbal des résultats connus, mais cherche le principe des lois après en avoir expliqué la lettre, les contrastes s'effacent, les contradictions disparaissent; à travers les viscissitudes de la société humaine, il retrouve toujours présente la pensée divine qui a présidé à l'institution du mariage. « Le mariage, en effet, a dit un souverain Pontife, est un contrat du droit naturel, institué et confirmé par le droit divin, antérieurement à la naissance de la société civile [1]. » Ce ne furent donc pas les lois humaines qui créèrent et sanctionnèrent l'union conjugale, comme elles ont créé et sanctionné les contrats de vente, de louage ou de prêt; cette union était un fait accompli dont elles eurent seulement à constater l'existence et à déterminer les effets, sans avoir pu ni le produire ni l'empêcher; aussi toutes sans exception l'ont-elles reconnue et acceptée, et, si tout en l'acceptant elles ne l'ont pas considérée de la même manière, ne lui ont pas donné les mêmes conséquences, il est facile de nous convaincre, en parcourant le livre de M. Lefèvre Pontalis, qu'elles se sont en cela conformées à leur insu aux secrets desseins de la Providence : c'est, à notre avis, la conclusion qu'il faut tirer de cet intelligent travail.

[1] Pie VI. Bref du 11 juillet 1789.

« Selon la tradition consignée dans les Livres saints, a dit un illustre orateur[1], Dieu, ayant fait l'homme, le regarda et trouva qu'il était seul. Il lui envoya donc un sommeil mystérieux, et, pendant qu'il y était plongé, il arracha une partie du bouclier naturel qui le couvre, en forma un être nouveau, et, ayant éveillé l'homme, il lui présenta la compagne de sa vie. L'homme, ravi, se reconnut dans un autre que lui-même et prononça la première parole d'amour. « Voici, dit-il, l'os de mes os et la chair de ma chair; celle-« ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été tirée « de l'homme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'atta-« chera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. » Cette parole, ou plutôt ce chant, renfermait toute la constitution de la famille, la dignité réciproque de l'homme et de la femme, l'indissolubilité de leur union, et cette union en deux personnes seulement. » Dans la pensée divine, l'égalité devait être parfaite entre les deux époux; il ne devait y avoir ni supérieur ni inférieur, ni maître ni servante, mais deux personnes, ayant chacune dans la société domestique un rôle différent, non subalterne. « Si l'homme fut le seigneur du paradis, la femme en fut l'ange, » disait à l'Académie de Madrid Donoso Cortez.

Mais bientôt la femme tomba du rang où son Créateur l'avait élevée; sa première faute attira sur sa tête la colère céleste, et la fit condamner à n'être plus que la servante de l'homme, jusqu'au jour où le Rédempteur, qu'elle-même enfanterait, la viendrait relever et bénir. Or l'histoire de la femme mariée n'est autre chose que l'histoire de cette malédiction, rigoureusement accomplie dans les temps anciens, effacée peu à peu dans les temps modernes, sans qu'aujourd'hui même l'œuvre de la réparation soit encore achevée.

Cette malédiction pesa plus particulièrement sur le peuple que Dieu s'était choisi, qui la comprenait et en gardait le souvenir. Car, quoique spécialement destiné à une œuvre divine, ce peuple n'avait pas été soustrait aux lois générales de l'humanité; c'était une race élue, ce n'était pas une race à part. Chez les Hébreux donc, la condition de la femme était pénible; condamnée à tous les travaux de la domesticité, elle devait encore les partager avec d'autres épouses; livrée aux caprices de son maître, elle pouvait être par lui chassée de la maison conjugale : à peine la loi lui réservait-elle de quoi supporter la misère de sa honte et de son abandon.

Cette malédiction pesait aussi terrible sur les peuples idolâtres, qui la subissaient sans la connaître. Dans l'Inde, la femme n'est même pas une servante, c'est une esclave, une chose qui s'achète et qui se brise, une chose destinée aux plaisirs de l'homme et qui ne doit pas lui survivre, une chose enfin de peu de prix, car l'étranger qui la prend et qui la détruit n'est pas puni d'une peine plus sévère que s'il avait commis un vol de bétail.

Cependant, à mesure que les siècles s'écoulent, l'humanité, qui semble préparer elle-même l'œuvre de sa rédemption, sans affranchir encore la femme mariée, rend toutefois sa condition moins misérable et plus conforme à sa dignité de mère et d'épouse. En Grèce, par exemple, quoique reléguée dans l'ombre du gynécée, quoique souvent abandonnée et trahie, elle trouve dans son obscure destinée ce qu'elle n'avait trouvé nulle part jusqu'alors, le res-

[1] Le P. Lacordaire, 34e conférence.

pect de ceux qui l'environnent. Elle ne jouit, il est vrai, d'aucune liberté; passant de la tutelle de son père en la puissance de son mari, elle doit, à la mort de celui-ci, être léguée par testament à un autre époux, ou bien tomber sous la dépendance de ses enfants. Mais, du moins, elle ne partage avec personne la demeure conjugale; elle ne peut pas être répudiée sans raison; délaissée, elle a droit à la restitution de ses biens; maltraitée, on lui permet de demander elle-même le divorce. Sa vie est calme et austère; rien ne vient troubler son isolement et son repos; elle est encore dans une position subalterne, mais ceux qui l'entourent la traitent avec honneur et déférence. A Rome aussi, du temps de la république, la femme, quoiqu'elle fût dépendante, n'était pas esclave. Tantôt son père la prêtait, pour ainsi dire, à son mari; tantôt il la lui vendait. Dans le premier cas, elle demeurait en puissance paternelle; dans le second, elle passait définitivement, avec les droits et le rang d'une fille, dans la famille de son époux. Mais jamais elle ne pouvait être mariée contre son gré, jamais elle n'était dépouillée de ses biens, qu'elle conservait à l'époque de son émancipation ou de la mort de son mari, sous la surveillance de ses proches parents; elle pouvait, à la vérité, se voir répudier; mais le divorce, conséquence rigoureuse de la législation, ne s'introduisit dans les mœurs que dans les derniers temps de la république; la condition de la femme mariée s'améliora donc sensiblement à Rome; s'il lui fallut encore rester soumise et dépendante, ce fut comme fille et non plus comme esclave.

C'est que l'heure de la délivrance allait sonner pour elle : la malédiction divine accomplie, la femme devait enfin reprendre sa place naturelle et légitime à côté de son époux. Le temps était venu où l'homme ne l'abaisserait plus au rôle de servante, ne ferait plus d'elle l'instrument docile et dégradé de ses plaisirs; où il allait apprendre à la respecter, à l'aimer d'un amour digne d'elle, à voir en elle la compagne de toute sa vie, à la protéger, à la bénir. Car il allait reconnaître en elle Marie, qui mit au monde le Christ, son Rédempteur, soigna son enfance, suivit ses travaux, souffrit de ses douleurs; Marie, que Jésus mourant lui donna pour mère; Marie, dont les larmes sont la plus touchante prière qui puisse intercéder pour lui. La vie de Marie fut pour la femme la plus complète et la plus sublime des réhabilitations.

Aussi le progrès se fit-il tout d'abord sentir dans la société des chrétiens, qui s'élevait au sein du paganisme expirant comme un arbre pousse au milieu des ruines; avant que ses branches puissantes les couvre de leurs rameaux, ce n'est d'abord qu'un faible arbuste qui croît dans l'ombre et demeure inaperçu parmi les pierres amoncelées; mais la vie est en lui et l'avenir est à lui : ainsi la société chrétienne demeura longtemps inconnue dans le monde romain; puis elle ne se révéla que pour être persécutée. Mais déjà, dans son sein, la femme était relevée de son abaissement et devenait l'égale de son mari; celui-ci voyait en elle sa sœur et sa compagne; toute différence entre eux disparaissait, et cette égalité sainte régnait également sous le toit conjugal et devant l'autel; elle régnait aussi dans le sacrifice, dans les souffrances, dans le martyre. « Nulle chrétienne, dit M. Lefèvre Pontalis, ne manqua au rendez-vous funèbre du cirque romain. » Ce fut sur le champ de bataille du christianisme que la femme, au prix de son sang, recouvra sa noblesse et sa dignité.

Cependant, au sein de la société païenne, la condition de la femme se modifiait également; à la faveur de la corruption effrénée de l'ère impériale, elle trouvait aussi une sorte de liberté que facilitaient le divorce et la pratique légale du concubinat; mais cette liberté n'était qu'abjection et désordre; elle dégradait la femme plus encore que la servitude, et ne servait qu'à précipiter la décadence de l'empire. « La licence était venue à la suite de la tyrannie, car telle est la marche ordinaire des choses humaines[1]. » Justement alarmés, Constantin et ses successeurs se jetèrent alors dans les bras du christianisme et lui demandèrent de sauver l'empire; ils pensaient, en associant la religion nouvelle à ses destinées, lui rendre la vie et la santé, comme ces médecins qui, pour ranimer le corps usé des vieillards, essayaient d'introduire dans leurs veines du sang pris à de jeunes enfants. Remède impuissant, pensée stérile! L'Église, malgré ses efforts, ne put vaincre un si grand obstacle; elle réforma quelques lois, mais elle ne changea pas les mœurs; les principes du vieux droit étaient trop forts, trop profondément enracinés, pour se plier, sans se rompre, aux doctrines catholiques, et le mariage chrétien demeura toujours distinct du mariage romain.

L'Église, découragée, laissa là ce vieil empire, et, portant ses regards vers des peuples nouveau-nés qu'aucune civilisation n'avait encore corrompus, les prit pour ainsi dire au berceau pour les élever à son école. Placés sous sa tutelle et forts de sa protection, ces peuples se plièrent aisément à sa discipline et reçurent avec docilité ses enseignements. De telle sorte que la réforme qu'elle avait inutilement tentée dans le monde romain, la réforme de la société conjugale, fut accomplie chez eux avant même qu'ils fussent sortis de la barbarie. Dès le neuvième siècle, malgré la rudesse des mœurs, les troubles, les bouleversements du monde féodal, dans le manoir et dans la chaumière, la femme du seigneur et la femme du pauvre se trouvaient également associées à la bonne et à la mauvaise fortune de leurs époux, entourées du respect de leur famille et revêtues de l'autorité paternelle.

Puis, quand vinrent les siècles héroïques du moyen âge, l'époque de la chevalerie, on sait quelle fut l'influence de la femme et comme elle inspirait à la fois le courage des guerriers et le talent des poëtes. Les temps changèrent, mais son rôle ne changea plus; on la vit désormais, gardienne de l'honneur domestique, exercer dans sa famille la plus douce et la plus bienfaisante des autorités, apprenant à ses fils à respecter leur père, à servir leur roi, à aimer leur Dieu; soutenant son époux dans les épreuves de la vie; relevant son courage, tempérant ses passions, partageant ses dangers; on la vit, véritable souveraine sur la scène du monde, ramener peu à peu dans les mœurs d'une société grossière la décence, la politesse, la grâce, qu'elle seule pouvait inspirer; et ainsi redevint-elle ce qu'elle devait être dans la pensée du Créateur, l'égale et la compagne de son mari; ainsi fut accomplie la parole de l'Écriture : *et erunt duo in carne una.*

La réforme préparée par le christianisme fut donc accomplie dans les mœurs de la société moderne; mais elle ne le fut pas dans ses lois; et, tandis que la femme était, dans le monde et dans la famille, placée sur le même rang

[1] *De l'influence du christianisme sur le droit romain,* par M. Troplong, président du Sénat.

que son époux, elle lui demeurait grandement inférieure au point de vue du droit civil, qui mettait des bornes étroites à sa capacité et à sa liberté; ce contraste n'a rien qui doive surprendre; les mœurs devancent toujours les lois qui se règlent sur elles, se changent après elles, mais qui ne les changent jamais; il s'explique aisément par la persistance du droit romain, qui, en France, par exemple, régit exclusivement une moitié du royaume, et servit de modèle aux lois qui gouvernèrent l'autre moitié jusqu'à la Révolution de 1789. Il est curieux de voir à quel point les idées romaines sur l'infériorité relative des femmes étaient demeurées puissantes sur l'esprit des jurisconsultes d'autrefois. D'Argentré, dit M. Lefèvre Pontalis, signale « dans ces créatures la pauvreté de bon sens, la pauvreté de jugement, qui devraient les faire tenir toujours en état de sujétion, ainsi qu'avaient coutume de faire les anciens Romains et Gaulois. » Pothier lui-même est, à la vérité, plus poli, mais n'est guère plus favorable. Cependant, malgré ces résistances, les lois, peu à peu, finissaient par se conformer aux idées modernes. L'introduction du régime de communauté dans les pays de droit coutumier, de la société d'acquêts dans ceux du droit romain, donnait à la femme sa part d'influence et d'intérêt dans le gouvernement des affaires domestiques; l'établissement du *douaire* (c'est-à-dire l'usufruit d'une partie des biens du mari prédécédé), assurait à la mère de famille une existence indépendante et conforme à sa condition, l'empêchait de descendre du rang où son époux l'avait élevée, lui permettait de continuer à jouer vis-à-vis de ses enfants et vis-à-vis du monde son rôle de mère de famille.

Il est donc probable que, sous l'ancienne monarchie, la réforme de la législation se serait achevée ; que l'harmonie eût été finalement établie entre ce fait et ce droit, entre la condition sociale de la femme et sa condition civile ; mais, au moment où ce progrès, comme tant d'autres, allait peut-être s'accomplir, la révolution de 1793 vint tout remettre en question. Les lois révolutionnaires tendirent naturellement à renverser la famille, qui était le fondement de la société que l'on voulait détruire ; le droit de tester enlevé au père, l'égalité complète établie entre les bâtards et les enfants légitimes, les récompenses civiques promises aux filles mères, l'établissement du divorce, la prohibition du mariage religieux : tels furent les actes de cette législation impie qui, grâce au ciel, n'amenant qu'un désordre momentané, ne put réussir à pervertir l'esprit public.

Ce fut un bonheur pour la France que, au sortir de ces mauvais jours, il se soit rencontré pour rédiger le code de ses lois civiles des hommes assez forts pour répudier ces tristes doctrines, assez honnêtes pour résister aux influences de toute nature qui pesaient sur eux. Sans doute, élevés à l'école des philosophes, ils n'ont pas assez respecté les idées chrétiennes; sans doute, en ne voyant dans le mariage qu'un contrat ordinaire, ils ont méconnu son origine ; mais, tout en ne partageant pas leur doctrine sur la nature et les conditions de ce contrat de droit divin, il faut les remercier d'avoir relevé la famille et rendu à la femme mariée une situation légale correspondant à peu près à la position qu'elle occupe dans le monde. Ils n'ont point fait de la société conjugale l'image en miniature de la société politique : ils y ont ménagé une large place pour la liberté de l'épouse, qu'ils

mirent au même rang que son mari et qu'ils entourèrent de toutes les protections de la loi. Toutefois c'est avec raison que M. Lefèvre Pontalis signale, un peu timidement peut-être, les imperfections et les anomalies qui subsistent encore dans notre législation. Pourquoi, par exemple, tandis que le mari peut provoquer la séparation de corps en se fondant sur l'infidélité de sa femme, celle-ci ne peut-elle pas, par une juste réciprocité, la demander aussi pour un motif semblable? Pourquoi lui faut-il attendre que son mari ait établi sa rivale dans sa propre demeure? Peut-être, quand il veut punir la faute même, comprenons-nous jusqu'à un certain point qu'ayant égard aux conséquences de cette faute le législateur ait pour la femme des sévérités plus grandes que pour le mari. Mais, lorsqu'il ne s'agit que d'interrompre une union désormais impossible, nous n'admettons pas que l'outrage fait à la femme soit jugé moins sérieux que l'outrage fait au mari. Pour mesurer la gravité d'une blessure, il faut avoir égard avant tout à la délicatesse du corps blessé : croit-on que le cœur tendre et sensible d'une pauvre femme soit plus difficilement atteint que le cœur de l'homme, souvent endurci et fortifié par l'expérience acquise?

Nul doute pour nous que cette injustice ne soit avec d'autres encore effacée par la sagesse du législateur, et que l'effort qui reste à faire pour mettre nos lois en harmonie avec nos mœurs et rendre à la femme la plénitude de ses droits ne soit heureusement tenté. Ainsi se trouverait accompli le grand œuvre de la réhabilitation de la femme, entrepris depuis dix-huit cents ans par le christianisme. Mais, pour que ce dernier pas soit promptement fait, il faut se garder également de ces imprudents qui perdent les meilleures causes en les exagérant, et de ces amis découragés qui les abandonnent. Nous avons vu dans ces dernières années des esprits éminents demander pour les femmes la chimérique égalité des droits politiques; d'autres, s'effrayant de quelques désordres regrettables, sans doute, rappeler les vieilles idées de contrainte et de dépendance. C'est en ne sachant pas résister au zèle souvent perfide de certains hommes, c'est en prêtant une oreille trop facile aux regrets, aux mécomptes, aux sinistres prédictions de certains autres, qu'on se laisse entraîner hors de la route qu'il faudrait suivre, ou qu'on s'y laisse tomber de fatigue et d'épuisement avant d'en avoir atteint le terme assuré. Ne demandons à l'avenir que ce qu'il peut nous donner; mais demandons-le-lui avec confiance et courage. Imitons en cela le jeune écrivain qui vient de nous inspirer ces quelques pages. Son livre est une œuvre de conscience et de talent; on sent que c'est la conviction de l'honnête homme qui parle, en unissant à la verve de la jeunesse le sérieux et la réflexion de l'âge mûr. C'est une œuvre d'érudition et d'esprit, qui instruit le lecteur en le charmant et qui le charme en lui inspirant les meilleures et les plus solides pensées. Nous serions embarrassé s'il nous fallait choisir entre les diverses parties de cet écrit et fixer notre préférence : serait-elle pour la peinture animée des mœurs sauvages de l'ancienne Germanie ou le coup d'œil rapide jeté sur la société grecque; pour ce tableau de la décadence de Rome, ou pour ce portrait si fermement dessiné de la femme chrétienne? Nous ne saurions le dire : que nos lecteurs prennent le livre et jugent eux-mêmes; il est probable qu'ils uniront leurs éloges à ceux que l'auteur a déjà

reçus dans la plupart des organes de la presse parisienne, plus pressés, mais non pas plus curieux que nous-même de signaler à leurs lecteurs une œuvre véritablement digne de fixer leur attention.

FERNAND DESPORTES.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE, 1851-1856.

Sans méconnaître les avantages de la centralisation, qui a puissamment contribué à la grandeur de la France, tout homme sensé et ami de son pays doit convenir que cette concentration dans une seule ville de toute les forces de la nation serait regrettable si elle devait avoir pour conséquence de détruire toute vie locale, toute production originale en dehors de la civilisation parisienne. Aussi sommes-nous heureux de voir une cité justement célèbre, riche de souvenirs et dans le moyen âge et dans les temps modernes, se réveiller d'un long engourdissement, pour faire en quelque sorte acte de vie scientifique. Toulouse ! nom consacré en même tepms par la civilisation méridionale et par la religion catholique ! Il semble que l'on respire dans l'enceinte de ses murs un parfum d'austérité et de poésie tout à la fois ; la pensée s'y reporte en même temps aux *Jeux floraux*[1] et à l'ordre de Saint-Dominique, qui s'est trouvé, nous allons le voir, dignement représenté au sein de la nouvelle Académie.

La fondation toute récente de l'Académie de législation de Toulouse est une œuvre d'autant plus méritoire de la part de ceux qui y ont contribué, qu'elle remonte à l'année 1851, époque où une douloureuse incertitude pesait sur l'avenir de la France ; lorsqu'une guerre civile, on pourrait presque dire, une guerre servile, paraissait imminente, il était honorable de protester en faveur de la vie intellectuelle, en ouvrant une nouvelle carrière aux paisibles débats des sciences morales. Cette bonne pensée a porté ses fruits, et la nouvelle institution s'est placée au rang des créations les plus utiles et les plus fécondes qui se soient établies en dehors du mouvement parisien.

Outre les notabilités de la magistrature, de la faculté de droit et du barreau de Toulouse, l'Académie récemment inaugurée a reçu l'adhésion des hommes les plus distingués dans la science de la législation. Il nous suffira de citer, en France, les noms de Portalis, de Dupin, de Troplong, de Duvergier ; à l'étranger, ceux de Savigny, de Mittermaier, de Nicolini. Mais, dans cette ville de traditions, il ne suffisait point de s'appuyer sur le patronage des illustrations contemporaines ; il fallait évoquer le souvenir des grandeurs du passé. Toulouse peut revendiquer un nom qui est l'éternel honneur de la jurisprudence. Aussi l'Académie a-t-elle donné le nom de *Fête de Cujas* à la séance solennelle où elle couronne chaque année les lauréats des concours ouverts devant elle.

Pour juger de l'institution par ses fruits, nous signalerons quelques-uns des

[1] L'ancien Collége du *Gay-Savoir* a été érigé en *Académie des Jeux Floraux*, par lettres patentes de Louis XIV, en 1694.

travaux les plus remarquables que l'Académie de législation de Toulouse vient de livrer à la publicité. A cet égard, nous distinguerons les Mémoires dont le sujet se rattache à la science du droit prise dans sa généralité, et ceux dont le sujet présente, pour la localité, un intérêt spécial.

Dans les Mémoires de la première classe nous mentionnerons :

L'élément gallique et l'élément germanique dans le Code Napoléon, par M. Bénech, secrétaire perpétuel de l'Académie, qu'une mort prématurée a récemment enlevé à la science. Il y a dans ce travail une réaction remarquable contre les tendances ultra-germaniques de certains publicistes, qui, méconnaissant la civilisation gallo-romaine, ne veulent voir dans nos coutumes nationales qu'un jet vigoureux d'anciens usages venus d'outre-Rhin.

Une étude fort intéressante de M. Bressolles sur le *Traité des lois* de saint Thomas d'Aquin, hommage rendu à l'illustre docteur, dont le tombeau se trouve à Toulouse, et dont le culte, interrompu depuis 1790, y a été solennellement rétabli le 18 juillet 1852.

Un mémoire de M. Dufour sur les *billets au porteur*, matière si pratique, et qui, dans le silence de nos lois, donne lieu à de si graves difficultés.

Une dissertation sur les *donations déguisées*, par M. Gabriel Demante, digne fils du jurisconsulte chrétien, du professeur intègre et éclairé dont la perte récente a laissé de si vifs et de si unanimes regrets à la faculté de droit de Paris.

Parmi les travaux qui ont un intérêt local, nous avons remarqué un Mémoire fort curieux de M. Batbie, sur le *Forum judicum* ou *fuero jugo* des Visigoths, où l'auteur établit l'importance historique de ce monument, méconnu par Montesquieu, auquel l'esprit chrétien, qui en a relié toutes les parties, sous l'influence de saint Isidore de Séville, donne une supériorité marquée sur les autres législations barbares. Nous devons surtout rendre hommage à l'active collaboration de M. Laferrière, qui, appelé aux fonctions de recteur de Toulouse, a profité de son séjour dans l'ancien Languedoc pour y étudier, avec une consciencieuse érudition, les *fors de Béarn* et les *anciennes coutumes de Toulouse*. C'est en publiant de pareilles monographies, avec des documents puisés dans les archives locales, que les Académies de province peuvent rendre d'inappréciables services.

Enfin l'Académie de Toulouse a la bonne fortune de compter au nombre de ses associés libres l'illustre prédicateur dont le nom est cher aux lecteurs du *Correspondant*, comme à tous les amis de l'éloquence chrétienne. Appelé à Toulouse par une mission religieuse, le R. P. Lacordaire a prononcé, dans la séance publique du 2 juillet 1854, une allocution *sur la loi de l'histoire*, où les idées les plus larges et les plus élevées sont présentées sous la forme la plus saisissante. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'introduction et les conclusions de ce remarquable travail.

« J'affirme, dit le père Lacordaire, que l'histoire a une loi, parce que Dieu, qui en est le premier auteur, ne fait rien sans un plan qu'il s'est tracé dans son infaillible raison; que l'homme, qui agit avec lui sur la scène des siècles, ne fait rien non plus sans un but et des moyens qui se coordonnent à ceux de Dieu. Et notre liberté ne souffre en cela ni violence ni diminution, parce que la liberté n'exclut pas l'ordre, la sagesse, le consentement au vrai et au

bien; et que, dans le cas où elle s'en écarte, la force des choses dirigées par Dieu se retrouve, sans blesser notre libre arbitre, dans l'ensemble du travail commun.

« Mais, si l'histoire a une loi, quelle est-elle? Pensons-nous, après six mille ans de l'œuvre dont nous sommes les coopérateurs, savoir ce que nous faisons, ce que Dieu veut et comment il nous conduit? Peut-être l'ignorons-nous, ou du moins ne le connaîtrons-nous pleinement qu'au dernier jour, lorsque, l'histoire étant achevée, le ciel et la terre retirés, nous nous rencontrerons face à face avec l'ouvrage et l'artiste; l'ouvrage où nous aurons eu notre part, l'artiste qui nous expliquera la sienne et nous dira son secret avec le nôtre. Ce secret, il est trop évident, je n'ai pas l'espérance de vous le dire; mais, alors même qu'on ne voit pas, il est possible d'entrevoir, et l'ombre n'existe que parce qu'elle contient la lumière dont elle est une obscure manifestation.

« L'histoire est la science de l'homme vieillissant. Tandis que la jeunesse avance en regardant l'avenir, l'homme qui a vécu se retourne vers le passé, dont il commence à faire partie, et il cherche dans les générations disparues le pressentiment des choses qui viennent et qu'il ne verra pas. L'esprit de prophète, qui est celui de l'éternité, s'empare de nous au déclin de notre âge, et, ne pouvant voir en nous-même la vérité encore inédite, nous cherchons dans les mystères du passé le crépuscule de l'avenir. *Qu'est-ce qui a été?* se demandait un roi estimé le plus sage des hommes; et il se répondait: *Cela même qui sera. Quid est quod fuit? Ipsum quod futurum est*[1]. Mais, pour que le passé révèle l'avenir, il est nécessaire que le cours des choses soit réglé par une loi; car, s'il était sans loi, les événements n'auraient entre eux aucune liaison, et, si longue que fût l'histoire, elle ne présenterait à l'observateur qu'une suite d'accidents incapables de donner lieu à aucune prévision.»

Après avoir posé ainsi la nécessité d'une loi de l'histoire, l'orateur jette un coup d'œil rapide sur les principales phases de l'humanité; il arrive à l'esprit moderne ou à l'esprit de la Révolution, dont la France est le principal siége, et il signale trois éléments fondamentaux de cet esprit : l'égalité civile, la liberté politique et la liberté religieuse. Il repousse les tendances rétrogrades de l'école absolutiste, en montrant que ces trois éléments, loin d'être incompatibles avec la religion bien entendue, sont en harmonie avec le caractère et avec l'histoire d'une nation essentiellement catholique comme la nôtre. Quant à la liberté religieuse, qui a été récemment l'objet de vives discussions, voici comment s'exprime le R. P. Lacordaire :

« Quand des peuples tout entiers se séparent de l'unité divine, tôt ou tard « la tolérance qui rejette le glaive, sans désarmer la foi, s'introduit au fond « des cœurs. On se lasse de s'exterminer de part et d'autre, sans profit pour « Dieu ni pour les hommes, et le jour arrive où le genre humain recueilli, « la main sur ses blessures et l'esprit levé vers son Père, n'attend plus que « de la charité le triomphe de la vérité. »

Enfin, il termine et résume son allocution par les paroles suivantes :

« Telles sont, messieurs, les véritables exigences de l'esprit moderne. Le « dix-huitième siècle, peut-être, en hâta le développement, mais ce fut pour « leur malheur bien plus que pour leur progrès. Instrument de scepticisme

[1] *Ecclésiaste*, chap. I, vers. 9.

« et de matérialisme, le dix-huitième siècle a corrompu tout ce qu'il a tou-
« ché, même le bien. C'est à lui que notre âge doit ses impuissances et ses
« douleurs; c'est lui qui a préparé les excès, qui cause les défaillances, et, si
« tout ce que nos pères nous ont légué d'aspirations et d'efforts devait périr
« sans fruit, les générations futures, en retrouvant nos maux dans notre his-
« toire, n'accuseraient pas ce que nous avons aimé, mais elles nous accuse-
« raient d'avoir mal servi ce que nous avons sincèrement et légitimement
« voulu. Et, si nous servons mal de généreux vouloirs, si notre âme n'est pas
« aussi grande que nos vœux, il faut croire que deux sangs coulent à la fois
« dans nos veines partagées : le sang fécond de l'antiquité chrétienne, et le
« sang énervé d'un scepticisme corrupteur. L'un nous pousse aux abîmes où
« rien ne s'assoit, puis aux découragements, où tout se flétrit; l'autre, à
« travers nos élans et nos chutes, nous ramène à Dieu, qui est le principe de
« toutes les saintes causes, le gardien de tous les désirs justes, et qui seul,
« par les hommes de foi, a créé les siècles où le genre humain se regarde
« pour s'estimer. Notre siècle sera-t-il un de ceux-là? A-t-il assez souffert
« pour être une victime pardonnée, assez fait pour être un instrument élu?
« Dieu seul le sait; pour nous, quoi qu'il en soit du jour et de l'heure, nous
« n'avons point écrit ces pages sur des ruines; mais, que Carthage ou Pal-
« myre soit à nos pieds, nous n'avons entendu que la voix qui disait au pro-
« phète : *Fils de l'Homme, ces ossements sont mon peuple. Ils disent : Nous*
« *sommes desséchés, et il n'y a plus d'espérance. Mais toi, dis-leur : Voici la*
« *parole de Dieu sur vous : je vous enverrai un esprit et vous vivrez* (1). »

Ces magnifiques paroles, qui rappellent le souffle de Bossuet, porteront bonheur à l'Académie au sein de laquelle elles ont été prononcées. Unissant aux sentiments les plus élevés les traditions d'une cité éminemment catholique, la nouvelle association contribuera, dans la mesure de ses forces, à la grande œuvre de régénération religieuse et morale si éloquemment prophétisée par notre illustre collaborateur.

E. Bonnier,
Professeur à la Faculté de Droit.

HAGIOGLYPTA, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores præsertim quæ Romæ reperiuntur, explicatæ a Joanne L'Heureux (Macario). In-8° de xii et 253 pages. Paris, 1856, chez *Toulouse*.

Tout m'attire et me captive dans l'histoire des Catacombes; ignorant ou érudit, chaque témoin oculaire évoque en moi de chers et puissants souvenirs et me transporte dans les saintes galeries de la Rome souterraine. Saint Jérôme, qui, descendu dans ces cryptes, y pensait à David et à Virgile; Prudence, qui toucha du doigt les inscriptions des martyrs ; Eginhard, qui nous mène, dans des pages émouvantes, à la recherche de saintes reliques; les pieux pèlerins du moyen âge, Bosio, Boldetti, Marangoni, qui déchiffrèrent les premiers les vénérables épitaphes de nos pères; Artaud, malgré ses re-

[1] Ézéchiel, chap. xxxvii, vers. 11 et 15.

lations informes; Chateaubriand, qui vit en poëte les hypogées chrétiens; le P. Marchi, dont l'intelligente recherche sut les tirer de l'oubli, les expliquer et les faire revivre; De' Rossi, qui retrouve leurs noms et guide à coup sûr les fouilles par un système dont l'excellence reçoit chaque jour une confirmation nouvelle; tous ceux qui y ont pénétré, conduits par le respect et par l'étude, m'inspirent le désir de les suivre et la passion de les écouter.

Bosio, qui par un livre célèbre jeta les fondements d'une science dont il avait découvert les éléments; Bosio, jeune encore, s'était lié d'affection avec un savant étranger, le flamand Jean L'Heureux, qui vivait à Rome, entre Ciacconi, le grand Baronius et le cardinal Frédéric Borromée, de la douce vie de l'antiquaire. Comme Bosio, qui l'entretenait de ses découvertes et de ses recherches; comme Philippe Winghius, qui lui ouvrait ses cartons pleins de dessins d'antiquités chrétiennes, L'Heureux s'était épris de la Rome souterraine; à côté des sarcophages et des fresques, il étudiait encore les splendides mosaïques que devait plus tard reproduire Ciampini. Un livre était sorti de sa plume, livre important pour l'époque et qui eut l'honneur de précéder de longtemps l'édition du recueil de Bosio. Il eût sans doute vu le jour, car sa réputation était grande, mais L'Heureux mourut en 1614, et le livre resta inédit. Rosweyde, Chifflet, Fontanini, connurent et citèrent toutefois le manuscrit, qui, venu dans la bibliothèque de J. Bollandus, fut depuis jeté par le sort aux mains d'un libraire. C'est là qu'est venu le chercher M. le comte de l'Escalopier, l'intelligent éditeur de la *Schedula* du moine Théophile. Le R. P. Garruci en savait la valeur par les notes de Ph. Whinghius; il témoigna le désir de publier et d'annoter l'œuvre de L'Heureux: c'était une bonne fortune pour tous, et M. de l'Escalopier accéda, avec sa libéralité habituelle, au vœu du savant Jésuite.

Telle est l'histoire du manuscrit des *Hagioglypta*. Examinons maintenant le double travail de l'auteur et de l'éditeur.

Si un livre, terminé dès le début du dix-septième siècle, n'a pas conservé jusqu'à cette heure le degré de nouveauté de jugement et d'utilité pratique qu'il eût présenté à son temps, au moins a-t-il gardé, entre autres mérites, la valeur d'un sincère et consciencieux témoignage. Une seule copie des peintures des Catacombes, exécutée, suivant le style d'alors, pour l'œuvre de Bosio, est arrivée jusqu'à nous. Empruntés par Bottari, reproduits par le traducteur Aringhi, les cuivres de la *Roma Sotterranea* représentent seuls aujourd'hui des monuments disparus dont ils conservent l'image dans la mesure de leur exactitude. L'Heureux est un témoin de plus; il a vu ces fresques, il a pu les comparer entre elles, comme avec les mosaïques et les marbres; il les décrit avec amour et presque toujours avec une intelligence rare de son temps, et qui manque parfois encore aux érudits de nos jours. On lit quelque part, à propos de la scène de la Samaritaine, représentée sur un sarcophage du Louvre comme sur les tombes de Narbonne et sur tant d'autres monuments chrétiens : « Je ne saurais trop expliquer ce que l'on voit sur le couronnement, et je serais porté à croire que ce sont des tresses de cheveux; on sait qu'il était d'usage de les consacrer aux fleuves et aux nymphes des fontaines; et il se pourrait que cette femme qui a les cheveux courts, ce qui n'est pas dans le costume, vînt, au moment où elle a rencon-

tré Jésus-Christ, de sacrifier sa chevelure et d'en déposer l'offrande sur une fontaine ou sur un monument funèbre. » L'Heureux évite de semblables rêves et n'égare pas le lecteur novice dans des inventions si hasardées. S'il dit simplement : « Samaritana e puteo noscitur, » on peut croire qu'il a compris les accessoires de la scène et reconnu, au-dessus du puits qu'il signale, la corde roulée que l'imagination du moderne antiquaire devait si singulièrement travestir. Son appréciation est le plus souvent droite et exacte. Où L'Heureux ne comprend pas, il exprime simplement ce qu'il voit, en se gardant des chances de l'hypothèse; d'autres comprendront sur sa description. « Prope serpentem, » écrit-il, « offert quidam super aram; » et nous reconnaissons ici, comme sur l'ædicule de Tazan, dans les bas-reliefs d'un sarcophage d'Arles, comme sur deux tombes de Rome et de Vérone, le dragon des Babyloniens, que Daniel fit périr avec un gâteau de poils, de graisse et de poix. Il a justement remarqué qu'à côté des orantes, si fréquemment sculptées au centre des sarcophages, on trouve rarement des figures d'hommes dans l'attitude de la prière. Le R. P. Garcucci signale de son côté, dans les *Hagioglypta*, une distinction nouvelle entre la façon de représenter le Christ sur l'*arcus major* et dans les absides des basiliques.

Le livre de L'Heureux n'est pas un guide à dédaigner; et d'ailleurs, si parfois l'auteur se trompe, l'éditeur est là qui le redresse par de savantes notes. Ce qui me frappe encore chez L'Heureux, c'est la somme de ses lectures. Il sait moins que Bosio, sans doute, et n'a pas étudié en Romain la topographie de la ville sainte; mais son but n'était pas le même, et à côté de l'illustre auteur de la *Roma Sotterranea*, il y a place encore pour l'estime. Avant le temps où purent se faire, à l'aide d'ouvrages antérieurs, des livres de seconde main, où se répand, sans frais de sérieuse lecture, la monnaie courante d'une érudition facile, c'était une œuvre méritoire que de réunir, sur un sujet neuf, le nombre de textes qu'a connus L'Heureux et que sa sagacité applique à l'antiquité figurée chrétienne. Il fallait alors lire sans guide et chercher laborieusement aux sources originales les éléments nécessaires à l'intelligence d'une symbolique nouvelle. C'est ce qu'a fait l'ami de Bosio, et son travail atteste les plus consciencieux efforts.

Le savant Napolitain a voulu faire des *Hagioglypta* une œuvre didactique; il y a réussi, selon moi, car il n'a plaint pour cela ni son temps ni son labeur. Chaque citation de L'Heureux est accompagnée d'une note de l'éditeur, et cette note contient une indication exacte et précise du passage relaté. C'est une clef précieuse et dont tout travailleur sentira le prix, car le savant Père ne renvoie qu'à des éditions choisies. Les additions forment à elles seules un livre plein de faits et de recherches, et qui annoncent dignement le grand recueil d'antiques verres chrétiens qu'il prépare à cette heure pour compléter le précieux traité de Philippe Buonarotti. Plus d'une question vieillie dans des discussions embarrassées s'explique et s'éclaircit par les annotations du savant Jésuite, si versé dans la connaissance de l'antiquité générale et dans l'étude spéciale des Pères.

Au commentaire écrit, l'édition des *Hagioglypta* joint une explication par le crayon, due au beau talent du R. P. Martin. Où l'Heureux décrit un sarcophage, une peinture, une mosaïque, les savants Pères donnent dans le

texte la représentation du monument lui-même, s'il existe encore ou si copie nous en est parvenue. C'est un prix nouveau ajouté à l'œuvre exhumée, car la plume, quoi qu'on fasse, est toujours impuissante à décrire ce que le crayon représente.

Ainsi édités, les *Hagioglypta* auront gagné singulièrement à attendre depuis 1605 l'effet de l'*imprimatur* du censeur François Luca. Ils paraissent aujourd'hui avec le mérite d'un livre ancien et l'attrait d'une publication nouvelle, riches de notes précieuses et de dessins que le vieil auteur avait sans doute rêvé de joindre à son texte, comme Bosio se préparait alors à le faire pour son précieux recueil.

EDMOND LE BLANT.

VIE DE MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT, religieuse carmélite (1619-1648); par L. de CISSEY, 1 vol. in-12. Paris, BRAY, éditeur.

Le nom de Marguerite du Saint-Sacrement se rattache au grand mouvement religieux du dix-septième siècle. Il y eut alors, on ne l'ignore point, comme une nouvelle effusion de l'esprit chrétien dans le monde. Longtemps battu par les orages de la Réforme, le catholicisme refleurit partout; et ce champ, purifié par le feu, arrosé par le sang, donna une abondante moisson. C'est en effet de la première moitié de cette glorieuse époque que datent, pour la France du moins, la plupart des établissements religieux que nous voyons fleurir aujourd'hui. Saint-Sulpice, l'Oratoire, la Visitation, les Frères des Écoles chrétiennes, les Filles de la Charité, les Prêtres de Saint-Lazare et mille autres institutions qui remplissent le monde de leurs saints exemples et de leurs inépuisables bienfaits sont, on le sait, de ce temps. De ce temps sont aussi les dévotions touchantes du Sacré-Cœur et de la Sainte-Enfance, si goûtées et si répandues aujourd'hui. Or c'est à cette dernière, en particulier, que se lie le nom de Marguerite du Saint-Sacrement; elle en fut, sinon l'institutrice, au moins la promotrice la plus puissante.

Comme Sainte Jeanne de Chantal et Marie Alacoque, qui furent ses contemporaines, Marguerite du Saint-Sacrement vit le jour en Bourgogne. Son père, M. Parigot, était un riche bourgeois de la ville de Beaune, vieille cité de tout temps remarquable par la gravité de ses mœurs. Les délicatesses et les soins que comportait la fortune de sa famille entourèrent son enfance débile. Grâce à cela, elle avait traversé les premières crises de la vie; elle était forte et belle et voyait le monde lui sourire, quand, à quatorze ans, elle le quitta pour le cloître. Sa vocation ne fut donc pas l'effet des déceptions et des amères expériences d'ici-bas, mais l'obéissance à un mystérieux appel d'en haut, qui se fit entendre à elle dès son enfance et prit la forme d'une affection presque fraternelle pour l'Enfant Jésus. De bonne heure, elle en était arrivée, dans ses pieuses hallucinations, au sentiment de la présence réelle du divin Enfant et vivait avec lui, par l'esprit, dans ce naïf et gracieux commerce que le Guide a rêvé entre saint Jean-Baptiste et Notre-Seigneur, et qu'il a si suavement peint dans ses Saintes-Familles. Le nouvel historien de Marguerite du Saint-

Sacrement a fait lui-même un tableau touchant de ces enfantines et saintes intimités.

Ce n'était pas cependant puérilité de cœur chez la jeune fille; elle avait l'âme forte et comprenait le côté pratique du devoir chrétien. Tant qu'elle resta dans la maison de son père, elle y donna au soin des pauvres autant de temps au moins qu'à la contemplation; mais elle avait été frappée au cœur de ce trait enflammé de l'amour divin qui perça sainte Thérèse, et la vie terrestre était pour elle un fruit dépourvu de saveur, une coupe dont elle détournait les lèvres. Heureusement sa famille ne la força pas d'y goûter. Son père, bien qu'il fût devenu veuf et n'eût plus qu'elle, la laissa choisir en liberté le genre de vie auquel elle aspirait. Les maisons du Carmel s'élevaient alors de toute part en France; pas de petite ville qui n'en eût. Il venait justement de s'en élever une à Beaune par les soins et la munificence d'un oncle de Marguerite.

C'est là que se jeta la timide colombe. Dès les premiers jours de son noviciat, elle montra une supériorité de lumières spirituelles dont s'étonnèrent ceux qui avaient mission d'étudier et d'éclairer sa vocation. Leur conviction fut bientôt qu'elle était une de ces âmes privilégiées que Dieu choisit pour en faire l'instrument de ses bontés envers les hommes. En effet, Marguerite était appelée à la douce mission de tourner les esprits et les cœurs vers le mystère de la Sainte Enfance de Jésus-Christ, et d'inspirer, pour les premières années de son humanité, ces sentiments d'amour et de tendre compassion qui avaient attiré les bergers autour de la crèche de Bethléem. Ce fut sa pensée unique, le but de toutes ses paroles. Bien qu'elle soit morte à la fleur de l'âge, elle a pu voir ses vœux accomplis dans presque toutes les contrées de la France. La dévotion à la Sainte Enfance prit, de son vivant et sous son influence, une grande extension. Sa renommée de sainteté s'était étendue au loin, et sa parole était partout puissante. Les choses prodigieuses qui s'étaient accomplies en elle, les maladies inouïes qu'elle avait éprouvées, et la façon plus inouïe encore dont elle en avait guéri; les prédictions qu'elle avait faites d'événements impossibles à prévoir et qui se trouvèrent réalisés; les promesses qu'elle donna au nom du ciel, et que le ciel sembla tenir; les faveurs célestes qu'elle obtint, ou qui du moins furent attribuées à son intervention auprès de Dieu; mille circonstances de sa vie restées inexplicables, et sur lesquelles l'Église aura peut-être un jour à se prononcer, répandirent promptement son nom et lui attirèrent une vénération générale. « La réputation de sainteté de Marguerite, dit M. de Cissey, attirait à Beaune un concours prodigieux de pèlerins, qui venaient adresser au saint Enfant Jésus, dans l'église des Carmélites, des prières rendues plus ferventes par le récit des grâces nombreuses obtenues dans ce lieu béni de Dieu. Comme ils n'étaient pas tous assez heureux pour entretenir Marguerite, ou comme il fallait attendre plusieurs jours le moment de lui parler, ces pèlerins ne manquaient pas d'assister à la messe conventuelle, pendant laquelle le sentiment de la présence de Marguerite produisait sur eux une impression indéfinissable et redoublait le respect, la foi et la confiance qui agitaient tous les cœurs. Cette foule pieuse attendait impatiemment le moment de la communion, dans l'espoir que Marguerite quitterait le chœur réservé aux religieuses pour s'a-

genouiller à la sainte table ; et tous ceux dont l'attente n'avait pas été trompée publiaient ensuite au loin l'émotion produite par la gravité respectueuse de la démarche de Marguerite, les agitations enflammées qui se peignaient sur son visage, et surtout la vertu céleste qui accompagnait tous ses mouvements. »

Des demandes d'intercession lui venaient, par lettres, de tous les côtés, des provinces, de la cour même. La triste épouse de Louis XIII, que sa stérilité rendait si malheureuse, s'adressa aussi à la jeune carmélite de Beaune, et, s'il faut en croire la légende du couvent, c'est à ses prières que la France fut redevable de l'enfant qui devint Louis XIV. Marguerite aurait eu la révélation de sa naissance et l'aurait annoncée neuf mois avant que le pays la saluât de ses acclamations.

Mais, si Marguerite avait à ce point la confiance des grands, elle possédait à un bien autre degré celle des petits. Dans l'opinion des populations bourguignonnes, elle était toute-puissante auprès de Dieu ; et, encore aujourd'hui, elle passe auprès d'elles pour avoir été leur Geneviève en ces mauvais jours de la guerre de Trente ans, et avoir détourné de leurs confins un second Attila. Cet Attila, de dimensions toutes relatives, était le célèbre Galas, général des armées de l'Empereur, qui échoua, en effet, misérablement devant Saint-Jean-de-l'Osne, une bicoque sans défense, et se vit arrêté par une inondation extraordinaire, que le pays sauvé regarda comme un secours divin obtenu par les prières de la religieuse. M. de Cissey dit, à cette occasion, dans un fort beau langage : « Il sera un jour révélé que bien des victoires, dont se glorifient les héros du monde, ne sont dues qu'à l'accomplissement des décrets de la Providence, qui élève ou châtie à son gré les nations et leurs chefs ; et l'on saura que, si quelques âmes peuvent ici-bas modifier les desseins de Dieu, ce sont seulement celles des saints qu'il aime, et dont les prières ont plus de puissance que la valeur et l'habileté des plus grands capitaines. »

Ces paroles sont vraies en elles-mêmes, et il n'est pas de catholique qui ne soit prêt à y souscrire. Mais la croyance populaire autorise-t-elle à les appliquer au fait dont il s'agit, et à proclamer, d'une façon si solennelle, que l'inondation de la Saône, en 1636, et la retraite de Galas, furent des miracles ? C'est une chose contre laquelle on ne saurait trop protester aujourd'hui, dans l'intérêt bien entendu de la religion, que cette disposition si fréquente, chez les hagiographes de second ordre, à traduire en faits authentiques et à livrer à la foi des fidèles, comme des manifestations surnaturelles de la puissance et de la bonté de Dieu, des faits dépourvus de toute garantie historique et qui ne reposent souvent que sur les pieuses interprétations de la crédulité émue. La prudente réserve de l'Église, en ces matières, est mise en oubli tous les jours par des hommes à qui leur bonne intention cache les dangers de leur imprudence, et qui prêtent ainsi, à leur insu, des armes trop faciles aux ennemis de la foi. Nous blâmerions M. de Cissey, qui nous semble un catholique intelligent et zélé, d'avoir donné dans ce genre vulgaire et compromettant, si, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, il avait réellement entendu faire une *histoire* de Marguerite du Saint-Sacrement. Le jour n'est pas venu où l'on pourra dire aux fidèles ce qu'ils doivent croire des merveilles que la chronique locale et les traditions de l'Ordre racontent de la jeune et sainte carmélite de Beaune. M. de Cissey n'a voulu, ce nous semble, que rajeunir

et compléter, par des souvenirs recueillis sur place, le récit, quelque peu oublié aujourd'hui, que le P. Amelotte en a fait autrefois. Le titre de *Vie*, qu'a choisi lui-même M. de Cissey, nous paraît expliquer sa pensée en ce sens. La vie d'un personnage, en effet, ne se compose pas seulement de ses actions réelles, mais de tout le nimbe légendaire dont la croyance publique l'environne. C'est à dégager la vérité de ce brillant nuage d'erreurs dont les noms célèbres sont enveloppés que gît le labeur de l'historien. Mais ce n'est pas celui que M. de Cissey s'est imposé. Il a voulu être et a été le chroniqueur laborieux et sympathique du couvent des Carmélites de Beaune, mais rien de plus. C'est un engagement à en être l'historien, le jour, qui n'est pas loin, dit-on, où l'Église se sera prononcée dans la cause de la béatification de Marguerite du Saint-Sacrement. S'il apporte alors, dans l'histoire de sa compatriote, le talent d'écrivain qu'il a déployé dans sa légende, on peut compter sur un bon livre de plus.

P. Douhaire.

LES TABLES DE MALAGA ET DE SALPENSA, par M. Ch. Giraud, membre de l'Institut.

Au mois d'octobre 1851, des excavations pratiquées dans un des faubourgs de Malaga amenèrent la découverte de deux tables de bronze couvertes d'inscriptions latines et parfaitement conservées. Ces tables, publiées au bout d'un an par un avocat espagnol et commentées par M. Th. Momimsen, attirent en ce moment au plus haut degré l'attention du monde savant. Leur authenticité, acceptée d'abord par les érudits les plus distingués de l'Allemagne, puis contestée par M. Laboulaye avec toute l'autorité de son savoir et de son nom, vient d'être habilement défendue par M. Giraud dans une série de lettres aujourd'hui réunies en volume et destinées à fixer le véritable caractère et la valeur historique de ces monuments. Simple rapporteur du débat, nous n'essayerons pas de résoudre un problème qui divise les maîtres de la science; mais, à coup sûr, si l'on accepte la thèse ingénieusement et savamment présentée par M. Giraud, on est forcé de reconnaître avec lui dans la découverte de Malaga un événement épigraphique de la plus haute importance.

En effet, ces deux tables, fragment d'une coutume locale du temps de Domitien (*lex municipalis vel consuetudo*, lib. VI, pr. D., 3, 4), jettent la plus vive lumière sur l'histoire du droit municipal dans les premiers temps de l'empire romain. Celle de Malaga, que M. Giraud réserve pour un examen plus approfondi, fournit de précieux renseignements sur l'administration intérieure des cités latines; et celle de Salpensa, qui doit plus spécialement nous occuper, nous offre des détails pleins d'intérêt sur l'état du droit privé dans ces villes.

On sait quelle était la nature du *droit de latinité :* dans l'ordre politique, il excluait le *Jus honorum et munerum* et le *connubium* avec les citoyens romains; au point de vue du droit civil, il respectait l'ancienne autonomie des cités, tout en les laissant libres, si elles le préféraient, d'adopter en to-

talité ou en partie les lois romaines. Un grand nombre de villes latines avaient usé de cette faculté. De ce nombre paraissent avoir été Malaga et Salpensa, fondées autrefois par des colonies romaines et naturellement disposées à reproduire les institutions de la mère patrie.

C'est ainsi que l'on trouve dans les neuf chapitres que contient la table de Salpensa un curieux mélange des principes du *Jus civile* et des coutumes indigènes. L'organisation de la famille, analogue à celle de Rome, semble destinée à faciliter la transition des habitants de la cité latine à la bourgeoisie romaine. Les principes sont presque identiques en ce qui touche la puissance paternelle, la tutelle des femmes, les droits des patrons sur les affranchis. On remarque, au contraire, dans les dispositions relatives aux formalités de la *manumissio* et à la *datio tutelæ*, plusieurs dérogations au droit commun et des priviléges importants établis en faveur des villes latines.

D'autres chapitres contiennent d'intéressantes particularités sur l'organisation des magistratures municipales, et notamment sur un des points les plus curieux et les moins connus de l'ancienne procédure; nous voulons parler de l'*intercessio*.

Dans les premiers temps de la République, la décision rendue par un magistrat dans l'exercice régulier de ses attributions était souveraine et sans appel. Il fallait, pour la détruire, l'intervention d'un magistrat égal ou supérieur (*par majorve potestas*); c'est ce qu'on nommait *intercessio*. Cette institution acquit une grande importance par suite du *veto* des tribuns, *veto* que beaucoup d'auteurs considèrent comme purement suspensif, mais qui, si l'on en croit M. Giraud, ne tarda pas à devenir absolu. On trouve un mémorable exemple d'un semblable *veto* dans les procès de Scipion l'Africain et de Scipion l'Asiatique. L'*intercessio* des tribuns reçut bientôt une organisation complète; la *vocatio* devant ces magistrats eut sa procédure à part, fondée sur le droit de coërcition, base et principe de l'appel. C'est toute une transformation qui s'opère. Limitée sous la République, l'*intercessio* se modifie profondément sous l'Empire. Ce droit passe à l'Empereur avec les autres attributions de la puissance tribunitienne; Néron le partage avec le Sénat. Cette antique institution tend de jour en jour à prendre le caractère et les formes de l'appel; l'ancien nom lui-même ne tarde pas à disparaître, et la procédure de l'*appellatio* est réglée au temps de Marc-Aurèle.

La table de Salpensa nous apprend ce qu'avait été l'*intercessio* dans les cités latines. Là, comme à Rome, à la différence de ce qui se passait dans les provinces, elle avait eu son origine dans la dualité des charges; on l'avait peu à peu réglementée; dans certains cas précisés par le monument qui nous occupe, elle ne pouvait avoir lieu; on n'y pouvait recourir que *semel in eadem re;* enfin le délai pour intercéder était de trois jours. C'est là une modification de l'ancien droit, et c'est en même temps le germe d'une institution qui trouvera dans les institutions impériales un complet développement.

On peut juger par cette courte analyse de l'intérêt de la découverte de Malaga. Nous n'examinerons pas les nombreuses objections par lesquelles M. Laboulaye en attaque l'autorité. Il en est une cependant qui domine toute la querelle et que nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs. Com-

ment s'explique, se demande l'éminent professeur, le développement des libertés municipales attesté par ces monuments aux temps de Domitien, aux plus mauvais jours de l'Empire? Cet étrange contraste des libertés locales et de l'asservissement universel n'effraye pas M. Momimsen. Il appartient à une école qui salue dans l'avénement des Césars une ère de réparation et de progrès social. Dans une histoire romaine actuellement en cours de publication [1], il consacre beaucoup de science et de talent à la défense de ce triste paradoxe, et, à ses yeux, la découverte des tables espagnoles n'est qu'un argument de plus en faveur de son système. M. Giraud, plus frappé de l'objection qui lui est adressée, ne la laisse cependant pas sans réponse. Suivant lui, les libertés municipales auraient en effet subsisté et se seraient même accrues sous l'Empire. César, puis Auguste, dans leurs attaques contre les institutions républicaines, avaient paru prendre en main la cause des provinces; plus tard, Galba, Othon, Vitellius, s'étaient disputé l'appui des cités latines, et de nombreuses et importantes prérogatives avaient été le prix de ce concours. Ainsi les priviléges municipaux survécurent pendant deux siècles environ aux libertés publiques et cachèrent pour un temps, sous des apparences trompeuses, la décadence de l'Empire, jusqu'au jour où une centralisation sans limites, absorbant les libertés locales comme les autres, fit passer sur toutes les parties du monde romain le même niveau d'égalité et de servitude.

C'est à ce point de vue que la table de Malaga, consacrée au droit public des cités latines, semble devoir offrir un intérêt tout particulier. Espérons que de nouvelles études de M. Giraud nous la feront bientôt connaître. Nous attendons avec impatience que l'Europe savante soit en mesure de se prononcer sur les résultats de cette querelle. Mais, quelle que soit l'issue de la lutte, les noms des combattants disent assez qu'elle n'aura été ni sans intérêt pour le public ni sans profit pour la science.

ALBERT GIGOT.

UTILITÉ D'UN VOYAGE D'AGRÉMENT A PARIS, par Mademoiselle JULIE GOURAUD. Paris. Louis Vivès, éditeur.

Un voyage d'agrément! un voyage à Paris! Que de personnes auxquelles ces mots ne rappellent jamais qu'un tourbillon de plaisirs, de frivolités et de vaines joies, c'est-à-dire de désillusions et de mécomptes! Bien rares, mais bien plus heureuses les âmes qui savent demeurer sérieuses jusque dans leurs plaisirs, et recueillir d'un *voyage d'agrément* une grande *utilité* pour Dieu, pour leurs frères et pour elles-mêmes.

C'est une de ces âmes d'élite, à la fois douce, gracieuse et sérieusement chrétienne, dont le livre de mademoiselle Julie Gouraud vous procurera la connaissance. Vous en serez encore au charme de son élégante causerie, que déjà le fonds chrétien de ses idées se sera emparé de vous, et bientôt vous

[1] *Rœmische Geschichte*, IIIe liv. Berlin, 1854-1856.

vous apercevrez qu'en croyant feuilleter le journal d'une spirituelle étrangère vous lisiez un cours complet de bienfaisance chrétienne.

Tel est, en effet, tout le but de l'ouvrage : une leçon d'économie charitable et de bienfaisance pratique, sous le voile léger d'une fiction qui repose l'esprit. Pas trop de fiction, ce qui distrairait l'attention du lecteur ; pas trop de gravité, ce qui le fatiguerait ; non : une alliance des plus heureuses et qui assurera, nous le croyons, au livre de mademoiselle Gouraud le meilleur succès.

Il nous siérait mal d'insister davantage sur les agréments littéraires d'un livre qui en possède de plus sérieux. Nous aimons à voir la délicate main qui signe les lettres dont chacune fait connaître l'histoire, le but et les règles d'une bonne œuvre, quitter ses bracelets et ses gants pour partager, dans un hôpital, le fort travail des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Nous aimons à entendre les naïves exclamations qu'arrache à cette jeune âme la révélation des joies de la charité ; à voir ce cœur s'élargir peu à peu, à mesure que pénètre plus avant en lui le rayon sacré, jusqu'à devenir digne, sous son vêtement moderne, de ces femmes chrétiennes qui veillaient, il y a dix-huit siècles, auprès du sanglant berceau de l'Église.

La charité est à soi-même son meilleur apôtre ; elle se prêche et se fait suivre en se montrant. Nous espérons donc que le livre de mademoiselle Gouraud fera visiter des pauvres, soigner des malades, instruire des enfants et fonder des écoles : aucune louange, après celle-là, ne serait digne de la plume élégante et solidement chrétienne qui l'a écrit.

Pourquoi faut-il que nous ayons à exprimer un regret que nous réservait l'un des derniers chapitres de cet excellent livre? Un document publié par mademoiselle Gouraud, et qui raconte la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul, renferme une erreur grave, contre laquelle nous devons prémunir les lecteurs. Ce document, après avoir fait connaître les origines et les premiers développements de la Société, ajoute que, « *plus tard*, un jeune homme, doué d'une foi vive, d'une intelligence supérieure, en fit partie, et que ce jeune homme était Frédéric Ozanam. »

M. Ozanam est mort : ce sera un devoir, et un devoir sacré pour ses élèves et ses amis, de ne rien laisser dérober à la glorieuse couronne qu'il a reçue de Dieu dès ce monde.

Mademoiselle Gouraud partage, nous le savons, nos pieux sentiments pour cette belle mémoire : nous lui signalerons donc avec confiance l'erreur qui, sur la foi d'autrui, s'est glissée dans son livre [1]. Il demeure jusqu'à ce jour incontesté que M. Ozanam fut *au moins* l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul. Personne encore n'a jamais écrit qu'après la naissance de cette Société, postérieurement à son organisation, *plus tard*, il commença seulement d'en faire partie ; et, pour ne rappeler que le moins possible une controverse regrettable élevée dernièrement à ce sujet, nous rendrons cette justice à ceux qui furent alors nos adversaires, que jamais ils ne firent valoir

[1] Avec la même confiance, nous indiquons à l'Auteur, au chapitre où il est question des Salles d'asile et de la Maison des Enfants convalescents, des erreurs qu'il sera nécessaire de faire disparaître dans une deuxième édition.

(*Note de la Rédaction*).

contre la mémoire de M. Ozanam une prétention si positivement erronée.

Nous ne sommes plus au bon temps où des éditeurs fameux payaient très-cher quiconque découvrait la moindre tache dans leur œuvre; mais partout et toujours des auteurs comme mademoiselle Gouraud sauront reconnaître une erreur et discerner les intentions d'une respectueuse critique.

L'auteur d'un livre si chrétien sait aussi bien que nous que, de toutes les œuvres de charité, la première et la plus obligatoire est la justice.

L'abbé Henri Perreyve.

NOUVELLES LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS DE LEIBNITZ, précédés d'une Introduction, par M. Foucher de Careil. 1 vol. in-8. Paris, *Durand*, édit.

Voici encore une découverte pleine d'intérêt pour les admirateurs du génie de Leibnitz, et que rechercheront toutes les personnes qui s'occupent d'études philosophiques. C'est le fruit de nouvelles recherches faites dans les manuscrits légués par Leibnitz à la bibliothèque de Hanovre. Déjà, en 1854, M. Foucher de Careil en avait rapporté une réfutation inédite de Spinosa et plusieurs autres écrits de morale ou de philosophie. Il revient cette fois avec un nouveau et plus riche butin. Deux dialogues de Platon, le *Phédon* et le *Théétète*, traduits et annotés par Leibnitz, — des lettres et des remarques sur Descartes et le cartésianisme, — une correspondance avec Hobbes, — un appendice contenant des lettres à Arnaud et à Fardella, — enfin une Vie et un Portrait de Leibnitz par lui-même, voilà ce que contient, avec une curieuse Introduction, ce premier volume d'une collection qui doit en avoir plusieurs. Car, s'il faut en croire ces paroles de Leibnitz à un de ses amis : *Qui me non nisi editis novit, non novit*, le *placer* sur lequel M. Foucher de Careil a mis la main est loin d'être épuisé.

P. Douhaire.

Nous avons annoncé à nos lecteurs la publication de la *Vie de la sœur Rosalie*, par M. le vicomte de Melun; et l'accueil fait par le public à cet ouvrage montre assez que l'auteur a pleinement répondu à l'attente des nombreux amis de la supérieure de la rue de l'Épée-de-Bois. En attendant que nous en rendions compte, nous nous empressons de signaler ces pages, où on lira, avec non moins de charme que d'édification, le récit des œuvres et le tableau des vertus de cette humble fille de la charité.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

CONFÉRENCES DE TOULOUSE

CINQUIÈME CONFÉRENCE[1]

DE LA VIE SURNATURELLE.

Monseigneur, Messieurs,

En suivant l'homme sur la route de Dieu et de sa destinée, nous avons rencontré le chrétien. J'ai affirmé que le chrétien seul possédait la plénitude des vertus morales, que lui seul surtout avait le privilége d'aimer Dieu, et d'être avec lui, par conséquent, dans des rapports dignes de Dieu et dignes de l'homme. Cela est-il vrai? Et, si cela est vrai, comment le chrétien est-il ici-bas la seule créature intelligente qui soit à l'état où elle doit être? Le chrétien est-il plus qu'un homme? S'il est plus qu'un homme, comment est-il arrivé à cette élévation surhumaine? S'il n'est qu'un homme, comment se fait-il que lui seul possède et pratique des vertus inaccessibles au reste de l'humanité? Ce sont là, messieurs, de graves questions, et qu'il nous faut aborder immédiatement.

Est-il vrai que le chrétien seul possède la plénitude des vertus morales? que lui seul ait connu et réalisé ici-bas l'amour de Dieu? Pour le savoir, il ne faut pas considérer l'homme tombé au-dessous de lui-même, mais le prendre avec sincérité au faîte de sa grandeur connue; car, de même qu'il serait injuste, pour apprécier le christianisme, de regarder le chrétien qui n'en aurait que le nom, il le serait aussi d'opposer au chrétien véritable un homme indigne de paraître comme le représentant de l'humanité. Allonc donc à l'homme vrai, à l'homme total, s'il est permis d'user de cette expression, et, négligeant dans son histoire ce qui est la moindre part de lui, saisissons-le, dans le cours authentique de ses annales, au sommet le plus haut où l'ait placé la vertu.

Nous n'hésiterons pas longtemps. Il y a des peuples dans le monde,

[1] Voir le *Correspondant* des 25 mars, 25 mai, 25 juillet et 25 novembre 1856.

qui, par un soin particulier de la Providence, se sont élevés, pendant une période de l'âge humain, à une gloire qui les tient debout encore devant la postérité, et nous arrache, à leur louange, comme s'ils étaient nos seuls aïeux, le titre vénérable et singulier d'*anciens*. Nations élues jusque dans leur territoire, elles habitaient ces deux fameuses presqu'îles si admirablement dessinées par le doigt de Dieu, la Grèce et l'Italie. Un ciel pur, en versant sur elles des flots de lumière, leur épargnait cependant une chaleur qui les eût énervées ; et, tenant le milieu du monde entre le pôle et l'équateur, au bord d'une mer assez grande pour leur ouvrir des chemins, trop étroite pour les séparer du reste de la terre, elles devaient à cette situation prédestinée un tempérament où dominait l'harmonie. L'art, le goût, l'éloquence, le sentiment du beau sous toutes ses formes, faisaient partie de la nature grecque ; et, si Rome, moins heureuse, imitait plus qu'elle ne créait, elle eut cependant, comme son aînée, la parole qui subjugue et le style qui ne meurt pas. Mais ce qui les porta l'une et l'autre aux cimes de l'histoire, ce fut que, dans la servitude où se taisait le genre humain, l'une et l'autre eurent l'instinct du droit, et fondèrent, après Moïse, sans être inspirées comme lui, la seconde et la troisième cité. Comme Jérusalem avait été assise sur les tables du Sinaï, Athènes et Rome le furent sur d'autres tables, moins sacrées sans doute, puisque la main de Dieu ne les avait pas écrites, mais qui formèrent des peuples capables de se vaincre et dignes de se gouverner.

Assurément, messieurs, en m'adressant là, comme au type le plus élevé de la nature humaine, j'obéis à l'histoire, et je respecte la vérité.

Or quelles furent les vertus de ces peuples? On ne peut nier qu'ils eurent la prudence et la force : la prudence, qui en fit, dans leur gouvernement, les fondateurs de la liberté civile; la force, qui leur permit de défendre leurs institutions contre la jalousie de tous leurs voisins, et finit par leur donner l'empire de l'univers. Mais furent-ils justes? furent-ils chastes? aimèrent-ils Dieu? Je ne surprendrai personne en leur refusant toutes ces vertus. Car, s'ils eurent l'instinct et même la science du droit, ce fut dans les étroites limites de la cité, en faveur d'un petit nombre d'hommes décorés du titre de citoyens, et servis par une multitude qui n'avait plus de rang dans l'estime ni de nom dans la loi. L'humanité n'existait pas pour eux, et la justice les accuse d'autant plus qu'ils la connurent et la pratiquèrent davantage dans l'horizon égoïste où s'enfermait leur conscience. On dira toujours qu'ils produisirent de grands citoyens, jamais qu'ils respectèrent dans l'homme ses droits et sa dignité. D'où venait cette ignorance ou ce mépris de l'homme? Comment des peuples à qui leur liberté était si chère la sacrifiaient-ils si volontiers dans le fils de l'esclave et dans le vaincu? Ce n'est pas l'heure de le dire ; il suffit de le constater.

La même contradiction se remarque en eux dans l'ordre de la tempérance et des mœurs. Par une exception prodigieuse, ils connurent avant l'Évangile l'unité du mariage, et eurent ainsi l'honneur d'asseoir la famille sur son vrai fondement. Mais ne leur demandez pas une chair soumise à l'esprit, une continence qui respecte l'âge, le foyer domestique, ni même la majesté de leurs dieux ; ils savent que la pudeur est le voile de toutes les vertus, mais ce voile est arraché de leurs cœurs, et l'histoire les voit tels qu'ils furent, dissolus dans leurs fêtes et jusque dans leurs temples, corrompant la vie privée par les institutions de la vie publique, et nous léguant des souvenirs qui contraignent notre admiration même à baisser les yeux.

Quant à la vertu qui affermit et conserve toutes les autres, ils eurent, sans doute, dans leurs beaux jours, une religion vivante, et Rome put se vanter, par la bouche du plus grand de ses orateurs, d'avoir eu des égaux dans la guerre, mais non pas dans la piété. Ils rapportaient aux dieux, quel qu'en fût le nom, la sainteté de leurs lois comme le succès de leurs armes, et le culte de la patrie leur était inséparable du culte de ses divinités fondatrices. Jamais ils n'eurent l'orgueil de croire que la raison toute seule fonde et soutient une cité, et, mieux encore que ne l'a dit un écrivain moderne, ils estimaient que *tout peuple est un vaisseau qui a ses ancres au ciel*[1]. Mais, si telle était leur foi, et s'ils trouvèrent pour l'exprimer des cérémonies où respiraient la crainte et la vénération, ils n'allèrent pas cependant jusqu'à pressentir le dernier mot de l'homme pour Dieu et de Dieu pour l'homme, qui est l'amour. Ils crurent, ils prièrent, ils tremblèrent, ils adorèrent, c'était beaucoup : on peut même soutenir, après saint Paul, qu'ils eurent connaissance du Dieu véritable, du Dieu unique et saint que contemple aujourd'hui l'œil régénéré de l'homme, mais ils ne l'aimèrent pas. Aucune trace de ce mouvement intime et doux qui rapproche la créature de sa source ne se découvre dans leurs livres et leurs monuments. En cela, comme pour les mœurs, comme pour le droit, ils surent plus qu'il ne firent, plus grands par l'intelligence que par le cœur, et nous donnant le spectacle d'une infirmité incompréhensible dans une admirable perfection.

Et, chose digne d'étude, toutes les fois qu'un homme, même aujourd'hui, cesse d'être chrétien ou refuse de l'être, il retombe à l'état de ces peuples fameux qui ont précédé l'ère chrétienne. Il peut être Spartiate, Athénien ou Romain, mais il ne sera ni juste, ni chaste, ni aimant Dieu. Je dis qu'il ne sera pas même juste, et, pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à le regarder dans ses rapports avec le pauvre. Ce qu'était l'esclave autrefois, le pauvre l'est aujourd'hui. Le pauvre

[1] Rivarol.

est l'esclave affranchi et protégé par la loi de Dieu; et ce que l'homme moderne est par rapport à l'un vous indique ce qu'il eût été à l'égard de l'autre. Or l'homme qui n'est pas chrétien a-t-il des entrailles pour le pauvre? le traite-t-il comme un frère? a-t-il quelque idée de sa dignité, et un souci sérieux de son âme et de son corps? Je n'oserais pas dire que la philanthropie soit sans action sur tout cœur qui est fermé à l'Évangile; mais, s'il y a des exemples d'une bienfaisance inspirée par la seule raison, je les admire comme une exception généreuse, et leur rareté me prouve qu'ils ne sont pas l'effet d'une cause capable de les produire ordinairement. Peut-être direz-vous que la charité ne doit pas se confondre avec la justice, et que l'absence de la première ne convainc pas d'être étranger à la seconde? Il est vrai que la charité a un autre nom que la justice dans la langue humaine, et même un autre sens. Mais, dans la langue divine, l'une ne va pas sans l'autre, et celui-là seul est juste qui aime l'homme pour Dieu et avec Dieu. C'est cet amour que le christianisme a introduit dans le monde, et qui est à la fois son œuvre, son titre et son privilége. Le chrétien est un homme qui aime Dieu; l'homme est un esprit qui n'aime pas Dieu.

Comment cela se fait-il? comment les anciens, éclairés d'une si vive lumière et capables de si hautes vertus, s'arrêtèrent-ils à la limite où nous les montre leur histoire? comment les modernes, plus éclairés encore, et sortis, quoi qu'ils fassent, d'un sang plus généreux que celui des héros, le sang des saints, perdent-ils tout le fruit de leur race dès qu'ils se séparent du christianisme par l'apostasie de l'intelligence ou par celle du cœur? Manifestement, les anciens n'avaient pas idée de l'humanité, et c'est ce qui a rendu leur justice si imparfaite; mais ils avaient l'idée de la patrie, et c'est ce qui en a fait de grands citoyens, c'est-à-dire des hommes capables d'une double force, la force de vivre sous une liberté réglée, et la force de mourir pour la défendre. Le chrétien, tout en conservant la tradition de la patrie, parce qu'elle est honorable et juste, a entendu une parole plus large que celle du Forum, et il a cru à cette parole qui lui disait : *Il n'y a plus de Juif ni de Grec, il n'y a plus d'esclave ni d'homme libre, il n'y a plus d'homme ni de femme, car vous êtes tous un*[1]. Les anciens n'ignoraient pas qu'ils eussent une âme, et même ils la croyaient immortelle. Mais son prix véritable leur était mal connu. Le chrétien l'a connu tout entier dans cette seconde parole : *Que sert de gagner l'univers si l'on perd son âme*[2]? Les anciens entrevoyaient Dieu à la clarté de leur raison et sous les ombres de divinités mensongères; mais ce Dieu, trop caché, ne touchait leur cœur que de crainte et d'espérance, et leur sang ne

[1] *Épître aux Galates*, ch. III, vers. 27.
[2] Saint Matthieu, chap. XVI, vers. 26.

montait pas avec celui du sacrifice vers l'invisible majesté qui les tenait en suspens. Le chrétien a su le dernier mot de Dieu dans cette troisième parole : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit*[1]. Ainsi succédèrent aux vertus de l'homme antique les vertus de l'homme nouveau ; à la cité étroite et oppressive de la Grèce ou de Rome, la société du genre humain ; à la vie purement civile et politique, la vie spirituelle ; au règne des grands desseins, le règne de Dieu et des âmes ; aux temps de la gloire, ceux de la charité.

Mais, encore une fois, comment cela s'est-il fait ? comment l'homme antique n'a-t-il pu atteindre à la vie de l'homme nouveau ? Est-ce au progrès lent et naturel des siècles qu'a été due cette transformation ? le chrétien n'est-il qu'un Grec ou un Romain vieilli de quelques années ? une intelligence mûrie par le travail de l'âge ?

Si nous consultons l'histoire, elle nous montre le christianisme débordant tout à coup, comme un flot imprévu, sur une civilisation dégénérée, et ne naissant ni de la culture antérieure des grands peuples, ni de leurs lois, ni de leurs mœurs, ni de leur raison, ni de leur religion : mais tombant sur eux avec une lumière subite et un empire violent, quoique faible et persécuté. Loin d'avoir préparé et conçu ce genre de vie, l'ancien monde, tout en l'acceptant, succomba sous le fardeau, et ce furent des générations étrangères à toute tradition intellectuelle, à toute police réglée, qui en firent le point de départ et le fondement d'un autre univers moral. Si la vie chrétienne était un simple progrès de l'humanité, il est évident qu'elle se perpétuerait d'elle-même au sein des nations civilisées par le christianisme. Or il n'en est rien ; nous l'avons dit. Dès que l'homme moderne abdique sa foi de chrétien, il retombe à l'instant sous l'imperfection du passé ; il demeure plus instruit qu'Athènes, mais non pas plus chaste ; aussi fort que Rome, mais non pas plus juste ; aussi sage que le Lycée ou l'Académie, mais, comme eux, ne connaissant plus assez Dieu pour l'aimer. Encore c'est trop accorder peut-être à l'orgueil de l'apostasie, et il serait plus vrai de soutenir que le chrétien incroyant n'est pas même comparable à l'homme antique, parce que l'homme antique avait une foi, et que lui n'en a plus.

Messieurs, tout phénomène a une cause, et toute cause est proportionnée au phénomène qu'elle produit. Puis donc que la vie chrétienne est une vie manifestement supérieure à toute autre, elle a nécessairement un principe d'où elle tire son être, sa puissance et sa perpétuité. Quel est ce principe ? Pour l'entendre, il faut savoir ce que c'est, en général, qu'un principe de vie.

[2] 1re *Épître aux Corinth.*, ch. xv, vers. 10.

Dieu, qui est la vie subsistante en elle-même, sans origine et sans fin, est le premier principe de toute vie. Mais, par un dessein digne de sa grandeur et de sa bonté, il a voulu communiquer à ses créatures, pour leur donner plus de ressemblance avec lui-même, quelque chose d'intime et de fécond qui fût le germe transmissible de leur propre vie. Toute vie donc, à tout degré, préexiste dans un germe, et le germe diffère selon la perfection de la vie qu'il contient. Autre est le germe de la plante, autre de l'animal; autre de l'homme; et ce germe, quel qu'il soit, détermine et limite la vie qui en sortira. Dans les êtres matériels, il n'est qu'une forme capable de se développer par un mouvement de croissance, un principe élémentaire de simple végétation. Là n'est pas encore la vie véritable, parce qu'elle manque de spontanéité, c'est-à-dire du sentiment et de la possession de soi-même. Mais, dès que la vie s'ébauche par la spontanéité, le germe change lui-même de nature; il s'élève, il franchit la matière, il devient, sous le nom d'instinct, un principe de vision et d'impulsion : de vision, car l'être ne peut se mouvoir spontanément vers son but ou son objet qu'en ayant de lui une connaissance au moins initiale; d'impulsion, car il ne suffit pas de voir pour agir, il faut encore être attiré vers le terme de l'action. C'est ainsi que l'animal voit la nature extérieure par ses sens, et se sent poussé vers elle par ses besoins. Le germe ou le principe de sa vie n'est plus une simple forme destinée à se développer sous l'empire fatal de l'air, de la lumière et de la chaleur, mais quelque chose d'actif par soi-même, une substance supérieure à la matière, et qui est le premier degré de l'esprit. Sans doute, ce n'est pas l'esprit qui fait le corps de l'animal, mais c'est lui qui l'éclaire et qui le meut.

Dans l'homme où ne se manifeste plus seulement la spontanéité, mais la liberté, qui n'a plus seulement la nature, mais Dieu pour but, le principe de vie grandit proportionnellement : il devient une âme, c'est-à-dire un esprit capable de connaître dans les mathématiques la loi des corps; dans la logique, la loi des pensées; dans la morale, la loi des volontés; et, par delà ces lois, celui qui en est la source immuable et le siége éternel, Dieu. C'est jusque-là que nous avons suivi l'homme dans nos discours précédents, c'est là que nous le retrouvons; c'est là pourtant qu'il ne faut pas nous arrêter, puisque une vie supérieure à la vie humaine nous a été révélée dans le chrétien, et que cette vie, comme toutes les autres, doit avoir un principe capable de la produire et de l'expliquer. Quel est-il donc? qu'y aura-t-il au delà d'un esprit qui connaît Dieu, et que peut-il venir dans notre âme de plus haut que la raison, et de plus efficace que la liberté?

Ce qui peut y venir, messieurs, ce qui doit même y venir, c'est, en effet, un principe de voir supérieur à la raison, un principe d'agir supérieur à la liberté, une lumière qui, sans détruire la raison, la perfec-

tionne, une puissance qui, sans attenter à la liberté, la fortifie. Les chrétiens ne s'y trompent pas. Ils reconnaissent en eux, comme source primordiale de leur vie, un élément surnaturel ou divin qu'ils appellent la grâce, c'est-à-dire le don par excellence, et ils disent tous avec saint Paul : *Gratia Dei sum id quod sum. — C'est l'effusion de la grâce qui m'a fait ce que je suis*[1]. Et tout principe de vie, quel qu'il soit, étant un principe de vision et d'impulsion, il s'ensuit que la grâce communique à qui la reçoit une vue que la nature ignore, un mouvement dont elle n'a pas le secret.

Mais quelle est cette vue? quel est ce mouvement? Avant la grâce et sans elle l'homme connaît Dieu : que peut-il voir au delà? Avant la grâce et sans elle il tend à Dieu : que peut-il chercher plus loin? C'est Dieu qui est la vie de l'âme, qui l'éclaire venant au monde, qui la reçoit sortant du monde, qui est, nous l'avons dit, son principe et sa fin; c'est par la notion de Dieu dans l'entendement, par l'action de Dieu sur la conscience, que l'homme est un être intelligent, libre, moral, fait à l'image de son auteur, et ayant en lui sa béatitude et sa perfection. Que reste-t-il après cela pour l'élever plus haut? et la grâce, si divine qu'elle soit, si surnaturelle qu'on veuille l'appeler, peut-elle nous montrer plus que Dieu et nous donner plus que lui?

Oui, messieurs, elle peut nous montrer plus que Dieu tel que la raison nous le fait voir, et elle peut nous donner plus que lui tel que la vertu morale nous le fait aimer et mériter.

Comment voyons-nous Dieu dans les clartés de notre raison? Nous le voyons par nos idées. En se regardant elle-même, l'intelligence ne s'aperçoit pas comme une lumière vague dans un horizon mal défini, mais sous la forme de notions précises, semblables à ces astres qui peuplent le firmament, et dont l'éclat nous apporte, avec la révélation de leurs sphères, celle de l'immensité qui les contient. Notre âme nous apparaît illuminée de flambeaux qui vivent, et, à la lueur immortelle qu'ils y projettent, derrière les idées de cause, de vérité, de justice, de bonté, d'unité, d'éternité, d'infinité, sous un voile impénétrable et splendide, nous discernons l'être premier d'où dépend le nôtre, le soleil intérieur qui n'a pas d'ombre et qui ne compte point de jours. Mais cette connaissance, toute sublime qu'elle soit, n'est qu'une connaissance idéale; Dieu ne s'y manifeste pas directement à nous; sa personne et sa substance nous demeurent inaccessibles; et, en étant certains de lui, certains de sa présence et de son action dans l'univers, il nous reste l'incomparable inquiétude de ne l'avoir jamais vu. Or le but de la grâce, son effet propre, est de nous préparer à voir Dieu un jour, et même à le voir dès ici-bas.

[1] *Ire Épître*, ch. I, vers. 1, 2, 3.

Quoi ! voir Dieu, le voir dès ici-bas ! Oui, et je ne rétracte pas cette parole, je la confirme, je vous confesse ingénument et sans figure que je vois Dieu absolument comme je vous vois; et, si vous ne m'en croyez pas sur une simple affirmation, je vais vous le prouver.

Assurément, messieurs, c'est votre âme qui vous fait homme, et assurément encore je ne vois pas votre âme. Cependant, malgré cette impuissance où je suis de la voir, et de pénétrer ainsi jusqu'au fond de votre être, là où l'humanité surgit et vous sépare de la brute, vous ne me contesterez pas que je vous vois. Je vous vois tel que vous êtes, animal et esprit : animal par un corps qui tombe sous mes sens: esprit par une substance cachée à mes regards, mais qui se révèle pourtant et qui me manifeste votre vraie personnalité. C'est par la personnalité que vous m'apparaissez dans votre nature totale, que je vous saisis et vous possède efficacement, et, voulussiez-vous vous dérober à moi dans l'obscurité reculée de votre âme, il ne vous serait pas permis de m'échapper. Je vous tiens comme personne, et cela me suffit; car la personne est le reflet réel et vivant de l'être tout entier, ce qui le caractérise en le distinguant de tout autre, et, là où la personne est visible, l'invisible même est dévoilé.

Mais comment la personne apparaît-elle ? comment l'homme, qui est âme et corps, visible par l'un, invisible par l'autre, et dont le caractère distinctif gît précisément dans cette étroite union de deux substances aussi diverses, peut-il faire saillir à nos yeux le mystère de sa personnalité? voilà la question. Si je ne voyais que le corps, je ne verrais pas l'homme; si je voyais l'âme, un esprit tomberait sous mes sens, ce qui est impossible. Il faut donc qu'à travers les ombres du corps l'âme se fasse jour et se produise aux regards les plus simples par d'irréfragables signes. Or c'est ce qui a lieu, et ce qui a lieu en vertu même de l'alliance établie par le Créateur entre les deux éléments dont se compose notre personnalité. L'âme, qui est le principe de notre vie, pénètre le corps, l'habite, l'éclaire, l'émeut, et, sans pouvoir se montrer dans son essence, se montre dans des effets dont le premier est la parole. Vous voici devant moi; vous êtes libre de vous taire et de me dérober ainsi ce que vous êtes : mais prenez garde, si vos lèvres s'ouvrent une seule fois, c'en est fait de vous. Il y aura dans ce que vous me direz, quoi que vous me disiez, un accent qui ne me trompera pas. Je lirai dans votre parole, en traits qui ne s'effaceront plus, votre intelligence d'abord, puis son degré, la faiblesse ou l'énergie de votre conception, le ressort de votre volonté, votre caractère et votre cœur. Tout m'apparaîtra. La parole est l'expression vivante de l'âme ; elle sort d'elle comme l'eau sort de sa source, et il vous est aussi impossible de la déguiser que de changer votre personne en une autre. Instrument terrible et doux de la communication des esprits,

la parole, qui est leur révélation, est aussi leur gloire et leur châtiment. Elle produit l'homme et le juge ; elle trahit sans aveu la conscience elle-même.

Que sera-ce si la conscience s'ouvre et nous déclare ce qu'elle est? Alors la parole n'est plus seulement une expression, une lumière qui brille du dedans au dehors ; elle prend l'étranger et l'introduit jusque dans l'intérieur du foyer domestique, là où l'âme se tient solitaire et inviolable dans son entretien avec elle-même ; nous y devenons plus que des spectateurs, plus que des témoins ; nous y devenons des hôtes, et la confidence, ce cher secret de l'amitié, nous livre sans pudeur l'invisible beauté des esprits.

C'est pourquoi il ne fallait pas que la parole une fois dite pût jamais mourir. Venue du ciel pour être l'organe et la représentation des choses qui ne se voient pas, elle devait tenir de l'éternité, et se fondre, toute passagère qu'elle soit de sa nature, en un indestructible airain. L'écriture a opéré cette merveille. La parole écrite est l'image de la parole parlée, comme la parole parlée est l'image de la parole pensée, comme la parole pensée est l'image de l'âme qui la pense et qui l'écrit. Ce son fugitif, sorti de votre poitrine, ne périt plus ; il est saisi à son entrée dans le monde par un art aussi divin que lui-même, et qui transmettra aux générations la figure vivante de notre cœur. Car, messieurs, tout est écrit, toute parole a son livre, et ce qui ne s'écrit pas sur la terre par la main des hommes l'est au ciel par la main des anges. Chaque jour, à chaque instant, l'inexorable burin de la justice divine recueille le souffle de vos lèvres, et le grave pour votre gloire ou votre honte sur les tables de l'immortalité.

Mais la parole, si expressive et si révélatrice qu'elle soit de nous-mêmes, n'est pas cependant le dernier terme de votre apparition au dehors. L'homme ne parle pas seulement, il agit. Dieu l'a jeté dans un siècle, au milieu d'événements qui se lient à tout le passé et à tout l'avenir du monde, et, si peu qu'il soit, il a cependant là sa place, sa puissance et sa responsabilité. Il faut qu'il se décide pour le bien ou pour le mal, car c'est là la question de tous les temps, et son choix, manifesté dans ses actes, dira pour jamais au ciel et à la terre tout ce qu'il fut intérieurement. Les actes mettent à nu les mobiles et les ressorts de l'âme, ses instincts, ses passions, ses idées, ses facultés, toute grandeur et toute bassesse à la fois ; ils sont à la vue ce que la parole est à l'ouïe, et, comme la parole, ils ont une écriture qui les perpétue, et qui est l'histoire. Toute âme fait son histoire en même temps qu'elle fait son livre ; et de l'un et de l'autre, de l'histoire et du livre, des actes et de la parole, résulte une troisième et dernière révélation de nous-mêmes, qui est la physionomie.

L'homme ne peut parler et agir sans que tous ses traits ne suivent le

mouvement de sa vie et n'en soient profondément atteints. La lumière de son intelligence passe dans ses yeux ; son front se dilate sous l'empire de la pensée ; le cœur pousse le sang vers les joues, et jette aux contours de la bouche les plis du sourire. La pudeur, la joie, la crainte, la colère, la tristesse, toutes les vertus et tous les vices, ont chacun quelque part leur lieu de préférence, et, en retournant sans cesse aux mêmes sillons par les mêmes coups, ils y laissent la trace de leur passage dans cette expression stable et mouvante que nous appelons la physionomie. La physionomie est la peinture de l'âme, son reflet permanent dans la chair qu'elle habite et qu'elle vivifie. Par elle nous nous trahissons sans le vouloir, et notre vie la plus obscure nous suit partout comme un opprobre ou un honneur.

C'est ainsi, messieurs, que l'artisan sagace qui nous a faits a su lier entre elles les deux substances dont il a tissu notre être, et manifester celle qui ne se voit pas par celle qui se voit. L'âme demeure cachée dans son essence, mais elle se montre à tout moment par la parole qu'elle inspire, par les actes qu'elle conduit, par la physionomie qu'elle anime ou qu'elle éteint, et notre personnalité, quoique caractérisée par quelque chose d'incompréhensible en soi, est cependant le plus palpable et le plus vulgaire des phénomènes de notre vie. Que fallait-il donc pour que Dieu, profitant de cette économie fondée par sa sagesse, sortît de l'abîme inaccessible qui le dérobe à nos regards, et nous apparût comme l'un de nous? Que fallait-il pour qu'il fût vu comme je vous vois, aussi clairement et aussi indubitablement? Il suffisait d'une chose, messieurs, et pour laquelle vous me prévenez, il suffisait que, revêtant notre nature, il se révélât dans sa parole, dans ses actes et dans sa physionomie : or c'est ce que Dieu a fait. Dieu s'est fait homme pour se faire voir, non pas dans son essence, mais dans sa personnalité ; et cette personnalité souveraine, infinie, parfaite, est l'objet constant et lucide de la vision du chrétien. Ce que l'univers est pour l'œil de l'homme, Jésus-Christ l'est pour l'œil du chrétien : et, de même que l'homme reconnaît dans l'univers l'action et la providence de Dieu, le chrétien reconnaît en Jésus-Christ la parole, les actes, la physionomie, et par conséquent la personne de Dieu. *Ce que nous avons entendu*, disait saint Jean, *ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons regardé, ce que nos mains ont touché du verbe de vie, c'est là ce que nous vous annonçons; car la vie s'est manifestée, et nous l'avons vue et nous en rendons témoignage, et nous vous annonçons la vie éternelle qui était dans le Père, et qui nous est apparue*[1].

Le chrétien se trompe, me direz-vous, il prend une parole humaine pour une parole divine, des actes et une physionomie bornés pour les

[1] *Ire Épître*, chap. I, vers. 1, 2, 3.

actes et la physionomie de l'infini : sa vision n'est qu'un songe et sa vie qu'une erreur. Vous le dites, messieurs, si toutefois il m'est permis de vous imputer ce langage, vous le dites; mais le chrétien dit le contraire, et, sa vie étant supérieure à la vôtre, je le crois de préférence à vous. Car c'est la vie qui atteste le degré de vérité qui est dans un être, parce que c'est le degré de vérité qui fait dans un être le degré de la vie; et ainsi je crois à l'animal plutôt qu'à la plante; à l'homme plutôt qu'à l'animal; et, entre les hommes, je crois à celui qui surmonte ses passions plutôt qu'à celui qui leur obéit; au héros plutôt qu'au lâche; au chrétien qui affirme sa foi plutôt qu'à l'incroyant qui la nie. J'avoue d'ailleurs, et je vous en ai prévenus, qu'en entendant dans l'Évangile la parole de Jésus-Christ, qu'en voyant sous le relief de l'Écriture ses actes et sa physionomie, il n'est pas possible à la raison toute seule d'y reconnaître Dieu. La raison ne va pas plus loin que les idées, et, bien que les idées la mènent jusqu'à Dieu, elles ne lui révèlent que son existence et ses attributs, sans lui faire voir sa personne. Il faut qu'une autre clarté se surajoute à la raison, pour que toutes les deux ensemble, inséparables et convergentes, élèvent l'homme à la vision de la personnalité divine et le préparent à la voir un jour dans l'impénétrable lumière de l'essence incréée. La grâce, nous l'avons dit, est cette clarté supérieure qui perfectionne la raison en s'unissant à elle, et Jésus-Christ, Dieu et homme, est l'objet de la grâce, en tant que la grâce est un élément de vision.

Mais la vision n'est que la moitié de la vie, l'impulsion en est la seconde part, et, pour entendre dans sa plénitude la vie surnaturelle, il nous faut connaître l'impulsion qu'en reçoit l'homme, et qui achève le chrétien.

La vérité est le fond de tout être, et ainsi, en voyant un être, on voit nécessairement quelque vérité, c'est-à-dire des phénomènes, des lois, une substance cachée sous les lois et les phénomènes, un enchaînement de causes et d'effets, tout un ensemble enfin qui se lie à l'univers, et, par l'univers, à Dieu. Mais la vérité, si vaste et profonde qu'elle soit dans l'être où on la contemple, n'est pas cependant ce qui y frappe d'abord, ni ce qui y ramène le plus impérieusement le regard de l'esprit. La vérité a un revêtement, une auréole, quelque chose qui nous saisit au plus vif de nous-mêmes, et contre quoi nous ne pouvons nous défendre que par un effort suprême de la vertu : c'est la beauté. Tandis que la vérité toute seule nous laisse maîtres de nous, la beauté nous émeut; elle nous attire et nous ravit; elle nous subjugue jusqu'à ne laisser à notre liberté que ce que Dieu, par sa toute-puissance, y maintient contre tout entraînement. La vérité s'arrête à l'intelligence; la beauté pénètre jusqu'au cœur; elle est, dans tous les êtres doués de connaissance et de sentiment, le premier mobile qui leur donne l'im-

pulsion. Tandis que la vérité nous arrête au dedans de nous à la considérer, la beauté nous emporte hors de nous-mêmes vers l'être où elle resplendit. Elle est, en un mot, et quel mot! le principe de l'amour. Qu'un homme fasse pour vous tout ce que la bonté la plus ingénieuse peut inspirer à une créature dévouée, qu'il paye vos dettes, qu'il vous sauve l'honneur, qu'il exalte ou crée votre gloire, vous serez sans aucun doute porté de reconnaissance vers lui, mais vous ne lui accorderez pas, pour cela seul, ce qu'un regard peut vous arracher à l'improviste de tendresse, de confiance et d'indicible abandon.

La beauté est la créatrice de l'amour. Et qu'est-elle donc? qu'est-ce que ce charme qui ne respecte rien dans notre âme, qui dompte notre orgueil, qui nous fait un plaisir de donner notre vie pour rien, et ne s'arrête que devant Dieu, à la limite extrême de notre liberté? Qu'est-elle? Ne pouvons-nous le savoir, et connaître du moins à qui nous cédons le règne et le sort de notre être?

Ne vous arrêtez pas au ciel et à la terre, ne regardez pas le soleil se lever dans l'ombre de l'aurore, ni la mer étendant ses flots silencieux dans l'immensité, ni les monts, ni les palais bâtis par les rois, ni les ruines faites par le temps. Regardez le visage de l'homme, c'est là qu'est la beauté, parce que c'est là qu'est l'âme. Regardez-le; ce qui vous saisira tout d'abord, c'est sa lumière. Le visage de l'homme est une flamme douce et vivante qui sort des yeux et du sang, qui s'anime, s'apaise, et, jusque dans le repos le plus profond, colore notre immobilité. De même que la lumière tombant des astres est la première beauté de la nature, celle qui tombe du front de l'homme est aussi sa beauté première; et, si elle vient à s'éteindre, si l'œil n'a plus qu'une lueur morne, le sang qu'une trace décolorée, nous disons que la vie se retire et fait place à la mort. Mais le visage le plus admirablement éclairé a besoin aussi d'harmonie. Il faut que la lumière, pour ne pas perdre son éclat sur un indigne objet, rencontre des lignes heureuses, des proportions qui rassemblent tous les traits dans l'unité, et leur donnent avec l'ordre le second charme qui fait le beau. Vient ensuite et en même temps la grandeur. Quand nous jetons les yeux sur l'univers, nous n'y découvrons pas seulement la lumière et l'harmonie, mais l'immensité. Un horizon sans bornes contient l'œuvre du Créateur, et nous entraîne malgré nous dans le songe de l'infini. Tel et plus vaste encore est le visage de l'homme. Car la grandeur qui s'y déploie, quoique empreinte dans la matière, est hors de la matière; elle n'a ni longueur, ni largeur, ni hauteur, rien qui se mesure et se prête au calcul mathématique : c'est la grandeur de l'âme. Un je ne sais quoi la dit, et toute la terre, en la reconnaissant, se tait devant Alexandre.

Enfin, en dedans de la lumière de l'homme et de sa grandeur, comme une action qui adoucit tout, apparaît la bonté. Rien ne plaît,

rien n'attire que ce qui est bienfaisant, et il n'y a pas dans la nature une feuille d'arbre, une goutte de rosée, un murmure du vent, une ombre, un rayon, un silence, quoi que ce soit, qui ne porte avec lui ce caractère de vouloir du bien. Comment l'homme ne l'aurait-il pas? Chef-d'œuvre de la bonté divine, expression suprême de son impénétrable beauté, il rend à nos regards la lumière de Dieu par la sienne, l'harmonie de l'éternité par l'harmonie de ses traits, la grandeur de l'infini par la grandeur sensible de son âme : n'y aurait-il que la bonté dont le rejaillissement lui manquerait? Ah! regardez-le de nouveau, et, à moins que, par le plus infortuné des hasards, vous ne rencontriez un homme indigne de sa propre nature, vous découvrez sans peine dans son sourire et dans ses larmes le dernier attribut qui en fait un enfant de Dieu. Les anciens représentaient la Gorgone avec des serpents pour cheveux : ils avaient tort; il leur eût suffi, pour atteindre leur pensée, de représenter la plus magnifique forme humaine sans aucune expression de bienveillance.

Donc, messieurs, la beauté est l'épanouissement de l'être dans la lumière, l'harmonie, la grandeur et la bonté, images elles-mêmes de la lumière, de l'harmonie, de la grandeur et de la bonté de Dieu. C'est là le tissu magique qui, porté par l'univers ou par l'homme, par un ange ou par une goutte d'eau, nous arrache à nous-mêmes en nous inspirant l'ineffable démence de l'amour. Là gît à la fois le terme de toute vision et de toute impulsion, par conséquent la vie tout entière. Nos yeux ne cherchent que la beauté, et notre cœur ne se rend qu'à elle seule. Aussi est-ce à voir Dieu que la théologie chrétienne réduit la béatitude et la perfection finale de l'homme : *Videbimus eum sicuti est*, — *nous le verrons comme il est :* voilà la béatitude. *Similes ei erimus quia videbimus eum*, — *nous serons semblables à lui parce que nous le verrons*[1] *:* voilà la perfection. La vue de la beauté divine nous saisira d'extase éternellement, et cette beauté, se réfléchissant sur nous-mêmes, rendra la nôtre aussi parfaite que le fini peut l'être quand il est pénétré par l'infini.

Mais, dès ici-bas, par cela seul que nous sommes une vie, c'est-à-dire une vision et une impulsion, Dieu a semé la beauté autour de nous, avec une profusion qui étonne et ravit la pensée. De l'étoile au grain de sable, de l'insecte jusqu'à l'homme, tout est lumière, harmonie, grandeur, bonté, et l'infinie petitesse elle-même cache tous ces caractères dans les plis imperceptibles des créatures qu'elle recèle. L'œil du ciron est aussi merveilleux que le nôtre, et Salomon s'arrêtait devant l'hysope après avoir étudié le cèdre. Cependant, comme il y a une hiérarchie des êtres, il y a aussi une hiérarchie de la beauté, et

[1] Saint Jean, 1re *Épître*, ch. III, vers. 2.

parallèlement, comme il y a une hiérarchie de la beauté, il y a aussi une hiérarchie dans les effets qu'elle produit.

Au-dessous de toutes les autres est la beauté matérielle, celle qu'aucune âme n'émeut intérieurement, et qui n'offre à notre admiration que la lumière des couleurs, l'harmonie des lignes et des tons, une grandeur appréciable par le calcul, et une bonté renfermée tout entière dans le plaisir de nos sens. C'est pourquoi, si magnifique et si vrai qu'en soit le spectacle, notre imagination seule s'en éprend. Notre âme ne peut aimer ce qui n'a point d'âme pour nous répondre, et l'attrait qui nous pousse vers les scènes de la nature, au fond des bois et au bord des eaux, dans le mystère des solitudes et dans le bruit des tempêtes, n'est qu'une aspiration qui s'épuise aisément. La fleur nous voit passer sans nous rien dire que son parfum; l'arbre nous tient sous son feuillage sans nous rien donner que son ombre, et, si quelque chose de plus que la sensation s'éveille en nous devant les merveilles inanimées de l'univers, c'est que notre esprit, plus vaste que l'univers lui-même, lui prête sa poésie et l'anime de ses sentiments.

« Tôt ou tard, dit Vauvenargues, nous ne jouissons que des âmes, » et, pour les retrouver, il faut revenir à l'homme. Mais, à cause de notre structure à la fois spirituelle et corporelle, la première recherche que nous faisons des âmes est au frontispice de notre être dans la beauté sensible. Là sont encore les lignes, les couleurs, les ombres, et, malgré la perfection de leur jeu, ce ne serait que l'univers en un merveilleux abrégé, si, sous ses traits extérieurs, ne brillait la pensée et ne palpitait la passion. En présence de ce spectacle du visage humain, où commence la révélation du monde invisible, l'homme se trouble; le beau matériel le laissait maître de lui, le beau sensible lui commande; il n'eût pas versé une goutte de son sang pour l'univers, il est prêt à le donner pour une créature qui n'a qu'un jour de vie et qu'une heure d'éclat. Un regard l'y décide, et, si tout à coup la parole s'ajoute au regard, si cette puissance, qui n'est dans le reste de la nature qu'un son, un air, un murmure, une mélodie, devient une voix vivante qui dit la pensée d'une âme, alors l'amour, qui n'était qu'un instinct, se transfigure lui-même avec la beauté qui en est la cause, et la mort se tait devant un sentiment qui ne peut plus avoir de maître que la vertu. Hélas! je me trompe. Le temps est aussi son maître. Né des sens bien plus que de l'esprit, cet amour dépend du souffle qui passe sur le visage aimé. Un trait qui s'altère, une ride qui se creuse, quoi que ce soit, suffit pour l'affaiblir et l'éteindre. Souvent même, la cause demeurant tout entière, l'effet s'évanouit. On voit des amours effrénés tomber comme un vent qui s'apaise, et celui-là même qui adorait tout à l'heure ne sait pas d'où vient l'indifférence qui a glacé son transport. C'est que la beauté sensible n'a pas de fond suffisant par elle-même,

semblable à ces lacs brillants qui manquent de profondeur et ne peuvent retenir à l'ancre les barques jetées sur leurs eaux.

Il faut à l'amour, comme à tout ce qui est durable, l'océan de l'éternité. Là seulement est le principe de ce qui ne change ni ne meurt jamais. Or il n'y a d'éternel en l'homme que ses idées d'où procèdent ses vertus; et, toute chose ayant une beauté, les idées, ont aussi la leur, beauté suprême qui se cache derrière tous les phénomènes et toutes les lois de la nature, mais qui a son siége principal, après Dieu, dans les esprits créés dont l'homme fait partie. L'homme voit donc au dedans de lui, sous une forme qui n'a rien de matériel, les éléments primitifs de toute beauté, la lumière qui est le vrai, l'harmonie qui est l'ordre, la grandeur qui est l'infini, la bonté qui est le cœur même de Dieu. Il les voit face à face, il est emporté par eux hors du temps et du changement, dans la région de l'immuable, et, quoique libre toujours, il s'y sent pris d'un amour qui participe de la tranquille immortalité du lieu. C'est ce bel amour de la beauté intelligible qui, reversé sur l'homme, se décompose dans la trinité de l'amour conjugal, de l'amour maternel et de l'amour filial, source sacrée de la famille, et, par la famille, de l'honneur et de la paix du genre humain. Là, par un mystère aimable et pur, la vertu se glisse dans l'amour, la vertu, fille des idées, l'amour, fils de la beauté; et, tous les deux ensemble opérant à la fois dans notre cœur, il s'y fait une transfiguration qui n'est pas la dernière, mais qui porte déjà les signes avant-coureurs d'une révélation plus auguste et d'un siècle plus parfait. Car ne croyez pas que nous ayons épuisé la hiérarchie du beau, ni celle des affections qui ont en lui leur point de départ. Même à la hauteur où nous sommes parvenus, jusque dans le firmament des idées, une infirmité subsiste et nous avertit trop des limites de notre vie.

Considérons-nous les idées en elles-mêmes, sans rapport à Dieu, qui en est la résidence première, et sans rapport à l'homme, qui en possède le reflet; elles ne sont plus qu'une abstraction qui nous convainc sans nous émouvoir, qui nous éclaire sans nous toucher. Que si nous en reportons sur l'homme l'admirable lumière, elle fait naître en nous les sentiments que je nommais tout à l'heure des passions purifiées par la vertu, un amour qui est saint et fort par son principe idéal, mais qui est incomplet et fragile par le terme où repose son action. La vertu vient à son aide et lui communique, à un certain degré, son souffle immortel; mais la misère de l'homme corrompt ou affaiblit ce souffle généreux, et les plus sacrées affections de notre cœur se changent trop souvent en amertumes et en déceptions. Les ombres de la beauté sensible traversent les splendeurs de la beauté intelligible, et ce mélange inévitable donne à tous nos amours, même les plus graves, quelque chose d'impuissant et de caduc.

Que si, las de nos faiblesses, nous nous rejetons vers Dieu, père de nos idées et de nos vertus, sans doute nous ne rencontrons plus d'élément corruptible ; mais la majesté divine elle-même nous accable et nous refroidit. Nous voyons Dieu de trop loin et nous le voyons trop grand. L'univers nous le cache en même temps qu'il nous le découvre, et notre âme, toute faite qu'elle soit à son image, ne nous le révèle que par des idées, c'est-à-dire par des concepts généraux qui nous dévoilent son existence et ses attributs, sans nous montrer ni sa substance ni sa personne. Nous concluons de l'univers interprété par notre esprit, qu'il est une cause première, et, cette cause première une fois reconnue, nous lui appliquons invinciblement, par une autre conclusion nécessaire, les notions d'éternité, d'infinité, d'intelligence, de justice, de sagesse et de bonté. Ce sont là de sublimes perspectives de notre âme, une clarté vraie, un point d'appui qui porte et rehausse notre vie au delà de tout ce qui apparraît ici-bas. Mais pourrons-nous, avec cela seul, aimer Dieu de tout notre cœur? pourrons-nous lui donner notre sang comme nous le donnons pour une mère, pour une épouse, pour un fils, pour un ami, pour le sol et les traditions de la patrie? pourrons-nous l'aimer de personne à personne comme un être vivant que nous tenons dans nos bras, qui nous parle, qui nous répond, qui nous dit : Je vous aime? Ah! sans doute, ce mot est trompeur dans la bouche de l'homme; il est souvent trahi, plus souvent oublié; mais pourtant il est dit, il est dit sincèrement, il est dit avec la pensée qu'on ne le retirera jamais. Il remplit de son immensité un jour de notre existence, et, lorsqu'il tombe à terre comme une fleur qui s'est fanée, nous lui donnons quelque part encore dans notre souvenir un tombeau doux et sacré. Est-ce ainsi que nous aimons Dieu? est-ce ainsi que la beauté intelligible, considérée dans l'être où elle vit substantiellement, ravira nos facultés et nous arrachera ces serments qui subsistent encore après qu'ils ne sont plus? Non, s'il faut s'en tenir à notre histoire, non, nous n'aimerons pas ainsi Dieu, ou nous ne l'aimerons qu'autant qu'on l'aime en aimant la justice, qu'autant qu'on l'aime en mourant pour le droit, c'est-à-dire que nous l'aimerons comme une idée, d'une affection idéale, mais non d'une affection personnelle. Quand un ancien se dévouait pour une cause juste, Dieu sans doute n'était pas étranger à son action, puisque c'est lui qui est le père de la justice. Mais peut-on dire qu'il en fût le but? peut-on dire qu'il était aimé parce que la justice l'était? Je le crois, messieurs, je ne désavoue pas cet amour initial de la beauté divine; mais, assurément, vous ne le confondrez pas avec cet amour qui regarde en face, qui étreint, qui se promet et qui se donne, qui fait de l'objet aimé et de l'âme aimante comme une seule personnalité. Ne refusons rien à l'amour idéal, laissons-le venir aussi proche de Dieu que possible, mais

ne lui accordons pas ce qu'il ne fut jamais et ce qu'il ne fit jamais, qui est d'aimer Dieu comme on aime une créature en y ajoutant de plus que l'amour d'une créature, d'être le premier et le dernier.

Or écoutons saint Paul : *Qui nous séparera de la charité du Christ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité? sera-ce le péril et la persécution? sera-ce le glaive? Mais nous sommes plus forts que toutes ces craintes, à cause de celui qui nous a aimés. Oui, j'en suis certain, ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les Principautés, ni les Puissances, ni le présent, ni l'avenir, ni la force, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune créature, ne pourra nous séparer de la charité de Dieu, qui est dans le Christ Jésus Notre-Seigneur*[1]. Entendez-vous ces accents nouveaux? reconnaissez-vous votre cœur à ces élans inconnus? D'où viennent-ils, et qu'était-il donc arrivé au monde? Ah! ce qui lui était arrivé? une seule chose, le monde avait vu Dieu. Il l'avait vu, non plus derrière ses œuvres et à travers les idées, mais vivant avec lui, dans sa parole, ses actes, sa physionomie; non plus caché dans l'infini, mais caché dans notre propre chair, et y jetant la lumière et la gloire de sa personnalité; non plus sous le voile d'une beauté créée, mais dans le simple éclat de la beauté divine. Et, nulle beauté n'apparaissant au monde sans y faire naître un amour nouveau, le Christ, Homme-Dieu, avait eu, pour premier effet de son épiphanie parmi nous, la récompense d'un amour que l'homme ne connaissait pas, ou, du moins, dont il avait perdu la trace, en perdant, avec son innocence, la vision de ses premiers jours. Et, quand le Christ, après avoir vécu, vint à mourir pour nous, sa beauté, tombant de la croix, reprit, dans les abîmes de la charité, le caractère de l'infini qu'elle semblait avoir perdu; sa mort illumina sa vie, et cette image, invincible désormais, traverse tous les temps sous les regards de ceux qui l'adorent et sous les regards de ceux qui la répudient, maîtresse de ceux-là par un amour qui surpasse tous les autres, maîtresse de ceux-ci par l'impuissance où ils sont d'aimer comme le Christ aima.

Ainsi se consomme, par la vision de la beauté divine, et sous l'impulsion de l'amour divin, la vie surnaturelle commencée en nous par la lumière et le mouvement invisible de la grâce. La grâce agit au dedans pour nous éclairer, le Christ se montre au dehors comme l'objet de la lumière qui nous pénètre à l'intérieur; la grâce meut au dedans les ressorts obscurs de notre liberté, le Christ nous appelle au dehors comme l'objet de cette intime émotion. Et nul, si éloigné qu'il soit, n'est à l'abri de le voir et de l'entendre. On rencontre ici-bas Jésus-Christ comme on rencontre un autre homme. Un jour, au détour d'une rue, dans un sentier solitaire, on s'arrête; on écoute, et une voix

[1] *Épître aux Romains*,, ch. VIII, vers. 35 et suiv.

nous dit dans la conscience : Voilà Jésus-Christ. Moment céleste, où, après tant de beautés qu'elle a goûtées et qui l'ont déçue, l'âme découvre, d'un regard fixe, la beauté qui ne trompe pas! On peut l'accuser d'être un songe quand on ne l'a pas vue, mais ceux qui l'ont vue ne peuvent plus l'oublier. Au lieu qu'en toute autre contemplation la lumière, si pure qu'elle soit, tombe sur des êtres changeants et corruptibles, ici la lumière est éternelle, l'objet inaltérable, et la rencontre de l'un avec l'autre, de l'idéal sans tache avec le réel parfait, produit en l'âme la plus grande passion dans la plus grande vertu, une passion qui échauffe la vertu, une vertu qui embaume et immortalise la passion. Tandis que l'âge et les moindres accidents troublent nos plus chères amitiés, l'amour de Dieu par Jésus-Christ s'alimente de tous nos malheurs et de toutes nos faiblesses. On peut le perdre au sortir de l'enfance, parce qu'on ne l'a conçu que par autrui, sur les genoux de sa mère; mais, lorsqu'une fois il nous est devenu propre, le fruit de notre expérience et de notre virilité, rien n'en ébranle plus en nous les chaudes certitudes. Il remplace ce qui s'y amoindrit et s'y décolore chaque jour. Il habite dans nos ruines pour les soutenir, dans nos abandons pour les consoler, et, lorsque enfin nous touchons aux sommets blanchis de la vie, dans la région des glaces qui ne se fondent plus, il est notre dernière chaleur et notre suprême aspiration. Nos yeux ne peuvent plus voir, mais ils peuvent encore pleurer, et ces larmes sont pour le Dieu qui en versa lui-même sur nous.

C'est ainsi que l'amour de Dieu s'est créé sur la terre, et c'est l'amour de Dieu qui fait toute la force du christianisme, avec toute sa gloire. Mais vous n'en auriez qu'une connaissance imparfaite et même fausse, si vous n'y remarquiez une circonstance qui achève de lui donner son caractère et d'asseoir son efficacité.

On pouvait craindre que l'homme, ayant une fois vu la bonté divine, ne fût incapable d'en aimer désormais une autre, et ne s'abîmât dans la contemplation solitaire et stérile de cet incomparable objet. Car que voir après Dieu, et qu'aimer après lui? L'homme était demeuré grand devant l'univers : pouvait-il l'être en présence de Dieu, et, si, dans l'Inde, la prétention de le voir et de s'unir à lui avait mis au monde tant d'immobiles contemplateurs d'une chimère, ne devait-on pas attendre de la réalité un mysticime plus ardent encore et plus incapable d'action? Oh! messieurs, vous dites vrai, et c'est ici que je comprends toute la profondeur de la civilisation chrétienne et de la vie qu'elle nous a faite. Oui, nous avions à craindre de ne plus voir et de ne plus aimer que Dieu, et de nous partager ici-bas en deux irréconciliables factions, celle de la terre et celle du ciel, l'une vouée à l'extase de l'esprit, l'autre à la volupté des sens; l'une absorbée dans l'égoïsme d'une méditation plus haute que la nature, l'autre dans l'effusion im-

placable de soi-même au dehors. Voilà ce qu'eût fait l'erreur; mais la vérité a des secrets que l'erreur ne possède pas. Jésus-Christ, venant au monde pour y montrer la beauté divine et y fonder l'amour divin, fut homme et Dieu. Il nous força de nous voir nous-mêmes en le voyant, et il ne put conquérir notre tendresse sans la donner à l'humanité. On nous avait dit dès l'origine : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu plus que toutes choses, et ton prochain comme toi-même.* Mais cette parole s'était perdue dans les ténèbres de la chute, et les éclairs du Sinaï ne l'avaient gravée que sur la pierre; le cœur de l'homme s'était endurci pour l'homme; il avait fait du pauvre un esclave, et du faible un étranger. Jésus-Christ, fils de Dieu et fils de l'homme, ne nous a plus permis cet aveuglement dénaturé; il nous a rendu dans sa personne le lien qui nous manquait, et l'humanité s'est retrouvée dans la contemplation même de Dieu. Quiconque le voit désormais voit l'homme avec lui, et quiconque l'aime aime aussi les frères qu'il s'est donnés, non pas seulement par sa chair, qui est la nôtre, mais par sa personne, qui, étant toute divine, achève dans notre nature le mystère de sa ressemblance avec Dieu. Et, comme il était arrivé que les plus petits d'entre nous avaient le plus souffert de la dégradation commune, il plut à l'Homme-Dieu de les relever particulièrement par tous les actes de son passage, en naissant, en vivant et en mourant comme eux. Jésus-Christ a créé sur la terre la beauté du pauvre et du malheur; il a fait tomber sur eux, dans une double effusion, la gloire du Calvaire et celle du Thabor; et, retiré pour un temps du milieu de nous, il nous les a laissés comme sa plus vive image et sa plus chère portion. Le pauvre, protégé par la force même du Christ, passe respecté des générations, et le malheur passe avec lui, appelant l'un et l'autre tous les siècles à s'occuper de leurs peines par un travail qui est devenu la plus haute fonction de l'amour et sa plus magnifique expression.

Par là, messieurs, le christianisme est entré jusqu'au fond dans les destinées de ce monde, et la vie surnaturelle, qui ne semblait propre qu'à le peupler de contemplatifs, l'a peuplé d'âmes laborieuses, dévouées au sort de tous. La beauté divine a illuminé la beauté mortelle, et le genre humain transfiguré ne peut plus méconnaître Dieu sans se méconnaître lui-même. L'amour de l'homme y augmente dans la mesure où s'y augmente l'amour de Dieu, et il y diminue par la même cause et dans la même proportion. O vous donc, auteur de ce miracle, nœud sacré du visible et de l'invisible, source inépuisable de notre bonheur présent et de notre béatitude à venir, de notre perfection commencée et de notre perfection attendue! ô Christ-Seigneur! régnez à jamais sur nous; et, s'il est permis à une créature de vous inspirer du courage, régnez sans crainte : car, si l'on peut haïr l'amour, on ne peut pas le détrôner!

H.-D. Lacordaire.

INTERVENTION DE HENRI IV

EN FAVEUR DES CATHOLIQUES ÉTRANGERS

(LES AMBASSADES D'ANTOINE DE LA BODERIE [1]).

Un des côtés les moins connus peut-être de la politique de Henri IV est la protection persévérante qu'il accorda aux catholiques de l'Angleterre et de la Hollande, et ce qui ne l'est pas moins, ce sont les motifs sur lesquels il appuyait ses conseils si fréquemment répétés de modération et de tolérance à l'égard des cultes dissidents. Nous avons cru qu'à ce titre une étude sur Antoine de la Boderie, l'homme qui comprit et réalisa le mieux cette sage politique et l'un des caractères les plus beaux et les plus soutenus de son époque, pourrait offrir quelque intérêt aux lecteurs de cette Revue.

Il naquit en 1553 au manoir de la Boderie, que le temps a laissé debout jusqu'à nos jours; c'était le troisième fils de Jacques de la Boderie, bon gentilhomme de Basse-Normandie, médiocrement favorisé de la fortune. Ses deux frères aînés, Guy et Nicolas, s'étaient fait de leur temps un grand nom comme orientalistes, et durent à leur réputation d'être appelés par Philippe II à travailler avec Arias Montanus à la publication de la célèbre Bible polyglotte d'Anvers.

Antoine, dont nous nous occupons, entra à dix-huit ans dans la carrière diplomatique. Il y apportait une grande aménité, une politesse exquise et un tour naturel de style qui abordait sans effort les questions les plus délicates; néanmoins il passa douze années dans des postes secondaires, et il ne fallut rien moins qu'un heureux concours de circonstances pour que ses grandes qualités pussent se faire jour. Voici quelle fut l'origine de sa fortune politique. En 1592, le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani furent envoyés par Henri IV à Rome; Nicolas de la Boderie devait les y suivre. Sa santé ne le lui ayant pas permis, il demanda et obtint de se faire remplacer par son jeune frère

[1] Nous appelons l'attention sur ce point, à peine remarqué, de la politique de Henri IV. Nous y reviendrons, au surplus, à l'occasion du récent ouvrage de M. Poirson, dont nous rendrons compte prochainement. (*Note de la Rédaction*).

Antoine. Le plus difficile était de pénétrer jusqu'à Rome. Le marquis de Pisani prit la route de Venise, afin de s'entendre avec l'ambassadeur de France ; mais le nonce lui fit comprendre qu'on ne le laisserait pas entrer dans les États romains. Quant au cardinal de Gondi, il s'était rendu à Florence, où il trouva le cardinal Franceschini, qui lui fit barrer le chemin, comme ambassadeur de Henri IV, et ne lui promit bonne réception comme cardinal, qu'à la condition qu'*il ne dirait mot du Navarrais*. L'Étoile nous dit dans son journal « que ces mau-« vaises dispositions étaient dues à l'évêque de Lisieux et au sieur des « Portes, envoyés du duc de Mayenne, à Rome, aussi bien qu'aux intri-« gues que les Espagnols y ont. » Dans ces circonstances difficiles, le marquis de Pisani songea à Antoine de la Boderie, dont le nom, déjà connu à Rome à cause des grands services rendus par ses deux frères à la cause catholique, ne pouvait être que sympathique au Pape. Il le chargea de s'y rendre seul, de voir Clément VIII et de pénétrer ses véritables intentions. La Boderie poursuivit sa route, et, favorablement accueilli à Rome, où le nom de ses frères lui ouvrit toutes les portes, il entra dès lors en correspondance directe avec Henri IV. Par la force des choses, il se trouvait donc seul négociateur et dut en recevoir bientôt les pouvoirs officiels.

Rentré en France peu de temps après, il vit le Roi en audience secrète, lui rendit compte de sa mission avec tant de tact, de mesure et de finesse, une si grande connaissance des hommes et des choses et une droiture de cœur si particulière, que Henri IV, qui savait vite deviner les hommes, se promit d'utiliser ce nouveau serviteur. Dévoué catholique, mais, par ses tendances conciliatrices, appartenant à ce petit nombre d'esprits modérés (dont l'Hôpital fut à cette époque la plus haute personnification) qui, à la fin des révolutions, lorsque les partis sont las de se faire la guerre, deviennent les hommes de la situation, la Boderie n'usa de sa nouvelle faveur que pour aider à la conversion de Henri IV; et, dans ce grand événement, sa place devrait être marquée à côté, mais un peu en arrière, de celle du cardinal du Perron, avec lequel il resta étroitement lié.

La paix entre la France et l'Espagne ayant été signée à Vervins, le 2 mai 1598, Henri IV eut à désigner un ambassadeur auprès de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle ; son choix se porta sur Antoine de la Boderie. C'était un poste difficile : il était resté à Bruxelles bon nombre de gentilshommes français qui avaient servi dans les rangs de l'armée espagnole. La Boderie sut si bien faire parler auprès d'eux la voix du devoir, leur faire valoir ce que le pays attendait encore de leurs services, qu'il les ramena, pour la plupart, à rentrer en France. Le succès de cette mission lui valut au retour la place de conseiller d'État et l'ambassade de Turin. Il y portait les compliments de condoléance de

Henri IV au duc Charles-Emmanuel, qui venait de perdre son fils aîné, Philippe-Emmanuel.

Rien de plus brillant que le personnel de son ambassade. Il fut de mode de le suivre à Turin, et, parmi les jeunes seigneurs, c'était à qui demanderait cette grâce. Cette mission tout honorifique n'était qu'un acheminement à une position plus élevée. Au mois d'avril de l'année suivante (1606), il fut désigné pour l'ambassade de Londres.

Les instructions qui lui furent données étaient celles-ci :

Entretenir la bonne intelligence entre les deux cours de France et d'Angleterre ;

Réaliser, s'il est possible, une ligue offensive et défensive entre les deux nations, pour le maintien de la république de Hollande, menacée dans son existence par les efforts de la maison d'Autriche ;

Combattre à tout prix l'influence de la cour de Madrid;

Prendre en main la cause des catholiques d'Angleterre.

Ici la ligne de conduite de l'ambassadeur est ainsi tracée :

« Le sieur de la Boderie favorisera sagement la cause des catholiques auprès du Roi de la Grande-Bretagne, en prenant garde toutefois de ne lui donner sujet de voir que sa dicte Majesté les affectionne, sinon en tant qu'elle estime être chose conjointe au bien de ses services et de ses royaumes.

« Sa Majesté a éprouvé combien est puissante et forte en nos âmes la passion de la religion, laquelle transporte si avant ceux qui en sont travaillés, que souvent ils méprisent leur propre vie pour acquérir et recouvrer la liberté de culte et service d'icelle, desquelles ils croient leur salut dépendre; dont il advient que plusieurs font gloire et croient fermement acquérir un grand mérite quand ils donnent leur sang et leur vie au recouvrement de ce bénéfice duquel ils se voient et sentent privés. Tant s'en faut que l'usage des lois rigoureuses soit propre pour délivrer et garantir ceux qui les font ; qu'il allume et réchauffe tellement cette passion, que souvent il convertit en rage et désespoir les cogitations d'icelle dont la suite est encore plus dangereuse et doit être plus soigneusement évitée quand leur nombre (des dissidens) est si grand, que l'on ne peut en un instant les supprimer et les anéantir et qu'ils sont comme endurcis et accoutumés à souffrir toutes sortes de persécutions et tourments pour atteindre et parvenir à la jouissance de cette liberté qui leur est retranchée [1]. »

Henri IV faisait allusion aux mesures violentes dont étaient menacés les catholiques : la découverte récente de la conspiration des poudres avait jeté le parlement dans la voie des persécutions ; les prisons étaient pleines; le moindre soupçon, le moindre indice, motivaient une arrestation. Un des conspirateurs ayant dit qu'il savait que lord Stour-

[1] Ambassades de la Boderie, t. I.

ton et lord Mordaunt ne devaient pas siéger au parlement le jour choisi pour l'attentat, cette seule parole suffit pour faire incarcérer les deux lords. Le vicomte Montague avait été mis à la Tour, parce que, de l'aveu des accusés, Catesby, leur chef, avait eu la pensée de le sauver, et le comte de Northumberland, que poursuivait la haine de Salisbury, avait été arrêté uniquement à cause de sa parenté éloignée avec l'un des conjurés, Thomas Percy, mort de ses blessures. Deux jours avant l'arrivée de notre ambassadeur, le jésuite Garnet venait d'être exécuté [1].

Pour agir en faveur des catholiques, et pour faire arriver jusqu'à Jacques les sages représentations de Henri IV, il n'y avait pas de temps à perdre ; d'ailleurs, la session du parlement touchait à sa fin, et, loin de se calmer, l'esprit de réaction était devenu tel, que les lois existantes, tout oppressives qu'elles étaient à l'égard des catholiques, semblaient encore trop indulgentes. Notre ambassadeur se hâta de demander une audience particulière. Elle se fit longtemps attendre :

« La chasse, nous dit-il, les combats de coqs, les plaisirs de la table, dérobaient tellement le roi Jacques, que le moins de temps qu'il employait, c'était aux affaires. »

Enfin, le 5 juin fut désigné pour cette audience, et, par une coïncidence peu favorable, Jacques, au moment où notre ambassadeur fut introduit auprès de lui, venait de s'entretenir avec l'orateur de la chambre basse, dominée alors par les Puritains : aussi était-il *tout en colère et tout marmottant* [2].

Sans paraître s'apercevoir de la disposition du Roi, la Boderie aborda tout d'abord la question ; il congratula Jacques, au nom de son maître, de ce qu'il avait modéré beaucoup de choses aux dispositions prises par le parlement contre les catholiques, et l'exhorta fort à vouloir y continuer, lui remontrant le peu d'effet que produit la « violence sur les âmes, au contraire de la douceur, par où elles sont « facilement ramenées. Qu'il fît châtier ceux qui avaient trempé dans « cette malheureuse conjuration, c'était son droit et son devoir ; mais « qu'il épargnât les innocents. »

A ces sages conseils de tolérance, reproduisant la pensée de Henri IV, Jacques répondit :

« Qu'il était prince réputé sage et en quelque réputation par le monde; qu'il avait protesté à ceux de son parlement ne vouloir rien faire de cruel ni de tyrannique ; que les jésuites et la maxime qu'ils tiennent, qu'obéis-

[1] Il mourut courageusement, exhortant le peuple à ne rien attenter contre le Roi ni contre l'État ; mais à demeurer néanmoins stable en la religion catholique. (Ambassades, t. I, p. 49.)

[2] Ambassades, t. I.

sance ne lui est due qu'autant que voudra le Pape, le contraignaient de prendre contre eux et contre leur parti des résolutions un peu sévères; mais qu'ils ont tellement empoisonné le cœur des catholiques, qu'il a été forcé de lâcher la bride de son parlement plus que ne le portait son naturel [1].

En lui répondant, la Boderie lui fit observer :

« Qu'il devait au moins établir une différence entre ceux qui admettaient cette doctrine et ceux qui la rejetaient; que la subordination de l'autorité du Roi au Pape n'était pas un article de foi et qu'il se trouvait beaucoup de catholiques en ce royaume qui demeureraient fermes et fidèles en l'obéissance qu'ils lui devaient, pourvu qu'on ne les forçât en leur croyance et à faire chose qu'ils estimeraient contre leur salut; que c'était pour ceux-là qu'il intercédait, et, moyennant le bon traitement desquels, il serait d'autant plus aisé au Roi son maître de retenir le Pape en la modération où Sa Sainteté et le feu pape Clément VIII se sont maintenus. »

Sur cela, Jacques répondit :

« Qu'il se souciait fort peu du Pape; qu'il remerciait néanmoins le Roi du soin qu'il avait eu de lui pour ce regard, et que tout ce qu'il avait pu faire pour les catholiques était fait, comme on le verrait bien lorsque les résolutions du Parlement seraient connues. »

A la date du 18 juin, rien n'était encore publié contre les catholiques; mais la Boderie avait trouvé moyen d'obtenir un extrait des nouveaux règlements établis par le Parlement, et, en l'adressant à M. de Villeroy :

« Vous voyez, lui disait-il, que l'on fait bien ce qu'on peut pour exterminer les pauvres catholiques. Néanmoins, il est incroyable du grand nombre qu'il y en a encore et de la résolution dans laquelle sont la plupart de tout souffrir plutôt que de déserter la religion et désemparer. Tous les prêtres prisonniers, tant jésuites que autres, vont être délivrés, à ce que me dit l'autre jour le comte de Salisbury et conduits jusqu'aux ports qu'ils choisiront, à la charge de sortir du royaume et de n'y plus rentrer sous peine de la vie; en quoi, comme en ce qu'ils font encore pour adoucir lesdits règlements, *je vois, certes, que l'office que j'ai fait de la part du Roi n'a pas été inutile.* »

Les mesures qui atteignaient plus particulièrement les jésuites et les prêtres ayant été publiées, la Boderie en adressa copie à Villeroy, et, dans la dépêche qui accompagnait cet envoi :

« Il semble, lui disait-il, qu'ils veulent faire quelque distinction entre les catholiques et les papistes, c'est-à-dire entre ceux qui cherchent seulement

[1] Ambassades, t. I.

l'exercice de leur religion, sous l'obéissance du prince, et ceux qui veulent semer quelque doctrine au préjudice de cette même obéissance; en quoi s'il était possible qu'ils demeurassent aussi fermes, comme je les reconnais déjà légers et inconstants en toutes choses, encore y aurait-il occasion de bien espérer; *mais tous leurs édits ne sont que pour mine, car ils les étendent et restreignent après comme bon leur semble.* Beaucoup de catholiques, ajoutait-il, se préparent à s'en aller : voire, il y en a de si vieux, que je ne vois chercher qu'une terre étrangère pour s'enterrer, et néanmoins si en reste-t-il un si grand nombre qui ne s'étonnent point de toutes ces menaces, que c'est, certes, chose admirable. Je n'eusse jamais cru qu'il se fût encore trouvé tant de ferveur et tant de zèle en notre religion. La plupart des dames de qualité sont catholiques, et il n'y en a pas une qui ne cache chez elle un prêtre qui sert pour elle et pour tous autres que bon lui semble. J'ai, en vérité, grande compassion d'eux, et fais et ferai ce que je pourrai pour les assister, toutefois avec cet égard que je ne donne nulle prise sur moi, ni sujet de me soupçonner. »

En agissant ainsi, il ne faisait, il est juste de le dire, que mettre en pratique la propre pensée de son gouvernement :

« Si vous pouvez, lui disait Villeroy en répondant à sa lettre du 1er juillet, continuer à départir aux catholiques quelque office charitable, digne de la compassion que nous devons avoir de leur misérable condition, Sa Majesté aura très-agréable que vous n'en perdiez l'occasion, assurée que vous l'assaisonnerez si dextrement et à propos, que, s'il ne produit le fruit duquel ces pauvres gens ont besoin, du moins ne leur sera-t-il dommageable et ne sera mal interprété et reçu de ceux auxquels vous l'adresserez[1]. »

Enfin, le 5 juillet, on publia et mit en vente les actes du Parlement, imprimés de la veille. C'était un véritable code : soixante-dix articles venaient s'ajouter à toutes les lois en vigueur, dont pas une n'était abrogée. Les catholiques étaient frappés dans toutes les positions de leur vie : comme pères, comme enfants, comme époux, comme patrons, comme maîtres, comme domestiques, comme héritiers, comme avocats et comme médecins.

« Et pourtant, tant s'en faut, écrivait la Boderie à Villeroy, tant s'en faut que cela leur fasse perdre cœur, qu'il semble qu'ils s'en animent davantage, et, au lieu de se retirer de ladite religion ceux qui sont reconnus en être, il s'en déclare tous les jours qui ne le paraissaient point. De faire office en faveur des catholiques, comme votre lettre semble me l'ordonner, j'ai grand peur qu'il ne soit hors de temps. Toutefois je ne lairrai et en toute chose de les favoriser de tout ce qui me sera possible, d'autant plus qu'ils sont sans défense et que, *jamais du côté de l'Espagne ni de l'archiduc, il ne*

[1] Ambassades de la Boderie, t. I, p. 179.

s'est fait aucun office en leur faveur, dont l'un ni l'autre n'ont gagné trop bon nom, ni fort grand crédit parmi eux. »

Il restait à expliquer ces nouvelles lois, *plus barbares que chrétiennes*, comme les qualifiait énergiquement Villeroy. Leur stricte exécution allait soulever mille difficultés. Comment en effet frapper d'une pénalité de deux cents livres tout maître qui aurait pour serviteur un catholique?

« Il y avait, nous dit la Boderie, une infinité de domestiques catholiques chez les protestants ; et il en coûtait à ceux-ci de s'en défaire *pour reconnaître plus de fidélité en eux qu'en ceux de leur religion*. D'un autre côté, c'était une extrême compassion de voir tant de pauvres gens contraints de mourir de faim. Il y eut l'autre jour, ajoute-t-il, tel seigneur qui donna congé à soixante. J'en sçais d'autres, de très-bonne qualité, qui sont résolus de tout souffrir plutôt que de congédier les leurs. C'est une dangereuse arme que le désespoir en mains de personnes qui n'ont rien à perdre. »

Veut-on un nouvel exemple de l'intolérance protestante? L'ambassadeur d'Espagne recevait dans la chapelle de son hôtel bon nombre de catholiques qui venaient y entendre la messe. Les ministres s'en expliquèrent avec lui et lui dirent formellement que :

« S'ils permettaient que leurs sujets papistes allassent *idolâtrer* chez lui, que toute cette ville en serait pleine ; pourtant que non-seulement il ne trouvât pas étrange s'ils en avaient envoyé prendre qui en sortaient, mais qu'il fît état qu'ils y continueront tous les jours et que de même envoyeraient-ils dire à l'ambassadeur de France. »

L'ambassadeur d'Espagne endura le reproche d'idolâtrie,

« Ce que je ne sais certes si j'aurais pu faire, »

nous dit la Boderie, et il ajoute :

« Ils ne m'ont encore envoyé signifier rien de semblable, et on ne voit moins courre les pauvres catholiques qui viennent céans. Vrai est que j'y apporte le plus de discrétion et y fuis autant l'ostentation comme les autres la recherchent. »

A quelques jours de là, deux pauvres prêtres venaient d'être condamnés à être écartelés pour n'être pas sortis du royaume aux époques fixées par les édits; la Boderie fut demander leur grâce au roi. Jacques le reçut assez aigrement et lui fit sentir

« Que, s'il lui en eût parlé comme ambassadeur, il aurait pu rejeter cet office, pour être ces affaires de qualité qu'il n'en désirait rendre compte à personne ; néanmoins que, reconnaissant que la Boderie lui en avait parlé comme à son ami (il voulait l'honorer de ce nom), il ne le pouvait trouver

mauvais; que pour celui des prêtres contre lequel il n'y avait d'autres charges que la dicte contravention, il ordonnerait qu'il ne mourût point, mais que pour l'autre, d'autant qu'il s'était trouvé saisi de beaucoup de lettres venant de Rome et d'autres papiers qui le rendaient criminel de lèze-majesté, il ne le pouvait sauver. »

De fait, il fut écartelé et mourut fort constamment[1]. Les papiers de cet infortuné contenaient une requête de tous les catholiques *récusants,* demandant à ce qu'il leur fût loisible d'avoir chacun un prêtre pour l'exercice de leur religion; un projet d'association par lequel les catholiques se promettaient appui les uns aux autres, et une copie de lettre de Rome avertissant les catholiques de prendre bien garde au serment que l'on voulait exiger d'eux, d'autant qu'*il s'y agissait plus de la foi que de l'obéissance du prince.* C'est cette dernière pièce qui le perdit.

Puisieux, au récit de ce supplice, répondit à la Boderie :

« Nous prévoyons que cette rigueur donnera un jour occasion d'altérer quelque chose en son état et d'entreprendre peut-être contre sa personne, le zèle de la religion étant un feu qui ne se peut ni ne doit éteindre par la force. *D'abandonner toutefois entièrement la cause des catholiques, il serait dur;* mais il la faut conduire et ménager aux occasions dextrement, ainsi que vous jugerez sur les lieux être à propos; car autrement ce serait aigrir davantage son esprit contre les catholiques en les pensant favoriser hors l'opportunité[2]. »

Lorsque plus tard le Roi Jacques, se jetant dans des controverses théologiques, s'attaquera au Pape et au cardinal Bellarmin, l'ambassadeur de France ne craindra pas, sans manquer aux égards dus à sa personne royale, de lui en faire sentir tous les inconvénients.

« Je voudrais, écrivait-il à Villeroy, que le roi de la Grande-Bretagne eût épargné la peine qu'il a prise de composer des livres contre le Pape. Il faut officieusement qu'il fasse état qu'il ne demeurera sans réponse, laquelle sera composée par divers pédant accoutumés et stylés au métier et peut-être plus licencieusement qu'il ne doit désirer. Mais il est difficile d'arrêter les mouvements de nos princes, et je souhaite que, si ceci scandalise le monde, il n'engendre des effets plus dommageables. Il en adviendra ainsi si à Rome les conseils du Roi notre maître ne sont suivis et reçus pour le prix qu'ils méritent[3]. »

« Nous ferons ce que nous pourrons du côté de Rome, répondait Villeroy, pour modérer toutes choses et empêcher que les docteurs de cette cour ne

[1] Ambassades de la Boderie, t. II.
[2] *ibid.*, t. II, p. 124.
[3] *ibid.*, t. IV, p. 340.

mettent la main à la plume en colère. Toutefois il sera difficile qu'il n'échappe quelque chose qui dénote du ressentiment. En tous cas, nous prendrons garde, si quelques-uns en ce royaume écrivent, qu'ils le fassent avec le respect qui doit être rendu audit Roi. »

La Boderie ne cessait, on le voit, d'inviter son gouvernement à s'interposer entre le Pape et Jacques, à adoucir « toutes ces aigreurs théologiques » dont la plus triste conséquence était un redoublement de persécution contre les catholiques. Il rendit ainsi d'immenses services à ses coreligionnaires d'Angleterre et il pouvait dire avec quelque orgueil à M. de Puisieux :

« C'est bien la vérité que les catholiques sont moins persécutés qu'ils n'ont été depuis que je suis par deçà : et encore m'assure-t-on qu'il a été fait commandement à ceux qu'on envoie tous les ans par les provinces pour les recherches, de s'y porter plus modérément que jamais. J'en ai parlé maintes fois, au comte de Salisbury et lui ai dit combien un peu plus de tolérance acquerrait de tranquillité pour le présent et pour l'avenir à leur état. Je ne voudrais pas dire que ce fut cela qui a causé ce changement; mais aussi ne crois-je pas qu'il y ait nui[1]. »

Les querelles religieuses ne furent pas les seules difficultés de cette première ambassade de la Boderie : durant tout le temps de sa mission, il eut à se défendre contre les réclamations sans cesse répétées du Roi et des ministres d'Angleterre au sujet de la solde des troupes fournies par Élisabeth à Henri IV. Suivant les maximes traditionnelles du gouvernement anglais, on en était venu à faire d'une question d'argent une question d'honneur.

On voit dans toute sa correspondance combien il se déplaisait à cette cour d'Angleterre, et, au contraire de tous les ambassadeurs, demandait sans cesse son rappel. C'était pourtant au moment qu'il venait d'obtenir sur l'ambassadeur d'Espagne la plus flatteuse des préséances, et qu'il pouvait dire en comparant le point de départ au point d'arrivée :

« Je les ai trouvés si hagards, si mal contents de mon prédécesseur, et si remplis de la vanité que la recherche qu'avaient faite d'eux tous les princes de la chrestienté, à l'avénement dudit Roy à cette couronne, leur avait fait naître, que j'ay eu beaucoup de peine à les remettre. Toutefois je les vois, ce me semble, en meilleur état, et la démonstration que nous avons faite depuis un an de ne nous soucier guères d'eux et de pouvoir faire nos affaires sans eux, n'y a pas nuy. »

C'est sous l'obsession de ces mêmes idées qu'au mois d'octobre 1608 il écrivait à M. de Villeroy :

« Sous le bon plaisir de Sa Majesté et le vôtre, je désire ne plus me con-

[1] Ambassades; lettres à M. de Puisieux, t. IV, p. 271.

sumer de corps et de biens en pays étrange, ains me tirer de cette Égypte où je n'ay trouvé jusqu'ici que barbarie, et pouvoir aller jouir de la douceur de notre France [1]. »

Revenant à la charge au mois de mars de l'année suivante, il disait encore :

« Il y a trente ans que je ne fais que courir sans avoir demeuré deux ans de suite dans mon pays; je vous supplie, autant qu'il m'est possible, que j'aille tâter des vins nouveaux avec vous [2]. »

On lui envoya enfin ses lettres de rappel le 19 juin 1609.

Malgré sa franchise avec le Roi Jacques, il s'en était fait aimer plus qu'aucun autre ambassadeur avant lui; quand il fut pour partir, le Roi lui envoya, avec le présent ordinaire, un bassin et un vase d'or enrichis de pierreries, où étaient gravés ces mots : « Jacques, Roi de la Grande-Bretagne, à Antoine de la Boderie »; et de sa main : « Le Roi d'Angleterre a envoyé à l'ambassadeur de France un « présent semblable à celui qu'il avait accoutumé de faire aux autres « ambassadeurs; mais Jacques Stuart envoie à Antoine de la Boderie, « son bon ami, cet autre présent, pour marque de son affection. » Le prince de Galles y ajouta un diamant de grand prix.

Il n'était pas dans sa destinée de jouir longtemps du repos qu'il ambitionnait.

Peu de mois après son retour en France, il reçut l'ordre de retourner à Londres. Un duc de Clèves et de Juliers étant mort sans enfants, et, suivant l'heureuse expression de Henri IV, ayant laissé tout le monde son héritier, l'Empereur s'empara d'une partie du duché de Clèves au préjudice des héritiers légitimes, le marquis de Brandebourg et le comte de Neubourg.

« Selon les règles ordinaires, nous dit l'historien de Louis XIII, c'était le roi de France que ce procès regardait le moins; selon celles de la politique, il n'était que plus glorieux et plus utile pour lui d'intervenir, de se porter protecteur en faveur du plus faible, d'annoncer hautement qu'il ne pouvait rien se faire en Europe en dehors de son influence [3]. »

Il proposa donc son appui au marquis de Brandebourg et au comte de Neubourg, et, pour entraîner dans sa politique le Roi d'Angleterre, il envoya à Londres A. de la Boderie. Ce choix indiquait assez ce que l'on attendait de l'habileté de l'ambassadeur.

Jacques reçut M. de la Boderie avec grande pompe et lui fit, dès

[1] Ambassades, t. IV, p. 26.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 295.
[3] Bazin; *Histoire de Louis XIII*, t. I.

l'abord, connaître son intention d'assister le marquis de Brandebourg et le comte de Neubourg; mais, quant à la conclusion de la ligue offensive et défensive, lui et ses ministres mirent pour condition que l'on liquiderait d'abord les éternelles créances que le gouvernement anglais réclamait, comme nous l'avons vu, avec la plus grande opiniâtreté.

Henri IV répondit de sa propre main :

« Je sais bien que ce me serait un avantage de non petite importance si je pouvais engager le Roi en ladite ligue; mais, à vous dire vrai, je fais grande difficulté d'acheter cet avantage à prix d'argent. Néanmoins je veux bien, au cas que je n'entre pas en guerre avec l'Espagne, payer jusqu'à six cent mille livres pour toutes ces prétendues dettes en quatre années. »

La Boderie parvint à faire accepter au gouvernement anglais ce chiffre, qui paraissait insuffisant au ministre Villeroy; mais la fixation des termes du payement devint une occasion de difficultés. Le gouvernement anglais *tenait à être payé en deux années, non en quatre;* sur de nouvelles observations de M. de la Boderie, Henri IV offrit de payer en trois ans.

Jacques prit mal cette communication; il répondit « qu'elle était « indigne du lieu où elle venait et de celui d'où elle était adressée. » Sur les instances de la Boderie, Henri IV consentit à payer en deux ans à compter du jour où le contrat serait passé, avec la réserve de reporter le premier payement à la fin de la première année. En réalité, c'était gagner six mois; c'était un moyen habile de remettre à payer en trois années ce que l'Angleterre exigeait en deux. Limité par son gouvernement, bataillant chaque jour sur des questions de détails, la position de notre ambassadeur devenait de plus en plus délicate; aussi écrivait-il au Roi, pour le supplier de le rappeler.

Dans les choses de la vie, comme en politique, il est toujours un moment qu'il faut saisir et que l'on ne retrouve plus : M. de Puisieux le comprenait bien :

« J'estime, écrivait-il à la Boderie, qu'il eût été aussi bon de ne pas marchander si souvent; mais vous savez à qui nous avons *affaire en matière d'argent.* »

Et Villeroy :

« Je désire que cette dernière résolution n'ait perdu sa saison, comme quelquefois il arrive en cas semblable; c'est à vous à ménager cela avec votre prudence accoutumée. »

« Je crois bien, répondit la Boderie, que si vous m'eussiez donné le moyen de les contenter, j'en fusse venu à bout; mais, comme vous dites, les choses perdent quelquefois de saison, et Dieu m'est témoin combien il y a longtemps que je l'ai appréhendé et combien je m'en suis donné de peine. »

Ce pressentiment n'était que trop réel. Depuis le 9 mai 1610, M. de la Boderie attendait un courrier de France. Enfin, le 20 mai, il reçut des dépêches, et la première lettre qu'il ouvrit fut une lettre du jeune Roi Louis XIII lui annonçant l'assassinat de Henri IV; à cette lettre, était jointe une lettre de la Reine et une lettre de Villeroy :

« Je meurs, lui disait celui-ci, de notre commune perte ; je n'ai point assez de larmes pour la pleurer, ni de paroles suffisantes pour exprimer ma douleur; et faites-nous, ajoutait-il, faites-nous sortir du fait des dettes; surtout qu'on ne vous gêne pas en cette nécessité et calamité publique, faites-y votre possible. »

La nouvelle de l'assassinat de Henri IV émut vivement le Roi Jacques.

« Lorsqu'il la reçut, il devint plus blanc que sa chemise, nous dit la Boderie, et se montra tout ce jour-là si rempli de tristesse, de mélancolie et d'étonnement, qu'il lui arriva trois ou quatre fois que, voulant entrer par une porte, il entrait par l'autre. »

Il revint précipitamment à Londres avec une forte escorte autour de son carrosse, ce qui ne lui arrivait jamais, et il envoya le jour même porter ses compliments de condoléance à l'ambassadeur de France.

Mais la raison d'État devait prendre le dessus : la douleur de Jacques n'alla pas jusqu'à lui faire oublier ses intérêts, il insista bientôt pour avoir prompte satisfaction au sujet des dettes.

La Boderie offrit, au nom de la Reine, de payer en deux années la somme de six cent mille livres précédemment offerte par le feu Roi. Cette proposition, on ne peut plus acceptable, rencontra des exigences toutes nouvelles. Jacques ne se montra pas plus traitable que ses ministres. Indigné de ce changement de langage si peu en rapport avec celui qu'on lui avait si récemment tenu, notre ambassadeur ne crut pas devoir insister: il n'aurait pu le faire sans aigreur, et il estimait d'ailleurs qu'il y avait peu de dignité à témoigner tant de désir pour une alliance qu'on mettait à si haut prix. Il en référa à son gouvernement.

« Cette traînerie, lui répondit Villeroy, 28 juin 1610, sur la difficulté des dettes est très-honteuse. Si par là ils pensent nous gêner, à présent que nous avons plus grand besoin d'eux qu'ils n'ont de nous, ils feront un faux compte. Ce qui nous déplaît, c'est de leur bailler notre argent présentement et de n'être assurés de sortir desdites dettes avec eux. » — « Nous ne sommes point si déchus, ajoutait M. de Puisieux, que nous traitions honteusement avec nos voisins. C'est un embarras duquel, si vous nous en sortez, vous en rapporterez de la gloire et du gré, pourvu que ce soit comme vous savez bien faire, sans notre dommage et préjudice de notre réputation. »

L'honneur du pays était confié à de bonnes et habiles mains. Dans une nouvelle conférence avec le grand trésorier, la Boderie conclut enfin une transaction au sujet des dettes. Il promit au nom de la France de payer en deux ans les six cent mille livres tant de fois proposées et d'en faire le premier versement dans un an à dater du jour de la promesse qu'il avait pouvoir de faire. En faisant part de cet heureux résultat à Villeroy :

« Ce n'a pas été sans dispute, lui dit-il, entre le grand trésorier et moi; mais à la fin je l'ai tant prié, qu'il m'a dit l'accorder pour l'amour de moi. »

Puis, sans perdre une heure, il passa aux articles de la ligue. Le traité conclu en 1572 fut pris pour base et pour modèle, et, séance tenante, on se mit d'accord sur tous les articles. Malheureusement, en France, la rivalité des princes commençait à paralyser toute action intérieure. Ces divisions n'étaient pas ignorées à Londres ; on en parlait journellement à notre ambassadeur pour s'en servir à l'occasion. Un changement de rédaction au traité communiqué par la Boderie à son gouvernement servit de prétexte à de nouvelles prétentions:

« C'est une hydre, disait-il dans sa dépêche du 7 août, c'est une vraie hydre de laquelle, aussitôt qu'on en retranche une difficulté, il en renaît une autre. »

Il s'en croyait quitte enfin lorsque, au moment de conclure, le gouvernement anglais éleva la singulière prétention d'être payé à Londres, et non pas à Paris entre les mains de l'ambassadeur anglais. C'était une raison de change : la différence comme valeur entre les deux monnaies de France et d'Angleterre n'étant pas moindre de quinze mille livres sur les six cent mille livres promises et acceptées, il entendait en bénéficier.

Sur cette dernière condition, le grand trésorier se montra inflexible et ne voulut rien entendre. La Reine, lorsqu'elle connut cette nouvelle prétention, estima que c'était si peu de chose, qu'elle tournerait plus à leur honte qu'à notre désavantage, et y voulut bien consentir, ainsi qu'à toutes les autres conditions acceptées en son nom. Enfin, le 17 août, la Boderie signa, au nom de la France, le traité de ligue et alliance perpétuelle entre les deux couronnes. Au milieu de ces tracas, de ces difficultés sans cesse renaissantes, le mal du pays le gagnait. Il avait laissé en France madame de la Boderie et sa fille unique, et avait hâte de les rejoindre. Il pria respectueusement la Reine de vouloir bien se rappeler combien il y avait longtemps qu'il était hors de France.

Il ne s'était pas enrichi à son métier d'ambassadeur au service de deux rois, et, avant de quitter Londres, où l'on attendait M. de La-

vardin, il aurait désiré, et avec quelque justice, qu'une position honorable lui fût faite en France, ou tout au moins qu'il lui fût donné quelque honnête moyen d'attendre l'occasion d'être placé :

« Vous savez, écrivait-il à M. de Villeroy (29 octobre 1610), que tout ceux qui ont servi de mon temps se voient avec quelque récompense et tirent la pension du conseil ; moi seul, je n'ai ni n'ai jamais pu remporter quelque marque que j'aie bien servi. J'espère beaucoup en la libéralité de la Reine, mais encore plus en vos bons offices. »

A cette demande directe, Villeroy répondit un peu en style de cour : il voulut bien promettre, lorsqu'on dresserait les états des finances, d'y comprendre le nom de la Boderie ; mais en même temps il se plaignait des importunités qui assiégeaient la Reine et de la confusion qu'il trouvait dans les états. A une réponse faite de si mauvaise grâce, la fierté du gentilhomme normand se redressa, et l'homme qui n'avait jamais craint de dire la vérité à un roi fit sentir au ministre l'injustice de son langage :

« Je m'étonne, monsieur, lui répondit-il, de ces confusions que vous dites se trouver aux états des finances ; où est donc ce grand ordre dont j'ai vu qu'on faisait tant de parade ? En effet, il est aisé de tromper qui veut l'être, et c'est une grande innocence que l'autorité. »

Ce même homme, auquel on marchandait une position conquise par tant d'années de service à l'étranger et dans les postes les plus élevés, c'était pourtant, nous dit Arnauld d'Andilly, le seul capable de remplacer Villeroy s'il fût venu à manquer[1], et, au moment où il allait rentrer en France, la Reine le priait de différer encore son retour, le maréchal de Lavardin, ambassadeur extraordinaire, ne pouvant se passer de ses conseils et voulant mettre à profit les connaissances qu'il avait acquises durant son long séjour à Londres.

Il allait trouver dans les douceurs de la vie privée la véritable récompense de ses longs travaux. Il n'avait qu'une fille unique et avait coutume de dire « qu'il aimait mieux que Dieu la lui eût donnée qu'un « fils ; car, s'il n'avait eu qu'un fils, il lui aurait fallu le garder tel « qu'il serait, au lieu qu'il choisirait pour sa fille un gendre selon son « cœur[2]. »

Ce gendre fut Robert Arnauld d'Andilly, le traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* et de l'*Histoire des Juifs*. Ce bonheur, que nous a si bien peint Arnauld dans ses *Mémoires*, dura à peine quelques années. Antoine de la Boderie mourut en 1615 dans les bras de ce gendre bien-aîmé, à l'âge de soixante ans.

[1] *Mémoires d'Arnauld d'Andilly.*
[2] *Mémoires de Robert Arnauld.*

Tel était l'homme, le catholique sincère et dévoué sur lequel s'appuya la polique de Henri IV en Angleterre. Si nous nous nous sommes arrêté avec quelque complaisance à une vie qui, de son commencement à sa fin, ne s'est jamais démentie, c'est qu'il nous a semblé que l'intervention de Henri IV en faveur des catholiques de l'Angleterre, en passant par un négociateur aux convictions si absolues, en prendrait une signification plus marquée. Le choix de l'homme révélait la pensée intime du maître. Et qu'on ne dise pas que cette intervention en faveur des catholiques anglais n'était qu'un fait isolé, commandé par des circonstances passagères.

Du jour ou Henri IV ceignit son front victorieux de la couronne des Rois très-chrétiens, il en continua les grandes traditions, et revendiqua partout le protectorat des catholiques étrangers, glorieux privilége dont la France s'est toujours enorgueillie. Que l'on en juge par ces paroles qu'il adressait à son ambassadeur en Hollande :

« J'auray aussi bien agréable que vous, sieur Jeannin, fassiez en mon nom auxdits sieurs des Estats, devant votre départ, une honnête recommandation en faveur des catholiques de leurs provinces, afin qu'ils puissent subsister et résider en icelles sans être molestez et forcez en leur conscience et avec quelque repos et consolation. *Je dois cela à la religion de laquelle je fais profession et à la charité qui doit accompagner un roi très-chrétien tel que Dieu m'a constitué.* Davantage je crois fermement que lesdits Estats feront pour eux et pour leur république, de n'affliger et désespérer lesdits catholiques, car nous avons éprouvé en nos jours quel pouvoir a, dedans les âmes et courages des hommes, la liberté de conscience et le soin de la religion : tant s'en faut que la vexation et affliction les en rendent plus nonchalants et abattus, qu'elles font des effets tout contraires [1]. »

[1] Lettres de Henri IV, t. VI. Les Négociations du président Jeannin (qui sortent malheureusement de notre sujet) témoignent de cette sympathie persévérante de Henri IV en faveur des catholiques de Hollande, et de l'unité de sa pensée politique. Voici, entre autres, l'extrait d'une harangue du président Jeannin aux États de Hollande (1609) :

« Considérez le grand nombre de catholiques de toutes qualités qui sont parmi vous; qu'ils ont travaillé avec vous, employé leurs moyens, été exposés aux mêmes dangers, et toujours gardé une immuable fidélité à l'État, tant que la guerre a duré ; mais il est vraisemblable qu'ils se sont promis, la fin de la guerre étant heureuse, et vous rendus jouissants d'une entière liberté, qu'ils auraient quelque part en ce bonheur, comme ils ont été participants des malaises, incommodités et périls de la guerre. Or on ne peut dire libres, ni heureux, ceux auxquels on ôte le pouvoir de servir Dieu selon la religion en laquelle ils ont été instruits ; il n'y a servitude plus intolérable et qui offense et aigrisse davantage les esprits que cette contrainte et rigueur. »

Puis, leur représentant l'exemple de Henri IV, qui travaillait, chaque jour, à ôter l'aigreur que les guerres passées avaient mise ès esprits de ses sujets et les accoutumer, peu à peu, à se souffrir, à s'aimer et à ne plus désirer et rechercher, à cause de cette diversité de leur créance, la ruine des uns et des autres, il les

En terminant cet article, qu'il nous soit permis de revenir une dernière fois à celui qui nous en a donné l'idée, à Antoine de la Boderie. Si nous comparons sa vie à celle du président Jeannin, nous voyons qu'elle a été non moins utilement remplie et marquée par des services non moins éminents. Pourquoi la postérité, si favorable à l'un, s'est-elle montrée si oublieuse pour l'autre? Qu'a-t-il donc manqué à Antoine de la Boderie pour acquérir cette renommée qui ne lui est pas venue? Henri IV l'a employé dans les missions les plus difficiles; sous le règne de Louis XIII, il a couronné sa seconde ambassade de Londres par un véritable succès et obtenu par l'autorité de son nom des conditions que l'on refusait à son gouvernement. D'où vient cet injuste oubli ? C'est que celui qui avait su deviner l'homme de talent n'était plus là pour le récompenser ; c'est que Henri IV était mort; et puis, disons-le encore, c'est que la Boderie n'appartenait pas à l'une de ces familles de cour ou du parlement de Paris qui, par leurs relations, par leur nombreuse parenté, monopolisaient toutes les hautes dignités; c'était un gentilhomme de province, fier et pauvre, servant le pays pour le pays, voulant la royauté grande et la faisant respecter à l'étranger; un de ces hommes que leur mérite impose, qu'on subit par nécessité, mais qu'on ne récompense jamais qu'à demi.

HECT. DE LA FERRIÈRE-PERCY.

exhortait à plus de tolérance, et cela dans l'intérêt de leurs propres coreligionnaires, qui, dans les lieux où ils sont les plus faibles, imploraient chaque jour le bienfait de cette liberté que Henri IV venait demander aux États pour leurs compatriotes catholiques.

« *Cette grâce*, ajoutait-il, *vous pouvez l'accorder sans aucun péril; car si, les catholiques ont été constants et fidèles durant les dangers de la guerre, encore qu'ils fussent privés de l'exercice de leur religion, que ne doit-on attendre de leur zèle et de leur dévotion à conserver la liberté de leur pays*, quand ils en jouiront et auront part à l'autorité et aux honneurs que cette union vous à acquis en commun? »

LES LIVRES CHEZ LES ÉGYPTIENS

Il fut un temps où les études historiques étaient en honneur, où le public s'y intéressait. Dans ce temps-là les langues, la littérature, les monuments de l'antiquité, étaient l'objet de la curiosité universelle. Chacun cherchait à s'instruire et, les hommes qui avaient voué leur vie à reconstruire les civilisations des âges passés, à restaurer par la science et l'intelligence les événements, les sociétés que le temps avait fait disparaître, pour en tirer des enseignements utiles aux générations nouvelles; ces hommes, dis-je, étaient estimés, honorés, et le monde leur voyait jouer un rôle important. C'était le temps où Grotius menait les affaires de la Hollande, où Juste Lipse était envoyé comme médiateur au traité de Westphalie, où les souverains se disputaient l'honneur de posséder dans leurs états Scaliger ou Saumaise, où Henri IV honorait Casaubon de son amitié. Aujourd'hui les temps sont changés. Que font à notre société, livrée aux intérêts matériels, les préoccupations de l'intelligence? Les savants apparaissent aux yeux du public comme des êtres bizarres, qui sont bien bons de consumer leur temps à pâlir sur les livres et à rechercher les souvenirs du passé, au lieu de s'occuper du présent et de gagner le plus d'argent possible : gens certes bien inutiles; et, si on leur pardonne leur inutilité, c'est qu'on pense qu'ils n'étaient pas capables de faire autre chose. Quant aux travaux auxquels ils consacrent leur existence, qui voulez-vous qui s'y intéresse? On a vraiment bien le temps de s'en inquiéter. Avant tout, les choses positives; et, s'il restait après cela du loisir, ces curiosités de l'esprit sont trop sérieuses.

Certaines sciences qui peuvent servir à l'industrie, la chimie, les mathématiques, sont encore en quelque honneur. La société entière a *bifurqué*, et les études littéraires et historiques ne trouvent plus aujourd'hui qu'indifférence et dédain.

Jamais peut-être cependant la science du passé n'aurait plus mérité l'intérêt et l'étude. Tous les jours, son champ s'élargit d'une manière inespérée, et une nouvelle lueur vient éclairer des choses encore inconnues. Une masse prodigieuse de documents s'accumule; toutes les

antiques civilisations semblent à la fois rendre leurs archives perdues depuis tant de siècles, et vouloir se révéler aux yeux des hommes de notre âge. Jamais les renseignements de tous genres n'ont été plus nombreux et plus sûrs ; et c'est là le moment où ses disciples ne trouvent plus dans le monde qu'indifférence et mépris.

Cependant la science des antiquités a complétement changé de face. Pour ne prendre d'abord que la Grèce et Rome, qui depuis trois siècles ont captivé l'attention des savants, la connaissance et l'intelligence véritable des monuments figurés, l'histoire de l'art, ne datent pour ainsi dire que d'hier. Winckelmann clôt le dix-huitième siècle, et c'est celui-ci qu'inaugure Visconti. Puis, les innombrables vases peints et tout ce qu'ont fourni les nécropoles de l'Étrurie, de la Cyrénaïque et de la Crimée : c'est un champ encore inconnu il y a cinquante ans et qui a élargi l'horizon de la science.

Mais ce n'est encore rien à côté des mondes nouveaux qui se sont tout à coup révélés à nos yeux ; à côté de l'Égypte ouverte pour la première fois par les Français et dont les débris ont rempli les musées de l'Europe, nous initiant jusqu'aux moindres détails de la civilisation la plus ancienne du monde ; à côté de l'Assyrie, dont les monuments, découverts aussi par un Français, sortent du sol où ils sont demeurés enfouis depuis plus de deux mille ans, et nous font connaître un art, une culture, dont les témoignages littéraires faisaient seuls soupçonner l'existence. Et ce n'est pas tout : voici la Phénicie, dont l'art, l'histoire et la civilisation, intermédiaire entre l'Égypte et l'Assyrie, se révèlent, et dont les catacombes commencent à rendre les trésors ; voici les monuments des Hébreux, visités bien des fois par les pèlerins de Jérusalem, mais méconnus jusqu'à nos jours et que de récents travaux ont restitués à l'histoire des arts. Et tous ces peuples divers qui se pressaient en foule sur le sol étroit de l'Asie Mineure : Cypre, avec son écriture moitié égyptienne et moitié phénicienne ; la Lycie, avec sa langue particulière, ses inscriptions, ses monnaies, ses grottes sépulcrales ; la Phrygie, avec ses grands bas-reliefs sculptés sur les rochers, et les tombeaux des rois de la famille de Midas.

Si je voulais tout énumérer, il me faudrait encore parler des monuments de l'Arabie anterieurs à Mahomet, des textes gravés par les pèlerins sur les rochers du Sinaï et des innombrables inscriptions qui remplissent l'Yémen. Il faudrait parler de la Perse avec les souvenirs de ses rois Achéménides et Sassanides, de l'Inde dont l'étude des Védas a renouvelé la connaissance. Et même, sans aller si loin, sans se tourner vers l'Orient, n'avons-nous pas nos propres origines et ces monuments mystérieux de l'antique Gaule, sur lesquels le jour commence à peine aujourd'hui ?

Ce n'est pas seulement le champ à parcourir qui s'élargit. Les progrès de la science sont aussi grands que son domaine est maintenant étendu. Partout, sur ces routes nouvelles, de hardis explorateurs plantent leurs jalons et portent le flambeau de la critique et de l'intelligence au sein des ténèbres. L'Europe achève de prendre possession définitive du globe. Ce qui se passe dans l'ordre des événements se passe aussi dans le domaine de l'étude. La science reprend partout possession du monde ancien et des âges disparus. La main de Champollion a déchiré le voile qui cachait aux yeux la mystérieuse Égypte, illustrant le nom français par la plus grande découverte de ce siècle. Grâce à lui, nous savons enfin ce que cachaient jusqu'ici les énigmes des hiéroglyphes, et nous pouvons désormais nous avancer d'un pas ferme sur un terrain solide et définitivement conquis, au lieu du sol trompeur et mal assuré où s'égaraient ceux qui l'ont précédé.

L'autre mystère qui semblait aussi impénétrable, celui des écritures cunéiformes, commence également à s'éclaircir. Déjà celles de la Perse ont cédé aux travaux de Grotefend, de Burnouf et de Lassen. Celles même de l'Assyrie et de la Chaldée commencent à être déchiffrées. Il n'y a pas eu là, comme pour l'Égypte, une découverte unique, éclatante, sortie tout armée de la tête d'un seul homme. On n'a pas encore pénétré aussi avant que Champollion était parvenu en deux ans seulement, lorsqu'il publiait la première édition du *Précis du système hiéroglyphique*. Mais de hardis pionniers ont ouvert la route et commencent à soulever le voile. Les récentes explorations de Ninive ont fourni à la science des ressources inespérées, dans cette bibliothèque exécutée par les ordres de Sardanapale (selon M. Oppert), et que la pioche des ouvriers de M. Layard a rendue au jour. Là on a trouvé des syllabaires, des espèces de grammaires et de dictionnaires qui ont fourni au déchiffrement des bases certaines. Pourtant, malgré ces ressources, malgré les travaux remarquables de MM. Rawlinson, Hincks, et surtout de M. Oppert, on n'avance que bien lentement. Cette lenteur tient du reste à la nature même du sujet; car les explorations portent là sur le système de langage et d'écriture le plus compliqué qu'ait jamais pu imaginer l'intelligence humaine, sur une véritable confusion des langues comme celle dont la Bible place le théâtre à Babylone même.

On pourrait cependant déjà dire beaucoup de choses sur les antiquités de l'Assyrie et de la Chaldée; le terrain conquis est assez vaste pour prêter à des développements curieux sur une histoire aussi intimement liée à celle du peuple saint. Mais nous aimons mieux nous tenir sur un sol plus assuré, et nous nous bornons aujourd'hui à parler de l'Égypte.

L'étude même des antiquités égyptiennes est déjà par elle seule si prodigieusement étendue, que nous devons circonscrire encore notre sujet et nous contenter d'appeler sur une seule question l'attention de nos lecteurs.

Diodore de Sicile, en décrivant le tombeau d'Osymandias, mentionne au nombre des pièces de ce vaste palais « la bibliothèque sacrée dont « la porte était surmontée de cette inscription : *Médecine de l'âme*[1]. » C'est une question qui a été fort disputée entre les archéologues que celle de savoir si la description du tombeau d'Osymandias ne doit pas s'appliquer au Rhamesséum ou palais de Rhamsès le Grand à Thèbes. Quoi qu'il en soit de ce problème, que nous n'entreprenons pas de résoudre, il est certain que le plan de l'un et l'autre palais présente les analogies les plus frappantes. Champollion dans les ruines du Rhamesséum a retrouvé l'entrée de la Bibliothèque. Voici comment il la décrit dans les *Lettres* qu'il adressait à son frère pendant son voyage d'Égypte :

« Au bas des jambages de la porte et immédiatement au-dessus de « la dédicace, sont sculptées deux divinités, la face tournée vers l'ou- « verture de la porte, et regardant la salle qui était sous leur juridiction. « Ces deux divinités sont, à gauche, le dieu des sciences et des arts, « l'inventeur des lettres, Thoth à tête d'ibis, et, à droite, la déesse « Safré (la conductrice du Soleil), compagne de Thoth, portant le titre « remarquable de *Dame des lettres* et *présidente de la bibliothèque* « (mot à mot *la salle des livres*). De plus, le dieu est suivi d'un de ses « parèdres ou assesseurs, qu'à sa légende et à un grand œil qu'il « porte sur la tête on reconnaît pour le *sens de la vue* personnifié, tan- « dis que le parèdre de la déesse est le *sens de l'ouïe* caractérisé par « une grande oreille tracée également au-dessus de sa tête et par le « mot *sotem* (l'ouïe) sculpté dans sa légende ; il tient de plus en main « tous les instruments de l'écriture, comme pour écrire tout ce qu'il « entend. »

Les Égyptiens avaient donc des bibliothèques et des livres. Les Grecs en parlent souvent et avec de grands éloges. Mais pouvons-nous, dans l'état actuel de la science, avec les documents que nous possédons, nous faire une idée de ces livres et de ce qu'ils contenaient? Possédons-nous assez de monuments de la littérature égyptienne pour en porter un jugement? L'Écriture sainte est d'accord avec les auteurs du paganisme pour vanter la *sagesse des Égyptiens* : pouvons-nous connaître, d'après les sources originales, en quoi consistait cette sagesse, quelles étaient les idées religieuses, philosophiques, morales, scientifiques, dans cette civilisation si antique et déjà si perfectionnée? Ce

[1] Diod. Sic., I.

sont les questions que nous nous proposons d'étudier dans notre article.

Le domaine de la littérature proprement dite est peut-être, en Égypte plus qu'ailleurs, difficile à distinguer nettement de celui de l'épigraphie. Cela tient à la nature même de l'écriture hiéroglyphique, essentiellement décorative et monumentale; un texte, une inscription en Égypte est toujours un bas-relief ou une peinture. Aussi voyons-nous partout des extraits des livres religieux tracés sur les parois des tombeaux et sur tous les objets déposés avec les morts dans leur *demeure éternelle*. Les mêmes poëmes historiques, destinés à célébrer les exploits et les victoires des Pharaons, que nous trouvons écrits dans les papyrus, décorent les parois des palais, accompagnant de grands bas-reliefs qui en sont comme l'illustration. Mais il faut savoir se borner et limiter son sujet. Nous n'étudierons ici et nous ne parlerons que des textes qui nous sont parvenus tracés sur des rouleaux de papyrus sous la forme de véritables volumes.

Nous possédons aujourd'hui un grand nombre de secours pour cette étude. Champollion, dont le génie embrassait à la fois tout le champ des antiquités égyptiennes, s'était beaucoup occupé des papyrus; c'est à lui qu'on doit d'avoir signalé et fixé la nature et l'importance du *Rituel funéraire* et d'avoir reconnu dans la collection de M. Sallier, à Aix, un poëme sur les campagnes de Rhamsès II, qui compte aujourd'hui parmi les plus précieuses richesses du Musée britannique. Malheureusement la mort vint le frapper à 42 ans au milieu de ses travaux, et tous les résultats de ses recherches demeurèrent pendant bien des années perdus pour la science, enfouis dans ses papiers, d'abord indignement volés et exploités par Salvolini [1], puis soustraits aux regards du public. Les égyptologues qui lui ont succédé ont d'abord porté leur attention sur les monuments, plus faciles à interpréter, et où ils cherchaient prématurément des résultats et des systèmes historiques, avant même d'avoir entièrement expliqué leurs inscriptions. Ce n'est que depuis quelques années que cette passion de résultats historiques s'est un peu ralentie, et qu'on a compris qu'avant tout il fallait s'assurer du déchiffrement et de la lecture des textes, pour posséder une base d'opération sûre, quand on tenterait de s'avancer plus loin. Le résultat a été de ramener à l'étude des papyrus, et depuis quelques années on a fait dans cette voie de très-grands progrès. Un ministre protestant de l'île de Wight, le révérend Heath, dont l'attention s'était fixée sur quelques-uns des textes historiques

[1] C'est aux papiers de Champollion que Salvolini emprunta les matériaux de sa *Campagne de Rhamsès le Grand*, le premier travail publié sur les papyrus Sallier.

conçus dans cette tachygraphie des hiéroglyphes, qu'on a, d'après les Grecs, nommée *hiératique*, et qui, provenant des collections de MM. Sallier et d'Anastasi, sont aujourd'hui conservés au Musée britannique, a consacré à ces textes un livre intitulé *The exodus papyri*. C'est un ouvrage bizarre, plein de rêveries religieuses, qui en remplissent plus de la moitié. Mais, en même temps, quand l'auteur veut bien sortir de ses systèmes sur la véritable religion d'Abraham, de Moïse et de Jésus-Christ, quand il parle des textes mêmes et en tente la lecture, il déploie une sagacité, un don de divination plus ou moins extraordinaires. En somme, avec toutes ses singularités, l'ouvrage de M. Heath est un des plus remarquables qui, depuis Champollion, aient été publiés sur les antiquités égyptiennes.

En France, M. de Rougé s'est aussi livré à l'étude des papyrus hiératiques. Dans la séance publique générale de l'Institut, l'année dernière, il a lu un mémoire et une traduction du poëme sur les campagnes de Rhamsès signalé par Champollion; déjà, il y a quelques années, il avait publié dans la *Revue archéologique*[1] la traduction d'un petit conte qu'il avait découvert dans un papyrus appartenant à une dame anglaise, madame d'Orbiney. Le *Rituel funéraire* a fait l'objet des études spéciales de mon père, qui lui a consacré plusieurs années de son cours au Collége de France, et en a entrepris une traduction complète, aujourd'hui presque entièrement terminée.

Enfin, en Allemagne, un jeune savant, M. Brugsch, a porté plus particulièrement ses recherches sur la dernière et la plus curieuse des formes de l'écriture égyptienne, le démotique; outre les matériaux de sa grande *Grammaire*, il en a tiré la traduction de plusieurs textes intéressants, entre autres tout récemment d'un catalogue d'observations planétaires, rapporté d'Égypte par un voyageur anglais, M. le docteur Sthobart[2].

Tels sont les travaux récents qui nous serviront de guides dans notre étude.

Ab Jove principium. Nous devons commencer par les livres religieux. On ne possède rien en original, du moins jusqu'à présent, de ces fameux *livres d'Hermès* si souvent mentionnés par les Grecs et que nous trouvons aussi bien des fois cités dans les textes égyptiens. Nous ne pouvons en juger que par la traduction, ou plutôt l'imitation grecque, si curieuse, intitulée *Pimandras*, « le pasteur des hommes, » dont on n'a pas depuis le XVIe siècle donné d'édition nouvelle, et qui pourtant en mériterait bien une, avec des commentaires qui le rappro-

[1] T. IX, p. 385, 399.

[2] *Mémoire sur des observations planétaires consignées dans quatre tablettes égyptiennes*. Berlin, 1856, 8°.

cheraient des écrits originaux de l'Égypte. Mais, si nous ne possédons pas les livres hermétiques, nous avons en revanche et mille fois répété le *Rituel funéraire*.

On nous permettra de nous étendre assez longuement sur cet ouvrage, vaste encyclopédie de la religion et de la philosophie égyptiennes, qui, à elle seule, renferme presque toutes les idées de cette antique société. J'en parlerai d'après les travaux de mon père, encore bien peu connus du monde savant, malgré la publicité du Collége de France, et qui ont ainsi tout l'attrait de la nouveauté et de l'inédit. L'étude et la connaissance de ce texte capital a pour nous autres catholiques un grand intérêt. Il est utile que ceux qui défendent la vérité sachent bien ce qu'il y a au fond de ces civilisations et de ces religions, que nos adversaires nous représentent comme le fondement de la nôtre. Il faut qu'ils connaissent le grossier panthéisme qui en est le fondement et l'expression suprême. C'est pour cela qu'il est bon de voir quelle idée les Égyptiens, le peuple de l'antiquité le plus avancé en morale, se faisaient du sort de l'âme humaine après la mort, comment ils en arrivaient à nier son individualité, par une fusion et une identification avec la divinité universelle, qui finit par ressembler tout à fait au *Nirvâna*, ou à l'anéantissement, des Bouddhistes.

A cela ne se borne pas l'intérêt que présente l'étude du *Rituel funéraire*. C'est de tous les textes égyptiens le plus répandu. Il en existe des centaines de copies; pas une collection qui n'en contienne, car chaque mort en portait une sur lui, plus ou moins développée ou abrégée, faite avec plus ou moins de soin, selon le prix qu'on avait pu y mettre. C'est aussi le plus important; car, au point de vue scientifique, il contient des notions sur l'état des sciences et des idées de tout genre chez les fils de Misraïm; et au point de vue littéraire, il renferme sans contredit les plus curieux morceaux du grand style égyptien.

Mais d'abord, avant toute autre chose, le nom de *Rituel funéraire*, donné par Champollion à ce livre, est-il exact et doit-il être conservé? M. Lepsius, publiant l'exemplaire du musée de Turin, le plus complet qu'on connaisse jusqu'ici et celui que nous citerons toujours [1], a dans son introduction contesté l'exactitude de cette appellation. C'est, croyons-nous, se méprendre sur le sens du mot ou sur la nature du livre. « Les *rituels*, dit le glossateur latin Festus, sont des livres des « Etrusques dans lesquels sont exposés les rites de la fondation des « villes, les cérémonies religieuses de la consécration des murailles, « des portes, des autels, des édifices, la manière de distribuer les

[1] *Das Todtenbuch der Ægypter.*

« curies, les centuries, de constituer et d'ordonner les armées, et toutes « les autres matières du même genre qui se rapportent à la paix ou à « la guerre. » En s'appliquant à la religion chrétienne, le mot rituel n'a nullement changé de sens ; voici la définition qu'en donne le dictionnaire de l'Académie française : « Livre contenant les cérémonies, « les prières, les instructions, qui regardent l'administration des sa- « crements. » Recueil de cérémonies et de prières relatives aux funérailles et au culte des morts, n'est-ce pas la meilleure définition qu'on puisse donner du grand livre religieux des Égyptiens ? A chaque instant on y trouve des indications certaines de l'usage des invocations que renferme ce livre et des cérémonies où on les prononçait. Le titre même placé en tête en fournit une preuve : « *Com-* « *mencement des chapitres de la manifestation à la lumière qui réveille* « *les âmes dans les enfers, prononcé le jour des funérailles.* » Pour en trouver d'autres on n'a qu'à parcourir les titres des chapitres. Voici le *Chapitre prononcé lorsqu'on tire sur la terre le traîneau funèbre*[1], ceux qu'après les funérailles on doit réciter le premier jour du mois[2], à la nouvelle lune[3], à la fête de la direction de la barque du Soleil[4].

On n'a pas visité une collection d'antiquités égyptiennes sans avoir remarqué un grand nombre de ces figurines en terre émaillée ou en bois qu'on trouve toujours dans les tombeaux. Elles représentent un homme enveloppé dans la gaine de la momie, portant les instruments à cultiver la terre, sur les épaules deux espèces de pioches ou plutôt de houes, derrière le dos un grand sac en sparterie ou *couffe* pour recueillir le grain dans les champs Élysées. Un chapitre spécial du *Rituel funéraire*[5] nous apprend la destination de ces figurines ; et on le trouve souvent reproduit sur la gaine qui en enveloppe les jambes. C'était un moyen de se dispenser de la prière, du même genre et aussi bien inventé que les petits moulins qu'emploient les prêtres bouddhistes. On en déposait un grand nombre dans le sépulcre avec le mort, et cela servait de compensation pour toutes les prières, cérémonies, offrandes qu'on avait négligé de faire ; aussi appelait-on ces figurines, *figures d'omission* ou de *substitution*. Nous retrouvons aussi dans le même livre[6] le texte qui est gravé ordinairement sous le plat de ces grands scarabées qu'on plaçait sur le cœur des

[1] *Rit.*, cap. IV.
[2] Cap. CXXXIII et CXXXIV.
[3] Cap. CXXXV.
[4] Cap. CXXXVI.
[5] Cap. VI. *Chapitre de la manière de faire des figures d'omission en offrande dans le tombeau.*
[6] Cap. XXX.

momies et qui devaient servir au mort à se faire ouvrir les diverses portes des enfers, absolument comme la pièce de monnaie destinée à payer le passage de la barque de Caron. Dans le *Rituel*, ce chapitre est accompagné de la prescription suivante : « Texte pour le scarabée « de pierre dure éprouvant la pureté de l'or (pierre de touche), que « l'on place sur le cœur de chacun, pour faire l'office des chapitres « destinés aux migrations, avec le commencement des paroles qui sont « sur lui comme viatique. » Les formules exécutoires du même genre, promettant la béatitude éternelle au mort « si on prononce tel ou tel chapitre, » sont très-multipliées dans ce livre; nous pourrions en citer au moins dix-sept[1] qui ne laissent aucun doute sur la nature de cet immense ouvrage[2]. Le nom de *Rituel funéraire* que lui avait appliqué Champollion doit donc être maintenu et en annonce beaucoup mieux l'objet que la vague appellation de *Livre des morts* que M. Lepsius avait voulu y substituer.

Maintenant que nous avons fixé la nature de ce livre, nous allons le parcourir par une rapide analyse; un mot cependant, avant de commencer, sur le sens général de cette composition. Nous avons dit tout à l'heure que les Égyptiens niaient l'individualité de l'âme humaine dans l'autre vie; en effet, le but des prières prononcées pour le mort, la suprême béatitude, consiste dans l'absorption au sein du panthéisme universel, la fusion et l'identification de l'âme avec la divinité qui réside dans le monde entier, et qui, dans ses diverses émanations, prend mille formes et mille noms divers. De toutes ces formes de la divinité, celle avec laquelle l'identification est la plus absolue, est Osiris, le dieu des régions infernales. Le mort n'est plus qu'un autre Osiris; ce sont les mêmes ennemis qu'il a à combattre; son jugement, quoique présidé par Osiris, ne diffère pas au fond de la justification par laquelle Osiris lui-même a repoussé les accusations de ses ennemis, et, quand le mort invoque la divinité infernale, son principal titre est dans son identité avec cette divinité même; il s'écrie : « Je suis Osiris. » Un mot révèle à lui seul cette inextricable confusion, c'est le nom même que les Égyptiens donnent au défunt : il ne s'appelle plus tel ou tel, c'est l'*Osiris* un tel.

[1] Cap. I; XVIII; XIX; XXXI; XLV; LVIII; LXIV; LXX; LXXXIV; LXXXIX; XCI; XCII; C; CIV; CXXI; CXXVIII; CXXXV.

[2] Nous citerons comme exemple celle qui termine le chapitre premier. « Si « on lit ce livre sur la terre, et si l'on met ce chapitre par écrit sur la momie, « il (le mort) sera manifesté à la lumière, maître de ses volontés, en même « temps qu'il viendra dans sa demeure. Rien n'empêchera qu'on lui donne des « pains, des liqueurs et une quantité de viandes de la table du Soleil. Il mois- « sonnera dans les terres de la campagne d'Anouva (les champs Élysées), et re- « cueillera du blé en abondance, pour qu'il soit bien portant comme il l'était « sur la terre. » C'est, comme on va le voir, le résumé en quelques mots de toutes les migrations de l'âme dans l'autre vie.

Le *Rituel funéraire* s'ouvre par une grande scène dialoguée, qui se passe au moment même de la mort, lorsque l'âme vient de se séparer du corps. Le mort, s'adressant à la divinité infernale, énumère tous ses titres à sa faveur, et lui demande de l'admettre dans son empire. Le chœur des âmes glorifiées intervient, comme dans la tragédie grecque, et appuie la prière du défunt. Le prêtre sur la terre prend à son tour la parole et joint sa voix pour implorer aussi la clémence divine. Enfin Osiris répond en s'adressant au mort : « Ne crains rien en m'adressant ta prière pour l'éternelle durée de ton âme, pour que j'ordonne que tu franchisses le seuil. » Rassurée par cette parole divine, l'âme du défunt pénètre dans l'Amenti [1] et recommence ses invocations [2].

La forme du dialogue se retrouve à plusieurs reprises dans le *Rituel funéraire*, où elle a été reconnue pour la première fois par M. de Rougé. Ce n'en est pas une des moindres difficultés. Chacun connaît la charmante préface de l'*Iphigénie* de Racine et l'anecdote qu'il raconte d'une discussion élevée dans le sein de l'Académie des Inscriptions, alors naissante, au sujet de deux vers de l'*Alceste* d'Euripide, que les uns voulaient mettre dans la bouche d'Alceste, les autres dans celle d'Admète, où ils allaient fort mal. Cette divergence d'opinions, qui nous paraît aujourd'hui ridicule, s'explique pourtant bien quand on a vu les manuscrits des tragiques grecs, où les personnages ne sont pas distingués, et les premières éditions publiées d'après ces manuscrits, où la distinction n'est encore faite que de la façon la plus irrégulière. Nous sommes fort exposés à tomber dans la même méprise que les académiciens du temps de Louis XIV. Les papyrus du *Rituel* n'indiquent jamais les changements d'interlocuteurs ; on est obligé de les deviner d'après le sens même et le changement des pronoms dans le discours.

Après le début grandiose que nous avons analysé, viennent plusieurs petits chapitres, beaucoup moins importants, relatifs aussi à la mort et aux premières cérémonies des funérailles. Enfin, l'âme du défunt a franchi les portes de l'Amenti ; il pénètre dans cette région infernale, et, à son entrée, il est ébloui de l'éclat du Soleil, qui se manifeste à lui pour la première fois dans l'hémisphère inférieur. Il entonne un hymne de louanges au soleil, sous forme d'invocations et de litanies entremêlées [3]. C'est là certainement un des plus beaux morceaux de ce que nous appellerions volontiers la poésie lyrique égyptienne, si on peut appliquer le mot de poésie à un dis-

[1] L'enfer égyptien.
[2] *Rit.*, cap. I.
[3] *Rit.*, cap. XV.

cours qui n'a pas de mètre fixe. Le lecteur jugera du mérite de ces invocations par le fragment que nous en citons.

« Honneur à toi, qui brilles sur la montagne solaire, à l'heure où « tu navigues dans le ciel, en t'élevant à la justification au-dessus de « tous les peuples, qui se réjouissent quand ils te contemplent mar- « chant dans ta sublimité mystérieuse au-dessus d'eux. Donne part « dans ta splendeur de tous les jours, affermis le renouvellement de « la force de ton esclave par tes rayons qui brillent sur la face des « hommes. On ne lave pas l'or pur; on ne saurait écrire l'immen- « sité des splendeurs que tu répands sur le monde et que les dieux « contemplent. Tous les volumes du pays de Panau[1] ne sauraient « décrire les mystères que tu produis au-dessus de leurs têtes. Il n'y « en a aucun d'assez grand pour renfermer tes transformations, éten- « dues comme l'abîme céleste. Que je chemine comme toi! Ne fais « oubli de moi, qui suis ton esclave, ô Soleil! Point d'obstacle assez « fort pour arrêter la source des périodes éternels. Si l'absence de « lumière interceptait tes clartés, si elle t'obcurcissait, les jours « comme les nuits, si elle entravait la production de tes clartés..... si « elle obscurcissait jusqu'à ta substance, elle n'étoufferait pas en toi « la vie, ô Soleil! toi qui brilles sur la montagne solaire. »

Après cet hymne, une grande vignette, représentant l'adoration et la glorification du Soleil à la fois dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, indique la fin de la première partie du *Rituel*, qui en est comme l'introduction. La seconde partie va nous retracer les diverses péripéties des migrations de l'âme dans l'hémisphère inférieur.

« Les Égyptiens, dit Horapollon dans ses *Hiéroglyphiques*, appellent la science *sbo*, ce qui veut dire plénitude de nourriture. » Ce passage renferme certainement une allusion aux idées religieuses sur la destinée des morts. La science et la nourriture sont en effet identifiées à chaque instant dans le *Rituel*. La science des choses religieuses est cette nourriture mystique que l'âme doit emporter avec elle et qui doit la soutenir dans ses pérégrinations et dans ses traverses. L'âme qui n'aura pas assez de science ne parviendra pas au terme de son voyage et sera repoussée au tribunal d'Osiris. Il faut donc, avant qu'elle commence son voyage, la munir d'une provision de cette nourriture divine. C'est à cela qu'est destiné le long chapitre qui ouvre la seconde partie[2]. Il est accompagné d'une grande vignette qui représente une série des symboles les plus augustes de la religion égyptienne. Le texte contient la description de ces symboles avec leur explication mystique. Au commencement du chapitre, descriptions et explications

[1] Ville du Delta, centre de la culture du papyrus.
[2] Cap. XVII.

sont assez claires; mais, à mesure que l'on avance, on s'élève dans une région plus haute et plus obscure; à la fin du chapitre, le fil se perd pour nous presque complétement, et, comme il arrive souvent en pareil cas, l'explication finit par devenir beaucoup plus difficile à comprendre que le symbole et la phrase expliquée.

Vient ensuite une série de prières à prononcer pendant l'embaumement, tandis qu'on enroule le corps dans ses bandelettes[1]. Ces invocations sont adressées à Thoth, l'Hermès égyptien, qui remplit, comme dans la religion des Grecs, le rôle de *psychopompe* ou de conducteur des âmes. Elles présentent un haut intérêt, car chacune fait allusion à un fait de la grande épopée d'Osiris et de sa lutte contre Typhon, dont Plutarque et Synésius nous ont laissé des versions plus récentes. Le mort s'adresse au dieu et lui demande de lui rendre encore le service que, dans cette circonstance solennelle, il a rendu à Osiris et à son fils Horus, *vengeur de son père*.

Une fois le corps enveloppé dans sa momie, l'âme bien pourvue de la provision de science qui lui est nécessaire, le mort va commencer son voyage. Mais il est encore immobile, il n'a plus l'usage de ses membres; il faut qu'il s'adresse aux dieux qui lui rendent successivement toutes les facultés qu'il avait dans sa vie terrestre, pour qu'il puisse se tenir debout, marcher, parler, prendre sa nourriture et combattre[2]. Ainsi muni, il part; et avec l'aide de son scarabée, qu'il tient sur son cœur comme passe-port, il franchit l'entrée des enfers[3].

Dès les premiers pas, des obstacles terribles se présentent sur son chemin. Des monstres effroyables, serviteurs de Typhon, crocodiles de terre et d'eau, serpents de toutes sortes, tortues et autres reptiles, se précipitent sur le mort pour le dévorer[4]. Alors s'engage une série de combats, où le mort et les animaux contre lesquels il lutte s'adressent mutuellement des injures à la façon des héros d'Homère. Enfin l'*Osiris* a vaincu tous ses ennemis; il a renversé les monstres typhoniens et forcé le passage; dans l'exaltation, de sa victoire il entonne un chant de triomphe[5], où il s'assimile à tous les dieux, dont les membres sont devenus les siens. « Mes cheveux, dit-il, sont ceux de l'abîme céleste; ma face, celle du Soleil; mes yeux, ceux d'Hathor (la Vénus égyptienne); » et ainsi de suite toutes les parties de son corps. Il a même la force de Seth, c'est-à-dire de Typhon: car la lutte du bon et du mauvais principe n'est qu'apparente; au fond ils se con-

[1] Cap. XVIII-XX.
[2] Cap. XXI-XXIX.
[3] Cap. XXX.
[4] Cap. XXXI-XLI.
[5] Cap. XLII.

fondent l'un et l'autre dans le même panthéisme, et reçoivent également les adorations de l'initié.

Après de pareils travaux, le mort a besoin de repos; il s'arrête quelque temps pour reprendre ses forces et repaître sa faim dévorante[1]. Il a évité de grands dangers; il ne s'est pas égaré dans le désert où on meurt de faim et de soif[2]. Du haut de l'arbre de vie, la déesse Netphé lui verse une eau salutaire, qui le rafraîchit[3] et lui permet de recommencer sa route, afin d'atteindre la première porte du ciel.

Là s'engage un dialogue entre le mort et la lumière divine qui l'instruit[4]. Ce dialogue présente les plus remarquables rapports avec le dialogue placé au début du *Pimandras*, entre Thoth et la lumière, laquelle explique également à Thoth les mystères les plus sublimes de la nature. Ce morceau est certainement un des plus beaux et des plus grandioses du *Rituel funéraire;* il peut marcher presque de pair avec les invocations au Soleil qui terminent la première partie.

Le mort a franchi la porte; il continue à s'avancer, illuminé par cette nouvelle lumière à laquelle il adresse ses invocations[5]. Il entre alors dans une série de transformations où il s'élève peu à peu, revêtant la forme et s'identifiant avec les symboles divins les plus élevés. Il se change successivement en épervier[6], en *ange* ou messager divin[7], en lotus[8], en héron[9], en grue[10], en oiseau à tête humaine, image de l'âme[11], en hirondelle[12], en serpent[13] et en crocodile[14].

Jusqu'ici l'âme du défunt a fait seule sa pérégrination; elle a revêtu une espèce d'εἴδωλον, s'il m'est permis d'employer cette expression grecque intraduisible en français, c'est-à-dire une image, une apparence de son corps qui reste étendu sur le lit funèbre. Après les transformations, l'âme vient se réunir à son corps, qui lui est devenu nécessaire pour le reste du voyage[15]. C'est pour cela que le soin de l'embaumement est une chose si importante; il faut que l'âme re-

[1] Cap. LII–LVI
[2] Cap. LXIV.
[3] Cap. XLIX et L.
[4] Cap. LVII–LXIII.
[5] Cap. LXV-LXX.
[6] Cap. LXXVII-LXXVIII.
[7] Cap. LXXIX.
[8] Cap. LXXXI.
[9] Cap. LXXXIII.
[10] Cap. LXXXIV.
[11] Cap. LXXXV.
[12] Cap. LXXXVI.
[13] Cap. LXXVII.
[14] Cap. LXXXVIII.
[15] Cap. LXXXIX.

trouve le corps intact et bien conservé. « Oh! s'écrie le corps, que « je réunisse mon âme brillante avec moi dans la demeure du Maître « des souffles (de la vie); n'ordonne pas aux gardiens du ciel, pour « ce qui me concerne, de faire la destruction, de manière à éloigner « mon âme de mon cadavre, et à empêcher l'œil d'Horus, qui est avec « toi, de me préparer les chemins. »

Le mort traverse la demeure de Thoth, qui lui remet un livre contenant des instructions pour le reste de sa route et de nouvelles leçons de science dont il va bientôt avoir besoin [1]. Il arrive en effet sur les bords du fleuve infernal, qui le sépare des champs Élysées; mais là un nouveau danger l'attend. Un faux nautonier, envoyé par les puissances typhoniennes, est embusqué sur sa route et essaye, par de trompeuses paroles, de l'attirer dans sa barque, qui l'égarera et l'emportera vers l'orient au lieu de l'occident, terme de sa course, où il doit rejoindre le Soleil infernal [2]. Le mort surmonte encore ce nouveau péril; il démasque la perfidie du faux pilote et le repousse en l'accablant d'injures. Il rencontre enfin la véritable barque, celle qui doit le conduire au port [3]. Mais, avant d'y monter, il faut qu'on sache s'il est véritablement capable de faire sa navigation; s'il possède, à un degré suffisant, cette science indispensable pour son salut. Le batelier divin lui fait donc subir un interrogatoire, l'initiation préliminaire qui semble répondre aux petits mystères dans le culte d'Eleusis. Le mort passe un examen de capitaine; on l'interroge sur toutes les parties de la barque et on lui demande quel en est le nom et le sens mystique.

« Dis-moi le nom du piquet pour amarrer la barque? — Le Seigneur « des mondes dans son enveloppe est ton nom. — Dis-moi le nom du « maillet? — L'adversaire d'Apis est ton nom. — Dis-moi le nom de « la corde? — Le nœud attaché au piquet? Anubis, dans les circon- « volutions du lien, est ton nom. » Et ainsi de suite.

Après avoir encore surmonté cette épreuve, le mort s'embarque, traverse le fleuve infernal [4] et prend terre sur l'autre rive, où il parvient bientôt dans les champs Élysées, au sein de la vallée d'Anoura ou de Balot, dont le *Rituel* nous donne la géographie en ces termes : « Est cette vallée de Balot (l'abondance) à l'orient du ciel, de trois « cent soixante-dix perches en longueur, de cent quarante coudées de « largeur. Est un crocodile, seigneur de Balot, à l'orient de cette « vallée, dans sa demeure divine, au-dessus de l'enceinte. Est un ser- « pent en tête de cette vallée, long de trente coudées, le corps gros

[1] Cap. XCIII.
[2] Cap. XCVIII.
[3] Cap. XCIX.
[4] Cap. C-CII.

« de dix coudées de tour[1]..... Au midi est le lac des principes sacrés, « et le nord est formé par les eaux de la matière primordiale[2]. »

Un grand tableau qui suit[3] nous montre cette vallée, dans laquelle nous voyons l'*Osiris* se livrer à toutes les opérations de l'agriculture, labourer, semer, moissonner et récolter dans les champs divins une ample provision de ce froment de la science qui va bientôt lui être plus nécessaire que jamais. Il arrive en effet au terme de son voyage ; il n'a plus devant lui que la dernière, mais aussi la plus terrible de ses épreuves.

Conduit par Anubis, il traverse le labyrinthe à l'aide du fil qui les guide dans ses dédales[4] et pénètre enfin dans le prétoire où l'attend Osiris, assis sur son trône et assisté de ses quarante-deux terribles assesseurs. C'est là que va être prononcée la sentence décisive qui admettra le mort dans la béatitude, ou l'en exclura pour toujours[5]. Alors commence un nouvel interrogatoire, bien plus solennel que le premier. Il faut que le mort fasse preuve de sa science; il faut qu'il montre qu'elle est assez grande pour lui donner droit d'être admis au sort des âmes glorifiées. Chacun des quarante-deux jurés, portant un nom mystique, l'interroge à son tour; il faut qu'il lui dise ce qu'est ce nom et ce qu'il signifie. Ce n'est rien encore ; il doit rendre compte de toute sa vie. Ici commence une des parties certainement les plus curieuses du *Rituel funéraire ;* c'est ce que Champollion a appelé la *confession négative,* et qu'on pourrait désigner plus exactement par le mot d'*apologie.* Le mort s'adresse successivement à chacun de ses juges et lui déclare pour sa justification qu'il n'a pas commis telle ou telle action coupable. Nous avons là tout le code de la conscience égyptienne. On est stupéfait quand on le contemple, et quand on voit quelle morale avancée, supérieure à celle des autres peuples de l'antiquité, l'Égypte avait su fonder sur une base aussi fragile que celle de sa religion. C'est là un sujet d'étude digne d'attirer les yeux du philosophe. Deux choses sont en présence : d'un côté la religion, impure et dégradante autant et plus qu'aucune autre forme du paganisme ; de l'autre une doctrine élevée, fondée sur la religion naturelle, une aspiration sublime vers la vérité qui amène jusqu'au dogme de la responsabilité de l'âme humaine. Ces deux principes sont côte à côte, et la religion, si inférieure à la morale qui la contredit sans cesse, essaye de s'en emparer et de la fondre en elle ; de réunir à la fois la négation de l'individualité de l'âme et l'idée de sa responsabilité.

[1] Cap. xc.
[2] Cap. cix, col. 1.
[3] Cap. cx.
[4] Cap. cxvii-cxix.
[5] Cap. cxxv.

De là l'explication de ces deux faits, si étranges et si difficiles à comprendre l'un à côté de l'autre : que la religion de l'Égypte a été certainement, comme tout le paganisme l'a jugé, la plus avilissante pour la dignité humaine, et qu'en même temps l'Écriture elle-même a pu vanter la *sagesse des Égyptiens*.

« Je n'ai pas commis de fautes, s'écrie le mort. Je n'ai pas blas-« phémé. Je n'ai pas trompé. Je n'ai pas volé. Je n'ai pas divisé les « hommes par mes ruses. Je n'ai traité personne avec cruauté. Je n'ai « excité aucun trouble. Je n'ai pas été paresseux. Je ne me suis pas « enivré. Je n'ai pas fait de commandements injustes. Je n'ai pas eu « une curiosité indiscrète. Je n'ai pas laissé aller ma bouche au bavar-« dage. Je n'ai frappé personne. Je n'ai causé de crainte à personne. « Je n'ai pas médit d'autrui. Je n'ai pas rongé mon cœur d'envie. Je « n'ai mal parlé ni du roi ni de mon père. Je n'ai pas intenté de faus-« ses accusations. »

Ces préceptes, quoique corrects, ne donnent pas encore une idée du dégré de pureté auquel était arrivée la conscience des Égyptiens : ceux qui suivent sont plus frappants. La débauche, sous toutes ses formes, est sévèrement condamnée ; les vices infâmes, que la Grèce avait élevés au rang d'institution religieuse, que Virgile lui-même a chantés, sont expressément réprouvés. « Je n'ai pas retiré le lait de « la bouche des nourrissons, dit aussi le mort. Je n'ai pas pratiqué « d'avortements. » Dans toute l'antiquité classique, la condamnation des opérations de l'avortement ne se trouve qu'une fois ; c'est dans ce beau *Serment du médecin*, usité dans l'école d'Ionie et qui nous a été conservé parmi les œuvres d'Hippocrate. Mais voici qui est encore plus grand, une aspiration qui s'élève presque à la hauteur de l'Évangile et qui surprend profondément au milieu du paganisme : « Je n'ai « pas fait de mal à mon esclave en abusant de ma supériorité sur « lui. » Le mort ne se borne pas à la dénégation du mal, il parle de ce qu'il a fait de bien dans sa vie : « J'ai fait aux dieux les offrandes qui « leur étaient dues. J'ai donné à manger à celui qui avait faim ; j'ai « donné à boire à celui qui avait soif ; j'ai fourni des vêtements à « celui qui était nu. » Le sentiment des œuvres de charité était si ancré dans le cœur des Égyptiens, que nous voyons, dans une inscription funéraire des dynasties primitives, un grand personnage, un gouverneur de province, qui rend ainsi à la postérité compte de son administration : « Aucun orphelin n'a été maltraité par moi ; aucune « veuve n'a été violentée par moi ; aucun mendiant n'a été bâtonné « par mes ordres ; aucun pâtre n'a été frappé par moi ; aucun chef de « famille n'a été opprimé par moi : je n'ai pas enlevé ses gens à leurs « travaux [1]. » Dans la société romaine il faut en arriver, sinon jusqu'au

[1] Inscription du tombeau de Névotph, à Beni-Hassan ; Lepsius, pl.

christianisme même, du moins jusqu'à l'infiltration des idées chrétiennes, pour trouver un individu qui sur sa tombe se glorifie du titre d'ami des pauvres, AMATOR PAVPERVM. Malheureusement, en Égypte, la connaissance de la vérité religieuse manquait pour donner la sanction à ces aspirations élevées, et l'homme à qui le code de la morale défendait la débauche s'en allait brûler son encens devant Ammon, *mari de sa mère* (*mari* est un équivalent chaste employé par Champollion pour voiler la brutalité de l'expression égyptienne).

A côté de ces préceptes généraux, l'*Apologie* nous montre des prescriptions de police et d'ordre public, que l'intérêt commun avait fait élever en Égypte au rang des devoirs qui engagent la conscience. Ainsi le mort se disculpe d'avoir intercepté les canaux d'irrigation et d'avoir jamais entravé la distribution des eaux du fleuve dans la campagne; il déclare qu'il n'a pas endommagé les pierres qui servent à amarrer les barques au rivage. Viennent aussi les fautes contre la religion, dont quelques-unes nous paraissent bizarres, surtout quand on les trouve au même rang que les véritables atteintes à la morale. Le mort n'a pas altéré les prières, il n'y a introduit aucune interpolation, il n'a pas porté atteinte aux propriétés sacrées, en s'emparant des troupeaux ou en pêchant les poissons divins dans leurs lacs; il n'a pas volé les offrandes sur l'autel, enfin il n'a pas souillé de ses excréments les flots sacrés du Nil.

L'*Osiris* s'est pleinement justifié; son cœur a été mis dans la balance avec la justice, et on ne l'a pas trouvé plus lourd; les quarante-deux jurés lui ont reconnu la science nécessaire. Osiris rend sa sentence, que Thoth, comme greffier du tribunal, inscrit sur son livre, et le mort entre enfin dans la béatitude.

C'est ici que s'ouvre la troisième partie du *Rituel funéraire*, plus mystique et plus obscure que les deux autres. Elle nous fait voir l'*Osiris* désormais identifié avec le Soleil, parcourant, avec lui et comme lui, les diverses demeures du ciel[1], et le lac de feu, source de toute lumière[2]. Puis il s'élève par degrés dans l'époptisme jusqu'à la contemplation et à l'identification avec une figure symbolique qui réunit les attributs de toutes les divinités du Panthéon égyptien, et dont la représentation termine l'ouvrage.

Tel est le grand livre religieux des Égyptiens. Complet, c'est un énorme texte et dont la copie devait coûter un prix élevé. Aussi presque jamais on n'en trouve d'exemplaires qui en comprennent toutes les parties. Le plus souvent il est réduit aux chapitres les plus essentiels. Encore, dans cet état, sa dimension était considérable, et

[1] Cap. CXLIV-CXLVI, CXLIX et CL.
[2] Cap. CXXVI.

un rituel à déposer avec la momie ne devait pas être une chose accessible à toutes les fortunes. De là ces nombreux textes qui n'en sont, pour ainsi dire, que l'abrégé et le sommaire. Le plus important est le *Livre des migrations*, publié et traduit par M. Brugsch[1], qui résume en quelques pages la doctrine du Rituel et les idées de l'Égypte sur les pérégrinations et le sort de l'âme. Il en est même d'encore plus courts et qui n'ont qu'une seule page, comme le papyrus démotique du temps de Néron traduit par le même M. Brugsch[2], et celui qu'on trouva, conçu en écriture hiératique, sur la momie gréco-égyptienne de Pétéménoph rapportée au Cabinet des médailles par le voyageur Caillaud, et qui donna lieu à un des plus beaux et plus intéressants mémoires de Champollion[3].

Il y avait encore d'autres livres religieux chez les Égyptiens en dehors des livres d'Hermès et du Rituel. Ce dernier texte les cite quelquefois. Il mentionne les *Matériaux pour les tombeaux des rois*, d'où est tiré son cent-unième chapitre, dans lequel la navigation du mort sur le fleuve infernal est montrée comme n'étant pas, au fond, différente de celle du Soleil dans le ciel. Nous ne possédons sur papyrus qu'un fragment de ce livre, conservé au musée du Louvre; mais, en revanche, il est gravé presque entier sur les parois des tombeaux des rois à Thèbes, et sur quelques sarcophages d'un travail très-recherché et d'une somptueuse exécution. C'était un rituel réservé aux personnages de race royale, plus mystique et surtout plus astronomique que celui qui servait d'ordinaire, et dont le sujet principal était l'identification des migrations de l'âme avec la course du Soleil. Les copies des tombes royales sont à peine connues encore du public savant; elles ne viennent que de paraître dans le grand ouvrage de M. Lepsius, et celles que Champollion avait relevées avec un soin et une exactitude extraordinaires pendant son voyage ne sont accessibles que depuis bien peu d'années. Aussi je ne connais personne qui ait poussé bien loin l'explication de ces textes. Leur nature même les rend, du reste, beaucoup plus rebelles que d'autres à nos efforts.

Il est un autre livre religieux cité par le Rituel et dont la perte est bien regrettable. Hérodote raconte que les deux rois constructeurs des grandes pyramides, Chéops et Chéphren (*Schoufou* et *Schafré* sur les monuments), avaient été des princes impies maltraitant le peuple et méprisant les dieux; que leur successeur Mycérinus (*Menkéré*), après un commencement de règne analogue au leur, pendant lequel il avait bâti la troisième pyramide, s'était converti, avait rouvert les

[1] *Saï an sinsin*, Berlin, 1851, in-4°.
[2] *Sammlung demotischer Urkuaden*, Berlin, 1850, in-4°.
[3] *Voyage à Miroc*, t. IV, p. 22, 599.

temples, rétabli partout la justice, et il le représente comme un espèce de Salomon égyptien. Manéthon attribue la conversion au constructeur même de la grande pyramide, et ajoute qu'il écrivit un livre sur les matières religieuses. Nous ne savons pas s'il existait des écrits de Chéops; mais il est certain que les Égyptiens possédaient un *livre du chemin du soleil du roi Menkéré*, d'où est tiré presque en entier le soixante-quatrième chapitre du Rituel, le dialogue entre le mort et la lumière divine. Espérons qu'une découverte nouvelle nous rendra ce texte, et que nous pourrons un jour étudier le plus ancien de tous les livres connus. Ce ne serait pas le moindre des trésors exhumés des catacombes de l'Égypte.

Pour en finir avec les ouvrages religieux, il ne nous reste plus qu'à parler d'un texte fort court et d'une nature particulière dont la découverte est due à M. de Rougé. Les religions du paganisme ont toujours employé, pour enseigner leurs dogmes, la voie du conte et de l'apologue. Nous pourrions en citer de nombreux et bien curieux exemples dans des historiettes que la tradition populaire a conservées jusqu'à nous. Qui se douterait, en lisant *Cendrillon*, si bien rajeunie par la plume de Perrault, que c'est au fond, sous la forme antique que nous en fournit Lucien, un mythe des religions de l'Asie? Et *Peau d'Ane*, et *Barbe Bleue*, et, pour ainsi dire, tous les autres *Contes de ma Mère l'Oie*, sont dans le même cas. C'est aussi un conte religieux qu'a déchiffré M. de Rougé dans un papyrus hiératique écrit sous la dix-huitième dynastie, seize siècles avant notre ère. Nous en donnerons une rapide analyse. On nous permettra cependant une observation préliminaire sur la traduction que M. de Rougé en a insérée dans la *Revue archéologique*. Nous ne doutons pas que le savant égyptologue n'ait lu et fort bien lu le papyrus dont il s'agit; il a donné assez de preuves ailleurs de ce qu'il pouvait faire. Mais, qu'il nous permette de le lui dire franchement, nous ne voyons pas sans regret ces traductions, sans commentaires et sans copie de l'original, de textes non publiés, et qui ne sont pas dans les musées à la disposition du public. Dans une étude aussi difficile que celle de l'égyptologie, surtout quand il s'agit des textes hiératiques où la nature même de l'écriture ajoute de nouveaux écueils; dans une étude où on ne peut s'avancer qu'avec précaution, et grâce à la rigueur de l'analyse, il est bon, autant que possible, de fournir ses preuves et de mettre les autres à même de contrôler ses travaux. Autrement on donne beau jeu aux incrédules.

Nous passons à l'analyse du récit traduit par M. de Rougé.

Il y avait une fois deux frères, dont l'aîné s'appelait Anepô (Anubis), et le plus jeune Sétô. Celui-ci vivait dans la maison de son frère, qui l'avait élevé et qu'il considérait comme un père. Un jour que la saison des champs fut venue, ils se rendirent aux champs ensemble

pour labourer. Le travail fini, Anepô envoya son jeune frère à la maison chercher le grain nécessaire pour ensemencer le champ qu'ils avaient préparé.

Sétô part donc et se rend à la maison pour chercher la semence. Il y trouve la femme de son frère occupée à se parer avec une grande recherche, et qui l'accueille par une proposition du même genre que celle que la femme de Putiphar fit à Joseph. Véritable Hippolyte, Sétô repousse avec indignation une pareille offre et retourne aux champs rejoindre son frère. Mais la femme qu'il avait dédaignée veut se venger, et, quand Anepô rentre à la maison, il la trouve baignée dans ses larmes; elle lui raconte que son jeune frère lui a fait violence.

Anepô indigné se précipite sur Sétô pour le tuer. Celui-ci s'enfuit, toujours poursuivi par son frère, qui va l'atteindre, lorsque Phré (le Soleil), à sa prière, fait naître entre eux deux un grand fleuve tout rempli de crocodiles, qui les sépare. D'une rive à l'autre les deux frères se parlent; Sétô se justifie, et, pour donner plus de foi à ses paroles, se mutile lui-même de sa propre main. Puis il prévient Anepô qu'il va se retirer dans la Vallée du Mimosa, qu'il déposera son cœur dans une fleur du sommet de l'arbre auquel sa vie sera désormais indissoluble-ment attachée; si on coupe le mimosa, le fil de sa vie sera tranché en même temps; mais, s'il meurt, son frère devra chercher son cœur pendant sept ans, et, quand il l'aura trouvé, le mettre dans un vase plein d'une liqueur divine, ce qui lui rendra la vie et lui permettra de ressusciter.

Anepô désespéré rentre à sa maison et tue la femme impudique qui l'a séparé de son frère. Pendant ce temps, Sétô se rend à la Vallée du Mimosa, dépose, comme il l'avait annoncé, son cœur dans la fleur de l'arbre au pied duquel il fixe sa demeure. Mais les dieux ne veulent pas le laisser seul ainsi. Ils lui façonnent une femme douée de la plus extraordinaire beauté, mais qui, véritable Pandore, porte partout le mal avec elle. Sétô devient follement amoureux de cette beauté funeste et lui révèle le secret de son existence liée à celle du mimosa.

Cependant le fleuve s'éprend de la femme de Sétô, de la fille du Soleil; l'arbre, pour l'apaiser, lui donne une tresse des cheveux de la belle, et le fleuve continue son cours en laissant flotter sur ses eaux cette tresse qui répand une odeur exquise. Elle arriva à la blanchisserie du roi, à qui on la porte aussitôt. Sur la seule vue et le parfum de cette tresse, le roi devient amoureux de la femme à qui elle appartient. Il envoie des hommes à la Vallée du Mimosa pour l'enlever; mais Sétô les tue tous, il n'en reste qu'un seul, qui annonce au souverain leur désastre. Celui-ci ne se tient pas pour battu; il envoie toute une armée, qui lui amène enfin la fille du Soleil.

Mais, tant que Sétô est vivant, elle ne peut pas devenir l'épouse du

roi. Elle lui révèle le secret de la vie de son mari. Aussitôt des ouvriers sont envoyés qui coupent le mimosa. Sétô meurt immédiatement.

Cependant Anepô, qui venait visiter son frère, le trouve étendu mort à côté de l'arbre coupé. Il se met immédiatement en quête, et pendant quatre ans cherche inutilement son cœur. Enfin, au bout de ce temps, l'âme du défunt en est arrivée au point où elle doit, dans l'ordre des migrations, rejoindre son corps. Anepô découvre le cœur de son frère sous une gousse de l'arbre et la plonge dans la liqueur divine. Sétô ressuscite, et part avec son frère aîné pour se venger de son épouse infidèle.

Il prend la forme d'un taureau sacré, et son entrée à la cour est fêtée par des réjouissances ; l'Égypte a trouvé un nouveau dieu. Il profite de ces fêtes pour dire à l'oreille de la fille du Soleil : « Vois, je suis encore « vivant ; je suis Sétô. Je sais bien que, lorsque tu as fait couper par le « roi le mimosa où je résidais, je devais mourir. Vois, je suis cependant « vivant; j'ai pris la forme d'un taureau. » La princesse manque de s'évanouir à ses paroles; cependant elle se remet bientôt et demande au roi de lui accorder une faveur, celle de manger le foie du taureau. Le roi y consent avec quelque difficulté, et on met à mort l'animal, après lui avoir offert un sacrifice ; mais, au moment où on lui coupe la gorge, deux gouttes de sang jaillissent sur la terre, et il s'en élève immédiatement deux grands perséas (l'arbre de vie des Égyptiens).

Le roi sort avec son épouse pour contempler ce prodige, et l'un des arbres, prenant la parole, revèle à la reine qu'il est Sétô, qui a pris cette nouvelle forme. La reine profite alors de la faiblesse du souverain pour elle, et lui demande qu'on fasse couper cet arbre pour en faire de belles planches. Le roi y consent, et elle sort pour assister elle-même à l'exécution de ses ordres. Mais un copeau saute et lui entre dans la bouche.

Elle n'y fait pas attention. Au bout de quelque temps elle devient enceinte et met au monde un fils, qui succède bientôt à son père. Mais ce fils n'était autre que Sétô, qui avait pris une nouvelle et dernière forme. Il envoie chercher son frère Anepô, l'élève au rang de premier prince du sang, et, au bout de trente ans de règne, meurt en le désignant pour son successeur.

Ce récit ne peut pas être traité comme un pur ouvrage d'imagination ; il présente trop de rapports avec les doctrines mystiques que nous avons rencontrées dans le Rituel. C'est un mythe religieux ; disons plus, un mythe de l'histoire des dynasties divines. Manéthon met dans une de ses dynasties *Arès*, qui règne vingt-trois ans, et auquel succède *Anubis*, qui occupe le trône pendant dix-sept ans. Nous ne savons pas bien quelle est la divinité de l'Égypte qui a été assimilée au Mars classique; mais nous voyons dans l'ancienne traduction latine que

Scaliger a publiée sous le titre d'*Excerpta barbara*, ce nom remplacé par celui de Typhon, le dieu de la force matérielle, auquel l'assimilation conviendrait fort bien. L'appellation égyptienne de Typhon est Seth, et dès lors comment ne pas être frappé de la coïncidence qui nous fait trouver dans les listes de la dynastie divine Seth et Anubis l'un après l'autre, tandis que dans notre texte nous avons deux frères, Sétô et Anepô, qui se succèdent sur le trône dans le même ordre[1]? Manéthon donne vingt-trois ans de règne à Arès; les *Excerpta barbara*, quarante-cinq; notre papyrus en donne trente à Sétô; on se tient, par conséquent, dans les mêmes chiffres.

Le papyrus de madame d'Orbiney, racontant une histoire des dynasties mythologiques, nous fournit une transition naturelle pour passer des livres religieux aux livres d'histoire, dont nous nous occuperons dans un second article.

François Lenormand.

[1] Dans le *fac-simile* des trois premières lignes, que M. de Rougé a joint à sa traduction, on voit que les noms de ces deux personnages sont accompagnés, non pas du déterminatif *homme*, mais du signe *dieu*, ce qui confirme encore notre conjecture.

LE MARÉCHAL SAINT-ARNAUD

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE.

Quelques mois à peine après la journée de l'Alma, qui terminait si glorieusement la carrière du maréchal Saint-Arnaud, sa famille, voulant lui rendre un dernier hommage et répondre « aux faiseurs anonymes de biographies et de pamphlets, » a publié une partie de sa correspondance.

Nous ne connaissons ni ces biographies ni ces pamphlets, qui ont alarmé la famille de M. de Saint-Arnaud : c'est sur les documents publiés par elle que nous voulons étudier le caractère du maréchal.

Avant d'entreprendre cet examen, nous nous sommes demandé s'il était opportun et convenable de juger la mémoire et les actes d'un homme hier encore notre contemporain ; nous nous sommes demandé si le souvenir récent des grands services rendus à la France par M. de Saint-Arnaud dans la guerre d'Orient ne devait pas nous imposer un silence respectueux.

Nous nous serions arrêtés devant cette considération, si la publication faite par la famille du maréchal n'était venue nous rendre notre liberté tout entière. L'éditeur a cru trouver dans M. de Saint-Arnaud le modèle le plus accompli du grand capitaine et du bon citoyen. Cette pensée se révèle à nous d'une manière non équivoque dans les passages suivants de l'avant-propos :

« Il jugeait les hommes sans préoccupation personnelle, mais par « le souvenir de ce qu'il avait vu..... Ses réflexions ont parfois la por- « tée d'une prophétie, ses appréciations sont courtes et vives : on « reconnaît, dans l'homme d'action aux allures décidées, un patrio- « tisme sincère et éclairé, qui ne sait comprendre la société sans ordre, « ni la France sans gloire..... On verra se préparer l'homme politique « dans l'étude des faits et la sévère méditation des maux de la patrie. « Il ne sait pas dissimuler les sentiments qui l'animent ; il fait parler « ses sympathies comme ses préférences ; même à l'heure de la plus

« haute fortune, il laisse lire dans une âme que le succès n'a pas « enivrée. »

Tel est le caractère que doit faire ressortir l'étude de la correspondance du maréchal.

« Ces lettres auront le mérite de mettre en lumière le caractère vrai, « les sentiments intimes, les idées de prédilection d'un homme qui, « ayant pris part à de grands événements politiques, n'a pas toujours « été épargné par la calomnie. »

Enfin l'éditeur ne nous laisse aucun doute sur la pensée dominante de la publication, en renvoyant le lecteur à un ouvrage intitulé La *Guerre et l'homme de guerre*, dans lequel M. de Saint-Arnaud, qui fait l'objet d'un chapitre spécial, est représenté comme le type de l'homme de guerre.

Nous avons donc le droit d'examiner à notre tour si M. de Saint-Arnaud a été justement apprécié par son panégyriste, s'il est le capitaine dont la vie tout entière doit être proposée à l'imitation de notre armée ; nous avons usé de ce droit avec toute la réserve commandée par les souvenirs de tout genre qui se rattachent à la vie de M. de Saint-Arnaud. Si nous ne saluons pas en lui le Bayard de notre époque, cela tiendra uniquement à l'impression produite en nous par la lecture de ses lettres.

L'éditeur n'a pas cru devoir publier aucune partie de la correspondance antérieure à 1831 ; il supplée à cette lacune en donnant quelques détails très-succincts, mais non sans intérêt, sur la jeunesse de M. de Saint-Arnaud.

Le maréchal naquit en 1798. Dès l'âge de dix-sept ans, il était admis dans les gardes du corps, compagnie de Grammont. Ce premier pas dans l'armée « retarda le début sérieux de sa carrière ; » ses parents virent même tant de dangers pour lui dans ce corps d'élite, qu'ils mirent en œuvre pour l'en faire sortir toutes les influences que l'on employait ordinairement pour en obtenir l'entrée. Ce changement ne suffit pas pour opérer en lui une transformation complète ; « il eut une jeunesse orageuse et fut le héros de plus d'une aventure romanesque. »

Sa correspondance jette fort peu de lumière sur ces agitations ; cependant le souvenir ne s'en était jamais effacé, car nous le voyons, en 1850, s'empresser d'acquitter un billet souscrit par lui trente ans auparavant au profit d'un tailleur de Lyon. Il reconnaît du reste de fort bonne grâce que « la sagesse n'est pas donnée à tout le monde, et qu'il est arrivé tard à l'appel le jour où on la distribuait. »

Las de la vie de garnison, M. de Saint-Arnaud quitta la France pour prendre part comme volontaire à la lutte héroïque dans laquelle la Grèce allait reconquérir son indépendance. L'éditeur, dérogeant à la règle qu'il s'était faite, donne quelques extraits des lettres écrites pen-

dant ce voyage ; il a cru y trouver l'appréciation exacte d'une situation alors bien mal jugée. Tandis que les hommes d'État qui dirigeaient les affaires de l'Europe s'unissaient aux publicistes et aux poëtes pour applaudir à cette merveilleuse résurrection d'une nationalité chrétienne, foulée aux pieds, depuis plus de trois siècles, par la plus barbare et la plus stupide des oppressions, le jeune volontaire « ne tardait pas à revenir d'une opinion trop facilement acceptée. » Il lui avait suffi de voir le sénat de Corinthe et les éphores de Navarin pour condamner impitoyablement les arrière-neveux de Léonidas et de Philopœmen, se convaincre que ses contemporains étaient dupes d'un inconcevable engouement, et juger que la civilisation avait bien plus à redouter des pirates grecs que des Turcs, si injustement sacrifiés par l'opinion publique.

Heureusement pour la Grèce, ces sentiments ne furent d'aucun poids dans les décisions de l'Europe. Si l'armée grecque n'eut pas longtemps le concours de M. de Saint-Arnaud, elle se grossit non-seulement d'officiers appartenant à toutes les armées de la chrétienté, mais encore de volontaires étrangers à la carrière des armes, qui venaient, comme lord Byron, mourir généreusement sous les ruines de Missolonghi.

L'éditeur ne nous dit absolument rien sur ce que fit M. de Saint-Arnaud pendant les années qui suivirent son retour de Grèce ; il nous apprend seulement que son goût pour les voyages allait toujours croissant, à un tel point, qu'il le faisait démissionnaire en 1827. Il parcourut alors l'Italie, séjourna en Belgique, habita l'Angleterre, apprit la langue de ce pays, et y puisa « un fonds d'instruction solide et d'intéressants souvenirs. »

La Révolution de 1830 réveilla ses instincts militaires et leur fit prendre le dessus sur la passion des voyages ; il redemanda du service et fut envoyé en 1831, comme sous-lieutenant, au 64e de ligne, alors en garnison à Brest. Cette époque est considérée par sa famille comme le véritable début de sa carrière militaire. Aussi est-ce là que commence la publication de la correspondance.

« M. de Saint-Arnaud, dit l'éditeur, avait une physionomie expressive et distinguée : c'était un vrai type d'élégance et d'énergie militaire. » Ses lettres nous révèlent une grande affection pour sa famille, et renferment des détails intimes qui sont charmants. Nous ne parlerons pas de la bravoure de M. de Saint-Arnaud ; elle n'avait d'égale que son énergie. Les maladies les plus cruelles ne l'empêchaient pas de s'associer aux expéditions les plus pénibles ; et, quand sa santé se relevait, il disait gaiement : « J'ai été piquer une tête contre l'enfer, et le diable m'a renvoyé ; il ne veut pas encore de moi. » Il avait tous les avantages qui font un cavalier accompli, chantait agréablement, aimait passionnément l'art dramatique, causait avec esprit, et tour-

nait même assez facilement le couplet de circonstance. Son style est vif, piquant, plein d'originalité ; le négligé cependant en paraît quelquefois un peu étudié. En effet, M. de Saint-Arnaud n'ignorait pas sa valeur comme écrivain : quand une révolte éclate au sein de la légion étrangère, « il sait donner au récit une tournure dramatique qui plaît; » quand, au contraire, il rend compte de l'étouffement de cinq cents Arabes dans les cavernes d'Aïn-Mérian dont il a fait boucher hermétiquement les issues, il adresse au maréchal Bugeaud « un rapport confidentiel, sans poésie terrible ni images. » Son instruction variée lui permettait de traiter avec la même facilité les sujets les plus variés. Après avoir tenu tête à un évêque dans une controverse religieuse, il s'en retirait avec la conviction « qu'il prêcherait mieux que lui. »

Avec toutes ces qualités éminentes du cœur et de l'esprit, M. de Saint-Arnaud peut-il être présenté comme le type de l'homme de guerre au dix-neuvième siècle? Nous regrettons de nous séparer sur ce point de ses panégyristes, mais le maréchal de Saint-Arnaud ne nous paraît pas avoir à un degré suffisant la qualité essentielle pour constituer un caractère véritablement héroïque, le désintéressement.

Si le désintéressement est nécessaire dans toutes les conditions sociales, il est indispensable surtout dans l'armée. C'est la résignation constante et modeste du soldat, son dévouement incessant et sans réserve, qui sanctifient la discipline militaire et font de l'armée la gardienne inébranlable de l'honneur et des lois de la patrie. Si l'on compare souvent le soldat au prêtre, c'est que l'un et l'autre doivent avoir la même abnégation, le même oubli d'eux-mêmes. Que le pays, de son côté, réponde à ce noble dévouement de l'armée, à son désintéressement sans bornes, en lui prodiguant les récompenses, c'est chose juste, c'est un devoir que la monarchie française a toujours consciencieusement rempli, au prix des plus grands sacrifices. Mais on s'est toujours efforcé de ne pas considérer comme un salaire ce qui n'est qu'un témoignage de la reconnaissance publique, comme un métier l'une des plus nobles professions, comme le but des travaux du soldat ce qui n'en est que la rémunération la moins appréciable.

C'est ce que M. le comte de Montalembert faisait énergiquement ressortir dans la discussion de la loi sur la dotation de l'armée, en repoussant les tendances contraires qu'il avait cru trouver dans la pensée des auteurs de cette loi.

« Jamais, disait-il, on n'a prétendu rémunérer le service militaire en France, jamais, et pourquoi? par une raison très-simple : c'est que, si on voulait payer le véritable prix de ce que le soldat donne à la patrie, tous les trésors de la France n'y suffiraient pas... L'argent ne paye pas de ces sacrifices, ils ne peuvent être payés que par une seule monnaie, la conscience du devoir accompli et la noble fierté que cette conscience inspire. »

Si l'on renonçait à cet ordre d'idées, si l'on voulait donner à l'armée comme mobile, non plus le dévouement, mais l'intérêt, on lui retirerait ce haut caractère de générosité qui est l'une de ses forces vives, on substituerait à l'armée nationale, sortie des déchirements de nos révolutions, une milice de mercenaires dont les intérêts ne s'identifieraient plus avec ceux du pays. Ce n'est pas que les corps d'armée formés d'après ces principes n'aient jamais eu le sentiment du devoir; la France n'a pas oublié le courage héroïque avec lequel la garde suisse se fit immoler au 10 août 1792 en défendant la monarchie, mais les exemples d'un si noble dévouement ne sauraient être fréquents dans des troupes ainsi organisées. Dans les guerres civiles de l'Allemagne et de l'Italie, nous trouvons des armées qui n'ont d'autre lien et d'autre but que l'intérêt de leurs chefs et des soldats. Là certainement brillent des capitaines consommés dans l'art de la guerre, des hommes pleins de bravoure, doués des qualités les plus brillantes; cependant nous nous gardons bien de chercher parmi eux le type de l'homme de guerre, les modèles de nos soldats, car il leur manque le dévouement qui fait la noblesse de l'état militaire; ils font la guerre comme d'autres le commerce, pour s'y enrichir, ils ne connaissent d'autre patrie que leur camp, ils sont payés par la guerre elle-même. Nous donnons notre admiration à d'autres vertus.

M. de Saint-Arnaud, à notre sens, a trop de points d'affinité avec cette école du sacrifice utile; s'il n'hésite pas à s'exposer dans les endroits les plus périlleux, s'il est des premiers sur la brèche de Constantine et partout où le danger se présente, il réclame immédiatement le prix de ses services; la rémunération se fait-elle attendre, il ne déguise pas son mécontentement; « quand on veut des hommes, il faut stimuler leur ambition et les récompenser. » L'ambition, tel est le sentiment qui paraît dominer en lui; il lui faut de l'avancement et des décorations. Ce sentiment se reproduit sous toutes les formes dans sa correspondance. On le trouve dans les appréciations qu'il fait de ses chefs et de ses compagnons d'armes, dans les doléances incessantes qu'il fait entendre sur les obstacles qu'il rencontre et les injustices dont il se croit victime; il se déguise même si peu, que, malgré l'attrait du style, la lecture de ses lettres en devient quelquefois d'une grande monotonie. Il est vrai que l'ambition de M. de Saint-Arnaud se légitime à ses yeux par son affection pour sa famille, dont il veut assurer le bonheur; mais la pensée de la famille, quelque sainte qu'elle soit, doit s'effacer, chez le soldat, devant le dévouement absolu aux intérêts du pays.

Si la thèse que nous venons d'exposer avait besoin d'une démonstration, on la trouverait tout entière dans la correspondance du maréchal Saint-Arnaud. Chez cet homme, si merveilleusement doué par

la nature, le sentiment de l'ambition a une telle puissance, qu'il absorbe et anéantit en quelque sorte tous les autres. C'est la base unique sur laquelle reposent ses opinions, ses affections, ses haines, ses espérances et ses craintes. C'est là qu'il faut chercher la raison de son amour effréné pour la guerre.

La guerre est quelquefois nécessaire, elle assure l'indépendance du pays, peut en agrandir le territoire. Elle développe chez les peuples des vertus incontestables et inespérées. L'honneur national, le danger commun, la sympathie pour ceux qui exposent leurs jours pour le pays, le noble désir de les imiter, font trêve aux dissensions intestines; l'amour de la patrie domine dans tous les cœurs, la torpeur générale fait place à un saint enthousiasme, ceux mêmes qui semblent les plus inaccessibles aux inspirations élevées s'arrachent au culte dégradant et mesquin des intérêts matériels; enfin le sentiment, si pur et si vivifiant, du sacrifice qui retrempe les nations les plus corrompues, pénètre dans toutes les classes de la société. Combien d'hommes inutiles à l'État, quelquefois même dangereux, ne se sont-ils pas transformés par la vie des combats, et n'ont-ils pas révélé de nobles qualités et d'admirables vertus!

Mais la grandeur que ces capitaines consommés ont su acquérir par leurs exploits n'est vraiment durable qu'autant que la paix vient ensuite montrer en eux des citoyens honnêtes et désintéressés.

Tels étaient les hommes dont l'histoire nous a transmis le nom entouré de la vénération des siècles passés. Tel était, dans l'ancienne Rome, Scipion, plus grand peut-être encore pour avoir observé religieusement les lois qui permettaient à ses ingrats concitoyens d'oublier ses grands services que pour avoir vaincu Annibal; tels se présentent à nous, entre tant d'autres, dans les annales de notre monarchie, Fabert, Catinat, Vauban; tels enfin, au temps des grands malheurs de notre patrie, nos pères ont connu Hoche, Marceau, Desaix, ces jeunes et brillants généraux dont la courte existence fut si pleine de grandes actions; ils se sacrifiaient au pays, sans que nul d'entre eux songeât à élever sa fortune sur les ruines de toute sorte qui attestaient alors les douleurs de la France. Pour ces héros et ceux qui les imitent l'histoire réserve son admiration; seuls ils peuvent prétendre à une popularité durable.

Malgré tous les avantages que nous venons d'énumérer, la guerre n'en est pas moins l'un des plus terribles fléaux de Dieu. La paix est donc l'objet de tous les efforts des gouvernements sages et de tous les vœux des bons citoyens; le sentiment contraire est tellement peu naturel, que ceux qui l'éprouvent se gardent bien de l'avouer, et que, le plus souvent, la guerre elle-même prend la paix pour devise. L'officier qui ne rêve qu'à son avancement se met au rebours de l'opinion

publique; l'intérêt du pays et du monde éntier s'effacent devant son ambition; il veut la guerre pour les avantages qu'il y trouvera.

M. de Saint-Arnaud ne sait pas assez se défendre contre l'influence de ce malheureux instinct. Dès son entrée au service, il fait des vœux pour la guerre. En 1840, il salue l'arrivée de M. Thiers aux affaires, parce qu'il le croit « belliqueux; il pourrait lui prendre l'envie de guerroyer en grand. » Cependant il ne se faisait pas d'illusions sur les dispositions pacifiques de la France à cette époque.

« Metz, écrit-il, a aussi ses braillards, on y vocifère la *Marseillaise* « encore plus fort que partout ailleurs, on y fait des offres patrioti- « ques, parce qu'on est bien sûr que le gouvernement les refusera; je « donnerais de grand cœur quelque chose pour voir une trentaine de « mille Prussiens à une lieue d'ici, et compter les enrôlés volon- « taires. »

Quand la chute du ministère eut assuré le repos de l'Europe, M. de Saint-Arnaud se range de l'avis des braillards; il dit du gouvernement, comme auraient pu le faire ceux qu'il plaisantait avec tant d'à-propos : « La paix, qu'il achète à tout prix, le renversera plus vite qu'une guerre, « quelque malheureuse qu'elle eût été; tu liras le discours de la « couronne, c'est reculer pour mieux sauter »

Si le belliqueux M. Thiers avait toutes les sympathies de M. de Saint-Arnaud, M. Guizot, plus pacifique, n'était pas aussi bien partagé. « Il ne comprend pas bien le caractère français. » Aussi chaque fois, pendant le ministère de ce dernier, que les complications qui se présentent dans la politique extérieure reçoivent une solution pacifique, notre écrivain, trompé dans ses plus chères espérances, en exprime son mécontentement.

« Ne me parle plus ni de paix ni de guerre, cela m'attriste; faire « la grande guerre en Europe était un de mes rêves, et je vois « que cela restera à l'état de rêve. C'est dommage; je crois que je me « serais bien battu et que j'aurais bien fait battre les autres..... « tous ces hommes d'État sont trop profonds et trop prudents; pour « moi, si j'avais un duel sérieux, je ne les appellerais pas pour me ser- « vir de témoins. »

Mais pourquoi ce désir incessant de la guerre? La famille de M. de Saint-Arnaud, qu'il n'avait sans doute pas convertie à sa manière de voir, lui demandait souvent des explications sur ce point. Voici les avantages généraux que M. de Saint-Arnaud y croyait trouver.

« J'appelle la guerre de tous mes vœux, c'est peut-être le seul « moyen de nous tirer d'affaire, c'est une grande et noble crise qui « fera taire toutes les autres. Que le canon gronde, et l'on ne se ré- « voltera plus. »

Ce sont là, il faut en convenir, de singulières maximes que M. de

Saint-Arnaud veut introduire dans le droit public de l'Europe; on ne fera pas seulement la guerre à ses ennemis, mais on ira porter le désordre à l'étranger pour l'éviter chez soi. A quelle école appartient cette morale?

« Les affaires de l'Europe s'arrangeront, et j'en serai pour mes châ-
« teaux en Espagne. Je le regrette vivement; ce que je désire le plus,
« c'est la guerre, quand ce ne serait que pour poser l'armée, et pour
« lui donner la place qu'elle doit occuper dans l'État. »

Nous ne saurions concevoir comment, dans un pays comme la France, la guerre soit nécessaire pour poser l'armée, à moins que ce ne soit pour lui donner dans l'État la place qu'elle ne doit pas occuper.

L'amour de M. de Saint-Arnaud pour la guerre appartient donc à un ordre de considérations toutes personnelles; aussi, quand un événement paraît devoir l'engendrer, il l'accueille avec satisfaction, quelle qu'en soit la portée; pourvu que l'on se batte, il ne se préoccupe ni des causes ni du but. Il assiste d'un œil impitoyable à toutes les commotions qui, après la Révolution de février, ébranlent le vieux monde jusque dans ses fondements. Dans la lutte qui s'élève entre les nationalités vaincues et les puissances qui les ont soumises, entre la Révolution et le principe d'autorité, il ne prend parti pour personne, il n'appelle que la guerre, il ne fait des vœux que pour elle.

« Les Italiens et les Autrichiens se battent, ils sont bien heureux.
« Et le pape qui se sauve du Vatican, je lui pardonne, parce qu'il sera
« peut-être un *casus belli*. »

Ses espérances sont encore une fois déçues, et l'Europe est assez heureuse pour ne pas voir la guerre générale joindre ses ravages à ceux des guerres civiles. M. de Saint-Arnaud s'en prend à ceux dont la sagesse a éloigné cette conflagration si ardemment désirée par lui.

« La paix nous étrangle, c'est le terrain des intrigants, des esprits
« médiocres, des faiseurs et des phraseurs, ce n'est pas le mien. »

Nul mieux que lui ne comprend tout l'odieux de la guerre civile.
« C'est une chose hideuse, elle aigrit, rend cruel et fanatique. »

Son premier vœu, comme celui de tout bon citoyen, doit donc être que les maux en soient épargnés à sa patrie; cependant la puissance de l'ambition est telle chez lui, qu'il est le premier à se reprocher de n'avoir pas pour la guerre civile toute la répulsion qu'il devrait éprouver.

« La position de notre pays m'épouvante, et cependant dans le fond
« du cœur un sentiment blâmable, sans doute d'égoïsme, m'empêche
« de la déplorer, car on est sur un volcan, on se battra, les gens de
« cœur se montreront, et ton frère périra ou sortira de la foule, ceci
« est une résolution bien arrêtée. »

Cette citation ne suffit-elle pas pour nous faire mesurer tous les dan-

gers que préparerait au pays l'ambition, si elle devenait le mobile principal des actions du soldat, et pour nous en faire pressentir la terrible influence sur des hommes qui n'auraient pas autant d'intelligence et de cœur que M. de Saint-Arnaud?

Le désir de l'avancement, qui inspire à M. de Saint-Arnaud cet amour effréné de la guerre, fait taire en lui d'autres sentiments que l'on devait s'attendre à trouver chez l'homme qui croyait pouvoir dire de lui-même :

« Je veux trop bien faire et trop de choses, je prends tout trop à « cœur, c'est le propre des âmes généreuses; mais ces âmes-là ne vi- « vent pas longtemps, elles s'usent trop vite, et je le sens, mais il « n'est plus temps de se changer »

Envoyé à Blaye avec son bataillon en 1832, pour garder cette forteresse pendant la captivité de madame la duchesse de Berry, l'ancien garde du corps de la compagnie Grammont éprouve peu de satisfaction de ce triste rôle, et s'en plaint avec une amertume qui lui fait honneur.

« Dimanche, 2 décembre, ton mal étoilé frère, part avec un batail- « lon, pourquoi faire? Pour garder la duchesse de Berry. De coureur « de chouans me voilà geôlier. »

Mais le général Bugeaud vient prendre le commandement de la forteresse de Blaye. M. de Saint-Arnaud comprend tout de suite qu'en s'attachant à lui sa fortune militaire est assurée; aussitôt sa tristesse se change en joie; il ne maudit plus son étoile; la position où il n'avait d'abord aperçu que le peu d'honneur qui s'attache au rôle d'un geôlier se présente à lui avec des horizons tout nouveaux.

« Mon général voit mon zèle, mon entier dévouement à sa per- « sonne et à notre pays, aux intérêts duquel je travaille dans ma pe- « tite sphère de tout mon pouvoir, car ma position me met dans la « politique jusqu'aux oreilles. »

Il est en présence d'une grande infortune, sa correspondance laisserait croire qu'il n'en soupçonne même pas l'existence ; tous les soins de son avancement semblent suffire pour occuper son cœur et son esprit.

« Tout lui sourit dans sa carrière. »

Il attend l'épaulette de capitaine, là ne s'arrêtent pas ses espérances.

« Ensuite nous verrons : si notre mission, si délicate et si épineuse, « se termine bien, tout le monde s'en ressentira. »

Enfin il peut écrire, le 10 mai 1833 : « Maintenant, nous sommes « tranquilles ; le grand drame m'occupait, le voilà fini et bien fini..... « Je suis proposé pour la croix. »

Heureusement, pour la gloire militaire du maréchal, cette proposi-

tion resta infructueuse, et ce fut la part brillante qu'il prit à l'assaut de Constantine qui lui valut sa première décoration.

M. de Saint-Arnaud a longtemps séjourné en Afrique, il y a conquis tous ses grades à la pointe de son épée jusqu'à celui de général de division ; sa correspondance renferme des détails pleins d'intérêt sur les faits d'armes qui y ont assuré la domination française; mais ce que l'on y recherche vainement, c'est la trace d'une préoccupation quelconque sur l'avenir de cette glorieuse conquête du gouvernement du roi Charles X.

Aucune idée de colonisation n'apparaît dans les lettres de M. de Saint-Arnaud; on n'y trouve rien qui indique que dans sa pensée il y ait d'autres habitants à donner à l'Algérie que des soldats, d'autres institutions à y établir que le régime militaire. Il semblerait que cette terre n'est pour lui qu'une école de régiment. Ne serait-on pas en droit d'attribuer cette manière de voir au point de vue trop personnellement exclusif auquel se place M. de Saint-Arnaud? Sa correspondance ne nous permet pas d'en douter. En effet, s'il ne voit rien en dehors des intérêts de l'armée, il s'irrite que d'autres agissent différemment. Si le gouvernement songe à donner à l'Algérie quelques institutions civiles, il épouse chaudement la querelle du maréchal Bugeaud, qui, partisan exclusif de la colonisation militaire, souffrait impatiemment les innovations les plus modestes. M. de Saint-Arnaud ne peut supporter ce qu'il considère comme des empiétements sur les droits de l'armée.

« Où allons-nous? dit-il, avec quels hommes vivons-nous? Je com-
« mence à comprendre l'égoïsme, et je rends mon estime aux égoïstes,
« car eux seuls, je crois, ont de l'esprit et du sens commun. Bien des
« médiocrités, sous tous les costumes et sous toutes les formes, s'a-
« charnent après le seul homme (*vir*) que nous ayons en France!...
« Les Bourbons sont comme les Stuarts ; ils laissent arracher de leurs
« mains la seule arme qui peut les défendre..... On réduit tous les
« jours son pouvoir; il ne peut plus même donner le nom à une rue
« et à une place sans que l'autorité civile et le conseil d'administration
« ne s'en mêlent. »

Cependant, si M. de Saint-Arnaud se disait fatigué de l'Algérie, « de ce qui s'y fait et surtout de ce qu'on voudrait y faire avec les utopies d'administration paternelle, » d'autres officiers supérieurs, à la tête desquels se plaçait M. le général de Lamoricière, jugeaient la situation d'une manière bien différente. Ils ne voyaient dans l'armée, dont ils étaient les plus illustres représentants, que l'instrument et non le but de la guerre; ils désiraient, avant toute chose, la consolidation d'une conquête qui avait le double avantage d'accroître le territoire national et de permettre à la France de contre-balancer, dans la Médi-

terranée, l'influence qu'y possédait l'Angleterre depuis nos désastres maritimes des premières années du dix-neuvième siècle. Ils ne pensaient pas que le système du maréchal Bugeaud pût conduire à ce résultat ; ils demandaient donc, avec instance, que la part de l'administration civile fût faite dans l'organisation de l'Algérie.

M. de Saint-Arnaud, aveuglé par ses préjugés, veut absolument trouver, dans cette ligne de conduite, un calcul d'intérêt personnel, contre lequel proteste la vie toute d'abnégation patriotique de M. de Lamoricière.

« Il est, dit-il, capable, habile, ambitieux, croit au pouvoir de la « presse et la ménage, pense que le civil tuera le militaire en Afrique, « et se met du côté du civil. » Ainsi, pour M. de Saint-Arnaud, il n'y a rien en dehors des intérêts de l'armée ; les officiers qui ne partagent pas ce sentiment sont des ambitieux, presque des déserteurs. Pour trouver grâce à ses yeux, il faut penser comme lui : aussi n'a-t-il pas assez d'éloges pour ceux qui s'associent à ses idées.

« M. Lestiboudois m'a paru très-partisan de l'armée, et, par cela « même, anticivil : c'est un homme distingué. »

M. de Saint-Arnaud ne peut pas se faire à l'idée du départ du maréchal Bugeaud, qu'il considère comme la fin du régime purement militaire en Afrique.

« Avec un autre, la responsabilité serait trop forte. Je n'en veux « pas. Si le maréchal rentre, je rentre aussi ; je ne veux pas assister à « des catastrophes. »

Cette intention se retrouve manifestée en d'autres endroits de la correspondance. En mai 1847, le maréchal Bugeaud donnait sa démission de gouverneur général. Cependant M. de Saint-Arnaud crut la position tenable et resta en Afrique. Il est assez intéressant de l'entendre expliquer les raisons qui l'y déterminèrent.

« Pour moi, je suis là debout sur des ruines..., ne voulant pas perdre « la position que j'ai bien gagnée, mais le cœur serré et révolté surtout « de l'injustice des hommes... Je vois les conséquences de sa retraite « et mon avancement compromis..... En considérant l'affaire sous « toutes ses faces, je me rattrape à bien des considérations et à quel- « ques espérances. Le maréchal est un homme trop considérable pour « qu'on puisse le laisser sous la remise. On le voudrait, qu'on ne le « pourrait pas ; on lui donnera quelque haute position. Sa protection « demeurera puissante. »

Tous les événements qui se passent en dehors du cercle où M. de Saint-Arnaud paraît avoir circonscrit sa pensée le trouvent entièrement indifférent et semblent n'avoir pour lui qu'un intérêt purement historique. Ainsi pendant bien longtemps il se déclare tout à fait étranger aux luttes politiques qui passionnent la France. Mais, dit une cer-

taine école, cette attitude doit être celle de tout bon officier; si l'armée n'était pas dirigée dans cet esprit, la discipline serait compromise. Nous ne pouvons pas partager cette manière de voir. Le soldat, en entrant sous les drapeaux, n'en demeure pas moins lié de la manière la plus étroite aux destinées de son pays, il ne peut donc rester impassible devant les événements qui l'agitent : s'il ne veut pas être taxé d'égoïsme, il aura sa part dans les émotions de tous. Cette association intime entre la pensée de l'homme de guerre et la fortune de la patrie est loin d'énerver la discipline de l'armée. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les officiers qui, au-dessus ou à côté de M. de Saint-Arnaud, ont honoré le drapeau de la France par leur valeur ou leur dévouement. La guerre, l'armée, ses intérêts, leur avancement, n'étaient pas l'objet unique de leurs préoccupations; ils voyaient plus loin. Ils suivaient avec anxiété les luttes politiques du pays auquel ils avaient fait le sacrifice de leur vie; ils n'en étaient pas moins, pour cela, les gardiens, aussi zélés que sévères, de la discipline, dont leurs exemples étaient la meilleure garantie. Si leurs appréciations ou leurs préférences différaient, tous s'accordaient pour désirer la grandeur de la France et pour y travailler; aussi lui ont-ils donné cette armée qui, dans la campagne de Crimée, a fait admirer par ses ennemis, comme par ses alliés, sa valeur indomptable et la merveilleuse résignation avec laquelle elle a supporté les souffrances et les privations les plus cruelles. Nous regrettons donc que M. de Saint-Arnaud ne se rattache pas assez à cette école.

Pendant longtemps il n'a pas de préférences bien marquées en politique; il appartient, comme il le dit lui-même, au parti des philosophes. Si la famille d'Orléans semble avoir ses sympathies, ce sont des considérations presque personnelles qui paraissent les déterminer.

« Le duc d'Orléans ne m'a fait ni bien ni mal; je l'aurais bien servi. « Si la duchesse est régente, je la soutiendrai de mon épée comme je « soutiendrais le roi régnant. J'aime, d'ailleurs, cette famille à cause « de ses douleurs, et la reine a toute ma vénération; car à sa pensée « vient toujours se mêler celle de ma mère. Le duc de Nemours a « beaucoup de bon. Du vivant de son frère, sa position a toujours été « fausse. Je ne puis que gagner à lui voir le pouvoir en main, car il me « connaît. »

Plus tard, le dévouement de M. de Saint-Arnaud à la famille d'Orléans semblait augmenter. Il ne pouvait voir sans en être ému le courage, aussi modeste que réel, avec lequel les jeunes princes honoraient le drapeau français; mais son attachement n'allait pas jusqu'à épargner à Louis-Philippe une de ces réflexions amères qui l'aurait si vivement choqué sous la plume d'un autre. Voici ce qu'il en dit en décrivant la ville d'Oran;

« La rue principale, s'appelant Napoléon à sa naissance et Philippe à « sa fin, probablement parce qu'elle descend toujours, traverse toute « la ville. »

N'ayant pas de principes politiques, il se place à un point de vue exclusivement personnel pour apprécier les différents ministres qui gouvernèrent successivement la France sous la monarchie de Juillet. Nous avons vu ce qu'il disait de MM. Thiers et Guizot, voici comment il juge le maréchal Soult :

« Si le maréchal Soult reste longtemps au ministère, il ne conservera « pas beaucoup de bons officiers en Afrique. Depuis quatre mois que « nous nous battons, pas une des décorations, pas un des grades de- « mandés par le général Bugeaud n'a été accordé. Quand on veut des « hommes, il faut stimuler leur ambition et les récompenser. »

Les grades et les décorations arrivent, M. de Saint-Arnaud n'est pas oublié ; aussi ne désire-t-il plus la retraite du maréchal Soult, il devient même partisan de son administration.

« Quant aux ministres, je ne connais que le mien ; il est bon pour « moi. J'aime autant le voir là qu'un autre. »

Les changements de ministère le préoccupent fort peu. On se rappelle toutes les difficultés qu'éprouva le gouvernement de Juillet à sortir de la crise produite par la coalition des différentes nuances de l'opposition contre le cabinet de M. Molé.

M. de Saint-Arnaud en suit les détails sans que son ambition, comme il s'en plaint quelquefois, fasse tort à sa philosophie. Il assiste à ces luttes avec la tranquillité d'âme d'un spectateur que les coups ne peuvent atteindre.

« Les élections qui viennent d'avoir lieu ne nous apprennent pas « grand'chose, des noms seulement. Les journaux crient tous victoire; « la *Presse* et le *Siècle* chantent le *Te Deum* en même temps. Cela « rappelle la bataille d'Eylau. Les empereurs étaient victorieux ; il « n'y avait que les peuples de vaincus. A Paris, vous savez mieux que « nous quelle est la nuance qui deviendra de mode. Ici nous sommes de « la race des philosophes. *Dum clitellas portem meas.* »

M. le comte Molé, ne voulant pas conserver le ministère avec l'appui incertain d'une majorité peu nombreuse, donna sa démission. Sa retraite, loin de résoudre la crise, en augmente la gravité. Quel sera celui des coalisés qui recueillera les frutis de la guerre faite en commun? Si cette question était d'une solution difficile pour Louis-Philippe, le philosophe africain n'éprouvait aucun embarras et trouvait même la situation fort divertissante.

« Pas encore de gouvernement constitué! cela commence à devenir « drôle. Qui montera sur le soliveau ? Qui écrasera les grenouilles ? »

Enfin, on avise un ministère intérimaire. A toutes les époques de

notre histoire, ces expédients ont été accueillis avec une grande anxiété par le pays. En effet, si l'on n'a pas toujours trouvé dans ces combinaisons des hommes de qui tout fût à craindre pour les grenouilles, on y a cru remarquer une défaillance du régime constitutionnel. Les sentiments du pays ne sont pas ceux de M. de Saint-Arnaud, dont la gaieté est portée à son comble.

« Où a-t-on été chercher ces noms-là? Qui les connaît? Quand on a « lu les noms de ces ministres *in partibus*, on les a salués gaiement, « et sur le forum de notre camp c'était un feu roulant de plai- « santeries qui devaient bien amuser Scipion, Jugurtha, Sylla, Mas- « sinissa ou Juba, si leurs âmes, par hasard, rôdaient autour de nous ; « au surplus, du temps de ces messieurs, on ne gouvernait pas beau- « coup mieux. »

M. de Saint-Arnaud, il est vrai, n'a pas toujours ce tempérament philosophique, et il fait éclater de temps à autre son indignation contre les journalistes, les avocats, les députés, qui suivent avec passion tous ces mouvements.

« Mon pauvre pays! je le sers de bien loin, mais je voudrais le voir « grand et puissant : pour cela, il ne faut pas qu'il soit mené par de « petites gens et de petits esprits. »

Il s'indigne de voir les ministres se rendre aux eaux pour y rétablir leur santé; enfin il est vivement affecté par les affaires Teste et Praslin.

« Partout des vols et des concussions, des corruptions, des scan- « dales! Quel siècle et quelle crise! Quelle époque fatalement mar- « quée! Des ministres, des pairs, des généraux, des intendants, la « tête, l'élite de la société en accusation, et, pour combler la mesure, « l'aristocratie de Fance frappée au cœur par le poignard d'un Choi- « seul-Praslin!

« Et la réunion du Château-Rouge qui croit avoir sauvé la France! « c'est aux petites maisons que ces braves gens-là devraient faire leurs « banquets. »

Nous concevons cette indignation; la probité militaire de M. de Saint-Arnaud se révolte devant les concussions et la corruption, c'est là le cri du cœur. Pourquoi sa correspondance ne nous offre-t-elle pas l'expression plus fréquente de sentiments si honorables? Pourquoi surtout, au milieu de ce désordre, ne dit-il pas nettement ce qu'il veut, ce qu'il craint, ce qu'il espère, au lieu de le déclarer en termes tellement généraux, que sa pensée intime y reste complétement cachée.

« Je ferme les yeux, dit-il, et j'attends, bien déterminé à faire tou- « jours mon devoir en brave soldat et en honnête homme, et plus ma « position sera élevée, moins je m'écarterai de ce principe. »

A la même époque, il lit avec la passion qui électrisa l'Europe en-

tière et prépara les esprits à de nouvelles révolutions, les *Girondins*, de M. de Lamartine.

« Si j'avais commandé au château le 10 août, s'écrie-t-il, le roi ne « serait pas parti et nous aurions battu les faubourgs, ou nous serions « tous morts. C'eût été pour la monarchie française un plus noble « tombeau que le Temple et l'échafaud. »

Peu de temps après, le 24 février 1848, une autre monarchie s'écroulait ; M. de Saint-Arnaud, qui commandait une subdivision militaire dans les rues de Paris, fut, comme ses compagnons d'armes, condamné à l'inaction : il dut comprendre alors qu'il est des situations où la plus grande énergie et le zèle le plus éprouvé sont paralysés, et qu'il y a une souveraine injustice à reprocher à de braves officiers une inertie qui leur est imposée par la force des choses. M. de Saint-Arnaud dut être bien attristé, non-seulement de ne pas combattre, mais encore de servir la République, pour laquelle sa correspondance indique une très-vive antipathie.

Dès 1842, il s'exprimait ainsi :

« Il y a une chose que je combattrai toujours de la parole et de l'ac- « tion : c'est la République, parce qu'elle m'est odieuse. »

C'était l'objet de ses dissidences avec le général Cavaignac, qui avait été son colonel.

Malgré toutes les antipathies de M. de Saint-Arnaud contre la République, elle ne lui fut pas tout à fait cruelle : alors qu'elle se privait des services d'un grand nombre d'officiers distingués en les mettant impitoyablement à la retraite, elle l'envoyait en Afrique, où il recevait le meilleur accueil du général Cavaignac. Il ne se laisse pas gagner par toutes ces avances, et semble avoir conservé toutes ses préférences pour la famille d'Orléans. Chacun des événements qui vient augmenter pour elle les tristesses de l'exil est vivement ressenti par lui. Quand Louis-Philippe vient à mourir, il écrit :

« Louis-Philippe est donc mort, hélas! et dans l'exil ! Les Bourbons « ne sont pas heureux ; s'ils ont quelques défauts, ils ont de royales « qualités. »

Quelques jours après, la tombe s'ouvre pour la reine des Belges ; il paye encore son tribut d'hommages à l'infortune. Enfin, jusqu'en juillet 1851, époque où il rentre en France pour prendre part aux grands événements qui s'y préparent, il continue sa correspondance avec M. le duc d'Aumale. Nous regrettons vivement que ces lettres ne se soient pas trouvées dans la possession de la famille du maréchal ; leur publication n'aurait pu manquer d'être intéressante et aurait achevé de nous éclairer sur leur auteur.

Depuis la Révolution de février, il est un peu moins étranger à la politique ; il semble même entrevoir qu'il peut y avoir pour lui un autre rôle à jouer que celui du philosophe de 1842 ; sa grande préoccupation est de bien jouer ce rôle.

Dès le 26 décembre 1848, il s'exprime ainsi :

« Notre tour viendra peut-être d'entrer en scène ; je ne voudrais de « rôle que dans la guerre ; j'ai la politique en aversion, elle est rare- « ment honorable ; je ne suis en position pour rien. Il faut attendre et « laisser aux autres le temps de s'user. »

Que l'on se jette avec ardeur, sans arrière-pensée, sans même savoir si l'on pourra en sortir, dans le tourbillon révolutionnaire, cela peut convenir aux esprits étroits, aux têtes faibles : « les honnêtes gens, les âmes droites et loyales, ne valent rien en révolution, » l'homme habile seul sait s'en tirer.

« La scène du monde et de la politique est glissante, écrit encore « M. de Saint-Arnaud en juin 1851, le sage reste dans la coulisse, « observe et ne paraît qu'à propos. »

Aussi se trouve-t-il dans un mauvais milieu pour apprécier les sentiments de ses compagnons d'armes qui, moins philosophes que lui, se sont étroitement associés aux destinées de la patrie. Jusqu'alors, nul n'a mieux jugé le général Bedeau que M. de Saint-Arnaud : si, pour les autres généraux africains, il est souvent sévère jusqu'à l'injustice, il n'a pas pour lui assez d'éloges ; il se plaît à reconnaître sa capacité, sa franchise, sa modestie et son abnégation. Le général Bedeau, profondément ému de tous les dangers qui menaçaient la France en 1849, prononçait à l'Assemblée nationale des discours empreints de cette émotion. M. de Saint-Arnaud ne peut s'expliquer un sentiment aussi naturel.

« A quoi pense donc Bedeau ? il ne monte à la tribune qu'ému et « pleurant. Que signifie son élégie sur la tentative de viol de la « constitution ? Est-ce qu'il veut épouser la constitution ? comme avec « de l'esprit les mieux pourvus sont quelquefois maladroits ! »

M. de Saint-Arnaud ne veut, quant à lui, faire de la politique qu'à son aise et à son heure ; il est loin d'être fixé sur le gouvernement qui doit sortir de cette crise. En 1850, il croit « qu'un passage par le « régime despotique absolu pourra seul nous ramener à un gouverne- « ment constitutionnel sage. » Plus tard il n'y a pas d'expédients qu'il n'entrevoie.

« As-tu lu l'*Ère des Césars*, par Romieu ? livre spirituel, érudit, bien « écrit, audacieux, et qui a du vrai. Il est certain que moi, homme « loyal, homme de cœur, je ne me laisserai jamais dominer par la « rue. Plutôt mille fois lever la bannière du chef de bande, et de là à « devenir César, où donc est l'impossible ? »

La brochure de M. Romieu causait de bien grandes illusions à M. de Saint-Arnaud ; il oubliait que les Césars ne dédaignaient pas l'appui de la rue contre le sénat ; du reste, il s'exagerait aussi l'importance que certaines éventualités devaient lui donner. Dans les derniers mois de 1851, il rentra en France, prit aux affaires la part que chacun sait, et put dire avec raison qu'au 2 décembre l'action et la force reposaient sur lui.

La correspondance du maréchal Saint-Arnaud nous le fait donc voir étranger pendant longtemps aux passions politiques du pays, restant, comme il le dit, dans la coulisse, avec l'œil attentif et impassible du *sage* qui attend son moment. Cette insensibilité peut-elle être considérée comme le résultat d'un patriotisme éclairé? nous ne pouvons l'admettre, et nous sommes obligés d'y voir la suite toute naturelle de ce sentiment exclusif qui absorbe tous les autres en lui, et qui semblait rendre M. de Saint-Arnaud indifférent à tout ce qui n'intéressait pas son avancement.

M. de Saint-Arnaud va même quelquefois si loin dans la voie où il s'engage, qu'il paraît s'isoler au milieu des idées, des besoins et du mouvement de son époque. Tous les obstacles l'irritent ; il se préoccupe peu de savoir s'ils ne tiennent pas à la constitution de son pays ou à la nature même des choses ; ils le gênent, il veut les détruire, dût-il renverser tout ce qui s'y rattache. Nous avons déjà vu quelles colères excitaient en lui les prétentions de l'administration civile de l'Algérie ; nous allons maintenant le montrer se heurtant contre les libertés et les institutions de la France, sans comprendre la résistance qu'elles lui font.

Sa première campagne eut lieu en 1831 dans la Vendée. S'il est une guerre difficile, c'est celle que doit faire une armée régulièrement organisée à une population tout entière, qui sait en un clin d'œil passer de l'offensive à l'attitude la plus pacifique. Pour M. de Saint-Arnaud, le moyen le plus simple serait d'aller rechercher dans les maisons les armes avec lesquelles la lutte se prolonge, et ceux qui s'en servent ; il espérerait atteindre ainsi « un Corse, effroi du pays, et sa bande. »

Mais la loi, qui consacre l'inviolabilité du domicile des citoyens, s'oppose à l'emploi de ce procédé si simple ; aussi en exprime-t-il toute sa mauvaise humeur.

« Avec la légalité, la tolérance, le juste milieu, nous sommes déci-
« més ici sans en avoir un. Une poignée de Chouans occuper trente
« mille braves..... Quel siècle ! quel gouvernement ! et ce brave roi qui
« souffre cela ! il ne le sait donc pas? Mais qu'on le lui dise, qu'on
« donne quinze jours de carte blanche à chaque chef de cantonne-
« ment, dans un mois pas un Chouan ne désolera notre belle patrie. »

M. de Saint-Arnaud n'avait pas alors voix au chapitre, son système ne fut pas adopté. Toutefois le comte d'Erlon lui donna une demi-satisfaction, en autorisant l'envoi de garnisaires chez les pères et mères des réfractaires ou des individus faisant partie des bandes.

« Les soldats chargés de cette mission seront nourris et recevront un « franc par jour jusqu'à reddition de l'individu et des armes ; c'était « le moyen employé sous l'Empire, il a réussi complétement. »

M. Thiers, ministre de l'intérieur, put consentir à l'emploi de cette mesure, mais il ne paraît pas avoir, comme historien, les mêmes sentiments sur sa valeur que M. de Saint-Arnaud : dans son treizième volume de l'*Histoire de l'Empire*, il la juge avec la plus grande sévérité, et voit en elle un des actes qui dépopularisèrent à juste titre le gouvernement impérial.

En Afrique, M. de Saint-Arnaud fut plus heureux ; la conquête était toute nouvelle ; la liberté individuelle et toutes les garanties qui sont de l'essence d'un gouvernement régulier n'existant pas, l'autorité militaire y dominait sans partage ; aussi ne dissimule-t-il pas sa satisfaction.

« Je règne, et je règne presque sans contrôle ; je n'ai ni Chambres « pour me contrôler, ni ministres pour me conseiller ou me contra- « rier : c'est la plus belle époque de ma vie... Je suis ici barre de fer, « rien ne doit être fait que je le sache et par mes ordres... Il n'y a « que manière de prendre les gens ; j'ai l'air d'avoir une grande dé- « férence pour leurs avis dans les petites choses, et je n'en fais qu'à « ma tête. »

Cependant cette autonomie avait ses limites ; le régime de la métropole, à cette époque, n'était pas celui qui convenait à l'Afrique : on y discutait, examinait, contrôlait ; toutes choses qui n'étaient pas du goût de M. de Saint-Arnaud. Il s'en prend vivement à tout ce qui peut le contrarier. Ainsi la presse est l'objet de ses attaques les plus passionnées. Que la presse ait contribué aux désordres politiques qui affligent la France depuis plus de soixante ans, c'est ce que personne ne saurait contester ; mais elle a rendu de grands services au pays : si elle a fait beaucoup de mal, elle en a encore plus empêché ; aucun esprit sérieux ne doit donc désirer sa destruction, et tout homme intelligent doit considérer son silence sur les questions vitales comme un signe de faiblesse sociale.

M. de Saint-Arnaud lui-même, quand la passion ne l'aveugle pas, indique la meilleure ligne de conduite à suivre.

« Je ne m'occupe pas de ce que disent les journaux, je ne m'y « arrête pas et je vais droit mon chemin ; quel homme est à l'abri de « leurs attaques ? C'est une sottise de les relever. »

M. le maréchal Bugeaud était très-sensible aux critiques de la presse; M. de Saint-Arnaud lui reproche cette manière d'être.

« Cet excellent maréchal qu'on abreuve d'ennuis, toutes ces injures « ne lui vont pas à la semelle, mais il a le tort d'y être sensible. »

Malheureusement M. de Saint-Arnaud n'est pas toujours aussi philosophe; il se met terriblement en colère contre la presse; ses fureurs ne laissent rien à envier à celles du maréchal Bugeaud : cest la presse qui doit supporter la responsabilité de tous les maux qui affligent l'humanité; si quelque misérable attente aux jours de Louis-Philippe, c'est la presse qui a armé son bras; les écrivains, pour lui, sont moins que rien.

« Je me révolte contre tous ces intrigants, ces Robert Macaire qui « veulent imposer et s'imposer à tout prix, et qui n'ont pas, dans la « place vide du cœur qui leur manque, un sentiment généreux. »

Si la presse, comme la pensée humaine dont elle est l'expression, pouvait s'alarmer de ces attaques, elle se consolerait en voyant que la représentation nationale n'est pas plus ménagée qu'elle.

La haine de M. de Saint-Arnaud contre les institutions parlementaires est si violente, qu'elle lui dicte des invectives puisées dans un langage inqualifiable, que l'on est étonné de rencontrer sous la plume d'un homme aussi distingué par l'esprit que par les manières.

Pour M. de Saint-Arnaud, ces députés qui prétendent examiner, discuter et contrôler, sont «des épiciers, des bonnetiers,» qui, pendant que l'armée vit dans les souffrances et les privations, sont « tranquillement assis sur leur banquette rembourrée, les pieds chauds « et l'estomac plein, décident par caprice ou par passion » ce qui convient au pays, « et marchandent la gloire comme un paquet de « chandelles. »

Ce n'est pas seulement la presse qui arme les assassins qui menacent les jours de Louis-Philippe, c'est le parlement qui fomente ces tentatives criminelles. Quand l'Assemblée constituante succède au parlement de la monarchie de Juillet, elle hérite des mêmes sentiments de la part de M. de Saint-Arnaud.

« Quoi donc! neuf cents représentants de la France : pas une tête, « pas un cœur; des criards, des phraseurs, des trembleurs! » Ainsi personne ne trouve grâce devant M. de Saint-Arnaud, ni ses compagnons d'armes, ni ses anciens amis, ni ceux qui le deviendront un jour; personne n'est épargné. Nouvel Alceste, il confond dans un même sentiment de haine tout ce qui discute et tout ce qui contrôle.

Est-il nécessaire de relever tout cela? Non. Ce serait prendre au sérieux des boutades où, comme le dit M. de Saint-Arnaud en parlant de ceux qu'il attaque si violemment, « le bout de l'oreille de l'orateur

se montre toujours. » On ne saurait, en effet, donner de motifs raisonnables à cette aversion contre les institutions parlementaires, car elles n'ont été nulle part un obstacle à la grandeur militaire d'aucun pays. Voyez l'Angleterre pendant sa lutte victorieuse contre Napoléon. — La seule addition qui ait été faite au territoire français depuis 1792 est due à la monarchie constitutionnelle; jamais la discipline militaire n'a été plus rigoureuse que sous ce gouvernement, et les représentants du pays n'ont reculé devant aucun des sacrifices qui leur étaient demandés, seulement ils ont exercé un contrôle sérieux; c'était leur devoir, et ceux-là seuls pouvaient s'en alarmer qui avaient quelque chose à redouter de l'examen et de la lumière qui en résulte.

Avec la tribune et la presse, le barreau est l'objet des colères de M. de Saint-Arnaud. Par une singulière fortune, ses deux frères étaient avocats et ne paraissaient pas partager les opinions de leur aîné. Nous voyons même par la correspondance qu'il entamait des discussions en règle avec M. Forcade la Roquette, l'un d'eux, alors très-jeune, aussi ami des institutions parlementaires que son aîné l'était peu, et qui traitait M. de Saint-Arnaud de « vieil aristocrate. »

M. de Saint-Arnaud presse constamment ses deux frères de quitter le barreau pour la magistrature; ses préoccupations sur ce point sont même si vives, que, craignant que la modestie de M. Forcade la Roquette apporte un obstacle à ce changement, il lui adresse les recommandations suivantes :

« Je sais bien qu'il vaudrait mieux que la magistrature te vînt cher-
« cher; mais le fera-t-elle? elle peut craindre un refus. Il faut faire
« connaître, au moins, tes intentions et tes désirs. »

On conçoit aisément que M. de Saint-Arnaud ne veuille pas laisser au barreau des otages aussi chers, quand on l'entend révéler ses projets contre les avocats.

« L'immense majorité dans toute la France est bonne à pendre :
« c'est un amas de tracassiers, de parleurs, de révolutionnaires quand
« même. C'est aux avocats que nous devons les malheurs de 1848.
« Pour moi, je ne leur pardonnerai jamais. Vienne le jour de la re-
« vanche, ils s'en apercevront. »

Nous ne savons quelles réponses les frères de M. de Saint-Arnaud faisaient à d'aussi terribles accusations, mais nous ne doutons pas qu'ils n'aient saisi cette occasion pour faire un de leur plus éloquents plaidoyers, et pour démontrer à leur ardent interlocuteur que, si le barreau, comme toutes les professions libérales, renfermait quelques esprits malades ou quelques ambitieux qui ne rêvaient que le désordre, il y avait une injustice déraisonnable à juger d'après eux l'immense majorité des avocats, qui a toujours su protester, avec la même énergie, contre tous les despotismes et contre toutes les anarchies. Ils ont

dû lui prouver qu'il y aurait autant d'iniquité à condamner le barreau d'après ces rares exceptions qu'à confondre toute l'armée dans le sentiment de réprobation qui frappe ceux de ses membres qui n'ont pas su se conformer aux lois de l'honneur.

Plus M. de Saint-Arnaud avance dans sa carrière, moins il peut supporter l'opposition. Alors même qu'elle n'existe plus, le souvenir l'irrite encore; le fantôme en vient troubler son repos, et le poursuit jusqu'à Vichy, où il allait prendre les eaux, pendant son ministère, comme l'avaient fait avant lui, à sa grande indignation, les ministres de la monarchie constitutionnelle.

« Tant que je serai aux affaires, je ne céderai rien à ces faiseurs « d'opposition, que l'ambition et le regret de n'être plus rien con- « sument. »

Il va même jusqu'à exhumer l'opposition des siècles passés, pour lui lancer aussi son anathème; en passant à Effiat, dont le nom lui rappelle les malheureux adversaires du cardinal de Richelieu, il s'écrie : « Souvenir de la folie de Cinq-Mars et de de Thou, qui vou- « laient conspirer contre un grand homme. Pygmées qu'ils étaient, « sacrifiant leur pays à leur ambition et à leurs passions! Les femmes « les plaignent, et les hommes sensés les auraient condamnés. »

M. de Saint-Arnaud se montre bien sévère pour les ambitieux. N'auraient-ils pas droit, cependant, à quelque indulgence de sa part? Ne devrait-il pas même comprendre leurs faiblesses? La lecture de sa correspondance ne nous permet pas d'en douter. Touché par la parole persuasive d'un des plus éminents orateurs chrétiens de notre époque, M. de Saint-Arnaud avait, dès l'année 1853, demandé à la religion les consolations que le monde n'avait pu lui donner. Son âme, retrempée par de graves méditations, acquit une énergie toute nouvelle; il y puisa, malgré le triste état de sa santé, les forces nécessaires pour suffire aux soins multipliés du commandement en chef de l'armée française; il parut avoir retrouvé sur cette vieille terre d'Orient les sentiments chevaleresques des preux compagnons d'armes de Baudouin de Flandre et de Dandolo.

Une chose nous frappe dans toutes ces lettres : leur auteur n'est jamais heureux. Il y a là un grand enseignement dont nous ne devons pas méconnaître la portée.

En 1833, il se plaint de ne pas connaître le bonheur :

« Ah! mon pauvre frère, dit-il, où donc est le bonheur? J'aime ma « femme, mes enfants, toi, les miens, je suis aimé d'eux, et je ne « suis pas heureux. »

Vingt ans plus tard, la fortune lui a souri au delà de toute espérance: il est au faîte des grandeurs militaires, il est maréchal de France, il commande en chef l'armée d'Orient, l'attention du monde entier est

fixée sur lui; cependant il n'est pas plus heureux. « Chaque jour, écrit-il à sa femme, je suis dégoûté des grandeurs et des hautes positions, je ne rêve plus que le repos. » Quelques jours encore, ce dernier rêve se réalisait après une grande victoire : il allait se reposer dans l'éternité.

Nous aurions voulu n'avoir en face de nous que le vainqueur de l'Alma, nous nous serions associé de grand cœur aux justes hommages que lui a décernés la reconnaissance du pays ; mais la publication faite si prématurément par la famille du maréchal, les éloges outrés d'un panégyriste excentrique, nous avaient imposé d'autres devoirs ; nous n'avons pas hésité à les remplir.

Nous ne nous écrions pas, en terminant cette étude, comme le faisait le maréchal dans un accès de misanthropie : « Pour conserver « quelque estime pour les hommes, il ne faut les étudier que dans « les monuments de pierre ou de marbre qu'ils ont laissés après eux. » Nous admirons la bravoure, l'énergie, l'habileté, les brillantes qualités de l'esprit qui ont distingué M. de Saint-Arnaud; mais nous ne saurions voir en lui le modèle de l'armée française, ni le type de l'homme de guerre au dix-neuvième siècle.

Henri Moreau,
Avocat.

RICHELIEU, MAZARIN ET CHARLES IV

DUC DE LORRAINE.

HISTOIRE DE LA RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE, PAR M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

Second volume[1].

Ce n'est pas sans embarras que je reprends l'examen du dernier ouvrage de M. le comte d'Haussonville. La raison en est que, tout en le défendant, en général, contre l'injuste reproche d'avoir donné trop de place, dans son premier volume, à des faits et à des personnages appartenant à l'histoire de France plus qu'à l'histoire de Lorraine, j'avais pourtant cru reconnaître qu'il s'était effectivement laissé entraîner trop loin sur cette pente, dans les pages où il nous parle de la beauté et des premières amours de madame de Chevreuse, de sa passion pour le prince de Chalais et de sa participation aux intrigues de ce jeune seigneur. Or, si j'avais eu dès ce moment entre les mains le second volume de l'*Histoire de la Réunion*, j'aurais vu qu'il entrait dans le plan de M. d'Haussonville de transporter de temps à autre son lecteur au milieu de la cour de France, de lui en dépeindre les principaux acteurs, de lui rappeler les événements de Paris et les intrigues du Louvre et du Palais-Royal. Loin, dès lors, d'être un épisode inutile, quoique agréable, le chapitre consacré à madame de Chevreuse devient un jalon qui nous avertit des intentions de l'auteur, qui nous indique à l'avance comment il comprend et traitera son sujet. C'est ce que je n'ai point su voir à temps. Il me faut avouer humblement mon tort.

Reste à savoir si le plan choisi par M. d'Haussonville est bien le meilleur. Sans trop le dire, quelques personnes sont peut-être tentées d'en douter, et de regretter que l'*Histoire de la Réunion* ne soit pas écrite à un point de vue plus exclusivement lorrain. Je ne saurais partager leur sentiment, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, c'est ce mélange des deux histoires, qui, après le nom et le talent de l'auteur, fait le succès du livre. N'étaient le tableau des dernières années du règne de Richelieu et celui des premières années

[1] Le troisième volume de cet important ouvrage paraît en ce moment. Nous en rendrons compte.

du ministère de Mazarin, il ne serait, en dépit de son mérite, ni aussi lu ni aussi admiré à Paris. On ne s'y occupe guère des chroniques provinciales, même des meilleures. Pour attirer sur elles l'attention de la société polie et lettrée de la capitale, il faut, de toute nécessité, les rattacher à l'histoire générale, aux faits et aux noms propres familiers à toutes les mémoires, et auxquels on a déjà l'habitude de porter intérêt. Si M. d'Haussonville n'avait point fait d'excursions, supposé que ce soient là des excursions, dans le domaine de l'histoire de France, Nancy, sans doute, aurait une histoire bien faite qui lui manquait, et dans laquelle il trouverait des renseignements et des documents nouveaux, puisés à des sources jusqu'ici inexplorées ; mais la véritable physionomie des faits qui concernent la fin de la nationalité lorraine demeurerait inconnue justement à la portion du public qui sait le moins comment s'opéra la réunion, et dont il importe le plus de se faire écouter, parce que c'est elle qui donne le ton au reste de la France. En tout état de cause, les plus chauds lotharingophiles doivent donc s'applaudir du parti adopté par M. d'Haussonville, car la forme donnée à son ouvrage était seule capable de triompher de la dédaigneuse indifférence de Paris pour l'objet de leur étude et la gloire de leur pays.

Mais il y a plus. Le titre même de l'ouvrage autorise certainement l'auteur à nous parler des incidents politiques dont le Louvre est le théâtre, et à nous entretenir moins brièvement que par voie de simple mention des personnages et des événements de l'histoire de France qui exercèrent une influence considérable sur le sort de la Lorraine. Ces personnages et ces événements rentrent, au contraire, sans effort dans le cadre de son travail, et ce qui aurait pu n'être qu'une manière habile d'éveiller l'intérêt est véritablement un droit, sinon un devoir de l'historien. Qui peut nier, en effet, que l'abandon, par la Régente, de ses anciennes amitiés et sa conversion à la politique du cardinal de Richelieu, n'aient été pour la Lorraine des événements de la plus grande conséquence ? Qui s'avise de soutenir que l'élévation de Châteauneuf au ministère, et la réintégration de madame de Chevreuse dans son ancienne faveur près d'Anne d'Autriche, n'auraient pas replacé Charles IV dans la situation d'où il était descendu pour toujours, et ne lui auraient pas rendu entière une souveraineté qu'il ne put jamais ressaisir dans toute la plénitude de son prestige et de son indépendance ?

Enfin, telle devint la situation de la malheureuse Lorraine sous la main de fer de la France, que pendant les vingt-sept années qu'embrasse le second volume de M. d'Haussonville, elle n'a presque plus d'autre histoire que celle de la dynastie en qui survivait son énergique nationalité. L'historien se trouve dès lors entraîné souvent loin de Nancy, et obligé de suivre Charles IV à Besançon, en Allemagne, à

Bruxelles, en Espagne, à Paris, à Paris surtout, où l'on décide de sa fortune et du sort de ses États.

Sa capitale occupée, La Mothe prise, la Lorraine n'avait pas moins de quatre souverains : le duc Charles, reconnu par toute l'Europe, et par la France elle-même, puisqu'elle avait signé avec lui plusieurs traités ; le prince Nicolas-François, en faveur duquel venait d'abdiquer Charles IV, et qui, obligé de fuir, avait cherché un asile à Florence, près de sa tante, la grande-duchesse de Toscane ; la princesse Nicole, dont les droits, sacrifiés par les États de Lorraine, mais réservés d'abord par Richelieu, furent méconnus et abandonnés par lui dès qu'il ne fut plus utile à sa politique de les opposer à ceux de son mari; Louis XIII, enfin, auquel un arrêt du parlement de Paris attribua les duchés de Lorraine et de Bar, un an après l'arrêt du même parlement qui avait déclaré Nicole légitime souveraine de ces mêmes duchés. La déchéance était prononcée pour félonie du vassal envers son seigneur; or quel crime avait commis l'inoffensive et quasi prisonnière Nicole? ou bien quel droit inattendu avait tout à coup acquis le duc Charles? « C'est ce que les magistrats du parlement de Paris n'avaient pas pris la peine d'expliquer, et ce dont assurément le cardinal de Richelieu s'embarrassait fort peu [1]. » Pour comble, les souverains de Lorraine n'étaient vassaux de la France que pour le Barrois mouvant! Il eût été plus loyal de demander franchement aux Lorrains, au nom du droit du plus fort, le serment de fidélité qu'on exigea d'eux en vertu de ces faux titres et de lois féodales non moins impudemment violées qu'hypocritement invoquées.

Deux de ces quatre souverains disparurent bientôt de la scène. Nicole continua de vivre dans la retraite à Paris. Après un séjour de deux ans à Florence, le prince Nicolas-François se retira à Vienne. L'abdication du duc Charles au profit de son frère n'ayant pas été acceptée par la France, on la considéra comme non avenue, et aux yeux de l'Europe comme de ses sujets Charles IV resta le duc de Lorraine. Un an après l'occupation de Nancy et de quelques autres places en vertu du traité de Charmes, Louis XIII créa à Nancy un conseil souverain, fit rendre la justice et lever les impôts en son nom, exerça, en un mot, tous les droits de la souveraineté. Le sort des armes devait décider entre le roi de France et Charles IV.

S'ils eussent été seuls en présence, la lutte aurait été bientôt terminée. Non-seulement, en effet, il existait entre eux une énorme disproportion de force ; mais le plus puissant était en possession et occupait toutes les places, tandis que le plus faible, réfugié d'abord en

[1] *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, par M. d'Haussonville, t. II, p. 27.

Alsace, puis en Franche-Comté, n'avait près de lui que quelques gentilshommes et deux ou trois compagnies de cavalerie. Mais, fort heureusement pour Charles IV, la guerre était générale, et il lui restait d'autres ressources que le fidèle mais inutile dévouement de ses sujets. La maison d'Autriche, dont les rancunes et l'ambition de la France avaient fait l'alliée en quelque sorte nécessaire et fatale de la Lorraine, mais qui ne soutint les intérêts de celle-ci que dans la mesure commandée par un étroit et jaloux égoïsme, qui, pendant longues années, ne paya les grands services de ses princes que par l'ingratitude et l'abandon, prodigue alors de promesses et d'avances, puissante encore et souvent victorieuse, soutenait contre les Protestants d'Allemagne, la Suède, la Hollande et la France, une guerre qui n'était pas près de finir. En Alsace et en Souabe, ses droits étaient grands, ses forces considérables. Ces pays étaient adossés à la Bavière, dont le souverain, proche parent du duc Charles, était chef de la ligue catholique. Sur le flanc septentrional de la Lorraine s'étendaient les électorats ecclésiastiques de Trèves et de Mayence, et plus loin les Pays-Bas espagnols. Sur son flanc méridional, le roi d'Espagne possédait la Franche-Comté. Malgré le voisinage des armées suédoises, les armées françaises se trouvaient donc dans une situation avancée qui n'était pas sans périls, et qui deviendrait d'autant moins sûre que les événements de la guerre les entraîneraient plus loin de leur base d'opérations. Celle-ci, en outre, ne présentait pas elle-même une grande sécurité, car Nancy en était, après Metz, le principal point d'appui, et les dispositions des Lorrains étaient si hostiles, que les garnisons des places auraient eu, dans un moment de crise, à redouter les habitants presqu'à l'égal de l'ennemi. Même aujourd'hui que la guerre se fait avec de grandes masses, une semblable position aurait ses dangers. Elle en présentait bien davantage à une époque où les armées étaient peu nombreuses, où il leur fallait se disperser dans un grand nombre de petites garnisons, et où une contrée militairement occupée restait exposée à des courses hardies et à des coups de main que l'ennemi ne risquerait plus de nos jours. S'il était chimérique à Charles IV de rêver la reconstitution à son profit d'un royaume d'Austrasie, il ne l'était donc pas d'espérer le rétablissement de l'état de choses antérieur aux derniers événements. Rien, en 1634, ne montrait comme inévivitable le triomphe de la politique française.

A ce triomphe le duc de Lorraine croyait naturellement moins que personne, parce qu'il était intéressé au succès de la cause contraire d'abord, et, en second lieu, parce qu'ayant contribué par sa légèreté et les incertitudes de sa conduite à attirer l'orage sur ses États et sa famille, il ne devait consentir que le dernier à regarder comme irremédiables des malheurs qu'il pouvait en partie s'imputer à lui-même. Par carac-

tère, d'ailleurs, il était aventureux et présomptueux. Reconquérir sa couronne à la pointe de l'épée lui semblait donc une entreprise moins difficile qu'elle ne l'était réellement. Il faillit réussir cependant, et tout autorise à penser que, s'il avait été mieux secondé par l'Empereur et par l'Espagne, il y serait parvenu.

Comme politique, Charles IV manquait de coup d'œil, de consistance, de fermeté, de prévoyance; comme général, il était supérieur, et doué à un haut degré des qualités de l'homme de guerre. On peut même dire que l'aspect du champ de bataille lui donnait toutes les facultés qui lui faisaient défaut dans le cabinet. Aussi son premier coup fut-il un coup de maître. Contraint, pour gagner le Danube, de passer par la Savoie et par Milan, il trouva l'armée de l'Empereur devant Ratisbonne. Telle était l'estime qu'on faisait de ses talents militaires, que l'électeur de Bavière offrit aussitôt de résigner entre ses mains le commandement de l'armée de la Ligue. Il avait accepté avec empressement. A la nouvelle de son arrivée en Allemagne, nombre de gentilshommes avaient quitté Nancy et leurs châteaux pour venir le rejoindre, et la plupart des soldats de son ancienne armée étaient accourus sous ses drapeaux. A la tête de ces deux corps, il opéra sa jonction avec les troupes déjà réunies de l'Espagne et de l'Empire, et fit essuyer devant Nordlingen aux Suédois, commandés par le duc de Saxe-Weimar et le comte de Horn, une défaite qui eut un immense retentissement en Europe, et qui livrait à ses troupes la Souabe et la Franconie.

Un si grand coup allait obliger la France à prendre directement part à la lutte pour soutenir et relever ses alliés. Par un scrupule bien intempestif, les cabinets de Madrid et de Vienne voulurent laisser à leur adversaire la responsabilité des premières hostilités. Les vainqueurs firent la faute de se disperser au lieu de poursuivre leurs avantages jusqu'en Lorraine, et presque tout le fruit de la bataille fut perdu malgré l'adhésion du duc de Saxe et de presque tous les princes d'Allemagne à la cause de l'Empereur.

En 1635, la guerre à outrance que se faisaient l'Espagne et la France, tout en conservant les dehors de l'amitié, ayant enfin pris le caractère d'hostilités avouées, Charles IV espéra pouvoir reconquérir son ancienne souveraineté et résolut du moins de le tenter. Suivi de quelques faibles régiments lorrains, de troupes allemandes, de Hongrois et de Croates, il franchit le Rhin, passa les Vosges, et vint prendre position à Rambervillers, après s'être emparé de Remiremont et Épinal, en face du maréchal de La Force retranché dans Lunéville; de tous côtés on se soulevait en sa faveur, malgré les menaces de M. de Brassac et du conseil souverain. On mettait les châteaux en état de défense. Des partis lorrains battaient l'estrade jusqu'à Bar. Saint-Mihiel fut enlevé par le marquis de Lénoncourt. De son côté, le duc

s'était hardiment avancé jusqu'à Dieuze, à neuf heures seulement de Nancy. La situation était critique pour l'armée française. Louis XIII accourut en personne à son secours, assiégea Saint-Mihiel, et, furieux de rencontrer une résistance inattendue devant une petite ville qui n'était pas même une place de guerre, eut l'infamie de violer la capitulation conclue avec un de ses officiers, sous prétexte que ce dernier avait outre-passé ses pouvoirs. MM. de Lénoncourt et de Salin furent enfermés à la Bastille comme rebelles. La garnison fut conduite aux galères de Marseille. Autant aurait valu y envoyer celle de Saragosse en 1809!

Il est vrai que l'énergie de ces braves gens, en arrêtant les troupes de secours de M. de La Force, et en donnant au comte de Gallas le temps de passer le Rhin à la suite du cardinal de La Valette et du duc de Saxe-Weimar, infligeait à Louis XIII l'humiliation de quitter par prudence une armée dont la situation n'était plus très-sûre. L'orgueil royal blessé vengea sa honte sur ces hommes de cœur par une ignominieuse docilité aux instructions données par Richelieu à M. de Chavigny. « Est à noter qu'il faut avoir de ces rebelles deux à trois mille pour les galères, ce dont M. le garde des sceaux aura un soin tout particulier. »

Après avoir opéré leur jonction sur les bords de la Sarre, l'armée de Charles IV et celle du comte de Gallas s'étaient portées ensemble sur la Seille. De là elles menaçaient Nancy, couvert par les Suédois et les Français. Comme on peut bien le supposer d'après son caractère, Charles IV voulait donner bataille, mais l'extrême circonspection du général de l'Empereur paralysa sa juste ardeur. Les deux armées manœuvrèrent et campèrent en présence l'une de l'autre, pillant toutes deux le pays, décimées par les maladies, mais n'osant ni l'une ni l'autre prendre l'offensive (ainsi qu'il est arrivé récemment en Crimée après la prise de Sébastopol), jusqu'à ce que la mauvaise saison vint suspendre les hostilités. Gallas prit ses quartiers d'hiver en Alsace et sur la Sarre. Le duc de Lorraine dispersa ses troupes dans quelques châteaux de ses États, et se retira de sa personne à Besançon, triste et mécontent, mais non découragé.

L'occasion de s'emparer de Nancy était pourtant manquée. Pendant la campagne de 1636, Charles IV, après avoir guerroyé en Bourgogne, reprit bien Épinal, Remiremont, et plusieurs autres petites places qui étaient retombées au pouvoir des Français; mais son armée était trop faible pour lui permettre de pousser plus loin ses avantages, et depuis lors il ne réussit plus à reprendre fortement pied dans ses États. Quoiqu'en 1638 son drapeau ait flotté pendant quelques semaines sur les murs de Lunéville, ce furent l'Alsace, la Franche-Comté, les électorats du Rhin et les Pays-Bas espagnols qui, de 1635 à 1641, furent le prin-

cipal théâtre de la guerre. Avec une petite armée qui se recrutait d'elle-même en Lorraine, Charles IV prit à toutes ces campagnes une part glorieuse, mais plus profitable à la réputation du capitaine qu'aux intérêts du prince. Il ne put tarder à s'apercevoir que la restitution de la Lorraine n'était pour la politique impériale qu'un objet de préoccupation fort secondaire. Du côté des généraux allemands, il ne trouvait que lenteur et mauvaise volonté évidente, chaque fois que le rétablissement de son autorité en Lorraine était seul en jeu. Des Espagnols, il ne recevait également qu'une assistance froide, arrogante, douteuse, intéressée. Aussi le duc de Lorraine inclinait-il vers un accommodement. Richelieu, parfaitement instruit de ces dispositions, en vint à éprouver le même désir; soit qu'après avoir sacrifié à la conquête de la Lorraine beaucoup de sang et d'argent il reconnût la difficulté d'y établir d'une manière définitive la domination détestée de la France, soit que dans la situation présente de ses affaires il lui valût mieux l'avoir pour alliée que dépenser à la dompter des forces dont il avait besoin pour faire face à un nouvel adversaire. En effet, retiré à Sedan, fortifié de l'alliance du duc de Bouillon, secrètement assuré de l'appui du duc d'Orléans et de tous les mécontents du royaume, le comte de Soissons menaçait les frontières orientales de la France.

Néanmoins les méfiances réciproques de Charles IV et du cardinal les auraient probablement empêchés de s'entendre, si madame de Chevreuse ne leur eût servi d'intermédiaire. Elle aplanit les premières difficultés, et fit si bien, que le duc de Lorraine, muni d'un sauf-conduit, alla lui-même à Paris, au printemps de 1641, négocier son arrangement avec le Roi. Comme il se disposait à partir, un envoyé du cardinal-infant vint en Lorraine, où il se trouvait, pour le retenir dans l'alliance de la maison d'Autriche. « L'Empereur et le roy d'Espagne doivent estre contens de moi, lui répondit le Duc avec amertume. Que veulent-ils que je fasse de plus? J'ai sacrifié pour eux mon honneur, mes biens et ma vie. J'ai souffert des maux incroyables. J'ai attiré contre moi le roy de France et ses alliez. La maison d'Autriche m'a-t-elle aidé à reprendre seulement un pied de terre dans mes Estats? Bien loin de pouvoir espérer d'estre plus efficacement secouru dans la suite, les affaires sont dans une si mauvaise situation, que je dois me préparer à perdre bientost le peu qui me reste. Je suis devenu le jouet des ministres espagnols; on me méprise ouvertement; on m'abandonne. On ne me fournit pas de quoy habiller et payer mes soldats. Que dis-je? on les repousse, on les poursuit comme des ennemis. La nécessité m'oblige enfin à prendre un parti que mes intérests demandoient que je prisse il y a longtemps. Puisque mon attachement à la maison d'Autriche et les importans services que je lui ai rendus ne me peuvent procurer la restitution de mes Estats, il faut tascher de l'obtenir de la

clémence d'un roy qui se pique de justice. On offre de me les rendre à condition que je ferai pour la France ce que j'ai fait pour l'Empereur et le roy d'Espagne. Croyez-vous, monsieur, que mes plus grands ennemis puissent blâmer ma résolution[1]? »

Les plaintes étaient légitimes ; mais les espérances téméraires. Louis XIII consentit bien à rendre au duc de Lorraine sa souveraineté, mais affaiblie et démembrée, afin de pouvoir, à la première occasion, la reprendre facilement. Accueilli avec empressement, Charles IV vit les dures exigences succéder aux douces paroles, dès qu'on en vint à discuter sérieusement les termes de l'arrangement.

Les bases du traité étaient les suivantes : « Que le Duc seroit entièrement rétabli dans ses Estats de Lorraine et de Bar, moyennant qu'il fist hommage du dernier à Sa Majesté, tant en son nom qu'en celui de la duchesse Nicole, ne l'ayant jamais voulu faire de son chef, ce qui avoit toujours été la pierre d'achoppement.

« Que, pour les places de Clermont, Jametz et Dun, elles demeureroient en propriété au Roy, moyennant le prix dont on étoit convenu par le traité desdites places.

« Que les fortifications de Marsal seroient rasées; que Nancy resteroit entre les mains du Roy jusqu'à la paix générale, après laquelle il seroit rendu au Duc, mais démoli de ses fortifications, si bon lui sembloit; que tout le pays seroit remis entre les mains du Duc incessamment, même La Mothe, aussitôt qu'il auroit ratifié son traité, lorsqu'il seroit de retour dans ses Estats et en pleine liberté. Il fut encore ajouté qu'il secourroit le Roy de ses troupes toutes les fois qu'il en seroit requis, lui étant libre néanmoins de les conduire en personne, ou de les envoyer sous ses lieutenants et de rester en repos dans ses Estats, s'il aimoit mieux[2]. »

Ces conditions ne furent point acceptées sans résistance par le duc de Lorraine, mais il n'était pas en posture d'imposer les siennes. Il se soumit donc, et, pressé d'aller reprendre possession de ses anciens États, se hâta de quitter Paris, où l'on essayait, par des fêtes et des caresses, de calmer son dépit et ses ressentiments. Il se rendit d'abord à Bar; de là il gagna Épinal, puis les environs de Nancy, dont les portes restèrent fermées devant lui. « La joie des Lorrains était extrême; le retour inattendu d'un souverain si populaire avait partout donné lieu aux plus chaleureuses manifestations. Les villes du duché, toutes ruinées qu'elles fussent par les désastres d'une longue guerre, lui dressèrent des arcs de triomphe : on marcha à sa rencontre en habits de

[1] *Mémoires du chancelier Le Moleur*, cités par M. Aug. Digot. *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 296.

[2] *Mémoires de Beauvau*, cités par M. d'Haussonville. *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 121.

fête. Des villages entiers se précipitèrent sur son passage, bannière en tête; le clergé allait le recevoir en procession, avec la croix et l'eau bénite sur les limites de la paroisse. Il y eût même un curé assez simple pour porter le saint Sacrement au-devant de lui. Charles descendit de cheval, et le reconduisit respectueusement jusqu'à l'église. L'enthousiasme était universel; mais il ne connut plus de bornes lorsque le duc de Lorraine approcha de sa capitale, depuis tant d'années privée de sa présence. Tout Nancy sortit de ses murs; les populations des environs se portèrent vers la Mal-Grange, pour voir au moins son visage : il faillit être étouffé, tant la presse était grande. Quelques femmes, et de la meilleure condition, s'approchaient de lui pour lui baiser les bottes, arracher les aiguillettes de son pourpoint; il y en eut même qui déchiraient ses habits, et lui tiraient les poils de la barbe et les cheveux de la tête pour les conserver comme des reliques[1]. »

Le repos que le traité du 20 avril 1641 donna à la Lorraine ne fut pas de longue durée. Son duc, en effet, ne songeait qu'à en éluder les conditions. Il s'était déjà soustrait aux formalités les plus importantes de l'hommage en jouant une sorte d'évanouissement dont personne ne pouvait être dupe, et même, avant cette cérémonie écourtée, il avait déposé chez un notaire une secrète protestation par laquelle il se proposait d'infirmer à l'avance l'acte qu'il allait accomplir. A peine arrivé à Épinal, il protesta encore par-devant notaire contre la plupart des clauses du traité qu'il venait d'accepter à Saint-Germain et de ratifier à Bar. Peut-être n'avait-on pas usé envers lui de beaucoup de générosité; mais ce n'était pas le moment de s'abandonner à ses ressentiments et de venger ses griefs. Trois fois déjà, à Vic, à Liverdun, à Charmes, Charles IV avoit signé avec Richelieu des traités aux conséquences desquels il avait plus ou moins voulu échapper, et, à chaque rupture, sa situation était devenue pire. Il venait d'éprouver le peu de fond qu'il devait faire sur l'appui de la maison d'Autriche. Malgré son alliance, huit ans s'étaient écoulés sans qu'il pût rentrer en souverain dans ses États. La prudence la plus vulgaire lui conseillait donc de se soumettre à la nécessité, de ménager la France, et d'attendre quelque retour favorable de la fortune pour rentrer dans ce qu'il avait perdu. L'occasion pouvait s'en présenter tout à coup; et, par le fait, elle ne tarda pas, car Richelieu mourut le 4 décembre 1642. Louis XIII le suivit de près dans la tombe (14 mai 1643). Par une sorte d'illumination soudaine, Anne d'Autriche, qui avait fait des vœux secrets, pendant quinze ans, pour Buckingham et les Anglais, pour Philippe et les Espagnols, pour Charles et les Lorrains, changea il est vrai de sentiments en prenant les rênes de l'État pour le roi son fils, et suivit,

[1] *Histoire de la Réunion*, etc., par M. d'Haussonville, t. II, p. 126.

au grand étonnement de ses anciens amis, tous victimes ou adversaires de Richelieu, les traditions de la politique extérieure du Cardinal; mais il n'eût peut-être pas été impossible à Charles IV, ancien et dévoué serviteur de la Régente, s'il fût resté fidèle à ses derniers engagements, d'arracher à Mazarin, encore mal affermi dans le ministère, la restitution de Nancy, par la menace d'un retour à l'alliance autrichienne. Dans tous les cas, en patientant jusqu'à l'époque de la Fronde, il aurait facilement alors obtenu de la Régente de meilleures conditions Malheureusement ni l'expérience ni le malheur n'avaient profité au duc de Lorraine : il retomba dans les fautes qui l'avaient déjà perdu. En même temps qu'il pressait la restitution des places que lui rendait le traité de Saint-Germain, en même temps qu'il les fortifiait, y mettait de bonnes garnisons, les approvisionnait en vivres et en munitions, il refusait sous divers prétextes le concours de son armée à la France, et, s'il insistait sur la démolition des murs de Marsal, c'était « parce qu'il faisait son compte, aussitôt qu'on y aurait ouvert un bastion, de s'en pouvoir aisément saisir. » Richelieu était averti de tous ces desseins ; la signification de ces infidélités ne pouvait d'ailleurs échapper à un regard aussi pénétrant que le sien. Toutefois il jugea d'abord à propos de temporiser. Lorsque le combat de la Marfée l'eut débarrassé du comte de Soissons, il se fatigua bien vite de sa patience, et ses demandes d'explications devinrent de plus en plus précises et menaçantes. Voyant l'orage gronder sur sa tête, averti par madame du Hallier que le Cardinal se proposait de le faire enlever, le duc de Lorraine s'enfuit à Sedan, et peu de jours après dans le camp des Espagnols. La rupture se trouvait ainsi consommée, et après trois mois de paix seulement la Lorraine, un instant délivrée de l'occupation étrangère, allait supporter de nouveau tous les maux de la guerre. Elle ne devait recouvrer son indépendance qu'au bout de dix-huit ans, et son souverain allait mener l'existence aventureuse d'un *condottiere*, négociant sans cesse avec la France, tout en se battant contre elle (deux fois, pendant la Fronde, il vint à Paris à la tête de son armée), jusqu'à ce que le roi d'Espagne le fit arrêter et enfermer dans un donjon.

A l'exception de Dieuze, Longwy et La Mothe, Charles IV eut bientôt reperdu toutes les places qui venaient de lui être restituées. En quelques mois, malgré le succès du combat de Liffol-le-Grand, il redevint ce qu'il était avant son traité, prince sans États, et général, à la solde de l'Espagne, d'une armée vivant de maraude et de pillage. La Mothe, il est vrai, ne fut prise que deux ans plus tard, après une résistance presque aussi glorieuse que la première, et qui irrita tellement Mazarin, qu'il fit raser les remparts, les maisons et jusqu'aux églises de la ville qui, deux fois, avait eu l'honneur de servir de dernier boulevard

à l'indépendance de la Lorraine; mais tout le reste du pays était sous le joug, et jusqu'aux éclatants succès de M. de Lignéville, qui firent tomber entre les mains de cet habile et dévoué serviteur de Charles IV Chaté-sur-Moselle, Épinal, Mirecourt, Neufchâteau, Commercy, Void, Bar-le-Duc, et donnèrent à la France des inquiétudes pour Nancy lui-même, les sujets du Duc ne virent flotter son drapeau que de loin en loin, et seulement sur quelques places bientôt reprises par les Français.

L'histoire de Lorraine se confondant, à partir de ce moment, avec l'histoire générale de l'Europe, alors agitée par la guerre de Trente-Ans, on n'y peut plus toucher brièvement et en se renfermant dans les limites d'un article de critique.

Tous les événements de ce temps qui ont eu sur la destinée de Charles IV une influence considérable ont été rappelés et mis en lumière par M. d'Haussonville, avec une lucidité et une sagacité qu'on ne saurait trop louer. Dans moins de deux cents pages, il a condensé, si j'ose me servir de cette expression, la plus juste et la plus lumineuse appréciation qui se puisse désirer du *règne* de Richelieu; de la révolution silencieuse qui s'opéra à sa mort dans la politique intérieure du royaume; de la fidélité à son système de politique extérieure qui sortit de l'accommodement de Mazarin avec la future régente; du revirement soudain que le sentiment de ses devoirs, comme mère et comme souveraine, opéra dans les amitiés d'Anne d'Autriche, dans ses vues et dans ses actes; de la déconvenue et des vaines intrigues de la cabale des *Importants;* des dernières négociations du traité de Westphalie; des fautes qui amenèrent les troubles de la Fronde; du vrai caractère enfin de ce mouvement public, mouvement généreux dans ses principes, mais corrompu et perdu par les ambitions et les cupidités particulières. Rien de plus attachant, de plus animé, de plus pittoresque, que la peinture des principaux personnages, de leur rôle, de leur humeur, de leurs visées, de leurs intérêts. Tout cela est touché à grands et larges traits, et les détails sont habilement groupés autour de la figure singulière de Charles IV, que l'auteur a soin de remettre à propos en scène. J'ai relu plusieurs fois, et à intervalles, le livre de M. d'Haussonville. Il m'a semblé chaque fois plus instructif, plus intéressant, plus riche en fins aperçus et en vues profondes, plus magistral sans prétentions et sous des dehors aimables. La science et le travail de l'érudit s'y cachent sous les formes simples et aisées de l'homme du monde. Le même genre d'attrait se retrouve dans son style, qui est coulant, facile, naturel, vif, coloré où il faut, mais généralement sobre. Les seuls défauts à signaler sont, comme pour le premier volume, quelques négligences et l'emploi de tournures de phrases vieillies et tombées en désuétude; taches presque imperceptibles et auxquelles on ne prend garde que parce qu'on re-

grette d'en rencontrer, même d'aussi petites, dans un aussi excellent ouvrage.

Je m'étais d'abord proposé d'analyser la seconde moitié du livre de M. d'Haussonville, mais j'aime mieux y renvoyer les lecteurs du *Correspondant*, car on ne saurait y toucher sans en ternir l'éclat; on n'en peut changer les heureuses proportions sans en amoindrir les beautés. Négligeant donc Mazarin, Anne d'Autriche, le prince de Condé et madame de Chevreuse, je reviens à la pauvre Lorraine.

Ce qu'elle eut à souffrir depuis 1633 jusqu'en 1660, jusque après le second siége de La Mothe surtout, dépasse toute imagination. Riche, peuplée, merveilleusement prospère sous Charles III, qui avait su lui assurer au dedans et au dehors les bienfaits de la paix, tandis que les États voisins étaient en proie à des guerres religieuses; heureuse encore sous Henri II, malgré les accroissements d'impôts nécessités par les excessives libéralités de ce prince, elle tomba dans le dernier degré de la ruine et de la misère. La peste, la famine et la guerre s'unirent pour en faire un désert, et ces trois fléaux exercèrent de tels ravages, « que la dévastation de la Judée par les troupes de Titus sembla seule fournir aux écrivains de cette époque un point de comparaison[1]. » La peste parut la première; à la faveur des guerres dont la Hongrie ne cessait d'être le théâtre, elle avait pénétré en Allemagne, et, de proche en proche, elle avait gagné la Lorraine. Il paraît que sa première apparition remonte à 1610. Toutefois ce fut quinze ans après seulement qu'elle commença à sévir. L'extension du fléau coïncidait avec plusieurs mauvaises récoltes, la contagion fit de grands progrès et pénétra jusque dans Nancy. Une grande partie du pays était en proie à l'épidémie, lorsque survinrent les démêlés de Charles IV avec Louis XIII. Les maux de la guerre vinrent s'ajouter à ceux qui pesaient déjà sur la Lorraine et en accroître l'intensité.

Les armées n'étaient point alors ce que nous les voyons de nos jours. Composées d'hommes qui faisaient de la guerre un métier et devenaient soldats par esprit d'aventure; peu disciplinées et encore privées des moyens de s'approvisionner régulièrement de toutes choses ; imbues des idées cruelles et barbares qui avaient encore cours alors sur les droits du vainqueur, elles se livraient en pays ennemi, et même en pays ami, à la plus extrême licence et aux plus affreux excès. Dans nos armées modernes, autrement recrutées pour la plupart, pourvues d'une administration perfectionnée, malgré l'adoucissement des mœurs, il est souvent difficile, et quelquefois impossible, d'empêcher le pillage et les actes d'inutile cruauté. Dès qu'une guerre se prolonge et s'étend, le service administratif devient insuffisant, le besoin com-

[1] *Histoire de Lorraine*, par M. Aug. Digot.

mande, la discipline se relâche, les cœurs s'endurcissent, et l'honnête laboureur de la veille, toujours admirable de bravoure et d'abnégation sur le champ de bataille, se montre à l'occasion impitoyable, féroce même, et après avoir pillé pour vivre finit par saccager par amour de la destruction. Si les choses sont aujourd'hui de la sorte, ainsi que le montre l'expérience, on peut se faire une idée de ce que devaient être les suites de la guerre au dix-septième siècle. « Si le bon Dieu était gendarme, il serait pillard, » disait La Hire. Cette commode théologie était encore en plein honneur dans tous les camps; si bien que les malheureux paysans lorrains étaient pillés par leurs propres défenseurs. On raconte même que, les habitants d'un village étant venus se plaindre à Charles IV de la conduite de ses troupes, il aurait répondu : « Ne vous a-t-on rien laissé, absolument rien? — Presque rien, Altesse, mais enfin il reste encore quelque chose. — Oh! bien, alors, ce ne sont pas les miens (les soldats n'avaient point encore d'uniforme), car, comme je les connais, ils auraient tout pris! » Il est vrai que dans son armée se trouvaient des Allemands, des Hongrois, des Croates, qui se livraient partout aux plus odieuses rapines. En dépit de l'anecdote qui vient d'être citée, les excès des troupes ducales furent naturellement surpassés de beaucoup par ceux des régiments français, qui traitaient la Lorraine en pays ennemi beaucoup plus qu'en province occupée. Le tableau de leurs exploits (les Lorrains ne se conduisirent pas mieux dans les environs de Paris) nous a été laissé par Callot dans une œuvre célèbre. Ces dévastations et ces violences ne furent cependant rien encore comparées à celles des Suédois, qui, en Lorraine comme en Alsace, se livrèrent aux plus horribles désordres. La fureur du sectaire s'ajoutait chez eux aux passions de la soldatesque : aussi commettaient-ils non-seulement tous les crimes, mais toutes les profanations et tous les sacriléges que peut inspirer la haine religieuse. Une bande de ces brigands portait, dit un écrivain contemporain, un étendard représentant une figure humaine fendue du haut en bas, environnée de soldats qui tenaient des armes et des torches; au-dessous était écrit le mot de *Lotharingia*. Le portrait n'était que trop ressemblant.

Aux excès commis par les armées se joignirent les brigandages exercés par les villageois, qui, chassés de leurs maisons incendiées, s'organisèrent en bandes de partisans, finirent, comme les guerrillas espagnoles, par se montrer aussi redoutables à leurs amis qu'à leurs ennemis. Des maraudeurs croates s'établirent dans les petits châteaux forts abandonnés des seigneurs lorrains. De ces demeures féodales transformées en repaires de bandits, ils faisaient des excursions dans les environs et y levaient des contributions. Sous prétexte de réprimer leurs excursions, Louis XIII fit démolir plus de deux cents châteaux. Les brigandages n'en continuèrent pas moins, mais les gentils-

hommes lorrains étaient punis de leur patriotisme par la ruine totale de leurs demeures. Ainsi s'ajoutaient les dévastations savantes et calculées aux ravages irréfléchis et spontanés.

L'absence de toute sécurité engendra naturellement de nouvelles calamités. Les terres demeurèrent incultes, et, par conséquent, les subsistances devinrent d'une extrême rareté. Ramenée par la famine, la peste sévit de nouveau avec intensité. La dépopulation s'ensuivit et prit d'énormes proportions. Le marquis de Beauvau estime que les trois quarts du peuple des campagnes périrent ou désertèrent le pays. La plupart des villages ne comptaient plus que six, douze, quinze ou vingt ménages. Beaucoup étaient complétement abandonnés et ont fini par disparaître; quelques-uns ne sont plus représentés que par une ferme ou un hameau; des autres il ne reste que le nom. Les laboureurs n'étaient pas seuls malheureux : les usines se fermèrent les unes après les autres; des industries florissantes furent à jamais perdues. Presque tous les gentilshommes et grand nombre d'ecclésiastiques tombèrent dans un état voisin de l'indigence. Nancy lui-même serait devenu presque désert, si beaucoup de familles n'avaient abandonné la campagne pour chercher un abri derrière ses remparts.

Malgré tant et de si cruelles souffrances, le cœur des Lorrains demeurait inébranlablement attaché à Charles IV. Grands et petits accouraient à Bruxelles se ranger sous sa bannière. Après avoir déjà payé de grosses contributions à la France, ceux qui restaient trouvaient moyen, tout ruinés qu'ils étaient, et en dépit des peines auxquels ils s'exposaient, de lui faire parvenir des subsides volontaires. Ils allaient jusqu'à Sierk, jusqu'à La Mothe, chercher des juges d'institution ducale, plutôt que de soumettre leurs différends aux magistrats et aux tribunaux créés par la France. Un point d'honneur sublime leur faisait accepter des arrêts dépourvus de toute sanction.

Et pourtant Charles IV, il faut bien le reconnaître, ne méritait guère ces sacrifices, se montrait peu digne d'une aussi admirable fidélité C'était par sa légèreté politique, par ses imprudences et ses manques de foi qu'il avait attiré tant de désastres sur ses États. Trop souvent c'était dans des fêtes ou de folles prodigalités que se dépensait un argent prélevé sur la faim. Sa fatale passion pour madame de Cantecroix, son scandaleux mariage avec elle, qui ajoutèrent beaucoup aux difficultés de sa situation, et qui lui inspirèrent plus d'une fausse démarche, le déconsidéraient aux yeux de tous les gens de bien. Pendant la *petite paix* de 1641, il ne paya que d'ingratitude le dévouement de sa malheureuse noblesse, s'appliquant à restreindre ses priviléges, abolissant le tribunal des assises, repoussant tout partage d'autorité. Rien ne put décourager le *loyalisme* des Lorrains. En dépit de ses torts, de ses fautes, de ses faiblesses, de ses vices, leur duc demeura leur idole.

C'est qu'en lui se personnifiait la nationalité lorraine ; c'est que la patrie, foulée aux pieds, ruinée, conquise, ne respirait plus librement que sous sa cuirasse. C'est que les éclairs de son épée étaient les seules lueurs d'espoir qui traversassent le sombre horizon de la destinée de ses sujets.

Lorsqu'on songe que la Lorraine ne se résigna à la perte de sa liberté qu'un siècle et plus après la première occupation française, elle qui parle la même langue que la France, qui est du même sang, qui n'en est séparée par aucune barrière naturelle, qui avait entretenu de tout temps avec elle de nombreux rapports politiques et commerciaux, et qui, la réunion une fois consommée, a perdu très-vite jusqu'au souvenir de son indépendance, tant la fusion, pénible seulement à son amour-propre, était conforme à tous ses autres intérêts, on ne s'étonne plus de la vitalité opiniâtre des nationalités que des différences de race, de langue, de mœurs, de caractère séparent profondément de leurs maîtres.

A. DE METZ-NOBLAT.

REVUE PHILOSOPHIQUE POUR 1857

Le *Correspondant* publiera chaque année une revue consacrée à l'étude comparée des diverses philosophies en France, en Angleterre, en Allemagne et même au Nouveau Monde, et à l'état des sciences psychologiques dans ces différents pays.

On demandera à quoi bon une telle étude, si, comme on l'entend dire de différents côtés, la philosophie est morte : mais elle ne l'est pas, et c'est parce que nous croyons qu'elle ne mourra pas que nous entreprenons cette revue.

La philosophie, en France et en Allemagne, s'est laissée acculer dans une impasse. Les événements politiques qui se sont succédés dans ces deux pays et qu'elle n'avait ni prévus ni désirés ont contribué à l'y resserrer davantage; mais les causes de son affaiblissement sont surtout en elle-même : c'est là cet aveu qui coûte tant aux philosophes, que l'ancienne génération philosophique ne peut ou ne veut pas faire, et qu'il y aurait cependant quelque courage, quelque habileté même à faire une fois pour toutes.

Veut-on sortir de la position embarrassante et fausse où l'on se trouve aujourd'hui, il n'y a pas à récriminer sur le présent ou le passé, il y a surtout à préparer un meilleur avenir. La raison fut en péril dans les dernières années du gouvernement de Juillet, non-seulement en France, mais dans la plus grande partie de l'Europe, et elle le fut surtout par ses propres excès, par cette inquiète et ardente mobilité qui la jetait dans des entreprises insensées, par cette intempérance de critique qu'elle appliquait à tout, par ce pouvoir de la négation enfin qu'elle avait étendu au delà des bornes et qui menaçait déjà de tout engloutir, même la famille et la propriété, ces deux ancres de toute société libre.

La philosophie n'accepte pas la solidarité de ces excès ni de ces abaissements; mais enfin de graves accusations, parties des différents points de l'Europe, se sont élevées contre elle : et la raison, après avoir attaqué, s'est trouvée forcée de se défendre.

L'existence de la philosophie a été discutée, et l'on n'est arrivé même à lui conserver une apparence de vie qu'à force de réserves et de con-

cessions prudentes. On s'étonnera plus tard que dans un pays libre on en soit venu à discuter, je ne dis pas la valeur de la raison humaine, mais son existence. C'est là cet état que les rédacteurs de la *Revue philosophique de Halle* exposaient dans une préface qui ouvrait en 1852 les *Annales de philosophie* : « Il ne s'agit plus, disaient-ils, de combattre pour ou contre la prédominance de telle ou telle école; il s'agit, pour la philosophie, d'être ou de ne pas être : *Es handelt sich um seyn und nich seyn der Philosophie.* »

Cette même Revue, qui posait si catégoriquement la question, n'avait pas vu d'autres moyens de sauver la philosophie que de se mettre d'accord sur les questions fondamentales, et, après quelques palliatifs plus ou moins ingénieux, tels que l'imitation des revues anglaises, et le silence gardé sur les questions religieuses, politiques et sociales, ils proposaient une déclaration générale des principes du Théisme[1] ou reconnaissance formelle de l'existence de Dieu, sorte de point central qui devait rallier les principaux représentants des différents systèmes, et même, disait-on, la majeure partie de l'école de Hegel.

Il y avait du bon dans cette pensée d'union philosophique; et certes ils ne pouvaient choisir une position plus centrale, ceux qui ont proposé cette alliance; ils ne pouvaient se réunir autour d'un point plus menacé que le principe même du Théisme. L'absence de point fixe et de toute direction précise dans nos luttes philosophiques est ce qui nous a perdus. Nos pères portaient devant eux, dans les combats, l'oriflamme. Les républiques italiennes traînaient à la guerre leur *carrocio*, véritable Palladium des libertés de l'Italie; et cette image matérielle et grossière d'une cause sainte soutenait et dirigeait leur courage. Mais pour nous, où était, dans les combats, le char sacré de la philosophie, et la cloche d'alarme qui devait avertir du péril ses défenseurs dispersés? Grâce à nos spirituels tacticiens de la philosophie, on eût dit, à voir ses combattants dispersés, isolés même, qu'il n'y avait plus de vérités centrales à défendre, et que la vérité, comme l'erreur, ne donnait plus lieu qu'à des guerres de partisans.

Nous demandons acte de la déclaration des philosophes allemands. Cette reconnaissance des principes du Théisme, qui entraînerait avec elle, comme conséquence immédiate, l'exclusion de l'athéisme et du panthéisme, et qui reléguerait parmi les sophistes quiconque refuserait d'y souscrire, serait, si elle est sincère, si ce n'est pas seulement la bouche, mais le cœur qui la profère, un événement heureux pour l'Allemagne et pour la France. Se mettre d'accord sur l'idée fondamentale de la philosophie, prendre Dieu pour centre à la face de l'Eu-

[1] Théisme veut dire : doctrine d'un Dieu vivant et d'une souveraine intelligence. *Théisme* et *Déisme* ne sont pas même chose. Kant, Schelling et Rosmini insistent sur cette distinction.

rope, et marcher, en partant de là, à la conquête des vérités qui nous manquent, n'était-ce pas déjà en quelque sorte faire rentrer la raison dans les voies simples et fécondes d'où elle est sortie? C'était dans tous les cas un aveu instructif et curieux venant de ceux-là mêmes qui avaient le plus ébranlé, dans la vieille Europe, cette base fixe et inébranlable. Ils avaient prétendu se passer de Dieu, ils l'avaient déclaré incompréhensible, obscur, inexistant, et maintenant, du sein de cette Allemagne protestante, où l'athéisme et le panthéisme étaient professés publiquement, où des pasteurs de village enseignaient l'un et l'autre aux petits enfants, où le christianisme était, disait-on, dépassé de toutes parts, des philosophes et des professeurs étaient forcés de reconnaître que le salut de la philosophie était dans la croyance raisonnée en un seul Dieu. Ainsi, après avoir parcouru cette odyssée de l'esprit, dont parle Schelling, qui, merveilleusement déçu, se fuit en se cherchant lui-même, on en revenait enfin au vrai point de départ, à Dieu, source et principe de toute science. Quelle leçon pour l'Allemagne et surtout quel exemple pour nous-mêmes!

Mais, pour donner à une telle déclaration toute sa portée et pour sauver la philosophie par cette démarche, il ne suffisait pas, vous le sentez bien, d'une décision d'un conseil de rédaction, et il manquait d'ailleurs quelque chose à la déclaration de la *Revue de Halle :* c'est d'être tout à fait explicite. Ce n'est point assez, en effet, de se mettre d'accord sur ce principe encore vague du théisme. Il y a longtemps qu'on l'a dit : Si Dieu a fait l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu. Que la nébuleuse Allemagne replace son Dieu dans les nuages, que l'école spiritualiste entame avec le sien des relations diplomatiques, ce n'est point assez. La *gauche hégélienne* et le *juste milieu philosophique* ont fait leur temps et ne sauraient plus longtemps convenir aux esprits convaincus de la nécessité de sortir du *statu quo* philosophique où nous sommes depuis dix ans. Aux premiers, l'Europe a répondu par un immense dégoût; aux seconds, partisans timides des transactions et des tempéraments, dont la prudence un peu mondaine offusque le sens philosophique et qui cherchent un équilibre impossible entre deux pouvoirs tous les deux absolus, nous répondrons : Vous avez dit une partie de ce qu'il fallait dire, vous n'avez point tout dit ; vous avez soupiré, j'en conviens, avec Descartes, du fond de vos imperfections après une perfection plus haute; vous avez fait quelque chose de plus, vous venez de reconnaître, avec Leibniz, qu'il faut considérer Dieu même naturellement, *physicè*, comme la dernière raison des choses. Mais ce Dieu reconnu par vous comme la dernière raison des choses et la source de toute lumière, quel est-il? C'est le vrai Dieu, n'est-ce pas? Or il n'y en a point deux, il n'y en a qu'un seul. C'est le Dieu des chrétiens, c'est le Dieu triple et un. Et cependant

c'est là ce passage *ex Deo implicito ad Deum explicitum*, dont la nécessité est partout reconnue, qu'on n'ose point tenter. La philosophie arrive jusque-là, puis elle se rejette en arrière; elle hésite, elle se cabre. On dirait que Dieu lui fait peur[1].

C'est l'une des plus funestes illusions de la Raison pure d'avoir prétendu supprimer l'Église et reléguer la théologie dans les cryptes religieuses du moyen âge. Quand la philosophie fut complétement sécularisée, quand la séparation avec l'Église fut complète, elle se crut assez forte pour exercer à elle seule le ministère spirituel; elle parla de sa mission, elle fit retentir les mots d'*apostolat de la raison*, d'*avénement de la liberté humaine*, de *destination religieuse du savant*. La philosophie se crut appelée à diriger le monde dans ces voies; mais, dépourvue de la règle des mœurs et du frein des croyances, elle ne fit que s'y égarer elle-même. « Rome, dit le Dante, avait deux soleils qui lui montraient l'une et l'autre route, celle du monde et celle de Dieu... L'un a éteint l'autre : *l'un l'altro ha spento.* » C'est ainsi que le monde, éclairé par une lueur partielle, est tantôt dans la lumière et tantôt dans les ténèbres. Il y a deux lumières, l'une naturelle, l'autre surnaturelle, toutes deux émanées de Dieu; il faut donc, quelles que soient l'inégalité et la diversité de leurs rayons, deux astres pour la distribuer aux hommes : l'un, celui de la philosophie, qui les éclaire dans les voies de la sagesse humaine; l'autre, celui de l'Église, qui les guide dans les voies du salut : tous deux distincts, mais unis, conservant une carrière à part et se renvoyant dans la paix de mutuelles clartés.

Paix désirable, mais difficile, à laquelle ont travaillé, avant les hommes

[1] Ceux mêmes qui, par fidélité aux principes de l'école rationaliste, ne veulent voir dans le christianisme tout entier qu'un développement purement humain des philosophies antérieures, orientale et grecque, sont forcés par le principe du rationalisme, qui est celui d'un progrès et d'un développement continu de l'esprit humain, de reconnaître la supériorité du christianisme sur ces philosophies, puisqu'il les résume, qu'il les épuise, et qu'il a quelque chose encore qui fait sa vie propre, à savoir, d'être la plus parfaite des religions, de l'aveu même des rationalistes. Avouez, en effet, que si c'est par une élaboration lente et insensible des fragments de philosophie que les apôtres et les Pères de la primitive Église dérobèrent à l'antiquité, qu'ils ont produit cette admirable unité de la doctrine chrétienne et qu'ils ont organisé le dogme, un si puissant éclectisme est de nature à faire pâlir tous les essais nouveaux, et jamais plus étonnante transformation ne s'est accomplie dans le monde. Je voudrais donc, contre cette école, ne me servir d'autres armes que de son principe. Que, fidèle à ce principe, et non contente d'accepter le christianisme comme un développement de l'esprit humain, elle reproduise d'abord en elle-même ce développement inouï et cette lumière immense. Que les rationalistes aillent seulement *jusqu'au bout de la raison*, et ils seront bientôt forcés de renoncer à ce paradoxe orgueilleux et désespéré qui leur fait abandonner l'évidence de la divinité du christianisme par l'horreur du surnaturel.

de notre temps, les saint Augustin, les saint Anselme, les saint Thomas, les Bossuet, tous désireux d'unir sans confondre, et de ramener les esprits sans dureté comme sans faiblesse! Il y a deux manières d'entendre cette paix ; mais, assurément, il n'y en a qu'une bonne. Il ne s'agit pas, comme on l'a fort bien dit, de respects et d'hommages politiques de la part des philosophes, ni de vains ménagements et de molles condescendances de la part des théologiens. Tel athée de profession qui croît en Dieu par simple mesure de police philosophique aurait beau s'incliner mille fois devant le christianisme, il n'en est pas moins son ennemi. Ne craignons rien tant que cette vaste complaisance de l'esprit qui s'accommode de tout, parce qu'elle est indifférente à tout, et dont l'estime feinte ne nous apporte que les restes d'un esprit blasé et je ne sais quelle tolérance maladive pour l'erreur et pour la vérité. Il ne s'est jamais agi, selon nous, de chercher à concilier les voies de la prudence mondaine avec celles de Dieu, et d'arriver par de lâches tempéraments à d'impossibles transactions. On ne transige pas sur le dogme, et l'on peut appliquer en cette matière le mot de Royer Collard, bien qu'il eût en vue d'autres objets : « On ne divise point l'homme. On ne fait pas au *dogme* sa part. Dès qu'il a pénétré dans l'entendement, il l'envahit tout entier. » Voyez, dans ce dix-septième siècle déjà très-miné par l'esprit d'incrédulité, Bossuet veillant sur les remparts à la défense de la foi. C'est en vain que Leibniz, dans ses projets d'union entre les catholiques et les protestants, veut l'amener à des négociations diplomatiques. Bossuet lui oppose toujours l'objectivité de l'Eglise, dont il est l'organe. Leibniz lui écrit-il, par allusion à la paix des Pyrénées, qu'on s'est approché des rives de la Bidassoa pour passer dans l'île des Conférences; Bossuet répond « que les affaires de la religion ne veulent pas être traitées comme celles du monde, que l'on arrange par voie de transaction, parce que les hommes en sont les maîtres. »

La simplicité de la doctrine chrétienne le veut ainsi. Une précision énergique et impérieuse, qui n'exclut pas la douceur envers les personnes, une exactitude concentrée qui n'ôte rien à la politesse des formes : voilà à quels signes vous la reconnaîtrez au milieu des atténuations, des mollesses ou des témérités de notre temps.

Nous essayerons d'appliquer, dans la mesure de nos forces, ces règles d'une invariable critique aux sujets de philosophie, et nous commencerons par Schelling.

I

SCHELLING—HAMILTON—ROSMINI.

Je commencerai cette revue par les morts; et je n'imiterai pas la

sceptique indifférence d'un panthéiste moderne[1], qui, faisant lui aussi le dénombrement de nos pertes, n'a pas craint de jeter l'opprobre et le dédain à ceux qui ne sont plus. Maine de Biran, Royer-Collard, et Jouffroy, noble cœur, courageux esprit, dont les erreurs mêmes nous furent profitables! Mais qu'importe à l'insensibilité panthéistique ces larmes des choses, *lacrimæ rerum*. C'est pour elle un spectacle, une succession rapide, une métamorphose comme celle des plantes. Le panthéiste croit, en persiflant les morts, imiter l'ironie sublime de celui qui se joue dans les choses humaines.

J'ai parlé des pertes de la philosophie dans ces dernières années. Elles sont grandes : Schelling, Hamilton, Rosmini; il est rare de voir en si peu de temps disparaître et descendre au tombeau, comme en se donnant la main, tant de grands et de savants hommes.

Le dirai-je cependant? ces pertes illustres ne sont pas celles qui m'affligent le plus : ceux-là sont morts en philosophant. Mais que dire de ces autres pertes plus sensibles, de ces vivants qui sont morts à la philosophie, qui peuvent dire, comme Schelling, qu'elle a été l'invention de leur jeunesse, mais qui n'en ont point fait, comme Cicéron, la compagne de toute leur vie?

Dans les écoles de l'antiquité, le philosophe qui, après avoir pris la philosophie pour guide, y renonçait tout à coup, était considéré comme mort par les disciples survivants. On lui dressait un cénotaphe comme un dernier honneur et un dernier reproche dans l'école même qu'il avait abandonnée. Et l'on inscrivait, avec son nom, sur ce tombeau qui portait le deuil de son âme : « A celui qui fut autrefois philosophe : *quondam philosopho*. » Que de cénotaphes la philosophie pourrait élever aujourd'hui à ces tranfuges de l'âme! combien qui paraissent vivants et qui sont morts! Je ne m'étonne pas qu'elle renonce à en consacrer le souvenir. Le marbre n'y suffirait pas.

Opposons à de tristes défections ces nobles exemples de constance philosophique, ne craignons pas de les chercher même hors des rangs de notre foi et de mettre Hamilton et Schelling auprès de Rosmini; Schelling surtout, ce patriarche de la philosophie, que les Allemands appelaient le *Revenant*, en le voyant dans sa chaire après quarante années! Cet homme a, pendant plus d'un demi-siècle, occupé l'attention de ses contemporains. En 1800 il était déjà célèbre. Il préludait à cette *philosophie de la nature*, engageante et hardie. Mais bientôt, impatient des frontières qu'il s'était tracées, de la nuit éternelle où est enfermée la naissance des choses, il s'élève par l'histoire, véritable purification de l'homme, à l'état de l'art, et parcourt à pas de

[1] C'est du livre de M. Taine, les *Philosophes français au dix-neuvième siècle*, que nous voulons parler.

géant sa nouvelle carrière. Puis, en 1841, il aspire, en reproduisant le mouvement antérieur de l'esprit humain, à travers les diverses mythologies, jusqu'à une philosophie de la Révélation ; et il meurt en 1854, non sans jeter un regard de regret sur cet empire qu'il avait fait si vaste, et où un de ses lieutenants s'était, de son vivant, taillé un royaume dans une de ses provinces. A la même époque, on portait dans sa chaire d'Édimbourg, le doyen de la philosophie écossaise, sir William Hamilton, baronnet. Et là, dans cette ville, dont la physionomie, tout à la fois gothique et moderne, s'harmonisait bien avec la tournure de son esprit et le caractère de son enseignement, le promoteur de la logique anglaise, le réformateur des universités et le disciple modéré de Kant, montrait ce que peut une âme philosophique dans un corps frappé d'une triste et précoce immobilité. Cependant sur les bords du lac Majeur, dans sa belle et active retraite de Stresa, un métaphysicien venu après Schelling, mais dont le nom sera cité bien près des plus grands, Antonio Rosmini, le philosophe chrétien, le philosophe de la morale et du devoir, se dégageait des bras de Manzoni pour aller contempler de plus près la lumière,

Che lume fia tra'l vero e l'intelletto.

C'est en pensant à ces trois hommes, morts tous les trois dans ces dernières années, à quelques mois de distance, que nous avons pris la plume.

Nous montrerons dans Schelling, tour à tour fondateur d'une philosophie de la nature, puis d'une philosophie de la religion, le combat de deux forces opposées, la lutte de deux principes qui se sont disputé le monde, qui se le disputent encore, puis enfin le triomphe de celui même que nous avons vu les philosophes allemands forcés de reconnaître et qui ne peut manquer d'amener la victoire définitive du théisme sur le panthéisme. Nous verrons dans Hamilton l'opposition la plus vive, le contraste le plus saillant, l'antagonisme né entre le génie de l'Angleterre et celui de l'Allemagne, une philosophie qui est le contre-pied de la philosophie de l'*absolu*, qui prend pour devise le *nihil scire* de Montaigne, qui, avec une rare sagacité et une logique pressante, trouve le côté faible des systèmes, et qui contient cependant elle-même sous cette forme modeste d'une ignorance savante le germe du kantisme anglais et d'une *nouvelle critique de la raison pure*. Nous relèverons dans Rosmini le philosophe chrétien et dogmatique, celui en qui s'est accomplie l'alliance proposée de toutes parts aujourd'hui entre la foi et la raison, et dont la tête vraiment encyclopédique, réunissant dans un même système et sous une seule formule la philosophie de la religion, de la morale et du droit, a, plus qu'aucun autre

peut-être, réalisé sa devise philosophique : *Dell' unità nella totalità* : l'unité dans la totalité.

Entre ces trois hommes, à première vue tout diffère, la vie non moins que les doctrines. Schelling aspire à la gloire des systèmes dont Hamilton a horreur. Rosmini part, comme saint Anselme, de la foi catholique, où Schelling aboutit enfin plutôt qu'il n'y pénètre. L'un, comme Fénelon et comme Bossuet, ses maîtres, fait le catéchisme aux petits enfants dans San Michele di Rovereto, pendant que l'autre, à Berlin, défie du haut de sa chaire, avec un orgueil presque titanique, les philosophes plus jeunes rassemblés autour de lui, après quarante ans de silence et d'oubli. L'un commence son plus grand ouvrage, *Dell' origine delle idee*, en déclarant qu'il n'appartient pas à la philosophie inquisitive et qu'il n'a pas la prétention de découvrir des vérités nouvelles. L'autre annonce au monde qu'il lui apporte de telles vérités. Le troisième enfin, Hamilton, imitant la douce ironie de Socrate avec Parménide, professe une sorte d'ignorance socratique. Et cependant, malgré ces différences, quelques traits communs nous permettront de rattacher l'une à l'autre la recherche ardente de Schelling avec la méthode plus sûre de Rosmini et même avec la philosophie érudite de Hamilton. C'est qu'au fond l'esprit humain est un dans ses lois, et que les philosophes bien souvent ne manquent d'unité que parce qu'ils manquent de sincérité. Pour peu qu'ils soient sincères, ils se rencontrent sur un certain nombre de points communs; je n'en veux pour preuve que ces trois philosophes morts récemment, qui malgré des différences d'idiomes, de races et surtout de méthodes, se rencontrent pourtant, parce qu'ils sont sincères, sur un point fondamental, celui de la vérité du christianisme, et qu'une même loi doit nous servir à expliquer tous les trois dans la continuité de leur vie philosophique, à travers toutes les variétés que l'analyse y démêle d'abord.

Seulement Schelling est, à nos yeux, le plus grand, parce qu'en lui la lutte des deux principes produit le drame, non pas sans doute un drame plus émouvant que celui qui se dénoue dans l'âme de tout chrétien aspirant à la sagesse; mais il semble que les chrétiens sacrifient en silence sur l'autel du cœur, tandis que Schelling a eu, comme le Prométhée antique, l'ambition de ravir le feu céleste, puis la période d'expiation et enfin la délivrance dont parle Gœthe quand il fait dire à Faust par les anges : « Celui qui tend toujours plus haut, celui-là nous pouvons le délivrer. — *Der immer höher strebt, den konnen wir erlösen.* » On conçoit quel profond regard dut jeter sur la poésie cet homme qui en avait pour ainsi dire l'intuition de génie. Celui qui concevait le drame de l'être sous cette forme hardie et personnelle du Prométhée d'Eschyle était né pour nous donner une philosophie de l'art; et c'est en effet, de ses créations la plus populaire, la mieux comprise.

Mais j'ai dit que j'expliquerai Schelling, et ce n'est point par les facultés extérieures de l'artiste qu'on explique un philosophe. C'est par un principe unique qui rend compte de sa philosophie, qui la montre dans son germe, qui l'en fait sortir. Ce principe qui explique tout dans Schelling comme dans Leibniz, comme dans la spéculation des Allemands en général, c'est la *loi de continuité*[1]. J'entreprends de montrer que Schelling a profité de cette loi dans ce qu'elle a de beau, de sublime même; qu'il l'a subie jusqu'au bout, hélas! dans ce qu'elle a d'inflexible et de dur. La loi de continuité, qui est au fond de tous les systèmes, qui les fait être ce qu'ils sont, peut s'exprimer d'une manière très-simple, par le mot d'un de ses compatriotes. « L'homme, dit-il, atteint et conserve dans sa maturité ce qu'il se propose et ce qu'il cherche dans sa jeunesse. » Tel a été Schelling. Et, en effet, quel plus complet exemple de cette loi de continuité que cet homme, que déjà en 1835 M. Lerminier appelait la *tradition vivante de la philosophie germanique;* qui, le premier, se replaça à cette origine des choses philosophiques où tout est encore indistinct, un chaos, un monde en puissance, pour en faire sortir les lois par lesquelles la pensée se gouverne; qui chercha d'abord et montra avec bonheur dans la nature l'ordre et la vie s'épanouissant et s'élargissant de plus en plus depuis le minéral jusqu'à l'homme; qui, par un trait sublime, transporte dans la nature la lutte des deux forces opposées, le combat des deux principes, parce qu'il le sentait en lui-même au dedans, et qui explique par là la pesanteur, la lumière, l'électricité, les réactions chimiques, la vie organique elle-même; qui, arrivé à ce point culminant de la vie et poursuivant jusqu'au bout son idée, entre avec elle de plain-pied dans l'histoire, retrouve dans l'homme le combat et la lutte des deux éléments, et, comme les deux pôles de la vie humaine, s'épuise en combinaisons ingénieuses pour expliquer ces jeux savants de la force active et de la force passive, et sort triomphant de cette nouvelle épreuve qui le conduit à l'*art,* véritable paradis de Schelling, dont il n'est plus sorti?

Transportons ce principe de sa philosophie dans Schelling lui-même. Cette pensée qui devient successivement toute chose, et dont les créations superposées, comme il l'a si bien dit, ne parviendront jamais à créer un seul brin d'herbe, était parvenue par ses transformations habiles, puissantes, infinies, à épuiser la variété des choses. Il nous reste à montrer dans l'homme intérieur, dans le philosophe de l'absolu, les transformations intimes. C'est là que l'on doit chercher les

[1] On peut consulter, sur l'histoire philosophique de cette loi célèbre, une note récemment publiée à la fin d'un nouveau volume d'inédits de Leibniz. A. Durand, 1857.

bases d'un jugement définitif à porter sur Schelling. Est-il vrai que cette philosophie continue ait été brusquement rompue dans l'enchaînement de ses principes, que Spinosa se soit fait chrétien, que le réformateur de la nouvelle philosophie soit rentré dans l'ornière des anciens systèmes? Pour répondre à cette question, il me semble qu'il y a deux malentendus à écarter : l'un qui est le prétendu spinosisme de Schelling, et l'autre, son prétendu catholicisme. Pour nous, nous soutenons que Schelling n'a été ni tout à fait spinosiste dans sa première période, ni tout à fait catholique dans la dernière : nous prétendons qu'il a été un philosophe dynamiste en tout temps, c'est-à-dire au fond spiritualiste.

Ni spinosiste ni catholique, mais très-fermement, très-réellement spiritualiste : voilà pour nous l'état de l'esprit de Schelling; et, comme cet état est celui de beaucoup d'esprits parmi nous, c'est une étude intéressante à suivre. Nous y verrons pourquoi, par quelle loi le dynamiste ou spiritualiste moderne, s'appela-t-il M. de Schelling, n'est toujours qu'un philosophe en puissance, *in werden*, tandis que le sage chrétien, un Rosmini, par exemple, avec moins de puissance, mais plus de vérité, nous montre la philosophie en acte, οὗ ἡ οὐσία ἐνεργέια.

Je ne crois pas à un Schelling purement spinosiste. Ma raison s'y refuse. Comment, je vous prie, le nouveau Spinosa eût-il plus que l'ancien fait sortir du mécanisme de Descartes une philosophie dynamique de la nature? Ce combat, cette opposition des forces qu'il sentait en lui-même et dont l'équilibre ou la prépondérance donne naissance à la prodigieuse variété des phénomènes, ne s'explique pas dans le cas de l'invariable, qu'on me passe le mot, de l'absurde équilibre imaginé par Spinosa, entre le mouvement et le repos, qui tous deux sont sans force dans la physique mécanique. Il faut donc appeler à son aide un nouveau facteur, il faut une base de l'existence, il faut une source des phénomènes. Et cette base et cette source, c'est, suivant Schelling, ce qu'Aristote appelle δύναμις, ce que Leibniz à son tour appelle la puissance ou la source. C'est enfin ce premier terme qui, avec le second, produit le troisième, le troisième qui est l'union des deux autres et qui, étant tout à la fois puissance et acte, répond à ce que nous entendons assez généralement par la *force*, puisque la force a ce double caractère dans l'homme et dans la nature, d'être tantôt active, tantôt passive.

Le dynamisme ou la doctrine des forces, à laquelle Schelling donnera son nom dans l'histoire de la philosophie, est une théorie de la force représentative, qui ne ressemble pas plus au pur spinosisme que le criticisme de Kant ou l'idéalisme de Fichte. On s'est laissé prendre au nom ; et, comme Schelling a prononcé une fois, une seule, remar-

quez-le bien, le nom de système de l'*identité absolue*, il n'en a pas fallu davantage pour le ranger parmi les philosophes spinosistes. Heine lui-même, dont les jugements sur Schelling nous occuperont bientôt, n'y a pas manqué.

Or, comme dans ces matières on croit surtout à l'autorité, nous citerons les témoignages irrévocables des deux philosophes qui ont le mieux connu la philosophie de Schelling : l'un est Herbart et l'autre est Schelling lui-même. Dans l'édition complète des œuvres de Herbart, récemment publiée (1852, à Leipzig), je trouve un écrit de sa jeunesse, daté de 1796, intitulé *Spinoza und Schelling eine skizze*. Herbart n'est pas un témoin suspect, car il n'est pas un disciple; il a même réfuté Schelling. Je citerai le début de ce morceau : « Si plusieurs écrivains distingués ont eu raison de dire que le système de Spinosa peut être considéré comme l'exposition la plus complète et la plus suivie du dogmatisme ou du réalisme objectif (Fichte, Schelling, Maimon et Jacobi, quelle que soit d'ailleurs la divergence de leurs doctrines, sont d'accord sur ce point), je ne puis douter que le système de Schelling, qui est manifestement la contre-partie du spinosisme, *das offenbare gegenstück des Spinozismus*, ne soit une exposition suivie, je ne dis pas de la philosophie critique, comme Schelling l'affirme, mais de l'idéalisme. » Il continue : « On voit très-bien la voie qui l'a conduit à son système. Il avait étudié à fond Spinosa; il a vu en quoi il s'était trompé : *er hatte Spinoza sehr sorgfaltig studirt, hatte das irrige derselben eingesehen ;* et cela était plus naturel que de passer violemment d'un extrême philosophique à l'autre, bien que Kant et Fichte paraissent d'ailleurs avoir accompli un tel saut. Il en résulte que chacune des propositions de Schelling est l'antithèse d'un théorème contraire de Spinosa. »

Je m'arrête ; il faudrait tout citer : tout le morceau est une réfutation du prétendu spinosisme de Schelling, et par sa date, qui touche à la jeunesse de ce philosophe (1796), il acquiert une importance très-grande.

Écoutons maintenant Schelling lui-même. J'ouvre ses confidences posthumes, dont nous devons depuis une année à peine la première partie à la piété de ses fils [1]; et là je trouve, indépendamment des recherches les plus curieuses, de ses fameuses leçons sur la mythologie, principale cause de sa querelle avec Paulus, et surtout d'une exposition continue d'une philosophie rationnelle pouvant servir à l'établissement d'une religion philosophique ; je trouve, dis-je, non pas une rétractation posthume, mais une réfutation directe du prétendu spinosisme qu'on lui impute. Il y montre que Spinosa n'a pas connu le pan-

[1] *Schelling's sammliche Werke, Stuttgart und Augsburg*, 1856.

théisme dynamique, le seul que Schelling ait enseigné; qu'il est resté enfermé dans l'athéisme sinon vulgaire, du moins dans cet athéisme plus savant qui dit que Dieu est tout être, qui connaît le tout et ne s'élève pas jusqu'au Dieu de ce tout, qui ne sait point passer par conséquent *ex Deo implicito ad Deum explicitum*. Il suffira de citer ce texte : « Parmi ceux-ci (il parle des soupçons haineux et des injustes méfiances dont il fut l'objet), parmi ceux-ci je ne compte pas, dit-il, le reproche général et devenu populaire de panthéisme, si l'on entendait parler du principe qui nous a servi de point de départ. Ce reproche-là, nous l'acceptons et nous prétendons même que ce n'est qu'à notre philosophie qu'on peut l'appliquer. Car, dans la conception de Spinosa, à laquelle on donne généralement ce nom, nous voyons bien le πᾶν, mais nous ne voyons rien du *théisme*. Car Dieu est pour lui toutes choses. Dieu n'est pas la perfection absolue de l'être, celui qui est. »

Ceux qui sont habitués à voir dans Schelling un disciple de Spinosa seront étonnés de l'entendre, dans ces mêmes leçons, recommander l'étude de la philosophie ancienne et professer le culte de Platon et d'Aristote. Qu'ils lisent donc ces paroles si caractéristiques, cette déclaration qui a bien son importance, car elle est aussi de ses dernières années; et qu'elle soit de Schelling conséquent à lui-même, ou de Schelling désabusé, elle peut passer pour son testament philosophique : « Le meilleur emploi d'une vie consacrée à la philosophie, c'est de commencer avec Platon et de finir avec Aristote. J'ai peu d'espoir en celui qui entreprend de s'en passer; je suis convaincu que celui qui ne se sera pas initié aux doctrines d'Aristote ne fera rien de durable. Il faut réunir Platon et Aristote pour en composer un tout. La *métaphysique* est un tissu dont la trame appartient à Platon. Que serait-elle sans les principes fondamentaux qu'il a émis? Avec lui se manifeste cette inexorable nécessité qui fit sacrifier ce qui était vraiment propre au peuple grec, et Aristote lui-même dut prêter son concours à la destruction de ce que la philosophie grecque avait de spécial. On a souvent appelé Platon le poëte des philosophes; ce n'est point à tort, car la poésie marche la première; c'est elle qui crée la langue, qui jusque-là n'était que rudimentaire : les premiers philosophes, dit Aristote, n'ont fait que bégayer... Aristote ne se contente pas de ce que des esprits distingués peuvent découvrir pour eux seuls, il cherche ce qui peut éclairer tout le monde ou le plus grand nombre; ce qui peut être agréable ou utile aux hommes de tous les temps et de tous les pays. Il poursuit le progrès avec passion, et, désireux de conserver la pureté de sa demeure et de remplir son devoir, il se fraye un passage à travers la doctrine des idées de Platon, comme si elle était une toile d'araignée. L'invisible chef de l'école d'Alexandrie est Aris-

tote; et, si l'influence de Platon fut grande de tout temps, c'est cependant toujours Aristote que le levant et le couchant regarderont comme leur maître... On ne comprend pas Aristote quand on s'y arrête : il faut savoir ce qu'il ne dit pas, parcourir les voies qu'il parcourt, reconnaître les difficultés avec lesquelles il lutte, s'initier complétement à son idée. Une simple connaissance historique ne suffit pas. Je ferai cependant remarquer qu'il serait à désirer que l'œuvre principale de ce philosophe fût rendue abordable à tout le monde, et pour cela un commentaire ne suffirait pas. »

Voilà le point où Schelling, sans le savoir, se rencontre avec le dernier des philosophes écossais. Hamilton, qui a si énergiquement réfuté Schelling, eût souscrit, j'en ai l'assurance, à cette déclaration d'aristotélisme; seulement ils se fussent probablement séparés de nouveau dans l'interprétation du grand philosophe; et, quelles que soient la pénétrante sagacité et la *vis logica* du patient Anglais, je ne sais si Schelling, devenu tout à coup et dans ses dernières années son *condisciple en Aristote*, ne lui en eût pas remontré sur la *métaphysique*.

On ne s'attendait pas à ce nouveau triomphe d'Aristote ; mais ceux qui s'étonneront de voir Schelling s'en faire le coryphée parmi les Allemands connaissent mal la prodigieuse diversité d'aspects de sa philosophie. Déjà Michelet l'a remarqué. Quels systèmes Schelling n'a-t-il point traversés? à partir des modernes, Kant, Jacobi, Fichte, jusqu'aux anciens, Plotin, Platon et Aristote, il a tout parcouru. Ce sont là ses évolutions philosophiques, évolutions d'autant plus intéressantes qu'il est retourné des modernes aux anciens, et qu'après avoir traversé les systèmes nouveaux son esprit paraît s'être pour toujours fixé à Athènes, étendant ainsi l'occupation de la Bavière, sa seconde patrie, jusqu'aux jardins d'Académus et aux portiques vides où enseignait Aristote. On avouera que vouloir restreindre un esprit aussi universel au seul spinosisme et retrouver dans l'éthique le germe de toute sa philosophie, c'est, d'une part, fausser les origines du dynamisme moderne, et, de l'autre, renoncer à expliquer sa grande variété d'aspects et sa coopération au mouvement érudit de Munich, après son initiative dans le mouvement philosophique de Berlin.

Ce n'est point d'ailleurs la première fois que Schelling a essayé d'unir, dans un principe supérieur et dans une formule plus large, l'empirisme et la spéculation pure. On peut dire que toute sa philosophie n'a point eu d'autre but. Aristote, mieux connu, devait l'aider à gagner cette cause. Et Schelling, retrouvant dans la métaphysique le principe de la philosophie rationnelle, est une autorité considérable et dont le témoignage philosophique doit être reçu avec respect, discuté avec scrupule. « La formule de la philosophie rationnelle, le grand principe que c'est la raison qui est l'origine de toute science, dit Schelling,

cette formule et ce principe sont déjà dans Aristote; il a dit : Νοῦς ἐπιστήμης ἀρχή, c'est le νοῦς qui est le principe de la science. Comment veut-on mettre d'accord ce passage des analytiques avec le point de vue banal de l'empirisme aristotélique ? »

Héritier naturel de ces grandes philosophies de la Grèce, dont les lambeaux tombèrent en partage aux écoles du moyen âge et de la Renaissance, Schelling, soutenu par ce souffle ardent de platonisme qui respirait déjà dans *Bruno*, et par cette force dialectique qui se remarque surtout dans ses derniers écrits, nous apparaît, dans la nuit intellectuelle que l'Allemagne vient de traverser, comme le seul qui y tienne encore le flambeau de la philosophie.

On sait que depuis quinze ans cependant c'est la tactique d'une certaine école d'opposer Schelling à lui-même et de flétrir sa prétendue apostasie, et, après avoir réfuté le soi-disant spinosisme de Schelling, nous allons le voir accusé de jésuitisme par les néospinosistes de la gauche hégélienne. Heine, avec sa violence accoutumée, a popularisé parmi nous, dans son livre *de l'Allemagne*, la fable absurde d'un Schelling apostat, se renonçant lui-même et infidèle au génie de sa vie entière. « Le penseur, dit-il, qui jadis développa le plus hardiment en Allemagne la religion du panthéisme, celui qui proclama le plus haut la sanctification de la nature et la réintégration de l'homme dans ses droits de roi, ce penseur s'est fait l'apostat de sa propre pensée, désertant l'autel que lui-même avait consacré, rentrant dans les cryptes religieuses et prêchant maintenant un Dieu extramondain, un Dieu personnel qui a la folie de créer le monde. » Il est vrai que ce même homme, qui entonnait sur Schelling un tel *De profundis*, annonçait au monde l'avénement de Hegel en ces termes pompeux : « Un plus grand penseur s'avance, un élève de M. Schelling, c'est le grand Hegel, le plus grand philosophe que l'Allemagne ait enfanté depuis Leibniz. » Je demande comment, si Hegel est l'élève de M. de Schelling et n'a fait que continuer la même doctrine, qui est le panthéisme, il est un plus grand philosophe et surtout le plus grand que l'Allemagne ait produit depuis Leibniz!

On trouve le mot de cette énigme à la page suivante. C'est que « M. Hegel est un homme de caractère, quoiqu'il ait, comme M. Schelling, prêté au *statu quo* de l'État et de l'Église quelques justifications trop préjudiciables, tandis que M. Schelling rampe dans les antichambres d'un absolutisme aussi pratique que théorique et dans les antres du jésuitisme, où il aide à forger des chaînes intellectuelles. »

A ceux qui lui reprochaient comme une lâcheté d'enseigner un Dieu moral et rémunérateur, et qui avaient eux-mêmes publiquement professé l'athéisme, Schelling avait une belle réponse à faire. Il eût pu prendre une éclatante revanche vers 1851 ; il eût pu, remontant

pour la troisième fois dans sa chaire de Berlin, dire aux débris de la jeune Allemagne : « Tout ce que vous aviez prophétisé de l'Église du Christ, tout cela s'est trouvé vrai de votre philosophie. Vous aviez comparé la première, avec une dédaigneuse indifférence, à cette pauvre infirme qui se tourne et se retourne sur la plume sans trouver le repos, et c'est la philosophie qui a été vue se tournant et se retournant sur son lit de douleur où vous l'aviez clouée par votre faute. Vous avez nié le dogme de la chute et celui de la réconciliation, que j'enseigne depuis plus de quarante ans, et vous en avez, par votre propre exemple d'abaissement sans espoir, démontré l'évidence et la nécessité. » Il eût pu leur montrer ensuite l'hégélianisme vaincu par son propre principe, forcé de se renier lui-même avec une lâcheté d'autant plus grande que l'orgueil de ses prétentions avait été plus immense. Il eût pu leur faire entendre dans ces vieilles basiliques en deuil, saluées par Heine d'une dernière imprécation, le service des morts de l'hégélianisme porté au tombeau entre deux membres de la *Landwer*. Il eût pu surtout leur opposer cette nouvelle charte du théisme signée par les représentants de la philosophie allemande et dont il avait lui-même souscrit les articles avant eux. Il eût pu enfin reconnaître publiquement, du haut de cette chaire, la vérité du christianisme et conclure à l'alliance prochaine et plus que jamais nécessaire de la foi et de la raison.

Schelling ne l'a point fait. On a dit cependant qu'il était mort catholique. Je ne m'étonne point que la violence de certaines attaques ait amené une réaction en sens contraire. La jeune Allemagne faisait de Schelling un apostat, un renégat ajoutant à l'opprobre de la défection la lâcheté du mensonge. On en a fait un catholique; on a parlé de la conversion de Schelling, d'une sorte de testament religieux de ce grand homme[1] :

Baader, cet ami de Schelling dont on avait fait son disciple, mais qui est séparé de lui sur trop de points pour être son élève, compare la philosophie de Schelling à une belle pénitente qui se souvient encore avec trop de douceur de sa faute passée. On pourrait dire avec non moins de vérité que Schelling ressemble à ces Athéniens qui, parmi les statues des faux dieux dont leur ville était pleine, avaient élevé un temple *au Dieu inconnu*. « Athéniens, s'écriait saint Paul, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux à l'excès. » Schelling lui aussi

[1] Nous voulons parler des révélations, d'ailleurs si curieuses, du P. Gagarin, de la compagnie de Jésus, publiées par l'*Ami de la Religion*, dans ses numéros du 1er et du 3 avril 1856, révélations dont personne ne peut songer à révoquer en doute, un seul instant, la parfaite exactitude, mais qui ne prouvent qu'une chose, une seule, celle-là même que nous énoncions, et que le savant Père reconnaît comme nous.

élève, dans ses dernières années, son temple au Dieu inconnu, mais désireux de tout concilier, et de mettre d'accord et Chrétiens et Païens, il l'élève, non pas sur les ruines des faux Dieux, mais non loin de leurs statues qu'il avait restaurées. Il salue le Christ, mais il retient les idoles. Il est comme les Athéniens dont parle saint Paul, « religieux *jusqu'à l'excès*. »

Les leçons sur la *philosophie de la mythologie*, qui ont paru l'an dernier, que nous avons lues et annotées, toutes pleines encore de l'élément païen, ne sont point favorables à la thèse d'une conversion et d'un testament religieux de Schelling. Schelling, désireux de maintenir à la philosophie des religions une place à part, indépendante, dans l'histoire de la philosophie générale, y établit qu'en dehors de la religion révélée et de la religion naturelle plus purement philosophique, il y en a eu une troisième, la religion mythologique, antérieure à la révélation, commune à tout le genre humain, œuvre d'un Dieu qui se révèle dans la nature, et qui est, à proprement parler, la seule religion naturelle, car seule elle en a le caractère grandiose et la saveur un peu sauvage.

Mais (et c'est ici la plus surprenante application de la la *loi de continuité* qui, nous l'avons dit, explique tout Schelling) la religion révélée, surnaturelle, est entée suivant lui sur cet olivier sauvage du paganisme, et n'est pas seule indépendante de la raison et de la philosophie, puisque la religion primitive naturelle l'est aussi. Cette indépendance de la raison, qui paraît être son caractère distinct, lui est commune avec la première, dont elle ne diffère que par le genre et non par l'espèce, comme étant la seconde forme de la religion réelle. A quoi bon, dit Schelling, nier l'élément païen dans le christianisme malgré l'évidence? mieux vaut l'expliquer. En enlevant l'élément païen, on ôte au christianisme sa réalité. La religion du Christ a recueilli les débris du paganisme, et les contient, comme la Rome chrétienne a recueilli, conservé et continué la Rome païenne, mais en la transformant.

L'idée de la préexistence du Christ devait nécessairement tenir une grande place dans un système religieux basé sur la loi de continuité. C'était d'ailleurs une idée chère à Schelling, une idée de sa jeunesse. Il y revint en 1841.

Sans la préexistence, dit-il, le Christ ne serait pas le Christ. Il existait comme personne naturelle avant d'apparaître comme puissance divine. Nous pouvons dire qu'il était dans le monde : c'était une puissance terrestre, mais non sans Dieu.

Dans le cours de ces mêmes années, Schelling compléta son enseignement par ses leçons sur la *révélation*, « fruit de trente années d'études. »

Il faut, disait-il, en commençant ses leçons, vaincre et dépasser, *uberwinden*, l'Être aveugle : Dieu devient Esprit. Il est Esprit comme roi de l'Être, et la création du monde n'est pas seulement possible, mais nécessaire. Quel est l'homme, en effet, qui voudrait accepter l'emploi de s'occuper éternellement de lui-même, et de lui seul? Dieu n'est personnel que parce qu'il règne. »

Schelling reconnaît en Dieu *Jéhovah* les trois personnes *Elohim*, et rend compte de ce pluriel de la Bible : *Faisons* l'homme à *notre* image, par un dialogue de Dieu même avec ses puissances, qui ne sont pas *pour soi*, mais dans une action réciproque éternelle.

Comment les puissances divines passent-elles de la puissance à l'acte? Ce moment est très-beau dans Schelling :

Comme des visions, les idées, types éternels des choses, flottent devant lui (Dieu). Que lui faut-il? de quoi a-t-il besoin? n'est-il pas un Être riche? Mais, dans cette absence de besoins, Dieu en connaît un seul peut-être, celui des natures nobles et généreuses. Il veut être connu, connu par un être libre, qui lui dise : Mon père! et l'homme devient ainsi le but de la création, la fin des voies de Dieu. — Toute créature porte un reflet de Dieu, parce qu'elle est une certaine unité des trois puissances qui ont concouru à la former. Mais l'homme est la plus parfaite unité des puissances créatrices. — Image de Dieu, libre par l'harmonie de ces puissances, l'homme est le maître de la rompre; il la brise en effet pour devenir plus semblable à Dieu et il tombe sous le coup de l'ironie divine : « Voyez donc, l'homme est devenu comme l'un de nous. » — Avec la chute, le drame commence.

Le monde détaché de Dieu connaît le mal, le péché, la contradiction. Son Fils, la seconde Personne divine, prend une existence à part, quitte son Père, suit le monde déchu dans son abaissement, et prend part à ses combats, à ses souffrances[1].

Dieu, continue Schelling, ne pouvait-il empêcher cela? Quel est ce poëte contre lequel son héros se révolte? — Réponse. Dieu voulait en face de lui un être libre dans son amour et sa reconnaissance; mais il pouvait permettre cette heureuse chute, *felicem culpam*, dans la prévision du lendemain, la *rédemption*.

Cependant le Fils de Dieu, qui a suivi le monde dans sa chute, qui est entré dans l'histoire de l'homme pécheur, se relève en lui jusqu'à sa royauté originaire. Le long temps du paganisme est celui de ses luttes : à travers les mythologies, dans la conscience des peuples, il remonte de degré en degré jusqu'à ce qu'il apparaisse enfin, au temps de la révélation, personnellement sur la terre.

[1] Le combat du Christ avec Satan est le sujet de longs développements. Mais le Satan de Schelling, c'est celui de Gœthe, avec une vocation philosophique plus marquée : « Satan, c'est le frère aîné de Jésus-Christ, dit Schelling; il a reçu de Dieu sa fonction : la terre lui appartient. Il ne faut ni le méconnaître, ni le mépriser, ni rire de lui. Satan n'est pas, mais il a faim d'être; il arrive dans l'homme non-seulement à exister, mais à gouverner la terre. Insaisissable

Voilà par quelle voie la philosophie de Schelling atteint son but, arrive à la manifestation de Dieu dans l'homme, et nous conduit au cœur même de la religion révélée, au Christ.

Mais au delà de la révélation, il y a pour Schelling un horizon nouveau, infini : c'est les yeux dirigés vers cet avenir qu'il conclut ses gigantesques travaux. (Myth. xe leçon.)

« Il y a eu deux religions : l'une naturelle, mythologique ; l'autre surnaturelle, révélée. Il y en aura *une troisième qui sera purement philosophique*, qui contiendra les deux autres et les expliquera, à laquelle le christianisme servira de moyen terme et qui, renouant la chaîne des temps et établissant un rapport réel entre l'homme et Dieu, sera tout à la fois philosophie de la mythologie et philosophie du christianisme. »

On le voit, l'hypothèse d'un Schelling catholique n'est point justifiée. Quel rapport peut avoir avec la foi ce vieillard cherchant à tâtons sur un tombeau, image du Temps bien plus que de l'Éternité ? Mais (et nous ne pouvons qu'indiquer ici ce point fondamental) la démonstration du christianisme y a gagné une preuve nouvelle, à laquelle ni Pascal ni Bossuet n'avaient songé. En effet, la religion philosophique de l'avenir, quelle qu'elle soit, dit Schelling (xie leçon), « *ne sortira ni d'Alexandrie ni de Berlin : elle sortira du christianisme*, qui a épuré l'idée de Dieu et qui s'est élevé à une métaphysique sublime. » Ceux qui ont espéré parmi nous devenir les fondateurs de la religion philosophique par une renaissance d'Alexandrie se sont donc fourvoyés, d'après le témoignage formel de Schelling : « car les néoplatoniciens n'appartiennent pas à la pure antiquité, ils sont animés du souffle du christianisme, bien qu'ils prétendent le contraire. »

Quant à l'erreur de Schelling, est-il nécessaire d'en indiquer la source ?

Ce qui le retint ou plutôt ce qui l'empêcha d'arriver, c'est l'énormité même des prétentions de la philosophie allemande, c'est un vice de méthode. Hamilton disait avec esprit, peut-être avec malice : « Entre les philosophes de l'absolu et nous Écossais, il y a cette différence et ce rapport : c'est que nous savons que nous ne savons rien, tandis que les autres l'ignorent. Partis des deux extrêmes, nous nous rencontrons dans une même ignorance, seulement les philosophes de l'omniscience s'imaginent que l'on connaît l'infini en le connaissant, *quod noscendo cognoscitur*, et nous prétendons qu'on

Protée, versatile, *esprit caméléon*, il passe d'un domaine à un autre, il prend toutes les formes : il est le principe moteur de l'histoire, il empêche la stagnation, le sommeil, la torpeur ; après être tombé du ciel sur la terre, il a acquis une signification politique immense sur les champs de bataille ensanglantés de l'histoire. »

l'ignore, quand on croît le connaître, et qu'on le connaît, quand on l'ignore : *noscendo ignoratur, ignorando cognoscitur.* » Quand on part du brin d'herbe et qu'on veut, par une voie logique et continue, s'élever à partir du brin d'herbe jusqu'à Dieu, en se retranchant, comme indigne du philosophe, tout élan de mysticité pieuse, je dis qu'on entreprend l'œuvre la plus difficile peut-être qu'il y ait au monde, une œuvre que toutes les écoles de philosophie, réunies et travaillant de concert, n'ont point accomplie, et qu'à plus forte raison un seul homme, quel que soit son génie, ne saurait mener à bien. En effet, il faut, pour réussir dans une telle entreprise, savoir lire tout l'univers dans le fétu de paille présenté par Vanini à ses juges ; découvrir tous les rapports, connaître l'essence de toutes les lois que cette création suppose ; lire, en un mot, tout l'univers dans un brin d'herbe, dont l'explication suppose déjà la connaissance de tout l'univers. Schelling, qui lui aussi était parti du brin d'herbe avec la prétention de tout expliquer *ab ovo*, paraît d'ailleurs être revenu plus tard sur ce principe quand il en vit l'exagération dans Hegel. Et il disait aux hégéliens : « Vous qui prétendez avoir la formule pour créer l'univers, pouvez-vous seulement créer la plus humble plante ? » Mais Hegel, plus sophiste que philosophe, ne se laissait point arrêter par l'objection de Schelling, et il y répondait en disant : « Je me transforme, je deviens plante, je deviens successivement toutes choses, et le problème est résolu, » vérifiant ainsi l'exactitude des prédictions d'Aristote au sujet de l'homme-plante, du végétal philosophe et de la sophistique plantureuse des temps modernes.

Schelling au moins ne fait pas appel à ces instincts grossiers : il ne développe pas l'âme végétative et l'âme animale au détriment de l'esprit, et si l'on peut faire un reproche à sa philosophie, c'est de mépriser les procédés vulgaires et de faire appel à la plus haute faculté, au génie, à l'intuition même; mais ne pèche-t-il pas à son tour par cet excès de la méthode génétique et du développement continu, et ne part-il pas, lui aussi, du brin d'herbe pour arriver jusqu'à Dieu, quand il entreprend de parcourir tout le monde de la nature encore inexploré sur tant de points et tout le monde de l'esprit à peine connu dans sa latitude moyenne, avant de se former un symbole et de préciser un dogme quelconque ? Ne nous renvoie-t-il pas à un avenir effrayant et qui recule sans cesse devant nos pas, quand, avant de s'arrêter à une religion définitive, il s'élève, suivant la loi d'un progrès lent, mais continu, depuis les mythologies de l'Inde et les divinités de Samothrace jusqu'au Dieu inconnu des anciens ? et ne voit-on pas que si, pour expliquer cet amas grossier des superstitions antiques et cette divinisation matérielle des forces de la nature, la connaissance la plus grossière de ses lois suffit, il n'en est point de même pour interpréter la religion du Calvaire et la loi du sacrifice sur laquelle elle est fondée?

Voilà pourquoi Schelling, moins heureux que Rosmini[1], est mort au milieu de son œuvre immense, laissant deux choses imparfaites : une *religion des philosophes* et une *philosophie positive*, ces deux grandes larmes de l'esprit humain, dont l'une au moins ne paraît pas devoir être séchée de sitôt. Mais, si les plus récentes tentatives nous laissent peu d'espoir dans l'avenir d'une religion des philosophes, il n'en est pas de même de cette philosophie positive à laquelle travaillait Schelling dans ses dernières années.

Une philosophie positive ! c'est le mot du siècle. En France, en Allemagne, en Angleterre, partout le besoin s'en fait sentir. La *philosophie négative* est désormais jugée par ses fruits. La raison pure, développée dans son sens négatif, n'a donné ni le repos, ni le bonheur, ni la science à l'Allemagne. Jamais plus vaste et plus grande expérience n'avait été tentée. On devait par la science arriver au repos, par le repos au bonheur, à cet état entrevu par les premiers contemplatifs (ἀστασία), état d'indifférence absolue. L'art devait aussi conduire les amants de la nature vers ce paradis terrestre de la félicité. Par lui les hommes, affranchis de tous liens, libres comme des génies, fiers comme des rois, marcheraient, dans une heureuse indépendance, à la conquête de tous les biens. Où ces rêves nous ont-ils conduits ? Ni les artistes ni les philosophes ne sont arrivés à la vie heureuse, au repos, à la félicité. Le désenchantement et la désillusion ont piqué au cœur, comme le ver, ces fruits hâtifs d'une production spontanée. La science de la raison pure n'est arrivée, en dernière analyse, qu'au type de l'abstraction en matière religieuse, à un Dieu abstrait, à un Idéal de la raison suspendue entre deux abîmes[2].

Témoin solitaire des civilisations ensevelies, accroupi au milieu des ruines du passé, le Sphinx, dans un désert, fatigue encore de ses obscurités le voyageur qu'il couvre de son ombre et qui interroge son immobile regard : tel Schelling et sa philosophie, énigme éternelle planant sur une solitude immense !

La philosophie positive demande que l'on sorte de la raison pure pour entrer dans une autre sphère plus pratique, où Dieu n'est pas simplement une idée, mais où il agit sur la volonté de l'homme. Elle

[1] Le marquis de Cavour, frère du ministre, et disciple fervent de Rosmini, annonçait naguère une œuvre posthume de ce philosophe, qui sera le complément de sa doctrine. C'est une philosophie de la Trinité, d'après les Pères, et la tradition chrétienne, mais ramenée, comme toutes les pensées de Rosmini, à l'unité d'une formule par laquelle le philosophe catholique aspirait à tout expliquer, mais à un autre point de vue que Schelling.

[2] Ce qui prouve d'ailleurs que Schelling, parti de Kant, y est revenu dans ses dernières années, car l'*Idéal de la raison pure* est une halte spiritualiste entre deux écueils, marquée d'avance par le philosophe de Kœnigsberg. Voir *Crit. de la raison pure*.

demande, elle aussi, le percement de l'isthme étroit qui sépare deux continents philosophiques, et peut ouvrir au commerce des idées, dans ces deux mondes, des voies nouvelles, infinies. Préludant à son œuvre par d'énergiques sacrifices, c'est elle qui postule au nouveau monde, par la voix d'une femme, le rachat des esclaves, et qui prépare en Orient une renaissance religieuse que ni le vieux schisme de Photius, déjà très-ébranlé, ni le mahométisme, convaincu d'impuissance, ne pourront conjurer. Elle réclame l'application de la philosophie pratique à tous les grands problèmes d'un intérêt universel, à ceux de géographie transcendante et de linguistique savante dont le but est d'ouvrir la terre aux nations : *aperire terram gentibus*, comme à ceux de métaphysique transcendante et de théologie naturelle qui ont pour but une science de la félicité. Elle veut enfin plus qu'une idée. Plus qu'une idée ! c'est le dernier mot de Schelling; c'est le mot du siècle.

Schelling mourant a dit : « Le moment d'une crise décisive est venu pour la philosophie. » Et il meurt en cherchant la religion des philosophes, une main sur l'Évangile de l'Amour[1]. Saluons avec cet homme, qui fut la tradition vivante de la philosophie pendant toute une moitié du siècle, l'aurore qui s'apprête à luire sur l'autre hémisphère. Mais, ne l'oublions pas, l'enseignement catholique, largement développé et libéralement appliqué, est seul en possession aujourd'hui de fonder une philosophie positive. Rosmini, dans le cours d'une carrière modeste, uniquement occupé du développement de la vérité du christianisme, s'est plus approché du but que Schelling lui-même dans sa poursuite inquiète et son ardente recherche d'une vérité nouvelle. Sa victoire signalée sur le panthéisme, dont l'Allemagne s'est émue, n'est rien au prix de l'immuable vérité qu'un prêtre catholique faisait bégayer à des enfants dans une église de Roveredo.

Comte Foucher de Careil.

La suite à un prochain numéro.

[1] On sait que Schelling est un de ceux qui ont prophétisé l'Évangile de l'Amour, dont saint Jean est, suivant lui, le précurseur.

BOSSUET

D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS.

Études sur Bossuet, par A. Floquet, 3 vol. in-8°, *Mémoires et journal de l'abbé Le Dieu, sur la vie et les écrits de Bossuet*, publiés par M. l'abbé Guettée, 3 vol. in-8°.

Le plus beau monument qu'on ait pu élever à la gloire de Bossuet, c'est l'édition complète de ses œuvres. On y trouve à peu près toute l'histoire de sa vie; car il n'est presque pas une de ses pensées qui n'ait passé sous sa plume, pas une de ses généreuses passions qui ne lui ait inspiré un livre. Le prêtre, l'évêque, le Père de l'Église, le précepteur du Dauphin, l'historien, le philosophe, l'orateur, se montrent tour à tour dans cette longue série d'ouvrages, où tant de connaissances variées sont toujours revêtues d'une si admirable forme : ainsi tous les grands traits de son génie se révèlent à nous. Les commentaires de quelques savants écrivains peuvent nous aider encore à le mieux apprécier, en jetant plus de lumière sur certaines parties de ses travaux : la remarquable thèse de M. l'abbé Vaillant, par exemple, a rendu un vrai service aux sermons de Bossuet, dont elle a rétabli en partie le texte et les dates ; et le livre de M. Nourrisson a mis en relief tout le système de sa philosophie, où la raison et la foi sont conciliées si sûrement l'une avec l'autre. Grâce à de telles études, il semble que Bossuet aurait pu se passer de biographes.

Cependant l'honneur de raconter cette illustre vie a tenté beaucoup de plumes, tant on trouve de charme dans le commerce même posthume des grands hommes. Les quatre volumes que M. le cardinal de Bausset a publiés au commencement du siècle n'ont pas découragé les écrivains : composés sous l'Empire, à une époque où l'on se contentait aisément d'une demi-vérité historique, ils ne pouvaient suffire à notre curiosité : il fallait que Bossuet, comme tous les grands noms de notre littérature, eût sa part dans ce travail de révision minutieuse, de recherches érudites, qui, à notre honneur, est aujourd'hui de mode. On fouille les bibliothèques, les manuscrits sortent de leur poussière : les Mémoires et le Journal de l'abbé Le Dieu, secrétaire de l'évêque

de Meaux, qui n'avaient été consultés jusqu'ici que par le petit nombre, sont mis à la disposition du public par M. l'abbé Guettée; et M. Floquet, dont les veilles sont depuis longtemps dévouées à Bossuet, nous donne, sur les quarante-trois premières années de sa vie, le recueil complet des moindres circonstances que lui ont révélées les archives, les gazettes et les lettres contemporaines : ce livre a paru à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'a couronné, la biographie la plus complète qu'on ait jamais publiée en France : un tel éloge lui suffit.

Ni l'un ni l'autre de ces deux ouvrages ne méritent pourtant le nom d'histoire, ce ne sont malheureusement que des documents pour servir à l'histoire. La publication de M. l'abbé Guettée se divise en trois parties : l'introduction de l'éditeur, sorte de pamphlet janséniste où l'éloge passionné de Bossuet se mêle à des invectives qui sont au moins hors de saison contre les jésuites et la cour de Rome; les Mémoires de l'abbé Le Dieu, rapide analyse qui n'est pas toujours exempte d'erreurs; enfin, le journal où ce secrétaire, véritable Dangeau de l'évêché de Meaux, consignait chaque jour les pensées et les actions, même les plus indifférentes, qui occupaient le grand prélat; il est regrettable que ce journal renferme un si court espace de temps : six années seulement, et les six dernières de Bossuet.

Les études de M. Floquet ne comprennent, au contraire, que le commencement de sa vie; elles ne le conduisent que jusqu'au moment où il entra en fonctions comme précepteur du Dauphin en 1670; mais l'auteur en sait plus long sur ce sujet que les contemporains, que l'abbé Le Dieu, et, comme on l'a spirituellement remarqué, que Bossuet lui-même. Tout ce qui touche son héros devient sacré pour lui : un mot de l'orateur nous vaut quelquefois de sa part quinze ou vingt pages de commentaires. Son livre est un chef-d'œuvre de patience; pourquoi faut-il qu'on lui reproche de pécher quelquefois par la composition et par le style? Fénelon, en son temps, a fait, dans ses *Lettres sur l'éloquence*, la critique de ce genre de travaux d'une superstitieuse exactitude : « L'homme qui est plus savant qu'historien, dit-il, n'épargne à son lecteur aucune date, aucune circonstance superflue, aucun fait sec et détaché; il suit son goût sans consulter celui du public; il veut que tout le monde soit aussi curieux que lui des minuties vers lesquelles il tourne son insatiable curiosité. » M. Floquet a-t-il toujours échappé à ce défaut? nous n'oserions l'affirmer. Il le rachète par d'autres mérites, mais l'abondance de la science ne peut jamais suppléer au défaut de l'art.

Malgré leurs imperfections, ces deux ouvrages sont intéressants à étudier. La grande figure de Bossuet domine tous ces menus faits et ressort des digressions mêmes, qui paraissent quelquefois oiseuses. Il

faut savoir gré à M. Floquet, en particulier, d'être parvenu, à force de persévérance, à suivre Bossuet jour par jour dans la période obscure de sa vie. C'est à sa naissance et même avant sa naissance que M. Floquet fait remonter son histoire; car il commence par nous faire connaître les parents et toute la famille de Bossuet. Nous assistons à l'éducation de l'enfant, nous voyons le jeune homme s'éprendre en même temps des beautés des anciens auteurs auprès desquels il formera son style, et de la sublime poésie des saintes Ecritures qu'il saura presque égaler. Peu à peu ce sérieux esprit s'instruit de toutes choses ; et pendant les dix-sept ans qu'il reste attaché à l'église de Metz et sur lesquels M. Floquet jette une vive lumière, à travers ses occupations d'archidiacre et de grand doyen, il se munit de cette science universelle dont il tirera dans la suite un si éclatant profit.

Il s'essaye à prêcher, en province d'abord, puis dans les cercles de l'hôtel de Rambouillet et de l'hôtel de Vendôme; sa réputation précoce le fait appeler dans les chaires de Paris, et même à la cour; le roi, qui se connaît en génie, fait écrire aussitôt au père de Bossuet pour le féliciter d'avoir un tel fils. L'étude des sermons tient une grande place dans le livre de M. Floquet, et nous ne saurions l'en blâmer. Il met quelquefois peut-être trop d'ardeur à savoir si tel discours a été prononcé le 16 ou le 18 du mois ; mais il a une remarquable pénétration pour découvrir les circonstances qui s'y rattachent, les événements qui en ont inspiré les principaux passages, et ces recherches servent beaucoup à l'histoire. Il analyse avec soin ces chefs-d'œuvre improvisés, et on trouve un sérieux plaisir à voir démonter pièce à pièce ces fortes machines qui ont remué et entraîné de si grands cœurs, à examiner de près les ressorts et les rouages qui ont rendu cette parole si puissante et si admirée.

Cependant il y a un enseignement plus attrayant encore à tirer du livre de M. Floquet, aussi bien que des écrits de l'abbé Le Dieu : ce ne sont pas seulement les œuvres de Bossuet qu'ils nous font connaître, c'est l'homme. Autour de cet illustre nom, la controverse s'est de tout temps agitée. La conduite de Bossuet envers le saint-siége au temps de la déclaration de 1682, sa manière d'agir avec les protestants, ses théories politiques et sa soumission au pouvoir absolu de Louis XIV ont été diversement appréciées, et donnent sujet aujourd'hui encore à une vive polémique. Les ennemis de sa mémoire feignent de ne voir en lui qu'un courtisan à l'esprit souple, qu'un ambitieux au cœur dur, fort sévère sur les croyances du peuple et fort tolérant sur les mœurs du roi, peu soucieux du bonheur public, indifférent au bien-être des pauvres, ardent et impitoyable dans les querelles théologiques et prêt à imposer sa foi par la menace et par la force. Tel est le portrait imaginaire de Bossuet que tracent ceux qui le redoutent

encore comme une autorité protectrice de l'Église et comme une des gloires les plus éclatantes de l'ancienne France. Aujourd'hui l'histoire anecdotique de sa vie est ouverte devant nous, c'est une épreuve où souvent les grands hommes se rapetissent; Bossuet, au contraire, reste aussi grand, aussi pur, aussi vénérable dans la vie privée que dans la chaire. Prince des orateurs, il est en même temps bon prêtre et saint évêque; ferme dans la foi, il est, relativement à ses contemporains, modéré dans la pratique; soumis au roi, il est toujours droit et digne, quoi qu'en disent ses détracteurs; il est quelquefois dans l'erreur, mais il a le privilége de n'avoir jamais de faiblesses.

Nous sommes en droit de lui faire un reproche, mais un seul et qui s'adresse plutôt à la nature de son esprit qu'à aucun défaut de son cœur : il était trop exclusivement de son temps et en subissait trop aisément les préjugés. Malgré toute l'étendue et toute la profondeur de son intelligence, il n'avait pas un de ces génies qui s'élancent en avant de leur siècle et devinent l'avenir. L'amour inné de la tradition qui le domina, et qui le préserva des erreurs théologiques aussi bien que des chimères politiques de Fénelon, ne laissa aucune place en son âme au goût légitime du progrès. Comme Louis XIV, il avait le sentiment et l'amour de la grandeur, mais il y joignait l'horreur de la nouveauté : c'est par ces deux traits que ces deux génies se rapprochent l'un de l'autre et représentent leur siècle à nos yeux.

Aussi ne faudrait-il pas toujours accepter sans contrôle les opinions et les doctrines de Bossuet : vouloir ériger en dogmes toutes ses maximes, et faire de lui le directeur de notre siècle comme il a été celui du siècle de Louis XIV, ce serait commettre un étrange anachronisme. Sa théorie sur les droits de l'Etat dans le gouvernement de l'Église et des consciences, de même que sa théorie sur le gouvernement politique, ne lui est pas propre à lui-même, elle est commune à ses contemporains; c'est pour cela qu'elle nous paraît en certains points si outrée et si défectueuse. Pour lui, la justice et la raison qui lui étaient naturelles faisaient incliner son cœur vers la douceur et la tolérance; mais les préjugés de son temps le retenaient dans le sillon tout tracé du pouvoir absolu s'imposant même à l'Église. En étudiant de près sa vie, on y remarque une certaine lutte entre ses idées politiques, qui étaient souvent erronées, et sa conduite, qui fut celle d'un homme de Dieu; il peut être intéressant de se rendre compte de cette contradiction et d'en pénétrer les causes.

Si l'on n'écoute que les apologistes de Bossuet, ils vous prouveront, pièces en mains, que Bossuet resta fidèle à la tolérance qu'avait établie l'édit de Nantes, qu'il la prêcha et la pratiqua toute sa vie. Dès 1654, à l'époque où il commença ses travaux pour la conversion des protestants, l'abbé Le Dieu remarque « qu'il avait l'esprit de saint

Augustin, de traiter les errants avec paix et douceur : c'était déjà, disait-il, faire une assez grande peine aux gens que de leur montrer qu'ils ont tort, et en matière de religion. — Il ajoutait que, les prétendus réformés étant naturellement révoltés contre l'Église, il fallait avant toute chose la leur rendre douce et aimable[1]. » A l'autre extrémité de sa vie, en 1703, voici encore comment il parlait à son secrétaire : « Du temps de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, on a perdu bien des occasions de donner des instructions importantes au public, parce qu'il n'était pas capable de les donner et qu'il ne pouvait souffrir que d'autres le fissent; de là le désordre et la révolte ouverte des religionnaires d'aujourd'hui, à laquelle on les a poussés par trop de rigueur, au lieu de les attirer par douceur et par insinuation, et par de solides instructions, comme faisaient les saints Pères[2].» Si le témoignage du confident devait paraître suspect, il serait facile de le confirmer par celui des adversaires mêmes de Bossuet, et en particulier par cette lettre que le ministre du Bourdieu écrivait à un protestant de Montpellier : « Je vous dirai franchement que les manières honnêtes et chrétiennes par lesquelles M. de Meaux se distingue de ses confrères ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. Car, si vous y prenez garde, ce prélat n'emploie que des voies évangéliques pour nous persuader sa religion. Il prêche, il compose des livres, il fait des lettres, et travaille à nous faire quitter notre croyance par des moyens conformes à son caractère et à l'esprit du christianisme. » Voilà Bossuet placé, par ses ennemis mêmes, parmi les défenseurs de la tolérance religieuse.

Qu'on écoute d'autres voix : on entendra accuser Bossuet, non-seulement d'avoir condamné en paroles la liberté des consciences, mais de l'avoir même violée par des actes de rigueur; on lui entendra reprocher d'avoir, dans certaines phrases de ses livres, autorisé l'emploi de la force pour aider les conversions, et d'en avoir lui-même fait usage dans l'exercice de l'épiscopat. Il a, dit-on, fait enlever des jeunes filles protestantes à leurs familles pour les placer dans la maison des nouvelles converties; il a laissé emprisonner des personnes de son diocèse parce qu'elles refusaient d'abjurer les erreurs de leur enfance. Et ce n'était pas chez lui la faiblesse d'un moment, l'entraînement d'un jour; c'était un système raisonné auquel il fut toute sa vie fidèle. Personne n'ignore l'éloge qu'il fit, dans l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier, de la funeste violation des engagements de l'édit de Nantes; et l'on ne peut oublier que, dans son

[1] *Mémoires de l'abbé Le Dieu*, p. 60.
[2] *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. I, p. 405.

ouvrage doctrinal de la politique tirée de l'Écriture sainte [1], à côté des conseils de modération qu'il donne aux princes, il leur accorde le droit de faire violence à toutes les convictions de leurs sujets.

Cette apparente contradiction peut se résumer en deux mots : Bossuet croyait à la tolérance et il l'aimait, car ses adversaires mêmes l'avouent et sa conduite habituelle le prouve ; mais, quand il fallait faire une déclaration de principes, il acceptait naturellement comme une monnaie courante, des idées que personne en son temps ne songeait à contester. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au dix-septième siècle, l'opinion commune accordait au pouvoir royal sur les choses les plus saintes, sur la propriété comme sur la conscience privée, comme sur l'Église, des droits dont l'étendue nous surprend aujourd'hui.

Tous les États de l'Europe, catholiques ou protestants, étaient dominés par ce faux principe, que l'État seul avait des droits et que les particuliers n'en avaient point devant lui. Cette doctrine, qui, par une singulière destinée, est devenue aujourd'hui celle du parti révolutionnaire, était alors acceptée par tous les gouvernements, républicains ou monarchiques. Toute propriété, par exemple, était sacrifiée à la propriété de l'État, et s'il fallait retrancher un quartier de rente, on ne s'en faisait point scrupule. De notre temps on voit encore soutenir, même par de fort honnêtes gens, que l'État seul doit enseigner, et que tout enseignement doit disparaître devant le sien ; au dix-septième siècle, on trouvait naturel que l'État eût une religion, et que devant elle toute autre religion fût anéantie : ce fut le principe des persécutions religieuses. Le droit d'un seul contre tous, ou de la minorité contre la majorité, ne pouvait paraître alors que le rêve d'un utopiste. En outre, le gouvernement religieux était intimement uni au gouvernement politique : depuis Constantin, ce système avait toujours prévalu, de sorte que l'Église, quelle qu'elle fût, était destinée à être sous la main de l'État, quand l'État n'était point sous la main de l'Église. En France, cette union de l'Église et de l'État était si étroite, que le roi était appelé l'*évêque du dehors*, et les prétendues franchises de l'Église gallicane, en éloignant le clergé du saint-siége, le mettaient encore plus sous la direction du souverain. Un tel système, en confondant trop souvent l'autorité spirituelle avec la puissance temporelle, repoussait absolument toute liberté religieuse.

Osera-t-on dire qu'elle avait été proclamée depuis la Renaissance, et que la Réforme l'avait apportée comme un bienfait à l'Europe moderne ? Calvin brûlant Servet au lendemain de son triomphe, Henri VIII et Élisabeth envoyant les *papistes* au supplice : voilà les spectacles de

[1] Voir livre VII, art. III., dixième proposition.

liberté que la Réforme avait donnés au monde. On avait pu facilement se convaincre que les protestants réclamaient la liberté quand ils étaient les plus faibles, mais qu'ils la changeaient en oppression quand ils en avaient la puissance. Ils n'avaient jamais érigé la liberté de conscience en principe.

Les catholiques de France, après les excès et les violences des guerres de religion, avaient donné le signal de la tolérance. L'édit de Nantes avait commandé la paix entre les deux religions; mais il les laissait en présence l'une de l'autre, sans établir cette incompétence de l'Etat en matière de foi qui est la seule garantie de la liberté. La guerre recommença sous Louis XIII; cependant elle fut plutôt politique que religieuse, et le gouvernement catholique de la France témoigna longtemps la ferme intention de respecter la liberté du protestantisme. Louis XIV lui-même n'eut point d'autre volonté pendant les premières années de son règne personnel : il laissait la conduite de ses armées à des calvinistes, à Turenne, à Duquesne, à Schomberg. Dans ses Mémoires destinés à son fils, il écrivait, à la date de 1661 : « Je crus, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était en premier lieu de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, et de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs[1]. » Et ce n'était point, de la part du roi, une affiche mensongère de modération; sa conduite répondait alors à ses paroles. A la date du 1er avril 1666, voici l'ordre qu'il donnait au duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre : « Vous en avez usé prudemment de ne rien précipiter sur les avis qu'on vous a donnés touchant quelques habitants du Havre de la R. P. R.; ceux qui en font profession ne m'étant pas moins fidèles que mes autres sujets, il ne faut pas les traiter avec moins d'égard et de bonté[2]. »

Ces remarquables paroles du roi ne trouvaient point partout un écho; pour compléter l'étude, il faut savoir comment les puissances protestantes répondaient à la modération de la France catholique.

Les protestants ont gagné l'histoire à leur cause; ils se donnent le mérite d'avoir été victimes, sous Louis XIV, de la révocation de l'Édit de Nantes; ils font oublier qu'à la même époque, dans tous les États où ils triomphaient, ils étaient persécuteurs. Tandis que le gouvernement français restait encore fidèle aux traditions de Henri IV, le roi de Suède, allant plus loin que ne devait jamais aller Louis XIV dans la voie des rigueurs, punissait de mort les catholiques, qui sont encore en ce pays sous le coup d'une législation vraiment barbare. Trente ans

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. Ier, p. 86.
[2] *Id.*, t. V, p. 375.

avant la révocation de l'Édit de Nantes, les états généraux de Hollande avaient rendu contre eux les décrets les plus sévères, interdisant aux prêtres l'entrée du territoire de la République, confondant les églises de Dieu dans la même réprobation que les maisons infâmes[1]. En Angleterre, même après le renversement de la République et le rétablissement des Stuarts, le Parlement faisait de telles propositions, que Louis XIV écrivit, en 1663, à Charles II cette phrase remarquable : « Vous savez avec quelle douceur et quelle modération les princes catholiques traitent dans leurs États leurs sujets qui professent une autre croyance; et, comme vous aimez la justice, je suis persuadé que vous voudrez bien avoir quelque nouvel égard à la recommandation que je vous fais de l'intérêt des catholiques de votre royaume[2]... » Ainsi c'est Louis XIV qui rappelle le gouvernement anglais à la pratique de la tolérance religieuse; on sait quel compte l'Angleterre tint de ses avis : au bill d'*exclusion* voté par le Parlement succéda le bill résolu en 1678, qui imposait à tout fonctionnaire le serment du *Test*, par lequel on devait traiter la religion catholique de *superstition* et d'*idolâtrie*. Ce n'était pas tout : le culte public était interdit, les échafauds se relevaient pour les prêtres, et les catholiques n'avaient trop souvent à choisir qu'entre le martyre ou l'exil.

Voilà ce qui se passait aux yeux de Louis XIV dans les États protestants de l'Europe, à l'époque où la France jouissait encore du bienfait de l'Édit de Nantes. Ce furent sans doute ces odieuses rigueurs qui excitèrent son indignation et lui firent abandonner la politique de douceur que lui inspirait sa nature; il ne put résister à la tentation des représailles. Ainsi nous croyons expliquer sa conduite, mais Dieu nous garde de la justifier ! Quelles que soient les causes de la révocation de l'Édit de Nantes, elle sera détestée à jamais. Par un remarquable décret de la Providence, cet acte de violence ne profita point à la religion ; il ne nuisit à aucune Église autant qu'à l'Église catholique. La persécution ruina sans doute ou fit périr un assez grand nombre de protestants, elle en fit sortir beaucoup du royaume ; mais elle servit singulièrement le protestantisme en empêchant les conversions sincères. Bossuet, mieux que personne en son siècle, dut comprendre cette conséquence de l'oppression religieuse ; car il savait mieux que personne ramener les esprits à la religion par la seule et légitime puissance de ses arguments et de sa parole. Champion de l'Église, il descend dans la lice pour combattre tour à tour Ferri, Claude, Jurieu, Leibnitz ; docteur, il écrit son admirable traité de l'*Exposition de la foi*

[1] On peut lire, dans l'*Histoire des provinces unies* de Ricquefort, l'adresse des députés des synodes, et la résolution des états généraux en date du 27 janvier 1651. (T. III, preuves 21 et 22.)

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 135.

ou son *Histoire des variations;* orateur, il monte en chaire; archidiacre de Metz et plus tard évêque, il conduit des missions, fonde des asiles; directeur des consciences, il éclaire les Turenne, les Courcillon, les Lorge, et par ses lettres si solides et si pressantes il confirme ses conversions et retient dans la foi de l'Église ceux qu'il y a ramenés.

M. Floquet nous révèle, en grande partie, le magnifique spectacle de cette infatigable activité; ceux qui n'ont admiré Bossuet qu'à la cour ne soupçonnent pas les laborieux efforts de sa jeunesse pour la réunion des deux Églises. Plus d'une fois il dut se croire au moment d'atteindre son but : à l'époque où l'Édit de Nantes était sérieusement respecté, quand on n'avait pas encore imaginé l'expédient des logements de troupes, d'illustres personnages, qui ne trouvaient plus dans la Réforme les avantages d'un parti politique, abandonnaient l'hérésie, et, ce qui est plus remarquable, les pasteurs mêmes abjuraient souvent la croyance qu'ils avaient enseignée. C'était vers eux principalement que Bossuet dirigeait ses efforts : docteur, il s'adressait de préférence aux docteurs. Et, lorsqu'il trouvait parmi eux un homme sincère, il le provoquait à la controverse, sûr que la lumière jaillirait pour lui de la discussion. Il avait une foi si vive, il savait ses arguments si bons et si invincibles, qu'il ne pouvait toujours croire qu'on fût sincère en y résistant. Cependant il ne cessait de les multiplier avec le zèle d'un apôtre. Quand il disait ce mot devenu célèbre : « Je ne crois pas, je vois, » il se sentait déjà en possession des clartés éternelles, et il regardait comme un devoir sacré d'en répandre les rayons : voilà le secret de son ardeur pour la controverse.

S'il eût été secondé par des ouvriers dignes de lui, et surtout si le gouvernement se fût abstenu de travailler aux conversions par des moyens si peu évangéliques, on peut croire que la France presque entière serait revenue dès le dix-septième siècle à l'unité de doctrine. Les protestants sincères semblaient, presque autant que les catholiques, désirer la réunion des croyances; ils comprenaient que rien n'est plus triste qu'une grande dissension entre les communions chrétiennes, que la vérité ne pouvait se trouver dans les deux camps et qu'il importait de découvrir où elle était cachée. Telles furent un moment les dispositions de Paul Ferri, ministre protestant de Metz, auteur du *Catéchisme de la Réforme*, et l'un de ceux qui eurent avec Bossuet les conférences les plus sérieuses. Rien n'est plus intéressant dans l'histoire de la Réforme que cette lutte de croyance à croyance entre Bossuet, jeune encore, mais déjà savant et respecté, et Ferri, honnête homme et estimé, vieilli dans le calvinisme, dont il était depuis cinquante ans un des plus doctes et des plus zélés ministres. M. Floquet nous montre ces deux illustres champions des croyances religieuses s'avançant l'un contre l'autre dans la bibliothèque de Ferri : le combat

singulier était secret et sans appareil, mais le récit nous en a été conservé par Bossuet dans ses manuscrits. Au début de l'entretien, Ferri avait dit que « c'étoit une entreprise digne du roi de travailler à un si grand œuvre. » Bossuet l'interrompt aussitôt : « Cette affaire, dit-il, regardant la religion et la conscience, doit être premièrement traitée entre les théologiens, pour voir jusqu'à quel point elle pourra être acheminée. Après quoi la piété du roi l'engagera, n'en doutons pas, à faire tout ce qui se pourra pour un ouvrage de cette importance, sans violenter en rien la conscience des uns ni des autres; chose dont tous savent que Sa Majesté est entièrement éloignée. Le temps, l'expérience ayant montré que, dans nos controverses, il y a beaucoup de malentendu, que tardons-nous d'en venir à des éclaircissements propres à diminuer notablement ces controverses, ou même à les terminer tout à fait? Le schisme qui nous sépare n'ayant déjà que trop duré, ce nous est à tous un devoir, une obligation étroite de travailler à y mettre un terme et à fermer une si grande plaie..... Et que faut-il autre chose, pour cela, que des explications amiables, des éclaircissements sincères entre les théologiens catholiques et ceux des ministres que l'on reconnaît les plus doctes, les plus raisonnables, les plus enclins à la paix?.... Il faut s'expliquer amiablement, il faut, par des éclaircissements sincères, diminuer considérablement les controverses, ou même les terminer tout à fait; et, sans chercher comment on a pu s'exprimer autrefois, aller droit au fond, sans aucune autre autorité que la parole de Dieu ; procéder non par controverse, mais par des expositions du dogme, en préférant les plus simples, les moins embarrassées, qui sont ordinairement les plus véritables[1]. »

Telles étaient les dispositions de Bossuet; c'est ainsi que s'engageait la controverse. Maintenant le débat va commencer sur les dogmes : il remplira une longue suite d'entretiens et de conférences. Bossuet, obligé par un voyage à Paris de les interrompre, continue la discussion par lettres. Ferri paraît ébranlé : « Vous m'avez tant dit, écrit-il à Bossuet, tant fait dire et tant écrit de bonnes choses, que je commence à mieux espérer, et à me sentir vous être plus obligé que je n'aurais cru, pour l'honneur que vous m'avez fait de me donner la première part à cette communication. Je souhaite que l'accommodement qu'on vous propose soit digne de votre approbation..... J'espère y faire entrer les autres, en les y attirant, sans qu'ils s'aperçoivent que l'on en soit empressé. Je continuerai d'agir de la manière dont j'ai commencé, et que vous approuvez, sans m'en cacher à personne, parce qu'il n'y a rien que de salutaire et d'honorable[2]..... »

[1] V. l'ouvrage de M. Floquet, t. III, p. 65 et suiv.
[2] Lettre de Ferri à Bossuet, 15 septembre 1666.

On sent l'empire que prend peu à peu sur le ministre la solide raison de Bossuet; et, quoique par moments le caractère irrésolu de Ferri ait peine à résister aux représentations de ses ardents coreligionnaires, il semble au moment de céder. S'il revient à la foi catholique, la Réforme est menacée dans l'Alsace. On touche au but, et déjà on peut apprécier les bienfaits qui résulteront pour l'Église de cette conquête pacifique, quand elle est tout à coup compromise, et perdue avant d'être achevée, par l'imprudente intervention de deux gentilshommes de Metz, ardents catholiques, qui, de leur propre mouvement, veulent mettre en avant le nom et l'autorité du roi pour hâter la réunion. Le changement fut subit, les réformés se roidirent, Ferri abandonna toute pensée de retour, la réunion devint impossible. Les efforts de Bossuet furent perdus, mais l'histoire doit tirer de là un enseignement: ce changement fait voir ce que l'Église a gagné quelquefois à l'intervention de l'autorité temporelle. Bossuet avait amené Ferri au seuil de l'Église, le seul nom du roi l'en fit fuir; la puissance de la persuasion était triomphante, la force humaine veut se montrer et détruit l'œuvre de Dieu. Tel fut, au dix-septième siècle, l'effet des menaces contre les protestants : ce fut à l'Église catholique qu'elles portèrent coup. Bossuet le comprit sans doute, car les esprits sûrs de leurs forces ne peuvent pas avoir de goût pour la persécution. Aussi son dernier mot était-il celui qu'a recueilli l'abbé Le Dieu et que nous avons déjà cité : « qu'on avait poussé les religionnaires à la révolte par trop de rigueur, au lieu de les attirer par la douceur et par de solides instructions. » Il n'aurait eu besoin, pour rendre sa théorie parfaite, que de formuler en principes les sentiments de tolérance qu'il avait dans le cœur.

Si l'on examine la conduite politique de Bossuet et ses maximes de gouvernement, on y remarquera la même opposition entre la pratique et la théorie. Par la sévérité des principes il appartient à son temps; par la douceur de la conduite il le devance. Né dans un pays où le pouvoir absolu était déjà en vigueur, comprenant, par les troubles de la Fronde, que l'aristocratie française était incapable de fonder un autre gouvernement, n'apercevant d'ailleurs dans la nation aucun vestige d'institutions libres, il ne croit pas à la liberté politique; mais cependant il n'aime pas l'oppression; il soutient le pouvoir absolu qui lui semble consacré par les siècles, et en même temps il en combat les abus par les vertus qu'il exige du prince.

Dès sa jeunesse il obéissait, comme M. Floquet le remarque, à deux sentiments profonds dans son âme : un dévouement religieux à l'autorité royale, et l'affection la plus tendre pour la personne du roi. En 1651, il achevait à peine ses études, il venait de soutenir sa thèse de licence; élu par ses condisciples pour porter la parole dans une cérémonie d'école, il choisit pour sujet de son discours ce texte de saint

Pierre : *Deum timete, regem honorificate*. C'était pendant les troubles de la Fronde, et déjà, loin de se laisser séduire par le mouvement de révolte, il prêchait la soumission à l'autorité, principe auquel il resta toute sa vie attaché. A quarante ans de là, en 1690, parlant de la fidélité au souverain, et mettant sur la même ligne ce qu'on doit au prince et ce qu'on doit à Dieu même : « Ces deux choses, dira-t-il, marchent d'un pas égal comme unies et inséparables[1]. »

La fidélité au roi est en effet à ses yeux un devoir de religion. Le commandement de l'apôtre est toujours présent à sa mémoire : « Que chacun soit soumis aux puissances supérieures, car toute puissance vient de Dieu. » Le roi est pour lui un ministre du Seigneur, presque aussi sacré que les chefs de l'Église ; il a des fonctions différentes, mais il mérite un égal respect. Bossuet croit donc au droit divin de la royauté, il a la foi monarchique; « mais sa soumission, comme l'a remarqué judicieusement M. de Maistre, n'a rien d'avilissant, parce qu'elle est purement chrétienne. » Ce qui abaisse l'homme, c'est d'obéir au souverain par ambition ou par crainte; c'est de ne l'honorer que s'il est puissant et de l'abandonner s'il tombe; c'est de se montrer fidèle non pas à la personne même du roi, mais à la force, quelle qu'elle soit, qui dispose des faveurs et des disgrâces. La soumission de Bossuet est toute différente : elle n'a pas été mise, il est vrai, à l'épreuve des révolutions, mais on peut affirmer qu'elle y eût résisté. Il faut, pour s'en convaincre, l'entendre parler des catastrophes dont l'Angleterre est le théâtre, et exhorter lord Perth, après l'avénement de Guillaume III, à rester fidèle à Jacques II détrôné. Après avoir félicité le seigneur anglais des persécutions qu'il souffre pour la foi : « Je ne suis guère moins touché, ajoute-t-il, de votre inviolable attachement pour le roi votre cher maître..... Conservez ce tendre amour et cette inaltérable fidélité pour votre prince : ne cessez d'en donner l'exemple au milieu d'une nation infidèle ; et qu'enfin à la vie et à la mort le nom du roi votre maître soit dans votre bouche avec celui de Jésus-Christ et de l'Église catholique comme choses inséparables. Dieu est en ces trois noms[2]..... »

Ce n'est pas, on le sent, une obéissance servile qu'il exige des sujets, c'est une soumission mêlée d'amour. Nourri des traditions de l'Ecriture, il veut « que le nom de roi soit un nom de père bien plus que de domination et de puissance.[3] » Il aime vraiment Louis XIV, et quand il parle de « ce cri de *Vive le Roi*, qui du peuple de Dieu a passé à tous les peuples du monde : « la vie du roi, dit-il, fait

[1] Cinquième avertissement aux protestants, n° XIII.
[2] Lettre à lord Perth, 14 mars 1689.
[3] Politique tirée de l'Écrituru sainte; liv. III, art. III.

la joie et le plus grand bien de l'État. Un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de l'État, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie et plus que sa vie[1]. » Cet enthousiasme lyrique pour la monarchie, si habituel au dix-septième siècle, devait être nécessairement mal compris du nôtre, et a fait accuser Bossuet de tenir à Louis XIV le langage d'un courtisan. Cette injure est trop populaire pour qu'on puisse la passer sous silence, les livres que nous avons sous les yeux doivent nous aider à la réfuter.

Le dix-septième siècle a connu, autant qu'aucune autre époque, le vice de la flatterie, et les écrivains satiriques du temps nous ont laissé un répugnant tableau de l'adulation qui était de mode à la cour. Flatter le roi, en ce temps-là comme en tout autre, c'était louer ses mauvais penchants, lui persuader qu'il était au-dessus de la morale publique et l'exhorter à s'en affranchir. Si Bossuet avait l'*âme adulatrice*, comme un grand poëte de notre âge n'a pas craint de l'écrire, il aurait donc pour plaire sacrifié les principes de la morale; il aurait encouragé les passions du roi plutôt que de le rappeler à ses devoirs. Quel langage au contraire Bossuet a-t-il constamment tenu à l'oreille du roi, en présence même de la cour? Il suffit, pour le connaître, de relire les sermons à leur date. Dès 1665, au temps des amours du roi avec madame de la Vallière, Bossuet monte en chaire; et, après avoir fait l'éloge de cette gloire royale qui sert les vues de Dieu, il oppose à ce magnifique spectacle les exigences de la morale chrétienne : « Sire, il faut remplir d'autres fastes et d'autres annales..... Dieu fait un journal de notre vie..... songeons donc à la faire belle, et effaçons par la pénitence ce qui nous y couvrirait de confusion et de honte[2].....» Un autre jour il fait à la conscience du roi un appel plus pressant encore, à ses désordres une allusion plus claire : « A l'heure de la mort sera fixé notre état. Oh! quel renversement en ce jour! Oh! combien descendront des hautes places! Fasse le Dieu que j'adore que cet auguste monarque ne voie jamais tomber sa couronne! Qu'il soit auprès de saint Louis, qui lui tend les bras et qui lui montre sa place! O Dieu! que cette place ne soit point vacante[3]! » Ce dernier cri est-il assez énergique? Témoigne-t-il assez du zèle du prêtre et de ses craintes pour l'âme du roi? Si le livre que nous avons sous les yeux ne s'arrêtait point en 1670, si M. Floquet nous montrait Bossuet à la cour au temps de sa faveur, on verrait que sa lutte contre madame de Montespan ne fut ni moins ferme ni moins apostolique. La sévérité de sa

[1] Politique tirée l'Écriture sainte, liv. VI, art. 1er, quatrième proportion.
[2] Premier sermon pour le premier dimanche de l'avent (1665).
[3] Deuxième sermon pour le premier dimanche de l'avent (1669).

voix n'égala point, il est vrai, la sainte véhémence du prophète Nathan annonçant à David le châtiment divin. Mais l'Église n'a frappé que rarement de ces grands coups, et, sans doute, sur l'ordre exprès de Dieu. Bossuet, comme évêque de Meaux ou comme prédicateur, n'avait pas mission pour faire entendre au roi de publiques réprimandes. Il combattait ses passions dans le secret; et, devant la cour même, il l'avertissait par de sévères allusions à sa conduite. Le grand écrivain que nous citions tout à l'heure avoue lui-même que, dans sa lutte contre madame de Montespan, « Bossuet parla, écrivit, agit en apôtre, qu'il ne craignit point d'offenser le roi en lui objectant les règles inflexibles de l'Église[1] » Telle n'est point d'ordinaire la manière d'agir d'un courtisan.

Mais il ne suffit pas de prêcher à un roi les vertus qui font un honnête homme; ceux qui ont la parole libre devant lui doivent encore lui rappeler d'une voix inflexible les devoirs qui sont propres à la souveraineté. C'est sur ce point surtout que la critique ignorante accuse Bossuet. Jamais, il est vrai, il ne traita des affaires politiques dans la chaire sacrée : la dignité de l'Église, autant que le bon goût, le lui défendait. Mais, s'il fallait s'attaquer aux tentations qui assiégent un trône, il s'armait pour leur déclarer la guerre d'une ardente énergie. Tantôt c'est l'ambition, c'est le goût des conquêtes qu'il cherche à réprimer par sa parole; ou bien, s'il loue la gloire des armes, c'est pour engager Louis XIV, dans un magnifique élan d'éloquence, à délivrer les chrétiens captifs du joug des Turcs, et à tourner contre l'islamisme des forces souvent trop employées à diviser la chrétienté[2]. Tantôt ce sont les misères du peuple qu'il représente avec la vivacité de son cœur et de son génie, soit à la cour, soit au roi lui-même. Infatigable avocat des pauvres, il sollicite la miséricorde du roi, et implore dans ses sermons la diminution des tailles, ou bien une exemption d'impôts en faveur de la misère, ou bien la fondation de quelque généreux établissement; ses sermons de charité, qui ne sont peut-être pas assez lus, font voir quelle était la tendresse de son âme.

Ainsi il cherche à faire passer dans la pratique ces vertus royales dont il fait l'unique contre-poids de l'autorité souveraine. On sait qu'il n'y réussit pas toujours. Il se faisait illusion quand il croyait qu'une nation peut trouver des garanties suffisantes de bonheur dans le cœur de son souverain : le cœur de l'homme est changeant et sujet aux faiblesses, il a besoin d'être défendu contre ses propres entraînements. Les institutions politiques sont plus nécessaires à un roi pour le contenir qu'à un peuple pour le satisfaire. Bossuet ne le comprit pas,

[1] Lamartine, le *Civilisateur*.
[2] Panégyrique de saint Pierre Nolasque.

c'était la faute de son temps; mais, à défaut des barrières d'une loi, il chercha toujours à imposer à l'autorité monarchique le frein de la religion, de la justice et de la modération; il corrigea autant qu'il le put, par la pureté de ses conseils, l'erreur de sa théorie politique.

Telle est l'image de Bossuet qui ressort pour nous des deux ouvrages si féconds en minutieux détails, qui sont dédiés à sa mémoire. Ils nous le font voir aux deux extrémités de sa carrière, en laissant à peu près dans l'ombre les trente années les plus glorieuses de sa vie, et cependant ils doivent servir sa gloire. A ses derniers jours Bossuet est le même qu'à ses premiers, toujours constant avec lui-même. Sa jeunesse a été préservée contre tout écart de l'esprit ou du cœur; sa vieillesse est prémunie contre l'orgueil et les tentations de la grandeur. Tout d'un coup il avait atteint au sommet de l'éloquence, de l'argumentation, de la raison; il n'en descendit jamais. Il n'y a chez lui ni perfectionnement ni décroissance. A vingt ans il était déjà aussi fermement attaché aux traditions de l'Église, aux institutions de la monarchie, qu'il le fut à quatre-vingts. A quatre-vingts ans, il avait encore la même ardeur, le même entraînement vers le bien qu'au temps où il sortait de la maison de Navarre. Rien n'est plus beau, pour nos yeux habitués à des spectacles si contraires, que ces vies où tout se tient et s'enchaîne, où le vieillard n'a rien à reprocher à sa jeunesse et rien à lui envier.

AMÉDÉE LEFÈVRE-PONTALIS.

LA

COMTESSE DE BONNEVAL[1]

On veut des romans, que ne regarde-t-on de près à l'histoire?

M. Guizot, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1855.

V

Il s'en fallait que la *sagesse* de Judith fût à toute épreuve. Aussi répondit-elle à sa sœur, quand celle-ci lui proposa de se faire religieuse avec elle :

— Non, je vous l'ai déjà dit, Marguerite. Je ne pense pas qu'il soit juste de ne se donner à Dieu qu'à demi.

— Et l'autre moitié de vous-même? qu'en faites-vous donc, s'il vous plaît, puisque le monde n'a que si peu d'attraits pour vous?

— Je suis trop jeune, répondit Judith en rougissant, pour sonder bien avant dans mon cœur.

Ce cœur dont elle parlait battait pourtant assez fort. Étrange pouvoir de l'imagination, qui pouvait évoquer, en faveur d'une simple image, d'un rêve de la première enfance, quelques-unes des émotions qui semblent n'appartenir qu'à l'amour! Sa sœur la regarda d'un air à moitié inquiet et à moitié malicieux; et, lui pinçant doucement l'oreille, elle dit en souriant :

— Prenez garde, ma petite sœur. On n'est guère trop jeune pour sonder son cœur quand on est arrivée à deviner qu'on en a un.

— Je vous jure, Marguerite, que je n'ai nulle envie de me marier.

— Vraiment! Cela devient un peu sérieux, surtout comme il paraît qu'on y songe, d'après ce qu'on m'écrit.

[1] Voir le *Correspondant* du 25 janvier 1857.

— Comment! on y songe? s'écria Judith d'un air consterné! Et, levant les yeux vers sa sœur, elle la regarda avec une expression si singulière, que celle-ci éclata de rire.

— Ce n'est qu'un projet très-vague, ma chère enfant; une idée qui a passé par la tête de nos grands parents. Je ne vous conseille pas d'y compter.

— Y compter! s'écria Judith avec un petit mouvement d'indignation.

Elle se leva et fit quelques pas vers la maison, puis s'arrêta pour cueillir quelques brins de réséda, dont elle respira un instant le suave parfum. Marguerite, dit-elle à voix basse, en se détournant comme pour examiner les grains rouges d'une branche de sorbier, Marguerite, qui donc songeait-on à me faire épouser?

— Vous ne devineriez jamais. M. de Bonrepos peut-être. Comment vous en accommoderiez-vous?

Judith fit un mouvement d'impatience; Marguerite continua en riant :

— Il a une maison superbe, il donne des repas magnifiques; c'est un vrai patriarche pour l'hospitalité[2]. Au fait, ce ne serait pas si mal tomber. Du reste, déridez-vous, ma belle; il n'a point été question de lui.

— De qui donc? demanda Judith.

— De quelqu'un que vous n'avez jamais vu, que vous ne verrez peut-être jamais. Comment cela peut-il vous intéresser de savoir son nom?

— Ma sagesse, que vous vantiez tout à l'heure, ne me garantit pas... d'un certain penchant à la curiosité.

— Eh bien, sachez, ma belle, qu'on a parlé bien en l'air, bien vaguement, et comme d'une chose tant soit peu extravagante, mais en même temps possible, de vous faire épouser... Allons! devinez qui. Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, comme disait feu madame de Sévigné; de vous faire épouser notre illustrissime cousin, M. le comte Claude-Alexandre de Bonneval, décédé en place de Grève en l'an 1706, et, à l'heure qu'il est, lieutenant général dans l'armée de l'empereur.

— Ah! fit Juliette en pâlissant. Une trop forte émotion lui coupait la parole. Ce n'était ni de la joie, ni de la crainte qu'elle éprouvait, ni même de la surprise; mais une de ces étranges sensations qu'on ressent quand une prophétie s'accomplit, quand un rêve se réalise, quand un pressentiment est justifié par l'événement. Ce qu'elle se disait à elle-même, en cet instant, pouvait se résumer en ces mots qu'elle répétait presque machinalement :

[2] M. de Bonrepos est un vrai patriarche pour l'hospitalité. (Lettres de madame de Maintenon.)

— Je le savais bien.

— Comment, vous le saviez, petite sournoise! Et pourquoi donc ne me le disiez-vous pas? C'est bien singulier, ma sœur.

— Mais c'est vous plutôt qui êtes singulière.

— Ah! je devine. Votre fidèle alliée, madame la marquise de Bonneval, vous en aura dit quelque chose.

— Non, en vérité; je vous assure que non. Du reste, je crois que cela se fera.

— Et pourquoi le croyez-vous?

— Parce que cela ne m'a pas le moins du monde étonnée.

— Et n'auriez-vous donc pas peur d'épouser un homme si léger, si...

— Arrêtez, Marguerite. Je me crois destinée à être sa femme. Vous le savez bien, cela ne dépendra pas de ma volonté, ni du plus ou moins d'inclination que j'éprouverai pour ce mariage. Le jour viendra où l'on me signifiera l'ordre de l'épouser, et, quels que soient mes sentiments secrets, vous le savez, ma sœur, il faut alors se taire, obéir, recevoir de la main de nos parents le voile qu'ils nous tendent ou l'époux qu'il nous choisissent. Une voix secrète me dit que l'on me commandera d'épouser M. de Bonneval, et..... pardonnez-moi cette fantaisie, ma sœur, je voudrais que ni vous ni personne ne m'en dît du mal.

— Soit, ma chère enfant. Vous êtes d'une originalité qui passe tout ce que j'ai vu jusqu'ici; mais Dieu me garde de vous faire de la peine. Embrassez-moi, ma petite sœur. Voilà la cloche qui sonne pour vêpres. Allons prier le bon Dieu qu'il nous donne à chacune des grâces d'état. J'ai l'idée qu'avec toute votre sagesse et votre air posé, vous en aurez besoin dans le siècle. Croyez-moi, mon enfant, après un temps, on s'accommode fort bien d'une retraite qui n'est mauvaise que pour ceux qui sont mauvais eux-mêmes.

Les deux sœurs s'agenouillèrent dans la chapelle, l'une dans le chœur, l'autre dans la nef. Le chant solennel et doux des religieuses, le jour qui baissait à chaque instant, les images des saints qui surmontaient les autels éloignés, et sur lesquels la lueur des cierges jetait des reflets mystérieux, tout était propre à calmer les cœurs et les esprits. Judith resta longtemps la tête cachée dans ses mains. Peut-être rêvait-elle plus qu'elle ne priait. L'avenir lui apparaissait sous une forme nouvelle. Une certaine fatalité semblait lui indiquer sa destinée future. Elle l'acceptait avec une exaltation paisible, une confiance aveugle.

— Je ne me soucie pas d'être heureuse dans ce monde, disait-elle tout bas dans sa prière. Il me suffit, mon Dieu, de faire votre volonté.

Mais elle l'aimait, cette volonté; elle l'appelait de ses vœux, et, tout en renonçant au bonheur, elle s'attachait au rêve qui devait lui en tenir lieu.

On songeait, en effet, au mariage extraordinaire dont Marguerite de Biron venait de donner la première idée à sa sœur. L'extrême difficulté où se trouvait leur père de doter ses filles lui avait suggéré la pensée de prêter à la marquise de Bonneval l'appui de sa faveur auprès du régent pour obtenir le retour de son fils, à la condition d'un mariage qui assurerait à Judith un titre et une position dans le monde en rapport avec le nom qu'elle portait[1]. C'était une des plus étranges grâces qu'on put solliciter, et, sous le dernier règne, il n'aurait pu en être question ; même à l'heure qu'il était, on n'y aurait guère songé sans la réunion fortuite de plusieurs circonstances favorables. Le crédit du marquis de Biron et de l'un de ses fils s'était élevé soudain à un très-haut degré. L'abbé Dubois, grand ami de Bonneval, Limousin comme lui, et en même temps favori du régent, trouvait aisément l'occasion de pousser ses propres affaires et celles de ses amis. Le comte du Luc, ambassadeur de France à Vienne, séduit comme tant d'autres par les qualités agréables du héros de Péterwaradin, s'employait avec zèle à préparer les voies pour son retour en France. Il vantait à tout propos la conduite de Bonneval, ses discours touchant le roi, et l'amour qu'il conservait toujours pour sa patrie. Il rehaussait l'éclat de ses exploits contre les Turcs, et la faveur dont il jouissait auprès du prince Eugène, lui-même qui était alors en très-bonne odeur à la cour de France, et auquel on cherchait beaucoup à plaire. Un certain prestige entourait le nom du transfuge, une certaine curiosité favorisait son retour. On n'était guère délicat sur l'honneur là où s'agitait cette question, et ceux qui s'indignaient à l'idée d'une si pernicieuse indulgence ne rencontraient qu'un sourire moqueur, ou, tout au plus, une sympathie très-faible.

La marquise de Bonneval avait vu de loin le point noir qui devait assombrir l'horizon de sa vie, et son instinct ne l'avait pas trompée. De même, quand les nuages s'amoncelèrent et que l'orage gronda sur sa tête, elle discerna la première le point lumineux qui pouvait être l'aube d'un jour meilleur. Sa profonde sagacité, mise en jeu par un sentiment passionné, lui avait fait pressentir l'intérêt que son cousin, M. de Biron, pourrait prendre un jour au sort de son fils. Elle avait jeté les yeux sur l'enfant qu'il avait toujours le mieux aimée, et dont il ne pouvait supporter l'idée de se séparer en la vouant au cloître. Elle devina que cette enfant ne cacherait pas à son père le genre de sentiment que lui inspiraient le nom et l'histoire de son cousin, et que l'inclination bien prononcée qu'elle éprouverait pour un tel mariage pèserait bien un peu dans la balance. Elle étudia avec une froide passion, si toutefois ces deux mots se peuvent lier ensemble, le cours des événements poli-

[1] Historique. Voir les *Mémoires de Saint-Simon.*

tiques et militaires, les intrigues de la cour, les sentiments d'un père et le cœur d'un enfant. La disgrâce de M. Chamillard ne lui causa point une joie extravagante; mais ses yeux cernés et un peu ternes brillèrent d'un certain éclat quand on lui annonça la chute de ce ministre. Elle se dit : « C'est bien, » et puis elle reprit son attitude ordinaire d'attente, d'attente longue et douloureuse. Lorsqu'elle vit, à l'hôtel de Biron, couler les larmes d'une mère au moment où sa fille aînée l'embrassait pour la dernière fois en partant pour le couvent, et les yeux d'un père s'arrêter avec amour sur sa troisième fille, elle se dit encore : « C'est bien. » Quand le bruit des exploits glorieux de son fils retentit en Europe, elle s'émut, mais toujours en secret, et ses lèvres serrées murmurèrent encore : « C'est bien. » Quand le grand roi mourut, et que Massillon s'écria, en face de cette idole renversée à terre : « Dieu seul est grand! » quand Judith enfant pleurait au récit de ses chagrins, rougissait au nom de son fils, ou pâlissait à l'idée des dangers qu'il courait, c'étaient toujours les mêmes paroles qu'elle répétait à voix basse. Tout marchait, tout avançait vers le but; tout tombait devant la fermeté terrible de ses désirs, qui, semblables au char sacré des Indiens, ne reculait devant aucun obstacle, n'épargnait aucune victime. Il y a quelque chose d'effrayant dans une affection unique qui domine un cœur que ne guide pas le devoir et que n'adoucit pas la religion.

Judith resta pendant quelque temps à Saintes : elle y fut très-heureuse. Cette vie douce et monotone lui convenait infiniment. Son frère l'emmenait se promener de temps à autre, et lui montrait les jolis paysages de la Saintonge. L'exil de celui-ci tirait à sa fin; il devait retourner à Paris et se marier dans quelques semaines. Il avait pris sa petite sœur en affection, s'amusait de son genre d'esprit, si différent du sien, et qu'il trouvait assez piquant. Judith était parfaitement raisonnable sur tout, hormis les affections du cœur; et, comme avec ces fous, qui ne parlent de leur folie que lorsqu'on touche devant eux la corde sensible, on pouvait passer beaucoup de temps avec elle sans se douter qu'elle eût une sensibilité très-incommode pour elle-même, mais fort peu pour les autres. M. de Bonrepos vint aussi pour quelques jours à l'auberge près de l'abbaye, et se plaignit de ne pas trouver sa Judith, comme il l'appelait toujours, aussi souvent au parloir qu'il l'aurait désiré. Elle aimait à se cacher dans le jardin, à lire à l'ombre des marronniers, dont les feuilles flétries tombaient une à une sur le gazon, comme des âmes dont la carrière est finie, selon l'expression d'un poëte anglais. De là elle se rendait près de sa grand'tante, madame de Lauzun, vraie religieuse, dont le regard et la voix versaient la paix dans l'âme, comme les dernières lueurs d'un beau jour la répandent sur la nature. Il est des êtres dont on se souvient toujours, dont les

paroles restent à jamais gravées dans la mémoire de ceux qui savent les apprécier. Heureux qui dans sa vie a reçu de telles empreintes sur son âme; elles ne s'effacent jamais. Judith, au comble des épreuves que le ciel lui réserve, ne perdra pas le souvenir de la petite cellule où madame de Lauzun la faisait asseoir à ses côtés, ni de l'église où elle priait à Biron. Quand nous étouffons sous le poids de la vie, il y a pour nous des points d'appui dans le passé, visibles à travers les nuages de la route.

VI

A son retour à Paris, dans l'automne de l'année 1716, ses deux sœurs éloignées, l'une en Espagne, l'autre au couvent, Judith se trouva au milieu de sa famille dans une position nouvelle. M. de Gontaut annonça qu'elle avait de l'esprit; son père, qui l'avait toujours beaucoup aimée, commença à en raffoler; sa mère, qu'elle craignait, la traitait avec une douceur inusitée[1]. Madame d'Urfé, sa tante, frappée ainsi que madame de Saint-Simon, son amie intime, de la sagesse de son maintien, la prirent en affection; M. le duc de Saint-Simon lui-même daignait de temps à autre lui adresser la parole. Judith n'était pas le moins du monde timide, excepté pour ce qui touchait les sentiments intimes. Un excès de timidité s'allie rarement avec une grande modestie. Ne songeant point à paraître, il lui était fort égal de parler à qui que ce fût; personne ne lui imposait que ceux qu'elle aimait véritablement. M. de Lauzun, son grand-oncle, devant qui toute sa famille tremblait, et qui, tout en faisant beaucoup de bien à sa nièce, madame de Biron, ne l'aimait pas du tout[2], s'étonnait et s'amusait des réponses pleines de sens de la petite de Gontaut, comme il l'appelait toujours. Pour elle M. le duc de Lauzun était un être incompréhensible; elle ne pouvait en aucune façon rattacher la figure et le caractère de ce vieillard hargneux à son histoire galante et étrange. Le portrait de Mademoiselle qu'elle voyait chez lui la faisait souvent rêver. Elle s'était prise d'un grand intérêt pour cette femme passionnée, imprudente et malheureuse, dont la vie avait été si cruellement gâtée, et par elle-même et par les autres. Il y avait des choses qui frappaient l'imagination dans l'histoire de ce vieil oncle, chagrin, sauvage, malin jusqu'à la méchanceté, et bon cependant pour ses amis et ses parents. Elle le regardait avec curiosité, et se demandait compte du charme qui avait fasciné le cœur de la fille de Gaston d'Orléans. Elle songeait à ses

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*
[2] *Idem.*

années de captivité à Pignerol, à ses entrevues avec le malheureux Fouquet, où la tragédie se tournait en comédie, quand l'ex-ministre, ébahi de ses très-véridiques récits, le prenait pour un fou, jusqu'à craindre de se trouver seul avec lui. Elle rêvait aussi à ce qu'on lui avait raconté de la fuite de la reine d'Angleterre, la belle Marie Béatrice, et du bonheur qu'avait eu M. de Lauzun de la protéger, de la sauver. Elle mourait d'envie souvent de lui parler du passé, et l'osait quelquefois ; mais, si d'un côté elle y réussissait, de l'autre elle n'en rapportait qu'un sentiment pénible. Les moqueries perpétuelles qu'il mêlait à ses souvenirs lui étaient insupportables. Elle aurait voulu l'admirer ; mais ni son esprit ni son caractère ne prêtaient le moins du monde à l'enthousiasme. Les traits cruels qu'il n'épargnait ni aux autres ni à lui-même la faisaient tressaillir. A l'un de ces dîners qu'il donnait toujours en bonne et grande compagnie[1], il racontait à sa façon le voyage de Londres à Calais, et donnait un tour plaisant à cette aventure héroïque. Il vit sa petite-nièce effeuiller avec vivacité la plus belle rose d'un bouquet qu'on venait de lui donner.

— Que faites-vous donc, mademoiselle de Gontaut? lui dit-il, vous croyez-vous assez riche pour traiter ainsi les dons que l'on vous fait? Vous ne chassez pas de race, il me semble; madame votre mère aurait plutôt vendu ce bouquet que de le mettre en pièces.

— Je vous demande pardon, mon oncle, dit Judith en rougissant, il me semble que je faisais comme vous tout à l'heure.

— Et que faisais-je donc, mademoiselle?

— Ne gâtiez-vous pas en riant la plus belle fleur de votre vie?

Le duc de Lauzun haussa les épaules; il se peut que la réponse ne lui déplût pas tout à fait. Quelques jours après, sa femme emmena Judith à leur jolie maison de campagne, à Passy, où soir et matin se réunissait une compagnie nombreuse et choisie. La marquise de Bonneval était absente de Paris, et personne ne parlait à Judith du projet de mariage dont sa sœur l'avait prévenue ; mais on faisait souvent mention devant elle du comte de Bonneval, de ses exploits, de ses affaires et du succès probable des démarches tentées pour son retour. Jamais elle n'entendait prononcer son nom sans émotion, jamais elle ne fit la moindre infidélité au culte étrange et secret qu'elle lui avait voué. Pleine d'esprit, gaie, car elle croyait à un avenir heureux,—quelle jeune fille de dix-huit ans n'y croit pas? — très-agréable de figure, quoique d'un genre de beauté assez original, Judith n'eut jamais le moindre désir de faire effet, la moindre velléité de succès mondain. Attendre en silence le moment sur lequel elle comptait, celui où on lui ordonnerait d'épouser son cousin, se rendre digne d'une destinée qui lui

[1] *Saint-Simon.*

apparaissait comme le comble de la gloire et du bonheur, telle était sa vie au milieu d'une société où elle ressemblait à une petite primevère que le hasard fait naître dans une serre chaude. Pure, simple et profondément sensible, ni les élans de son cœur, ni ses croyances, ni ses sentiments, ne se montraient à la surface. Un jour que, dans un de ces jeux d'esprit si en vogue à cette époque, on assignait à chaque personne de la société alors rassemblée à Passy un nom de guerre quelconque, d'un commun accord on donna à mademoiselle de Gontaut celui de Silence, et cependant elle causait plus et mieux que pas une personne de son âge. Madame de Caylus, intimement liée depuis l'enfance avec madame de Nogaret, ayant rencontré chez elle sa nièce, qu'elle lui présenta sous le nom de la petite Silence, s'amusa de sa conversation, et dit en riant : « Voilà un silence bien expressif. » Quelques jours après, elle lui entendit dire qu'elle désirait vivement voir madame de Maintenon, chose devenue alors très-difficile. Elle la mena avec elle à Saint-Cyr, et dans l'appartement de la veuve de Louis XIV, qui reçut avec bonté la jeune fille, dont M. de Bonrepos, un de ses anciens amis[1], lui avait dit des merveilles. Comme elle voyait les yeux de Judith fixés sur elle avec un intérêt timide qu'elle ne savait pas dissimuler, elle lui dit en souriant : « Mon enfant, vous êtes aussi curieuse que le czar de Russie. » Et elle raconta, avec cette grâce qui ne lui faisait jamais défaut, l'apparition de Pierre le Grand à Saint-Cyr, et l'étonnement qui se peignit sur son visage lorsqu'il eut brusquement entr'ouvert les rideaux de son lit pour la regarder à son aise.

— Ma tante n'est-elle pas adorable? s'écria madame de Caylus en revenant de Saint-Cyr à Paris.

— Plutôt admirable qu'adorable, répondit Judith. La raison défend l'idolâtrie : comment donc s'y livrer en présence de la raison même.

Madame de Caylus sourit et lui dit :

— Il y a quinze ans, je ne vous aurais pas menée chez elle. Une telle réponse m'aurait laissée à dix lieues de vous dans son esprit, et j'étais passionnément jalouse de l'estime de ma tante. Madame la duchesse de Noailles, mademoiselle d'Aumale et moi, nous nous disputions avec acharnement la petite partie de son cœur qu'elle avait à nous donner; et madame la duchesse de Bourgogne, hélas, daignait aussi se mêler à nos rivalités. J'ai toujours beaucoup aimé ma tante, je l'ai toujours aussi beaucoup crainte; maintenant je la vois rarement, et cependant elle remplit ma vie comme toujours. Si je viens à la perdre, il y aura un grand vide autour de moi que rien ne pourra jamais combler.

— Ah! le vide vaut bien le néant! s'écria Judith.

— Vous entrez seulement dans la vie, mon enfant, que savez-vous du vide?

[1] Lettres de madame de Maintenon.

— Rien encore, répliqua la jeune fille; mais je crois deviner qu'on doit moins souffrir en perdant le bonheur dont on a joui qu'en soupirant après un bonheur qu'on n'a jamais et que l'on ne doit jamais posséder.

— J'en doute, ma petite; un papier blanc peut servir encore; mais quand on y a beaucoup écrit...

— On l'apprend par cœur, interrompit vivement Judith, et n'importe alors si on vous le dérobe. Madame de Caylus la frappa doucement sur la joue.

— Croyez-moi, mon enfant, écrivez au crayon les premières pages de la vie. Il vaut mieux souvent effacer ce qu'on y a mis que de graver certains souvenirs si avant dans son cœur, qu'on en porte les marques jusqu'au tombeau.

— Vous croyez? fit Judith. Elle regarda madame de Caylus avec curiosité, non qu'elle eût l'idée de suivre ses avis, mais elle aurait voulu découvrir dans cette charmante figure (charmante toujours malgré les premiers ravages de l'âge) si la légèreté ou la sensibilité blessée lui dictait ces paroles. Elle ne vit rien qu'un de ces sourires enchanteurs qui faisaient dire, quarante ans auparavant, à madame de Maintenon : « La petite de Murçay est vraiment charmante[1], » et qui maintenant encore donnait un attrait singulier à chacun de ses regards.

Enfin madame de Bonneval revint de la campagne, et Judith supplia madame de Lauzun, chez qui elle était, à Passy, de la conduire dans son carrosse à Paris, et de lui donner ainsi l'accasion de retrouver une personne qu'elle désirait si vivement revoir. C'était dans les premiers jours de novembre ; un voile de brouillard que le soleil ne pouvait percer assombrissait le jour. Madame de Lauzun regarda les beaux arbres du bois de Boulogne, dont les feuilles tombaient à chaque moment, et dit en soupirant :

— Encore une année bientôt écoulée! Mon Dieu! comme le temps nous échappe! Vous voilà bonne à marier, ma chère; y songez-vous quelquefois?

— Cela ne me regarde pas, ma tante, répondit Judith avec une naïveté passablement mélancolique, car elle disait vrai dans un certain sens.

— Il y a lieu de croire, ma petite, qu'on y songe pour vous.

— En vérité, madame? dit la jeune fille en rougissant.

— A propos, Judith, vous aurez un compliment à faire à madame de Bonneval sur le succès probable des démarches faites pour le retour de son fils. Il paraît que la médiation du prince Eugène aura bientôt son

[1] Lettres de madame de Maintenon.

effet. M. le duc de Saint-Simon s'en indigne, et, par conséquent, ma sœur aussi ; mais M. le duc de Lauzun voit l'affaire d'un très-bon œil. Il s'est même fâché hier contre les mécontents presque autant que l'autre jour à propos de la revue des gardes du corps[1].

— Ah ! de grâce, ma tante, dites-moi ce qui est arrivé ce jour-là. J'ai eu à m'occuper de mesdemoiselles de Grammont et de Colbert. J'ai vu de loin que le temps était à l'orage, mais sans y rien comprendre. Madame de Poitiers pleurait à chaudes larmes. Vous, madame, aviez l'air triste, mais calme et gracieux comme à l'ordinaire, et mon bon oncle était si fort en colère, que je n'osais lever les yeux sur lui. Je ne pouvais souffrir, non plus, de regarder M. le duc de Saint-Simon. Il me fait toujours l'effet d'épier d'un œil et de condamner de l'autre. Pardon, ma tante, pardon !

— Vous êtes une petite malicieuse qui savez aussi faire usage de vos deux jeunes yeux à peine ouverts. Eh bien, mon enfant, c'était ma faute, ma très-grande faute à moi. Madame de Poitiers, qui n'a jamais rien vu, pauvre petite femme ! mourait d'envie d'aller à la revue, mais n'osait s'y montrer dans son grand deuil. Nous agitâmes cette grande question. Nous trouvâmes que je pourrais bien l'y mener un peu enfoncée dans mon carrosse, et l'affaire fut ainsi conclue. Au milieu de notre gaieté, notre bon oncle arrive de Paris. Nous usâmes de quelques détours pour lui conter ce que nous venions d'arrêter. Dès qu'il l'apprit, je vis à sa figure qu'il ne se contenait pas de colère, et que j'avais réveillé le chat le moins endormi du monde. Il faut que vous sachiez qu'il a été autrefois capitaine des gardes du corps, et que jamais il ne s'est consolé de la perte de cette place. J'avais donc fait de la peine à quelqu'un à qui je ne pense qu'à en épargner.

— Et puis, ma tante, mon bon oncle nous a dit les choses les plus dures, les plus désobligeantes du monde ; il nous a fait une scène épouvantable.. Vous avez eu les larmes aux yeux. Vous ne répondiez pas ; vous souffriez, j'en suis sûre.

— Ah ! ma chère enfant, il est si aisé d'être calme quand on n'est pas dans son tort ! les injures ne font de mal que lorsqu'on les mérite. C'était sa colère, ce n'était pas lui qui parlait ; et puis j'avais rouvert une de ses anciennes plaies. Cela seul m'effrayait.

— Quel souper nous fîmes, ma tante ! Le plus triste réfectoire eût été gai en comparaison ; et puis, les cartes que vous fîtes donner tout de suite après d'une manière si adroite et si polie, quand on voulut dire quelque chose ! Ah ! mon Dieu, que je vous ai trouvée parfaite ce jour-là !

— Il m'a baisé la main le lendemain matin, et m'a dit qu'il devrait

[1] Tout ce qui suit est tiré des *Mémoires de Saint-Simon*.

baiser chacun de mes pas. Il est si bon, votre oncle, malgré son trop de vivacité! Il serait difficile de trouver plus d'agrément dans le mariage que je n'en ai goûté avec lui.

Judith serra la main de sa jeune grand'tante, et pensa qu'il fallait, assurément, beaucoup de vertu pour suivre si bien le précepte évangélique de se trouver content de l'état où l'on est.

— Je ne veux plus plaindre ou envier personne, se dit-elle. Si la femme de mon bon oncle de Lauzun se trouve heureuse, où donc le bonheur va-t-il se nicher?

Ce n'était assurément pas dans le cœur ou sur la figure de la marquise de Bonneval. Elle souffrait plus en arrivant au but qu'en y tendant, comme le cheval qui touche au terme de sa course, et dont les muscles fatigués redoublent d'efforts. Sa santé cédait enfin sous la tension perpétuelle de ses sentiments et de ses facultés. Les *vapeurs*, comme on qualifiait alors ce que de nos jours nous appelons *maux de nerfs*, la minaient. Une grande irritabilité d'humeur se décelait en elle à chaque instant. Ses amis commençaient à l'éviter. Judith fut frappée, en la voyant, de l'altération de ses traits. Ses cheveux étaient devenus gris et ses yeux étaient éteints. Elle se jeta dans ses bras avec effusion. Madame de Bonneval lui rendit ses caresses d'un air un peu distrait, et puis, se remettant à son bureau, elle lui fit signe de s'asseoir. Elle lisait avec anxiété des papiers qu'on venait de lui remettre. Un instant elle s'interrompit et dit d'une voie émue :

— L'abbé Dubois sort d'ici. Il m'assure que la présence du comte de Bonneval à Paris est absolument nécessaire pour faire entériner les lettres de rémission qui sont déjà scellées; qu'il doit se rendre à la Conciergerie pour quelques heures: c'est une cérémonie dont la naissance et les dignités n'exemptent personne. Il me prie de lui écrire pour faciliter son voyage. Il faudra donc qu'il vienne! Il viendra donc! je le verrai. Ah! mon Dieu, je ne savais pas que la joie ressemblât tant à la souffrance! Croyez-moi, Judith, à force de souffrir on perd quelfois la faculté d'être heureuse.

— Non, non, madame, il est seulement difficile de croire au bonheur.

— D'ailleurs, continua madame de Bonneval, il faut qu'il vienne. Il y a eu promesse de ma part. C'est une condition essentielle.

Elle regardait Judith tout en parlant, mais sans lui adresser directement la parole. Celle-ci sentit quelque embarras ; pour le surmonter, elle dit en souriant et rougissant un peu :

— Pardonnez-moi mon indiscrétion, madame; mais, si c'était possible, j'aurais un si grand plaisir à voir la lettre que le prince Eugène vous écrivit après la bataille de Péterwaradin, où M. le comte de Bonneval se couvrit de tant de gloire!

Madame de Bonneval ouvrit avec une sorte d'irritation un des tiroirs de son bureau. Elle en tira plusieurs papiers, qu'elle mit devant Judith en lui enjoignant de les lire.

— Oui, lisez cela, s'écria-t-elle avec impatience, lisez ce qu'on dit, ce qu'on pense de lui maintenant. C'est un héros! c'est un grand homme de guerre! c'est le brave des braves! Que m'importent à moi tous ces noms qu'on lui prodigue? C'est mon fils; je veux le voir, le garder près de moi. Je n'aime que lui au monde. Tenez, voilà la lettre du prince, et puis lisez aussi ces vers, ajouta-t-elle en tirant un papier de dessous les autres. Lisez à haute voix, que je les entende de votre bouche.

C'étaient les stances de Jean-Baptiste Rousseau sur la bataille de Péterwaradin. D'une voix émue, Judith lut ces vers, que madame de Bonneval avaient soulignés:

Quel est ce nouvel Alcide,
Qui seul, entouré de morts,
De cette foule homicide
Arrête tous les efforts?
A peine un fer détestable
Ouvre son flanc redoutable,
Son sang est déjà payé.

— Ah! mon Dieu! s'écria Judith, en laissant tomber le papier et couvrant son visage de ses mains. Puis, relevant la tête d'un air fier et joyeux, elle tendit les bras à la marquise et s'écria :

— Ah! que vous devez être heureuse! Tant de gloire! tant de sang chrétien épargné! Un si noble triomphe! Les princes le félicitent! Les infidèles tremblent devant lui! La France lui tend ses bras maternels, et vous, sa mère...

Trop émue pour achever sa phrase, elle s'interrompit, et deux larmes d'enthousiasme coulèrent sur ses joues. Madame de Bonneval la regarda, et sa figure s'adoucit. L'attirant à elle, elle la nomma sa fille à plusieurs reprises; mais, prenant sa main et la posant sur son cœur, elle dit d'une voix creuse : « Le ressort en est brisé, mon enfant. J'ai soif de le voir, et n'ai soif de rien autre chose. » Le cœur de Judith se serra. La sympathie ne pouvait plus être entière entre deux êtres si différents, entre cette âme usée par la souffrance et cette jeunesse pleine de vie, qui ne concevait pas la défaillance de l'âme dans de nobles transports; mais la jeune fille se consola en relisant les lettres qu'elle tenait en main, en emportant dans sa mémoire les paroles du poëte, et en se souvenant du nom de *fille* que madame de Bonneval lui avait donné.

VII

Quelques mois s'écoulèrent ; l'année 1717 arriva. La dissipation, le luxe, une véritable fureur d'amusements, régnaient dans Paris. La débauche envahissait la cour et la ville. La licence dans les mœurs, dans le langage, augmentait tous les jours ; la misère du peuple grandissait à proportion du luxe des classes aisées. Tenant par la naissance à ce qu'il y avait de plus noble dans la monarchie, de plus influent à la cour, mademoiselle de Gontaut jetait un regard étonné sur le monde qui l'entourait. Son père était un des courtisans, son frère un de ceux que l'on nommait « les roués du régent. » Sa nouvelle belle-sœur, la charmante Adélaïde de Grammont, se mêlait déjà aux femmes les plus folles de la cour. Il y a des gens qui regardent passer la vie sans se jeter dans le courant, et des destinées façonnées par les circonstances, où les événements semblent dominer la volonté et les goûts. Judith, spectatrice attentive et muette, voyait le mal déborder de toute part, non sans en souffrir, mais sans laisser deviner cette souffrance. Rien de remarquable ne fit événement dans sa vie durant ces mois d'hiver. De temps à autre, elle allait voir madame de Bonneval, qui l'accueillait tantôt avec la chaleur de son ancienne prédilection, tantôt avec une froideur affligeante, mais qui pouvait s'attribuer à la santé déplorable de cette pauvre mère. Un jour elle lui annonça positivement l'arrivée de son fils.

—Dans quinze jours, il sera à Paris. M. le comte du Luc me le mande. Il me répond de son départ de Vienne pour les premiers jours de février.

— Quel bonheur! dit Judith... pour vous, ajouta-t-elle bien vite.

— N'y a-t-il donc que moi au monde qui en sois contente? Une mère à moitié mourante fêtera-t-elle seule le retour de son fils?

— Non, madame. M. le duc et madame la duchesse de Lauzun, mon père, ma mère, toute ma famille, prendront part à votre joie.

— Ils sont payés pour cela, murmura madame de Bonneval, mais trop bas pour que Judith pût l'entendre[1]. Elle la regarda pendant quelques instants, et puis lui dit brusquement : — Vous seriez plus jolie que vous ne l'êtes, mademoiselle de Gontaut, si vous cherchiez davantage à plaire.

— Comment, madame ! si j'étais coquette ? répondit Judith en souriant. Je vous assure que je passe beaucoup de temps à ma toilette, et que mes femmes ne se plaignent pas de ma patience.

[1] La famille de Biron avait prêté l'appui de son crédit à M. de Bonneval, à condition qu'il épouserait une de leurs filles. (Voir les *Mémoires de Saint-Simon*.)

— Il ne s'agit pas de cela, répliqua madame de Bonneval avec vivacité. Vous avez de jolis traits, un regard touchant, un teint pâle qui plaît à beaucoup de gens ; mais tout cela ne suffit pas pour rendre une femme aimable. Il faut qu'elle sache se faire valoir. Vous seriez parfaitement jolie, parfaitement sage ; vous auriez tout le savoir et tout l'esprit du monde, que jamais vous ne parviendriez à fixer le cœur d'un homme sans ce savoir-faire féminin qu'il faut pour les dominer.

— Je n'y ai point songé, répondit Judith assez froidement. N'ayant eu ni l'occasion ni le désir de gagner ou de fixer un cœur, je n'ai point cherché à en étudier les moyens.

— Ce qui serait mal aujourd'hui pourrait bien demain devenir un devoir, dit madame de Bonneval en appuyant sa longue figure sur ses mains maigres et pâles.

Judith rougit et se tut. Il y avait quelque chose de roide et de sec dans les manières de madame de Bonneval qui repoussait la confiance, et l'empêchait d'avoir l'air de comprendre. Elle lui dit adieu avec embarras.

Le lendemain, sa mère la fit demander. Contre l'ordinaire, elle la trouva seule dans sa chambre. Madame de Biron était au lit. Elle lisait avec attention des papiers dont elle était entourée. Une lettre de M. de Lauzun était ouverte à côté d'elle, une autre de madame de Bonneval se trouvait aussi sous sa main. Après les avoir liées ensemble avec un bout de ruban, elle fit signe à Judith de s'asseoir, et lui dit d'un ton assez affectueux :

— J'ai toujours eu à me louer, ma fille, de votre sagesse, de votre soumission à mes volontés.

Judith se pencha sur la main de sa mère et la baisa.

— J'ai à vous donner aujourd'hui une nouvelle preuve de la tendresse de M. votre père et de la mienne, et je ne doute pas que votre docilité aux volontés de vos parents ne se montre aussi bien dans cette occasion importante que dans le passé. Madame la marquise de Bonneval vous a demandée en mariage pour le comte de Bonneval son fils ; et nous avons agréé cette proposition, assez avantageuse quant à la fortune, et très-convenable quant à la naissance de M. de Bonneval et au rang qu'il tient à la cour de Sa Majesté l'empereur d'Autriche. Les qualités distinguées, la faveur dont il jouit auprès de grands personnages, ont réussi à effacer dans le monde les impressions défavorables qu'on avait pu recevoir de sa conduite passée. Le conseil de régence vient d'agréer les demandes faites pour l'abolition de ses lettres d'extradition. Il doit bientôt arriver à Paris pour les faire entériner, et en même temps pour hâter les préparatifs de son mariage avec vous.

Judith s'agenouilla près du lit de sa mère, et cacha un instant son visage dans ses mains ; puis, le relevant, elle dit d'une voie émue,

qui faisait contraste avec les paroles cérémonieuses de sa réponse :

— C'est à vous, madame, et à mon père de disposer de ma main. Vous daignez songer à mon avenir, je n'ai qu'à me soumettre avec reconnaissance à ce que vous en ordonnerez.

Madame de Biron attira sa fille vers elle et l'embrassa, puis elle tira du rouleau qu'elle tenait toujours en main la lettre du duc de Lauzun, et dit d'un air de satisfaction très-prononcé :

— C'est mon oncle qui fera la noce chez lui[1].

Puis elle se mit à relire celle de madame de Bonneval et d'autres qui avaient rapport à la même affaire. Bientôt elle s'écria avec impatience :

— M. le duc de Saint-Simon a eu la *bonté*, on pouvait bien s'y attendre, de parler *contre* la réhabilitation de M. de Bonneval au conseil de régence ! J'admire votre père, qui continue à le voir[2]. C'est comme pour l'érection du duché-pairie. Tout le monde sait fort bien que M. de Biron est fondé en droit à le réclamer. Le duc ose qualifier cette juste prétention d'effronterie. Si vos tantes n'étaient pas tant prévenues en sa faveur, il cesserait de venir chez nous ; mais votre père a toujours été aveugle sur son compte. Il l'a rapproché du duc de Beauvilliers. Voilà, en effet, un très-grand service qu'il nous a rendu ! aussi s'en vante-t-il partout.

Madame de Biron en était là de son discours quand on vint lui dire que l'abbé Dubois demandait à la voir.

— C'est pour l'affaire de M. de Bonneval, dit-elle. Et, congédiant sa fille, elle fit signe qu'on introduisît l'abbé. Les yeux perçants de celui-ci suivirent la jeune fille qui s'éloignait, et un sourire effleura ses lèvres. Il avait reçu ce jour-là une lettre de son ami, M. de Bonneval, qui lui parlait de son mariage dans des termes qui lui revenaient à la mémoire en regardant sa fiancée. D'autres, peut-être, auraient soupiré de ce qui faisait sourire l'abbé Dubois.

D'un air pensif, Judith monta le petit escalier tournant qui menait à l'entre-sol occupé alors par madame Dupuis, qui était tombée depuis quelque temps dans une maladie de langueur. Elle était assise près de la fenêtre étroite qui donnait sur la cour de l'hôtel. Ses pieds s'appuyaient sur une chaufferette, et ses mains, croisées sur sa poitrine, semblaient se reposer du long travail de sa vie. Elle n'y voyait presque plus, mais le bruit des voitures dans la cour l'amusait toujours. Elle se piquait de reconnaître, par de certaines différences dans le bruit des roues, les équipages qu'elle connaissait autrefois de vue. « Ah ! disait-elle, voilà madame la marquise de Simiane ! ses chevaux brûlent le pavé de Paris maintenant encore comme autrefois, lorsqu'elle venait aux grands

[1] C'est Lauzun qui fait la noce. (*Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] Historique. Il fut le seul, dit-il, ou presque le seul qui s'y opposa.

bals de M. le duc de Lauzun. Ecoutez donc! voilà des chevaux qui piaffent dans la cour, comme ceux de feu M. le marquis de Ségnelay; et ces bêtes-là, qui se traînent si lentement, je les reconnais: elles marchent comme leur maître, l'ex-ministre Chamillard, qui entrait toujours dans un salon en se dandinant. Ah! ne voilà-t-il pas M. le marquis qui rentre? Je connais le bruit de sa voiture comme je connaissais celui de ses pas, quand il venait nous voir à la campagne où vous étiez en nourrice chez ma nièce. Ah! en voilà un autre bien pressé, qui saute hors de son carrosse pendant qu'il roule encore. Je gage que c'est M. l'abbé de Moissac, ou bien M. de Gontaut. Ils ont du vif-argent aux pieds, MM. vos frères. » Et puis la vieille bonne se penchait vers la fenêtre, et cherchait à voir quelques-unes de ces figures qui lui rappelaient le passé, et qui ne se montraient plus dans l'étroit réduit où s'achevait sa vie. Mais son enfant à elle y venait; Judith ne manquait jamais à ce devoir. Ce jour-là elle ouvrit la porte de la petite chambre avec une certaine timidité et alla s'asseoir aux pieds de sa bonne. Elle lui prit les mains et dit à voix basse :

— Ma bonne, j'ai une grande nouvelle à vous apprendre, ou plutôt deux grandes nouvelles.

— Quoi donc, mon enfant? parlez vite : on a si grand'peur des nouvelles à mon âge!

— Eh bien, ma bonne, il n'y a rien que d'heureux dans ce que j'ai à vous dire. D'abord, mon cousin revient décidément dans quinze jours.

— Hélas! mon Dieu! fit madame Dupuis en joignant les mains.

Et deux grandes larmes tombèrent sur sa robe.

— Vous pleurez, ma bonne! de joie, n'est-ce pas?

— Ah! ma petite, ma chère enfant! il viendra, et moi je ne le verrai pas! Moi qui l'aime depuis si longtemps! Il y a six mois, j'aurais pu encore me traîner pour le voir passer, pour me cacher derrière une porte, et le regarder de loin ; mais je ne pense plus marcher. Je ne le verrai pas... mon petit Claude-Alexandre!

— Vous le verrez, ma bonne; je vous le promets.

— Vous, mon enfant! oui, vous êtes bonne, chère petite! mais qu'y pourrez-vous? Vous me direz toujours s'il est beau comme autrefois. Hélas! même ici, c'est à peine si je pourrais le voir; mes yeux sont si faibles!

— Vous le verrez ici, ma bonne, je vous le promets. Eh! n'ai-je donc pas une autre grande nouvelle à vous annoncer? si grande! si grande! qu'elle m'étouffe... Ecoutez donc, ma bonne; penchez-vous vers moi...

La vieille femme rapprocha son visage pâle et ridé de celui de la jeune fille, qui rougissait en lui disant à l'oreille :

— J'ai l'honneur de vous faire part du mariage de mademoiselle Charlotte-Judith de Gontaut, avec le comte Claude-Alexandre de Bonneval.

— Bon Dieu! s'écria madame Dupuis en se relevant brusquement; ce n'est pas possible!

— Ma bonne, embrassez-moi; on me le donne pour époux : désormais il sera de mon devoir de l'aimer.

— Vous ne l'avez jamais vu, mon enfant!

— Qu'importe? vous m'en parliez tant! dans mes rêves je l'ai vu souvent. Ce sera donc à moi à vous l'amener. N'est-ce pas qu'on peut bien un peu commander à son fiancé?...

— Ah! pour cela, c'est vrai; mais lui, cela ne sera pas peut-être un fiancé comme un autre... un si grand guerrier!

— Non, certes, il ne sera pas un fiancé comme un autre, répéta Judith avec émotion. Que je serai fière de porter son nom, d'appartenir à celui devant qui tout tremble, que tout le monde admire et envie! Quelle destinée glorieuse que la mienne! quel bonheur de se dire : La main qui serre la mienne est invincible! le nom que je porte est fameux dans toute l'Europe; et moi! que suis-je, pour mériter un pareil honneur?...

Madame Dupuis prit la tête de Judith entre ses mains, et lui dit avec effusion :

— Eh! qui pourrait ne pas vous aimer. vous, la plus angélique, la plus parfaite créature de la terre?... Puisse-t-il vous rendre heureuse, mon enfant chérie!

— Je ne me soucie pas d'être heureuse, répondit la jeune fille d'un air rayonnant qui n'allait guère avec ses paroles. Puis, déposant un baiser sur le front de madame Dupuis, elle alla jouer avec ses petites sœurs Charlotte et Marie. Pendant qu'elle les caressait, qu'elle leur montrait des images, que de rêves se croisaient dans sa jeune tête et la faisaient tantôt sourire, tantôt soupirer!

Quelques jours plus tard, madame de Bonneval, après une longue conversation avec M. et madame de Biron, demanda à voir leur fille, et Judith fut appelée au salon, où plusieurs personnes de sa famille étaient rassemblées. Quand elle entra, une vive émotion se peignit sur le visage de la marquise. Elle l'embrassa tendrement; on parla des engagements que l'on venait de prendre, et de l'arrivée prochaine du comte de Bonneval. devait passer vingt-quatre heures à la Conciergerie. Cette formalité remplie, ainsi que celle de sa réhabilitation, il s'empresserait, disait sa mère, de venir présenter ses hommages aux parents de sa fiancée. Son futur beau-père le mènerait alors chez le roi, le régent et les princes. On se félicita mutuellement de la conclusion de cette affaire importante, qui devait si heureusement res-

serrer les liens de famille. On convint du jour et de l'heure pour la première entrevue. M. de Lauzun, M. de Biron et ses fils, sa femme et ses sœurs mesdames d'Urfé et de Nogaret, ne tarirent pas en éloges sur un homme qui allait leur appartenir si étroitement. On s'embrassa, on eut même l'air de s'attendrir. Deux personnes cependant souffraient de cette scène : c'était Judith et madame de Bonneval ; les phrases d'usage répondaient mal aux sentiments qu'elles éprouvaient. Madame de Bonneval surtout avait le teint haut et la voix émue. Elle évitait les yeux de Judith, qui cherchait à lire dans les siens. Il lui semblait étrange que la marquise, après l'avoir si longtemps appelée sa fille, ne s'empressât pas de lui donner un nom si doux, maintenant qu'elle en avait le droit. Elle sentait bien que depuis quelque temps une certaine froideur altérait peu à peu leurs relations. Ce jour-là pourtant elle voulut lutter contre cette impression, et, comme madame de Bonneval lui disait adieu, elle lui prit les mains et dit en les baisant :

— Ah ! madame ! quand donc vous verrai-je seule ?

— Demain, si vous voulez, répondit la marquise d'un air un peu embarrassé.

— Le lendemain, en effet, Judith se rendit chez elle, et lui fit de tendres caresses qui parurent l'émouvoir. Madame de Bonneval lui prit la main, et dit en la regardant fixement :

— C'est à vous, Judith, d'assurer désormais le bonheur de ma vie. C'est en vous que je mets tout mon espoir. Promettez-moi de me seconder, ma fille, de m'aider à retenir mon fils en France, à lui faire abandonner cette odieuse carrière qui me l'arrache, qui me tue ! Vous me le promettez, n'est-ce pas ? vos larmes, votre amour...

— Madame, s'écria Judith en rougissant et avec un léger mouvement d'indignation, oubliez-vous que je ne connais seulement pas M. de Bonneval ?

— Oui ! continua la marquise sans s'arrêter à cette interruption, oui, je compte sur vous, Judith, vous me le devez et je l'exige. Il faut qu'il quitte le service de l'empereur, qu'il me consacre le reste de sa vie. J'ai bien consumé la mienne à le sauver ! J'ai assez souffert, assez pleuré ! Jurez de me seconder, ma fille.

Alors Judith, en rougissant encore davantage :

— Madame, j'espère que mon devoir, fortifié par l'attachement que j'ai toujours eu pour vous, et les liens qui vont m'unir au comte de Bonneval, me le feront aimer. Je me suis fait une si haute idée de son mérite, que peut-être y suis-je plus portée qu'une autre ne le serait à ma place ; mais, madame, il n'entre pas dans mes idées de chercher à lui arracher un consentement qu'il aurait refusé à vos prières. Croyez-le bien cependant, le retenir ou le suivre, s'il le voulait, serait un devoir bien doux pour une personne qui a aimé son nom et sa gloire

avant même de le connaître ; mais chercher par des pleurs à désarmer un guerrier, l'appui de la chrétienté, retenir un héros qui ne respire que les combats, de quel droit l'oserais-je ? Je prierai Dieu de vous aider, madame, à faire valoir les vôtres auprès d'un fils qui vous doit tant d'amour ; mais, si mes larmes doivent bientôt couler, ah ! je les cacherai plutôt que d'en faire un obstacle entre mon mari et la gloire qu'il aime plus que la vie.

— Vous osez me refuser ! s'écria la marquise, et une chose aussi juste, aussi naturelle ! Ah ! sans doute il est fort agréable de se marier pour vivre dans les plaisirs et libre de toute contrainte ; je comprends ce qu'il vous en coûterait de sacrifier une si charmante perspective aux désirs moins désintéressés d'une mère !

Judith se tut : il n'était pas dans son caractère de se justifier ou de répondre à un sarcasme par un autre. Son cœur se serra, mais sans éprouver aucun sentiment de colère. Au contraire, elle plaignait le malaise moral qui semblait attaquer une personne qu'elle aimait. La douceur de son visage et ses caresses ramenèrent par degrés la marquise à des sentiments plus raisonnables. Elles s'entretinrent encore quelque temps, et se quittèrent en s'embrassant ; mais le charme, l'abandon de leur ancienne intimité, n'existaient plus. Toutes deux le sentaient, en souffraient, et n'y pouvaient rien. Autant vaudrait chercher à rappeler le songe que le réveil a dissipé, que d'essayer de rétablir la sympathie éteinte dans deux cœurs qui ont cessé de se comprendre.

VIII

Peu de jours avant celui où l'on attendait M. de Bonneval, Judith se trouvait au spectacle avec sa belle-sœur, son cousin M. de Riom, et l'abbé de Moissac, son frère. La loge se remplit bientôt de jeunes gens qui s'empressaient autour de la charmante madame de Gontaut. On donnait *Andromaque*. Mademoiselle Sainval était admirable dans le rôle d'Hermione. Ses gestes, ses regards, respiraient tour à tour la fureur et la tendresse de la fille d'Hélène. Le parterre était ému, mais dans les loges, et sur la scène, où se tenaient quelques hommes du beau monde, on écoutait assez froidement. Les cœurs usés par le monde sont difficiles à émouvoir. Cependant, quand l'actrice prononça avec un sentiment exquis ces vers incomparables :

Je leur ai commandé de cacher mon injure ;
J'attendais en secret le retour d'un parjure :
J'ai cru que tôt ou tard, à ton devoir rendu,
Tu me rapporterais un cœur qui m'était dû ;
Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?...

de vifs applaudissements partirent de tous les côtés de la salle. Judith leva ses yeux mouillés de larmes pour voir d'où provenaient les bravos prolongés qu'une voix sonore faisait retentir au-dessus du bruit général. Elle aperçut, dans une loge à quelque distance de la sienne, et qu'elle connaissait pour être celle de l'ambassadeur d'Autriche, un homme dont le port majestueux, les nobles traits, l'uniforme étranger, lui causèrent une émotion si vive, qu'elle se sentit pâlir. « C'est lui ! se dit-elle, c'est lui ! » Et un profond sentiment de tristesse s'empara de son âme. Sans s'en rendre compte, peut-être sentait-elle que le rêve de sa vie était fini ; que le jeu d'enfant où son imagination avait trouvé tant de plaisir s'effaçait devant la réalité, et qu'une existence remplie de craintes, de soucis, d'espérances d'un nouveau genre, allait bientôt commencer pour elle. Le voilà donc, celui à qui elle a tant pensé depuis son enfance ! celui qui doit être désormais l'unique maître de son cœur ! Il y a des moments dans la vie où l'on s'arrête effrayé devant la réalité, même lorsqu'elle se présente sous une forme agréable. Recueillie, attentive à observer les moindres mouvements de celui qui lui était ainsi soudainement apparu, elle écoutait chaque mot de la pièce qui se jouait avec cette attention machinale que nous apportons souvent à quelque chose qui se passe devant nous quand notre âme est pour ainsi dire absente. Pendant les entr'actes, M. de Riom causait avec elle, ou plutôt lui parlait, car elle ne répondait guère que par des signes de tête. Il se moquait d'Oreste et de sa princesse.

— Un amour aussi fidèle, disait-il, ne serait-il pas ridicule de nos jours ?

Judith levait les épaules en souriant. Il lui fallait souvent, dans le monde où elle vivait, donner ainsi le change sur sa manière de sentir. Madame de Gontaut s'écriait en riant :

— Brave cadet de Gascogne, ne médisez pas de l'amour. Ce serait vraiment le payer d'ingratitude. Et le petit homme riait aussi.

Avant le dernier acte, ils virent le duc de Lauzun entrer dans sa loge, et le duc de Saint-Simon avec lui. Bientôt les yeux perçants de celui-ci parcoururent la salle et s'arrêtèrent sur la loge de l'ambassadeur d'Autriche. Se penchant aussitôt vers M. de Lauzun, il lui dit quelque chose à l'oreille. Le duc se redressa avec vivacité, et parut donner un ordre à un jeune homme assis près de lui. Au même instant M. de Saint-Simon se leva et disparut. Un moment après il entrait dans la loge de madame de Gontaut. Judith le salua avec une froideur marquée. Elle avait presque de la haine pour cet austère personnage. Il devait être facile de haïr M. de Saint-Simon. Avec des vertus qu'on est forcé de reconnaître, et assez rares au milieu de la corruption générale de son temps, c'était un de ces êtres qui feraient enrager une colombe et mordre un agneau. Le fiel de sa parole, la morgue insolente de son

maintien, cachés sous un vernis de raison et de savoir pédantesques, avaient toujours révolté la jeune fille ; mais depuis que, presque seul dans le conseil de régence, le duc s'était opposé au retour du comte de Bonneval, il lui était tout à fait devenu odieux.

— Jamais, dit le duc en s'asseyant, je n'ai vu, madame, une surprise pareille à celle de votre oncle, à l'aspect d'un neveu depuis si longtemps éloigné et si étrangement arrivé, ni un transport de joie plus vif. En vérité, M. de Lauzun me fait l'effet du père de l'enfant prodigue. Il ne manquera à ce retour ni le festin, ni la robe, ni l'*anneau*.

En prononçant ces derniers mots, il jeta un regard moqueur sur Judith, qui détourna froidement la tête. Se penchant vers son frère, elle lui dit à voix basse, mais assez haut pour que le duc pût l'entendre :

— Je croyais que les jansénistes se piquaient de plus de respect pour l'Écriture sainte !

— Comment ! M. de Bonneval ici ! s'écria alors madame de Gontaut avec vivacité.

— Je viens de lui céder ma place, madame, et le voilà qui reçoit les embrassades de M. de Lauzun. En vérité, il est bien heureux de rentrer en France sous de pareils auspices ! L'uniforme qu'il porte est une prodigieuse nouveauté dans ce lieu !

Quinze jours auparavant, Judith eût pris la parole pour défendre son cousin ; maintenant elle ne l'osait plus, et fixait sur madame de Gontaut des yeux qui semblaient dire : « Parlez, je vous en conjure ! » Celle-ci souriait derrière son éventail, et, se tournant vers M. de Saint-Simon, elle le regarda d'un air qui demandait grâce pour ce qu'elle allait dire.

— Pourquoi en voulez-vous donc tant à notre cousin de Bonneval, monsieur le duc ? Allez-vous lui faire l'honneur de le haïr ? ou bien seriez-vous, chose étrange ! de mauvaise humeur ce soir ?

Le duc répondit en s'inclinant :

— Vous m'entreprenez, madame, sur un sujet où je suis lié par le respect que je porte à toute votre famille et à vous-même. Le reproche que vous me faites me toucherait davantage si je le méritais moins. J'ai toujours été d'avis que le même ressort dans l'âme fait aimer et haïr.

— Je le crois, monsieur, s'écria Judith, et en une chose, du moins, je suis fort de votre avis.

Elle le croyait en effet, la pauvre enfant ; elle comparait ses inoffensives rancunes aux froides malignités de l'austère satirique qui si souvent insultait le malheur au nom de la vertu.

Madame de Gontaut, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, tournaient les yeux vers la loge du duc de Lauzun, pour regarder l'homme

extraordinaire dont tout Paris s'occupait alors. Depuis quelques mois on avait beaucoup parlé de lui ; sa figure, sa taille répondaient à l'idée qu'on se fait d'un héros, et sa présence redoublait ainsi le prestige qui déjà s'attachait à son nom.

— On assure, dit M. de Riom, que la formalité d'aujourd'hui a été l'occasion d'une distinction très-honorable pour M. de Bonneval. On lui a fait donner un carreau de velours à la séance, et messieurs les juges l'ont traité avec un respect tout particulier[1].

— Ah! ces hommes de robe si plein de morgue, dit M. de Saint-Simon, on les voit toujours ramper devant un nom pour si peu qu'il soit illustre !

La toile se leva pour le dernier acte, et chacun se tut. Une fois Judith crut s'apercevoir que M. de Lauzun dirigeait vers elle les regards du comte de Bonneval. Une fois encore elle entendit un bravo de sa bouche à quelque nouveau trait de génie dans l'actrice illustre qui jouait Hermione, et puis tout fut fini, et M. de Riom lui donna la main pour descendre le grand escalier du théâtre. Elle cherchait des yeux son oncle de Lauzun, sans réussir à l'apercevoir. Il était pourtant assez près d'elle, et M. de Bonneval aussi, qui la regardait avec un air de curiosité plutôt que d'intérêt.

Quand elle se trouva dans le carrosse de sa belle-sœur, seule avec elle, celle-ci lui passa un bras autour du cou, et lui dit d'un ton caressant :

— Ma chère enfant, vous allez épouser un homme plus séduisant que pas un. Gardez-vous bien de l'aimer, ou c'en est fait de vous. Il vous rendra malheureuse comme les pierres.

— Et si je ne l'aime pas, Marie, serais-je donc plus heureuse?

— Assurément, ma chère ; il y a tant de petits bonheurs dans la vie préférables à un grand, quand ce grand passe comme l'éclair, et que sa fuite, qui est sans retour, fait verser des larmes amères!... Fiez-vous-en à moi, ma petite ; une amitié bien sage, bien raisonnable, voilà ce que demande l'état du mariage. Où en serais-je maintenant, je vous le demande, si je m'étais prise d'amour pour M. de Gontaut?... aux larmes, aux jalousies, au désespoir !

— Où en êtes-vous donc à l'heure qu'il est? dit Judith tristement.

— A m'amuser, ma chère, parfaitement, royalement, divinement. Quelquefois, il est vrai, je suis en butte aux brocards de M. le duc de Lauzun, qui seraient bien autrement vifs si je n'étais la petite-fille de mon grand-père[2] ; à être appelée une des folles de la cour : c'est un titre charmant dont je me fais gloire.

[1] Historique. *Mémoires du prince de Ligne.*
[2] *Mémoires de Saint-Simon.*

— Et après? dit Judith, où en serez-vous après?

— Et que voulez-vous dire, ma belle, avec votre après?

— Je songeais, répliqua Judith, à une histoire que M. de Cambrai racontait l'autre jour chez la duchesse de Beauvilliers, d'un saint qui fit une conversion par ce seul mot : « Après? »

— Est-ce que vous songeriez à la mienne en me le répétant, ce mot-là?

— Savez-vous qu'il peut mener bien loin, si l'on voulait le suivre, ma belle petite sœur?

— Comment donc! vous allez chez la duchesse de Beauvilliers! vous causez avec M. de Cambrai! il vous raconte des histoires édifiantes!... je le vois d'ici, ma chère; vous songez à devenir dévote! En vérité, vous choisissez bien votre temps! Vous n'aurez qu'à prendre conseil de M. votre mari; cela sera tout à fait de son ressort.

— Riez tant que vous voudrez, ma sœur; vous savez bien que je ne fais pas le missionnaire; je laisse chacun tranquille dans sa manière de voir; mais, vous aussi, ne m'en voulez pas de mon histoire de M. de Cambrai : elle m'a frappée, voilà tout.

— Ma petite Judith, s'écria madame de Gontaut, il n'y a pas de fille au monde qui vous vaille pour la sagesse, pour la bonté, pour la patience avec les fous et les méchants. Moi, je suis folle, il est vrai, mais pas méchante. Qui sait?... peut-être songerai-je un jour à votre saint et à son *après*.

Judith embrassa tendrement sa belle-sœur, et lui dit bonsoir à l'entrée de ses appartements; puis, une fois seule dans sa chambre, elle se mit à réfléchir, et pendant longtemps elle veilla. Méditant le passé, composant l'avenir, elle se réfugiait pour ainsi dire dans la pensée que désormais le bonheur et la souffrance ne se rattacheraient plus pour elle qu'à un sentiment unique. Dans ces rêveries si vagues, les douleurs du cœur, pressenties par l'imagination, n'offrent rien de bien cruel. L'idée de souffrir pour ou par celui qu'on doit aimer pénètre l'âme d'une sensation presque douce. Les douleurs passées et à venir ne sont point hérissées de ces épines qui nous déchirent dans le présent. Le temps émousse les unes, un voile bienfaisant nous dissimule les autres.

LADY GEORGINA FULLARTON.

La suite à la prochaine livraison.

NOMINATION

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Dans la dernière livraison du *Correspondant* nous avons payé le tribut de profonde douleur et de respectueuse reconnaissance que nous devions à la mémoire du dernier archevêque de Paris; aujourd'hui nous ne saurions assister en silence à l'avénement de son successeur. Le choix de monseigneur le cardinal Morlot, fruit d'une heureuse initiative, à laquelle les désirs et les conseils du Souverain Pontife n'ont point été étrangers, est l'objet, de la part du clergé et des fidèles, d'une unanime et touchante approbation. Quand il s'agit de notre pasteur, quand se décide l'avenir d'une métropole à laquelle aboutissent les sentiments et les intérêts de la France entière, un recueil comme le nôtre, organe d'une notable partie du troupeau catholique, un recueil qui aspire à représenter le plus pur dévouement à l'Eglise catholique, uni à la recherche la plus persévérante de tout ce qui peut faire rentrer pacifiquement, et d'une manière durable, notre pays et notre temps sous le joug béni de la Religion; un tel recueil doit à ceux qui s'unissent à ses efforts de faire trêve, cette fois, à sa réserve habituelle en présence des actes dont l'effet est de perpétuer l'épiscopat français en le renouvelant.

Nous n'avons pas à affliger la modestie de celui qui sera bientôt le nouvel archevêque de Paris, en faisant le panégyrique de ses vertus et de ses talents. Ce serait, d'ailleurs, un soin superflu : des caractères comme le sien savent se faire une douce et puissante renommée, dont le fruit se recueille au moment marqué par la Providence. Dans la tristesse des fidèles, le nom de monseigneur Morlot est venu le premier sur toutes les lèvres; si le suffrage universel peut recevoir une application sincère, c'est, à coup sûr, par une manifestation comme celle qui a guidé le gouvernement dans son choix. Mais comment ne montrer que de la joie, ne donner cours qu'à l'espérance, quand il est question du siége de Paris? Sans parler des orages qui déracinèrent un moment toute l'Eglise de France, quelle histoire que celle de ce siége depuis soixante ans! Le chef-lieu des révolutions, la métropole

des émeutes, le théâtre des passions ambitieuses et des systèmes qu'elles enfantent, n'a qu'un sable mouvant à offrir aux pieds de ceux qui nous montrent le chemin du ciel.

Aussi le monde a-t-il pris l'habitude d'attacher son regard sur les archevêques de Paris comme sur la boussole qui peut faire comprendre où en est notre tempête. La dernière catastrophe a offert un exemple, que nous ne saurions trop méditer, de cette surveillance inquiète. Tandis qu'ici les spectacles restaient ouverts en présence des restes inanimés du plus doux des pasteurs, et que, le lendemain du crime, des bateleurs (nous les avons vus) attroupaient les oisifs à cinquante pas de l'église ensanglantée, l'Europe, à la fatale nouvelle, se couvrait d'un voile de deuil, et les lettres du dehors nous rapportaient une impression qui semblait croître en proportion de la distance. Si nous osions dire qu'après un tel coup le choix de monseigneur Morlot nous inspire un sentiment sans mélange, on aurait raison de ne pas nous croire.

Quélen, Affre, Sibour, le confesseur, le martyr et la victime, marchent en tête du cortége où nous accompagnons, avec les sentiments d'un cœur filial et les élans d'une prière ardente, le vénérable archevêque de Tours, devenant, de successeur de saint Martin, le successeur de saint Denis. Il lui faut échanger les douceurs d'une paisible province, où il régnait sur les cœurs, contre les agitations d'un océan; il lui faut désormais vivre au sein de désordres entretenus par les vices du monde entier et contre lesquels il ne peut rien; jeter sans relâche la parole de l'Évangile sur un terrain qui se transforme à chaque instant; répondre devant Dieu d'un troupeau dont plus de la moitié ne le connaîtra jamais; entretenir le miracle permanent d'une ville des bonnes œuvres et des saints entremêlée à l'égout des hontes de l'univers; se faire aimer de gens qui n'aiment que le gain et le plaisir, respecter de ceux qui ignorent jusqu'à la notion du respect, entendre dans le tumulte de toutes les vanités humaines. Qui pourrait sans un attendrissement profond élever les yeux vers le calvaire où l'on fait monter un prélat généreux, discret, ferme, simple et dévoué, en le mettant aux prises avec des difficultés insurmontables sans le secours de Dieu!

En voyant ce qu'a été l'histoire des derniers archevêques de Paris et ce qu'est la tâche de leur successeur, on devine tout ce qu'il doit attendre des cœurs qui comprennent l'étendue de son sacrifice. C'est dans ces sentiments, dont l'expression est sans doute bien au-dessous de la réalité, que nous saluons son arrivée parmi nous.

Pour la rédaction, P. Douhaire.

MÉLANGES

LA VIERGE MARIE

SECONDE PARTIE

PAR M. AUGUSTE NICOLAS[1]

M. Auguste Nicolas publie presque en même temps une nouvelle édition de la première partie, et la seconde partie de l'ouvrage qu'il consacre, comme un monument solide et pieux, à la Vierge Marie. Le défaut d'espace nous prive du plaisir d'offrir à nos lecteurs un chapitre entier de ce nouveau volume qui sera bientôt dans la main de tous; mais du moins nous sommes heureux et empressés d'en signaler l'apparition, et de publier l'*Avertissement*, par lequel l'auteur indique l'objet propre de cette seconde partie : *La Vierge Marie d'après l'Évangile*. Au moment d'aborder cette même étude, aussi délicate qu'elle est consolante et belle, Bossuet s'exprimait ainsi[2] :

« Les peintres hasardent tous les jours des images de la sainte Vierge qui ressemblent à leurs idées, et non à elle. Le tableau que je trace aujourd'hui, et que je vous invite, messieurs, et vous principalement, mesdames, de copier dans votre vie, est tiré sur l'Évangile; et il est fait, si je l'ose dire, d'après le Saint-Esprit même. »

Ces paroles pourraient servir d'épigraphe au nouveau volume de M. Nicolas; mais il convient de le laisser tracer lui-même les grandes lignes de son plan :

Nous donnons au public la seconde partie de notre œuvre sur la Vierge Marie. Nous devions lui donner en même temps la troisième[3], mais la grandeur de la matière a dévoré l'espace que nous avions réservé à ce dessein, et nous oblige à reporter plus loin la borne de notre travail. Le titre de ce nouveau volume, *La Vierge Marie d'après l'Évangile*, en fait connaître exactement l'objet : c'est la contre-épreuve de *La Vierge Marie et le Plan divin*. Ceux à qui ces matières sont nouvelles, et qui y apportent les préjugés d'un christianisme qui croit être plus pur, parce qu'il est moins complet, auront

[1] Paris, Vaton, rue du Bac.
[2] Sermon pour le jour de la Nativité.
[3] *La Vierge Marie vivant dans l'Eglise, et son influence dans l'humanité.*

sans doute trouvé que les hautes vues théologiques exposées par nous dans cette première partie étaient excessives, dans la grande part qu'elles font à la Vierge Marie au *Plan divin*; ils auront opposé secrètement à cette doctrine le peu d'état qui est fait de Marie dans l'Évangile; ils se seront retranchés, avec un zèle primitif, dans ce livre sacré, contre les anticipations de la dévotion catholique. C'est ce terrain que nous avons voulu revendiquer, que nous avons voulu occuper nous-même : c'est sur lui, sur l'Évangile, que nous avons voulu fonder le culte de la Vierge à toute sa profondeur, et appeler à le confesser tous les cœurs vraiment *évangéliques*. Y sommes-nous parvenu ? Ce livre répondra. Il s'adresse, comme on le voit, aux Protestants, et à tous les opposants au culte de la Mère de Dieu, tel que l'Église le professe et le déploie dans le monde. Pour mieux nous faire recevoir des uns et des autres, nous nous sommes fait accompagner d'autorités protestantes; nous marchons appuyé, pour ainsi dire, sur leurs témoignages et sur leurs aveux; et nous réservons à nos lecteurs la surprise et l'admiration de la plus belle apologie peut-être de la Vierge Marie et de son culte, tracée d'une main de laquelle ils sont loin de l'attendre. En nous proposant d'édifier les fidèles et de convaincre les protestants, nous n'avons pas perdu de vue ceux qui ont toujours été l'objet de nos plus chères préoccupations : les sceptiques et les aveugles; et nous avons envoyé à l'adresse de leur conscience et de leur raison tous ces traits de lumière et de divinité que projette la simplicité calme et infaillible de l'Évangile. La trame de notre travail est ainsi toujours apologétique. Ce ne sont pas des méditations ou des élévations sur les mystères : il y faudrait une plume autrement consacrée que la nôtre; et, d'ailleurs, celle de Bossuet a rempli à jamais ce grand dessein : ce sont toujours des *Études philosophiques sur le Christianisme*. Nous ne savons pas porter d'autre fruit, et nous croyons que la saison n'en est pas encore passée. Grâce à l'intérêt accoutumé et cependant toujours nouveau que réveillent les inimitables récits de l'Évangile, *La Vierge Marie d'après l'Évangile* ira sans doute à d'autres lecteurs que *La Vierge Marie et le Plan divin;* néanmoins le procédé n'est pas changé; sa marche seulement est inverse, et nous ramène, par une route plus battue et plus unie, au *Plan divin* : c'est-à-dire qu'au lieu que dans le *Plan divin* nous allions de la doctrine à l'Évangile, nous nous élevons aujourd'hui de l'Évangile à la doctrine; nous retournons du concret à l'abstrait. En se pénétrant ainsi par une justification réciproque et en se confirmant, ces deux parties de notre travail se complètent et forment une œuvre qui se tient debout.

Par elle, nous avons cherché à initier les âmes de ce temps à la connaissance et au culte de la Maternité divine. Mais ce n'est là que l'objet immédiat, non le but de notre dessein. Ce but est celui de cette auguste Maternité elle-même: le règne du Christ, sa renaissance sur la terre. Comme c'est par la Vierge que Dieu a voulu que la Lumière parût dans le monde, c'est par elle qu'elle y resplendira. Sur cette forte conviction un saint des derniers temps s'appuyait, en face de l'Impiété montante et qui allait bientôt tout submerger. « Si « donc, comme il est certain, écrivait il, le règne de Jésus-Christ arrive dans le « monde, ce ne sera qu'une suite nécessaire de la connaissance et du règne « de la très-sainte Vierge Marie, qui l'a mis au monde la première fois, et le

« fera éclater la seconde [1]. » A l'époque où remontent ces paroles, perdues dans l'orage, et qu'une providentielle découverte a fait retrouver cent ans après, elles avaient toute la valeur d'une prédiction. Aujourd'hui elles ont reçu l'hommage de l'événement; et, quelque dédain qu'il rencontre ou quelque fureur qu'il soulève, cet événement transforme le monde. Il nous a paru bon d'y coopérer, selon nos moyens. L'accueil que nous avons reçu encourage notre confiance. Plusieurs cependant n'ont pas goûté notre dessein; ils l'ont taxé de mysticisme : nous ne sommes pas, disent-ils, de notre temps.... Nous n'avons pas le droit d'accepter ce reproche ; car ce n'est pas à nous proprement, c'est à notre sujet, c'est au Christianisme qu'il s'adresse. Nous avons exposé ce grand objet de nos *Études;* nous nous sommes appliqué à le rendre accessible : mais nous ne saurions en humilier les exigences devant celles du lecteur. La Vérité divine souffre violence. Elle ne s'accorde pas avec le tumulte de la rue, ni même avec le murmure du salon : elle demande une sphère d'attention plus écartée, plus élevée au-dessus de tous ces faux bruits de la terre qui empêchent d'entendre les concerts du ciel ; elle veut de ces âmes intérieures et de ces esprits recueillis pour qui sa vue est une fête, et qui, dans la joie de sa contemplation, disent comme l'Apôtre : « Seigneur, il nous est bon d'être ici. » Les autres ne sauraient de prime abord la goûter. Ils sont encore pour elle comme ces disciples d'Emmaüs à qui le Christ ressuscité vint se joindre dans le voyage, et qui le traitèrent en *étranger qui ne savait pas les événements* [2]. Ils ne le reconnurent pas, dit l'Évangile, parce que leurs yeux étaient *retenus* [3]. Combien dont les yeux sont ainsi retenus, retenus par l'orgueil de l'esprit, par les illusions de la vie! Dans cette disposition, ils ne sauraient, eux non plus, reconnaître la Vérité, ni être sympathiques à son apologiste. Ils le prennent pour un voyageur attardé, pour un revenant d'un autre âge ; ils se trompent : c'est un éclaireur de l'âge qui vient.

Aug. Nicolas.

RÉCEPTION DE M. BIOT A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Un poëte, avec quelques vers, a dit Chateaubriand, passe à la postérité, immortalise son siècle, et porte à l'avenir les hommes qu'il a daigné chanter sur sa lyre. Le savant, à peine connu pendant sa vie, est oublié le lendemain de sa mort.... La gloire est née sans ailes; il faut qu'elle emprunte celles des muses quand elle veut s'envoler aux cieux. » Rien n'est plus vrai. Mais qu'en faut-il conclure? Sans doute, l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* n'eût pas changé volontiers sa gloire de poëte, de publiciste

[1] Le vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort, *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge*, 4e édit., p. 7. — En lisant ce petit Traité, on ne peut s'empêcher de sentir l'Esprit de Dieu, le souffle et la flamme d'en haut, et d'y remarquer, par intervalles, des passages qui touchent le mystère et la prophétie. Cet écrit aura son poids, sans doute, dans la cause de la canonisation du vénérable auteur, qui s'instruit en ce moment.

[2] Luc, XXIV, 18.

[3] *Id.*, *Ibid.*, 16.

et d'orateur, contre l'estime plus réservée et les succès plus modestes qui s'attachent à la culture des sciences. En quoi je l'approuve fort : les lettres y eussent trop perdu. Ce quej'ai plus de peine à lui pardonner, ce qui m'étonne de la part de ce grand esprit, c'est qu'un pareil motif ait pu lui dicter des arrêts si sévères contre les savants, contre la science elle-même. Combien n'était-il pas plus naturel et plus juste, tout en proclamant l'incontestable supériorité des lettres, de trouver autre chose que des paroles décourageantes pour ces patients et vigoureux génies, qui, dans une carrière moins brillante et souvent plus pénible, se consacrent par goût et par devoir à la poursuite de la vérité: âmes stoïques, pour qui la gloire ne saurait être un but, qui, volontairement et sans regrets, acceptent le labeur sans l'espoir de la récompense ! De tels hommes sont rares. Honneur d'un siècle et d'une nation, on aime à les voir parfois recevoir au penchant de l'âge la couronne qu'ils n'ont point cherchée. Le noble et excellent vieillard que l'Académie française vient d'accueillir dans son sein a offert, pendant plus de soixante ans, un bel exemple de cette passion constante et désintéressée.

Qui lui en a su gré? Je suis prêt à en convenir, M. Biot n'est point un homme célèbre, au sens où l'entend le vulgaire, et Plutarque n'eût point écrit sa vie. La bonne grâce charmante et quelque peu malicieuse avec laquelle il a parlé l'autre jour de la gloire montre assez le bon marché qu'il en fait, et supprime tout d'abord l'embarras que pourrait causer un tel aveu. La célébrité n'étant point venue le trouver, il n'a point couru après elle ; aussi elle et lui ne se sont-ils pas rencontrés. Si j'osais hasarder une comparaison que le sujet comporte, j'assimilerais volontiers la gloire d'un savant à une sorte d'équation que concourent à former d'immenses travaux d'une part, et de l'autre cette attention publique que le hasard éveille, que des intérêts plus pressants reportent bientôt sur de moindres objets, et qui suit si rarement le même homme du commencement à la fin de sa carrière. Le premier terme a tellement absorbé l'existence laborieuse de M. Biot, qu'il n'a pas même eu le temps de songer au second.

Il ne faut ni s'en étonner ni s'en plaindre: si la multitude n'apprécie pas la science, c'est qu'aussi la science n'est pas faite pour la multitude. Ne touchant que fort indirectement à ce qui émeut le plus les hommes, leurs intérêts, et point du tout à ce qui les fait agir le plus souvent, leurs passions, elle n'acquiert de charme qu'à la longue, et ne se présente pas avec des dehors assez séduisants pour faire braver les premiers obstacles. On a beaucoup parlé, de notre temps, de rendre la science populaire, et de nobles tentatives ont été faites pour y parvenir. Louables efforts qui, la plupart, sont restés sans résultats. Le dernier siècle l'avait essayé sans plus de succès. Je ne sache pas que Fontenelle, avec cette apparente profondeur qui donne je ne sais quel charme étrange à ses œuvres scientifiques, que Bailly, avec les formes vives et brillantes dont il sut revêtir les plus arides calculs, aient gagné beaucoup de prosélytes à l'astronomie. Buffon lui-même, quoique dans des sujets plus accessibles, a-t-il fait connaître autre chose que la pompeuse majesté de son style? Il en sera sans doute de même, et pour longtemps, de tous les essais analogues. Et qu'est-ce, après tout, que la renommée, lorsqu'elle n'est pas à la fois un jugement et une sanction? Un savant

bien autrement célèbre que M. Biot, et qui a connu toutes les ovations et quelques-uns des désenchantements de la popularité, l'illustre Arago, se plaignait quelquefois moitié en riant, moitié sérieusement, de se voir consulter si souvent pour des questions de pluie et de beau temps auxquelles il était fort embarrassé de répondre, et de ne passer, dans l'esprit du plus grand nombre, que pour un rival heureux de Nostradamus. J'imagine qu'en pareil cas il dut réfléchir plus d'une fois sur ce que valent, en cette matière, les applaudissements du public et son admiration *in verba magistri*.

L'Académie française, dont les suffrages, s'ils ne donnent pas toujours l'immortalité, sont du moins le gage éclatant de l'estime des meilleurs esprits, s'est donc honorée elle-même en se montrant cette fois plus juste et plus intelligente que la renommée. Elle en a été largement récompensée. Jamais séance n'avait été plus recherchée. Deux mois à l'avance on s'arrachait les billets, et les académiciens, pour satisfaire un petit nombre d'amis, étaient obligés de se brouiller avec le reste. Au jour fixé, la salle a été prise d'assaut. M. Guizot devait parler. On ne connaissait pas M. Biot, on connaissait M. Guizot : double motif, bien suffisant pour exciter une vive curiosité et justifier de grandes espérances. Après trois heures d'attente, l'Institut s'est enfin montré. Il était presque au grand complet, et il était aisé de voir qu'il se sentait en fête. C'est que jamais peut-être pareille coïncidence ne s'était rencontrée : l'Académie des beaux-arts était la seule des cinq sections qui ne fût pas représentée dans la personne de l'un des deux orateurs[1]. Jamais peut-être aussi ne s'étaient montrées plus nombreuses et plus vives les marques de cette bonne confraternité qui a été de tout temps, quoi qu'on en ait dit, le privilége et la gloire de cette illustre compagnie. C'était plaisir de voir, sur un même banc, M. Thiers et M. Berryer s'entretenant comme de vieux amis, et M. le maréchal Vaillant leur adressant, de l'autre bout de la salle, ses plus gracieux sourires. L'Institut, qui ne se souvient pas d'avoir *eu peur*, comme on le lui a injustement reproché, s'honore et se fortifie par cette belle union de toutes les grandeurs intellectuelles ; c'est là en grande partie le secret des sympathies qu'il inspire et du rang de jour en jour plus élevé qu'il prend parmi nos institutions.

On avait annoncé qu'en raison de son grand âge M. Biot ne lirait pas, ou ne lirait qu'en partie son discours. M. Patin, qui a, sur tant de ses confrères, le rare avantage de savoir lire aussi bien qu'il écrit, se tenait à côté du récipiendaire, paré, comme aux plus grands jours, de cet habit à palmes vertes que l'Institut ne prodigue pas (je ne sais pourquoi), et prêt à suppléer aux forces défaillantes de son nouveau collègue. M. Biot a tenu à honneur d'aller lui-même jusqu'au bout, et je n'aurais pas le courage de l'en blâmer, ayant été du petit nombre des heureux qui l'ont entendu. Son discours est de ceux qui veulent être lus par l'auteur, et dont une voix étrangère, même la plus intelligente, n'eût rendu qu'à grand'peine les mille délicatesses. D'ailleurs, cet organe, même affaibli par l'âge, même dominé par une légère émotion, donnait à sa parole je ne sais quoi de particulièrement touchant, dont l'au-

[1] M. Guizot est membre de l'Académie française, de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, et de celle des Sciences morales et politiques. — M. Biot appartient à l'Académie française, à celle des Sciences, et à celle des Inscriptions.

ditoire était visiblement ému. On avait beau perdre par-ci par-là quelque lambeau de phrase, que l'on recousait tant bien que mal avec un peu d'attention : on aimait à contempler les efforts pleins de bonne volonté de ce grand vieillard si droit, si vigoureux, dont les gestes cadraient si bien avec son visage empreint d'une grave et spirituelle bonhomie. Tout le monde en convenait : pour que ce discours fût parfaitement lu, la voix était la seule chose qui manquât au lecteur.

Son éloge de M. de Lacretelle a été ce qu'il devait être, plein de justesse et de modération. Sans chercher à grandir inutilement son héros, M. Biot s'est attaché à lui rendre les hommages qui l'eussent le plus touché de son vivant, ceux qui s'adressent à l'homme et au citoyen. Ce sujet l'amenait naturellement à parler de la première Révolution ; il n'a pas craint d'en aborder les principaux événements, et l'a fait avec un charme d'honnêteté naïve, qui lui ferait pardonner par les plus difficiles ses jugements, d'ailleurs si pleins de sens et de droiture. Cette narration eût peut-être paru un peu longue si l'orateur n'avait eu un avantage, bien rare aujourd'hui, celui que prisait si fort le pigeon de la fable :

> Je dirai : *J'étais là*, telle chose m'avint,
> Vous y croirez être vous même.

Heureusement pour le public, il ne s'est pas cru un seul instant hors de la coupole de l'Institut. Néanmoins, dût cette partie du discours être un peu abrégée, j'eusse désiré de M. Biot, sur son vénérable prédécesseur, quelqu'une de ces appréciations littéraires qu'il fait si bien lorsqu'il s'en donne la peine. J'eusse voulu surtout voir plus au long dans M. de Lacretelle le professeur éminent et populaire, aimant son public comme une famille, ses collègues, jeunes ou vieux, comme des frères ; homme de mœurs élégantes et faciles, d'un commerce charmant, qui faisait chérir aux autres sa vieillesse, tant il la prenait de bonne grâce, parce que jusqu'au bout, et en dépit de l'expérience, il aima la vie et les hommes. On l'eût revu avec plaisir entretenant sans relâche une correspondance à laquelle il suffisait à peine, si bien qu'il lui arrivait parfois d'envoyer une lettre sans signature, où, ce qui est plus grave, une signature sans lettre ; mais tenant, même alors, à montrer à ses amis qu'il pensait à eux, et qu'il les remerciait de penser à lui. Sans doute, ses anciens collègues de la Faculté des lettres, ses anciens élèves, et ils étaient nombreux dans l'auditoire, eussent aimé à se rappeler cette dernière leçon, leçon d'ouverture et d'adieu, où, trop faible pour lire lui-même son discours, il le fit lire par un de ses collègues, tandis que lui-même se tenait à ses côtés et *faisait les gestes*. Je ne sais si M. Biot ignorait ce trait ; s'il l'eût cité, il lui eût valu, je crois, par analogie, de bien légitimes applaudissements.

Mais c'est surtout lorsqu'il a abordé l'objet chéri de ses études que, se sentant maître de son sujet, M. Biot l'a traité avec une admirable élévation de pensée et de style. Nul ne parle plus sobrement de la science que les savants, parce que, la comprenant mieux, ils craindraient de la compromettre par des images ou de la rabaisser par des banalités ; mais nul, parmi les savants, ne pouvait mieux que lui en parler avec élégance et avec force. Ce petit nombre de pages qui termine son discours me semble un modèle ac-

compli du genre. Sous cette phrase simple et presque nue, on sent vivre et palpiter les nerfs et les muscles. Si ces généralités ont une portée supérieure à l'éloquence même des expressions, c'est qu'elles résument des myriades de faits, fruits d'une longue et consciencieuse observation; c'est là ce qui donne à chaque phrase l'aspect d'une sentence, à chaque mot la netteté d'une définition. Et au milieu de tout cela circule une chaleur qui va toujours croissant, et qui atteint vers la fin, dans les conseils donnés à la jeunesse studieuse, à toutes les puissances de l'éloquence la plus vive. Cette péroraison, véritable révélation d'un talent supérieur et peu connu, a soulevé d'unanimes applaudissements; chacun était heureux de saluer dans l'orateur cet idéal qu'il venait de proposer à l'imitation de tous.

M. Biot appartient, en effet, par ses débuts, à cette grande génération scientifique qui a jeté un si pur éclat à la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre. Après les excès de toute nature qui avaient marqué sa seconde moitié, le dix-huitième siècle, si spirituel et si corrompu, semblait tombé en enfance et mourait d'épuisement. La plaisanterie avait écrasé, pour un moment, dans le domaine des lettres, le goût et la force des choses sérieuses, et ne se montrait plus que dans ce rire factice et forcé qui fit le prodigieux succès de Beaumarchais. Au théâtre, nulle originalité; dans les arts, nulle création. La philosophie *du plus philosophe des siècles* amusait les salons par son apparente clarté, qui cachait des obscurités si profondes, art subtil d'étaler à grand bruit ce que le tout monde sait, en ajournant, c'est-à-dire en essayant de supprimer les grands problèmes que l'humanité tient le plus à résoudre. Au milieu de cet étourdissement général des esprits, jamais peut-être on ne vit un tel mélange d'indécision et de confiance, de grandes aspirations et de petits efforts. On comptait sur l'avenir; on médisait du présent, et on laissait aller. « Il semblait, c'est M. de Lacretelle qui nous le dit, qu'il n'y aurait plus ni discordes ni malentendus dès que les enfants auraient appris la logique de Condillac. » La Révolution trouva les esprits dans ces illusions et dans ces misères. Au point de vue purement littéraire, elle n'eut presque rien à détruire.

Mais, depuis quelques années déjà, et pour que la grandeur intellectuelle de notre patrie ne souffrît nulle interruption, s'élevait toute une pléiade de grands esprits qui devaient, en quelques années, faire accomplir aux sciences physiques et naturelles plus de progrès qu'elles n'avaient accoutumé d'en faire en quelques siècles. Déjà on avait pu voir en 1769 l'Europe entière attendant dans une impatience fébrile le passage prévu de la planète *Vénus* sous le disque du soleil, phénomène astronomique qui devait résoudre une des plus importantes questions soulevées par Newton. L'étude et la recherche des causes finales, négligée ou proscrite par Descartes, remise en honneur par Leibnitz, entrait définitivement dans les habitudes scientifiques de l'époque, fortifiée et soutenue par une puissante expérimentation. La chimie venait de naître. Les admirables recherches de Lavoisier sur la composition de l'air remontent à 1777. Bientôt on vit apparaître Monge et Berthollet, Laplace et Lagrange, A. L. de Jussieu, Geoffroy Saint-Hilaire, Cuvier, Bichat, et tant d'autres, dont les découvertes accumulées, et pour ainsi dire coup sur coup, ont témoigné et témoignent encore d'un des plus remarquables mouvements

de l'esprit humain. Les sciences possédaient sans doute d'admirables fragments légués par les siècles précédents ; mais la constitution en était encore à faire : œuvre d'unité qu'il était réservé à cette forte génération de construire dans les limites du possible. A ces grands hommes revient l'immortel honneur de l'avoir entreprise avec foi, de l'avoir voulue avec persévérance, de l'avoir accomplie avec amour ; d'avoir arrosé ce jeune champ, tous de leurs sueurs, Lavoisier de son sang ; d'avoir achevé, dans les annales de l'esprit humain, et cela au milieu d'une société profondément ébranlée, souvent parmi les tourmentes révolutionnaires, la plus étonnante, la plus pacifique et la plus féconde des révolutions.

M. Biot est, au milieu de nous, le dernier représentant de cette époque glorieuse. Nos lecteurs ne s'attendent pas, sans doute, à trouver ici l'exposé complet des titres scientifiques qui le firent entrer, bien jeune encore, à l'Institut, et ont attiré sur lui, pendant plus d'un demi-siècle, les regards et le respect de l'Europe savante. La simple énumération des mémoires qu'il a présentés à l'Académie des sciences ferait à elle seule la matière d'un long article. Son titre le plus éclatant, celui qui restera inséparable de son nom, c'est cette longue suite d'observations qu'il a publiées sur la polarisation de la lumière. Ses découvertes sur ce point portent le cachet de tous les importants travaux scientifiques, une extrême simplicité, qui n'a d'égale que l'extrême variété des résultats. De ces faits si simples en apparence, l'extinction des rayons lumineux par une réfraction double, et les différences de déviation du rayon extraordinaire à travers les différents milieux cristallisés ou non, il a su, par une analyse sévère et par d'ingénieuses applications, déduire de merveilleuses conséquences, atteindre et décrire dans leurs effets ces singulières modifications moléculaires qui, sous le nom d'*isomérisme*, font le désespoir de la chimie, pénétrer dans leur constitution intime les parties les plus délicates des corps organisés, et réussir pleinement là où les réactifs les plus sensibles et les examens microscopiques les plus minutieux avaient échoué. Aussi la botanique, la médecine, la physiologie, se sont-elles emparées promptement de ses résultats, voyant ainsi s'ouvrir devant elles un champ qui semble s'agrandir à mesure qu'on l'exploite. Les savants se jugent par leur méthode, comme les hommes se jugent par leur caractère, et c'est par la méthode que M. Biot excelle.

M. Biot est avant tout, par goût comme par principe, un profond mathématicien. La physique est pour lui une application de la géométrie et du calcul. Or il y a deux manières bien distinctes d'employer le raisonnement mathématique dans l'étude des phénomènes naturels. La première, applicable surtout à l'astronomie, mais fort périlleuse partout ailleurs, consiste à placer le calcul au début de toute observation, pour en déduire *à priori* ce qui doit être, avant de s'informer de ce qui est; la seconde, celle où a excellé Newton, non moins sagace observateur que sublime géomètre, suit une marche précisément inverse : elle part de l'observation pour généraliser ensuite les phénomènes et les ériger en lois mathématiques. C'est à cette école, si je ne me trompe, qu'appartient M. Biot. Son *Traité de Physique expérimentale et mathématique* peut, à certains points de vue, passer pour un beau plaidoyer en faveur de cette méthode, contre les physiciens anglais, trop infi-

dèles, selon lui, à la voie tracée par leur illustre compatriote. Voici comment il se pose lui-même le problème : « Les circonstances qui déterminent un phénomène étant définies, assigner exactement en nombres toutes les particularités qui en résultent. » Des faits et des propriétés d'une part, de l'autre, des causes et des principes : là, en effet, est toute la science.

Je ne sache pas que M. Biot ait jamais tracé *ex professo* les règles de l'observation. Mais personne n'observe mieux que lui. Il faut avoir pratiqué ce grand art pour savoir ce qu'il entraîne avec lui de labeur et de fastidieuses recherches. Mais les grandes découvertes sont à ce prix. Or c'est précisément le grand avantage de la méthode mathématique d'enfermer notre esprit comme dans un cercle qu'il ne puisse franchir, et de le mener, comme malgré lui, à travers toutes les distractions, toutes les confusions, toutes les impuissances inhérentes à l'esprit humain, jusqu'à la conquête de la vérité. Armé de ce procédé, le savant peut être sûr que, si l'analyse a été rigoureuse et le calcul exact, tous ceux qui le suivront seront forcés d'en accepter les résultats, quand même l'interprétation paraîtrait fausse ou insuffisante. Méthode évidemment préférable aux plus brillantes hypothèses. C'est par elle que nous pouvons nous flatter de léguer à la postérité des vérités fermement établies, patrimoine inaliénable que l'erreur ne saurait atteindre et que le temps ne peut qu'accroître.

C'est par cette méthode, encore vaguement conçue, que Bacon se vantait de rogner les ailes à l'esprit humain, en lui donnant des semelles de plomb; image spirituelle, mais qui me semble vicieuse, en ce que cette marche, étant la plus sûre, est, après tout, la plus rapide. Mais nous ne connaissons encore que la route ; le but est plus haut et plus loin. C'est ici que le savant a besoin d'appeler à son aide des qualités d'intelligence bien diverses et qui vont rarement de pair : beaucoup d'imagination et d'invention, avec beaucoup de hardiesse et de sûreté dans le jugement, facultés qui ne se trouvent réunies que dans les esprits d'un ordre supérieur. Car ici nous marchons entre deux abîmes : l'étroitesse de vue, qui nous empêche d'embrasser d'un coup d'œil tous les faits particuliers, et la trop grande hâte de conclure, qui compromet tous les résultats. Et pourtant il faut de toute nécessité en arriver à conclure, sous peine de s'arrêter et de languir dans les rangs inférieurs. C'est quelque chose, sans doute, que d'assister, témoin ému et attentif, aux grands spectacles de la nature. Cette vue, qui suffit aux poëtes et qui les ravit, ne satisfait pas les véritables savants. Besoin inné de vérité et de lumière, qu'un grand poëte, qui eût pu être un grand savant, me semble sentir et exprimer admirablement, lorsque, après avoir dit :

> Me vero primum dulces ante omnia Musæ...
> Accipiant, cœlique vias et sidera monstrent,

il s'écrie l'instant d'après :

> Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

C'est vers ce monde des lois et de la théorie, vers cette sphère lumineuse des idées, que tendent sans cesse à s'élever les grands esprits, péniblement et lentement, il est vrai, mais d'un élan continu et irrésistible. Ce but final de toutes

les recherches soutient les efforts, prévient le découragement, dirige les expériences, et revêt les observations les plus pénibles comme les plus arides classifications de tous les charmes de la poésie. Arrivés là, nous retrouvons les mathématiques, non plus comme procédé, mais comme résultat, embrassant les phénomènes dans une formule à la fois très-simple et très-compréhensive, et nous montrant le *nombre* comme la plus belle manifestation de l'intelligence dans l'univers. C'est bien là, je crois, ce que M. Guizot a appelé excellemment une sorte de législation scientifique, postérieure, dans l'ordre des faits, comme toute législation, aux phénomènes qu'elle est appelée à régir, mais antérieure à tous les faits par les principes immuables sur lesquels elle repose.

Si ces esprits législateurs ont toujours été si rares, et le sont encore, ce n'est pas, à coup sûr, que l'intelligence et le désir de connaître aient jamais manqué dans le monde : c'est que, pour atteindre, sans essayer de la dépasser, cette région des lois qu'il est donné à l'homme de concevoir et de formuler, il faut avant tout réaliser une condition première et presque introuvable, je veux dire cette parfaite indépendance de l'esprit qui n'est pas moins rare que l'indépendance du caractère, et qui la suppose. Or ne pourrait-on pas appliquer à la très-grande majorité des savants, ce que Montesquieu a dit de Voltaire, « qu'il prêche pour son couvent? » Il ne suffit pas, en effet, de secouer toute autorité pour être indépendant. Le contraire serait plutôt la vérité. Mais, à parler plus proprement, le véritable esprit scientifique doit être dégagé de toute préoccupation politique, philosophique, morale, et même religieuse; non certes que l'acceptation des vérités de la foi puisse apporter aucune entrave au libre développement de l'intelligence humaine, mais parce que la foi, n'ayant nul besoin des démonstrations scientifiques, ne demande rien à la science, et lui laisse toute sa spontanéité. On a beaucoup trop répété, je crois, que le savant *doit* être religieux; il serait plus simple et plus pratique de montrer que tous les grands savants l'ont été ou le sont devenus. Et il n'y a pas là de quoi nous surprendre. La première qualité du savant n'est-elle pas cette netteté d'esprit, cette sûreté de jugement qui lui fait reconnaître d'instinct la vérité partout où il la trouve, et par conséquent chercher pour chaque ordre de vérité l'ordre de preuves qui lui convient? A ce compte, la Bible n'a pas plus besoin des démonstrations de la chimie, que la chimie ne doit invoquer les témoignages de la révélation. Quand on s'est bien pénétré de ce grand principe, qu'une vérité ne saurait nuire à une autre vérité, et que la difficulté de les associer tient bien moins à la nature des choses qu'à la faiblesse native de notre esprit, on se contente, selon l'énergique expression de Bossuet, de tenir fortement les deux bouts de la chaîne, et de passer outre. Vienne plus tard quelqu'une de ces belles confirmations, qui heureusement ne sont pas rares dans l'histoire des sciences, quelqu'une de ces affinités imprévues qui mettent à nu un accord qu'on ne faisait que pressentir, et montrent un ordre parfait là où semblait régner quelque discordance : l'esprit que j'ai appelé indépendant s'y attachera avec joie, la fera ressortir avec complaisance, mais n'en sera pas plus raffermi dans ses croyances qu'il n'avait été troublé par les obscurités d'autrefois. Les grandes conclusions métaphysiques, même les meilleures, ne doi-

vent pas se placer au seuil, mais au faîte de la science; encore faut-il y regarder à deux fois avant de s'y arrêter. La raison en est simple : dans son extrême impatience de savoir, et de rencontrer le général au-dessus du particulier et la loi au delà du phénomène, notre esprit est ainsi fait, qu'il consentira moins facilement à se départir de cette prétention qu'à hasarder une conclusion fausse ou artificielle. Entraînement funeste qui ne peut avoir pour conséquence qu'une double erreur, en forçant les faits pour les accommoder prématurément aux doctrines, et en compromettant les doctrines pour les mettre au niveau de nos mesquines visées. Il est bien remarquable que notre siècle, celui de tous, peut-être, qui a le moins cherché ces sortes de confirmations, est celui qui en a le plus rencontré. Ni Cuvier, lorsqu'il remit au jour ces ossements fossiles ensevelis dans les couches terrestres, muets témoins des bouleversements géologiques indiqués par les récits de la Genèse ; ni Geoffroy Saint-Hilaire, lorsque, après de longues méditations sur les principes des classifications, il fit de l'homme non-seulement un genre, non-seulement une classe, mais un règne à part, le *règne humain*, faisant par là l'homme assez grand pour n'avoir rien à redouter du ridicule voisinage de l'orang-outang, auprès duquel certaine école prenait plaisir à le placer comme le premier des *primates;* ni Cuvier ni Geoffroy Saint-Hilaire n'avaient d'autre dessein que de rendre hommage à la vérité. Et, s'ils ont eu la gloire de réduire à néant les sophismes des contemporains de Voltaire, si grâce à eux les plaisanteries des encyclopédistes ne font plus rire que de leurs auteurs, c'est que, par une permission de la Providence, ce travail de réparation patiente et de nouvelle création n'a été l'œuvre ni de l'esprit de système ni du désir de vérifier une théorie conçue d'avance, mais du plus rigoureux esprit d'analyse et de méthode qui ait jamais présidé à ce genre d'investigations. Fermeté inébranlable dans les principes, indépendance dans l'observation : tels sont, si je puis le dire, les deux pôles de l'esprit scientifique. « J'ai ma boussole, » disait le comte de Maistre en parlant de la foi. — Boussole, soit ; du moins doit-elle être pour nous un encouragement à nous élancer en pleine mer.

Les principes une fois connus, reste un dernier pas à faire pour parvenir à la notion de la première des causes : une fois engagé dans cette voie, l'esprit fera tôt ou tard ce dernier pas ; mais alors il ne raisonne plus, il s'incline ; il ne discute plus, il accepte ; et, voyant plus que jamais l'abîme qui le sépare de l'infini, il se plaît à accomplir librement cet acte de foi qui se place nécessairement au début et au terme de toute connaissance humaine. C'est ici que nous aimons à retrouver M. Biot aussi simple, aussi volontairement soumis que nous l'avons vu hardi et infatigable à la poursuite de la vérité. « Quand notre entendement, dit-il, peut tout au plus arriver jusqu'à reconnaître la disposition extérieure de l'organisme, et à saisir les relations intentionnelles qu'ont entre elles quelques-unes des pièces qui le composent, il y aurait, ce me semble, une contradition logique à ne pas voir au fond de cet ensemble le principe intelligent lui-même ayant tout ordonné et tout réglé. Pour moi, je veux du moins avoir la philosophie de mon ignorance, à défaut d'autre ; et je dis tout bonnement, avec Voltaire — (j'aimerais mieux un autre patron) :

... J'ai sur la nature encor quelque scrupule :
L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.

Vous l'avez entendu : la *philosophie de son ignorance*. Lorsqu'un esprit de cette trempe a parcouru à grand'peine toutes les étapes de la vérité, vient en effet un moment où, fatigué des ombres et des images, pressé du besoin de pénétrer plus loin encore, il met sa grandeur à s'humilier simplement devant Celui que lui a révélé la nature. Alors il aperçoit, dans une clarté encore confuse, mais déjà certaine, une cause en qui se résument toutes ces causes, un être d'où dérivent tous ces êtres, en qui se réalisent toutes ces abstractions, par qui se meuvent toutes ces forces, qui, trouvant en lui-même la source de la vie, l'entretient et la renouvelle dans l'univers par une action continue et toute-puissante; principe et fin de toutes choses, qui ne se meut, ni ne s'épuise, ni ne s'altère. Car, sans une dernière et suprême loi, que seraient toutes ces lois, ces généralités, ces principes, sinon des jeux frivoles, des caprices de l'imagination, des fantômes de l'entendement? Il est difficile de ne pas se sentir ému devant cette écrasante pensée. Mais, lorsqu'il vient à considérer que cet Infini, que ce Parfait, qu'il vient d'adorer à travers « le voile de ses actes, » est tout à la fois lumière, amour, sagesse, providence ; lorsqu'il envisage dans ce Dieu personnel et vivant, non-seulement la fin suprême, mais le père de l'humanité, ne croyez-vous pas qu'il trouvera dans son âme, desséchée en apparence par les habitudes sévères du raisonnement, quelques élans d'enthousiasme et d'amour vers cet auteur du monde? Cette connaissance que le poëte acquiert par une soudaine illumination, le philosophe par les conceptions pures de l'esprit, il y est arrivé, lui, par une route plus longue, mais non moins légitime ; alors, faisant un retour d'abord sur lui-même, puis sur la nature, il aime à revoir par la pensée le chemin parcouru; la moindre fleur, le moindre caillou de la route éveillant dans son esprit un monde de religieux et charmants souvenirs. C'est à ces hauteurs sereines qu'aboutissent, pour s'y réunir, tous les grands versants de la pensée humaine; c'est là que toutes les grandeurs intellectuelles se saluent et se donnent la main.

N'est-ce pas là qu'il faut chercher le secret de cette alliance des sciences et des lettres que l'Académie vient de consacrer une fois de plus par son choix, selon sa vieille coutume d'appeler dans son sein les hommes qui honorent l'esprit français par l'étendue de leur science, et la science par la beauté de leur caractère? Sans doute il est bon (si toutefois l'anecdote est exacte) que l'écrevisse soit pour l'Académie autre chose qu'un petit poisson rouge marchant à reculons; mais il est meilleur encore que le public s'habitue de plus en plus à voir dans ce corps le gardien fidèle de toutes les gloires nationales et le sanctuaire commun de toutes les grandeurs intellectuelles. Parlerai-je après cela du style de M. Biot? Bien que je tienne pour certain que ce n'est pas là le premier mérite que l'on a voulu récompenser en lui et que sa nomination a une plus haute portée, je n'en éprouverai nul embarras. Ce style, éminemment français, mélange exquis de naïveté délicate, de verve élégante et soutenue, modèle de cette netteté dont Vauvernagues a dit qu'elle est le vernis des maîtres, révèle un écrivain toujours plein de son sujet, marchant à son but sans

détours et sans gêne, renonçant volontiers à ce qu'il a nommé lui-même quelque part les *honneurs des longues périodes*, pour se renfermer dans une précision qui n'exclut pas la chaleur, mais qui la tempère et la dirige. On y sent moins la docte leçon du professeur que la causerie animée, élevée, spirituelle, d'un homme aimable et savant qui se met aisément à la portée de son auditoire, sans jamais rabaisser la science, et ne dédaigne pas d'aiguiser les plus graves sujets de traits piquants ou de citations pleines d'à-propos et de justesse.

Les qualités aimables et tempérées dont je viens de parler abondent surtout dans cette longue série d'articles insérés par M. Biot dans le *Journal des Savants*, dont il est un des rédacteurs les plus assidus depuis les premières années du siècle. Rien n'est plus curieux et plus attachant que de suivre, dans cet immense recueil, les excursions de cet esprit ingénieux et facile à travers tous les siècles et tous les sujets. Littérature, philosophie, économie politique, biographies, comptes rendus, voyages, rien ne lui échappe, tout se presse sous sa plume, sans artifice, mais sans confusion, et témoigne de l'immense variété de ses connaissances. Vous y voyez paraître successivement les grandes physionomies scientifiques de tous les temps, Newton et Descartes, ici Gay-Lussac et Laplace, Laplace, dont le souvenir vénéré et chéri se retrouve à chaque pas dans ses ouvrages, et qui lui a inspiré un de ses plus touchants récits, celui auquel M. Guizot a fait allusion; plus loin, Napier, l'inventeur des logarithmes, grand calculateur et assez pauvre théologien, et Léopold de Buch, l'intrépide voyageur, et cette madame de Sommerville, qui, non contente d'être une grande artiste, fut l'élève et presque l'émule de Laplace. Ces caractères, que je prends au hasard, et tant d'autres, sont tracés de main de maître et dénotent un esprit éminemment critique. Les questions sociales ne le préoccupent pas moins. Ses travaux sur l'approvisionnement de Paris, sur le commerce des grains, sur l'agriculture en Normandie, ont obtenu les approbations les plus compétentes en pareille matière.

Je n'ai garde de m'embarquer dans l'appréciation de ses études si diverses sur les langues et les sciences orientales. On se rappelle peut-être la discussion ardente qu'il eut à soutenir il y a quelques années contre le savant M. Letronne à propos de l'astronomie et des monuments de l'Égypte. Sans chercher à savoir si les Pharaons eurent ou non un système de projections, si le zodiaque de Dendera est ou non antérieur à la domination romaine, on peut affirmer sans crainte que ses recherches sur l'état des sciences chez les Chinois, les Indiens, les Arabes, les Grecs, travaux qui furent pour M. Biot ce qu'il appelle ses *distractions*, décèlent de sa part une prodigieuse activité d'esprit, et ont rendu à la chronologie, et par conséquent à l'histoire, de signalés services, qui justifient pleinement sa présence à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Une de ses dernières publications, la préface qui précède la traduction du *Tcheou-li*, mérite surtout une mention, moins pour la remarquable clarté qui préside à cette lumineuse exposition de rites chinois remontant à plus de trois mille ans que par l'intérêt qui s'attache aux douloureuses circonstances où elle fut composée. Cette traduction est l'œuvre posthume d'un fils chéri, philologue de la plus grande espérance, et membre, comme son père, de l'Académie des Inscriptions. « Mon pauvre fils, dit-il, y

a usé le reste de ses forces et consumé les cinq dernières années de sa vie. Je dois remercier Dieu de m'avoir accordé, après lui, assez de jours pour avoir pu achever d'élever ce monument à sa mémoire, avec l'assistance de son maître (M. Stanislas Julien). En me dévouant à ce pieux devoir, je croyais l'avoir près de moi, et qu'il ressentait ce dernier témoignage de notre mutuelle affection. Oui, il y a des communications de sentiments qui survivent à ce mystère de la mort, et qui rejoignent encore les âmes aimantes qu'elle a séparées. »

Cette mort et le spectacle de nos dernières agitations politiques ont été les grandes douleurs de sa vieillesse. La vue des désordres sociaux le trouble, l'afflige, le désespère. « Dirai-je au prix de quels tourments d'âme ces travaux ont été achevés? C'était pendant les journées de Juin. Nous étions là, au collége de France, trois familles dont les chefs n'ont vécu que pour les sciences. Durant deux jours et deux nuits nous y restâmes enfermés, entourés de feu et de mitraille. Pendant ces tristes heures, M. Regnault complétait ses analyses, et, privé de ses aides, il exécutait une de ses dernières expériences sur les animaux. Un de nous s'efforçait à poursuivre ses études d'astronomie, un autre de mathématiques. Chacun tâchait de se soustraire à l'idée du présent, et déplorait l'abaissement de l'avenir... En attendant, continuons de produire force journaux, des feuilletons, des romans, des drames; battons-nous dans les rues, souillons le théâtre, et disons toujours que nous sommes la nation la plus éclairée de l'univers! »

Au milieu de ces tristesses qui sont venues l'assaillir au décours de sa vie, M. Biot a toujours su chercher et trouver dans l'étude ses consolations. Et c'en est une grande, sans doute, d'avoir vu et suivi pas à pas, pendant les cinquante dernières années, les étonnants progrès de la science. « Car il en est, a-t-on dit justement, de l'amour qu'on a pour elles comme de l'amour de Dieu. Il n'inspire point la jalousie, mais le prosélytisme. L'homme qui l'éprouve n'a d'autre pensée que de le faire éprouver à d'autres. »

La réponse de M. Guizot faisait le grand attrait de cette séance. Son admirable discours, un des plus beaux, sans contredit, qui soient tombés de ses lèvres, a dépassé tout ce qu'on en attendait. Jamais sa voix n'avait été plus sonore, son geste plus fier et plus imposant. Dès les premiers mots, l'assemblée a été saisie aux entrailles, comme dirait Molière. Elle a ressenti ce frisson, plus significatif que des applaudissements, qui accueille les princes de la tribune, cette impression profonde et souveraine qui domine les âmes, enchaîne les mains prêtes à applaudir, ferme les bouches prêtes à s'écrier, pour mener un auditoire frémissant et subjugué jusqu'au bout de ces longues et magnifiques périodes. C'était là, en effet, le côté frappant de cette fête : après le savant vénéré, dont la vie tout entière a été consacrée aux calmes et pures jouissances de l'esprit, et comme pour former un contraste ménagé avec art, venait l'homme de la tribune et du forum, homme de science lui aussi, mais pendant de longues années obligé d'allier les hautes spéculations de la théorie avec les rudes exigences de la pratique, presque étonné aujourd'hui de n'avoir personne à combattre. Ne se figure-t-on pas involontairement M. Guizot parlant debout, le visage tourné devant une assemblée tumultueuse? Obligé de s'asseoir, il l'a fait avec une grâce parfaite. Le public

avait peine à contenir son ébahissement en le voyant parler de mathématiques et de physique avec la sûreté de vue d'un connaisseur, le jugement d'un philosophe et la finesse d'un académicien. Quel dommage qu'il n'ait pas été un des nôtres, se disaient les membres de l'Académie des Sciences, et quel savant il eût été! Ce qui me frappe le plus avec ces qualités d'un ordre relevé, c'est la merveilleuse souplesse de cet incomparable talent, c'est de trouver dans ce discours ce qu'on pouvait le moins y attendre, une abondance d'images qui ne nuit en rien à l'extrême délicatesse des sentiments, des anecdotes contées avec une sobriété piquante, de l'esprit, du trait, même de la grâce, même de la gaieté! Chose singulière! ces qualités plus douces, plus brillantes, plus jeunes, si je puis ainsi dire, viennent avec l'âge à tous les grands esprits; à mesure qu'ils acquièrent une vue plus haute des hommes et des choses, leur regard devient plus serein, leur expression s'anime et se colore; ce n'est pas la lumière éblouissante et l'âpre chaleur de la canicule, c'est la tiède température avec les teintes gracieuses et doucement nuancées de l'arrière-saison.

M. Guizot était en veine de bienveillance. Il admire tout ce qu'il peut, et réclame l'indulgence pour ce qu'il ne peut louer. Il est prêt à pardonner au dix-huitième siècle ses principes et ses mœurs en faveur de ses sentiments; à Napoléon Ier son égoïsme en faveur de sa grandeur et de son génie. On pourrait bien demander à M. Guizot ce que valent les sentiments en l'absence des principes, et ce qu'il faut attendre d'un protecteur de l'intelligence pour qui les lettres mêmes sont un moyen de domination. Mais, en vérité, je me reprocherais de lui faire cette question en voyant que ces éloges si pleins de mesure, si éloquents dans la bouche de celui qui les prononce, ont pu paraître aux uns suspects, aux autres insuffisants. Est-il croyable qu'on ait pu voir là toute une guerre d'allusions? Autrefois on se moquait de l'Académie. C'était le bon temps. Aujourd'hui on affecte de la mépriser. On lui prête des épigrammes pour avoir le plaisir de les lui reprocher. A chaque séance, vous voyez arriver un certain nombre de journalistes, un calepin à la main, prêts à noter l'allusion au passage, à la surprendre non-seulement dans les paroles de leurs illustres hôtes, mais jusque dans leur visage et dans leur maintien. Prenez-y garde : l'allusion est un malin Protée, qui se dissimule si bien, qu'on finit par ne plus l'apercevoir du tout. Le vieux roué n'en est que plus à craindre. Vous vous figurez, bonnes gens, qu'un académicien ne tousse que lorsqu'il est enrhumé, que s'il se gratte l'oreille, c'est que sans doute une mouche l'aura piqué, que s'il parle, c'est pour exprimer sa pensée, et qu'il l'exprimera comme tout le monde, ou peut-être un peu mieux que tout le monde; qu'enfin, s'il se tait, c'est qu'apparemment il n'a plus rien à dire. Grave erreur : ce geste est une attaque déguisée; ce sourire, qui vous semble l'heureuse expression d'un esprit délicat, librement épanoui dans une conscience tranquille, c'est un regret, c'est une espérance, c'est presque une conspiration! Quant aux paroles, on sait que celles d'un académicien n'ont jamais moins de deux significations à la fois. Son silence même est un long discours. Encore une fois, détrompez-vous :

Ce *quoi qu'on dise* en dit beaucoup plus qu'il ne semble.

Et ainsi du reste. Le temps n'est pas loin où, comme M. de Bièvre, un aca-

démicien ne pourra plus dire impunément : « Aimez-vous les épinards ? » On y trouvera une allusion.

Voilà pourtant ce qui préoccupe si fort ces inflexibles censeurs, petits esprits faits pour comprendre les petites choses. Les nobles aspirations, les hautes pensées d'une belle intelligence et d'un grand cœur, les laissent insensibles ou les inquiètent. Nommer la liberté, quel blasphème ! Parler d'avenir, d'humanité, quelle injure ! Comme si l'on ne pouvait louer le passé sans attaquer le présent, ces courtisans maladroits, devenus injustes adversaires, n'hésitent pas à blâmer un orateur sur tout ce qu'il a dit, parce qu'il n'a pas dit ce qu'ils voudraient entendre. N'a-t-on pas bien osé appeler le discours de M. Guizot « un tour de force d'éloquence et de sophismes !.... » Mais passons sur ce triste sujet.

La dernière séance de l'Académie a été pour tout ce qui aime les lettres un beau spectacle et une grande leçon. Tour à tour deux esprits éminents, représentants de tout ce qu'il y a de grand dans le domaine de l'intelligence, ont tenu à adresser leurs conseils aux générations qui s'élèvent. Cet appel au désintéressement, à la fidélité aux principes, à l'amour de la vérité, sera peut-être entendu. Mais, dussent ces voix éloquentes se perdre, comme tant d'autres, dans les bruits du dehors et dans le tumulte des affaires où la société semble tout entière absorbée, ce n'en serait pas moins un honneur pour notre temps et pour notre pays, d'avoir entendu de telles protestations contre tous les affaissements du caractère et toutes les défaillances de l'esprit public.

MAURICE RAYNAUD.

LITTÉRATURE DRAMATIQUE

LA QUESTION D'ARGENT, par M. Alexandre DUMAS fils.

Il y aurait lieu, pour qui s'en tiendrait aux surfaces, d'accuser d'inconséquence la société et la critique. Voilà quatre ans que l'on n'a cessé de dire à M. Dumas fils : Vous obtenez de grands succès en mettant en scène un monde à part, qui n'est pas précisément celui des honnêtes gens et des honnêtes femmes : on vient voir et applaudir vos pièces par curiosité ; mais cette curiosité même est presque une injure : elle suppose entre vous et le public d'élite qui seul fait les réputations honorables, non pas cette familiarité, cette sympathie réciproque où le poëte dramatique puise ses meilleures inspirations, mais une différence absolue d'idées, de sentiments, d'habitudes, d'atmosphère ; vos entrevues avec la bonne compagnie ont quelque chose de clandestin et de précaire; elles ne dépassent pas le seuil d'une loge d'où l'on regarde en se cachant; elles ressemblent à ces liaisons de voyage qui ne tirent pas à conséquence et ne forcent pas de se reconnaître dans un salon. Il en résulte dans votre position littéraire et jusque dans la rapide fortune de votre

nom, trop accoutumé déjà aux éclats et au bruit, un je ne sais quoi d'équivoque d'où il faut sortir à tout prix. Rompez résolument avec ces zones torrides et malsaines, dont on ne peut être le peintre sans en être l'habitué. Vous avez le coup d'œil juste, la main leste, le mot vif, la repartie prompte, tout ce qu'il faut enfin pour découper à l'emporte-pièce la comédie d'un temps qui exige plus de justesse que de profondeur, parce qu'il offre plus de traits que de types. Faites un meilleur emploi de ces qualités remarquables; choisissez un sujet largement ouvert, non plus sur un coin mal famé de la vie parisienne, mais sur l'ensemble des mœurs actuelles; moralisez votre manière en aggrandissant votre cadre; attaquez-vous à un de ces travers qui laissent leur date et leur empreinte dans l'histoire d'une époque, à un vice qui soit celui de tout le monde, et non pas seulement des gens vicieux. Que la vérité de vos tableaux, au lieu de nous effaroucher, nous instruise; qu'ils enseignent à une génération trop avide d'argent et de bien-être les distinctions du juste et de l'injuste, les délicatesses du cœur, la joie intime des bons sentiments, tout ce luxe de vertu que les âmes les plus pauvres aiment à se passer, au spectacle, sans qu'il leur en coûte. Vous avez le goût de la comédie honnête; ayez-en le courage; vos succès se purifieront sans se refroidir, et il ne leur manquera plus rien, pas même le suffrage des académies et des commissions dramatiques.

Voilà les conseils que l'on donnait de toutes parts à M. Dumas fils, et il était assez spirituel pour se les donner lui-même. Il les a résolument suivis: il s'est enfermé pendant dix-huit mois, avec un sujet dont nul ne conteste l'intérêt moral et l'*actualité* chronique. Il a laissé aux plus pressés, à M. Ponsard, par exemple, les avantages de l'antériorité, bien sûr qu'ils ne lui prendraient pas tout, et qu'en arrivant le dernier il pourrait éviter ce qu'ils auraient fait, et faire ce qu'ils auraient omis. Il s'est barricadé contre tout ce qui lui eût rappelé ses inspirations primitives, contre cette vie de dissipations et de plaisirs, aussi funeste aux succès sérieux que favorable aux succès faciles. Il s'est même imposé des travaux supplémentaires, dont nous l'aurions dispensé volontiers; il a lu les ouvrages des économistes, des utopistes, des doctrinaires de l'argent, de tous ceux qui ont essayé d'élever l'art de s'enrichir à l'état de science sociale. Il est enfin sorti de sa laborieuse retraite avec une pièce faite et même refaite très soigneusement, parsemée de jolis mots, dont quelques-uns lui appartiennent, recommandable, sinon par une intrigue bien forte et une action bien vive, au moins par une étude attentive et souvent habile des physionomies et des caractères, une pièce presque aussi amusante que si elle était immorale, assez honnête pour avoir le droit d'être ennuyeuse, et où un œil très-exercé et même un peu malveillant peut seul découvrir çà et là quelques traces légères du *demi-monde* d'autrefois. Vous croyez que la société et la critique vont fêter à l'envi cet enfant économe d'un père prodigue, ce jeune lauréat du théâtre que la prospérité a converti au lieu de l'enivrer? Point : le succès, qui au temps de ses erreurs l'accueillait à bras ouvert et courait à sa rencontre, on le lui dispute cette fois à grand renfort d'analyse et de chicane; on l'applaudit encore, par un reste d'habitude, mais d'une main plus lente et plus froide. les gâteries dont on comblait le spirituel mauvais sujet font place à l'estime glaciale et compassée, récompense de l'homme rangé.

Comme si ce n'était pas assez d'une première injustice, cette réaction s'étend jusqu'à l'éminente artiste qui honore en sa personne un art trop souvent compromis et répand sur le rôle d'Élisa de Roncourt un si aimable parfum d'honnêteté et de grâce. On reproche presque à madame Rose Chéri de n'avoir pas fait de la chaste et mélancolique Élisa une héroïne du même genre que Diane de Lys et la baronne d'Ange. D'où vient cette inconséquence apparente, cette injuste froideur envers le plus brillant de nos jeunes auteurs et sa charmante interprète? Hélas! il n'est pas besoin d'une sagacité bien grande pour en pénétrer les causes.

La *Question d'argent!* On peut supposer, au premier abord, que ce titre et le sujet qu'il indique doivent parler à tous les esprits, répondre à l'idée, au sentiment, à l'intérêt, à l'émotion des spectateurs, et se les approprier par droit de communauté et d'intimité entre le public et le spectacle. On dirait que ce public va prendre feu à la représentation fidèle de ces scènes dont chaque détail lui est familier, dont il peut apprécier, trait par trait, la vérité et la justesse, et qui lui retracent, sous une forme élégante et vive, les côtés piquants, risibles, attrayants, dangereux, de la préoccupation, que dis-je? de la passion universelle. Ajoutez-y l'utilité de la leçon, la portée d'une œuvre destinée à combattre la soif de l'argent, l'agiotage, les industries véreuses, à flageller les millionnaires de la veille et les banqueroutiers du lendemain; comptez encore la faveur acquise d'avance à cette œuvre de la part du gouvernement intéressé à réprimer l'idolâtrie du veau d'or et à encourager, par conséquent, ceux qui la flétrissent sur le théâtre; et vous conclurez qu'une comédie comme celle-là va réunir tous les genres de succès et de triomphes. Erreur! illusion d'optique et de *trop près*, dont les poëtes dramatiques ont eu presque toujours à se repentir! Ce que l'on aime le moins à retrouver au théâtre, ce sont justement les pensées que l'on y apporte et qu'on laisse sur le seuil, surtout quand elles sont d'une nature à la fois triste et positive. Remplissez une salle de gens égoïstes, secs, blasés, vulgaires, d'âmes basses et cupides, incapables de sacrifier un écu à une affection ou à une croyance : réunis, ces individus si mal doués du côté du cœur seront prêts à s'attendrir devant tout ce que vous voudrez leur montrer de généreux, d'enthousiaste et de chevaleresque; vous serez étonné de ce que peut renfermer de bons sentiments (devant la rampe) un ensemble dont chaque détail, pris à part, n'est que matérialisme, souillure et platitude. Ils y mettront d'autant plus de bonne volonté, que l'homme n'accepte jamais vis-à-vis de lui-même d'humiliation complète, et qu'en se passionnant pendant quelques heures pour des générosités imaginaires, il se réhabilite sans se mettre en frais. Mais l'argent! les questions d'argent! plus ceux à qui vous en parlerez en seront déjà pleins, rassassiés, assourdis, plus ils vous sauront mauvais gré de les remettre en face de ce qui est le souci, l'espoir, l'angoisse, le tourment, la fièvre, l'ivresse, le remords de toutes leurs heures. Venus au spectacle pour se distraire, pour échapper à eux-mêmes, ils seront fort désobligés d'avoir à s'y reconnaître, à y rentrer dans leur propre fond qu'ils voulaient fuir et oublier. Quelle que soit leur situation vis-à-vis de ce dieu dont le culte étouffe tous les autres, il n'y aura que contrariété et malaise. Les riches ressentiront cette impression de dégoût que cause la vue d'un buffet après un grand dîner; les pauvres

éprouveront cette sensation famélique des gens que l'on rencontre, le soir, penchés sur les grilles des restaurateurs. Personne ne sera content; le plaisir même de voir immolées aux risées du parterre les célébrités de l'agiotage à la vapeur et du million à toute vitesse sera déjoué par l'auteur, pourvu qu'il ait un peu de délicatesse et de scrupule, et gâté pour le spectateur, qui n'aura qu'à se retourner vers les loges pour comprendre à quel point les portraits ressemblent peu aux modèle. Reste l'effet moral, l'utilité sociale d'un pareil ouvrage. Nous voudrions bien y croire : nous battrions des mains si nous pouvions penser que ces pièces où l'on nous parle de l'argent pour nous le faire mépriser ou haïr ont réellement une influence sur les mœurs, qu'elles feront de la Bourse un désert et arrêteront les spéculateurs ou les dupes sur le chemin de l'infamie ou de la ruine. Ce résultat serait magnifique; jamais la moralisation de la société par le théâtre n'aurait brillé d'un éclat plus pur, et aucune récompense, aucune distinction officielle ne nous paraîtrait trop belle pour les auteurs de cette œuvre d'utilité publique. Par malheur, toute illusion là-dessus est impossible. Dix poëtes de la force de M. Ponsard, dix observateurs aussi spirituels que M. Dumas fils, se mettraient à la besogne, leurs comédies obtiendraient des succès dix fois plus vifs que celui de la *Bourse* ou même celui de la *Question d'argent*, ils ne feraient que bien peu de conversions solides, et le temple de la Fortune impudique n'y perdrait pas un seul de ses fidèles. On applaudirait, on approuverait bien haut les leçons de désintéressement et de probité, les anathèmes contre le vil métal, l'éloge de la médiocrité, les beaux mots de conscience et d'honneur; — et chacun retournerait à ses affaires. Non, ce ne sont pas des ouvrages dramatiques, si remarquables qu'ils soient, qui pourraient corriger ou prévenir cette funeste passion des intérêts matériels surexcités par l'agiotage. Il faut à l'activité des esprits une somme quelconque d'occupation et d'aliment, et, quand on leur refuse les conditions élevées de la vie intellectuelle et politique, ils se rabattent vers des sphères moins nobles, mais plus positives. Repoussés ou entravés dans le monde des idées, ils se rejettent sur le monde des affaires, et cette ardeur du gain, cette fureur du jeu, se déguisant sous toutes les formes légales ou prohibées, ces paroxysmes de la finance, créant une langue, des mœurs et des physionomies nouvelles, tout cela n'est que le *pis aller*, nous allions dire le dérivatif de facultés frappées de langueur ou condamnées à l'inaction sur les points où se portaient autrefois leurs ambitions et leurs espérances. La prédication par le théâtre ou par la littérature, les encouragements venus d'en haut, les dignes essayées contre ces débordements d'écus noyés dans la boue, rien ne saurait, nous le craignons, prévaloir auprès d'intelligences qui trouvaient autrefois dans le mouvement des institutions, dans les luttes de la pensée publique, assez d'excitation et de ressort pour être toujours tentées de monter au lieu de descendre. Il y a plus : dans cette société mixte, où les lettres et les affaires ont fini par vivre côte à côte et en trop bon accord, il se produit, si nous sommes bien informé, un phénomène bizarre, et pourtant vraisemblable. Ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, les poëtes qui, même en écrivant la *Bourse*, *Ceinture dorée* ou la *Question d'argent*, réagissent contre les spéculateurs; ce sont, au contraire, les spéculateurs qui, par l'audace et le succès de leurs entreprises, par le mauvais exemple de

leurs millions *impromptu*, exercent sur les poëtes une énervante influence. Dans ce dangereux voisinage, il s'établit forcément chez ces imaginations inquiètes et avides, entre le produit modique du travail d'une année et les dépouilles opimes d'une opération de quelques heures, une comparaison fâcheuse dont Corneille et Molière n'auraient jamais eu l'idée. En faut-il davantage pour les détourner de leur tâche, les décourager de leurs rêves, leur gâter, en l'habillant de soie et d'or, la statue de l'idéal, et rallumer dans ces organisations nerveuses ce goût des richesses et des jouissances dont ne guérit pas toujours le culte de la poésie et de l'art ! N'insistons pas : ceci est trop triste, et nous ne voulons faire que de la littérature.

Ce n'est pas tout encore : en quittant les horizons douteux de la *Dame aux Camélias* et du *Demi-Monde*, en se faisant trop raisonnable et trop sage pour mieux prouver sa métamorphose, M. Dumas fils a négligé un point secondaire, qui n'était cependant pas sans quelque importance. Le public de sa première représentation, le public féminin surtout, a été le même que celui de ses autres pièces. Or, il faut bien en convenir, au risque d'étonner nos lecteurs, si peu au fait de tous ces détails : dans la capitale de la civilisation littéraire, au milieu des prétendus progrès de l'esprit moderne, le théâtre offre ses primeurs les plus recherchées à des femmes qui, en grande majorité, appartiennent justement à cette classe qu'on accusait jadis M. Dumas fils de trop bien connaître et de trop bien peindre. Ces *solennités dramatiques*, comme on les appelle, qui ne devraient avoir pour juges que les esprits les plus délicats, les personnifications les plus exquises de l'élégance, de la distinction, de la sensibilité mondaines, ont pour spectatrices attitrées des Aspasies sans Périclès, qui trouvent moyen d'occuper des loges très en vue pendant que des ambassadrices et des duchesses sont ajournées au lendemain. Ces femmes-là, on le comprend aisément, avaient apprécié en parfaite connaissance de cause les mérites de la *Dame aux Camélias* et du *Demi-Monde*, et plus tard, quand le succès, chauffé par l'admiration compétente de ce public des premières soirées, arrivait, d'écho en écho, jusqu'à la bonne compagnie, celle-ci y venait par curiosité, cédant au mystérieux attrait des filles d'Ève pour le fruit défendu. Eh bien, cette fois, une pièce faite pour plaire aux honnêtes femmes a eu à conquérir, le premier soir, les suffrages de ce même auditoire, qui se retrouvait au complet, étalant ses toilettes fastueuses et ses noms cotés à la Bourse du scandale. Celles qu'avaient transportées de joie l'élégie de la courtisane amoureuse et la comédie des existences tarées étaient appelées à rendre justice à des nuances de probité, aux vertus d'Élisa de Roncourt, aux grâces virginales de Malthide Durieu, aux délicatesses d'un vieux gentilhomme volontairement ruiné pour payer les dettes de son frère, aux tirades économistes de M. de Cayolle, aux procédés économiques de René de Charzay. Naturellement, — et la chose n'y prêtait que trop, — elles ont trouvé cet ensemble moins amusant, et elles l'ont dit à leur prochain. Est-ce là tout? hélas! non. Il fallait bien que la critique eût sa part dans cette réaction officieuse contre un talent trop constamment heureux pour ne pas être envié. Le feuilleton, juge et souvent partie dans ces appétissants succès de théâtre qu'il rechercherait volontiers pour lui-même au lieu de les constater chez autrui, était assez madré pour apercevoir ces premiers symp-

tômes de froideur et pour en profiter savamment. M. Dumas fils est le favori des ovations bruyantes et des grosses recettes : on saluait ce Benjamin de la Muse des coulisses comme un personnage à part, dont les qualités brillantes et solides échappaient même à l'envie; mais ce n'était pas une raison pour se refuser le plaisir de jeter dans son jardin quelques cailloux bien polis, du moment qu'il y aurait une brèche au mur. La critique s'est acquittée de cette tâche délicate avec une dextérité respectueuse qui lui fait beaucoup d'honneur. L'auteur de la *Question d'argent* eût-il été, d'après une classification proposée par un écrivain célèbre, un grand maréchal, un connétable littéraire, on ne l'eût pas traité avec plus d'égards ; mais on n'eût pas plus subtilement décousu son uniforme et déchiré ses cordons. Jamais on n'a disséqué les gens d'une façon plus impitoyable, en leur demandant plus humblement pardon de la *liberté grande*. Les griffes, aiguisées et limées, se sont cachées sous trois paires de gants jaunes ; et, quand, pour se faire une opinion sur cette fameuse *Question d'argent*, on consulte les nombreux procès-verbaux de ces exécuteurs en cravate blanche et en bas de soie, il en ressort que l'intrigue est nulle, les caractères intolérables, le dénoûment impossible, la thèse plaidée à contre-sens, les bons mots répétés ou pillés, l'ennui installé à toutes les scènes, la morale contestable, les honnêtes gens très-près de ressembler aux fripons, les fripons très-proches voisins des honnêtes gens, mais qu'à part ces légères vétilles la pièce est un chef-d'œuvre, que M. Dumas fils est un grand homme, et que tout est pour le mieux dans le meilleur des drames possibles.

Le sujet, le public, la critique : en faut-il davantage pour expliquer cet épisode caractéristique de nos mœurs littéraires, pour comprendre comment ce succès, auquel tout le monde semblait croire et se prêter d'avance, s'est refroidi de scène en scène et a trompé, en définitive, les innombrables amis de M. Dumas? Pour nous, sans vouloir forcer le ton en l'honneur de la pièce nouvelle, sans croire qu'il ait suffi à l'auteur de moraliser son talent pour écrire une œuvre irréprochable, il nous semble juste de lui reconnaître ses efforts et de rechercher, à travers ses tâtonnements mêmes, ce qu'il a fait et ce qu'il a essayé. La *Question d'argent* n'est pas une bonne comédie; mais c'est, selon nous, une charmante soirée, en dépit des côtés mal réussis et des *repeints* trop visibles. Quelques mots sur les caractères ou plutôt sur les intentions de M. Dumas compléteront notre pensée.

Dans des ouvrages comme la *Question d'argent*, — et ce n'est pas en faire la satire, — les caractères sont tout, l'intrigue n'est rien. Que les personnages soient vrais, bien posés, mis en relief d'une main nette et ferme, et l'on peut être sûr que l'action engagée entre eux offrira, si peu compliquée qu'elle soit, assez de vraisemblance et d'intérêt. Nous ne reprocherons donc pas à M. Dumas fils de n'avoir pas mis dans sa pièce plus de péripéties et d'événements, mais de ne pas s'être arrangé pour que les événements ressortissent plus naturellement des caractères tels qu'il les a observés, compris et tracés.

Il a voulu peindre, — son titre nous le dit, — dans des situations diverses, la société aux prises avec la puissance de l'argent ; lutte tantôt douloureuse, tantôt comique, tantôt honorable, tantôt coupable, tantôt hasardeuse, plus

dramatique que les simples alternatives de la hausse et de la baisse, et qui, si elle n'échappe pas à tous les inconvénients *pécuniaires* du sujet, a au moins l'avantage de le rattacher aux fibres mêmes du cœur humain. Ainsi la comtesse Savelli et M. Durieu représentent, l'une, la noblesse riche et aventureuse, cherchant à réparer le désordre de sa fortune par des spéculations industrielles, sans trop s'inquiéter d'abord de leur moralité; l'autre, la bourgeoisie parcimonieuse et timide, opprimant à son insu son entourage, voulant s'enrichir à coup sûr dans les jeux de Bourse sans s'y compromettre, et leur demandant les plaisirs du gain avec les illusions de l'honnêteté. René de Charzay, c'est la jeunesse raisonnable, acceptant de bonne grâce l'*aurea mediocritas* du poëte, forcée de calculer sans cesse pour pouvoir vivre honorablement, et de refouler tous les sentiments tendres que contrarierait l'inégalité des fortunes. Malthide Durieu, sa cousine, c'est la jeune fille aimante et aimable, ayant étourdiment donné son cœur en dehors de toute idée d'arithmétique, et, plus tard, obligée de réfléchir, de se sacrifier presque, à mesure que se révèle à son âme charmante la tyrannique pression de l'argent sur les affections les plus légitimes. Sa mère, madame Durieu, c'est la pâle et triste silhouette de l'épouse pauvre d'un mari riche, victime résignée d'un tyran sans le savoir, réduite par l'absence de dot à l'état d'ilote et de servante, et ne pouvant pas même révéler, dans ce rôle subalterne, ses excellentes qualités d'intelligence et de cœur. M. de Roncourt, c'est l'homme d'antique race, ayant payé un large tribut à ses instincts d'honneur héréditaire en acquittant des dettes qui n'étaient pas les siennes, mais, malheureux du malheur de sa fille, et perdant peu à peu, dans sa lutte contre une adversité constante, sinon sa probité sans tache, au moins l'exaltation chevaleresque de son sacrifice. Élisa de Roncourt, cette noble et austère figure si admirablement représentée par madame Rose Chéri, c'est la lutte poignante d'une nature délicate, élevée, exquise, contre les étreintes de la pauvreté ; c'est l'image, hélas! trop vraie, de tout ce qu'une fille pauvre peut souffrir dans un monde où sa beauté, son esprit, ses talents sont pour elle autant de périls, où personne ne prendra sa défense si elle est calomniée, où les plus chers, les plus intimes secrets de son cœur doivent rester cachés et ensevelis comme des crimes. Jean Giraud, celui de tous les personnages qui a sans doute donné à M. Dumas fils le plus de travail et de souci, ce n'est ni le fripon, ni le sot, ni le traître, ni l'imbécile, ni le grotesque, encore moins le banquier aux allures suzeraines, le spéculateur de génie justifiant ses millions par la grandeur de ses plans, par l'utilité sociale de ses entreprises : c'est le *faiseur* audacieux par ignorance, parti d'assez bas pour ne s'effrayer d'aucun hasard, si absolument dépourvu de sens moral qu'il ne se figure pas mal faire et qu'on l'étonne en le méprisant; ayant créé, sans s'en douter, une nouvelle école industrielle où la hardiesse et la crânerie suppléent à la science ; prenant au sérieux, comme expression de la justice des honnêtes gens, cette législation interlope qui régit les naturels de la Bourse, et entretenu dans cette erreur par quelques spectateurs intéressés de sa chasse aux millions ; puis, une fois riche, rêvant une alliance avec la bonne compagnie, se glissant par toutes les portes entr'ouvertes avec son portefeuille pour introducteur, et déployant, dans cette nouvelle phase de son avénement mondain, un curieux mélange d'aplomb, d'astuce, de sottise,

de ridicule et de bon sens. M. de Cayolle enfin, c'est le penseur opposé au casse-cou, l'industrie scientifique et *humanitaire* mise en regard de l'industrie qui compte peu de savants et beaucoup de chevaliers.

Indiquons rapidement, parmi ces caractères, ceux qui ne nous semblent pas *réussis*, et ceux qui font, selon nous, à M. Dumas fils assez d'honneur pour qu'il se console d'un peu de froideur chez le public, d'un peu de perfidie chez la critique.

Nous commencerons par éliminer sans merci la comtesse Savelli et M. de Cayolle. La comtesse, rôle épisodique, a tout à fait l'air d'une échappée du demi-monde, naturalisée grande dame une heure avant d'entrer en scène. M. de Cayolle ressemble à un Girardin ingénieur, préparant de longue main, à raison d'une idée par jour, son naufrage définitif dans *la Gazette de France*. Ses tirades sur la conscription civile et sur la lettre de change ne nous ont pas converti : nous leur préférons le récit de Théramène. Nous lui en voulons, d'ailleurs, d'avoir introduit dans la pièce ces questions de desséchement, de défrichement, de marne et de drainage, tout cet élément didactique de la comédie moderne, auquel le parterre le plus positif préférera toujours, quoi qu'on en dise, une bouffée d'air et de fantaisie, un rayon d'amour et de soleil.

Madame Durieu est une excellente esquisse, un Chardin mortifié et pâli; mais cette résignation bourgeoise à cheveux grisonnants a peu de prise sur un auditoire aussi *raffiné* que celui de la première représentation; il suffit d'un bon mot de quelque loustic de feuilleton ou de quelque princesse de la Bohême pour en paralyser l'effet, tout de demi-teinte, et faire ranger madame Durieu dans le seul genre qui ne soit pas bon. En dessinant M. Durieu, l'auteur a été évidemment gêné par l'importun voisinage de ces *Faux Bonshommes* dont l'exorbitant succès a pesé sur celui de la *Question d'argent*. M. Durieu est un faux bonhomme aussi, plus vrai, mais moins saisissant que ses confrères du Vaudeville, dont les ridicules claquent comme un fouet de postillon. Chez lui, tout se passe en dedans, presqu'à son insu, dans ces régions intermédiaires du bien et du mal où s'accomplissent, pour les cœurs vulgaires, de si singuliers compromis. Durieu, avare et poltron, égoïste et cupide, est parfaitement en paix avec lui-même. Il ne se doute pas, il ne veut pas se douter qu'il opprime sa femme, qu'il désole sa fille, qu'il est la première cause des fredaines de son fils dont il a complétement négligé l'éducation morale; qu'il est injuste envers son neveu, si digne de devenir son gendre; qu'en acceptant une alliance d'argent avec Jean Giraud il devient son complice, et qu'en essayant d'être plus fin que lui il perd le droit de se fâcher de ses finesses : tout cela est juste et bien observé; mais le théâtre moderne et M. Dumas fils lui-même nous ont accoutumés à des contours si arrêtés, à des effets tellement en saillie, que M. Durieu, dans son clair-obscur, intéresse peu et n'amuse guère. Au dénoûment, lorsqu'il se corrige, rend à sa femme sa confiance, retire ses fonds à Giraud et offre à son neveu sa fille, on ne lui sait aucun gré de sa conversion, et peu s'en faut qu'on ne soit de l'avis de Giraud, fort étonné d'être mis au ban d'une société qui a commencé par l'accueillir et l'exploiter.

Ce Giraud, nous le répétons, accuse, chez l'auteur de la *Question d'argent*,

un travail dont il sied de lui tenir compte; car il y a là, à défaut d'une réussite complète, le mérite de la difficulté vaincue. Dans la pensée de M. Dumas fils, il fallait que Giraud ne ressemblât ni à Turcaret, ni à Mercadet, ni à Robert Macaire, ni à aucun de ces types inventés par la comédie ou la caricature aux dépens des coureurs d'aventures industrielles. Il fallait qu'il déjouât la malicieuse attente des spectateurs, prêts à placer un ou plusieurs noms propres au bas de ce portrait, formé, comme la statue de Praxitèle, d'une foule de détails copiés d'après nature. M. Dumas s'est honorablement tiré de ce pas difficile, et nous regardons, pour notre part, comme très-fidèlement et très-finement rendue cette physionomie de fripon ingénu avec des velléités d'honnête homme, cet industriel en bottes de sept lieues, crotté dans tous les bourbiers de l'agiotage, et possédé de l'ambition maniaque de se faire vendre par les gens de bonne compagnie la paire de souliers vernis qu'il portera dans leurs salons. Cette absence de sens moral et d'éducation primitive, cette table rase sur laquelle ont poussé pêle-mêle tous les mauvais champignons et quelques plantes potagères, nous paraît préférable aux roueries odieuses ou burlesques des Robert Macaire, aux ridicules épanouis des Mondor et des Turcaret. Seulement l'auteur, en créant ce personnage, a imité quelque peu ces joueurs de billard dont l'habileté consiste à éviter les billes plutôt qu'à les faire. Grâce à ces qualités négatives, son Jean Giraud manque de cette carrure, de ces tons vigoureusement accusés qui forcent le public à suivre un caractère jusqu'au bout, à comprendre et à accepter toutes les péripéties d'un rôle. Il vient un moment, vers la fin du quatrième acte, où l'on a presque envie de prendre parti pour Giraud, si méchamment mis à la porte par ceux qu'il voulait enrichir, où l'on refuse surtout de s'associer à la colère un peu mélodramatique de René de Charzay. Si M. Dumas avait fait Jean Giraud plus risible, plus méchant, plus officiellement voleur, il aurait été plus vulgaire, et il aurait peut-être mieux réussi.

J'arrive aux deux meilleurs rôles de la pièce, M. de Roncourt et sa fille. Ce qui me frappe dans ces deux rôles, et ce qui a nui pourtant à leur succès, c'est que l'auteur n'y a rien donné à cette exagération, permise par le théâtre et réclamée par le public, en fait de grands et beaux sentiments. M. de Roncourt s'étant condamné à la misère pour sauver du déshonneur la mémoire de son frère, Élisa ayant sacrifié sa dot et donnant des leçons de piano pour faire vivre son vieux père, il semble que ces deux volontaires de la pauvreté vont se dédommager de leurs sacrifices en se couronnant de la poésie de leur malheur, que leur héroïsme et leur blason vont défier avec des airs superbes les riches et les heureux de ce monde. Il n'en est rien, et la puissance de l'argent dans la société moderne ne leur laisse pas même cette indemnité. Au lieu de ces fiertés cornéliennes, M. de Roncourt n'a plus que l'allure craintive de l'homme qui se sent importun parce qu'il est pauvre, qui craint d'être à charge à ceux-là mêmes qui l'admirent et le plaignent : le ressort des grandes vertus, cassé chez lui par cette terrible et cruelle épreuve, a cessé de jouer, et lui permet presque des transactions avec ses scrupules. Élisa sait qu'elle n'a rien à attendre de l'admiration ou même de l'indulgence du monde. Déçue, une première fois, dans un sentiment qui

était plutôt de la confiance que de l'amour, elle ne veut plus aimer, elle se condamne à vieillir avant l'âge et se déclare invulnérable en souvenir de sa première blessure. Sa vertu, ses immolations filiales, la perte de ses illusions et de ses espérances, ne s'exhalent pas en sentimentales élégies ou en fastueux dithyrambes : elle ne se pose pas en héroïne ou en martyre; simple et grave comme le devoir qu'elle accomplit, elle se replie sur elle-même, et c'est au plus profond de son cœur que l'homme assez heureux pour être distingué par elle ira chercher son secret. Un tel rôle ne peut pas avoir de ces grands effets dramatiques et passionnés qui soulèvent toute une salle ; et pourtant quel fond de loyauté et de noblesse dans cette attitude humble et triste! Quelle émotion communicative, bien que refoulée! Quels trésors de sensibilité sous ces airs de froideur! Quoi de plus pathétique que le récit du dîner manqué, et avec quel art madame Rose Chéri le raconte! La moindre fausse note, emphase ou trivialité, gâterait tout : c'est la vérité prise sur le fait, une page de la vie réelle transportée toute frémissante sur le théâtre. Et la scène où Élisa fait l'aveu de son premier amour à Jean Giraud qui a demandé sa main, et où elle ajoute avec un inexprimable accent de franchise : « Voilà le passé, monsieur ; quant à l'avenir, je puis affirmer que je serai ce que j'ai toujours été, une honnête femme! » — Les protestations les plus éloquentes seraient moins persuasives que ces simples paroles ; mais aussi la bouche qui le prononce les rend plus irrésistibles!

Le public a cependant préféré Mathilde Durieu à Élisa de Roncourt, et c'est peut-être cette préférence qui a contribué plus que tout le reste à refroidir le succès. Cette jeune fille si fraîche, si rose, si spirituelle, ayant l'ingénuité bienfaisante au lieu des cruautés de l'enfant terrible, et mettant dans ses printanières amours une abnégation si touchante, a paru, en somme, plus séduisante que la pauvre Élisa de Roncourt, et l'on a regretté que l'auteur ne se fût pas arrangé pour faire épouser Mathilde par René de Charzay. Je n'ai presque rien dit encore de ce René, le Grandisson de l'économie domestique, le héros honnête et sensé de cette pièce sensée et honnête. Je ne puis mieux finir que par lui ; il me servira à conclure. René de Charzay a déplu aux connaisseurs ; ils l'ont trouvé bien peu romanesque, bien peu poétique, bien *terre-à-terre* pour être aimé par trois femmes charmantes, et ils se sont lamentés sur le sort de la poésie, du roman et du drame, descendant, de désenchantements en mécomptes, jusqu'à calculer, centimes par centimes, le budget d'un ménage de garçon. En effet, on ne saurait le nier, c'est à d'autres soins que se livraient les héros d'il y a quarante ans ; c'est un autre idéal qui nous apparaissait jadis dans les œuvres où s'est abreuvée notre jeunesse littéraire, et ce nom de René, que M. Dumas fils, par distraction ou par ironie, vient de donner à son personnage de prédilection, a fait bien du chemin avant d'arriver des rives du Meschacébé au salon de M. Durieu. On peut même indiquer dans cette marche descendante de la poésie moderne plusieurs phases de décroissance. Après les demi-dieux de l'enthousiasme ou de la mélancolie, les titans de l'idéal et de l'infini, créés par Byron, Châteaubriand et Gœthe, après ces rêveurs sublimes pour qui le monde était un horizon trop borné, nous avons eu les héros romantiques de la seconde génération, aussi fougueux, aussi échevelés que leurs aînés, mais plus rapprochés

de nous, prenant pied sur la terre et mêlant à leur lyrisme des passions moins éthérées et moins vagues. Puis est venue la muse fringante et cavalière de M. de Musset, amoureuse encore de poésie et de songes, mais très-disposée déjà à se moquer d'elle-même et à ramasser, entre les paravents d'un Proverbe, son bonnet jeté par-dessus les moulins de la fantaisie. Pendant ce temps, la société, la morale, les illusions, les croyances, devenaient ce qu'elles pouvaient. Les esprits se désabusaient comme les imaginations; les pensées se rappetissaient comme les rêves. A chacune de ces épreuves, de ces révolutions tentées au nom des idées les plus propres à faire battre les cœurs, le sentiment public s'abaissait d'un degré dans le désenchantement, le doute et l'égoïsme. M. Dumas fils, arrivant après M. de Musset comme la prose après les vers, s'est trouvé en face de cette société qui se consolait avec des chiffres de la perte de ses chimères. Il a commencé par la passion; mais, dans ce monde amoindri et gâté où la passion avait perdu ses horizons et ses grandeurs, il ne l'a plus rencontrée que dans le boudoir d'une courtisane: la Dame aux Camélias a succédé à dona Julia, à Amélie, à dona Sol, à Adèle d'Hervey, a Portia, à Bernerette. Aujourd'hui il veut être raisonnable et moral : mais, dans ce monde déshérité de tout ce qui élève et raffermit les intelligences, la raison, c'est le calcul; la morale, c'est l'arithmétique. Ne nous en prenons donc qu'à nous-mêmes si René de Charzay a remplacé René de Combourg, et pardonnons à M. Dumas fils de ne pas nous montrer des héros, des enthousiastes et des poëtes là où il ne voit que des agents de change.

Armand de Pontmartin.

NÉCROLOGIE

M. ROBERT WILBERFORCE

Il a plu à Dieu, dont les rigueurs sont inattendues comme ses bienfaits, de donner, il y a peu d'années, à l'Église catholique, le savant et saint docteur Robert Wilberforce, puis de le retirer bientôt après de ce monde. Il est mort, le 3 février dernier, à Albano. Assurément l'Église n'avait depuis longtemps fait une aussi grande conquête ni éprouvé une aussi grande perte.

William Wilberforce, l'infatigable apôtre de l'abolition de l'esclavage, avait laissé à quatre fils dignes de lui l'honneur de son nom, salué dans les deux mondes comme celui d'un bienfaiteur de l'humanité. L'un est l'évêque anglican d'Oxford. Deux autres devaient parvenir à un affranchissement que leur père ne prévoyait pas, mais avait mérité; ils devaient sortir librement de l'esclavage de l'erreur pour embrasser la vérité catholique. Le premier converti fut M. Henri Wilberforce, le courageux et dévoué rédacteur du *Catholic Standard*. L'autre, archidiacre d'York, le plus pieux, le plus savant et le plus respecté des hommes restés dans l'Église anglicane après la conversion de Newman et de Manning, était M. Robert-Isaac Wilberforce.

Sa vie et ses œuvres méritent et recevront, je l'espère, une étude spéciale.

Il a écrit, entre autres travaux, une admirable vie de son père, et fait paraître, dans les dernières années, deux ouvrages qui expliquent victorieusement sa conversion, après l'avoir amenée. Ces livres (le second a été traduit avec talent par M. Audley) sont consacrés à l'*Eucharistie* et au *Principe de l'autorité dans l'Église*[1]; tous deux sont des chefs-d'œuvre de méthode, d'érudition, de logique, mais surtout d'honnêteté et de bonne foi. Jamais pont plus solide n'a été jeté entre les anglicans et les catholiques, et la juste récompense de celui qui l'a fait devait être de le traverser le premier. L'Évangile et l'histoire à la main, M. Wilberforce a étudié les points fondamentaux qui nous séparent de nos frères; par une série de preuves, de textes, de raisonnements calmes, précis, indestructibles, il a merveilleusement établi que les paroles de Notre-Seigneur sont sans obscurité, la tradition sans lacune, les doutes sans refuges sérieux; l'histoire, la philologie, la grammaire, le bon sens, réunissent en quelque sorte leur autorité à celle de l'Église, pour placer le protestant de bonne foi dans la nécessité de tout nier ou de tout croire; puis, après cet examen minutieux, les conséquences immenses des dogmes contestés, leur donnée sublime, leurs effets prodigieux sur l'âme et sur le monde, achèvent la démonstration et mettent d'accord les sévères exigences de la raison satisfaite, avec les plus intimes émotions de la conscience. A cette lecture, on éprouve une impression profonde. On croit voir un homme courageux qui s'aventure la nuit, retrouve son chemin dans les ténèbres, avance avec précaution, tâte de la main chaque objet, mesure et appuie chaque pas, puis, tout d'un coup, touchant au but, est inondé de lumière, se retourne, et reconnaît combien la route qu'il a prise est droite, infaillible et belle.

Mais, après ce persévérant travail d'une âme honnête à la recherche de la vérité, il est encore quelque chose de plus beau; c'est le sacrifice qui la termine. La terre découverte, la mine explorée, récompensent et reposent le navigateur de sa longue attente, ou le mineur de son rude labeur. Mais celui qui trouve la vérité n'a pas tout fait; afin qu'elle se donne à lui, il faut qu'il se donne à elle. Nous, qui avons eu la grâce de naître dans son sein, nous ne savons pas ce que coûtent cette oblation de soi à la vérité et la rupture de tous les liens qui retiennent loin d'elle. A ce point de vue, le mouvement catholique en Angleterre, quelle que soit la suite que Dieu lui réserve, est digne d'une éternelle admiration. La séparation a été l'œuvre de la cupidité, de l'ignorance, de la débauche et de l'ambition; le retour s'accomplit par la science, la pauvreté, la pureté, l'abnégation. Après Newman, Manning, Allies, Robert Wilberforce a suivi cette route glorieuse. Il était doux, timide même, très-sensible à l'amitié (j'ai eu le bonheur d'en jouir), très-attaché à sa famille. Mais une conscience scrupuleuse et sincère est une force invincible. Il n'hésita pas, il ne s'arrêta pas. A peine a-t-il connu la vérité, qu'il veut l'embrasser, puis la répandre. Catholique, il se rend, pour recommencer comme un humble enfant ses études, au centre de la vérité, il veut devenir prêtre à Rome, où l'attendait sa plus grande joie, précédée, hélas! par sa dernière heure. Il devait y mourir, entre les bras de son ami Manning, aux pieds de l'Église catholique, terre promise à peine un instant possédée.

[1] Paris, chez Douniol, 29, rue de Tournon.

En 1833, quand W. Wilberforce fut mort, les Chambres suspendirent leurs séances, cent membres illustres écrivirent une adresse à ses fils, et, après l'Europe, le nouveau monde pleura ce grand bienfaiteur, enterré près de Pitt, de Fox et de Canning, à Westminster.

La mort de Robert Wilberforce fut bien différente. Si l'une fut belle et glorieuse, l'autre est sublime et précieuse aux yeux de Dieu ! L'illustre père a travaillé pour l'abolition de la servitude des corps ; Wilberforce meurt, ayant affranchi son âme et tracé à ses frères le chemin de la vraie liberté. Son père est mort glorifié par deux mondes ; il meurt pleuré par tous ceux qu'il quitta et dont il fut l'honneur, par ceux auxquels il apportait tant d'espérance, de consolation et de gloire. Il est mort seul, loin de sa patrie, mais dans la patrie spirituelle des chrétiens, seuil du séjour éternel des âmes comme la sienne.

Que ceux qui le plaindraient se rappellent ces fortes paroles écrites par lui-même :

« Les années s'avancent et m'avertissent qu'il est temps de constater les ré-
« sultats obtenus, avant que le dépérissement du corps affecte la lucidité de
« l'intelligence, et aussi afin de me ménager un appui solide à l'heure de la
« mort et au jour du jugement. J'écris avec le sentiment profond de la brié-
« veté du temps et de la réalité de l'éternité ; après avoir longuement et ar-
« demment prié Dieu de me retirer de ce monde plutôt que de me laisser exposé
« à adopter ou à encourager ce qui serait contraire à sa volonté sainte... »

Il écrivait encore :

« Si ces pages sont lues dans quelque charmant presbytère, où tout parle
« au dedans et au dehors d'abondance et de paix ; où des voisins bienveillants
« offrent autant d'objets d'affection ; où soir et matin la cloche d'une tour anti-
« que appelle les habitants du lieu à consacrer chaque jour au service de Dieu ;
« si encore le lecteur veut bien songer qu'il est impossible de rompre des at-
« taches si étroites, ou de se transplanter soi-même du sol où l'on a grandi,
« quand on est trop vieux pour reprendre racine ailleurs, qu'il veuille bien at-
« tribuer à l'auteur de ce livre les mêmes sentiments. Et ce qui est plus doulou-
« reux encore dans une semblable démarche, c'est la conscience de briser les
« cœurs et de compromettre l'avenir de ceux que les hommes aiment comme
« leur propre âme. Mais c'est alors aussi que les promesses de l'Écriture se
« réalisent pour le cœur avec une fraîcheur que dix-huit siècles n'ont pu
« diminuer. *Quiconque aura quitté sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs,*
« *ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses champs, à*
« *cause de mon nom,* RECEVRA LE CENTUPLE ET LA VIE ÉTERNELLE. »

Et maintenant, trop promptement pour nous, il l'a *reçue*. Que la volonté de Dieu soit faite ! AUGUSTIN COCHIN.

M. DE MÉRODE

Les amis de la religion et de la liberté, en Europe, viennent de faire une perte irréparable. Un des fondateurs de la constitution et de l'indépendance belges, un patricien libéral, un chrétien d'un esprit éclairé et d'un grand cœur, M. le comte Félix de Mérode, a succombé à Bruxelles, le 8 de ce mois, après une courte maladie. Cette nouvelle a été pour la Belgique un deuil national. Les obsèques de M. de Mérode ont donné lieu à un de ces grands

hommages publics tels que l'antiquité les rendait à ses grands citoyens, empreint, cette fois, du caractère de solennité touchante qui n'appartient qu'aux cérémonies chrétiennes. Le prince royal, les deux Chambres en corps, ont assisté à divers services célébrés successivement pour le repos de l'âme de M. de Mérode. Sa vie a été racontée en chaire, d'abord dans une improvisation éloquente échappée à l'émotion de M. l'abbé Combalot (qui prêchait en ce moment une retraite à Bruxelles), puis dans une oraison funèbre régulière prononcée par S. E. le cardinal archevêque de Malines. Pendant plusieurs jours, l'hôtel où était déposée la dépouille mortelle n'a pu contenir les flots d'une foule émue, appartenant à tous les rangs de la société, qui venait témoigner la part qu'elle prenait au deuil d'une illustre famille.

Ces hommages s'adressaient, sans doute, aux vertus, aux talents de M. Félix de Mérode, à la situation tout exceptionnelle qu'il avait su se créer dans son pays. Une part en doit revenir aussi à la grande cause à laquelle il a consacré sa vie, l'alliance de la religion et de la liberté. Fondateur de l'indépendance et de la constitution belges, M. de Mérode a défendu, pendant tout le cours de son existence, les libertés religieuses et politiques, d'abord contre l'oppression protestante et étrangère, ensuite contre les tendances despotiques et révolutionnaires qui se cachent souvent, dans nos sociétés modernes, sous le masque d'un faux libéralisme. Plusieurs journaux français ont déjà esquissé à grands traits la suite de cette noble carrière. Nous ne tarderons pas à la faire connaître en détail aux lecteurs du *Correspondant*, qui ont tant de leçons d'encouragement à y puiser. Mais nous ne voulons point effleurer un tel sujet, et nous nous bornons à payer ici à la mémoire de ce bon citoyen, de ce fidèle serviteur de l'Église, le tribut de notre admiration et de nos regrets.

A. DE BROGLIE.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

RAISON ET FOI. — *Essai sur l'idée pure de la religion appliquée au catholicisme*, par M. l'abbé Collard, chanoine honoraire de Séez, ancien aumônier du lycée d'Alençon. Caen, chez Legost-Clérisse, et Paris, chez Durand, libraire. 1855. 1 vol. in-8°.

Le titre de cet ouvrage a suffi pour attirer sur la tête de l'auteur les foudres du *Siècle*, qui, afin d'en avoir plus facilement raison, a pris le parti de travestir sa pensée. M. l'abbé Collard, peu familiarisé avec les allures d'une certaine presse, s'en est ému et a demandé une rectification que le journal n'a pu lui refuser, mais qu'il n'a faite que longtemps après, et de fort mauvaise grâce, on le comprend. Nous n'avons point, du reste, à nous occuper d'un incident qui ne nous concerne pas; nous constatons seulement que la pensée seule d'un ouvrage qui a pour but de montrer l'accord de la raison avec la foi, de la science avec la religion, est, aux yeux du *Siècle*, une énormité qui provoque tout d'abord ses colères, car on ne saurait s'en prendre à la polémique de l'auteur attaqué, qui, loin d'être violente ou agressive, est au contraire aussi sage que mesurée. Voici quel est le plan que M. l'abbé Collard a suivi; il commence par considérer ce que c'est que la religion en général, et indépendamment de toute application particulière, puis il détermine quels doivent être les principaux caractères de la vraie religion, enfin il montre que seule la religion catholique les réunit tous, d'où il conclut qu'elle est la seule religion vraie. Le cadre était bien tracé; nous regrettons d'autant plus que l'auteur se soit trop hâté de le remplir, avant d'avoir suffisamment digéré la matière qu'il entreprenait de traiter. On dirait parfois moins un livre que des notes jetées pour en préparer un. M. l'abbé Collard ne s'était accordé que 650 pages, ce qui est peu pour un si vaste sujet; il devait donc économiser le terrain, et ne donner place qu'aux idées principales, afin de pouvoir entrer dans tous les développements qu'elles comportent; au lieu de procéder ainsi, il a soulevé une foule de questions subsidiaires qu'il n'a pu traiter que d'une façon incomplète et qui dès lors, loin de fortifier la discussion, la gênent et l'entravent. De plus, il a surchargé son texte de citations empruntées pour la plupart à des auteurs contemporains, soit hostiles, soit indifférents à la religion; il est sans doute de bonne guerre, et parfois d'un heureux effet, d'opposer à un adversaire les aveux qui lui ont échappé; mais d'abord c'est un moyen dont il ne faut pas abuser, en second lieu ce n'est que dans des notes, et non dans le texte, qu'il est permis de placer des citations de cette sorte, sinon, le fil du discours étant sans cesse interrompu, le lecteur à peine à suivre la pensée d'un auteur

qui lui-même l'abandonne, pour y substituer celle de l'écrivain dont il emprunte les paroles.

Nous ne ménageons pas, on le voit, les critiques à M. l'abbé Collard, nous ne voudrions pas cependant qu'on en conclût que son livre est dénué de mérite. Il n'en est point ainsi. M. l'abbé Collard possède des qualités précieuses : il a beaucoup lu, particulièrement les auteurs contemporains, il connaît bien, par conséquent, les adversaires auxquels il s'attaque, ce qui est un point essentiel. Son jugement est sain et droit, il discerne clairement quelle est la vraie nature du mal, et par quelles armes on doit le combattre. Il sait se tenir dans de justes bornes ; quoiqu'il se porte avant tout pour le défenseur de la foi, il ne se croit pas obligé d'insulter à la raison, ou de l'annihiler, il sait, au contraire, faire à l'une et à l'autre la part qui convient. Il ne manque ni de chaleur ni de nerf dans l'argumentation ; il a des chapitres bien traités. Tout, en un mot, dénonce en lui un auteur qui, s'il se fût donné plus de temps pour se rendre entièrement maître de son sujet, eût fait un livre vraiment utile et bien approprié aux circonstances. Nous espérons donc qu'il ne craindra pas de remettre son œuvre sur le métier, afin de la rendre, en l'élaborant à nouveau, plus digne de lui et de la sainte cause à la défense de laquelle il s'est voué.

V. DE CHALAMBERT.

LA RÉFORME ET LA LIGUE EN ANJOU, par ERNEST MOURIN. Paris, Durand, 1856, in-8.

Voici une de ces sérieuses études locales, comme on en a tant publié dans ces dernières années, qui contribuent à éclairer l'histoire dans ses moindres détails, et dont la réunion forme une masse de documents précieux qu'il faut consulter désormais. Qu'on se garde d'accueillir avec dédain ces modestes travaux qui, sans être d'un intérêt général, ont leur grande et haute importance. Si l'histoire s'est tellement renouvelée de nos jours qu'on peut dire, en quelque façon, qu'elle vient d'être créée seulement, c'est en partie grâce à ces recherches minutieuses, entreprises, sur tous les points de la France, par ceux que leur position met plus à même de fouiller longuement et laborieusement dans les centres restreints, et de faire jaillir de l'épaisse et séculaire poussière des archives et des bibliothèques de province ces renseignements authentiques, ces chartes, ces lettres, ces diplômes, qui ne forment ni plus ni moins que la base vraiment inattaquable de notre histoire nationale. Il est plus facile sans doute d'écrire l'histoire à la façon de Vertot et d'Anquetil, de la copier toute faite dans les biographies, les encyclopédies et les creuses déclamations de ceux qui composent des romans avec des chroniques et de la chronique avec du roman; mais cette manière-là n'est plus admise, grâce à Dieu ! Ce qu'on demande aujourd'hui à l'historien, ce ne sont point des phrases, des tableaux et des tirades, mais des faits précis, puisés aux sources originales, appuyés des preuves authentiques, et des idées rigoureusement déduites de ces faits. Nous alignerons des phrases après, si nous avons le temps.

Il serait à souhaiter que, dans toutes les provinces de France, dans toutes les

villes qui ont un passé historique, les hommes laborieux et instruits, professeurs, lettrés, membres des académies et des sociétés savantes, suivissent l'impulsion si heureusement donnée, et que chacun d'eux s'attachât à tracer, dans sa sphère spéciale, quelqu'une de ces monographies consciencieuses dont l'ensemble est d'une si haute utilité pour l'histoire définitive du pays.

Quoi de plus important, par exemple, et quoi de si peu connu, ou de si mal connu, en beaucoup de points, que la Réforme et la Ligue? M. Ernest Mourin, professeur d'histoire au lycée et à l'école supérieure d'Angers, s'est voué à en étudier la marche et les développements dans sa province, de 1525 environ à 1598, et il se trouve justement que, par là, il nous a donné un tableau intéressant et utile, même au point de vue général, de ces deux grands faits, qui ont eu un retentissement si profond dans l'Anjou.

Ce volume a la valeur sérieuse qu'on était en droit d'attendre du titre de l'auteur. Écrit dans un sentiment d'impartialité louable et évidente, malgré quelques appréciations contestables, quelques penchants un peu suspects et quelques jugements que nous ne saurions partager, il est fondé sur l'étude approfondie, et, pour ainsi dire, sur le texte même des documents authentiques, pour la plupart manuscrits, par exemple le *Registre des délibérations et conclusions de l'hostel de ville*, le *Journal* de Louvet, sergent royal au présidial d'Angers, espèce de l'Estoile de province ou de Dangeau au petit pied, l'*Histoire d'Anjou* du bénédictin Roger, les *Mémoires* de Joseph Grandet et ceux de l'abbé Rangeard, sans parler d'une masse de procès-verbaux, ordonnances et autres pièces détachées. M. Mourin s'est efforcé surtout de faire ressortir le rôle, qui fut des plus importants, en effet, de la bourgeoisie municipale d'Angers, et il s'est acquitté de sa tâche en patient investigateur, en érudit consciencieux, avec autant de critique que de méthode et de soin.

Le mouvement de la réforme calviniste eut un puissant écho dans cette molle province, qui ne semblait pas née cependant pour les agitations et les luttes. L'auteur nous fait assister aux débuts de cette révolution, ou plutôt de cette révolte religieuse. On a beaucoup trop cherché, aux dépens de la vérité historique, à transformer les huguenots en martyrs innocents de la liberté de conscience : je n'en veux d'autre preuve pour le moment que ce livre, écrit pourtant sans haine et sans le moindre parti pris contre *ceux de la religion*, et auquel on pourrait plutôt reprocher, au moins en certaines phrases équivoques, le défaut contraire. Étaient-ce bien des martyrs résignés que ces gentilshommes calvinistes qui remplissent Angers de troubles et de provocations, qui se réunissent au lieu des élections armés jusqu'aux dents, exigeant des députés coreligionnaires l'épée ou le pistolet à la main, qui assomment l'orateur catholique à coups de pied et de poing, tirent un coup de feu à un religieux prêchant dans une église, convoquent tumultuairement aux armes les huguenots d'Angers, envahissent et dévastent les sanctuaires, brisent les objets du culte, distribuent les fragments des châsses aux soldats, etc.? On peut voir par ce livre la créance que mérite Théodore de Bèze, ce sectaire passionné et violent, sur les récits duquel se sont trop souvent appuyés les ennemis du catholicisme, et dont l'historien judicieux, qui a étudié à fond son sujet, est obligé à chaque instant de redresser les assertions téméraires et de contredire les mensonges ou les erreurs. Certes, je ne veux pas dire que

du côté des catholiques on se soit tenu pur de tout excès de ce genre, il s'en faut; mais ces excès furent moins spontanés et moins universels qu'on ne l'a cru, ou du moins qu'on ne l'a dit, et ce furent plutôt des violences de citoyens poussés à bout et craignant pour leur sûreté personnelle que des actes de fanatiques *saintement homicides*, traduisant le *compelle intrare* à la façon brutale du Koran.

La Ligue surtout eut un de ses centres les plus actifs dans l'Anjou. M. Mourin fait parfaitement remarquer, à ce propos, qu'il y a deux Ligues, la Ligue politique et la Ligue religieuse, celle des ambitieux remuants et celle des croyants sincères, qui craignaient l'avénement, sur le trône très-chrétien de France, d'un roi hérétique et excommunié, et les conséquences que n'eût pas manqué d'entraîner ce grave événement.

A la mort de Henri III, l'Anjou refusa de reconnaître Henri de Navarre, mais Angers et Saumur furent maintenus dans l'obéissance par leurs gouverneurs. La Ligue eut alors pour principaux centres dans la province Brissac, Craon et Rochefort, et pour chefs principaux Bois-Dauphin, le Cornu, les Saint-Offange, subordonnés à Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne. Dès lors, toutes les luttes de Paris, luttes morales et luttes matérielles, se reproduisent dans l'Anjou, et l'un des plus curieux épisodes de cette histoire est certainement le *duel* qui s'engage entre Chauveau, le fantasque curé de Saint-Gervais, royaliste suspect d'incliner aux idées de la Réforme, et l'indomptable théologal Girault, déterminé ligueur.

Après l'abjuration de Henri IV, la résistance se calma peu à peu en Anjou, d'abord par le ralliement du peuple, qui n'avait jamais été zélé partisan de l'opposition, puis par la soumission de Bois-Dauphin, des villes de Craon et de Rochefort, ensuite par le traité de Briollay et l'édit de Nantes. L'apaisement de la Ligue, par suite de l'abjuration du roi, fut aussi le signal d'une grande désertion dans le camp de la Réforme; la plupart des gentilshommes se hâtèrent de revenir au culte royal, et, peu d'années après, il y avait à peine cent familles protestantes à Angers.

VICTOR FOURNEL.

NOTES ET DOCUMENTS RELATIFS A JEAN, ROI DE FRANCE, ET A SA CAPTIVITÉ EN ANGLETERRE, par M. LE DUC D'AUMALE.

Le *Bulletin du bibliophile*, que publie M. Techener, avec le concours des notabilités littéraires les plus irrécusables, vient de grandement réjouir ses abonnés en leur communiquant un document historique qu'on supposait égaré, dont la valeur est doublée par le mérite de la brillante introduction qui le précède et des annotations concises qui l'accompagnent. Une plume aussi honorable qu'habile l'avait déjà signalé à l'attention des érudits; mais ce qu'elle nous en a fait goûter a peut-être augmenté notre curiosité plus qu'elle ne l'a satisfait; car, tout en nous annonçant une excellente nouvelle, M. Cuvillier-Fleury nous infligeait le supplice de Tantale [1] : aujour-

[1] Voir les *Débats* du 22 juin dernier.

d'hui le *Bulletin* a la bonne fortune d'emprunter ce document presque en entier au recueil inabordable de la *Philobiblon-Society*, et, après l'avoir avidement lu et relu, il est difficile de ne pas engager tous ceux qui sont sensibles aux vieux souvenirs français à se procurer cette jouissance. Je veux essayer de parler d'un récent travail de M. le duc d'Aumale, qui a pour titre : *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre.*

Ce travail éclaircit une époque de l'histoire de France, sur laquelle, ce me semble, on a plus écrit qu'opéré de laborieuses investigations ; M. Petitot a déclaré du moins que les siennes ont été infructueuses[1], et on a peu tenté après lui de combler, par des documents d'un autre genre, la lacune de mémoires qui existe depuis Philippe le Hardi jusqu'à Jean le Bon. On ne se souvient que trop de la noire journée de Maupertuis, pas assez du rôle qu'y a personnellement joué le roi de France, qui y eût assurément fixé la victoire si le quart des siens l'eût secondé. Mais il n'avait à ses côtés que son fils « mainsné, » à peine âgé de quinze ans. « Placé derrière lui, il l'avertissoit des coups qui lui étoient portés : « Père, gardez-vous à droite! Père, gardez-« vous à gauche ! » C'étoit bien là le début du prince qui devoit mériter le surnom du Hardi. Jean, à pied, presque seul, armé d'une hache qu'il manioit avec autant de vigueur que d'adresse, se défendit, jusqu'à ce que, épuisé, atteint de deux blessures à la tête, il se vit forcé de se rendre. C'est alors peut-être qu'il courut le plus grand danger ; une foule de chevaliers et d'écuyers l'entouroient, se disputant l'honneur lucratif de l'avoir pris, et faillirent l'étouffer dans leur lutte. » Voici, certes, un saisissant tableau, tracé d'une main que le cœur rend historien, et à laquelle rien n'échappe : *nihil eam fugit.*

Un roi de France a été prisonnier durant quatre ans. On ne parle plus guère de sa captivité que pour la lui reprocher et presque légitimer le peu de souci que ses sujets eurent de la faire cesser; car, du commencement, rapporte Mézeray, les Anglais ne demandaient que de l'argent. La *notice* qui fait l'ornement des *Documents relatifs au roi Jean*, reproduit fidèlement son caractère et sa physionomie. Elle ne dissimule pas sa conduite, légère dans ses conseils, criminelle à l'égard du comte d'Eu et des confidents du Navarrois, complétement dépourvue des talents d'un général ; mais elle fait ressortir en même temps son intrépidité, sa loyauté; et ses vertus, précisément parce qu'elles sont communes en France, suffisent pour envelopper d'un grand charme le récit de ses revers. Grâce aux documents que monseigneur le duc d'Aumale vient de livrer généreusement au public, grâce surtout à la manière dont ils sont présentés par Son Altesse Royale, nous pouvons suivre maintenant chaque pas du roi Jean en Angleterre, nous rendre parfaitement compte de ses défauts comme de ses qualités. Il y eut toute liberté, même celle de la chasse et de la galanterie, ce qui nous prouve une fois de plus que l'hospitalité y est traditionnelle ; mais, quelque courtoise qu'elle fût, elle ne l'empêchait pas de s'y ennuyer fort, et on le conçoit bien. Aucun des détails, qui abondent dans ces différentes pièces inédites n'est indigne de la gravité de l'histoire. Sans doute les chevaux, les chiens, les faucons, tiennent

[1] *Collection complète* (bien incomplète maintenant) *des Mémoires relatifs à l'histoire de France.* Paris, 1819, t. IV.

large place dans les *comptes* du roi Jean ; « mais nous y trouvons aussi, en petit nombre il est vrai, quelques achats de livres et même quelques frais de relieure, que des bibliophiles ne peuvent laisser inaperçus. Ainsi il donna quatre sous quatre deniers pour un *roumans du Renart*, vingt-huit sous huit deniers pour un *roumans du Loherenc Garin*, et dix sous pour un *roumans du tournoiement d'Antechrist*. Nous verrons ce que pouvoient valoir alors (d'une manière assez vague il est vrai) ces sols et deniers « d'esterlin » ; mais nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur que ces livres coûteroient un peu plus cher aujourd'hui. Il en est de même des reliures : trente-deux deniers à « Marguerite la relieuse, » pour « couvrir tout de neuf » une *Bible* en françois et lui mettre quatre fermoirs. Un relieur de l'autre sexe, Jacques, avoit reçu trois sous six deniers « pour relier un des *Bréviaires* de la chapelle, mettre une ais toute neuve, couvrir d'une pel vermeil, le broder et blanchir »; une garniture de clous de laiton pour un « *roumans de Guilon* » avoit coûté vingt deniers. Le roi Jean avait aussi, parmi ses valets de chambre, un peintre assez distingué, maître Girard d'Orléans, qu'il avoit déjà employé, en 1356, à décorer le château de Vaudreuil, en Normandie. Les comptes nous apprennent que durant sa captivité « il fit exécuter à cet artiste quelques tableaux et d'autres œuvres d'art, telles que compléter un jeu d'échecs, orner des meubles, » etc. Nous serions infini si nous avions la prétention d'indiquer tout ce que ces pages renferment d'attachant et d'instructif : nous n'avons que celle d'exprimer l'intérêt qu'elles nous ont causé.

Rien n'illustre tant un prince que l'amour des lettres. La publication qui nous occupe dans ce moment, prélude de travaux plus considérables, rappelle naturellement cette maxime de l'excellent Vauvenargues, qui répond d'avance à ceux qui s'obstinaient à en douter : « *On fait un ridicule à un homme du monde du talent et du goût d'écrire. Je demande aux gens raisonnables : Que font ceux qui n'écrivent pas* [1] ? »

Au moment où je fais aussi métier d'écrivain, je sens, pour ma part, que je dois atténuer ma présomption, et j'aime à me couvrir de ces méchants vers d'un *translateur* également de contrebande :

> ... Si je n'ay pas peu tenir chez soy ma muse,
> La force de nature y doit servir d'excuse,
> Et grâce m'impétrer pour avoir entrepris
> De publier un fait qu'à peine j'ay compris [2].

PRINCE AUGUSTIN GALITZIN.

SOUVENIRS RELIGIEUX ET MILITAIRES DE LA CRIMÉE, par le R. P. DE DAMAS, 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre.

On n'a pas oublié ces lettres du P. de Damas qui faisaient battre tant de cœurs et, hélas! couler tant de larmes, il y a deux ans, quand elles arrivaient de cette terre lointaine où notre armée déployait des vertus

[1] *Réflexions et Maximes*, 334.
[2] Le *Pétrarque* de Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschôt. Bruges, 1597

qui rappellent les croisades. Le temps et les préoccupations survenues n'ont rien ôté de leur intérêt à ces récits écrits à la hâte et sous l'inspiration immédiate des scènes qu'ils retracent; peut-être même l'impression en est-elle plus profonde, aujourd'hui que les esprits ne sont plus aussi remplis des images de la guerre. Au milieu du calme et des douceurs de la paix revenue, on est plus frappé qu'on ne l'était alors de ces rudes souffrances si légèrement portées et de ces formidables obstacles si vaillamment surmontés. La manière simple et naturelle dont le P. de Damas a raconté ces grandes et extraordinaires choses les rehausserait encore, si cela était possible. Écrites sous la tente, dans les rares instants de liberté que laissait à leur auteur son pieux ministère, ces lettres de Crimée sont ici telles qu'on les a lues dans les journaux, c'est-à-dire, toutes pénétrées de l'émotion qui les avait inspirées. L'éditeur a eu le bon esprit de les laisser dans l'abandon un peu négligé, mais d'autant plus vrai, de leur forme première: il n'en a retranché que ce que l'auteur eût enlevé lui-même s'il avait eu le temps de se relire. Prise dans son ensemble, cette correspondance offre un tableau complet de la campagne de Crimée envisagée au point de vue moral; on y suit, dans ce qu'elles ont de plus grave et de plus touchant, les nombreuses péripéties de cette guerre homérique. La lecture en est salutaire. Le spectacle de notre armée, si courageuse, si désintéressée, si catholique encore, console et fait qu'on espère en l'avenir.

P. Douhaire.

Le seizième siècle sera toujours l'époque la plus intéressante à étudier, et le livre du R. P. Prat, que nous annonçons plus loin, est un de ceux qui en éclairent le plus l'histoire. Guerres de religion, luttes théologiques, soit entre les catholiques, soit entre les protestants; réforme de l'enseignement, nouvelles voies où entrent la philosophie et la littérature, le savant auteur de *Maldonat* passe tout en revue. C'est dans cet ouvrage qu'on pourra sérieusement étudier la question des classiques, dont tant de personnes se préoccupent encore; c'est là aussi que l'on pourra lire un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de nos Universités. A l'avantage d'offrir tant de renseignements, le livre du P. Prat joint encore celui d'être bien écrit. Enfin c'est un ouvrage que devront lire tous ceux qui s'occupent de l'histoire générale de l'Église et de notre histoire nationale. (Voir le *Bulletin de librairie*.)

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un ouvrage très-important que la librairie Julien, Lanier et Cᵉ met en vente, sous le titre d'*Études de théologie, de philosophie et d'histoire*. Déjà des hommes éminents de la Compagnie de Jésus nous apparaissent dans le premier volume par des travaux remarquables. Il suffira donc de donner le détail des articles contenus dans ce premier volume pour apprécier l'à-propos et la valeur de cette publication.

I. P. Gagarin. — De l'enseignement de la théologie dans l'Église russe. — II. P. Godfroi. — De l'Exégèse rationaliste. — III. P. Daniel. — La morale philosophique avant et après l'Évangile. — IV. P. J. L. H. D. — L'authenticité des Évangiles et les philosophes païens aux quatre premiers siècles de l'Église. — V. P. Gagarin. — Un document inédit sur l'expulsion des Jésuites de Moscou en 1689. — Texte latin du P. David. — VI. Mélanges. — 1. Le

manuscrit de Rayrhad, par le P. Martinof. 2. Fragments glagolitiques du neuvième siècle, par le même. 3. Le pape Benoît XIV et l'impératrice Elisabeth. 4. La procession du Saint-Esprit figurée en peinture. 5. Le vert de Chine, par le P. Hélot.

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'il vient de paraître, à la librairie de madame veuve Poussielgue-Rusand, une édition in-12 de la vie de saint Dominique, par le R. P. Lacordaire. La première édition de ce livre avait paru dans ce format et était épuisée depuis longtemps; il n'existait qu'une édition in-8 d'un prix assez élevé.

L'édition que nous annonçons aujourd'hui contient le mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Freres-Prêcheurs; elle est revue par l'auteur et ornée d'un portrait.

Le talent de l'illustre Dominicain est trop connu pour que nous ayons besoin de recommander ce livre; nous voulons seulement faire connaître cette édition aux bibliothèques paroissiales et aux personnes que le prix de l'édition in-8 avait empêchées de se le procurer. (Voir le *Bulletin de librairie*.)

— M. l'abbé Magnat a fondé, il y a un an, le *Parterre des Dames et des Demoiselles*, qui, sous tous les rapports, justifie son titre. Nous en recommandons la lecture. Ce recueil possède déjà un grand nombre d'abonnés, tant dans le monde que dans les maisons d'éducation religieuse, et partout on en fait le plus vif éloge. C'est à la fois un journal de modes et un journal littéraire. Sa rédaction choisie, son prix modéré (12 fr. par an), ne peuvent manquer de lui amener une foule de nouveaux souscripteurs.

— La *Vie réelle*, tel est le titre d'un ouvrage nouveau que vient de publier l'éditeur A. Bray. Ce n'est pas un roman avec ses mille intrigues, ses dénoûments inattendus, et le monde où il nous transporte n'est pas fictif : tout y est simple et naturel. C'est un tableau animé, sans doute, mais vrai de la vie telle que Dieu l'a faite pour tous les hommes, avec ses joies et ses douleurs, ses modestes devoirs et les dévouements ignorés. Au mérite du fond se joint celui d'un style ferme, simple et élégant.

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

LE MARIAGE CHRÉTIEN[1]

J'éprouve une profonde émotion en commençant ce livre.

Au milieu de tant d'institutions qui périssent, parmi tant d'autorités qui succombent, il y a donc encore une chose impérissable, et une autorité qui se soutient toujours plus haut que les autres!

Oui, il est encore un grand nom sur la terre, c'est le nom de père : une grande chose, c'est l'autorité paternelle.

Le nom de roi a souffert; les peuples jurèrent quelquefois haine à la royauté. On a été importuné du nom adorable de Dieu lui-même; on a dit : *l'Être suprême*, *le grand Être*, *la nature;* on a tout dit, on a tout fait, pour ne plus nommer Dieu. Le nom de père a moins souffert; et, malgré tant d'aberrations, c'est encore un nom d'autorité et de respect! Et, parmi les tristes spectacles d'ici-bas, on rencontre encore un objet où peuvent se reposer les regards fatigués des scènes douloureuses et scandaleuses de la vie présente : c'est un père, c'est une mère, gouvernant avec sagesse leur famille, et élevant de concert leurs enfants dans la vertu!

Rien n'est plus grand, rien n'est plus ferme, rien n'est plus beau dans la société humaine. C'est même par là que l'ordre social se tient encore debout et subsiste. Les gouvernements peuvent être faibles ou violents; si la famille est forte, si les mœurs domestiques résistent, à la longue tout renaît et se relève.

Qu'est-ce donc qu'un père? qu'est-ce qu'une mère? qu'est-ce que la famille humaine?

C'est dans les pensées les plus hautes, c'est dans les profonds desseins de la divine Providence que je dois chercher la lumière pour éclairer et résoudre ces graves questions.

Dieu est le Père commun de la grande famille des enfants des hommes : c'est sous ce nom glorieux et béni que nous l'invoquons chaque

[1] Monseigneur d'Orléans a repris et achève en ce moment son grand travail sur l'éducation. Nous devons à sa bienveillance la communication du chapitre qu'on va lire.

jour; mais ce nom, avec tous les sublimes priviléges qui l'environnent. Dieu a daigné le communiquer à ses créatures; et c'est surtout un père, c'est surtout une mère, qui nous apparaissent ici-bas comme les premiers ministres de la puissance et de la bonté du Père que nous avons dans les cieux.

L'autorité, l'action, la puissance, la bonté d'un père et d'une mère, c'est l'autorité, l'action, la puissance, la bonté de Dieu même.

Dieu pouvait perpétuellement créer seul : il ne l'a pas voulu, et il associe à sa puissance suprême un père, une mère, pour donner par eux la vie à des enfants qu'ils élèveront de concert avec lui; et par là il crée et il institue la famille.

Ainsi l'Éducation est un droit et un devoir de la paternité humaine, de l'autorité paternelle et maternelle, comme de la paternité et de l'autorité divine.

Et, disons-le tout de suite, le mariage, cette haute et primordiale institution du genre humain, n'a pas de plus grand but que l'Éducation des enfants, sous la loi de l'autorité et du respect.

Tel est l'ordre de la nature et de la société; telle est la loi suprême de la Providence et de la Religion. Entrons dans ce grand sujet jusqu'au fond, et voyons sur quelles divines assises ont été établies toutes les choses humaines.

I

Je dois d'abord rappeler comment Dieu, créateur de l'homme, fut aussi l'instituteur de la famille et de ses droits, et par là le fondateur de toute société, de toute autorité entre les hommes.

Lorsque Dieu fit l'homme à son image et à sa ressemblance, il ne voulut pas en faire une créature solitaire.

La lumière, les soleils étaient créés : ils devaient être les serviteurs de l'homme, et non le modèle de sa création. Le modèle était plus haut. Dieu dit : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* C'était beaucoup dire : l'effet suivit la parole.

Dieu appliqua ses mains divines à un peu de terre, et il lui plut d'en former lui-même le corps de l'homme; et cette boue, façonnée par de telles mains, reçut bientôt la plus belle et la plus noble figure qui eût encore paru dans le monde.

Toutefois ce n'était là qu'une admirable statue, et non pas l'image et la ressemblance de Dieu.

Alors Dieu répandit sur sa face un souffle de vie, *spiraculum vitæ*, inspiration pure de la vie éternelle et divine, et l'homme devint une âme vivante... *Factus est in animam viventem.*

Alors la vie lui fut donnée! La vie spirituelle : il pense, il connaît, il juge, il veut, il aime. La vie matérielle : il respire, il se meut, il voit, il entend.

Alors se forma, entre ce corps fait de terre, il est vrai, mais par un ouvrier divin, et l'âme, souffle vivant du Très-Haut, cette alliance extraordinaire, et qui fût demeurée inviolable si nous n'avions pas péché.

Alors ce corps, si droit et si beau, se sentit pour la première fois naturellement élevé vers le ciel. Un sang généreux circula dans ses veines, son cœur battit avec force dans sa poitrine, ses pieds immobiles s'avancèrent, ses mains se joignirent pour bénir son Créateur, ses genoux fléchirent pour l'adorer.

Alors sa figure s'anima : le regard, le sourire, la parole et la grâce y resplendirent à la fois. Une majesté royale vint se placer sur son front; l'innocence, la candeur, la joie pure, la reconnaissance, l'amour, embellirent sa brillante physionomie.

Alors surtout s'alluma pour la première fois dans ses yeux cette flamme céleste, à laquelle rien ne ressemble dans le reste de la nature..., et qui, malgré le péché, jette encore quelquefois, à travers nos paupières attristées, des feux plus vifs et plus purs que les rayons du plus beau jour.

Alors enfin l'homme éleva vers les cieux un regard presque divin; les anges le virent, et, contemplant l'excellence de sa beauté et l'admirable rejaillissement de la gloire de Dieu sur cette face auguste, s'ils ne furent pas tentés de l'appeler un Dieu, ils crurent volontiers qu'il en était l'image.

Voilà l'homme tel que Dieu l'a fait. Dieu le voit, Dieu le bénit, Dieu l'appelle, et, lui montrant la vaste étendue de la terre, de la mer et des cieux : Tu es le chef-d'œuvre de mes mains, lui dit-il : sois le roi de mes œuvres, *præsit universæ terræ :* la nature entière, voilà ton royaume : je t'ai tout donné, *dedi universa.* (*Gen.*, I, 26, 29.)

Alors, d'un regard abaissé vers la terre, l'homme prit possession du monde; les animaux s'inclinèrent à ses pieds, et reçurent leurs noms de lui, comme du plus puissant des monarques : et, s'avançant bientôt à travers ses domaines, il exerça librement ce noble et majestueux empire, dont le sceptre a été depuis brisé dans ses mains, mais dont il nous reste encore de glorieux, quoique tristes débris.

Telle fut la création de l'homme; et, si j'ai rappelé ces choses, c'est qu'il est du plus sérieux intérêt, c'est qu'il est même essentiel, lorsqu'on médite sur cette grande œuvre de l'éducation, d'avoir sous les yeux, dans sa grandeur, dans sa splendeur, l'œuvre du Créateur lui-même; car enfin cet enfant dont Dieu vous a fait le père, et que vous devez élever, il est créé, lui aussi, à l'image de Dieu, et l'Éducation

que vous lui donnerez n'a qu'un but, c'est d'achever en lui la ressemblance divine.

J'ajoute que, si l'on veut bien comprendre l'excellence et l'institution toute divine de la famille humaine, il faut nécessairement remonter à ces grandes origines de l'humanité.

Toutefois l'œuvre de Dieu n'était point parfaite encore : la seconde moitié du genre humain lui manquait. L'humanité avait reçu de Dieu sa majesté et sa force : il lui manquait encore quelque chose de la grâce, de la délicatesse, de la sensibilité, de la douceur que Dieu lui voulait donner.

L'homme, ce roi puissant de la nature, n'était sur la terre que comme un roi silencieux dans un désert : seul, sans entretien avec son semblable, sans un mutuel appui, sans espérance de postérité, et ne sachant à qui transmettre dans l'avenir, ni avec qui partager dans le présent, la gloire et les délices de ce vaste empire, ni même à qui confier autour de lui les sentiments de son cœur pour Dieu.

Dieu dit alors : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul;* et cette parole, d'un sens si simple et si profond, devint la parole fondatrice de toute la société humaine : toutes les lois, toutes les institutions, tous les enseignements, toutes les vertus sociales, en découlent.

Et ici encore, on le voit, le dessein du Créateur se soutient à la même hauteur, et tout est toujours fait à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Dieu lui-même, si je puis m'exprimer ainsi, n'est pas seul dans la grandeur sans bornes de son éternité. Il est un, mais il n'est pas seul.

Dans la perfection substantielle de l'Être unique et incomparable, se rencontre la perfection sociale d'une Trinité divine. *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo.* Il y en a trois qui se rendent perpétuellement dans le ciel un témoignage ineffable de vie, d'intelligence et d'amour, et ces trois sont inséparables dans l'unité parfaite et infinie. Le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, dans une société toute divine, se connaissent, se parlent, s'aiment éternellement.

Ici donc se présente à mes yeux un nouveau et beau dessein de Dieu, un merveilleux ouvrage de sa puissance et de sa bonté : j'ai à révéler l'origine de la seconde moitié du genre humain, les saintes destinées et la noblesse de la compagne de l'homme.

Et qu'on ne craigne point : c'est un sujet délicat, je le sais; mais j'en parlerai avec le profond et religieux respect qui est dans mon cœur, et aussi avec la simplicité chrétienne des anciens jours. Je ne dirai rien d'ailleurs que je ne trouve dans les saints livres. Ils nous ont tout dit en quelques lignes, d'une brièveté, d'une sainteté et d'une pudeur admirables.

Et, premièrement, la compagne de l'homme est créée, comme l'homme lui-même, dans un profond et divin conseil : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Faisons-lui une compagne*, dit Dieu, *faciamus :* le nouveau travail sera donc digne du premier ; ce sera aussi une œuvre de puissance, de sagesse, de douceur ; la vérité, la beauté, la bonté, seront encore le fond et la splendeur de cette nouvelle créature, avec des prérogatives particulières et excellentes.

Ainsi ce n'est pas, comme pour tant d'autres créations brillantes, mais vulgaires, une parole impérieuse qui décide la formation de la compagne de l'homme. Non, c'est une parole d'honneur et de respect pour elle ; c'est une parole de bonté et de sollicitude pour l'homme ; car Dieu ajoute : Faisons à l'homme une compagne qui lui soit semblable, et qui l'aide, qui le soutienne sur la terre : *Faciamus ei adjutorium simile sibi... sociam.* (*Gen.*, II, 18.)

C'était tout dire : en conservant, en marquant énergiquement la primauté de l'homme et sa supériorité naturelle, c'était lui déclarer aussi que cette supériorité ne se trouve ni si forte, ni si haute, qu'elle n'ait ici-bas besoin d'appui, de compassion, de secours ; c'était tout à la fois et par avance établir l'autorité de celui qui, dans le genre humain, commande et décide, et prévenir aussi les tentations de son orgueil. C'était établir la dignité de celle qui conseille et soutient, mais en même temps remédier au péril de sa faiblesse, et même s'il le faut ajouter, aux tentations possibles de sa vanité.

C'était dire à l'homme que la femme n'est pas son esclave, mais sa compagne, absolument de même nature que lui, bien qu'avec des dons, des prérogatives, des facultés *différemment semblables* et sans lesquels l'homme, le genre humain et l'Education de ses fils eussent manqué de la perfection que Dieu leur destinait.

Il n'y a qu'une langue qui dise tout cela et en si peu de paroles : c'est la langue divine. On ne trouve cela écrit de cette sorte sur la terre que dans nos saints livres.

Et, chose étrange ! les hommes n'ont pas manqué de le méconnaître, toutes les fois qu'ils l'ont pu ! On sait, dans le prodigieux aveuglement de l'impiété païenne, comment cette sublime et douce créature devint une esclave si abaissée, une chose si vile, qu'après quarante siècles d'effroyable dégradation il fallut une révélation, un Evangile, un Jésus-Christ, un Fils de Dieu, une Mère de Dieu, sur la terre, pour la relever, et apprendre de nouveau au genre humain dans quelle dignité avait été créée, à l'origine, l'épouse, la sœur, la fille et la mère de l'homme !

Que dire enfin de ce mystérieux sommeil, de cette extase pendant laquelle l'homme sentit que Dieu tirait de lui sa compagne ?

Dieu pouvait-il quelque chose de plus pour leur faire comprendre à tous deux ce qu'il devait y avoir entre eux d'égalité subordonnée ? Pouvait-

il mieux leur dire ce qui devait à jamais demeurer d'intime, de profond, de sacré, de tendre et d'indissoluble dans les alliances humaines?

Aussi, lorsque Dieu présenta à l'homme cette compagne, l'homme, ravi d'admiration et de joie, s'écria :

C'est ici l'os de mes os, et la chair de ma chair. Elle se nommera Virago, parce qu'elle a été formée de l'homme, et l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa compagne. (*Gen.*, II.)

Je le demande aux esprits graves qui me feront l'honneur de me lire : ces courtes et merveilleuses paroles ne consacrent-elles pas tout à la fois l'unité, la sainteté, l'indissolubilité, la fidélité, la tendresse, le respect religieux, et la subordination naturelle et nécessaire de l'union conjugale? Chose admirable! pour attacher plus étroitement à ce bel ordre celui qui le pouvait plus facilement violer, Dieu voulut que cette immortelle loi du mariage et de son indissoluble unité fût pour la première fois prononcée par la bouche de l'homme lui-même, et jaillit pour ainsi dire de son cœur, sans nul effort, comme le cri spontané de sa nature et le droit sentiment de son premier amour.

Et que dire enfin? — car je veux tout dire, la langue de l'Évangile dit tout avec une simplicité et une profondeur incomparable; et là où les pensées des hommes ne savent être que frivoles ou indignes, la parole chrétienne demeure toujours chaste et pure. — Que dire donc de cette grave et singulière parole de l'Écriture, par laquelle l'Esprit de Dieu raconte cette création nouvelle : *Ædificavit?* Ainsi, de cet ossement superflu, Dieu, avec sa main divine, forma, éleva, *édifia* la compagne de l'homme : *ædificavit!* Voilà par quelle étonnante expression le Créateur voulut nous faire remarquer, en ce nouveau chef-d'œuvre de sa puissance, quelque chose de grand, de magnifique et d'achevé, et comme un admirable édifice où il se plut à prodiguer une noblesse, une dignité, une grâce, une pureté, une décence, et toute la douceur, tout le charme des proportions merveilleuses qu'un ouvrier divin pouvait donner à son plus bel ouvrage.

Ainsi fut instituée l'humanité, et par là même toute la vie humaine et la famille. Car Dieu les bénit alors : *Benedixit illis;* où il faut remarquer que ce fut dans la parfaite innocence du paradis terrestre que la première bénédiction nuptiale fut solennellement donnée par Dieu lui-même aux premiers auteurs du genre humain.

Et voilà pourquoi, aujourd'hui encore, la bénédiction des alliances humaines, chez tous les peuples civilisés, est une des plus augustes fonctions du ministère sacerdotal. Voilà pourquoi nous gémissons amèrement quand nous voyons, en plein soleil de l'Évangile, des hommes aveugles, des femmes égarées, s'avilir dans des alliances honteuses; quand nous voyons surtout des législateurs sans dignité ni sans lumière, cédant à des préjugés étroits et à de basses rancunes, s'obstiner

à reléguer, à dégrader l'union conjugale, loin de la bénédiction de Dieu et en dehors de la civilisation religieuse de tous les peuples.

Dieu les bénit donc, et il leur fit ce commandement remarquable : Croissez, multipliez : *Crescite, multiplicamini, replete terram.* Jamais vos enfants, qui seront les miens, ne se multiplieront trop sur la terre.

Couvrez-la donc de vos familles; que vos alliances soient toujours pures, fécondes, sans tache. Élevez vos enfants dans mon amour et ne craignez pas : ma Providence est grande; je pourvoirai à tout, et la vie ne manquera jamais à ceux qui l'auront reçue de moi.

Puis Dieu regarda ce qu'il avait fait : *Viditque Deus cuncta quæ fecerat*, et il vit que tout cela était bon, et très-bon : *Et erant valde bona.*

C'est ainsi que des mains de Dieu sortit la famille humaine!... pour demeurer, dans tous les siècles, l'élément primitif et à jamais béni, le fondement nécessaire de la grande société du genre humain.

La famille! cette trinité mystérieuse, où apparaît un si magnifique et si touchant reflet de la puissance du Dieu qui protége, de sa sagesse qui gouverne, de son amour qui inspire et soutient!

La famille! sanctuaire auguste de l'Autorité qui crée, de l'Éducation qui élève, de la Providence qui perpétue!

La famille! foyer vivant et inextinguible des deux plus nobles sentiments qui soient dans le cœur des enfants des hommes : la reconnaissance et le respect!

La famille! objet immortel, premier et dernier but des sollicitudes du ciel et des lois divines, comme elle doit l'être aussi des sollicitudes de la terre et des législations sociales. La famille! c'est-à-dire, enfin, les noms les plus doux à l'oreille de l'homme : un père, une mère, un fils, un frère, une fille, une sœur : les affections les plus pures; les premières amitiés de la vie; les joies les plus confiantes et les plus naïves; les vertus les plus aimables : la simplicité, la candeur, l'innocence!

Et que dire du toit, du champ paternels? Non, il n'y a pas dans la langue humaine de noms plus ravissants, ni dans le cœur de l'homme de plus religieux, de plus impérissables souvenirs!... Aussi, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ voulut nous faire comprendre la tendresse de son cœur pour ceux qui accomplissent ici-bas la volonté de son Père céleste, il ne sut que nous dire : Celui-là sera pour moi comme un frère, comme une mère, comme une sœur. *Ipse meus frater, et soror et mater est.* (Matth. xii.)

Telle est donc, pour remonter à sa source, la sainteté primitive du mariage; telle est la nature, la noblesse de l'union qui commence et constitue la famille : union vraiment sacrée, en laquelle le Créateur allie si intimement l'un à l'autre l'homme et sa compagne, et les asso-

cie à sa puissance créatrice elle-même par des liens si doux et si forts, pour élever les enfants qu'il leur donnera.

Mais je n'ai pas tout dit sur ce grand sujet.

II

Telles furent donc les lois primitives du mariage, et aussi les premières lois de la société humaine.

Mais, on le sait, ces belles lois ne furent pas longtemps respectées. L'inviolabilité et la gloire de la plus bienfaisante institution du Créateur disparurent bientôt avec le bonheur et l'innocence de ces premiers jours, et la compagne de l'homme ne tarda pas à descendre avec l'homme lui-même de ses grandeurs.

Et ici se vit pour la première fois ce qui sera la triste et éternelle expérience des siècles : tout s'abaisse et s'avilit dans la famille humaine quand elle se sépare de Dieu, qui seul en fait la bénédiction et la noblesse ; et cette société du père, de la mère et des enfants, est tellement liée, que difficilement l'un tombe sans entraîner les autres dans sa chute.

Toutefois Dieu ne les abandonna pas, et, dans les plus mauvais jours, selon la belle parole des saints livres, *il ne se laissa point lui-même sans témoignage sur la terre.* (*Act.*, II, 16.) Qui ne se souvient avec attendrissement des joies pures, des consolations merveilleuses, dont le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob se plut à environner les chastes alliances des anciens patriarches? Et aujourd'hui encore on souhaite aux épouses chrétiennes d'être aimables comme Rachel, fidèles comme Sara, douces et sages comme Rebecca, courageuses et pures comme la femme forte du Vieux Testament.

Mais à l'exception de ce petit peuple de Dieu, caché dans un coin de la terre, aux extrémités de l'Orient, et gardien fidèle des divines révélations, le paganisme couvrait tout de ses ténèbres, et dans cette nuit profonde on ne saurait dire en quels abaissements, en quelles ignominies se précipitèrent les alliances humaines : sur ce point, les civilisations les plus brillantes furent les plus corrompues; et on sait en particulier jusqu'où allèrent la dureté et la dépravation romaines.

Le mal était humainement irremédiable. Il fallait un secours divin; mais ce secours ne manqua pas à l'humanité : Jésus-Christ parut, et renouvela bientôt la face du monde.

Grâces immortelles en soient rendues au Dieu de l'Évangile ! Le mariage a retrouvé tout d'un coup sous sa main, et par la vertu de sa bénédiction puissante, la dignité, la grâce et l'inviolabilité de l'institution primitive. On l'a dit et il est vrai, il n'y a rien de pur et de noble

dans la nature que la bénédiction du Rédempteur des hommes ne purifie et n'ennoblisse encore, rien de saint qu'il ne sanctifie, rien de grand qu'il n'élève ; et c'est un beau et touchant spectacle de le voir, à Cana, honorer d'abord de sa présence les noces innocentes de deux pauvres époux, ajouter par un miracle éclatant au bonheur de leur fête; et bientôt après, élevant cette vénérable alliance à la dignité la plus haute, lui imprimer un nouveau et plus auguste caractère, et en faire un sacrement de la loi évangélique : *Sacramentum hoc magnum est in Christo et in Ecclesia;* en un mot, consacrer à ce point la société conjugale, qu'elle devient une partie de la religion ; la protéger enfin contre l'impatience et le caprice des passions par la vigueur des lois les plus saintes, et sanctionner à jamais son *unité, son indissolubilité, sa sainteté,* tout à la fois par la menace des peines les plus sévères et aussi par la promesse des plus glorieux priviléges.

Pour tout homme sérieux et attentif, c'était là une œuvre manifestement divine !

Aussi les Evangélistes, si sobres, si avares de détails en toutes choses, les ont ici multipliés, afin que nous comprissions bien toute la grandeur, toute la pureté de l'œuvre évangélique. J'en ferai remarquer les deux traits principaux.

L'unité de l'alliance conjugale avait été tristement oubliée ; l'ancienne loi elle-même avait fléchi : *Ad duritiam cordis.* Jésus-Christ rappelle cette sainte unité ; et, après avoir de nouveau prononcé les paroles de l'antique institution : *L'homme abandonnera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse: adhærebit uxori suæ,* le Fils de Dieu y ajoute une force nouvelle, et réprouve à jamais toute indigne simultanéité. *Ils seront deux dans une chair,* dit-il, et il ne seront que deux ; et l'unité entre eux sera si intime, si parfaite, qu'ils seront comme deux en un, *duo in una;* ou plutôt, reprend Jésus-Christ, ils ne seront plus deux, *jam non sunt duo.* Non, il ne feront absolument qu'un. Ce n'est pas seulement leurs destinées, c'est leurs natures qui se trouveront intimement unies et presque confondues, tant tout sera fait un entre eux : un seul cœur, une seule âme, un seul corps, une seule vie, *jàm non duo, sed una caro.*

Et quant à *l'indissolubilité,* Jésus-Christ ajoute : *Donc ce que Dieu a si* étroitement *uni, que l'homme ne le sépare jamais;* mais Dieu seul, par la mort, quand il lui plaira : *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.*

Et, comme les disciples semblaient s'étonner de ces paroles, il leur déclara que telle avait été la loi primitive : *ab initio fuit sic,* et que si l'ancienne loi avait toléré quelques déviations à cet égard, c'était uniquement à cause de la dureté des cœurs d'un peuple grossier : *Ad duritiam cordis.*

Certes, il était difficile de promulguer la loi et sa raison souveraine avec plus de simplicité, d'énergie et de grandeur. Ainsi c'est Dieu qui les a unis, Dieu qui les a faits l'un pour l'autre et primitivement l'un de l'autre : Dieu qui les a faits pour lui-même, et les a, dans l'œuvre de la création, associés tous deux à sa puissance suprême! Les séparer, les désunir, c'est attenter à l'œuvre divine elle-même, c'est troubler le dessein tout entier du Créateur. Le pouvoir de l'homme ne peut aller jusque-là : *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.*

Certes, il était difficile de poser plus profondément et d'élever plus haut la barrière qui devait être la sauvegarde des mœurs publiques et le plus sûr rempart de l'amitié conjugale. Il était difficile aussi de protéger plus puissamment la source et l'éducation des générations humaines, et cette mystérieuse société dont l'unité et la stabilité font seules la force et l'honneur.

Il était difficile enfin de flétrir plus énergiquement à l'avance les aveugles tentatives de ces hommes qui ont essayé de renverser une des plus belles lois de l'Évangile, de déchirer le sein de la famille, et de déshonorer l'union conjugale en introduisant dans la législation des peuples chrétiens le scandale du divorce, et en permettant à la corruption, au caprice et à l'humeur de briser à leur gré des nœuds que la main même de Dieu a formés, et qui ne sont honorables que parce qu'ils sont éternels.

Grâces en soient rendues encore une fois au Dieu de l'Évangile! Il n'a pas été donné aux sophismes des passions et aux efforts de l'impiété de prévaloir jusque-là : le bon sens chrétien ne l'a pas permis chez les Français.

Et en 1848, comme en 1832, on l'a vainement tenté : les vrais hommes d'État, tous les législateurs dignes de ce nom, tous les grands jurisconsultes, ont résisté; et, dégageant la question des bornes étroites où de vulgaires esprits, c'est le moins qu'on en puisse dire, essayaient de la rétrécir, ils ont fait comprendre au pays que les considérations sociales les plus hautes et le droit humain le plus fort concluaient, bon gré, mal gré, au dogme de l'indissolubilité proclamée par Jésus-Christ.

Et, de fait, la loi évangélique n'est ici que le sceau divin imprimé sur une grande vérité morale et naturelle, que les hommes, il est vrai, n'auraient pas eu la force de définir sans l'Évangile, mais dont ils comprennent l'admirable sagesse quand l'Évangile la leur révèle.

Tous les hommes d'un génie véritable, en rendant ici un solennel hommage à la loi évangélique, ont reconnu que cette question avait un horizon social immense et que tout y était engagé.

Bossuet, dont le regard a pénétré si avant en toutes choses, après avoir dit : *L'amour conjugal n'est plus partagé : une sainte société n'a*

plus de fin que celle de la vie ; et les enfants ne voient plus chasser leur mère pour mettre à sa place une marâtre ; Bossuet ajoute : *La fidélité, la sainteté et le bonheur des mariages sont un intérêt public et une politique sacrée, source de félicité pour les États. Cette loi est politique autant que morale et religieuse.* (*Politique sacrée.*)

Bossuet avait bien vu ici toute la portée du dessein de Dieu, et que c'était dans une profonde sollicitude pour toute l'humanité que Jésus-Christ faisait une si grande chose!

En effet, de quoi s'agissait-il? D'abord de fonder le bonheur de la famille, de relever la femme des abaissements où elle était tombée, de lui rendre sa place et sa dignité primitives sous le toit conjugal, de faire de cette faible créature la noble compagne de l'homme; d'ennoblir l'homme lui-même en lui donnant une épouse, une sœur, une mère, une fille digne de lui. Mais Jésus-Christ faisait plus encore : il posait le fondement des mœurs sociales : il enchaînait, par cette sainte sévérité, la dépravation et l'inconstance humaines; il captivait au sein de la société en péril les passions tumultueuses; il voulait protéger, bénir et sanctifier l'humanité tout entière, en établissant, sur la concorde inviolable et sur la sainteté des mariages, la paix et la société de tout le genre humain; il assurait enfin par là ce nécessaire et grand achèvement de l'œuvre paternelle et maternelle qui s'appelle l'Éducation, et qui, sans l'unité et la stabilité de la société conjugale, est impossible.

Et voilà pourquoi l'Église a toujours déployé une si extraordinaire énergie pour la défense des lois matrimoniales, voilà pourquoi elle a tout fait, tout souffert pour conserver intact ce dépôt sacré de la morale évangélique.

Toutes les grandes luttes du sacerdoce et de l'empire n'ont pas eu d'objet plus sérieux, et vous y trouverez sans cesse engagé ce grand intérêt. On peut le dire : les plus douloureuses persécutions que l'Église ait subies depuis dix siècles lui ont été suscitées par le soin jaloux qu'elle a toujours mis à défendre la pureté des mariages et l'indissolubilité de la famille humaine. A toutes les époques, au moyen âge, comme en des temps plus rapprochés de nous, les princes qu'elle aimait le plus, d'autres qu'elle voyait couronnés de gloire, tous ont trouvé en elle, pour tout ce qui touchait à cette loi, d'invincibles résistances. Qui ne sait les luttes contre Philippe Ier, contre Philippe-Auguste, contre Lothaire, contre l'empereur Henri IV et contre tant d'autres? Les plus grands papes y ont mis leur sang. L'Eglise a fait plus : elle y a sacrifié, en quelque sorte, la gloire de l'unité chrétienne elle-même : elle a laissé déchirer son sein et couper ses membres plutôt que de céder sur ce point, et de reculer jamais, ni devant les passions souveraines, ni devant les hardiesses du libertinage tout-puissant.

Henri VIII, Catherine d'Aragon et l'Angleterre peuvent ici lui rendre cet hommage, comme l'Allemagne et Philippe de Hesse en rendent un tout autre aux lâches condescendances de Luther et du protestantisme.

Tant il est vrai, et il est bon de le redire, et il serait temps que la terre et ceux qui la gouvernent s'en souvinssent! tant il est vrai que l'Évangile a été donné au monde, sans doute avant tout pour lui enseigner le chemin des cieux, mais qu'en même temps les habitants de la terre y peuvent chercher avec confiance des lois pour tous leurs besoins, des leçons pour toutes leurs fortunes, des consolations pour toutes leurs tristesses et des secrets infaillibles pour le bonheur et la sécurité du monde!

Aussi, voyez comme dans ce plan divin toutes les choses du mariage prennent un caractère de noblesse et de grandeur, deviennent d'une dignité céleste, et, si j'ose le dire, d'un goût sublime! comme devant ces saintes révélations disparaissent les pensées vaines et légères des enfants du siècle! comme la frivolité humaine paraît misérable! comme on comprend et on goûte à cette lumière les grandes paroles de saint Paul : Le mariage est saint et honorable : *Honorabile connubium;* le lit nuptial est sans tache : *Thorus immaculatus!* O sainte religion des chrétiens! on me permettra de le dire, il n'y a que vous qui ayez sur ces choses un si pur langage et cet idéal divin!

Enfin, c'est un grand et auguste sacrement : *Sacramentum hoc magnum est.* (*Ad. Eph.*, v, 8.) Ce n'est donc plus seulement une convention vulgaire et profane, une sympathie naturelle et passagère, une société capricieuse et incertaine; non, c'est un sacrement; et Dieu lui-même, intervenant pour témoin, pour juge et pour vengeur de ce grand contrat, les époux chrétiens bannissent à jamais loin d'eux les froideurs qui seraient des outrages, les dégoûts qui seraient des parjures et l'infidélité enfin qui serait un sacrilége.

Aussi c'est la croix d'une main et l'Évangile de l'autre, et les yeux constamment élevés vers le ciel, que la sainte Église catholique bénit les époux et consacre leur union, répondant ainsi tout à la fois et aux besoins des familles, à qui elle procure des alliances saintes et irréprochables; et à la paix du foyer domestique, dont elle éloigne les soupçons et les défiances; et aux vœux de la société enfin, à qui elle donne des mariages féconds et sans tache.

Parmi les choses heureuses d'un monde où il y en a si peu, parmi les rares spectacles de bonheur auxquels la bénédiction des cieux n'a pas été refusée, je ne sais s'il en est un plus touchant et plus beau que de voir un jeune chrétien, avec la femme de son choix, tous deux prosternés au pied d'un même autel, et recevant humblement de la main de Dieu la bénédiction de leur alliance.

C'est alors que l'Église s'empare, au nom du ciel, de la faculté la plus ardente de l'âme, pour en faire la gloire pure de la jeunesse, l'ornement de la famille, la couronne de la société elle-même, et le triomphe de la fidélité à la vertu.

C'est alors que la Religion, ennoblissant, au nom de la vertu même, la plus vive comme la plus douce des affections, en fait à l'avance la consolation des amertumes de la vie, le soutien de la faiblesse, le doux appui même de la force; et, tour à tour grave et indulgente, douce et austère, elle captive, par la fermeté d'une sainte alliance, les passions de cet âge bouillant; elle unit les époux par des liens que la mort seule peut rompre, et recevant leurs serments solennels, leur permet de se livrer avec sécurité à une vertueuse allégresse, ouvre leurs cœurs aux plus riantes comme aux plus saintes espérances, et leur promet, tant qu'ils voudront goûter près d'elle et sous ses regards une joie pure et d'innocentes douceurs, de faire survivre, pour eux, à quelques jours rapides d'enchantement et de prestige, le bonheur d'une amitié fidèle et toutes les prospérités d'une chaste union et d'une société sainte.

La sainte Église catholique fait plus encore, et je dirai tout ici : elle révèle aux époux chrétiens que cette union du temps n'est que l'image de l'union plus douce encore qui n'aura pour eux dans le sein de Dieu ni temps ni fin.

En ce grand jour, elle embrasse d'un regard leur vie tout entière, la bénit avec puissance et avec amour, puis se place sur ses dernières limites, et regarde encore au delà; elle invoque sur leur alliance toutes les prospérités du temps, mais songe de plus à l'éternité : elle met au fond de tous ses vœux, cache sous le voile de ses plus saintes cérémonies, cette espérance, que les deux nobles et aimables créatures qu'elle bénit sur la terre trouveront aux pieds de l'autel les ailes invisibles de la foi et de la vertu pour traverser la vie sans y flétrir leurs âmes, et s'envoler un jour au sein de Dieu, pour y vivre, comme les anges, dans cette union des cieux qui n'a plus à redouter ni les nuages de la terre ni les séparations douloureuses.

Nous avons vu que l'*unité*, l'*indissolubilité*, la *sainteté*, étaient les grandes lois, les graves et solennelles obligations du mariage : tels sont aussi les enseignements par lesquels l'Église élève ceux qu'elle bénit à la hauteur de leurs nouveaux devoirs, et leur inspire, avec la douceur des affections les plus tendres, le courage des vertus les plus fortes; tels sont les auspices sous lesquels elle les invite à se donner l'un à l'autre et tous deux au Seigneur! En fut-il jamais de plus favorables et de plus purs?

Ainsi, selon la grave et douce peinture que nous en fait Tertullien,

et que je suis heureux de mettre ici sous les yeux de mes lecteurs, ces deux époux, bénis du ciel, n'ayant plus qu'un même toit, un même foyer, un même nom, un même cœur, une même vie, tous deux disciples de la Religion, pénétrés tous deux d'amour et respect pour elle, et trouvant tous deux près d'elle la garantie de leur bonheur, porteront désormais tous deux ensemble le joug du Seigneur. On les verra prier, se prosterner, adorer ensemble : si le ciel leur donne une sainte et heureuse fécondité, on les verra s'appliquer ensemble à élever leurs enfants, leur donner de pieuses leçons et de touchants exemples, leur apprendre à bégayer le nom de Dieu et à le mêler aux premières expressions de leur amour pour leurs parents : puis ils viendront tous ensemble louer Dieu dans sa maison, ensemble écouter sa parole, participer ensemble au banquet sacré, offrant ainsi au monde étonné tous les charmes de l'aimable vertu et l'image si rare et si douce à voir ici-bas d'une inviolable fidélité à l'ordre divin en toutes choses. Enfin, ils partageront également ensemble les biens et les maux, les consolations et les peines inévitables de la vie présente. Les peines y sont plus fréquentes que les joies : qui ne le sait? le travail et la pauvreté s'y rencontrent plus souvent que le repos et l'opulence. Mais n'importe ; pauvres ou riches, ils sauront porter noblement jusqu'au bout le poids de leurs devoirs.

S'ils sont pauvres, ils travailleront tous deux volontiers, et les bénédictions de Dieu se reposent sur ces ménages laborieux, sur ces époux dévoués tout le jour aux plus rudes fatigues pour donner du pain à leurs familles, sur cette mâle constance d'un père luttant contre les difficultés des temps pour faire vivre sa femme et ses enfants, sur cette résignation active d'une mère, qui, selon le mot de Dieu lui même, est véritablement l'aide, *adjutorium*, le doux et ferme appui, le soutien constant du père de ses enfants. Voilà le touchant spectacle qu'on rencontrait souvent autrefois parmi nous, dans des jours plus heureux et meilleurs, et que présentent encore çà et là quelques ménages d'ouvriers, d'industriels, de laboureurs chrétiens, dans nos villes et surtout dans nos campagnes.

S'ils sont riches, au milieu de l'affaissement des mœurs et de la défaillance générale, ils sauront se créer une vie réglée et des occupations utiles ; ils ne se condamneront pas, comme tant d'autres, à une triste et honteuse oisiveté; ils s'environneront au besoin d'une singularité glorieuse : on les verra aller ensemble visiter les pauvres, consoler les affligés, soulager les malades, et le monde lui-même les bénira tous deux, comme les anges tutélaires de la vertu et du malheur.

Je le sais, ce n'est pas toujours sous de si favorables auspices que se contractent les mariages des hommes! Mais on me pardonnera

d'avoir détourné mes regards de tant de scènes déplorables, de tant de catastrophes scandaleuses, dont notre siècle retentit chaque jour, pour les reposer un moment sur les riantes images d'une félicité vertueuse, qui, grâces en soient rendues au Dieu de l'Évangile, se rencontre encore sur la terre !

Et toutefois, il faut bien le dire en finissant, lorsque la Religion bénit les alliances humaines, ce n'est presque jamais sans de profondes alarmes, sans une secrète frayeur.

Ceux qui l'ont observée de près à ce moment solennel l'ont vue souvent fixer avec douleur sur ceux qu'elle bénissait des regards bien inquiets. Et comment ne s'attristerait-elle pas, à la pensée des périls qui menacent ici-bas les époux qu'une témérité sacrilége amène trop souvent dans ses temples? Comment sa tendresse ne se troublerait-elle pas à la vue de l'anathème déjà prononcé contre ces alliances coupables, qui ne se forment que par l'entraînement d'une aveugle passion ou par les calculs du plus vil intérêt?

Y aura-t-il là aussi des dissensions intestines, des ruptures violentes, des malheurs plus grands encore? Que deviendront ces jeunes époux? Quel sera le tissu de leur vie entière? Voilà ce que se demandent les étrangers et les indifférents eux-mêmes, entrant malgré eux dans les sollicitudes qu'un tel spectacle inspire aujourd'hui plus que jamais à quiconque est capable d'une grave pensée.

Que sont, en effet, devenus parmi nous, depuis que la faiblesse des lois, l'irréligion déclarée chez les uns, et la fureur de la dissipation mondaine chez les autres, ont si profondément altéré les mœurs domestiques; que sont devenus la paix et l'honneur des familles, la fidélité publique et privée, l'autorité maritale, la subordination nécessaire, l'affection réciproque, l'amour respectueux, la pudeur domestique, la sainteté du devoir, et la chasteté enfin, protectrice unique de la foi mutuelle dans les mariages, seule fidèle dépositaire de la noblesse des races et de la pureté du sang, et qui seule même en sait conserver religieusement la trace ?

Reste-t-il parmi nous encore beaucoup de ces familles respectables, qui offrent à la vénération publique la probité sévère et les mœurs des anciens jours ? Y a-t-il encore beaucoup de ces pères et de ces mères dont toute la pensée soit de transmettre à leurs fils, comme un dépôt sacré, dans une éducation sérieuse, le triple héritage d'honneur, de vertu antique et de religion, reçu et conservé de génération en génération avec une inviolable fidélité?

Voilà les graves motifs pour lesquels l'Église entoure les alliances des hommes de tant de sollicitudes et de soins si religieux! Voilà

pourquoi il faut qu'elle préside, de concert avec la patrie, à cette fête de la famille!

Voilà pourquoi, depuis l'Évangile, tous les vrais législateurs ont réclamé, ont ordonné pour le mariage les prières de la foi, les cérémonies sacrées, la bénédiction d'un ministère auguste, et tous les enseignements de cette liturgie vénérable, ici plus qu'ailleurs encore, si sublime et si belle!

† Félix, *évêque d'Orléans.*

LES FONDATEURS DE L'UNITÉ FRANÇAISE

ÉTUDES HISTORIQUES, PAR LE COMTE L. DE CARNÉ [1].

Nos lecteurs n'ignorent certes ni le nom ni le livre de M. de Carné. L'écrit qu'il a publié en 1848, à la veille de la Révolution de février, n'en a pas moins attiré l'intérêt et les suffrages de tous les gens sérieux. Ce livre reparaît aujourd'hui en des temps plus calmes, et la masse de ceux qui lisent pourra le connaître et l'apprécier [2].

On sait quelle est la pensée de ce livre. M. de Carné a été frappé de ce qui constitue le caractère et le génie particulier de la nation française, l'unité. Il a voulu reconnaître l'origine et tracer l'histoire de cette unité. Forcément elle s'est résumée en quelques noms propres, et dans l'histoire de quelques hommes il a condensé celle de la nation.

Nul procédé n'était plus légitime. Nous sommes la nation la moins républicaine que Dieu ait faite. Par cela même que la nation française est une plus que nulle autre, plus qu'à nulle autre il lui faut une tête. Livrés à nous-mêmes, et obligés (bon gré, mal gré) d'apporter chacun notre part de volonté dans l'action commune, nous sommes bien pauvres; nous sommes admirables quand nous sommes commandés. Je ne sais trop s'il est vrai que Shakspeare appelle la France le soldat de Dieu, mais ce qui me paraît sûr, c'est que nous sommes bien moins des citoyens que des soldats. En France, le citoyen est un pauvre hère qui, les trois quarts du temps, se laisse mener et misérablement mener, ou par un journal, ou par un bavard chef de club; il s'ab-

[1] 2 vol. in-8°. Paris, Didier.

[2] En étudiant le livre si remarquable de M. de Carné, M. de Champagny a été naturellement conduit sur le terrain des questions traitées avec tant d'éclat dans quelques-unes de nos dernières livraisons, et s'est placé à un point de vue différent. Le *Correspondant*, toujours prêt à accorder à ses collaborateurs une entière liberté dans les appréciations historiques, devait plus largement et plus volontiers qu'à personne le bénéfice entier de cette latitude équitable à M. le comte de Champagny, l'un de ses plus anciens et de ses plus éminents rédacteurs.

(*Note de la Rédaction.*)

dique lui-même et se laisse remorquer aveuglément aux passions d'autrui. Il crie : *Vive la Révolution!* quand il pense crier : *Vive la réforme!* et fait au profit de ses ennemis une révolution dont il ne se doute pas. Le soldat, au contraire, trouve dans l'obéissance l'élément de sa spontanéité, de son intelligence, je dirais presque de sa liberté. Ce n'était qu'un paysan, bien lourd et bien grossier, quand il était libre; vous lui mettez l'habit de l'obéissance passive, et il acquiert, sous cet habit, non-seulement les vertus de l'obéissance, mais les facultés mêmes qui semblent appartenir à la liberté. Il est prompt, il est sagace, il est intelligent; fidèle au commandement lorsque le commandement le guide, plein de mouvement et de spontanéité si, par hasard, le commandement vient à lui faire défaut. Pourquoi cela? pourquoi le citoyen anglais, si intelligent dans la vie commerciale et dans la vie politique, est-il si empêtré sous l'habit rouge? pourquoi le paysan français, si benêt avant qu'on l'eût enlevé à sa charrue, se trouve-t-il si dégagé sous les épaulettes? A cela, il n'y a pas, que je sache, de réponse, sinon que Dieu nous a faits ainsi. En France, le soldat est plus lui-même sous la discipline que le citoyen ne l'est dans sa liberté. Il n'est donc pas étonnant que l'histoire d'un peuple, je ne dis pas aussi royaliste, mais aussi *monarchique* dans le sens étymologique du mot, puisse se résumer dans quelques noms d'hommes.

L'abbé Suger, saint Louis, du Guesclin, Jeanne d'Arc, Louis XI, Henri IV, Richelieu, Mazarin : tels sont les personnages que M. de Carné a choisis, et par la main desquels il montre s'opérant le développement de l'unité française. C'est dans la succession de ces noms que nous pourrons le suivre avec M. de Carné.

Cependant il ne faut pas croire et M. de Carné ne prétend pas que ces hommes aient fait l'unité française. Elle s'est faite par elle-même; la France a été véritablement une par le fait avant de l'être par le pouvoir et par les lois. Dès le dixième siècle, quand toute la Gaule est morcelée, quand les grandes provinces appartiennent toutes à des maîtres indépendants de fait, sauf le lien nominal d'une vassalité à peine reconnue, cette nation divisée se sent déjà une, se sent déjà nation. Elle est une depuis qu'en réagissant contre le joug de la dynastie austrasienne des Carlovingiens elle a commencé de rejeter du milieu d'elle la race, la langue, les institutions germaniques. Elle a sa langue; nous la retrouvons déjà distincte dans le serment de 843. Elle a sa capitale : cette ville petite et fangeuse, qui commence à passer le bras de la Seine et à s'étendre de l'île sur la rive droite, est déjà le centre de la vie française. Elle a sa dynastie; ce roitelet, possesseur d'un étroit domaine, qui se débat entre de grands feudataires plus puissants que lui, est déjà et pour tous le roi de France. On est déjà en marche vers ce temps où le petit-fils de Robert le Fort se fera obéir

depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, où la langue d'Oyl sera devenue le parler commun de la chrétienté, et tous les fiefs, depuis la Flandre jusqu'à la Méditerranée, relèveront de la grosse tour du Louvre.

Aussi ce me semble être un des faits les plus importants, quoique peu remarqués, de notre histoire, que la première manifestation armée de la France sous Louis le Gros. Au moment où l'empereur Henri V pénètre en Champagne avec une armée allemande, on voit, en quelques semaines, le roi, qui, selon son expression, avait vieilli au siége de la tour de Montlhéry, se trouver à la tête de trois cent mille hommes réunis « comme un épais nuage de sauterelles qui couvrent les rives des fleuves, les montagnes et les plaines. » Quelques semaines encore, et les grands vassaux, le comte de Flandre, le duc d'Aquitaine, le comte de Bretagne, lui amènent de nouveaux renforts; et son armée, portée à quatre cent mille hommes, est double de celle de l'empereur, dont le chiffre est déjà énorme pour le moyen âge. Le lien politique était pourtant bien faible entre ces différents pays qu'on appelle aujourd'hui la France. Ces vassaux, présents au camp de Louis le Gros, lui rendaient à peine un hommage cérémoniel. Quel lien pouvait réunir tant de peuples divers pour la défense d'un territoire qui, à cette époque, avait à peine un nom, si ce n'est la communauté d'origine et la commune aversion pour la domination germanique? La nation française était donc une, même dès cette époque, où son roi était le roi de cinq départements au plus ; elle a été une par elle-même et par son sang avant de l'être par les rois et par les lois.

En tout, nous sommes nous-mêmes et nous avons été nous-mêmes beaucoup plus que nous ne le pensons. Nous ne sommes ni Francs ni Visigoths; nous sommes Gallo-Romains. Nous sommes des Gaulois civilisés par Rome et baptisés par l'Église. L'influence de la domination franque a été beaucoup plus superficielle qu'on ne le croyait au dernier siècle. Il nous en est resté le nom, mais que nous en est-il resté d'autre? Dans la langue, qui est le grand emblème de la nationalité, la part de l'élément germanique, soit quant aux mots, soit quant aux formes du langage, a été évidemment secondaire. Dans le caractère national, il n'en est pas demeuré de traces. Dans les institutions, l'élément germanique a dominé davantage, par la raison toute simple que la force politique lui avait appartenu; mais ç'a été le labeur des siècles du moyen âge, et nous pouvons dire ç'a été leur gloire de l'effacer.

En effet, la lutte contre la féodalité et les institutions féodales a été, à vrai dire, une lutte nationale. C'étaient les traces du Germanisme dominateur pendant quatre siècles qu'il s'agissait d'effacer. Le jour où la France demanda à la maison de Robert le Fort un chef, roi ou non, mais un chef à elle pour l'opposer à la souveraineté rhénane des Carlo-

vingiens, ce jour-là elle commença, sans le savoir, la lutte contre les institutions sorties de la conquête. Elle la continuait encore sous saint Louis, à cette époque de grand rayonnement de la puissance française, quand la Méditerranée était presque notre domaine, que nous jetions des colons jusque sur les côtes d'Afrique, que nos missionnaires pénétraient jusque dans le Thibet, que les fils de Gengiskan étaient en relations diplomatiques avec nous, qu'en Italie on parlait de préférence notre langue comme « la plus délitable » et la plus généralement entendue qui fût au monde.

Dans ce travail, l'Église nous est venue en aide. La grande lutte de la papauté a été également contre l'orgueil de la suprématie germanique. C'est contre la féodalité implantée dans l'Église, contre ces évêques feudataires qui portaient la cuirasse et avaient le faucon au poing, qui tenaient leurs diocèses à titre de fief et recevaient l'investiture du suzerain allemand; c'est contre les rois leurs patrons que s'est élevé saint Grégoire VII. C'est contre les institutions de la barbarie germanique, contre l'autocratie des feudataires, contre les guerres privées, contre les épreuves par l'eau et le feu, contre le combat judiciaire, que l'Église et la papauté surtout n'ont cessé de lutter. Il y a donc eu accord, pendant tout un siècle, entre les rois de France et les pontifes de Rome, entre l'indépendance des bourgeois et la franchise des ordres religieux, entre l'autorité des légistes et celle des conciles.

Et à ces institutions de la conquête germanique, que nous combattions d'accord avec l'Église, d'accord avec l'Église, qu'avons-nous substitué? Les institutions propres à notre race, propres à nos traditions comme peuple civilisé, propres à nos mœurs comme chrétiens. A la féodalité, la notion du pouvoir direct telle que Rome nous l'avait enseignée, telle que Charlemagne l'avait compris, et avait tenté de la faire revivre; en d'autres termes, à la suzeraineté, la souveraineté. A la juridiction des seigneurs s'est substituée celle des juges d'Église pour les causes spirituelles, celle des justices royales pour les causes temporelles; par suite, à la loi féodale la loi canonique de la Rome chrétienne, la loi civile de la Rome impériale. Au droit de guerre privée s'est substituée la possession des armes remise au seul souverain, comme dans Rome et dans tous les pays civilisés. Au duel et aux épreuves judiciaires s'est substituée la preuve par témoins, selon la loi de Rome, selon celle de l'Église, selon celle de tous les peuples policés. En un mot, nous avons effacé les traces de la barbarie et du paganisme germanique pour redevenir, dans nos lois, ce que nous étions par le sang, des Gallo-Romains; ce que nous étions par notre foi, des chrétiens; ce que nous étions encore par nos souvenirs, des hommes civilisés. Telle a été l'œuvre des chefs de notre race depuis Robert le Fort jusqu'à saint

Louis, des papes depuis Grégoire VII jusqu'à Grégoire IX, de notre bourgeoisie depuis la première révolte communale jusqu'aux affranchissements des serfs sous Louis le Hutin, de l'Eglise depuis le jour où elle proclamait la trêve de Dieu et constituait, pour la soutenir, une sorte de landwehr universelle, jusqu'à celui où elle canonisait, en la personne de saint Louis, le type, non pas du chef féodal, mais du roi chrétien.

Seulement, de cette union de toutes les forces dans un but essentiellement national, légitime et chrétien, il est résulté un malheur : c'est que la noblesse, héritière, ou par le sang ou par la position, des traditions et des institutions germaniques, est devenue une sorte d'ennemi commun. Elle s'est trouvée, malgré son patriotisme, à part dans la nation, impopulaire malgré les liens qui existaient entre le peuple et elle. L'Eglise, la royauté, les légistes eux-mêmes, ont eu leur grande part de popularité, la noblesse n'a jamais eu la sienne ; elle s'est trouvée dans une situation isolée, presque hostile, suspecte au pouvoir, et livrée par le pouvoir aux suspicions du peuple. Elle s'est trouvée par là d'autant plus éloignée de l'esprit politique qu'elle a été plus voisine de l'action politique, d'autant moins à même de coopérer à un labeur national qu'elle était plus exposée à succomber aux séductions de la politique étrangère. Elle a pu faire la guerre des Armagnacs au quatorzième siècle, la guerre du bien public au quinzième, les guerres de religion au seizième, la Fronde au dix-septième; mais il ne lui a jamais été donné d'exercer cette action populaire, régulière, pacifique, cette action de patronage et de défense qui a appartenu à l'aristocratie anglaise. Elle n'a eu que le choix entre la révolte d'un côté, la révolte égoïste, impopulaire, appuyée sur l'étranger, et, de l'autre côté, le service de la couronne, service qu'elle a glorieusement et courageusement accompli, mais service de complète obéissance, où son importance n'avait rien à gagner, où elle recueillait de la gloire, non de la force. Il n'y a jamais eu d'aristocratie en France ; il n'y a eu qu'une noblesse obéissante ou une féodalité insubordonnée.

Ainsi peut se résumer la première partie du livre de M. de Carné, et cette première partie annonce ce qui doit suivre. La situation respective de la royauté, de la noblesse et de la bourgeoisie, n'a fait que se développer, pendant quatre siècles, sur les fondements jetés au moyen âge. Ce travail du douzième et du treizième siècle, M. de Carné l'a personnifié en Suger et en saint Louis, choix intelligent et habile. Suger et saint Louis ont été deux des rares hommes politiques d'un temps où l'esprit politique faisait défaut. L'un, formé par la savante discipline de l'Église, homme mûr au milieu des inconséquences juvéniles de son siècle, ministre véritablement politique, même lorsqu'il fut le ministre d'un roi qui ne l'était guère, fut, certes, un des plus

grands et des plus intelligents ouvriers de ce travail, dont ceux mêmes qui en furent les instruments eurent si rarement la conscience. L'autre s'élève plus encore au-dessus de son époque; autant par la foi saint Louis fut un homme du moyen âge, autant par la politique ce fut un moderne; nul roi ne travailla davantage à faire sortir de l'enveloppe féodale la vie politique et civile de la France; nul roi ne travailla davantage à placer la royauté sur le pied des souverainetés modernes, et à la former, comme l'observe très-bien M. de Carné, sur le modèle de la royauté biblique, bien plus que sur celui de la suzeraineté féodale.

M. de Carné était donc fondé à chercher, dans ces deux hommes, une pensée politique sérieuse et réfléchie. Il l'eût trouvée difficilement chez d'autres, et peut-être même les habitudes de son esprit l'eussent-elles rendu moins propre à bien juger les autres héros du moyen âge. Dans les pages mêmes qu'il a écrites, je vois bien Suger, je vois bien saint Louis; je ne vois pas assez le moyen âge, cet âge de jeunesse, de contradictions, d'inconséquences; je dirais volontiers que M. de Carné était trop sage, trop homme de sens, trop conséquent et trop politique pour bien le peindre.

J'exprime ici, je l'avoue, une impression personnelle, non un jugement : peut-être une étude plus approfondie des monuments du moyen âge me laisserait-elle une impression différente. Mais je confesse que, quand je cherche le moyen âge dans les écrits modernes, ou quand je cherche à le lire dans ses propres monuments, j'éprouve un sentiment tout autre. Chez les modernes, non-seulement chez M. de Carné, mais chez des écrivains plus antiquaires que politiques, de profondes vues politiques m'apparaissent au moyen âge, ou au moins une certaine puissance de prévoyance et de calcul chez ceux qui gouvernent. Si j'ouvre la moindre chronique, cette sagesse politique ne m'apparaît plus; ces rois et ces hommes d'État ne deviennent plus que des hommes de guerre, de rudes capitaines, capables de tous les dévouements, capables aussi de toutes les violences et même de tous les mensonges, plus qu'ils ne sont capables d'une politique savante et suivie. N'est-ce qu'un résultat de la vétusté du langage et de cette bonhomie souvent apparente que donne à la pensée un idiome informe encore? Mais ce siècle me fait l'effet d'un siècle enfant.

Sa langue, il la bégaye, et sa diction ressemble au patois de nos provinces et aux chansons de nos nourrices. Dans les arts, il a, non sans une naïveté parfois admirable, cette gaucherie et cette roideur qui appartiennent aux premiers tâtonnements de l'enfance. Sa vie publique, il la mêle de cérémonies puériles, d'un symbolisme bizarre, parfois indécent. Sa foi, il ne la raisonne point comme un homme mûr; mais il la sent, il la voit, il l'entend comme l'adolescent fait la sienne; il y porte parfois une puérilité superstitieuse qui l'altère, parfois aussi une sim-

plicité admirable qui exclut la sagesse des docteurs, non le dévouement des martyrs. Il fait la fête des fous et la fête des ânes; mais il fait les croisades. Sa morale, il l'embrasse sans une hésitation et sans une objection ; il l'embrasse, mais il l'oublie ; tout en professant le bien, il pratique le mal, avec une facilité de contradiction qui dépasse même la puissance ordinaire de la nature humaine; il est bon catholique, et il ne se fait pas faute de piller les églises. Sa soumission, il ne la refuse, en principe, à personne, ni pape, ni roi, ni suzerain; et cependant jamais la papauté ne reçut de plus fréquentes insultes, jamais la royauté n'eut tant de peine à se faire obéir, jamais les querelles entre le supérieur et l'inférieur ne furent si fréquentes qu'au moyen âge, siècle de soumission et siècle d'insubordination, où les règles de la hiérarchie furent mieux posées et moins observées que jamais. Cette contradiction, cette inconséquence, cette facile acceptation de la loi quand elle n'est que théorie, et ce facile oubli de la loi quand elle veut devenir pratique, cette subordination de l'esprit et cette révolte du cœur, n'est-ce pas bien de l'enfance? L'enfant ne se refuse guère à la vérité morale qu'on lui enseigne ; il ne rejette pas, en théorie, l'obéissance qu'on lui propose; mais, au moment donné, il ne lui en coûte rien de contredire cette vérité et de manquer à cette obéissance; il ne nie jamais la loi, il l'enfreint sans cesse.

Il est vrai, lorsqu'on s'élève à une certaine généralité de point de vue, rien n'apparaît mieux réglé que la société du moyen âge. Loin que la règle manque, on peut dire qu'elle surabonde. Une prévoyance multiple a multiplié les lois. L'église et la cité, la féodalité et la bourgeoisie, la souveraineté et la suzeraineté, ont chacune leurs codes, compliqués et prévoyants comme ceux d'une société où les droits et les intérêts se compliquent et se croisent. Les décrétales, les bulles, les décisions de conciles, les assises féodales, les chartes royales et les chartes bourgeoises, les lois et les règles de tout genre, nous embarrassent par leur grand nombre, bien plus qu'elles ne nous attristent par leur absence. Et ce qui sort de tout cela en définitive, c'est un grand et un admirable effort de la sagesse chrétienne pour faire régner en ce monde la justice et la paix. Nul droit n'est méconnu, nul intérêt n'est sacrifié, nul pouvoir n'est sans limites, nulle liberté sans défense. Rapports du roi au sujet, du suzerain au vassal, du maître au serf, tout y est réglé sur la base, tant de fois oubliée ailleurs, de la réciprocité des droits et des devoirs. Jamais peut-être la conciliation entre l'ordre et la liberté, entre la hiérarchie et l'égalité, entre les pouvoirs du chef et les droits de l'inférieur, n'a été conçue d'une manière aussi heureuse.

Seulement, je dis conçue, je ne dis pas accomplie. Car, si nous en venons au fait, la règle cesse de se traduire en réalités, ou plutôt elle

est tant de fois brisée, qu'on peut dire qu'elle n'existe plus; tous les rapports deviennent violents; le maître et le serf, le suzerain et le vassal, le roi et le sujet, dont les relations étaient si bien réglées, sont en lutte perpétuelle l'un contre l'autre. Ce magnifique édifice qui nous apparaissait avec le pape et l'empereur à son sommet, et où le dernier des serfs tenait sa place, ne nous semble plus être qu'un château des fées que nous avons entrevu dans nos rêves.

Quand je parle ainsi du moyen âge, je ne parle que de la société laïque, je ne parle pas du cloître et de l'Eglise. On juge mal le moyen âge quand on identifie la société d'alors avec l'Eglise. L'Église d'alors n'était pas de son siècle, comme l'Église d'aujourd'hui n'est pas du sien. Elle luttait contre lui; plus entachée et moins pure, par les points où elle touchait le plus au monde, c'est-à-dire par le clergé séculier ou même par l'épiscopat; plus complétement elle-même, là où le cloître, la distance des lieux, la diversité des origines, la séparaient davantage du monde féodal, c'est-à-dire dans les ordres religieux et dans la papauté. Ce me semble être une véritable chimère, que ce rêve qu'on a quelquefois devant les yeux, d'une Europe douce et soumise, obéissante au moindre mot de la papauté, et conduite paisiblement par la verge de saint Pierre, dans les voies de la barbarie et de l'ignorance, disent les historiens incrédules; dans les voies du bonheur et du salut, disent les écrivains catholiques. Les uns et les autres se sont complus dans ce rêve, ceux-là pour écraser l'Église en lui imposant la responsabilité du moyen âge et de ses vices, ceux-ci pour réhabiliter le moyen âge en l'identifiant avec l'Église. Qu'on me dise donc en quel temps, pendant quelle année, à quel jour, à quelle heure seulement cette soumission générale a existé; s'il y a eu un seul jour, un seul moment qui n'ait apporté à l'Eglise son combat, non-seulement contre les rois et contre les seigneurs, mais contre les nations; non-seulement sur un point de l'Europe, mais sur mille; si une seule fois cette juridiction temporelle de la papauté sur le monde s'est exercée autrement qu'à la pointe de l'épée (j'entends et le glaive d'acier et le glaive de la parole). Ce moyen âge, cet enfant docile, cette brebis candide qui se laisse mener doucement et aveuglément par la houlette de son pasteur, je ne le trouve nulle part; je vois bien plutôt un enfant, je le veux bien, mais un enfant dur et rebelle, qui ne se courbe, le plus souvent, que sous la menace, et qui, si humblement qu'il se soit courbé, ne se fait pas faute de se relever peu après. Hélas! il n'en est pas de l'enfance des peuples comme de l'enfance des hommes. L'homme enfant a sa faiblesse physique, qui donne empire sur lui, et en le modérant le protége. Le peuple enfant, pour son malheur, a toutes les passions et toutes les forces matérielles de l'homme fait. Et, à côté de ce redoutable enfant, la papauté m'apparaît, différente de lui en toute chose, différente

par ses lumières surnaturelles qui l'élèvent au-dessus de la condition humaine, par la maturité de son intelligence qui l'élève au-dessus de ce monde adolescent, par les traditions de la civilisation italique qui l'élèvent au-dessus de ce monde encore barbare. Elle est divine au milieu de ces hommes, adulte au milieu de ces enfants, italienne au milieu de ces Teutons, romaine au milieu de ces barbares, politique au milieu de ces soldats.

Et par là me semble justifié, quand il ne le serait pas d'ailleurs, le rôle politique de la papauté au moyen âge. Quand on demande de quel droit elle prétendait gouverner temporellement l'Europe, je dirais volontiers :

> Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins,
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Ou du moins du droit que la maturité a naturellement sur la jeunesse, la science sur l'ignorance, la raison sur la déraison. L'homme mûr que le hasard place au milieu d'enfants indociles et imprudents, par son âge seul et sa raison, a sur eux une partie au moins des droits du père et du pédagogue. Seulement, chez lui la force physique appuie ce droit. A la papauté cette force physique manquait; elle ne pouvait y suppléer que par la sainteté de son caractère, l'autorité de son langage, l'intrépidité de son dévouement.

Ce sera là son éternelle gloire. La gloire de l'Église est bien moins d'avoir régné que d'avoir combattu. Cette domination temporelle du saint-siége ne fut jamais à l'état d'une souveraineté paisible, régulière, reconnue. Ce ne fut qu'une forme de la guerre infatigable que l'Eglise soutenait contre le mal, une des phases de son combat, une des armes de sa lutte. L'Église a combattu, ou sans auxiliaires ou avec des auxiliaires toujours prêts à l'abandonner; elle-même ne maniant pas le glaive de la chair et n'étant jamais sûre que ceux qui le maniaient en son nom ne le tournassent pas contre elle; tantôt servie par les rois et menacée par les peuples, tantôt aidée des peuples et écrasée par les rois. Elle a combattu, n'ayant en réalité d'autre puissance humaine que la puissance de ses propres dangers, les souffrances de ses pontifes, leurs exils, leurs captivités, leurs humiliations, leur mort. Elle n'a jamais complétement triomphé, mais elle n'a jamais défailli. Elle n'a pas dompté complétement le lion qu'elle combattait; elle a su l'adoucir. Elle n'a jamais été une heureuse et une paisible mère au milieu d'enfants soumis, une reine pacifique au milieu de sujets dévoués; elle a été bien plutôt une combattante infatigable, selon la parole de Celui qui a dit : « Je suis venu apporter au monde, non pas la paix, mais le glaive. »

Seulement, le moment devait arriver où l'enfant devint homme.

La lutte alors changea de face. L'homme ne fut pas meilleur, il ne fut pas, à proprement parler, plus sage ni même plus raisonnable; il y eut seulement plus de suite dans sa vie, une plus grande prétention à la conséquence. Alors une sorte de respect humain le porta à se préoccuper davantage de l'accord entre ses principes et ses actions ; quand il eut une bonne théorie, il chercha plus souvent qu'autrefois à avoir une bonne pratique; et surtout, hélas! plus souvent qu'autrefois, quand sa conduite fut mauvaise, il se fit une mauvaise théorie pour la soutenir. Pour employer un mot connu, il pratiqua ses bonnes maximes, ou il *maxima* ses mauvaises pratiques, selon que la grâce de Dieu et sa conscience furent en lui plus puissantes ou plus faibles. Cet accord avec soi-même, c'est le propre ou du moins c'est la prétention de l'âge mûr, c'est là sa grandeur et c'est là sa misère. L'Église eut alors à combattre des doctrines plus encore que des passions, des idées autant que des vices. Le moyen âge aurait donc été l'enfance des peuples chrétiens; le seizième siècle, âge de passion, d'effervescence, de révolte, de chutes, le seizième siècle serait-il l'âge de la jeunesse? L'âge présent est-il celui de la maturité, ou celui de la décrépitude? C'est ce que, dans cinq cents ans, pourront dire nos petits-neveux.

Reste à savoir encore si l'enfance des peuples, comme l'enfance de l'homme, n'a pas droit à leurs regrets bien plus qu'à leurs dédains, et si elle ne nous charme point par le souvenir de ses joies plus qu'elle ne nous humilie par le souvenir de ses faiblesses. Si l'enfance de l'homme n'est point capable de crimes, elle n'est pas non plus capable de grandes choses; l'enfance des peuples, au contraire, bien qu'elle ait son côté naïf et doux, a son côté héroïque et sublime. C'étaient aussi des peuples enfants qui passèrent la mer Rouge et qui combattirent sous les murs de Troie. Ce sont des hommes enfants pour qui a été écrit le *Pentateuque* et qui ont inspiré l'*Iliade*. Ce sont ces hommes enfants, nos aïeux, qui ont reconquis le tombeau du Christ, qui ont porté la foi jusqu'au fond de la Chine, et qui, avec Jeanne d'Arc, ont chassé l'Anglais de France. Ce n'étaient pas des âmes pures de toutes taches, ni des mains exemptes de toute souillure; bien souvent la brutalité de leurs mœurs nous repousse, et nous sommes portés, en les voyant, comme les âmes tendres en ces siècles de fer, à nous réfugier sous l'ombre du cloître, afin de trouver, là du moins, la paix, la délicatesse du cœur, la dignité de l'intelligence et la sérénité de la vie. Mais ces hommes étaient bien de ceux à qui il sera beaucoup pardonné parce qu'ils ont beaucoup aimé. Parmi toutes leurs contradictions, il y eut cette noble et salutaire contradiction, d'avoir commis de grandes fautes et d'avoir gardé pourtant l'amour de Dieu; de s'être souillés par le vice, mais de ne s'être point abandonnés à lui; de s'être éloignés du Seigneur, mais de n'en avoir pourtant jamais désespéré; d'avoir été

bien durs et bien cruels, et d'avoir pourtant gardé une fibre aimante dans leurs cœurs et des larmes dans leurs yeux. Après tout, si ces hommes étaient des enfants, c'est des enfants qu'il a été dit : « A ceux-là appartient le royaume du ciel. » Si le moyen âge avait des vices, il avait la foi; le monde, en mûrissant, a perdu la foi, et il a gardé les vices.

Voilà, ce me semble, ce qui peut être dit du moyen âge, après M. de Carné et à côté de M. de Carné; le point de vue tout autre qu'il n'est peut-être pas inutile de mettre à côté du point de vue politique qu'il développe. Je répète encore qu'à ne considérer que les deux types de Suger et de saint Louis, il les a compris parce qu'ils rentraient dans sa sphère. Le milieu dans lequel ils vécurent, il l'a peut-être moins bien saisi, ou peut-être nous le laisse-t-il un peu trop oublier.

Maintenant il faudrait suivre la France et l'Europe dans cette époque plus virile ou plus sénile de leur vie, que M. de Carné, après avoir esquissé du Guesclin et Jeanne d'Arc, personnifie dans Louis XI, Henri IV, le cardinal de Richelieu et Mazarin.

Ce sont déjà des temps qui nous touchent de bien près. L'œuvre de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, s'est écroulée presque sous nos yeux ; et, à beaucoup d'égards, leur esprit est vivant encore au milieu de nous.

La preuve qu'il est vivant, c'est qu'il est attaqué. On a discuté contre Richelieu, surtout contre Louis XIV avec la vivacité d'une polémique contemporaine. Ainsi n'a pas procédé M. de Carné. Il n'y a peut-être pas dans son livre un morceau d'une appréciation plus calme, plus digne, plus sérieuse, que celui qu'il a consacré à la politique du grand cardinal.

Cette politique, il la justifie. Il fait voir, avec une clarté qui me semble incontestable, que, mettant à part la dureté de certains actes, mettant à part les derniers mois d'une vieillesse précoce, où la fatigue du pouvoir commençait à entraver cette haute intelligence, Richelieu n'a guère pu faire que ce qu'il a fait. La noblesse, il faut bien le dire, un peu de tout temps et beaucoup depuis un siècle, était livrée à un déplorable esprit de faction. Soit qu'elle rêvât, comme les gentilshommes calvinistes du seizième siècle, une résurrection de la féodalité; soit qu'à ses yeux, comme à ceux du duc de Rohan, se dessinât le plan d'une république aristocratique; soit que, ce qui arriva le plus souvent, toutes ses ambitions fussent individuelles, et que les ligues formées par elle ne fussent que des coalitions de prétentions non satisfaites, toujours est-il qu'elle était au plus haut degré incapable d'une vie politique sérieuse et ordonnée. Elle ne savait même pas être nationale et, depuis quatre-vingts ans il n'était pas un chef de parti qui n'eût cherché son point d'appui en Angleterre ou en Espagne, et qui

au commencement de sa révolte n'eût traité avec l'étranger, comme à la fin de sa révolte il comptait bien traiter avec le roi. La bourgeoisie, plus nationale, n'avait pas davantage le goût ni la possibilité d'une action politique régulière. Le parlement formait incontestablement la tête du tiers état; il en était la partie la plus digne, la plus haut placée, la plus grave, la plus capable des affaires; et cependant les parlements n'intervinrent guère dans la politique qu'avec des misères de tous genres, des inconséquences d'enfants, des outrecuidances de jeunes gens, des timidités de vieillards; tour à tour soumis et révoltés, idolâtres du pouvoir absolu et frondeurs de tout pouvoir, s'enhardissant et prenant peur, se soulevant et demandant pardon.

On a reproché presque proverbialement au cardinal d'avoir fait une royauté sans bases; mais ces bases, où étaient-elles? était-il en lui de les créer? Pouvait-il faire une aristocratie politique, amie des lois, protectrice du peuple, là où il n'y avait qu'une noblesse turbulente, impopulaire, impolitique? Pouvait-il faire naître du sol français des communes pleines à la fois de l'esprit d'obéissance légale et de résistance constitutionnelle qui alors n'existait pas même en Angleterre, quand il n'y avait qu'une bourgeoisie capable de révolte (elle l'avait prouvé au temps de la Ligue), capable de soumission et même d'adoration pour le pouvoir (elle l'avait prouvé sous Henri IV), mais incapable de résister sans se révolter et d'obéir sans adorer? A moins qu'on ne veuille dire qu'à tout hasard et sans tenir compte des faits le cardinal devait inaugurer en France quelque chose comme la Charte de 1814 ou la Charte de 1830 : ce qui serait un peu comme si on reprochait à Annibal de ne pas avoir employé la poudre et à Christophe Colomb de n'avoir pas fait usage de la vapeur.

Richelieu sentit que toute force, tout principe de paix, de grandeur et d'unité était dans la royauté. La royauté était à la fois, dans la sphère des choses possibles ou même imaginables, le seul pouvoir régulier et le seul pouvoir populaire. En dehors d'elle, il n'y avait que des résistances ou bien plutôt des attaques, plus ou moins inconséquentes et factieuses. Les libertés du moyen âge, quelles qu'elles aient été, ne pouvaient apparaître que comme des libertés turbulentes et irrégulières, incompatibles avec cet ordre et cette règle qui étaient un besoin pour le génie du cardinal et pour son siècle. Richelieu fit absolu ce pouvoir qui seul pouvait être une tutelle quand les autres ne pouvaient être qu'un danger. Pour cela, il n'eut pas de libertés à abolir, car il n'y avait pas de libertés dans le sens moderne du mot. Il n'eut même guère de priviléges à faire disparaître : la monarchie absolue a fait les priviléges bien plus qu'elle ne les a détruits. Il n'eut que des insubordinations à dompter et des méfaits à punir. Que, dans cette lutte, sa sévérité intempérante soit allée jusqu'à une cruauté parfois odieuse, presque

toujours inutile, c'est ce que M. de Carné ne nie pas et ce que j'accorderai même plus largement peut-être que lui. Mais qu'eût été le triomphe du parti, ou pour mieux dire, des partis contraires? Quelle monarchie, nationale, constitutionnelle et légale serait sortie de la victoire de ces seigneurs en ligue et en machinations permanentes depuis la mort de Henri IV; tantôt rebelles et tantôt soumis; se rapprochant et se détachant sans cesse les uns des autres; s'alliant pour le besoin du moment; ennemis avec leurs amis de la veille, fidèles aujourd'hui avec les factieux de demain, protestants avec les catholiques, catholiques avec les huguenots, Français avec l'Espagne! Quel magnifique bill des droits eût fait signer à Louis XIII la duchesse de Chevreuse!

Richelieu a fait ce qui de son temps était la seule chose possible, et c'est là la justification de l'ordre politique qu'il a fondé. Mais son œuvre n'était pas complète, et, j'ose ajouter, elle ne fut pas complète par cela même qu'elle avait été sanguinaire. Le sang versé, comme le dit bien M. de Carné, ne l'a pas été en aussi grande abondance qu'on le croit : vingt-six hommes en tout périrent sur l'échafaud. Que de politiques en ont fait périr davantage, qui ont une réputation de mansuétude! Mais peu importe; en plus d'une occasion les procédés furent odieux, la cruauté raffinée, la vengeance inutile. Il appartenait à un homme d'une tout autre nature d'achever l'œuvre que Richelieu, avec moins de violence, aurait pu accomplir jusqu'au bout. Le cardinal, en mourant, laissait l'opposition féodale abattue, mais vivante; le sang de Montmorency avait semé encore plus de haine que de peur. Toutes ces forces inquiètes et remuantes, qui, sans autre but qu'un but de satisfaction personnelle, agitaient la France depuis près d'un siècle, écrasées par la main du cardinal, se redressèrent dès qu'il ne fut plus là, et se firent immédiatement sentir et craindre, sous le règne d'un enfant, la régence d'une Espagnole et le ministère d'un Italien. L'œuvre n'était donc pas complète, et le dernier germe de cet esprit de faction aristocratique n'avait pas péri sur l'échafaud de Cinq-Mars.

M. de Carné, qui élève beaucoup Richelieu, abaisse beaucoup Mazarin. Certes, l'homme est à la fois moins grand et plus entaché; il y a des lacunes dans son génie, il y a surtout des ombres dans son caractère. La moralité était certainement inférieure, mais la puissance intellectuelle, là aussi, n'était-elle pas remarquable? Je suis frappé de voir cet étranger, cet aventurier, cet homme qui n'a jamais été populaire, ce ministre aux instincts cupides, triompher des ennemis que le grand cardinal n'avait pas su achever, et survivre à l'esprit de faction qui avait survécu à Richelieu. Je suis frappé de lui voir accomplir l'œuvre que le cardinal n'avait pu mener à fin par la violence, et l'accomplir sans avoir à se reprocher un seul échafaud. Cet Italien, si affreu-

sement honni, et qui, rentrant dans Paris après sa victoire, n'a un mot de colère ni un acte de vengeance contre personne; qui rétablit sur leurs siéges les magistrats du parlement par lesquels sa tête a été mise à prix; qui, vilipendé à satiété par les gens de lettres, tranquillement et sans ostentation, rend aux gens de lettres leurs pensions; qui accorde aux grands du royaume, ses ennemis, à peu près tout ce qu'ils lui demandaient, moins leur indépendance, cet homme en cela peut bien avoir été habile plus que généreux; mais j'aime assez ce genre d'habileté, et il est bon à proposer comme pour exemple. Et, ce qui est curieux, c'est que de ce ministère tant de fois honni, de cette paix où les factieux ont été si bien traités, de cette lutte où la royauté s'est vue serrée de si près et où elle a cédé tant de fois, la royauté sort plus forte, plus absolue, plus vénérée, plus adorée qu'elle ne l'était après le combat livré de haute lutte par le cardinal de Richelieu et dans lequel ses victoires avaient été sanctionnées par le bourreau.

C'est donc ainsi que la monarchie s'est faite en France. Et, pour le dire en passant, sans revenir sur la nécessité et la légitimité de cette œuvre, elle n'en a pas moins produit, malgré bien des imperfections et bien des excès, l'époque, après celle de saint Louis, la plus normale de notre histoire. Cette époque a duré peu, dit-on quelquefois; ce qu'on a appelé l'ancien régime n'a été qu'un temps de passage; ce n'a été qu'une transition. Je le crois bien : dans ce monde qui passe, quel est donc le siècle qui n'est pas un siècle de transition? Quand est-ce que les peuples peuvent s'arrêter, dresser la tente et dire : « Nous sommes bien ici? » Je me rappelle encore comment, dans ma jeunesse, la défunte école saint-simonienne, qui n'est peut-être pas si défunte, partageait l'histoire du monde en périodes critiques et en périodes organiques; seulement ses périodes organiques, elle ne savait où les trouver. Il en est de même pour nous tous. Je vois bien dans l'histoire des temps de passage; je ne vois pas des temps de séjour; et je ne sais pas de siècle où l'on n'ait pu dire avec tout autant de vérité qu'on le dit banalement dans le nôtre : Nous sommes dans un moment de transition. Mais, s'il était véritablement une époque *organique*, ce serait encore celle dont nous parlons. Si un siècle pouvait passer pour un siècle normal, non sans doute pour la perfection de sa vertu, mais au moins pour la plénitude de son principe, ce serait encore le siècle de Louis XIV. Ç'a été essentiellement, en bien et en mal, en grandeur et en faiblesse, dans ses bienfaits et dans ses méfaits, dans son légitime honneur et dans ses idolâtriques apothéoses, le siècle de la royauté.

Par bien des côtés, certes, ce siècle est attaquable; cependant ni les hommes ni les institutions humaines ne peuvent être jugés d'après un type absolu. Le plus grand est misérable si on le juge; il se relève

si on le compare. Lorsque nous rapprochons une vie, un temps, un régime, une institution quelconque, du type idéal que notre imagination peut se faire; il n'y a rien à dire : cette vie est entachée, ce temps est misérable, ce régime est odieux, cette institution est détestable, dès que nous la jugeons en la comparant à ce qui n'a jamais été. Mais si nous la rapprochons de ce qui a été avant, après, à côté, et même de ce qui aurait humainement pu être à sa place, notre jugement sera plus indulgent, parce qu'il sera plus relatif. C'est notre gloire, mais c'est aussi notre erreur de porter en nous une certaine passion du beau et du bien qui ne trouve pas à se satisfaire en ce monde, de nous faire de toute chose un type supérieur à toutes les possibilités humaines, d'avoir en nous la mesure du ciel que nous appliquons aux choses de la terre. Il est bien clair que Louis XIV n'est qu'un roitelet, Bossuet un prosateur médiocre, Homère un chanteur des rues, Raphaël un faiseur de croûtes, auprès du roi, de l'orateur, du poëte, du peintre qu'il peut plaire à notre fantaisie de rêver.

Ce régime, inauguré par Richelieu, rétabli par Mazarin, glorifié par Louis XIV, a eu sans doute ses bassesses comme un autre, mais pas plus qu'un autre. Il a eu ses duretés, et elles sont souvent inexcusables. Il a eu un tort plus grand et plus fondamental encore : ç'a été de pousser la souveraineté jusqu'à l'excès et d'exagérer les droits, comme de déifier la personne du souverain. Les pouvoirs humains ont tous une limite, quelque absolus qu'ils se disent : qu'ils soient réunis dans une seule main ou dispersés entre plusieurs, qu'ils résident dans un peuple, dans une assemblée ou dans un homme, la sphère de leur action n'est pas plus grande. Elle a sa limite dans le droit, et cette limite, on ne la dépasse pas sans être coupable ; elle a sa limite dans le fait, et à celle-là on ne se heurte pas sans s'y briser.

Ce fut la faute, et elle a été cruellement expiée. Disons cependant que la monarchie de Louis XIV a péri moins par sa faute que par celle de son successeur. Louis XV reçut la royauté entière et respectée; Louis XIV était mort impopulaire, mais laissant le trône populaire après lui ; on s'en prenait des malheurs publics, non à l'institution, mais à l'homme. Je ne sais pas si, dans toute l'histoire, roi a été plus aimé, plus vénéré, plus adoré, omme roi et indépendamment de ses qualités personnelles, que n'a été Louis XV. Enfant d'abord, jeune homme ensuite, sans aucun mérite personnel que d'avoir laissé gouverner le cardinal de Fleury, Louis XV a, pendant vingt ans, cueilli en paix les fruits de la royauté. Plus humain que Louis XIV; aussi égoïste, mais égoïste d'une autre façon; ne prenant pas comme lui sa royauté au sérieux, et, au lieu de l'accepter comme une dignité presque divine, la prenant comme une ferme dont il avait le droit de jouir sans avoir même le devoir de la gérer; Louis XV s'est plu à

gaspiller les trésors de respect et d'affection populaires que son prédécesseur lui avait légués. La France a persisté dans le respect le plus longtemps qu'elle a pu. Ni les scandales de la Régence, moins publics alors qu'ils ne le sont devenus pour la postérité; ni cette succession d'influences de cour qui, sans tomber dans les abaissements des dernières années, commençaient à s'en approcher; ni l'indolence et la corruption de ce prince qui ouvrait à peine une requête, parlait à peine dans son conseil, allait à peine aux armées; ni cet égoïsme de l'homme crûment affiché au lieu de l'égoïsme du roi professé par Louis XIV comme une religion : rien de tout cela n'a dégoûté le pays; tant la France avait été merveilleusement instruite au culte et à l'amour de la royauté par Richelieu, Mazarin et Louis XIV!

La corruption des idées fut lente à se produire. Le dix-huitième siècle ne commence pas en 1700 ni en 1715, il ne commence guère qu'en 1750. Le premier livre irréligieux qui fit quelque scandale fut celui de Toussaint, en 1748. Jusque-là Voltaire se bornait à de timides allusions contre les prêtres, mêlées de beaucoup de flatteries pour la cour; il avait écrit la *Pucelle*, mais il ne la publiait pas. Vingt-huit ans après la mort de Louis XIV, au temps de la maladie de Metz, on voit encore, chose unique peut-être, tout un pays, non-seulement la noblesse et la cour, mais la bourgeoisie, mais le peuple, mais tout ce qu'il y avait de plus désintéressé des faveurs royales, prier avec une tendresse vraiment filiale pour que Dieu leur laissât un roi qui régnait depuis vingt-huit ans sans avoir rien fait, et arracher ainsi à la Providence, par la puissance des supplications, une vie compromise par la débauche. Ce grand et sincère témoignage d'enthousiasme monarchique, qui était resté si profondément dans le souvenir de nos pères, fut donné, je ne dis pas, au plus mauvais, mais certes au moins méritant de tous les monarques.

Il faut donc rendre à notre pays cette justice, que, s'il est arrivé au mépris du pouvoir, ç'a été malgré lui et poussé par le pouvoir. Il a fallu que cette marque si solennelle de dévouement filial lui fût rendue par une continuation d'indolence et de corruption. Il a fallu plus de trente ans de cette royauté cyniquement exploitée pour lui ôter du cœur, où il était si profondément enraciné, le goût et le culte de la royauté. Ceux qui cherchent des causes semi-métaphysiques, semi-politiques, à la chute de la monarchie de Louis XIV, qui veulent voir le principe de sa ruine dans la manière dont elle était constituée, peuvent avoir raison à certains égards; ils devraient cependant nous dire comment elle pouvait être constituée autrement. Mais surtout ils me semblent ne pas tenir assez de compte de l'abus si effronté et si prolongé qui en a été fait.

Aussi ne suis-je pas de ceux qui accusent de servilité la France de

l'ancien régime. Son amour pour la royauté put être excessif; du moins il fut sincère, et, s'il fut sincère, il ne fut pas servile. On peut être coupable d'idolâtrie envers ceux qu'on aime, mais on n'est coupable de servilité qu'envers ceux qu'on n'aime pas. La royauté, je l'admets, s'était constituée en une demi-divinité; on adorait le faux dieu, mais on l'adorait de bonne foi; on était peut-être fanatique, on n'était pas esclave. De grands seigneurs anglais qui, au dix-huitième siècle, traversaient la France en chaise de poste pour aller faire leur cour à Versailles et passer quelques semaines à Paris, ont dû juger, sans doute, que ce pays n'était habité que par les lâches serviteurs d'un despote asiatique; ils n'y trouvaient ni Chambre, ni *speaker*, ni huissier à la verge noire. De même aussi, Sterne, voyant au spectacle un homme qui gêne ses voisins et à qui la garde intime l'ordre de s'en aller, est confondu de ce procédé arbitraire et ne comprend pas que ce citoyen ne maintienne pas à coups de poing le droit qu'il a de troubler le spectacle. C'est un pays jugé à la surface avec les habitudes d'esprit d'un autre pays. Vers le même temps, un autre Anglais, qui ne voyageait pas en chaise de poste, qui s'en allait à pied de village en village, jouant de la flûte pour les paysans, soutenant des thèses dans les monastères, et payant ainsi son écot, jugeait la France un peu autrement. Peu s'en faut, Dieu lui pardonne! qu'il ne l'envie et ne la préfère à son propre pays. Il n'y rencontre point de malheureux esclaves, mais des gens heureux, satisfaits d'eux-mêmes et satisfaits de tout le monde. La monnaie dont on se paye dans ce pays-là, selon lui, ce n'est point l'argent; ce ne sont point les faveurs matérielles du pouvoir; ce ne sont point, ou du moins ce ne sont pas seulement les pensions et les places : c'est une monnaie vaine, sans doute, comme toutes les richesses humaines, mais une monnaie du moins plus délicate et plus noble. « La société ici trouve sa vie dans l'honneur. La louange, gagnée par le mérite ou obtenue par une valeur imaginaire, est la monnaie qui circule de main en main, et par un noble commerce passe de la cour aux camps et à la chaumière. » La France, qui était pour ceux-là le pays de la servitude, était pour celui-ci le pays de l'honneur.

Au fond, ce n'est guère à nous à honnir la servitude de nos aïeux. Il est vrai que, plus mûrs, nous n'adorons ni ne respectons plus le pouvoir; mais nous ne nous faisons pas faute de mendier auprès de lui. Nous nous pressons autour de l'autel, quoique nous ne croyions plus au dieu. Chaque révolution nous a montré les antichambres envahies tour à tour par une nuée de vainqueurs, révolutionnaires ou conservateurs, monarchiques ou républicains, tous hommes d'une conviction profonde, d'une fierté éprouvée, d'un libéralisme d'acier et d'une indépendance de fer, mais qui venaient mendier leur miette du

budget. Depuis que nous sommes au monde, quatre fois au moins nous avons vu cette hideuse curée, à laquelle (il faut rendre toute justice à notre siècle égalitaire) toutes les classes, hautes ou basses, riches ou pauvres, lettrées ou illettrées, prenaient part avec un accord vraiment démocratique. Nous ne concevons plus maintenant un service public qui ne soit payé, une fonction de l'État qui ne soit une rente, une position qui ne s'évalue pas en argent. Sommes-nous bien en droit, de bonne foi, de honnir le temps où on ne disait pas les *places*, mais les *charges*, parce que le service public était considéré, non comme une position, mais comme un devoir? Sommes-nous bien en droit d'attaquer, même cette cour et cette finance d'autrefois, entachées, je l'accorde, de cupidité et d'adulation, mais pas autrement que ne l'ont été de tout temps et que ne le sont encore les classes qui approchent du pouvoir? Sommes-nous en droit, surtout, d'attaquer l'ensemble de cette société, bien plus désintéressée dans les faveurs du pouvoir, bien plus en dehors de lui qu'elle ne l'est de notre siècle? cette bourgeoisie qui aimait tant son roi sans avoir à attendre de lui autre chose que la suppression d'un quartier de rente? ces magistrats qui payaient de leurs deniers le droit de se lever à cinq heures du matin et de passer la journée à l'audience, tandis qu'aujourd'hui le moindre substitut se trouve mal payé à deux mille francs pour se lever à dix heures? cette noblesse de province, pauvre, obscure, dédaignée, qui avait toutes les charges de l'aristocratie sans en avoir les bénéfices, et qui s'estimait trop heureuse quand, après vingt ans de guerre, où elle avait laissé son patrimoine d'abord, puis son bras, sa jambe, ses cousins et ses frères, elle obtenait des bontés du roi sa retraite et la permission de rentrer chez elle avec la croix de Saint-Louis et le brevet de brigadier général; éclopée, appauvrie, mais tâchant, s'il se pouvait, « de conserver une fortune suffisante pour que ses enfants pussent la remplacer? » Nous autres, citoyens et hommes libres, faisons-nous, même pour beaucoup d'argent, ce que ces êtres serviles faisaient pour un peu d'honneur?

J'ai un peu dépassé ici le livre de M. de Carné, qui s'arrête à Mazarin. Il me le pardonnera, et il me saura gré aussi de ne pas me laisser entraîner plus loin encore et de ne pas aborder le sujet par trop rebattu de 1789. J'ai eu occasion ailleurs de mettre, sur ce sujet, ma pensée en parallèle avec celle de M. de Carné, heureux de m'accorder avec lui à beaucoup d'égards, plus sévère cependant dans mes jugements sur le mouvement révolutionnaire. La tendance des esprits vers les réformes pouvait être légitime ; la voie par laquelle on a marché était fausse et, à mes yeux, entachée dès le premier jour. En effet, ce grand travail de l'unité française, que M. de Carné nous a peint avec tant d'amour, à quoi servait-il, si, même après le labeur de tant de

siècles, le but ne pouvait être atteint que par la convulsion nationale la plus violente peut-être qui ait figuré dans l'histoire? L'égalité civile, l'unité du territoire, la réforme de la législation, n'étaient-elles pas déjà assez préparées par le travail de saint Louis, de Charles VII, de Louis XI, de Richelieu, de Louis XIV, et fallait-il qu'elles fussent encore achetées par la révolte du Jeu de Paume, par le sang de Versailles et par les crimes de la Terreur? N'a-t-on pas été coupable à cette époque de repousssr un passé sur lequel on pouvait, au contraire, prendre son plus ferme appui?

Quoi qu'il en soit, je ne puis que remercier M. de Carné, au nom de tous ceux qui lisent encore, et du travail qu'il acheva en 1848, et du retour qu'il vient de faire vers ses études du temps passé. Qui que nous soyons et quel que soit le présent, il ne faut pas qu'il nous absorbe; de même que le spectacle du siècle présent nous sert à expliquer les siècles passés, de même aussi le retour vers le passé doit refroidir et calmer dans notre esprit les agitations du présent. Ce dégagement des préoccupations contemporaines, M. de Carné nous en donne l'exemple. Sur deux ou trois points, à peine, l'homme politique de notre siècle se fait un peu trop sentir en lui. Je doute beaucoup, par exemple, qu'au seizième siècle le Balafré eût pu fonder en France une dynastie et une royauté bourgeoise analogue à celle de Louis-Philippe. Passe encore si le Balafré eût été un cadet de la race capétienne, et si la dynastie des Valois eût été ébranlée par deux révolutions depuis quarante ans. Ce qui me frappe, au contraire, dans l'histoire de la Ligue, et ce qui me paraît une des grandes preuves de l'esprit de nationalité et de loyauté qui régnait alors dans la bourgeoisie française, c'est la répugnance qu'elle éprouva toujours à accepter une dynastie étrangère, la manière tardive et timide avec laquelle cette prétention se produisit, l'impopularité qui l'accueillit. Au temps de la Ligue, la nation a voulu deux choses qui semblaient alors inconciliables, une royauté catholique et une royauté française; elle a voulu, pour ainsi dire, une impossibilité, mais elle l'a voulue avec décision et avec persévérance, et cette impossibilité, elle l'a obtenue.

Mais, sauf ces légers ressouvenirs de l'homme du présent, M. de Carné a su, avec une habile promptitude, s'identifier aux siècles passés. Il a sû prendre de l'érudition ce qu'il fallait pour éclairer le point de vue politique, sans permettre qu'elle l'absorbât. Il a su parfaitement, en parcourant tous ces sujets divers, s'identifier tour à tour à chacun d'eux. Sans négliger les détails et sans s'y perdre, sans dédaigner de parler à l'imagination et sans se laisser entraîner aux fantaisies du pittoresque, sans s'abandonner aux théories politiques et sans en dépouiller l'histoire; il a tour à tour complétement su, et son abbé Suger, et son saint Louis, et son Duguesclin, et chacun de

ses héros, comme s'il n'eut pas étudié autre chose. Il s'est rendu maître de chacun de ces sujets au bout de peu de temps; mais avec une sagacité qui vaut du temps, et avec une prompte aperception de l'idée dominante qui échappe souvent aux érudits. Il n'a pas fait ce qu'on appelle de la philosophie historique, tâche devenue banale et facile; il n'a pas fait, ce qui est plus facile encore, de la pure politique contemporaine à propos du passé; il n'a pas fait de l'histoire, si par histoire on entend le récit détaillé des faits; mais il a su garder sans cesse à sa disposition, et le point de vue philosophique qui illumine l'histoire, et le sens politique qui aide à la juger, et la science des faits qui en est le fond; il n'a pas fait une histoire, mais il a fait un résumé lumineux et un nécessaire complément de toutes les théories.

FRANZ DE CHAMPAGNY.

FONDATION DE LA MONARCHIE BELGE[1]

Le 21 juillet dernier, vingt-cinquième anniversaire de son avénement au trône, le roi des Belges entrait solennellement dans Bruxelles aux acclamations d'une foule immense réunie pour le recevoir; dès ses premiers pas dans sa capitale, il était accueilli par les membres survivants du Congrès national qui, en 1831, l'appela au trône, et, au nom de ses anciens collègues, le dernier président de cette assemblée célèbre, le baron de Gerlache, complimentait le prince dans les termes suivants :

« Sire,

« Il y a vingt-cinq ans aujourd'hui, le Congrès national recevait, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté d'observer la constitution et les lois du peuple belge, et de maintenir l'intégrité du territoire.

« Les mêmes hommes qui furent témoins de cette promesse solennelle viennent aujourd'hui attester, à la face du ciel, que Votre Majesté a tenu toutes ces promesses et dépassé toutes nos espérances.

« La nation tout entière vous l'atteste aujourd'hui.

« Vous n'avez violé aucune de ses lois, vous n'avez porté aucune atteinte à aucune de ses libertés, vous n'avez donné au moindre de nous aucun sujet de plainte légitime.

« Ici tous les dissentiments disparaissent; ici nous sommes tous d'accord. Nous n'avons qu'un cœur, qu'un même amour pour le roi et pour la patrie.

« Au milieu des commotions qui ont ébranlé l'Europe, nous avons montré au monde le phénomène rare d'un accord parfait entre le peuple et son roi, accord cimenté par le respect et l'estime : un peuple profondément imbu du sentiment religieux et moral, un prince sage, habile et conciliant, qui, au milieu des opinions les plus diverses, a su se conserver le respect de tous en Belgique et à l'étranger.

« Tel a été le spectacle que nous avons offert au monde; et nous avons l'espérance que l'édifice élevé par nous et consolidé par vous sera stable à tout jamais.

[1] *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, études d'histoire contemporaine par J.-J. Thonissen, professeur à l'Université catholique de Louvain. — Liége, Lardinois. Paris, Borrain et Droz, 9, rue des Saints-Pères.

« Tous les membres du Congrès national sont profondément émus en vous retrouvant à cette même place, pour vous saluer au nom de cette vieille phalange de patriotes courageux qui ont fait la Belgique que nous voyons.

« Votre présence ici rappelle le souvenir de cette grande journée. Tous les cœurs respirent la joie et l'espérance. Les mêmes acclamations nous répondent de toutes nos villes, car l'idée de cette fête est éminemment populaire.

« La voix du peuple vous dit aujourd'hui qu'après Dieu c'est vous qui avez le plus contribué à nous rendre heureux.

« Il ne nous reste plus qu'à remercier le ciel au nom de la patrie de vous avoir conservé à notre amour, et à le prier de vous donner encore un long règne pour affermir l'avenir du pays et servir d'exemple aux jeunes princes qui doivent continuer parmi nous les traditions du règne de Léopold Ier.

« *Vive le roi!* »

Par la voix d'un de ses plus éminents citoyens, la nation belge proclame donc à la face de l'Europe qu'elle a su conserver et la nationalité conquise malgré de nombreux obstacles, et la constitution née au milieu des orages. Reconnaissons-le : plus heureuse que la plupart de ses voisines, c'est avec un juste orgueil qu'elle se dit digne d'un gouvernement libre, puisqu'elle a traversé, sans être troublée, la terrible crise de 1848 et la réaction qui en fut la suite, évitant à la fois le *despotisme et l'anarchie, ces deux écueils de tout progrès, de toute liberté*[1].

Quelle réponse plus péremptoire aux lieux communs que nous entendons professer autour de nous par un chœur d'esprits vulgaires qui vont répétant à tout propos la théorie à la mode ! Rien ne serait plus vain sans doute que de combattre par le raisonnement les opinions en vogue; mais ceux qui ne les partagent pas ont pour dernière ressource d'appeler au secours de leurs convictions méprisées et tenues pour opiniâtres des faits incontestables et contemporains. Sans espoir de convertir les gens si nombreux qui disent le jour le contraire de ce qu'ils avançaient la veille et qui changeront encore demain, ils peuvent du moins prétendre rappeler à certaines intelligences réfléchies des vérités évidentes. Il est bien convenu aujourd'hui, par exemple, que la liberté constitutionnelle est un songe de rêveurs égarés par de vagues théories, et que, si à la rigueur elle peut exister chez les nations protestantes, elle est incompatible avec les croyances catholiques. Cependant, à notre frontière, un peuple qui a les mêmes lois civiles, les mêmes mœurs, la même langue que nous, jouit d'une constitution aussi libre qu'il en fut jamais; sa tranquillité est parfaite et sa prospérité à son comble; et ce peuple est catholique, catholique fervent, car,

[1] *Moniteur* du 27 juillet 1856.

à l'heure qu'il est, le parti qui est au pouvoir, qui a la majorité dans les deux chambres, c'est le parti catholique. On nous répète encore que les gouvernements parlementaires sont incapables de mener à bien une entreprise diplomatique, entravés qu'ils sont par les oppositions combinées de la tribune et de la presse. Pourtant, si les Belges peuvent hautement réclamer leur place parmi les nations, s'ils ont traversé sans périr les premières années de la vie, aussi dangereuses pour les peuples que pour les individus, la diplomatie française de la monarchie constitutionnelle de 1830 n'a-t-elle pas le droit de réclamer sa part dans ce succès? N'est-ce point elle, si souvent taxée d'impuissance, qui a, en quelque sorte, contraint l'Europe à admettre nos voisins au droit de cité? N'est-ce pas elle, si souvent accusée d'être exclusivement préoccupée d'intérêts dynastiques, qui a porté aux traités de 1815 la seule atteinte sérieuse qu'ils aient subie depuis leur conclusion? Tout cela est méconnu; c'est que ce ne sont pas les succès les plus positifs qui, en politique, frappent le plus les yeux des hommes, et que les apparences brillantes et vaines ont sur leur esprit et surtout sur leur imagination une influence plus grande que des réalités plus modestes. Des négociations sagement conduites, qui amènent un changement important dans l'équilibre des puissances, peuvent passer sans laisser un grand souvenir si elles n'ont point été précédées de guerres longues et meurtrières, préliminaires trop souvent nécessaires de toute modification dans l'économie des forces des nations. Au contraire, si, au prix de beaucoup de sang et de larmes, l'amour propre des vainqueurs a été exalté et celui des vaincus humilié, un avantage insignifiant, qui, avec le temps deviendra nul, vit dans la mémoire des peuples alors même que le résultat acheté si chèrement est depuis longtemps mis au néant. Comme certaines personnes, les nations ont-elles donc plus de vanité que de bon sens, et sont-elles plus sensibles aux chimères décevantes et flatteuses qu'aux succès durables et sérieux?

Il ne faut donc pas s'étonner si les événements qui ont amené la fondation du royaume de Belgique sont presque oubliés en France, et en entretenant nos lecteurs nous sommes sûrs de parler de faits dont les plus âgés ne se souviennent plus, tandis que les plus jeunes les ignorent. Nous avons eu pour guide dans ce travail, un professeur distingué de l'Université catholique de Louvain, M. Thonissen, qui vient de commencer la publication d'un ouvrage intitulé, la *Belgique sous le règne de Léopold Ier*. Ce livre, à en juger par les deux premiers volumes, que nous avons sous les yeux, est digne d'une grande confiance; c'est le fruit de consciencieuses recherches, et l'auteur s'est efforcé d'y garder un esprit constant d'impartialité. Nous avons eu aussi recours à l'*Histoire du Congrès national de Belgique*, par M. Juste,

quand il nous a fallu parler de la période de dix mois qui a précédé l'avénement du roi Léopold, époque dont M. Thonissen ne s'occupe qu'incidemment.

Pour se rendre un compte exact de l'importance européenne qu'a eue la fondation du royaume de Belgique, il faut se reporter aux traités de 1815, en étudier l'économie et apprécier la place qu'y tenait la création du royaume des Pays-Bas. Ce n'est point une étude difficile : la dissolution de ce dernier royaume est la seule modification qu'ils aient subie, et toutes leurs autres dispositions demeurent intactes. En dépit des protestations de M. de Lamartine, au lendemain de la révolution de Février, c'est encore eux qu'un géographe doit consulter quand il veut dresser la carte de l'Europe. Il faut donc le reconnaître : si la haine de la France et de la Révolution a souvent conseillé les hommes d'État réunis à Vienne, elle ne les a pas égarés jusqu'à perdre le sens politique. Ils ont calculé, avec une habileté bien funeste pour nous, jusqu'où ils pouvaient pousser l'usage de la victoire, ce qu'il était possible d'imposer au vaincu d'humiliations, aux peuples conquis de sacrifices, sans amener une réaction formidable.

En effet, en jetant les yeux hors de nos frontières, partout, excepté en Belgique, nous voyons, après quarante années passées, l'ordre de choses établi par les traités de 1815 subsister dans son intégralité. Les vaisseaux anglais remplissent les ports de Malte et de Corfou et sillonnent la Méditerranée au même titre que les nôtres; les soldats croates montent la garde à l'entrée du palais des doges comme aux poternes du château de Milan; le drapeau prussien flotte sur les remparts de Sarrelouis et de Coblentz; et, à Varsovie, on célébrait naguère par des fêtes brillantes le couronnement du czar. La paix qui a été signée l'année dernière à Paris a même donné, en quelque sorte, une nouvelle vigueur aux transactions qui régissent le droit européen. Par un retour de fortune facile à prévoir, la France, la vaincue de Waterloo, unie à son ancienne ennemie l'Angleterre, a obtenu un succès signalé sur la Russie dans une guerre mémorable et l'a forcée à signer une paix désavantageuse, à Paris même, le jour anniversaire de l'entrée triomphante de l'empereur Alexandre Ier dans notre capitale. Néanmoins la Russie a gardé sa proie tout entière. Dans les séances du Congrès, nul n'a réclamé pour l'infortunée Pologne aucune des garanties qui lui ont été assurées par le traité de Vienne, et qui lui furent ravies à la suite de l'insurrection de 1830: son nom même, ce nom si souvent répété avec un intérêt compatissant et presque séculaire dans les chambres françaises et anglaises, dans tant de réunions publiques ou privées, n'a même pas été prononcé. Quelle sanction plus éclatante pouvait recevoir l'œuvre des diplomates de la Sainte-Alliance? Et cependant leur création chérie, leur citadelle de prédilection, est tombée,

il y a vingt-cinq ans, non pas sous les boulets, mais sous l'effort soutenu d'une sage politique.

L'importance qu'avait pour l'Europe le royaume des Pays-Bas, constitué à plaisir par elle le lendemain de sa victoire, donnera la mesure du sacrifice qu'elle a été obligée de faire et qu'elle a fait cependant sans tirer l'épée.

Dans la division des territoires conquis ou reconquis sur la France, faite par les traités de 1815, il y a deux parts bien distinctes :

Celle que se réservent les vainqueurs;

Celle qu'ils consacrent à préparer des défenses contre les retours offensifs du vaincu.

La Russie s'adjuge le grand-duché de Varsovie et pousse ses frontières jusqu'au cœur de l'Europe; la Prusse s'étend sur les deux rives du Rhin et dépouille d'une partie de ses provinces le roi de Saxe, puni par cette spoliation d'avoir été trop fidèle à celui qui avait posé la couronne royale sur sa tête. L'Autriche renonce, il est vrai, à recouvrer les Pays-Bas autrichiens qu'elle a perdus depuis vingt ans, mais elle accepte en échange le riche territoire de la république de Venise, rentre en possession du Milanais et établit sa prépondérance en Italie. Enfin l'Angleterre s'assure dans la Méditerranée des stations dès longtemps convoitées; elle garde Malte et se fait donner le protectorat des îles Ioniennes.

L'ambition des grandes puissances repue, restaient encore des épaves du grand naufrage de 1814; elles sont employées à compléter l'enceinte ennemie qui doit enserrer la France et la contenir dans les limites de son territoire amoindri. Ainsi plusieurs États secondaires de l'Allemagne reçoivent des accroissements, en même temps que la Confédération germanique se forme, dans un but d'étroite union, et lie surtout ses membres par des stipulations militaires dont la menace est tout entière dirigée contre nous, les possesseurs éphémères de presque tout le cours du Rhin; la maison de Savoie, cette antique gardienne des Alpes, voit augmenter son héritage de tout le territoire de Gênes, qui paye, comme Venise, par la perte de son indépendance, l'honneur d'avoir porté le nom de république, devenu si odieux aux rois depuis les victoires de la Convention et du Directoire. Mais c'est surtout par la création du royaume des Pays-Bas qu'éclate la pensée hostile à la France; il faut à la coalition une avant-garde contre l'ennemi qu'on a terrassé, mais qu'on redoute toujours. Pour qu'elle soit formidable, on ne craint pas d'unir sous un même sceptre les anciennes Provinces-Unies, ces vieilles citadelles du protestantisme, et les Pays-Bas autrichiens restés profondément catholiques. Gouverné par la maison d'Orange, dont l'hostilité contre la France remonte à Louis XIV, un royaume de plus de six millions d'âmes s'élèvera et

prendra place dans l'équilibre européen immédiatement après les grandes puissances. Il aura une bonne armée, de riches colonies, une marine héritière de glorieuses traditions, un sol l'un des plus fertiles du monde, des capitaux puissants; il viendra après la Prusse dans l'échelle des nations et sera plus redoutable que les monarchies secondaires de l'Allemagne et de l'Italie. Si ses rois se sentent assez forts pour être ambitieux, ils ne pourront tendre à s'agrandir que vers le midi; leurs vœux secrets n'auront d'autre objet que de conquérir les provinces jadis enlevées par Louis XIV à l'indolence espagnole et de se donner la Somme pour limite. Ils désireront donc nécessairement l'abaissement continu de la France, même gouvernée par les Bourbons; depuis Guillaume III, d'ailleurs, les Nassau ont voué une haine héréditaire à l'une comme aux autres et une amitié fidèle à l'Angleterre. Sous les coups des Français victorieux ils sont tombés, par leur chute ils se relèvent. Le nouveau roi, Guillaume Ier, s'était montré fidèle aux souvenirs de sa maison; il n'avait pas fléchi le genou, comme tant d'autres héritiers d'un nom antique, devant le César triomphant, il avait supporté courageusement l'exil, et son fils aîné avait bravement combattu dans les rangs de l'armée anglaise. Aide de camp du duc de Wellington, durant les guerres de la Péninsule, ce jeune prince s'était acquis une réputation méritée de courage et de science militaire.

Les stipulations de 1814 et de 1815 démontrent surabondamment dans leurs détails quelle importance les puissances alliées, et en particulier l'Angleterre, attachaient à faire du nouveau royaume des Pays-Bas le rempart de l'Europe contre les agressions futures de la France[1]. En 1814, un traité intervient entre le roi Guillaume et la Grande-Bretagne, par lequel celle-ci promet d'affecter une somme de

[1] L'esprit de parti s'est appliqué depuis quelques années à prouver que l'existence du royaume des Pays-Bas n'était pas contraire aux intérêts français; car c'est la meilleure manière d'amoindrir le service rendu au pays par la diplomatie du gouvernement de Juillet. Nous pourrions entasser une multitude de pièces officielles qui établiraient combien cette opinion est erronée. Nous nous bornerons à citer le passage d'une lettre écrite en 1814 par le général Gneisenau, chef d'état-major du maréchal Blücher, à sir Hudson Lowe, le futur geôlier de Napoléon, qui avait fait la campagne de France comme commissaire anglais au quartier général prussien. Personne ne pourra refuser à ces deux personnages ni la haine ardente de la France ni la connaissance pratique des voies stratégiques qui mènent à Paris :

« Ce qui inquiète le plus la France, c'est la formation de nos nouveaux Pays-Bas, de ce formidable bastion qui prend si bien au flanc toute invasion que la France pourrait projeter en Allemagne et qui en même temps sert de tête de pont pour votre passage par mer. Mais, quoique nos opinions coïncident en ce qui regarde le nouveau royaume des Pays-Bas, » etc.

(*Mémoires de sir Hudson Lowe*, t. III, p. 439).

cinq millions de livres sterling (vingt-cinq millions) à l'augmentation et à la fortification d'une ligne de défense dans les Pays-Bas, sous la condition que le gouvernement néerlandais consacrera une somme égale au même usage. En 1815, sur la part revenant à l'Angleterre dans la contribution de sept cent millions qui nous a été imposée, soixante millions sont pris pour la construction et la réparation des forteresses belges. Elles furent, en effet, promptement élevées ou remises en bon état, et l'Europe les regardait tellement comme bâties pour lui servir de boulevard, que durant toute l'existence du royaume des Pays-Bas elles furent périodiquement inspectées par des généraux étrangers, et, en particulier, par le duc de Wellington, à qui fut spécialement dévolu le soin de veiller à la sûreté du territoire théâtre de sa gloire et de notre défaite.

Le gouvernement néerlandais, pendant sa courte durée, ne faillit pas à son origine; il témoigna peu de bonne volonté à celui des Bourbons : tous les proscrits français, les régicides exilés eux-mêmes, trouvaient bon accueil à Bruxelles, et il y a même trace d'intrigues qui, pour n'avoir pas été avouées par ceux au profit de qui elles avaient été ourdies, n'en ont pas moins existé; elles n'allaient pas à moins qu'à remplacer les Bourbons sur le trône de France par un prince de la maison de Nassau.

Mais le coup de foudre qui renversa le roi Charles X de son trône, loin de profiter en rien au roi Guillaume, devait aussi l'atteindre cruellement, et le soulèvement de la Belgique fut la suite naturelle et immédiate de la révolution de Juillet. Dès le mois d'août, une insurrection éclatait à Bruxelles, et la garnison était chassée de la ville. En vain, pendant un mois, le prince d'Orange envoyé par son père pour négocier, à la tête d'un corps de troupes, avec les Belges révoltés, s'efforça d'amener un accommodement; ses efforts pacifiques échouèrent : le roi des Pays-Bas eut alors recours à la force et ne fut pas plus heureux; son second fils, le prince Frédéric, attaqua Bruxelles avec dix mille hommes; il fut repoussé avec perte et forcé de se replier sur la Hollande. Bref, trois mois après les journées de Juillet, les dix provinces méridionales des Pays-Bas avaient arboré les trois couleurs brabançonnes. L'autorité du roi y était partout méconnue, et ses troupes n'y occupaient plus que la ville de Maestricht et la citadelle d'Anvers [1].

De pareils événements étaient bien de nature à préoccuper vivement les cabinets européens, si troublés déjà par la révolution de France. La Prusse, puissance limitrophe des Pays-Bas, s'émut la première : immédiatement elle se montra menaçante pour l'insurrection belge,

[1] Luxembourg ne cessa pas non plus d'être occupée par une garnison fédérale composée de Prussiens.

mais son mauvais vouloir fut sur-le-champ paralysé par l'attitude très-résolue que prit de son côté le gouvernement du roi des Français. Dès les premiers jours d'octobre, alors que les troupes hollandaises n'avaient pas évacué complétement le territoire belge et combattaient tous les jours contre les insurgés qui harcelaient leur retraite, le ministre des affaires étrangères de France, M. le comte Molé, dans une conversation qu'il eut avec le ministre de Prusse à Paris, fit très-positivement connaître la ferme intention où était la France de ne tolérer aucune intervention armée en Belgique. Nous empruntons au remarquable ouvrage publié par M. le comte d'Haussonville, sur la politique extérieure du gouvernement de Juillet, le récit de cet entretien mémorable :

« Ce fut dans la maison particulière de M. Molé qu'eut lieu l'entrevue. La conversation fut intime comme entre personnes qui se connaissaient de longue date, pressée et rapide comme les événements du temps.

— Est-il vrai, s'écria tout d'abord le ministre français, que vous ayez un corps d'armée réuni sur la frontière hollandaise et que vous ayez l'intention d'intervenir dans les affaires de Belgique?

— Oui, vraiment.

— Mais c'est la guerre!

— Comment, la guerre? Votre armée française est toute désorganisée; vous ne sauriez réunir quatre régiments.

— N'en croyez rien, répondit M. Molé, vous risqueriez de vous tromper beaucoup; nous avons de fort bons régiments qui s'acheminent en ce moment vers le nord. Tenez pour certain que les soldats prussiens ne mettront pas le pied en Hollande sans rencontrer l'armée française entrant par la frontière de Belgique. La guerre, je vous le répète, est au bout de mes paroles; sachez-le et mandez-le à votre cour.

M. de Werther se récria, protesta, mais demeura convaincu, au sortir de cette entrevue, que la détermination du gouvernement français était bien arrêtée, et que, le cas échéant, les actes suivraient de près les paroles. »

Ainsi la France se posait nettement comme solidaire de l'insurrection belge; mais, cette résolution prise, les difficultés commençaient. Fallait-il déchirer violemment les traités de 1815, ou bien, en reconnaissant leur existence, devait-on chercher à en obtenir pacifiquement la modification? Le premier parti, c'était la guerre, la guerre immédiate et générale. Il était clair, en effet, que si le cabinet du Palais-Royal prenait sur lui de déclarer, contrairement aux traités, la Belgique séparée de la Hollande; s'il faisait occuper militairement le pays, il serait amené promptement, et par la force irrésistible des choses, à

la réunir à la France ; un grand nombre de Belges ne répugnaient pas à un parti aussi extrême, beaucoup même, surtout dans les provinces wallonnes, où l'on ne parle que français, désiraient vivement qu'on s'y arrêtât ; mais l'Europe n'y pouvait consentir. Les trois grandes puissances du Nord, liées étroitement par la Sainte-Alliance, pleines d'une haine commune pour la révolution de 1830 et les idées dont elle amenait le triomphe, se préparaient depuis la nouvelle des événements de Juillet à une guerre avec la France ; le moindre prétexte les eût fait éclater. L'Angleterre avait, il est vrai, témoigné d'assez vives sympathies pour le nouvel ordre de choses, mais elle n'aurait jamais permis que nous nous étendissions au nord. Plutôt que de nous abandonner la Belgique, que de nous laisser surtout maîtres d'Anvers, position si importante comme place de commerce et comme place de guerre, elle eût couru la fortune des batailles et fait les derniers sacrifices. La Confédération germanique, le Piémont, eussent suivi le mouvement ; l'Espagne même, courbée sous le joug de Ferdinand VII, eût menacé notre frontière du midi, et quoique son gouvernement, faible malgré sa violence, n'eût pas pu faire de grands efforts, il aurait toutefois paralysé quelques-uns de nos bataillons en les retenant sur les Pyrénées, bien loin des lieux où se seraient portés les coups décisifs. C'était donc une lutte contre l'Europe entière qu'il nous fallait affronter. Sans doute des politiques de la force de M. Mauguin ou des militaires comme le général Lamarque, avides avant tout de laver dans le sang nos désastres encore récents, pouvaient croire que la France viendrait facilement à bout d'une pareille tâche ; mais pour des hommes plus réfléchis il était permis de ne pas peser sans effroi les chances d'une lutte formidable. Deux fois seulement notre pays a eu à combattre l'Europe entière en 1814 et en 1815, et deux fois il a succombé ; les autres coalitions qu'il a si souvent et quelquefois si heureusement affrontées avant ou depuis 1789 n'ont jamais réuni toutes les puissances européennes, souvent même quelques-unes combattirent de notre côté. En 1793, le danger qui nous menaça fut bien grand, et cependant la Russie resta inactive, et la Prusse, découragée par la courte et malheureuse campagne de Valmy, occupée d'ailleurs d'étouffer les derniers soupirs de la Pologne, n'engagea sur le Rhin qu'une faible partie de ses troupes.

Il est vrai que, si en 1830 la France n'avait que des ennemis parmi les rois, elle pouvait sûrement compter sur l'appui des peuples. La Belgique soulevée, l'Italie et la Pologne frémissantes, l'Allemagne et l'Espagne mêmes remuées par la propagande libérale, lui assuraient des auxiliaires certains. Mais, quelque disposé qu'on fût à prêter une grande force au mouvement révolutionnaire qui agitait le continent européen, il était parfaitement injuste de taxer de timidité ceux qui

ne comptaient que faiblement sur les secours fournis par des insurrections sans discipline, sans finances, sans armées et sans généraux. La lutte, à coup sûr, eût été sanglante, et elle ne se fût pas terminée, comme le déplorable épisode des Cent-Jours, par la perte d'une seule bataille; mais le résultat définitif était douteux, et les conséquences d'une défaite eussent été funestes. Le démembrement de la France, commencé sur une très-petite échelle en 1815, eût continué dans de bien plus grandes proportions. Les hommes d'État qui reculèrent devant une chance aussi périlleuse ont donc certainement droit à la reconnaissance de leur pays.

Restait à tenter de constituer, avec le concours de l'Europe, la Belgique en un État indépendant, mais naturellement allié de la France, à laquelle tant de liens le rattacheraient. L'entreprise n'était pas simple; il fallait d'abord faire admettre par les puissances signataires du traité de Vienne le principe de la séparation en deux parts du royaume des Pays-Bas, puis en régler avec elles les conditions, et enfin les faire accepter par la Belgique et par la Hollande. Sans doute ce programme ne fut pas tracé d'abord avec la netteté qu'il est facile de lui donner après coup, mais il est impossible de ne pas penser qu'il fut bien clairement entrevu par les personnages éminents qui, en France, eurent à le mettre à exécution. Le roi Louis-Philippe avait trop de prudence et trop d'expérience des choses de la politique pour ne pas pressentir à l'avance les résistances qu'il rencontrerait dans la voie où il allait s'engager. Les difficultés qui s'élevèrent ne durent pas non plus prendre au dépourvu des esprits aussi prévoyants que le comte Molé, le général Sébastiani, le duc de Broglie, qui dirigèrent successivement le ministère des affaires étrangères dans les années qui suivirent 1830. Elles durent surtout être clairement aperçues à l'avance par l'homme d'État qui représenta la France aux conférences de Londres, et qui termina sa carrière si longue et si agitée en rendant à son pays un dernier et mémorable service. Le prince de Talleyrand possédait surtout cette qualité suprême du diplomate, l'art de juger ce qui est possible, de reculer devant ce qui est infranchissable, d'aller résolûment ou prudemment, suivant les circonstances, pour surmonter ou tourner l'obstacle qui malgré l'apparence n'est pas invincible. Cette sagacité lui avait fait juger dès 1808 que Napoléon dépassait les limites de ses forces; plus tard, au congrès de Vienne, elle lui donna l'assurance que le représentant de la France vaincue, que l'ambassadeur de Louis XVIII, réfugié à Gand, pouvait et devait faire entendre une voix écoutée dans les conseils de l'Europe. Elle ne lui fit pas défaut en 1830. Il pensa alors, avec une grande justesse, que la révolution de Juillet ébranlait assez rudement les monarchies alliées pour les forcer à faire, pour ainsi dire, la part du feu en lâchant une partie de leur proie, et que si la

France n'exagérait pas ses exigences, ce résultat pouvait être acquis sans guerre.

Les dangers extérieurs qui pesaient surtout sur la France n'étaient pas les seuls qu'eussent à redouter les Belges. Il devait s'en produire d'autres à l'intérieur, qui n'étaient pas moins redoutables et que leur sagesse seule pouvait conjurer. Il fallait, chose si difficile au lendemain d'une insurrection victorieuse, établir dans l'ivresse même du triomphe un gouvernement raisonnable et compatible avec l'état de l'Europe. La réunion à la France était impossible en présence des jalousies que tenaient éveillées les souvenirs récents de l'Empire ; la République, forme de gouvernement fort à la mode en 1830, eût été insupportable aux monarchies voisines ; il était donc nécessaire d'élever un trône entouré d'institutions assez libérales pour satisfaire aux exigences de l'opinion, très-vives en ce genre il y a vingt-cinq ans ; puis choisir un roi dont la personne n'excitât les défiances d'aucune des grandes puissances, et qui, en acceptant les idées nouvelles, conservât à la Révolution son caractère véritable.

La reconnaissance de l'indépendance nationale par l'Europe et l'établissement d'une constitution à l'intérieur : tels étaient donc les redoutables problèmes qui se posaient du jour où les troupes hollandaises avaient été chassées du territoire. Ils devaient être résolus sur des théâtres et par des hommes différents : à Londres par la diplomatie européenne, à Bruxelles par le Congrès national. L'épisode de l'histoire contemporaine dont nous nous occupons est donc de telle nature, que celui qui veut le comprendre doit fixer son attention sur deux points à la fois. Il en résulte nécessairement quelque difficulté dans l'appréciation des faits ; nous espérons toutefois, malgré la complexité du sujet, arriver à le faire sommairement connaître aux personnes qui voudront bien prendre la peine de nous lire avec quelque attention [1].

Le roi des Pays-Bas fut pris au dépourvu par l'insurrection belge ; il ne montra pas tout d'abord la hauteur que lui inspirèrent plus tard les sentiments patriotiques déployés par les Hollandais, et dès le milieu d'octobre il demanda aux puissances signataires des traités de Vienne de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre dans ses États. A la suite de cette démarche, les représentants des cinq grandes puissances, à Londres, furent autorisés à se réunir en conférence, à l'effet de s'occuper de résoudre pacifiquement les difficultés

[1] Il faut avoir bien soin de ne pas confondre, dans le cours de cet article, le Congrès et la Conférence. La Conférence, c'était la réunion des plénipotentiaires des cinq grandes puissances délibérant en commun à Londres; le Congrès, c'était le nom qu'avait pris l'assemblée des députés siégeant à Bruxelles pour donner une constitution à leur patrie.

que soulevait l'insurrection belge. Leur première séance eut lieu le 4 novembre 1830.

Presque en même temps (le 10 novembre) s'assemblait le Congrès. Les Hollandais se défendaient encore dans le parc de Bruxelles contre les insurgés, quand des citoyens dévoués, ne prenant conseil que de leur zèle pour l'indépendance nationale, se constituèrent en gouvernement provisoire. Loin de chercher à conserver le pouvoir, ils se hâtèrent de convoquer une assemblée nationale. Mais, pour se rendre bien compte de l'esprit qui anima cette réunion mémorable, il convient de remonter plus haut, et d'étudier quels furent les partis qui existèrent en Belgique de 1814 à 1830 et quelles modifications s'opérèrent dans leur sein. M. Thonissen a exposé avec une impartialité que n'altèrent pas ses sentiments religieux le mouvement des opinions pendant cette période, et le chapitre où il traite ce sujet intéressant est sans contredit un des plus curieux de son ouvrage, par les renseignements authentiques et peu connus en France qu'il contient. Nous y puiserons donc à pleines mains et en toute confiance.

Avant tout autre, le parti catholique a droit d'être étudié ; il était en 1830, il est encore, à en juger par les dernières élections, le plus puissant en Belgique. Si la Révolution ne fut pas son œuvre exclusive, si peut-être il ne fournit pas le plus grand nombre de combattants au jour de la lutte, il contribua puissamment à rendre durables les résultats de la victoire. L'appui sincère et inappréciable qu'il donna dès le principe à la monarchie constitutionnelle explique comment elle a survécu tandis qu'elle succombait chez nous. En Belgique, l'adhésion des classes supérieures, le concours de tous les sentiments moraux et conservateurs lui ont été et lui sont assurés ; en France, au contraire, elle a été, par un fatal concours de circonstances, en butte à la haine ouverte ou cachée de beaucoup d'hommes religieux, qui dans les conditions naturelles de la société eussent été comptés au nombre des amis du pouvoir, et elle n'a trouvé la plupart du temps qu'indifférence chez ceux d'entre eux qui n'étaient pas positivement ennemis. Aussi, quand s'est élevé un de ces orages redoutables, mais non irrésistibles, qui inévitablement troublent de temps à autre le calme des nations, l'édifice s'est écroulé sous l'effort d'une tempête qu'il eût bravée s'il eût été étayé comme il aurait dû l'être.

Toutefois les catholiques belges ne commencèrent à se montrer zélés pour des institutions libres que peu de temps avant 1830. En 1814, quand la force brisa le lien qui attachait leur pays à l'empereur Napoléon, ils furent de ceux qui, ayant subi avec douleur la domination étrangère, relevèrent la tête et exprimèrent hautement les regrets que n'avaient cessé de leur inspirer le passé.

L'ancien régime n'était point odieux au grand nombre dans les

provinces belges. Sous la domination autrichienne elles jouissaient de droits très-étendus et très-anciens; les États administraient les provinces, les corps municipaux, les villes, et cette constitution, loin d'être usée lors de la Révolution française, était encore populaire, comme l'attesta l'insurrection qui éclata en 1790, alors que Joseph II, ce monarque philosophe, voulut, sous prétexte de civilisation, remplacer les libertés provinciales par le despotisme administratif, et, sous prétexte de tolérance, porter des coups funestes à la vieille organisation de l'Église. Les populations n'avaient point renversé un ordre de choses qu'elles aimaient; c'était un mouvement venu du dehors qui avait mis au néant les anciennes coutumes. Sans doute les principes qui ont régi les lois françaises depuis 89 s'accordent trop bien avec les idées et les besoins de notre siècle pour qu'un pays puisse les rejeter volontiers après vingt ans passés sous leur empire; mais, si en 1814 une restauration complète était aussi impossible en Belgique qu'en France, néanmoins l'ancienne constitution avait laissé de vifs souvenirs. Lors de la chute de Napoléon, le clergé comptait dans ses rangs, et surtout parmi ses dignitaires, beaucoup d'ecclésiastiques qui avaient l'âge d'homme en 1789, et qui désiraient le rétablissement des institutions qu'ils avaient aimées dans leur jeunesse. Ils auraient voulu revoir les couvents et les églises propriétaires, les membres du haut clergé siégeant dans les États provinciaux, et la religion catholique en possession exclusive du culte public. Mais ces vœux ne se trouvaient guère en harmonie avec les idées qui prévalaient dans les conseils des souverains alliés. Pour remplir leurs vues, la Belgique et la Hollande devaient former un État parfaitement compacte et capable par son homogénéité de résister aux attaques de la France. A cet effet, les deux cultes qui se partageaient à peu près par moitié le royaume devaient être protégés également, et tous les citoyens, sans distinction de croyance, être admis à tous les emplois publics. Ce principe avait été inséré dans un article secret du traité signé à Londres, le 20 juin 1814, entre l'Angleterre et le prince d'Orange, traité qui assurait à ce dernier la couronne des Pays-Bas, en imposant à son pouvoir certaines conditions[1].

Ignorant cette stipulation, un prélat, qui s'était signalé par son courage à résister aux exigences despotiques de Napoléon, le prince de Broglie, évêque de Gand, adressa un *Mémoire aux hautes puissances réunies au Congrès de Vienne*. Dans cet écrit qui peut être considéré comme l'expression des sentiments du clergé belge d'alors, il demandait une constitution qui s'éloignât peu de celle qui existait avant la conquête française; il réclamait l'entrée des évêques au conseil

[1] C'est le traité connu sous le nom de traité des huit articles.

d'État, le rétablissement de la dîme, le libre recours au saint-siége et la défense d'ériger des temples protestants. Sa voix ne fut point écoutée. Sans se décourager par ce mauvais succès, les chefs de tous les diocèses, aussitôt qu'ils connaissent le traité des huit articles et le projet de constitution, adressent au roi des représentations respectueuses; ils s'y prononcent très-vivement contre les dispositions qui assurent la liberté de conscience et se plaignent de ce que le clergé, autrefois le premier ordre de l'État, soit exclu comme corps de toute représentation dans les assemblées provinciales, et de toute participation à la confection des lois, alors que ces priviléges sont accordés à la noblesse. L'opposition épiscopale ne s'en tint pas là; quand le projet de constitution fut soumis à l'approbation des notables, les évêques de Gand et de Tournay publièrent une instruction pastorale par laquelle ils défendirent aux notables de leur diocèse d'adhérer à une constitution qui contenait des articles évidemment opposés aux droits inaliénables de l'Église. Docile à ces avis, la majorité rejeta le projet; le gouvernement néerlandais passa outre et promulgua la *Charte constitutionnelle;* mais les évêques ne se tinrent pas pour battus, et, par un jugement doctrinal publié par les chefs de tous les diocèses, ils interdirent de prêter serment à la loi fondamentale sous peine de manquer aux devoirs religieux. Une pareille défense menaçait de priver le gouvernement du roi Guillaume du concours d'une grande partie de ses nouveaux sujets, et il est difficile de dire comment le conflit se serait dès lors terminé sans l'intervention de M. de Méan, le dernier des princes-évêques de Liége, qui, sur ces entrefaites, avait été appelé au siége métropolitain de Malines, vacant par la démission de l'abbé de Pradt. Nommé membre de la première chambre, il jura fidélité à la charte, et son exemple fut généralement suivi.

Ainsi cessa une situation qui ne pouvait se prolonger sans amener une crise. Mais la politique suivie par le roi Guillaume pendant tout le cours de son règne ne fut pas de nature à désarmer l'opposition religieuse qui en avait troublé les débuts. Les efforts faits pour ôter au clergé toute part dans l'éducation de la jeunesse, la faveur marquée dont jouissaient les Hollandais pour la plupart protestants, changèrent promptement les défiances premières en une haine ardente.

Mais, durant les premières années de la Restauration, le gouvernement néerlandais trouva une compensation à l'inimitié des catholiques dans l'appui de leurs adversaires. La Belgique n'avait pas impunément passé vingt ans sous les lois françaises; beaucoup de ses habitants restaient attachés aux principes combattus par les évêques, à la liberté de conscience, à la liberté de la presse, à l'égalité de tous, prêtres ou laïques, devant la loi; ces hommes craignaient par-dessus tout le retour à l'ancien régime, et dès l'abord ils surent gré au roi Guillaume

de ne s'être pas rendu aux exigences du haut clergé et d'avoir défendu des droits qui leur étaient chers. De là un échange de bons procédés : les libéraux donnant leur concours au gouvernement dans la lutte qu'il soutenait lors des élections et aux états généraux contre les catholiques; le gouvernement, en récompense, flattant les passions de ses alliés, accueillant avec bienveillance leurs amis, les réfugiés politiques français, qui inondaient à cette époque la Belgique, et donnant une certaine satisfaction aux haines aveugles qui s'attaquaient au catholicisme.

Toutefois cet accord ne fut pas de longue durée; les libéraux à leur tour se sentirent froissés par le gouvernement hollandais : les attaques dirigées contre la presse, la suppression des garanties judiciaires, leur donnèrent des griefs sérieux; mais ce fut surtout le sentiment national qui fut blessé en eux; c'était particulièrement dans les provinces wallones que les libéraux étaient nombreux, et l'obligation imposée pour l'exercice des fonctions publiques de connaître la langue hollandaise excluait de tout emploi les habitants des provinces où on ne parle que français. Les postes administratifs, judiciaires et militaires étaient donc envahis par les Hollandais; cette préférence, accordée à leurs voisins, qui, en dépit des traités, n'étaient point devenus leurs compatriotes, exaspéra tous les Belges, les libéraux comme les catholiques; et ces deux partis, naguère ennemis, s'unirent dans une haine commune. Pour se rapprocher, des concessions réciproques furent faites, et finalement se forma en 1828 le grand parti de l'*Union*, qui, rassemblant presque tous les Belges en un seul faisceau, prépara le mouvement formidable de 1830.

Pour arriver à s'entendre, on modifia, de part et d'autre, ses opinions. Les libéraux comprirent que c'était payer trop cher l'hostilité du gouvernement contre le clergé et l'enseignement ecclésiastique que d'y sacrifier la nationalité et la liberté politique; ils cessèrent d'exciter les passions contre les hommes religieux et de défendre le monopole de l'enseignement attribué à l'État. Quant au parti catholique, ses doctrines éprouvèrent un changement plus grand encore; chaque jour disparaissaient de ses rangs les vieillards qui avaient connu l'ancien régime; ils faisaient place à des hommes plus accessibles aux idées modernes. Ceux-ci comprenaient que les temps étaient changés, et que ce qui est désirable pour les catholiques à une époque de controverse, ce n'est pas la domination qui expose à toutes les attaques, mais l'indépendance. Ils proclamèrent qu'ils ne désiraient rien de plus que la *liberté en tout et pour tout;* c'était à leurs yeux le meilleur bouclier pour les fidèles contre les persécutions; et, sous son abri, ils croyaient que l'Église pouvait continuer, dans les conditions les plus favorables au dix-neuvième siècle, son œuvre éter-

nelle de prédication et de prosélytisme. Ces idées n'étaient point de nature à effaroucher les libéraux les plus puritains, et l'alliance devint désormais facile. Elle aboutit au soulèvement de 1830; et la Belgique inscrivit sur son écusson la devise qu'avaient prise les partis unis contre la Hollande : *L'union fait la force.*

Les élections qui suivirent la révolution se firent avec une grande sincérité, les deux partis vainqueurs venaient de renverser l'ennemi commun; et, sans animosité l'un contre l'autre, ils n'eurent ni le temps ni la volonté de s'organiser de façon à agir sur l'opinion et à la détourner de son véritable cours; l'antagonisme qui depuis a éclaté et dure encore entre eux n'avait point commencé. Dans les discussions du Congrès, où les catholiques avaient incontestablement la majorité, les nuances se dessinèrent sans doute, mais la séparation ne fut jamais éclatante. En effet, dans la théorie, libéraux et catholiques se rapprochaient sur bien des points : tous d'accord pour secouer le joug hollandais, professant un culte égal pour la liberté, c'était dans l'application des principes, beaucoup plus que sur les principes mêmes, que devaient apparaître leurs dissentiments. Mais au lendemain de la révolution, c'était la question extérieure qui devait surtout partager le Congrès en deux camps bien tranchés : les belliqueux et les pacifiques. Cette division, née des circonstances et qui devait disparaître avec elles, laissait dans l'ombre celle plus radicale qui plus tard s'est manifestée dans toute son intensité.

Le parti de la paix se composait surtout des hommes qui voulaient fonder un État indépendant à la fois de la Hollande et de la France; très-heureux et très-fiers de leur récente victoire, ils souhaitaient autant que possible n'en pas exposer les avantages; ils comprenaient que leur but ne pouvait être atteint par la guerre, mais seulement par des négociations et nécessairement par quelques sacrifices. Les catholiques, sauf d'assez nombreuses exceptions, appartenaient à cette opinion; élus en majorité par les provinces flamandes, qui, grâce à leur dialecte particulier, ont conservé une nationalité plus distincte, ils n'auraient pas vu sans crainte la guerre qui inévitablement devait amener une de ces deux alternatives, la rentrée des Hollandais ou l'annexion à la France. C'était le temps où chez nous la réaction antireligieuse se montrait avec le plus de violence, et ceux qui avaient surtout combattu dans le roi Guillaume sa malveillance envers l'Église pouvaient craindre de ne pas trouver, en redevenant citoyens français, les garanties dont ils avaient été privés pendant quinze ans et qu'ils tenaient avant tout à conquérir. Mais, en outre du gros des catholiques, le système pacifique eut pour adhérents très-vifs un groupe d'hommes jeunes et capables que la révolution avait tout à coup mis en avant. Lors de la chute de Napoléon, MM. Lebeau, Ch. Rogier, Van de Weyer, Nothomb,

n'étaient point encore d'âge à regretter vivement la patrie qu'ils perdaient; depuis, ils avaient appartenu au parti libéral, mais ils étaient surtout Belges et voulaient une Belgique indépendante; peut-être se mêlait-il à leur patriotisme ce calcul involontaire que, dans un pays nouveau, ils joueraient naturellement le premier rôle, tandis que, devenus membres d'une nation féconde en hommes distingués, ils se trouveraient éclipsés par les illustrations nombreuses. Quoi qu'il en soit, ils ne tardèrent pas à devenir les orateurs les plus influents de l'assemblée et les chefs du parti qui, en définitive, constitua la Belgique. Enfin, une autre nuance, qui dans le Congrès n'était pas nombreuse, mais qui existait cependant et apportait son appoint aux partisans d'un accommodement amiable avec l'Europe, était celle des orangistes plus ou moins mitigés qui souhaitaient pour terme à la crise, sinon une restauration, tout au moins une transaction favorable à la maison de Nassau.

Il est plus difficile de définir le parti belliqueux; ses désirs, car il avait plutôt des désirs que des opinions arrêtées, étaient précisément ceux que le parti du mouvement exprimait chez nous à la même époque avec tant de violence. Sur les bans du Congrès comme à la chambre des députés, un nombre considérable de membres professaient, quant à la constitution, un libéralisme excessif et vague, flottant entre une monarchie entourée d'institutions républicaines et la république. A l'extérieur, il voulaient la guerre, la rupture des traités de 1815, l'Allemagne rejetée au delà du Rhin, les Autrichiens hors d'Italie, les Russes hors de Pologne; ils étaient enfin animés de toutes les passions du parti dont M. de la Fayette était le patriarche, M. Mauguin, l'orateur, le comte Lamarque, le général. Aujourd'hui, grâce à la rapidité des impressions en France, grâce surtout au socialisme qui est venu donner une direction tout autre et beaucoup moins désintéressée aux tendances révolutionnaires, les ardeurs des patriotes de 1830 ne sont plus comprises; cependant leurs idées ont été celles qu'embrassaient avec enthousiasme des jeunes gens qui ne sont point encore des vieillards, et elles ont agité bien des cœurs qui battent encore. L'union de la Belgique à la France, complète ou déguisée, eut été la suite d'une guerre heureuse; et en général ce résultat ne répugnait pas aux Belges du parti belliqueux; quant à des revers et aux conséquences désastreuses qui eussent suivi, ils n'en admettaient pas la possibilité, aveuglés qu'ils étaient par la rapidité et la facilité de leur première victoire. C'étaient, en général, des hommes qui avaient connu l'empire de Napoléon et regrettaient le temps où ils étaient de la grande nation, ou bien des jeunes gens enivrés par le souvenir des luttes héroïques de leurs pères et désireux de se lancer, avec nos trois couleurs au chapeau, dans les aventures qui ne pouvaient manquer de se produire si les deux prin-

cipes qui divisaient l'Europe venaient à se heurter. Les partis n'avaient pas d'ailleurs toute la netteté qu'on est nécessairement entraîné à leur donner dans une analyse rapide. Au sein du Congrès, plus d'un catholique était animé de passions belliqueuses, et, un jeune vicaire de Bruges, l'abbé de Haërne, se montra à la fois très-chaud partisan de la forme républicaine, et très-peu disposé à céder aux exigences de l'Europe. Par contre, quelques libéraux, représentants des villes de commerce, parurent accessibles à la crainte d'amener sur leur pays les maux, cortége inévitable d'une lutte acharnée.

Dès les premières délibérations du Congrès et de la Conférence, apparurent les dissentiments qui devaient les diviser et qu'il fallait cependant apaiser diplomatiquement, sous peine de voir éclater la guerre générale. Par le protocole de leur première séance, les plénipotentiaires décrétèrent la cessation des hostilités entre les troupes royales et les insurgés, en fixant comme ligne d'armistice les limites de la Hollande avant le traité de Paris; il était d'ailleurs bien entendu que cet acte ne préjugeait rien relativement aux questions dont la Conférence aurait à faciliter la solution. Cette première intervention des grandes puissances avait une importance capitale; elles déclaraient officiellement qu'il y avait quelque chose à faire et qu'il fallait le faire pacifiquement par une entente commune. C'était transformer la question belge en question européenne. Le gouvernement provisoire belge sembla se soumettre à cet arbitrage de la diplomatie en adhérant à l'armistice; mais le Congrès, par ses premières résolutions, fit bien voir qu'il n'entendait pas attendre ses inspirations de Londres. Tout d'abord il se prononça sur les points les plus délicats et les plus litigieux et déclara successivement que la Belgique était un État indépendant, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique; qu'elle serait une monarchie, enfin, que tous les membres de la maison de Nassau seraient à jamais exclus de tout pouvoir en Belgique.

Cette attitude hardie eut en fin de compte plus d'avantages que d'inconvénients; sans doute la Belgique fut parfois obligée de céder sous la pression européenne, mais plus d'une fois aussi elle entraîna la France, puis l'Angleterre, à appuyer ses prétentions, et arracha ainsi des concessions que la modération n'eut point obtenues. Les premières résolutions du Congrès avaient heurté de front les espérances des diplomates. Sans doute, en déclarant que la Belgique aurait un roi, il avait donné un gage à toutes les monarchies, y compris la France. La discussion qui s'était élevée dans le sein de l'assemblée à ce sujet avait même été des plus rassurantes; treize membres seulement s'étaient prononcés pour la république, et encore un certain nombre, en votant de la sorte, n'avaient-ils eu d'autre but que de ren-

dre plus facile la réunion à la France. Mais cela ne suffisait pas à l'Europe; le secret désir des puissances était d'amener une transaction entre le roi Guillaume et les Belges, les deux parties du royaume des Pays-Bas eussent été administrées séparément, le prince d'Orange gouvernant à Bruxelles, tandis que son père eût continué de régner à la Haye. Telle était la combinaison que, non-seulement les trois puissances du Nord, mais encore l'Angleterre, protectrice avouée depuis plus d'un siècle de la maison de Nassau, regardaient comme la plus propre à prévenir la guerre et la réunion à la France. Le gouvernement du roi Louis-Philippe lui-même n'était pas déterminément opposé à un arrangement de cette nature. Satisfait d'avoir conservé la paix tout en affaiblissant un État créé manifestement dans une pensée hostile pour nous, il n'aurait pas poussé les choses plus loin si la Belgique n'avait pas montré plus d'exigence; mais l'exclusion des Nassau établissait un abîme entre elle et l'Europe absolutiste. Le roi Guillaume était beau-frère du roi de Prusse, le prince d'Orange avait épousé une sœur de l'empereur Nicolas, et l'injure faite à ces princes devait être ressentie à Berlin et à Pétersbourg comme une injure de famille. En déclarant le Luxembourg uni à la Belgique, le Congrès avait peut-être fait un acte d'une portée plus décisive. En 1815, il avait été stipulé que le Luxembourg servirait de compensation à la maison de Nassau pour certaines petites principautés qu'elle avait possédées en Allemagne et qu'elle abandonnait; qu'en conséquence cette province ferait partie de la Confédération germanique et que la très-forte place de Luxembourg, qui, en 1795, avait arrêté pendant huit mois sous ses murs les troupes républicaines, serait une forteresse fédérale et recevrait garnison prussienne[1]. Le roi Guillaume avait donc été mis en possession du grand-duché à titre particulier, et, s'il prétendait le garder même alors qu'il perdrait les neuf autres provinces méridionales, la Confédération germanique, dont il était membre, devait défendre sa prétention. Le Congrès avait ainsi tranché dans le vif en annexant le Luxembourg à la Belgique; la réserve faite en faveur des droits de la Confédération germanique atténuait sans doute la gravité de sa décision; néanmoins la suite prouva surabondamment que, cette fois, il s'était trop avancé.

Il est vraisemblable que l'exclusion des Nassau et l'annexion du Luxembourg eussent été la cause de complications que des négociations n'eussent pu résoudre si les événements qui se pressaient en Europe n'étaient venus donner à la diplomatie française une force nouvelle et

[1] Les traités de 1815 disent seulement que Luxembourg sera une place fédérale; c'est un arrangement subséquent qui a décidé que la garnison serait composée de Prussiens.

lui permettre de peser d'un poids plus lourd dans la balance de la Conférence. A Varsovie venait d'éclater l'insurrection qui, pendant près d'une année, tint en échec, par une résistance héroïque, la puissance de la Russie et rendit vain le mauvais vouloir du czar à l'égard des révolutions occidentales. L'Autriche sentait plus vif que jamais le frémissement de l'Italie ; la Prusse, menacée dans le grand-duché de Posen par la Pologne insurgée, n'était pas sans inquiétude sur l'influence que les événements de Belgique avaient nécessairement sur ses possessions des bords du Rhin; car les habitants de ces provinces étaient catholiques comme les populations belges, et comme elles façonnés, par vingt ans d'union à la France, aux idées et aux lois nouvelles. Enfin, et ce n'était pas le fait le moins grave, en Angleterre le ministère tory était tombé par suite du mouvement imprimé à l'opinion publique par la révolution de France; il avait été remplacé par un cabinet whig, et les héritiers de la politique antifrançaise de Pitt et de Castlereagh, le duc de Wellington et lord Aberdeen avaient dû laisser la place à lord Grey et à lord Palmerston, qui, s'ils étaient fidèles aux traditions du parti illustré par Fox, devaient se montrer au ministère ce qu'ils avaient été dans l'opposition, les amis de l'indépendance nationale et de la liberté chez tous les peuples. La partie s'égalisait donc singulièrement en Europe, et la guerre devenait aussi redoutable aux uns qu'aux autres ; le résultat de cette situation ne se fit pas attendre, et le 20 décembre la conférence déclarait que l'union de la Belgique et de la Hollande était devenue impossible et qu'elle aurait désormais à *concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances et avec la conservation de l'équilibre européen.* Dans le même protocole, la question du Luxembourg était expressément réservée.

Tandis que la Conférence donnait à la nation belge une existence, pour ainsi parler, officielle, le Congrès travaillait avec ardeur à la constitution. Le parti catholique avait la majorité dans cette assemblée; il devait donc dicter les dispositions principales de la loi fondamentale ; mais jamais démenti plus éclatant ne fut donné à ceux qui prétendent que le catholicisme est nécessairement ennemi de la liberté, car jamais la liberté, sous toutes ses formes, ne reçut des garanties plus réelles que celles dont l'entourèrent alors les députés belges. On peut considérer comme le programme que suivit le parti catholique la lettre que l'archevêque de Malines adressa aux membres du Congrès lors de ses premières séances. Le prélat demandait la liberté complète des cultes, le droit de correspondre sans entraves avec le saint-siége, l'abstention du pouvoir civil dans la nomination et l'installation des dignitaires ecclésiastiques, la liberté d'association, enfin la liberté de l'enseignement,

'est-à-dire l'absence de toute mesure préventive et l'abandon aux tribunaux de toute répression en pareille matière. Tout ce que M. de Méan réclamait de l'État en faveur du clergé, c'était un traitement, juste indemnité de ses biens confisqués lors de l'invasion française.

La liberté en tout et pour tout : tel fut le principe qui prévalut durant tout le cours de la discussion de la constitution. Il fut appliqué, d'après cette théorie, qu'il n'y a pas liberté là où il y a prévention, et que le seul droit qui appartienne au gouvernement dans un pays libre, c'est de punir le délit quand il a été commis; mais nullement de réglementer à l'avance l'usage que chaque citoyen doit faire de son libre arbitre. Ce sont là des doctrines admises couramment en Angleterre et aux États-Unis; mais, sur le continent, elles étaient nouvelles et peu conformes aux habitudes prises par des populations courbées depuis longues années sous un régime despotique.

La liberté des cultes fut établie la première de toutes et dans les termes les plus larges; l'exercice public des différentes religions et le droit de manifester ses opinions en toute matière furent garantis, sauf la *répression des délits* commis à l'occasion de l'usage de ces libertés. Il fut expressément dit que nul ne pouvait être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes ou cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos. L'État dut s'abstenir de toute intervention, soit dans la nomination, soit dans l'installation des ministres d'aucun culte; et ceux-ci ne purent être troublés dans la publication des actes de leurs supérieurs ou dans leur correspondance avec eux; ils n'eurent en pareil cas d'autre responsabilité à supporter que celle encourue par tout autre citoyen en matière de presse et de publication. Toutefois le principe de l'abstention de l'État, poussé à ses dernières conséquences, présenta aux législateurs une difficulté sérieuse devant laquelle ils hésitèrent. Un des premiers actes du gouvernement provisoire, fidèle à la devise de l'Union, avait été l'abolition des dispositions pénales qui protégeaient, depuis l'établissement du Code civil, l'antériorité du mariage civil sur le mariage religieux. Mais il était impossible de se dissimuler que cette mesure était pleine de dangers pour les familles; si elle était maintenue, de nombreuses unions, contractées devant les autels, ne seraient point valides civilement, et les plus graves inconvénients en résulteraient pour l'état civil des citoyens. Une vive discussion s'éleva à ce sujet dans le Congrès, et les deux nuances qui le composaient, la catholique et la libérale, se dessinèrent bien nettement. Cependant le débat se termina par une transaction; le mariage civil dut précéder la bénédiction religieuse, sauf les exceptions à établir par la loi. En somme, c'était maintenir la nécessité du mariage civil, tout en permettant dans certains cas les mariages de conscience.

La liberté de l'enseignement, dont le Congrès s'occupa ensuite, fut proclamée dans les termes de l'Union. « L'enseignement est libre, dit la « constitution belge, toute mesure préventive est interdite, la répres- « sion des délits n'est réglée que par la loi. » Les libéraux voulurent en vain faire admettre une surveillance quelconque, leur prétention fut repoussée, et aucune autre garantie ne fut donnée contre la mauvaise éducation que la possibilité de poursuivre devant les tribunaux les instituteurs indignes.

La liberté de la presse ne fut l'objet d'aucune discussion; on admit ce principe, qui n'a jamais été appliqué en France, même quand la presse y était libre, que l'éditeur et l'imprimeur ne pouvaient être poursuivis en même temps que l'auteur.

La liberté d'association fut aussi reconnue, et ne fut soumise à aucune mesure préventive : il en fut de même du droit de s'assembler; néanmoins, en pareille matière, le principe ne fut pas poussé jusqu'à ses dernières conséquences; en présence des dangers que pouvaient faire naître des réunions tumultueuses dans un pays où existent de nombreuses manufactures, la loi dut régler l'exercice du droit reconnu par la constitution, et les rassemblements en plein air restèrent soumis aux lois de police. Il fut en outre bien expliqué que les associations, par cela seul qu'elles avaient le droit d'exister, n'avaient pas celui d'être considérées comme personnes civiles et par conséquent de posséder.

Enfin, la dernière garantie donnée à la liberté par les constituants belges fut l'abolition de la loi qui exigeait une autorisation préalable pour poursuivre un fonctionnaire, à l'occasion d'un crime ou d'un délit commis dans l'exercice de ses fonctions.

L'ensemble de ces libertés dont jouissent les Belges, et qui sont telles qu'aucun autre État continental ne les possède, est fait pour effrayer les esprits timides qui ne voient que périls dans les institutions libérales et qui croient les hommes condamnés à vivre sous la tutelle d'autres hommes aussi passionnés et souvent plus pervers qu'eux. Ce n'est point ici le lieu d'entamer une controverse avec les contempteurs de la liberté; mais le fait est que, telle que nous venons de l'analyser, la constitution belge existe depuis vingt-cinq ans, que depuis lors le pays n'a pas été un instant sérieusement troublé; que la crise de 1848, si grave pour des États où florissait le despotisme, y est passée presque inaperçue; et qu'enfin, à l'heure qu'il est, le pouvoir se trouve, par le libre jeu des institutions, entre les mains du parti conservateur par excellence, du parti catholique.

Le mécanisme des pouvoirs établis en 1830 en Belgique est à peu près le même que celui qui existait en France quand nous y avions une monarchie constitutionnelle. La constitution belge diffère cependant sur quelques points de la Charte de 1830 : la première chambre, nommée

sénat, est élue comme la seconde et par les mêmes électeurs; mais les sénateurs doivent remplir certaines conditions d'âge et de cens qu'on n'exige pas des députés; leurs fonctions sont gratuites; les députés, au contraire, reçoivent une indemnité. On ne peut nier que cette organisation ne soit plus en rapport que celle qui existait en France avec les conditions de la société moderne. Un sénat, composé d'hommes possesseurs d'une grande fortune et qui servent gratuitement leur pays, est plus indépendant et inspire plus de respect qu'une chambre des pairs recrutée surtout de fonctionnaires vivant de traitements et qui nécessairement sont soupçonnés d'avoir une complaisance extrême pour le pouvoir. Quant à l'indemnité des députés, c'est une disposition utile dans l'état démocratique de la société. Autrement, à une époque de fortunes médiocres et de grands besoins comme la nôtre, le député est mal à l'aise dans une position qui, loin d'augmenter son bien-être, lui prend le temps qu'il pourrait employer à y pourvoir. De là un mécontement secret qui produit ou une hostilité factieuse contre le pouvoir, ou une avidité regrettable; de là un désir ardent de parvenir aux places lucratives, soit par une opposition révolutionnaire, soit par une complaisance extrême, toutes deux également éloignées de l'indépendance qui sied à l'homme honoré du mandat de ses concitoyens; et malheureusement nous n'avons vu que trop d'exemples de ces honteuses tendances pendant les dernières années du gouvernement représentatif en France.

Tous les articles de la constitution n'étaient point encore votés, que déjà en Belgique on s'occupait de l'élection d'un roi. Tout d'abord l'opinion s'était prononcée très-vivement en faveur de M. le duc de Nemours. Le parti français, désespérant d'obtenir soit la réunion, soit l'annexion, avait adopté cette candidature comme celle qui devait le plus rapprocher la Belgique de la France. Il eût été impossible de contester l'élection du prince si le cabinet du Palais-Royal eût appuyé ouvertement sa candidature; mais il n'en pouvait être ainsi, car une pareille attitude n'eût point été en accord avec la politique suivie jusque-là à Paris. Pour obtenir une modification aussi importante aux traités de 1815 que l'établissement du royaume de Belgique, sans avoir recours aux armes, il ne suffisait pas de l'action diplomatique de la France. Il fallait détacher du groupe formidable des vieilles monarchies la puissance la moins résistante; dans les circonstances du moment, c'était l'Angleterre, non que ses intérêts positifs ne fussent aussi menacés, pour ne pas dire plus, que ceux de l'Autriche ou de la Russie, par la destruction du royaume des Pays-Bas, cette création hostile à la France, inventée dès 1805 par le génie haineux de Pitt, mais parce que la réaction qui se faisait alors si vivement sentir en faveur des peuples sacrifiés par le Congrès de Vienne était populaire en

Angleterre ; mais si, à l'aide de ce mouvement d'opinion, il était possible de faire adhérer le cabinet de Londres à l'existence d'une Belgique indépendante, il était évident qu'il ne pouvait consentir à aucune combinaison qui, directement ou indirectement, donnerait sans coup férir à la France un pays de quatre millions d'âmes et lui ouvrirait le port d'Anvers. L'élection du duc de Nemours aurait donc jeté irrévocablement la Grande-Bretagne dans le camp ennemi, et la coalition se fût retrouvée tout entière. La crainte qu'on conçut promptement en Belgique de voir le roi Louis-Philippe ne pas accepter pour son second fils la couronne qui lui serait offerte fit penser à appeler au trône le fils aîné du prince Eugène Beauharnais, le duc de Leuchtenberg, qui depuis a épousé la reine dona Maria et est mort peu après son mariage.

Le succès de cette candidature fut rapide ; les souvenirs de l'empire étaient encore vivaces en Belgique, et la popularité dont avait joui le père réjaillissait sur le fils. D'ailleurs, beaucoup de catholiques, effrayés par le mouvement hostile au clergé qui avait suivi la révolution de Juillet, ne voyaient pas sans inquiétude l'élection probable d'un prince de la maison d'Orléans, et adoptaient facilement un autre candidat. Mais, à Paris, l'élévation possible d'un membre de l'ex-famille impériale devait singulièrement déplaire ; elle eût donné au parti bonapartiste une influence redoutable, et le ministre des affaires étrangères, le général Sébastiani, déclara que, si le duc de Leuchtenberg était élu, il ne serait pas reconnu par la France. En même temps, les agents français en Belgique eurent pour instruction de laisser du doute sur la détermination que prendrait leur gouvernement si le choix du Congrès se portait sur le duc de Nemours. C'est dans de pareilles circonstances que les députés procédèrent à l'élection d'un roi. Au premier tour de scutin, le duc de Nemours obtint quatre-vingt-neuf voix, le duc de Leuchtenberg soixante-sept, et l'archiduc Charles trente-cinq ; au second, le duc de Nemours réunit quatre-vingt-dix-sept suffrages, le duc de Leuchtenberg soixante-quatorze, et l'archiduc Charles vingt et un. Le duc de Nemours, qui avait obtenu une majorité d'une seule voix, fut donc proclamé roi des Belges. Il avait réuni les votes de tous les partisans de l'alliance intime avec la France, c'est-à-dire de presque tous les libéraux et des catholiques modérés ; le duc de Leuchtenberg avait eu presque exclusivement des voix catholiques, et, en particulier, celles des treize ecclésiastiques qui siégeaient au Congrès ; enfin, les suffrages qui s'étaient portés sur l'archiduc Charles étaient ceux des représentants qui penchaient naguère vers l'orangisme, et la liste de ses adhérents contient le nom de presque tous ceux qui, lors des premières séances du Congrès, s'étaient opposés à l'exclusion absolue des Nassau ; sa candidature avait eu aussi l'appui de quelques membres

de l'aristocratie belge, restés fidèles à un attachement traditionnel pour la maison d'Autriche, que quelques-uns même avaient servie dans leur jeunesse.

Mais, à la veille du jour où le duc de Nemours était proclamé roi des Belges, la Conférence, émue de la crainte que cette élection ne fût une annexion déguisée à la France, décida, sur la proposition de lord Palmerston, que si la couronne de Belgique était offerte à un prince appartenant à une des familles régnantes dans un des cinq grands pays de l'Europe, cette offre serait rejetée. M. de Talleyrand, il est vrai, n'accéda pas immédiatement à cette exclusion polie donnée à M. le duc de Nemours et se réserva d'attendre les instructions de sa cour ; mais il reçut promptement (7 février), l'autorisation de s'associer au protocole du 1er février, et obtint, en échange de cette adhésion, l'assurance que, si le duc de Leuchtenberg était appelé au trône de Belgique, aucune des cinq cours ne le reconnaîtrait. Peu de jours après, une députation du Congrès allait à Paris présenter la couronne au jeune duc de Nemours. Le roi des Français accueillit les envoyés belges avec une grande distinction, mais refusa, au nom de son fils encore mineur, un honneur qu'il ne pouvait accepter qu'en faisant courir à la France les dangers les plus sérieux. Alors l'opposition reprocha vivement à Louis-Philippe sa modération, qu'elle qualifia de timidité; elle l'accusa de n'avoir pas osé braver la colère de l'Europe, et surtout celle de l'Angleterre et de lord Palmerston ; quinze ans plus tard, lors des mariages espagnols, quand il s'agissait, non pas d'acquérir, mais de ne pas laisser enlever une couronne à sa race, les mêmes personnes ont accusé le même prince, avec la même vivacité, d'exposer la France, dans un intérêt de famille, à la colère de l'Angleterre et du même lord Palmerston. Preuve trop éclatante de l'injustice des partis envers un souverain qu'ils n'ont cessé de poursuivre d'une haine aveugle ! Toujours prêts à blâmer ses actes, quels qu'ils fussent, ils ont mis pendant dix-huit ans au service d'une passion sans borne les arguments les plus contraires.

Le refus du duc de Nemours aggravait la crise redoutable que traversait la Belgique. Précisément dans les jours qui précédèrent l'élection, la conférence de Londres avait établi dans deux protocoles, l'un du 20, l'autre du 27 janvier, les principes qui devaient présider à la séparation de la Belgique et de la Hollande, et ils n'étaient rien moins que conformes aux prétentions belges. « Les limites de la Hollande, dit le protocole du 20 janvier, comprendront toutes les possessions qui appartenaient à la république des provinces unies des Pays-Bas; le reste du royaume des Pays-Bas appartiendra à la Belgique, *sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera de faire partie de la Confédération germanique.* »

Il était entendu, toutefois, que des échanges pourraient être opérés pour faciliter la contiguïté des territoires. La navigation des fleuves devait être libre, et la neutralité de la Belgique serait établie comme un principe de droit européen. En outre, le protocole du 27 janvier décidait que les dettes du royaume des Pays-Bas, au lieu d'être partagées d'après leur origine, le seraient d'après la moyenne des contributions payées par les deux pays pendant les trois dernières années.

Le protocole qui fixait les limites était aussi désavantageux que possible aux Belges : non-seulement il était loin de leur abandonner le Luxembourg, difficulté prévue dès le principe, mais il n'accordait pas à la Belgique deux territoires que le Congrès avait déclaré faire partie de l'État; à savoir: certains cantons du Limbourg et la Flandre zéélandaise. En effet, en 1790, les Provinces-Unies possédaient une partie notable du Limbourg et, en particulier Vanloo et Maëstricht[1]; mais la province entière avait pris part au mouvement de 1830, et la population de Vanloo avait déployé dans ces circonstances une grande énergie. Maëstricht, il est vrai, n'avait cessé d'être occupée par les troupes du roi Guillaume; mais les députés limbourgeois siégeaient au Congrès et devaient y faire retentir les plaintes de leurs commettants sacrifiés. Quant à la partie de la Flandre appelée zéélandaise, les prétentions des Belges étaient beaucoup moins justifiables; sans doute il eût été commode pour leur commerce de posséder cette contrée, qui, d'un côté, borde les bouches de l'Escaut; mais il n'en était pas moins vrai que le territoire qu'ils reclamaient appartenait depuis deux siècles aux Provinces-Unies, et que ses habitants, loin de prendre aucune part à la révolution, n'avaient même pas envoyé de représentants au Congrès. Le système que la Conférence adoptait pour le partage de la dette n'était pas plus favorable aux Belges, car il en mettait à leur charge les 16/31°, bien que cette dette eût son origine pour une bonne part dans les emprunts contractés au dix-huitième siècle par les Provinces-Unies. Les deux protocoles avaient donc excité une indignation générale en Belgique, et le Congrès avait protesté énergiquement contre leur teneur.

Ainsi, au milieu du mois de février 1831, rien n'était plus sombre que la situation de la Belgique : à l'extérieur, une dissidence profonde avec les grandes puissances; à l'intérieur, le triste avortement de la tentative faite de constituer un gouvernement raisonnable. Il y avait bien là de quoi décourager les hommes sensés et donner aux partis extrêmes la tentation de s'agiter de nouveau. Ils n'y manquèrent pas. Les répu-

[1] En 1790, la souveraineté de Maëstricht, par suite d'une de ces divisions bizarres d'autorité comme il en existait tant au moyen âge, se partageait entre le prince-évêque de Liége et les Provinces-Unies.

blicains se sentirent animés d'une nouvelle ardeur, et ils furent encouragés par les partisans de la réunion à la France, qui poussaient vivement à tout ce qui pouvait amener la guerre, persuadés qu'ils étaient qu'une crise européenne pouvait seule conduire à la réalisation de leurs vœux. A peine le refus du duc de Nemours fut-il connu, que le député de Philippeville, une des villes enlevées à la France par le traité de 1815, M. de Robaulx, proposa de proclamer la république; le Congrès rejeta cette motion par la question préalable, mais il fut évident qu'au moment où elle fut faite elle n'était pas sans écho dans le pays.

Les partisans de la maison d'Orange reprenaient aussi courage; la Hollande leur offrait un appui public; et les vœux que l'Europe absolutiste formait pour le succès de leur cause, bien que contenus dans leur manifestation, n'étaient cependant point douteux. Ils pouvaient donc sans folie se flatter de borner les effets de la révolution de 1830 à la séparation administrative. En minorité très-grande dans le pays, ils n'étaient pas cependant assez faibles pour être méprisés. C'étaient quelques gentilshommmes attachés naguère à la maison de Nassau par des dignités ou des charges publiques qui, par point d'honneur nobiliaire, demeuraient fidèles à ceux dont ils avaient reçu les faveurs; c'étaient aussi des fonctionnaires qui s'étaient bien gardé, sans doute, de sacrifier leurs places à leurs convictions, mais qui n'en conservaient pas moins au fond du cœur leurs secrètes sympathies pour le passé, et restaient profondément, quoique sourdement, hostiles au nouvel ordre de choses, auquel ils n'obéissaient que par intérêt. Toutefois ces individus isolés n'eussent point suffi pour former une faction, et la maison de Nassau avait des partisans plus nombreux et plus redoutables. L'administration du roi Guillaume avait été très-favorable aux intérêts matériels; l'union de provinces agricoles et manufacturières comme la Belgique, avec un pays maritime et commercial comme la Hollande avait eu, pour la richesse des deux contrées, des résultats aussi heureux que leur différence de religion, de mœurs et de langue en avait amené de désastreux. Aussi ceux qu'on est convenu d'appeler les hommes positifs, ceux qui trouvent que le meilleur des gouvernements est celui sous lequel on gagne le plus d'argent, regrettaient-ils amèrement le passé. Heureusement pour la Belgique, ils n'y étaient pas en majorité; mais, au dix-neuvième siècle, cette classe ne peut être nulle part sans importance. A Liége une partie des industriels, à Anvers la majorité des grands commerçants, étaient orangistes; mais c'était à Gand surtout que les partisans des Nassau étaient influents; ils formaient la presque unanimité de l'aristocratie, du haut commerce, de la classe moyenne; ils l'avaient emporté aux élections du corps municipal, et, dans la capitale de la Flandre, le peuple seul était dévoué à la cause nationale. C'est dans cette ville qu'à la veille de l'élection d'un roi, le 2 février, un

corps de troupes, égaré par son chef, essaya un mouvement en faveur du prince d'Orange ; cette tentative échoua misérablement, mais cependant le sang avait coulé. Enfin, dans le Congrès même, un certain nombre de membres ne répugnait pas à une transaction avec le roi Guillaume. Lors des débats qui eurent lieu pour le choix d'un roi, un député d'Ostende avait osé demander que le prince d'Orange fût élu ; il avait été obligé de quitter la tribune au milieu des huées de l'assemblée; mais, à la suite de cet incident, un député de Gand avait envoyé sa démission; et l'on ne pouvait se dissimuler qu'une partie des représentants qui votèrent pour l'archiduc Charles ne lui donnèrent leurs voix que parce qu'ils n'osèrent les porter sur un Nassau.

En présence des partis qui s'agitaient, il n'y avait point à hésiter, il fallait agir, sinon pour anéantir, tout au moins pour affaiblir leurs espérances. Un moment on songea à élire sur-le-champ, et avant que la conférence eût eu le temps de s'y opposer, un roi choisi parmi les grands seigneurs belges. On songea au prince de Ligne, que nous avons vu longtemps exercer les fonctions d'ambassadeur de Belgique à Paris. Par son rang et ses sentiments patriotiques, il semblait désigné plus particulièrement aux suffrages de ses concitoyens ; mais son refus découragea ceux qui avaient pensé à choisir un prince indigène. Dans cette extrémité, le gouvernement provisoire prit un parti très-sage ; il déposa ses pouvoirs et proposa au Congrès d'élire un régent. Cette élection une fois faite, la constitution devait être mise en vigueur, avec cette seule modification, que le régent n'exercerait pas le pouvoir législatif réservé au roi et n'aurait que le pouvoir exécutif. Le Congrès adopta cette proposition. Les voix se partagèrent entre deux candidats, le vénérable M. Surlet de Chokier, qui présidait le Congrès depuis l'ouverture de ses séances, et le comte Félix de Mérode, dont la Belgique vient d'honorer les funérailles par des regrets unanimes. Le premier, dans l'exercice de ses éminentes fonctions, avait su se concilier l'estime générale; le second, ancien membre dn gouvernement provisoire, se distinguait par sa haute position, sa considération personnelle, le deuil récent de sa famille, dont un membre, le comte Frédéric, était tombé victime de son patriotisme dans un des combats livrés aux Hollandais. L'élection, chose bien rare, se passa sans brigue et même sans lutte ; et M. Surlet de Chokier fut élu par une majorité qui s'était groupée autour de lui sans aucune intrigue.

Néanmoins la situation restait extrêmement tendue : à l'intérieur, la constitution était votée et un gouvernement était établi, mais il n'avait pas ce caractère de fixité qui pouvait désarmer les partis; à l'extérieur, la lutte entre le Congrès et la Conférence était plus vive que jamais. Les Pays-Bas avaient adhéré, le 18 février, au protocole du 20 janvier, et le 19 février, dans un nouveau protocole, les plénipotentiaires, satis-

faits de cette adhésion de celle des parties qui avait le plus de sacrifices à faire, déclarèrent *irrévocables* les arrangements arrêtés le 20 janvier. Loin de céder à la pression de la diplomatie, le régent, peu de jours après, adressait aux Luxembourgeois une proclamation belliqueuse par laquelle il leur promettait que la Belgique ne les abandonnerait jamais. La Confédération germanique s'émut d'un acte aussi hardi, et menaça, à son tour, d'envahir le Luxembourg. Jamais la paix ne fut plus menacée, et la guerre semblait inévitable. Un état aussi violent maintenait les esprits dans une excitation croissante ; sur plusieurs points de la Belgique des désordres éclatèrent ; ils étaient en apparence dirigés contre les orangistes à qui la situation critique des affaires avait rendu une certaine assurance. Mais leur cause réelle était le malaise qui gagne naturellement toutes les classes dans une nation inquiète de ses destinées. Dans le Congrès, les esprits n'étaient pas moins agités, et les propositions les plus extrêmes y étaient mises en avant. Les uns demandaient la déclaration de guerre immédiate à la Hollande, si elle ne renonçait sur-le-champ à la rive gauche de l'Escaut, au Limbourg et au grand-duché de Luxembourg ; d'autres se prononçaient pour la dissolution immédiate du Congrès et de nouvelles élections. Une telle anarchie donnait des forces aux ennemis de la révolution belge au dehors et décourageait ses amis. On avait parlé, dans les chancelleries européennes, vaguement il est vrai, et dans des conversations sans caractère positif, mais enfin on avait parlé d'un projet de partage des provinces belges ; la France devait avoir le pays wallon, la Hollande les Flandres, l'Angleterre Anvers, et la Prusse le Luxembourg et les bords de la Meuse. Le gouvernement français, si réellement ami des Belges, qui n'avait adhéré au protocole du 20 janvier qu'avec peine, qui refusait encore son adhésion à celui du 27, et obtenait de la conférence la déclaration qu'elle n'avait voulu rien décider quant à la dette, mais seulement soumettre une proposition à la discussion des parties intéressées, le gouvernement français lui-même s'effrayait de voir la turbulence l'emporter, et s'irritait d'être entravé dans les efforts courageux qu'il faisait pour maintenir la paix par ceux mêmes qu'il protégeait. Nous citerons, pour donner une idée exacte de ses sentiments, un fragment d'une dépêche adressée par le général Sébastiani au représentant de la France en Belgique, au général Belliard :

« On veut affermir la paix, et le seul moyen d'y parvenir est de décider le gouvernement belge et le Congrès à accepter, *sans restriction*, les dispositions du protocole du 20 janvier. La souveraineté du grand-duché de Luxembourg, moins le duché de Bouillon, appartient à la maison de Nassau, en vertu de l'acte du Congrès de Vienne et des traités subséquents ; et cet État fait partie de la Confédération germanique. La Belgique aurait à combattre plus

de 300,000 hommes si elle continuait à vouloir en disputer la possession. La France ne saurait, pour un aussi faible intérêt que celui d'un territoire pauvre, placé à l'extrémité de la Belgique, soutenir des prétentions non moins contraires aux traités qu'aux actes constitutifs de la Confédération germanique. Ce qui importe à la Belgique, c'est son indépendance; c'est sa séparation de la Hollande; c'est l'exclusion de la maison de Nassau. Tout cela est assuré et consacré par le protocole du 20 janvier, qui n'accorde à la Hollande que ce qu'elle possédait en 1790, et qui garantit à la Belgique tout le reste des possessions du royaume des Pays-Bas, *moins le grand-duché de Luxembourg*. Faites entendre la voix de la raison, et que les hommes sages réunis à Bruxelles ne compromettent pas l'avenir de leur patrie. Ils savent combien ils peuvent compter sur la France, qui, la première, a reconnu leur gouvernement, qui les a appuyés dans toutes les circonstances, mais qui est décidée à ne pas faire la guerre pour le Luxembourg. . . . . .

. . . . . .

« La Belgique, plus que toute autre puissance, a besoin de repos et de tranquillité; la Hollande ne veut pas l'attaquer; mais l'Europe est constituée sur des traités qui forment son droit public, elle veut le faire respecter. Le véritable intérêt de la Belgique n'est pas de posséder un peu plus ni un peu moins de territoire, mais d'entrer dans la grande famille européenne avec l'estime et l'amitié des puissances qui en dirigent la politique. La susceptibilité, l'irritation, la violence, pourraient compromettre même son indépendance. Un pays de 4,000,000 d'habitants riches et éclairés peut, en écoutant la voix de la raison et de la modération, assurer le bonheur de ses peuples. »

Certes, ce langage était parfaitement sensé, et convenait au ministre d'un grand pays envisageant de haut la question de la paix ou de la guerre et ne la subordonnant pas aux convenances d'une contrée aussi peu importante que le Luxembourg ; mais il n'était guère de nature à trouver de l'écho chez un peuple enflammé des passions les plus vives, exalté par une victoire récente, et plein d'une confiance en ses forces que ne justifiait pas la réalité, ainsi que cela ne fut que trop évident plus tard. D'ailleurs, si on veut bien se rappeler les traces profondes qu'a laissées pendant longtemps en France la cession, faite en 1815, de quatre petites villes, Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis et Landau, les rancunes que cette humiliation a fait germer dans bien des cœurs, on comprendra facilement quelle indignation excitait chez les Belges la pensée d'abandonner une partie de leurs compatriotes; car c'était en vain que les traités plaçaient les Luxembourgeois et les Limbourgeois dans une situation particulière ; ils n'en partageaient pas moins les passions et les besoins du reste de la nation.

C'est dans ces circonstances critiques qu'on pensa à offrir le trône au prince Léopold de Saxe-Cobourg. Le cabinet du régent adopta avec empressement cette candidature : le choix était heureux en effet et pouvait singulièrement diminuer les difficultés du moment. Son avan-

tage inappréciable, c'était de transformer en sympathies très-vives les dispositions jusque-là assez tièdes du cabinet anglais pour les Belges, de lui faire abandonner toute arrière-pensée favorable à la maison de Nassau, et de donner à la France un appui dans la lutte qu'elle soutenait seule dans la Conférence. Le prince Léopold tenait, en effet, par des liens étroits à la famille royale d'Angleterre ; il était veuf de la princesse Charlotte, fille unique et héritière de Georges IV, qu'une mort prématurée avait empêché de s'asseoir sur le trône de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, le prince Léopold, qui avait eu la perspective d'être le mari d'une reine constitutionnelle, n'était pas ignorant des exigences d'un pays libre, et présentait toutes les garanties désirables pour le maintien de la constitution. Ce fut donc avec raison que les Belges se réjouirent en apprenant qu'une députation était partie pour Londres, avec la mission de pressentir officieusement le prince sur son acceptation. Celui-ci, tout en se montrant favorablement disposé, ne dissimula pas qu'il était retenu par la divergence de vues qui existait entre la Conférence et les Belges. Il ne voulait, au commencement de son règne, ni se brouiller avec l'Europe, ni débuter par une adhésion aux protocoles et à des concessions odieuses à la nation qui le choisissait pour son chef. Sa réponse fut donc loin d'être positive.

Mais la seule possibilité de l'élection du prince Léopold modifia immédiatement la situation des négociations diplomatiques. Dès lors l'Angleterre, ne craignant plus l'union à la France ou le choix d'un prince français, changea sa ligne de conduite ; elle devint aussi chaude amie que nous de la Belgique, et l'union des grandes puissances occidentales fit équilibre, dans la Conférence, à celle des trois autres. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre, et un protocole signé le 21 mai apporta un grand adoucissement aux conditions d'abord imposées. Il fut convenu que les puissances entameraient une négociation à l'effet de faire céder le grand-duché de Luxembourg à la Belgique *à titre onéreux*. Le protocole du 21 mai n'était pas encore connu en Belgique, quand quatre-vingt-quinze députés déposèrent sur le bureau du Congrès une proposition tendant à appeler à la couronne le prince de Saxe-Cobourg ; et le 4 juin il était élu par cent cinquante-deux suffrages sur cent quatre-vingt-seize votants; les quarante-quatre opposants étaient ces esprits aventureux qui ne redoutaient point de courir les risques de la guerre avant que le pays fût constitué, et qui ne répugnaient ni à l'annexion française ni à la proclamation de la république ; le protocole du 21 mai, connu dans l'intervalle qui sépara la proposition du vote, n'avait fait que les animer ; le Luxembourg ne leur suffisait plus, il leur fallait encore le Limbourg tout entier.

Tout n'était pas consommé par l'élection du roi, il fallait que le prince Léopold acceptât ; et, subordonnant son acceptation à l'adhésion

qu'aurait à donner préalablement le Congrès aux arrangements territoriaux arrêtés à Londres, il refusait de recevoir la députation chargée d'aller lui offrir le trône tant que les difficultés diplomatiques n'auraient point reçu de solution. Mais, en même temps, il agissait vivement auprès de la Conférence pour amener un résultat. Grâce à son influence, grâce surtout à l'ardent désir des puissances de voir, par son avénement au trône, se dénouer des complications qui, depuis un an, menaçaient à chaque instant le repos de l'Europe et pouvaient amener la plus terrible des guerres, les plénipotentiaires dressèrent (26 juin) un projet de traité destiné à régler définitivement les conditions de la séparation de la Hollande et de la Belgique. Ce projet, connu dans l'histoire diplomatique sous le nom des Dix-huit articles, devait être proposé à l'acceptation des deux parties intéressées. Il était, en somme, plus favorable à la Belgique que les deux protocoles du 20 et du 27 janvier, car il consacrait tous les avantages accordés précédemment au nouveau royaume, la liberté des fleuves traversant les deux territoires hollandais et belge, la neutralité de la Belgique, en même temps qu'il accordait des concessions nouvelles, territoriales et financières.

La séparation s'opérait toujours d'après le principe que la Hollande conserverait tout ce quelle possédait en 1790, sauf les échanges nécessaires pour obtenir une délimitation plus convenable; mais le sort du duché de Luxembourg n'était pas décidé, il devait être l'objet d'une négociation distincte entre la Belgique, la Hollande et la Confédération germanique. De semblables concessions obtenues sans guerre et par le seul fait de l'élection d'un roi étaient un vrai succès pour la politique suivie par le cabinet français, par le ministère du régent et le parti pacifique qui l'appuyait, car le simple bon sens indiquait que l'on ne pouvait exiger de l'Europe le sacrifice complet des intérêts de la Hollande. Telles qu'elles étaient cependant, ces conditions n'étaient point de nature à satisfaire les exigences de l'opinion en Belgique. Aux termes des Dix-huit articles, une partie du Limbourg, et notamment Vanloo, redevenait hollandaise, Vanloo qui s'était énergiquement prononcé pour la Révolution et qui, depuis près d'un an, faisait flotter le drapeau brabançon sur ses remparts. Il faut donc le reconnaître, si les Belges qui ne voulaient point accepter le traité étaient imprudents et coupables par leur imprudence de jouer le sort du pays tout entier, il y avait, dans les sentiments qui les inspiraient, une certaine noblesse qui doit leur servir d'excuse.

Les esprits étaient donc très-émus, et cette émotion s'était traduite au dehors par des désordres qui avaient éclaté sur plusieurs points, quand le projet de traité fut présenté par les ministres du régent à l'acceptation du Congrès. La discussion fut ardente; les orateurs de l'opposition firent

appel aux sentiments patriotiques, et quand les députés du Limbourg vinrent protester au nom de leurs commettants et réclamer pour eux les droits de citoyens qu'on voulait leur ravir, l'assemblée tout entière ressentit une impression profonde et douloureuse. La raison l'emporta cependant; les ministres exposèrent que l'acceptation du prince de Saxe-Cobourg étaient subordonnée à l'approbation donnée par le Congrès aux Dix-huit articles, et firent vivement ressortir l'importance qu'il y avait pour la Belgique à sortir d'un état d'incertitude déjà trop prolongé; leurs voix furent entendues, et, lors du vote, il y eut cent-vingt-six suffrages favorables contre soixante-dix négatifs.

Rien ne s'opposait donc plus à l'avénement du roi Léopold, et, le 21 juillet, il entra solennellement dans Bruxelles. Le Congrès reçut son serment de fidélité à la Constitution et se sépara. Sa tâche était terminée, car le pays était constitué intérieurement et son indépendance assurée. Il semblait qu'après avoir accepté les conditions posées par les cinq grandes cours de l'Europe, la Belgique devait avoir passé le temps des épreuves : il n'en devait point être ainsi cependant. Appuyé par l'amour-propre national de la Hollande, soutenu par un caractère d'une opiniâtreté intraitable, encouragé par les sympathies peu déguisées des puissances du Nord, le roi des Pays-Bas créa encore pendant bien des années des difficultés graves à la nouvelle monarchie. Sans doute la Belgique, ayant un roi reconnu par toute l'Europe, ne pouvait plus craindre de disparaître subitement dans une tempête, mais elle devait lutter encore bien longtemps avant de jouir en paix de la liberté que lui avaient conquise le patriotisme et la sagesse de ses enfants.

François de Bourgoing.

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Histoire de la conquête d'Alger, écrite sur des documents inédits et authentiques, suivie du tableau de la conquête de l'Algérie, par M. Alfred Nettement[1].

L'histoire contemporaine est celle dont on parle le plus et qu'on connaît le moins. Personne ne fait le moindre effort de mémoire pour conserver le souvenir des événements qui se sont passés sous ses yeux. Chacun se fie à des impressions que leur succession rapide efface ou dénature. Aussi, dans nos temps agités par des péripéties si brusques, qu'un philosophe a pu dire : « Il n'y a d'impossible que ce qui est, » les faits les plus notables, racontés à un très-court intervalle du jour qui en fut témoin, reprennent-ils un singulier intérêt de nouveauté et même d'imprévu, lorsque l'historien a eu l'avantage de posséder ces documents intimes, ces papiers d'État, ces archives de famille qui ne s'ouvrent d'ordinaire qu'à la postérité. M. Nettement méritait le privilége de recueillir les confidences orales ou écrites des hommes d'État qui ont résolu et préparé l'expédition d'Alger, du général en chef qui l'a commandée, des officiers qui ont pris une part illustre au succès de l'une des entreprises militaires qui honorent le plus la politique généreuse de la France. Parmi les sources abondantes et encore intactes où il a puisé la vérité vraie et complète, nous citerons les papiers politiques du baron d'Haussez, qui, comme ministre de la marine, organisa l'expédition ; les rapports et les informations verbales des deux ministres ses prédécesseurs, le duc de Clermont-Tonnerre et le baron Hyde de Neuville ; les travaux spéciaux de l'amiral Dupetit-Thouars, les archives de la famille du maréchal Bourmont, le journal du lieutenant général duc d'Escars.

De si précieux documents interprétés par un homme de talent suffiraient à la fortune d'un bon livre ; mais ce qui fait, à nos yeux, le mérite éminent de l'ouvrage de M. Nettement, c'est l'élévation de caractère, la droiture d'intention, le zèle de justice qui respirent dans ces belles pages. On dirait, au calme et à la sérénité de son langage, qu'il parle d'événements déjà lointains, si la précision et la vivacité des détails ne révélaient l'écrivain bien instruit par les acteurs eux-mêmes. Il juge

[1] Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

les morts ensevelis hier et les vivants avec une équité que l'histoire ne fait espérer qu'aux personnages disparus depuis longtemps du théâtre des passions. Étranger à tout esprit de parti, il met en relief toutes les actions qui ont honoré son pays, et redresse toutes les erreurs hostiles à la considération de ceux qui l'ont servi. Véritable historien, en un mot, il donne au lecteur plus qu'un plaisir littéraire : une joie et une leçon morales.

Le livre de M. Nettement se compose de deux parties : l'*Histoire de la conquête d'Alger*, le *Tableau de la conquête de l'Algérie*. L'histoire de l'expédition d'Alger est une œuvre complète et définitive. Nous n'aurons qu'à en présenter l'analyse. Nous profiterons de la générosité de l'auteur, qui n'a pas voulu épuiser le récit des principaux épisodes de la guerre d'Afrique pour placer dans le cadre qu'il a tracé le fruit de quelques études personnelles.

I

Les deux Barberousse, fondateurs du scandaleux empire d'Alger, avaient, selon la juste expression de M. Nettement, élevé la piraterie au rang de souveraineté établie et reconnue. Charles V, dont on a dit qu'il ne tenta que des guerres utiles, voulut détruire la capitale des forbans. Son armée débarqua heureusement non loin d'Alger (1541), mais une tempête dispersa ses vaisseaux. Privé de vivres et de munitions, il parvint à grand'peine à recueillir les restes de ses troupes sur les débris de sa flotte. En 1688, Duquesne fit contre Alger un premier et heureux essai des bombardes inventées tout exprès par Renaud d'Éliçagaray, et vengea les infructueuses tentatives de MM. de Beaufort et d'Estrées. Mais les Algériens eurent bientôt réparé les ruines de leur ville. Ils fortifièrent de nouveau leur rade et reprirent toute leur insolence. A la fin du dernier siècle, les Espagnols usèrent à plusieurs reprises, contre ces voisins intolérables, les dernières ressources de leur ancienne puissance maritime et ne réussirent qu'à essuyer, en 1786, une déroute complète.

Les nations européennes, désespérant de vaincre Alger par un effort isolé, et trop divisées par la politique pour associer leurs armes contre cet ennemi commun, avaient eu la faiblesse de traiter avec le dey, qui dès lors, les considérant comme des vassales, se mit en droit de visiter leurs vaisseaux et de les arrêter au moindre retard dans le payement du tribut. Indépendemment de ces avanies, qui s'exerçaient à vrai dire en vertu des traités, les Algériens ne se faisaient pas faute de s'emparer des navires mieux pourvus de marchandises que de canons.

Ils se livraient jusque sur les côtes de France, d'Espagne, d'Italie, à la traite des blancs.

Le commerce des esclaves chrétiens se faisait publiquement à Alger, sous la tolérance et en quelque sorte sous la garantie de consuls accrédités près du dey par les nations européennes. Les maisons consulaires servaient de succursales aux bagnes. Lorsque les pirates étaient embarrassés de leurs prises et ne savaient comment les loger, ou bien lorsqu'ils voulaient ménager un captif de choix dont ils espéraient une rançon opime, les gardiens des plus nobles pavillons obtenaient la faveur d'héberger leurs compatriotes réduits en servitude. La charité catholique s'efforçait d'alléger le fléau toléré et même organisé par la politique. Les deux ordres de la Rédemption, les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, dits Mathurins, et les frères de la Merci faisaient des quêtes pour racheter les captifs. Plusieurs religieux, livrés aux plus atroces supplices, payèrent de leur vie le courage avec lequel ils venaient apporter aux régences barbaresques le tribut périodique des chrétiens. Les captifs ainsi délivrés parcouraient en procession, au milieu des religieux leurs sauveurs, les rues de Paris édifié et attendri. La dernière cérémonie de ce genre eut lieu en 1785, à la suite d'une *Rédemption*, qui avait arraché aux bagnes d'Alger trois cent treize esclaves français[1]. Grand honneur pour la religion, que de savoir subvenir tout à la fois aux misères inséparables de la condition humaine et aux maux que la malice des hommes invente! Grande honte pour la politique, qui laissa subsister si longtemps l'occasion de ce dévouement fertile en martyrs!

L'ordre de Malte, plus fier que les plus hautes puissances, n'avait pas de traité avec les Barbaresques; ses galères donnaient aux pirates une chasse ardente. La croix de Jérusalem apparaissait à l'horizon, rassurant les navires qui faisaient le commerce du Levant, mais ne les préservait pas tous des insultes et des violences. Les chevaliers de Malte, en réduisant eux-mêmes en esclavage les infidèles avec lesquels ils étaient en guerre perpétuelle, semblaient autoriser les représailles exercées par les pirates musulmans sur les chrétiens. Lorsque les immunités dont les biens du dernier ordre chevaleresque jouissaient en France furent supprimées par l'Assemblée constituante, un cri d'angoisse s'éleva de tous les ports de la Mediterranée; Marseille surtout ne pouvait supporter l'idée que la protection des chevaliers de Malte viendrait à manquer à ses armateurs.

La longue impunité de la piraterie algérienne provenait de l'orga-

[1] Voir l'*Ordre et la marche des captifs français rachetés dans le royaume d'Alger, en* 1785. Paris, in-4; et le *Tableau historique et chronologique de toutes les Rédemptions qui ont été faites par les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*. Paris, 1785, in-4.

nisation solidaire des quatres régences barbaresques[1]. Cette solidarité fit avorter ou tourna contre les puissances contractantes les concessions que leur dédain ou leur faiblesse avaient faites aux forbans.

Une ligue offensive et permanente, entre toutes les nations européennes contre les pirates africains, semblait devoir naître, comme par la force des choses, de cette humiliation commune et de cette menace perpétuelle. Il était réservé à la France de remplir seule le devoir de venger l'honneur et de sauvegarder l'intérêt du monde civilisé. En faisant tomber Alger, la métropole, nous avons renversé du même coup les foyers secondaires de la piraterie organisée par les Barbaresques.

Au temps où l'empire ottoman était une force et non pas un problème, lorsque Alger était gouverné par un pacha envoyé de Constantinople, les traités conclus entre les rois de France et les sultans avaient, par instants, réagi heureusement sur la conduite suivie par les Algériens à notre égard. En 1605, Mahomet III déposa les pachas de Tunis et d'Alger, dont les galères avaient couru sur nos navires. Il n'y avait pas à espérer de réforme durable d'une société fondée sur l'anarchie en vue de la rapine. Ces rares et courtes intermitences de la piraterie algérienne n'étaient plus même possibles depuis que le lien de vasselage qui rattachait l'étrange fief des Barberousse à l'empire ottoman avait été rompu, en 1710, par Baba-Ali-Dey. Désormais cette association de renégats et d'enfants perdus du mahométisme, savamment organisée pour la déprédation sans trêve ni merci, cette chevalerie du mal, vouée non pas au célibat, mais au concubinage, constituée en dehors de l'esprit de famille, qui eût pu, à la longue, l'adoucir et l'humaniser, suivit sans contrainte ses instincts de proie et de débauche. Constantinople, placée sous la tutelle plus ou moins désintéressée, mais civilisatrice, des nations européennes, devait peu à peu communiquer quelques-uns des progrès de ses lois et de ses mœurs régénérées aux régences de Tunis et de Tripoli, fidèles à la suzeraineté, et par conséquent soumises à l'influence du sultan. Le pachalik d'Alger figurait encore en 1830 sur l'*Almanach impérial* de Constantinople parmi les possessions du sultan; mais le nom du pacha restait en blanc. En effet, depuis longtemps le dey d'Alger était élu directement par la milice algérienne.

Il y a quelques années, lorsque les journaux rendaient compte de nos élections politiques, ils parlaient volontiers du champ de bataille électoral. Tel candidat, annonçaient-ils, est sorti vainqueur de la lutte, tel autre a succombé. Pures métaphores, Dieu merci! destinées à colorer d'une teinte pittoresque le résultat de l'inoffensive addition des bul-

[1] *Mémoire concernant le système de paix et de guerre que les puissances européennes pratiquent à l'égard des régences barbaresques.* Venise, 1788.

letins électoraux. Mais, quand il s'agit de la nomination d'un dey d'Alger, il faut prendre au pied de la lettre les expressions les plus guerroyantes et les plus lugubres. Le dey devait réunir l'unanimité des suffrages, c'est-à-dire des sabres et des pistolets ; car les janissaires votaient en armes : le pouvoir était souvent le prix de combats acharnés. L'élu n'était autre que le chef, le favori ou le plastron de la bande la plus nombreuse ou la mieux aguerrie. Le même jour vit élire successivement et massacrer plusieurs candidats dans le tumulte de ces scrutins tragiques.

Le dey d'Alger jouissait d'un pouvoir sans limites; mais son autocratie était contrôlée, dit M. Nettement, par la révolte et l'assassinat. Le souverain, en montant sur son trône glissant, jurait de payer exactement la solde de la milice; de peur qu'il n'oubliât la redoutable confraternité qui le liait à ses électeurs, il recevait lui-même, mais avant les autres, sa paye de janissaire. Si par hasard un dey mourait dans son lit, il n'en fallait pas davantage pour qu'on l'honorât comme un saint, tant ce phénomène était rare. Les Égyptiens soumettaient à un jugement public la mémoire de leurs rois défunts. Le tribunal qui élevait et renversait les souverains d'Alger siégeait de leur vivant; il ne chômait jamais. Chaque janissaire se considérait comme le juge sans appel du dey qu'il avait élu. Le tyran traversait-il victorieusement l'épreuve incessante du yatagan toujours levé sur sa tête, il méritait à bon droit de passer pour un être extraordinaire, mais non pas pour un saint : car le pire des maîtres est souvent celui que la foule préfère.

La manie classique de ranger toutes les formes de gouvernement, même les plus anormales, dans les catégories décrites par Aristote, a fait comparer cette société sans nom tantôt à une monarchie ou à une tyrannie élective, tantôt à une démocratie aristocratique. M. Nettement est plus judicieux lorsque, guidé par les belles études du général Walsin Esterhazy sur la domination algérienne, il dénonce le pouvoir des deys d'Alger comme la réalisation de la monstrueuse utopie d'un démagogue qui, voulant organiser la responsabilité du pouvoir souverain, demandait que la république française fût régie par un dictateur condamné à gouverner le boulet au pied et la tête sous le couperet.

Quel traité pouvait lier, quelle morale astreindre une société politique ainsi constituée? Les nations les plus hautaines, les plus jeunes comme les plus antiques, avaient cependant subi les conditions des Algériens. Les États-Unis leur payaient tribut lorsqu'en 1815, jaloux d'effacer cette honte et de faire apparaître dans les eaux de la Méditerranée un spécimen de leur flotte naissante, ils envoyèrent une escadre devant Alger. Le dey ne s'attendait pas à cette visite ; ses galères étaient en course. Craignant de les exposer à un combat inégal, il promit sans discussion tout ce qu'on voulut, et les États-Unis de

chanter victoire et de prendre en pitié l'Europe qui supportait patiemment un joug que, quant à eux, ils avaient secoué si facilement. « Le difficile, observe M. Nettement, n'avait jamais été d'obtenir des « Algériens des conditions favorables, surtout quand on les surpre- « nait dans un moment propice ; le difficile, c'était de faire exécuter « un traité obtenu, et d'obliger la régence, une fois le péril passé, « à exécuter les conditions acceptées sous le coup du péril. » Les Anglais en firent l'expérience. En 1816, une flotte, aux ordres de lord Exmouth, somma le dey d'Alger de renoncer désormais à réduire en esclavage aucun chrétien. L'amiral anglais, pensant apparemment que le droit des gens n'oblige qu'envers les puissances qui l'observent elles-mêmes, trouva le moyen de s'avancer, pendant le cours des négociations, jusqu'à l'entrée de la darse dégarnie d'artilleurs. De là, il foudroya les quais de la ville avant que les batteries algériennes eussent commencé à faire feu. Le dey, surpris, promit d'observer les conditions imposées par lord Exmouth ; mais aussitôt il fut étranglé par les janissaires, conservateurs acharnés de leurs prérogatives inhumaines. Le nouveau dey, Hussein-Pacha, tint compte des sinistres avertissements que son prédécesseur lui léguait ; il se souvint qu'un dey d'Alger n'était pas élu pour respecter le droit des gens, mais, bien au contraire, pour le violer à outrance. Aussi, lorsqu'une flotte anglo-française vint lui notifier les résolutions prises par le congrès d'Aix-la-Chapelle, il refusa de les souscrire, Le 30 avril 1827, il mit le comble à de longues insultes envers la France, en frappant au visage, d'un coup de chasse-mouches, notre consul, M. Deval, agissant officiellement dans une audience publique.

La destruction de la piraterie et le châtiment de l'insolence algérienne étaient depuis des siècles une question d'intérêt européen. Désormais ce fut pour la France une question d'honneur personnel. Le gouvernement qui déclarait la guerre aux Algériens aurait dû compter sur l'enthousiasme national et sur la gratitude, sinon sur l'alliance active de toutes les puissances. Loin de là, il ne rencontra au dedans que froideur et défiance ; au dehors, l'opposition obstinée et presque menaçante de l'Angleterre.

Dès 1827, M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, dans un beau rapport présenté au roi, considérait à bon droit comme une déclaration d'hostilité l'insulte faite au consul de France; il proposait de poursuivre vigoureusement et sans délai la guerre contre Alger. « Alger, « disait-il, ne vit que par la guerre qu'elle fait au commerce des puis- « sances chrétiennes, Alger doit périr si l'Europe veut être en paix. « Le roi, ajoutait-il, a le choix entre deux partis : se contenter « de tirer vengeance des pirates en détruisant leur repaire, ou bien « s'emparer de l'État d'Alger pour établir la puissance française en

« Afrique. Si ce dernier avis prévaut dans les conseils de la France, « l'Europe n'a pas le droit de s'y opposer. Il n'y a pas de puissance au « monde qui ait le droit de dicter au roi de France l'usage qu'il devra « faire de sa victoire... L'histoire prouve que la marine seule est im- « puissante contre Alger; la guerre ne peut se terminer qu'au moyen « d'une expédition par terre. »

L'époque et le lieu propices au débarquement, le chiffre des forces et des approvisionnements nécessaires au succès de l'entreprise, tout est étudié, tout est prévu dans ce mémoire aussi remarquable par l'entente des détails que par l'élévation des idées. Aucun général n'était encore proposé nominativement pour le commandement de l'expédition; mais le ministre traçait dignement le caractère et la mission du conquérant ennobli par la civilisation chrétienne, ne détruisant que pour mieux édifier, réunissant au talent militaire les qualités morales, administratives et politiques propres à fonder sur la justice et à faire aimer la domination introduite par les armes, et se faisant, en un mot, pardonner, par les bienfaits qui suivent sa victoire, le sang qu'il a versé pour l'obtenir. « Il faudrait, disait en propres termes M. de Cler- « mont-Tonnerre, que le chef de l'expédition contre Alger méritât, « comme Desaix en Égypte, le glorieux surnom de sultan juste. »

Dès 1827, la nécessité de la guerre était donc proclamée dans les conseils du roi. Cependant trois années devaient s'écouler avant que la flotte de débarquement prît la mer. Les obstacles qui entravèrent si longtemps cette indispensable et glorieuse entreprise surgirent de différents côtés.

La ville d'Alger avait le prestige de la victoire, l'Algérie le prestige de l'inconnu. L'insuccès final des débarquements tentés par les Espagnols dans des parages peu connus et mal famés avait persuadé aux dignitaires de la marine française qu'une descente à terre sur un point quelconque de la côte d'Afrique était souverainement périlleuse et presque aussi impraticable qu'une attaque par mer. Aussi, avant d'en venir à cette extrémité tant redoutée des hommes de métier, une croisière fut-elle établie devant Alger. Le blocus dura trois ans; il ne fut pas inutile. La mer fut interdite aux pirates, et les prises, une des ressources du trésor algérien, cessèrent. La milice turque ne put, comme de coutume, se recruter sur les côtes d'Albanie et d'Asie. Le vide que le dey Ali-Codja, le prédécesseur d'Hussein, avait creusé dans les rangs des janissaires, en faisant égorger dix-sept cents d'entre eux, ne fut réparé que pour la forme par un expédient insolite, l'intrusion des Maures, race peu guerrière. Tandis que l'ennemi s'affaiblissait, deux officiers de marine, les capitaines Dupetit-Thouars et Gay de Taradel, étudiaient soigneusement la côte et signalaient le point le plus propice au débarquement d'une armée.

Une dernière tentative d'arrangement, faite par le capitaine de la Bretonnière, amena un nouvel outrage; la guerre immédiate fut résolue par le gouvernement français; mais M. de Polignac était aux affaires, «chose triste à dire (pour emprunter à M. Nettement son lan-«gage exempt d'amertume), l'esprit de parti portant atteinte au patrio-«tisme, il y eut des gens qui craignirent les succès du ministère au «point de craindre ceux de la France.» Un député de l'opposition, M. de Laborde, abusant de l'autorité apparente qu'un récent voyage en Egypte donnait à ses assertions sur le climat de l'Afrique, dénonça l'expédition contre Alger comme une entreprise folle et coupable. Bien plus, la chambre des pairs entendit un de ses membres, un marin célèbre, l'amiral Verhuel, excuser l'insulte faite par les Algériens au pavillon du commandant la Bretonnière, et pronostiquer l'issue la plus funeste à une guerre qu'il était impossible de ne pas faire.

Les difficultés réelles de l'expédition n'étaient plus qu'un motif de ne rien négliger pour la faire réussir. C'est ainsi que le comprit le ministre de la marine, M. d'Haussez. Tout étranger qu'il était par ses antécédents aux choses de la mer, il se montra, dans cette occasion, plus marin que les plus illustres membres du conseil d'amirauté. Bravant la superbe des corps spéciaux, des corps savants, qui veulent bien permettre aux profanes de révérer les oracles de leur sagesse, mais ne supportent pas qu'on les discute, M. d'Haussez adopta, contre vents et marée, le plan du capitaine Dupetit-Thouars. Fort de la conviction de cet officier, qui compensait par la connaissance approfondie du pays l'autorité qui manquait à sa jeunesse et à son grade peu élevé, M. d'Haussez crut qu'il était possible de débarquer une armée sur la côte d'Alger, dans la baie de Sidi-Ferruch. A force de résolution, il entraîna les incertains. Son habileté administrative, stimulée par les appréhensions exagérées des adversaires de l'expédition ou plutôt du ministère, se précautionna contre toutes les mauvaises chances imaginables. M. d'Haussez tint compte même des chimères; il prépara le succès que l'armée sut obtenir.

Le gouvernement du roi triompha avec non moins de bonheur du mauvais vouloir de l'Angleterre. Les Anglais n'étaient pas en 1830 sans griefs personnels contre les Algériens. L'amiral sir Harry Neale avait, en 1824, tenté de garantir, par un traité complémentaire, les promesses arrachées au dey par lord Exmouth; mais les circonstances extraordinaires qui avaient favorisé ce premier et précaire succès ne pouvaient pas se reproduire. L'essai de la force n'avait pas mieux réussi que la diplomatie à sir Harry Neale. Après trois tentatives de bombardement, l'escadre anglaise s'était retirée avec perte; cependant, oubliant cet affront, l'Angleterre craignit l'agrandissement de la France

plus qu'elle ne désira la chute de la Barbarie et l'expiation de ses propres injures.

M. Nettement a décrit dans le plus grand détail la campagne diplomatique qui précéda l'expédition d'Alger, et prouvé, pièces en main, que le cabinet des Tuilleries refusa, en dépit des obsessions de l'Angleterre, de s'engager à ne pas conserver sa conquête dans le cas où l'expédition réussirait. On connaît les paroles qui furent échangées à Londres entre lord Aberdeen et le duc de Laval, ambassadeur de France. Ce dernier, à la veille de prendre un congé temporaire, faisait une visite d'adieu au ministre anglais. Lord Aberdeen se plaignit de la France, qui jamais, disait-il, ni sous la République, ni sous l'Empire, n'avait donné à l'Angleterre des sujets de plainte aussi graves que ceux qu'elle avait reçus depuis un an du cabinet des Tuileries. Comme il avait laissé entrevoir qu'une rupture était imminente, le duc de Laval, relevant cette allusion quelque peu hautaine, répondit : « J'ignore, milord, ce que vous pouvez espérer de la « générosité de la France; mais ce que je sais, c'est que vous n'obtien- « drez jamais rien par les menaces. » Ces paroles, d'une politesse si fière, résument l'esprit et donnent le ton de la négociation que le dernier cabinet du roi Charles X suivit avec l'Angleterre. Notre diplomatie ne sut ni tromper, ni biaiser, ni faiblir. Tout en évitant d'exaspérer le cabinet anglais, qui semblait prêt à s'armer contre la cause commune de la civilisation et de l'indépendance européenne, la France se réserva tout entier le droit de disposer de son plein gré du prix de sa victoire.

C'est faire injure aux princes que de louer en eux, comme une vertu singulière, la sollicitude jalouse dont ils entourent la dignité de leur nation. L'intérêt bien entendu suffit à leur conseiller de ménager l'honneur du peuple qui se confond avec le leur; mais se détacher absolument de toute affection privée quand le salut de l'État est en jeu, sacrifier au devoir du souverain les griefs personnels les plus vifs, et ne voir dans chaque candidat aux fonctions publiques que le service qu'il est capable de rendre, voilà le vrai patriotisme des princes. M. le Dauphin donna un grand exemple de cette abnégation civique, lorsque, prié par le roi de lui présenter la liste des officiers généraux aptes à commander en chef l'expédition contre Alger, il plaça le général Clausel sur le même rang que le duc de Raguse et le comte de Bourmont. Personne, M. le Dauphin moins que tout autre, n'avait oublié que le général Clausel, commandant à Bordeaux au nom de l'empereur en 1815, s'était trouvé avec madame la Dauphine en lutte déclarée, et avait fait échouer, par son attitude hostile, les dernières espérances de la cause royale. Depuis que la seconde restauration avait été accomplie malgré lui, M. le général Clausel avait persévéré dans l'opposition. Il n'allait pas à la cour, mais il avait une grande

notabilité militaire, des services illustres, un talent éprouvé : c'était assez pour mériter le suffrage du prince, puisqu'il s'agissait de choisir, non pas un aide de camp, non pas un gentilhomme de la chambre, mais un général capable de commander une armée.

L'amiral Duperré, sans rappeler aux membres de la famille royale aucun souvenir personnellement importun, était loin de passer pour un fervent royaliste. Cependant, raconte M. Nettement, à l'issue d'une séance du conseil d'amirauté, M. le Dauphin ayant demandé au capitaine Dupetit-Thouars : — Si vous étiez ministre de la marine, à qui donneriez-vous le commandement de l'expédition? — A l'amiral Duperré, dit le jeune officier, après s'être défendu respectueusement de répondre à cette question délicate. M. le Dauphin se contentait d'avoir d'un vrai prince le caractère; il méprisait le rôle et ne savait pas dissimuler ses impressions : il fut aisé de lire sur sa physionomie que le nom mis en avant par le capitaine Dupetit-Thouars ne lui était pas des plus sympathiques, et pourtant l'amiral Duperré l'emporta sur les autres concurrents. N'avait-il pas à la faveur, qui n'était autre que la justice du prince, un titre irrésistible : le souvenir de beaux combats soutenus dans la mer des Indes et la confiance des gens de mer?

L'expédition contre Alger ayant été définitivement résolue en conseil des ministres, le 31 janvier 1830, les préparatifs furent menés avec autant de célérité que de prévoyance. Le 25 mai 1830, quatre-vingts vaisseaux de guerre et quatre cents bâtiments de transport, chargés de soixante-quatre mille hommes, quittèrent la rade de Toulon et firent voile vers l'Afrique. Le corps de débarquement se composait de trente-sept mille trois cent trente hommes, et disposait de quatre mille huit cents chevaux.

Durant la traversée, des dissentiments s'élevèrent entre le général Bourmont, commandant en chef l'expédition, et l'amiral Duperré, chef de l'escadre. On a vu souvent les rivalités de corps, les querelles d'ancienneté, les inquiétudes de l'amour-propre, les animosités privées, se cachant sous le beau prétexte du bien public, diviser sourdement les chefs d'armée et ruiner des entreprises qui ne réussissent que par l'émulation du dévouement. L'histoire est pleine des tristes effets de ces grands enfantillages de la vie militaire. Les misères de la vanité, se mêlant au récit des plus pompeuses actions, ces ressorts ridicules, agissant puissamment dans le drame de l'histoire, sont l'argument le plus spécieux des esprits bornés qui veulent expliquer les grands événements par des causes infimes. La côte d'Afrique nous rappelle l'un de ces exemples. Une misérable pique d'amour-propre, éclatant entre le duc de Beaufort, commandant la flotte, et M. de Gadagne, chef des troupes de débarquement, fit avorter l'une des expéditions tentées sous Louis XIV contre les Algériens.

Entre le général Bourmont et l'amiral Duperré, le désaccord, moins vif qu'on ne l'a dit, eut des causes avouables et sérieuses : le général en chef était plein de confiance dans le succès de l'entreprise qu'il avait voulue comme membre du cabinet et préparée comme ministre de la guerre ; l'amiral Duperré, au contraire, conserva jusqu'à la fin, contre le plan adopté et ses chances de réussite, toutes les défiances du corps auquel il appartenait. Il prêtait un loyal concours à la mission qu'il avait acceptée; mais ses avis, pour emprunter à M. Nettement son langage si mesuré et si juste, « étaient empreints d'une « prévoyance pessimiste; il opéra avec la lenteur circonspecte de l'ex- « périence qui craint de laisser quelque chose au hasard. » Après avoir fait rebrousser chemin à la flotte lorsqu'elle n'était plus qu'à quatre lieues d'Alger, et l'avoir, par excès de précaution, retenue huit jours dans la baie de Palma, l'amiral Duperré ne put se décider à trouver l'heure favorable au débarquement des troupes; il dut céder à l'injonction polie, mais ferme du général Bourmont. Quatre jours de beau temps semblaient indispensables au chef de l'escadre pour mettre à terre le corps expéditionnaire. La mer, trompant ses calculs, permit d'achever l'opération en quelques heures, le 14 juin 1830. Cinq jours après, vingt mille Français battaient, à Staouéli, cinquante mille Turcs et Arabes et s'emparaient de leur camp.

Le dey d'Alger se croyait invincible : il n'ignorait pas que l'armée française se proposait de débarquer dans la baie de Sidi-Ferruch, mais il n'avait eu garde de fortifier ce point de la côte, tant il était assuré que le sol foulé par nos soldats serait leur tombeau. Les habitants d'Alger partageaient la confiance de leur souverain. Lorsque la canonnade de Staouéli eut cessé de faire trembler les murs de leurs maisons, ils se livrèrent à une joie sauvage, persuadés que la victoire était à eux et que le massacre des nôtres commençait. Quelques Algériens, cependant, dans leur clémence, souhaitaient qu'on épargnât la vie d'un petit nombre de Français, et qu'on les envoyât au roi de France, après leur avoir coupé les oreilles. Ils caressaient ces beaux projets, lorsque les fuyards, accourant éperdus, pêle-mêle avec quinze cents blessés rapportés du champ de bataille, leur apprirent la vérité. Un jeune chirurgien allemand, depuis longtemps captif des Algériens, se vengea chrétiennement de ses persécuteurs en improvisant des ambulances pour les soigner, et en exploitant de son mieux les tristes ressources de la prévoyance et de la charité musulmanes. Il demanda des aides : le dey n'eut à lui offrir qu'une vingtaine de barbiers juifs ou maures auxquels il fallut tout d'abord donner la bastonnade, sinon pour leur inspirer la commisération envers les amputés, ce n'est pas l'office des coups de bâton, mais au moins à l'effet de modérer leur brutalité sauvage.

Une consternation tellement profonde succéda dans Alger aux cruelles joies de la victoire imaginaire dont les habitants s'étaient leurrés, que si le général en chef, a-t-on prétendu après l'événement, n'avait pas arrêté l'élan de son armée, il fût entré dans la place le soir même, sans coup férir.

On a dit la même chose de toutes les batailles gagnées sous les murs d'une ville fortifiée. Les vaincus se consolent volontiers de leur défaite en reprochant au vainqueur de ne pas les avoir assez bien battus, faute de coup d'œil et de vigueur. Ils exagèrent à plaisir la confusion de leur déroute pour railler la prudence de l'ennemi. Les émules du général en chef laissent dire ou font chorus : les frères d'armes se refusent difficilement le plaisir de diminuer la victoire dont ils n'ont été que les agents en sous-ordre; il ne leur déplaît pas de laisser croire que leur chef a manqué d'une audace que personne n'aurait eue, n'aurait dû avoir à sa place; car le succès même, cet arbitre souverain des jugements populaires, n'absout pas du reproche de témérité folle, aux yeux des gens sensés, les aventures qui réussissent contre les probabilités raisonnables. Le jour où le général Bourmont défit les Algériens à Staouéli, la mer n'avait encore permis de débarqner ni les canons de siége, ni le matériel du génie, ni même les chevaux de trait : les pièces de campagne avaient été traînées à bras sur le champ de bataille. M. de Bourmont, avant de marcher sur les défenses d'Alger, eut la sagesse d'attendre les moyens de vaincre une résistance qu'il devait prévoir, préférant un succès moins rapide, mais certain à la chance d'un revers qui pouvait dégénérer en désastre.

S'il est vrai que, dans la stupeur causée par le premier bruit de notre victoire, la milice turque était prête à rendre Alger à la première sommation, cet abattement extraordinaire fut de courte durée. Dans la nuit, une garnison de deux mille hommes de toutes races, de toutes couleurs, s'installait en dehors de la ville dans le fort de l'Empereur. Le lendemain, les Turcs, aidés par des nuées de Kabyles et d'Arabes, sous le commandement du bey de Titeri, battaient la campagne et harcelaient les campements français. Malheur à qui s'écarte de la route tracée depuis la plage où l'armée a débarqué et construit ses magasins encore mal pourvus; le dey achète à prix d'argent les têtes coupées. La mer a pris parti pour les Algériens : un coup de vent a dispersé la flotte, la tempête la tient éloignée de la côte. Bien en prit à l'intendant en chef de prévoir ce contre-temps, et de faire envelopper d'une étoffe imperméable les caisses et les tonneaux de vivres. Les matelots ne pouvant aborder, jettent à la mer les approvisionnements : ils surnagent, et les flots déposent sur le rivage ces épaves d'un naufrage volontaire. Mais le matériel de guerre, mais les chevaux restent à bord; l'armée ne manque pas de vivres, les moyens d'action lui font

défaut. Les Turcs, enhardis par notre temporisation forcée, nous attaquent nuit et jour. La division du duc d'Escars, la plus exposée, est décimée : le salut de l'armée est à la merci d'un coup de vent.

C'est pour l'historien le comble de l'art que de faire oublier au lecteur le dénoûment qu'il connaît, de le transporter au milieu même des événements, et de lui rendre l'anxiété et l'incertitude de l'action elle-même. M. Nettement a fait revivre avec tant de puissance les dix mortelles journées qui s'écoulèrent entre la bataille de Staouéli et la prise d'Alger, que l'on se demande s'il est bien sûr que l'armée française n'aura pas le sort de Charles-Quint, victorieux par les armes, puis vaincu par la tempête et forcé de se rembarquer tristement. Enfin la mer s'apaise, les batteries attelées sont au camp; le fort de l'Empereur est investi. L'amiral Duperré fait une démonstration à longue portée contre les batteries du port : diversion utile, mais trop vantée. On connaît le mot du général Valazé offrant de réparer pour sept francs cinquante centimes les dommages imperceptibles causés aux défenses d'Alger par les canons de la flotte. Les Turcs, après une vigoureuse résistance, font sauter la forteresse, dont les pierres, volant par la ville en éclats meurtriers, annoncent aux habitants qu'il est temps de capituler.

Quoique le blocus que la marine française avait maintenu pendant trois ans eût interrompu les incursions des pirates algériens, de nombreux captifs attendaient de nous leur délivrance : les uns enfermés dans le bagne d'Alger, les autres logés chez les consuls. L'armée française brisa les fers de quatre-vingt-six prisonniers français, et entre autres du lieutenant Bruat, réservé à une brillante carrière. Le brick le *Silène* qu'il commandait et *l'Aventure*, faisant tous deux parties de la croisière d'Alger, avaient échoué, le 30 mai 1830, sur la côte d'Afrique. Les poudres étant mouillées, les deux cents hommes d'équipages furent réduits à se rendre aux Kabyles. Ils demandèrent à être conduits à Alger, en se faisant passer pour Anglais. Le stratagème ne réussit pas longtemps : cent dix matelots furent égorgés; les autres, épargnés par les Kabyles, arrivèrent à Alger sur un ordre du dey; les têtes coupées de leurs camarades étaient exposées sur la petite place de la Casaubah, ce palais et cet antre, dit M. Nettement. Le lendemain, le dey fit largesse, il donna ces tristes trophées à la populace, qui les fit rouler comme des boules par les rues de la ville. Le consul de Danemark n'obtint qu'à prix d'argent que la sépulture serait accordée à ces débris humains.

L'histoire ne donnerait qu'une image incomplète de la vie si elle ne faisait succéder le plaisant à l'horrible. Le drapeau blanc flottait sur les ruines du fort de l'Empereur, et, comme pour mieux marquer notre prise de possession, la gaieté française se signalait déjà. Le se-

crétaire du dey s'était présenté devant le général en chef et son état-major pour traiter de la reddition de la ville; les canonniers algériens, sans se soucier de la négociation commencée, continuaient de tirer sur le groupe des grosses épaulettes : un boulet vint à siffler aux oreilles du parlementaire, qui, dans son épouvante, se laissa tomber à terre, et aussitôt le général Lahitte, le relevant brusquement : « Parbleu, mon-« sieur, de quoi vous mêlez-vous? cela ne vous regarde pas, ce n'est « pas sur vous que l'on tire! »

Le secrétaire du dey, médiocrement rassuré, était rentré dans la place sans avoir rien obtenu. Deux des plus riches Maures d'Alger, Ahmed-Bou-Derbah et Hassan-Ben-Othman-Klodja, lui succédèrent et vinrent traiter de la paix au nom d'Hussein-Pacha. Ecoutons ces diplomates, ou plutôt laissons parler M. Nettement, qui, sans affecter la recherche de la couleur locale, n'oublie aucun des traits caractéristiques des mœurs et de la politique algériennes.

« Croyant apercevoir que la rigueur des conditions imposées par le commandant en chef tenait aux torts du dey envers la France, Bou-Derbah dit au général de Bourmont que, si cela lui faisait plaisir, on irait lui chercher la tête du dey, et qu'on la lui présenterait sur un plat. — Cela ne me ferait pas le moindre plaisir, répliqua en souriant le comte de Bourmont, un peu surpris de cette brusque proposition empreinte des idées et des mœurs de l'Orient. On eut quelque peine à faire comprendre à cet étrange plénipotentiaire, qui, chargé de traiter de la paix, par et pour son maître, proposait de la signer sur son cadavre, que la roi de France prenait les villes et non les têtes de ses ennemis. »

Le dey d'Alger était servi, comme le sont les tyrans, par des ministres rampants et perfides, toujours prêts à trouver dans leurs fonctions mêmes l'occasion de se venger de leur servilisme par la trahison. Ils offraient de jeter la tête de leur maître comme un appoint dans la balance des traités; le souverain, de son côté, faisait bon marché de la vie de ses sujets.

Alger avait capitulé; le dey était destitué de son odieuse puissance. Avant de s'embarquer pour Naples avec son harem et sa cassette particulière, il vint prendre congé du général en chef, qui habitait la Casaubah; la lie du peuple, se glissant à la suite de son ancien maître dans les appartements occupés par les officiers de l'état-major général, fit main basse sur les objets précieux. M. Nettement, dans son zèle pour la vérité, énumère les précautions minutieuses qui avaient été prises par l'administration de l'armée pour mettre à l'abri de toute chance de détournement les cinquante-deux millions qui formaient le trésor de la Casaubah : les scellés apposés sans délai et placés sous la garde d'un piquet de gendarmerie; plus tard, lorsqu'on fit

l'inventaire, les lingots et les pièces de monnaie pesés, mis en sac et en caisse, puis étiquetés par des officiers d'état-major. Le prétendu pillage de la Casaubah n'en fit pas moins, en 1830 et depuis, un des beaux scandales du siècle. Les passions contre le gouvernement du roi étaient assez violentes pour qu'une énormité quelconque lancée au hasard, sans prétexte ni apparence, fût assurée de faire son chemin. Cependant, si l'on voulait remonter aux circonstances qui ont accrédité cette grosse calomnie auprès des gens abusés, il faudrait tenir compte de ce vol commis par des Algériens au détriment de ceux-là même qui furent accusés d'avoir été les voleurs. Le dey d'Alger averti des larcins commis par sa suite improvisée, fit fouiller tous les Maures présents, et dit à M. de Bourmont qu'il ne lui enverrait désormais que des hommes de confiance dont il lui ferait connaître les noms, le priant instamment, s'il s'en présentait d'autres, de leur faire couper immédiatement la tête. Le général en chef, observe M. Nettement, eut « quelque peine à se défendre contre cette insistance polie, et à faire « comprendre au dey que la justice française n'admettait point les pro- « cédés sommaires de la justice turque. »

Couper des têtes, c'était l'alpha et l'oméga de la diplomatie, de l'administration, de la politique algérienne. Hussein-Pacha, qui léguait, en partant, les conseils de son expérience au général français, passait pour un souverain plein de mansuétude, par comparaison avec ses féroces prédécesseurs. On racontait de lui cependant, entre autres traits franchement algériens, qu'un jour, jouant aux échecs avec l'aga de la milice, son parent, il avait tout d'un coup interrompu la partie pour le faire étrangler, sur un soupçon qui vint à traverser son esprit troublé, non par le remords de ses forfaits, mais par la peur des représailles.

Avoir détruit ce repaire de tigres et de loups, avoir coulé bas le dernier des pirates, affranchi le dernier esclave chrétien, aboli le tribut honteux que les puissances civilisées payaient à la tyrannie barbaresque, quel triomple de la plus juste des causes! L'orgueil national s'est exalté souvent pour des guerres moins légitimes et moins profitables à l'humanité. La rapidité et l'éclat du succès avaient confondu les appréhensions sincères ou simulées des adversaires de l'expédition. Des dépouilles opimes, un lourd trésor, des approvisionnements de toute espèce, dix-neuf cents canons, dont plus de la moitié en bronze, les frais de la guerre payés et au delà par les fruits de la victoire, n'était-ce pas assez pour satisfaire ceux qui n'apprécient, en toute chose, que les résultats matériels et jugent la justice des entreprises à la masse et au poids du butin?

Le gouvernement du roi avait triomphé de la résistance des corps spéciaux et surmonté le mauvais vouloir de l'Angleterre; mais il ne

put vaincre l'antipathie de l'opinion publique. La nouvelle de la prise d'Alger excita en France peu de reconnaissance et nul enthousiasme populaire.

Lorsque le duc d'Angoulême était venu à Toulon passer en revue la flotte prête à faire voile pour l'Afrique, il avait été froidement accueilli par les habitants de la ville. M. d'Haussez a écrit dans ses Mémoires qu'on attribua, avec assez de raison, l'extrême réserve du public au refus du prince de « faire son entrée à cheval. Les princes, ajoute le « ministre, ne devraient jamais oublier que le peuple aime les spectacles « et que leur présence en était un, et leur tient compte de l'éclat et de « l'apparat dont ils s'entourent, et des occasions qu'ils cherchent de le « voir et d'être vus de lui. M. le Dauphin put s'en apercevoir aux ac- « clamations que sa présence excita lorsque, le surlendemain, il sortit à « cheval pour passer en revue la première division de l'armée d'expé- « dition. » Nous laissons à M. d'Haussez la responsabilité de cette théorie un peu dédaigneuse à l'endroit des ovations populaires. Elle a du vrai : cependant il ne faut pas trop s'y fier. A certains jours, l'enthousiasme public résiste aux exhibitions les plus éblouissantes des pompes officielles : le *Te Deum* pour la prise d'Alger fut célébré, dans la cathédrale de Paris, avec une splendeur royale; douze carrosses dorés, traînés chacun par huit chevaux caparaçonnés, défilèrent solennellement sous les yeux du peuple, et « cependant tout était morne et silencieux « autour du cortége (c'est M. d'Haussez qui le constate tristement). « Quelques cris, évidemment achetés, partis des groupes isolés, au « milieu d'une population impassible, firent tous les frais de la joie pu- « blique. » Les ennemis acharnés du ministère n'avaient vu qu'un expédient de circonstance, une manœuvre électorale dans cette guerre, résolue depuis trois ans et commandée par l'honneur national aussi bien que par l'intérêt du monde civilisé. Ils se fussent consolés d'un revers qui eût entraîné un changement de cabinet et de politique, ils s'inquiétèrent d'une victoire qui semblait affermir M. de Polignac au pouvoir et faciliter le coup d'État dont l'insuccès amena la révolution de 1830.

Les chutes soudaines abondent dans cette histoire. Le maréchal de Bourmont, sans pouvoir encore se former une idée précise de l'étendue et de la forme qu'il conviendrait de donner à la domination française en Afrique, avait fait occuper Bone et Oran, et avait institué le bey de Titeri au nom du roi de France, Charles X le Victorieux. C'est dans les derniers jours du mois de juillet 1830, remarque M. Nettement, « que « le bey d'Oran reconnaissait recevoir du roi de France, Charles X le « Victorieux, l'investiture du beylik. Toutes les décisions de la for- « tune, cet aveugle instrument de la Providence, ajoute-t-il éloquem- « ment, et toutes les vanités des choses humaines, sont écrites dans ce

« rapprochement que l'histoire rencontre, sans le chercher, au détour « d'un récit de guerre et d'administration, comme une de ces croix « qui, placées au bord d'une route, font songer le voyageur ému aux « choses qui passent et aux choses qui demeurent. »

II

Le gouvernement du roi Charles X, avant de tomber, eut le temps de décider que la France, non contente d'avoir détruit la piraterie algérienne, conserverait les États du dey d'Alger. Cette résolution fut prise en conseil des ministres, vers le 20 juillet 1830. C'est une des importantes révélations que l'histoire doit à M. Nettement.

La Restauration léguait à la royauté nouvelle un glorieux mais mystérieux problème. Le prestige de l'inconnu, qui avait été pendant trois cents ans le grand boulevard d'Alger et de la côte d'Afrique, recouvrait d'ombres plus épaisses l'intérieur du pays. Lorsqu'il s'agit de conquérir ou de soumettre un pays exploré déjà, et siége d'une civilisation analogue à celle du peuple envahisseur, le vainqueur connaît à l'avance l'usage qu'il peut faire de ses succès. Éclairé par l'histoire, par la connaissance des mœurs, du gouvernement, de la religion, il sait dans quelle mesure ses propres institutions peuvent s'adapter à la domination nouvelle qu'il veut établir. Mais personne, dans l'armée qui s'empara d'Alger, ne possédait aucune de ces données nécessaires. Nous n'avions pas seulement à conquérir l'Algérie, il nous fallait la découvrir. Les premières années de notre séjour se passèrent en reconnaissances.

L'Algérie est aujourd'hui, pour ainsi dire, passée dans les mœurs de la France. Elle se reflète jusque dans le costume de tous les jours; les hommes portent des cabans et les femmes des burnous. Les arts, le théâtre, la littérature légère aussi bien que les études savantes, ont trouvé dans les mœurs et l'histoire de l'ancienne régence une mine de trésors pittoresques et d'instruction. Je ne parle pas des récentes expositions de l'agriculture et de l'industrie qui ont étalé à nos yeux les richesses acquises et les espérances du sol algérien, aussi bien que les produits somptueux ou naïfs du travail indigène. L'esprit et les yeux rebattus de tant de souvenirs, de tant de spectacles, nous avons peine à nous représenter l'ignorance profonde des hommes et des choses qui pesait fatalement sur les vainqueurs d'Alger.

Aucun de ces avant-coureurs de la civilisation que la religion, la science ou le commerce ont coutume d'envoyer aux nations barbares, n'avaient franchi l'Atlas. Tandis que les continents les plus reculés était parcourus et étudiés par des voyageurs d'élite, l'intérieur de

la régence restait fermé à toute investigation approfondie. Le dépôt du ministère de la guerre avait été mis à contribution, et ces archives renommées de la géographie et de la statisque militaire n'avaient produit qu'une sorte de *guide du voyageur*[1] sur les côtes d'Afrique, un manuel superficiel à l'usage des touristes. On y avait joint un album de costumes et de vues pittoresques. Mais on ne conquiert pas, on ne gouverne pas des nations inconnues avec des impressions de voyage. En 1830, en fait de carte militaire, on ne possédait qu'une reconnaissance fautive des côtes et des environs d'Alger, faite en 1805. La Mitidja était aussi inconnue que Tombouctou. Quelques vieux interprètes de l'expédition d'Égypte, gens de cœur, mais hors d'âge, parlaient seuls l'arabe. Toutes les données qu'on croyait posséder sur ce pays, on les devait à des récits surannés ou incomplets, écrits par des captifs qui n'étaient pas sortis d'Alger, par des religieux qui avaient visité les bagnes au péril de leur vie, par des consuls qui ne savaient que par ouï-dire tout ce qui dépassait l'horizon étroit de leur résidence. On n'ignorait pas que les villes, les plaines, les montagnes de l'Algérie étaient habitées par des races diverses, Turcs et Koulouglis, Maures ou Hadards, Juifs, Arabes, Kabyles. Déjà on savait estropier leurs noms; mais l'obscurité la plus profonde et la plus difficile à pénétrer enveloppait les mœurs intimes, le génie particulier, les relations des diverses races. L'organisation de la propriété musulmane, si confuse en fait, si compliquée en droit, les idées, les sentiments, les intérêts, tous les éléments, en un mot, qui rendent les hommes susceptibles d'être bien ou mal gouvernés, tactique et politique, administration, hygiène, il nous a fallu tout apprendre, et nous avons dû tout traiter avant de rien connaître : procédé peu méthodique et qui ne devait pas manquer d'engendrer beaucoup d'erreurs et de méprises.

Le général Clausel, qui remplaça en 1830 le maréchal de Bourmont, avait eu le mérite de comprendre que la question d'Alger n'était pas exclusivement militaire, et que la guerre, pour les nations civilisées, n'est jamais un but, mais un moyen héroïque d'organisation. Comme la France n'était pas venue en Afrique pour en faire un sépulcre, mais bien pour soumettre les indigènes à une domination meilleure que celle des Turcs, il s'agissait, avant tout, de trouver la base et la forme de cette domination, quitte à l'imposer par les armes à défaut d'autres moyens plus efficaces d'influence.

Le général Clausel pensa que, au lendemain d'une révolution, le nouveau gouvernement de la France n'avait pas la liberté de pensée et d'action nécessaire pour s'occuper sans relâche et sans diversion d'assujettir l'Algérie à ses lois, et que d'ailleurs nous connaissions trop peu

[1] *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'État d'Alger.*

la société arabe pour entreprendre de la gouverner par nous-mêmes. Il n'était pas vraisemblable que des musulmans consentissent de bonne grâce à payer tribut à un souverain infidèle. L'impôt, moins important comme ressource financière que comme gage de soumission, semblait une inévitable cause d'hostilités. Or la royauté nouvelle, assaillie par des troubles intérieurs et menacée d'une guerre continentale, devait s'asseoir et se fonder avant de prétendre s'agrandir. Voulant tout à la fois esquiver la nécessité d'une lutte intempestive, réserver, pour l'avenir, les droits que la prise d'Alger nous avait donnés sur l'Algérie et faire cesser l'anarchie dans laquelle la chute des Turcs avait plongé les Arabes, le général Clausel eut l'idée de restreindre notre empire direct à la ville et au territoire d'Alger et de passer la procuration de la France à un souverain musulman qui, se reconnaissant notre vassal et nous payant tribut en cette qualité, se chargerait de gouverner les Arabes pour notre compte, sous notre influence et notre protection.

Il s'agissait, dans ce système, de choisir un mandataire qui ne fût ni trop faible ni trop puissant. Trop faible, il n'aurait su ni créer ni maintenir l'autorité que la France lui déléguait. Trop puissant, il ne dépendait que de lui d'usurper la place de son seigneur. Le sultan de Constantinople et l'empereur de Maroc étaient donc hors de concours. Le premier eût pris pour un hommage rendu à ses droits l'offre de gouverner le pays dont il avait possédé et dont il réclamait la suzeraineté pour lui-même. Le second, joignant le prestige religieux d'un descendant du Prophète au pouvoir politique le plus monstrueux, et déjà maître d'un vaste empire contigu aux États que nous lui aurions confiés, eût été trop violemment tenté d'effacer une ligne de démarcation qui n'aurait eu que la frêle garantie de sa bonne foi. En cas de félonie, cas très-probable, il eût été difficile de l'atteindre dans sa capitale, enfoncée dans une région inexplorée; enfin, dernière et suffisante objection, les Arabes, tout habitués qu'ils avaient été par les Algériens à l'oppression la plus dure, eussent peut-être perdu au change s'ils fussent tombés dans les mains des Marocains. Le bey de Tunis n'avait aucun de ces inconvénients. Limitrophe de la province de Constantine, que nous ne possédions pas encore, mais que nous considérions comme une dépendance de notre conquête d'Alger, il était assez fort pour se faire respecter par les Arabes, et en même temps trop vulnérable, grâce à la situation maritime de sa capitale, pour être tenté de déchirer le mandat temporaire que nous lui aurions donné. Musulman très-orthodoxe, mais à demi civilisé par les relations diplomatiques et commerciales qu'il entretient avec la plupart des nations de l'Europe, puissance presque italienne, selon l'expression de M. Thiers, le bey de Tunis avait ce double avantage, de ne pas froisser la conscience religieuse des Arabes et de les soumet-

tre à un joug moins lourd que l'ancienne tyrannie algérienne. L'influence française eût d'ailleurs adouci, dans l'occasion, la rudesse de tout gouvernement musulman abandonné à son propre génie.

Le général Clausel s'adressa donc au bey de Tunis, qui accepta ses offres, promit de payer tribut au roi de France, suzerain de l'Algérie, se chargea de gouverner en notre nom la province d'Oran, ainsi que la plus grande partie du territoire d'Alger, et s'engagea même à s'emparer, à ses risques et périls, du beylik de Constantine pour le régir aux mêmes conditions[1].

A cette époque, aucun érudit n'avait encore recherché dans l'histoire les traces des dominations régulières qui nous ont précédés en Afrique. M. Dureau de la Malle n'avait pas publié son *Manuel algérien*. Personne avant lui ne s'était avisé de rassembler et de commenter les écrits de Salluste, de Tacite, d'Ammien Marcellin, de Procope, au point de vue de la conduite militaire et politique que nous avions à tenir pour conquérir et soumettre l'Algérie. L'archéologie ainsi traitée n'est pas un vain amusement de l'esprit. Les officiers qui ne croient pas déroger en cultivant les lettres ont puisé à l'école de Marius, de Théodose, de Bélisaire, des conseils très-pratiques, et donné tort, par le profit qu'ils ont tiré de cette étude, à la sceptique maxime de Schlegel : « L'utilité de l'histoire est de prouver l'inutilité de l'expérience. »

Le général Clausel n'avait eu ni l'occasion ni le loisir de se livrer à des recherches profondes sur les antécédents historiques de la question algérienne. Mais, de même que l'immutabilité des sentiments et des passions décrits par les écrivains de tous les âges et de tous les peuples produit, entre les diverses littératures, des rencontres fortuites et des plagiats involontaires, la similitude des situations amène en politique des imitations spontanées. Abd-el-Kader, sans avoir aucune prétention archéologique, fut conduit, par le soin intelligent de sa défense, à relever, sur les confins du désert, les ruines des stations militaires des Romains. De même le général Clausel, en proposant à la France de céder pour un temps la plus grande partie de l'Algérie à un souverain tributaire, à un *roi préfet*, comme dit Tacite, reproduisait, sans le savoir et par l'inspiration naturelle d'un esprit sagace, un système de transition appliqué souvent par les Romains aux pays qu'ils voulaient conquérir progressivement, et particulièrement en Afrique. Scipion l'Africain, après avoir vaincu et pris Syphax, l'un des puissants alliés de Carthage, donna ses États à Mas-

[1] Voir *Observations du général Clausel sur quelques actes de son commandement à Alger*, Paris, 1831 ; et *de la Régence d'Alger*, par Eugène Cavaignac, chef de bataillon en non-activité. Paris, 1839, p. 11 et suiv.

sinissa, roi de Numidie, ami des Romains. Lorsque Adherbal, petit-fils de ce dernier, ayant été dépossédé par Jugurtha, vint réclamer la protection et la vengeance du sénat romain : « Pères conscrits, disait-il, Micipsa, mon père, me recommanda en mourant de me regarder comme l'administrateur et vous comme les vrais maîtres, comme l'unique souverain du royaume de Numidie; de m'attacher à servir le peuple romain de tout mon pouvoir, soit dans la paix, soit dans la guerre. » Les Anglais dans les Indes ont souvent institué des rois feudataires pour étendre peu à peu, et par transitions graduées, leur propre domination.

Si l'on se reporte aux circonstances qui pesaient en 1830 sur le gouvernement du roi Louis-Philippe, le plan du général Clausel, proposé, je ne dis pas comme solution définitive, mais à titre d'expédient provisoire, avait assurément son côté spécieux. Déjà les Tunisiens avaient été mis en possession d'Oran ; mais le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, considérant que la conclusion d'un traité diplomatique par un militaire sans mission spéciale empiétait sur les attributions de son département, s'opposa à la ratification des conventions acceptées par le bey de Tunis. Le général Clausel fut rappelé en France, et ses successeurs se trouvèrent face à face avec les Arabes. Forcée de recourir à des intermédiaires compromettants ou de mauvais conseil, l'autorité française ne sut guère ce qu'elle voulait ni ce qu'elle pouvait tenter pour apprivoiser ou dompter les indigènes. Le gouvernement d'Alger usa en quatre ans quatre généraux : le général Berthezène, le duc de Rovigo, les généraux Voirol et comte d'Erlon, sans compter les gouverneurs par intérim.

Il est aisé de critiquer le passé en s'autorisant de l'expérience produite par les fautes mêmes dont on fait un texte de reproches. C'est la coutume de l'esprit de parti. M. Nettement, plus équitable, se contente de relever pour l'exemple les erreurs commises pendant les premiers temps de notre séjour en Afrique. Les ennemis de la royauté attribuèrent à une condescendance pusillanime envers l'Angleterre l'indécision de notre conduite en Algérie; ils accusèrent la Restauration d'avoir pris l'engagement de ne pas conserver Alger, et la monarchie nouvelle d'avoir ratifié cette promesse d'abandon. Le reproche était bien inventé, il aurait fait coup double sur les deux branches royales s'il n'eût porté à faux. La France était parfaitement libre de disposer de son plein gré de sa conquête; mais elle ne savait pas, elle ne pouvait savoir quel parti il était le plus expédient d'en tirer. Se contenterait-on d'établir à Alger et dans les villes de la côte un poste militaire et une station maritime, ou bien, unissant l'intérêt commercial à l'intérêt politique, s'appliquerait-on à faire de cette possession un comptoir d'échange? L'Algérie se prêterait-elle à de plus vastes

desseins? Était-elle propre à devenir une colonie proprement dite, c'est-à-dire une succursale et un supplément de la mère patrie? Dans ce cas, quelles seraient les limites et les bases de la colonisation? Fallait-il voir dans les indigènes des ennemis à vaincre ou des alliés à ménager? Tous les avis étaient ouverts, tous étaient également proposables et incertains, car ils s'agitaient dans une commune ignorance du terrain, du climat et des hommes. La présence d'une armée d'infidèles était par elle seule un ferment d'irritation, une cause de soulèvement. Il était donc inévitable que l'Algérie fût étudiée les armes à la main et que les explorations et les enquêtes, entreprises par nos généraux, dégénérassent en une suite de combats.

La France déclara, de propos délibéré, et fit résolûment la guerre aux Algériens. Elle voulut vivre en amie avec les Arabes qu'ils opprimaient; la lutte longue et acharnée que notre armée a soutenue contre ces derniers et leur chef, Abd-el-Kader, est sortie précisément des traités que nous avions conclus pour garantir la paix. Ce résultat involontaire ne tourne pas à la gloire de notre diplomatie, mais il venge les gouverneurs de l'Algérie du reproche qu'on ne leur a pas épargné d'avoir guerroyé au hasard et par plaisir, par un puéril et atroce amour de la gloriole et des grades.

Les Turcs d'Alger appliquaient au gouvernement des Arabes le même esprit politique qu'ils suivaient sur mer. Ils divisaient et corrompaient pour pressurer. A mesure que les forbans, compagnons des deux Barberousse, s'étaient étendus en Algérie, ils avaient choisi les tribus les plus guerrières pour se les attacher sous le nom de *maghzen*, leur donnant part de la redevance annuelle qu'il les chargeaient de prélever sur les indigènes, et du butin fortuit. « Je suis le berger, disait l'homme du *maghzen*, j'ai le droit de traire la vache et de boire le lait. » Loin de pacifier les différends que la culture ambulatoire et la vie pastorale pratiquée par les Arabes suscitent fréquemment sous les pas du laboureur et des troupeaux, les Turcs entretenaient ces occasions de lutte afin d'affaiblir une population trop redoutable si elle eût ajouté la cohésion au nombre; le sabre ou le poison faisaient justice de tout chef de grande famille soupçonné de vouloir étendre son influence au delà de sa propre tribu.

Quelques milliers de soldats turcs et d'auxiliaires indigènes exploitaient à merci des millions d'Arabes. Des gens prompts à juger sur l'apparence ont admiré l'économie de ressort du gouvernement algérien et ont trouvé la France bien malhabile d'avoir employé tant de soldats à vaincre et à dominer un pays que le dey administrait si facilement. On oubliait par quels inimitables procédés, par « quelle intensité de cruauté[1] les Turcs compensaient leur petit nombre. » Pré-

[1] *De la Régence d'Alger*, p. 30.

lever l'impôt, c'était toute la philosophie de leur gouvernement, le but unique d'une organisation qui n'était rien qu'une échelle d'extorsion. Loin de chercher à développer les ressources du pays, ces tyrans, ennemis nés de leurs sujets, craignaient qu'ils ne devinssent trop heureux, trop riches, trop puissants : ils retranchaient par le feu, par le massacre, par la confiscation, tout développement inquiétant de population et d'aisance. Aussi les Arabes, ne jouissant d'aucune sécurité et craignant d'offrir trop de prise aux spoliations d'un maître détesté, ne travaillaient-ils que pour subsister misérablement.

Certes, la France de 1830 pouvait, sans fatuité nationale, opposer avec quelque orgueil ses lois et ses mœurs à un pareil régime. Elle avait le droit d'annoncer aux races asservies par les Algériens son avénement en Afrique comme un bienfait et une délivrance. M. de Bourmont ne fut pas si malavisé que de confondre dans le même traitement les tyrans et leurs victimes. Fidèle aux instructions qu'il avait reçues du gouvernement de la Restauration, il manifesta aux Arabes l'intention de vivre en paix avec eux et de les protéger. Lorsque, voulant reconnaître les environs d'Alger, il conduisit à Blidah une promenade militaire, il s'était fait précéder de proclamations bienveillantes. Les Maures et les Juifs, habitants de la ville, crurent à ses promesses et accueillirent avec joie l'armée française; les Arabes et les Kabyles l'attaquèrent avec fureur. Ainsi commencèrent des hostilités qui, une fois engagées, ne s'arrêtèrent plus qu'à de courts intervalles. Nous eûmes à lutter contre une population heureuse d'avoir échappé au joug des Turcs, mais travaillée de ce besoin d'agitation qui suit les longues oppressions, et d'ailleurs animée contre les nouveaux maîtres d'Alger de toutes les antipathies et de toutes les haines qui tiennent à la différence de religion et de nationalité.

La violence de la tyrannie n'est pas la sauvegarde infaillible de l'ordre. Les Turcs avaient eu à lutter, dans la province d'Oran, contre de fréquentes révoltes, Meï-ed-Din, marabout vénéré et chef d'une famille puissante, préparait un nouveau soulèvement, lorsque Alger tomba entre nos mains. Après avoir détruit le gouvernement algérien, nous l'avions avec plus ou moins de bonheur remplacé dans le petit nombre des villes que nous occupions. Mais les tribus arabes, n'obéissant à personne, étaient plongées dans le chaos. Il n'est point de peuple qui ne préfère le pire des gouvernements au malheur de n'en n'avoir aucun. Meï-ed-Din le savait. L'autorité nouvelle dont les Arabes allaient bientôt sentir la nécessité, il résolut de la fonder sur les deux plus larges et les plus solides assises de tout gouvernement : la communauté de religion et de race. Trop vieux pour accomplir lui-même ce grand dessein, il le confia à son second fils, Abd-el-Kader, qu'une révélation divine lui avait désigné, disait-il, comme le chef

du peuple arabe, le prince des croyants, le sauveur du mahométisme.

A peine reconnu par quelques tribus de la province d'Oran, et entre autres par les deux plus puissantes, les Hachems, dont il était originaire, et les Beni-Amer, Abd-el-Kader resserra le blocus d'Oran. La garnison française n'avait encore tenté que de prudentes sorties en dehors des remparts. Un nouveau commandant, le général Desmichels, osa faire une campagne; il occupa le port d'Arzew ainsi que la ville de Mostaganem, et battit Abd-el-Kader dans plusieurs rencontres.

Le général Desmichels, vieux soldat de l'armée d'Égypte, rassasié de combats, sachant se battre à propos (il venait de le prouver), mais âme honnête, incapable de prolonger les hostilités par ambition personnelle, voulut atteindre, pour nous servir de ses propres expressions, « un but non moins noble que la guerre, mais plus utile à l'humanité, plus digne aussi de la mission qui lui était confiée, celui de la pacification du pays[1]. » Le feudataire habile, puissant et loyal que le maréchal Clausel avait pensé trouver parmi les princes de Tunis, le nouveau commandant d'Oran crut le découvrir dans Abd-el-Kader. « L'esprit élevé de ce jeune chef, son énergie, la grande influence qu'il exerçait sur les Arabes par sa naissance, par le respect dont il était entouré en sa qualité de marabout et par la vénération attachée au nom de son père, » tous ces mérites et tous ces avantages avaient fixé le choix du général français, qui, après l'avoir accablé de la supériorité de ses armes, n'éprouvait nul embarras à lui offrir la paix. Abd-el-Kader, vaincu, ne se fit pas longtemps prier pour signer un traité plus profitable que la victoire elle-même.

Déjà maître de Mascara et de Tlemsen, sauf la citadelle, il avait fait reconnaître son pouvoir religieux par la plupart des tribus de la province; mais les Douairs et les Smélas, qui, sous les Turcs, formaient le *maghzen*, refusaient d'accepter sa loi et de lui payer l'impôt. Leur chef, Mustapha-ben-Ismaël, Turc d'origine, après nous avoir fait la guerre pour son propre compte et s'être mis un moment à la suite d'Abd-el-Kader contre certaines tribus afin de satisfaire des inimitiés personnelles sur des ennemis communs, s'abandonna bientôt à sa jalousie envers cet ambitieux, à son mépris inné pour ce parvenu sorti d'une race qu'il considérait comme inférieure. Attaqué par Abd-el-Kader, il le battit avec délices, lui tua trois cents quarante de ses meilleurs soldats, lui prit ses drapeaux, ses tambours, sa musique, ses tentes, ses propres chevaux, ses selles et ses mulets chargés de bagages. L'émir eut deux chevaux tués sous lui et fut réduit, dans sa détresse, à enfourcher un âne pour s'esquiver nuitamment. « Le vois-tu, écrivait Sidi-Mazary, « l'un des vainqueurs, au général Desmichels; le vois-tu fuyant sans selle

[1] *Oran sous le commandement du général Desmichels.* Paris, 1835.

« et sans bride sur cette monture! Nous sommes partis sains et saufs « et enrichis. Dieu soit loué!

L'influence d'Abd-el-Kader faillit être renversée par ce désastre. C'en était fait de sa fortune si le général Desmichels, esclave du traité qu'il avait conclu, et craignant, pour répéter ses propres paroles, qu'Abdel-Kader ne se « laissât aller aux impressions du moment et qu'il ne compromît ainsi *une puissance créée par nous*, ne lui avait écrit pour l'encourager et pour lui faire comprendre qu'avec la protection de la France il ne devait désespérer de rien. » Il lui fit délivrer quatre cents fusils et plusieurs quintaux de poudre, lui promit son concours et lui traça le plan de campagne qu'il devait suivre.

Une intervention directe des troupes françaises en faveur de notre allié l'eût tiré du péril présent, mais au dépens de l'avenir. Elle eût constaté aux yeux des indigènes l'insuffisance de ses ressources personnelles. Le général Desmichels ne prit pas l'offensive contre les ennemis d'Abd-el-Kader, qu'il considérait comme ceux de la France; il se contenta de les inquiéter en plaçant à Misserghin un camp d'observation.

Abdel-Kader osa remonter à cheval; il suivit les habiles conseils de son Mentor et fit payer cher aux Douairs, aux Smélas et à leurs alliés la joie insultante de leurs premiers succès. Habitué à voir le troupeau de ses partisans grossir ou diminuer selon le souffle des événements, le prince des croyants fut surpris, et reconnaissant d'avoir trouvé dans le général français un allié dont la fidélité ne dépendait pas des circonstances; il parut décidé à contracter avec la France l'amitié la plus étroite. Il demandait à envoyer un ambassadeur au roi des Français et à le faire escorter par les fils ou les plus proches parents des personnages les plus considérables de la province, afin de les compromettre, disait l'émir, aux yeux des fanatiques. Il s'était mis à l'école de notre civilisation; les officiers français qui résidaient auprès de lui, à Mascara, avaient peine à satisfaire l'ardeur studieuse de ce brillant élève, qui fit trop tôt et trop longtemps l'école buissonnière. Abd-el-Kader sollicita l'autorisation d'entretenir à ses frais, à Marseille, une pépinière d'Arabes dont il voulait faire des chefs d'atelier et les contre-maîtres des manufactures et des usines africaines.

La conduite de l'émir répondait à ses paroles; il accédait à tous les bons conseils du général Desmichels, et s'appliquait à réformer, en imitant nos lois, les vices de la société arabe. Les juges indigènes vendaient scandaleusement la justice; l'émir ordonna que les cadis et les muphtis recevraient, de ses propres mains, un traitement fixe, et que les justiciables n'auraient plus à leur offrir des présents corrupteurs. Le patrimoine des orphelins était au pillage; l'administration en fut sévèrement régularisée. En 1834, le gouvernement français son-

geait à intervenir en Espagne; Abd-el-Kader, trop pauvre pour entretenir loin de son territoire un corps de troupes, mais avide de donner à la France les preuves les plus éclatantes de son bon vouloir, proposa de nous fournir, pour cette expédition, et de mettre à notre solde deux à trois mille cavaliers. Peu s'en fallut qu'il ne ménageât aux fils des anciens dominateurs de l'Espagne cette humiliation profonde de revoir les murs de Séville et de Cordoue sous les drapeaux et aux gages des chrétiens. Ce n'était pas assez d'une alliance politique scellée par tant de témoignages; Abd-el-Kader, raconte le général Desmichels[1], voulut donner lui-même un grand exemple. Il me fit exprimer « par son ami Ben-Harasch le désir qu'il avait de se marier à une Française, et, afin qu'elle pût suivre sa religion, une chapelle aurait été construite à la casbah de Mascara, desservie par un aumônier. Cette église, disait-il, servira aux chrétiens que des missions politiques ou des affaires particulières appelleraient dans cette résidence. »

Ces projets de mariage entre prince africain et princesse ou femme française ne sont pas sans antécédents. L'empereur du Maroc, Muley-Ismaël, sur la relation que son ambassadeur lui avait faite de la façon galante dont une des filles de Louis XIV, mademoiselle de Blois, dansait le menuet, lui avait fait demander très-sérieusement la main de cette princesse. On ne dit pas qu'Abd-el-Kader porta si haut ses vues; mais, dans quelque condition de la société française qu'il eût choisi la jeune chrétienne qu'il voulait épouser, il ne pouvait pas donner de gage plus hardi, on pourrait dire, au point de vue musulman, plus cynique, de son entraînement vers la France. Le général Desmichel n'avait qu'une inquiétude, c'était de ne pas avoir procuré assez de puissance à cette amie enthousiaste des institutions, des idées et des mœurs françaises; il usait de son crédit pour étendre sur la province d'Alger l'empire d'Abd-el-Kader; mais le comte d'Erlon, gouverneur de l'Algérie, ne partagea pas la confiance du commandant d'Oran. Celui-ci demanda son rappel, et fut remplacé par le général Trézel, brave et malheureux champion d'une politique mieux avisée.

La première alliance conclue entre la France et Abd-el-Kader fut rompue. L'émir n'avait pas su garder à son service les Douairs et les Smélas; ils s'étaient révoltés contre lui et étaient venus se jeter aux pieds du général Trézel, nous offrant, en échange de notre protection, leur habitude séculaire de la guerre indigène, un grand prestige militaire et la carte du pays. Le général Trézel leur tendit la main, et, par le traité du Figuier (16 juin 1834), les prit à la solde de la France. Ils devinrent dès lors de valeureux et fidèles auxiliaires de notre armée. Leur chef, Mustapha-ben-Ismaël, très-supérieur au régime turc

[1] *Oran sous le commandement du général Desmichels*, p. 176.

dont il fut l'instrument, avait été surnommé par les Arabes, aux temps de sa pleine puissance, Mustapha *la Justice*. Il mourut dans nos rangs, revêtu, pour l'avoir mérité, du titre de général français.

La guerre ne tarda pas à éclater entre Abd-el-Kader et le général Trézel, qui se mit en marche sur Mascara. Ne connaissant point le terrain, trompé ou trahi par ses guides, se défiant malencontreusement des Douairs qui voulaient le remettre dans le bon chemin, accablé par le nombre des ennemis, le général Trézel essuya un grave échec dans les marais de la Macta, passage dangereux où six mille Espagnols avaient, dans les guerres du seizième siècle, péri jusqu'au dernier homme. On dédaignait trop Abd-el-Kader après avoir tant favorisé ses progrès. « Pour lutter avec lui, il fallait déjà un corps d'armée, et le général Trézel n'avait qu'une garnison [1]. »

L'affront de la Macta fut vengé par le maréchal Clausel, qui reçut une seconde fois, en 1835, le commandement de l'Algérie. Accompagné du duc d'Orléans, qui fit dans cette campagne ses premières armes en Afrique, il poussa jusqu'à Mascara une course victorieuse et incendia les faubourgs de la capitale de l'émir. Les Koulouglis, réfugiés dans la citadelle de Tlemsen, imploraient la protection de la France; ils l'obtinrent et furent placés sous la sauvegarde du capitaine du génie Cavaignac, qui, bientôt assiégé par les Maures de la ville et les Arabes du dehors, manquant de vivres, abandonné à ses propres ressources, communiqua à sa petite troupe sa constance stoïque et se tira avec honneur de la double épreuve des privations et du péril. Le maréchal Clausel gâta ses succès par un fâcheux ressouvenir des licences tolérées par le vieux droit de la conquête, il frappa une contribution de guerre sur les Koulouglis de Tlemsen : mesure impolitique qui semblait mettre à prix la protection de la France. Les procédés turcs employés pour lever ce tribut suranné soulevèrent en France, dans la Chambre des députés et dans la presse, une vive répulsion. Un parti antialgérien, qui maudissait le don de la Restauration en haine des donateurs, prit prétexte de la contribution levée à Tlemsen pour diffamer le but et les allures de la guerre d'Afrique. Mais, en somme, le contrôle sévère de l'opinion publique, importun à ceux qui avaient voulu perpétuer les abus des guerres barbares, humanisa et moralisa la conquête, dont nous continuerons à noter les dates principales.

AMÉDÉE HENNEQUIN.

[1] *Notice historique sur le maghzen d'Oran*, par M. Walsin Esterhazy, colonel du 2e régiment de spahis. Oran, p. 39.

ÉTUDE

SUR LA VIE PRIVÉE

DE

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, MARQUISE DE MAINTENON

Lettres historiques et édifiantes de madame de Maintenon, adressées aux dames de Saint-Louis, publiées pour la première fois par M. Th. Lavallée. Paris, 1856. Charpentier. 2 vol. in-12.

A la page 1220 du roman de *Clélie*, publié en 1658, on lit ce qui suit :

« Dès la pointe du jour, le temple de la Fortune fut ouvert pour ceux qui voudraient consulter les sorts... Bientôt on entendit quelque rumeur vers la porte, où l'on vit une petite machine peinte et dorée, couverte d'une espèce de petit dais. Elle était environnée de rideaux et portée par deux esclaves. Sur le haut de ce dais était le portrait d'un jeune homme beau et bien fait; il avait le visage rond, les yeux bleus, fins et agréables, le teint incarnat et la physionomie enjouée et spirituelle. Au bas de ce portrait, on voyait ces vers :

« Si quelqu'un veut savoir quelle est mon aventure,
Je n'ai plus rien de ma peinture,
Et, par l'ordre du sort dont tout subit les lois,
Je ne suis plus celui celui que je fus autrefois;
Mille et mille douleurs me font toujours la guerre,
Mais, malgré leurs efforts, je vis toujours en paix,
Et de ce triste lieu, d'où je ne pars jamais,
Je vois voler mon nom aux deux bouts de la terre. »

« La nouveauté de cette machine ayant surpris tout le monde, deux sacrificateurs qui étaient aux portes du temple voulurent empêcher de passer les esclaves qui la portaient, voulant que celui qui était dedans descendît pour entrer dans le temple. Mais, un moment après, on vit entr'ouvrir un peu un rideau et l'on entendit une voix qui, ayant quelque chose d'éclatant, parlait avec impétuosité : « Non, non, dit cet inconnu, n'entreprenez point de me « faire descendre, car vous n'en viendriez point à bout; et, comme l'on voit des « gens de haute qualité entrer en chariot dans les cours des palais des rois, j'ai « le privilége d'entrer en machine dans les chambres des reines et dans les

« temples; car, afin que vous me connaissiez bien, je suis le premier malade « du monde et le seul qui ait pu réconcilier la douleur avec la joie. » Cet inconnu dit cela d'un ton de voix si fier, qu'il imposa silence aux sacrificateurs. Ils laissèrent enfin entrer la machine, qui attira les yeux de tout le monde. Il est vrai qu'un moment après on ne la regarda plus, parce que l'on vit paraître une si belle personne, qu'elle attira tous les regards; on connut bien, par la livrée des esclaves qui la suivaient, qu'elle devait être femme de celui qui était dans la machine. Elle était jeune, admirablement belle et fort bien faite; elle se nommait Lyrianne, elle était d'une naissance fort noble, et, la fortune ayant été contraire à ses parents, elle avait été dès son enfance emmenée par eux au fond de la Lybie, d'où elle était revenue si belle et si charmante, qu'on ne pouvait presque rien lui comparer sans lui faire tort. Lyrianne était grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très-agréables, le nez très-bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué et modeste; et, pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, elle avait les plus beaux yeux du monde. Ils étaient noirs, brillants, doux, passionnés et pleins d'esprit; leur éclat avait je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer; la mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent presque toujours, l'enjouement s'y faisait voir à son tour avec tous les attraits que la joie peut inspirer, et l'on peut assurer enfin, sans mensonge, que Lyrianne avait mille appas inévitables. Au reste, son esprit était fait exprès pour sa beauté, c'est-à-dire qu'il était grand, agréable et bien tourné; elle parlait juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation; elle savait le monde et mille choses dont elle ne se souciait pas de faire vanité. Elle ne faisait pas la belle, quoiqu'elle le fût infiniment; de sorte que, joignant les charmes de la vertu à ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvait dire qu'elle méritait toute l'admiration qu'on eut pour elle dans le temple de la Fortune lorsqu'elle y entra. »

Au premier de ces portraits, tracés par mademoiselle de Scudéry, l'on reconnaît encore aisément le pauvre et spirituel Scarron,

Scarron, par la grâce de Dieu,
Malade indigne de la reine[1];
Cependant ce malade exerce
Sa charge avec intégrité....
Il se fait gloire de sa peine,
Et l'on peut jurer sûrement
Qu'aucun officier de la reine
Ne la sert si fidèlement.

Mais qui devinerait aujourd'hui sous les traits charmants de Lyrianne la personne qui fut plus tard la marquise de Maintenon? Si l'on cherche à se représenter la compagne des dernières années de

[1] La reine mère, Anne d'Autriche. Il en recevait une pension en cette qualité.

Louis XIV, on n'imagine d'abord, comme dit Saint-Simon, « que coiffes et écharpe noire ; » puis, sous ces coiffes et cette écharpe, une figure sévère et chagrine, portant les signes d'une vieillesse prématurée. Il est ainsi des personnages que l'imagination populaire a doués d'une physionomie immobile, drapés dans des vêtements uniformes, mis à une place déterminée, et dont elle se fait des types qui lui représentent invariablement la même idée. Depuis longtemps elle a personnifié dans madame de Maintenon la dévotion ambitieuse, acariâtre et hypocritement exagérée, et, comme un tel caractère ne saurait convenir à un jeune et joli visage, elle en a logiquement conclu que madame de Maintenon avait toujours été vieille, sombre et déplaisante.

Aussi bien l'oubli de sa beauté est-il la moindre des injures faites à la mémoire de cette femme célèbre. Il est peu de personnages historiques qui aient été en butte à des accusations aussi multipliées; attaquée dans sa vie publique et dans sa vie privée, elle s'est vue chargée de toutes les fautes et de tous les malheurs de la fin du grand règne : persécutions religieuses, désordres intérieurs, défaite de nos armées, abaissement de l'esprit public! Son cœur a été méconnu, sa bonne foi suspectée, son honneur même outragé. Faut-il s'en étonner? Les grands, jaloux de sa fortune extraordinaire; le peuple, égaré par la misère et habitué à faire remonter aux personnes en faveur les prodigalités du prince; les libertins, gênés par l'austérité de sa conduite; les philosophes, ennemis de l'Église qu'elle servait, tous ne devaient-ils pas saluer sa chute comme un événement heureux et justifier leur joie par leurs calomnies? Au milieu de ce concert, une voix pourtant se fit entendre, qui, par une parole bien simple, la vengea de ces outrages : « Elle a fait du bien à tout le monde, dit le duc d'Orléans, tant qu'elle a pu et n'a jamais fait de tort à personne. » Mais cette voix, quelle que fut alors son autorité, fut bientôt étouffée, et le jugement de la postérité est resté celui de l'opinion publique en 1715.

Madame de Maintenon devait s'y attendre; car, au temps même de sa puissance, les libelles diffamatoires ne l'avaient point épargnée.

« Je reçois tous les jours, disait-elle en 1700 aux dames de Saint-Louis, des lettres, non-seulement du style de la personne que connaît ma sœur de Butery qui me demandait si je n'étais pas lasse de m'engraisser en suçant le sang des pauvres, et ce que je voulais faire du bien que j'amassais étant si vieille? J'en reçois qui vont encore plus loin, et qui me mandent les choses les plus injurieuses; quelques-unes même me donnent avis qu'on me doit assassiner; mais tout cela ne me fait rien : il me semble qu'il ne faut pas beaucoup de vertu pour n'avoir nul ressentiment de ces sortes de contradictions. Je répondis il y a quelque temps une chose assez plaisante à une pauvre femme qui vint me trouver comme j'étais environnée de plusieurs personnes de la cour, pleurant et criant que je lui fisse rendre justice. Je lui deman-

dai quel tort elle avait reçu. — C'est, dit-elle, qu'on m'a dit des injures, et j'en demande une réparation.—Des injures, lui dis-je, mais nous en vivons ici, nous autres[1]! »

Elle savait en effet se mettre fort au-dessus des médisances et des calomnies; « laissant à la providence de Dieu le soin de sa réputation, » elle recommandait à ses amis de ne s'en pas inquiéter; elle leur montrait tout ce que l'on publiait contre elle, s'en amusait, en riait avec eux, et trouvait sa conscience trop pure pour se préoccuper autrement de pareilles misères.

Mais devons-nous partager cette indifférence dédaigneuse et laisser passer sans la combattre une opinion erronée, flétrissant une personne dont l'influence sur les affaires publiques fut si grande et si longue, alors que nous avons la possibilité de laver sa mémoire et de lui rendre justice? Nous ne le pensons pas. D'abord parce que c'est un devoir et presque un besoin de la conscience d'arracher à la calomnie son masque, alors surtout qu'une femme est sa victime; et puis si on considère que cette femme tant insultée fut la compagne et l'amie du grand roi pendant les trente dernières années de sa vie, qu'elle consola son âme attristée, mais non abattue, par les revers de ses armes, les souffrances de son peuple et les pertes cruelles de sa famille, n'est-il pas doux pour ceux qui ont gardé le respect des choses passées, qui voient dans Louis XIV le plus illustre représentant d'une dynastie à qui la France doit tout ce qu'elle a de puissance durable et de gloire fructueuse, n'est-il pas doux de pouvoir affirmer que cette femme d'un noble cœur et d'une haute intelligence fut digne d'une si grande amitié et d'une si glorieuse mission?

Nous ne prétendons pas cependant parler ici de sa vie publique et discuter les événements de la fin du règne de Louis XIV; ce serait aborder de front la position que nous voulons enlever et nous exposer à découvert à tous les efforts d'adversaires trop puissants pour reculer devant nous. Nous préférons prendre un circuit, afin d'arriver plus sûrement à notre but : sans nous occuper de la conduite politique de madame de Maintenon, nous ferons connaître sa personne et son caractère; nous la montrerons telle qu'elle fut dans son intérieur, dans sa vie privée. Et là nous espérons pouvoir ainsi faire partager à nos lecteurs notre profonde et respectueuse admiration pour les vertus de son cœur et les qualités éminentes de son esprit; la leur présenter comme la dernière et la plus noble figure de cette galerie des femmes du dix-septième siècle qui semblent reprendre de nos jours leur éclat et leur prestige. Et, quand nous serons parvenu à leur faire aimer et estimer

[1] *Lettres*, t. II, p. 77.

Françoise d'Aubigné, peut-être se demanderont-ils s'il est possible que madame de Maintenon ait joué sur la scène politique le vilain rôle que l'opinion populaire lui assigne, et que, jusqu'à ces derniers temps du moins, l'histoire, plus partiale qu'on ne le dit communément, lui avait conservé [1]. Otons-lui donc ces coiffes et ces écharpes dont Saint-Simon l'affuble si tristement; cette dévotion mesquine, tyrannique et fausse, cet esprit étroit et obstiné, cette ambition jalouse et méchante, cette sécheresse de cœur se cachant sous une parole habile et calculée, tout cet attirail enfin qui fait d'elle la personne la plus détestable du monde; pour lui rendre la piété profonde et simple, l'intelligence aimable et élevée, l'esprit fin et plein de grâce, le cœur tendre et sincère, toutes ces vertus enfin et tous ces charmes qui se reflétaient en 1658 sur le visage doux et mélancolique dépeint par mademoiselle de Scudéry, et que nous allons retrouver dans les pages précieuses que les dames de Saint-Louis nous ont conservées et transmises.

C'est en effet d'après la correspondance, récemment publiée par M. Théophile Lavallée, de madame de Maintenon avec les dames de la maison de Saint-Cyr, que nous devons accomplir notre dessein. Madame de Maintenon vivait avec ces dames dans la plus parfaite intimité, elle leur parlait à cœur ouvert, sans arrière-pensée, comme une mère parlant à ses *chères filles;* il est donc impossible de puiser à une source plus pure et plus limpide : l'âme de madame de Maintenon s'y réfléchit comme dans un miroir. Cette correspondance, recueillie avec soin après sa mort et depuis bien souvent relue et recopiée à Saint-Cyr, n'était sortie de cette maison que pour s'enfouir dans les archives de la ville de Versailles, d'où M. Théophile Lavallée l'a, pour ainsi dire, exhumée. Elle s'étend de l'année 1680 à l'année 1719; elle se compose de près de quinze cents pièces, dont l'éditeur toutefois n'a publié qu'une partie; toutes en effet n'offrent pas le même intérêt; beaucoup ne renferment que des détails familiers qui fatigueraient le lecteur; il faut même s'armer d'un peu de patience pour lire tout d'une haleine celles qui composent les deux volumes imprimés sous le titre de *Lettres édifiantes et historiques;* mais on est singulièrement récompensé de la peine que l'on a prise par la connaissance intime que l'on fait avec la véritable madame de Maintenon. Plus que personne, M. Théophile Lavallée a subi l'influence de cette intimité; car, avant de connaître ces lettres, il était pour leur auteur un juge bien sévère

[1] Le beau livre de M. le duc de Noailles, dont le *Correspondant* publiait naguère un fragment, est le premier écrit où pleine justice ait été rendue à madame de Maintenon. Malheureusement la cause qu'il plaide si brillamment est loin d'être gagnée devant l'opinion.

et bien prévenu[1], tandis qu'à présent madame de Maintenon n'a peut-être pas de plus fervent chevalier. Ses ennemis lui ont reproché bien amèrement les conversions qu'elle a faites de son vivant; que diront-ils en voyant son influence s'étendre ainsi jusqu'à notre siècle? Pour nous, remercions M. Théophile Lavallée d'avoir de si bonne grâce confessé l'erreur de son premier jugement; remercions-le d'avoir réparé le mal qu'il avait fait à madame de Maintenon en la frappant des sévérités d'une plume érudite; remercions-le d'avoir pu se réfuter et se vaincre lui-même, tâche difficile pour tout autre et qu'il a si bien remplie dans sa belle *Histoire de Saint Cyr*, dont nous invoquerons souvent le témoignage, et dans le commentaire qui accompagne la correspondance que nous examinons.

Madame de Maintenon ne parvint à la cour que dans un âge déjà mûr, à quarante-cinq ans; jusque-là elle avait vécu dans le monde de Paris, et les événements singuliers de son enfance et de sa jeunesse avaient eu sur le développement de son caractère une influence trop grande pour qu'il nous soit possible de ne pas les rappeler. Les *Lettres édifiantes* nous donneront d'ailleurs des détails curieux et nouveaux, puisque madame de Maintenon entretenait parfois les dames de Saint-Louis des premiers temps de sa vie.

A l'époque où mademoiselle de Scudéry parlait d'elle en des termes si flatteurs, elle était depuis quatre ans déjà la femme de Scarron. Nous connaissons de reste le célèbre poëte et la compagnie très-spirituelle, mais très-relâchée, dont il s'était entouré.

Toute autre que Françoise d'Aubigné eût certainement succombé à une si rude épreuve; « mais les malheurs de sa famille, les vicissitudes de sa vie à peine commencée et l'incertitude de son avenir avaient hâté pour elle le temps de la maturité et de la réflexion et jeté comme une teinte de gravité sur sa jeunesse. »

Elle reconnut aussitôt les dangers de sa situation et comprit que, pour conserver sa dignité près d'un mari infirme et dans une société où sa beauté ne pouvait manquer d'obtenir les plus grands succès, il lui fallait éviter avec le soin le plus scrupuleux tout ce qui pouvait porter atteinte à sa réputation; mais, comme, d'un autre côté, il y avait en elle un besoin naturel de briller et de plaire, elle voulut, pour y parvenir, que sa vertu fût douce et indulgente. Cette conduite lui réussit à merveille.

Quoiqu'elle montrât sans cesse la tolérance la plus aimable, le ton de cette société changea bien vite au contact de son esprit et de sa grâce; elle y attira les femmes les plus distinguées de son temps et sut y régner sans conteste et sans rivale. « C'était, dit-elle, une

[1] Voyez *Histoire des Français* de M. Lavallée, t. III, p. 267.

amitié d'estime et générale. Je ne voulais pas être aimée en particulier de qui que ce soit, je voulais l'être de tout le monde, faire dire du bien de moi, faire un beau personnage et avoir l'approbation des honnêtes gens : c'était là mon idole. »

Mais celui qui courba le plus complétement la tête sous l'empire de cette fée charmante, ce fut Scarron lui-même! Elle lui témoigna tant d'affection, de respect et d'indulgence; elle fut son amie, sa servante et son écolière... tout ce qu'elle pouvait être! Sa compagnie était si douce pour lui, qu'il ne voulait pas s'en séparer; il se plaisait à développer les qualités brillantes de son esprit, à lui apprendre l'italien, l'espagnol et le latin; à lui lire ses ouvrages et même à la consulter; de son côté, elle réussit là où la douleur elle-même avait échoué : elle parvint à inspirer à ce pauvre bouffon quelques bonnes et sérieuses pensées, et fut récompensée de ses soins et de son abnégation en commençant par lui la série de ses conversions.

Il mourut en 1660 en disant à sa femme ces nobles paroles : « Je vous laisse sans biens, la vertu n'en donne pas; cependant soyez toujours vertueuse! » A peu près à la même époque, madame Scarron, après avoir assisté à l'entrée de Louis XIV ramenant d'Espagne la nouvelle reine, écrivait à madame de Villarceaux : « La reine doit être bien contente du mari qu'elle a choisi. » Mais elle était encore bien éloignée du temps où elle devait venir occuper la place de Marie-Thérèse.

Elle restait, à vingt-cinq ans, veuve, orpheline, n'ayant pour toute fortune qu'une pension de deux mille livres qu'elle obtint de la reine mère, après la mort de Mazarin [1]. Sa situation était donc plus délicate encore qu'au temps où Scarron l'avait épousée. Mais, comme elle avait fait preuve d'une bonté touchante dans son intérieur, d'une vertu tout aimable dans le monde et d'un esprit charmant dans le commerce de ses amis, elle conserva toutes les relations qu'elle s'était créées dans le salon de son mari. Madame d'Albret la conduisit chez sa belle-sœur, madame de Richelieu, qui tenait alors la place de madame de Rambouillet; et, dans ce beau monde, si poli et si spirituel, elle fut bientôt recherchée et adulée comme la femme la plus à la mode et la plus distinguée; ses succès, racontés par madame de Sévigné et plusieurs de ses contemporains, ont été constatés par Saint-Simon lui-même :

[1] Mazarin lui avait d'abord méchamment refusé la continuation de la pension de son mari. « Comment se porte donc madame Scarron? avait-il demandé à la personne qui sollicitait pour elle. — Mais fort bien, monseigneur! — En ce cas, reprit-il, vous voyez bien qu'elle ne peut succéder à Scarron dans la charge de malade de la reine. »

« C'était une femme de beaucoup d'esprit, dit-il au milieu de ses injures ordinaires, que les meilleures compagnies, dont bientôt elle fit le plaisir, avaient fait polie et ornée de la science du monde... Une grâce incomparable à tout, un air d'aisance et toutefois de retenue, aidaient merveilleusement à ses talents, avec un langage doux, juste, en bons termes et naturellement éloquent et court. »

Madame Scarron restait fidèle au dernier conseil de son mari ; plus elle était pauvre, plus elle comprenait la nécessité de ne donner aucune prise à la médisance; c'était son orgueil :

« Il n'y a rien, dit-elle, que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour faire dire du bien de moi ; je me contraignais beaucoup, mais cela ne me coûtait rien, pourvu que j'eusse une belle réputation : c'était là ma folie; je ne me souciais point de richesses, j'étais élevée à cent piques au-dessus de l'intérêt, mais je voulais de l'honneur. »

Un grand seigneur très-riche, mais vieux et débauché, l'avait demandée en mariage au temps où elles se trouvait le plus gênée; ses amis la pressaient d'accueillir sa proposition : « Je respecte mon indigence, » répondit-elle en refusant.

Ce n'était pas seulement son orgueil d'honnête femme qui la soutenait ainsi, c'était surtout une piété ferme et sincère, croissant en elle à mesure que ses succès mondains augmentaient. Elle donnait aux pauvres le quart de ses revenus, s'enfermait avec les malades, essayait sur elle-même des remèdes nouveaux et dangereux. Le chagrin violent qu'elle éprouva à la mort de la reine mère (1666) et la perte de son modeste traitement augmentèrent encore sa dévotion ; elle se retira dans un couvent et prit un directeur, l'abbé Gosselin, brave homme, honnête et pieux, mais d'un esprit singulièrement étroit; — ancien capitaine de cuirassiers, qui voulait l'obliger à quitter le monde, à ne plus voir ses amis, à renoncer à ses charmes. Au grand déplaisir de l'hôtel d'Albret, elle paraissait disposée à suivre ses conseils, lorsqu'elle fit la connaissance de madame de Montespan.

Ce fut chez mesdames d'Heudicourt et de Monchevreuil, ses amies d'enfance; elle lui plut bien vite et put aisément obtenir d'elle, quoique cette dame ne fût pas encore en faveur, de demander au roi la continuation de sa pension. Ce service l'attacha davantage à sa belle protectrice, femme fort aimable et de beaucoup d'esprit, qui se lia bientôt d'amitié avec elle.

Quoique ce commerce se fût singulièrement refroidi lorsque madame de Montespan fut devenue toute-puissante, celle-ci songea d'abord à madame Scarron quand il fallut faire élever secrètement le duc du Maine et sa sœur aînée. Connaissant sa discrétion, son zèle et sa

bonté, elle parla d'elle à Louis XIV, et, quelques jours après, la nouvelle gouvernante fut installée, avec les deux enfants, dans une maison écartée près de Vaugirard.

« Cette sorte d'honneur assez singulier[1], » comme disait elle-même madame de Maintenon, semble aujourd'hui peu d'accord avec ses principes si scrupuleux : mais il faut se garder de juger les hommes et les choses avec les idées de son temps, si raisonnables qu'elles soient. Dailleurs, au dix-septième siècle, la majesté royale couvrait les fautes du prince et le mettait en dehors des lois communes; on louait chez lui ce que l'on eût blâmé chez ses sujets : déférence qu'il faut attribuer plus au respect qu'à la flatterie. Car ce n'était pas à la cour, où parfois apparaissait quelques velléités d'opposition et de blâme, que ce sentiment était le plus fort; c'était assurément parmi les classes inférieures, qui, à cette époque, par exemple, accueillaient les enfants non reconnus du roi et leur gouvernante avec l'enthousiasme qu'ils eussent montré au roi lui-même[2]. Cette déférence, excellente sans doute dans son principe, quelque dangereuses que pussent être les conséquences, détermina madame Scarron à accepter une position que tous ses contemporains considéraient comme une insigne faveur. Elle ne le fit cependant qu'après avoir nettement exprimé sa pensée. « Si les « enfants sont au roi, écrivit-elle au duc de Vivonne, chargé de la négo- « ciation, je le veux bien. Je ne me chargerais pas sans scrupule de « ceux de madame de Montespan. Ainsi il faut que le roi me l'or- « donne. Voilà mon dernier mot. » Louis XIV lui dépêcha Louvois pour lui porter ses ordres; cela ne lui suffit pas encore : elle voulut les recevoir du roi lui-même.

Madame Scarron s'en tint exactement aux devoirs de sa charge; elle éleva les enfants confiés à ses soins avec le plus grand zèle et le plus grand secret; mais elle n'alla que rarement à la cour, et ne s'occupa, en aucune façon, des affaires de madame de Montespan. « Je ne suis « jamais entrée dans ses commerces, disait-elle aux dames de Saint- « Cyr. » D'ailleurs, le roi ne l'aimait pas; « il ne me goûtait pas, disait- « elle encore, et d'abord il eut assez longtemps de l'éloignement pour « moi; il me craignait sur le pied de bel esprit, s'imaginant que j'étais « une personne difficile et qui n'aimait que les choses sublimes. » En effet, tous ses entretiens avec madame de Montespan étaient autant de sermons qui le mettaient fort en colère. « Un jour que madame d'Heu- « dicourt lui dit, en revenant d'une promenade où madame de Mon- « tespan et moi avions été avec elle, que nous avions parlé toutes deux

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 461.

[2] Voyez dans l'histoire de M. le duc de Noailles le récit du voyage de madame de Maintenon à Bagnères avec le duc du Maine, âgé de quatre ans.

« de choses si relevées qu'elle nous avait perdues de vue, cela déplut « si fort au roi, qu'il ne put s'empêcher de le remarquer, et je me « souviens qu'il fallut, pendant quelques jours, ne plus paraître devant « lui. » Si on en croit Saint-Simon, l'aversion du roi était même plus forte qu'elle ne le dit là, et s'accrut encore lorsqu'elle eut été installée à Versailles, après la reconnaissance officielle du duc du Maine.

Bientôt cependant le roi fut vaincu. Il trouva madame Scarron si remplie de cœur et de dévouement; il la vit si affligée à la mort de la sœur du duc du Maine, si attentive auprès de ce jeune prince contrefait et continuellement malade, qu'il se laissa fléchir, lui pardonna son bel esprit, et l'aima pour l'amitié qu'elle portait à ses enfants. Puis peu à peu il prit plaisir à sa société, goûta l'élévation de ses pensées, la grâce de ses discours, et sans doute aussi les charmes de sa personne, si bien que cette amitié lui devint nécessaire et qu'il ne put s'en passer[1].

Nous n'avons pas le dessein de raconter ici l'histoire de la disgrâce de madame de Montespan, et de discuter la part que madame de Maintenon y prit. Il est certain que cette part fut grande, et que, indirectement par la séduction qu'elle exerçait sur Louis XIV, directement même par ses conseils multipliés, elle prépara et amena cette rupture. Mais il est nécessaire que nous expliquions sa conduite; ceux qui lui donnent pour mobile l'ambition vulgaire de supplanter une rivale se trompent grossièrement sur son caractère et sont d'ailleurs démentis par les faits. Succéder à madame de Montespan était si loin de sa pensée, que son premier acte, après la disgrâce de celle-ci, fut de réconcilier le roi avec la reine, encore vivante à cette époque. Elle montra d'ailleurs trop de désintéressement durant tout le cours de sa vie pour qu'il soit permis de lui prêter autre chose qu'un soin raisonnable de ses intérêts personnels. Nous verrons tout à l'heure de quelle retenue et de quelle modestie elle fit preuve quand elle fut devenue la femme légitime du plus grand des princes. Elle n'avait pas non plus l'ambition de gouverner le roi; car, quelle que fût son influence, elle se tint constamment à l'écart, dans une réserve prudente, et n'affecta jamais le ton et les manières d'une favorite toute-puissante. Or qu'est-ce que l'ambition, alors qu'elle dédaigne tous les avantages du pouvoir?

Si ce ne furent l'ambition ni l'intérêt qui inspirèrent sa conduite, quels en ont donc été les mobiles? Madame de Maintenon, nous l'avons dit, était d'une piété sérieuse et profonde, et si, par respect pour le roi, elle se résignait à devenir le témoin de ses désordres, elle avait l'âme trop haute pour s'en rendre la complice. Elle en était d'autant plus

[1] Ce fut alors que le roi donna à madame Scarron la terre de Maintenon, qu'il érigea en marquisat pour elle.

affligée qu'elle avait pour la personne du monarque une affection respectueuse et une admiration profonde. Elle ne pouvait se consoler de voir un si grand prince s'écarter comme il le faisait des voies de son salut, et donner à son peuple des exemples qui ne pouvaient manquer d'être suivis. Quoi de plus naturel alors que la pensée de travailler à sa conversion? Elle n'en eut assurément pas d'autre; et cette pensée s'empara si fortement de son esprit, qu'elle crut y reconnaître la volonté divine et se persuada qu'elle était appelée à être l'instrument du salut du roi :

« Je commençai à voir qu'il ne me serait pas impossible d'être utile au salut du roi, disait-elle à Saint-Cyr [1]; je commençai à être convaincue que Dieu ne me retenait à la cour que pour cela, et je bornai là toutes mes vues. »

Ses directeurs la fortifiaient dans ce dessein, et la soutenaient de leurs conseils quand elle se laissait effrayer par les obstacles qu'elle rencontrait.

« Je ne puis croire, lui écrivait l'évêque de Chartres, qu'un homme de tant de prières, à qui Dieu a donné une amie si fidèle et si chrétienne, comme par un miracle, ne devienne à la fin un homme nouveau. Ne vous découragez donc pas; travaillez en paix, avec circonspection, mais sans relâche, à cette œuvre excellente que Dieu vous a confiée... Ne vous faites pas de règles avec lui; quoique votre piété l'éloigne, ne vous éloignez pas... Il faut qu'il passe par le scandale de cette vertu qui lui est si nouvelle avant qu'il se puisse apprivoiser à en connaître le prix [2]. »

Pour atteindre le but qu'elle se proposait, madame de Maintenon eut à vaincre de terribles résistances, et madame de Montespan, soutenue par Louvois, ne céda qu'à la dernière extrémité. Faut-il, comme voudrait bien le faire Saint-Simon, s'attendrir sur le sort de celle-ci et plaindre sa défaite; accuser celle qui l'éloigna d'ingratitude et de perfidie? Madame de Maintenon n'avait pas oublié les bienfaits de son ancienne protectrice; elle n'avait pas oublié l'affection qu'elle lui avait portée, et ne croyait pas pouvoir lui en donner une preuve meilleure que de la ramener au respect de ses devoirs, en la tirant d'un scandale encore plus grave pour elle que pour le roi. Peut-être nos lecteurs seront-ils de son avis, surtout quand ils auront appris d'elle-même le secret de sa conduite.

[1] « Elle était persuadée que c'était pour cela que Dieu avait conduit les choses au point où elles en étaient. » (*Mémoires de mademoiselle d'Aumale*).

[2] *Lettres édif.*, t. II.

Un jour, à Saint-Cyr, parlant aux demoiselles du plaisir de vivre avec ses amis, elle s'arrêta pour dire tout bas à la maîtresse :

« Il y a cependant une maxime d'un auteur païen que je trouve bien dure : c'est d'agir avec ses amis comme si l'on était assuré qu'ils deviendront un jour nos ennemis. Je me contenterais, ce me semble, de ne leur rien laisser voir de mauvais en moi..... Madame de Montespan et moi, par exemple, nous avons été les plus grandes amies du monde ; elle me goûtait fort, et moi, simple comme j'étais, je donnais dans cette amitié. C'était une femme de beaucoup d'esprit et pleine de charmes ; elle me parlait avec une grande confiance et me disait tout ce qu'elle pensait. Nous voilà cependant brouillées, sans que nous ayons eu dessein de rompre. Il n'y a pas eu assurément de ma faute de mon côté, et, si cependant quelqu'un a sujet de se plaindre, c'est elle; car elle peut dire avec vérité : C'est moi qui suis cause de son élévation ; c'est moi qui l'ai fait connaître et goûter du roi : puis elle devient la favorite et je suis chassée. D'un autre côté, ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du roi aux conditions que je l'ai acceptée? ai-je tort de lui avoir donné de bons conseils, et d'avoir tâché autant que je l'ai pu de rompre ses commerces? Mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si, en aimant madame de Montespan comme je l'aimais, j'étais entrée d'une mauvaise manière dans ses intrigues, si je lui avais donné de mauvais conseils ou selon Dieu ou selon le monde; si, au lieu de la porter tant que je pouvais à rompre ses liens, je lui avais enseigné le moyen de se conserver l'amitié du roi, n'aurait-elle pas à présent de quoi me perdre si elle voulait se venger? Et ne pourrait-elle pas dire au roi : Cette personne que vous estimez tant me disait telle et telle chose ; elle me portait à cela, elle me conseillait de faire ainsi... Je disais, il y a bien des années, à M. de Barillon, qu'il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort, et de se conduire toujours et avec toutes sortes de personnes d'une manière irréprochable... Il est toujours plus chrétien, plus vertueux, plus sûr et plus honorable de n'avoir fait qu'un beau personnage, et quand même il arriverait que l'on ignorerait éternellement la sagesse de notre conduite, je trouve que l'on doit compter pour beaucoup le bon témoignage que nous rend notre conscience. Puis en se levant elle dit aux demoiselles : Adieu, mes enfants; je suis obligée de partir pour Versailles ; mais je viens de donner à ma sœur de Saint-Périer un beau champ à vous instruire[1]. »

« Peu de gens, disait-elle encore, sont capables de croire que je « sois où je suis sans y être parvenue par une profonde habileté[2]. » Mais, en poursuivant ce qu'elle appelait sa *mission*, elle ne songeait guère à

[1] *Lettres*, t. II, p. 72 et suiv. — Madame de Maintenon, du reste, ne fut jamais ouvertement brouillée avec madame de Montespan ; elle continua de la voir, et celle-ci, touchée sur la fin de ses jours d'une piété sincère, lui pardonna sans doute d'avoir été la cause de sa disgrâce. Voyez à cet égard le remarquable fragment publié par M. le duc de Noailles dans le *Correspondant* du mois de novembre dernier.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 217.

sa propre élévation, et toute son habileté consistait à se laisser conduire par la Providence.

« Je n'ai point recherché ce qui m'est arrivé, ce que l'on ne pourra jamais croire; cependant rien n'est si vrai[1] ! »

Elle réussit au gré de ses espérances; le roi cessa de mener la vie déréglée qu'il avait eue jusqu'alors. Il se rapprocha de la reine; mais il ne voulut pas abandonner l'amie qui l'avait éclairé, et dont les conseils lui étaient trop précieux pour qu'il pût y renoncer. Il la retint à la cour et se chargea lui-même de sa fortune; si bien que madame de Maintenon, blâmant chez ses contemporains un travers qui n'appartient pas exclusivement à notre époque, pouvait dire en toute bonne foi : « Un des malheurs de notre siècle est que chacun veut s'élever « au-dessus de son état; vous me direz que j'en parle bien à mon aise; « mais Dieu sait si j'ai voulu m'élever[2]. »

Le principal attrait que la cour eut alors pour madame de Maintenon, ce fut de lui présenter le spectacle du bonheur de la reine, qui ne cessait de la remercier de lui avoir rendu l'affection de son époux[3]. Cette bonne princesse lui témoigna sa reconnaissance d'une façon délicate; en 1682, le jour de sa fête, elle lui fit présent de son portrait : « Le don que m'a fait la reine, disait-elle à ce sujet, est tout ce « qu'il y a de plus agréable pour moi depuis que je suis à la cour[4]. » Elle jouissait ainsi de son ouvrage; mais malheureusement sa satisfaction ne fut pas de longue durée : la reine mourut inopinément l'année suivante.

Le crédit de madame de Maintenon s'affermit de jour en jour. En 1684 ou en 1685, elle épousa secrètement Louis XIV, et pendant trente ans l'attachement du roi ne se démentit jamais. Nous n'avons pas à raconter l'histoire de cette union et à en discuter les conséquences politiques; nous allons, au contraire, quitter la cour et suivre madame de Maintenon dans la retraite qu'elle s'était choisie, et où elle passait tous les instants qu'elle pouvait dérober à son royal époux.

Elle ne fut pas en effet éblouie par son incroyable fortune. « Son mariage ne se manifesta par aucun signe extérieur et ne changea presque rien à sa position apparente, à ses habitudes ni à celles du roi. Sa modestie, sa réserve ordinaire, n'en furent point diminuées. Elle n'accrut point son domestique; elle ne se permit aucune espèce de luxe. Son ameublement et ses toilettes n'eurent de remarquable qu'une

[1] *Ibid.*, t. Ier, p. 312.
[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 272.
[3] Dieu a suscité madame de Maintenon pour me rendre le cœur du roi, disait la reine. (*Mémoires de mademoiselle d'Aumale*, cités par M. Lavallée.)
[4] *Lettres* à madame de Saint-Géran, 1er nov. 1682.

simplicité qui n'excluait pas un certain air de grandeur. Dans le monde et à la cour, elle eut toujours officiellement le rang que lui donnait son titre, et ne fut jusqu'à son dernier jour que la marquise de Maintenon[1]. » D'un mot elle caractérisait la position qu'elle s'était faite : « Je ne suis pas grande, je suis seulement élevée[2]. »

« Je remarque que les démarches que j'ai faites dans la piété, disait-« elle, ont toujours été à mesure que ma fortune est devenue meilleure. « Tous les degrés de faveur et de prospérité ont été suivis de quelque « avancement dans la dévotion[3]. » En même temps aussi s'augmentaient son éloignement pour le monde et son besoin d'isolement. « Je haïssais la cour, disait-elle après la mort du roi, et je n'avais jamais désiré d'y être[4]. » Elle se la représentait comme « ce monde si souvent maudit « de Dieu, ce monde pour qui Jésus-Christ ne voulut point prier la « veille de sa mort, où toutes les passions sont en mouvement, l'inté-« rêt, l'ambition, l'envie, le plaisir[5]. » Elle y voyait « des trahisons, « des bassesses, des ambitions démesurées ; d'un côté des envies « épouvantables, de l'autre des gens qui ont la rage dans le cœur, qui « ne cherchent qu'à se détruire les uns les autres; enfin mille mauvais « procédés, et tout cela souvent pour des bagatelles. Cela ne suffirait-il « pas, ajoutait-elle, pour me reléguer moi-même au bout du monde et « retourner à l'Amérique, si l'on ne me disait sans cesse que Dieu me « veut où je suis[6]? » En faisant la part de l'exagération dans ce tableau, tracé à une époque où madame de Maintenon avait le cœur déchiré par les malheurs de la guerre d'Espagne et les souffrances publiques, on voit cependant que les plaisirs mondains de la cour n'avaient pour elle aucun attrait, qu'elle en était au contraire lasse et dégoûtée, et l'on comprend le bonheur qu'elle éprouvait toutes les fois qu'il lui était possible de trouver un peu de calme et de repos.

Ce fut d'abord dans sa terre de Maintenon qu'elle allait se délasser des fatigues de la cour. Elle n'y voyait personne et jouissait à son aise de « son petit empire. » Elle y avait fondé un asile pour les vieillards, une manufacture de toiles et une école pour les enfants pauvres. Quand elle se trouvait au milieu de ses paysans, des vieillards qu'elle consolait, des enfants auxquels elle apprenait le catéchisme, sa joie était parfaite et rien n'y manquait. Elle était pour les pauvres gens d'une bonté et d'une patience sans égales, et trouvait plus de plaisir

[1] *Histoire de madame de Maintenon*, par M. G. Héquet, p. 185. (Ce volume est un excellent résumé de la grande *Histoire de M. le duc de Noailles.*)

[2] *Lettres édif.*, t. II, p. 277.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 319.

[4] *Ibid.*, t. II, p. 454.

[5] *Ibid.*, t. p. 155.

[6] *Ibid.*, p. 365. V. aussi p. 426.

à jouir de leur reconnaissance qu'à écouter les flatteries des courtisans.

Mais bientôt des soins plus importants réclamèrent tous ses loisirs. Vers 1685, elle avait recueilli à Ruelle quelques jeunes filles malheureuses, pour la plupart filles de protestants convertis; elle les faisait élever à ses frais par une religieuse ursuline fort intelligente et fort instruite, nommée madame de Brinon. Ce petit établissement prospéra; les solliciteurs vinrent de toutes parts en assiéger la généreuse protectrice, qui fut bientôt obligée d'acheter à Noisy une maison plus vaste pour y loger toutes ses petites écolières. Le roi voulut visiter cette maison, et il y trouva tout si bien ordonné, qu'il résolut de confier à madame de Maintenon l'exécution d'un projet qu'il avait conçu depuis quelques années.

Louis XIV, ennemi de tout ce qui portait ombrage à sa toute-puissance, n'aimait pas la noblesse comme corps politique ; il avait réussi à lui enlever son importance et son crédit auprès du peuple ; mais il aimait les nobles qui entouraient son trône, qui l'avaient si bien servi dans ses longues guerres, et dont beaucoup s'étaient ruinés à son service ; car il n'était ni méchant ni ingrat, et l'égoïsme du génie n'avait pas étouffé dans son cœur la bonté traditionnelle des Bourbons. Aussi, au temps où il fondait l'hôpital des Invalides pour ses vieux soldats, et des écoles militaires pour les fils de ses officiers malheureux, il songeait également à ouvrir une maison d'éducation pour les filles pauvres de la noblesse. Un autre motif l'y engageait encore. L'éducation que les femmes recevaient alors dans les couvents était loin d'être parfaite ; on leur laissait ignorer les choses les plus essentielles pour leur enseigner les pratiques d'une dévotion étroite et ridicule. Louis XIV n'aimait pas les couvents, et désirait améliorer l'éducation des filles. Dans cette pensée, il voulait créer un établissement sur lequel toutes les autres institutions ne manqueraient point de prendre modèle en le voyant l'objet de la faveur royale, et dont les élèves « multiplieraient dans la suite la bonne éducation qu'elles y auraient reçue[1]. »

Madame de Maintenon entra bien vite dans les vues du roi, et se dévoua tout entière à une œuvre qu'elle considéra comme un grand service rendu à l'Église et à l'État. Elle accepta la direction de l'institut des dames de Saint-Louis établies à Saint-Cyr, et crut expier sa haute fortune et sanctifier ses grandeurs en les consacrant au service de cette maison ; ce fut pour elle un moyen de salut dont elle remercia la Providence[2].

[1] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 14.

[2] Elle disait souvent en parlant aux dames du rôle qu'elle jouait à Saint-Cyr : « Ce personnage que Dieu me fait faire au milieu de vous. »

« Que ferais-je sans cette maison? disait-elle, je ne vivrais pas. Je crois que Dieu me l'a donnée non-seulement pour faire mon salut, mais pour mon repos; car elle ne me sert pas seulement à prier Dieu et à me recueillir, mais à me délasser : elle me fait oublier les autres affaires. Quand je suis ici et que je m'occupe, quand nous sommes en conseil ou que je parle à quelqu'un, je ne pense en vérité pas qu'il y ait une cour; ainsi je respire un peu[1]. »

En effet, Saint-Cyr ne fut pas seulement pour elle une occupation de tous les jours; il devint bientôt l'objet de sa prédilection. On peut dire en toute vérité que cette maison fut ce que nous nommons un intérieur pour cette femme aimante et bonne qui n'avait jamais connu les véritables joies de la famille.

Les dames et les élèves de la maison de Saint-Louis furent donc ses enfants; elle ne les nommait jamais autrement que *ses chères filles*, et les gouvernait bien plus en amie qu'en supérieure[2]. Toutefois, dans les premiers temps, son influence ne fut pas dominante; elle se vit obligée de se conformer aux volontés du roi, qui contrariaient secrètement les siennes. Louis XIV, en effet, voulait imprimer au nouvel institut ce caractère de grandeur dont il aimait à revêtir toutes ses créations; car il lui semblait que tout ce qui émanait de son gouvernement devait refléter l'éclat de la majesté royale. Il désirait que les jeunes filles fussent élevées comme des demoiselles appelées à figurer dans le grand monde, et que, par leur instruction, leurs talents et leur esprit, elles s'élevassent tellement au-dessus des autres femmes, qu'il fût impossible de ne pas admirer en elles les effets de la haute protection dont elles auraient été l'objet. Pour leur donner cette éducation brillante, il eût été maladroit sans doute de les confier à de bonnes et simples religieuses; il fallait mettre à leur tête des femmes de la société qui conservassent à Saint-Cyr leurs belles manières et leur bel esprit. Le père de la Chaise, consulté, connaissait trop bien l'esprit du roi pour être d'une autre opinion; ce qui fit qu'il exprima en très-bons termes une excellente pensée : « Des jeunes filles, disait-il, « seront mieux élevés par des personnes tenant au monde. L'objet de « la fondation n'est pas de multiplier les couvents, qui se multiplient « assez d'eux-mêmes, mais de donner à l'État des femmes bien éle- « vées. L'éducation, perfectionnée à Saint-Cyr, produira de grandes « vertus, et les grandes vertus, au lieu d'être enfermées dans les cloî- « tres, devraient servir à sanctifier le monde. » Restait à savoir si cette éducation, perfectionnée comme le voulait le roi, devait produire ces grandes vertus.

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 155.

[2] Voyez, pour tout ce qui concerne l'organisation et l'histoire de la maison de Saint-Louis, l'excellent livre de M. Th. Lavallée, que l'Académie a couronné cette année même.

En attendant, on s'empressa de se conformer à ses idées; les dames de Saint-Louis, choisies parmi les jeunes filles de Noisy qui s'étaient le plus distinguées, ne prêtèrent point de vœux solennels, restèrent femmes du monde, prirent de grands airs et un ton distingué qu'elles s'efforcèrent de transmettre aux jeunes filles confiées à leurs soins.

« Nous voulions alors, dit plus tard madame de Maintenon, une piété solide, éloignée de toutes les petitesses des couvents, de l'esprit, de l'élévation, un grand choix dans nos maximes, une grande éloquence dans nos instructions, une liberté entière dans nos conversations, un ton de raillerie agréable dans la société, de l'élévation dans notre piété et un grand mépris pour les pratiques des autres maisons. »

Fénelon et Bossuet venaient quelquefois faire entendre aux demoiselles de Saint-Cyr leur sublime parole; mademoiselle de Scudéry composait la *conversation* qu'elles devaient apprendre par cœur; Racine les pièces de théâtre qu'on leur faisait représenter. C'était merveille de voir jouer *Athalie* et *Esther* par ces jeunes actrices, les seules probablement qui, avant d'entrer en scène, se soient jamais mises à genoux pour réciter le *Veni Creator*. Le roi se plaisait infiniment à ces divertissements ; il y conduisait les princes et les grands personnages de la cour, des évêques et des jésuites, des hommes de lettres et des gens d'esprit. La faveur royale eut pour effet de donner à Saint-Cyr un éclat extraordinaire, et d'en faire l'objet des conversations, des flatteries et quelquefois aussi des critiques de la cour et de la ville.

Les dames de Saint-Louis ne surent pas supporter un tel excès d'honneur ; l'orgueil leur tourna l'esprit; elles se crurent des personnages importants dans l'État, des femmes supérieures dont les arrêts faisaient loi ; peut-être, au lieu de leur donner *Esther*, aurait-on mieux fait de leur faire lire les *Femmes savantes* ou les *Précieuses ridicules;* leurs prétentions au bel esprit n'avaient point de borne.

« Vous avez rempli votre mémoire et vidé votre cœur, leur disait madame de Maintenon justement alarmée... Le grand mal, à présent, de Saint-Cyr, est la bonne opinion de soi et l'envie de s'élever par l'esprit au-dessus de toute simplicité... Mais, en vérité, ce que nous appelons esprit n'est que beaucoup d'orgueil qui nous fait désirer de nous distinguer, de nous élever et de pouvoir regarder les autres au-dessous de nous[1]. »

A ce travers elles ajoutaient celui de disputer à tous moments sur les questions les plus ardues de la théologie.

« Je ne comprends rien à votre piété, disait encore madame de Maintenon; tout est inutile entre vos mains, et il semble que toutes les instructions qu'on vous fait ne sont que pour vous divertir, pour exciter votre mémoire et votre

[1] *Lettres édif.* t. Ier, p. 135, 229, 432.

discernement, qui ne manque pas aussi d'en dire son avis avec plus de décision que ne pourraient faire les plus habiles gens... On est instruit chez vous au delà du nécessaire; on y raffine sur la piété, et je ne crois pas que par le discours on puisse aller plus loin. Nous ferions tous des livres sur le renoncement le plus délicat, sur la conformité à la volonté de Dieu, sur l'amour désintéressé, sur la liberté des enfants[1]. »

Ceci, plus encore que le bel esprit, devait déplaire à madame de Maintenon, dont la piété simple et droite était bien éloignée de tous ces raffinements.

« L'Évangile, les commandements de Dieu et les pratiques des vertus de notre état : voilà, disait-elle, tout ce que je sais et tout ce que je veux savoir[2]. »

A toutes les recherches, à toutes les subtilités, à toute la science même d'une dévotion trop apprêtée pour n'être pas orgueilleuse, elle préférait ce qu'elle appelait une simplicité d'enfant.

« Rien n'est plus mauvais que ces esprits pointilleux qui s'enfoncent dans leur raisonnement, appuyés sur des suppositions de choses qui n'arriveront peut-être jamais, qui subtilisent à l'infini et s'entortillent dans mille raffinements; rien n'est meilleur qu'un esprit simple et droit qui se sert de sa lumière pour trouver des facilités à tout et jamais pour former des difficultés[3]. »

A toutes les pratiques exagérées et minutieuses d'une excessive austérité, elle préférait encore l'humilité du cœur.

« Dieu ne nous appelle pas tous au martyre, et il nous appelle tous à l'humilité; il n'a pas dit à tous : Soyez martyrs, il a dit à tous : Soyez doux et humbles de cœur. Est-il possible que vous croyiez le sacrifice de votre corps plus digne de lui que le sacrifice de votre esprit, et que vous pensiez faire beaucoup en perdant votre santé et en conservant toutes vos préventions[4]?.. Un sentiment d'humilité est plus agréable à Dieu que de porter la haire, vaut mieux que tous les jeûnes et n'altérera point votre santé[5]. On peut vivre austèrement et déplaire à Dieu : on ne lui déplaît jamais quand on est charitable et humble[6]. »

Un autre caractère de la piété de madame de Maintenon était une extrême indulgence.

[1] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 250-298.
[2] *Lettres édif.*, t. II, p. 194.
[3] *Lettres édif.*, t. I, p. 444.
[4] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 106.
[5] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 190.
[6] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 99.

« Si vous aimez Dieu, il faut le faire aimer et aller à cette fin-là par toutes sortes de moyens qui y sont propres. Vous ne le ferez pas aimer si votre piété est rude, sauvage et austère; rendez-la douce et attirante, demeurez sévère pour vous, mais soyez tendre pour les autres[1]. Soyez plus bonne que pauvre, qu'exacte, que ménagère, et par là vous ferez les biens solides de votre maison. »

Cette droiture et cette douceur d'esprit produisaient en elle une sérénité confiante bien éloignée de l'inquiétude timorée qu'elle cherchait à calmer chez quelques-unes des dames.

« Prenez les sentiments des enfants pour leurs pères et quittez ceux des valets pour leurs maîtres; ils les craignent par des vues basses; ils n'osent montrer leurs maux, de peur qu'on les leur reproche, de peur d'être à charge, de peur de n'être pas payés, s'ils ne gagnent leur salaire par le travail; ils ont l'esprit aigri du malheur de leur condition, et servent en esclaves, accablés du joug qu'ils sont contraints de porter; — les enfants sont malades dans le sein de leurs pères et de leurs mères; ils le sont doucement, hardiment; ils ne craignent rien, ils se consolent avec eux, et voient augmenter leur tendresse par le mouvement de la compassion... Voyez si vous ne déplairiez pas à Dieu en les regardant comme ce maître tyrannique et dur, et si vous ne devez pas les regarder comme ce père qui vous aime et qui vous tient entre ses bras[2] ? »

Remplir tous ses devoirs avec exactitude, selon son état, dans la vue de plaire à Dieu et en demeurant toujours en sa présence, lui paraissait la meilleure manière de l'honorer.

« Ne faites pas consister votre piété, disait-elle, dans une multitude de prières au chœur, mais dans une prière continuelle par la présence de Dieu dans toutes vos actions[3]... Aimons les vertus de notre état, et gardons-nous de la subtile tentation de négliger ce que Dieu demande de nous pour faire ce qu'il ne nous demande point. Les femmes mariées aiment mieux servir les pauvres malades à l'hôpital que de servir leurs maris malades et leurs enfants; les religieuses cherchent les pratiques extraordinaires plutôt que l'accomplissement de leurs vœux et l'exercice de toutes les vertus de la religion[4]. Vous trouverez toujours Dieu en faisant votre devoir et en vous attachant de bonne foi à ce qu'on vous demande. Une médecine donnée dans l'obéissance, selon votre charge, écrivait-elle à la dame infirmière, vous sera plus utile et meilleure qu'une oraison hors d'heure, et c'est ce bon esprit-là que je voudrais établir dans la maison[5].

[1] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 127.
[2] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 143.
[3] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 294.
[4] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 287.
[5] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 98.

Elle le voulait établir non-seulement pour donner aux dames de Saint-Louis une modestie et des manières plus conformes à leur position et à leur caractère, mais aussi dans l'intérêt des jeunes filles qui prenaient, à l'exemple de leurs institutrices, des airs de suffisance et des pensées orgueilleuses qu'elle était désolée de trouver en elles. Elle avait, en général, sur le rôle que les femmes sont appelées à jouer dans le monde, des principes forts sévères.

« Dieu, disait-elle, a soumis notre sexe au moment qu'il l'a créé. La faiblesse de notre esprit et de notre corps a besoin d'être conduite, soutenue et protégée; notre ignorance nous rend incapables de décision, et nous ne pouvons, dans l'ordre de Dieu, gouverner que dépendamment des hommes[1]. »

Mais, quand elle songeait aux demoiselles de Saint-Cyr, elle condamnait bien plus sévèrement chez elles ce qu'elle eût blâmé chez toutes les jeunes filles; car, au lieu de trouver dans le monde la position brillante qu'elles croyaient due à leur mérite, filles de parents pauvres et n'ayant pour toute fortune que la dot promise par le roi, elles devaient avoir bien des mécomptes à souffrir et bien des regrets à dévorer. Leur orgueil trop développé, leur esprit trop cultivé, leur intelligence trop exercée, devaient être pour elles une source de chagrins amers et sans cesse renouvelés. Madame de Maintenon souhaitait donc que leurs maîtresses, au lieu d'en faire des femmes supérieures, les rendissent des personnes douces, bonnes, charitables, modestes, aimant par avance le calme et l'obscurité qui les attendaient, et ne désirant d'autre bonheur, n'enviant d'autre gloire que le bonheur tranquille et la gloire aimable d'être des filles soumises et de bien élever leurs enfants. Elle pensait qu'elle rendrait plus de service à l'État en envoyant tous les ans, dans les provinces, un certain nombre de « bonnes filles qui deviendraient de bonnes femmes, » prêtes à y prêter l'exemple de toutes les vertus domestiques, qu'en donnant aux cercles de Paris et aux salons de Versailles quelques beaux esprits, comme sa parente, mademoiselle de Chanteloup, dont elle disait :

« Je ne crois point que la douceur d'un mari puisse être à l'épreuve de ne lui pas donner un soufflet aux manières méprisantes qu'elle aura, si vous ne la changez[2]. »

[1] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 392.

[2] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 88. « Des personnes élevées aux frais de la patrie, disait-elle, doivent constamment la servir par la pratique de toutes les vertus; une demoiselle élevée à Saint-Cyr devient comptable à l'État d'un pareil honneur, et, pour répondre à cet engagement, elle ne doit jamais en perdre le souvenir. »

Après quelques années d'expérience, madame de Maintenon fut donc convaincue qu'une réforme était devenue nécessaire. Elle se mit à l'œuvre, avec l'assentiment du roi, qui redoutait chez les femmes le bel esprit autant qu'il aimait en elles la distinction.

« Il faut reprendre votre établissement par le fondement, dit-elle aux dames de Saint-Louis, et l'établir sur l'humilité et la simplicité; il faut renoncer à cet air de grandeur, de hauteur, de fierté, de suffisance; il faut renoncer à cette délicatesse, à cette liberté de parler, à ces murmures et à ces manières de railleries toutes mondaines, et enfin à la plupart des choses que nous faisions. »

D'après les conseils de l'excellent évêque de Chartres, Desmarets, elle les soumit à des règles plus sévères, à une vie plus pénible, plus minutieusement occupée, où elles ne s'appartenaient pas un seul intant et pour laquelle il fallait une vocation bien déterminée; pour les y préparer, elle leur fit faire un dur noviciat, et pour les y retenir elle exigea d'elles des vœux solennels qui les convertirent en religieuses. L'institut, toutefois, resta ce qu'il devait être, dans la pensée de ses fondateurs, une maison d'éducation et non pas un couvent; madame de Maintenon eut grand soin d'éviter cet écueil, de conserver aux dames de Saint-Louis leur caractère particulier, et, tout en leur faisant perdre ces grandes manières qui les rendaient presque ridicules, cette « politesse du monde qui n'est que vanité et dissimulation, » de leur laisser tous les charmes de femmes aimables, bien élevées, instruites et capables de former les jeunes personnes à la vie mondaine qui attendait le plus grand nombre d'entre elles.

« Les Dames, disaient les Constitutions, donneront à l'éducation des demoiselles toute l'étendue qu'elle doit avoir, et ne négligeront rien de ce qui doit les former à la piété, aux bonnes mœurs, à la bienséance, au travail et à la science de toutes les choses qui leur conviennent; tout cela, cependant, dans les justes bornes que la prudence demande, et d'une manière qui ait rapport à l'état de pauvreté où elles sont nées et où elles doivent peut-être retourner. »

Cependant l'éducation fut plus simple qu'elle ne l'était auparavant, on en retrancha tout ce qui n'était propre qu'à développer l'esprit des jeunes filles sans développer en même temps les qualités de leur cœur. Racine, qui conservait pour la maison de Saint-Louis une tendre affection, ne fit plus pour elles que des cantiques spirituels, et, de ses tragédies, on ne répéta plus que les chœurs. « Pendant douze années, dit l'historien de Saint-Cyr auquel nous renvoyons nos lecteurs, les jeunes filles étaient instruites, formées, dirigées, encouragées, corrigées en toute chose et à toute heure par des institutrices saintement dévouées

à cette œuvre, qui ne les perdaient pas de vue un seul instant, qui les suivaient partout, qui variaient leurs soins, leurs instructions, leur vigilance d'après les caractères, les âges, les circonstances. Aussi, sur deux à trois mille demoiselles qui furent élevées à Saint-Cyr pendant cent ans, et qui se dispersèrent dans toute la France pour y embrasser les états les plus différents, aucune, excepté les actrices d'*Esther*, n'a laissé un nom ; vertus, talents, beauté, esprit, tout a été enseveli dans la même obscurité où sont restées elles-mêmes leurs saintes institutrices : c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de l'éducation donnée dans la maison royale de Saint-Cyr. »

Celles de ces jeunes filles qui eurent le bonheur de connaître madame de Maintenon trouvèrent en elle la tendresse et la sollicitude d'une mère ; car elle était pour les enfants d'une excessive bonté. Continuellement elle en avait autour d'elle dans son appartement de Saint-Cyr ; à la cour même elle faisait élever, sous ses yeux, son neveu Charles d'Aubigné, ses nièces mesdames de Noailles et de Caylus, mesdemoiselles d'Aumale, de Breuillac, de Bouju, de Latour, de Penchrech et bien d'autres qui vécurent successivement auprès d'elle et qui furent traités comme des enfants d'adoption. Même dans l'âge le plus avancé, elle se plaisait encore dans leur compagnie ; c'est en 1717, à quatre-vingt-deux ans, qu'elle écrivait :

« Je trouve bien de l'occupation à la petite famille que je mets autour de moi, et à qui je tâche d'être utile en jouant au Corbillon [1]. »

Sa bienveillance ne se limitait pas à ses favorites ; elle s'étendait à toutes les demoiselles, dont elle venait souvent surveiller les études et partager les récréations, à qui elle donnait sans cesse des conseils, des encouragements et des récompenses ; qu'enfin elle prenait soin d'établir à leur sortie de Saint-Cyr. « Ce qu'il y a de plus difficile pour moi, disait-elle à ce propos, c'est de trouver des gendres. » Quand elle n'y parvenait pas, elle plaçait les jeunes filles comme novices à Saint-Cyr ou dans quelque autre maison religieuse ; mais elle ne prenait ce dernier parti qu'avec une extrême prudence.

« Les parents, disait-elle, veulent que leurs filles soient religieuses, parce qu'elles n'ont pas de bien ; ce n'est pas là une bonne raison, et elles seront de mauvaises religieuses si elles le sont sans vocation. »

Cela devait être un touchant spectacle que de voir cette femme, occupée de si grandes affaires et de si hautes pensées, devenir si douce, si patiente, si bonne au milieu de ces enfants dont elle s'était fait une fa-

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 450.

mille, et qui lui donnaient ce qui lui manquait à la cour, la joie d'être véritablement aimée[1].

Quant à son affection pour les dames de Saint-Louis, elle devenait plus vive et plus intime à mesure qu'elle les voyait entrer plus docilement dans les voies nouvelles qu'elle leur avait ouvertes; elle eut à vaincre d'abord beaucoup de résistances et de mauvais vouloir ; elle fut même obligée de sévir et d'éloigner madame de Brinon, qui pourtant, en cessant d'être supérieure, resta son amie et lui demeura constamment fidèle ; c'est qu'elle portait, dans toutes ses actions, tant de douceur et d'aménité, « que Dieu, disait-elle, lui faisait la grâce de ne « jamais fâcher personne. » Mais enfin elle réussit au gré de ses désirs ; et fit de ses *chères filles* des femmes douces, modestes, parfaitement aimables, et bien éloignées de ces recherches d'esprit et de dévotion qui l'avaient d'abord tant affligée ; à part quelques discussions assez vives au sujet du *quiétisme*, que l'influence de Fénelon avait propagé à Saint-Cyr, ces dames restèrent étrangères à toutes les luttes religieuses qui agitèrent la fin du règne de Louis XIV ; et ce ne fut pas là une mince victoire que remporta madame de Maintenon à une époque où les discussions théologiques avaient, dans la société, une importance semblable à celle qu'y prirent les discussions philosophiques au dix-huitième siècle, et en notre temps les discussions politiques[2].

Le rôle de madame de Maintenon ne se borna pas à la direction générale de l'institut et à la défense de ses intérêts : nommée, en 1694, par l'évêque de Chartres *supérieure spirituelle*, elle devint la confidente intime, presque la directrice du plus grand nombre des dames, qui sollicitaient, comme une extrême faveur, ses avis et ses réprimandes; elle s'acquitta de cette mission, qui convenait, du reste, à merveille aux dispositions de son esprit[1], avec une simplicité et une bonne grâce touchante; elle voulait être traitée en amie et non pas en grande dame.

[1] C'est pourtant contre madame de Maintenon qu'un écrivain, qui était jadis un historien renommé, M. Michelet, profère cette malédiction : « Les cris des mères ont monté au ciel ! » (*Précis de l'histoire moderne*, adopté par l'Université, p. 256).

[2] Pour donner une idée de l'ardeur singulière que l'on apportait à ces discussions, que l'on nous permette d'emprunter à madame de Maintenon une petite anecdote assez curieuse : on sait comme le jansénisme s'était répandu parmi les religieuses de Port-Royal. L'archevêque de Paris leur fit quelques visites pour les ramener à la vraie doctrine. « Dans une de ces visites, il leur fit un discours pour tâcher de les gagner; après qu'il eut parlé assez longtemps, il demande à une pensionnaire de neuf à dix ans si elle était convaincue de la vérité de ce qu'il disait. Elle lui répondit avec une hardiesse étonnante : J'adore la profondeur des jugements de Dieu de nous avoir donné un prélat aussi ignorant que vous l'êtes. Et toutes les religieuses applaudirent à cette réponse. » (*Lettres hist.*, t. II, p. 227).

[1] « Vous avez trop ma folie, qui est de faire entendre raison, » disait-elle à madame de Berval.

« Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir qu'en agissant librement avec moi, sans y mêler ni art ni cérémonie; il me semble qu'il faut laisser ces manières-là aux gens du monde, et que le lien qui nous lie est trop solide pour ne vous pas inspirer la solidité et la simplicité[1]. »

Elle le fit aussi avec une modestie charmante.

« Jugez de mon amitié, disait-elle, par la liberté que je prends de vous prêcher, car je reconnais bien véritablement que ce n'est pas à moi à faire ce personnage-là ; mais il est vrai qu'il n'y en a point dont je ne fusse capable pour vous soulager et pour vous aider dans le dessein que vous avez de vous convertir véritablement. Je suis honteuse, disait-elle encore, de vous donner des instructions quand je pense combien vous êtes plus capables que moi ; mais vous le voulez, et je vous accorde tout simplement ce que vous me demandez[2]. »

Doit-on s'étonner de l'affection sans borne et du profond respect que les dames de Saint-Louis portaient à une telle directrice? Ses paroles étaient écoutées avec avidité, ses écrits reçus comme l'eussent été les lettres d'une sainte. Une telle déférence plaisait à madame de Maintenon, qui ne pouvait cependant s'empêcher d'en sourire et d'en plaisanter avec une bonne humeur et une gaieté qu'elle ne trouvait qu'à Saint-Cyr.

« Ma sœur de Montalembert, disent les *Mémoires de l'institut*, avait coutume de recevoir toutes les lettres de Madame avec un très-grand respect; elle ne les ouvrait que devant le saint sacrement, après avoir invoqué le Saint-Esprit, pour obtenir la grâce d'en profiter. Madame, qui avait l'esprit infiniment agréable, lui envoya un jour un gros paquet où il n'y avait que ces mots : « Je souhaite que votre rhume passe ; ma santé est bonne. » Elle fit toutes les cérémonies ordinaires, et s'en réjouit après avec nos sœurs. »

Tous les avis, toutes les lettres que madame de Maintenon, envoyait étaient précieusement recueillis et recopiées ; on prit l'habitude de les lire en assemblée capitulaire, et même, après sa mort d'y recourir pour résoudre toutes les questions embarrassantes. De sorte qu'elle ne cessa pas d'être la directrice spirituelle de Saint-Cyr, et, jusqu'à la destruction de l'institut, elle y conserva une autorité que n'ébranlèrent jamais les calomnies du dehors. Par un hasard étrange, au moment où, en 1793, les dames de Saint-Cyr reçurent la nouvelle de la suppression de leur maison, elles étaient assemblées au chapitre, et l'une d'elles, mademoiselle de la Tremblaie, lisait cette phrase que madame de Maintenon avait écrite en 1694, lors de la prestation des vœux solennels des premières dames :

[1] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 53.
[2] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 78 et 102.

« Après cela, si Dieu, dans ses décrets éternels, a prévu que la maison de Saint-Louis doive être détruite dans cent ans, nous devons adorer ses jugements et ne rien vouloir trop fortement[1]. »

Cette direction spirituelle occupa madame de Maintenon jusqu'à l'époque de sa mort, et cette affaire-là passait avant toutes les autres. Nous voudrions initier nos lecteurs aux charmes de ses correspondances, et leur montrer quelle supériorité d'intelligence, quelle élévation d'esprit, quelle délicatesse de cœur cette femme d'élite y prodiguait à chaque page; sachant se plier au caractère de chacune de ces dames, connaissant à merveille les aptitudes de leur esprit et les dispositions de leur âme, elle adressait à toutes les conseils d'une philosophie aimable, d'une religion indulgente sans cesser d'être exacte, gaie sans cesser d'être sincère. L'une de ses meilleures amies était une jeune fille qu'elle avait recueillie dans sa maison de Noisy, et qu'elle avait prise aussitôt en vive affection. Fille de protestants, convertie toute jeune et séparée de ses parents, madame de Montfort avait conservé une tristesse que les soins les plus tendres pouvaient à peine consoler, et des doutes que sa volonté même ne pouvait dominer. Bien loin de la brusquer et de lui tenir un langage sévère, madame de Maintenon lui écrivait :

« Je vous trouvai hier bien triste, ma chère fille, et je n'osai vous parler, de peur qu'il n'y eût trop d'affectation; je vous écris, parce que je sais que vous pourrez recevoir mes lettres et y répondre sans qu'on les voie. Consolez-vous avec Dieu, ma chère enfant; il n'est pas si loin que vous le croyez. Vivez sans penser qu'au jour où vous êtes; ne vous faites point de peine du long ennui que vous avez à souffrir : il ne durera pas... Ne faites point tant de réflexions sur vous-même; regardez-vous comme un malade qui attend sa guérison sans se tourmenter et qui prend les remèdes qu'on lui ordonne. Espérez, ma chère fille, tout ira bien, et ce qui est passé renouvellera votre amour pour Dieu; quand vous considérerez sa patience, vous éprouverez que

Il s'apaise, il pardonne,
Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend le retour[2].

« Vous reviendrez à lui et à la joie d'une bonne conscience, qui est la seule qu'on puisse goûter sur la terre. Croyez-moi, ma chère fille, je suis une des plus heureuses personnes du monde, et je vous proteste que je n'ai de bonheur que dans l'espérance de jouir de Dieu. En attendant que Dieu vous console lui-même, consolez-vous avec moi. »

Ce qui répugnait le plus à madame de Montfort, naturellement rail-

[1] *Histoire de la maison royale de Saint-Louis*, par M. le duc de Noailles, 1843.
[2] *Esther*, act. III, sc. IX.

leuse et hautaine, c'était la nécessité de la confession. Madame de Maintenon, qui considérait la simplicité de la foi comme une des qualités les plus essentielles de la religion, avait refusé de donner la direction spirituelle de l'Institut aux jésuites, qu'elle n'avait pas d'ailleurs en grande amitié, pour la confier aux vénérables frères de Saint-Vincent de Paul, les missionnaires lazaristes ; la grossièreté de ces bons pères, qui ne connaissaient de la religion que les vertus qu'elle enseigne, déplaisait à la délicatesse de madame de Montfort ; elle se trouvait bien plus spirituelle et bien plus instruite que ses directeurs. Madame de Maintenon, pour la ramener, lui citait un illustre exemple.

« Ce que je vous ai fait voir de madame de Longueville ne vous touche-t-il point? et n'êtes-vous pas un peu honteuse de ne pouvoir vous soumettre, quand vous voyez une femme, belle comme un ange et la plus spirituelle de son temps, devenir comme un enfant sous la conduite d'un homme [1] et lire ses lettres à genoux? [2] Qu'est-ce qui vous retient? Vos péchés? Et pourquoi est-ce que Jésus-Christ est venu? Pourquoi vous abandonnez-vous à la crainte, et quels péchés Dieu n'a-t-il pas pardonnés? Il n'a excepté que le désespoir; n'allez donc pas jusque-là, et ne vous laissez point accabler par la tristesse. Je vous l'ai dit plusieurs fois, et l'expérience me l'a appris : vous trouverez le repos quand vous ne le chercherez plus : il est comme le sommeil, qui s'éloigne de nous à proportion que nous le cherchons et nous inquiétons pour le trouver [3]. »

Toutefois ces conseils de madame de Maintenon ne purent vaincre les scrupules de sa chère pénitente ; elle sentit d'elle-même la nécessité d'une règle plus sévère et se retira chez les Visitandines de Melun ; mais elle supplia madame de Maintenon de ne pas l'abandonner et continua sa correspondance avec elle.

Madame de Maintenon rencontra des difficultés d'une nature toute différente dans la direction de madame de Bouju ; cette personne avait à un degré éminent le défaut qu'on reprochait dans le principe aux dames de Saint-Louis, le désir d'une perfection idéale, une vivacité extraordinaire d'esprit, un tourment de faire pour Dieu beaucoup plus que la religion ne demandait. Elle avait beaucoup de vertu, de l'esprit, une prodigieuse mémoire, de la candeur, de la simplicité, une vivacité qui comprenait tout dans un moment, un cœur vraiment religieux, mais il fallait absolument la calmer ; elle était continuellement en extase et occupée de visions imaginaires.

[1] Le père Lemoyne. On lit sur son tombeau à Auvers, près Lisle-Adam, comme un éloge singulier, « qu'il fut le confesseur de la duchesse de Longueville, et qu'il sut allier les lettres avec la probité. »

[2] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 85.

[3] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 131.

« Un jour, dit madame de Maintenon, elle vient me trouver dans mon oratoire; elle était tout éplorée, me disant que, dans son oraison et partout, Dieu lui disait que j'allais mourir. Elle prend tout par inspiration. Je me mis à rire et lui promis de me mieux porter le lendemain [1]. »

Sa grande affaire était de prier pour la conversion des Chinois et de s'occuper des doctrines de Confucius; madame de Maintenon, craignant qu'elle n'oubliât Saint-Cyr à force de penser à la Chine, lui dit qu'elle ne pouvait croire que Dieu l'eût chargée des idolâtres, mais bien plutôt de prier pour qu'il répandît ses bénédictions sur la maison de Saint-Louis; elle lui écrivit :

« Je vous ai souvent dit de faire taire votre esprit; demandez l'amour de Dieu pour vous et pour nous; appelez le *pur amour*, il n'importe des noms; mais laissez à Dieu les détails, ils ne vous sont pas propres, parce qu'ils fournissent de la nourriture à votre imagination, qui est, selon sainte Thérèse, la folle de la maison. Ne vous laissez pas conduire par elle, il faut ne la compter pour rien ou l'enfermer pour éviter ses désordres [2]. »

Grâce à ces avis, la folle de la maison finit par se taire, et madame de Bouju devint aussi zélée pour ses compagnes qu'elle l'avait jadis été pour les disciples de Confucius.

Entre toutes ces femmes charmantes qu'elle aimait, qu'elle dirigeait et qu'elle réprimandait, et dont la moins parfaite paraîtrait de nos jours une merveille de candeur et de vertu, madame de Maintenon avait distingué tout d'abord une jeune personne qui fut son élève chérie, son amie dévouée, et entre les bras de qui elle s'estima heureuse de mourir, « la seule de ses affections qui ne l'ait point déçue; » madame de Glapion avait été reçue à neuf ans dans la maison de Noisy; c'était, dit M. Lavallée, une de ces créatures angéliques qui semblent douées de tous les dons du ciel. Elle était grande et bien faite, fort blanche et un peu pâle, les yeux bleus pleins de feu et d'esprit, le visage long, le nez bien fait, de belles dents, les lèvres un peu minces. Toute sa personne était douce, tendre et souriante; tout en elle respirait la grâce et la bonté. Elle avait une grande instruction, lisait les Pères et les poëtes, savait la musique et avait appris la pharmacie et un peu de chirurgie pour devenir infirmière. Avec cela, elle avait de nobles manières, un langage plein de charmes qu'embellissait la voix la plus harmonieuse et un sourire toujours caressant. A tous ses agréments, il fallait ajouter, suivant madame de Maintenon, une candeur et une simplicité d'enfant, un naturel tendre, facile et complaisant, enfin le don de plaire et de se faire aimer. Quand madame de Glapion

[1] *Lettres édif.*, t. Ier, p. 501.
[2] *Lettres édif.*, t. II, p. 152.

exprima le désir de devenir dame de Saint-Louis, ce fut pour madame de Maintenon une joie bien vive. « Ma sœur de Glapion est un « trésor, disait-elle, ne le louez pas trop de peur de le perdre, vous ne « pouvez prendre trop de soin de le conserver. » Mais en même temps elle ne se dissimulait pas combien cette détermination devait coûter à cette jeune fille si bien faite pour briller dans le monde, et qui ne pouvait s'empêcher de regretter le sacrifice qu'elle allait faire. Elle agit sagement en l'aidant à le consommer ; sans fortune et sans amis, elle n'eût rencontré peut-être que des déceptions dont la délicatesse de son esprit eût doublé l'amertume, et des périls dont ses charmes eussent augmenté la gravité ; au lieu d'une existence difficile, elle allait trouver à Saint-Cyr une vie obscure, sans doute, mais calme, honorable et heureuse. Or, pour atteindre ce bonheur, il lui fallait, suivant la belle expression que l'Église emploie, « renoncer à elle-même : » à ces qualités brillantes et douces, à cette tendresse de cœur qui voulait un cœur ami pour s'y épancher à son aise; il fallait se donner tout entière à Dieu et ne plus songer à ce monde qu'elle ne pouvait haïr, disait-elle, puisqu'elle ne le connaissait pas : c'est à quoi madame de Maintenon avait le courage et le mérite de l'exhorter.

« Si vous aspirez à la perfection et à un état parfait, il faut mourir à soi-même et à tout ce que vous avez aimé; il faut devenir une nouvelle créature et ne rien garder de tout ce que vous avez eu usqu'à cette heure et au dedans et au dehors. Il faut perdre cette bonne opinion que vous avez de vous-même; il faut renoncer au plaisir d'aimer et d'être aimée... Votre état vous oblige à haïr le monde; vous ne pouvez être religieuse sans haïr l'ennemi de celui que vous avez choisi pour époux... Salomon nous a dit, il y a longtemps qu'après avoir cherché, trouvé et goûté de tous les plaisirs, il confessait que tout n'est que vanité et affliction d'esprit, hors aimer Dieu et le servir. Que ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout; dans un âge un peu plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous ces états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce que, en tout cela, rien ne satisfait entièrement; on n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu, mais avec cette volonté déterminée dont je vous parle quelquefois : alors on sent qu'on n'a plus rien à chercher, qu'on est arrivé à ce qui seul est bon sur la terre; on a des chagrins, mais on a une solide consolation et une paix au fond du cœur au milieu des plus grandes peines [1]. »

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 107.

Madame de Glapion suivit docilement ces conseils; avec une constance au-dessus de son sexe, elle imposa silence aux regrets de son cœur et se dévoua tout entière à sa profession; ce ne fut pas sans peine et sans tristesse! Dieu sait les combats qu'elle eut à soutenir! Deux choses lui servaient à distraire ses ennuis : la musique, qu'elle aimait avec passion, et les vers de Racine, qui convenaient si bien à son âme tendre et délicate. Madame de Maintenon lui dit :

« Il faut vouloir cacher tout ce que vous avez de talents jusqu'à ce que l'obéissance vous oblige à vous en servir! Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'esprit et tant de raison? Croyez-vous que ce soit pour discourir, pour lire des livres agréables, pour juger des ouvrages de prose et de vers, pour comparer les gens de mérite et les auteurs les uns aux autres? Ces desseins ne peuvent être de lui; il vous en a donné pour servir à un grand ouvrage établi pour sa gloire; tournez donc vos idées sur ce côté aussi solide que les autres sont frivoles. Revenez de votre retraite toute grande, toute forte, toute zélée pour le bien de votre institut. Tout ce que vous avez reçu, c'est pour l'en faire profiter; vous en rendrez compte [1]. »

Elle se soumit encore, ne fit plus de musique et oublia Racine; mais elle n'eut plus qu'une seule ressource : ce fut de chercher dans une abnégation entière, dans un dévouement assidu à ses devoirs et dans le spectacle navrant des souffrances de ses compagnes le moyen d'éloigner les pensées qui l'obsédaient; alors elle se renferma dans l'infirmerie de Saint-Cyr et ne quitta plus le chevet des malades et des mourants; il y avait souvent des épidémies de petite vérole : c'était là qu'elle déployait une activité, une force et une patience au-dessus de toute parole; mission d'autant plus sublime, qu'elle n'était point là comme un médecin blasé sur la douleur, qui regarde froidement le progrès du mal et qui dans son sang-froid trouve l'énergie qui lui est nécessaire; mais elle souffrait de toutes les souffrances de ses compagnes; sa vie était un continuel sanglot; elle avait véritablement l'air, dit madame de Maintenon, d'une âme du purgatoire. Et comme si ce n'était point assez d'une si rude épreuve, Dieu voulut lui infliger une suprême douleur, et frappa, entre ses bras celle qui l'avait élevée, madame de Saint-Aubin, et celle qui avait été sa compagne et sa sœur d'élection, madame de la Haye. Elle en fut si rudement ébranlée, que madame de Maintenon craignit pour ses jours. Ce fut encore au nom de la religion qu'elle vint guérir ces blessures plus profondes que toutes les autres.

« Acceptez ce qui plaît à Dieu; il vous a fait voir la mort de près pour vous accoutumer à l'envisager; celle des enfants vous touchait un peu; celle de

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 126.

votre maîtresse et chère sœur vous est sensible; vous perdrez encore des personnes que vous aimez, et enfin vous mourrez vous-même. Ces discours-là paraissent peu propres à vous consoler; cependant je trouve qu'en perdant nos amis il est plus doux de penser qu'on les suivra que de penser qu'on vivra sans eux. Toute notre piété n'est rien si nous n'en recevons un grand secours dans les occasions par une entière conformité à la volonté de Dieu, qui dispose de tout, et certainement à notre avantage... Votre affliction n'est point raisonnable, et je ne puis vous dire la peine que j'en ai, et il est impossible que Dieu soit content de vous! Vous lui manquerez bien, ma chère enfant, si vous vous laissez ainsi abattre, et si vous ne devenez courageuse et forte par votre confiance en sa bonté, par votre fidélité à faire valoir tout ce qu'il vous a donné, qui, certainement, ne vous a pas été donné pour vous abîmer dans les créatures et pour être distinguée par la tendresse de votre cœur... Relevez-vous donc pour le présent et pour l'avenir; pleurez les personnes que vous aimez et que vous devez aimer, mais ne les pleurez pas jusqu'à manquer à ce que vous devez à Dieu [1]. »

De tels enseignements eussent effrayé et découragé une âme faible et un esprit vulgaire; mais ils ne rebutèrent point madame de Glapion, qui, remportant sur elle-même une complète victoire, devint le modèle des dames de Saint-Louis. Entièrement dévouée à sa mission, ne dépensant les richesses de son esprit et de son cœur que pour le bien de l'institut, mettant en la religion sa confiance et son unique espérance, Dieu l'avait sans doute marquée d'avance comme devant être la remplaçante de madame de Maintenon, qui, toute sa vie, n'avait cessé de l'aimer tendrement et de la proposer comme exemple. Elle garda cependant de ses épreuves passées un sentiment de tristesse que rien ne pouvait dissiper. « Vous avalez à longs traits les objets mélancoliques, » lui disait madame de Maintenon, qui finit par plaisanter d'une disposition d'esprit qu'elle ne pouvait modifier. « On a chanté aujourd'hui « un *Te Deum* à la messe du roi, » lui écrivait-elle en 1712, après la prise de Douai, « si j'étais avec vous, nous trouverions bien le moyen « de *pleurer* ces réjouissances [2]. »

Ces exemples suffiront sans doute pour montrer avec quel tact madame de Maintenon savait parler à chacune des femmes d'élite qui composaient la maison de Saint-Cyr. Combien était pure sa religion, délicate sa bonté, haute sa raison, aimable sa sagesse! Combien aussi cet institut des dames de Saint-Louis devait avoir de charmes pour elle, en lui offrant réunies les qualités brillantes de l'esprit qu'elle trouvait sans doute à la cour, dans la société la plus polie du monde, et ces douces vertus du cœur qu'elle ne pouvait y rencontrer. Mais nous ne quitterons pas cet asile sans faire connaître aussi quel langage élevé

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 187.
[2] *Lettres édif.*, t. II, p. 397.

tenait aux sœurs converses et aux domestiques de la maison cette femme simple et bonne, qui, vivant en famille, croyait devoir à tout le monde ses soins et ses conseils.

« Il est certain que votre âme est aussi précieuse devant Dieu que celle des dames, et que votre piété peut vous mettre au-dessus d'elles; mais il est vrai aussi que Dieu a fait les différents états et qu'il veut être servi en toutes conditions. Il a laissé des instructions pour tous et veut qu'on rende à César ce qui appartient à César; il veut qu'on honore le roi, il veut qu'on respecte les magistrats, il veut que les maîtres traitent humainement les domestiques, il veut que les domestiques servent leurs maîtres, non-seulement ceux qui sont bons, mais aussi ceux qui sont rudes et fâcheux. Voilà donc les différents états approuvés dans l'Évangile. Il ne faut point dire : Nous sommes tous égaux; il est vrai que nos récompenses seront à proportion de nos œuvres, mais les moyens de nous sanctifier sont différents; soyez donc humbles, mes chères filles, et, s'il faut que toute grandeur s'abaisse devant Dieu, souffrira-t-il que ceux qui sont abaissés s'élèvent [1].»

Voilà une page qui répondrait à bien des théories égalitaires de notre temps !

Madame de Maintenon venait à Saint-Cyr le plus souvent qu'elle le pouvait. Elle y passait la plupart de ses matinées, et quand elle était libre de ses journées, elle ne manquait pas d'y demeurer jusqu'au soir. Mais il arrivait que la cour allait souvent à Fontainebleau, et elle se trouvait alors séparée forcément de ses chères filles. Nous ne saurions dire à qui ses absences faisaient le plus de peine : aux dames, qui trouvaient dans sa compagnie tant de charme et d'édification, ou bien à elle-même, qui se plaisait tant à répandre autour d'elle ses conseils et ses bienfaits. Mais il ne faut pas croire que, pour n'être pas à Saint-Cyr, elle se crût dispensée de faire le bien et de servir Dieu.

Il y a près de Fontainebleau, à l'extrémité du parc, un petit village perdu dans les bois et groupé autour d'une vieille église, qui n'était alors habité que par de pauvres paysans. Elle s'y rendait souvent accompagnée d'une jeune fille qu'elle avait élevée près d'elle, mademoiselle d'Aumale, pour y porter de l'ouvrage aux malheureux, disant qu'il vaut mieux assister les pauvres en les faisant travailler que de les assister pour rien, elle y faisait aussi le catéchisme aux petits enfants réunis à l'école.

« Madame a été dans son paradis terrestre, dit mademoiselle d'Aumale, qui nomme ainsi le village d'Avon; elle a commencé par l'école des petites filles, qu'elle a instruites comme à son ordinaire; sur son visage, il y a écrit: C'est pour Dieu seul que je le fais. Elle répète vingt fois la même chose, s'échauffe à parler et ne gronde pas une de ces petites filles. Elle a été à l'école des

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 38.

petits garçons, où elle a parlé avec le même zèle ; elle est revenue s'habiller et dîner... [1]. »

Quelquefois même elle ne bornait pas là ses courses et s'en allait dans tous les villages environnants. Laissons encore mademoiselle d'Aumale nous raconter l'emploi d'une des journées de cette vie d'apôtre, comme elle disait.

« Jamais madame de Maintenon n'a si bien rempli une journée qu'aujourd'hui; elle a été de village en village et de maison en maison, faisant partout des charités; à sept heures et demie, elle a été à la messe, à huit heures et demie, elle est partie pour commencer sa mission ; elle a été d'abord à Avon, à l'école des garçons, où elle a instruit près d'une heure, ensuite elle a été dans celle des filles tout autant. Quand elle parle de Dieu à ces paysannes, on voit une grande joie sur son visage et une grande envie de le leur faire connaître. A onze heures, elle est partie pour aller aux Loges entendre encore une messe ; elle y a dîné assez médiocrement : à trois heures, elle a été à Saint-Aubin, qui est un village dépendant d'Avon : elle y a assisté quatre ou cinq familles; de là, à Valvin, elle a été dans six pauvres ménages de paysannes, toutes plus mal les unes que les autres, et a donné aux uns de quoi avoir du blé, aux autres pour acheter du pain, pour habiller leurs enfants et pour payer les tailles; enfin le dernier où elle a été, elle a donné bien du linge à une pauvre femme; son mari est un peu libertin, elle l'a converti à moitié; Dieu et elle achèveront; il n'avait pas de respect ni d'obéissance pour son curé, elle l'a rendu fort doux. Elle est rentrée chez elle à sept heures, bien fatiguée, mais se portant bien [1]. »

Elle avait à Fontainebleau même, en dehors du château, une habitation qu'elle appelait *son Repos :* c'était une petite maison où chaque année elle élevait une basse-cour qu'elle donnait aux pauvres en quittant le pays; elle y allait tous les jours chercher quelques heures de calme et d'isolement. Elle y recevait, dit Saint-Simon, « gens de « peu et même pauvres gens, » qui venaient l'y trouver quand elle ne pouvait aller les voir. Elle aimait leur compagnie ; « ils ne parlent pas « si bien que nous, disait-elle, mais nous ne faisons pas si bien « qu'eux [3], » et se dérangeait volontiers pour les recevoir.

« Madame était fort occupée ce matin, écrivait mademoiselle d'Aumale, et avait très-peu de temps à elle; une troupe d'élite arrive d'Avon ; madame se voit obligée de les refuser, et m'envoie pour avoir au moins le plaisir de les envisager : je trouve la mère Geoffroy, Suzanne et son mari, Margot Villain, Moucheux, Payen, etc. : à tous ces noms, madame ne peut résister, et il faut ouvrir son cabinet à cette troupe ; elle envoie chercher madame de Caylus

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 250.
[2] *Lettres édif.*, t. II, p. 247.
[3] *Lettres édif.*, t. II, p. 423.

pour être témoin de ses plaisirs, qui sont de leur faire le catéchisme et de leur donner à déjeuner. Il y a de ces enfants-là qui pleurent de tendresse en voyant madame [1]. »

Ce fut ainsi que, pendant les trente années qu'elle resta la compagne de Louis XIV, madame de Maintenon s'efforça d'expier sa grandeur, non pas aux yeux des hommes, dont elle dédaignait les injustices et les calomnies, mais aux yeux de Dieu, « dont la conduite ordinaire n'est « point, disait-elle, de sauver par la voie des richesses, des honneurs, « de la faveur et des commodités de la vie. » Aussi bien, cette fortune extraordinaire ne fut pour elle qu'un pesant fardeau. Elle fut payée par tant d'inquiétudes, de chagrins, de soucis, qu'elle eût bien vite lassé une personne qui, comme elle, ne l'aurait pas acceptée comme une mission de Dieu ! La conversion du roi, telle était, nous le savons, la tâche qu'elle s'était imposée et qu'elle remplit avec persévérance et succès. Mais nous ne voulons pas ici raconter les événements de sa vie à la cour, faire l'histoire de la femme de Louis XIV, apprécier son influence sur la conduite du roi et sur les événements politiques. Il nous a semblé, nous le répétons, intéressant de placer en regard de ce personnage historique, que tout le monde connaît, cette femme aimable et vertueuse dont toute la vie privée fut une longue suite de bonnes actions, de nous enfermer avec elle à Saint-Cyr, de la suivre dans son *Paradis terrestre* d'Avon, et d'écouter ses discours empreints d'une douce gaieté, d'une finesse charmante et d'une sagesse élevée. Nous ne pouvions que gagner à ce commerce presque intime avec une femme qui eût été un écrivain éminent et un grand moraliste, si elle avait voulu dépenser les brillantes richesses de son esprit dans d'autres écrits que dans une correspondance intime et familière dont les pages nombreuses que nous avons citées doivent faire apprécier la valeur. Mais peut-être aussi ce tableau fidèle, puisque celle dont il retrace les traits s'y trouve peinte pour ainsi dire par elle-même, pourra-t-il servir à ceux qui, dans l'histoire, ne recherchent que la vérité. Il est, en effet, toujours nécessaire, pour apprécier la conduite d'un personnage public, de connaître son caractère et sa vie privée ; car c'est ainsi que l'on peut découvrir le principe de ses actions et apprécier le mérite de ses intentions. Or ceux qui, de bonne foi, accusent encore madame de Maintenon d'une ambition démesurée, d'une hypocrisie violente, d'une dureté de cœur que rien n'attendrit, pourront se demander, en la voyant si humble et si réservée, si sincèrement pieuse, si douce et si aimante, si sage dans l'intérieur de Scarron, si résignée devant l'infortune de son veuvage, si bonne et si facile au temps de sa grandeur,

[1] *Lettres édif.*, t. II, p. 392.

s'il est possible que dans sa vie publique elle ait tenu une conduite tellement opposée à son caractère et à ses principes.

Pour nous, qui n'avions jamais douté de la pureté de ses vues ni de la sincérité de ses convictions, mais qui, jusqu'ici, ne pouvions aimer cette âpreté chagrine à laquelle on nous avait fait croire, nous avons été heureux de réformer notre jugement sur une personne qui fut la femme et la confidente de Louis XIV, et nous avons remercié M. Lavallée de nous avoir révélé son véritable caractère en publiant une correspondance qui la fait apparaître sous un jour si favorable. Femme d'esprit et femme de cœur, elle nous a paru concilier les charmes les plus séduisants avec les vertus les plus solides, mériter les hommages dont la brillante société du dix-septième siècle l'avait entourée, et l'amitié sincère que lui témoigna le plus grand de nos rois; il nous a semblé, finalement, que s'il est encore permis de blâmer les mesures qu'elle a conseillées au temps de son influence, il n'est plus possible de lui refuser son estime. Peut-être trouvera t-on que, dans le cours de cette étude, nous lui avons décerné des louanges au-dessus de ses mérites, nous laissant trop entraîner à notre ardeur de nouveau converti; nous ne nous repentirons pas cependant d'avoir suivi ce premier mouvement, car nous ne sommes pas assez diplomate pour regretter d'avoir parlé le langage d'une conviction sincère et profonde.

La mort du roi trouva madame de Maintenon préparée à recevoir un si rude coup; l'amertume de son chagrin fut tempérée par le spectacle si touchant et si instructif de la fin solennelle et parfaitement chrétienne du petit-fils de saint Louis, qui mourut dans la majesté de sa grandeur et dans la plénitude de sa foi. Elle avait rempli la mission qu'elle croyait avoir reçue de Dieu.

« Tous les gens de bien ne doutent point du salut du roi, écrivit-elle de Saint-Cyr à madame de Montalembert, je n'ai plus qu'à penser au mien, et je suis dans un lieu qui y est bien propre. »

Elle s'était, en effet, retirée auprès des dames de Saint-Louis; ce fut au milieu d'elles, en s'occupant de l'éducation des jeunes filles et en protégeant les intérêts de l'institut, qu'elle acheva une vie si laborieusement remplie; rien ne put l'arracher à sa retraite, ni les prières de ses amis, ni les sollicitations du régent; elle demeura comme étrangère aux affaires publiques et ne songea pas à conserver quelques débris d'une puissance qu'elle n'avait jamais exercée qu'à regret.

Dès les premiers jours de sa retraite à Saint-Cyr elle congédia ses domestiques et se défit de son équipage; elle vécut dans son petit appartement, se soumettant, autant que le permettait son âge, aux règlements de la maison, suivant les exercices de la communauté, allant

aux classes et aux récréations, ne sortant que pour se rendre dans le village afin de visiter les malades et les pauvres. Son plus grand plaisir était dans les charités innombrables qu'elle faisait et pour lesquelles elle s'imposait même des privations : tout son revenu y était employé ; elle s'attachait principalement à secourir des officiers et des soldats que la fin de la guerre avait mis dans le besoin et qui venaient solliciter des secours jusqu'à Saint-Cyr : « Ces pauvres gens de la maison du roi, qui ont fait des merveilles, écrivait-elle, me font pitié par leur détresse. »

Les quatre dernières années de son existence en furent les plus heureuses : le calme de son esprit, la satisfaction de sa conscience, la douceur de l'affection dont elle était entourée adoucirent, singulièrement les atteintes de la maladie qui l'emporta en 1719, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Elle mourut le jour de l'Assomption et fut ensevelie au milieu du chœur de la chapelle. « Son tombeau, dit M. Lavallée, devint le lieu vénéré où les novices allaient prier la veille de leur profession, où les religieuses aimaient à méditer et à chercher des consolations ; enfin, où les demoiselles venaient, au moment de leur départ, faire une dernière prière et s'engager à conserver toute leur vie « les maximes et les principes de Saint-Cyr.[1] » Elle resta, pour ainsi parler, la patronne de cette maison, qui n'eut jamais besoin d'être reformée, de cette maison « où l'on a tant prié, où l'on a tant pleuré pour la France, » de cette maison que la révolution de 1793 devait nécessairement renverser comme l'une des plus nobles fondations de la monarchie, mais qui revit aujourd'hui, grâce au zèle de l'écrivain distingué dont nous avons rappelé les travaux, grâce surtout au talent de M. le duc de Noailles, qui, le premier, nous en a raconté la simple et touchante histoire. Avant d'écrire la vie de sa fondatrice, l'illustre historien avait pensé que le meilleur moyen de la venger de ses ennemis était de divulguer ses bienfaits[2]. C'était une œuvre véritablement digne d'un homme de bien : M. le duc de Noailles a plus que l'honneur de l'avoir entreprise ; il a le mérite de l'avoir noblement accomplie, rendant ainsi facile la tâche de ceux qui, comme M. Théophile Lavallée, ont depuis voulu servir cette belle et juste cause.

FERNAND DESPORTES.

[1] *Histoire de Saint-Cyr*, ch. XIV.

[2] Dans l'écrit intitulé : *Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis*, Paris, Lacrampe, 1843. — Voyez à ce sujet un article publié par M. Lenormant dans le tome XXXIII du *Correspondant*, p. 273.

LE CANAL DE SUEZ

ET

LE CHEMIN DE FER DE L'EUPHRATE.

Ces projets mis à l'étude, l'un par l'initiative de la France, l'autre par celle de l'Angleterre, sont destinés tous deux à établir entre les Indes et l'Europe des rapports dont la rapidité multipliera l'importance dans des proportions jusqu'ici inconnues et propres à exercer la plus grande influence sur les destinées du monde.

La société contemporaine a beau s'obstiner à vivre au jour le jour, les événements viendront tôt ou tard, comme ils l'ont fait dernièrement, l'arracher à cette torpeur égoïste pour la rendre attentive aux évolutions politiques de deux grands peuples, destinés à se rencontrer face à face, au milieu de cette Asie, théâtre ordinaire des conflits les plus solennels de l'humanité.

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier les résultats de la guerre d'Orient, ni de discuter les espérances ou les projets des différents cabinets dont les représentants ont signé le traité de paix du 30 mars. Je n'ai ni le droit ni le désir de suspecter aucune intention ; je veux croire que toutes les parties contractantes au Congrès de Paris s'efforceront de faire jouir les peuples, aussi longtemps que possible, des bienfaits de la paix, et c'est sous l'impression de cette confiance que je viens examiner les deux routes indiennes que l'Europe se dispose à ouvrir, ou plutôt à rouvrir, à l'activité du monde.

I

LE CANAL DE SUEZ.

Mettre l'océan Indien en communication avec la Méditerranée par un canal traversant l'isthme de Suez n'est point une pensée nouvelle. Cette communication est trop utile aux intérêts du monde pour n'avoir pas été désirée et recherchée dans tous les temps et par tous les peuples, pour peu qu'ils fussent civilisés.

De savants géologues ont prétendu que l'isthme de Suez n'avait pas toujours existé, et, s'appuyant sur la composition même du terrain, ont entrepris de démontrer qu'il s'était formé peu à peu par le dépôt

des cailloux, du limon et du sable charriés, par les flots des deux mers et accumulés ainsi pendant le cours des siècles.

Quoi qu'il en soit de cette opinion scientifique, il est certain que le seuil séparant les deux mers a une origine antérieure aux temps historiques, et que déjà, dès l'antiquité la plus reculée, on avait fait des tentatives plus ou moins heureuses pour y creuser un canal navigable. Ce fait n'est pas attesté seulement par les historiens et les géographes les plus autorisés de l'antiquité, il est démontré par les vestiges des anciens travaux, parfaitement reconnaissables, non-seulement dans le fond du golfe de Suez, mais à travers l'isthme lui-même, sur un prolongement de trente kilomètres environ.

Strabon dit qu'au temps de la guerre de Troie le Nil communiquait avec la mer Érythrée [1], et Hérodote parle d'un canal dérivant du fleuve d'Égypte, au-dessus de la ville de Bubaste, pour aboutir au golfe Arabique, près Patymos en Arabie [2]. Ce grand travail, entrepris sous le règne de Néchao ou Nécos [3], six siècles avant Jésus-Christ, interrompu et repris ensuite sous Darius [4], n'aurait été achevé qu'au temps de Ptolémée-Philadelphe, dans le troisième siècle avant notre ère [5].

Plus tard, sous le califat d'Omar, dans le courant du septième siècle de l'ère chrétienne, le canal de navigation, abandonné depuis longtemps, fut ouvert de nouveau entre le Nil et la mer Rouge; mais la négligence des gouverneurs de l'Égypte laissa bientôt les sables s'y accumuler, et, dans la seconde moitié de huitième siècle, le calife Abou-Djafar-el-Mansour le fit, dit-on, définitivement combler.

A dix siècles de là, Mustapha III, sultan de Constantinople, voulut faire couper l'isthme de Suez pour établir la navigation d'une mer à l'autre; il chargea M. de Tott, ingénieur anglais, d'étudier les moyens d'exécution, mais ne vécut pas assez longtemps pour réaliser ce beau projet.

De son côté, le général Bonaparte, dès qu'il se fut rendu maître de l'Égypte, s'occupa immédiatement du canal, dans lequel son coup d'œil voyait dès lors la route par laquelle la civilisation occidentale doit pénétrer au sein de l'extrême Orient.

Une commission, placée sous la direction de l'ingénieur Lepère, fut chargée de faire toutes les études préparatoires pour l'exécution de ce projet; elles coûtèrent quatre ans de travail et furent consignées

[1] Strab., lib. XVII.
[2] Hérod., *Hist.*, lib. IX.
[3] Néchao ou Nécos, fils de Psamméticus, fondateur de la vingt-sixième dynastie des rois d'Égypte.
[4] Après la conquête de l'Égypte par Cambise.
[5] V. Diod. de Sicile et Strabon.

dans un mémoire adressé en 1803 au premier consul. Qui peut dire de quel poids l'exécution de ce dessein eût pesé dans les destinées du monde si le jeune général de l'expédition d'Égypte avait eu le temps de le faire exécuter?

Méhémet-Ali, aimant assez à remuer les grands projets et à faire parler de lui en Europe, agita aussi la question du canal à ouvrir entre les deux mers, mais sans lui faire faire aucun progrès.

Les événements de 1840 en Orient, la guerre des Anglais contre les Chinois, notre ambassade vers le Céleste Empire, les tentatives des Américains pour pénétrer au Japon, parurent aux esprits attentifs comme les symptômes du mouvement qui doit rapprocher, tôt ou tard, les deux fractions de l'humanité disjointe. Aussi les regards se portèrent-ils immédiatement vers l'isthme de Suez, véritable muraille, non-seulement de la Chine, mais de tout l'extrême Orient.

Vers 1847, une société se constitua en France pour étudier la question sous le double point de vue scientifique et financier. Munie de l'autorisation du vice roi d'Égypte, cette commission délégua trois de ses membres : MM Paulin Talabot, ingénieur français; Stephenson, ingénieur anglais, et Negrelli, ingénieur autrichien, pour aller sur le terrain faire les études relatives à l'exécution de ce vaste projet. Le pacha d'Égypte accueillit parfaitement ces messieurs, leur adjoignit un ingénieur français depuis longtemps attaché à son service, M. Linant-Bey, et mit à leur disposition tout ce qui pouvait les aider dans l'accomplissement de leur tâche.

Les études locales une fois terminées, M. Talabot fut chargé de rédiger le rapport de la commission; mais la révolution de 1848 venait d'éclater; l'Europe était remplie d'agitation; elle ne pouvait plus songer à étendre la civilisation au delà de ses limites; elle devait, avant tout, la défendre contre les Barbares de l'intérieur.

Interrompu par l'orage de 1848, le projet du canal de Suez reparut avec le premier moment de calme, et c'est à M. Ferdinand de Lesseps qu'appartient le mérite d'avoir conduit les études au point d'avancement où elles se trouvent aujourd'hui.

Quand notre compatriote fut appelé en 1854 par le vice-roi d'Égypte, Mohammed-Saïd-Pacha, à prendre la direction de cette entreprise, plusieurs tracés se trouvaient en présence : celui de M. Lepère, membre de l'Institut d'Égypte et ingénieur en chef des ponts et chaussées de France; celui de M. Paulin Talabot, ingénieur en chef du même corps, et enfin celui de MM. Alexis et Emile Barrault. Ces trois tracés traversent l'Egypte pour se rendre d'Alexandrie à Suez, en passant par le centre, par la tête ou par la base du Delta.

Une commission internationale, composée des hommes les plus compétents, a examiné ces trois projets, et, dans un rapport publié par

M. de Lesseps, elle a fait connaître son opinion motivée sur chacun d'eux.

Sans reproduire ici ce travail lumineux qu'on voudra lire dans l'ouvrage de M. de Lesseps[1], il faut reconnaître qu'il a mis hors de concours, non-seulement les trois projets dont il signale les inconvénients, mais encore tous ceux du même genre qui, devant traverser le Nil, entraîneraient d'immenses dépenses, de très-longs détours, et apporteraient une perturbation funeste au système hydraulique et agricole de l'Égypte.

Le canal maritime, sans exclure les moyens de fertilisation qu'on pourra y rattacher, doit, avant tout, offrir au commerce du monde entier la voie la plus sûre, la plus courte et la plus économique pour pénétrer directement dans l'océan Indien.

M. Negrelli, ingénieur autrichien, avait posé le problème dans ces termes, et, dès 1847, avait proposé de le résoudre par l'ouverture d'un canal traversant directement l'isthme, d'une mer à l'autre. A leur tour, les ingénieurs du pacha d'Égypte, MM. Linant-Bey et Mougel-Bey, écartant tout d'abord l'objection mal fondée d'une différence importante dans le niveau des deux mers, se sont prononcés pour le tracé direct, et aujourd'hui, après de savantes et complètes études, la commission internationale démontre, de la façon la plus concluante, que ce tracé rencontre, dans la configuration même de l'isthme, des facilités d'exécution tout à fait imprévues.

Un coup d'œil jeté sur la carte topographique jointe au rapport de la commission internationale fait comprendre la configuration du terrain: Une dépression très-accusée traverse l'isthme dans le sens du nord au sud, depuis le fond du golfe de Péluse, en passant par le lac de Timsah et les lacs Amers, jusqu'à la mer Rouge. A la hauteur du lac Timsah, une autre dépression, perpendiculaire à la première, s'étend du centre de l'isthme jusqu'aux terres alluviales du Delta. Cette seconde dépression forme l'Ouad-Toumilat, l'ancienne terre de Gessen, où les Hébreux allèrent s'établir sous la conduite de Jacob et qu'ils quittèrent sous celle de Moïse.

Cette configuration de l'isthme se prête merveilleusement à la solution du problème; elle trace d'avance, aux ingénieurs, la direction du canal de jonction entre les deux mers et celle du canal transversal qui rattacherait l'Égypte à la grande voie maritime des deux mondes.

C'est en effet d'après ces indications locales, que les ingénieurs du pacha ont conçu le projet adopté par la commission internationale, puis

[1] *Percement de l'Isthme de Suez. — Rapport et projet de la commission internationale*, etc., etc., par Ferd. de Lesseps. Troisième série, chez Henri Plon, 1856.

successivement complété, amélioré par une étude sérieuse et intelligente du terrain.

Du côté de la Méditerranée, le canal, s'ouvrant au fond du golfe de Péluse, dans la portion dite baie de Dibeh, se dirigerait vers le sud en côtoyant la rive orientale du lac Menzaleh, et, contournant le seuil d'El-Guisr, arriverait au lac Timsah, dans lequel l'Ouad-Toumilat amène les eaux du Nil au moment des grandes crues du fleuve. Ce lac, situé à peu près à égale distance entre les deux mers, présente une surface de deux mille hectares environ et réunit toutes les conditions désirables pour y établir un port de ravitaillement, de réparation et de radoub pour les navires. En sortant du lac Timsah, le canal, après avoir coupé le seuil du Sérapeum, entrerait dans les lacs Amers, alimentés par les eaux de la mer Rouge, les traverserait, sans y être endigué et irait ensuite, à vingt kilomètres plus loin, déboucher dans la partie orientale du golfe de Suez.

Ce bosphore artificiel, ainsi dirigé, aurait une longueur totale de cent quarante-sept kilomètres, sans une seule écluse, et comme il est destiné à donner passage à un mouvement de navigation qui ira toujours croissant, et dans lequel il y aura des navires du plus fort tonnage, on a résolu de lui donner huit mètres de profondeur et une largeur de quatre-vingts mètres à la ligne d'eau, correspondant à quarante-quatre, au plafond.

Tout ceci paraît être d'une exécution facile : il n'est pas probable, en effet, qu'aucun obstacle vienne entraver les travaux dans un terrain comme celui de l'isthme de Suez, où les sondages n'ont rencontré que des argiles et des sables fixes ; la difficulté n'était pas là. Elle ne consistait pas à creuser le canal, mais bien à en faciliter l'accès aux grands navires, soit qu'ils vinssent de l'une ou de l'autre mer.

Les ingénieurs du vice-roi d'Égypte avaient proposé, à cet effet, un ensemble de travaux très-bien combiné. La commission internationale, en adoptant le principe de leur projet, y a introduit d'heureuses améliorations dont elle a fait connaître les motifs et tous les détails dans son savant rapport.

En résumé, le bosphore de Suez sera protégé à ses extrémités par deux vastes ports. Celui de la Méditerranée, nommé port Saïd, aura en totalité une surface de cent soixante-seize hectares et comprendra : 1° une rade couverte ou avant-port, parfaitement abrité des vents du nord-ouest, qui dominent sur cette côte ; 2° une arrière-rade, formée par le chenal compris entre les deux jetées, dans une longueur de dix-huit cents mètres sur une largeur de quatre cents ; 3° un arrière-bassin, ménagé à l'origine des jetées et obtenu par l'élargissement du chenal, porté à une largeur de huit cents mètres sur une longueur égale.

Ainsi, du côté de la Méditerranée, deux jetées, dont l'une, celle de l'ouest, mesure en longueur près de quatre kilomètres, un chenal de quatre cents mètres de large et un arrière-bassin en ayant huit cents, dans un sens comme dans l'autre, conduiront au canal et permettront aux navires du plus fort tonnage d'entrer et de sortir par tous les temps.

Du côté de la mer Rouge, le canal aboutira dans la rade de Suez, capable de contenir plus de cinq cents bâtiments et aussi sûre qu'elle est vaste. Deux jetées parallèles, l'une de dix-huit cents mètres, l'autre de deux mille, laisseront entre elles un chenal de trois cents mètres de largeur, prolongé au delà de l'endiguement, sur cinq cents mètres de large jusqu'aux profondeurs de neuf mètres.

La sécurité de la rade de Suez avait fait penser aux officiers de marine, membres de la commission, qu'on aurait pu, à la rigueur, se passer de jetées et se contenter d'un simple chenal creusé et entretenu à la drague jusqu'au mouillage. Cette opinion n'a pas été celle de la majorité de la commission ; mais elle concourt à démontrer que le plan adopté suffira largement pour assurer aux navires la liberté de leurs mouvements, soit à l'entrée, soit à la sortie du canal.

Ces travaux, tout gigantesques qu'ils puissent paraître d'abord, ne sont pas au-dessus des ressources de la science, et déjà ils ont été surpassés, il y a plus d'un siècle, près du cap de Bonne-Espérance, où les Hollandais firent élever une digue de huit kilomètres de longueur, dans une profondeur d'eau de seize mètres.

La communication d'une mer à l'autre une fois assurée par l'ouverture du canal direct, la commission internationale propose de compléter son système en y rattachant un canal dérivé du Nil et rencontrant au lac Timsah la grande voie universelle. Ce second canal paraît, en effet, indispensable, non-seulement pour mettre l'intérieur de l'Égypte en communication directe avec le reste du monde, mais aussi pour fournir de l'eau douce à l'alimentation des navires, ainsi qu'aux établissements du port de Timsah; et enfin, pour ramener la fécondité dans des terrains réduits en désert aride depuis que l'incurie musulmane à négligé l'entretien des canaux d'irrigation, mais dont l'ancienne fertilité n'est pas douteuse, et se trouve attestée par ce que la Bible nous apprend de la terre de Gessen, connue aujourd'hui sous le nom de l'Ouad-Toumilat.

Les ingénieurs ont calculé que tous ces travaux pourraient être exécutés dans le cours de six années, moyennant une dépense que les devis, minutieusement élaborés, portent à cent soixante-deux millions, y compris l'établissement d'un télégraphe électrique et d'un éclairage complet pour les ports et le canal. Cette dépense, prélevée sur le capital social, porté à deux cents millions, laisse encore une somme de

trente-huit millions, pour le service des intérêts pendant l'exécution des travaux et pour subvenir aux dépenses accessoires que pourraient réclamer les intérêts de la compagnie.

Une somme de deux cents millions est bien quelque chose de considérable, surtout si on devait la demander au budget d'un État quelconque; mais comme, d'après des calculs qui ne paraissent avoir rien d'exagéré, cette dépense fournira un revenu net annuel de trente millions, c'est-à-dire quinze pour cent des capitaux engagés, la difficulté ne sera pas de trouver des bailleurs de fonds, mais bien plutôt de satisfaire tous ceux qui voudraient prendre part à une si brillante affaire.

L'ouverture du canal de Suez, assurant à la navigation entre les Indes orientales, la Chine, le Japon, l'Océanie et les principaux ports de l'Europe et des États-Unis, une voie plus sûre et moins longue de moitié que celle du cap de Bonne-Espérance, devait naturellement fixer l'attention du commerce dans les deux mondes, et, en effet, l'annonce de ce grand bienfait a été saluée par une acclamation universelle.

Ce n'est pas seulement à la navigation et à l'industrie que l'ouverture d'un passage direct de l'Europe à l'Asie apporterait de nouvelles facilités. C'est aussi, comme le fait excellemment remarquer M. le marquis de Brignole, dans un lumineux rapport auquel nous lui demandons la permission de faire quelques emprunts[1], c'est aussi la religion qui en retirerait de grands et précieux avantages.

La destinée providentielle du christianisme est de chercher partout à s'étendre, pour porter aux peuples le don suprême de la vérité et le grand bienfait de la civilisation. L'étroite impasse séparant la Méditerranée de la mer des Indes arrêtait ce mouvement généreux et le forçait, pour gagner l'extrême Orient, à prendre des détours faits pour ralentir beaucoup son action féconde. L'ouverture de la communication projetée, en abrégeant les distances de moitié, en diminuant les frais de la traversée, multiplierait les ouvriers évangéliques. L'Indoustan, la Chine, le Japon, les îles innombrables de l'Océanie, toutes ces contrées, peuplées encore aujourd'hui d'idolâtres et de sauvages, se trouveraient tout à coup rapprochées du centre de la religion, et l'Église, cette mère généreuse, pourrait leur envoyer en plus grand nombre des apôtres chargés d'y porter la bonne nouvelle de l'Évangile, les principes immuables de la foi, les douces consolations de l'espérance, les délices ineffables de la charité. L'humanité aurait fait un pas en avant vers le rapprochement si désirable de ses membres divisés.

Comment un plan si bien combiné, d'une exécution si facile et pro-

[1] *Rapport de M. le marquis de Brignole sur le percement de l'isthme de Suez.* (*Journal de l'Institut historique de France*, 253e livraison, décembre 1855.)

mettant des résultats aussi heureux que variés, se trouve-t-il tout à coup arrêté dans son exécution? Favorable aux intérêts d'une partie du monde, contrarierait-il ceux de quelque grand peuple? L'Angleterre, par exemple, aurait-elle quelque chose à en redouter pour la sécurité de ses possessions indiennes? Non, répondent les hommes compétents de ce pays et la presse anglaise par le plus grand nombre de ses organes; non, mille fois non; et ils ajoutent, avec infiniment de raison, qu'aucune puissance ne profiterait de ce grand travail autant que l'Angleterre.

Mais alors, d'où vient donc l'obstacle, et pourquoi le sultan, après s'être d'abord montré favorable au projet, refuse-t-il aujourd'hui de ratifier le firman de concession accordé par le vice-roi d'Égypte à la société universelle? Lord Stratford de Redcliffe pourrait sans doute, mieux que personne, répondre à cette question.

Si l'ambassadeur britannique s'était joint à l'ambassadeur de France pour appuyer les démarches de M. de Lesseps, à l'époque où elles furent entreprises, au mois de février 1855, quand le sang de nos soldats coulait à grands flots pour la cause ottomane, le firman impérial eût été accordé immédiatement. Il le serait sans doute encore aujourd'hui si les alliés du sultan étaient d'accord pour le demander.

M. de Lesseps a parlé, dans sa première publication, de la demande de concours adressée par lui à lord Redcliffe, sans faire connaître la réponse de cet ambassadeur ; mais la marche des événements et la voix presque unanime de la presse, non-seulement en Europe, mais aux États-Unis et dans les Indes anglaises, ont parlé pour lui et déchiré tous les voiles.

L'opposition du gouvernement anglais au percement de l'isthme de Suez n'est plus un secret pour personne; tout dernièrement, une brochure publiée à Glasgow la dénonçait dans les termes suivants : « Mais, nous regrettons de le dire, c'est aussi un fait patent que les « obstacles que le projet à rencontrés à Constantinople sont principa- « lement dus à l'opposition de lord Redcliffe qui, au lieu de repré- « senter les intérêts britanniques à la cour du sultan, ne représente « autre chose que ses mesquines animosités et ses rancunes[1]. »

La conduite de ce diplomate ne nous surprend qu'à demi ; nous savions déjà que, pour obtenir son assentiment, ce n'est pas assez qu'un projet soit favorable aux intérêts de l'Angleterre, il faut encore qu'il ne soit favorable qu'à eux seuls. Une entreprise qui profiterait à tout le monde ne servirait pas assez son pays; selon lui, l'Angleterre doit dominer partout exclusivement et se faire toujours la part du lion.

[1] Brochure intitulée : *des Intérêts anglais dans la canalisation de l'isthme de Suez.* (Voyez le *Journal de l'Union des deux mers*, n° 12, p. 180.)

Voilà pourquoi le sultan n'a pas encore accordé à M. de Lesseps l'autorisation de percer le canal qui doit ouvrir l'Océan indien au commerce du monde, tandis qu'il s'empresse de concéder au major général Chesney le droit de construire un chemin de fer dans la vallée de l'Euphrate, pour servir au transport des dépêches anglaises et des troupes qu'il pourrait convenir au cabinet de Saint-James de porter rapidement sur un point de l'Asie, en Perse par exemple, ou partout ailleurs.

La compagnie universelle ne demandait aucun subside à la Porte ottomane pour ramener le commerce du monde dans les voies qui firent autrefois la fortune et la gloire de l'Orient, et le gouvernement anglais fait garantir par le sultan un minimum de six pour cent d'intérêt à une entreprise dont les résultats commerciaux seront nuls, dont le succès est douteux et dont la dépense n'est pas et ne peut pas être évaluée, puisque les études ne sont pas faites.

A qui fera-t-on croire que le sultan a choisi librement la voie dans laquelle il s'engage, et que faut-il penser aujourd'hui de la sincérité des vues généreuses et libérales, proclamées si haut par le gouvernement anglais, au début de son alliance avec la France, quand la guerre allait s'engager au nom de la liberté et de l'indépendance du sultan? Ah! qu'il y a loin du langage de ce temps-là aux actes et aux faits de ce temps-ci!

II

LE CHEMIN DE FER DE L'EUPHRATE.

Le projet d'établir une voie de communication rapide, entre le golfe Persique et la Méditerranée, par la vallée de l'Euphrate, n'est point, en Angleterre, une idée nouvelle. Elle remonte déjà à plus d'un quart de siècle, et appartient au major général Chesney. Après avoir eu le mérite de l'initiative, cet officier a déployé le courage de la persévérance, ne s'est laissé rebuter par aucune difficulté, par aucun revers, et va, pour la seconde fois, disposer de capitaux et de moyens considérables pour réaliser l'entreprise à laquelle il a voué toute son activité et attaché l'honneur de son nom.

Après ce légitime hommage rendu au dévouement du généra Chesney, il est bien juste d'ajouter que le gouvernement anglais mérite d'être servi avec zèle, parce que de son côté, il sait encourager, soutenir et assurer le succès des entreprises, même les plus audacieuses, quand elles ont pour objet l'intérêt de l'Angleterre.

La communication qu'il s'agit d'ouvrir à travers l'Asie repose beaucoup plus encore sur la navigation de l'Euphrate et du Tigre que sur

le chemin de fer destiné, au moins quant à présent, à servir de trait d'union entre la navigation de la Méditerranée et la navigation fluviale. Au fond, le nouveau projet est la reproduction de l'ancien, abandonné il y a vingt ans : les points sur lesquels il en diffère sont des expédients déjà proposés à cette époque, mais dont l'application avait soulevé des doutes qui ne sont pas encore résolus; ils ne pourront l'être que par des études et après des expériences qui restent encore à faire.

M'étant trouvé en Asie au moment où le général, alors colonel Chesney, explorait l'Euphrate avec deux bateaux à vapeur, j'ai recueilli, de plusieurs officiers de son état-major des renseignements très-complets sur les travaux de l'expédition, sur les difficultés qu'elle avait rencontrées; c'est à l'aide de ces documents et de mes observations personnelles que je vais exposer les doutes que j'éprouve sur le succès de l'entreprise anglaise.

La compagnie du chemin de fer de l'Euphrate a fait connaître au Foreign-Office le détail de la route qu'elle se propose de suivre, et elle a envoyé sur le théâtre des opérations, une commission composée d'hommes compétents, sous la direction du major général Chesney et de sir John Mac-Neill.

La route à laquelle on paraît s'arrêter, quant à présent, partirait du port de Suédia[1], sur la Méditerranée. De là, le chemin de fer suivrait la vallée de l'Oronte, passerait à Antakia (Antioche), puis se dirigerait sur Alep et irait ensuite rejoindre l'Euphrate, près de Kalaat-Djaber (le château de Djaber).

Le port d'Alexandrette, le plus vaste, le plus sûr de toute la côte de Syrie, eût probablement été choisi de préférence à celui de Suédia, si l'insalubrité du pays n'eût été un danger permanent, et les difficultés du terrain, entre ce point et l'Euphrate, un obstacle à peu près invincible à l'établissement du chemin de fer.

Le port de Suédia étant fort petit et complétement ensablé, il deviendra nécessaire d'y faire des travaux considérables et fort dispendieux pour le mettre en état d'abriter les navires que la route de l'Inde y attirera[2].

[1] L'ancienne Séleucie, Seleucia de Strabon, port Saint-Siméon des chroniqueurs des croisades. Cette ville fut bâtie par Seleucus-Nicator; saint Paul et saint Barnabé s'y embarquèrent pour Chypre.

[2] Il existe encore une partie des travaux élevés dans l'antiquité : au sud de l'entrée il y a un môle construit en grandes pierres d'un bel appareil, et du côté opposé on aperçoit sous l'eau des fragments de la jetée septentrionale. Il avait été calculé qu'une dépense d'un million suffirait pour relever les anciens travaux; on aurait eu alors un port très-sur et parfaitement convenable pour des galères, mais complétement insuffisant pour les grands navires modernes.

La voie ferrée entre Suédia et l'Euphrate aurait un développement de deux cent cinquante kilomètres environ, et traverserait une contrée exempte de grandes difficultés, bien qu'elle soit accidentée et généralement rocheuse. Il faut aussi s'attendre à trouver une différence de niveau assez forte entre le point de départ, au bord de la Méditerranée, et le point d'arrivée, au bord de l'Euphrate. Il n'en faut pas d'autre preuve que la rapidité du courant depuis ce dernier point jusqu'à l'embouchure du fleuve, dans le golfe Persique, sur un développement de plus de quinze cents kilomètres.

La compagnie anglaise n'ayant pas l'intention, quant à présent, de pousser le chemin de fer au delà du château de Djaber, l'ancien et le nouveau projet se confondent à partir de ce point. Cette circonstance appelle de nouveau l'attention sur les premiers travaux du colonel Chesney et leur rend, malgré leur date, un intérêt tout à fait actuel.

III

EXPLORATION DE L'EUPHRATE PAR LE COLONEL CHESNEY.

Je n'ai pas le dessein de transcrire ici un rapport détaillé de l'expédition : cela pourrait avoir de l'intérêt au point de vue scientifique, mais dépasserait de beaucoup le cadre dans lequel doit rester cette étude. Toutefois, retracer rapidement l'historique de la question, dire les principaux événements de ce premier essai de navigation par la vapeur sur les fleuves de la Mésopotamie, c'est peut-être le préliminaire indispensable d'une juste appréciation du projet patroné par lord Palmerston et sanctionné par le Grand Turc.

En 1829, M. Chesney, alors simple capitaine, avait entrepris, comme tant d'autres touristes, un voyage en Orient. Frappé de tout ce que cette partie du monde offre de richesses accumulées et peu connues, il y retourna souvent. Ayant, en 1833, poussé ses reconnaissances jusque sur les bords de l'Euphrate, il en descendit le cours sur un des radeaux à l'usage des Arabes riverains.

Cette navigation, passablement périlleuse, fit naître dans l'esprit du jeune officier la pensée d'ouvrir à son pays une nouvelle route vers ses possessions indiennes. Il retourna en Angleterre, fit part de ses idées aux lords de l'amirauté, et présenta tout un plan fondé sur la facilité de naviguer dans les eaux de l'Euphrate, aux époques de l'année pendant lesquelles les moussons de la mer Rouge interrompaient la navigation à vapeur, alors encore dans son enfance.

Le comité de la navigation des Indes (the select committee of steam navigation to India) fut saisi de la question. Il fit son rapport le 14 juillet 1834, fondant ses conclusions favorables sur des motifs bien

dignes de fixer l'attention des personnes intéressées dans la question.

« Étant d'opinion, disait le comité dans le dixième paragraphe de son rapport, que les difficultés physiques sur la ligne de la mer Rouge n'existent que pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, tandis que, sur l'Euphrate, elles se manifestent pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, il en résulte que la combinaison des deux lignes assurerait, durant toute l'année, les communications avec la Méditerranée. »

Les faits ne devaient pas justifier cet espoir, et l'expérience allait au contraire démontrer que les mois des moussons de la mer Rouge étaient précisément ceux pendant lesquels les basses eaux de l'Euphrate opposeraient à la navigation l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Le capitaine Chesney, devenu lieutenant-colonel, fut nommé chef d'une expédition nombreuse et choisie, chargée d'explorer l'Euphrate et le Tigre au moyen de deux bateaux à vapeur en fer, construits sur les indications du promoteur du projet, et pouvant se démonter et se remonter facilement.

Le *George-Caning*, emportant le personnel et le matériel de l'expédition, quitta Liverpool au mois de février 1835, alla relâcher à Malte, d'où il continua sa route sous l'escorte d'un brick de guerre, la *Colombine*, qui l'accompagna jusqu'à Suédia, près de l'embouchure de l'Oronte. Quelques obstacles soulevés par le gouvernement égyptien furent promptement aplanis par un firman impérial, et, dans le courant du mois de juin, neuf cents chameaux, réunis sur le bord de la mer, emportèrent la portion la moins pesante du matériel, tandis que les objets les plus lourds furent chargés sur des chariots construits *ad hoc*, et auxquels on attelait à la fois plus de cent bœufs, en même temps que des paysans arabes et turkomans en grand nombre.

Le pays n'avait point de route pour de tels transports; il fallut en ouvrir une dans une longueur de trente-cinq kilomètres, depuis Suédia jusqu'à Gaz-el-Bourj, village situé au confluent de Kara-Sou et de l'Oronte, à cinq kilomètres au delà d'Antioche. Là on chargea tout le matériel sur des radeaux, et on lui fit faire de la sorte soixante-cinq kilomètres, tant sur les eaux du Kara-Sou que sur celles du lac d'Antioche (Agh-Dengiz). Parvenu au pont de Murad-Pacha, on dut renoncer à la navigation pour reprendre la voie de terre. Les ingénieurs de l'expédition se mirent en devoir d'ouvrir une route praticable depuis ce point jusqu'à Bir, ou Birhejicq, sur l'Euphrate. Dès le mois de septembre, une partie importante du matériel étant arrivée à cette station, le plus grand des deux steamers fut lancé sur le fleuve, dont on lui avait donné le nom et sur lequel il venait inaugurer la puissance de la vapeur.

Pendant l'hiver de 1835 à 1836, le personnel de l'expédition, montant à soixante-dix personnes, resta partagé entre le camp formé au pont de Mourad et les ateliers établis à Bir. Les officiers s'occupèrent de travaux scientifiques, et particulièrement M. Murphy, lieutenant du génie, accomplit dans le pachalik d'Adana une reconnaissance très-fertile en observations astronomiques et géologiques.

Au mois de février 1836, tout le matériel était arrivé à Bir, et le second steamer, nommé le *Tigre*, monté et mis à l'eau. Le 17 mars, l'*Euphrate* partit pour descendre le fleuve ; le *Tigre* le suivit quinze jours plus tard et le rallia près de Belès. A compter de ce moment, les deux bateaux naviguèrent de conserve ; le *Tigre*, plus léger et tirant moins d'eau (quatre-vingts centimètres environ), marchait en avant, sondant le fleuve et signalant à son compagnon, les écueils et les bas-fonds à éviter.

L'expédition, avançant lentement en multipliant les observations de tout genre, était parvenue, le 21 mai, à la hauteur des ruines de l'ancienne Hessera, aujourd'hui Hersé, près du château ruiné de Salihiéh, à cent vingt kilomètres en amont d'Anah. Le ciel était d'une admirable pureté, tout resplendissant de lumière, quand tout à coup, vers une heure après midi, un nuage venant du nord-ouest s'avance sur le fleuve avec la rapidité de l'éclair. Le *Tigre*, à bord duquel se trouvait le chef de l'expédition, donne immédiatement le signal d'amarrer au rivage ; l'*Euphrate* exécute cette manœuvre avec succès ; mais le *Tigre*, s'étant trop précipitamment approché de la berge, en reçoit un choc qui le repousse au milieu du fleuve, où le coup de vent le saisit ! Après cinq minutes d'une obscurité aussi profonde que celle de la nuit la plus noire, la vigie de l'*Euphrate* aperçut le *Tigre* à plus d'un mille en avant, entraîné par le courant avec toute sa proue dans l'eau. L'atmosphère, obscurcie de nouveau, déroba bientôt ce triste spectacle à tous les yeux, et ce fut pour chacun un moment de solennelle angoisse.

On mit à terre un certain nombre d'hommes, afin qu'ils courussent au secours des naufragés ; mais leur marche fut entravée par le débordement du fleuve, dont le niveau, sous la pression de ce terrible coup de vent, s'était instantanément élevé de près de trois mètres.

Dès que le temps le permit, l'*Euphrate* se porta en avant à la recherche du *Tigre*, dont il ne devait retrouver qu'une faible partie de l'équipage. Tous ceux qui tentèrent de se sauver à la nage périrent. Les survivants, portés sur le rivage par la violence du vent, racontèrent qu'une fois engagé par l'avant, le paquebot avait été rapidement entraîné, l'espace de deux ou trois milles, jusqu'au moment où un coude du rivage l'arrêta. Dans cette situation, la proue s'enfonçant de plus en plus et la poupe s'élevant au-dessus de l'eau dans la même proportion, le typhon prit le navire en dessous et le fit complétement sombrer. Ce

fut en ce moment que plusieurs hommes d'équipage et trois officiers furent enlevés par la violence du vent et transportés à terre, pêle-mêle avec des barriques, les unes remplies d'eau, les autres d'armes ou de munitions. Dix-sept personnes périrent dans le fleuve.

L'expédition s'arrêta plusieurs jours sur le lieu du sinistre, cherchant vainement à retrouver le bateau perdu. Il fallut enfin renoncer à tout espoir de sauvetage et reprendre tristement le cours du voyage, recueillant les cadavres des naufragés à mesure qu'on les retrouvait, tantôt dans une courbe du rivage, tantôt sur un banc de sable ou contre un écueil. On put ainsi donner la sépulture à neuf ou dix de ces malheureuses victimes avant d'arriver en face de la ville d'Anah [1], où l'*Euphrate* fit une relâche de plusieurs jours.

Le coup de vent du 21 mai ne saurait être considéré comme un phénomène très-rare dans la vallée de l'Euphrate; les Arabes le savent bien, et les anciens ne l'ignoraient pas non plus; car Ammien-Marcellin décrit les effets d'un de ces terribles typhons qui, au temps de Julien, avait renversé plusieurs bateaux, détruit des maisons et déraciné des arbres près de l'antique Anatho, la moderne Anah, précisément dans les mêmes parages où le *Tigre* périt si malheureusement.

Cette catastrophe révélait donc un danger imprévu et de nature à compromettre le succès de l'expédition; chacun le sentit, et le colonel Chesney plus que personne. L'impression produite sur son esprit fit craindre un moment pour sa santé; mais son énergique volonté prit bientôt le dessus.

Après quelques jours de repos, l'*Euphrate* se remit en route, franchit les rapides connus sous le nom de gué du Chameau, près d'Anah; dépassa Hit, puis Hilla [2], où sont les ruines de Babylone; traversa les marais de Lemloun, au milieu desquels le fleuve se ramifie en une foule de canaux d'irrigation, et enfin, le 18 juin, il atteignit le confluent du Tigre à Korna, après avoir couru bien des périls et surmonté de grandes difficultés. Le lendemain, l'expédition était à Bassora, d'où elle se rendit à Mohamrah et ensuite à Bouschir, sans que les représentations de l'état-major pussent détourner le colonel Chesney de se hasarder dans les eaux du golfe Persique avec un bateau construit pour la navigation fluviale et ne tirant que quatre pieds d'eau.

Bouschir, dont les Anglais viennent de s'emparer, est une misérable petite ville dans laquelle il y avait alors huit ou dix mille habitants, en

[1] Anah occupe l'emplacement de l'ancienne Anatho. La ville moderne est longue et étroite; elle s'étend le long du fleuve, sur une distance de plus de six kilomètres; elle compte sept à huit mille habitants.

[2] Hilla est entièrement bâtie avec des briques empruntées aux ruines de Babylone; c'est la ville la plus importante du cours de l'Euphrate; elle compte environ douze mille habitants.

grande partie Indiens ou Arméniens, comprenant et parlant un peu l'anglais. La compagnie des Indes entretenait là un résident relevant de l'autorité de celui de Bagdad, et habitant un petit fort armé d'un canon et gardé par une trentaine de Cipayes.

Après son expédition à Bouschir, l'*Euphrate* rentra dans le Chat-el-Arab (c'est ainsi qu'on nomme le Tigre et l'Euphrate depuis leur réunion jusqu'à leur embouchure dans le golfe Persique), et arriva le 1er septembre à Mohamrah, ville alors toute nouvelle, mais dont l'heureuse situation sur le bord du fleuve menaçait l'importance commerciale de Bassora, qui a l'inconvénient d'en être éloignée de plus de deux milles.

Le 2 septembre, l'*Euphrate* alluma de nouveau ses feux et se dirigea vers le fleuve Karoun, dont il remonta le cours jusqu'à la ville de Ahwaz, située à plus de deux cent vingt-cinq kilomètres de son embouchure.

Cette reconnaissance d'une voie fluviale pénétrant au cœur de la Perse et conduisant non loin d'Ispahan parut dès lors aux explorateurs anglais un des principaux résultats de l'expédition. On comprendra de quelle utilité cette navigation pourrait être en temps de paix pour le transport des marchandises que la Perse et l'Angleterre échangent en grande abondance sur les marchés de Bagdad et d'Ispahan, et en temps de guerre pour le transport des troupes qui seraient amenées des Indes par les navires de la compagnie.

Le Karoun-el-Hamar communique avec le golfe Persique par le Bamishir, principale bouche du Chat-el-Arab, après sa bifurcation en deux branches à Mohamrah. C'est assurément une voie stratégique de la plus grande importance, et si la guerre déclarée à la Perse par le cabinet anglais n'avait point été conjurée par le traité récemment conclu à Paris; si les hostilités avaient poursuivi leur cours, le nom peu connu de ce fleuve n'aurait pas tardé à retentir dans les bulletins des opérations militaires, en y occupant une place importante.

Après l'exploration du Karoun, l'expédition rentra dans le Chat-el-Arab pour remonter le Tigre jusqu'à Bagdad, où elle arriva le 30 septembre. Elle en repartit le 5 octobre, afin de rejoindre à Korna le steamer le *Hugh-lindsay*, apportant les dépêches de l'Inde pour l'Angleterre.

Le 20 octobre, le steamer l'*Euphrate* chauffa de nouveau, emportant le premier courrier transmis des Indes en Angleterre par cette voie destinée à suppléer celle de la mer Rouge. La navigation, si périlleuse et si difficile déjà en descendant le courant, allait rencontrer de bien plus grands obstacles encore pour le remonter.

Le colonel, son état-major et l'équipage déployèrent une énergie et une activité infatigables; tous sentaient que du succès de ce voyage

allait dépendre celui de l'expédition elle-même, et chacun luttait comme pour sa propre cause et sa propre gloire.

De si généreux efforts devaient cependant échouer contre des obstacles sans cesse renaissants, et qui finirent par amener la rupture d'une pièce importante de la machine à vapeur, brisée par la résistance du courant.

On se trouvait au milieu des marais de Lemloun quand cet accident se produisit. Il avait fallu neuf jours pour parcourir environ trois cents kilomètres; quatre autres semaines eussent à peine suffi pour conduire l'expédition à Bir, Belès ou même au château de Djaber, en supposant que le steamer eût pu continuer le voyage, ce que les basses eaux n'eussent certainement pas permis, à cette saison de l'année, dans le haut Euphrate.

Toutes les prévisions étaient déjouées, les espérances déçues; l'expédition avait complétement échoué.

Les dépêches furent alors acheminées par terre, sous la conduite du lieutenant Fitz-James, jeune et intrépide officier de la marine royale. Le bateau fut reconduit à Badgad; le colonel remit son commandement au major Escourt, et s'embarqua pour Bombay, en promettant à ses compagnons de les rejoindre prochainement.

A quelques mois de là, des ordres supérieurs licenciaient le corps expéditionnaire et rappelaient en Angleterre son personnel, notablement réduit, non-seulement par le naufrage du Tigre, mais aussi par les fatigues et l'influence d'un climat meurtrier.

L'insuccès de l'expédition de l'Euphrate ramena l'attention de l'Angleterre vers la route de la mer Rouge. Le lieutenant Waghorn parvint, à force de persévérance, à établir un service régulier entre Alexandrie et Suez pour le transport des voyageurs et des dépêches. De son côté, la compagnie péninsulaire et orientale fit construire des navires munis de machines assez puissantes pour triompher des moussons, et les communications entre l'Angleterre, les Indes et tout l'extrême Orient devinrent chaque jour plus promptes et plus suivies.

Dans cette situation, la voie de l'Euphrate paraissait définitivement abandonnée : le ministère avait dépensé vingt mille livres sterling dans cette expérience malheureuse; on l'en croyait à jamais dégoûté. Toutefois il ne décourageait pas l'explorateur, et, avec cet esprit de suite, principale force des gouvernements qui se perpétuent, il prêtait une oreille complaisante aux rectifications apportées au plan primitif.

Parmi les obstacles que présente la navigation de l'Euphrate, il y en a d'insurmontables. Ainsi, par exemple, dans la portion du fleuve comprise entre Hit et Bassora, à la hauteur du territoire de Lemloun, les eaux sont dispersées dans d'immenses rizières. Les réunir dans un

chenal navigable serait évidemment ruiner la culture du pays et provoquer l'hostilité des populations riveraines.

On a proposé d'échapper à cet empêchement absolu en ouvrant un canal entre le Tigre et l'Euphrate vers la latitude de Bagdad. La navigation alors suivrait le cours de l'Euphrate, depuis le château de Djaber jusqu'à Hit, et de là, par un canal de jonction, elle gagnerait le Tigre et continuerait sans obstacle jusqu'à Korna et le golfe Persique.

Cet expédient mérite d'être examiné; il y a même des raisons de croire que le canal proposé a déjà existé à une autre époque. Toutefois cette réunion des deux fleuves pourrait bien n'être pas sans influence sur le système d'irrigation des rizières de Lemloun. Il y a là une question de niveau très-importante à résoudre, non-seulement par rapport aux rizières de Lemloun, mais encore quant au régime des eaux dans les deux fleuves. Qu'arriverait-il, en effet, si le niveau du Tigre était de beaucoup supérieur à celui de l'Euphrate, comme l'apparence des lieux semble l'indiquer? Il faudrait alors établir des écluses sur le canal de jonction, et par conséquent entraver et retarder la navigation.

En admettant que la navigation fût établie depuis le golfe Persique jusqu'à Hit par le Tigre et le canal de jonction, il resterait encore à examiner si l'Euphrate serait praticable pendant toute l'année, depuis Hit jusqu'au château de Djaber. L'affirmative a été soutenue, on a même souvent répété que, dans cette portion du fleuve, le seul obstacle à vaincre se trouvait « au gué du Chameau, » près d'Anah, où il s'agirait d'ouvrir un chenal à travers les rochers obstruant le lit du fleuve.

Cet obstacle, tout considérable qu'il soit, ne paraît pas invincible; mais il n'est point non plus le seul; l'expérience du passé l'indique, et celle de l'avenir ne le démontrera que trop.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, faire trop bon marché de cette barre rocheuse; on ne sait pas encore si on pourra la faire sauter, ou bien s'il faudra l'éviter en transbordant voyageurs, dépêches et marchandises dans des steamers stationnant de chaque côté de l'obstacle.

En amont du gué du Chameau le fleuve présente-t-il en tout temps une profondeur d'eau suffisante pour la navigation? Il est au moins permis d'en douter, quand on sait combien souvent le bateau l'*Euphrate*, ayant un tirant d'eau d'un mètre vingt-cinq centimètres, s'engrava dans cette partie du fleuve où cependant il naviguait pendant la saison des grandes eaux et précédé du *Tigre*, qui, plus léger, marchait en avant pour éclairer la route.

Le régime des eaux de l'Euphrate est extrêmement variable pendant la saison des pluies et au moment de la fonte des neiges. Alors, dans ces circonstances, la poussée des eaux déplace parfois le cours du fleuve d'un jour à l'autre : hier le chenal était ici, demain il sera

ailleurs. Cette difficulté n'est pas sans importance, M. Chesney le sait bien et il médite sans doute de grands travaux d'endiguement pour y remédier. Espérons qu'il parviendra à maîtriser les caprices de ce fleuve, descendant des hauteurs du Taurus avec une impétuosité dont les effets se prolongent sur toute l'étendue de son parcours.

Les crues inopinées et impétueuses de l'Euphrate sont parfois accompagnées de phénomènes atmosphériques dont les terribles effets ne sont que trop attestés par la catastrophe lamentable du bateau le *Tigre*.

L'impossibilité de conjurer de tels dangers dispense l'homme, jusqu'à un certain point, de les faire entrer dans les calculs de sa prévoyance ; on ne quitte pas un pays parce qu'il a été bouleversé par une inondation ou ravagé par un ouragan, c'est très-vrai ; mais, quand il s'agit de choisir entre deux routes, les chances plus ou moins dangereuses de chacune d'elles doivent être pesées et peuvent être prises en considération.

Les travaux indispensables une fois accomplis, au prix de dépenses dont nul aujourd'hui ne saurait évaluer la somme, en combien de jours un bateau à vapeur remonterait-il du golfe Persique au château de Djaber? Quel chargement pourrait-il porter et à quel prix reviendrait le fret? Questions graves sur lesquelles la porte ottomane aurait peut-être bien fait de se renseigner avant de prendre les engagements financiers qu'elle vient de contracter vis-à-vis de la compagnie de l'Euphrate. Sans doute les ministres du sultan auront eu de fortes raisons pour ne pas contrôler les assertions du général Chesney ; cependant ils auraient pu savoir qu'elles ne sont pas toujours exemptes d'erreur, et l'exemple du comité de la navigation des Indes, se fondant, pour autoriser l'exploration de l'Euphrate, sur des motifs si mal justifiés par l'expérience, leur eût fourni un salutaire avertissement.

En ce qui touche la question de célérité, un journal de Calcutta, l'*Englishman*, occupant le premier rang parmi les publications qui traitent aux Indes les questions d'intérêt local, prétend qu'en calculant la marche d'un bateau à vapeur sur l'*Euphrate* ou le *Tigre*, à raison de cent milles anglais (cent soixante et un kilomètres environ) par jour, terme moyen, on dépasserait déjà les limites de la vraisemblance. En effet, si en se reportant aux souvenirs de la première expédition on consulte les dates, il faudra reconnaître qu'elles ne fournissent aucun exemple d'une marche rapide. Sans rien conclure du premier voyage de l'*Euphrate*, parti de Bir le 17 mars et arrivé à Bassora seulement le 19 juin, il est du moins permis de tenir compte des trajets subséquents, entrepris par l'expédition pour le transport des dépêches. Ainsi, par exemple, le bateau l'*Euphrate* se mit en route le 14 septembre pour porter à Bagdad le courrier de Bombay, et,

quoique le colonel eût à cœur de démontrer jusqu'à quel point l'usage de la vapeur allait accélérer le service des correspondances, il n'arriva néanmoins à sa destination que le 30 septembre, ayant ainsi employé quinze jours à remonter de Tigre sur une distance de quatre cent cinquante kilomètres environ. Au retour, à la descente du fleuve, le voyage dura encore onze jours, et enfin, quand il fut question de justifier les promesses du programme en remontant le cours de l'Euphrate avec les dépêches venues de l'Inde pour être acheminées en Angleterre, le courage intelligent de l'état-major, le zèle de l'équipage et les efforts de la vapeur aboutirent à parcourir trois cent vingt kilomètres en neuf jours.

Les résultats fournis par l'expérience seront probablement améliorés; en faisant usage de machines perfectionnées et plus puissantes, on obtiendra une marche supérieure à celle du steamer l'*Euphrate;* mais il y aura déjà beaucoup à faire pour atteindre l'évaluation mise en avant par le journal de Calcutta, et, quant à celle du projet[1], elle tient trop du roman pour avoir droit à une discussion sérieuse. En somme, il ne faut pas compter qu'un bateau à vapeur emploie moins de quinze, jours dans les meilleures conditions, pour remonter depuis le golfe Persique jusqu'au château de Djaber.

Maintenant, quel chargement les bateaux de l'Euphrate pourront-ils porter? Pour dire les choses nettement, ils ne pourront en porter aucun. On a vu, dans ce qui précède, qu'avec un tirant d'eau d'un mètre vingt-cinq centimètres, le steamer l'*Euphrate* s'engravait souvent. Ce bateau, cependant, ne portait que sa machine et la provision de charbon indispensable. Que fût-il arrivé si, chargé de marchandises, il avait eu besoin d'une plus grande profondeur d'eau? Évidemment il se serait échoué plus souvent encore et eût été beaucoup plus difficile à relever. Le journal l'*Englishman* pose en fait qu'une tonne de marchandises transportée de l'Inde en Angleterre par la vallée de l'Euphrate coûterait au moins quarante livres sterling (mille francs) de fret. Cette assertion, si elle est fondée, et elle paraît l'être, suffit à elle seule pour démontrer que la voie de l'Euphrate ne serait d'aucune utilité pour le transport des marchandises, si ce n'est pour celles qui seraient à la fois fort légères et d'un très-grand prix.

A défaut d'autre mérite, la navigation de l'Euphrate aurait-elle du moins l'avantage d'ouvrir entre l'Angleterre et ses colonies indiennes une voie notablement plus courte que celle de Suez? Les chiffres suivants vont répondre :

De la pointe de Galle[2] à Aden, à l'entrée de la mer Rouge, la distance

[1] Le projet évalue la marche des steamers sur l'un ou l'autre fleuve à raison de trois cents milles (480 kilomètres) par jour.

[2] La pointe de Galle, devant être doublée par les navires sortant du golfe du

est de.	2,200	milles anglais ou	3,542	kilom. env.
D'Aden à Suez.	1,300	id.	2,093	id.
De Suez à Péluse (sur la Méditerranée).	91	id.	147	id.
De la pointe de Galle à la Méditerranée.	3,591	milles anglais	5,782	kilomètres.

De la pointe de Galle à la barre de l'Euphrate,	2,500	milles anglais ou	4,025	kilom. env.
De la barre de l'Euphrate à Suédia (sur la Méditerranée).	1,080	id.	1,738	id.
De la pointe de Galle à la Méditerranée.	3,580	milles anglais	5,763	kilomètres.

Ainsi, pour les colonies à l'est de Ceylan, la route par la vallée de l'Euphrate offrirait sur celle par Suez et Péluse un raccourcissement de quelques kilomètres comme compensation aux inconvénients très-onéreux signalés plus haut ; tandis que, pour tous les pays situés au sud et au sud-est de Ceylan, l'avantage de la distance tourne au profit de la voie par la mer Rouge.

Pour la partie des Indes située à l'occident de la pointe de Galle, l'avantage en faveur du chemin de l'Euphrate serait un peu plus considérable :

De Bombay à Aden, la distance est de. . . .	1,650	milles anglais ou	2,656	kilom. env.
D'Aden à Suez.	1,300	id.	2,093	id.
De Suez à Péluse. . . .	91	id.	147	id.
De Bombay à la Méditerranée.	3,041	milles anglais	4,896	kilomètres.

De Bombay à la barre de l'Euphrate.	1,600	milles anglais ou	2,576	kilom. env.
De la barre de l'Euphrate à Suédia.	1,080	id.	1,738	id.
De Bombay à la Méditerranée.	2,680	milles anglais ou	4,314	kilomètres.

Bengale, pour se rendre, soit dans le golfe Persique, soit dans la mer Rouge, est un point de repère naturellement indiqué pour servir à la comparaison des distances sur les deux lignes.

IV

LE CHEMIN DE FER CONTINUÉ JUSQU'A BASSORA.

La navigation fluviale, avec ses lenteurs et les difficultés qu elle présente, n'est, selon le projet de la compagnie de l'Euphrate, qu'un moyen transitoire conduisant à l'accomplissement du chemin de fer jusqu'à Bassora. — Voici l'itinéraire du chemin avec l'indication des distances :

De Suédia, sur la Méditerranée, au château de Djaber, sur l'Euphrate.	250 kilom.
Du château de Djaber à ed-Deir.	160
De ed-Deir à Anah.	197
D'Anah à Sarifa.	44
De Sarifa à Hit.	84
De Hit à Bagdad sur le Tigre.	140
De Bagdad à Korna, au confluent des deux fleuves. .	400
De Korna à Bassora	60
Longueur du chemin de fer.	1,345 kilom.
De Bassora au golfe Persique par le Chat-el-Arab. .	125
De Suédia au golfe Persique.	1,460
De Bombay à la barre de l'Euphrate.	2,576
De Bombay à la Méditerranée.	4,036 kilom.

D'après ces chiffres, qui, sans être rigoureusement exacts, sont cependant assez voisins de la vérité, le tracé du chemin de fer, en évitant les nombreuses sinuosités du fleuve, abrégerait la distance entre la Méditerranée et le golfe Persique de 300 kilomètres environ.

« Le sol, au-dessous du château de Djaber jusqu'à l'embouchure du golfe Persique, dit le projet anglais, promet toute la facilité voulue pour l'extension du chemin de fer. » Cette affirmation est très-nette; mais est-elle appuyée sur une étude sérieuse du terrain? Nullement. On commence par affirmer; on étudiera ensuite. En attendant, le sultan accorde la concession et promet de payer l'intérêt des sommes qui seront dépensées

Le *Times*, puisant ses informations aux sources les plus officielles, accueille naturellement le projet du chemin de fer de l'Euphrate avec une grande faveur, et, approuvant la construction graduelle de la ligne, ce journal y entrevoit un moyen de détruire les préventions qui peuvent exister dans ces contrées contre les chemins de fer ou toute autre innovation. « La plus grande difficulté éclatera, d'après

ce qu'écrit au *Times* un correspondant de Constantinople, dès que le chemin de fer commencera à entrer dans le rayon des Bédouins. Par ce motif les Turcs seraient désireux de voir suivre la rive gauche de l'Euphrate. On atteindrait par là deux buts : 1° Le chemin de fer s'étendrait le long des centres commerciaux, qui sont presque tous situés sur le Tigre ; 2° la garde de la ligne sera beaucoup plus facile[1].»

Le correspondant a raison, les centres commerciaux sont situés sur le Tigre, comme Diarbékir et Mossoul, par exemple ; mais aurait-il oublié qu'entre ces villes importantes et la rive gauche de l'Euphrate s'élèvent des montagnes d'un accès très-difficile habitées par des Kourdes, moins traitables et beaucoup plus dangereux que les Arabes?

« Le domaine proprement dit des Bédouins, poursuit le correspondant du *Times*, est sur la rive droite de l'Euphrate qui, si elle était suivie sur toute sa longueur, pourrait difficilement être défendue contre leurs attaques, tandis que quelques blockhaus, de distance en distance, avec des colonnes volantes, suffiraient pour garder la rive gauche.»

Voilà un chemin de fer qui coûtera cher au sultan. Après avoir payé les intérêts des capitaux absorbés par sa construction, il faudra encore solder une armée pour le défendre. Oui, une armée ; il n'y a, dans cette expression, rien d'exagéré. En effet, le chemin de fer de l'Euphrate aurait un développement de 1,345 kilomètres, environ 336 lieues, presque la distance de Paris à Rome. Eh bien, qu'on se figure combien il faudrait de ces « blockhaus » et de ces « colonnes volantes » dont parle le correspondant du *Times*, pour garder un tel chemin de fer contre des peuplades aussi turbulentes, aussi pillardes et aussi courageuses que le sont les tribus montagnardes des monts Karadje et Sindjar !

Après avoir dit que la rive droite de l'Euphrate pourrait difficilement être défendue contre les attaques des Bédouins, le correspondant du *Times* convient que tout le pays compris entre l'Euphrate et le Tigre paye en ce moment ses contributions, *non aux Turcs*, *mais aux Bédouins*, et il ne paraît pas se douter que la conséquence logique de cet aveu, c'est que la rive gauche n'est pas plus libre que la rive droite, et que sur l'une comme sur l'autre la voie aura besoin d'une protection énergique et vigilante.

Les déplacements capricieux du cours de l'Euphrate menaceront constamment la voie ferrée et pourront bien la bouleverser quelquefois; sans doute, on élèvera des ouvrages protecteurs, on endiguera le fleuve, et c'est en vue de ces immenses travaux que des personnes compé-

[1] Voir le *Times* du 15 octobre 1856.

tentes évaluent la dépense du chemin de fer de Bassora à 16,000,000 de livres sterling ou 400,000,000 de francs. Enfin, il ne faut pas oublier non plus les trombes de vent qui parcourent parfois la vallée de l'Euphrate en renversant tout sur leur passage. On frémit en pensant aux conséquences possibles de ces phénomènes dont aucune prudence ne saurait conjurer les effets. Il faut s'attendre à leur voir causer, de temps à autre, des catastrophes qui ne contribueront pas à achalander cette route et feront au contraire refluer les voyageurs vers la voie de la mer Rouge.

Le chemin de fer de l'Euphrate, s'il s'achève jamais, aura certainement des avantages qu'on aurait mauvaise grâce à lui contester. Tracé au cœur de la Turquie asiatique, touchant aux confins de la Perse, il devra contribuer à l'expension de la civilisation chrétienne. Considéré de cette hauteur, son mérite est incontestable ; mais, au point de vue du transport des marchandises, il est absolument nul, et les hommes les plus compétents affirment qu'il n'enlèverait pas une seule tonne de marchandise à la navigation qui suit aujourd'hui la route du cap de Bonne-Espérance.

V

CONCLUSION.

N'est-ce pas une étrange partie que celle qui se joue en ce moment à propos des routes de l'Inde ? D'une part, l'intérêt du monde entier, entravé, sinon sacrifié ; de l'autre, un intérêt exclusif triomphant sans raison et même contre toute raison.

Une étroite langue de terre sépare la Méditerranée de l'océan Indien ; cet obstacle double la distance entre l'Europe et l'extrême Orient ; mais voici que la science examine la difficulté et déclare qu'il est facile de mettre les deux mers en communication par un bosphore artificiel, dans lequel les navires du plus fort tonnage passeront librement sans être retardés dans leur marche, ni par une écluse, ni par aucun obstacle.

A cette nouvelle, le monde civilisé s'émeut : le commerce et l'industrie supputent de nouveaux et plus grands avantages ; la religion salue le vaste champ ouvert à son action civilisatrice et charitable ; la science applaudit aux facilités offertes à ses investigations. D'une extrémité du monde à l'autre la nouvelle est accueillie par d'unanimes acclamations ; les voix se répondent des deux côtés de l'Atlantique pour se féliciter et pour offrir à l'œuvre universelle un concours intelligent et sympathique.

En Amérique, l'enthousiasme éclate de toutes parts et retentit dans les principaux journaux de l'Union.

En Europe, des gouvernements manifestent l'intention de seconder résolûment le mouvement de l'opinion publique : celui de la Hollande désigne une commission chargée d'élaborer les mesures à prendre « pour encourager et soutenir le concours que l'industrie nationale pourra donner à cette entreprise. » De son côté, le gouvernement piémontais demande aux chambres un crédit pour l'agrandissement du port de Gênes, en se fondant « sur l'activité nouvelle que le percement de l'isthme de Suez doit imprimer à la marine marchande. » D'après les mêmes motifs, le gouvernement pontifical se dispose à creuser un port à Porto d'Anzio, près de l'embouchure du Tibre, « afin d'y recevoir les grands navires destinés à mettre les États de l'Église en rapport avec l'extrême Orient. » Le roi de Naples fait étudier un chemin de fer qui relierait la mer Tyrrénienne à l'Adriatique, pour aller ensuite rejoindre le réseau romain, et cela, dit l'ordonnance royale, « en vue du transit qui devra se faire par l'Italie quand le canal de Suez sera ouvert. »

Les gouvernements de la Grèce et de l'Espagne n'ont encore fait aucune manifestation officielle; mais la situation géographique de ces deux pays répond de leurs sympathies, chaleureusement exprimées d'ailleurs, par les organes de l'opinion publique.

La position de Trieste et de Venise garantit l'assentiment de l'Autriche. Nulle part plus que dans cette dernière ville la nouvelle du percement de l'isthme de Suez n'a été accueillie avec enthousiasme. La cité des doges en a tressailli au fond de ses lagunes ; le conseil municipal s'est empressé de mettre 10,000 livres à la disposition d'un comité spécialement chargé « d'indiquer les mesures à prendre pour assurer au commerce vénitien une participation aussi large que possible aux avantages que doit réaliser le nouveau projet, » et l'Institut a mis au concours pour 1857 une question ayant le même objet.

Une société savante de Barcelone, imitant l'exemple de l'Institut de Venise, a proposé un prix au meilleur mémoire « sur les avantages que le commerce retirerait du percement de l'isthme de Suez. »

La Russie entre elle-même dans une voie toute nouvelle : elle vient de concéder des lignes de chemins de fer et de bateaux à vapeur destinées à mettre son commerce en communication avec le monde entier. Par cette raison et pour bien d'autres encore, le czar ne peut rester indifférent au succès d'une entreprise qui abrégerait des deux tiers la distance d'Odessa à Ceylan, et de plus de moitié celle de Pétersbourg à Bombay.

En présence de cet assentiment universel, auquel se sont chaleureusement associés les principaux organes de la presse en Angleterre, en France et aux Indes, il s'est produit une opposition muette, honteuse d'elle-même , mais persévérante et efficace.

Tandis que la société internationale du canal de Suez sollicitait à Constantinople l'appui de l'ambassadeur britannique, celui-ci pesait sur le divan pour l'empêcher de ratifier le firman de concession accordé par le vice-roi d'Égypte.

S'inspirant des habitudes locales, lord de Redcliffe aurait voulu étouffer silencieusement le projet qui l'importunait ; mais l'intérêt général s'alarmait des lenteurs du divan, et la presse commençait à pénétrer le secret de sa résistance. Les questions devenant de plus en plus pressantes, il fallut renoncer à l'inertie, et ce fut alors qu'on se souvint de l'Euphrate et des plans du colonel Chesney abandonnés depuis vingt ans et oubliés dans les cartons de l'amirauté.

Un projet de chemin de fer fut immédiatement improvisé, et le sultan en autorisa la construction, s'engageant à payer l'intérêt des sommes qu'il absorberait, sans qu'aucune étude eût été faite, sans que l'on sût même si l'entreprise ne serait pas arrêtée par des obstacles insurmontables.

Pendant que cette ténébreuse affaire se tramait, la presse de Constantinople recevait du ministère ottoman la défense de rien publier sur le canal de Suez.

L'orgueil de lord Redcliffe avait peut-être eu quelque chose à souffrir pendant la guerre ; il se dédommage pendant la paix.

Ce n'est pas que le gouvernement britannique ait mis en doute les avantages que son pays, plus qu'aucun autre, retirerait de l'ouverture du bosphore indien : rapidité et économie des relations maritimes avec l'Inde, l'Australie et la Chine ; facilité et sécurité pour le mouvement de ses troupes, bas prix des transports activant le commerce de l'Australie et de l'Inde ; richesse et accroissement des échanges entre l'Europe et l'Asie. — Tous ces résultats sont appréciés par les hommes d'Etat qui gouvernent de l'autre côté du détroit ; mais ils aiment mieux en priver l'Angleterre que de voir le reste du monde y participer avec elle. Voilà ce qu'une portion notable de la presse anglaise et indienne reproche chaque jour au cabinet de Saint-James, dans les termes les plus formels et sans être contredite par les faits.

Si de tels reproches étaient fondés, que faudrait-il penser de cet amour du progrès universel, de ces déclarations libérales en faveur de la prospérité des peuples et de ces appels à la liberté du commerce, occupant toujours une si grande place dans les harangues et les manifestes officiels?

Tout cela ne serait-il, à des titres divers, que le travestissement d'une politique inconciliable avec le tranquille développement des autres peuples?

Le commerce de l'extrême Orient débouchant dans la Méditerranée par le bosphore de Suez, c'était la renaissance de tous les peuples ri-

verains de cette mer; mais ce n'était plus le monopole au profit de l'Angleterre, et la renaissance des peuples doit être sacrifiée. La navigation autour du cap de Bonne-Espérance et du cap Horn est longue, pénible, coûteuse; mais elle est en même temps une excellente école pour les matelots anglais, elle sera maintenue.

Le monde entier, uni d'intérêt dans une question de cette importance, va-t-il renoncer à l'espoir qu'il avait conçu et reculer devant le *veto* de lord Stratford de Redcliffe? Cela paraît peu probable. Quand toutes les nations et tous les intérêts sont d'un même côté, ils n'ont besoin de recourir ni à la ruse ni à la force pour assurer leur triomphe; un peu de temps et de patience finit d'ordinaire par leur assurer la victoire, et il y a peu de témérité à dire, en terminant cette étude : *Le chemin de l'Euphrate se fera peut-être; le canal de Suez se fera certainement.*

J. de Bertou.

DE

L'IMPOT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

On s'est beaucoup entretenu dans ces derniers temps d'un projet d'impôt sur les valeurs mobilières; l'opinion publique avait mis en avant diverses combinaisons : d'abord un impôt direct sur le produit net de toutes les entreprises dont les actions se cotent à la Bourse, impôt qui devait équivaloir à 4 ou 5 pour 100 de ce produit; puis un droit de mutation de 1/4 pour 100 à chaque transmission, droit dérivant de la loi du 22 frimaire an VII, qui fixe à 1/2 pour 100 le droit sur les cessions de valeurs mobilières soumises à l'enregistrement; seulement on le réduisait à 1/4 pour 100. On parlait encore d'une modification du droit de patente ou du droit de timbre proportionnel, tel qu'il a été établi par la loi du 5 juin 1850; tous ces projets ont tenu en émoi pendant assez longtemps l'opinion publique; cette incertitude de l'opinion, du reste, n'avait rien que de très-naturel, car elle résultait de l'incertitude du gouvernement lui-même. Le gouvernement, comme l'a dit l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif, ayant besoin d'une nouvelle source de revenus pour compenser un dégrèvement de vingt-trois millions résultant de la suppression du deuxième décime de guerre en ce qui concerne les droits d'enregistrement, et obéissant à un vœu plusieurs fois exprimé par le Corps législatif, faisait étudier un projet d'impôt sur les valeurs mobilières, et, comme il fallait un point de départ à la discussion devant le conseil d'État, on avait d'abord recouru à la loi de frimaire an VII, pour y chercher le principe d'un droit de mutation, qu'on fixait à 1/4 pour 100 du capital de toutes les valeurs négociées à la Bourse.

Aujourd'hui les incertitudes sont fixées. Après avoir repoussé successivement le principe de la taxe directe comme portant atteinte à des droits acquis, l'idée du droit de mutation comme étant d'une application difficile, on s'est arrêté à l'augmentation du droit de timbre proportionnel établi par la loi du 5 juin 1850. Ce droit, qui, par l'abonnement annuel, est aujourd'hui de 0,05 centimes par 100 fr. du capital nominal de toutes les sociétés par action, sera porté à 0,15 cent. par cent fr. du capital réel, calculé sur une moyenne de trois années. Pour

se rendre compte de cette nouvelle combinaison, il faut savoir que le droit d'abonnement, qui se paye aujourd'hui à raison de 0,05 cent. par an pour les titres calculés au pair, se payera dorénavant à raison de 0,15 cent. pour les titres calculés au cours de la Bourse, d'après une moyenne de trois années; de sorte que, pour une action qui, émise au taux de 500 fr., vaut aujourd'hui 1,000 fr., on payera 0,15 cent. au lieu de 0,05 sur le taux d'émission; puis 15 cent. à nouveau sur les 500 fr. de prime, en tout 1 fr. 50 au lieu de 0,25 cent. L'augmentation aura sextuplé; le résultat ne sera pas le même pour les obligations : calculées aujourd'hui au capital de remboursement, qui est généralement 500 fr., elles payent 0,25 cent. par titre; elles payeront dorénavant un droit triplé sur leur valeur d'émission, qui est d'environ 300 fr.; par conséquent, l'augmentation pour elles ne sera que de 0,20 cent., soit 45 cent. au lieu de 25. Mais, comme en définitive, ainsi que cela a lieu aujourd'hui, le droit sera perçu chaque année sur le produit net, la charge en pèsera exclusivement sur toutes les actions, qui auront à supporter ainsi le poids du nouvel impôt.

Maintenant il est difficile d'apprécier exactement le produit de cette taxe. Dans l'état actuel, pour ne pas parler de ce qui concerne les entreprises de chemins de fer, il y a 6 millions de titres en circulation qui doivent rapporter au trésor pour le droit de timbre, à raison de 0,25 cent., d'après le capital nominal de 500 actions et obligations, une somme de 1,500,000 fr. La base du nouveau droit étant la valeur réelle, on peut évaluer cette valeur aujourd'hui à près de 4 milliards, qui, à raison de 0,15 cent. par 100 fr., donnent 6 millions. Supposons que la valeur des titres autres que ceux des compagnies de chemins de fer soit à peu près égale, et nous arrivons à une somme de 12 millions; nous ne croyons pas qu'il soit permis, quant à présent, d'attendre beaucoup plus du nouvel impôt, qui est destiné, du reste, à s'accroître avec la prospérité des anciennes entreprises et la création des nouvelles. Cette somme de 6 millions pour les entreprises de chemins de fer équivaut à 3 1/2 pour 100 du revenu net de 170 millions qui aura été à peu près celui de l'année 1856, défalcation faite de 4 pour 100 pour frais d'exploitation sur un revenu brut de 281 millions.

Telle est l'économie du projet nouveau, qui, après une assez longue étude, a obtenu l'adhésion du conseil d'État.

I

Il est, a dit l'Empereur dans son dernier discours à l'ouverture du Corps législatif, *du devoir des bons citoyens de répandre les sages doc-*

trines de l'économie politique. Nous croyons déférer à cette noble invitation en exprimant notre opinion sur le projet du nouvel impôt.

En fait d'impôt, nous le savons, il n'en est pas qui ne puisse donner lieu à une critique sérieuse, et l'État devrait se passer d'argent, s'il avait la prétention d'établir une taxe qui eût l'assentiment de tout le monde. Cependant, parce que l'impôt est toujours une matière discutable, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit soumis à aucune règle et qu'on puisse l'établir arbitrairement, comme il convient et selon que la perception en est la plus facile. On doit, à notre avis, avant tout établissement d'un impôt, chercher s'il frappe également tous ceux qui sont dans les mêmes conditions, s'il n'est pas contraire à des engagements pris, et si enfin il n'est pas susceptible d'apporter quelque trouble à l'économie sociale du pays. Voilà, suivant nous, les règles fondamentales que l'on est tenu de respecter, et on nous permettra d'examiner avec conscience si le nouveau projet ne soulève pas quelques objections à ce point de vue.

Le premier reproche, en effet, que nous avons à lui adresser, c'est de frapper inégalement les diverses entreprises elles-mêmes qui sont par actions. Pour les unes, le droit général d'abonnement sera triplé; pour les autres, il sera quadruplé. Ainsi la compagnie de l'Ouest, qui paye aujourd'hui 261,000 fr., soit 0,87 cent. par action, payera désormais avec les titres déjà en circulation 672,000 fr., soit 2,24 cent. par action avec une augmentation pas tout à fait triple.

La compagnie de Lyon à la Méditerranée, au contraire, qui paye aujourd'hui 127.000, soit 1,40 cent. par action, payera dans l'avenir 480,000 fr. ou 5,25 par action, avec une augmentation presque quadruple.

Pour la compagnie du Nord, qui payera 1,85 par titre, l'augmentation équivaudra à 3,50 pour 100 environ du dividende de 50, et il sera de 5,35 cent., ou de plus de 5 pour 100 sur le dividende de 110 fr. de la compagnie de la Méditerranée.

L'inégalité sera encore plus grande pour les compagnies financières qui n'ont pas d'obligations. — Ainsi, pour la société du Crédit mobilier, la taxe, qui est aujourd'hui de 0,25 par action, pourra s'élever de 2,25 à 3 fr., suivant le cours de la Bourse, c'est-à-dire plus que décupler. Quelles raisons sérieuses peut-on donner de cette inégalité. Dira-t-on que la progression s'applique aux entreprises qui ont le plus prospéré, à celles dont la valeur réelle est la plus éloignée de la valeur d'émission? Mais, si cela est vrai de la compagnie de la Méditerranée vis-à-vis de la compagnie du Nord, cela ne l'est plus vis-à-vis de celle de l'Ouest, par exemple, dont la taxe, à raison de 2,24 cent. par action, bien que triplée seulement, équivaudrait cette année à 5,60 pour 100 du dividende probable de 40 francs. D'ailleurs, si

jamais la progression en fait d'impôt est équitable, il ne semble pas qu'elle le soit ici, car ce n'est pas le succès de l'entreprise, eu égard à son point de départ, qu'il faut considérer, mais bien l'actionnaire, eu égard au prix d'acquisition de la valeur qu'il possède. — Les sociétés par action sont des sociétés dont les membres se renouvellent tous les jours, et les considérations qui pouvaient être bonnes contre les actionnaires d'hier ne le sont plus contre ceux d'aujourd'hui. L'actionnaire qui a acheté 900 francs un titre rapportant 50 francs ne mérite pas d'être traité avec plus de faveur que celui qui a acheté 1,960 francs un titre donnant 110 francs, ou 825 francs un titre donnant 40 francs. Le principe de la progression manquerait ici complétement son but, et se trouverait quelquefois atteindre davantage les revenus qui doivent être le plus ménagés.

Maintenant le grand grief que nous avons à opposer au nouveau projet d'impôt, c'est de se percevoir sur le revenu net et de ressembler fort, en définitive, à une taxe directe. La taxe directe a bien des attraits, parce que c'est celle dont la perception présente le moins d'obstacles; il est si facile d'avoir à prélever tant pour 100 sur le produit net d'une entreprise dont toutes les opérations sont à jour, qui ne peut rien dissimuler, qui a intérêt même à ne rien dissimuler! Mais le moyen le plus facile n'est pas toujours le plus juste, et la taxe directe, en ce qui concerne les entreprises concédées, les chemins de fer notamment, a le grand inconvénient de paraître en opposition avec un contrat. En concédant les chemins de fer, dit-on, à des compagnies industrielles, l'État a posé certaines conditions qui sont devenues la loi des parties, et il ne peut pas plus les modifier par un impôt qu'il ne s'est pas réservé, que les compagnies ne peuvent se soustraire à leur exécution. Il est évident, en effet, que l'État, en tant que partie contractante avec une compagnie financière ou industrielle, est lié synallagmatiquement, et qu'il ne peut changer à lui seul les stipulations du contrat qui le lie.

Mais, dira-t-on, il y a une distinction importante à faire : en même temps que l'État est partie contractante, il est aussi souverain, et il n'y a aucun contrat qui puisse lui faire perdre les droits qui dérivent de cette dernière qualité, entre autres ceux d'établir des impôts. Il les établit sur le profit net des entreprises industrielles, comme il pourrait les établir ailleurs. — Il n'y a jamais de droits acquis contre l'État en matière d'impôts. Une propriété quelconque, aujourd'hui, n'est pas soumise à l'impôt, l'Etat, demain, juge à propos de l'y soumettre; il est complétement dans son droit, comme il l'est en augmentant les impôts existants. Viendra-t-on dire que celui qui achète une propriété franche d'impôts, ou imposée jusqu'à un certain chiffre, a des droits acquis contre l'État, et que celui-ci ne peut plus rien

changer à sa situation? A ce compte, toute modification de l'impôt serait impossible, et les droits du souverain illusoires. L'État établit des impôts en vertu de sa souveraineté, et il ne l'a point addiquée en contractant avec une compagnie quelconque : il peut, s'il le juge utile, imposer ses revenus comme tout autre partie de la fortune publique. On voit que nous ne dissimulons pas l'objection, que nous la posons dans toute sa force, sans en rien retrancher. Eh bien, nous ne craignons pas de dire, malgré l'objection, que le droit, aussi bien que l'économie politique, condamne un impôt direct, sur les entreprises par action.

En effet, quel est le premier devoir de l'État lorsqu'il veut établir un impôt? Car on ne peut pas aller jusqu'à supposer que sa qualité de souverain lui donne le droit d'agir tout à fait arbitrairement. — Son premier devoir donc lorsqu'il établit un impôt, c'est de l'asseoir sur l'équité, c'est-à-dire de ne pas créer des exceptions selon les personnes ou selon les choses; c'est de faire que l'impôt, une fois établi, pèse sur toutes les choses de même nature; s'il s'agit de maisons, qu'il pèse sur toutes les maisons; de terrains, que tous les terrains le subissent; de valeurs mobilières, que toutes en soient atteintes, et s'il s'agit enfin de revenus, qu'il n'y ait aucun revenu qui en soit exempt, excepté, pour des considérations d'humanité, celui qui est au-dessous d'un certain chiffre. Voilà une première règle que l'État est obligé de suivre, règle dont la violation a compromis gravement l'ancien régime, et dont la stricte exécution fait aujourdhui partie des conquêtes de la Révolution. Or comment l'État irait-il imposer particulièrement le revenu des entreprises par action plutôt que celui des autres entreprises, plutôt que les bénéfices d'une maison de banque, plutôt que les profits de l'industrie du marchand, que ceux de l'avocat, du médecin, plutôt enfin que les revenus de tout le monde, de quelque nature qu'ils soient? En fait d'impôt direct sur le revenu, il n'y a pas deux alternatives : ou il faut les imposer tous, ou il faut n'en imposer aucun. L'*income tax* seul, que nous n'approuvons pas au point de vue de l'économie politique, est justifiable au point de vue du droit. Si on n'a pas de droits acquis contre l'État en matière d'impôts, on doit avoir au moins cette garantie spéciale, qu'on ne sera soumis qu'à un impôt général, qui frappera toutes les choses de la même nature; et, dans l'espèce, la garantie des porteurs d'actions devait être qu'ils étaient à l'abri de toute taxe directe autre que l'*income tax* ou taxe sur le revenu. On a été certainement frappé, comme nous le sommes, des inconvénients de la taxe directe s'adressant particulièrement à certaines valeurs; mais on a cru y échapper par l'augmentation d'un droit direct, dont on a trouvé le principe posé par la loi du 5 juin 1850. Si les entreprises par actions payent aujourd'hui, en vertu de cette loi, une taxe de 3 millions,

elles en payeront désormais douze, sans qu'il y ait rien de changé au principe. Nous pourrions répondre d'abord que, pour les entreprises qui ont été concédées depuis 1850, la loi du 5 juin, sur l'abonnement au timbre à raison de 0,05 cent., était une charge connue et faisait partie des engagements, tandis que l'augmentation de cette taxe serait une charge nouvelle qu'on n'a pas pu et dû prévoir. Nous répondrons ensuite qu'en fait d'impôt la mesure est aussi fort à considérer. Si les entreprises par actions ont pu payer sans s'en apercevoir un timbre annuel de 0,05 cent. par 100 francs du capital nominal, il n'en sera pas de même pour le quadruple de ce droit, et, du moment que la taxe s'aggrave, prend une part sensible du revenu, on ne considère plus le principe de l'impôt, mais son mode de perception, sa quotité; et on se demande comment les entreprises par actions y sont soumises plutôt que les autres entreprises; comment de deux maisons de banque dans la même ville, de deux houillères dans le même bassin, l'une payera un impôt direct équivalant à 3 1/2 pour 100, peu importe la forme, parce qu'elle sera mise en actions, et l'autre ne payera rien, parce qu'elle sera en nom collectif. La distinction est difficile à admettre, d'autant plus difficile, qu'en définitive il s'agit des actionnaires de ces grandes entreprises qui ont élevé si haut la prospérité de la France.

On nous permettra maintenant de dire quelques mots d'une autre espèce de droit auquel on a songé sérieusement, et qu'on faisait dériver de la loi du 22 frimaire an VII, qui, au paragraphe 6 de l'article 69, *soumet à une taxe de 1/2 pour 100 les billets à ordre, les cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et sociétés d'actionnaires, et tous autres effets négociables des particuliers ou compagnies, à l'exception des lettres de change tirées de place en place.*

II

Il y a contre l'application de la loi de frimaire an VII au mode actuel de cession des valeurs mobilières, même à un droit très-réduit, deux observations principales à aire : d'abord, les actes de cession qui sont passibles du droit de 50 centimes par 100 francs de la loi de frimaire sont ceux qui doivent être soumis à l'enregistrement, qui viennent demander à l'État la garantie de la publicité. Ce droit peut être considéré en quelque sorte comme l'équivalent de la garantie que l'État confère. Mais peut-on s'appuyer sur le même principe pour frapper d'un droit la cession de valeurs au porteur qui ne demandent rien à l'État, qui n'ont besoin d'aucune garantie de publicité, et dont la possession vaut titre? Évidemment il n'y a aucune assimilation possible

entre les deux natures de cession. Le législateur, par la loi de frimaire, n'a voulu atteindre que les cessions de valeurs dans lesquelles il intervient; il n'a pas eu la pensée de frapper celles qui se passent de son intervention, et qui circulent de la main à la main comme les valeurs au porteur. Cela résulte de l'exception qu'il a consacrée en faveur des effets de commerce; les valeurs mobilières ont été assimilées aux effets de commerce et ont circulé librement jusqu'à ce jour, sans qu'il vînt à la pensée de personne qu'on pût leur appliquer la loi de frimaire. Cette assimilation est si évidente, qu'elle a servi de base à la loi du 5 juin 1850, qui a assujetti à un timbre proportionnel de 50 centimes par 100 francs du capital nominal les titres des sociétés dont la durée n'excède pas 10 ans, et à celui de 1 fr. par 100 fr. ceux des sociétés dont la durée dépasse ce laps de temps. Moyennant ce droit, porte l'article 15 de la même loi, *les cessions de titre ou de certificat d'actions seront exemptes de tout droit, de toute formalité d'enregistrement.* L'assujettissement à un timbre proportionnel, voilà ce qui, dans notre législation fiscale, caractérise l'effet de commerce; et du moment que le législateur a cru devoir y soumettre les titres des entreprises par actions, c'est qu'il les a considérées comme des effets de commerce et qu'il a voulu en autoriser la libre circulation aux mêmes conditions.

Peut-on changer ce principe aujourd'hui et déclarer qu'en définitive les valeurs mobilières ne sont pas des effets de commerce, et qu'il y a lieu de leur appliquer la loi de frimaire an VII? Le législateur en a le droit; mais, s'il veut se conformer aux lois de l'économie sociale, qui enseignent que la libre circulation de la fortune mobilière est la condition même de son accroissement, il se gardera bien d'agir ainsi. Il se souviendra que c'est à la création des valeurs au porteur, à l'esprit d'association qui en est résulté, que l'État doit les magnifiques travaux qui se sont accomplis dans ces dernières années, et qui ont exercé une si heureuse influence sur la prospérité publique. Pourquoi apporter une entrave à un état de choses dont on s'est si bien trouvé? « Il ne faut pas déranger ce qui est bien, » dit une maxime anglaise, et nous croyons que, s'il y a lieu de l'appliquer quelque part, c'est surtout en fait d'impôts.

Mais, dira-t-on, tout dépend de la mesure; on pourrait réduire le nouveau droit de mutation à un chiffre où il ne gênerait pas les transactions, et où cependant le Trésor y trouverait encore son profit. C'est là, en effet, le point délicat de la question. On avait parlé, à cet effet, de la réduction du droit à $\frac{1}{2}$ pour 1,000, soit à $\frac{1}{20}$ pour 100. Abaissé à ce chiffre, il est probable que le nouvel impôt aurait peu agi sur les transactions, et n'en aurait pas diminué beaucoup le nombre. Restait à savoir combien il aurait produit et s'il aurait été d'une perception facile. Nous n'avons pas de base assez sûre pour éva-

luer, même approximativement, le produit d'un tel impôt; il aurait fallu savoir d'abord si on entendait le limiter aux opérations faites au parquet des agents de change, ou si on se proposait de l'étendre au dehors. Dans le premier cas, le produit était assez minime; dans le second, on entrait dans un système d'investigations, de contrôle, qui répugne à nos mœurs et qui aurait soulevé bien des réclamations; il aurait fallu vérifier les livres des agents de change, des courtiers, des maisons de banque, de tous ceux qui servent d'intermédiaires entre l'acheteur et le vendeur. Que de vexations dans la pratique et combien de portes ouvertes à la fraude! C'est là le grand, l'immense inconvénient du droit de mutation, quelque minime qu'il soit; s'il n'entrave pas les transactions par le peu d'importance du droit, il les entrave par la façon dont il est perçu; par conséquent, l'effet malheureux qu'il est destiné à exercer sur le crédit public ne peut pas être évité. Et puis on se trouve toujours, comme pour la taxe directe, en face de la question d'équité. Pourquoi s'arrêter aux mutations des entreprises par actions? qu'ont-elles pour attirer particulièrement les regards du fisc? Est-ce parce que ce sont des valeurs sur lesquelles on spécule? Mais on spécule aussi bien sur les cotons, sur les vins, sur les alcools, sur le sucre et même sur les denrées alimentaires, que sur les valeurs industrielles. Pourquoi ne pas imposer un droit de mutation à chacune des opérations qui sont faites sur ces diverses marchandises? La spéculation est-elle plus respectable dans un cas que dans l'autre? Nous croyons, quant à nous, que s'il y a une préférence à établir, elle n'est pas en faveur des spéculations sur marchandises, car les actions des entreprises industrielles ou financières, avec l'importance qu'elles ont maintenant, font partie du crédit public, et, le crédit public étant l'axe autour duquel tourne, en définitive, aujourd'hui plus que jamais l'économie sociale du pays, il est le premier à ménager.

Ce qu'il y a de particulier surtout dans le projet du nouvel impôt, soit qu'on le conçoive sous forme d'un impôt direct ou de droit de mutation, c'est que la rente en est toujours affranchie. Nous cherchons en vain la raison sérieuse de cette exception. L'État n'est pas plus lié vis-à-vis des porteurs de la rente que vis-à-vis des concessionnaires qui se sont chargés des grands travaux d'utilité publique, à des conditions déterminées, travaux qui, en définitive, étaient à la charge de l'État; et, si on distingue dans l'État la qualité du souverain de celle du contractant pour lui réserver le droit d'établir un impôt, la distinction s'applique aussi bien vis-à-vis des rentiers que vis-à-vis des actionnaires. Il y a plus : si l'impôt nouveau devait être un droit de mutation, il y a, pour l'appliquer à la rente, des raisons qui n'existent pas pour l'appliquer aux actions d'entreprises industrielles ou financières; car la mutation de la rente nécessite un transfert, une in-

scription sur le grand-livre, une garantie de l'État, tandis que la mutation de l'action au porteur n'exige pas autre chose que la transmission de la main à la main.

Ainsi, de quelque façon qu'on envisage la question du nouvel impôt, soit sous forme de taxe directe proprement dite, soit sous forme d'élévation du droit de timbre, soit sous forme de droit de mutation, on trouve, au point de vue de l'équité, deux objections capitales pour le repousser : la première est celle qui résulte de la loi des contrats, l'État ne peut modifier ses engagements vis-à-vis des concessionnaires des entreprises d'utilité publique, et c'est les modifier que d'établir un impôt qui n'a pas été prévu et qui n'a pas pu l'être; la seconde objection est qu'avec la distinction même de l'État souverain et l'État contractant, il est tenu, comme souverain, d'établir des impôts équitables qui pèsent sur tout le monde, et non pas des impôts inégaux qui ne pèsent que sur quelques-uns. Or un impôt qui s'applique à certaines valeurs mobilières plutôt qu'à d'autres, aux profits industriels qui naissent sous la forme de l'association plutôt qu'à ceux qui doivent leur origine à la commandite ou à une entreprise particulière, est un impôt inégal par excellence.

III

Maintenant, le projet d'un nouvel impôt, condamnable au point de vue de l'équité, est-il plus acceptable au point de vue de l'économie politique? C'est ce que nous allons examiner.

L'impôt qu'on se propose d'établir s'adresse, avons-nous dit, aux entreprises par actions : ce sont celles-là de préférence à toute autre qu'on veut atteindre. Rien n'est plus contraire aux tendances actuelles de la civilisation. L'association est le puissant levier industriel de notre époque. C'est à l'association qu'on doit les grandes entreprises d'utilité publique, les chemins de fer notamment, qui, étant au-dessus des efforts particuliers, ont été possibles avec les efforts de tous. Et qui peut mesurer les bienfaits qui en sont résultés ? A ce titre seul, il semblait que, si une forme d'entreprise devait être spécialement favorisée par le gouvernement, c'était celle de l'association. Or c'est celle, au contraire, qu'on dévoue aux exigences du fisc. L'association avait encore un autre titre pour trouver grâce devant l'impôt, c'est son caractère démocratique. Elle réunit les capitaux de tout le monde, du pauvre comme du riche, et si on voulait chercher la moyenne des individus intéressés dans les entreprises par actions, on trouverait qu'elle est loin de représenter la classe la plus riche de la société, celle à laquelle l'impôt n'enlève que le superflu. — Les actionnaires à cent francs de revenu sont dans toutes les entreprises par actions plus nom-

breux que les actionnaires à dix mille francs, et cependant l'impôt frappe les premiers comme les seconds, tandis qu'il épargne tel banquier, tel industriel qui, dans une entreprise qu'il dirige à peu près seul, gagnera cent mille francs par an. On ne veut pourtant pas décourager l'esprit d'association, mais on pense qu'avec un droit modéré de 2 ou 3 pour 100 l'esprit d'association ne subira aucune atteinte et que le fisc y trouvera son profit. Admettons que le droit de 3 pour 100 perçu sous une forme ou sous une autre soit un droit modéré et dont on s'apercevra à peine; mais qui nous dit qu'après avoir posé le principe on s'arrêtera là, et qu'un jour, en face de nouveaux besoins d'argent, on ne l'élèvera pas à 5 ou 6 pour 100 et même davantage? Là est le danger sérieux du nouvel impôt. Qu'on sache bien qu'il est toujours plus facile d'augmenter un impôt qui existe que d'en établir un nouveau. C'est le cas d'appliquer la maxime *principiis obsta*.... Si on laisse consacrer le principe, on entre dans une voie qui peut avoir les conséquences les plus funestes. Ce ne sera pas l'importance plus ou moins forte du droit qui portera une atteinte grave à l'esprit d'association, à la création des entreprises par actions, ce sera le danger de l'avenir. Les capitaux, si faciles à augmenter, ne se porteront plus avec la même confiance vers des entreprises qui sont ainsi, sans autre raison que la facilité de la perception, exposées à l'avidité du fisc, et chercheront d'autres placements moins productifs pour le pays; ils s'en iront petit à petit à l'étranger, et un beau jour on s'apercevra, à des signes certains, à un temps d'arrêt, par exemple, dans les revenus indirects, qu'on a apporté un trouble sérieux dans l'économie sociale du pays, sans qu'il soit peut-être possible de réparer le mal.

D'ailleurs, sait-on ce que payent déjà à l'État les valeurs qu'on appelle particulièrement à combler le déficit du budget? croit-on que le revenu qu'elles donnent arrive franc de toute redevance dans la poche de l'actionnaire? M. le comte de Chasseloup-Laubat en a fait le compte pour la compagnie du chemin de fer de l'Ouest dans un article qui a fait quelque sensation; la Compagnie de l'Ouest, pour taxes de diverse nature, aura payé au fisc, en 1856, plus de 4 millions d'impôt sur un revenu net d'environ 12 millions, c'est-à-dire 25 pour 100. Le compte de la compagnie de l'Ouest est à peu près celui de toutes les autres compagnies de chemin de fer. Nous estimons qu'en redevances de toute nature, soit sous forme directe par les sommes encaissées, soit sous forme indirecte par les dépenses épargnées, le Trésor n'aura pas reçu des compagnies de chemin de fer, pour l'exercice de 1856, moins de 20 millions sur un produit net, partageable entre les actionnaires, qui ne doit guère dépasser 100 millions: l'impôt du dixième seul sur le trafic à grande vitesse lui aura procuré plus de 12 millions. Nous ne connaissons pas de revenu qui soit plus imposé,

et il n'y en a peut-être pas qui devrait l'être moins, si on prend en considération la grandeur des services rendus par l'industrie dont il provient. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que, de toutes les associations qui se sont formées pour appliquer les merveilleuses découvertes de la science moderne, il n'en est pas de plus féconde, qui ait exercé plus d'influence sur la prospérité publique, que l'association des capitaux pour les entreprises de chemins de fer.

IV

Mais il faut considérer ce projet d'impôt appliqué à certaines valeurs mobilières, au profit net de certaines entreprises, comme n'étant qu'un premier pas pour arriver à quelque chose de plus large, à l'établissement d'un impôt sur la fortune mobilière. C'est la fortune mobilière en général qu'on voudrait atteindre, parce que, bien que la plus considérable aujourd'hui, elle paraît le moins contribuer aux charges de l'État. On croit avoir vaincu toutes les objections lorsqu'on a dit : Placez 100,000 fr. en immeubles, et immédiatement arrivent les impositions de toute nature, la contribution directe, la taxe des portes et fenêtres, les droits de mutation, etc. ; placez-les en valeurs mobilières, et vous n'avez qu'à toucher votre revenu, sans compter avec l'État. Il semble que, si les placements en immeubles rapportent moins que les placements en valeurs mobilières, ne donnent que 2 1/2 à 3 pour 100, lorsque les autres donnent 5 à 6 pour 100, la différence soit prélevée par la fisc sous forme de contribution. Il n'en est rien pourtant, et si l'État demain faisait remise complète à la propriété foncière de l'impôt direct, le revenu des capitaux placés en acquisitions de terres n'en serait pas augmenté pour cela; il se capitaliserait, comme par le passé, à 2 1/2 ou 3 pour 100, et la terre qui s'achète aujourd'hui 100,000 fr. pour un revenu net de 3,000, en dehors d'un impôt évalué à 500 fr., s'achèterait désormais 116,000 fr., lorsque le montant de l'impôt s'ajouterait au revenu. Quand on dégrève la propriété foncière, on fait un don gratuit aux propriétaires actuels, qui ajoutent le produit du dégrèvement à leur revenu ; mais on ne change rien à l'économie sociale ; le rapport entre le revenu et le capital placé en immeubles reste toujours le même; il ne pourrait changer que par des considérations tout à fait étrangères à l'impôt. Ce qui fait la différence de revenu entre le capital placé en terres ou placé en valeurs mobilières, c'est la différence du risque et de la jouissance. Personne ne doute que la propriété foncière ne soit plus stable que la propriété mobilière, qu'elle ne résiste mieux aux secousses financières ou politiques que notre pays éprouve, hélas ! si souvent. On n'ignore pas non plus les avantages de diverse nature qu'elle donne et qu'on ne

trouve pas dans la fortune mobilière. Cette stabilité plus grande, ces jouissances plus étendues, se capitalisent en économie sociale, et expliquent comment on se contente d'un revenu de 2 1/2 à 3 pour 100 avec la terre, tandis qu'on exige 6 ou 7 pour 100 des valeurs mobilières, suivant les circonstances. Ce n'est pas une question d'impôt qui peut rétablir l'équilibre; l'impôt n'a pas plus d'influence sur le revenu des capitaux que toutes les théories que nous avons vu surgir naguère n'en auraient eu pour diminuer le taux de l'escompte de la Banque de France. En dégrevant la propriété foncière pour grever la propriété mobilière, on n'aura rien fait pour rapprocher le revenu de l'une de celui de l'autre. Après le changement d'impôt, comme auparavant, l'intérêt du capital mobilier se réglera sur le rapport de l'offre et de la demande, et si le changement devait produire un résultat, ce serait de rendre le capital plus rare en l'inquiétant, par conséquent de tendre encore à en élever le prix, c'est-à-dire d'amener un effet tout opposé à celui qu'on désire.

Dailleurs rien n'est plus faux que de dire que la fortune mobilière est affranchie de l'impôt, n'a pas à compter avec le trésor.

Le budget de 1857 s'élève en recettes de toute nature à.		1,710 millions.
Retranchons-en. . . . . pour revenus ayant une autre source que l'impôt, provenant de la vente des domaines, des produits des coupes de bois et de la pêche.		43 »
Reste.		1,667 millions.
TAXES DIRECTES.		
La propriété immobilière paye, en principal et centimes additionnels :		
1° Pour la contribution foncière.	271 millions.	
2° Pour sa part dans la contribution mobilière.	22 »	
3° Pour les portes et fenêtres. .	40 »	
TOTAL. . .	333 millions.	437 millions.
TAXES DIRECTES.		
La propriété mobilière paye, en principal et centimes additionnels :		
1° Pour sa part dans l'impôt mobilier.	44 »	
2° Pour droit de patente. . . .	60 »	
TOTAL. . .	104 millions.	
Reste.		1,230 millions.

Or il s'agit de savoir maintenant par qui sont payés les 1,230 millions qui forment le complément des recettes du budget de 1857, en dehors de la contribution directe; ils le sont évidemment par le revenu général de la société et dans la proportion de ce revenu.

La statistique de la propriété immobilière faite en 1851, d'après un décret de l'Assemblée législative, a évalué le revenu de cette propriété à. 2,643,000,000

A la fin d'août 1849, M. Passy, ministre des finances, proposant d'établir un impôt de 1 pour 100 sur le revenu en général, estimait ce revenu à. 6,000,000,000
et le produit de l'impôt à 60 millions. Supposant ces données exactes encore aujourd'hui, au moins dans leurs rapports, il en résulte que le revenu immobilier, comptant pour 44 pour 100 le revenu général, paye en proportion dans la part du budget qui ne provient pas de l'impôt direct. 541,200,000

Les 56 pour 100 qui restent sont à la charge de la fortune mobilière, soit. 688,800,000

Si maintenant on ajoute pour l'un et pour l'autre le montant de la taxe directe, on trouve que la fortune immobilière paye à l'État, sur le budget de 1857. 874,200,000
et la fortune mobilière. 792,800,000

TOTAL ÉGAL. 1,667,000,000

Mais il faut dire que dans le chiffre de l'impôt direct figurent les centimes additionnels, qui profitent presque exclusivement à la propriété immobilière, et qui cependant sont acquittés dans une proportion à peu près égale par les deux éléments de la fortune publique, 66 pour 100 pour la fortune immobilière, et 63 pour 100 pour la fortune mobilière.

M. Gouin, député au Corps législatif, dans une note excellente qu'il vient de publier au sujet des nouveaux impôts, démontre parfaitement que depuis 1791 la propriété immobilière a été, au principal, l'objet de près de 90 millions de dégrèvements, et que, malgré l'augmentation des centimes additionnels, s'élevant à environ 110 millions, elle ne paye en définitive, en 1857, sous forme directe, que 9,343,253 fr. de plus qu'en 1791; et cependant, comme il le fait remarquer justement, sa valeur, depuis cette époque, est loin d'avoir rétrogradé, d'être restée même stationnaire : elle a triplé au moins, et elle doit cette plus-value en grande partie au perfectionnement des voies de communication, c'est-à-dire à l'emploi de quelques-uns des centimes additionnels, qui sont devenus un placement des plus productifs. La propriété immobilière a-t-elle donc lieu de se plaindre et de solli-

citer par exception des dégrèvements qui doivent être remplacés par d'autres impôts?

L'idée d'imposer la fortune mobilière directement et dans une proportion égale avec la propriété immobilière n'est pas nouvelle : on l'a tentée plus d'une fois et on a toujours reculé devant les difficultés. Ces difficultés sont de deux sortes : la première tient à la perception qui n'est pas commode : on est obligé de former des catégories, de créer des exceptions; ensuite, si on ne veut pas se contenter des déclarations, il faut entrer dans un système d'investigations, de contrôle, que repoussent nos habitudes, et qui serait la source de bien des fraudes; la seconde raison, plus sérieuse encore, qui s'oppose à l'établissement d'une taxe directe et proportionnelle au revenu mobilier, c'est la nature même du capital qui le produit. — On comprend une taxe directe sur les immeubles : ils sont là toujours et ne peuvent disparaître, parce que l'impôt qui pèsera sur eux sera plus ou moins lourd. — Mais la fortune mobilière n'est pas, si on nous permet cette explication, captive ainsi sous la main du fisc. Elle peut se cacher, elle peut quitter les emplois où on inquiète, elle peut disparaître et s'en aller à l'étranger chercher des conditions meilleures. Par conséquent, la prudence, à défaut de l'équité, conseille de la ménager; il faut la ménager encore parce que, nous ne pouvons trop le répéter, c'est elle qui est la source de tout progrès, qui assure le développement de la civilisation au point de vue matériel, et, si la propriété foncière elle-même acquiert chaque jour une valeur plus grande, si ses denrées se vendent plus cher, elle le doit à l'accroissement prodigieux de la fortune mobilière. Croit-on que l'agriculture, malgré ses retards, en serait où elle en est sans les chemins de fer, sans les canaux, sans les mines, sans les usines de toute nature, sans ces entreprises industrielles par lesquelles se manifeste et s'accroît la fortune mobilière? L'Empereur se félicitait, dans son dernier discours, à l'ouverture du Corps législatif, d'avoir vu le chiffre des revenus indirects s'accroître de 200 millions en quatre ans. Eh bien, ce résultat prodigieux est dû au développement de la fortune mobilière. C'est ainsi qu'elle paye sa dette au pays, c'est ainsi qu'en s'accroissant elle prend chaque année une part plus grande des charges de l'État. — Nous ne connaissons pas, quant à nous, de forme meilleure sous laquelle on puisse l'appeler à contribuer, car l'impôt le meilleur et le plus fécond est celui qu'on paye spontanément et qui pèse sur tout le monde: personne ne se plaint, personne ne regrette de voir les impôts indirects présenter chaque année un accroissement de 40 à 50 millions, tandis qu'on s'inquiète à l'idée d'un impôt direct sur la fortune mobilière, qui ne doit produire en fin de compte, aujourd'hui, qu'une douzaine de millions. L'impôt, quoi qu'on fasse,

se paye toujours sur le revenu disponible de la société et en proportion de ce revenu ; par conséquent l'habileté du législateur consiste à trouver la forme de l'impôt qui nuit le moins à la formation et au progrès de ce revenu. La taxe directe a l'inconvénient de s'adresser à une épargne toute faite, à un capital prêt à se placer dans un emploi productif, tandis que la taxe indirecte se confond avec la formation de l'épargne elle-même et lui sert quelquefois de stimulant. En un mot, la taxe directe nous paraît être la dîme prélevée sur la semence, tandis que la taxe indirecte est la dîme prélevée sur la moisson.

S'il est vrai que le budget de 1858 ait un déficit d'une vingtaine de millions à couvrir, il y a d'autres moyens pour arriver à ce résultat que l'établissement d'une taxe inégale comme celle qu'on propose, et qui peut apporter, à un moment donné, un trouble si sérieux dans l'économie sociale. Nous ne conseillons pas de revenir en totalité ou en partie sur la suppression des deux décimes de la taxe du sel depuis 1849; les circonstances peuvent ne pas paraître favorables. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que si, avec l'impôt indirect, l'État gagne 40 ou 50 millions sans que personne s'en plaigne, il les perd malheureusement de même, sans que personne en profite, lorsqu'un dégrèvement mal entendu vient à être opéré : la réduction de la taxe du sel en est un exemple bien frappant. Avant la réduction, en 1847, l'impôt du sel produisait 56 millions ; il a encore produit 51 millions dans l'année calamiteuse de 1848. Depuis la réduction, il n'a pas pu s'élever au delà de 20 millions ; il figure pour 28,210,000 francs au budget de 1857 : perte nette pour le Trésor, 28 millions. Ordinairement, lorsqu'un impôt pèse trop sur la consommation, l'effet du dégrèvement est de développer cette consommation, et de faire qu'après une certaine période de temps, par le développement même, l'intérêt du Trésor se trouve compensé. Rien de semblable n'est arrivé avec le produit de la taxe du sel; il reste stationnaire chaque année : il a donné 28,208,000 francs en 1856; 28,210,000 francs en 1855. Par conséquent il y a eu mécompte complet sur le résultat du dégrèvement. La consommation du sel n'a pas augmenté, personne n'a senti les effets du dégrèvement, et l'État a perdu 28 millions.

En résumé, nous aimerions voir l'État se contenter de mettre l'augmentation de ses dépenses en rapport avec l'augmentation naturelle des revenus indirects, ce qui est déjà une marge assez large ; mais, s'il a pour cette année des besoins exceptionnels, que ne conserve-t-il momentanément tous les impôts existant et notamment le deuxième décime de guerre ? Il nous semble que cet expédient vaudrait mieux que celui qui consiste à créer une innovation dont personne n'a me-

suré la portée qui peut avoir, sur la fortune du pays, les conséquences les plus fâcheuses, et qui fera d'ailleurs exception dans le système financier de l'Europe. Nous n'aimons pas les impôts nouveaux, surtout dans un pays qui, comme le nôtre, offre une si rapide augmentation de ressources dans les revenus indirects; mais, si nous en avions un à proposer, nous appellerions l'attention du gouvernement sur une espèce de taxe qui existe en Angleterre et y produit de très-beaux résultats, sur le droit de timbre appliqué à toutes les quittances. Ce droit, très-modéré, ne dépasse pas dix centimes, et cependant il rapporte beaucoup, parce qu'il est établi selon les lois véritables de l'économie politique, parce qu'il pèse sur tout le monde. Que l'État, en France, fasse de même, s'il n'a pas d'autre moyen de mettre son budget en équilibre, et, nous croyons pouvoir l'assurer, cet impôt sera mieux reçu que celui qu'il se propose d'établir et produira davantage.

V. Bonnet.

LA

COMTESSE DE BONNEVAL[1]

On veut des romans, que ne regarde-t-on de près à l'histoire?

M. Guizot, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1855.

IX

Assise à côté de sa mère, le 6 février 1717, Judith attendait le moment où son père devait lui présenter l'homme qu'il lui destinait pour époux ; cet inconnu, depuis si longtemps familier à sa pensée, ce maître étranger depuis si longtemps attendu.

— Ma fille, lui dit M. de Biron en entrant dans le salon de sa femme, je vous amène votre cousin, dont le retour nous comble de joie, et qui désire vous offrir ses hommages. Recevez-le comme un ami dont je fais le plus grand cas, et dont le rare mérite nous honore tous.

Le marquis avait, en effet, l'air très-content. La position que M. de Bonneval avait emportée d'assaut à son arrivée à Paris le comblait d'aise. Il s'enorgueillissait d'avoir pour gendre un homme si distingué, si bien fait pour réussir dans le monde. Pour Judith, elle était calme et seulement un peu plus pâle qu'à l'ordinaire. Quand le comte de Bonneval lui baisa la main, elle rougit et dit d'une voix claire, quoique un peu émue :

— Mon cousin, je rends grâce à Dieu de votre heureux retour et du bonheur de madame votre mère.

— Vous êtes aimable, ma cousine, répondit le comte en souriant, d'appeler mon retour heureux : il ne peut l'être que pour moi et pour quelques amis d'enfance. Mes quarante ans... un long exil...

[1] Voir le *Correspondant* des 25 janvier et 25 février.

— Mon cousin, interrompit Judith, les exploits sont toujours jeunes, et les hommes tels que vous n'ont que l'âge de leur mérite.

M. de Bonneval s'inclina avec un geste à la fois noble et gracieux; puis, s'adressant à madame de Biron, il parla avec enjouement de la surprise qu'il éprouvait de se retrouver en France. Comme le doge de Venise, ce qui l'étonnait le plus à Paris, c'était de s'y voir. Il y avait un charme extraordinaire dans l'expression de son visage ouvert et martial, beaucoup de bonhomie dans ses manières; quelque chose d'attachant et d'inattendu dans tout ce qu'il disait. Judith l'écoutait; pas une de ses paroles ni des inflexions de sa voix n'était perdue pour elle; pas un regard, pas un sourire ne lui échappait, bien qu'elle osât à peine lever les yeux sur lui. C'était bien là le regard qui, dans son enfance, l'avait si fortement impressionnée quand elle passait des heures entières à contempler son portrait; c'était bien là le sourire qu'elle lui prêtait dans ses rêves de jeune fille. Elle goûtait cette joie intérieure que donne l'originalité d'une personne qui nous plaît. Ce fut un des jours heureux de sa vie. Elle en compta peu dans la suite. Quand M. de Bonneval fut parti, Judith, par un mouvement involontaire, saisit la main de sa mère et la baisa.

— Il ne vous déplaît donc pas, ma fille? lui dit madame de Biron. Elle avait compris ce mouvement naïf. Judith répondit par un sourire, et pencha la tête sur un gros bouquet de violettes que M. de Bonrepos venait de lui envoyer, car c'était son jour de naissance. Des vers accompagnaient ce bouquet. Ils peignaient un amour, une jalousie qu'on aurait pu regarder comme une plaisanterie de vieillard, s'il n'y eût percé quelque chose de sérieux et presque de tendre. Ils étaient assez jolis, ces vers, et lui firent plaisir.

— Peut-être un jour M. de Bonneval les verra-t-il? se disait-elle. Toute sa vanité, toute son ambition, étaient là. Occuper ses yeux ou sa pensée un seul instant, attirer sur elle un de ses regards, obtenir de lui un sourire, une parole affectueuse : voilà désormais son étude, son bonheur, sa vie! Quel riche encens pour une froide et ingrate divinité!...

M. de Bonneval était bien fait pour briller dans la société où il reparaissait, où il emporta de suite tous les suffrages. Le nouvel Alcide, le bel Alcide, comme on l'appelait, était fêté partout, partout prôné; on l'entourait dans les salons, on le suivait dans les rues, dans les promenades[1]. Ceux mêmes qui le flétrissaient autrefois des noms les plus durs se hâtaient maintenant de faire leur cour au vainqueur de Péterwaradin. On faisait des vers à sa louange; il était à la mode! Le régent s'amusait de ses bons mots, de ses chansons, de ses histoires! Il allait

[1] Historique.

partout ; partout il faisait fureur, au Luxembourg et à Sceaux, dans le salon de madame de Saint-Lambert comme aux orgies du Palais-Royal.

Sa fiancée ne le voyait que de temps en temps. Son cœur alors s'ouvrait à la joie, puis bientôt se refermait avec une sensation qui ressemblait déjà à la douleur. La pauvre enfant! c'est qu'elle aimait à présent dans toute la force de la réalité l'être dont jusqu'alors elle n'avait aimé que le nom et la gloire. La crainte et l'espérance agitaient tour à tour son âme comme le soleil et les nuages se disputent un ciel d'avril. Entraîné par le tourbillon du monde, M. de Bonneval ne rendait que rarement ses devoirs à celle qu'on lui avait fait promettre d'épouser. Il commençait même à témoigner quelque surprise de trouver l'affaire conclue ; il avait déclaré à sa mère qu'elle était folle de vouloir lui faire prendre femme[1] ; il ne répondait pas de s'épargner les adieux et de partir la veille de la cérémonie pour retourner en Allemagne. Elle répliqua avec vivacité que sa parole était engagée ; que ce mariage était une des conditions de son retour. Pour toute réponse, il avait levé les épaules et prononcé un « Soit ! » qui fit trembler la marquise. Elle lui demanda avec inquiétude si mademoiselle de Gontaut lui déplaisait.

— Au contraire ; c'est une petite personne très-agréable, répondit-il, mais le mariage ne me sourit guère, et je plains la pauvre enfant, surtout si j'ai le malheur de lui plaire.

La marquise le regardait d'un air moitié inquiet, moitié indigné. Mille sentiments opposés la troublaient. Le retour de son fils, cet événement si habilement amené, ce projet de mariage si bien combiné, ne lui causaient que de nouvelles inquiétudes. Elle commençait même à redouter ce qu'elle avait si passionnément désiré. Elle trembla que ce lien nouveau ne parût à son fils une chaîne trop pesante à porter, mais facile à secouer. Elle ne savait que trop avec quelle facilité il brisait tout obstacle à ses volontés. Elle lui fit des scènes terribles, le conjura tantôt avec larmes, tantôt avec violence, de ne plus quitter sa patrie. Mais, sans jamais rien promettre, il l'embrassait, plaisantait, l'évitait. Madame de Bonneval restait donc seule comme dans le passé, mais avec l'avenir de moins, car le phare lointain qui la dirigeait autrefois s'éteignait par degrés.

De temps en temps M. de Bonneval allait à l'hôtel Biron et adressait quelques paroles aimables et de convention à sa fiancée. Judith l'accueillait toujours avec un empressement mêlé de respect qui ne déplaisait pas à l'insouciant guerrier. Il avait été aimé, adoré même par les femmes, flatté par les hommes; mais jamais un front si pur n'avait rougi pour lui ; jamais des yeux si doux ne s'étaient fixés sur les siens avec une si noble confiance. Une auréole de bonté entourait cette jeune fille qui n'avait de pensées que pour lui.

[1] Historique.

Elle l'estimait ! et cette erreur trouvait grâce aux yeux de celui qui en était l'objet. Le cynisme et l'impiété de son âme, qui souvent éclataient dans ses paroles, se taisaient devant celle qui ne voyait en lui qu'un héros digne du pur hommage d'un cœur de dix-sept ans. Elle l'écoutait avidement quand il lui racontait ses exploits, ses dangers, ses rêves de gloire, et ce qu'il y avait encore de chevaleresque dans cet homme sans croyance se réveillait au contact du jeune enthousiasme qu'exaltaient ses récits. Éloquent s'il voulait l'être, il trouvait un plaisir plus nouveau pour lui à séduire cette jeune et naïve intelligence, à faire battre fort ce cœur d'enfant, dont il devinait que les mouvements allaient à lui, à faire venir une larme sur ces longs cils baissés pour cacher une émotion révélatrice de ses plus intimes secrets.

— Ma fiancée est un petit Bayard en jupons, disait-il en riant.

Et sa mère s'indignait de ce que Judith la secondait si mal dans ses efforts à retenir son fils près d'elle, et, par ce qu'elle appelait des flatteries ridicules, prêtait les mains à une passion qui faisait son désespoir. Elle ne cachait son humeur ni à l'un ni à l'autre, et sa santé s'altérait dans ces luttes continuelles contre tout ce qui l'entourait.

Cependant les jours s'écoulaient, et l'on poussait les préparatifs du mariage. Souvent M. de Bonneval quittait Paris pour la campagne de son frère ou de quelqu'un de ses amis. Alors la marquise laissait échapper des paroles dures pour Judith. Elle lui insinuait qu'elle n'avait pas su plaire à son fils, qu'elle ne prendrait jamais aucun empire sur son esprit, et que ses espérances à elle se trouvaient déçues par sa faute. Judith l'écoutait sans humeur, et répondait simplement :

— Aviez-vous donc pensé, madame, qu'il pût m'aimer tout de suite ? Il faut du temps pour se glisser dans un cœur que le monde et la gloire nous disputent. Hélas ! je l'ai bien compris; il faudra l'aimer longtemps pour qu'il m'en rende à la fin. Ayez donc patience, madame ; le temps et ce que j'ai dans le cœur de tendresse pour lui en viendront bien à bout.

Cette douceur angélique désarmait la marquise ; elle finissait par s'attendrir, mais s'écriait poutant parfois :

— Vous voulez donc qu'il fasse cette maudite campagne de Hongrie ! Voilà ce que je ne vous pardonne pas.

— Je veux, disait Judith, que jamais il ne puisse se dire que j'ai cherché à lui ravir un seul rayon de sa gloire, un succès ou même une jouissance. Si j'osais espérer que mes larmes lui causeraient du chagrin, je le verrais partir d'un œil sec, dussé-je en mourir l'instant d'après. Il y a des êtres qui ne sont pas faits pour souffrir. Le bonheur de ceux qui les aiment, c'est d'ôter les pierres de leur chemin. Je crois que je laisserai brûler ma main pour lui épargner un soupir.

— C'est de l'idolâtrie ! s'écria madame de Bonneval avec impatience.

Elle avait raison, et cependant ce culte vainqueur de la raison avait quelque chose de plus noble et de plus touchant que l'égoïsme de son amour à elle.

X

Un jour Judith était assise dans le salon de sa mère et travaillait à une broderie, pendant que plusieurs personnes causaient autour d'elle; ses regards se dirigeaient souvent vers la porte qui donnait sur la salle d'entrée. M. de Bonneval était absent depuis plusieurs jours, et ces jours lui avaient paru bien longs. Chaque fois que l'on sonnait sur l'escalier pour annoncer l'arrivée de quelqu'un, elle tressaillait, et les figures indifférentes qui s'offraient alors à sa vue lui causaient une impression pénible. Mesdames de Seignelay, de Courcillon, de Soubise, MM. de Guiche, de Brancas, de Gèvres et d'Aumont se suivirent à de courts intervalles, et enfin M. de Bonrepos, qu'elle vit arriver avec plaisir. Il vint tout de suite à elle et lui baisa la main. Il y a des moments où une vieille amitié nous fait un véritable bien. Lorsqu'on souffre, et surtout d'un malaise dont on ne s'avoue pas la cause, mais qui agace les nerfs et oppresse le cœur, il y a quelque chose de très-doux à se trouver près de quelqu'un qui vous a toujours aimé, qui vous rappelle votre heureuse enfance et les jours calmes du passé. Judith échappait à la conversation qu'elle avait peine à soutenir, en écoutant parler M. de Bonrepos, qui s'était établi à ses côtés. Il lui donnait des nouvelles de sa sœur, madame de Bonnac, en lui montrant un portrait qu'on avait fait d'elle à Madrid.

— Elle est bien jolie, ma sœur! dit Judith avec un soupir qui n'avait aucun rapport avec le sens de ses paroles.

— Charmante en portrait, répondit l'oncle, qui n'était nullement enthousiasmé de sa nièce. Il y a des gens qui gagnent à se faire peindre. Vous, par exemple, ma belle, je vous conseille de ne pas vous y hasarder. Vous y perdriez trop.

— Quoi donc? demanda-t-elle en souriant.

— D'abord, on ne vous donnerait que de beaux yeux, et vous en avez de ravissants; un teint de lis et de rose, tandis que le vôtre est...

— De jasmin d'Espagne? interrompit-elle en riant.

— Non, ma mignonne; j'allais dire d'églantine blanche légèrement rosée; et puis, l'on vous prêterait des lèvres de corail au lieu de ce petit bouton de rose qui cache les perles que je comptais il y a quelques années pour vous amuser. Ah! mademoiselle Judith, on apprend avec peine à ne vous plus aimer.

— Et pourquoi donc l'apprendriez-vous, monsieur de Bonrepos?

— Pour mon repos, ma belle! Vous êtes une infidèle, indigne de mon amour; mais patience! je crois

Que tôt ou tard, à ton devoir rendu,
Tu me rapporteras un cœur qui m'était dû.

Qu'avez-vous à froncer les sourcils? Mes plaintes mêmes vous irritent, cruelle!

Tu comptes les instants que tu perds avec moi!

La porte s'ouvrit à cet instant, et Judith, en voyant entrer M. de Saint-Simon, se pencha vers M. de Bonrepos et lui dit à l'oreille :

— Voilà un homme que je ne puis souffrir.

— Vraiment! dit M. de Bonrepos. Eh bien, écoutez ces méchants vers qui couraient hier par la ville. Je les ai retenus à votre intention, ma belle ingrate :

Ah! Saint-Simon, dans sa colère,
Attaque la noblesse entière.
. . . . . .
. . . . . .
Saint-Simon, croit par son adresse,
Avilir toute la noblesse
Et subjuguer le parlement.
Cette entreprise est téméraire.
Mais un sot, un impertinent
Croit que tout est facile à faire.

MM. de Jonsac et de la Vallière, qui venaient d'arriver, s'approchèrent de M. de Bonrepos, et, ayant entendu les derniers mots qu'il prononçait, ils lui dirent à voix basse :

— Vous savez de qui sont ces vers-la?

— Non. L'auteur, s'il vous plaît?

— Parbleu! c'est Bonneval qui les improvisa avant-hier à un souper chez Riom. Pour le coup, il était en verve! Il nous en a fait sur tout le monde. Mesdames de Nesle et de Montbazon s'en pâmaient de rire. Il a inventé un certain calendrier de la cour qui fait fureur. On en a tiré quelques exemplaires qu'on s'arrache aujourd'hui. Il a plus d'esprit que personne. Le petit Arouet[1], cette méchante momie, comme l'appelle madame la duchesse de Berry[2], jurait hier que le diable n'en a pas autant.

« Il était donc hier à Paris! » se disait Judith tristement; et un léger

[1] M. de Bonneval connaissait Voltaire. Il y a des lettres qui en font foi.
[2] Historique.

soupir frappa l'oreille de M. de Bonrepos. Il se leva brusquement, et s'éloigna en murmurant entre ses dents : « Cette figure d'ange ! ce cœur d'or ! C'est bien là jeter une perle à... » Il s'arrêta en face de M. de Saint-Simon, qui le salua, et le prit à part pour lui faire plusieurs questions, entre autres sur le mariage de mademoiselle de Gontaut. Après avoir satisfait à la curiosité de l'ardent questionneur, il lui dit :

— Vous l'avez vu, ce monsieur ?

— Biron l'a mené chez moi[1], répondit le duc d'un air narquois. Je n'ai point vu d'homme moins embarrassé.

La porte s'ouvrit à cet instant, et l'homme en effet le moins embarrassé du monde entra dans ce salon, où presque tout le monde parlait de lui. Après avoir causé quelques instants avec des personnes de sa connaissance, il s'approcha de sa fiancée. L'air de bonheur qui se répandit sur la physionomie de mademoiselle de Gontaut impatienta M. de Bonrepos, qui, avec un peu humeur, leur tourna brusquement le dos. Il y avait quelque chose dans le visage, dans la voix, dans les manières du comte de Bonneval, qui suppléait, pour ainsi dire, à la sensibilité qui lui manquait. Judith sentait bien qu'elle ne lui plaisait que médiocrement, que ses yeux, qui brillaient d'un éclat si séduisant, ne s'arrêtaient guère avec plus d'intérêt sur elle que sur d'autres. Elle se disait, chaque fois qu'il la quittait : « Il ne m'aime pas encore. » Mais elle le disait sans amertume et comptait sur l'avenir. Quand il était à ses côtés, toutes ses inquiétudes s'évanouissaient sous le charme de sa présence ; il lui parlait de choses sérieuses avec un abandon, une franchise, qui annoncent ordinairement un noble caractère. D'autres fois il l'amusait par de charmantes bagatelles, qu'il racontait avec une grâce facile qui était à lui seul. Ces courts instants de bonheur faisaient oublier à la fiancée, trop souvent négligée, ses soucis de la veille. Ce jour-là elle avait une grâce à lui demander, et s'impatientait de la timidité qui la faisait hésiter à une chose si simple. Enfin, prenant courage, elle lui dit en souriant :

— Mon cousin, vous souvenez-vous d'une personne qui vous a beaucoup aimé dans votre enfance, et qui vous aime toujours ; d'une personne qui n'a pas longtemps à vivre, et qui voudrait bien vous voir avant de mourir ; de madame Dupuis, votre nourrice ?

— Si je m'en souviens ! s'écria M. de Bonneval. Mon Dieu ! vit-elle encore, la bonne madame Dupuis ? Je suis un monstre de ne pas m'en être informé plus tôt, où demeure-t-elle l'excellente femme ?

— Ici, mon cousin, depuis plus de vingt ans. Elle m'a vue naître, et les histoires dont elle m'a bercée ont été les hauts faits de votre turbulente enfance.

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

— Dieu ! comme je l'ai fait enrager, cette bonne madame Dupuis ! Que ne m'en avez-vous parlé plus tôt ! Je viens la voir dès demain. Annoncez-lui, je vous en prie, ma visite.

— De tout mon cœur, dit Judith. Et des larmes de plaisir roulaient dans ses yeux. Elle était contente pour sa bonne, et puis aussi un peu pour elle-même. Elle le verrait *demain*. C'était tout un avenir. Il était rare qu'elle pût compter sur ce bonheur deux jours de suite.

Le lendemain, elle se réveilla de bonne heure, et, dès qu'elle fut habillée, elle descendit chez madame Dupuis pour la préparer à recevoir une si grande visite, jouissant de son trouble, l'aidant à passer sa plus belle robe et à mettre en ordre sa petite chambre. Le temps était beau ; l'air embaumé du printemps entrait par la croisée qui donnait sur la cour. Judith alla cueillir au jardin un gros bouquet de giroflées et de réséda, et le mit sur la cheminée entre les deux vases de fleurs artificielles qui l'ornaient depuis de longues années. Il lui semblait que, pour la première fois, elle recevait son cousin chez elle, car la chambre de sa bonne lui appartenait bien un peu ; elle y passait tant d'heures à la soigner, à l'égayer. Son ouvrage à la main, elle s'assit à la fenêtre. Madame Dupuis la regardait avec émotion, et une grosse larme roulait de temps en temps le long de ses joues ridées. Elle tremblait un peu à l'idée de recevoir celui qu'elle avait nourri de son lait, porté dans ses bras. Judith la rassurait, se moquait de ses craintes, et pourtant son cœur à elle battait bien fort chaque fois qu'une voiture entrait dans la cour. Enfin la *sienne* arriva ! Judith s'arrêta tout indécise près de la porte. Il lui semblait maintenant qu'elle n'aurait pas dû se trouver chez sa bonne, et elle pensa à s'échapper ; mais, comme elle hésitait, madame Dupuis dit en lui tendant la main :

— Restez, mon enfant, restez ; je vous en supplie.

M. de Bonneval entra, et jamais il ne lui avait paru si beau, si majestueux. Il s'approcha doucement du fauteuil de la vieille bonne, mit un genou en terre pour rapprocher son visage du sien et l'embrassa avec tendresse.

— Mon Dieu ! est-ce bien vous, mon enfant.... monsieur ? balbutiait la pauvre femme toute confuse. Elle étouffait de joie.

— Oui ! c'est bien moi, ma chère madame Dupuis ; moi qui vous embrasse comme autrefois ! Regardez-moi donc un peu en face, que je voie si vous avez toujours cet air sévère qui me faisait tant peur.

La bonne vieille ne put s'empêcher de rire à travers ses larmes, et lui baisait les mains en disant :

— Ah ! je vous faisais donc peur, moi ! Eh bien, vous avez fait peur à bien d'autres depuis. Ah ! mon Dieu ! quel bonheur de vous revoir ! Je crois que j'en mourrai.

— Oh ! pour cela, non, madame Dupuis ! Je ne vous le pardonnerais

pas. Allons donc! vous m'avez l'air d'avoir encore vingt ans à vivre. Voyons! en savez-vous encore, de belles histoires comme autrefois? Vous étiez fameuse dans ce genre-là. Il aurait fallu les mettre par écrit. Ma cousine m'a dit bien du mal de vous hier. Il paraît qu'elle ne vous aime pas du tout. Il n'y a que moi, voyez-vous, pour supporter votre mauvais caractère. C'est que la patience a toujours été mon fort, comme vous savez.

Madame Dupuis, tout en écoutant ses paroles enjouées, ne se lassait pas de contempler l'homme imposant qui les prononçait. Elle tenait la main de Judith, et lui disait avec une sorte de fierté maternelle :

— Je vous avais bien dit qu'il était beau! Judith rougissait, se détournait en souriant, et le comte disait en riant :

— Votre vue a baissé, ma bonne madame Dupuis. Vous me voyez comme vous croyiez me voir il y a quinze ans.

— Et maintenant vous ne nous quitterez plus? dit-elle, en étreignant encore plus fort la petite main qu'elle retenait dans la sienne et en posant l'autre sur celle de son nourrisson.

— Oh! quant à cela, ma bonne, vous vous rappelez, n'est-ce pas? ma chanson favorite :

Jouissons du présent; l'avenir est aux fous.

A ces paroles, mademoiselle de Gontaut sentit quelque chose de froid se glisser dans son cœur, si joyeux, si épanoui l'instant d'avant; et madame Dupuis dit tristement :

— Si vous vous en allez encore, je ne vous reverrai jamais. Je crois que cela prolongerait ma vie de vous entendre rire et chanter comme autrefois.

Elle le regardait avec une tendrese indicible.

— Eh bien, ma bonne nourrice, voilà mon portrait en attendant que je revienne vous voir, et il lui posa sur les genoux une belle miniature richement montée, qui lui ressemblait parfaitement.

— Monsieur, c'est trop beau! dit-elle d'une voix émue.

— Allons! ne me disiez-vous pas tout à l'heure que j'étais beau malgré mes quarante ans?

— Ah! oui! vous! mais cet or, ces diamants!

— Faites-les vendre si vous voulez, et donnez-en l'argent à Charlot. Que fait-il donc, Charlot, à présent?

— Il est marié et demeure à Limoges.

— Diable! mais vous êtes donc grand'mère, madame Dupuis?

— Certainement que je le suis; mais je n'ai encore jamais vu le petit. C'est vous qui êtes mes vrais enfants à moi, vous, monsieur, et mademoiselle Judith.

Celle-ci se pencha pour lui baiser le front, et M. de Bonneval, se tournant vers la cheminée, prit un brin de réséda et le passa à sa boutonnière.

— Voyez, madame Dupuis; je vais à l'instant chez madame la duchesse du Maine, et j'y porte vos couleurs.

— C'est mademoiselle qui a cueilli ce bouquet, dit madame Dupuis.

M. de Bonneval sourit et répondit en s'inclinant :

— Je ne m'en doutais pas ; mais je rends grâce au hasard qui m'a si bien servi.

Quand il eut quitté cette petite chambre où sa visite avait apporté tant de joie, Judith tira le fauteuil de sa bonne près de la fenêtre afin qu'elle pût le voir monter dans son carrosse, se cacha derrière le rideau et soupira en suivant des yeux la voiture qui l'emportait. Chaque fois qu'elle voyait M. de Bonneval, il lui paraissait plus aimable; et ses sentiments pour lui prenaient une vivacité qui l'aurait inquiétée s'ils ne s'étaient pas rattachés aux impressions de sa vie entière ; mais rien ne la rassurait sur les siens à lui. Il revint encore une fois chez madame Dupuis, et cette fois il la trouva seule. Judith, la voyant un peu pensive après cette visite, lui dit :

— Eh bien, ma bonne, a-t-il été gentil, mon consin? vous a-t-il embrassée comme l'autre jour? vous a-t-il raconté ce qu'il a fait ces jours derniers? Nous ne l'avons vu qu'une seule fois cette semaine. Vous rappelez-vous de cette petite Suzon, qui nous disait, à Biron, « qu'elle ne voyait pas son fiancé la moitié de son soûl? » C'est bien un peu mon cas aussi. Dites-moi donc de quoi vous avez causé avec lui ?

— De bien des choses, ma chère enfant ; de vous entre autres, dit la vieille femme avec un sourrire un peu triste.

— Et que pense-t-il donc de moi? que je suis un petit monstre[1] assez insignifiant? Hélas! tous les jours je me le dis moi-même.

— Non, bien au contraire; il dit que vous êtes jolie, pleine d'esprit, et que vous causez très-bien.

— Il a dit cela! et puis? Allons ma bonne, la main sur le cœur; dites-moi *tout*, *tout* ce qu'il a dit. Voyez-vous, chère bonne vieille amie, il m'importe tant de le savoir! C'est à l'aveugle que j'avance vers une nouvelle époque de ma vie. Je ne songe qu'en tremblant à ces nouveaux liens qu'on m'impose, il est vrai, mais qui ne sont déjà que trop chers à mon cœur. J'ai dans l'idée que je ne lui plais pas ; qu'il prendrait aisément de l'aversion pour moi.

— Non, non, mon enfant. Vons vous trompez, je vous assure. Il vous rend justice.

— Justice! s'écria douloureusement Judith.

[1] Expression de madame de Bonneval dans une de ses lettres.

— Il vous chérira bientôt; soyez-en sûre, continua madame Dupuis; mais, mademoiselle, ma chère enfant, ce beau et brave comte que nous aimons tant, il a été gâté toute sa vie, et n'a jamais su courber son front ni devant Dieu ni devant les hommes. Il a toujours fait à sa tête, et le mariage, oh! le mariage est un joug bien pesant pour un homme de cette trempe! Il faudra le mener doucement, ne pas lui faire sentir la chaîne avant qu'il y soit bien accoutumé; ne pas se plaindre s'il la secoue d'abord avec un peu d'impatience. Peu à peu vous l'amènerez à la porter.

— Je vous comprends, ma bonne. Si ce sont les plaintes, les reproches qu'il redoute, je saurai bien les lui épargner. Je bornerai mes désirs à lui prouver qu'une femme sait aimer et souffrir en silence. Dieu me donnera la force de lui cacher mes larmes.

La pauvre enfant se jeta dans les bras de madame Dupuis, et des sanglots s'échappèrent de sa poitrine. Il y avait longtemps qu'elle comprimait son émotion, et cet épanchement lui fit du bien. Un instant après, elle relevait la tête comme la fleur que l'orage a courbée sans la briser, et un sourire mélancolique éclaira son front. Il était, du reste, assez étrange que mademoiselle de Gontaut, dont les vertus et la piété étaient sincères, ne s'inquiétât pas davantage d'épouser un homme qui professait hautement son mépris ou au moins son indifférence pour la religion et les devoirs qu'elle impose. Il faut d'abord faire la part des circonstances qui expliquent, en partie, l'apparente insouciance de Judith sur un point aussi important. Elle ne connaissait pas, sans doute, l'étendue des torts de M. de Bonneval à cet égard. Elle savait bien qu'il n'était pas ce qu'on appelait alors *dévot*, et de nos jours pratiquant; qu'il parlait avec légèreté des choses les plus sérieuses, et que ses bons mots ne respectaient pas toujours les bienséances; mais elle ne pensait pas qu'il fût dépourvu de cette foi qu'on n'osait guère encore ouvertement nier, et qui, au sein même de cette société corrompue, opérait de si grands miracles; à l'aide de laquelle tant d'âmes désillusionnées des jouissances du monde se retrempaient dans une pénitence austère, et arrivaient à la pratique des plus héroïques vertus. Elle voyait des gens qui remplissaient extérieurement les devoirs de la religion, et dont les mœurs répondaient mal à ces dehors respectables. Le vice, la fausseté, débordaient autour d'elle, de tristes exemples s'offraient tous les jours à sa vue, et ne lui causaient plus cette surprise mêlée d'indignation qui saisit les cœurs heureusement peu accoutumés au mal. Vraie et sensible, c'était dans une piété secrète et concentrée qu'elle trouvait un refuge pour elle-même et une grande indulgence pour les autres. Elle supportait, comme un malheur inévitable, l'indifférence ou l'hypocrisie du monde, et, entre ces deux extrêmes, son caractère la portait à préférer la franchise dans les torts aux faux

semblants de la piété. Elle prêtait à l'homme qu'elle aimait le mérite de cette franchise. Erreur dangereuse qui confond l'audace dans le mal avec le courage de la vérité! Peut-être aussi que sous l'influence d'un sentiment passionné ses principes religieux faiblissaient insensiblement. Dieu s'éloigne alors pour un temps des âmes qui l'oublient, mais sans rompre le lien que les souffrances doivent un jour resserrer.

XI

On était arrivé aux premiers jours de mai. Les marronniers des Tuileries déployaient leurs longues spirales blanches; les lilas du Luxembourg exhalaient leurs doux parfums; le bon peuple de Paris affluait dans ces promenades royales, où le bruit de la foule, le bourdonnement des insectes, le gazouillement des oiseaux, se confondaient dans un joyeux murmure. Cette gaieté, cette vie nouvelle que fait naître le retour du printemps, se retrouvait partout. L'hôtel de Biron avait, lui aussi, l'aspect le plus riant. Dans un de ses vastes salons étaient étalés ces cadeaux de noce, ces mille jolies bagatelles, tous ces riens charmants qui ne pouvaient faire faute à la fille, à la sœur, à la nièce favorite d'une riche et noble famille. Une brillante corbeille de mariage, des soieries, des diamants, tout cela était pour la petite Judith, qui entrait de bonne heure et furtivement dans ce salon, comme pour y chercher une place à un petit bijou qu'elle tenait en main. M. de Bonneval était attendu précisément ce jour-là. Il commençait à s'ennuyer de la vie de Paris. Son front était soucieux et ses visites de plus en plus rares. Cependant madame de Biron, l'ayant pressé de venir voir cette salle presque aussi étincelante, disait-elle, que la fameuse maison du duc d'Aumont, il l'avait promis d'assez bonne grâce. Judith mourait d'envie de lui parler un peu à l'aise, de renouveler une de ces causeries qui la rendaient si heureuse; et, pour y parvenir, elle avait eu recours à un stratagème. Entre un éventail peint par Vanloo et une jolie figurine de Dresde, elle avait posé la vinaigrette du pauvre Lafond. Debout, près d'une fenêtre, elle causait avec quelques jeunes filles de ses amies, en attendant l'arrivée de M. de Bonneval. Quand il entra, elle le vit s'approcher de sa mère; et, après lui avoir fait ses compliments, jeter un regard distrait sur les tables où étaient rangés les cadeaux de noce; madame de Biron lui fit remarquer une superbe parure de diamants que le duc de Lauzun donnait à sa petite-nièce. Il la trouva fort belle; et, comme il en faisait l'éloge, Judith vit ses yeux s'arrêter sur le flacon qu'elle avait placé près de l'écrin. Il le prit; et, après l'avoir examiné avec une vive curiosité, il leva la tête comme

pour chercher quelqu'un. Un sourire épanouit les lèvres de sa fiancée.

— C'est moi qu'il cherche, se dit-elle avec le plaisir d'un enfant qui voit réussir sa petite malice.

M. de Bonneval vint droit à elle, et les autres jeunes filles se retirèrent un peu pour lui faire place.

— Ma cousine, dit-il, d'où tenez-vous ce flacon? M. de Vendôme me le donna il y a vingt ans. C'est bien le même, voilà son chiffre.

— Oui, c'est bien le même, répondit-elle en souriant, et cependant il est bien à moi.

— Expliquez-moi cette énigme, je vous en conjure.

— Vous souvenez-vous, mon cousin, d'un soldat nommé Lafond, qui servait en Italie en même temps que vous, et dont un boulet de canon emporta les deux jambes?

— Lafond, mais oui! Un Gascon, ce me semble?

— Précisément; des environs de Biron. Quand on lui eut fait l'opération, vous lui fîtes respirer des sels, et ensuite vous lui donnâtes ce flacon.

— Comme un souvenir de la bataille où il était tombé à mes côtés; c'est vrai, je m'en souviens. Je n'y avais pas songé depuis. Vous lui avez acheté ce flacon?

— Oh! pour cela, non! s'écria Judith avec feu. Ce pauvre Lafond, il ne l'aurait pas vendu pour tout l'or du monde; il vous aimait trop pour cela.

— Et pourquoi donc alors s'en est-il défait?

— Ah! dit Judith avec un certain embarras, il avait une manière singulière de voir les choses. Il ne vous pardonnait pas de servir l'empereur; et puis, il m'aimait aussi, et j'avais du goût pour cette babiole.

— Vous ne voulez donc pas me la rendre; j'y attache un certain prix, dit M. de Bonneval avec un de ses sourires les plus séduisants.

— Moi aussi, j'y attache un certain prix, répondit Judith en souriant et en se tournant vers la fenêtre.

M. de Bonneval lui prit la main, y plaça le flacon et baisa les petits doigts qui se refermaient dessus. C'était sa première caresse. Elle retira sa main et dit d'une voix émue :

— Je suis si heureuse d'avoir quelque chose à vous donner, mon cousin! Prenez ce bijou. Quand Lafond me le donna, je pensais que peut-être un jour je vous le rendrais.

— Vous pensiez donc quelquefois à moi?

— On m'a toujours tant parlé de vous, répondit-elle en levant les yeux sur lui avec un doux sourire.

Il y avait tant d'ingénuité, de grâce et de modestie dans ce regard,

qu'il eût été difficile de ne pas être touché d'une flatterie si délicate et si involontaire.

Par ce beau soleil de printemps, en face de ce jardin d'où s'exhalaient de si suaves parfums, à côté de la douce et noble enfant qui le laissait si naïvement lire dans son cœur, M. de Bonneval oublia qu'il ne voulait pas se faire aimer. Quelques-unes de ces paroles qui ne manquent jamais leur effet quand elles s'adressent à une âme qui en a soif, un de ces regards plus expressifs encore que des paroles, lui échappèrent. Alors celle qui à peine osait espérer de plaire put un instant se croire aimée. Fière et tremblante, elle écoutait cette voix si chère et voyait ces yeux, jusque-là si indifférents, se fixer sur elle avec une expression qui semblait lui promettre l'amour et le bonheur. C'était un oubli de la part de M. de Bonneval. Il se le reprocha bientôt. Il avait élevé un nouvel obstacle sur son chemin, facile sans doute à briser; mais, à moins d'avoir un cœur de fer, une âme parfaitement desséchée par l'égoïsme, il en coûte de fouler aux pieds le bonheur d'autrui. Cet homme, qui ne redoutait rien tant qu'un devoir à remplir ou un sacrifice à faire, mais qui ne causait de peine aux autres que lorsqu'il le fallait pour s'en épargner l'ombre à lui-même, venait d'éveiller des espérances qui ne devaient s'évanouir enfin qu'après de longues déceptions et d'amères douleurs.

XII

Dans la même chambre où elle avait veillé, travaillé et pleuré pendant de longues années, assise près de sa table à écrire, la marquise de Bonneval, la veille du mariage de son fils, comptait les minutes en l'attendant. Il avait promis de se trouver chez elle à sept heures, car elle était souffrante et se couchait habituellement de bonne heure. Ses traits étaient défaits, ses yeux avaient l'éclat que donne la fièvre. Depuis plusieurs jours elle cherchait à obtenir une réponse de son fils sur ses projets ultérieurs. Elle voulait à tout prix éclairer la question et savoir à quoi s'en tenir pour l'avenir, ou au moins obtenir de lui la promesse de revenir en France après la campagne de Hongrie. Quand on annonça M. de Bonneval, elle pâlit; ses forces physiques ne secondaient plus l'énergie de son caractère. Elle se sentait faible devant ce fils au sourire si doux, à l'air si gai, mais qui brisait en riant tous les obstacles qu'elle opposait à sa volonté de fer.

— Eh bien, mon fils, lui dit-elle, *enfin* vous m'accordez un moment d'entretien; je vous en remercie. J'ai besoin de vous parler de ce que j'éprouve à la veille d'un jour si solennel et pour vous et pour moi.

— Solennel! répéta M. de Bonneval en levant les épaules; ce jour

me paraît bien plutôt ennuyeux. Mais cela dépend des caractères; vous avez toujours aimé à prendre les choses au tragique : ce n'est pas mon genre.

— Non, sans doute, dit la marquise avec une amère ironie; jouir du présent, laisser l'avenir aux fous, c'est là, dit-on, votre devise. En ce cas, ma vie à moi aurait été une longue folie; et la vôtre, le comble de la sagesse.

— En vérité, ma mère, je voudrais vous voir adopter mon système; il me réussit très-bien ; et le vôtre vous a rendue par trop malheureuse. Essayez donc du mien.

— Le *présent*, monsieur, est-il donc si beau, pour que je m'en contente? Puis-je, d'ailleurs, compter sur l'ombre de bonheur que m'offre votre séjour à Paris?

— Je vous ai déjà dit, ma mère, que d'un moment à l'autre je peux me trouver obligé de repartir pour l'Allemagne. Si cette idée vous est insupportable, j'aurais mieux fait de rester à Vienne.

— Est-il donc possible, mon fils, que, marié en France, vous persistiez à rester au service de l'empereur? Quels sont donc vos projets en vous mariant, et que prétendez-vous faire de votre femme?

— Vous devez le savoir mieux que moi, ma mère, puisque c'est vous qui me forcez à la prendre. Qu'ai-je à faire d'une femme, moi? Voilà ce que je vous ai dit cent fois; mais c'est là votre folie; vous la reconnaîtrez un jour. De tous les hommes du monde je serai le moins marié.

— Et c'est à moi que vous l'osez dire! répondit la marquise amèrement.

— Oui, madame, répliqua Bonneval, parce que c'est la vérité. Et, croyez-moi, M. de Biron sera fort aise de garder sa fille chez lui; il serait désolé que son gendre renonçât à une position plus brillante, plus avantageuse que pas une en France ou ailleurs. Et je suis sûr que Judith partage les sentiments de son père. Il n'y a que vous, madame, pour concevoir une aussi ruineuse absurdité.

— Oui, les voilà bien tous! s'écria la marquise avec emportement. Les titres, l'argent, la faveur : tels sont leur but, leur vie, leur dieu! ils n'en ont pas d'autres.

— Est-ce que c'est moi qui vous l'apprends, ma mère? ce serait vraiment trop de bonté à vous d'avoir du monde d'autres idées. Ma fiancée, toute jeune qu'elle est, se montre bien autrement avisée.

— C'est une hypocrite, cette petite fille! s'écria la marquise avec colère; elle m'a indignement trompée avec ses airs de douceur et de sagesse.

— Ah! de grâce, madame, n'en dites pas de mal; c'est, au con-

traire, une très-aimable personne, à qui je souhaiterais un meilleur sort que celui qui l'attend.

— Vous ne l'aimez pas, vous ne l'aimerez jamais !

— Il ne faut jurer de rien ; mais je ne me sens pas les qualités d'un homme qui s'éprend de sa femme.

La marquise se leva, et, marchant à pas précipités, elle proférait à voix basse des paroles entrecoupées dont M. de Bonneval ne saisissait que par intervalles le sens : « Il m'échappe ; je le perds ; et l'appui même sur lequel je comptais se tourne contre moi. Si elle lui avait plu, si elle avait voulu me seconder, nous n'en serions pas là. Folle que je suis, de m'être laissé prendre à leurs promesses, à leurs offres intéressées, qui n'ont eu pour objet que de lui faire épouser une fille sans dot, qui l'éloigne au lieu de le retenir près de moi ! Je le vois maintenant, c'est une duperie ; il serait revenu ; il aurait réussi sans leur concours. Quel avantage retire-t-il donc de ce mariage ? quel aide en reçois-je, moi ? Il n'y a qu'un parti à prendre ; ils crieront, n'importe ; nous les braverons ! »

Madame de Bonneval prononçait ces paroles d'un ton saccadé, qui montrait toute l'agitation de son âme. Son fils, d'un air tranquille, la priait de se calmer. Tout à coup, s'arrêtant devant lui, les bras croisés sur la poitrine, les yeux fixés sur les siens :

— Il faut rompre ce mariage ! s'écria-t-elle.

— Avez-vous perdu la raison, ma mère ? dit Bonneval froidement.

— C'est ce qui pourra bien m'arriver, dit-elle, si vous vous opposez à mon dessein. Oui, rompre ce mariage est le seul parti à prendre ; cette fille ferait le malheur de votre vie ; avec son esprit perfide, car elle en a beaucoup, elle s'immiscerait dans toutes vos affaires, et, tôt ou tard, causerait votre ruine. C'est une famille détestable que ces Biron.....

— Dans laquelle vous avez eu la bonté de travailler activement à me faire entrer, observa Bonneval avec une légère teinte d'ironie. C'est dommage que vous n'ayez pas songé plus tôt à vous dédire ; mais, au point où nous en sommes, ce qu'il y a de mieux, c'est de faire la noce et d'en finir.

— Ce mariage est une pierre qui m'écrase ! s'écria la marquise égarée.

— C'est une pierre que vous avez vous-même roulée de loin, répliqua-t-il d'un ton moqueur. Mais, de grâce, à quoi bon cette discussion ? ce sont de pauvres gens que ceux qui se tourmentent pour une chose inévitable. Il n'y a qu'à en prendre son parti en riant, comme moi ; ou, comme vous, au tragique.

— Mais, je vous répète, monsieur, que ce mariage n'est pas fait.

— Je le sais, madame.

— Qu'il n'est pas inévitable.

— Je ne puis en convenir.

— Je prendrai sur moi la rupture.

— Madame, quand un homme a engagé sa parole, il ne s'en remet pas à d'autres pour la tenir.

— Ah! c'est donc l'honneur qui vous lie?

— Oui, madame; je n'ai jamais compris qu'on en manquât avec une femme, non plus qu'avec un homme. Je me battrai volontiers avec tout ce qu'il y a de Biron et de Gontaut en France; mais, pour tout au monde, je ne ferai pas l'injure à mademoiselle Judith de rompre avec elle la veille de la noce.

— Mais vous ne l'aimez pas! répétait la marquise en se tordant les bras.

— Décidément, madame, vous perdez la tête. Vous étiez-vous vraiment figuré que, nouvel Alcide, j'allais filer aux pieds de cette petite Omphale en vertugadins? L'Alcide d'autrefois ne serait aujourd'hui qu'un petit garçon.

La marquise appuya la tête sur ses mains et garda un morne silence. Il y a des moments où une plaisanterie perce le cœur bien autrement qu'une injure. M. de Bonneval bâilla, regarda sa montre, puis la pendule, et, se levant, il dit à sa mère :

— Madame, je suis forcé de vous quitter; on m'attend au Luxembourg.

— On vous attend, dit-elle, on vous attend! il manquerait quelque chose à l'orgie, si vous n'en étiez pas pour mêler un peu d'esprit à de honteux excès. On vous attend au Luxembourg; et moi, depuis vingt ans, je vous attends *ici*. Oh! mon Dieu! je me le rappelle, la foudre tomba sur le clocher de l'église à l'instant de votre naissance et en écrasa la croix; c'est sur mon cœur que cette croix est tombée, et je succombe sous le poids.

Après avoir prononcé ces paroles avec l'accent du désespoir, la marquise quitta brusquement le boudoir et se retira dans sa chambre; elle ne ferma pas l'œil de la nuit. Les projets les plus extravagants lui passaient par la tête; plusieurs fois elle se leva et se mit à son bureau pour écrire, mais à peine avait-elle commencé une lettre, qu'elle se hâtait de la déchirer.

XIII

Le soleil de mai, brillant et radieux, versait ses premiers feux sur cette chambre, d'où le sommeil et la paix s'étaient enfuis; ses rayons tombaient sur le visage défait de cette femme malade, sur la robe de dentelle, les diamants, les fleurs, dont ce jour-là elle devait se parer.

Elle garda un profond silence pendant que ses femmes l'habillaient; mais un tremblement nerveux indiquait la forte agitation qu'elle cherchait à maîtriser, et qui ne fit qu'augmenter quand elle monta en voiture pour l'hôtel de Biron. Une foule de gens se pressaient devant la porte cochère pour attendre les carrosses, admirer les parures, faire les remarques et les réflexions habituelles à de tels spectateurs. On s'était réuni dans un des salons de réception pour signer le contrat, avant de se rendre à l'église de la paroisse pour la cérémonie. Les spectateurs de la rue, indifférents et curieux, se montraient les uns aux autres les principaux personnages, dont le visage ou les livrées étaient connues du peuple. Des lazzi de toutes sortes passaient de bouche en bouche à l'arrivée de tel grand seigneur, de telle dame de la cour dont la beauté était célèbre ou la réputation douteuse. Cependant les salons se remplissaient de monde. Quelques-uns des amis de M. de Bonneval appartenaient plutôt à la société de Sceaux qu'à celle du régent; d'anciennes et intimes relations entre la famille de Biron et les habitués du boudoir de madame de Maintenon avaient amené aussi ce jour-là des personnes qui regardaient de travers l'abbé Dubois, et qui détournaient la tête à la vue des habitués du Palais-Royal et du Luxembourg. Madame de Caylus, par exemple, se tenait à côté de madame d'Urfé, qu'elle avait toujours beaucoup aimée [1], et ses beaux yeux cherchaient la mariée, dont elle plaignait d'avance le sort. Le jeune Arouet, invité par M. de Bonneval, plaisantait avec l'abbé de Moissac et accablait de flatteries des gens qu'il déchirait la veille dans une de ces sanglantes satires qui, à peine tombées de sa plume, étaient déjà dans les mains de la souveraine de Sceaux. M. de Bonneval causait avec M. de Riom, M. Macarthy et l'abbé Dubois, ses fidèles alliés. La mine de fouine de l'heureux ambitieux en soutane [2] s'épanouissait aux bons mots de son ami, dont la belle et noble figure faisait paraître encore plus ignoble celle de ses interlocuteurs. Que de contrastes, que d'étranges rapprochements présentait ce salon; vice et vertu, beauté et laideur, candeur et intrigue s'y trouvaient rassemblés. On y voyait des enfants, des fleurs, des parfums, des larmes et des sourires, comme à toutes les noces; et puis, comme à toute grande réunion d'hommes, des haines de parti, des démarches sourdes, de petites vengeances adroitement amenées, de la joie, de l'amour, de la douleur. Bientôt à ces émotions diverses se joignit un profond étonnement qui leur donna un nouveau caractère. Tout était prêt pour la signature du contrat; madame de Biron s'était levée pour chercher sa fille, quand la marquise de Bonneval, qui était restée, depuis son arri-

[1] *Lettres de madame de Maintenon.*
[2] *Mémoires de Saint-Simon.*

vée, immobile, appuyée contre une cheminée, répondant à peine quand on lui parlait, se précipita vers la porte et disparut avec une rapidité qui frappa tout le monde. Son fils la suivit des yeux, et, se tournant vers l'abbé Dubois, lui dit à voix basse :

— Je ne sais ce qui lui passe par la tête ; après m'avoir tant tourmenté pour ce mariage, elle l'a tout à coup pris en grippe. Il n'y a que les femmes pour avoir les plus étranges caprices !

Quand madame de Biron rentra avec sa fille, tous les regards se portèrent sur elle. Judith était fort jolie dans son costume de mariée ; sa blanche couronne nuptiale seyait bien à son front pur, à ses traits délicats. L'éclatante blancheur de son voile et de sa robe était en harmonie avec la candeur de ses yeux et la modestie de son maintien ; elle ne semblait pas très-émue ; ce n'était ni de la joie ni de la tristesse qui se peignait sur son visage, mais plutôt la sérénité d'une âme forte à l'entrée d'une nouvelle phase de la vie. Elle ne se faisait pas de grandes illusions sur l'avenir ; elle ne s'attendait pas à beaucoup de bonheur. Les sentiments exaltés se contentent de peu ; ce sont plutôt les cœurs froids qui exigent beaucoup ou qui se plaignent aisément du sort. M. de Bonneval s'approcha de sa fiancée avec un empressement convenable, et lui adressa quelques mots bien choisis.

— Mon cher maître, dit-elle avec douceur.

Et ce fut là toute sa réponse. C'était le nom qu'au fond de son cœur elle lui donnait depuis longtemps.

Cependant on cherchait partout madame de Bonneval ; on s'étonnait de ne la trouver dans aucun des salons ; et ce fut avec consternation qu'on apprit des domestiques qu'elle avait demandé sa voiture et dit au cocher : « Hôtel de Béthune[1]. »

La surprise se peignit sur tous les visages ; la colère sur quelques-uns. M. de Biron se troubla ; sa femme pâlit et jeta un regard furieux sur M. de Bonneval, qui, s'approchant du duc de Lauzun et du duc de Béthune, leur parla à voix basse. Les indifférents s'efforcèrent, en composant leurs visages, de cacher leurs impressions ; mais tout le monde était dans l'attente d'un événement.

— C'est inconcevable, inouï ! s'écria M. de Lauzun.

Et il se mit à marcher de long en large avec toute l'impétuosité d'un jeune homme.

M. de Bonneval, sans perdre contenance, dit tout haut au duc de Béthune :

— Monsieur, je vous supplie de rejoindre ma mère ; il lui sera survenu une attaque de nerfs, un éblouissement, que sais-je ? peut-être une émotion trop vive l'aura surprise. Faites tous vos efforts pour

[1] Tous ces détails sont historiques.

qu'elle se remette et se calme, pour ne point me causer le chagrin de son absence dans une circonstance comme celle-ci.

Puis il ajouta, à voix basse, pour le duc seulement :

— Veuillez la prévenir que si elle persiste dans son dessein, mon mariage n'en aura pas moins lieu ; mais qu'une heure après la cérémonie je pars pour Vienne, et qu'elle ne me reverra de sa vie. Je le jure, foi de gentilhomme ; il n'y a pas de serment plus sacré pour moi.

Le duc de Béthune lui serra la main, s'approcha du marquis de Biron et lui dit quelques mots à l'oreille en l'emmenant vers la salle d'entrée ; un instant après sa voiture roulait dans la cour.

Cette assemblée, si animée l'instant d'avant, resta sous une impression plus ou moins pénible, plus ou moins cachée, selon les rôles et les intérêts. M. de Bonneval, presque seul, fit bonne contenance ; et. se tenant près de sa fiancée, lui adressait de temps en temps quelques paroles aimables. Judith ne comprenait rien au départ de la marquise; mais cet étrange caprice l'inquiétait, et cette inquiétude se peignait sur son visage. Madame de Biron, par des gestes et des demi-mots, témoignait une colère concentrée. Le cœur aride de la mère était plus prompt à ressentir l'injure qu'à adoucir les peines de sa fille. Judith souffrait; l'inimitié de madame de Bonneval, qu'elle pressentait vaguement, lui pesait sur le cœur. Il n'y a rien de plus accablant que la haine de ceux qui nous ont une fois aimés. Alors la voix de l'époux, du maître qu'on lui donne et qu'elle accepte, retentit dans son âme froissée et craintive, et la rassure doucement. Il est près d'elle ; sa présence la protége. Chaque mot, chaque regard, lui sont comptés, et ajoutent la reconnaissance aux timides sentiments dont il est depuis longtemps l'objet. Elle ne se doute pas que cette protection passagère, elle la doit, non à l'amour, mais au point d'honneur d'un fier gentilhomme. Il a promis de l'épouser, il l'épousera ; mais le serment d'abriter cette existence qu'il enchaîne à la sienne, songe-t-il seulement à le tenir ? Hélas ! des hommes dont l'honneur est la devise se jouent souvent d'une parole donnée en face des autels, et dont Dieu et le cœur brisé d'une femme leur demanderont compte un jour.

L'incertitude était à son comble ; la colère des uns, l'impatience des autres, prêtes à éclater. M. de Lauzun insistait pour qu'on signât le contrat sans attendre la marquise ; et M. de Bonneval se rangeait de son avis, en assurant froidement son frère aîné, qui s'y opposait, que cela ne le regardait pas le moins du monde. Le bruit d'une voiture se fit entendre ; un instant après la porte s'ouvrit et la marquise entra, soutenue par le duc de Béthune, ayant tout l'air d'un homme qui aborde le port après une tempête. Il avait eu, en effet, à subir une scène violente. Le caractère impétueux de madame de Bonneval rom-

pait les digues que la prudence lui avait longtemps opposées, et ne lui laissait plus de force que celle de la passion. En vain épuisa-t-il toutes les ressources de la raison et de la douceur ; son désespoir la roidissait. Les menaces de son fils, la crainte d'un départ subit furent seules capables de l'ébranler et finirent enfin par la vaincre ; elle se rendit, mais avec une profonde irritation ; et, tout le temps du retour, elle ne cessa de se répandre en plaintes contre ce fils adoré, qui persistait, disait-elle, à lui déchirer le cœur. Ce mariage, naguère si ardemment désiré, lui apparaissait, dans son délire, comme une fatalité à laquelle il n'y avait plus moyen d'échapper, et elle rentra à l'hôtel de Biron comme une victime qu'on traîne au supplice. Morne et silencieuse, elle signa le contrat, assista à la cérémonie religieuse sans lever les yeux sur les époux et disparut immédiatement après, sans adresser une seule parole à sa belle-fille. Judith souffrait beaucoup de cette étrange conduite, mais elle garda une attitude calme qui imposait à la curiosité des assistants. Au moment de prononcer le serment qui liait à jamais son sort à celui de M. de Bonneval, ses yeux rencontrèrent sur l'autel l'image de la Vierge des Sept-Douleurs, qui semblait lui dire : « Toi aussi, tu souffriras. » Elle se rappela alors, telle est la rapidité de la pensée! que dans son enfance elle avait ôté du chevet de son lit un tableau pareil pour y placer le portrait de son cousin. Ce souvenir lui était resté comme un remords, et maintenant, à travers le nuage qui obscurcissait sa vue, elle croyait lire dans les traits de la mère des douleurs : « Tu reviendras à Dieu par la souffrance. » Et, baissant la tête avec résignation, elle en acceptait le présage.

C'en est fait ! La voilà mariée ! Cette jeune existence est désormais attachée à une autre existence étrange et fatale. Ses premières pensées, ses premiers regards, furent pour le ciel. Mais, éblouie dès l'enfance par l'éclat d'un faux astre, elle les tourna bientôt vers la terre ; et cette lueur funeste l'entraîne maintenant au bord du précipice. Suave et blanche fleur, le torrent l'emporte pour la briser, elle sera jetée sur le rivage pour s'y dessécher lentement. Comment ne pas frémir à l'instant qui décide de tout un avenir ! à moins qu'un horizon plus vaste que celui de la terre ne se déploie à nos yeux et que le monde ne nous paraisse plus qu'une école pour le ciel? Qu'importe alors que la route soit plus ou moins unie, semée de fleurs ou d'épines ? que le jour soit long et l'enseignement sévère ? Le but est là. Dieu nous le montre d'une main et nous soutient de l'autre. Volez donc sur les ailes de l'orage, âmes qu'il a choisies pour le baptême de la douleur ; les vents qui vous emportent soufflent vers le port ; et vous que la destinée semble oublier, immobiles, reléguées sur quelque plage solitaire, ne perdez pas courage. Attendez-y l'appel ; l'heure de la déli-

vrance sonnera bientôt pour vous, et ces paroles, inscrites sur vos fronts, vous les comprendrez alors : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. »

XIV

Il y a des êtres qui se font aimer à peu de frais, dont l'égoïsme se dissimule par une franchise brusque et affectueuse, et qui gagnent les cœurs de ceux mêmes qu'ils font souffrir. Tel était le comte de Bonneval. Les gens qui avaient le plus de raison de le haïr pouvaient à peine se défendre de l'aimer. La nature l'avait si richement doué ! il était si beau, si spirituel, si éloquent ! Sa jeune femme était fière de porter son nom : une vive joie colora son visage la première fois qu'on l'appela « Madame la comtesse de Bonneval. » Le cœur lui battait, ses doigts tremblaient en signant un billet « Biron de Bonneval. » Elle se disait avec transport que maintenant la gloire, les succès, les malheurs de son époux, étaient les siens. Il y avait dans cette jeune femme un singulier mélange de modération et d'enthousiasme, de passion et de bon sens. Dès les premiers jours de leur union, elle eut à lutter contre son cœur, et à défendre son mari auprès de sa propre famille. Triste lutte, où l'amour, l'espérance, l'imagination, prêtent longtemps des forces, mais où l'on finit par succomber quand le voile tombe enfin devant l'accablante réalité. Placée entre sa mère et M. de Bonneval, elle apprit bientôt à sourire même quand son cœur gémissait. Il avait reçu, le lendemain de son mariage, une lettre de Vienne qui annonçait la prochaine entrée en campagne de l'armée impériale ; un commandement qu'il désirait beaucoup obtenir pouvait, en son absence, être donné à un autre. Il lui était échappé, en lisant cette lettre, une exclamation d'impatience ; il avait parlé de hâter son départ. Judith, malgré la douleur qu'elle en ressentit, ne témoigna pas le plus léger mécontentement ; la soumission la plus complète lui semblait le seul moyen de se concilier l'affection de celui qu'elle aimait à appeler son maître. Cependant elle ne put cacher l'émotion que cette nouvelle lui causait. Il s'en aperçut, et, soit qu'il éprouvât lui-même quelque regret de quitter sitôt sa jeune femme, soit que son chagrin lui fût ennuyeux, sa figure se rembrunit, et pendant le reste de la journée il fut triste et rêveur. Sa belle-mère s'en aperçut[1] ; elle était restée sous l'impression d'un profond ressentiment de la scène de la veille, et son humeur, toujours un peu aigre, était prête à éclater. Elle ne pardonnait pas à M. de Bonneval les torts de sa mère, et son air morne et soucieux, à lui, l'impatientait horriblement. Elle lui

[1] Ce qui suit est historique.

adressa la parole à plusieurs reprises, et, sous des phrases banales, elle cachait un sens très-amer. Rappelant, comme par hasard, les démarches qui avaient été faites pour obtenir *sa grâce*, elle appuya sur ce mot d'une manière désobligeante. Le feu monta au visage de M. de Bonneval ; il se mordit les lèvres, et, s'appuyant contre une fenêtre, il garda le silence. Madame de Biron posa sa main longue et sèche sur le bras de son gendre, et lui dit :

— Il faut avouer, monsieur, que votre air ennuyé sied mal à un nouveau marié.

— C'est que je suis triste de m'être marié, répondit-il avec une explosion de colère qui fit reculer sa belle-mère.

Elle rougit d'abord, puis pâlit en disant :

— Il aurait mieux valu, monsieur, me dire cela hier.

Judith entra en ce moment ; à la vue de sa jolie figure, de ses yeux si doux, de sa toilette de mariée, madame de Biron sentit redoubler son courroux. Elle n'était pas femme à contenir son humeur pour épargner de la peine aux autres, même à ceux qu'elle aimait le plus, et d'une voix tremblante de colère elle s'écria :

— M. le comte de Bonneval vient de me dire qu'il est *triste* de s'être marié. Il me semble, ma fille, qu'il y va de votre dignité de lui témoigner que vous ne l'êtes pas moins que lui.

Judith leva la tête d'un mouvement plein de grâce, et, prenant la main de sa mère, elle lui dit en souriant, — que ce sourire eût été douloureux pour ceux qui l'auraient compris !

— Est-il donc si étonnant que M. de Bonneval soit un peu triste de s'être marié, en se voyant obligé sitôt de quitter sa femme ? Il craint sans doute qu'elle ne l'oublie.

En prononçant ces derniers mots, elle se tourna vers lui avec un geste si aimable, qu'il en fut touché, et, lui saisissant la main, il la porta à ses lèvres à plusieurs reprises. Judith sentit l'espoir renaître dans son cœur.

« Oh ! oui, se dit-elle, il finira par m'aimer. Peut-on ne pas aimer une femme qui aime sans jamais demander de retour, sans jamais se plaindre de ne pas l'être ? Et de quel droit me plaindrais-je ? Attachée à sa destinée, fière de lui appartenir, j'ai ma part de bonheur. Un seul jour est toute une vie pour le cœur, et j'en ai plusieurs à passer près de lui. Non, je ne me plains pas ; du bonheur aujourd'hui, bientôt un adieu, puis des souvenirs et des espérances. Une lettre de temps en temps, relue sans cesse, mouillée de larmes, c'est assez pour l'avenir, assez pour moi. »

Telles étaient les rêveries de l'amour profond, fatal et résigné de cette jeune femme, dans ses instants de solitude, et même au milieu des brillantes fêtes de noce, où elle ne voyait que son mari, le cher-

chait des yeux quand il s'éloignait, le rappelait auprès d'elle par la séduction de son innocent amour. Chaque mot qu'il lui disait, elle l'écrivait le soir ; quand il touchait quelque chose dans sa chambre, elle y faisait une marque pour s'en souvenir toujours. La plume dont il s'était servi, le livre qu'il avait lu, une feuille de papier déchirée et jetée de côté, c'étaient des trésors qu'elle amassait pour les jours de l'absence. Deux fois, en partant pour un bal, M. de Bonneval lui donna un bouquet ; pendant de longues années, on ne vit jamais sur sa toilette d'autres fleurs que ces roses flétries et décolorées. Quand elles tombèrent enfin en poussière, il n'y eut plus de fleurs sur la table, ni de sourires sur ses lèvres. M. de Bonneval supportait avec peine l'ennui que lui causaient les visites de noce et les dîners de cérémonie. Il soupirait après la liberté de sa vie de garçon à Vienne. Le joug des devoirs de famille lui pesait horriblement : mais, en vue d'un prochain départ, il s'y soumettait d'assez bonne grâce. Il se réfugiait souvent dans le boudoir de sa femme, qu'il trouvait aimable, et dont l'affection vraie, délicate, point exigeante, lui semblait une nouveauté agréable, dont il s'accommodait très-bien pendant quelques jours. Il trouvait doux d'être l'objet d'un dévouement si vrai, si entier ! Sa jeune femme était si habile à lui ménager quelque agréable surprise, à lui conter quelque amusante anecdote, et même à offrir timidement un judicieux avis sur des questions importantes ! Le fier soldat, l'insouciant mari fut étonné de voir que cette petite personne, si naïve, si mignonne, s'entendait fort bien aux affaires, et comprenait ce qu'il lui disait des sciences avec une rare intelligence. Assise avec lui devant une table couverte de papiers, en présence des hommes d'affaires qui lui rendaient compte de l'état de sa fortune, elle étudiait avec zèle les détails les plus arides. Elle était heureuse de lui prouver qu'elle pourrait servir ses intérêts. Aussi l'associa-t-il à plusieurs projets qu'il fallait tenir secrets, et, devinant sa discrétion, il se laissa aller au charme de la confiance. Quand il eut fixé le jour de son départ, il l'en prévint, et la chargea de le cacher à sa mère. En apprenant que dans six jours — il y en avait quatre qu'elle était mariée — il la quitterait, un profond soupir s'échappa de son sein, mais pas une larme ne trahit son émotion. Fière de sa confiance, elle accepta la douloureuse tâche de tromper les inquiétudes de sa mère, dont la violence et les plaintes augmentaient toujours. Peut-être avait-il raison de s'épargner ainsi qu'à elle des scènes pénibles et sans résultat. C'était en préparer de terribles à sa femme. « Mais il y a des gens faits pour souffrir. » Voilà, sans jamais le dire, ce que pense l'égoïste, quand il pèse de tout son poids sur un des êtres à qui l'idée ne vient jamais d'éviter une souffrance quand il s'agit de l'épargner aux autres.

Ils furent à la fois et bien longs et bien courts pour la jeune com-

tesse de Bonneval, ces premiers, ces derniers jours de bonheur! longs, car leurs heures étaient marquées chacune par une émotion, une crainte ou une joie; courts, car ils s'écoulaient avec une rapidité effrayante. Le soleil dora de ses rayons ces dix jours de printemps, ces dix jours de mariage! Lecteur, savez-vous ce que c'est que le mois de mai à Paris? Avez-vous vu les marronniers, les lilas, les boules de neige en fleur dans les magnifiques jardins que planta le Nôtre? Avez-vous entendu les cloches de Notre-Dame mêler leur joyeux bourdon au bruit de la foule, aux cris des enfants, au roulement des voitures? Avez-vous vu le beau soleil de France verser des flots de lumière sur les ponts, les rives, les îles de la Seine, sur les marchés aux fleurs, les fontaines, les places de la grande ville? Savez-vous que l'on y respire la gaieté avec l'air, que l'on marche comme à une fête dans ses rues, ses allées, ses jardins? Et les environs de Paris, les connaissez-vous? les anciens palais dont chaque salle est un livre, chaque pierre un souvenir; les avez-vous visités? Avez-vous parcouru le parc de Versailles, la forêt de Fontainebleau? Vous êtes-vous arrêté sur les terrasses de Saint-Germain et de Meudon; sur les riants côteaux de Surênes et de Marly; dans les bois de la Celle où les châtaigniers embaument l'air de leurs suaves exhalaisons, où les fleurs sauvages attirent en foule les abeilles, où les bancs de mousse se tapissent de violettes et d'hépatiques? et de là, appuyé contre un tronc d'arbre, plongé dans une douce rêverie, avez-vous aperçu à travers les branches à peine revêtues d'un léger feuillage, sous un ciel aussi bleu que le ciel de l'Italie, les murs, les tours et les palais de la vieille Lutèce? Qu'ils sont beaux, ces lieux quand le printemps leur prodigue sa nouvelle verdure, ses fleurs et ses parfums! quand la jeunesse et l'espérance jettent des reflets dorés sur chaque instant de la vie!

La jeune comtesse de Bonneval souriait à cette pompe de la nature qui semblait fêter son bonheur fugitif. Elle en subissait la douce magie; son cœur s'ouvrait à la joie, et cependant le point noir grossissait toujours à l'horizon. A tout moment quelque chose lui rappelait le départ prochain de son mari. Le ciel s'obscurcissait pour elle quand cette pensée lui venait; et, même avec le sourire sur les lèvres, elle avait souvent les larmes aux yeux, comme dans un jour d'été de grosses gouttes de pluie font pressentir l'orage, tandis que le soleil luit encore.

Tout en évitant d'ennuyer M. de Bonneval par des questions indiscrètes, elle s'efforçait toujours de faire entrer un peu l'avenir dans leurs entretiens. Elle aimait à dire : « A votre retour, » ou : « Quand nous nous reverrons; » et le cœur lui battait si par hasard il disait aussi : « A mon retour » ou « Quand je vous reverrai. » Cette vie de dix jours eut ses épisodes, ses mécomptes, ses joies inattendues. Un des souve-

nirs les plus brillants, et en même temps les plus chers que Judith en conserva, fut celui d'une des magnifiques fêtes de Sceaux, où M. de Bonneval et l'une de ses tantes à lui la conduisirent; c'était la première fois qu'elle s'y trouvait, car sa famille à elle était trop dévouée au parti du régent pour grossir la foule dans les salons de madame la duchesse du Maine, dont l'esprit inventif variait à l'infini ses plaisirs, d'un genre bien autrement relevé que ceux du Luxembourg et du Palais-Royal. Au milieu de ces salles aux mille bougies étincelantes, aux glaces merveilleuses, aux étoffes resplendissantes d'or et de pierreries, aux costumes de toute couleur qui variaient incessamment ces gracieux tableaux, au sein de cette foule bruyante, animée, qui s'agitait au son d'une musique enivrante, Judith ne voyait que son mari. Elle était fière et heureuse des soins qu'il lui rendait, heureuse des égards que les hommes avaient pour lui, fière des regards que les plus belles femmes lui jetaient. Elle n'en était pas inquiète, car ce jour-là il eut la fantaisie de ne plaire qu'à sa femme et de se prêter à tous ses désirs. Ainsi, quand elle lui demanda de la conduire dans ces jardins délicieux, où la duchesse du Maine avait établi sa cour plénière, il y consentit avec empressement. Pendant une heure elle parcourut avec lui ces terrasses balustrées de marbre, et soutenues par des murs de verdure en espaliers de lilas et de jasmins. Ils s'égarèrent ensemble dans des parterres découpés comme des corbeilles de fleurs, en s'enivrant du parfum des orangers, des lauriers-roses, des giroflées et des œillets. Ils virent la lune jeter ses pâles reflets sur des statues sveltes et délicates qui reposaient sur de magnifiques tapis de verdure. Ils écoutèrent le murmure de mille fontaines jaillissantes; des cascades aux ondes limpides; le chant du rossignol dans les grands arbres du parc; mais Judith écoutait surtout une voix chérie, dont les accents lui semblaient plus doux que le murmure de la cascade, que le chant du rossignol. M. de Bonneval la raillait gaiement sur son enthousiasme de jeune fille; il riait de la voir pénétrer dans chaque bosquet, s'extasier devant chaque fleur, lever des yeux humides vers le ciel étoilé. Ah! c'est un jeu bien cruel que de se faire aimer quand on ne met point soi-même d'enjeu à la partie! quand on s'amuse à gagner un cœur dont on n'aura que faire le lendemain! Et pourtant, malgré les larmes que lui coûta plus tard le souvenir de cette soirée, Judith fut souvent tentée de s'écrier avec un poëte anglais : « Quoi qu'il puisse arriver, j'ai connu le bonheur[1]! » Elle passait fière et joyeuse à côté de ses amies d'enfance; ses regards semblaient leur demander de partager son bonheur. Une fois, elle rencontra les yeux de son vieil ami, M. de Bonrepos : elle voulut s'approcher de lui; comme elle donnait le bras

[1] And come cobut mag, et have been blest. (Lord Byron.)

à son mari, il s'éloigna, mais ses yeux la suivaient de loin. Il semblait la plaindre. Pour la première fois de sa vie, elle s'impatienta de la sensibilité d'un autre, et rejeta avec indignation cette pitié qu'elle devinait. Sur ces entrefaites, on annonça le carrosse de la comtesse de Bonneval, que son mari enveloppa alors dans sa mante, et à qui il prodigua ces soins qui annoncent une vraie affection. Elle tourna la tête pour faire un signe d'adieu au vieillard qui l'observait; au même instant l'abbé Macarthy s'approcha de M. de Bonneval, et lui dit à voix basse, mais assez haut pour que Judith pût l'entendre :

— A quand donc le départ?

— Lundi, au plus tard, à six heures du matin, répondit le comte.

Elle le savait bien qu'il allait partir, la pauvre enfant; mais elle l'avait oublié un instant. « N'importe! se dit-elle avec une sorte d'emportement; n'importe! ne suis-je pas sa femme? Il faudra bien qu'à la fin je vive ou meure près de lui. » C'était comme un défi jeté à la destinée. Hélas! il ne faut jamais défier le sort! c'est presque défier Dieu.

Chaque fois que le soleil baissant à l'horizon annonçait la fin du jour, le cœur de la jeune épouse se serrait tristement.

« Encore un de moins à passer près de lui, se disait-elle; encore un de moins à être heureuse. »

La quittait-il pour quelques heures? ces heures, elle en sentait la perte, comme l'avare celle de son or. La fête de Sceaux avait eu lieu un jeudi; le vendredi on fit une course à la campagne chez M. de Gontaut, et le lendemain toute la famille se rassembla à Passy dans la charmante maison du duc de Lauzun. On monta à cheval. M. de Bonneval s'étonnait de voir son grand-oncle, à quatre-vingt-dix ans, dompter un poulain que les écuyers les plus habiles avaient renoncé à monter[1].

— Vous en ferez autant à son âge, lui disait sa femme en souriant.

Elle amenait son cheval à côté du sien, quand un bruit soudain effraya l'animal; il se cabra, et la frayeur fit pousser un cri à la comtesse. En un instant son mari, sautant de cheval, fut auprès d'elle, la souleva d'un bras, et, la posant doucement à terre, lui offrit la main pour la reconduire à la maison. Elle ne le voulut pas.

— Vous avez eu peur cependant?

— J'ai cru tomber, voilà tout; on n'a pas peur pour si peu de chose.

— Vraiment! dit M. de Bonneval d'un air un peu moqueur; mais vous êtes donc une véritable héroïne?

— Une héroïne qui a de la peine à retenir ses larmes quand elle songe à la terrible guerre que son cher maître va faire, lui répondit-elle avec une douceur touchante.

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

Elle le pria alors de la remettre à cheval, et continua la promenade sans donner le moindre signe de frayeur, quoiqu'elle fût naturellement peureuse, tant elle avait à cœur de lui prouver qu'elle ne serait pas pour lui une timide enfant à protéger, s'il consentait un jour à l'emmener dans des pays lointains. Elle mettait ainsi à profit, dans l'intérêt de son amour, tous les instants, tous les incidents de chaque jour ; mais le *temps*, l'inexorable temps lui échappait, et le moment tant redouté arriva enfin, comme les moments qu'on redoute le moins. On apprit alors ce qu'elle seule savait depuis plusieurs jours, que le comte de Bonneval partait le lendemain. Il voulut encore le cacher à sa mère. Après avoir passé une heure avec elle, il l'embrassa tendrement, mais sans lui dire adieu. Tout le jour on l'obséda de compliments ou d'affaires. Judith voyait les heures s'écouler avec une sorte de désespoir. Son père causait avec M. de Bonneval de guerre, de politique, d'agiotage. Il l'emmenait chez le régent, et ne devinait pas les tourments de sa fille, qui voyait tout le monde se réunir pour lui enlever les courts et précieux moments qui lui restaient encore à passer près de son mari.

— Hélas ! s'écriait-elle avec angoisse, seulement quelques instants pour le voir, et on me le dispute, et je n'ose me plaindre !

Il y avait bal ce jour-là au Luxembourg.

— Au moins, se disait-elle, nous y passerons une heure ensemble.

Mais le hasard devait la servir mieux encore qu'elle ne l'espérait. Il lui réservait plusieurs heures dont elle profita pour graver dans sa mémoire, pour apprendre par cœur, comme dit Shakspeare, ces traits qu'elle ne devait plus revoir. Au sortir d'un long et ennuyeux dîner, M. de Bonneval, en entrant chez sa femme, se plaignit d'un violent mal de tête. Il était pâle et fatigué ; la chaleur était accablante ce jour-là ; le ciel couvert de nuages noirs qui menaçaient d'un orage.

— L'idée de ce bal m'est insupportable ! s'écria-t-il en jetant son épée et son chapeau sur un des riches fauteuils adossés au mur du boudoir.

— N'y allons pas, lui dit sa femme avec vivacité. J'écrirai pour vous excuser. Laissez-moi faire, mon cher maître. Passons seuls ici cette dernière soirée. De grâce, donnez-la-moi tout entière.

M. de Bonneval sourit et s'étendit sur une chaise longue près de la fenêtre ouverte. Judith courut à l'antichambre pour faire défendre sa porte, s'excusa près de sa mère, qui devait la conduire au bal, et, quittant sa robe de dentelle, mit un peignoir de mousseline blanche, et vint s'asseoir à côté de son mari. Pour la première fois elle le voyait souffrir ; une forte migraine l'accablait. Elle lui souleva doucement la tête, la posa sur un coussin, et lui baigna le front avec de l'eau de Hongrie, cette même eau aromatique dont madame de Sévigné

s'enivrait, disait-elle, de temps en temps; elle lui adressait de ces douces paroles qu'une femme qui aime sait trouver pour adoucir les souffrances de ces êtres si forts contre le danger, si faibles contre la douleur. Elle souffrait de sa souffrance, et cependant elle était heureuse aussi de lui rendre ces soins si chers à l'affection.

— Si je pouvais dormir, lui disait-il, cette migraine se dissiperait.

— Voulez-vous que je vous lise quelque chose? lui demanda-t-elle en rougissant. Cela pourrait provoquer le sommeil.

— Ne chantez-vous jamais?

— Si fait, mon cousin.

— Eh bien, je vous en prie, chantez-moi quelque chose. Votre voix doit être douce; douce comme vous, ajouta-t-il en lui baisant la main.

Elle avait, en effet, une de ces voix suaves et voilées qui vont droit au cœur. Elle chanta. Cette sensibilité qu'elle réprimait toujours s'échappa alors, et prêta à son chant une étrange puissance. Son mari l'écoutait dans le ravissement, puis il s'assoupit, et les paroles de la chanson, qui continuait toujours, se mêlèrent à ses rêves: c'était une de ces complaintes dont les paysannes des environs de Rome font retentir la campagne. Ces mélodies lentes et monotones ont quelque chose de plaintif et de tendre; leurs dernières notes se prolongent par un son qui rappelle le vent soupirant dans les branches d'un bois de sapins, ou le murmure de la vague expirant sur la plage. Voici à peu près le sens de ces paroles, qui devaient rester gravées dans la mémoire de M. de Bonneval :

« Il y a un petit sentier qui conduit du palais au village, un sentier blanc sur le bord duquel on trouve un oranger chargé de fleurs, qui plaisent au fils du maître du palais. Je voudrais être fleur d'oranger, pour qu'il me cueillît de sa main blanche, de sa main plus blanche que la fleur de l'oranger. Je voudrais être la fleur de l'oranger pour qu'il me plaçât sur son cœur. Il s'éloigne de nous quand l'hiver entre dans la maison. Il s'en va vers la cité comme l'oiseau qui vole. Quand revient le temps nouveau, il revient aussi vers nous. Quand les anémones naissent dans les bois et que les amandiers fleurissent, il revient avec les fêtes. Je voudrais voir des fleurs et des fêtes chez nous en chaque saison. »

Bien des années plus tard[1], sous le ciel de l'Orient, dans un somptueux palais de Constantinople, le comte-pacha de Bonneval, au sein des jouissances d'une vie toute sensuelle, oubliait sa vie passée, reniait les souvenirs de sa patrie comme il avait renié la foi de ses pères. Il se riait de Dieu et des hommes, et répétait encore avec insouciance la devise de sa jeunesse : « Jouissons du présent, l'avenir est aux fous. » Il n'y avait rien, disait-on, de mélancolique dans sa figure ni ses paroles. Il

[1] Ce qui suit est historique.

était toujours gai, plaisant même, et le temps n'avait amené aucun changement à la légèreté de ses propos, à la verve de son esprit cynique et railleur. Cependant on raconte qu'une seule fois cette insensibilité se démentit, qu'une seule fois on vit pleurer le fier renégat, que rien jusque-là n'avait semblé toucher. A un dîner que lui donnait un ami, une virtuose italienne se fit entendre. On fut très-étonné de le voir fondre en larmes au milieu d'un air qu'elle chantait. Il n'en dit pas le motif, mais on conjectura que cet air lui avait rappelé des souvenirs que son état actuel lui rendait amers. Quelle était cette chanson qui remua si fortement un cœur à l'épreuve contre tant d'autres impressions douloureuses? quelles paroles, quelle musique retentirent alors à l'oreille de l'éxilé? Ce fut, il faut le croire, la complainte des paysannes d'Albano, l'écho d'une voix qu'il ne devait plus entendre. Au milieu du luxe de l'Orient, de l'ivresse du festin, il songea, sans doute, un instant à cette dernière soirée où le vent du soir lui apportait l'odeur des lilas de son pays, où ses yeux se fermaient doucement au son de la voix de sa jeune femme, qui chantait et pleurait près de lui.

Judith, voyant son mari endormi, contempla longtemps les traits aimés qu'elle ne devait plus revoir. L'heure avançait; il était près de onze heures, quand un bruit se fit entendre dans l'antichambre, et la marquise de Bonneval, forçant la consigne, se précipita dans le boudoir de sa belle-fille comme une personne au désespoir. Malgré les précautions de son fils, elle avait découvert son départ; aussi la colère et la douleur l'égaraient. Elle n'osait cependant lui adresser des reproches directs, car son regard la domptait toujours; elle l'aimait au point de le craindre; mais, lui montrant Judith, elle s'écriait :

— Mon fils, ne vous laissez pas tromper par de faux semblants d'attachement dont je ne connais que trop la fausseté. Le but de votre femme a toujours été de vous pousser à la quitter. Elle y a réussi; elle triomphe aujourd'hui! Ah! poursuivit-elle en se tournant vers Judith, qui la regardait avec un étonnement mêlé de pitié, ah! vous avez cru me le cacher! Demain il serait parti, et vous vous seriez fait un jeu de mes larmes! N'importe, en effet, que votre mari cherche la mort dans les combats, que le cœur de sa mère se brise de douleur, pourvu que vous ayez le champ libre désormais pour vous livrer aux plaisirs, pour suivre les nobles exemples de votre belle-sœur!...

— Madame, interrompit M. de Bonneval avec force, vous êtes folle, en vérité, de traiter ainsi une personne qui mérite tout le respect, tous les égards possibles. Je ne souffrirai point qu'on l'offense à ce point.

— Méfiez-vous, mon fils, méfiez-vous de ces apparences de bonté. Elle vous trompe, comme elle m'a trompée! Ah! j'ai été cruellement éclairée sur ses véritables desseins. Vous vous imaginez peut-être que

pendant votre absence elle soignera vos intérêts? Elle les sacrifiera tous à sa famille.

— C'est trop fort! s'écria M. de Bonneval. Et, prenant la main de sa femme, il la conduisit vers sa chambre, en lui disant : Rentrez chez vous, madame; ne vous exposez pas davantage aux insultes d'une personne en délire. Le jour viendra où ma mère se repentira amèrement de vous avoir traitée de la sorte.

Judith leva sur son mari des yeux pleins de larmes, et, quand la porte de sa chambre se referma sur elle, il lui sembla que son cœur se brisait. Il y eut une scène longue et pénible entre la mère et le fils, qui finit par des sanglots, par des embrassements convulsifs, par un adieu presque aussi triste que la mort; et la marquise se retira sous le coup d'une douleur qui ne devait plus la quitter.

Au point du jour, M. de Bonneval prit congé de Judith. En regardant pour la dernière fois son visage si pâle et si doux, il éprouva quelque émotion. Quand il la pressa sur son cœur, elle put croire qu'il l'aimait; peut-être le crut-il lui-même; mais, une fois en voiture, une fois en route pour Vienne, une fois libre de la contrainte que lui causait la présence du père et des frères de sa femme, qui l'avaient accompagné au delà de la barrière, il respira comme un homme qui se sent délivré d'un pesant fardeau. Il secouait, en s'éloignant, cette chaîne dont il ne s'était laissé charger qu'à regret, et qui se resserrait autour du cœur qui désormais devait être seul à la porter.

LADY GEORGINA FULLARTON.

La fin au prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE ALLEMANDE

Hugo Eisenhart, DIE GEGENWÆRTIGE STAATENWELT, erster band. *Die morgenlændische Staatenwelt.* Leipzig, 1856. — LES ÉTATS DU TEMPS ACTUEL, premier volume. *De la situation actuelle des empires de l'Orient.*

Cet ouvrage peut être considéré sous un double point de vue ; il a un côté sérieux et un côté passionné. En effet, l'auteur n'écrit que d'après un système ; il pense à l'état social et moral de l'Europe en traitant de la Chine et des États musulmans. Je me dégage de la partie sérieuse de l'ouvrage. Elle forcerait à un examen très-étendu de l'Asie bouddhiste, y compris l'action constante exercée par la pensée de Confucius sur la constitution politique de l'empire chinois. Elle obligerait également à un autre examen très-approfondi, celui de la législation issue du Coran. Elle nous révélerait encore les principes qui régissent cette grande scission du monde mahométan, cette division en deux parties essentiellement dissemblables : d'une part, le monde des Schiites, monde représenté par la Perse et la politique persane ; d'autre part, le monde des Sounnites, monde dont l'empire ottoman offre l'expression prépondérante.

M. Eisenhart n'est pas orientaliste ; il n'a pas consacré de longues études à des recherches approfondies sur la religion d'État de l'empire chinois et sur le bouddhisme dans son action populaire sur ce même État. Il n'a pas étudié le Coran dans la langue arabe ; il ne s'est pas mis en état de juger *de visu* de l'état des sectes nées de l'interprétation du Coran, ou de l'action de ces sectes sur les destinées morales et intellectuelles, sur les destinées civiles et politiques des gouvernements et des empires issus du Coran. C'est un assez grand désavantage ; mais la lacune qu'il y a là dans sa science est amplement compensée. On ne saurait lui refuser une étude suivie et des plus attentives des travaux entrepris sur cette matière par des juges entièrement compétents Il peut laisser à désirer sous un certain rapport ; mais ce qui lui manque à cet égard n'est pas de la plus indispensable nécessité. Il peut aussi s'être trompé dans plus d'un endroit de son livre, mais les erreurs n'y sont pas capitales. Il a l'intelligence ouverte et le jugement sain. Je ne parle pas ici du style, qui est trop scolastique.

Il importe, du reste, d'éveiller l'attention sur un défaut du livre. Ce défaut est pareil à celui qui se trahit dans beaucoup de compositions modernes, d'ailleurs dignes d'estime. La liberté d'esprit avec laquelle cet ouvrage a été composé n'est pas assez grande pour qu'il ne tourne pas fréquemment à la *pure satire*. N'était son étendue et le sérieux de sa composition, ce livre

pourrait être considéré comme un pamphlet. En effet, il a été trop souvent inspiré par les vues personnelles de l'auteur. En parlant de la Chine et de l'empire ottoman, il pense plus d'une fois à la Révolution française, à l'Empire français, au rationalisme et au déisme de l'Europe moderne, à la bourgeoisie du dix-huitième et à la démocratie du dix-neuvième siècle. C'est, de ce point de vue, la contre-partie d'un assez médiocre ouvrage de M. Ferrand, qui fut ministre sous la Restauration. Cet écrivain fit un livre tout en faveur des Chinois et des musulmans, qu'il transformait quasi en soutiens des principes de la légitimité monarchique. M. Eisenhart a pris tout autre thème. Il nous montre dans les Chinois une race de purs industriels ; il nous y fait toucher au doigt une sorte de démocratie à la façon de la démocratie européenne, une classe d'hommes systématiquement impies et incrédules. Quant aux musulmans (je ne parle pas des populations, je parle des gouvernements), ce sont des fauteurs d'institutions qui rappellent la franc-maçonnerie du dix-huitième siècle. Ils conspirent le renversement du Coran comme le Grand-Orient conspirait l'abolition de l'Église catholique.

Ce rapport, entre M. Eisenhart et M. Ferrand (il n'est pas isolé dans son genre), prouve une chose, à savoir que l'on peut imaginer en sens contraire si on écrit avec des préoccupations d'esprit, et si la colère ou la passion se substitue au jugement. Heureusement que cette tache ne se montre que sur plusieurs points de l'ouvrage de M. Eisenhart, qui n'en est pas moins digne d'une grande attention. Qu'il me soit permis de dire toute ma façon de penser sur le défaut que j'y ai signalé.

Le cœur humain est naturellement passionné, et l'esprit humain prend naturellement parti en toute chose.

Il est de fait que la Chine à sa façon et les États musulmans à la leur présentent un double phénomène, qui paraît contradictoire en soi. Le premier de tous est celui d'une immobilité complète dans les institutions de la vie domestique, civile et politique, c'est-à-dire, dans la constitution sociale. L'autre phénomène est celui d'une mobilité à outrance dans l'assiette des gouvernants et des gouvernés. Les pouvoirs y sont élevés et précipités à chaque instant, du faîte de leur grandeur. Il n'y a pas là des évolutions sociales qui s'expliquent par des causes morales ou par des causes sociales. Il y a des révolutions sans fin, et l'État y est à la merci de toutes les ambitions comme de toutes les férocités imaginables. La Chine se tire encore assez bien d'affaire ; mais l'empire persan et l'empire ottoman s'y saignent à blanc depuis des siècles.

Il est de fait aussi qu'il n'y a pas de noblesse dans la Chine, mais simplement une classe lettrée de purs administrateurs, dans lesquels Voltaire admirait le gouvernement des savants et des philosophes, et où M. Ferrand, ami et disciple de M. de Bonald, a vu l'étoffe d'une caste de magistrats, vieux parlementaires et soutiens de la monarchie absolue. M. Eisenhart y reconnaît, à son tour, des préfets et des sous-préfets, de simples administrateurs, les agents d'un empire byzantin ou d'un empire napoléonien. Il n'existe pas de clergé dans la Chine, quoiqu'il y ait des moines bouddhistes en grand nombre. Ces moines n'ont aucune sorte d'importance politique e sociale, sinon au Tibet et dans la Mongolie, pures annexes de l'empire chi-

nois, qui ne font pas partie de l'empire même. L'empereur est le seul Dieu comme il est le seul grand Pontife de son empire, car il est le Patriarche, il est le Père des Pères. Chaque père de famille est un pontife domestique dans l'enceinte de sa famille; car il est le prêtre d'une religion des Pères, il honore ses aïeux, mais il ne songe à d'autre Dieu qu'à l'empereur, qui est le fils et le représentant du ciel. Il ne pense, de même, à d'autre déesse qu'à l'impératrice, car elle est la Mère des Mères, et elle représente la Terre. Cette antique forme de la religion patriarcale n'est plus autre chose qu'une vaste hypocrisie dans la Chine actuelle. A part les superstitions des moines bouddhistes, la majeure partie du peuple chinois n'a aucun souci de la vie à venir. M. Eisenhart y voit volontiers des *épiciers*, comme on dit en France, des lecteurs du vieux *Constitutionnel*, marchant sous le drapeau des Jay, des Tissot et des Étienne.

A part ces familles individuelles (car l'individu n'y compte pas encore à part de la famille), il y a en Chine une plèbe innombrable qui vit comme elle peut, généralement de pêche, mais bien plus souvent encore de brigandage. Elle sert d'appoint aux sociétés secrètes, si nombreuses dans cet empire, et qui n'ont qu'un but : chasser les Mantchoux ou les barbares qui les gouvernent, et qui se sont civilisés en adoptant les institutions chinoises. Arrivés au but de leurs efforts, ils agiraient en tout point comme ces mêmes Mantchoux contre lesquels ils conspirent. Il se formerait d'autres complots pour les renverser à leur tour, et cette guerre de places, qui est aussi une guerre de vengeances et de misères chez ce peuple ultracivilisé, finirait par le mener plus d'une fois aux portes du cannibalisme.

C'est un tout autre spectacle dans l'empire persan et dans l'empire ottoman. Là, point de famille ni d'esprit de famille, l'extrême polygamie y met obstacle. Rien ne se tient dans ces deux empires, à l'exception des pasteurs turcomans qui errent en grand nombre dans certaines portions de leurs domaines. Ils y forment encore des tribus à part, comme les Bédouins, mais dans un autre esprit. A part ces hordes errantes, il n'y a plus que des individus riches ou pauvres dans la Perse et dans la Turquie, il n'y a que des millionnaires ou des mendiants. Cependant, et c'est là surtout que le contraste avec l'Europe est grand, les pauvres sont bien réellement les princes de l'Islam et de ses institutions; ils forment le peuple privilégié du Coran même. Les mendiants y sont des êtres sacrés : ils constituent pour ainsi dire un peuple sacerdotal. On n'oserait rien leur refuser, et ils vivent en paresseux, aux dépens du domaine public. La classe vraiment misérable est celle des petits marchands, et surtout celle des petits propriétaires du sol. Les premiers sont obligés de cacher leur avoir pour le soustraire à la rapacité des pachas, des beys, etc. Les autres sont soumis à leurs exactions, toutes contraires qu'elles soient à la règle du Coran, qui ne s'exécute nulle part dans son esprit. Il ne s'exécute dans sa lettre, du reste, que vis-à-vis des communautés juives et chrétiennes. Celles-ci se régissent librement et comme elles l'entendent, cela est parfaitement vrai. Il n'en est pas de même quant à leurs biens et à leurs personnes. Les uns et les autres sont à la merci du fisc, et bien plus encore à la merci du premier homme puissant qui convoite leurs femmes, leurs enfants ou leurs fortunes. Quant à leur régime intérieur, cela

ne regarde pas les Turcs ; ils sont entièrement libres de se constituer comme ils l'entendent.

Il est certain que les Turcs se donnèrent une sorte de gouvernement féodal, quand ils firent invasion dans l'Asie méridionale, à plusieurs époques du moyen âge, ainsi que lorsqu'ils s'établirent dans l'empire ottoman ; mais on aurait tort de comparer ce gouvernement à la constitution de l'Europe féodale. Les Persans possédaient les restes d'anciennes et de puissantes familles qui avaient survécu à la monarchie des Sassanides. Mais le Coran, d'une part, et, de l'autre, le despotisme des sultans et des padichahs de race turque et mongole, maîtres de la Perse du moyen âge, la dynastie actuelle des Kadjars, de souche turque, tout cela a contribué à niveler le sol persan plus que l'empire turc même. La puissance du viziriat s'éleva sur la ruine de la vieille aristocratie nationale, et cette puissance a abouti à sa plus extrême comme à sa plus brutale conséquence dans tout l'empire musulman. (Je ne parle pas ici, que l'on en prenne note, du monde arabe, car il est tout à fait à part des Turcs et des Persans.) Partout, dans la Perse et dans l'empire ottoman, le premier venu, le premier homme de la rue et de la boutique, le portefaix, le calfat, le soldat, le pêcheur, le pasteur, l'homme grossier, l'homme ignare, peut sortir à chaque instant de sa position infime, pourvu qu'il plaise à un pacha, à un bey, pourvu qu'il plaise surtout au padichah, ou au sultan, et que le gaillard soit puissant de formes, large d'épaules, et qu'il ait une volonté forte et brutale. Le voilà donc gouverneur, pacha, bey, vizir ; le voilà général et amiral, comme le veut le sort ! Ce serait là un vrai Eldorado pour nos conspirateurs de faubourgs ; ils n'auraient pas besoin de conspirer ; la fortune conspirerait toute seule en leur faveur.

Comment cet état de choses est-il cependant parvenu à trouver ses avocats empressés dans plusieurs parties de l'Europe révolutionnaire ? Cela n'est pas trop difficile à comprendre.

Il n'est plus question, de nos jours, du Grand Turc, si admiré par Louis XIV, ni du Schah de Perse, ni du Grand Mogol de cette époque, princes dont l'épicuréen Bernier, et quelques autres, rapportaient au Grand Roi les prouesses guerrières et galantes. On ne donne plus leurs constitutions d'État pour de vrais modèles de toute-puissance monarchique. M. Ferrand ne se passionnerait plus aujourd'hui pour le sultan de Constantinople, et le grand Racine n'y choisirait plus des modèles de galanterie, de politique ou d'esprit de cour. Il s'en faut. Dans cette passion pour le Turc, passion que nous avons vue si vivement éclater dans les écrits de M. Ubicini et dans les colonnes du *Siècle*, il y a à distinguer deux phases. Il existe une double raison pour vanter leur *libéralisme* et pour faire honte à la vieille Europe d'un reste de superstitions chrétiennes. Cette raison se trouve dans le passé pour l'une de ces parts, dans le présent pour l'autre.

Les partisans du Turc remontent, en Italie, au seizième siècle. Ces partisans sont les ennemis du pape. Ce fut d'abord Ochin, et ce furent les Socins à sa suite. Chassés de l'Italie, ils promenèrent leurs pénates errants dans la Suisse, la Hongrie et jusqu'au sein de la Pologne. Ils y proclamèrent partout l'alliance du Turc, pour la destruction de la catholicité. Devenus conseillers intimes des chefs de l'insurrection hongroise et transylvanienne, fauteurs de

complots dans la Pologne, ils scandalisèrent le monde protestant tout aussi bien que le monde catholique. Dans le cortége des juifs, assistés d'un certain nombre d'anabaptistes, ils proclamèrent l'union et la fusion intime des trois religions : la chrétienne, la juive et la musulmane. Ils prétendirent élever cette théologie d'une nouvelle espèce sur le fond commun d'un seul et même théisme monothéiste. A cet effet, ils rejetèrent les grands dogmes de l'Église chrétienne. Ils furent de tous les conseils de la politique turque du courant du seizième siècle, et ils furent traîtres à l'Europe et à la chrétienté au premier chef. Ils ambitionnaient l'établissement du Turc à Vienne.

Plus tard, et quand ces passions vinrent à s'éteindre, le déisme naquit du socinianisme. On aspirait toujours à l'unité de religion sur la ruine de ce qui constituait le dogme ; mais on ne voulait plus du Turc comme du maître des destinées européennes. Comme le Turc avait été très-souple à l'égard du socinien, du juif et de l'anabaptiste, comme il ne voyait alors son grand ennemi que dans le pape de Rome, on était très-coulant à l'endroit du Coran. Voltaire s'en moquait, mais il s'en moquait bien moins que de la Bible. De là le préjugé en faveur de la *tolérance* du Turc à l'égard des religions en général ; de là la largeur d'esprit du Turc, préjugé assez généralement répandu parmi les philosophes du dix-huitième siècle.

Mais bientôt l'esprit moderne ne pencha plus du côté des Turcs, il se tourna vers un autre pôle. On ne songeait plus à la papauté, mais on ouvrit les yeux sur l'empereur de Russie, qui s'adjoignait toute la chrétienté orientale contre le Turc, et qui aspirait à s'asseoir sur les débris de la puissance ottomane, en Asie et en Europe. C'est alors que l'on chercha à établir un contre-poids contre la domination des Russes à Constantinople. Tandis que les vieux Turcs se faisaient Russes, le sultan et son gouvernement essayaient d'une administration à l'européenne, louvoyant entre deux vents. Le souffle leur venait de deux côtés : d'une part, d'un fond de vieux libéralisme ; d'autre part, d'une influence française et autrichienne. On leur recommandait l'unité d'administration et l'organisation d'une force militaire à l'européenne. Tout cela déplaisait aux vieux Turcs, comme tout cela déplaisait aux Russes ; mais la France, l'Angleterre et l'Autriche y prêtaient la main contre la Russie. La Révolution applaudissait, espérant joindre la cause des Turcs à celle des insurgés italiens, polonais et madgyares. De là une recrudescence de faveur pour la tolérance et la largeur du système turc ; de là les écrits de M. Ubicini ; de là les colonnes du *Siècle ;* de là quelques autres écrits encore visant au même but et s'inspirant des mêmes passions. M. Eisenhart y prend sa part, il est vrai, dans un esprit radicalement opposé à celui qui se trahit dans les pages de M. Ubicini, écrivain habile et homme de talent, qu'il cite souvent, et auquel il a souvent recours.

On le voit, nous fermentons de toute part dans la vieille Europe. Si elle aspire avant tout au bien-être matériel, si elle est, avant tout, livrée à la banque, à l'industrie, aux chemins de fer et à la paix, elle n'en est pas moins pleine de matières inflammables. C'est ce qui se trahit à tout propos et en toute cause. On s'en aperçoit jusque dans un coin d'un ouvrage qui est aussi sérieux que le livre de M. Eisenhart ; on s'en aperçoit encore aux flèches qui volent de plus d'un carquois brillant et léger. BARON D'ECKSTEIN.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

LA DIVINE COMÉDIE, première traduction complète en vers français, par M. de Mongis. — Paris, *Hachette*. 1 vol. in-8°.

Nous sommes heureux d'annoncer les premiers la première traduction complète en vers français du *Drame divin;* notre bulletin bibliographique n'a pas assurément la bonne fortune d'enregistrer tous les mois une œuvre de cette importance.

La littérature n'a pas de plus grand nom que celui de Dante. Tout le monde le vante : combien le connaissent! Pour un lecteur solitaire de la *Divine Comédie,* combien d'hommes qui ont lu l'*Iliade* et la *Jérusalem!* Je ne m'en plains pas, je le constate.

Est-ce la faute des traductions de Dante? Peut-être.

Quoi qu'il en soit, c'est pour la première fois que la *Divina Commedia* tout entière paraît en vers dans notre langue. Il y a eu des traductions partielles : nous ne voulons pas faire de comparaisons (sainte Thérèse l'a dit, les comparaisons sont odieuses); mais des citations nous seront permises.

Nous épargnerons au lecteur une centième reproduction des épisodes d'Ugolin ou de Françoise de Rimini ; on préférera sans doute quelque chose de moins connu.

Dante parcourt d'abord l'Enfer, sur les pas de Virgile : il a franchi les Limbes, il va rencontrer Minos, dont il fait un démon :

— Ainsi du premier cercle au deuxième j'arrive :
Déjà, plus à l'étroit, la douleur est plus vive ;
Déjà ce ne sont plus des soupirs, mais des cris.
Là, l'horrible Minos arrête les proscrits,
Les juge, les condamne, et les jette en pâture
Au cercle qu'il désigne en tournant sa ceinture.
Donc, sitôt qu'à ses pieds un pécheur est venu,
Il confesse sa vie, il la met tout à nu.
Le grand inquisiteur de la race proscrite
Voit du premier regard quel rang chacun mérite.
Il se ceint de sa queue, et forme autant d'anneaux
Que l'Ame doit franchir de degrés infernaux.
Ainsi, devant son juge, une innombrable foule
Toujours se renouvelle et sans repos s'écoule.
Chacun vient tour à tour au redoutable arrêt;
Tour à tour chacun parle, écoute et disparaît.
. . . . . .
. . . . . .

Passons de l'Enfer au Purgatoire. Le ton a changé; on sent que nous sommes dans un monde nouveau.

Pour courir plus léger vers de plus doux rivages,
Loin de la sombre mer où grondent tant d'orages,
La nef de mon génie ouvre sa voile au vent.
Je chante la montagne où, toujours s'élevant,
L'âme se purifie et dans les pleurs aspire
A monter radieuse au radieux empire.
O Muses! relevez mes chants d'entre les morts!
A moi qui suis à vous inspirez vos transports.
. . . . . .
Haletant sous le poids de l'atmosphère morte,
A peine de l'Enfer j'avais franchi la porte :
Et le doux coloris du céleste saphir
Mollement caressé par l'aile du zéphyr,
Qui jusqu'au premier cercle en riant se déploie,
Déjà calmait mon cœur et ranimait ma joie.
Déjà l'astre si beau qui convie à l'amour,
Escorté des poissons, les voilait de son jour;
Et l'Orient brillait de son divin sourire.
Moi, j'admirais ce ciel que j'oserai décrire.
Mes regards vers la droite ayant pris leur essor,
Je vis, heureux mortel, les quatre étoiles d'or
Que nul ne vit jamais, hors la race première;
Et le ciel paraissait joyeux de leur lumière.
Vous que ce doux rayon n'a jamais visités,
Pleurez, enfants du Nord, enfants déshérités!

Dante, après avoir passé par l'épreuve des flammes, parvient au sentier qui, du septième cercle du Purgatoire, conduit au huitième, où se trouve le Paradis terrestre. Arrivé là, Virgile, qui n'a pas le droit de monter plus haut, fait ses adieux au Poëte florentin.

Celui-ci pénètre dans l'Éden, en compagnie de l'amie de saint Grégoire VII, de cette comtesse Mathilde qui a tant fait pour l'indépendance du saint-siége en le dotant de ses vastes possessions dans l'Italie centrale.

Là, puisant à pleines mains dans les révélations de saint Jean, Dante voit successivement d'abord, sous l'image des sept candélabres d'or, les sept dons de l'Esprit-Saint, puis les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, les quatre animaux mystiques (symbole des quatre évangélistes); un char mystérieux, à droite duquel il découvre la Foi, l'Espérance, la charité, et à gauche, les quatre vertus cardinales marchant sous la direction de la Prudence; puis saint Luc et son maître saint Paul, l'un médecin, comme on sait, l'autre armé du glaive de la parole apostolique; puis enfin les grands docteurs de l'Église.

Voilà que, tout à coup, sous la voûte agrandie,
L'air parut s'embraser d'un immense incendie,
Et le divin concert en s'approchant de nous,
Semblait — mieux entendu — former des sons plus doux.
O filles d'Apollon, fécondes en merveilles!
Si j'ai souffert pour vous la faim, le froid, les veilles,
Doucez-moi d'une force égale à mes travaux!
Faites que l'Hélicon m'abreuve de ses eaux,

Et que, jusqu'à l'Éden Uranie élancée,
Chante ces grands aspects qui troublent ma pensée!

Trompé par la distance où nous étions encor,
Je crus voir devant moi briller sept arbres d'or.
Mais quand je fus plus près de l'admirable phare,
Quand l'aspect général, où l'œil de loin s'égare,
M'eut permis, moins confus, de voir plus clairement,
La vertu qui conduit l'âme au raisonnement,
M'apprit que sept flambeaux marchaient sous le portique,
Et que les voix chantaient l'Hosannah du Cantique.
Les flammes du cortége, avec ordre conduit,
Brillaient plus que la lune au milieu de la nuit,
Quand elle s'arrondit sous un ciel sans nuage.

Plein d'admiration, je regardai le Sage;
Et si, comme toujours, ses yeux étaient sans peur,
Comme les miens du moins, ils peignaient la stupeur.
Puis, je me retournai vers les torches brûlantes
Qui de notre côté s'avançaient — mais plus lentes
Que la nouvelle épouse arrachée à l'autel.
La Dame s'écria : « — Ton regard, ô mortel !
« A ces vives clartés va-t-il brûler ses ailes?
« Que ne regardes-tu ce qui vient après elles? »
Et, comme on suit un chef, le cortége, à pas lents,
Suivait les sept flambeaux, dans de longs voiles blancs :
Rien n'égale ici-bas la blancheur de ces voiles.

Le ruisseau cependant semblait semé d'étoiles,
Réfléchissant mes traits comme un brillant miroir,
Où du côté du cœur chacun pouvait me voir.
Quand j'eus assez marché pour que nul autre obstacle
Ne me tînt séparé du merveilleux spectacle,
Je fis trêve à mes pas pour mieux voir, et je vis
Les flammes s'avancer sous les sacrés parvis,
Laissant sur le chemin des sillons de lumières
Que le vent déployait en flottantes bannières.
Dans leurs plis ondoyants ces divines lueurs
Faisaient distinctement briller les sept couleurs
Dont Phœbus et Phébé peignent parfois la nue.
Ces lignes se perdaient au delà de ma vue :
Je crois qu'entre chacune on eût compté dix pas.

Sous ce dais (malheureux qui ne le verra pas!)
Vingt-quatre beaux vieillards composaient le cortége;
Deux à deux, couronnés de lis blancs comme neige,
Tous ils chantaient en chœur ces mots de Gabriel :
— « *Bénis soient tes attraits sur terre comme au Ciel,*
« *O Vierge! sois bénie entre toutes les femmes!*
Tout avait disparu, les vieillards et les flammes;
L'ombre avait recouvert les fleurs et le gazon
Qui, de l'autre côté, fermaient mon horizon :
Soudain, comme dans l'air l'étoile suit l'étoile,
D'un mystère nouveau se déchira le voile.
Derrière les vieillards je vis quatre animaux
Qui marchaient couronnés de verdoyants rameaux.
De leurs flancs veloutés partaient de grandes ailes
Toutes couvertes d'yeux aux mobiles prunelles,
Qui me firent penser au vigilant Argus.
Pour les peindre, ô lecteur ! je ne dis rien de plus :

. . . . . .
Un char paré de fleurs comme aux grands jours de fêtes,
Prenait la place libre entre les quatre bêtes :
Un griffon le traînait ; ses ailes, au fond bleu,
Entre les sept couleurs passaient par le milieu,
Sans en toucher aucune, et si loin étendues,
Que leurs extrémités ne pouvaient être vues.
. . . . . .

Trois femmes qui dansaient à la droite du char,
Par leur étrange aspect fixèrent mon regard :
L'une avait la rougeur d'un rubis : dans la flamme
On n'eût pas distingué l'éblouissante Dame.
La seconde semblait avoir pris, en naissant,
D'une pure émeraude et ses chairs et son sang.
La troisième brillait plus blanche que la neige,
Quand d'un contact impur l'air encor la protége.
Parfois c'était la Blanche, et la Rouge parfois,
Qui conduisait le chœur aux accords de sa voix,
Dans un cercle sans fin l'une à l'autre enchaînées,
Tour à tour entraînant, tour à tour entraînées.
. . . . . .

A la suite du char et des saintes Vertus,
S'avançaient deux vieillards diversement vêtus.
Égaux par cet air grave où la sagesse éclate,
L'un d'eux semblait un fils de ce grand Hippocrate
Que le Ciel parmi nous a fait descendre un jour,
Comme un signe assuré de faveur et d'amour;
L'autre tenait en main un signe tout contraire,
— Un glaive — d'où partaient de tels jets de lumière,
Que d'une rive à l'autre il me glaça de peur.
Puis je vis — à demi cachés par la vapeur —
Quatre autres s'avancer dans une humble posture;
Puis, plus loin, un vieillard d'une haute stature,
Qui marchait dans l'extase en dormant à demi,
Car son esprit veillait dans son corps endormi.
Lecteur, les sept vieillards qui composaient ce groupe
N'étaient pas étrangers à la première troupe :
Seulement, pour couronne, au lieu de fleurs de lis,
Des fleurs d'un rouge ardent ornaient leurs fronts pâlis;
Tels qu'à les voir ainsi, de loin, entre les branches,
On eût dit qu'un rayon ceignait leurs têtes blanches.

Quand le char fut venu juste en face de moi,
Le tonnerre gronda, nul ne montra d'effroi;
Mais ce signal sans doute avait clos la carrière...
Tout s'arrêta, le char, la troupe et la bannière.

Dante, purifié par les flammes expiatoires, n'étant plus retenu dans les sphères inférieures par les liens du péché, n'à qu'à regarder Béatrix, que Dieu lui envoie, pour s'élever avec elle jusqu'au Paradis.

Voici le début de son dernier poëme :

La gloire de Celui qui gouverne le monde,
D'inégales splendeurs le pénètre ou l'inonde.
J'ai visité le Ciel, où ses divins rayons
Brillent plus éclatants au front des légions.

Et dans ce Ciel j'ai vu... des choses qu'il faut taire,
Qu'on ne saurait redire en revoyant la terre;
Car, en volant au but où tendent tous ses vœux,
L'esprit monte si haut dans l'abîme des Cieux,
Qu'avant de retomber la mémoire est éteinte;
Mais des trésors semés dans la divine enceinte
Tout ce que j'aurai pu recueillir en marchant,
Je le lègue à la terre avec mon dernier chant.

Dans la planète de Mars, réservée aux champions de la Foi, aux martyrs, Dante rencontre l'ancêtre de sa maison, Cacciaguida, qui lui raconte les vieilles mœurs de Florence et les compare à la corruption présente de sa patrie déchue.

« Florence était en paix... sobre, pudique et bonne.
« Elle n'avait alors ni colliers, ni couronne,
« Ni ceintures, ni fard, rien d'un luxe orgueilleux
« Qu'on admire aux dépens de qui l'offre à nos yeux.
« Le père aimait encore à voir naître ses filles;
« Car la dot et l'hymen aux heureuses familles,
« Dans une juste règle, arrivaient à propos;
« Et nul palais désert ne pleurait ses héros.
« Nous n'avions pas alors de vos Sardanapales,
« Pour savoir ce qu'un toit peut couvrir de scandales.
. . . . . .
« Les femmes, nuit et jour, maniaient le fuseau...
« Que leur sort était doux! Non loin de son berceau,
« Chacune avait sa tombe; et la France jalouse
« N'arrachait pas l'époux à l'amour de l'épouse.
« Une mère endormait son fils sur ses genoux,
« Chantant, pour l'apaiser, de ces refrains si doux
« Qui font battre le cœur au foyer des familles.
« L'autre, en filant son lin, au milieu de ses filles,
« Parlait des vieux Toscans, de Rome et des Troyens. »

Il nous reste à citer la fin du poëme où Dante a cherché à exprimer les plus grands des mystères, ceux de la Trinité et de l'union hypostatique, dans la personne du Christ, de la nature humaine avec l'Être divin. On a ouï le patriote, on va entendre le théologien.

Ma vue ayant atteint sa plus haute puissance,
J'entrais de plus en plus dans la divine essence
De la splendeur qui luit par sa propre clarté.
Mais des sentiers mortels je m'étais écarté
Tellement que la voix me manque avec la vue.
Ma mémoire a lutté : ma mémoire est vaincue.
J'étais comme celui qui rêve, et qui souvent
Garde l'impression qu'il a prise en rêvant,
Lorsque avec le sommeil s'est envolé son rêve.
Ma sainte vision à mes sens a fait trêve.
Ne pouvant l'exprimer, je la savoure encor,
Mais un souffle a suffi pour vider mon trésor...
Tel le givre au soleil se fond dans les fougères
Tel l'oracle, tracé sur des feuilles légères,
Loin du seuil s'envolait, par les vents emporté.
Permets que par l'amour — ô divine clarté
Qui te caches si loin de la pensée humaine! —

La mémoire un instant jusqu'à toi me ramène.
Soutiens mes faibles chants, ô sainte Vérité !
Et permets que je laisse à la postérité
Une seule étincelle échappée à ta gloire.
Qu'elle éclaire un instant mon aveugle mémoire ;
Qu'un instant elle brille en passant par mes vers ;
Et puisse à ton triomphe applaudir l'univers !

De ce dernier rayon la puissance fut telle,
Que c'était fait de moi... de ma force mortelle,
Si j'eusse un seul instant détourné mon regard :
Mais avec la lumière, il semblait que ce dard
A mes yeux apportât tant de force et d'audace,
Que je pus contempler le soleil face à face.
Par quelle grâce, ô Ciel ! m'as-tu permis un jour
De sonder jusqu'au fond cet océan d'amour,
Tellement que ma vue y semblait abîmée !
Oui ! dans ces profondeurs, grâce à ma bien-aimée,
Unis en un seul nœud, j'ai vu ces fils divers
Qui, par mille ressorts, font mouvoir l'Univers :
— La forme, l'accident, le mode, la substance —
Mais sous un voile tel que, malgré ma constance,
De ce triple réseau, de ce nœud adoré,
Je crois avoir saisi la forme universelle ;
Je me sens plus heureux, rien qu'à reparler d'Elle.
. . . . . .

Pour dire maintenant ce que je me rappelle,
Je trouve moins de force et de voix que l'enfant
Qui tette encor sa mère et que rien ne défend :
Non pas qu'en admirant plus longtemps la lumière,
J'y retrouve une forme autre que la première.
Elle reste à jamais ce qu'elle fut toujours :
Mais, devenus plus forts, grâce au divin secours,
Et changés pour mieux voir l'immuable spectacle,
Mes yeux avaient vaincu jusqu'au dernier obstacle :
Dans le fond transparent de la Haute-Valeur,
Je vis, éblouissants d'une triple couleur,
Trois cercles se mouvoir autour d'un centre unique,
Comme Iris tient d'Iris sa changeante tunique.
Le second semblait être un reflet du premier ;
Le troisième, à mes yeux, brillait comme un foyer
D'où rayonne à l'entour une lumière égale.
Que la parole humaine est pauvre !... qu'elle est pâle,
Pour rendre ma pensée et peindre un tel tableau !
O lumière éternelle ! ô splendide flambeau
Qui, brillant seul en toi, seul te comprends toi-même,
Et qui seul sais t'aimer comme il faut que l'on t'aime !
Le cercle qui toujours dans ton sein circulait,
Et m'était apparu comme un brillant reflet,
Longtemps approfondi par mon muet hommage,
Me parut tout à coup réfléchir notre image,
Qu'il semblait composer de sa propre couleur.
Mon feu sur ce point seul concentra sa chaleur ;
Mais, comme ces savants qui vont à l'aventure,
Du cercle nuit et jour cherchant la quadrature,
Et ne retrouvant pas — orgueilleux ingénus —
Les principes cachés qu'ils n'ont jamais connus,
Tel j'étais, moi, témoin d'un si nouveau spectacle

Je voulais discerner comment, par quel miracle,
Notre image est mêlée à ce cercle de feu...
Pour un vol si hardi, mes ailes servaient peu.
Mais un éclair soudain illumina mon âme,
Et je vis aux lueurs de la céleste flamme...
Ici l'abîme s'ouvre et se ferment les Cieux...
Mais, comme on voit d'accord se mouvoir deux essieux,
L'Amour qui fait mouvoir la terre et les étoiles,
Enfle et conduit au port mon désir et mes voiles.

Il suffit; le lecteur jugera. Nous dirons seulement que l'œuvre de M. de Mongis a reçu les encouragements des deux juges les plus compétents de ce temps-ci en ce qui touche la *Divine Comédie :* Fauriel et Ozanam.

FOISSET.

LES SAINTS ÉVANGILES, traduction de BOSSUET, mise en ordre par M. H. WALLON, membre de l'Institut. Paris, *F. Didot*, 1855. 1 vol. in-8°.—ÉTUDE SUR LE TEXTE ET LE STYLE DU NOUVEAU TESTAMENT, par M. BERGER DE XIVREY, membre de l'Institut. Paris, *Meyrueis*, 1856. 1 vol. in-8°.— LES IMPOSSIBILITÉS, OU LES LIBRES PENSEURS DÉSAVOUÉS PAR LE SIMPLE BON SENS, par monseigneur PARISIS, évêque d'Arras. Paris, *J. Lecoffre*, 1857. 1 vol. in-8°.—LE SPIRITUALISME CHRÉTIEN, Étude philosophique et religieuse écrite par un père pour ses enfants, par M. FÉLIX DE LA FARELLE, correspondant de l'Institut. Paris, *Meyrueis*, 1857. 1 vol. in-8°.—RAPPORT SUR LE GRAND PRIX DES SCIENCES PHYSIQUES POUR L'ANNÉE 1856, par M. ADOLPHE BRONGNIART. Paris, *Mallet-Bachelier*, 1857. Broch. in-4°.

Je rassemble dans un même *Bulletin bibliographique* des ouvrages très-différents, mais dans lesquels je reconnais et j'aime à proclamer un même esprit de paix et un amour égal de la vérité : dispositions désintéressées et supérieures qui contrastent avec les vaines agitations et les misères morales de notre siècle. En mentionnant ces ouvrages et en décernant à leurs auteurs les louanges qu'ils méritent, je n'ai pas besoin de dissimuler que j'acquitte envers chacun d'eux une dette d'affection et de reconnaissance. Convenir, en parlant d'un homme, qu'on ne se sent pas indifférent à son endroit, c'est expliquer en partie pourquoi l'on parle, sans pour cela exposer au soupçon d'autrui l'impartialité dont on fait profession.

Et d'abord, comment ne pas rapprocher les deux confrères qui récemment ont déposé leur offrande scientifique sur l'autel de la religion, M. Berger de Xivrey et M. H. Wallon? L'un, par son *Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament*, s'est proposé pour but de préparer les voies à une version française de l'Écriture sainte, plus complète et plus sûre que toutes celles qui ont été publiées dans notre langue; l'autre a cru que cette version existait déjà, au moins pour les *saints Évangiles*, dans les œuvres de Bossuet, et il s'est attaché, par un travail persévérant, à y recueillir toutes les parcelles de la parole divine, de manière à en composer un tout continu, au moyen de suppléments qui n'ont en effet qu'une médiocre importance. Au premier aspect, la pensée de M. H. Wallon semble résoudre le problème posé par M. Berger de Xivrey, et l'imagination n'est portée à concevoir rien qui offre autant de garanties d'exactitude et de style qu'une version des Évangiles re-

cueillie phrase à phrase dans Bossuet. Pourquoi néanmoins manque-t-il quelque chose au résultat, et d'où vient qu'après avoir avidement plongé ses lèvres dans le breuvage préparé par la docte patience de M. Wallon, on se sent encore altéré?

C'est, si je ne me trompe, qu'il existe, pour un écrivain tel que Bossuet, une différence assez considérable entre la traduction d'un passage isolé et l'enchaînement d'une version continue. Le prédicateur ou le théologien qui choisit dans le texte l'autorité qui doit servir de fondement ou de sanction à ses paroles, cherche, en la reproduisant dans sa langue, à la graver profondément : mais on ne saurait, sans quelque inconvénient, appliquer le même procédé à une traduction intégrale. Tout maître dans l'art d'écrire sait les sacrifices qu'il faut faire à l'union harmonieuse de toutes les parties d'une même œuvre. Aussi, avec la susceptibilité que chacun porte dans ce qui concerne ses propres travaux, je me prends à douter que Bossuet lui-même eût approuvé sans réserve l'entreprise de M. Wallon, et qu'il eût vu un monument élevé à sa gloire dans une marqueterie dont il n'avait pas destiné les matériaux à cet usage. Cela soit dit toutefois sous toute réserve de l'impression des autres, et avec la conscience du service rendu par M. Wallon à la religion et à la littérature. Si j'osais indiquer à mon savant confrère un perfectionnement qui, selon moi, mettrait son travail à l'abri de toute objection, j'exprimerais le vœu de le voir, dans une seconde édition, mentionner les endroits des œuvres de Bossuet auxquels se rapportent les fragments dont il a fait usage. Outre qu'on gagnerait ainsi un moyen d'édification de plus, par la facilité de recourir à l'explication et au commentaire, on pourrait se faire une idée parfaitement exacte des motifs qui, dans chaque circonstance, ont porté le plus grand écrivain de notre langue à colorer sa traduction de telle ou telle manière.

Quoi qu'il en soit, M. Wallon, en reconstituant la version des saints Évangiles par Bossuet, fournit en partie les moyens de juger une question depuis longtemps controversée et posée de nouveau par M. Berger de Xivrey dans son intéressante *Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament*. Dans quel sens faut-il entendre ce que les Pères de l'Église grecque et latine nous disent de l'ignorance des apôtres et, par suite, de l'imperfection du style des Évangiles? Sous ce rapport, M. Berger de Xivrey, qui abonde dans le sens de Griesbach, l'auteur des *Symbolæ criticæ*, me semble quelquefois exagérer la valeur des mots dont les écrivains qu'il cite ont fait usage, ou prendre par trop au pied de la lettre des oppositions oratoires entre la sublimité du texte sacré et la simplicité de ceux qui l'ont rédigé. Je ne consentirais pas, pour mon compte, à traduire le mot grec ἰδιώτης autrement que par celui d'*illétré*, qui nous est fourni par saint Augustin. Les termes de *dernière classe*, de *basse classe*, de *gens grossiers*, s'appliquent mal, non-seulement, en particulier, aux apôtres de Jésus-Christ, mais encore, en général, aux populations de l'Orient, où la noblesse des manières est naturelle, et où l'élévation du langage, de même que la dignité du maintien, se retrouve jusque dans les plus humbles conditions. Ne doit-on pas aussi tenir compte de la transformation qu'opèra la descente du Saint-Esprit, et qui fit des disciples les moins naturellement éloquents, des hommes entièrement nouveaux?

Les gens instruits, parmi les Grecs modernes, n'ont pas la même opinion que Griesbach et que M. Berger de Xivrey. Guidés par le sentiment de leur propre langue, sentiment que rien ne remplace, il reconnaissent dans le style propre au Nouveau Testament une beauté singulière, mais réelle. Ils estiment que les auteurs des Évangiles ont employé de préférence les formes du langage de la conversation, afin d'échapper à ce qui aurait rappelé la vaine rhétorique des païens. Si le grec du Nouveau Testament n'eût été qu'un jargon à l'usage du bas peuple, les hommes bien élevés en auraient éprouvé de la répugnance, et il s'en faut qu'aux premiers siècles les conquêtes accomplies par le christianisme dans les rangs élevés de la société aient été médiocres ou indifférentes.

M. Berger de Xivrey, qui rappelle avec reconnaissance l'attention prêtée par l'Académie des inscriptions à la lecture de son travail et les discussions approfondies qui en furent la suite, se souvient sans doute que le sentiment de ce corps savant trouvait de l'exagération dans la manière de voir de Griesbach, et il ne s'étonnera pas que je lui reproche encore un peu trop de conformité à cette opinion, malgré l'adoucissement que son langage a reçu dans la rédaction définitive. Tout ce qu'il dit, d'ailleurs, sur les travaux de la critique à l'occasion des Évangiles, offre un résumé plein de modération et d'intérêt, que je recommande aux interprètes habituels de la parole sacrée. Ils y apprendront, j'en suis certain, beaucoup de choses qui se rapportent aux préoccupations habituelles de notre temps. En observant les lois de la prudence et du bon sens dans l'examen de ces délicates questions, M. Berger de Xivrey s'est montré plus fidèle à l'esprit du catholicisme que la plupart de ceux qui mettent au service de l'Église une fougueuse ignorance. Autant les hommes qui se servent des dons de Dieu contre Dieu même m'inspirent d'éloignement invincible et de douloureuse compassion, autant je me sens porté vers ceux qui ne semblent avoir acquis une science étendue et des talents supérieurs que pour les consacrer à la défense et à l'honneur de la religion. Sous ce rapport, les noms de MM. Wallon et Berger de Xivrey ne sauraient être prononcés qu'avec respect.

Qu'on me permette maintenant d'associer, non deux membres studieux de la même société savante, mais un vénérable prélat catholique, et un laïque distingué qui, nous le disons avec regret et presque avec envie, n'appartient pas à notre communion. Il existe une analogie évidente entre les *Impossibilités* de monseigneur l'évêque d'Arras et le *Spiritualisme chrétien* de M. de la Farelle. C'est la même cause qu'ils défendent, et les armes qu'ils emploient ne présentent pas de différences sensibles. On se rappelle involontairement l'époque où les travaux des Abbadie ou des Clarke recevaient une approbation intelligente et sympathique de la part des théologiens catholiques; où l'on se réjouissait, dans le sein du véritable bercail, qu'il restât tant de nourriture saine et substantielle au profit de brebis encore errantes.

Nous retrouvons dans le court et solide écrit de monseigneur l'évêque d'Arras les qualités éminentes de dialectique et de style qui avaient fait à l'évêque de Langres une place si élevée parmi les apologistes chrétiens. Le vénérable prélat autorise lui-même un rapprochement qui nous est cher, en rappelant le livre des *Cas de conscience* et en déclarant que, « quoique les circonstances

aient subi bien des changements depuis la publication de cet ouvrage, il ne croit avoir à retirer aucune des paroles qu'il contient. » Quoi de plus auguste et de plus attendrissant à la fois, que de voir les chefs de notre Église dérober aux soins dévorants d'un ministère immense le temps de rédiger encore des ouvrages destinés à ramener dans la voie du salut les âmes égarées! Nous admirons et nous bénissons le langage persuasif et plein d'une dignité calme et tendre que monseigneur d'Arras adresse aux *libres penseurs*. L'Église est une source intarissable de charité et de lumière.

M. de la Farelle n'a point et ne pouvait avoir le langage ferme, la doctrine assurée de l'illustre prélat. Le protestant le plus convaincu ne peut échapper à ces vagues d'incertitude où s'agitent ceux qui n'ont pas le pied posé sur le roc inébranlable de l'autorité. Il tombe malgré lui dans de regrettables erreurs, soit au point de vue de l'histoire, soit à celui des vérités dogmatiques. Toutefois nous trouvons un intérêt supérieur dans l'analyse que l'auteur présente de ses sentiments, de ses doutes et de ses progrès dans la foi chrétienne. Le père de famille ouvre son cœur à ses enfants et les prémunit contre les dangers qu'il a courus. Il prouve l'insuffisance de la religion naturelle, et sa démonstration de la nécessité du dogme chrétien est parfois neuve et toujours élevée. J'ai surtout été frappé des deux *méditations* intitulées, l'une : *Les miracles au point de vue de la raison;* l'autre : *Examen des principales objections du rationalisme contre les miracles.* Il me semble que nos conférenciers catholiques les plus solides auraient quelque parti à tirer de cette discussion. On ne saurait rien négliger de ce qui peut porter à sa perfection l'art de persuader les incrédules.

Tandis que M. Jules Simon écrivait son livre *de la Religion naturelle*, M. de la Farelle préparait, dans le silence, ce traité du *Spiritualisme chrétien,* qui s'adapte, comme une excellente réfutation, aux arguments du philosophe. Si déjà, dans ce recueil même, M. le prince de Broglie n'eût sapé l'édifice habilement élevé par M. Jules Simon, nous serions tenté de recommander le livre de M. de la Farelle comme une lecture indispensable à ceux dans l'esprit desquels le traité *de la Religion naturelle* aurait élevé quelques nuages.

Après les travaux dont je viens de signaler le caractère et le mérite, me sera-t-il interdit de citer encore une pièce de peu d'étendue, et qui semble appartenir à un tout autre ordre d'idées? L'Académie des sciences avait donné pour sujet du grand prix des sciences physiques, en 1856, une étude des progrès et des lois de la paléontologie. Ce prix a été décerné à un travail de M. Bronn, professeur à l'université de Heidelberg, et le rapporteur du concours, M. Adolphe Brongniart, a lu, en séance publique de l'Institut, le résultat de l'examen de la commission. C'est ce rapport qui vient de paraître dans les *Comptes rendus,* après avoir fait une sensation profonde sur l'esprit de tous ceux qui en ont entendu la lecture. Jamais peut-être les progrès accomplis depuis cinquante ans dans la connaissance des révolutions du globe n'ont été exposés avec plus de précision et une plus saine philosophie que par M. Adolphe Brongniart. On ne saurait pousser plus loin la réserve, éviter avec plus de scrupule toutes les considérations étrangères au sujet, et cette extrême circonspection ne sert qu'à donner plus de prix et d'importance

aux conclusions que l'auteur présente comme démontrées. Jamais l'œuvre du créateur ne nous est apparue dans un jour plus calme et plus radieux. Les plus anciens philosophes de la Grèce déposaient leurs ouvrages dans les temples; on serait tenté d'émettre le vœu de voir suspendre aux murs de nos églises les productions scientifiques où une saine et pénétrante critique emploie les fruits de l'expérience à raconter la gloire de Dieu. Quel cercle n'a-t-il pas fallu parcourir pour que l'esprit d'investigation, abjurant ses témérités impies, en revînt à comprendre l'alliance des soumissions de la foi avec l'insatiable curiosité de l'esprit de recherche! C'est ce que, au début de ce siècle, le *Génie du christianisme* annonçait dans un langage presque prophétique : rien ne parviendra à compromettre l'œuvre capitale de notre temps, pas plus la légèreté présomptueuse de certains apologistes que les efforts acharnés des revenants d'un autre âge.

CHARLES LENORMANT.

LE BARREAU DE BORDEAUX, de 1775 à 1815, par M. HENRI CHAUVOT, avocat. Paris, Durand, 1856, in-8°.

Peu de barreaux ont jeté un éclat comparable à celui de Bordeaux durant la période de quarante ans indiquée par le titre de cet ouvrage. Ses illustrations principales, à cette époque, non-seulement comptent parmi celles du barreau français, mais un assez grand nombre même, — Dupaty, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Desèze, Lainé, Peyronnet, Martignac, etc., — ont joué leur rôle, et presque toujours un rôle des plus importants, sur une scène plus élevée. Il est donc bien naturel que M. Henri Chauvot, avocat lui-même, se montre un peu partial dans cet examen, et qu'il voie la plupart de ces hommes remarquables à travers les lunettes du confrère, et sans doute aussi du compatriote. C'est au critique et au lecteur de rabattre quelque peu de ces panégyriques, dont néanmoins, je dois le dire, l'enthousiasme se renferme généralement dans des bornes raisonnables.

Un de ceux au sujet desquels nous aurions le plus de réserves à faire, c'est le célèbre président Dupaty. Il nous est même impossible d'acquiescer à l'éloge littéraire de cet écrivain, au style affecté et déclamatoire, et dont les opinions portent continuellement l'empreinte d'un philosophisme un peu ridicule. Quant aux députés girondins, M. Chauvot apprécie souvent leurs théories et leurs actes avec une impartialité dont il faut lui savoir gré, bien qu'il s'y trahisse en certaines pages une indulgence qui, surtout dans les sévères questions de l'histoire, peut facilement entraîner de graves conséquences. Ce que je lui reprocherai principalement, c'est qu'il semble s'y rallier, comme par un ressouvenir des opinions du temps qu'il retrace, à ce christianisme vague, *civil et naturel*, pour ainsi dire, qui n'était, en définitive, qu'une sorte de théisme philosophique érigé en religion d'État, et devant presque fatalement aboutir, de chute en chute, à l'athéisme hypocrite officiellement reconnu quelques années plus tard. On comprend que je ne puis aborder en face une si grave question dans les limites sommaires de ce compte rendu ; il me suffira de l'avoir indiqué, sans appuyer davantage.

A propos de Vergniaud, M. Chauvot soulève une discussion importante. Tous les historiens, même les plus sérieux et les mieux informés d'ordinaire, ont accusé le grand orateur girondin d'avoir voté la mort de Louis XVI. L'unique base de cette assertion paraît être le récit du conventionnel Harmand (de la Meuse), qui est, en effet, tellement catégorique et circonstancié sur ce point, qu'il ne semblait guère laisser de place au doute. Mais l'auteur discute cette preuve, et il arrive, par des considérations sur le caractère bien connu, les tergiversations et les palinodies de Harmand, par l'examen des détails, les contradictions du récit, les impossibilités matérielles, — à établir, assez victorieusement, ce me semble, sinon que Vergniaud n'a voté que l'appel au peuple, du moins qu'il n'est nullement certain qu'il ait été plus avant.

On le voit, M. Chauvot ne s'est pas seulement borné à tracer des biographies d'avocats ; il suit au besoin ses héros sur d'autres terrains, et son livre a des pages d'un intérêt général, des considérations historiques naturellement amenées par le sujet, et qui souvent l'élargissent sans jamais l'absorber. Il ne perd point de vue son domaine spécial, et tous les épisodes se rattachent directement au fond de l'ouvrage. Pour donner une idée au lecteur des talents divers de tous ceux qu'il passe en revue, il a accumulé de longues et nombreuses citations, ce dont je ne me plains pas, car là, en effet, devait être naturellement un des principaux intérêts de ce livre. Mais les choix ne me paraissent pas toujours heureux : c'est surtout dans les citations de vers, car M. Chauvot, par un zèle qui va peut-être à l'excès, a jugé à propos de nous donner bon nombre des élécubrations poétiques de ces messieurs, élaborées en petit comité entre la poire et le fromage, qu'on sent, à plus d'un endroit, une admiration tant soit peu arriérée et provinciale. L'auteur parle quelquefois lui-même une langue en retard, et il en est encore, par exemple, à « l'autel de l'hyménée. »

Il y a bien d'autres petits coins qui sentent un peu (*redolent*, auraient dit les Latins) l'avocat dans ce volume légèrement verbeux et peut-être trop gros. M. Chauvot aime les traditions du métier, et souvent on dirait qu'il s'adresse de confrère à confrère. Le style toutefois a cette limpidité courante, cette élégance facile et claire qui sont les qualités caractéristiques de l'éloquence du barreau. On y trouve un esprit aimable et sensé, un intérêt constant, et, sauf les points signalés plus haut, des appréciations justes et parfois élevées. Ces qualités sont encore assez belles pour qu'on ne néglige pas de les louer quand on les rencontre.

VICTOR FOURNEL.

— M. Bouillet, inspecteur de l'Académie de Paris, vient de faire paraître à la librairie de MM. L. Hachette et Cᵉ, la douzième édition de son *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*. Le succès toujours croissant de cet ouvrage s'explique à la fois par l'évidente utilité d'un recueil où l'on trouve, dans un seul volume du prix le plus modéré, des réponses à toutes les questions qui concernent l'histoire, la mythologie, la biographie, la géographie de tous les âges; par l'exactitude des renseignements, qui permet à ce livre de faire autorité; et surtout par le soin que prend constamment l'auteur d'améliorer son travail et de le tenir sans cesse à jour, au moyen de *Suppléments* où les événements nouveaux sont aussitôt consignés, où les personnages le plus récemment morts trouvent une place proportionnée à leur importance.

Le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* a été, dès son apparition, adopté par l'Université pour tous les établissements d'instruction publique, et placé dans toutes les salles d'étude afin de pouvoir y être à chaque instant consulté par les élèves. Depuis, il a obtenu l'approbation la plus flatteuse du sage et vénérable prélat dont la France déplore aujourd'hui la fin si funeste. Enfin, après avoir reçu de nouvelles améliorations, il a été approuvé, en 1855, par l'autorité la plus haute et la plus vénérée, celle du saint-siége. C'est dire assez que ce livre, qui s'adapte à tous les degrés d'enseignement, peut, en pleine sûreté, être mis entre toutes les mains.

Dans un ouvrage plus récemment publié, et qui est rédigé sur le même plan, dans son *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts*, M. Bouillet s'est efforcé de résoudre les difficultés qui se rapportent aux *choses*, comme dans le précédent il avait résolu celles qui se rapportent aux *noms propres*. Réunis, ces deux volumes forment une véritable encyclopédie, la plus succincte et la plus commode qu'il existe. (Voir le *Bulletin de librairie*.)

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DE

L'APPEL COMME D'ABUS

ET

DES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT

I

Il me faudrait une santé qui me manque en ce moment pour traiter avec la vigueur et la souplesse nécessaires un sujet à la fois si grave et si peu compris, si rebattu et si inopinément rajeuni.

Mais le *Correspondant* ne peut se taire en présence d'une telle question. Fondé il y a bientôt trente ans, au lendemain des ordonnances de juin 1828, pour revendiquer la liberté religieuse et démontrer qu'elle était solidaire de toutes les autres libertés publiques; renouvelé en 1843, au début des grandes luttes qui ont amené la conquête de la liberté de l'enseignement et à la veille des déclarations d'abus prononcées contre l'évêque de Châlons et le cardinal-archevêque de Lyon, ce recueil est tenu de montrer à ses vieux amis comme à ses nouveaux lecteurs qu'il n'a jamais dévié de sa ligne traditionnelle, qu'il persévère à penser et à vouloir aujourd'hui ce qu'il voulait, ce qu'il pensait jadis, et par conséquent à chercher dans la liberté publique, présente ou absente, la garantie la plus solide et la seule efficace de la liberté de l'Église et des consciences chrétiennes.

Puisque c'est à moi, comme au plus ancien de ses collaborateurs actuels, que cette tâche est échue, je la remplirai de mon mieux en suppliant d'avance ceux qui me liront de n'attribuer ce qu'il pourra manquer de verve et de suite dans ces observations qu'au déclin prématuré de mes forces, et non au refroidissement d'une inébranlable conviction.

Il ne faut rien exagérer, rien envenimer surtout. Dans la résurrection, après douze ans d'intervalle, de la déclaration d'abus par le conseil d'État, contre Mgr de Brézé, évêque de Moulins, dans la remise en vigueur de ceux d'entre les articles organiques contre

lesquels l'Église a toujours protesté, il n'y a rien qui entraîne l'idée d'un conflit permanent entre l'Église et l'État, rien qui indique même une irritation sérieuse de part et d'autre. Il serait surtout ridicule d'y voir l'ombre d'une persécution ou d'une violence qui n'existe pas plus dans les faits que dans les intentions. La lutte ne se livre que sur le terrain des idées, des principes; et ces luttes-là n'émeuvent plus personne aujourd'hui. Allons même plus loin, et sachons avouer que cet incident n'a fait qu'effleurer l'opinion publique, distraite et absorbée par de plus grossiers soucis; qu'il ne lui rendra pas son ancienne et passionnée préoccupation pour toutes les questions de droit public, et qu'il ne tirera certes pas la France de l'assoupissement où elle est tombée et où elle s'enfonce de plus en plus, lorsque le lucre et la spéculation ne la tiennent pas éveillée.

Et cependant il y a dans ce fait des symptômes graves qui ne doivent échapper à aucun esprit éclairé, à aucune conscience sincère. Ils servent à caractériser une situation féconde en contrastes entre le passé et le présent, féconde surtout en enseignements, volontairement et obstinément méconnus par plusieurs.

Signalons d'abord les contrastes, parce qu'il en ressortira la justification d'un passé trop vite oublié, et que cette justification doit être une jouissance pour tous ceux qui n'ont pas encore perdu le sens de l'honneur et de l'équité. Cette question de l'appel comme d'abus a été une de celles qui ont le plus contribué à développer l'esprit de résistance et de liberté, au sein du clergé et des catholiques, pendant le gouvernement parlementaire. A l'abri des garanties tutélaires que donnait la Charte, et usant des ressources d'une publicité légalement illimitée, ils surent bientôt trouver le défaut de la cuirasse de leurs adversaires. J'ouvre le *Moniteur* de ce temps-là, et je me cite moi-même, parce que cela m'est plus commode et plus court que d'aller chercher des autorités plus imposantes. C'était en 1844, et il s'agissait de la déclaration d'abus prononcée contre l'évêque de Châlons, au sujet d'une lettre publiée par ce prélat, dans un journal, contre le monopole de l'Université.

« Et ici, » disais-je à la Chambre des pairs, « je dois, comme citoyen et comme catholique, faire entendre une protestation solennelle contre la juridiction du conseil d'État en matière religieuse.

« De tous les legs du despotisme, assurément c'est là, sinon le plus cruel, du moins le plus absurde et le plus révoltant. Quoi! dans un pays où l'inamovibilité des juges, la publicité des tribunaux, la libre défense des accusés, sont de droit commun, où le moindre braconnier jouit de ces garanties, voici les plus hauts magistrats de la conscience et de la morale qui sont traduits, pour les faits les plus délicats et les plus importants de leur saint ministère, devant un soi-disant tribunal, amovible, sans publicité et sans défense, sans

garantie quelconque! Si la moindre peine s'attachait aux arrêts de cet étrange tribunal, on verrait, je n'en doute pas, malgré les préjugés irréligieux encore si puissants, on verrait l'opinion du pays se soulever tout entière contre une pareille juridiction. C'est l'absence de toute pénalité qui rend son existence encore possible. Mais qu'on n'aille pas croire pour cela que ces arrêts exercent la moindre répression morale. En vain M. le garde des sceaux a-t-il essayé ailleurs de démontrer que cette répression morale existait : on ne lui a répondu que par des rires. D'autres ont été encore plus loin que lui : on a prétendu que l'*honneur* des évêques était compromis par ces déclarations d'abus; qu'un prêtre ainsi frappé devait éprouver le même sentiment qu'un soldat blâmé à l'ordre du jour de l'armée; on a même poussé la folie jusqu'à comparer l'évêque ainsi frappé à un avocat admonesté par son conseil de discipline[1]! Il est vrai que c'est un ancien avocat qui s'exprime ainsi (hilarité), ce qui peut excuser son aveuglement. Mais on oublie que, pour exercer cette répression morale, il faut deux choses au pouvoir qui se l'arroge, l'autorité morale et la compétence. Or ces deux choses manquent également au conseil d'État en matière ecclésiastique.

« Comment un pontife catholique reconnaîtrait-il sur des faits de conscience et de discipline, d'administration de sacrements, l'autorité d'un conseil qui peut être composé d'hommes sans aucune religion? Et conçoit-on quelque chose de plus absurde que la compétence de protestants, de juifs, de catholiques laïques, qui seraient, à coup sûr, fort embarrassés si on les invitait à réciter les commandements de Dieu et de l'Église, et qui prononcent sur le refus des sacrements dont ils n'usent peut-être jamais? Dans la dernière déclaration d'abus, on a déclaré que l'évêque de Châlons avait troublé les consciences. Or, de deux choses l'une, ou les consciences en question sont catholiques, ou elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, elles ne peuvent pas être troublées par un évêque, et n'ont pas besoin d'être rassurées. Si elles le sont, ce n'est pas à vous qu'elles reconnaîtront le droit ou le pouvoir de les guérir. Je le demande à tout homme de bon sens, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et en même temps assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord)? (On rit.)

« Oui, je défie qu'on me trouve en France un seul homme qui se dise : Hier, j'étais troublé, mon évêque avait dit des choses qui m'inquiétaient, mais aujourd'hui M. d'Haubersart et M. Martin ont parlé : me voilà tranquille[2]. » (Nouvelle hilarité.)

Auparavant et dans le même discours, j'avais présenté en ces termes l'opinion qui avait cours alors parmi les catholiques de France sur la validité des articles organiques.

« Le Concordat, tout le monde le respecte; c'est l'œuvre de deux autorités suprêmes, chacune dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Nous nous

[1] Discours de M. Dupin à la Chambre des députés. *Moniteur* du 20 mars 1844.
[2] *Moniteur* du 17 avril 1844.

bornons seulement à dire que c'est un contrat synallagmatique qui lie les deux côtés également; que si, par exemple, le chef de l'État cessait d'être catholique; si, par exemple, il y avait une régence confiée à des mains protestantes, il y aurait lieu à renouveler le Concordat. De même si, comme on en a menacé dans la presse ministérielle, on supprimait, ou si on modifiait profondément le *traitement convenable* que le Concordat stipule pour le clergé en France, dès ce moment le Concordat serait rompu ; on rentrerait dans le droit commun de l'Église, les évêques seraient nommés comme en Belgique.

« Quant aux articles organiques, c'est autre chose; l'Église ne les a jamais reconnus.

« C'est ici un point très-délicat, et j'espère pouvoir compter sur l'indulgence de la Chambre, non-seulement au nom de ma propre faiblesse augmentée par mon éloignement de la tribune depuis deux ans, mais surtout par la faiblesse numérique dans cette enceinte de l'opinion que je représente. Il me semble qu'une assemblée grave et sérieuse comme la Chambre des pairs doit respecter les minorités, et les respecter d'autant plus qu'elles sont faibles.

« Les articles organiques sont pour nous une violation du Concordat; ils n'ont jamais été reconnus par l'Église en ce qui touche à ses droits et à sa discipline. Ils sont postérieurs de huit mois au Concordat. Le Concordat est du 12 juillet 1801, et les articles organiques sont du 8 avril 1802.

« Je sais qu'ils ont été présentés en même temps au Corps législatif, mais ils n'ont pas été acceptés en même temps par l'autorité qui stipulait avec l'État au nom de l'Église. Au contraire, cette autorité-là a formellement protesté contre les articles organiques par l'organe du cardinal-légat Caprara, qui était alors chargé des négociations. M. le garde des sceaux ne saurait le nier.

« En un mot, le Concordat est un traité synallagmatique entre deux parties, dont l'une, manquant à tous ses devoirs, et profitant de la faiblesse de l'autre, a déclaré qu'elle ne l'exécuterait que sous certaines conditions non acceptées par l'autre, et qui constituent ces articles organiques.

« D'ailleurs, vous-mêmes, vous ne l'exécutez pas; comment voulez-vous en réclamer l'exécution de la part des autres?

« En effet, l'article 12 interdit aux évêques toute autre qualification que celle de *M. l'évêque*.

« Or M. le garde des sceaux le viole chaque fois qu'il écrit à un évêque en l'appelant *monseigneur*.

« L'article 13 dit : « Les archevêques consacreront et installeront leurs suf-« fragants. » Il n'en est rien.

« L'article 26 interdit aux évêques d'ordonner des ecclésiastiques qui n'auraient pas 300 francs de revenu.

« Ce dernier article n'a jamais été exécuté, et, si je ne me trompe, il a été formellement révoqué.

« L'article 29 porte : « Il n'y aura qu'une liturgie et qu'un catéchisme « pour toutes les églises catholiques de France. »

« Eh bien, il y a dans ce moment, en France, quarante liturgies et je ne sais combien de catéchismes. Cet article n'a jamais été exécuté. Il est vrai qu'on l'a exécuté sous l'Empire, quant au catéchisme; on en a fait un qui disait qu'on devait aimer Napoléon le Grand, sous peine de damnation éternelle. Voulez-vous recommencer de pareilles dispositions?

« Je passe une foule d'autres articles également inexécutés et inexécutables. Commencez donc par appliquer vos propres lois, et alors seulement vous pourrez les invoquer contre nous. Mais sachez aussi que nous ne les reconnaissons pas comme lois, que nous en poursuivrons la réforme et l'abrogation par tous les moyens légaux et possibles [1]. »

Je ne rappelle pas ces paroles pour raviver, à Dieu ne plaise, des dissentiments éteints entre d'anciens adversaires, que le temps et d'honorables transactions ont réunis plus d'une fois depuis lors sur le terrain commun de la défense sociale. Je les rappelle uniquement pour montrer ce qui se pouvait soutenir alors, grâce à la liberté publique et universelle. Voilà donc ce qu'on avait le droit de dire alors sans être interrompu, et je crois pouvoir ajouter, sans être réfuté. Voilà ce qui, imprimé le lendemain à cent mille exemplaires, allait éveiller d'ardentes et publiques sympathies jusque dans les derniers recoins de la France et de l'Europe catholique. Il va sans dire que je ne prétends pas qu'un tel langage pût être opportun ou légitime aujourd'hui. D'abord il serait tout à fait inutile; car, s'il pouvait se trouver un député assez osé et assez heureux pour que ses collègues consentissent à l'entendre parler de la sorte, ses paroles risqueraient fort d'être retranchées du compte rendu officiel de la séance, comme cela m'est arrivé à moi-même plus d'une fois, et demeureraient ainsi aussi inconnues que sa personne. En outre, ni les lois ni l'état de l'opinion ne comporteraient une pareille franchise. — Mais alors, nous avions pour nous les institutions du pays dont nous réclamions le complément logique et naturel, et, de plus, l'esprit public, qui, en dépit des résistances du pouvoir et des clameurs furibondes de la presse antireligieuse, subissait bon gré mal gré l'empire de nos protestations, et nous accordait chaque année une place plus grande dans la situation relative des partis et dans l'état des affaires.

Ce n'était pas d'ailleurs une protection spéciale, un privilége que nous réclamions. Le pair de France dont les paroles rencontrèrent à cette époque un assentiment si public et si unanime dans l'épiscopat et dans le clergé avait soin d'ajouter : « Je ne crains pas qu'on ait jamais à m'objecter mes paroles d'aujourd'hui ; je ne serai jamais de

[1] *Moniteur* du 17 mars 1844.—J'aurais bien mauvaise grâce à ne pas rappeler ici les excellents discours tenus également à la Chambre des pairs, le 7 mars 1845, à l'occasion de l'appel comme d'abus contre M. le cardinal de Bonald, par M. le marquis de Barthélemy et M. le comte Beugnot. Je recommande aussi à ceux d'entre mes lecteurs qui possèdent la collection du *Correspondant* ou les publications du *Comité de la liberté religieuse* pour l'année 1845, d'y rechercher l'article de M. le comte Beugnot, intitulé l'*État théologien*. Ils apprécieront, aujourd'hui mieux que jamais, ce travail d'un homme d'esprit et de talent dont le silence prolongé est un malheur pour notre cause.

ceux qui, après s'être fait de la liberté une échelle pour parvenir à leurs fins, la brisent sous leurs pieds pour empêcher leurs concitoyens d'en profiter à leur tour[1]. » Et, à l'appui de ces paroles, il réprouvait les mesures restrictives de la liberté des protestants dans la Gironde, comme les poursuites intentées contre les baptistes, condamnés par la cour d'Amiens, pour avoir invoqué le bénéfice de l'article 5 de la Charte[2].

Il était autorisé à parler ainsi par le langage de l'épiscopat lui-même, par celui surtout de M. le cardinal de Bonald, alors comme aujourd'hui le prélat le plus élevé en dignité de l'Église de France, et qui disait :

« Nous ne voulons pas que le clergé ait seul le privilége d'enseigner, parce que nous ne voulons de monopole pour personne...

« Nous demandons la *liberté telle qu'elle existe en Belgique; nous la demandons pour tout le monde...*

« Si nous succombons dans la lutte, il nous restera la consolation d'avoir fait notre devoir de pasteur, et nous emporterons la gloire d'avoir, comme nos prédécesseurs dans l'apostolat, *combattu tous les esclavages*[3]. »

Car, il importe de se le rappeler, ce n'était pas aux laïques seuls et aux orateurs politiques que les libertés publiques offraient ces ressources. La presse était non moins libre que la tribune, et les évêques, seuls organes officiels et reconnus de la religion, qui ne pouvaient qu'encourager ou remercier ceux qui plaidaient leur cause au parlement, usaient personnellement et directement de la liberté et de la publicité des journaux. C'est ainsi que, sans tenir compte de la prohibition contenue dans le premier des articles organiques, tous les actes émanés du Saint-Siége furent publiés dans tous les diocèses, pendant tout le règne de Louis-Philippe et la République, par la voie des journaux, sans aucune intervention ni empêchement du pouvoir temporel. Seulement en 1834, lorsque Grégoire XVI publia son Encyclique contre les *Paroles d'un Croyant*, M. Persil, alors ministre des cultes, et aujourd'hui conseiller d'Etat, adressa une circulaire confidentielle aux évêques, pour exprimer le regret qu'éprouvait le gouvernement de voir qu'un document, dont il approuvait si fort la teneur, avait été rendu public sans son intervention et sans son autorisation. J'ai vu la circulaire; mais je n'ai pas vu la réponse. Je ne sais même pas si on lui en fit une. La vraie réponse était dans la Charte, qui garan-

[1] *Moniteur* du 15 janvier 1845.
[2] *Moniteur* du 20 mai 1847.
[3] Observations adressées à la Chambre des pairs, publiées dans l'*Ami de la Religion* du 12 mars 1844, et dans le *Recueil des actes épiscopaux*, t. I, p. 75-76.

tissait à tous les Français la liberté de la presse, interdisait le rétablissement de la censure, et plaçait cette liberté sous la garantie du jury.

La force de cette situation ressortit avec bien plus d'éclat encore lors de la déclaration d'abus prononcée le 9 mars 1846 contre M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, à l'occasion de la condamnation prononcée par lui contre le livre de M. Dupin, intitulé *Manuel du droit public ecclésiastique français*. On entrait alors dans la saison de Pâques, et, dès le surlendemain, le cardinal répondait au ministre des cultes par une lettre publique qui commençait ainsi :

« J'ai reçu l'ordonnance royale que Votre Excellence a cru devoir « m'envoyer. Je l'ai reçue dans un temps de l'année où l'Église retrace « à notre souvenir les *appels comme d'abus* qui frappèrent la doctrine « du Sauveur, et les sentences du conseil d'État de l'époque contre « cette doctrine. Je l'ai reçue avec les dispositions qu'il était facile de « prévoir. »

La lettre se terminait par ces mots :

« J'ai pour moi la religion, la logique *et la charte :* je dois me « consoler. Et quand, sur des points de doctrine catholique, le conseil « d'État a parlé, la cause n'est pas finie. »

L'ordonnance royale du 9 mars 1846 se terminait précisément, comme le décret impérial du 6 avril 1857, par une disposition ainsi conçue :

« Ledit mandement est et demeure *supprimé.* »

Or ledit mandement fut non-seulement réimprimé sans opposition, mais soixante-deux évêques de France, parmi lesquels on compte tous les cardinaux actuels, ainsi que le premier aumônier de l'Empereur, y adhérèrent publiquement, et leurs adhésions, recueillies en un volume par le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*, furent aussitôt publiées et répandues dans toute la France[1].

Il n'y eut de *supprimé* dans tout cela que l'appel comme d'abus, lequel fut et demeura atteint et convaincu d'impuissance et d'incompatibilité avec la constitution libérale de la France d'alors. Oncques depuis n'en a été question jusqu'au 6 du présent mois d'avril ; et l'on pouvait croire que la raison publique avait à son tour appelé comme d'abus contre les prétentions surannées du pouvoir civil à connaître des matières religieuses. Les évêques continuèrent leurs *campagnes*, comme on disait dans la langue politique de ce temps-là, et les continuèrent sans encombre pendant les trois années que dura encore le règne du roi Louis-Philippe. Ils préparaient et assuraient ainsi le mou-

[1] On peut encore se procurer ce volume chez Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier.

vement des esprits qui exerça une influence si décisive sur le choix et sur les actes de la majorité conservatrice des deux Assemblées de 1848 et 1849. Ils préludaient aux conquêtes mémorables de l'opinion catholique pendant ces deux années, conquêtes, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, trop promptement obtenues et aussi trop facilement sacrifiées.

Je ne cite pas cette belle et curieuse page de l'histoire religieuse d'hier comme un modèle à suivre aujourd'hui. Tant s'en faut. Je sais tout ce que comporte la différence des lois, des temps et surtout des hommes. Mais je la cite pour l'éternelle confusion de ceux d'entre les écrivains catholiques qui, depuis cinq ans, tristes adulateurs de la force et de la fortune, et servilement ingrats envers la liberté vaincue, ont renchéri sur toutes les défections et toutes les défaillances de notre époque, par les invectives et les sarcasmes dont ils ont poursuivi les principes et les institutions de ce régime libéral, où l'Église catholique avait si récemment puisé de telles garanties et de telles ressources.

II

Pour ce qui est de l'événement qui préoccupe aujourd'hui à si juste titre tous ceux qui ont conservé quelque souci de la dignité de l'Église, on voudra bien comprendre que nous n'entreprenons pas de plaider ici la cause de M. l'évêque de Moulins. Il ne nous en a pas chargé, et il trouvera certainement au-dessus et autour de lui des secours et des consolations plus efficaces que les nôtres. Je n'ai donc, quant à moi, ni à le juger ni à le défendre. Je le voudrais d'ailleurs, que je ne le pourrais pas. La connaissance du fait et du droit m'échappe également. J'étudie depuis trente ans l'histoire de l'Église et ses relations avec la société temporelle ; mais je confesse humblement que je ne suis pas assez fort en droit canon pour être conseiller d'État.

Toutefois on me laissera bien dire que le silence ne saurait m'être imposé par ce qu'on appelle le respect de la chose jugée. Il faut être le *Siècle* pour donner le nom d'*arrêt* à une déclaration d'abus; il faut être comme lui résolu à mettre de côté, dès qu'il s'agit du catholicisme, toute notion de justice comme toute tradition libérale, pour regarder comme une condamnation judiciaire un acte prononcé sans débat contradictoire, hors de la présence de l'accusé et du public, où ne sont entendus ni témoins ni avocats. Le décret du 6 avril n'est, à aucun titre, un acte judiciaire. Mais c'est un acte de l'autorité souveraine; il exige à ce titre notre respect et notre soumission, sans qu'il soit interdit, ce nous semble du moins, de l'examiner dans les limites que fixent les lois actuelles et que nous comptons bien ne pas franchir.

D'ailleurs, nous le répétons, les éléments mêmes d'une discussion approfondie de cet acte spécial nous échappent. La constitution actuelle veut que les corps qu'elle a constitués opèrent dans l'ombre et le silence; et, comme toutes ses prescriptions, celle-ci est fidèlement observée. Autrefois, dans des cas analogues, le public avait sous les yeux le texte du rapport adressé au conseil d'État; il était informé de la marche des discussions, de la nature des arguments employés, du nom même des votants[1]. Aujourd'hui il ignore tout, et ne s'intéresse d'ailleurs à rien.

Nous n'aspirons pas à le faire sortir de sa torpeur sur une pareille question. Qu'il nous soit seulement permis de constater que, pour la première fois, depuis cinquante-cinq ans que l'appel comme d'abus figure dans les lois de la France nouvelle, la déclaration d'abus est appliquée à une contestation touchant à l'administration intérieure d'un diocèse par un évêque. Les neuf déclarations antérieures prononcées contre des évêques n'avaient pour objet que des conflits plus ou moins caractérisés entre l'autorité épiscopale et l'autorité temporelle, conflits résultant surtout de publications émanées des évêques. Aucune d'elles ne s'appliquait aux relations des évêques avec leur clergé. Nous ne connaissons même aucun acte public des gouvernements antérieurs, depuis 1789, qui intervienne dans ces matières[2].

Sur le fond même de la question, et en l'envisageant dans sa généralité, nous avons une observation importante à faire.

Certes, le gouvernement actuel ne demande ni ne s'attend à être défendu dans ces pages. Nous lui devons cependant cette justice, de reconnaître qu'en ressuscitant et en appliquant les articles organiques de 1802 il n'a trompé l'attente de personne, et n'a pas manqué aux conditions de son origine et de son existence, comme nous étions en droit de le reprocher aux deux gouvernements consacrés par la Charte de 1814 et par celle de 1830. Nul n'a le droit de dire qu'il ait failli soit à un engagement formel, soit même à une conséquence implicite du régime qu'il a inauguré. Tout au contraire, en annonçant à la France, dans le préambule de la constitution du 14 janvier 1852, que la France ne pouvait retrouver l'ordre et le repos que dans des institutions empruntées à celles du Consulat et de l'Empire, et en invoquant spéciale-

[1] Voir le volume précité des *Actes épiscopaux*, p. 90 et p. 128.

[2] Il est absolument faux que, sous le règne de Louis-Philippe, comme on l'a affirmé (*Univers* du 26 mars 1857), le gouvernement ait « plus d'une fois maintenu « dans leurs cures des prêtres scandaleux et condamnés par leur évêque, au mé- « pris du jugement canonique qui leur enlevait leur titre. » Les personnes les plus à même de connaître les règles suivies par l'administration des cultes de cette époque nous affirment qu'on ne saurait citer un seul exemple d'une semblable intervention.

ment l'*organisation religieuse* de cette époque, le monarque législateur renversait naturellement toutes les conséquences que nous avions déduites de la liberté politique au profit de la liberté religieuse. La constitution nouvelle ne permettait et ne garantissait aucune liberté politique ou civique; elle mentionnait seulement, et encore indirectement (art. 26), la liberté individuelle et la liberté des cultes, mais en chargeant exclusivement le Sénat d'y veiller. Le rétablissement de l'Empire impliquait donc naturellement le rétablissement de la législation impériale sur les cultes, au moins dans ses bases essentielles. Le conseil d'État, au lieu d'être un rouage tout à fait subordonné et quelque peu superflu dans le mécanisme constitutionnel, sous une Charte qui n'en faisait pas même mention, redevenait un des grands corps de l'État, et le plus actif comme le plus influent de tous. Son intervention dans les choses de l'Église, créée et réglée par Napoléon Ier, ne pouvait guère tarder à se produire.

Il y a plus: un mois avant que la constitution fût promulguée, et quelques jours seulement après le coup d'État du 2 décembre, une proposition fut soumise au prince-président de la République, tendant à faire annexer à la Constitution future, dont on ignorait le texte et même l'esprit, des dispositions propres à mettre un terme à tous les conflits qui s'étaient élevés entre l'Église et l'État sous les régimes précédents.

Si elles eussent été adoptées, les libertés que le clergé et les fidèles réclamaient depuis vingt ans, et dont ils s'étaient mis en possession sous la République, eussent été régularisées par l'abrogation expresse de ceux d'entre les articles organiques qui semblaient supprimés de fait ou contre lesquels le Saint-Siége et l'épiscopat n'avaient cessé de protester. Les questions mixtes auraient été réservées à des négociations ultérieures avec le Saint-Siége. Enfin les autres cultes professés en France auraient obtenu les mêmes droits et libertés que la religion catholique.

Je reconnais volontiers qu'un tel acte eût été aussi incompatible avec la forme de gouvernement dont la France a été pourvue depuis lors, que le seraient les discours dont j'ai rapporté plus haut un fragment. De pareilles idées doivent même sembler aujourd'hui inspirées par une naïveté singulière, tant l'incomparable mobilité des Français a refoulé dans le passé les aspirations et les habitudes de ce temps-là. Il semble qu'un siècle déjà nous en sépare. Qu'on veuille bien se rappeler toutefois qu'en 1851 la liberté paraissait encore le droit commun et le mot du dix-neuvième siècle. On en redoutait les excès, mais nul n'en rêvait l'absence. Pure illusion, sans doute! mais je souhaite à ceux qui seraient tentés d'en rire de n'en jamais connaître de plus coupables et de plus intéressées.

Quoi qu'il en soit, cette proposition, rédigée avec le concours de ceux qui avaient le plus droit et intérêt d'en connaître, fut écartée. Personne ne l'a ignoré parmi les hommes qui depuis, au nom du clergé, ont prêché et proclamé le plus hautement l'union intime de l'Empire et de l'Église. Personne, parmi eux du moins, n'a le droit d'être surpris ou mécontent de ce qui arrive.

Depuis lors, dans les nombreux discours que l'auteur de la Constitution a tenus aux dignitaires du clergé, il n'a jamais mêlé à son langage, toujours si respectueux, si cordial même pour l'Église, la moindre promesse d'une garantie ou d'une concession du genre de celles qui étaient réclamées autrefois avec tant d'énergie et d'unanimité. Je ne sache pas même que personne lui en ait rappelé le souvenir ou renouvelé la demande.

Mais, s'il n'y a aucune objection à élever, dans l'état actuel de la législation, contre la juridiction du conseil d'État en matière d'abus, on peut affirmer, sans difficulté, que la mesure de ce qui pouvait être légalement nécessaire a été dépassée par l'évocation de la déclaration de 1682, c'est-à-dire des quatre célèbres articles de l'assemblée du clergé de France de ce temps-là. On peut se demander à qui cette évocation peut valoir profit ou plaisir, si ce n'est peut-être à l'auteur du *Manuel du droit ecclésiastique français*. Dans la déclaration d'abus prononcée contre le cardinal de Bonald en 1845, on conçoit, à la rigueur, que les quatre articles de 1682 aient été visés, puisque le mandement déclaré abusif s'attaquait principalement à ces articles. Mais il n'en avait pas été question dans l'acte analogue relatif à M. l'évêque de Châlons en 1843, ni dans les déclarations d'abus antérieures.

On cherche en vain ce qu'il peut y avoir de commun entre les faits reprochés à M. l'évêque de Moulins et la doctrine des articles de 1682.

On peut encore moins concilier cette évocation avec l'article du *Moniteur* du 27 mars. Dans cet article, si inqualifiable quant à la forme, et si regrettable quant au fond, puisqu'il déclarait le prélat convaincu d'avoir *compromis les intérêts de la religion et de l'ordre public*, avant même que le conseil d'État eût délibéré, il y avait au moins une phrase rassurante pour les cœurs et les consciences catholiques, celle où il est dit que le *gouvernement avait averti le Saint-Siége de l'état des choses*. Il semble résulter de cette expression que le Saint-Siége était invité à intervenir dans le règlement de la difficulté. Mais n'est-ce pas fermer la porte à toute démarche conciliante et efficace de sa part, que de lui opposer un acte public et solennel du gouvernement, qui ne se contente pas de censurer implicitement les décrets de dix conciles provinciaux, tout récemment approuvés par le Pape actuel, mais qui ressuscite, à propos de rien, les actes d'une assemblée ecclésiastique que tous les prédécesseurs de Pie IX ont solennellement réprouvée?

Il faut, en outre, le rappeler : c'est une doctrine théologique et canonique que la déclaration de 1682 a eu la prétention de faire prévaloir; et cette doctrine a été érigée en loi de l'État par le décret du 5 février 1810, également ressuscité par cette dernière déclaration d'abus.

On marche ici de surprise en surprise. Dans ce pays où aucune loi n'oblige de croire en Dieu, où aucune loi n'interdit d'attaquer la divinité de Jésus-Christ, il y a donc une loi de l'empire qui oblige d'enseigner que le concile est au-dessus du Pape, et qui interdit d'admettre que les jugements du Pape sont irréformables sans le consentement de l'Église.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il faut se le répéter plus d'une fois pour le croire. Mais le fait est certain. Par le décret du 5 février 1810, Napoléon Ier déclare *loi générale de l'Empire* l'édit de Louis XIV sur la déclaration du clergé de France de mars 1682.

Or que dit cet édit ? J'en emprunte le texte au chant triomphal d'un organe de la démocratie[1], en y ajoutant quelques phrases du préambule qui achève de caractériser la différence qu'on devait croire ineffaçable entre ces temps et les nôtres.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.... Par notre présent édit perpétuel et irrévocable, avons dit, statué et ordonné : disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît que ladite déclaration des sentiments du clergé sur la puissance ecclésiastique... soit enregistrée dans toutes nos cours de parlement, etc.

« *Défendons à nos sujets... d'enseigner* dans leurs maisons, colléges et séminaires, ou *d'écrire aucune chose contraire à la doctrine contenue en icelle...*

« Ordonnons que tous ceux qui seront dorénavant chargés pour enseigner la théologie dans tous les colléges de chaque université... souscriront ladite Déclaration aux greffes des facultés de théologie...

« Voulons qu'aucun bachelier... ne puisse être dorénavant licencié, tant en théologie qu'en droit canon, ni être reçu docteur, qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans l'une de ses thèses. »

Voilà ce qu'un décret rendu en 1810 aurait pour conséquence de rendre exécutoire en 1857 !

Le gouvernement actuel est très-fort, très-populaire, plus fort et plus populaire, à certains égards, que celui de Napoléon Ier ; mais, on peut le dire hardiment, il n'est pas assez fort pour faire exécuter cette loi-là. Ce serait étouffer tout l'enseignement et toute la controverse de l'Église actuelle de France, ce qui est assurément aussi loin de ses intentions qu'au-dessus de ses moyens.

[1] Voir le *Siècle* du 8 avril.

Les paroles de M. le cardinal Donnet, archevêque actuel de Bordeaux, publiées en mars 1845, à l'occasion de cette même question, ont assurément conservé toute leur autorité et toute leur application : « Si M. Dupin, dit le prélat, connaissait mieux l'épiscopat, il saurait « qu'il n'y a pas, à l'heure qu'il est, *un seul évêque de France* qui, « quels que puissent être ses sentiments personnels sur les maximes « proclamées comme des opinions libres en 1682, *consentît à obéir*, « dans une question si évidemment de l'ordre spirituel, *aux injonctions* « *du pouvoir civil*, à recevoir un formulaire de ses mains, à l'imposer « au clergé secondaire, à abdiquer son indépendance, de faire de son « autorité un instrument d'oppression. »

Je me permets de croire que la main impériale qui a signé le décret du 6 avril ne s'est jamais égarée dans ce dédale de lois surannées, inexécutées et inexécutables, dont on vient de lui faire ouvrir la porte. Mais comment les conseillers de l'Empereur, responsables envers lui, aux termes de la constitution, lui ont-ils caché tout ce que cette date néfaste de *février* 1810 réveille de souvenirs douloureux dans tous les cœurs catholiques, et de souvenirs honteux pour la gloire du fondateur de sa dynastie? Comment ont-ils oublié que cette époque est celle où le pape Pie VII, après avoir été l'objet des plus inexcusables violences, était prisonnier de Napoléon? et que, dans le *Bulletin des lois*, à côté de ce décret du 25 février, si singulièrement ravivé, on lit un sénatus-consulte du 17 du même mois, dont l'article 13 est ainsi conçu :

« Lors de leur exaltation, les Papes prêteront serment de ne jamais « rien faire contre les quatre propositions de l'Église gallicane arrê- « tées dans l'assemblée du clergé de 1682. »

Est-ce encore là une loi de l'Empire? Non certes. Mais alors pourquoi reconnaître cette qualité au décret postérieur de huit jours à ce sénatus-consulte, évidemment dicté par le même esprit, et publié dans le seul but d'assurer l'exécution du sénatus-consulte.

Encore une fois, à quoi bon exhumer ces débris de la nécropole où dorment les monuments divers des erreurs ou des passions de ceux qui ont successivement gouverné la France?

A quoi bon cette résurrection politique du gallicanisme? au profit de qui peut-elle s'opérer? Toute polémique à ce sujet était éteinte, même dans les rangs du clergé : pourquoi la rallumer? quel service peut-elle rendre à l'État, à la société, à l'opinion? Depuis la défaite qu'a essuyée le gallicanisme sous le règne de Louis-Philippe, grâce surtout à l'intervention malencontreuse du gouvernement en sa faveur, je sais bien qu'il y a eu dans ces derniers temps une légère recrudescence gallicane chez plusieurs catholiques. Je n'hésite pas à l'attribuer aux extravagances des écrivains qui se sont constitués les organes

exclusifs de l'ultramontanisme. Mais ceux qui s'intéressent à la renaissance du gallicanisme peuvent être assuré que rien ne contribuera plus à son extirpation radicale que l'intervention de l'État dans ces querelles où l'Etat devrait être si heureux de se sentir et de se déclarer incompétent.

On l'oublie trop : le gallicanisme sérieux et sincère, le gallicanisme de Bossuet et de l'ancienne Eglise de France, a reçu le coup mortel des mains d'un antagoniste plus formidable à lui seul que tous les docteurs ultramontains, des mains de Napoléon Ier. C'est lui qui a sollicité et obtenu de la Papauté le Concordat, lequel, en détruisant radicalement toute l'ancienne organisation ecclésiastique de la France, en anéantissant tous les droits, toutes les libertés que revendiquait l'Église de France, sans exception aucune, a reconnu à l'Eglise romaine une omnipotence qu'elle n'avait jamais exercée jusqu'alors. C'est en vain que depuis, avec l'inconséquence de la passion et avec la passion sans frein du despotisme, il a voulu reprendre ce qu'il avait accordé, et dépasser tous les excès des gallicans les plus exagérés par les mesures qui ont accompagné son ingratitude sacrilége contre la personne du Pontife qui l'avait sacré. Il ne lui a pas été donné de réédifier ce qu'il avait lui-même détruit. C'est ce qu'a démontré sans réplique, dans un appendice à son excellent traité sur l'*Appel comme d'abus*[1], Mgr Affre, de sainte et immortelle mémoire; Mgr Affre, le plus gallican des évêques de notre temps, mais dont le gallicanisme était à la fois libéral, conséquent et contenu dans les limites de l'orthodoxie. Les successeurs de Napoléon ont tous fait comme lui. Ils ont tous été aussi ultramontains quand leurs convenances semblaient l'exiger, sauf à redevenir gallicans plus tard, mais trop tard. La Restauration, en ayant recours à Rome pour dépouiller sans jugement, de son siége, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon; le gouvernement actuel, en obtenant du Saint-Siége l'éloignement récent des évêques de Pamiers et de Luçon, ont continué l'œuvre et achevé la démolition des derniers débris de l'indépendance relative de l'ancien épiscopat français. C'est également le pouvoir civil qui, par la loi de germinal an X, a aboli l'inamovibilité générale de nos trente mille curés, qualifiés légalement de desservants. Ç'a été, je n'en doute pas, un très-grand bien, vu les circonstances; mais ce n'en était pas moins une dérogation éclatante à tout l'ancien droit ecclésiastique. Enfin, comme l'a si bien dit M. Affre, « nos divers gouvernements ont été plus ultramontains que le chef de l'Église, quand ils ont eu quelque intérêt à exagérer cette opinion, et plus gal-

[1] *De l'appel comme d'abus, son origine, ses progrès et son état présent; suivi d'un écrit sur l'usage et l'abus des opinions controversées entre les gallicans et les ultramontains,* par M. l'archevêque de Paris. Paris, 1845, chez Adrien Le Clerc.

licans que Bossuet et les évêques de 1682, quand le gallicanisme leur a paru insuffisant. »

Encore une fois, qu'on lise le livre de Mgr Affre. Il semble vraiment que, lorsqu'un archevêque notoirement gallican, qui occupait, il n'y a pas dix ans encore, le siége de Paris, qui est mort martyr de la charité chrétienne et du dévouement civique, a écrit un livre spécial sur la question qui s'agite en ce moment, le moins qu'on puisse exiger des hommes d'État appelés à traiter et à trancher de pareilles controverses, c'est de se faire un devoir de conscience d'étudier et de méditer ses paroles.

III

Si nous étions avant tout des hommes d'opposition, si nous mettions l'esprit de parti au-dessus de la justice et de la vérité, nous nous réjouirions cordialement de voir éclater entre l'Église et l'État un de ces dissentiments qui peuvent si facilement s'envenimer, et qui, surtout au siècle où nous sommes, n'ont jamais porté bonheur à l'État. Nous ferions des vœux pour le voir s'aggraver en se prolongeant.

Mais, loin de là, nous le déplorons sincèrement, parce que l'union entre les deux puissances, lorsqu'elle ne coûte rien à la dignité de l'une ou de l'autre, est un bien incomparable. Nous faisons plus que des vœux pour qu'il se termine promptement. Nous sommes convaincus, et nous reconnaissons sans détour que le gouvernement actuel possède, pour mettre un terme définitif à ces contestations, toutes les facilités nécessaires, toutes celles notamment qui ont manqué à ses prédécesseurs. Il ne lui faut pour réussir qu'un peu d'attention et de bonne volonté. Qu'il sache seulement ne pas dédaigner, comme de petites questions de sacristie, un ordre de difficultés qui ont troublé la puissance et terni la gloire de Napoléon Ier; qu'il n'y entre pas avec des préventions superficielles et un attachement puéril à de risibles anachronismes.

Ce n'est pas que je veuille devenir infidèle à mes anciennes et constantes convictions sur les avantages et les facilités que trouve l'Église à s'entendre avec la société moderne, au sein des nations libres, plutôt que sous le sceptre des monarchies absolues. Loin de là, j'en demeure plus persuadé que jamais, et je citerai, à l'appui de ma conviction, l'exemple de la Belgique, celui de tous les pays du continent où la liberté politique est la plus complète, celui aussi où la liberté de l'Église est la plus illimitée. Chose à jamais remarquable! tant la vraie liberté est tutélaire pour tous les intérêts, la Belgique est le *seul* État européen où, depuis vingt-sept ans, il n'a éclaté aucun conflit entre l'État et l'Église, quoique le monarque y soit protestant et que

l'État y ait été longtemps gouverné et représenté par des adversaires déclarés du clergé. Les hommes politiques, pas plus que les hommes religieux, n'ont le droit de dédaigner une telle leçon.

Mais le temps n'est plus où les catholiques français, l'épiscopat en tête, invoquaient la *liberté comme en Belgique*. Depuis 1852, ceux-là mêmes qui, dans la presse religieuse, avaient le plus souvent répété ce cri, ont changé d'idéal. Ils ont retourné leurs dithyrambes à l'adresse de la France de 1812. Ils nous ont appris que la Belgique était dans une situation *anormale*, *antisociale*, et, comme telle, incapable d'apprécier les vraies doctrines, sans doute parce qu'elle n'a pas dégénéré en autocratie, et parce que la liberté n'y est le monopole de personne.

Quelles que soient d'ailleurs les préférences politiques que tout catholique a le droit de nourrir, il est manifeste que l'Église est née pour coexister avec les formes de gouvernement les plus diverses, et qu'il lui faut apprendre à vivre et à s'entendre avec la monarchie la plus absolue, tout comme avec la liberté la plus démocratique.

Quant à nous, nous avons toujours vu dans l'exemple de la Belgique un encouragement admirable plutôt qu'un modèle rigoureusement exact à suivre. Nous n'avons jamais dit ni cru, pas plus sous la royauté parlementaire que sous la république, qu'on pût réaliser en France une liberté aussi complète qu'en Belgique. Nous n'avons jamais réclamé qu'une transaction équitable; et c'est pourquoi nous avons toujours été proscrits par ces logiciens intrépides, qui nous reprochaient naguère de reconnaître un droit quelconque à l'État, comme ils nous reprochent aujourd'hui de conserver un regret à la liberté.

Cette transaction, nous la croyons encore possible et nécessaire sur tous les points que le décret du 6 avril remet en lumière. Nous espérons donc que le gouvernement, averti par l'émotion que cette contestation a produite partout où l'on s'émeut encore de quelque chose, profitera de l'occasion et de l'expérience acquise pour régler définitivement toutes ces difficultés, au moyen d'une négociation avec le Saint-Siége, destinée à compléter l'œuvre salutaire du Concordat de 1801. Aucune question politique, aucun droit national ou dynastique n'est en jeu. Personne ne soupçonne aujourd'hui que l'*indépendance de la couronne*, comme disait Louis XIV, soit en danger. Personne ne soupçonne la Papauté moderne de vouloir s'attribuer sur le temporel des Etats cette autorité directe ou indirecte, qu'elle n'a d'ailleurs exercée autrefois que sur les provocations des peuples et des princes armés les uns contre les autres. Il ne s'agit que de questions de discipline et aussi de conscience religieuse. Ces questions se produisent sur le terrain mixte où les pouvoirs spirituel et temporel ne peuvent éviter de se rencontrer, où leur entente est nécessaire, et où cette entente est parfaitement facile, parfaitement compatible avec la dignité et la liberté des

deux pouvoirs, pourvu que l'un des deux n'ait pas la prétention de prononcer et de trancher tout seul.

C'est là ce que l'Église, depuis un temps immémorial, n'a jamais essayé de faire. Mais c'est précisément ce qu'a entrepris Napoléon Ier dans les Articles Organiques glissés, par une sorte de coup d'État religieux, à la suite du Concordat conclu entre lui et Pie VII. Chacun sait aujourd'hui que, dans le mois qui a suivi la publication de ces articles organiques[1], ce pontife protesta contre cette addition, et qu'il a sans cesse renouvelé cette protestation[2]. Nul ne prétend qu'une protestation du Pape suffit pour invalider, dans l'ordre civil, une loi de l'État. Mais ici la question est tout autre. Il s'agit de savoir si l'on a eu le droit de modifier gravement un traité synallagmatique par des additions demeurées inconnues de l'une des parties, jusqu'au jour de leur promulgation comme loi.

Nul ne prétend non plus que, dans un pays comme la France, l'État veuille ou puisse rester complétement désarmé contre les empiétements possibles de l'Église. Mais, en même temps, il faut bien reconnaître que l'Église aussi a besoin d'être garantie et rassurée contre les empiétements de l'État, à coup sûr beaucoup plus fréquents et plus menaçants que les autres au temps où nous vivons[3]. Cette double garantie ne peut être obtenue que par des concessions émanées du libre consentement des deux puissances, stipulant chacune dans l'exercice de leur souveraineté réciproque, pour mettre un terme à des querelles et à des luttes sans cesse renaissantes. Le gouvernement qui aura la sagesse de tarir cette source de conflits rendra au pays et à l'Église un service dont ses contemporains et la postérité lui rendront grâce à jamais.

Le gouvernement actuel peut être encouragé dans cette voie par le souvenir d'un acte déjà ancien, mais qui a reçu la sanction de Napo-

[1] Dans la note du cardinal Consalvi à M. Cacault, du 22 mai 1801, puis dans le consistoire tenu le surlendemain.

[2] Voir, entre autres documents sur cette question, un travail intitulé : les *Articles organiques au point de vue du Concordat*, par M. le duc de Valmy, dans le *Correspondant* du 10 juillet 1845.

[3] « Nous ne demandons pas, » disait Mgr Affre, qu'il ne faut pas se lasser de citer sur ces matières, « nous ne demandons pas la réforme de *tous* les articles organiques. Le plus grand nombre sont utiles, par ce qu'ils donnent force de loi à certaines règles canoniques qui ont besoin de cette protection. Nous ne blâmerions pas non plus les dispositions législatives qui auraient pour objet de prévenir ou de réprimer les empiétements probables du clergé sur la juridiction civile. Mais nous gémissons sur des dispositions qui exposent le pouvoir civil à empiéter lui-même sur la juridiction ecclésiastique ; et nous désirons que le gouvernement comprenne que ces dispositions ne lui sont pas moins nuisibles qu'au clergé. » (*De l'usage et de l'abus*, etc., p. 294.)

léon III. Quand M. de Falloux accepta la mission d'aller représenter dans le conseil du prince-président les droits et les intérêts du catholicisme, il fut bien entendu, entre lui et ses collègues de la majorité, qu'aucune des dispositions de la loi organique incompatibles avec la liberté de l'Église ne serait désormais mise à exécution. Personne n'y songea, en effet; et les conciles provinciaux s'organisèrent dans toute la France, au mépris de l'art. 4 de la loi de germinal. Cependant, M. de Falloux étant tombé malade le lendemain de l'ouverture du concile provincial de Paris, son collègue, M. Lanjuinais, chargé de l'intérim du ministère de l'instruction publique, crut devoir suivre une autre voie. Après avoir vainement essayé d'obtenir de Mgr Sibour une demande d'autorisation[1], il soumit au prince-président un décret par lequel cette autorisation, qu'on ne voulait ni solliciter ni recevoir, était accordée spontanément, et ce décret est précédé, dans le *Moniteur* du 17 septembre 1849, par un rapport où le ministre, après avoir énuméré les motifs de « l'entier assentiment » que donnait le gouvernement aux conciles qui n'ont rien que « de conforme à l'esprit libéral de notre constitution, » ajoute ces mots :

« Le temps n'est sans doute pas éloigné où le gouvernement pourra, « dans cet esprit de vraie liberté qui est au fond de ses sentiments « comme dans les principes de la constitution, soumettre à un examen « sérieux l'ensemble de notre législation religieuse et *reviser en parti-* « *culier les dispositions de la loi organique du* 18 *germinal an* X. Au- « jourd'hui il se borne à en assurer l'exécution. »

Si la promesse contenue dans le rapport de M. Lanjuinais pouvait se réaliser aujourd'hui, qui peut douter de l'esprit conciliant que la Papauté apporterait à une telle négociation ? A quelle concession légitime s'est-elle jamais refusée, lorsqu'il s'est agi de la France ?

A Rome comme à Paris, il n'est pas un catholique sensé qui ne soit prêt à répéter les paroles par lesquelles le fameux Pithou ter-

[1] Voici en quels termes Mgr Sibour a lui-même rendu compte de cet incident : « L'archevêque lui expliqua comment ces articles n'avaient à ses yeux au- « cune valeur légale. Viciés dans leur origine par un défaut de compétence, « ils avaient été abrogés, au moins implicitement, en tout ce qui touchait la « liberté de l'Église, par les constitutions diverses qui les avaient suivis. C'était « l'entreprise la plus audacieuse qui eût été faite contre les droits les plus sacrés; « on n'avait pu les maintenir jusqu'ici qu'en les violant sans cesse. Quant à de- « mander l'autorisation pour la tenue d'un concile, ce serait reconnaître le droit « qu'on a de l'empêcher; ce serait valider, autant que possible, une loi radica- « lement nulle; ce serait sanctionner des dispositions contre lesquelles l'Église « a constamment protesté. Les convictions de l'archevêque et sa résolution pa- « rurent également invincibles. » (Extrait de la préface des *Actes du Concile de Paris*, p. XVIII.—Adrien Le Clerc, 1850.)— On voit qu'en ce qui touche aux articles organiques, tout ce qui fait autorité dans l'Église s'exprime avec une énergique unanimité.

mine son code des Libertés de l'Église gallicane, dédié à Henri IV, et qui sont certainement ce que ce code renferme de plus applicable à notre époque : « Tous ceux qui jugent droictement des choses peuvent assez recognoistre de quelle importance a esté et est encore, autant et plus que jamais, la bonne et entière intelligence d'entre notre sainct père le Pape et le roy de France, lequel, pour très justes causes et très grands merites, a emporté sur tous autres le titre de très chrestien et premier fils et protecteur de l'Eglise. Et pour ce, doivent-ils en général et en particulier estre d'autant plus soigneux d'entretenir les liens de ceste concorde par les mesmes moyens qui l'ont faict durer jusque à cy, supportans plus tost les imperfections qui y pourroient estre que s'efforçant de roidir outre mesure les cordes d'un nœud si franc et volontaire; de peur que, par trop serrer et estraindre, elles ne se relaschent, ou (qui pis seroit, ce que Dieu ne veuille permettre) rompent tout à fait, au danger et dommage certain de toute la chrestienté, et particulièrement du Saint-Siége... »

IV

En voilà assez sur la déclaration d'abus. Nous vivons sous un gouvernement qui ne demande pas de conseils à ses sujets, et qui leur permet difficilement de discuter ses actes. D'ailleurs, quelque intéressé qu'il soit dans ce litige, il l'est moins que le clergé et les catholiques, et c'est à ceux-ci que nous avons, en terminant, quelques observations à présenter.

Nous ne sommes rien et ne prétendons à rien dans l'Église de France. Nous ne prétendons pas surtout parler en son nom ni lui imprimer une direction. Mais on ne nous contestera pas le droit, qui appartient à tout spectateur, de juger la direction que d'autres ont essayé de lui imprimer, les opinions qui ont été professées en son nom et les conséquences qui commencent à en découler.

Il ne suffit pas de constater que les sentiments qu'a excités le décret du 6 avril dans les rangs du clergé et des fidèles n'ont pu se manifester avec l'énergie et la liberté d'autrefois. Il faut bien, en outre, reconnaître que cet acte lui-même a été bien accueilli par la très-grande majorité du public, et qu'on rencontre en foule des amis et des serviteurs du gouvernement qui se félicitent de voir le pouvoir se dégager de tout soupçon de solidarité trop intime avec le clergé, et laisser à celui-ci le poids exclusif de son impopularité croissante.

Je ne pense pas que l'optimiste le plus acharné essaye de nier l'existence et le progrès de cette impopularité, pas plus que l'intensité de la réaction antireligieuse qui, depuis trois ou quatre ans, malgré tant d'ef-

forts admirables et souvent consolants, s'est produite dans la jeunesse, dans toutes les classes intelligentes, et jusque dans les classes ouvrières.

Pour lever, à ce sujet, le dernier doute sur le chemin qui a été fait dans cette voie, il suffit de comparer les manifestations de l'opinion, à Paris et dans toute la France, après la mort de M. Affre, en 1848, et après celle de M. Sibour, en 1857. Quelle éloquence dans ce funeste contraste!

Il suffit encore de rappeler les attaques dont a été récemment l'objet cette Société de Saint-Vincent de Paul, qui avait échappé, pendant plus de vingt ans, à toutes les dénonciations des partis, et sur qui l'on appelle aujourd'hui la proscription, parce qu'elle a l'honneur d'être libre, parce qu'elle ne doit ses accroissements salutaires qu'à la force expansive et spontanée du dévouement et de la charité.

Or à quoi attribuer cette réaction antireligieuse, cette impopularité croissante du clergé qu'il est si impossible de nier et dont il est si essentiel de connaître les véritables causes?

Est-ce à la compression politique? Oui, en partie; parce que l'esprit de critique et d'opposition, à qui on a bien pu imposer silence sur la politique, mais qu'il est impossible de désarmer complétement, s'est tout naturellement reporté sur le domaine de la religion, où on lui a laissé la liberté de se produire sans réserve.

Mais cette raison seule ne suffit pas. Faut-il en chercher une autre dans l'adhésion si prompte et si complète que le clergé a donnée au pouvoir actuel? Si je le croyais, je le dirais sans détour; mais je ne le crois pas, ou du moins je ne le crois que sous une réserve essentielle.

Si le clergé n'avait fait qu'accepter et soutenir le gouvernement impérial, comme l'a soutenu et accepté presque toute la France, peu de gens lui en feraient un crime.

Mais une portion du clergé a fait, ou du moins a laissé faire en son nom ce que ni le gouvernement n'avait entrepris, ni le pays n'avait accepté, savoir: la réhabilitation théorique du despotisme. Et cela par les mêmes voix et les mêmes plumes qui avaient si longtemps et si solennellement professé la théorie de liberté et de la liberté pour tous!

Tandis que le fondateur du nouvel empire laissait au moins entrevoir la liberté, dans un lointain avenir, comme le couronnement de son œuvre, les organes officieux du clergé dans la presse, ont soutenu que cette liberté était impossible et illégitime, que le mot même de *liberté* était sans usage dans un pays chrétien; qu'il ne faut ni peser ni discuter ses droits, mais les nier tous; que « chercher des garanties « contre le pouvoir, c'est en politique ce qu'est en géométrie la qua- « drature du cercle », et ainsi de suite, tous les jours, depuis cinq ans!

Les mêmes hommes qui, toujours au nom du clergé, et stipulant pour lui, disaient en 1848 : « Que la République donne la liberté à

« l'Église, *la seule liberté, la liberté de tout le monde!* et l'Église la « payera d'une gratitude éternelle; » ces mêmes hommes disent aujourd'hui que, quand les catholiques réclament la liberté dans un pays protestant, ils ne la demandent que pour eux; et ils regrettent de n'être pas « *l'aigle pour balayer l'œuvre de la civilisation libérale,* corrompue jusqu'à la moelle. »

Et ceux qui parlent ainsi ont été autorisés par les encouragements et les approbations qui leur ont été prodigués, à déclarer « qu'ils ont les raisons les plus fondées et les plus décisives de se croire dans la *véritable* voie où *doit* se tenir la presse catholique. »

On a étalé ainsi au nom du clergé, et en abusant de son silence, la plus triste palinodie dont le dix-neuvième siècle ait donné le spectacle.

Certes, il n'y avait, en 1852, ni motif ni prétexte pour une opposition religieuse au pouvoir nouveau. Mais il n'y avait non plus ni motif ni prétexte pour déroger à la dignité, à l'indépendance qui caractérisaient depuis vingt ans l'attitude politique du clergé, et qui se concilient si bien avec une adhésion honorable et loyale. Il n'y avait surtout ni motif ni prétexte pour faire litière des principes, des institutions, des antécédents qu'on avait naguère invoqués ou applaudis; pour jeter l'anathème à toutes les libertés modernes; pour se constituer seuls approbateurs des mesures les plus excessives; pour s'acharner sur des adversaires bâillonnés d'avance par des avertissements officiels; pour épuiser les formules d'une adulation propre à n'exciter que la pitié, très-probablement de celui qui en a été l'objet, et très-certainement de ceux qui en ont été les témoins. Il n'y avait ni motif ni prétexte pour battre des mains avec un servile enthousiasme à la ruine des droits dont on avait usé soi-même avec une passion toute récente; pour associer à la défense de la religion la réhabilitation des thèses les plus impopulaires et des personnages les plus décriés de l'histoire; pour insulter la République abattue, après l'avoir acclamée à son avénement; pour oublier que c'est sous ses enseignes et grâce à ses libertés qu'on a pu rétablir Pie IX à Rome et affranchir l'enseignement catholique, et pour lui reprocher jusqu'à la part qu'elle avait assignée aux évêques dans ses solennités! Soyez tranquilles, si jamais elle revient, elle ne donnera plus ces prétextes là à vos moqueries posthumes.

La fraction du clergé qui a permis à de tels faits de se produire sous son patronage et à son profit peut et doit se demander maintenant ce qu'elle a gagné et ce qu'elle a perdu depuis six ans.

Ce qu'elle a gagné? la réponse est bien courte et bien nette. Rien! rien, pas même la répression de ces outrages quotidiens contre toutes les vérités de la religion et contre toutes les institutions de l'Église, qui ont redoublé de virulence et d'intensité depuis la chute de la République. Tant il est vrai, comme on l'a démontré ailleurs, que

ce n'est pas pour l'Église que la liberté de la presse politique offre les plus grands dangers! d'autant plus que le régime de la discussion la plus illimitée, telle même qu'elle est pratiquée en Angleterre, ne comporte et n'entraîne nullement l'impunité de l'outrage envers la foi des citoyens, pas plus qu'envers leur personne ou leur considération, pas plus qu'envers les dépositaires de l'autorité temporelle.

Ce qu'elle a perdu? Le voici. Elle a perdu le droit et le moyen de se défendre avec les armes de la loi, du droit public, de l'opinion dont ses défenseurs et elle avaient su faire un usage si triomphant et si récent encore. Elle a perdu surtout la force qu'elle puisait dans la considération publique, dans celle même de ses adversaires. Il y a dix ans, dirons-nous au clergé, vous étiez publiquement insultés, beaucoup moins qu'aujourd'hui, mais beaucoup plus que ne le comporteraient une liberté bien réglée et un pouvoir bien géré. Le *National* rivalisait, en 1847, avec le *Constitutionnel*, en dénonciations et en invectives. Et cependant, en 1848, quand le *National* s'est trouvé le maître de la France, et dans le désarroi général des autorités et des lois, personne n'a rien pu et personne n'a rien tenté contre vous, tant vous étiez forts de votre fidélité au droit, à la liberté, à la justice commune.

Qui oserait, je ne dis pas affirmer, mais même supposer, qu'il en sera de même lorsque la France rouvrira la carrière à la Révolution?

Aujourd'hui vous êtes non-seulement désarmés, mais vous êtes enchaînés d'avance par l'adhésion que vous avez donnée, ou laissé donner en votre nom, aux moyens qui seront employés contre vous. Vous avez perdu et sacrifié volontairement le terrain où vous avez vaincu et où vous étiez invincibles. Vous avez applaudi à ceux qui ont déclaré que « le bras séculier des gendarmes était de beaucoup le meilleur défenseur de la liberté de conscience ; » à ceux qui, dans un accès d'insolent égoïsme, répondaient aux doléances des parlementaires et des républicains : *Quant à nous, nous sommes suffisamment libres!* Vous avez applaudi à ceux qui ont publiquement professé que la liberté de parler et d'écrire devait être refusée à ceux qui ne se confessent point? Vous avez laissé dire, par une assimilation sacrilége, que la législation actuelle sur la presse était précisément celle de l'Église, l'avertissement et la suppression.

Vous savez maintenant ce que valent les libertés restreintes à ceux *qui se confessent*, et déclarées suffisantes par ceux qui comptaient en faire le privilége de leur outrecuidance. Quand vous serez avertis et quand vous serez supprimés, qui voulez-vous qui vous plaigne, qui vous défende ou même qui vous comprenne? Personne ; car personne, en France, n'admettra la légitimité de cette théorie cynique, pratiquée et justifiée par vos oracles, et qui se réduit à dire : « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté, parce que c'est votre principe ;

mais quand je suis le plus fort, je vous l'ôte, parce que c'est le mien. »

Soutenir un tel système, même quand on n'a pas d'antécédents, cela semble déjà passablement effronté. Mais le voir arboré par des mêmes hommes qui, il y a dix ans, professaient, applaudissaient et propageaient la doctrine contraire : voilà ce qui soulève le cœur !

Sans doute il est permis, il est même nécessaire de changer d'opinion et d'attitude, quand l'expérience vous a éclairé sur les dangers d'une ligne suivie de bonne foi. Mais, pour que ces variations et ces transformations soient légitimes et honorées, il faut qu'elles vous conduisent au secours d'une cause honnête, menacée ou vaincue, et non qu'elles vous attellent au char des triomphateurs.

Avant de consommer cette apostasie, il aurait fallu au moins laisser s'éteindre dans la tombe la génération qui, pendant vingt années consécutives, vous a entendu prêcher sur tous les tons la doctrine contraire. Tant qu'elle vivra, elle ne saurait oublier toutes ces harangues, tous ces mandements, toute cette polémique dont l'écho retentit encore, et que résumait en ces termes M. l'abbé de Salinis, depuis évêque d'Amiens et archevêque d'Auch, dans sa profession de foi, comme candidat aux élections de la Gironde, le 5 avril 1848 :

« Les priviléges qui furent accordés à l'Église et dont l'Église peut « se passer, l'histoire dira qu'elle les achète souvent bien cher au prix « d'une dépendance qui entravait plus ou moins sa divine action. Ce « qu'on nous promet aujourd'hui vaut mieux.

« *La liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à l'Église...*

« Liberté de conscience! Ce cri de l'Église naissante est devenu le « cri de l'humanité. Cette liberté, l'Église ne la réclame que dans les « termes où elle est posée à l'heure qu'il est, dans *la raison humaine*, « et où elle sera formulée nécessairement dans vos lois ; c'est-à-dire « une *liberté égale pour tous : rien de particulier pour nous, rien « d'exceptionnel contre nous*..... Le libre exercice de tous les cul- « tes, forme extérieure de la foi, expansion sociale de la pensée reli- « gieuse, développement naturel, par conséquent, de la liberté de « conscience.

« Le peuple a eu l'instinct de l'alliance naturelle du catholicisme « et de la liberté[1]. »

Que l'on compare ce langage avec les invectives qu'on lance aujourd'hui tous les matins contre toutes les libertés et spécialement contre la liberté de conscience, et l'on verra le chemin que nous avons fait entre avril 1848 et avril 1857 !

Nous nous permettons de croire que ce chemin ne nous a pas rapprochés du but, et qu'il faut d'autres moyens pour atteindre au triomphe de la vérité et à la paix sociale.

[1] Bordeaux, imprimerie de Henry Pa, rue Sainte-Catherine, 159.

L'esprit du mal a aussi sa théorie, théorie exécrable qui consiste à vouloir l'asservissement de l'Église au milieu de l'émancipation universelle. Et cette doctrine, pour se réaliser, a surtout besoin de faire croire à la société moderne que tous les catholiques professent la haine de la liberté et sont complices de la doctrine qui prêche l'émancipation de l'Église au milieu de l'asservissement du monde.

S'il est une chimère insensée dans le monde moderne, c'est de rêver pour l'Église une liberté absolue et complète là où cette liberté n'existe pas, même avec les tempéraments nécessaires, pour la société laïque. Sans doute, il restera toujours et partout à l'Église son droit intrinsèque, son droit divin, le droit de la vérité suprême. Mais ce droit qu'elle tient de Dieu, et que l'homme ne peut lui ôter, il lui faut cependant le faire reconnaître par les hommes. C'est là le perpétuel problème de ses relations avec la société temporelle.

Or il n'y a pas dans l'histoire une époque où l'Église a pu échapper à l'influence des événements et des institutions contemporaines. Elle n'a jamais été libre que dans une proportion plus ou moins exacte avec la liberté générale. Pendant tout le moyen âge, époque de liberté immense pour les corporations et pour les fortes individualités, l'Église, qui était la plus forte, la plus ancienne et la plus vitale des corporations, qui renfermait dans son sein les individualités les plus puissantes, a eu une liberté, sans cesse contestée, mais presque toujours triomphante. Pendant les quatre siècles de monarchie absorbante et absolue, elle aussi a subi le joug commun : partout son asservissement et la décadence de son influence ont été en raison directe des progrès du despotisme, et nulle part elle n'a été plus asservie et n'est devenue plus impopulaire que dans les pays exclusivement catholiques, en Espagne, en Portugal, en Italie, aux portes de Rome même. Ce n'est qu'à partir de 1789 que sa liberté s'est relevée comme la liberté générale; et partout où elle s'est émancipée, ce n'a été qu'à l'abri des idées et des institutions modernes, en Angleterre comme en Amérique, en Belgique comme en France, en Norvége comme en Allemagne[1].

Ces choses étaient élémentaires et incontestées autrefois parmi nous.

[1] On m'objectera peut-être le concordat autrichien. Je réponds d'abord que jamais ce concordat n'eût été possible sans l'exemple donné par la Belgique dès 1830 et par la France, et sans le renversement de la vieille monarchie autrichienne par l'ébranlement de 1848. J'ajoute, au risque d'imiter la fameuse prophétie du comte de Maistre sur la ville de Washington, que de deux choses l'une, ou la nouvelle monarchie autrichienne sortira de la voie de centralisation bureaucratique où elle semble entrer, ou bien le concordat tombera promptement à l'état de lettre morte, comme toutes les autres garanties promises à l'Eglise par les pouvoirs absolus.

[2] Lettre à M. le duc de Broglie, insérée dans l'*Univers* du 21 mai 1844, et lue à la tribune de la Chambre des pairs le même jour.

Qu'on ouvre au hasard ce recueil, ou n'importe quel autre journal catholique antérieur à 1851; on n'y trouvera pas un seul témoignage qui les contredise, et on en trouvera mille pour les affirmer.

Je n'en veux plus citer qu'un seul pour me consoler et me fortifier moi-même à la fin de ma tâche : ce sont les paroles de l'évêque actuel d'Ajaccio, en 1844 : « Si la liberté ne doit pas triompher dans la lutte, j'estime qu'il vaut mieux succomber avec elle que de lui survivre. *Nous ne voulons être libres qu'à la condition de l'être avec tout le monde*, nous confiant à la Providence pour l'heure où il lui plaira de nous affranchir tous[2]. »

Sans doute un tel langage peut n'être pas de mise partout et toujours; mais encore ne faudrait-il pas l'effacer de toutes les mémoires, ni surtout lui infliger tous les jours un sanglant démenti.

Puisse-t-il au moins faire réfléchir quelques-uns sur l'urgente nécessité de ne pas s'enfoncer plus avant dans une voie où l'on ne rencontrera ni la prudence ni l'honneur!

Ch. de Montalembert.

HISTORIENS ALLEMANDS

I

LÉOPOLD RANKE

La France commence à se familiariser avec les noms des philosophes allemands modernes. Curieuse de s'initier aux spéculations d'un Fichte, d'un Hegel, elle a surmonté son antipathie instinctive pour leur terminologie bizarre et leurs périodes interminables hérissées d'abstractions obscures. Dans cet effort sur lui-même, l'esprit français a pu gagner en profondeur, mais non pas sans une altération notable du bon sens gaulois et de la lucidité des idées.

L'étude des travaux des historiens allemands de nos jours nous serait beaucoup plus profitable que celle des philosophes. Non-seulement ils se distinguent par l'érudition patiente, privilége de la science d'outre-Rhin, mais aussi par leurs idées qui méritent qu'on s'y arrête, dut-on ne pas toujours les accepter.

La France ne connaît point assez ces historiens; une série d'études sur les principaux d'entre eux ne sera peut-être pas sans utilité.

La priorité revient de droit à l'un des plus renommés, des plus brillants, M. Ranke.

M. Léopold Ranke est né en 1795, à Wiehe en Thuringe. Voué très-jeune à l'enseignement, il avait vingt-trois ans à peine lorsqu'il fut nommé professeur d'histoire au collége de Francfort-sur-l'Oder. Il n'avait que vingt-neuf ans lorsque l'attention du gouvernement prussien fut attirée sur lui par la publication de son *Histoire des peuples romans et germaniques*, ouvrage qu'il fit suivre d'une *Critique de quelques historiens modernes*. Il fut alors appelé à une chaire d'histoire à l'Université de Berlin.

C'est là qu'il prit connaissance d'une collection de documents diplomatiques du plus haut intérêt. C'était un recueil de *Relations* rédigées par les ambassadeurs de Venise auprès des différentes cours de l'Europe. Dans ces rapports, les négociateurs vénitiens résumaient les

plus importantes affaires politiques qui s'étaient agitées à l'étranger durant leurs missions; ils y joignaient des détails sur l'organisation intérieure des États où ils avaient séjourné. M. Ranke, le premier, signala la haute valeur de ces documents jusqu'alors presque entièrement négligés. Depuis on a amplement mis à profit les renseignements nombreux que fournissent les papiers de ces hommes d'État qui, en général, font preuve d'une grande impartialité, sauf çà et là quelques traits de médisance caustique. On ne peut leur reprocher qu'un excès de pénétration qui leur fait parfois prêter des calculs trop subtils à des gens plus simples qu'eux. La publicité s'est emparée de ces *Relations;* mais la gloire d'en avoir fait comprendre l'importance revient en entier à M. Ranke. Son ouvrage, intitulé *Princes et peuples de l'Europe méridionale aux seizième et dix-septième siècles*, qui a paru en 1827, a pour base les données qu'il a puisées dans ces documents.

Cette même année, il fut chargé par le gouvernement d'explorer en Italie les documents qui se rattachent à la politique italienne des temps modernes; son absence dura quatre ans. Il recueillit une masse considérable de matériaux inédits et précieux. Le public eut pour fruit de ces laborieuses recherches son *Histoire des papes au seizième et dix-septième siècle*, publiée de 1834 à 1836.

En 1832, il avait voulu faire de la politique actuelle en publiant une revue ayant pour titre *Historisch-politische Zeitschrift*. Son but était d'opérer un rapprochement entre l'école historique de Savigny et les tendances libérales. Comme il arrive souvent aux opinions modérées, ce compromis ne fut pas goûté. En 1836, M. Ranke renonça à sa revue pour se donner tout entier à ses patientes investigations. Il fit paraître, de 1839 à 1847, les six volumes de son *Histoire d'Allemagne au temps de la Réforme*. Nommé, en 1842, historiographe de la maison royale de Prusse, il crut devoir, en cette qualité, composer ses *Neuf livres d'histoire prussienne;* mais ses goûts épurés, son talent châtié, étaient mal à l'aise au milieu des faits de barbarie repoussants et des traits de grossièreté inculte qu'il avait à raconter. Il a sévèrement élagué tous les traits de mœurs brutales qui caractérisent l'histoire de la maison de Brandebourg; le récit lui en a répugné ; mais alors on ne sait plus de qui il veut parler.

En 1848, élu au parlement de Francfort, il n'y acquit pas l'influence que sut obtenir un autre historien, M. Dahlmann. Depuis cette époque, il est un des collaborateurs de la *Gazette de la Croix*, l'organe du parti ultra-réactionnaire des hobereaux. Ce n'est pourtant pas à des mécomptes d'ambition qu'il faut attribuer le zèle qui anime aujourd'hui M. Ranke contre tout ce qui porta le cachet du libéralisme, du vrai comme du faux. Le contact journalier avec les piétistes, des rapports assez intimes avec le roi, expliquent à eux seuls comment M. Ranke

adopte maintenant avec toutes ses conséquences l'idée de la suprême prérogative du pouvoir. Il vient de terminer en ce moment son *Histoire de France aux seizième et dix-septième siècles*. Depuis longtemps il dirige un *Séminaire* historique, où des jeunes gens de talent appliquent sa méthode critique aux sources de l'Histoire d'Allemagne au moyen âge.

Ce qui frappe à la lecture des ouvrages de M. Ranke, c'est un désir ardent d'arriver à la vérité dans toute sa simplicité, ce que les Allemands appellent l'*objectivité*. Il signale presque avec humeur la disposition des peuples à transformer l'histoire en mythologie, lorsqu'ils grandissent les personnages réels et les rapprochent d'un type idéal, sans trop s'inquiéter de la vérité matérielle des faits. Il doit détester, non sans motif, le roman historique et le drame romantique, dès qu'ils viennent en aide à cette propension des masses pour la fable. On pourra objecter que le *Guillaume Tell* de Schiller et celui de Rossini n'en restent pas moins des chefs-d'œuvre, quoiqu'on puisse à peine constater l'existence d'un certain Guillaume Tell parmi les plus obscurs défenseurs de la liberté helvétique; on pourra dire qu'il importe peu aux admirateurs du *Don Carlos* de Schiller que le vrai don Carlos fût un fou furieux qui n'inspira jamais à Élisabeth de Valois que de la pitié, et à la mort duquel Philippe II n'eut aucune part directe. Ces deux exemples ne prouvent rien. Que d'autres faits du passé servent d'arguments et de prétextes aux partis et aux opinions d'aujourd'hui! Ainsi, en 93, que d'absurdités, que d'atrocités commises sur la foi d'erreurs historiques enracinées dans l'esprit public par des pièces de théâtre, par des romans et par des poëmes épiques! Et à une époque où les poëtes ont la prétention d'avoir charge d'âmes, ils ont moins que jamais le droit de travestir l'histoire au gré de leur caprice.

M. Ranke ne manque jamais dans l'occasion de signaler les inventions romanesques dont on a tant abusé, comme, par exemple, celle de Sixte-Quint jetant de côté ses béquilles. Cette passion pour l'exactitude l'a conduit à reprendre après Daru la réfutation du roman de Saint-Réal sur la conjuration contre Venise; il a prouvé que Daru, à son tour, s'est mépris au point de réunir en un seul deux faits séparés par la distance d'une année. Il appelle de tous ses vœux une époque où l'on ne consultera même plus les mémoires contemporains, quand leurs auteurs seront restés étrangers aux événements qu'ils racontent. Hors de là, l'historien doit faire usage seulement des correspondances, des relations et des autres documents originaux. De là, un système de composition particulier. Lorsque, par un patient examen des pièces de cette nature, M. Ranke est parvenu à saisir les causes et les liaisons de certains événements ignorés ou mal compris, il lui arrive souvent, dans

son empressement à rectifier les idées du public, de négliger complétement ce qui est déjà connu ou de ne l'indiquer que trop sommairement.

Avec un talent d'exposition tel que celui de M. Ranke, on comprend sa prédilection marquée pour les faits. Dans ses ouvrages, les événements s'enchaînent avec ce naturel et cette aisance qui est la perfection de l'art. Il sait donner de la transparence aux intrigues les plus obscures des hommes d'État; il fait distinguer à l'œil nu tous les ressorts mis en jeu dans ces menées. Le lecteur, constamment sous le charme d'une narration riche de faits, poétisée par la hauteur des vues, n'éprouve jamais la moindre fatigue. On comprend, dès les premières pages, les immenses connaissances de l'auteur, et cependant son érudition colossale n'effraye pas. Elle est toujours à sa place; chez lui, jamais le moindre hors-d'œuvre; nul étalage de science : il n'en a pas besoin. Quant aux matières d'art et de littérature, bien loin d'y être étranger, il parle avec autorité, en termes précis, sans s'égarer dans des phrases pompeuses et vagues, des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, qu'il sait habilement rattacher à l'histoire. Dans son *Cours de littérature italienne*, avec quelle finesse ingénieuse n'explique-t-il pas comment les récits naïfs des romans de chevalerie du moyen âge ne sont plus, au quinzième siècle, par suite de la transformation générale des choses, qu'un canevas pour l'imagination railleuse de Pulci et de l'Arioste!

Le style de M. Ranke a pour caractère une limpidité rare chez les Allemands, laquelle n'exclut ni la concision ni la sobriété. Non pas que M. Ranke, sous le rapport du style, rappelle la belle prose de Gœthe, dont les flots calmes s'épandent d'un mouvement toujours égal et harmonieux. L'esprit d'analyse, qui caractérise le talent de M. Ranke, poursuit la vérité avec plus d'ardeur, mais en laissant voir à travers combien d'idées fausses il a dû se frayer un chemin. Il semble parfois perdre un peu de sa confiance en lui-même; il veut se persuader qu'il a touché le vrai, et son style est alors empreint d'une certaine inquiétude fiévreuse. Mais sa diction n'en reste pas moins toujours pure et mesurée. Elle se plie d'ailleurs avec souplesse à la diversité des sujets; les grandes choses sont racontées avec élévation, mais sans emphase; le ton de sérénité majestueuse dont notre historien expose les belles et nobles actions atteste qu'il est à leur hauteur; elles lui inspirent l'admiration, mais non l'étonnement. On sent chez lui le souffle d'un grand esprit, qui constate avec plaisir les faits où se révèle la dignité humaine. Après avoir lu M. Ranke, relisez seulement quelques chapitres de l'*Essai sur les mœurs;* l'éclat du style n'y fera rien, la répugnance vous gagnera, tant le système dénigrant de Voltaire vous paraîtra faux et mesquin à côté de celui de l'historien allemand. C'est

que vous ne trouverez jamais chez le premier, comme chez le second, une généreuse sympathie pour tout ce qui mérite le respect. La gravité, la réserve, la modération de son langage ne se démentent jamais; il ne tombe jamais dans la déclamation, même à l'égard de ce qui lui déplaît. S'il lui arrive de s'égarer, il vous est difficile de vous mettre en garde contre des erreurs présentées avec tout le calme de la vérité. Y aurait-il là un peu de calcul et d'artifice pour mettre l'adversaire en défaut?

Le récit de M. Ranke a toutes les qualités du genre; de plus, il est heureusement coupé par de courtes réflexions, les unes profondes, les autres spirituelles. Au lieu d'exposer un fait et de le faire suivre de considérations, il préfère fondre ensemble la narration des événements et les aperçus philosophiques. C'est donc à tort qu'on a reproché à M. Ranke d'être trop exclusivement passionné pour les faits en eux-mêmes.

Il a aussi été blâmé de laisser trop apercevoir qu'il appartient à l'aristocratie des gens d'esprit. Dès qu'un personnage de grand talent se présente aux yeux de M. Ranke, a-t-on dit, il s'en éprend à l'instant, sans examiner si la cause défendue par ce personnage doit être approuvée ou non. Voyez où cela le conduit! ajoutaient dans leur jargon les critiques allemands. Il tient à intéresser le public en faveur des hommes distingués, dont la valeur a séduit son imagination; il plaide en leur faveur; il veut faire triompher son appréciation; et cela donne à ses écrits une couleur tout à fait *subjective*, quoi qu'au fond son esprit soit complétement *objectif*.

La bienveillante impartialité de ses premiers ouvrages a aussi rencontré des censeurs; on lui a reproché de trop faire abstraction du présent dans ses jugements sur le passé. On a exprimé le regret de ne pas trouver chez lui la mâle sévérité qui inspire l'homme d'État à l'égard des institutions qui ne rentrent pas dans ses vues, quand même il ne pourrait leur infliger un blâme direct. Ces expressions déguisées désignaient le catholicisme; M. Ranke était sourdement blâmé de n'avoir pas au moins gardé, dans son ouvrage sur les Papes, un ton de froide réserve. Ceux qui pensaient ainsi de ce livre admettaient bien le catholicisme comme une phase nécessaire dans les évolutions de l'esprit humain; mais, dans leur manière de voir, dès les temps de la Réforme, le catholicisme cessait de compter parmi les institutions fécondes. On comprend donc leur embarras, lorsque M. Ranke eut retracé le surcroît de vitalité du catholicisme depuis cette époque : *inde iræ*. M. Ranke se laissa malheureusement influencer par ces critiques, et un jour on put voir son nom au bas d'une adresse en faveur de Ronge, le plus vulgaire des apostats des derniers temps.

Malgré cette erreur d'un moment, la parole de M. Ranke aura tou-

jours une autorité considérable : il n'est pas possible de manier l'arme de la critique d'une manière supérieure à la sienne.

Les secrets de sa méthode, pour discuter les sources et les documents, sont exposés dans sa *Critique de quelques historiens modernes* et dans l'Appendice qui suit son *Histoire des Papes*.

Le premier de ces ouvrages est consacré à l'examen des historiens des trente premières années du seizième siècle. Le procédé de contrôle sûr et systématique employé par M. Ranke est l'opposé du pyrrhonisme superficiel de Voltaire.

M. Ranke débute par mettre en doute l'autorité jusqu'alors presque incontestée de Guichardin. Dans le coin d'un in-folio oublié, il retrouve des auteurs antérieurs à Guichardin, mais éclipsés par lui; il prouve que cet historien s'est borné à copier servilement ses devanciers en acceptant leurs méprises, même dans les cas où, par sa haute position, il lui eût été facile de se procurer les données les plus exactes. Les discours que Guichardin prétend avoir été réellement prononcés ne sont tous que des amplifications imitées de Tite-Live. Les faits les plus importants sont travestis; des calomnies sans fondement sont gravement rapportées. Signalons entre autres l'accusation d'inceste portée contre Alexandre VI. Guichardin a ramassé chez quelque prédécesseur de l'Arétin cette calomnie : après les observations de M. Ranke, le fait ne peut plus être admis que par ceux qui croient à l'existence de la papesse Jeanne. Mais ce n'est pas tout. Guichardin altère le texte des traités publics, et c'est à peine si l'on peut ajouter foi au récit qu'il fait de ses propres actions. La réputation de cet historien, consulté jusqu'ici comme une autorité, est complétement ruinée. L'analyse de M. Ranke établit comment cette renommée n'est due qu'aux nombreuses réflexions fines et aux observations ingénieuses de l'historien italien sur les causes des événements et sur le caractère des acteurs.

L'*Histoire d'Espagne* de Mariana, quoique les faits soient en grande partie puisés dans Zurita, n'en reste pas moins pour M. Ranke un travail original, riche en pensées élevées et en vues indépendantes.

Sleidan passe, lui aussi, par ce crible fin et serré; M. Ranke ne suspecte pas sa bonne foi, mais il constate qu'il s'appuie plusieurs fois sur des documents apocryphes; de sorte qu'on a le droit de se méfier de son récit jusqu'à plus ample examen.

D'un autre côté, M. Ranke réduit à néant les accusations de vénalité et d'inexactitude dirigées de tout temps contre Paul-Jove. C'est le seul historien de son époque qui fasse effort pour connaître à fond les événements. Ses renseignements sont donc en réalité très-précieux; la peine qu'il faut prendre pour les dégager des fleurs de réthorique dont ils sont surchargés n'est pas de la peine perdue.

C'est ainsi que M. Ranke passe en revue cinquante-six historiens de

ce temps, italiens, espagnols, allemands et français. Cet examen se termine par une étude détaillée et pleine d'idées neuves sur Machiavel. On discute encore sur l'intention qu'aurait eue le secrétaire de Florence en rédigeant le *Prince*, et pourtant le dernier mot a déjà été dit sur ce sujet par M. Ranke.

L'âme patriotique de Machiavel s'indignait en voyant l'asservissement de cette belle Italie, foulée aux pieds par toutes les nations. Il rêvait son indépendance; mais il ne la croyait possible que par le règne d'un prince absolu qui couperait court aux interminables rivalités des républiques et des factions, au milieu desquelles aucun plan suivi ne pouvait être concerté. Laurent de Médicis devait être le sauveur de l'Italie, tel qu'il le comprenait. Son livre n'est ni une satire ni un catéchisme de gouvernement : c'est une œuvre de circonstance. Il ne se rapporte qu'à l'Italie; la corruption de ce pays ne pouvait, d'après Machiavel, être refoulée que par les moyens les plus violents. De même, Rousseau, en écrivant le *Contrat social*, ne songeait qu'à mettre fin aux démêlés de la république de Genève. Le livre entier du *Prince* n'a été composé qu'en vue du rôle de libérateur assigné à Laurent de Médicis. Le sort fut plus cruel pour le grand citoyen de Florence qu'il ne l'avait été pour le Dante; il l'atteignit même au delà du tombeau. Son livre servit de prétexte au grand Frédéric pour se moquer du public, qui ne voulut pas voir que ce roi, tout en vouant le nom de Machiavel à l'exécration des siècles, tout en reniant hautement les maximes du *Prince*, les mettait parfaitement en pratique.

Dans son Appendice à l'*Histoire des Papes*, M. Ranke permet au lecteur de pénétrer dans ses études consciencieuses sur les sources historiques. Il y examine la valeur et la portée des œuvres de divers historiens et biographes, il fait le dépouillement d'un grand nombre de relations et dépêches diplomatiques.

On remarque, en première ligne, sa critique de Paolo Sarpi et de Pallavicini. En contrôlant l'œuvre de Sarpi, d'après les sources où celui-ci a puisé, M. Ranke prouve qu'il compose souvent son livre à l'aide de ciseaux et se borne à compiler des historiens antérieurs, spécialement de Thou et Sleidan. Sarpi ne faisait en cela que suivre un usage assez répandu alors; mais, de plus il modifie ce qu'il devrait au moins copier textuellement, sans autre motif qu'un esprit de dénigrement contre Rome. Quant aux pièces diplomatiques et autres, il les transcrit parfois sans altération importante; mais néanmoins il ne peut s'empêcher de les retoucher, de les écourter, de façon à laisser percer, même dans ces légers changements, une intention profondément hostile. D'autres fois, il les modifie essentiellement, retranchant ou ajoutant à sa guise. Son travail est intelligent, mais c'est une œuvre de parti où éclate d'un bout à l'autre une opposition systématique.

Son *Histoire du Concile de Trente* est donc rédigée avec habileté et pénétration; mais il y règne partout une âpreté de langage, une méchanceté d'autant plus blâmable, que le mérite du style devait assurer un grand retentissement à ces fausses inculpations.

Selon M. Ranke, Pallavicini donne ordinairement des extraits fort complets des pièces retrouvées plus tard, dont il a fait usage. Mais il omet parfois certains faits qui l'embarrassaient dans le système de défense qui lui était imposé par la virulence des attaques de Sarpi. Sa réfutation, qu'il établit, du reste, le plus souvent, sur des bases solides, le préoccupe trop; elle rend compte de quelques oublis qu'il ne se serait certainement pas permis si un autre n'avait pas traité avant lui le même sujet. En tout cas, M. Ranke ne trouve pas qu'il y ait à lui reprocher d'avoir apporté, comme Fra Paolo, des changements arbitraires dans les textes. Mais Pallavicini s'abandonne un peu à la phrase, il n'est pas aussi profond que Sarpi, dont le style est en outre clair et limpide. Le talent de Fra Paolo est évidemment supérieur; mais, chez lui, pas une phrase qui ne soit une récrimination, qui ne doive au moins froisser, lorsqu'elle ne peut blesser. Ces dispositions haineuses du moine servite n'étonnent plus aujourd'hui, depuis que M. Alfred de Reumont a découvert sa correspondance avec les principaux chefs du calvinisme. Pressé par eux d'embrasser publiquement la nouvelle doctrine, il répondit qu'il la servirait mieux en gardant le froc.

On sait que la biographie de Sixte-Quint par Gregorio Leti a fixé l'appréciation du public sur ce grand Pape. Aurait-on pu supposer que ce livre fût incapable de soutenir de la part de M. Ranke un sérieux examen? Mais, lorsqu'elle sort de ses mains, cette biographie n'apparaît plus que comme une compilation rédigée sans jugement et basée en grande partie sur des documents apocryphes.

Enfin, dans un appendice à son *Histoire d'Allemagne au temps de la Réforme*, M. Ranke fait encore passer quelques historiens renommés par le creuset de son analyse, toujours avec la même sagacité. Il croit devoir protester contre l'authenticité des *Mémoires de Rossi*, homme de confiance de Clément VII, mémoires publiés récemment en Italie. Les raisons du critique sont très-fortes. Il compare les uns après les autres, avec les relations déjà connues, les faits racontés dans cet ouvrage. Il se trouve alors que tous ces détails, présentés comme nouveaux, sont une simple transcription mal déguisée de faits rapportés ailleurs. De plus, Rossi était initié aux secrets intimes de la politique, et les mémoires publiés sous son nom prouvent au contraire une complète ignorance des ressorts cachés qui ont agi dans les événements de cette époque.

Ces extraits peuvent donner une idée de la perspicacité de M. Ranke: elle le conduit facilement à la source primordiale d'un récit accrédité,

lui permet d'en suivre la trace à travers diverses transformations, après quoi il ne reste plus d'obscurité sur les raisons qui doivent le faire adopter ou rejeter. On voit aussi que jamais M. Ranke ne saurait être arrêté par le regret d'avoir démenti une tradition qui pouvait séduire l'imagination.

Après avoir ainsi essayé de caractériser les qualités générales qui distinguent M. Ranke, examinons ses principaux ouvrages.

Le premier qu'on peut citer comme tout à fait hors ligne est intitulé *Princes et peuples de l'Europe méridionale aux seizième et dix-septième siècles* [1]. Il débute par une centaine de pages sur les Osmanlis. C'est ce que l'histoire de ce peuple a inspiré de plus remarquable. On entrevoit d'un seul coup d'œil les vicissitudes de cette histoire, qui ne rappelle ordinairement à l'esprit qu'un assemblage confus de brutalités et d'infamies. La constitution de leur empire, son agrandissement, sa décadence, sont décrits d'une manière si simple et si nette, qu'on remarque à peine combien il a fallu de pénétration pour tirer de la masse accablante de matériaux concernant ce peuple un résumé aussi lumineux.

Le voici en deux mots. La puissance formidable des Osmanlis s'était élevée rapidement, grâce à trois causes principales : l'organisation des fiefs, qui n'admettait aucun principe d'hérédité, la constitution particulière des janissaires, et enfin l'esprit belliqueux des sultans, insatiables de conquêtes. Après Soliman, ces trois éléments de la force de l'empire turc s'altèrent l'un après l'autre, et en peu de temps ce terrible colosse gît par terre, dans un avilissement dont aucun replâtrage ne le relèvera.

Dans le même ouvrage, M. Ranke nous met sous les yeux l'organisation intérieure de la monarchie espagnole, précédée du portrait de Charles-Quint, esquissé à grands traits, mais plein de vie. Plus tard, il coulera en bronze la statue de ce grand prince au corps débile, aux vues profondes, à la volonté de fer; il signalera le premier quelques-unes des fables inventées à son sujet, confirmées par l'autorité de Robertson; mais il laissera à d'autres le soin de les faire disparaître toutes du domaine de l'histoire. Le règne de Philippe II occupe une grande place dans l'ouvrage de M. Ranke.

Ici nous sommes sur un terrain brûlant. Le catholique ne doit-il pas se récuser quand il s'agit de porter un jugement sur ce roi? Vouloir défendre sa mémoire par des paradoxes, ne serait-ce pas outrager jusque dans sa tombe son immense orgueil? Quel fut, en effet, le principe dominant de la politique de Philippe, le but de toute sa vie? Ce

[1] Traduit par M. Haiber, sous le titre de : *les Osmanlis et la monarchie espagnole, pendant les seizième et dix-septième siècles.*

fut, comme l'établit M. Ranke, de maintenir l'unité de croyance dans ses États et de prendre part aux combats livrés aux ennemis de la foi catholique dans toute l'Europe. Cette politique constante dirigea les résolutions de Philippe pendant tout le cours de son long règne. M. Prescott, qui a eu à sa disposition bien plus de documents originaux que n'en avait M. Ranke, arrive exactement aux mêmes conclusions. Il est donc naturel que le protestant abhorre le maître du duc d'Albe, et que le catholique lui tienne involontairement compte de tant de sacrifices faits à la cause de la religion. Et cependant, s'il était prouvé que Philippe a adopté cette ligne de conduite, bien moins par un noble dévouement religieux qu'à la suite de la préoccupation très-intéressée d'augmenter sa puissance! Comment, en effet, ne pas suspecter son zèle de calcul personnel, lorsqu'on voit chaque victoire sur les hérétiques affermir ou étendre sa prépondérance? Il avait pris une position analogue à celle des empereurs de Russie, qui se posent en protecteurs des membres de la religion grecque de tous les pays, bien que leurs sentiments religieux n'aient guère été remarqués que dans leurs panégyriques. Philippe avait bien une dévotion sombre, toute de forme; mais il s'accommodait en même temps de ce qu'Antonio Perez appelait sa *théologie*, c'est-à-dire l'astuce et la trahison érigées en souverain principe.

Comme roi d'Espagne, il conservait cette auréole théocratique qui datait du royaume des Visigoths. Son grand moyen de gouvernement, l'inquisition, avait une couleur religieuse; plusieurs de ses revenus financiers étaient liés à l'existence du catholicisme. Les Espagnols, avec leurs idées d'alors, séparaient, bien moins encore que les autres peuples de l'Europe, la religion de la politique, la première étant intervenue pendant des siècles dans toutes les luttes de la Péninsule. Or Philippe était Espagnol de caractère autant que son père avait été Flamand. L'autorité absolue dont il jouit bientôt en Espagne lui monta au cerveau; l'isolement dans lequel il se plaisait contribua à fausser son jugement; et ce fut peut-être avec une sorte de bonne foi qu'il arriva à se considérer comme le champion sacré, prédestiné, de la religion catholique et à confondre ses intérêts particuliers avec ceux du catholicisme. Il semble se peindre dans cette phrase d'une de ses dépêches: « C'est chose importante, qui peut porter un grand préjudice à mes affaires et à notre sainte foi catholique. »

Mais il y a plus. Lorsque son intérêt, ne fût-il que minime, était contraire à celui du catholicisme, il n'hésitait pas à préférer ouvertement le sien. Pressé par le Pape de soutenir le duc de Savoie dans son entreprise contre Genève, afin d'éteindre d'un seul coup ce foyer d'hérésie, Philippe déclare, en termes hautains, qu'il ne souffrira jamais que le duc s'empare de cette ville, parce que cela pourrait amener à

l'Espagne quelques complications désagréables du côté de la Franche-Comté. Dans la question de la préséance de l'ambassadeur de France sur celui d'Espagne, la conduite de Philipppe envers le souverain Pontife laisse beaucoup à penser, ainsi que celle qu'il suit lors du premier rapprochement entre Sixte-Quint et Henri IV. Il parle de la manière terrible dont sa fureur éclatera ; il ne distingue plus entre le Pape, chef spirituel, et le prince temporel, comme dans la guerre contre Paul IV; enfin, il semble menacer d'aller jusqu'au schisme, à l'exemple de Henri VIII. Cela lui était impossible; mais, s'il en avait eu le pouvoir, eût-il réalisé cette menace ? Ce serait peine inutile que de chercher à connaître tous les replis du cœur de Philippe. L'impassibilité glacée dont il avait appris à s'envelopper masquait, pour ses contemporains, l'abîme de passions haineuses contenu dans ce corps chétif; la postérité y pénètre mieux, mais elle ne verra jamais jusqu'au fond.

Seulement, quand on est résolûment décidé à la cruauté et à la perfidie, il ne faut pas être maladroit et commettre, ainsi qu'il le fit, faute sur faute. A le voir faire couler le sang et ne jamais réussir dans ses entreprises, Sylla lui-même se serait détourné avec dégoût. Pourquoi Philippe, en se bornant à continuer la politique de son père, à exécuter ses édits, mourut-il exécré, tandis que Charles fut universellement regretté? C'est que Charles n'a jamais affecté cette inflexibilité inexorable, cette morgue odieuse dans laquelle son fils se complaisait. L'attitude de Charles était majestueuse et imposante, mais en même temps affable et prévenante. Il savait que les manières sont d'une extrême importance dans les rouages des affaires, ainsi que le cardinal de Retz ne croit jamais l'avoir assez répété. Un misanthrope morose, bizarre, défiant à l'excès, devrait sentir qu'il n'est pas propre à régner.

Les qualités éminentes, qu'on ne saurait contester à Philippe, ne compensaient pas ses défauts. Il avait cependant une ardeur infatigable pour le travail, le don de ne jamais céder à l'influence d'un favori, mais il avait aussi le travers que Saint-Simon blâme tant chez Louis XIV, de faire converger dans son cabinet tous les fils du gouvernement. D'un autre côté, ne se mêlant pas aux hommes, il ne put jamais arriver à ce coup d'œil perçant de son père, qui maniait les affaires avec une supériorité créatrice. De plus, après d'interminables tergiversations, mis au pied du mur, il prenait très-souvent une détermination brusque et inattendue, qui lui faisait perdre tout le fruit de la réflexion. Il faut voir, dans l'exposé de M. Ranke, à quelles dilapidations financières ses méprises l'entraînèrent ; il en résulta la déchéance complète de l'Espagne.

Avec tout cet or, avec ses troupes aguerries, avec les moyens d'intrigue les plus actifs, Philippe vint se briser contre la résistance d'un petit peuple héroïque, qui ne recula pas devant la dévastation de

ses belles provinces des Pays-Bas, alors les plus florissantes du monde, Philippe sut plusieurs fois prévoir de loin, et pourtant il tua sa poule aux œufs d'or ; car, ainsi que l'établit M. Ranke, les richesses des Pays-Bas, bien plus que celles de l'Amérique, avaient facilité les entreprises de Charles-Quint.

On comprend, tout en le réprouvant, qu'en Aragon Philippe ait cru devoir noyer dans le sang l'antique liberté de cette province, pour mettre fin au morcellement de l'Espagne. Mais on ne voit pas en quoi il pouvait considérer comme surannées les franchises des Pays-Bas. Ici tout était déjà organisé définitivement et suffisamment centralisé ; un gouvernement mixte, qui aurait fait l'admiration d'Aristote, fonctionnait sans entraves ni tiraillements. L'autorité du prince, limitée par des priviléges des provinces, était cependant assez forte pour servir de contre-poids à l'aristocratie, qui avait sa juste part d'influence. Personne ne songeait à revenir aux excès de la puissance communale, réprimés par Charles-Quint.

Le seul embarras fut donc causé par la Réforme. Dès les premières années du règne de Philippe, les sectaires s'étaient tellement mutipliés, qu'un grand tiers de la nation au moins avait adopté les nouvelles doctrines.

Des motifs puissants de politique et d'intérêt avaient singulièrement aidé à la propagation de l'hérésie. Il était permis de n'accorder aux sectaires que très-peu d'estime ; mais il n'en était pas moins impossible de continuer l'ancien système de répression. Ceux qui réclamaient la liberté de conscience professaient au fond l'intolérance la plus oppressive : le fait est avéré ; mais cela ne justifie pas le roi de n'avoir jamais voulu prêter l'oreille aux avis réitérés de la régente, aux conseils des théologiens espagnols et des docteurs de Louvain, qui, tous, l'avertissaient de l'impossibilité de maintenir les anciens édits contre l'hérésie.

Dans ces grandes crises, on rencontre des esprits habitués à vivre dans un monde idéal, ne connaissant qu'imparfaitement les nécessités des choses d'ici-bas, lesquelles ne comportent pas l'absolu ; ils s'incarnent, pour ainsi dire, dans un principe, se refusent à en dévier, prêts à périr au besoin. On les comprend, on les honore.

Mais ce qui révolte, c'est de voir un homme qui connaît tous les revirements de la politique, qui sait au besoin employer toutes les ruses et tous les manéges de la diplomatie, s'obstiner contre l'évidence et pousser de ses deux mains à la catastrophe.

On sait, du reste, à quoi s'en tenir à propos du prétexte, mis toujours en avant par Philippe, de vouloir maintenir le catholicisme dans les Pays-Bas. Marguerite de Parme avait apaisé tous les troubles par un mélange d'énergie et de juste condescendance ; la révolution était domptée, les sectaires étaient abattus, l'ordre et la tranquillité renais-

saient. C'est ce moment que Philippe choisit pour envoyer le duc d'Albe, cet homme qui échappe à toute qualification; et il l'envoie, non pour continuer l'œuvre de pacification, mais pour asservir les Pays-Bas par la plus effroyable tyrannie, foulant aux pieds humanité, lois et franchises, rompant ses serments, et tenant aussi peu de compte des remontrances des États que de celles des évêques. Les défauts de Guillaume d'Orange disparaissent quand on le compare à ces deux hommes sans cœur et sans entrailles.

Tous ces faits viennent d'être mis hors de doute par M. Th. Juste, dans son ouvrage intéressant sur la *Révolution des Pays-Bas sous Philippe II*. Ce qui était en cause, ce n'était pas le catholicisme; Philippe voulait établir un gouvernement despotique, plus arbitraire et plus spoliateur encore que ceux de Milan, de Sicile et de Naples.

Avant M. Ranke, on n'avait, sur l'administration espagnole dans ces provinces, que les idées les plus vagues; mais, dans un exposé aussi instructif qu'attachant, il établit comment l'oppression rencontrait des éléments de résistance dans les diverses combinaisons de l'influence du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie.

Ce volume de M. Ranke promettait beaucoup pour les œuvres suivantes du jeune historien; l'attente du public ne fut pas déçue. Son *Histoire des Papes* eut un immense retentissement. Il a cru devoir protester contre la fidélité de la traduction française; chacun peut comparer les textes et les vérifier. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces belles recherches est connu et apprécié en France. Quelques erreurs y ont pourtant été signalées. M. Ranke avançait, par exemple, que les constitutions des jésuites les obligeaient même au péché mortel, lorsque le supérieur l'ordonnait; la réfutation complète de ce singulier contresens ne s'est pas fait attendre.

Nous ne ferons que deux remarques sur le fond même de cette histoire.

M. Ranke appuie avec une certaine satisfaction sur les contradictions où les nécessités de leur souveraineté temporelle entraînèrent parfois les Papes; il fait ressortir comment, à une époque, Paul III fut presque l'allié de cœur des protestants d'Allemagne, pour empêcher la prépondérance de l'empereur. Mais cette souveraineté datait encore de si peu de temps, non pas quant au titre, mais quant à l'exercice réel, que les Papes seraient bien excusables de ne pas en avoir reconnu de prime abord l'usage le plus conforme à leur mission. Ce n'est, en effet, que depuis Sixte IV, à partir du milieu du quinzième siècle, qu'on peut réellement parler des Etats pontificaux. Alexandre VI les avait étendus pour son fils, Jules II pour l'Église. Une fois que les Papes eurent pris rang parmi les princes de l'Italie, ils songèrent à rétablir l'indépendance nationale, à neutraliser l'influence de l'empereur par celle du roi de

France ; à défaut de force, ils recoururent à cet équilibre savant où se complaît la finesse italienne. Que si des intérêts de famille vinrent parfois se mêler à ces nobles desseins, il ne faut pas s'en laisser troubler outre mesure. Car enfin à qui croire ? De nos jours encore, les uns reproduisent les invectives de Machiavel, qui accusent la cour de Rome des malheurs de l'Italie au moyen âge; et, lorsque, au seizième siècle, les Papes prennent à cœur de la rendre indépendante, d'autres leur font encore un crime de leur ambition et de leur esprit belliqueux. Ces deux reproches se réfutent en se contredisant.

Mais les Papes devaient, dans l'emploi de leur souveraineté, s'inspirer d'un but encore plus élevé. Lorsqu'ils virent échouer leurs projets pour la délivrance de l'Italie, ils ne s'y trompèrent pas. A quoi, en effet, appliquèrent-ils alors les ressources de leur puissance temporelle? M. Ranke nous l'expose en nous montrant le népotisme, en ce qu'il avait de vraiment blâmable et dangereux, cessant pour toujours à partir de Paul IV. A dater de ce règne, les revenus des impôts sont destinés à des subsides contre le Turc, contre les agressions violentes des hérétiques, à des missions et fondations pieuses de toute espèce; en un mot, le pouvoir et les trésors des Papes ne servent plus qu'au soutien du catholicisme. Mais les Romains ont-ils assez de cœur pour être fiers d'avoir contribué à maintenir une sainte et noble cause? Regrettent-ils que les Papes ne les aient pas laissés essayer de se tirer eux-mêmes des serres des Orsini et des Colonna? Mais l'une de ces maisons ne pouvait manquer de triompher et d'établir une principauté, comme il était dans la nature des temps de les constituer partout. L'exemple de Ferrare est là pour montrer quel bien les populations retiraient du gouvernement des plus brillants et des plus renommés princes laïques : elles gémissaient sous un régime de dilapidation et d'oppression.

Une idée de M. Ranke, qu'il précisera plus encore dans ses travaux postérieurs, mais qui fait déjà tache dans son beau livre sur les *Papes*, c'est de représenter les réformes opérées au seizième siècle dans le catholicisme comme arrachées en quelque sorte aux Papes, afin d'ôter au protestantisme tout prétexte de récrimination. Mais d'abord, puisqu'il faut le répéter encore une fois, les réformes étaient universellement réclamées, tout faux-fuyant aurait dû bientôt céder à ce besoin général. L'Église n'avait-elle pas su se dégager dans toute sa pureté, par ses propres forces, de la dissolution du dixième siècle ? et cependant alors la corruption était encore bien autrement profonde qu'au temps de la Renaissance.

Bien plus, les réformes étaient en pleine voie de s'organiser. Dès 1514, le concile de Latran en avait proclamé les articles essentiels. M. Ranke n'a pas mentionné une seule fois les actes si mémorables de

ce concile concernant le rétablissement de l'ancienne observance. C'est qu'en les citant il eût été forcé d'abandonner son idée fondamentale sur la mission de la Réforme. Après avoir constaté la restauration de la plus pure, de la plus austère discipline dans le catholicisme, il aurait craint de trop amoindrir le mérite de la Réforme, s'il ne rattachait pas à ce mouvement la régénération du catholicisme. Nous comprenons donc ce qu'il en aurait coûté à M. Ranke de parler des bulles de réforme de 1514, rendues trois ans avant les thèses de Luther.

Que trouvons-nous en effet dans ces bulles? Le clergé sera choisi parmi les personnes de mœurs exemplaires, d'un âge mûr, ayant une science éprouvée, tel que l'ordonnent les anciens canons. La frugalité et la chasteté la plus complète sont exigées de la part des prêtres. Les évêques reçoivent l'injonction de résider dans leur diocèse, ou de le visiter au moins une fois par an, afin de surveiller les mœurs du clergé; à leur mort, la vaine pompe des enterrements doit être supprimée. La Réforme n'atteint pas seulement le clergé inférieur; les détails qui touchent à la vie des cardinaux sont réglés d'après les principes sévères du christianisme. « Car le champ du Seigneur a besoin d'être remué de fond en comble pour porter de nouveaux fruits. » C'est ainsi que s'exprime la bulle. Les exactions de la chancellerie romaine ne sont pas oubliées; le Pape ordonne que les officiaux cessent leurs extorsions, et qu'ils s'en tiennent strictement aux taxes portées dans les anciennes coutumes. Il insiste ensuite pour que l'instruction religieuse soit partout répandue et améliorée.

Tout cela est déjà bien plus que le germe des mesures prises plus tard pour redresser les abus ; c'est donc une erreur grave de la part de M. Ranke que d'attribuer à la Réforme l'honneur tout entier de la renovation du catholicisme. Les dispositions du concile de Latran sont la mise en œuvre résolue et définitive des idées universelles en faveur d'un retour à l'ancienne discipline. Que la Réforme ait accéléré ce mouvement déjà si prononcé, c'est incontestable; mais cela ne compense pas, à beaucoup près, les immenses désastres dont elle fut la cause.

Nous allons en toucher plusieurs en examinant l'*Histoire d'Allemagne au temps de la Réforme*. Des sources importantes, non encore explorées, ont servi à la composition de ce livre. Mais ce qui frappe, à la première lecture de cet ouvrage, ce ne sont pas les faits nouveaux, c'est l'esprit général de cette histoire. Expliquer, atténuer les faits à charge de la Réforme, tel est le but constant de M. Ranke. Cela dénoterait-il de sa part une modification de la ligne suivie par lui dans son *Histoire des Papes?* ou bien, aurait-il seulement voulu donner un démenti à ceux qui avaient trop bruyamment pris acte de sa bienveillance

en faveur du catholicisme, et qui étaient allés jusqu'à lui attribuer une tendance sérieuse vers la religion catholique? Cette dernière explication paraît la plus plausible. Dans son *Histoire des Papes*, M. Ranke s'était simplement proposé de rompre avec le système de dénigrement systématique auquel les historiens protestants se croyaient toujours tenus envers tout ce qui touchait à Rome. Il exposa donc, sans esprit de rancune, les vertus, l'esprit supérieur, la science gouvernementale des grands pontifes qui arrêtèrent les progrès de la Réforme. Et pourtant il était loin de la renier, la Réforme. Les Papes du seizième siècle restaient pour lui les adversaires de sa croyance; mais les moyens employés par eux pour combattre le protestantisme lui parurent si nobles, ils sortaient d'une conception si puissante, qu'il ne put retenir son admiration. Il se sentit pris, pour les antagonistes de sa cause de prédilection, de cet intérêt qui anime l'homme de science lorsqu'il découvre les rouages d'une savante machine dont il désapprouve cependant entièrement le but. Qu'arriva-t-il? On ne comprit pas cette impartialité, et l'on nous présenta M. Ranke comme secrètement attaché au catholicisme. Il en prit de l'humeur; sa position à Berlin devenait embarrassée, et, pour prouver qu'il y avait méprise sur ses véritables sentiments, il écrivit l'*Histoire de l'Allemagne au temps de la Réforme*. Là il n'y a pas à s'y tromper. Une sympathie déclarée pour l'œuvre de Luther se rencontre à chaque page; sans aller jusqu'à l'enthousiasme, elle n'en est pas moins souvent aveugle. M. Ranke ne prétend-il pas que la Réforme fut le résultat d'un mouvement qui emportait la nation tout entière et répondait à ses vœux comme à ses besoins? Nous examinerons plus loin la valeur de cette assertion. En tout cas, comme M. Ranke s'adressait surtout aux Allemands, on ne peut qu'admirer son habileté à présenter ainsi la Réforme. Donner celle-ci comme produite par l'essence du génie germanique, c'était rallier à elle tous les indifférents. L'orgueil national des Germains est encore aussi vivace aujourd'hui qu'il l'était au seizième siècle. Mais, en admettant même que les faits ne contredisent pas cette origine attribuée à la Réforme par M. Ranke, pour les esprits impartiaux il n'y aurait encore rien de préjugé sur la manière dont il faut apprécier la mission religieuse. Rien de plus contestable que les titres de la nation allemande à la supériorité. Les événements rapportés dans l'ouvrage de M. Ranke dénotent, au contraire, chez ce peuple, un manque manifeste de discernement et de générosité. Ces événements offrent parfois une apparence gigantesque, mais ils sont loin de la véritable grandeur.

Examinons, en effet, les choses de près, en suivant l'exposé, toujours si limpide, de M. Ranke. Vers le milieu du quinzième siècle, les institutions politiques de l'Allemagne ne présentent que troubles et conflits; rien n'y repose l'œil, rien n'y satisfait le jugement.

La puissance de l'empereur est nulle; Frédéric III allait de ville en ville se faire héberger gratis; il se montrait dans les rues, traîné par un attelage de bœufs, comme les derniers Mérovingiens. Les électeurs, les princes souverains guerroient entre eux quand la lutte, presque continuelle, qu'ils soutiennent contre les villes leur en laisse le temps; des chevaliers puissants profitent de ces discordes intestines pour vivre de rapines en voleurs de grands chemins. Partout ailleurs les guerres privées avaient cessé vers le quatorzième siècle; au quinzième, elles sont encore, en Allemagne, l'état normal reconnu par les lois. Les éternels édits de paix, qui semblent renouvelés seulement pour rendre les violences plus ostensibles, ne peuvent y remédier. C'est la Trêve de Dieu : les Allemands en sont encore là au quinzième siècle. Les évêques, l'épée à la main, se défendent contre le brigandage; plusieurs prennent goût à la licence des hommes de guerre. L'état des couvents exigera tous les efforts de Trithème pour leur réforme. Le peuple, opprimé, a des vices d'esclaves. Tout se heurte enfin dans un inexprimable désarroi.

Le seul pouvoir qui maintienne une ombre d'unité au milieu de ce chaos, c'est encore celui du Pape. Les électeurs supportent cette autorité avec impatience; ils essayent de s'y soustraire. Peut-on en induire quoi que ce soit contre le mérite et l'opportunité de la puissance des Papes? Il n'y avait qu'à laisser faire ces électeurs; ils ne demandaient pas mieux que d'établir un ordre de choses analogue à la malheureuse heptarchie anglo-saxonne. De quel droit s'avisaient-ils donc de contester les annates (la moitié du produit annuel d'un bénéfice quand il venait à vaquer), les frais de pallium et les autres droits du Pape qui atteignaient seulement les ecclésiastiques? Pourquoi donc avoir librement reconnu ces droits dans les concordats? C'est qu'à Constance on avait constaté qu'il n'y avait pas d'autres ressources pour entretenir la cour pontificale. En effet, comme M. Ranke le démontre ailleurs, les revenus du Pape, dans ses États, restèrent très-peu considérables jusque vers le milieu du seizième siècle.

Mais non; il semblait aux Allemands exorbitant de contribuer à donner quelque splendeur à la Papauté; et c'était cependant elle qui les avait civilisés; ils lui devaient le seul lien d'unité qui les ait empêchés de se détruire entre eux, comme les sauvages d'Amérique. Plusieurs fois les Allemands ont montré un manque analogue de point d'honneur politique. Qu'on ne vienne pas dire qu'ils pouvaient se regarder comme hors de tutelle! La preuve du contraire résulte de leur inintelligence à remédier à leurs dissensions. Ensuite, en admettant que le sentiment de leur indépendance fût légitime, si la reconnaissance n'a jamais compté en politique, le lien religieux seul aurait dû leur inspirer moins d'âcreté dans leurs récriminations. Ne sait-on pas

d'ailleurs que la plupart des prétentions de la chancellerie romaine ne subsistaient que sur le papier et ne recevaient aucune exécution? Et enfin les Allemands n'ignoraient pas qu'une grande partie de l'argent envoyé à Rome servait à rétribuer des savants et des artistes. La régénération de la culture intellectuelle de l'Allemagne, à cette époque, est due, de l'aveu de M. Ranke, presque entièrement à l'influence de l'Italie. Ce qu'une main donnait était donc repris de l'autre.

Jusque vers la fin du quinzième siècle, tous ces tiraillements eurent un caractère étroit et mesquin. Mais, à cette époque, on découvrirait, d'après M. Ranke, chez la nation allemande, la volonté sincère et suivie d'en finir avec les déchirements intérieurs et de réunir les forces éparses dans le but d'une action concertée au profit de l'ensemble. On ne saurait nier, en effet, qu'en 1486, au sujet de l'élection de Maximilien comme roi des Romains, une tendance meilleure ne se soit manifestée. Les diètes commencent à être organisées sur une base rationnelle; la ligue de Souabe se constitue, et son autorité maintient, jusqu'à un certain point, les édits de paix.

Mais les mesures proposées ultérieurement pour continuer la réorganisation de l'empire échouèrent presque toutes. Maximilien empêcha la constitution d'un gouvernement impérial indépendant de la personne de l'empereur, le *Reichsregiment*, la régence. Le bien de l'Allemagne l'intéressait peu. Des hommes et de l'argent pour ses guerres d'Italie, voilà tout ce qu'il voyait dans sa souveraineté impériale. Les États ne condescendant pas à ses demandes, il brouilla tout, et ce fut en partie par son mauvais vouloir que l'Allemagne fut plongée, vers les premiers années du seizième siècle, dans un désordre plus complet encore que celui du quinzième. Toutes les classes se soulèvent les unes contre les autres; princes, villes, chevaliers, paysans, tous se combattent à outrance. Le héros de ce temps, c'est Gœtz de Berlichingen. Ses hauts faits ont pu être admirés dans un drame célèbre, alors que s'étaient éteintes les plaintes des victimes de ses exactions et de ses cruautés.

Mais la cause de cet état déplorable ne saurait être imputée uniquement à l'empereur. De leur côté, les États font preuve d'un égoïsme étroit dès qu'il s'agit de faire le moindre sacrifice pour mettre en œuvre les idées patriotiques que leur prête gratuitement M. Ranke. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, en 1509 les États refusen à Maximilien toute aide pour réparer l'échec éprouvé par lui dans sa guerre contre les Vénitiens. Ils avaient cependant formellement promis des secours, et l'empereur s'était engagé à réserver pour l'empire ses nouvelles conquêtes en Italie. Ici M. Ranke avoue lui-même qu'on ne peut plus s'intéresser à ces éternelles demi-mesures qui ne conduisent à rien de stable. « Eh quoi! dit-il, le moment est venu de faire des conquêtes

assurées ; par elles on se procurera l'argent dont on a tant besoin, et les États ne veulent entendre d'aucune coopération ! »

Pendant les années suivantes, jusqu'en 1521, l'histoire d'Allemagne n'offre que le spectacle fastidieux de mesures décrétées, puis révoquées immédiatement ou simplement laissées sans exécution. A la diète de 1517, les plaintes sont unanimes sur l'état lamentable de l'Allemagne, mais tout se passe en verbiage ; aucun moyen efficace n'est même proposé. En 1518, nouvelle diète sans plus de résultat. M. Ranke croit pouvoir constater que l'idée d'autonomie ou d'indépendance réservée aux territoires séparés l'emporte dès lors sur les idées d'unité. Mais alors les tendances de centralisation n'avaient donc jamais eu de racines au sein de la nation ? Rien ne s'était encore fait pour les réaliser, et déjà on les abandonne de toute part.

C'est au milieu de ces convulsions que se termine la carrière de Maximilien. D'après M. Ranke, la renommée de ce prince est due à ses qualités brillantes et aimables et non à la portée de ses desseins, qui avortèrent toujours. Aussi notre historien fait-il justice, avec raison, de la tradition qui rapporte à Maximilien l'honneur d'avoir organisé l'empire des temps modernes.

En effet, en 1521, après l'élection de Charles-Quint, l'empire était dépourvu de toute institution gouvernementale. Système financier, armée, tribunal supérieur, tout manquait. On reprit alors l'idée d'une régence indépendante de l'empereur ; elle fut reconstituée. En 1523 allait enfin fonctionner un pouvoir central avec des attributions assez étendues. Depuis quarante ans l'Allemagne ne cessait de réclamer, en paroles, cette concentration des forces nationales; tous les vœux auraient dû être comblés. La régence prit son rôle au sérieux, elle s'opposa énergiquement aux violences de Sickingen, aux représailles sanglantes des adversaires de celui-ci. Mais, en 1524, les villes, qui avaient le plus d'intérêt à ce que la tranquilité fût maintenue par une autorité stable, organisent une coalition contre la régence ; cette dernière succombe pour avoir voulu tenir fermement les rênes qu'on lui avait confiées.

Ainsi le premier essai d'une constitution une et forte, vers laquelle un prétendu mouvement national aurait dirigé les esprits, est repoussé par tout le monde ; c'est donc que ce mouvement n'a jamais existé à l'état viable.

Il est cependant évident que cette agrégation de l'empire pouvait être appelée à de grandes choses ; il devait y avoir moyen d'en dégager un ensemble de forces capables de lui assurer une légitime prépondérance. Mais les Allemands ne surent jamais y parvenir ; ils se contentèrent du premier rang dans les titres, dans les préséances. Leur consolation est encore aujourd'hui de s'être, en tout cas, émancipés du pouvoir papal. Cependant avaient-ils le droit de récuser l'influence de

Rome, lorsqu'ils voyaient leurs efforts pour arrêter leurs dissensions se perdre dans le vide? Il est impossible qu'ils n'eussent pas conscience de leur incapacité gouvernementale; elle aurait dû leur inspirer plus de modestie.

Les ambassadeurs vénitiens se moquent de l'incurie et des lenteurs des administrations allemandes; elles ne savent même pas disposer les préparatifs d'une campagne. Les procès traînent tellement en longueur au tribunal suprême de l'empire, qu'on propose un jour d'imiter la procédure de la Rote ou celle du Parlement de Paris. On ne donne pas de suite à ce projet, faute de s'entendre, et non par susceptibilité de patriotisme; car ce sentiment n'existe pas alors chez les Allemands. Un jour, en face de l'ennemi acharné qui menace d'asservir le pays tout entier, en face des Turcs, l'armée refuse de monter à l'assaut à moins de recevoir la solde d'avance, et, comme l'argent est en retard, il faut battre en retraite au milieu des succès. Combien y a-t-il de peuples dont l'histoire ait à enregistrer un fait aussi honteux? Et il faut que ce soit M. Ranke, toujours animé de la plus noble sollicitude pour son pays, qui nous fournisse ces faits que nous voudrions adoucir par égard pour les Allemands d'aujourd'hui.

Revenons maintenant en arrière, et considérons cet autre grand mouvement soi-disant national qui, d'après M. Ranke, entraînait l'Allemagne entière vers la réforme inaugurée par Luther.

Quant à la personne du réformateur, M. Ranke tient à établir qu'il ne se sépara de Rome que par degré, au milieu des hésitations et des incertitudes. Mais ses propres lettres, citées par M. Audin, prouvent que ces soumissions humbles, adressées au Pape, sa conduite réservée avec Miltiz, n'étaient que des ruses pour gagner du temps; dès l'affiche de ses thèses il est décidé à se détacher de l'Église. Mais laissons la mémoire de cet homme. Ce n'est pas qu'il ne soit permis de prononcer sur lui une condamnation rigoureuse; mais il faudrait le génie du Dante pour lui assigner sa place dans les régions du mal. Nous ne voulons pas nous prévaloir de l'irritation qui saisit à la lecture de l'ouvrage de M. Ranke lorsqu'on le voit rajeunir, par des raisonnements spécieux, les vieilles calomnies contre Tezel, son admiration en faveur de Hutten et tout ce genre d'arguments usés. Passons sur les personnes : attachons-nous aux résultats généraux.

Selon M. Ranke, le problème de la justification a été la question vitale qui couvait au fond des esprits; la solution donnée par la Réforme a été le trait de lumière qui éclaira le siècle : il n'en doute pas, c'est même une de ses idées de prédilection. Précisons bien les faits. Le résultat final de la Réforme, que ses auteurs l'aient prévu ou non, ce fut d'exiger de la concience humaine les conditions les moins onéreuses, les moins gênantes en retour de la grâce et du salut éternel. Il

ne manquait plus que cela à ces populations que nous voyons se débattre déjà au milieu d'une déplorable barbarie. C'était justement le moment d'insister auprès d'elles sur les châtiments éternels ; il leur fallait une morale bien palpable avec le tonnerre du Sinaï. Comment admettre que cette question de la grâce, abîme dont les profondeurs ont fait trembler les plus hautes intelligences, ait pu préoccuper, en ce qu'elle a d'immense et d'infini, ces condottieri sanguinaires, ces paysans grossiers, ces artisans incultes ? Pourquoi se jetèrent-ils alors si avidement sur la nouvelle doctrine? C'est ici le nœud de la difficulté.

Les causes qui, en dehors des motifs politiques, ont amené la propagation de la Réforme, sont exposées avec un talent supérieur dans l'ouvrage de M. Döllinger *Sur le développement intérieur de la Réforme et sur ses effets*. M. Döllinger, s'est abstenu de citer aucun des écrits polémiques du seizième siècle émanés des catholiques ; mais il a rassemblé par centaines, par milliers, les témoignages les plus accablants échappés à Luther, à Mélanchthon et à tous les hommes un peu notables du protestantisme, sur les raisons qui poussèrent les masses à s'emparer du nouveau dogme de la justification par la foi seule et sans les œuvres. Partout ce principe fut regardé comme affranchissant l'homme, non-seulement de toute prescription religieuse, mais aussi des préceptes de la morale la plus élémentaire. L'état général de bouleversement par lequel on a voulu expliquer les excès qui se commirent alors ne saurait en donner la clef; en effet, les plaintes sur le dévergondage des mœurs ne diminuent pas à l'époque où le protestantisme est solidement constitué. Les théologiens luthériens l'avouent eux-mêmes : le peuple se prévalait des nouvelles maximes pour se laisser aller aux plus grands désordres.

Et c'est ici le lieu de faire observer combien M. Ranke se trompe en soutenant que les premiers prédicants, en proclamant l'inutilité des bonnes œuvres, entendaient seulement proscrire les cérémonies du culte. D'après lui, quelques théologiens extravagants auraient en effet tiré de ce principe des conséquences absurdes et révoltantes qui autorisaient tous les crimes, mais seulement beaucoup plus tard. Erreur ! car, en 1521, déjà Luther prononça le fameux « *Pecca et pecca fortiter*, » et prétend que, pourvu qu'on croie fermement en Jésus-Christ, l'on peut, le même jour, commettre en toute concience mille et mille homicides, mille et mille adultères. Et cela n'est pas une intempérance de langage, c'est bien le fond de la doctrine luthérienne. Les premiers prédicants n'annonçaient pourtant pas aussi catégoriquement que plusieurs de leurs successeurs que l'homme peut s'abandonner à tous ses instincts et n'a qu'à s'en rapporter sans inquiétude au mérite de Jésus-Christ. Mais leurs prédications revenaient au même. Ils exposaient, sous toutes les formes, leur thème favori de la justification sans

le concours d'aucune action méritoire ; les intelligences les plus rétives en déduisaient, sur la complète liberté des passions, une théorie analogue à celle de Fourier.

De plus, le dogme catholique comprend parmi les bonnes œuvres non-seulement le jeûne et la prière, mais aussi les œuvres de charité, le soulagement des indigents. Tout cela fut proscrit comme pratique papiste. Les plaintes de Luther et des autres chefs protestants sur la dureté de leurs sectateurs envers les pauvres sont continuelles. Las de s'emporter sans résultat, Luther arrive un jour à conclure qu'en dernière analyse l'excellence de sa doctrine n'en ressort que mieux de l'immoralité de ses adhérents. Car la propagation doit en être évidemment favorisée de Dieu lui-même, puisque ce n'est pas la moralité de ceux qui la professent qui la fait accepter[1].

Oui, la doctrine de la justification par la foi seule obtint bientôt une popularité assez étendue, bien moindre pourtant que ne le prétend M. Ranke. Seulement, elle ne s'empara des imaginations que parce qu'elle levait tous les scrupules, et que toutes les consciences larges s'y trouvaient à l'aise.

Ce spectacle fit reculer d'horreur plusieurs hommes éminents qui d'abord avaient été favorables à Luther. Ils avaient cru que ses attaques violentes contre Rome étaient dues seulement à l'exaltation du moment et que Luther ne songeait qu'à faire réformer la discipline. Érasme, Wizel, Pirkheimer, Crotus, Zasius, Staupitz et d'autres reconnurent alors leur complète erreur. Dès les premières années ils se rattachèrent fermement à l'ancienne Église dont ils n'avaient jamais entendu se séparer.

L'assentiment passager de ces hommes éclairés aux idées de Luther nous explique pourquoi, aux diètes de 1523 et de 1524, les tendances des novateurs avaient eu la majorité. M. Ranke prend acte de ce fait pour établir que les doctrines de Luther trouvèrent accès auprès de la nation entière. Mais cet événement ne saurait avoir une telle portée. Les uns cédèrent à leur ancienne antipathie politique contre Rome ; d'autres, remplis d'illusions, croyaient sincèrement qu'on ne pensait qu'à retrancher les abus. Ils contribuèrent, avec les rares partisans décidés de Luther, qui savaient au juste quelle scission profonde se préparait à constituer une coalition dans le sens du mouvement de Wittemberg. Mais la Diète ne prétendait au fond qu'appuyer, par une contenance entreprenante, sa requête toute politique adressée au Pape, connue sous le nom des *Centum gravamina*.

L'empereur n'eut jamais que de la répulsion pour tout ce qui touchait à Luther. Cependant, dès qu'il apprend la ligue de Cognac, conclue

[1] Luther, OEuvres, éd. Walch XVII, p. 2, 657.

entre le Pape et François Ier, il se joint lui-même, en 1526, à la coalition opposée à Rome. De son consentement l'édit de Worms, contre Luther, est rapporté en partie. Il exploite l'antipathie des luthériens contre le Pape, et réunit, en les flattant, cette armée qui fit le sac de Rome. Il pouvait l'en empêcher, il ne la retint pas. M. Ranke a mis ce point hors de doute. L'empereur ne descendra-t-il pas jusqu'à se servir des termes en honneur chez les sectaires? Son chancelier demande la réunion d'un concile; mais il avoue confidentiellement qu'il n'entend pas le faire convoquer réellement, qu'il veut seulement contrarier le Pape.

Les déclarations officielles sont donc à ce moment moins que jamais l'expression des convictions sincères. La majorité de 1523 en faveur des nouvelles idées ne fut qu'une de ces majorités de fait, comme on en a tant vu depuis. Dans ces décisions se trouvaient quelques expressions très-hostiles à Rome; mais c'était une arme de circonstance. Elles ne peuvent engager la nation allemande tout entière, ni lui faire attribuer, comme le fait M. Ranke, un enthousiasme général pour le moine saxon.

En effet, il serait impossible, dans cette hypothèse, de comprendre comment la Diète révoque brusquement, en 1529, les résolutions de 1526, pour les remplacer par d'autres directement opposées aux novateurs. Mais, à cette époque, les dissensions entre le Pape et l'empereur, si favorables, de l'aveu de M. Ranke, à la propagation de la Réforme, ont entièrement cessé. Le débordement de licence qui marque le passage des nouvelles doctrines a dessillé tous les yeux. Aussi, plus d'oscillation, plus d'hésitation ; une majorité immense maintient fermement le catholicisme. La nouvelle religion n'est professée que par neuf princes, dont trois seulement ont de l'importance, et par dix-neuf villes, parmi lesquelles il n'y en a que cinq de puissantes. Et encore ces princes, ces députés des villes représentaient, non pas l'universalité des citoyens, mais seulement la majorité protestante des pays où la Réforme était admise. C'est ce que M. Ranke oublie complétement. Il détaille avec amertume les mesures sévères prises par les princes catholiques pour s'opposer aux tendances vers la Réforme ; ces princes y étaient autorisés par les décisions de 1526, que M. Ranke invoque toujours dès qu'il s'agit des protestants. Mais il ne dit pas un mot des violences de toute espèce exercées, vers cette époque, contre ceux qui ne voulaient pas se laisser imposer de force la croyance de Wittemberg.

En effet, après la guerre des paysans, Luther avait fait bon marché de ses premières idées en faveur de la tolérance. Au lieu de s'élever contre cette versatilité, les théologiens protestants proclamèrent alors à l'envi que c'était non-seulement un droit, mais un devoir de l'autorité d'infliger la mort aux hérétiques. Leurs termes atroces dépassent en

horreur tout ce qu'ont jamais pu dire les plus fougueux partisans de l'Inquisition. A l'instant, les autorités luthériennes s'emparèrent de ce droit du glaive qu'on leur attribuait sur les personnes professant une autre religion que les gouvernants. M. Hagen a exposé avec une rare bonne foi, dans son ouvrage sur l'*Esprit de la Réforme*, ce changement de front qui s'opéra, après 1529, dans les principes du luthéranisme.

Tout ce qu'il pouvait y avoir de généreux, de libéral, comme nous disons aujourd'hui, dans le premier mouvement de la Réforme, fut abandonné sans retour. De toutes parts commencèrent des persécutions sanglantes pour opinions religieuses. Les hommes de la première Réforme, auxquels on ne saurait dénier une certaine élévation dans le caractère, ces fiers rebelles, sont remplacés par de serviles théologiens de cour dont la bassesse dépassera encore celle des prêtres grecs. M. Ranke ne se serait-il pas aperçu de cette modification profonde qui fit du luthéranisme un système de despotisme, tandis qu'il se rattachait, au contraire, dans le principe aux tendances populaires ? En tout cas, rien dans son *Histoire d'Allemagne* n'indique même ce fait capital.

En reniant ainsi sans pudeur les principes de tolérance qu'ils ne pouvaient d'abord assez prôner, les luthériens parurent tout à fait indignes de ménagements. En 1530, la majorité fait un pas de plus dans son hostilité contre eux ; elle prépare des mesures coercitives contre les récalcitrants. La chambre impériale instruit activement contre les infractions à l'édit de Worms, rétabli dans sa pleine autorité. Mais des tiraillements survenus entre l'empereur et les Etats empêchèrent une action décisive et concertée qui, toujours de l'aveu de M. Ranke, aurait étouffé dans son germe le protestantisme.

Survint l'attaque formidable de Soliman ; furieux d'avoir échoué devant Vienne, il reprit son plan d'envahissement dès qu'il entendit parler des discordes religieuses dans l'empire. Le danger était imminent. Deux années étaient perdues sans qu'on eût agi contre les protestants ; il n'était plus temps, quelques concessions furent indispensables. Risquer, pendant la lutte contre les Turcs, d'être assailli par les protestants était un péril que l'empereur ne voulut pas courir. Il était impossible de se fier à eux depuis l'agression violente à laquelle Pack le faussaire les avait si facilement poussés. Ne connaissait-on pas le mot de cette haute comédie jouée par eux en 1530? Appréhendant alors une attaque de l'empereur, qui, avec un peu d'énergie, pouvait les écraser à tout jamais, ils avaient feint de demander sérieusement à leurs théologiens un avis sur le droit de s'opposer au pouvoir de l'empereur et des États. Ces théologiens avaient d'abord répondu négativement ; ils étaient guidés par Luther, dont la sagacité politique ne s'était jamais démentie. Il avait adressé son premier manifeste à la noblesse ; mais il s'était bien gardé de pactiser avec elle lorsqu'elle se

souleva. Il avait ensuite excité les paysans à la révolte, mais il avait su les abandonner à temps. De même, ici, il comprit très-bien qu'il serait habile de jouer le rôle de l'agneau mené au sacrifice. Encore aujourd'hui cette conduite attendrit M. Ranke; il n'a pas assez de louanges pour cette résignation. Mais il n'y avait aucun moyen de résister. A quoi pouvait, en effet, aboutir les pourparlers avec la France? Elle venait de conclure la paix de Cambrai, pour respirer après d'immenses revers; elle n'aurait jamais affronté la fortune contraire avec cet unique renfort de la minorité protestante. Mais, en 1531, déjà Luther s'était ravisé. « Rendez, disait-il, à Cesar ce qui est à César; or, ce qui est à César, c'est de lui résister quand il prescrit des choses injustes. »

En 1532, les protestants auraient non-seulement résisté, ils auraient attaqué ouvertement. Il devenait urgent de compter avec eux. Les poursuites judiciaires commencées contre eux furent, en effet, suspendues par l'empereur; mais les États, forts de leur immense supériorité, ne légalisèrent pas cette concession. Néanmoins les protestants se contentèrent de ce répit; ils se joignirent à l'armée imposante réunie contre les Turcs; ceux-ci se retirèrent.

Mais, dès que l'empereur n'eut plus à craindre les Osmanlis, il encouragea de nouveau les poursuites de la chambre impériale contre les protestants; la position de ces derniers restait tout à fait précaire. Mais, dans ce moment critique, la ligue de Souabe, dont les décisions avaient toujours été hostiles aux protestants, vint à se dissoudre. François Ier fournit au landgrave de Hesse l'argent nécessaire pour réintégrer le duc de Wurtemberg. L'empereur était éloigné; son frère Ferdinand, quoique investi du titre de roi des Romains, n'était pas reconnu généralement. Il essaya de s'opposer à l'entreprise du landgrave; mais, n'étant soutenu par personne, il dut accepter, en 1534, la paix de Kadan. Il restitua au duc Ulric le Wurtemberg, où la Réforme fut introduite de force à l'instant même. De plus, les enquêtes de la chambre impériale contre les protestants furent de nouveau suspendues.

Ainsi, M. Ranke l'avoue lui-même à plusieurs reprises, grâce aux complications de la politique européenne, grâce aux circonstances particulières amenées par la guerre de l'empereur contre le Pape et contre les Turcs, grâce aux démêlés de Charles avec les États, grâce enfin à l'or de la France, une minorité unie, compacte, louvoyant habilement, mais qui aurait dû, malgré tout, succomber à la première attaque sérieuse de l'empereur et des États, parvint enfin à se consolider.

Pourtant M. Ranke parle plusieurs fois du torrent impétueux qui entraînait la nation entière vers la Réforme. Mais, quand on y regarde de près, on se convainc qu'il y avait là tout simplement un petit filet d'eau corrosive qui parvint à ronger et à dissoudre le ciment et à faire crouler l'édifice.

Les premiers progrès de la Réforme furent donc lents et pénibles ; mais nous allons voir surgir un ensemble de causes qui dut les accélérer.

Le public commence à supputer le produit des confiscations des biens ecclésiastiques. Dans le langage officiel, beaucoup de belles phrases avaient été mises en avant ; elles annonçaient la fondation d'écoles et la construction d'hôpitaux. Mais tous ces grands mots ne font pourtant pas assez de bruit pour qu'on n'entende pas aussi Luther tonner contre les princes qui font leur profit exclusif de ces confiscations ; bien loin de fonder des établissements d'utilité publique, ils laissent les prédicants eux-mêmes réduits à mendier. Il n'y a pas la moindre proportion entre le nombre d'institutions d'enseignement créées alors et celui que feraient présumer les éloges stéréotypés en faveur de la Réforme, qui la représentent répandant l'instruction au milieu des ténèbres. Mais les emportements de Luther ne font que rendre les nobles plus attentifs aux avantages de ce moyen de spoliation légale, remplaçant avec avantage le brigandage des grandes routes, devenu plus difficile. Avec quelques prébendes on arrête généralement l'opposition des chapitres nobles, dont les mœurs relâchées étaient devenues proverbiales ; ils font même souvent bon marché de leurs croyances. Notons ici la contradiction dans laquelle M. Ranke devait nécessairement tomber, comme conséquence de son point de vue exclusif. Il parle en termes contenus, mais durs, de la corruption du clergé ; cela ne l'empêche pas de se récrier sur la facilité de ce même clergé à s'accommoder du luthéranisme. Il voit, dans cette circonstance, une nouvelle preuve de l'excellence de cette doctrine, c'est-à-dire qu'il se sent fort de la conversion de gens qu'il vient de décrier à plaisir un peu plus haut.

Quant aux villes, M. Ranke est lui-même frappé de ce que le nouveau dogme est partout le mot d'ordre et de ralliement des communes, pour se débarrasser de leurs autorités aristocratiques et de la juridiction des évêques. Ayant eu généralement le dessus, les communes donnent à leurs desseins plus d'extension. Les unes cherchent à propager les principes essentiellement républicains de Zwingli, les autres trouvent dans le luthéranisme assez d'arguments pour leurs idées politiques. Elles travaillent à réaliser des plans très-dangereux pour la constitution de l'empire. Plusieurs sont d'accord avec les paysans révoltés et n'attendent que le triomphe de ceux-ci pour se prononcer contre les princes et les seigneurs. A Munster, à Lubeck, la démocratie s'empare des idées religieuses pour modifier les formes politiques; dans beaucoup d'autres localités, des efforts vigoureux sont nécessaires pour contenir cette tendance qui aurait changé la face entière des choses. Les villes échouèrent dans leurs tentatives hardies, mais, en attendant, elles avaient embrassé la Réforme; elles restèrent

protestantes, après avoir vu avorter les projets qu'elles avaient en vue en changeant de croyance.

D'après M. Ranke, ces événements prouveraient que le principe religieux agissait bien dans toute la force de sa pureté, puisqu'il ne put tolérer l'alliance avec la politique. Mais voici, en réalité, comment les choses se sont passées. Les princes et les nobles avaient, pour la plupart, adopté la Réforme pour en retirer des avantages politiques ou un accroissement de richesses. Philippe de Hesse écrit en propres termes à son beau-père, le duc de Saxe, qu'il adopte le luthéranisme parce que cette doctrine, bien loin de conduire à l'anarchie, est, au contraire, très-explicite en faveur de la toute-puissance des princes. Mais la bourgeoisie ne l'entendait pas ainsi; elle rappelait les principes populaires de la première Réforme, et en voulait tirer des conclusions propres à améliorer sa position politique. Cela contrariait les intérêts des princes; ils combattirent les villes. Celles-ci ne réussirent qu'en partie. Les uns comme les autres couvraient du nom de religion leurs vues intéressées; les princes eurent un plein succès; les résultats obtenus par les villes trompèrent de beaucoup leurs espérances. Qu'il y ait eu quelque chose de légitime dans la révolution méditée par elles, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner; il suffit d'avoir constaté que la religion ne fut pas le motif déterminant dans leur ardeur à adopter la Réforme. Ce qui achève de le prouver, c'est que la guerre de Schmalkalden, connue sous le nom de guerre de religion, fut, comme le démontre M. Ranke, une entreprise dirigée surtout contre les villes.

Cependant, pour masquer toutes ces convoitises, on mit à la mode les discussions théologiques; les temps du Bas-Empire reparurent, moins l'élégance et l'urbanité. Ce fut une manie générale de raisonner sur les dogmes, à perte de vue. Princes, nobles, magistrats, lettrés ou ignorants, tous se mêlent de trancher les questions les plus ardues, et de donner force de loi à leurs opinions. Il n'est pas jusqu'aux paysans qui, sans s'émouvoir de la colère de Luther, expulsent fréquemment leurs prédicants, lorsque ceux-ci ne veulent pas expliquer la Bible comme l'entend la commune. Il est au moins permis de sourire quand M. Ranke nous parle avec onction de la conviction sincère et raisonnée de Sickingen, ou de ce défi ridicule envoyé par Augula de Staufen à tous les théologiens d'Ingolstadt pour défendre à elle seule, contre eux tous, la doctrine de Mélanchthon. Les masses, au seizième siècle, avaient plus d'esprit naturel qu'elles n'en n'ont aujourd'hui; cela ne les autorisait pas à toucher à des problèmes où les saillies d'un gros bon sens sont hors de leur place. Mais elles furent flattées de pouvoir causer théologie quand on était fatigué de politique ou de facéties.

Les causes de la propagation de la Réforme, telles que nous venons

de les esquisser, furent toujours secondées par les événements politiques. La Réforme prit enfin, vers 1537, l'aspect d'un mouvement assez prononcé. C'est-à-dire qu'à force d'habileté, toujours soutenus par les circonstances les plus favorables, les meneurs étaient parvenus à rallier sous un même drapeau une masse puissante de vanités, d'ambitions et de convoitises. Au milieu du tumulte des temps, toutes ces passions n'eurent pas loisir de bien s'apercevoir qu'elles n'étaient pas de bonne foi.

M. Ranke poursuit le récit des événements postérieurs jusqu'à l'abdication de Charles-Quint. Il nous retrace des luttes continuelles sans grandeur, où personne ne joue un rôle honorable. Après avoir contesté un grand nombre de conclusions de M. Ranke, nous admettrons, sur son dire, qu'au milieu de ces souverains peu scrupuleux les princes protestants furent seuls nobles, seuls désintéressés, francs et magnanimes. La manière dont il sait pallier et déguiser les inculpations qui pèsent sur eux est un chef-d'œuvre d'adresse.

Mais nous ne pouvons souscrire à ses conclusions sur la grande portée et l'influence salutaire qu'aurait eues le protestantisme sur la reconstitution de l'empire en 1555. A quoi sont dues, en effet, les quelques améliorations introduites alors comme garanties d'une stabilité précaire? Des guerres réitérées et désastreuses sur toute l'étendue de l'empire avaient amené un besoin général de repos. Mais l'ordre qu'on établit en conséquence est basé sur tout ce que nous connaissons déjà, l'édit de paix et la chambre impériale. Ailleurs, M. Ranke avoue que les dispositions de la diète de 1507, concernant l'unité de l'empire, ne furent guère dépassées par la suite. Seulement, en 1555, on amende, par une réorganisation mieux ordonnée des cercles, les moyens d'obvier aux guerres privées. C'est là la seule innovation; elle était, du reste, dictée par le simple bon sens. Comme résultat politique du protestantisme, il ne reste que la séparation mesquine et égoïste des différents territoires, encore bien plus tranchée qu'auparavant. Elle ôte à la nation allemande comme telle, toute influence dans le concert européen, où sa place était cependant marquée. Dès 1555, l'empire ne ne peut plus être que cette grande machine inerte qui n'effraye pas plus que le squelette d'un mégathérium.

Ce qui revient ensuite au protestantisme, directement ou indirectement, peu importe, c'est la guerre de trente ans. Un disciple de M. Ranke lui en fera peut-être un jour un titre d'honneur à l'aide de raisonnements analogues à ceux de son maître : « La paix de Westphalie contient des dispositions sages et raisonnables; or cette paix fut occasionnée par la guerre de trente ans, provoquée, elle, par le protestantisme. Gloire donc à celui-ci d'un résultat que l'autorité du Pape et celle de l'empereur n'ont jamais pu réaliser! » Mais avec tout cela

on ne convaincra jamais que les gens persuadés d'avance. Il restera toujours à demander à quel état de grandeur et de propondérance l'empire aurait pu parvenir sous la direction concertée du Pape et de l'empereur. Or, sans la Réforme, à cette époque de réglementation générale qui fait naître des concordats et des codes, les rapports entre les deux puissances ne pouvaient manquer de s'organiser. Les forces surabondantes de la nation n'auraient pas eu à se consumer dans la guerre civile; on aurait eu, sur terre, le pendant de la bataille de Lépante, tandis qu'en 1683 encore l'Allemagne eut à subir l'humiliation du siége de Vienne, qu'elle n'aurait pas sauvée sans les Polonais.

L'examen que nous venons de faire de la manière générale dont la scission religieuse est envisagée par M. Ranke doit nous mettre en défiance contre son admiration pour l'immense portée intellectuelle qu'il attribue à la Réforme. L'esprit humain, d'après lui, avait besoin d'une voie nouvelle, la Réforme la lui ouvrit. Il prétend que le catholicisme rétrécissait l'horizon, qu'il cachait à l'esprit humain une part importante de ses destinées. L'histoire, entre autres, n'aurait jamais été, d'après lui, débarrassée de ses obscurités sans la Réforme; jamais, par exemple, la lumière ne se serait faite sur les fausses décrétales. Mais M. Ranke ignore-t-il qu'au quatorzième siècle déjà l'authenticité de ces documents avait été suspectée par Marsile de Padoue, et, au quinzième, par le cardinal Nicolas de Cuse? En outre, vers le milieu du quinzième siècle, Laurent Valla, secrétaire du Pape, avait prouvé la fausseté de la donation de Constantin; et, bien avant les centuriateurs, Érasme s'était élevé contre les écrits apocryphes attribués à Denys l'Aréopagite. Tout était préparé avant la Réforme pour la libre élaboration des matériaux historiques, même en Allemagne. L'historien Aventinus, dont M. Ranke voudrait rattacher le mérite à la Réforme, avait cinquante-deux ans lorsqu'elle commença; son instruction entière appartenait donc à l'époque antérieure. Trithème, Peutinger et d'autres avaient colligé des masses importantes de documents; on était à les compléter, pour fournir une base d'opération suffisante à la critique diplomatique, qui, dès lors, était en puissance d'être. Mais les bouleversements amenés par la Réforme ayant accaparé l'attention des esprits, ils reculèrent au siècle suivant la naissance de cette critique. A qui la doit-on tout entière? aux Bénédictins et aux Jésuites. Pendant tout le seizième siècle, on ne rencontre pas un nom protestant en Allemagne dans la liste des écrivains qui s'occupèrent de l'histoire antérieure de ce pays. Une doctrine qui jette le blâme et le dédain sur les siècles qui viennent de s'écouler, qui les réprouve et les déclare des sentines d'abomination, détruit évidemment d'avance toute possibilité d'impartialité dans l'appréciation historique, et doit aboutir à la complète inintelligence du passé.

De même, quant aux autres sciences, bien des années avant Luther, on voyait comment l'impulsion donnée par l'imprimerie aux progrès intellectuels allait s'appuyer sur les travaux immenses des humanistes. Les langues orientales étaient enseignées partout; le texte grec et hébraïque des Écritures, ainsi que leurs traductions dans toutes les langues, avaient été publiés avec soin.

Survint la Réforme : nous allons la voir faire tous ses efforts pour entraver cet essor de la pensée. Le jour se fait, mais malgré elle. Eh quoi! parce qu'elle coïncide avec ce développement de l'esprit humain, il faudrait lui en faire honneur!

M. Ranke lui-même ne peut se dispenser de citer les plaintes d'Érasme sur le mépris dans lequel les sèches formules de la scolastique luthérienne avaient fait tomber l'étude des belles-lettres; seulement il n'y voit, à tort, qu'une aberration momentanée. On peut lire, en effet, dans l'ouvrage de M. Döllinger, les plaintes que font entendre Mélanchthon en 1545, son ami Camerarius en 1560, ainsi que tant d'autres sur la barbarie où se complaisent les esprits, sur le discrédit dans lequel sont tombées les humanités. Cet état de choses empire encore lorsqu'une lutte violente et odieuse éclate dans toutes les univertés luthériennes entre les professeurs et les prédicants. Quelquefois la querelle porte sur de minimes différences de dogmes, mais elle a surtout rapport à la Cène. Presque tous les savants protestants un peu notables de la seconde moitié du seizième siècle étaient sacramentaires, tandis que le peuple prenait parti pour l'orthodoxie luthérienne; à la suite de cette divergence de croyance, il se forma un esprit général de dénigrement et de défiance contre la science. Quel spectacle pour les élèves que ces âpres discussions où on les faisait se prononcer dès l'âge le plus tendre! Aussi les parents n'envoient-ils plus que rarement leurs enfants aux écoles. La coutume pieuse des riches bourgeois d'entretenir des étudiants pauvres cesse tout à coup, les quelques bourses fondées par les autorités ne peuvent y suppléer. Autrefois les études avaient surtout pour but la carrière de l'Église, maintenant les couvents sont abolis, et les prédicants jouissent de si peu de considération que les parents détournent de tout leur pouvoir leurs enfants de l'étude de la théologie. Les vides dans les rangs du clergé protestant sont remplis à peu près exclusivement par les fils des prédicants.

Quant aux autres branches de connaissances, Luther, tout en engageant beaucoup à fonder des écoles, s'emporte avec violence contre l'institution des universités. Il repousse toutes les sciences humaines, et réprouve notamment la philosophie. M. Foisset a signalé naguère, dans cette revue, dans quels termes Luther récuse l'autorité de la raison, sans craindre d'outrager violemment le bon sens[1].

[1] Voy. dans le *Correspondant* du 24 janvier 1856, l'article, *l'Église et la Raison*.

Le réformateur en agit de même envers les Pères de l'Église; il ne leur épargne pas les qualifications les plus grossières : il insulte Origène aussi bien que saint Chrysostome, et même saint Augustin, qu'il avait d'abord cru pouvoir citer à l'appui de sa théorie de la justification. Ces invectives étaient évidemment calculées, il fallait à tout prix décréditer les grandes lumières des premiers siècles de l'Église : Luther savait bien qu'il n'y pouvait rien puiser qui vînt en aide à ses doctrines théologiques. Ses adhérents déclinaient systématiquement avec lui l'autorité des Pères. Aussi, lorsqu'une majorité favorable aux nouvelles doctrines se prononce aux diètes de 1523 et 1524, qu'arrive-t-il? La demande du clergé tendant à faire indiquer comme base de l'explication de l'Évangile, jusqu'au concile général, les quatre Pères de l'Église, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire, est repoussée; leur exclusion formelle fut regardée, avec raison, comme marquant la tendance luthérienne. Luther ne veut également accorder d'autorité à aucun concile, pas même à celui de Nicée; il n'y a pas jusqu'à celui des Apôtres à Jérusalem qu'il ne blâme indirectement.

En face de ces faits, M. Ranke ne craint pas d'affirmer que Luther, « un des plus grands conservateurs, » ne rompit jamais avec la véritable Église latine, mais qu'il s'efforça uniquement d'en dégager l'esprit essentiel, et qu'il parvint, en restant sur la base historique, à constituer l'idéal pur de cette Église latine. Malgré le ton de bonne compagnie que M. Ranke ne quitte jamais, nous aurions bien le droit d'être blessés de ces assertions. Quelle dose d'ignorance ne nous suppose-t-il pas en nous présentant cette appréciation de Luther, fausse à tous les points de vue! Luther a voulu opérer un changement radical, il a renié tout ce qui a existé avant lui. Jamais accommodement aux idées d'autrui ne fut autre chose pour lui qu'une manœuvre réclamée par les circonstances. La prétention qu'on lui a prêtée plus tard d'avoir voulu rétablir ce qu'on a appelé le christianisme primitif n'entra jamais dans sa pensée.

En citant Luther, nous ne voudrions pas chercher à rendre responsable la Réforme tout entière des excentricités particulières à son chef. Mais tous ses jugements sur la raison humaine, les Pères et les conciles, ont été acceptés servilement comme tant d'autres, puis repris et commentés par la généralité des théologiens luthériens. Toute espèce de base historique étant ainsi enlevée à la théologie, elle devait dégénérer nécessairement, comme nous le voyons en effet, en sophismes et en arguties; le triomphe devait appartenir à l'argument le plus retors. Chacun ayant la perspective de détruire les systèmes de ses devanciers et d'éclipser ses rivaux, un esprit de chicane et de polémique haineuse, sans respect pour l'opinion et la personne de l'adversaire, s'empara de la controverse protestante.

Que pouvait devenir la recherche de la vérité au milieu de ces contestations acrimonieuses dont retentissaient les universités protestantes pendant tout le seizième siècle? Laissons encore répondre ceux qu'on ne soupçonnera pas de partialité. La décadence de ces universités est attestée par les plaintes incessantes sorties du sein même du protestantisme : l'incapacité et la négligence des professeurs, la licence et l'ignorance des étudiants, sont à leur comble. Les professeurs se traitent mutuellement d'hérétiques et cabalent pour faire chasser leurs collègues; les étudiants mènent la vie la plus crapuleuse. Un jour, Camerarius se demande, dans son désespoir, s'il ne vaudrait pas mieux supprimer les universités, qui ne sont plus que des repaires de vices. Ces faits, partout répétés dans l'Allemagne luthérienne, peuvent être prouvés pièces sur table. Et l'on voudrait faire reconnaître à de telles marques un mouvement favorable à l'esprit humain!

N'est-on pas déjà assez édifié sur cette prétention? Faut-il rappeler encore la censure théologique que les docteurs luthériens exercèrent alors avec bien plus de rigueur que ne l'a jamais fait la Sorbonne? Pourquoi ne pas mentionner que Keppler dut fuir les persécutions des théologiens protestants et chercher un asile chez les jésuites, puisqu'on persiste à débiter la fable mensongère relative à Galilée?

Non, la Réforme ne fut pas nécessaire à la libre expansion de l'esprit humain. Comment a-t-on pu imaginer qu'elle ait pu être une phase normale du développement de l'humanité, lorsqu'on l'a vu proscrire l'art, l'une des plus hautes manifestations des facultés de l'homme? Et cependant M. Ranke ne se borne pas à voir dans la Réforme une révolution légitime, elle lui apparaît comme une des époques les plus glorieuses, les plus brillantes pour la pensée humaine.

Qu'à un tout autre point de vue que le sien on prétende que la Réforme n'en eût pas moins eu pour résultat d'ébranler toutes les convictions religieuses, qu'elle aida indirectement les *libertins* d'Angleterre à prendre racine, à inspirer les philosophes du dix-huitième siècle; qu'on prétende ensuite que la Réforme amena, à son corps défendant, par contre-coup, l'émancipation absolue de l'esprit humain : ces assertions, sans être plus solides, ne heurtent au moins pas les faits de front, comme la thèse de M. Ranke. Mais la réfutation de cette manière d'envisager le résultat de la Réforme nous entraînerait trop loin de notre sujet. Signalons seulement ce fait, que les phénomènes qui caractérisent l'esprit moderne, l'agitation tumultueuse à côté d'un découragement désespéré, sont les symptômes de crises violentes au moyen desquels cet esprit rejette les éléments pernicieux de la Réforme; mais ce mouvement heurté et incertain ne saurait indiquer le règne de la vérité, dont la démarche est essentiellement grave, tranquille et sûre.

En résumé, le but arrêté d'exalter la Réforme et son influence nuit considérablement à l'ouvrage de M. Ranke. Pourtant les faits nouveaux y abondent, choisis avec sagacité, retraçant nettement et avec intérêt les agitations confuses de l'empire : c'est comme une suite de grandes fresques peintes en traits hardis, où l'on est frappé de l'entente parfaite des ombres et des lumières.

Mais l'esprit de M. Ranke a le défaut de ses qualités; il déploie trop de finesse, la vérité simple ne le satisfait pas. Une fois qu'il s'est laissé dominer par des idées préconçues, il ne sait pas se préserver de la partialité; il se trouve malgré lui entraîné dans un système d'allégations inexactes et de réticences calculées. Ses idées fondamentales sont fausses; il en masque les côtés faibles, il cherche, par des fusées de raisonnements ingénieux, à attirer toute l'attention sur les points où ces idées lui semblent le moins attaquables. Alors pourquoi donc avoir tant blâmé Fra Paolo?

Ernest Grégoire.

La fin prochainement.

SITUATION DIPLOMATIQUE DE LA VALACHIE

A L'ÉGARD DES PUISSANCES EUROPÉENNES.

Les journaux quotidiens ont publié il y a quelques jours les manifestes des comités électoraux réunis à Jassy et à Bucharest pour préparer l'élection des membres des divans spéciaux chargés par le traité de Paris, et d'émettre les vœux de la nation roumaine sur son organisation ntérieure. Ces comités ont exprimé des souhaits qu'ils recommandent à l'attention des futurs députés. Dans le nombre figure la réglementation de la position légale des étrangers résidant dans le pays. Les signataires du manifeste de Jassy, imprimé le 22 mars dernier, veulent : « La soumission des étrangers habitant les principautés à toutes les lois du pays. »

La question est délicate et d'une haute importance.

Les étrangers installés sur les bords du Danube jouissent de priviléges nombreux. Les comités viennent d'attirer sur eux l'attention des jurisconsultes et des hommes d'État. Ces derniers seront prochainement mis en demeure de se prononcer sur le mérite de ces immunités. Est-il nécessaire de les maintenir? Faut-il s'apprêter à les abroger? Ces priviléges sont stipulés dans les traités appelés Capitulations passés par la Turquie avec les nations chrétiennes. La Porte a-t-elle intérêt à s'opposer à leur abrogation, aurait-elle le droit d'en imposer le maintien? L'Europe peut-elle en exiger la conservation, ou doit-elle ajouter leur abandon aux nombreux sacrifices qu'elle a généreusement faits pour la régénération de l'Orient?

La question sera posée dans le premier chapitre de ce travail; on tâchera de la résoudre dans le second. Mais le sujet est si complexe, si peu connu, et, comme on dit, si brûlant d'actualité, qu'il ne saurait être traité avec trop de circonspection. L'auteur, afin d'éviter toute discussion irritante et toute confusion d'idées, ne l'examinera qu'au point de vue légal. Jurisconsulte de profession, il sera heureux de se renfermer dans sa spécialité. Si le travail perd à cette méthode — de son intérêt, il gagnera quelque peu en précision, et son utilité, s'il en a, fera peut-être pardonner son aridité.

DES CAPITULATIONS AVEC LA PORTE ET DE LEUR EXÉCUTION EN VALACHIE.

Quoique séparée en droit et presque en fait de la Turquie, la Valachie a cependant été considérée jusqu'à ce jour par les puissances occidentales comme une province turque, et elle en a à peu près la situation diplomatique. Les États chrétiens de l'Occident ont assis leurs relations internationales sur les traités de paix et de commerce qui les lient à la Porte.

Les capitulations consenties par la Turquie à la France ont servi de types à toutes les autres. Ce sont elles qu'il faut connaître pour apprécier les inconvénients et les avantages de cette législation et les réformes à y apporter.

La première capitulation consentie par les Turcs à une puissance chrétienne fut signée à Constantinople en février 1535, entre Soliman et François Ier, représenté par Jean de Laforest. Celles de 1569, 1581, 1597, 1604, 1740 et 1801, passées avec la France, en renouvellent, en complétent ou en étendent les dispositions, mais n'en changent ni les bases ni la substance.

Elles contiennent quatre points fondamentaux : 1° Les droits et priviléges des ambassadeurs, des consuls et des drogmans; 2° la liberté du commerce, les droits, exemptions et devoirs des négociants; 3° les droits, devoirs et priviléges des gens de mer; 4° la liberté, la protection, les franchises accordées pour l'exercice de la religion chrétienne.

I

La France (et ce que l'on dit d'elle s'applique aux autres grandes puissances chrétiennes) jouit du droit d'avoir à Constantinople un ambassadeur, et dans les ports commerciaux des consuls ou des agents consulaires qu'elle nomme, change ou révoque à volonté.

Elle a accrédité auprès du prince de Valachie, résidant à Bucharest[1], un représentant dont l'action s'étend sur les deux principautés de Moldavie et de Valachie. Revêtu d'un double caractère politique et commercial, il porte le titre de Consul général et chargé d'affaires. Sous des noms plus modestes, les consuls de Russie, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse ont le même caractère et exercent les mêmes attributions. Tous peuvent arborer le pavillon de leur nation sur leur demeure[2] et jouissent des mêmes prérogatives, quoique l'article 18 de la capitulation de 1740 donne au consul de France le pas sur les autres

[1] Il y a aussi un consul à Jassy.
[2] Capit. de 1740, art. 49.

consuls, comme il le donne à l'ambassadeur de cette puissance sur les autres ambassadeurs[1].

Les capitulations concèdent aux consuls des priviléges personnels et des attributions importantes sur leurs nationaux.

Parmi les priviléges que les capitulations accordent aux consuls, il faut placer l'exemption de tout impôt arbitraire dont jouissent leurs personnes, leurs biens, leurs domestiques et leurs drogmans (capit. de 1740, art. 25 et 13), la franchise des droits de douane ou de badji[2] accordées aux marchandises qu'ils exportent pour leurs besoins ; la faculté d'avoir une garde gratuite[3], composée autrefois de janissaires, et actuellement d'Albanais[4]; celle de faire du vin chez eux sans être inquiétés ni taxés[5], de visiter sans entraves leurs nationaux et les rayas du pays[6]. Dans un autre ordre d'idées, les consuls ont le pouvoir d'exiger de leurs nationaux des droits de consulat ou de transit, ainsi que des rémunérations pour les passe-ports qu'ils délivrent et pour les actes qu'ils font; enfin de prélever des taxes sur les marchandises qu'exportent leurs nationaux, taxes dont le payement est assuré par le droit de préemption (cap. 1740, art. 61). En cas de procès intenté par un indigène contre un consul, celui-ci n'est pas soumis à la juridiction locale; il relève, dans tous les cas, du divan de Constantinople[7], et, dans aucune circonstance, il n'est pas tenu de comparaître en personne, il plaide toujours par son drogman[8].

Les devoirs des consuls sont de protéger leurs nationaux, de veiller à la conservation de leurs intérêts, au maintien de leurs priviléges et à la défense de leurs personnes, et notamment, disent les capitulations, de les réclamer quand ils sont détenus pour cause d'esclavage ou pour tout autre motif[9]. Enfin ils exercent envers leurs *sujets* (l'expression est consacrée) les fonctions d'officiers ministériels, d'officiers de l'état civil et d'officier de police, et celles plus élevées de juges, tant au civil qu'au criminel. Arrêtons-nous d'abord à cette dernière fonction.

Quand une contestation civile s'élève entre deux Français, elle est soumise au consul[10], à moins que les parties ne préfèrent (liberté dont elles jouissent toujours) porter leurs différends devant des arbitres ou devant les tribunaux de la métropole. Si la contestation, au lieu de surgir entre deux parties d'origine française, s'élève entre chrétiens de nationalité différente[11], le consul français n'est compétent que si les deux parties acceptent sa juridiction. En cas de désaccord, l'affaire est

[1] On se décide surtout par l'ancienneté actuellement. — [2] Cap. de 1740, art. 18. — [3] Id., art. 50. — [4] Id., art. 45. — [5] Id., art. 40 et 51. — [6] Id., art. 82. — [7] Capit. de 1740, art. 16. D'après l'art. 41 de la même capitulation, le divan est également compétent pour statuer sur les procès intentés contre un Français, quand l'objet du litige est d'une valeur supérieure à quatre mille aspres. — [8] Capit. de 1740, art. 48. — [9] Id., art 24. — [10] Id., art. 26. — [11] Id., art. 52.

portée devant des commissions mixtes dont on exposera tout à l'heure l'organisation. Mais dans aucun cas, à moins de la volonté expresse et unanime des parties, les autorités valaques ou turques ne peuvent statuer sur l'affaire. Si un procès existe entre un Français et un Valaque ou un Turc, la nationalité du défendeur décide de la juridiction, valaque si le défendeur est Valaque, française s'il est Français. Dans le premier cas, le juge valaque compétent ne peut écouter les parties et prononcer sa sentence hors de la présence du drogman du consulat, représentant et défenseur obligé des Français[1]. Les affaires civiles s'instruisent sur mémoire écrit, suivant des formes qui ne sont pas sans analogie avec celles usitées devant la cour de Cassation et le conseil d'État, mais sans publicité et sans plaidoirie. Le demandeur dépose une requête enregistrée à la chancellerie ; le défendeur, cité par lettre, présente ses moyens verbalement ou par écrit, les deux parties peuvent développer leurs prétentions dans des mémoires et des répliques et les appuyer de pièces probantes. L'affaire instruite, le consul rend en premier ressort un jugement motivé. Depuis l'édit de 1778, reproduit en ce point par l'ordonnance du 5 juillet 1842, le consul ne prononce plus seul. Il doit se faire assister de deux notables commerçants français, et, s'il n'y en a pas dans le ressort de sa juridiction, il constate dans son jugement l'impossibilité de remplir cette formalité. Ce jugement est comme ceux de nos tribunaux, exécutoire après signification et sans préjudice de l'appel ou du pourvoi en cassation.

Les commissions mixtes compétentes pour juger les contestations élevées entre des chrétiens de nationalités différentes existent depuis 1820. Elles sont composées de trois juges, choisis parmi les commerçants notables du lieu ; deux sont désignés par la légation du défendeur et un par celle du demandeur. Elles jugent d'après la législation du défendeur ; leur sentence est homologuée par le consul dont relève le défendeur, et c'est encore devant les juges compétents de son pays que l'appel est porté.

Les consuls exercent sur leurs nationaux la juridiction criminelle. Ils instruisent et prononcent suivant la loi française sur les délits et les crimes commis par un Français sur un Français, sans que les officiers du pays puissent jamais connaître du fait, même à titre d'instruction, à moins de délégation expresse du consul.

Cette juridiction est entièrement réglée par la loi du 28 mai 1836, qui a abrogé toutes les lois antérieures. Le consul procède à l'instruction et défère le fait au tribunal consulaire. Il est composé de deux notables Français domiciliés dans le ressort du consulat[2], ou, à leur dé-

[1] Capit. de 1740, art. 56.
[2] Loi du 28 mai 1836, art. 37.

faut, de tels autres notables que le consul désigne[1], et, s'il n'y en a pas, par le consul seul[2]. Le tribunal prononce comme une chambre d'accusation et renvoie l'affaire, suivant les cas, soit en simple police, soit au correctionnel, soit au criminel ; ses décisions sont susceptibles d'opposition par les parties intéressées[3].

En matière de police, le consul prononce seul et sans appel. En matière correctionnelle, il prononce avec l'assistance de deux assesseurs et à charge d'appel[4]. L'appel, ouvert à tous les intéressés (prévenus, personnes civilement responsables, ou parties civiles pour les intérêts pécuniaires), est porté devant la cour impériale d'Aix.

Quand le tribunal consulaire, constitué en chambre d'accusation, décide que le fait incriminé est de nature à emporter une peine afflictive ou infamante, le prévenu est renvoyé en France par le premier navire français en partance avec les pièces de la procédure. Elles sont adressées au procureur général près la cour d'Aix. Il fait un rapport dans le plus bref délai devant la chambre d'accusation. Si cette chambre décide qu'il y a présomption de délit, l'affaire est jugée par la première chambre de la cour et par la chambre des appels de police correctionnelle réunies[5]. Elle statue suivant la loi française et sous le bénéfice du pourvoi en cassation. S'il y a présomption de crime, le fait est déféré dans les formes ordinaires devant la cour d'assises.

Comme les juges de paix en France, les consuls reçoivent des commissions rogatoires, convoquent les conseils de famille, organisent les tutelles, posent les scellés et président aux inventaires après décès ou après faillite, liquident les successions, les administrent en cas d'absence des héritiers, ordonnent les dépôts ou les séquestres, et même font vendre les effets mobiliers périssables[6].

Officiers ministériels, les consuls 1° délivrent les certificats de marchandises[7] et les certificats de vie pour toucher les rentes viagères et les pensions; reçoivent les dépôts de marchandises, d'argent ou d'effets mobiliers, et, faute de réclamations, les font vendre deux ans après le dépôt et en envoient le prix à la caisse des dépôts et consignations de Paris[8]. Ils légalisent les actes à produire en France[9] et les actes sous seings privés signés en chancellerie et reconnus par les parties[10]. Ils reçoivent par eux-mêmes ou par leurs chanceliers les testaments rédigés suivant la loi française et tous les actes pour lesquels les nationaux requièrent leur assistance, ils donnent à tous la force authentique[11]; en

[1] Id., art. 38. — [2] Id., art. 40. — [3] Id.. art. 44 et 45. — [4] Id., art. 54. — — [5] Id., art. 57. — [6] Id., art. 65 et 66. — [7] Cap. de 1673, art. 22, et de 1740; et Ord. de 1781, tit. II, art. 85. — [8] Ord. du 30 juin 1814, art. 4, et 20 mai 1818, art. 1. — [9] Ord. 24 août 1833, art. 2-6. — [10] Ord. août 1681, liv. I, tit. IX, art. 23; 25 oct. 1833, art. 6. Cod. civ., art. 1317. — [11] Ord. 25 oct. 1833, art. 6 et 8.

accomplissant ces actes divers, les consuls remplissent les fonctions dévolues en France aux notaires ; 2° ils remettent, par l'intermédiaire des chanceliers, aux parties, les actes signifiés dans la mère patrie aux parquets des procureurs généraux et des procureurs impériaux ; en ce cas ils agissent comme huissiers [1].

Officiers de l'état civil, les consuls constatent les naissances, les mariages, les décès, les adoptions, les reconnaissances d'enfants naturels dans des actes rédigés conformément à la loi française et inscrits sur des registres tenus suivant les règles tracées par le code civil [2].

Officiers de police enfin, les consuls surveillent les Français de toute condition [3], délivrent des permis de circulation sans lesquels les autorités valaques ne peuvent expédier de passe-ports [4], renvoient en France les nationaux d'habitudes perturbatrices [5], les prêtres scandaleux et turbulents, ou qui célèbrent des mariages religieux sans exiger la preuve préalable du mariage civil, les Français qui tenteraient de se placer sous une protection étrangère, enfin les vagabonds et les gens sans aveu. Le pouvoir d'expulsion des consuls français s'étend aux religieux catholiques et même aux autres chrétiens non Français s'ils n'ont pas de consuls [6].

II

Tout Français peut entrer, circuler, commercer librement en Turquie [7]. L'exercice de cette faculté est ou a été cependant soumis à des conditions définies. Les actes de 1778 et de 1780 ne permettaient aux regnicoles de s'embarquer pour la Turquie et d'y commercer qu'après avoir préalablement déposé à la chambre du commerce de Marseille un cautionnement de 16,000, puis de 8,000 francs. Supprimée en droit par l'ordonnance de 1833 comme elle l'était déjà en fait, cette condition est remplacée par l'obtention d'un passe-port.

Il n'est permis de circuler dans l'intérieur de la Valachie et de la Turquie qu'après avoir reçu des autorités locales un passe-port, dont la délivrance est subordonnée à l'attestation soldée du consul. Cette formalité remplie, le voyageur circule sans payer ni le tribut nommé *karatch* ni aucun autre [8]. Il peut visiter les rayas qu'il rencontre, les entretenir et habiter avec eux [9], commercer sur toute espèce de marchandises non prohibées, les importer, les exporter [10] et les faire transiter à son gré [11] en payant les droits de douane et de consulat. Nul

[1] Ord. du 25 oct. 1833, art. 6 et 8. — [2] Cod. civ., art. 48, 34 et suiv. Ord. du 23 oct. 1833, art. 1. — [3] Ord. de 1778, art. 2, et de 1781, art. 87. — [4] Cap. de 1740, art. 63. — [5] Ord. de juin 1778, art. 82. Inst. du 29 nov. 1833. — [6] Ord. de 1781, art. 1, 8 et suiv. — [7] Cap. de 1740, art. 20. — [8] Capit. de 1740, art. 63. — [9] Id., art. 82. — [10] Id., art. 56. — [11] Id., art. 59.

ne peut contraindre le négociant étranger à livrer ses marchandises contre sa volonté à une personne désignée, ou à prendre celles dont il ne veut pas[1].

Les droits de consulat que payaient les nationaux, tarifiés d'abord par l'arrêt du conseil du 3 mars 1781, ont été de nouveau réglés sous le roi Louis-Philippe. Ils sont fixés pour tous les actes que font les consuls ou leurs agents en remplissant les fonctions exposées plus haut. Les droits de douane sont perçus depuis 1740[2] sur le pied de 3 pour 100 *ad valorem*, tant à l'importation qu'à l'exportation, et ne frappent pas les articles réexportés hors de la Turquie ou dans un port turc[3]. Néanmoins l'administration valaque a, de son propre mouvement, élevé les droits de douane de 3 à 5 pour cent.

Le marchand français qui prétendrait que la marchandise soumise aux droits de douane a été surtaxée pourrait la laisser entre les mains du douanier et réclamer un redressement de tarif. Le douanier remet dans tous les cas un acquit des droits, auquel on doit faire honneur dans tous les ports de l'Empire[4]. Les monnaies sont exemptes de toute taxe à l'entrée, et nul ne peut les saisir pour les faire convertir en monnaie du pays[5].

Les membres des nations concessionnaires de capitulations semblables à celles dont la France jouit sont affranchis de toute taxe, notamment de celles appelées *kassabié reft badj*, *yassak*, *kouly*[6]. Un moment assujettis comme les Anglais au droit de Mézeterié[7], les Français en furent affranchis expressément par l'article 35 de la capitulation de 1740[8], et n'eurent à l'avenir à payer qu'un droit de trois cents aspres, appelé *relametlik resmy*[9]. Ce dernier droit lui-même ne subsiste plus aujourd'hui, et pour voyager en Valachie il suffit d'avoir un passe-port et de réclamer des visas.

Les actes et les conventions passés par un Français avec un sujet turc doivent être dressés et constatés par le cadi, en Turquie, et en Valachie par le juge. Ce magistrat en délivre copie. En cas de contestation, on a recours à l'acte et aux registres du juge[10]. Toute avanie contre un Français, toute injure, toute imputation mensongère est sévèrement interdite[11]. Les frais d'un procès mal fondé sont mis à la charge du Turc condamné, sans pouvoir pourtant dépasser 2 pour 100 des sommes attribuées au Français[12]. Le juge valaque ne peut prononcer contre un Français sur de simples témoignages; il doit exiger la production d'écrits, de billets, d'actes, ou écarter la demande du Valaque[13]. Il lui est également interdit d'écouter une affaire hors de la

[1] Id., art. 21 et 57. — [2] Id., art. 37. — [3] Id., art. 9 et 39. — [4] Cap. de 1740, art. 39 et 57. — [5] Id., art. 3 et 64. — [6] Id., art. 10. — [7] Id., art. 39. — [8] Id., art. 55. — [9] Id., art. 10. — [10] Id., art. 23. — [11] Id., art. 23. — [12] Id., art. 72. — [13] Id., art. 71.

présence du drogman[1], de revenir sur un procès déjà jugé[2], de contraindre un Français à payer une traite venue de l'étranger, s'il ne l'a pas acceptée[3], d'autoriser un Turc ou un Valaque à faire saisir un ou plusieurs membres de la nation de son débiteur, dans le cas où celui-ci se serait enfui, et de les forcer à payer à la place du fugitif, s'ils ne se sont pas portés sa caution[4]. Il ne peut même faire saisir le débiteur lui-même si le consul s'en porte garant[5]. Au divan impérial seul appartient de prononcer sur la révision ou sur l'appel des jugements intéressant les Français[6], et de connaître des contestations dont les objets excèdent quatre mille aspres[7].

Les capitulations protégent les nationaux au criminel comme au civil; celle de 1740 défend aux autorités turques soit d'entrer de force dans le domicile d'un Français, sans l'assistance de l'ambassadeur, du consul ou de leur mandataire[8], soit de procéder hors de leur présence aux perquisitions, recherches, interrogatoires et jugements d'un Français prévenu d'un crime[9]. Défense leur est également faite, soit d'inquiéter les Français domiciliés dans le lieu où un crime a été commis, soit de leur infliger l'amende nommée *dgerimé,* si rien n'établit leur culpabilité[10].

Tout contrevenant aux capitulations est puni, le Turc ou le Valaque, par le juge indigène, le Français par le consul[11].

Les biens du Français mort en Turquie ne sont pas frappés du droit d'aubaine; ils sont remis à ses héritiers naturels et testamentaires par l'intermédiaire du consul[12].

III

Loin d'inquiéter, de vexer, de rançonner ou de détenir les bâtiments français rencontrés en mer, les vaisseaux du sultan doivent leur donner des preuves d'amitié[13]. Si des corsaires leur courrent sus et s'en emparent, les pachas des lieux voisins doivent les secourir[14], ils sont tenus de restituer les hommes et les effets capturés, et, sur la déclaration des consuls, de saisir et de juger les forbans[15].

Aux navires en détresse, à ceux échoués ou naufragés, on devra porter tous les secours, tant pour le sauvetage des effets que pour

[1] Cap. de 1740, art. 26. — [2] Id., art. 71. — [3] Id., art. 66. — [4] Capit. de 1740, art. 22. 23, 53. — [5] Id., art. 69. — [6] Id., art. 71. — [7] Id., art. 41 et 69. — [8] Id., art. 70. — [9] Id., art. 65. — Id., [10] art. 41 et 69. — [11] Id., art. 70. — [22] Id., art. 22. — [13] Id., art. 28 et 78. — [14] Id., art. 54. — [15] L'article 2 de la capitulation de 1740 défend aux Algériens de courir sus aux Français, et ajoute que le bey sera dépossédé si des Français sont capturés. Le sultan approuve à l'avance toutes les mesures répressives employées contre le bey par la France. On sait quels furent les moyens répressifs mis en usage par elle en 1830.

celui des personnes[1]. Le sultan renonce à tous les droits de profitable bris et de naufrage, et il veut, disent les traités, que les effets sauvés et invendus soient affranchis des droits de douane[2].

Les vaisseaux français qui entrent dans un port turc y seront amicalement reçus, jouiront de toute sûreté et de toute protection, achèteront à leur guise les choses nécessaires en vivres ou en agrès, sans payer de donative ou de karatck, et sans craindre qu'on retienne leur chaloupe sous prétexte qu'ils auraient à leur bord des passagers sujets à ces droits ou pour tout autre motif[3].

Loin de les molester, les capitaines turcs doivent commettre des gardes pour les accompagner et protéger leurs opérations[4]. Si un Turc nolise un navire français d'une échelle à l'autre, il ne peut rompre le contrat ou changer la destination convenue sans payer le prix fixé. Le gouvernement turc peut en noliser aussi, mais seulement dans le cas d'urgente nécessité et après en avoir avoir averti l'ambassadeur ou le consul[5].

Les navires français, partis de Constantinople, ne sont soumis qu'à une seule visite aux Dardanelles; celle usitée à Gallipoli est déclarée abusive[6]; enfin les marchands français ne peuvent être arrêtés ni réduits en esclavage, quand même on les saisirait sur un vaisseau ennemi[7], ou transportant des vivres en pays ennemis sur leurs vaisseaux[8], ou montés sur un navire turc chargé de la même manière[9], ou qu'après avoir acheté des vivres d'un capitaine turc, ils les transporteraient en France[10].

IV

Les Français, leurs religieux et leurs évêques, peuvent exercer librement, en Turquie, la religion qu'ils professent dans les lieux qu'ils habitent et les établissements qu'ils possèdent[11]. Les églises existant dans les échelles ou ailleurs peuvent être restaurées et sont à l'abri de toute insulte[12]. Les Français, enfin, peuvent aller les uns chez les autres pour les affaires de religion comme pour toutes autres[13].

Quoique les droits donnés aux Français pour visiter les lieux saints soient étrangers à la question danubienne, néanmoins, pour compléter l'exposé des dispositions contenues dans les capitulations, on dira que faculté est donnée aux Français, ainsi qu'à leurs dépendants, sans dis-

[1] Cap. de 1740, art. 17. — [2] Id., art. 19 et 77. — [3] Id., art. 30, 73, 74, 79. [4] Id., art. 79. — [5] Id., art. 80. — [6] Id., art. 27. — [7] Cap. de 1740, art. 4. — [8] Id., art. 5. — [9] Id., art. 6. — [10] Id., art. 7. — [11] Id., art. 32, 36, 82 — [12] Id., art. 35. — [13] Id., art. 34.

tinction de nationalité, d'aller à Jérusalem sans être inquiétés[1], d'y circuler et d'y résider, ainsi que les religieux; qu'enfin il leur est permis de s'établir tant dans l'église du Saint-Sépulcre[2] qu'au dedans et au dehors de la ville de Jérusalem. Ils sont affranchis de tout impôt, et les procès intentés contre eux, et non jugés sur les lieux, sont évoqués au divan de Constantinople[3]. L'administration turque restaurera les lieux saints, à la demande de l'ambassadeur de France; elle ne pourra, en outre, y envoyer des officiers qu'une fois l'an et pour en visiter l'état[4]. Enfin les pèlerins des nations chrétiennes, auxquels l'entrée de la Turquie est interdite, pourront aller à Jérusalem sous le couvert du pavillon français, à l'exclusion perpétuelle de toute autre bannière[5].

Tel est l'ensemble des droits conférés par les capitulations aux Français, et avec eux à la plupart des membres des autres grandes nations chrétiennes. Ils en jouissent dans les principautés danubiennes, mais sous une modification grave qu'il faut faire connaître. La protection de la religion catholique n'appartient pas à la France, elle est attribuée à l'Autriche. Cette puissance désigne les prêtres catholiques de cette contrée, sollicite du sultan les autorisations nécessaires pour établir des cimetières, ériger, restaurer, changer des églises, et accomplir tous les actes nécessaires à l'exercice de la religion latine. Les scrupules religieux de la France ont motivé cette dérogation aux principes internationaux de l'Orient. Un bref du pape a autorisé les catholiques du diocèse de Nicopolis, dont la Valachie et la Moldavie font partie, à suivre le calendrier Julien, et à célébrer toutes les fêtes religieuses treize jours après les Occidentaux et en même temps que les Grecs. La France refusa de couvrir ce schisme de sa protection; l'Autriche, moins scrupuleuse, s'en chargea, et depuis ce temps elle veille aux intérêts catholiques dans les principautés.

DE LA SUPPRESSION OU DE LA MODIFICATION DES CAPITULATIONS EN VALACHIE.

Plus d'une fois on a élevé la question de savoir si les puissances chrétiennes n'auraient pas intérêt à renoncer, dans les principautés, aux capitulations ou au moins à les remanier, et si les Roumains n'auraient pas le droit d'en demander l'abrogation ou la modification. Nous allons, comme nous l'avons dit, examiner la question.

Les événements, les habitudes, les lois, ont modifié en Valachie les priviléges attachés à la personne des consuls. La préséance attribuée par les capitulations au consul de France était de fait passée, en 1853, au consul de Russie, l'agent diplomatique prépondérant. Le droit de visiter les rayas, de réclamer les Français réduits en esclavage, de

[1] Id., art. 34. — [2] Id., art. 1. — [3] Id., art. 33. — [4] Id., art. 82. — [5] Id., art. 32.

faire du vin chez soi, d'exiger une caution des renégats repentants et d'avoir une garde, est sans objet en Valachie, où il n'y a que des rayas, où tout paysan fait du vin, où l'esclavage est complétement inconnu depuis qu'en ces derniers temps tous les Tzigans ont été affranchis, où enfin, de mémoire d'homme, nul acte de violence n'a été exercé contre un consul. Délivrer des attestations soldées aux voyageurs, exiger des droits de nolis et autres, avec faculté de préemption sur les marchandises, ne sont que des moyens détournés de faire contribuer les nationaux à l'acquit de certains services rendus par les consuls. Ne payer ni droits de douane pour les marchandises exportées, ni impôts pour eux, leurs familles, leurs domestiques et leur drogman, constituent au profit des consuls un usage abusif plutôt qu'une immunité profitable.

Au nom de la liberté du commerce on supprimera (ce qui est déjà fait pour la France) les articles des capitulations qui obligent les commerçants à déposer un cautionnement à leur départ de la mère patrie. N'est-il pas superflu d'inscrire dans un traité exécuté dans un pays qui a nos codes, notre religion et nos usages commerciaux, des stipulations telles que les suivantes : 1° on ne contraindra pas les marchands à vendre ou à acheter, contre leur gré, des marchandises à certaines personnes déterminées ; 2° les négociants français ne pourront exporter du pays que le chargement de deux vaisseaux de sel ou de fruits secs ; 3° ils ne payeront pas deux fois les mêmes droits de douane ? Est-il indispensable de constater dans les actes internationaux que la monnaie ne sera pas saisie, que les faux témoins ne seront pas écoutés, que les juges prononceront d'après les actes, que la partie perdante sera condamnée aux frais du procès, qu'on ne rendra les jugements qu'en présence des parties ou de leur défenseur, qu'un créancier ne pourra agir que contre son débiteur et non contre tous ses compatriotes en masse ; et qu'enfin on ne pourra contraindre un Français à payer une traite qu'il n'a ni acceptée ni autorisée ? Est-il également indispensable de maintenir, avec un État sans marine et sans ports de guerre, les dispositions qui l'obligent à secourir les flottes de France et d'Angleterre ou à proscrire les droits d'aubaine, de bris et de naufrage, tous droits bannis de ses codes ?

Tous les droits accessoires ou exceptionnels consacrés par les capitulations sont donc superflus ou nuisibles dans un pays qui, comme les principautés, pratique la religion chrétienne et (autant qu'il peut) les lois, l'administration et la civilisation de l'Europe.

En est-il de même des trois priviléges capitaux dont jouissent les Occidentaux, relatifs à la juridiction consulaire, à la compétence du divan de Constantinople et à la protection religieuse ? Examinons ces points de la question.

I

La juridiction consulaire n'a pas toujours produit en Valachie d'heureuses conséquences : les abus ne sont pas venus de l'usage que les consuls ont fait de leurs pouvoirs, mais de l'étendue de ces pouvoirs, de l'élasticité des priviléges accordés à leurs nationaux et des illusions de la mère patrie sur les faits de ses enfants en Orient.

A l'aide des faits actuels et nombreux dont Constantinople a été et est encore le théâtre, on montrerait facilement les inconvénients de cette juridiction, mais mieux vaut peut-être s'en tenir à des faits plus anciens, mais bien avérés et accomplis en Valachie. Les voici.

A l'aide de fausses lettres de change et de manœuvres très-compliquées, un Français de naissance distinguée escroqua à une maison de commerce italienne plus de 1,200,000 fr. et s'enfuit en Moldavie avec ce riche butin. Il dînait chez le consul de France au moment où se présenta au consulat un commis de la maison dépouillée, dépêché à sa poursuite. Nul autre que le consul de France ne pouvait arrêter le fugitif protégé par les capitulations. L'agent français s'exécuta et appréhenda au corps son convive; mais, faute de prison, il l'enferma dans sa propre maison. Prendre les 1,200,000 fr., s'évader de cette prison dérisoire, s'enfuir dans la campagne, y cacher son trésor, fut pour le flibustier l'affaire de quelques heures. Saisi de nouveau, il s'esquive une seconde fois, et, trois mois durant, parcourut les principautés en touriste. Repris une troisième fois par le consul général de Bucharest, il fut emprisonné et l'instruction commença; mais... le consul était incompétent, parce que le délit avait été commis au préjudice d'un étranger; les tribunaux de la métropole l'étaient également, parce que le délit avait été commis à l'étranger.....; l'audacieux aventurier fut mis en liberté! Les 1,200,000 fr. enfouis par lui furent déterrés par trois de ses complices munis de passe-ports en règle et chaudement recommandés au cousul russe. Ils se promènent en toute insolence aujourd'hui sur le boulevard des Italiens, spéculent à la Bourse et sont salués humblement par plus d'un lecteur.

Ce fait constate que les capitulations couvrent quelquefois les coupables d'impunité. En voici un autre qui établit qu'elles produisent, entre les complices d'un même crime, une regrettable disjonction de peines. Deux Français et quatre Autrichiens sont accusés de fabriquer de la fausse monnaie turque et autrichienne. Ils sont saisis, convaincus et condamnés, les deux Français à mort et les quatre Autrichiens aux travaux forcés à perpétuité. Les gouvernements de France et d'Autriche réclament les condamnés pour leur faire subir leurs peines dans

leurs patries respectives, conformément aux capitulations. Les quatre Autrichiens sont transportés à Trieste et internés au bagne. L'un des Français, emmené à Toulon, y est guillotiné; le second obtient du hospodar de Valachie, d'abord la commutation de la peine capitale en celle des travaux forcés, puis, s'appuyant sur les capitulations, il obtient du prince valaque la faveur de subir sa peine en Valachie... Quelques mois après il reçoit sa grâce. Quelle différence dans le sort de ces condamnés, tous coupables au même chef du même crime!

Veut-on juger combien la protection accordée par les capitulations peut devenir immorale dans ses effets et délicate pour les consuls? Lisez.

Une dame, déjà mariée en France, voulut convoler à de nouvelles noces avec un Moldave. Pour échapper aux prohibitions de la loi française, la dame se fit naturaliser Moldave. Que fallait-il pour obtenir cette transformation? un second baptême, et rien de plus; la chose fut faite nuitamment par un moine menacé d'un pistolet. Mais à peine le mariage fut-il célébré, que la sympathie cessa entre les époux. Le mari demanda et obtint le divorce, attendu que le baptême de son conjoint n'avait pas eu lieu avec immersion suffisante. Le consul s'était opposé au mariage; la dame s'était jouée de son opposition par la naturalisation; une fois le mariage annulé, elle exigea du même consul qu'il enregistrât le divorce et qu'il la rapatriât. Le représentant de la France fut forcé d'enregistrer l'acte réprouvé par nos lois et de reprendre sous sa protection la brebis un moment sortie du bercail. Les faits constituaient des actes religieux régulièrement accomplis; donc on n'avait rien à reprocher à la pécheresse quadragénaire.

Fourvoyée dans cette législation pleine d'embûches, la France, à bout d'expédients, ne se tire quelquefois d'embarras qu'en violant ses dispositions. Sous le roi Louis-Philippe, le garde des sceaux, impuissant à atteindre un Français accusé de bigamie et de faux en Valachie, le dénationalisa, et, par ordonnance royale, le fit déclarer indigne d'être Français. Comment agit l'homme dénaturalisé? Il intrigue auprès d'un Valaque important, se fait nommer instituteur de ses enfants, en cette qualité il vient à Paris et y étale son impudence dans les salons ministériels. Un autre Français, après avoir outragé la jeunesse d'un enfant valaque dont l'éducation lui était confiée, assassina son malheureux élève. Abrité derrière les capitulations, le coupable instituteur brava la justice du pays en invoquant sa nationalité et la juridiction du consul, en argumentant de l'origine valaque de sa victime. Il eût peut-être échappé à toute vindicte si Dieu, étendant enfin sa main vengeresse sur l'ex-professeur impie, ne l'eût frappé de gangrène.

Si l'impunité est acquise aux grands forfaits sous la législation des capitulations, qui douterait qu'elle manque aux moindres délits? L'es

croquerie n'est presque jamais atteinte. A l'aide de noms supposés, de fausses qualités, de coupables manœuvres, nombre d'aventuriers se supposent un crédit, un pouvoir, un savoir, des qualités qu'ils n'ont jamais eus, et nul ne suppose que cette conduite couvre un délit.

Des charcutiers venus à Bucharest pour vendre des salaisons, un Genevois pour faire des montres, un charron pour fabriquer des charrettes et des sabots, ne peuvent réussir dans leur état, ils ont tous recours aux mêmes manœuvres. Ils se disent versés dans tous les secrets de la grammaire française, se supposent gradués de l'Université, et les voilà professeurs de belles-lettres. Grâce au double caractère de Français et de prêtres, des hommes, également indignes de leur nationalité et du sacerdoce, se jouent de toutes les juridictions. Si on les accuse d'un délit devant le consul de France, ils se prévalent de leur qualité cléricale et invoquent la juridiction autrichienne ; puis, quand le juge allemand les cite devant lui, ils excipent de leur origine française, forcent le consul autrichien à se déclarer incompétent et esquivent toute pénalité.

L'impunité des coupables n'est imputable qu'aux vices de la législation internationale; car, si une action qu'on n'a pu atteindre en Valachie donne ouverture à une procédure en France, la répression ne se fait pas attendre. Faut-il citer un exemple ? Un Français, distingué par le rang et la naissance, commit en Valachie, sur les rives de la mer Noire et du Bosphore, des escroqueries et des faux sans nombre ; bien plus, il ne put jamais expliquer la disparition, dans une partie de plaisir, d'un sien ami, porteur d'une somme considérable ; les capitulations n'atteignant aucun de ces méfaits, l'impunité était assurée au coupable s'il n'eût eu la maladresse d'escroquer une somme, relativement faible, à un fonctionnaire qui pouvait le poursuivre en France. A raison de ce seul fait, il fut, à son arrivée à Marseille, arrêté, poursuivi et condamné aux travaux forcés.

Les capitulations sont, en certains cas, aussi impuissantes à protéger les entreprises utiles qu'à réprimer les crimes avérés. Que l'exemple suivant serve à le démontrer. M. Codemine, négociant honorable de Paris, acheta d'un riche boyard cent seize mille pieds de chêne pour 600,000 fr. Aidé de cent cinquante ouvriers, il en commença l'exploitation en 1843, et, dès 1846, quatorze mille chênes abattus avaient donné six millions de douves. Exportée à Marseille, cette masse de marchandises assurait à M. Codemine plus de 250,000 fr. de bénéfices ; mais le propriétaire de la forêt, aidé des administrateurs du district, tous à sa dévotion, suscita tant de difficultés et de tracasseries à l'exploitant, que les transports ne purent s'effectuer en temps opportun, et que l'entreprise fut arrêtée. M. Codemine eut recours à l'intervention du consul. M. Billecocq en exerçait alors les fonctions, et jamais elles ne furent placées

en des mains plus ardentes et plus françaises; mais la législation des capitulations paralysa sa sollicitude. Il fallait prononcer sur des droits immobiliers: or, en vue de soustraire les Français à l'arbitraire de la juridiction ottomane, les capitulations interdisent à nos nationaux de traiter avec les Turcs de semblables droits. Tous les actes passés par des Français directement ou à l'aide de personnes interposées sur des intérêts immobiliers sont frappés de nullité. Le consul ne put donc écouter M. Codemine, et l'honorable industriel fut ruiné.

II

L'article 41 de la capitulation de 1740 porte que tout étranger établi en Valachie, qui sera en procès avec un Turc ou un Valaque pour un procès de quatre mille aspres, ne sera jugé que par le divan de Constantinople. Cet article est lettre morte. Nul homme sensé ne déclinera la juridiction valaque pour revendiquer celle de Constantinople. Les tribunaux valaques ne passent pas pour être des modèles de dignité et de science. Les juges n'ont pas, dit-on, une intégrité et une impartialité inébranlables; mais les tribunaux sont réguliers, les lois connues et écrites, les jugements motivés et minutés, la défense est permise et le barreau organisé. Qui changerait ces garanties, même mal appliquées, pour celles offertes par un divan turc composé comme on sait et prononçant d'après le Koran, interprété par des docteurs musulmans du temps des Seljoucides?

III

Si l'abandon de la juridiction consulaire ne présente aucune difficulté, y en aurait-il d'insurmontables pour l'Autriche et pour les catholiques à la suppression du protectorat religieux dévolu au cabinet de Vienne? Les jurisconsultes viennois n'en voient pas de considérables. La liberté des cultes est proclamée en principe sur les bords du Danube, et nulle part peut-être la tolérance religieuse n'est plus complète : églises grecques, églises catholiques, temples protestants, synagogues juives, s'y présentent partout et sont ouvertes à tous. Nul n'en est écarté, nul ne s'offense de leur existence, nul ne songe à en troubler les cérémonies. Réfléchissez aux motifs de la création des protectorats religieux en Orient, et vous n'en trouverez guère d'applicables à la Valachie. Le principal d'entre eux est de préserver les chrétiens et leur culte des offenses des mahométans; or il n'y a pas et il ne peut y

avoir de mahométans dans les principautés. Toutes les religions y sont tolérées et beaucoup sont pratiquées, une seule est expressément proscrite, c'est la religion musulmane. Tous les temples peuvent s'y élever, et on en voit de beaucoup de sortes; un seul est interdit, c'est la mosquée. L'intervention d'une puissance chrétienne dans un but religieux est sans objet dans un pays chrétien et essentiellement tolérant. La protection religieuse de l'Autriche est aussi injustifiée sur les rives du Danube qu'elle le serait sur les bords de la Seine ou de la Tamise. La grande raison du maintien de cette protection n'est autre que l'influence qu'elle procure à la puissance qui l'exerce. Abolir toute protection religieuse étrangère, proclamer solennellement la liberté de tous les cultes, laisser à chaque religion le soin de s'administrer, de se protéger, de se défendre à son gré sous le contrôle et la surveillance du gouvernement local, appliquer enfin les principes et les règles du droit international européen dans ces contrées : voilà la conduite que les hommes d'État avisés voudront suivre dans les principautés.

L'examen consciencieux des divers droits concédés par les capitulations aux étrangers amène donc en toute circonstance à la même conclusion. Ne sont indispensables à conserver en Moldavie et en Valachie, ni les exemptions d'impôt, ni la juridiction consulaire contentieuse, ni la protection religieuse créée par les capitulations. Notre langage serait différent et peut-être même entièrement opposé si, au lieu d'examiner la question sur les bords du Danube, nous la discutions dans les autres parties de l'empire ottoman, et notamment dans les provinces asiatiques ou sur les rivages de la mer Rouge. Les capitulations y sont peut-être aussi nécessaires aujourd'hui qu'au seizième siècle, quoiqu'elles dussent y être entendues dans un autre sens, modifiées suivant un autre esprit et posées sur des bases nouvelles; mais elles peuvent et peut-être même elles doivent être abrogées ou remaniées en Valachie.

La principauté a adopté les lois, les principes, les tendances de l'Occident, elle peut réclamer les bénéfices que les membres de la famille occidentale s'accordent entre eux. Le droit international usité en Europe entre les nations chrétiennes peut être revendiqué par cette contrée chrétienne. Les agents commerciaux dépouillés des droits exceptionnels créés pour les pays musulmans exerceront les prérogatives dont ils jouissent dans les États chrétiens, et leurs nationaux, placés en Valachie sur le pied qu'ils ont dans les autres contrées de l'Europe, jouiront des bénéfices qu'ils possèdent ailleurs.

Cette conclusion est conforme aux règles et aux tendances de la législation française, telles que les constatent les instructions ministérielles et les auteurs. Il résulte, en effet, de l'instruction ministérielle du 29 novembre 1833 que la juridiction consulaire est limitée *dans*

les pays chrétiens aux actes de juridiction gracieuse et administrative. MM. de Clercq et Valla, auteurs d'un guide pratique des consulats, expriment le même fait en disant que « les consuls établis dans les pays de la chrétienté se sont vus dépouillés, à l'égard de leurs nationaux, de l'exercice de tout attribut inhérent à la souveraineté nationale. » Or, en Valachie, ils sont en pays de chrétienté.

A un autre point de vue, on arrive à la même conclusion. Jusqu'ici, préoccupé du fait, nous avons exposé l'état des choses sans le rapprocher du droit. Abordez cette question, et vous verrez que les capitulations ne sont pas faites pour la Valachie. Ce pays n'est pas partie intégrante de la Turquie, d'après les capitulations de 1393 et de 1460. Elle forme un État tributaire, mais indépendant et souverain, protégé par l'empire ottoman, mais non incorporé à lui. Le sultan, en consentant des capitulations à la France et à l'Autriche, n'a pu stipuler que pour les provinces de son empire ; et la Valachie n'en est pas une. Il n'appartient pas plus au souverain de Constantinople de stipuler pour le prince de Bucharest qu'il était permis autrefois au pape de Rome de traiter pour le roi de Naples quand celui-ci était son vassal. Les actes cités plus haut, de 1393 et de 1460, donnent aux princes de Valachie le droit de faire des traités internationaux. A eux seuls donc revient le droit de faire des conventions pour régler les relations extérieures de la contrée. Par abus seulement, les capitulations ont été étendues sur elle... la conclusion se présente d'elle-même à l'esprit du lecteur; il est inutile d'insister.

THIBAULT-LEFEBVRE,
Avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État.

LE LIBRE EXAMEN DE LA VÉRITÉ DE LA FOI

PAR LE PÈRE DECHAMPS

Deux choses m'attiraient vers cet ouvrage avant de le connaître : le nom de l'auteur et le titre qu'il a fait prendre à son livre. La chaire et la tribune belges connaissent également le nom du père Dechamps. Il est lui-même l'orateur sacré le plus distingué de la Belgique. Son frère en est l'orateur parlementaire le plus éminent. Et il y a, chez ces deux hommes d'élite, quelque chose de plus touchant encore que cette rare fraternité du talent, c'est que, sous des formes et à des hauteurs diverses, leurs idées comme leurs croyances gardent un frappant air de famille. Voyez en effet : hier, M. Dechamps faisait entendre sur l'union possible et nécessaire de la liberté et de la religion un très-éloquent plaidoyer, dont l'écho a dépassé l'enceinte d'un parlement[1]. Son frère nous entretient aujourd'hui de l'accord facile du libre usage de la raison et de l'autorité de la foi. Qui ne sent que ces vérités aussi sont des sœurs? L'accord de la raison et de la foi est dans l'ordre moral, dans les régions élevées de la pensée, ce qu'est dans l'ordre politique et sur le terrain des faits l'alliance de la liberté et de la religion : l'un est l'idéal abstrait, dont l'autre est l'incarnation. Famille heureusement douée qui proteste ainsi, par son exemple seul, contre toute hostilité qu'on voudrait établir entre les grâces du croyant et les mâles vertus de l'homme public!

Pourquoi le tairions-nous, d'ailleurs? A ce souvenir encore récent, vient, pour nous, s'en joindre un autre, déjà éloigné de quelques années, mais que rien n'efface de notre mémoire. La première fois que le nom du père Dechamps a été prononcé devant nous, c'est le jour où, du haut de la chaire, il fit entendre l'éloge d'une princesse, française de naissance et de cœur, mais que la Belgique, souvent plus juste appréciatrice que nous de nos biens, avait su adopter par son affection et s'appropriait par ses larmes. L'oraison funèbre d'une reine! quoi de plus commun dans la chaire? et, à moins d'être Bossuet, quoi de

[1] Voir la Revue politique du Correspondant, 25 décembre 1856.

plus fastidieux? Mais cette reine était aimée par son peuple, chose rare en tout temps. Ce peuple était libre et cette reine était une chrétienne accomplie: combinaison plus rare encore et qui de longtemps n'aura sa pareille. Le père Dechamps sut parler dignement à des citoyens des vertus royales; et, dans la noblesse attendrie de son langage, on pouvait distinguer qu'au deuil d'une monarchie encore florissante se mêlait aussi un hommage secret pour de grandes infortunes qu'on ne nommait pas. Ses paroles portées par les flots sur la terre d'exil allaient au cœur d'une mère incomparable, dont Louise d'Orléans avait pendant tant d'années essuyé les larmes et fidèlement suivi les leçons.

Je trouvais dans le titre du livre un préjugé plus favorable encore. *Le libre examen de la foi!* il y a quelque chose d'heureusement hardi dans l'alliance de ces deux mots. Tant de déclamations nous ont accoutumé à considérer le libre examen et la foi comme les antipodes, comme les pôles négatif et positif de la pensée humaine! La médiocrité tranchante est si souvent venue nous répéter, à ce sujet, un de ces dilemmes bien carrés, qui sont ses arguments de prédilection : « Voyez, nous dit-elle d'un ton de fausset aigre, en fixant sur nous un regard perçant qui brille sous un front étroit, il faut choisir. Voulez-vous examiner? cessez d'être catholique et croyant. Voulez-vous croire? cessez d'examiner. » Ces alternatives ont l'avantage de dispenser de la discussion et de la réflexion. On s'avance tout à loisir, appuyé sur les parois d'une ornière étroite et profonde qui vous cache l'étendue de l'horizon. L'autorité ou la liberté, c'est l'antithèse de mode, proposée habituellement par l'incrédulité et acceptée par tout un ordre de croyants. La presse religieuse ou incrédule vit sur ce lieu commun, à moins qu'elle ne préfère cet autre encore plus usuel et plus usé : le Catholicisme ou les principes de 1789.

Le père Dechamps (le titre seul de son livre le prouve) n'est évidemment pas de ceux qui aiment ces formules hautaines et qui croient rendre service à la foi en la déclarant, de gaieté de cœur, incompatible avec le plus grand nombre possible des instincts légitimes de l'homme et des besoins impérieux de notre temps. A une génération simple d'esprit et de cœur, nourrie au pied des autels, vivant de la parole du maître, il n'irait sans doute pas prêcher le doute, et ne lui proposerait pas de changer la possession paisible de la vérité contre son épineuse démonstration. Mais à une génération qui a trouvé le doute dans son héritage et pour qui toute croyance est une conquête, pour qui l'examen est devenu le mode habituel de connaître et d'accepter la vérité, il offre sans détour le libre examen de la foi. Déjà heureux, semble-t-il dire, et bientôt bénis ceux qui examinent sérieusement! Il y en a tant qui nient sans savoir et sans regarder! Du doute à la foi, la route est

longue et laborieuse. Examiner, c'est au moins faire les apprêts du voyage.

Qu'est-ce donc que ce libre examen, compatible avec la foi? Comment s'accorde-t-il avec l'autorité de l'Église et l'obéissance du fidèle? sur quels points peut-il porter? dans quelles limites doit-il s'arrêter? Cette difficulté est posée par l'auteur, dès les premières pages du livre, dans un dialogue très-précis entre les trois interlocuteurs qu'il met en scène. Car le père Dechamps emploie, après Platon, après Malebranche, après de Maistre, cette forme de dialogue qui donne de l'aisance aux plus graves discussions. Les pensées opposées peuvent s'y produire avec une égale vivacité. L'objection du lecteur peut être prévenue très-naturellement : toutes les faces d'un débat contradictoire peuvent être exposées sans confusion et suivies sans fatigue, sans vain appareil de distinctions et de réfutations scolastiques. Ce mode a bien aussi, convenons-en, quelques inconvénients : l'auteur a beau faire : il ne tient jamais la balance bien rigoureusement égale entre les deux opinions qu'il fait parler tour à tour; sa préférence perce : l'objection n'est pas tout à fait si bien traitée que la réponse. Le lecteur est souvent inquiet de cette partialité involontaire, et, sans être partisan du diable, on ne trouve pas toujours que son avocat se montre digne d'un client si retors et si obstiné.

Le père Dechamps évite une partie de ces inconvénients; car il n'y a point, à proprement parler, d'avocat du diable dans son dialogue. Deux de ses interlocuteurs, ceux qu'il nomme le théologien et l'écrivain, sont des catholiques décidés de cœur et de profession. Le troisième, le magistrat, est plus qu'à demi converti. De légères difficultés subsistent seulement dans son esprit : il les pose pour achever de se convaincre, et souvent même, dit l'auteur, afin de goûter le malin plaisir de paraître apôtre du doute et d'embarrasser les hommes de foi. Cette situation d'esprit donne à tout l'entretien quelque chose de doux et de coulant : c'est une conversation d'amis et non une dispute de docteurs. Elle explique aussi pourquoi on tombe de part et d'autre si aisément d'accord sur des points qui pourraient bien faire un peu plus de difficulté dans l'esprit d'un antagoniste de mauvaise humeur.

Quoiqu'il en soit, voici dans quels termes les trois amis posent eux-même la question qui justifie le titre du livre :

LE MAGISTRAT. — J'entends par liberté d'examen un droit de l'esprit humain de n'admettre dans tous les ordres de choses que ce qu'il reconnait être la vérité. Admettez-vous cette définition?

L'ÉCRIVAIN. — Très-volontiers.

LE MAGISTRAT. — Et vous, monsieur l'abbé?

LE THÉOLOGIEN. — Également.

LE MAGISTRAT. — Ma surprise grandit, et vous m'avouerez qu'elle est légitime.

LE THÉOLOGIEN. — Pourquoi?

LE MAGISTRAT. — Parce que vous ne pouvez admettre la liberté d'examen en matière de foi.

LE THÉOLOGIEN. — Vous pensez donc qu'en matière de religion l'Église enseigne à l'homme l'obligation de se soumettre à ce qu'il n'a pas reconnu être la vérité.

LE MAGISTRAT. — J'ai toujours pensé qu'elle ne permettait pas de sonder ses mystères.

LE THÉOLOGIEN. — Mais, avant de croire les mystères révélés, il faut, du moins, savoir s'ils le sont, et le savoir de science certaine, de sorte que celui qui l'ignore encore doit examiner si véritablement Dieu a parlé, puis se soumettre à sa parole.

Il n'y a rien assurément de très-nouveau dans ces paroles. Elles sont l'écho du bon sens des âges et de la tradition de l'Église. Point de livre de théologie à l'usage des séminaires qui ne débute par le même procédé logique. Prouver que Dieu a parlé et institué l'Église, avant d'exiger la croyance à sa parole et l'obéissance à son institution, en un mot, comme l'a si bien dit Leibnitz, demander les lettres de créance de l'ambassadeur de Dieu, c'est le mode constant de la démonstration théologique, et il n'y a que l'esprit paradoxal des temps modernes qui ait imaginé de le renverser. Le père Dechamps n'a assurément pas la prétention d'être l'inventeur de cette manière de s'y prendre. Et cependant il ne faut pas autre chose que la simple franchise avec laquelle il s'y établit, pour faire tomber, aux yeux de l'incrédule hautain, le fantôme d'une aveugle autorité, et pour réconcilier les croyants timides avec ce mot d'examen qu'ils regardent trop volontiers comme un monstre conçu par la philosophie cartésienne et venu au jour par le forceps révolutionnaire. Dans le libre examen, en effet, étendu jusqu'à ces limites et contenu par elles, il y a de quoi satisfaire ses plus libres et presque ses plus orgueilleux admirateurs, et de quoi rassurer ses plus craintifs adversaires.

Au libre examen ainsi défini, voyez en effet quel vaste champ est attribué. Il faut savoir, dit le père Dechamps, si Dieu a parlé; mais, avant de savoir s'il a parlé, il faut s'enquérir s'il est et comment il est; il faut savoir s'il peut parler et si nous pouvons l'entendre. Il faut savoir enfin à quel signe se reconnaît sa parole. Or cela, l'existence de Dieu, sa nature, ses rapports avec le monde et avec l'homme, ses manifestations extérieures, qu'est-ce autre chose que la philosophie tout entière? Le libre examen, entendu de la sorte, atteint jusqu'aux extrêmes limites du domaine légitime de la philosophie et le parcourt tout entier, au moins pour en reconnaître les lacunes.

Puis, après la question de savoir si Dieu existe, et quel il est, s'il peut parler aux hommes, après la question de droit vient la question de fait. En fait, Dieu a-t-il parlé? S'est-il fait entendre sur le mont Sinaï du milieu des flammes, puis du haut des collines de Galilée? Toute l'histoire rentre en scène ici avec ses témoignages et ses textes. C'est l'exégèse et la critique historiques tout entières qui se trouvent encore renfermées dans le domaine du libre examen. L'histoire et la philosophie, telles sont donc les vastes plaines que la raison des catholiques peut parcourir la tête levée, non assurément sans une boussole qui les guide, mais le compas du savant à la main.

Nous voyons bien, il est vrai, ce qu'on peut dire : cet examen du catholique ne jouit que d'une liberté apparente : le résultat en est déterminé d'avance, et, à moins d'être rayé des contrôles d'une étroite orthodoxie, il y faut aboutir fatalement. On laisse, il est vrai, la raison poser la question; mais la foi se présente sur-le-champ pour dicter la réponse. On vous donne la démonstration de l'existence de Dieu; on vous déduit en règle les preuves de l'authenticité des Écritures; mais ou vous cessez d'être catholiques, ou vous êtes tenu de trouver toutes ces preuves concluantes, et de penser que Dieu existe et qu'il a parlé par Jesus-Christ. On discute ainsi, peut-on dire, à argument communiqué, et cet examen n'est qu'un drame dont les rôles sont distribués, dont la répétition est déjà faite et dont le dénoûment est prévu.

Si l'objection est fondée, elle va trop loin, car elle emporterait avec elle non-seulement toute autorité religieuse, mais tout dogmatisme philosophique. Reconnaître à une vérité un caractère d'évidence obligatoire pour le bon sens et la conscience, est-ce refuser à l'examen sa liberté? est-ce méconnaître l'indépendance de la raison? Tout déiste alors, tout moraliste, tranchons le mot, tout philosophe digne de ce nom, est coupable, au même degré et au même chef que le catholique, de ce crime de lèse-majesté; car il n'en est aucun qui n'attribue à un certain nombre de propositions — plus ou moins grand, plus ou moins compliqué ou étendu, il n'importe — cette autorité d'évidence à laquelle toute intelligence humaine est tenue de se rendre. Il n'en est aucun qui ne rédige en catéchisme les dogmes fondamentaux de la raison. Il les démontre assurément avec renfort d'arguments et de preuves, mais toujours aussi avec cette clause sous-entendue, que sa démonstration, une fois faite, sera tenue pour péremptoire, et que celui qui refuse d'y adhérer se met lui-même en dehors des conditions de la raison et de la logique. Quand Descartes, le père du libre examen, met la main à la truelle pour construire sur sa table rase, pensez-vous qu'il bâtisse au hasard et sans avoir déjà dans l'esprit arrêté son plan par avance? Êtes-vous dupe de son doute méthodique, et vous figurez-vous qu'il ne sait pas où il vous mène? Essayez de lui contester quelqu'un

des principes qu'il va faire jaillir de l'abîme de doute par la force de l'évidence; barrez le chemin à son fameux enthymème, et vous verrez s'il hésite. Il affirmera l'existence de Dieu, l'immatérialité de l'âme, tout aussi résolûment, d'aussi haut et du même droit que le catholique affirmera l'autorité de l'Église. L'un et l'autre ont raison : tout dogmatisme, par nature, est impérieux; toute vérité se démontre d'abord et s'impose ensuite. L'examen n'est que le chemin qui mène à l'affirmation. Si, pour être véritablement libre, il faut s'arrêter à moitié route dans l'indécision, ni Platon, ni Socrate, ni Aristote, ni Leibnitz, n'ont joui de cette liberté philosophique : elle est le partage du sceptique : Pyrrhon et Montaigne seuls s'en sont montrés dignes.

Mais au moins, va-t-on penser, la philosophie n'excommunie personne : elle pense bien, il est vrai, qu'elle a la vérité en partage et que ses adversaires la méconnaissent; elle l'affirme, et même avec assez de hauteur; mais elle respecte la liberté de l'erreur et ne menace d'aucun châtiment à venir ceux qui s'y sont malheureusement engagés; elle ne fait dépendre ni la réputation ni le salut de l'homme de la possession d'une vérité qu'il est libre d'honorer ou de méconnaître. Permettre d'examiner, mais déclarer par avance que celui qui se trompe dans l'examen en portera la peine dans une éternité menaçante, et se faire dès ici-bas soi-même le prophète de cette justice à venir, est-ce compatible avec les conditions de la liberté d'examen? Nous comprenons l'étendue de la difficulté; mais, à notre tour, serons-nous compris si nous disons que ce n'est pas l'Église, mais la vérité (religieuse ou philosophique, il n'importe) qui elle-même, par sa force et par sa nature, condamne d'avance ceux qui l'outragent ? Cette grande vérité, en effet, dont traite toute philosophie et toute religion, cette vérité, qui embrasse la nature humaine et divine tout entière, à quoi tiennent, songeons-y bien, son importance et sa dignité? Son application immédiate est nulle, son utilité pratique, considérée au point de vue d'un intérêt mesquin, traduite en chiffres, réduite en profit et pertes, est médiocre. Les vérités philosophiques et religieuses ne servent point, comme les découvertes de la chimie, à faire marcher les progrès de l'industrie; elles n'aident point l'homme à lire dans le cours des astres; elles ne lui enseignent pas à se diriger sans sillon et sans route sur les plaines de la mer; elles ne font point sortir la richesse des entrailles du sol; elles n'analysent point les substances diverses dont la nature organique est formée, pour en tirer soit le remède de nos maux, soit le soutien de notre vie. Considérée sous le rapport de leur intérêt présent, de leur bénéfice matériel et sensible, il n'est point de plus vaine recherche que celle des vérités philosophiques et religieuses. Pourquoi tiennent-elles pourtant le premier rang dans les préoccupations humaines? Pourquoi vit-on, pourquoi meurt-on pour elles? C'est uniquement parce que leur lumière,

éteinte ou allumée, éclaire ou laisse dans l'ombre la route qui nous conduit vers l'éternité. Si elles n'exerçaient point sur la moralité de l'homme ici-bas, et par suite sur sa destinée dans une existence future, une influence capitale et décisive, comme elles sont sans action sur sa vie présente, je ne connaîtrais pas de plus frivole et de plus stérile objet de curiosité. Tout l'honneur de la vérité religieuse consiste donc en ce point seulement, qu'elle est indispensable pour le salut de l'homme. Il y va de sa dignité et même de son existence à ne pas reconnaître qu'on puisse se passer d'elle pour atteindre ce grand but. Si elle n'est pas nécessaire à cela, comme elle n'est utile à rien d'autre, elle est le néant même. Tout savant dans son laboratoire, tout agriculteur dans son champ, tout commis à sa boutique, a le droit de mépriser ceux qui passent leur temps à discuter des questions si vaines, à tisser ces toiles d'araignée. Philosophes, en ceci, votre intérêt est le même que le nôtre : vainement un esprit banal de prétendue tolérance vous le ferait oublier, l'insouciance d'une génération tout étourdie par la matière ne tarderait pas à vous le rappeler. Comme vous ne lui rapportez rien ici-bas, comme elle ne tire rien de vos instructions pour son budget de l'année et ses recettes de fin de mois, si vous n'avez point d'espérance ni de menace pour son avenir, si vous ne tenez pas le seul flambeau qui projette une lueur dans cet abîme de ténèbres vers lequel le tourbillon de la vie l'emporte, pourquoi vous écouterait-elle? Faites à l'erreur involontaire, à la bonne foi ignorante, toute la part d'excuses et de ménagements que vous voudrez; vous ne la ferez jamais plus grande que l'espérance discrète et la charité maternelle de l'Église; mais ne dites pas, ne laissez pas dire que hors de la vérité religieuse le salut de l'homme soit assuré; car, s'il y a *un autre nom donné à l'homme pour être sauvé* que celui de la vérité, votre science n'est qu'un jeu et vous n'êtes que des rhéteurs.

Sur ce point encore, la philosophie, toute philosophie au moins digne de ce nom, est donc aussi affirmative et aussi intolérante que l'Église, et si la liberté d'examen est choquée par cette intolérance, c'est à la philosophie tout d'abord qu'il faut faire le procès. Il n'y a rien de distinct en ce point entre la foi et la raison. L'adhésion de l'esprit à la démonstration de l'autorité catholique est un acte aussi pleinement libre, aussi rationnel, aussi viril, que son adhésion aux preuves philosophiques de l'existence de Dieu ou de la distinction du bien et du mal. C'est, des deux parts, l'hommage que la liberté rend à la vérité.

Il est vrai que l'une des démonstrations est plus longue et peut-être plus épineuse que l'autre. C'est ici d'ordinaire que la philosophie triomphe. Les preuves de l'autorité chrétienne sont mélangées de raisonnements et de faits, de logique et d'histoire. Sur un grand nombre de points, la certitude mathématique échappe; il faut se contenter de la

conviction morale. Des questions de correction de texte et d'authenticité historique, viennent compliquer la tâche de celui qui démontre, troubler la conscience de celui qui écoute. Il semble, au contraire, que les vérités de raison brillent d'un éclat d'évidence qui dispense de tout effort, et se fassent entendre par un son argentin et pur qui pénètre au cœur. « Quoi! s'écrie Rousseau, quand on lui propose d'examiner la preuve de la venue et des miracles de Jésus-Christ, toujours des livres entre Dieu et moi! Dieu n'aurait-il pas pu me dispenser de tant d'études? »

Il y aurait beaucoup à dire sur la prétendue évidence que s'attribuent d'ordinaire les vérités de raison pure. Il y aurait à chercher surtout pourquoi ces vérités si faciles, dit-on, à acquérir, sont tout aussi faciles à perdre; pourquoi ces vérités, qui devraient être le fond commun de la masse du genre humain, ont toujours été le privilége de son élite. Il y aurait, en un mot, beaucoup à rabattre de ce caractère d'universalité et de clarté que revendique la philosophie. Mais, au lieu de se borner à cette réplique, en forme de représailles, le père Dechamps semble avoir préféré aller lui-même au-devant de la difficulté. Il voudrait trouver une preuve de la foi catholique, adressée à la raison et relevant du libre examen, et qui ne fût pourtant point une déduction tirée de la science et de l'histoire. Il espère présenter une démonstration directe, rapide, sans intermédiaire, propre à établir entre la vérité chrétienne et la conscience une sorte de communication électrique. C'est là le but et l'originalité de son livre.

Toute la démonstration de la foi chrétienne peut se résumer, dit-il, en deux faits, l'un intérieur, l'autre extérieur à l'homme : un désir ardent de l'âme, une institution puissante qui répond et satisfait à ce désir; le besoin d'un enseignement religieux, l'existence d'une grande école où tout le genre humain est appelé et d'où découle à flots pressés cet enseignement.

Tout homme apporte en naissant le besoin d'un enseignement qui lui parle de son origine et de sa fin, qui lui dise d'où il vient et où il va, s'il y a quelque chose au delà des limites et de la terre qu'il aperçoit et de la vie qui lui est donnée. Ce besoin est un fait de conscience certain, incontestable, auquel nul ne peut fermer l'oreille, inhérent à la pensée humaine, enlacé dans les fibres de notre nature sensible, et qui n'a, par conséquent, pas besoin de plus de preuves qu'aucun autre des faits intimes dont la psychologie dépose. Il s'éveille dans l'âme avec les premiers accents de la raison et ne s'éteint qu'avec ses derniers soupirs. Petits et grands, tous éprouvent également et le désir de percer le mystère de la tombe et la douloureuse impossibilité d'en soulever le voile. Tout œil regarde au delà de ce monde, et nul n'y peut rien apercevoir. Il y a donc un besoin de l'âme auquel aucune faculté de l'âme

ne satisfait : il s'élève une question dans l'intelligence à laquelle l'intelligence seule ne fait pas de réponse.

Tournez maintenant le regard de votre âme vers le monde, et du dedans au dehors. A peine aurez-vous fait un pas, que vous voyez s'élever devant vous une grande institution qui, depuis un temps immémorial et sur un espace presque infini, a précisément pour tâche unique de répondre à cette demande et de combler ce désir. Que cette institution soit à la fois ancienne et générale, qu'elle se rattache, à travers la loi et le sacerdoce juifs, au berceau même des sociétés ; qu'elle étende ses postes avancés à des distances que nul œil ne peut mesurer : c'est sans doute un fait d'histoire et de géographie, mais un de ces faits si patents, qu'ils n'ont, pour ainsi dire, pas besoin de preuves, qu'il suffit de les énoncer pour être convaincu. C'est évident comme le soleil. L'existence et l'enseignement de l'Église nous environnent, nous enserrent, et, si l'on ose se servir d'une expression triviale, nous sautent aux yeux de toutes parts.

Ainsi l'enseignement demandé partout et par tous est donné partout et à tous. Entre le fait interne de notre désir et le fait externe de l'enseignement de l'Église, il y a coïncidence exacte et parfaite. C'est cette concordance qui est, aux yeux du père Dechamps, la grande preuve de la divinité de l'Église. Il y voit une *harmonie de la natnre* pareille, en quelque mesure, à celle que développait l'éloquence mélodieuse de l'auteur de *Paul et Virginie*. L'œil est fait pour la lumière, l'oreille pour le son : ainsi l'âme pour l'enseignement de l'Église. Elle l'attend, elle l'appelle, elle l'aspire : c'est l'air de ses poumons : c'est l'aliment de sa faim, c'est le breuvage de sa soif. L'âme avec ses besoins, l'Église avec son enseignement, sont pièces d'un même tout. L'ajustement parfait de ces deux parties d'une même œuvre décèle le même ouvrier.

Telle est la vive et ingénieuse démonstration du père Dechamps. C'est son développement favori : il y trouve le mérite de faire disparaître tous les livres, toutes les recherches, toutes les disputes, de tout réduire au contact direct de l'âme et de la vérité. Ce sont les deux mots du Psalmiste qui servent d'épigraphe à son livre : « Écoute et regarde. » Écoute la voix qui est en toi, et regarde la bouche qui te répond.

Il y a tant de grandeur et une vérité si touchante dans cette conception; elle rappelle si bien d'ailleurs à tous les cœurs chrétiens ce qu'ils ont éprouvé; elle leur peint si vivement les impressions qu'ils ont goûtées en arrivant à la foi, qu'il en coûte de la dénaturer par une analyse décharnée, et plus encore d'y apporter quelques restrictions. Le père Dechamps nous permettra cependant de lui exposer nos difficultés avec toute la liberté à laquelle a droit un sincère appréciateur de sa pensée. Dans notre humble opinion, la preuve de la foi chrétienne que le nou-

vel apologiste nous développe, avec une chaleur entraînante et contagieuse, est moins une démonstration proprement dite que la vive description d'un fait. C'est la peinture historique de la manière dont, le plus souvent, sous l'influence de la grâce, une âme se convertit à la foi : ce n'est pas précisément l'arme dont elle peut se servir pour fortifier en elle-même contre les désirs, les tentations, les objections, cette foi encore chancelante. C'est l'histoire de la conversion des âmes : ce n'est point proprement la preuve de la vérité. C'est ainsi qu'on prend terre sur le rivage de la foi : ce n'est pas tout à fait ainsi qu'on peut y creuser un port et y élever des digues.

En tout genre, ce semble, dans tous les ordres de connaissances humaines, rien n'est plus différent que le procédé pratique à l'aide duquel l'esprit découvre la vérité qu'il ignore, et l'argumentation par laquelle, une fois découverte, ou du moins soupçonnée, il la vérifie, la défend et la démontre. La vérité jaillit presque toujours dans l'intelligence par une inspiration spontanée. C'est un éclair qui traverse, c'est une goutte d'eau rafraîchissante qui tombe tout d'un coup du ciel sur l'âme altérée de la soif du vrai. Notre intelligence est si bien faite pour connaître, elle porte si bien en elle-même, malgré ses imperfections et ses misères, les germes de toute connaissance, que, quand la vérité passe, elle éprouve comme le tressaillement intérieur d'Élisabeth à la vue de Marie. Elle sent la vérité, elle la devine, elle court au-devant ; nulle démonstration n'est nécessaire. C'est un jet de flamme, c'est un trait de lumière. Mais bientôt l'illumination tombe, l'ombre renaît, la réflexion survient, le doute s'élève, les difficultés apparaissent. C'est alors qu'il faut appeler à son aide tout l'appareil du raisonnement, répondre aux sophismes par la logique, dissiper l'obscurité par l'étude. Rapidement conçue, la vérité doit ensuite s'enfanter par une lente gestation : elle entre dans l'esprit par l'instinct et y demeure par raisonnement.

C'est ce qui a lieu même dans les sciences qui semblent appartenir en pleine propriété au raisonnement et au calcul. Newton voit un fruit mûr tomber d'un arbre; Galilée suit, à la lueur douteuse d'une messe nocturne, le balancement de la lampe de l'autel. Il n'en faut pas davantage pour évoquer devant leurs yeux, comme une vision majestueuse, toutes les forces motrices de l'univers. Mais cette intuition n'est rien pour eux tant qu'elle n'a point été soumise au contrôle sévère du calcul. Que d'années se passeront, que de formules seront alignées; que de tables de logarithmes seront mises à contribution, que de nuits se consumeront dans les veilles, avant que Newton, traçant d'une main tremblante la dernière ligne de sa dernière opération, voie la certitude, patiemment attendue, répondre enfin par la muette éloquence d'un chiffre aux pressentiments de son génie !

C'est qu'ainsi procède en tout genre le génie de l'homme; il aperçoit par l'inspiration et démontre par la patience. Aujourd'hui hardi pionnier, d'un bond il a dépassé tous les obstacles, demain, prudent ingénieur, il devra se mettre à l'œuvre pour établir, à travers les précipices même qu'il a franchis, une voie solide et ferrée.

Que si cela est vrai des vérités qui s'acquièrent par le jeu naturel des facultés humaines, que dirons-nous de celles qui ne prennent naissance dans l'âme que par le miracle d'une action surnaturelle? Si cela est vrai du génie, ce rayon divin qui n'arrive jusqu'à l'homme qu'à travers le milieu d'une atmosphère chargée de vapeur, que sera-ce de la grâce, cette pure aurore du soleil d'en haut? C'est là, oui, c'est là surtout, c'est dans l'ordre des notions divines de la foi, que la conviction se forme spontanément par le contact de l'âme et de la vérité. Un mot de l'Évangile, un regard de Jésus-Christ, une prière de l'Église, c'est assez pour établir le dialogue intérieur entre l'homme qui interroge et Dieu qui répond. Il y a un jour, une heure, une minute, où la lumière s'est faite. Il y a un accent où l'on reconnaît la voix divine. La présence du maître se fait sentir à sa créature; et cette pénétration de l'âme par la vérité est, nous le reconnaissons très-volontiers, principalement l'effet de cette merveilleuse disposition de la Providence, qui tient toujours l'enseignement religieux à la portée de celui qui le cherche. C'est l'effet de cette concordance prédestinée entre la curiosité religieuse que tout homme apporte en ce monde et l'enseignement religieux que l'Église distribue. Tout être humain naît avec la soif de la vérité; l'Église est là qui approche incessamment la coupe de ses lèvres, et quoique les bords en soient imprégnés de quelque amertume, celui qui a commencé d'y boire vide le calice jusqu'au fond.

Beaucoup de conversions, beaucoup de convictions qui ne sont ni les moins solides, ni même les moins éclairées, n'ont point d'autre fondement que ce simple rapprochement. Le hasard, ou, pour mieux parler, la protection divine, ont mis ces âmes en rapport avec l'enseignement de l'Évangile; elles ont reçu la vérité et y ont adhéré : il en est résulté pour elles un tel repos, un tel équilibre moral, qu'elles n'éprouvent nul besoin de chercher davantage. Elles ont reconnu si clairement la présence de Dieu, qu'elles n'ont aucun besoin de demander ni au raisonnement ni à l'histoire ce qu'elles voient de leurs yeux et entendent de leurs oreilles. Et, si les habiles du monde viennent leur apporter leurs difficultés et leurs chicanes; si les disciples de Voltaire ou de Strauss viennent leur dire qu'il n'est pas sûr que Jésus-Christ ait vécu et parlé, que les évangiles soient l'écho de sa parole; elles répondent avec la candeur touchante de l'Aveugle-né : Cela est étrange que vous ne sachiez d'où il est, et cependant il m'a ouvert les yeux.

Mais d'autres sont plus sourdes aux accents de la vérité, plus exi-

geantes sur ses conditions; elles perdent plus vite les impressions divines ou sont moins habiles à les reconnaître. Chez d'autres, le doute, un instant dissipé, renaît par les scrupules, même d'une foi débile et naissante, comme un pâle soleil d'automne, brillant sur un sol encore humide, appelle et élève les nuages autour de soi. Celles-ci ont besoin d'être instruites, éclairées, tranquillisées. Aux questions qui se dressent dans leur intelligence comme des fantômes, elles veulent des réponses claires, catégoriques, détaillées, et pour celles-ci peut-être le procédé entraînant du père Deschamps, dont le principal mérite est d'être rapide, paraîtra peut-être par là même un peu succinct.

Que parlez-vous en effet à de telles âmes, de l'impérieuse inclination qui porte l'homme à sonder les mystères de la vie future? Cette inclination, elles la connaissent, elles en souffrent, elles en gémissent. Mais cette inclination est-elle légitime? son objet est-il accessible? est-il réel? ce désir est-il le pressentiment nécessaire de la réalité? Est-ce Dieu qui l'inspire, ou n'est-ce qu'une illusion des sens et de l'âme? Cet appel intime, est-ce la voix d'un bienfaiteur qui nous attend, ou d'un ennemi qui nous trompe? ou bien n'est-ce que l'écho d'une agitation intérieure de l'âme? *An Deus, an sua cuique deus fit dira voluptas?* Questions terribles et pleines d'orage, qui vous emportent à pleine voiles vers les plages de la philosophie. Vainement aussi indiquez-vous du doigt à ces âmes inquiètes la grande école d'autorité et de foi, visible de tous les points de l'horizon, qui est toujours prête à les recevoir. Elles en savent la route, elles connaissent même l'enseignement qui les y attend. Mais ce qu'elles craignent, c'est que cette école ne soit un édifice bâti par par les efforts humains, produits par le besoin même de croyances qu'il est destiné à satisfaire. L'Église est-elle la seule institution qui distribue aux hommes l'enseignement religieux? D'autres font la même promesse. Quelles preuves de primauté, quelles raisons de préférence me donnerez-vous? De gré ou de force, nous voilà relancés dans la carrière des recherches historiques, de la critique des textes et de la comparaison des systèmes. Nous voilà rentrés dans les voies laborieuses, mais sûres, de la vieille apologétique chrétienne.

Telle est en effet l'utilité principale de cette ancienne méthode de la défense chrétienne qui s'appuie d'une part sur la philosophie et de l'autre sur l'histoire : elle est défensive plus qu'agressive ; elle conserve la foi acquise plutôt qu'elle ne va à sa découverte. Peu d'hommes arrivent à croire par cette méthode lente et compassée ; mais, quand ils sont parvenus par quelque saillie plus rapide jusqu'à la possession de la foi, beaucoup aiment à passer en revue et à mettre en règle les titres de propriété de leur croyance. Le père Dechamps comprendra, j'en suis sûr, la mesure et la portée de notre humble observation. Elle n'enlève rien

au mérite de ses tableaux, ni surtout à l'effet qu'ils sont de nature à produire sur les âmes. Quand même il serait vrai que sa main habile aurait plutôt tracé une peinture fidèle de la foi que donné une démonstration régulière, le portrait est si attrayant qu'il doit susciter, nous en sommes sûr, plus d'une copie. D'ailleurs, le père Dechamps n'a pu faire beaucoup de pas dans son sujet, sans rentrer par quelque côté dans le chemin déjà frayé de l'apologétique, et il y passe comme les esprits doués d'une originalité véritable en renouvelant tout ce qu'il touche. Pour établir la grandeur de l'institution de l'Église, son plan veut sans doute qu'il s'abstienne de remonter aux origines et s'en tienne surtout à l'admiration de la majesté présente des œuvres de Dieu, qu'il s'attache à décrire ce que l'Eglise est, sans rechercher systématiquement d'où elle vient; mais cette description l'entraîne pourtant à des développements sur l'action du christianisme dans les temps passés et modernes, où de solides connaissances historiques sont mises en ordre avec un sens délicat de la vérité. Les pages qu'il a consacrées à ces trois questions si bien posées : l'unité de l'Église est-elle opposée à la tolérance? son universalité au patriotisme? sa perpétuité au progrès? sont dignes de l'attention de tous ses lecteurs. On y sent une chaleur libérale et civique qui anime la conviction du chrétien. C'est la vieille foi dans le cœur d'un homme de notre âge. Là est pour nous le mérite principal du livre du père Dechamps, après lequel il est bien permis de nommer aussi un style coulant et châtié qui a les mérites et non les taches de l'improvisation, je ne sais quoi de doux et de tempéré, une heureuse harmonie de la pensée et du langage, où ceux qui connaissent et qui ont entendu le père Dechamps retrouvent le même attrait qui les a charmés dans sa parole et dans son regard.

Albert de Broglie.

LE CARDINAL XIMÉNÈS

ET L'INQUISITION ESPAGNOLE.

Le cardinal Ximénès et l'église d'Espagne à la fin du quinzième et du seizième siècle, par le docteur Héfele, professeur de théologie à l'Université de Tubingue : 1° traduction de MM. l'abbé Sisson et l'abbé Crampon; 2° traduction de M. Charles Sainte-Foi et de Bermond.

C'est une pieuse et noble entreprise que de mettre en lumière la vie des hommes illustres qui ont eu une action puissante sur leur pays et sur leur siècle, et qui, en honorant leur patrie, ont aussi honoré la patrie commune de tous les vrais chrétiens, l'Eglise. Parmi ces grands politiques qui ont apparu entre la fin du moyen âge et la Renaissance, nul peut-être ne se présente avec une physionomie plus originale et plus grandiose que le moine François Ximénès, devenu, dans un âge déjà avancé, archevêque de Tolède, grand inquisiteur, premier ministre de Ferdinand le Catholique, puis enfin régent d'Espagne. Ximénès fut un homme d'État et un guerrier habile, sans cesser d'être un religieux austère. Tout en soutenant le système despotique de l'Inquisition, il travailla à gagner les âmes, à éclairer les intelligences, à propager les sciences et les lettres. Les contrastes apparents de son caractère ne peuvent être expliqués que par une analyse détaillée de sa vie.

I

PREMIÈRE PARTIE DE LA VIE DE XIMÉNÈS. — RÉFORME DES ORDRES MONASTIQUES ET PRINCIPALEMENT DES FRANCISCAINS CONVENTUELS.

Né en 1436, à Torrelaguna, d'une famille ancienne, mais déchue, Ximénès de Cisneros fit ses études de grammaire à Alcala, celles de théologie et de droit à Salamanque. A l'âge de vingt ans il était reçu avec éclat docteur en droit civil et en droit canon; trois ans après il partait pour Rome.

Il resta cinq ou six années dans la capitale du monde catholique, puis il en revint avec une bulle du pape, dite bulle d'expectative, laquelle lui donnait droit au premier bénéfice d'une certaine valeur,

qui serait vacant dans le diocèse de Tolède. En 1473, l'archiprêtre d'Uzeda vint à mourir. En vertu de la bulle pontificale, Ximénès alla prendre possession de ce bénéfice.

Un acte semblable avait été jusque-là regardé comme une flagrante usurpation par l'Église d'Espagne. L'archevêque de Tolède, Carillo, n'était pas disposé à se soumettre à de tels empiétements de juridiction. D'ailleurs, il avait promis cette dignité ecclésiastique à un des prêtres de son diocèse. Il engagea donc Ximénès à résigner ses fonctions d'archiprêtre, en lui promettant un dédommagement. Ximénès résista à tous les arguments, à toutes les promesses et à toutes les instances. Alors Carillo le fit mettre dans la forteresse d'Uzeda, puis dans la tour de Santorcaz, pour lui arracher, par la force matérielle, ce que le jeune bénéficier avait refusé à l'autorité morale. Mais Ximénès croyait être dans son droit et ne cédait pas. Il passa ainsi six années, confiné dans une étroite et dure prison. Lorsque Carillo eut reconnu qu'aucune persécution ne pouvait briser ce caractère fortement trempé, ce fut lui-même qui crut devoir fléchir; il remit Ximénès de Cisneros en liberté et lui rendit son bénéfice.

Cisneros, qui comprit qu'il n'obtiendrait jamais la bienveillance de l'archevêque de Tolède, ne tarda pas à échanger son bénéfice contre une chapellenie à Siguenza, et là il se livra avec ardeur à ses deux études de prédilection, le chaldéen et l'hébreu.

Mendoza, qui fut depuis cardinal et premier ministre de Ferdinand et Isabelle, était alors évêque de Siguenza. Il sut apprécier le mérite et deviner le génie de Ximénès; il en fit son grand vicaire, en le chargeant de l'administration de son diocèse. Bientôt une administration d'un autre genre fut confiée au nouveau grand vicaire : ce fut celle des immenses domaines du comte de Cifuentès, fait prisonnier par les Maures.

Mais, après avoir exercé avec une grande habileté ces fonctions difficiles et laborieuses, et montré qu'il pouvait suffire aux tâches les plus diverses, Ximénès se sentit saisi d'un grand dégoût des affaires du siècle. Il chercha un asile saint où il pût cacher son existence et se livrer aux pratiques les plus austères de la vie religieuse. L'ordre des Franciscains, dit de l'Observance, beaucoup plus sévère que celui des Franciscains conventuels, lui parut réunir les conditions qu'il désirait. On le vit donc tout à coup, malgré l'opposition de ses nombreux amis, abandonner tous ses emplois et tous ses bénéfices, qui lui rendaient deux mille ducats de rente, et entrer au couvent de Saint-Jean des Rois, à Tolède, pour y faire son noviciat.

Là, il se distingua par son goût pour tous les genres de pénitences et de mortifications. Il dormait sur la terre ou sur le plancher, avec une bûche de bois pour chevet. Il portait un dur cilice sur la peau, et

ne s'épargnait ni les jeûnes, ni les veilles, ni la discipline. Lorsqu'il prit l'habit de franciscain de l'Observance, il échangea son nom de Gonzalve contre celui de François, en souvenir du saint fondateur de son ordre.

Alors la réputation de sainteté qu'il s'était faite dans la retraite, jointe à celle d'habileté qu'il avait laissée dans le monde, lui attira une foule de visiteurs de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui venaient pour se confesser à lui et lui demander des directions morales. Il voulut se soustraire à cette nouvelle espèce de préoccupation; il obtint donc de son supérieur de se retirer dans un couvent de son ordre, connu sous le nom de Notre-Dame de Castañar, et situé dans les montagnes au milieu d'une épaisse forêt de châtaigniers. On lui permit de se construire de ses propres mains, à quelque distance de ce monastère, et dans un lieu sauvage et isolé, une hutte de feuillage, où il n'avait que l'espace suffisant pour se coucher et pour s'asseoir. Là, ses jours s'écoulaient dans l'étude et la méditation des Écritures, et une partie de ses nuits dans la contemplation et la prière. Il se nourrissait d'herbes et de fruits sauvages, comme les anachorètes de la Thébaïde.

Il passa ainsi deux ou trois années, favorisé souvent, disent ses biographes, d'extases et de visions surnaturelles. Ce fut, à ce qu'il assurait lui-même plus tard, le temps le plus doux de sa vie; il se le rappela toujours avec un charme tout particulier, et, lorsqu'il fut par la suite forcé d'habiter des palais somptueux et de s'entourer de toutes les apparences du luxe, il jetait souvent derrière lui un regard de regret sur son rustique hermitage de Castañar, où il avait goûté un repos céleste[1].

Mais les supérieurs de Ximénès ne voulurent pas qu'il se consumât dans cette vie purement contemplative, qui n'est pas celle à laquelle un enfant de Saint-François est appelé, par l'esprit et la règle de son ordre. Ils lui donnèrent pour résidence le monastère de Salzeda, et on l'en nomma le père gardien. Là il ne se relâcha en rien de ses austérités; mais il exerça plus directement les facultés de son esprit au profit de ses semblables. Cependant rien ne semblait devoir l'arracher pour le reste de sa vie à la paix occupée de la vie monastique, quand une circonstance inattendue vint le jeter en dehors du cloître, et ouvrir une sphère toute nouvelle à l'activité de son intelligence et de son âme.

En 1492, l'office de confesseur de la reine était devenu vacant. Mendoza, alors archevêque de Tolède et chef du ministère des rois catholiques, désigna le moine Ximénès pour succéder à Talavera dans ce

[1] Fléchier, *Vie de Ximénès*, p. 14.

poste de haute confiance. Isabelle, frappée des termes d'admiration enthousiaste dans lesquels le cardinal Mendoza lui parlait de ce religieux, encore obscur ou du moins inconnu à la cour, voulut le voir et l'entretenir, sans qu'il sût lui-même le but de cette conférence. Ximénès, ayant reçu de son supérieur l'ordre d'aller trouver la reine à Vallodolid, s'y rendit sur-le-champ. Là il montra une aisance et une dignité de manières que la reine ne s'attendait pas à trouver dans un solitaire et dans un habitant des cloîtres : dès lors cette princesse n'hésita plus et le nomma son confesseur ordinaire.

Ximénès accepta, mais à condition qu'il pourrait pratiquer toujours et partout la règle rigoureuse de son ordre, et qu'il resterait dans son couvent toutes les fois que sa présence ne serait pas nécessaire à la cour.

Pierre Martyr retrace, dans une lettre écrite à Alvarez, l'un des secrétaires du roi, la singulière impression que fit sur les courtisans « la présence de ce moine austère, transplanté tout à coup du sein de sa solitude et du fond des forêts sauvages au milieu de la pompe des palais royaux; l'aspect de cette figure amaigrie par les jeûnes et les macérations, de ce regard sévère et voilé, qui semblaient rappeler l'image de Paul, d'Antoine ou d'Hilarion, ces premiers anachorètes de l'Orient [1]. »

La rigidité persévérante de Ximénès, au milieu des séductions d'un séjour si nouveau pour lui, ne fit que confirmer cette impression première. Les courtisans éprouvèrent toujours pour cette imposante vertu un respect mêlé de crainte.

Peu de temps après avoir pris possession de son nouvel office, Ximénès fut nommé provincial de son ordre, et dès lors il songea, de concert avec la reine Isabelle, à la réforme du clergé régulier et séculier de la Castille.

Tous les contemporains s'accordent à dire que les communautés religieuses des deux sexes étaient alors, en Espagne, plongées non-seulement dans une molle paresse, mais même dans les désordres de la licence la plus scandaleuse.

Plusieurs souverains avaient voulu remédier à ces abus; mais ils n'avaient agi ni avec assez de suite ni avec assez de fermeté, et leurs efforts étaient restés inefficaces.

Isabelle comprit que cette réforme était une mission digne de sa haute piété, et que Ximénès serait pour elle un collaborateur qui ne fléchirait pas dans l'accomplissement de cette tâche si ardue et si épineuse.

[1] Petruz Martyr, *Opus epistolare;* Epistola 108. *In istius facie obducta, nonne Hilarionis te imaginem aut primi Pauli vultum conspexisse fateris? Ibidem,* epist. 105.

Seulement les méthodes et les formes extérieures pour arriver à un but commun variaient suivant les caractères des deux illustres réformateurs. La reine, qui s'était chargée d'agir sur les couvents de femmes, allait de temps en temps s'enfermer avec elles. Elle portait dans le monastère qu'elle voulait convertir son aiguille pour broder et sa quenouille pour filer; et elle passait ainsi de longues heures avec ces religieuses. Pendant ce temps, elle combattait peu à peu leur esprit de mondanité, et leur recommandait de la manière la plus persuasive le retour à l'esprit de la vie monastique. Elle mettait tant de grâce dans ses exhortations, il y avait dans toutes ses paroles quelque chose de si affectueux et de si suave, que, suivant l'expression d'un contemporain, elle manquait rarement d'enlever et d'obtenir les âmes des religieuses, le rétablissement d'une clôture sévère et l'observance stricte de leur règle. Une journée lui suffisait habituellement pour obtenir ce succès, prodige de la grâce humaine inspirée par la grâce divine[1].

Ximénès était aussi zélé à l'égard des moines que la reine à l'égard des religieuses; mais ce zèle se produisait sous des formes bien différentes. Sans ménagement pour lui-même, il était sans pitié pour les fautes des autres; identifié de cœur et d'âme avec l'intérêt de l'Église, il regardait tout acte d'opposition à ses projets de réforme comme une offense envers la religion elle-même, et sa justice était implacable pour ces révoltes secrètes ou avouées du cloître et du sanctuaire.

Cependant la reine Isabelle, qui comprenait qu'il y avait au moins là une volonté ferme que rien ne pourrait ébranler, désira, quand le cardinal Mendoza eut laissé par sa mort le siége de Tolède vacant, y faire nommer Ximénès, malgré les répugnances de Ferdinand, qui aurait voulu donner ce premier siége de l'Espagne à un Infant d'Aragon. Le pape s'empressa de nommer le candidat de la reine. Quand Isabelle remit à son confesseur la bulle pontificale où se trouvait cette adresse, *Au frère François Ximénès, archevêque de Tolède et primat des Espagnes*, l'humble moine changea de couleur, dit que cette lettre ne pouvait pas être pour lui, sortit brusquement, et partit à pied pour le couvent de son ordre le plus voisin. La reine le fit ramener à la cour, mais il refusa avec persistance ce poste qui devait le mettre à la tête de l'épiscopat espagnol. Il fallut, pour le déterminer à accepter, une seconde bulle du pape, qui lui en intima l'ordre formel.

« Son refus, dit très-judicieusement l'historien Prescott, fut fait

[1] Trataba las monjas con un agrado y amor tan cariñosa que las robaba los corazones, y hecha dueña de ellas, las persuadia con suavidad y efficacia à que volasen clausura. Y es cosa admirabile, que raro fue el convento donde entro esta celebre heroïna, donde no lograsse en el propio dia el efecto de su santo deseo. *Riol informe, semanario erudito*, tom. III, p. 110. Nous regrettons que ces détails soient trop légèrement indiqués dans Hefele.

avec une trop brusque spontanéité et fut maintenu trop longtemps pour pouvoir être taxé d'ostentation et d'hypocrisie. D'ailleurs, il était parvenu alors à la soixantième année de son âge, à cette époque de la vie où l'ambition, quoique non complétement éteinte, se refroidit graduellement dans le cœur de l'homme. Depuis longues années, les pratiques ascétiques du cloître étaient entrées profondément dans les habitudes de son existence, et ses pensées s'étaient détournées des affaires de ce monde pour se porter au delà du tombeau. Quelque reconnaissance que pût lui inspirer la pensée qu'on avait eue de lui conférer ces honneurs si élevés, il dut naturellement hésiter à échanger la voie calme et retirée, où il avait voulu placer sa vie, contre le tourbillon et les tourments du monde[1] »

Après son élévation à la primatie de Tolède, Ximénès garda la même austérité de mœurs que par le passé. Comme la simplicité de sa vie était trop grande pour le premier dignitaire de l'Église d'Espagne, le Saint-Siége fut obligé de lui ordonner de mettre sa maison sur le même pied que l'avaient fait ses prédécesseurs. Il s'entoura alors d'une certaine pompe extérieure, mais il fut toujours aussi dur pour sa propre personne.

Il reprit avec une ardeur plus grande encore, et avec l'autorité que lui donnait sa position nouvelle, l'exécution de son plan de réformes monastiques.

Effrayés par la sévérité de l'archevêque de Tolède, un millier de moines émigrèrent dans les pays voisins pour se soustraire au joug de la règle, devenu insupportable à leur faiblesse. Plutôt que de le subir, beaucoup se rendirent jusqu'en Barbarie parmi les infidèles[2].

Ceux qui étaient restés firent retentir leurs plaintes jusqu'aux pieds du souverain pontife[3]. Le général des Franciscains, qui résidait à Rome, devança l'époque de sa tournée générale pour inspecter l'Espagne; comme il appartenait lui-même à l'ordre des Franciscains con-

[1] Part. II, chap. v, p. 78. *History of Ferdinand and Isabel.* Il faut comparer ce jugement d'un écrivain protestant de l'Amérique à celui d'un écrivain français, M. Léonce de Lavergne, qui a fait sur Ximénès un article remarquable, et dont nous aurons à parler encore. (Voir cet article dans la *Revue des Deux Mondes* de 1841, tom. XXVI.)

[2] *Memor. de la Academ. de la historia,* tom. VI.

Les franciscains de Tolède, pour se venger de Ximénès, sortirent de leur maison processionnellement en chantant le psaume *In exitu Israel.* Hefele, *Der cardinal Ximenès,* fin du chapitre IV.

[3] Ces plaintes n'y arrivèrent pas officiellement. Un moine conventuel, appelé Albornoz, était parti secrètement pour Rome, afin de combattre la réforme projetée. Il fut rattrapé en route par un officier de Ximénès, fut ramené en Espagne, et mis en prison pendant vingt-deux mois, pour avoir voulu traverser les plans de l'archevêque de Tolède.

ventuels, qui était le plus relâché de tous ceux dont la reine et Ximénès avaient entrepris la réforme, il arrivait avec des préventions naturelles contre cette grande entreprise. Les murmures qu'il recueillit sur sa route accrurent encore ses préventions. Dans l'audience qu'il eut de la reine, il s'exprima avec une violence inouïe contre Ximénès : « C'était, disait-il, un homme qui n'avait eu aucun titre pour être élevé à la dignité qu'il occupait, ni celui de la naissance, qui était abjecte ; ni celui de la sainteté, qui n'était qu'un voile pour couvrir son ambition ; ni celui du talent, qui était fort ordinaire. Quant à son caractère, il était triste et morose, et ses manières n'étaient pas seulement dépourvues d'élégance, elles n'étaient même pas convenables. » Il concluait que la reine devait, dans l'intérêt de son âme, comme dans celui de son autorité royale, priver cet homme de ses hautes fonctions et le faire rentrer dans son obscurité première.

La reine, qui avait eu beaucoup de peine à contenir son indignation pendant cette audacieuse philippique, se contenta de lui répondre quand il eut fini : « Êtes-vous dans votre bon sens et savez-vous à qui « vous parlez? — Oui, je le sais, je parle à la reine de Castille, « qui n'est que cendre et poussière, tout comme moi. » Et il s'en alla en fermant la porte avec violence.

Les partis déjà compromis achèvent de se perdre par l'insolence et les excès du langage. C'est ce qui arriva en Espagne aux adversaires de la réforme du clergé.

II

XIMÉNÈS CONSIDÉRÉ PARTICULIÈREMENT DANS SES RAPPORTS AVEC L'INQUISITION.

Ximénès avait été choisi pour confesseur de la reine Isabelle en 1492. Il fut élevé au siége primatial de Tolède en 1495. On sait que la charge de grand chancelier était attachée à ce siége ; cette charge ne donnait pas seulement l'entrée au conseil du roi, elle assurait à celui qui en était revêtu une grande influence politique. Jusqu'alors on n'avait nommé à cet archevêché que des personnages de haute distinction, déjà puissants par leur naissance et leur famille. Mendoza lui-même, qui avait été choisi dans ces conditions, avait compris qu'il fallait sortir de ces vieux errements dans l'intérêt de l'accroissement du pouvoir royal, et c'est pourquoi il avait désigné pour son successeur, avant de mourir, un moine pauvre et sans attenances avec les familles seigneuriales de l'Espagne.

Mais ce moine était Ximénès, et dès qu'il fut en possession de son

archevêché, il devint puissant par lui-même et mit la main à toutes les grandes affaires de l'Église et de l'Etat.

L'Inquisition, à peine établie, menaçait de se perdre par ses excès : Deza et Lucero, l'un grand inquisiteur, l'autre inquisiteur à Cordoue, compromettaient par leur violence et leur crédulité stupide l'œuvre récente des rois catholiques et de Torquemada, mort depuis peu de temps. Lucero, qu'un de ses contemporains, Pierre Martyr, appelait *Tenebrero*, avait osé s'attaquer à l'un des plus nobles et des plus vertueux prélats, l'archevêque de Grenade, D. Fernand de Talavera. Talaverra s'était opposé à l'introduction de l'Inquisition, au moins dans son diocèse ; il avait quelquefois pris la défense des Mores nouvellement convertis ; enfin il avait le tort de descendre, par sa mère, d'une famille juive. Lucero jura sa perte ; il n'était peut-être pas fâché de montrer que les plus illustres têtes n'étaient pas à l'abri des coups de l'Inquisition. Il réunit donc contre lui le nombre de témoins voulu pour la mise en accusation de ce prélat, qui passait pour le modèle du haut clergé espagnol par ses vertus et ses lumières. Puis il ne craignit pas de faire emprisonner la mère de Talavera, ses sœurs et son neveu, François de Herrera, doyen du chapitre de Grenade.

Deza, effrayé par les clameurs de tout ce qu'il y avait de plus respectable en Espagne, arrêta le zèle insolent de Lucero : Ximénès fut chargé par le Pape de faire une information sur l'orthodoxie de l'archevêque de Grenade. Le souverain pontife nomma ensuite une commission, qu'il fit présider par son nonce en Espagne. L'archevêque ne s'y fit représenter que par une seule personne, le chanoine Gonsalez Cabecas ; mais il eut d'autres défenseurs, intrépides et dévoués, et entre autres Pierre Martyr d'Angleria, conseiller des Indes, qui était connu et aimé du nonce apostolique. Aussi, malgré les efforts de ses accusateurs, l'illustre prélat fut solennellement proclamé innocent, et les membres de sa famille, persécutés par Lucero, furent mis en liberté.

Mais, dans une autre affaire, où l'inquisiteur de Cordoue ne fut pas réduit à la même impuissance, il put montrer à son aise sa soif cruelle de trouver des coupables parmi ce qu'il y avait de plus pur et de plus noble dans les pays soumis à sa juridiction.

Quelques Judaïsants, quelques Mores néochrétiens, poursuivis pour cause d'hérésie, imaginèrent de s'entendre pour accuser à leur tour de ce même crime une foule d'habitants de l'Andalousie et de Grenade. Ils espéraient que l'impossibilité de punir, en quelque sorte, toute une province, provoquerait une amnistie générale, à la faveur de laquelle ils seraient eux-mêmes sauvés. Mais Lucero n'était pas homme à reculer devant des impossibilités morales de cette espèce. Pour entreprendre cette colossale procédure, il se contenta de demander, et il obtint le consentement de l'inquisiteur général Deza.

Fort de cet appui, Lucero poursuivit et mit en prison un nombre immense de personnes de tout rang et de toute condition, et, parmi elles, des grands et des nobles de vieille race, des dames distinguées, des chanoines, des religieux et des religieuses. Cet homme léger, prévenu et passionné, admit avec la plus étrange facilité contre des accusés aussi honorables des témoignages qui auraient dû lui être au moins suspects.

Une rumeur générale s'éleva contre ces injustes persécutions ; elle parvint aux oreilles de Ximénès, archevêque de Tolède, qui avait déjà été mêlé honorablement aux affaires de l'Inquisition et de l'Etat[1]. Ce prélat alla trouver le roi Ferdinand pour le prier de faire justice d'un tel désordre, et de s'entendre avec le pape pour retirer à Deza la charge de grand inquisiteur[2]. Ferdinand s'y refusa; mais, bientôt après (le 27 juin 1506), Philippe Ier prit les rênes du gouvernement, et, instruit par l'évêque de Cordoue des fureurs judiciaires de Lucero, ordonna à Deza de se retirer dans son archevêché; il le suspendit de sa charge de grand inquisiteur, et la délégua provisoirement à Ramirez de Gusman, évêque de Catane. Ce dernier suspendit à son tour de leurs fonctions Lucero et les autres juges du tribunal du Saint-Office, qui siégeaient avec lui à Cordoue. Des poursuites étaient même commencées contre eux, quand le roi Philippe mourut le 25 septembre suivant.

Ferdinand V déclara alors qu'il allait reprendre l'exercice de l'autorité royale comme régent de Castille et tuteur de sa fille, Jeanne la Folle, veuve de Philippe Ier.

Sans attendre le retour de ce prince, résidant alors à Naples, Deza casse la délégation qui avait été faite du grand inquisitorat à l'évêque de Catane, s'empresse de réintégrer Lucero et ses assesseurs dans leurs fonctions judiciaires à Cordoue, et leur ordonne de continuer leur monstrueuse procédure, après avoir annulé tout ce qui s'était fait sous son successeur provisoire.

Lucero reprend alors avec vigueur les poursuites commencées contre tant de malheureux, victimes d'accusations calomnieuses. Déjà il les faisait mettre à la torture, et il en avait livré un certain nombre au bras séculier, quand une émeute terrible éclate à Cordoue, le 6 octobre 1506. Le peuple, ayant à sa tête le marquis de Priego, se porte tumultueusement aux prisons du Saint-Office, en brise les verrous et en fait sortir les détenus qui y étaient entassés. On se saisit ensuite du procureur

[1] Ximénès avait été chargé, pour Alexandre VI, le 29 mars 1496, d'une mission des rois catholiques, qui firent prier ce pape de défendre à l'Inquisition de détourner à son profit aucune portion des biens confisqués aux hérétiques, lesquels devaient appartenir en entier au fisc royal : Ximénès eut un plein succès dans sa mission, qui ne dut pas être agréable à l'Inquisition espagnole.

Hefele, *Der cardinal Ximenès*, p. 354.

fiscal, de l'un des greffiers et de plusieurs familiers du tribunal de l'Inquisition. Lucero parvient à s'échapper; la vie des employés est sauvée, grâce à l'intervention du marquis de Priego. Ce seigneur, de concert avec le comte de Cabra[1], avec les magistrats de la cité et le chapitre de la cathédrale, renouvelle auprès de Deza la demande qu'il lui avait déjà vainement adressée, de remplacer Lucero par un autre inquisiteur. L'opiniâtre Deza persiste dans son refus. Le soulèvement de Cordoue prend alors des proportions encore plus vastes, et s'étend à toute l'Andalousie et au royaume de Grenade.

Alors Ferdinand, quoique Deza fût son confesseur et son ami, comprend la nécessité de terminer cette affaire et de donner satisfaction à toute une population qui demandait justice. Il prie donc le Pape Jules II de transporter à Ximénès la charge de grand inquisiteur, et, avec le consentement du souverain pontife, il nomme ce prélat, devenu tout récemment cardinal, à ces fonctions que les circonstances rendaient encore plus délicates et plus difficiles.

Dans l'intervalle, Deza, atteint d'une grave maladie, avait donné sa démission volontairement.

Aussitôt qu'il a pris possession de sa charge, le cardinal Ximénès suspend Lucero de son emploi et le fait conduire prisonnier à Burgos. Il prend la même mesure à l'égard des témoins suspects d'avoir fait de fausses dépositions. Déjà cette affaire avait été jugée comme elle devait l'être par des hommes graves, tels que Pierre Martyr d'Angleria; il écrivait dans une de ses lettres latines qui nous ont été conservées : « Quel autre homme que Lucero aurait pu prêter l'oreille à ces rap-« ports plus dignes encore de la malice de l'enfer que de la crédulité « des enfants? Quel autre que lui eût osé s'en servir pour condamner « qui que ce fût et couvrir de honte l'Espagne entière? Le sénat s'oc-« cupe de découvrir la source du mal; ses membres lisent toutes les « procédures et revoient avec le plus grand soin les jugements de « *tant d'hommes brûlés* et de tant d'autres qu'on a torturés et frappés « d'injustes condamnations[1]. »

Le sénat dont parle Pierre Martyr n'était autre chose que la junte catholique nommée par Ximénès pour la révision des jugements de Lucero. Cette junte, qui est connue dans l'histoire sous le nom de *congrégation catholique*, fut composée de vingt-deux hommes recommandables par leur piété et leurs lumières; quelques-uns étaient Aragonais : on les avait choisis en dehors des provinces d'Andalousie et de Grenade, afin d'éloigner d'eux tout soupçon de partialité pour les

[1] Proche parent de Gonsalve de Cordoue.

[2] Petri Martyris épist. 375. — Voir aussi, dans le même recueil, les lettres 333, 370 et 372, où il y a des passages qui font allusion à la même affaire.

victimes. Le grand inquisiteur, qui s'était réservé de présider lui-même les séances de la junte, imprima la plus grande activité à ses opérations; aussi, après s'être réunie la première fois à Burgos, le jour de l'Ascension 1508, elle rendit, à l'unanimité, sa sentence définitive, le 9 juillet suivant.

Cette sentence portait « que les témoins qui avaient déposé dans les « procès instruits à Cordoue par Lucero et ses assesseurs étaient in- « dignes de toute confiance, non-seulement à cause de leur caractère vil « et méprisable, mais à cause de leurs variations et de leurs contradic- « tions, et surtout parce que leurs dépositions contenaient des choses « invraisemblables et contraires au sens commun; qu'en conséquence, « on remettrait sur-le champ en liberté les accusés arrêtés par ordre de « Lucero, qui seraient encore dans les prisons de l'Inquisition, que leur « honneur ainsi que la mémoire des morts injustement condamnés se- « raient réhabilités solennellement, et que leurs biens séquestrés ou « confisqués soient rendus à eux ou à leurs familles; que l'on recon- « struirait les maisons démolies par jugement du tribunal de l'Inquisi- « tion de Cordoue : enfin il fut décidé que l'on ferait disparaître des « registres de l'Inquisition les sentences, les procédures et même les « notes qui se rapporteraient aux personnes injustement pousuivies et « lavées par la junte de tout soupçon calomnieux [1]. »

Ce jugement fut promulgué avec une grande solennité le 1er août suivant à Valladolid [2], dans une nombreuse assemblée où siégeaient les grands d'Espagne et les principaux prélats du royaume, sous la présidence de Ferdinand V.

Lucero obtint sa grâce et fut envoyé dans son canonicat d'Almeria. On ne dit pas quelle punition fut infligée aux faux témoins.

La vigueur avec laquelle Ximénès conduisit cette affaire lui fit le plus grand honneur, et lui permit de sauver de sa ruine l'Inquisition elle-même, qui, après un si grand scandale, aurait péri en d'autres mains que les siennes.

Cependant, quelque circonspect que nous devions être pour blâmer un homme d'État de la taille de Ximénès et un chrétien de sa trempe, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner que cet austère réformateur de l'ordre de Saint-François, en Espagne, n'ait pas cherché aussi à réformer l'Inquisition.

Il se contenta de changer et de destituer des inquisiteurs qui ne paraissaient pas lui offrir toutes les garanties désirables de piété et de justice : sa vigilance fut extrême pour réprimer tous les désordres de ses agents subalternes, et il institua même la peine de mort contre les

[1] Hefele, *Der cardinal Ximenès*, p. 357.—Llorente, t. I, p. 352 et suivantes.
[2] Hefele, *Der cardinal Ximenès*, p. 358.

geôliers qui abuseraient de leur position à l'égard des femmes détenues sous leur garde.

Mais l'observance de ces règlements si sévères et ce choix scrupuleux des employés ne devaient durer qu'autant que lui-même. Malheureusement les hommes passent et les institutions restent.

Tous ces faits sont très-bien racontés dans l'ouvrage d'Hefele. Seulement, on pourrait accuser ce savant historien d'avoir un peu trop atténué les torts qui doivent être reprochés à Ximénès. On ne saurait justifier complétement sa conduite à l'égard des Mores de Grenade, avec qui il employa, pour les convertir, les menaces et les récompenses humaines plus encore que les moyens de persuasion, les seuls dont Talavera eût usé jusqu'alors pendant sept années d'un laborieux apostolat[1]. Un historien, qui a les idées de son temps sur la coercition appliquée au maintien des croyances religieuses, et qui se déclara même partisan de l'Inquisition, quoique avec quelque réserve, l'Aragonais Zurita, un des annalistes les plus estimés de l'Espagne, n'hésite pas à attribuer la révolte des Mores de Grenade aux mesures rigoureuses et impolitiques de l'archevêque de Tolède. « Tous les torts furent jetés sur ce prélat, dit-il ; on blâma son zèle désordonné, car « il s'écartait du chemin que les saints canons ont tracé pour la conversion des infidèles, procédant avec rigueur et âpreté contre ceux « qui refusaient de venir à notre sainte foi catholique, confiant ce saint « et charitable office de conversion à des ministres violents qui jetaient « les Mores dans les prisons et les tourmentaient inhumainement, jusqu'à ce que, par contrainte, ils demandassent le baptême[2]. »

Si, avant d'être inquisiteur, Ximénès commettait de tels abus de pouvoir, n'est-il pas à craindre qu'il ne soit allé plus loin encore quand il fut nommé, en 1507, inquisiteur général ?

Voici, au reste, des faits et des documents qui prouvent que Ximénès défendit à outrance l'institution de l'Inquisition, et cela, après avoir vu par lui-même de quelles horreurs elle pouvait devenir l'instrument entre les mains d'un Deza et d'un Lucero. Il n'ignorait pas, d'ailleurs, que, dans des actes pontificaux, soit privés, soit publics, dans des bulles et dans des brefs nombreux, plusieurs papes s'étaient montrés très-défavorables à l'Inquisition espagnole : on verra qu'il se plaint lui-même à ce sujet du pape régnant à cette époque, Léon X.

En 1517, lorsque Charles-Quint était encore dans les Flandres, les nouveaux chrétiens offrirent au jeune monarque, s'il voulait réformer l'Inquisition, huit cent mille ducats d'or pour son avénement et son cou-

[1] Il faut lire, sur ce sujet, l'histoire de Fernandez Pedrazza, intitulée *Historia ecclesiastica di Granata*, tom. I, lib. III et IV.

[2] Zurita, lib. III, cap. XLIII; *Del Rey D. Hernando*, tom. V, fol. 171, édit. in-4, de Saragosse, 1670.

ronnement en Espagne. Guillaume de Chièvre, duc de Croy, qu'il avait envoyé dans la Péninsule pour y partager l'autorité gouvernementale avec le cardinal Ximénès, fut chargé de consulter sur cette question des théologiens et des universités de Flandre et d'Espagne. Leur décision fut favorable à la demande de la publication des témoignages dans la procédure, c'est-à-dire de la communication à l'accusé de leurs noms et de leurs dépositions entières. Le cardinal inquisiteur, aussitôt qu'il apprit cette décision, envoya au roi des députés pour la combattre, et il lui écrivit sur ce sujet une lettre dont voici le texte :

« Puissant roi catholique, très-gracieux seigneur et maître, puisse « Votre Majesté savoir que les rois catholiques ont eu avec le tribunal « de la Sainte-Inquisition les rapports les plus intimes et les plus bien- « veillants, et qu'ils en ont éprouvé les lois et les institutions avec « tant de conscience, d'habileté et de sagesse, qu'ils ont pu, en con- « naissance de cause, l'entourer et l'honorer de leur protection, et « qu'ils auraient regardé comme une honte d'y faire le moindre chan- « gement. Dans le moment présent, ce qui me rendait plus pénible « encore la pensée de ces innovations, c'est que les Catalans et sa Sain- « teté, qui ne peuvent pas souffrir l'Inquisition, prendraient certaine- « ment occasion d'une première concession à ce sujet pour en deman- « der de bien plus considérables. J'admets que Votre Majesté soit dans « un grand embarras d'argent; très-certainement votre aïeul, le roi « catholique Ferdinand, était dans une pénurie bien plus complète « encore, quand il voulait faire la guerre au roi de Navarre, et, bien « qu'à cette époque les nouveaux convertis lui offrissent six cent mille « ducats d'or, il ne voulut pas les accepter, parce qu'il préférait le « christianisme à tout l'or du monde. Avec la fidélité que je vous « dois comme sujet, et le sentiment profond du zèle que je dois mettre « dans l'accomplissement des hautes fonctions que Votre Majesté a « bien voulu me continuer, je la supplie de vouloir bien ouvrir les yeux, « de se modeler sur les exemples de votre grand-père, et de n'ad- « mettre aucun changement dans la procédure de l'Inquisition; car je « remarque que tous ces griefs qu'on ne cesse d'élever contre ce tri- « bunal sont précisément ceux dont on a fait justice sous les rois ca- « tholiques, de glorieuse mémoire, et que le moindre changement dans « la législation de l'Inquisition ne pourrait avoir lieu sans porter atteinte « au respect dû à Dieu et à la considération due à vos illustres aïeux. « Que si ces réflexions n'étaient pas de nature à faire sur Votre Ma- « jesté une impression suffisante, qu'elle veuille bien penser à ce qui « s'est passé ces jours derniers à Talaveira de la Reina : là, un juif, « nouveau converti, ayant appris le nom d'un habitant du lieu qui « l'avait dénoncé à l'Inquisition, le poursuivit partout et finit par « le percer avec sa lance. La haine qui s'attache à ces dénonciateurs

« est si forte, que, si la communication de leurs noms n'est pas refusée « aux hérétiques qu'ils auront accusés, ils seront inévitablement assas- « sinés, non pas même en secret, mais sur les places publiques et « jusque dans les églises, et personne ne pourra plus porter une dénon- « ciation semblable aux inquisiteurs, sans avoir à faire le sacrifice de sa « vie. S'il en est ainsi, le saint tribunal est condamné à périr, et la « cause de Dieu reste sans défenseur. J'ai donc confiance, mon roi et mon « maître, que Votre Majesté ne sera pas infidèle à son sang catholique « et qu'elle se convaincra que l'Inquisition est un tribunal religieux et « l'institution la plus remarquable de vos augustes ancêtres [1]. »

On est affligé de voir un esprit aussi élevé défendre avec une incurable opiniâtreté toute la procédure de l'Inquisition. Il cite l'exemple d'une vengeance particulière à l'appui de sa thèse : un coup de lance donné par un juif à son dénonciateur. Mais tout homme qui avait un ennemi pouvait lui donner, non pas un coup de lance en public, mais un coup de stylet dans les ténèbres, en se faisant son délateur auprès de l'Inquisition [2], car il savait bien que ce lâche assassinat de la calomnie était à peu près assuré de l'impunité.

Puisque Ximénès était premier ministre en même temps que grand inquisiteur, c'était à lui de protéger les témoins par l'établissement d'une police vigilante et d'une pénalité inflexible. Après tout, ce mode de procédure qu'il proscrivait avec tant d'obstination n'avait-il pas été observé en Aragon depuis le treizième siècle jusqu'à la fin du quinzième? L'Inquisition primitive avait-elle péri parce que cette garantie y existait pour les accusés?

Au surplus, nos idées au sujet de l'Inquisition espagnole telle que Torquemada l'avait instituée sont à peu près les mêmes que celles de Hefele : cet auteur, dans son chapitre dix-huit, fait une excellente critique du trop célèbre ouvrage de Llorente sur cette matière. L'écrivain espagnol n'avait pas été jusqu'à ce jour aussi sérieusement et aussi fortement réfuté. Cependant, cette réfutation de l'*Histoire critique de l'Inquisition* n'est guère prise que dans Llorente, habilement opposé à lui-même. Hefele n'a pas connu les documents manuscrits que renferment sur ce sujet les archives de l'Escurial et de Simancas, ainsi que la Bibliothèque impériale de Paris et certaines bibliothèques d'Angleterre.

[1] De vos ancêtres, et non de l'Église! Tout cela est bien remarquable. Cette lettre est citée par Hefele, p. 336 du texte allemand. Elle est tirée de l'*Inquisition vengée*, par Carnicero, t. II, p. 289-293. Llorente n'en donne qu'une analyse inexacte, t. I p. 367.

[2] En s'entendant avec deux autres témoins, un délateur qui accusait un juif ou un More baptisé d'hérésie formelle était sûr de le faire mettre à la torture, en cas de dénégation, et même de le faire condamner à la peine capitale; car tout juif baptisé était censé relaps quand il tombait dans l'hérésie.

Nous désirerions aussi savoir sur quoi le docteur allemand s'appuie pour attribuer à Llorente une traduction de *Faublas*[1] en espagnol. Cette traduction est de Guttierez, secrétaire de Llorente, comme on le voit sur le frontispice même du premier volume; le *Journal de la Librairie* reproduit cette indication, et nos savants bibliographes n'y ont pas encore découvert un pseudonyme.

Du reste, on ne peut qu'applaudir à la vigueur de raisonnements avec laquelle, dans ce remarquable chapitre, Llorente est poursuivi de retranchements en retranchements à travers ce labyrinthe plein d'épines, ce fouillis ténébreux qu'il ose appeler une *histoire critique*.

Il est un premier fait qui a été soutenu par les partisans comme par les adversaires de l'Inquisition et qui, par conséquent, n'a pas été inventé par Llorente seul [2], c'est la prétendue participation de saint Dominique à la création de cette institution. Cette imputation, qui dénaturerait complétement le caractère d'un saint aussi doux envers les autres que dur envers lui-même, avait déjà été réfutée par le P. Lacordaire : elle l'est non moins péremptoirement par Hefele.

« Innocent III, dit-il, crut devoir envoyer (p. 205, etc., de la traduction de M. Sisson) des légats extraordinaires pour extirper l'hérésie des contrées qu'elle dévastait. Bien convaincu que, pour vaincre une erreur, la force seule est impuissante et qu'il faut y joindre une instruction solide et l'exemple d'un clergé vertueux; il confia cette mission aux religieux de Cîteaux, renommés pour la science et la ferveur qui florissait dans cet ordre naissant. Pierre de Castelnau, frère Rodolphe et l'abbé de Cîteaux lui-même, Arnaud, reçurent la délégation du souverain pontife. A peine eurent-ils commencé leurs prédications, qu'ils virent arriver, pour auxiliaires, douze autres abbés cisterciens; le pieux évêque d'Osnen, Diégo, vint même d'Espagne l''année 1206, avec *Domingo Guzman*, l'un de ses prêtres, pour se joindre à leurs leurs travaux. Sur quoi s'est-on fondé, amis et ennemis, pour faire de ce Domingo Guzman, si célèbre ensuite sous le nom de saint Dominique, le premier grand inquisiteur? On ne saurait le dire; Domingo ne paraît jamais dans ces provinces que comme missionnaire, et nous défions de trouver dans toute sa vie un seul fait qui le montre siégeant comme juge au tribunal d'Inquisition. »

Cela est parfaitement vrai : cependant ce qui a pu donner lieu à cette méprise historique, c'est que saint Dominique soumit quelquefois des hérétiques et des pécheurs à des pénitences publiques. On cite, entre autres, un certain Ponce Roger qu'il condamna à deux ans de jeûnes et de corrections disciplinaires.

[1] Par exemple, Paramo, l'un des admirateurs les plus outrés de l'inquisition, affirme hardiment qu'elle a eu saint Dominique pour fondateur.

Mais, si les pénitences publiques constituaient la justice de l'Inquisition, il faudrait dire qu'elle a été fondée dès le berceau même du christianisme ; si elle eût existé par cela seul que le pouvoir séculier intervenait quelquefois pour que le pécheur qui avait accepté une pénitence l'accomplît entièrement, et ne se jouât pas ainsi des engagements sacrés qu'il avait contractés en se confessant et en recevant l'absolution, ce n'est pas au treizième siècle, ce serait au septième ou huitième qu'il faudrait la faire remonter ; on n'a qu'à lire à ce sujet le *Pénitencier* d'Halitgaire et les autres pénitenciers du commencement du moyen âge.

Pierre de Castelnau et les autres légats apostoliques envoyés en Languedoc par le pape, pour en extirper l'hérésie par tous les moyens, ne paraissent pas même à Hefele des inquisiteurs dans toute l'étendue du mot.

« Si les légats, dit-il, appartiennent à l'Inquisition en tant que juges spéciaux, chargés de s'enquérir et de connaître des causes d'hérésie, ils perdent ce caractère par leurs fonctions essentiellement extraordinaires et transitoires, l'idée même de l'Inquisition impliquant celle d'un tribunal impermanent, sans que la longue durée de leur mission causée par l'opiniâtreté des Albigeois fasse rien à la chose. » (Traduction de M. Sisson, p. 206.)

Suivant Hefele, l'Inquisition n'aurait été établie en France, comme tribunal régulier et permanent, que par le concile de Toulouse en 1229, et en Italie qu'en 1231, par Grégoire XIII. En Allemagne, Frédéric n'aurait érigé des tribunaux composés d'inquisiteurs dominicains qu'en 1239, et non en 1224, comme le prétend Llorente.

Du reste, le concile de Toulouse, en prescrivant aux évêques de nommer des inquisiteurs, chacun dans leur diocèse, n'établissait pas encore une juridiction en dehors de l'ordinaire, ce qui est le dernier caractère de l'Inquisition proprement dite, telle qu'on la définit dans l'histoire. Ce n'est qu'en 1232 que Grégoire IX se mit directement en communication avec les Dominicains et acheva, avec leur concours, d'organiser régulièrement des tribunaux d'inquisition, soit en France, soit en Italie.

L'Inquisition fut ensuite transportée en Aragon en 1233 ; elle y reçut une grande extension en 1246 ; et elle y existait en 1478, quand Ferdinand et Isabelle s'occupèrent de la fonder en Espagne.

On dit, il est vrai, que l'Inquisition d'Aragon aurait eu besoin d'une réforme à cette époque et qu'elle ne s'était jamais établie sérieusement en Castille. Mais ne pouvait-on pas réformer celle d'Aragon et l'étendre ensuite à l'Espagne tout entière? pourquoi Ferdinand ne procéda-t-il pas ainsi? pourquoi demanda-t-il l'érection d'un tribunal d'inquisition comme quelque chose de nouveau pour la Péninsule? Voilà ce que

Hefele ne dit pas, et sur quoi il aurait dû donner quelques lumières.

A la vérité, il présente la secte des Judaïsants soi-disant convertis comme nombreuse et comme exerçant depuis plusieurs siècles une influence dangereuse et funeste en Espagne.

Mais l'Inquisition d'Aragon, quoique fondée d'abord contre les Albigeois ou Manichéens, avait souvent fonctionné contre les Judaïsants. Il n'était donc pas nécessaire, pour satisfaire à ce que Hefele donne comme un besoin social, d'ériger un Saint-Office entièrement nouveau.

La raison de l'insistance que mit Ferdinand à demander cette érection se trouve, non dans des vues sociales ou religieuses, mais dans l'intérêt de l'autorité monarchique, que Ferdinand voulait rendre aussi forte et aussi puissante que possible. Il voulait bien que le Saint-Office restât en dehors de l'ordinaire, ce pouvait être un moyen d'abaisser les évêques; mais il ne voulait pas que le Saint-Office ne tînt ses pouvoirs directs ou indirects que du Saint-Siége apostolique : au contraire, il désirait que cette institution fût entièrement dominée par la royauté; il était même dans ses intentions qu'elle appartînt à l'Espagne plus qu'à l'Église universelle, et qu'elle devînt plus nationale que catholique.

Il obtint donc la bulle qui instituait, en apparence, le Saint-Office nouveau avec un caractère religieux; mais par des décrets royaux ou des règlements postérieurs, il se donna la plus grande part dans le choix de l'inquisiteur général, et nomma les autres inquisiteurs, à qui il donnait investiture et juridiction. Par ce moyen, il eut l'Inquisition dans sa main, et la tourna souvent contre la papauté elle-même.

Les règlements que Torquemada et ses successeurs instituèrent sans les soumettre à l'approbation et à la révision du pape aggravèrent infiniment les rigueurs de la procédure et de la pénalité usitées dans l'Inquisition du treizième siècle, dont celle qui existait encore en Aragon en 1480 n'était que la continuation.

Pour comprendre les modifications considérables qui furent faites à ce qu'on pourrait appeler le code primitif de l'Inquisition, on n'a qu'à comparer le *Directorium* d'Eymeric, dans son texte pur, qui est de 1360 ou 1361, avec le commentaire de Pegua, qui est de 1586. Ces dates appartiennent l'un à l'ancien Saint-Office, l'autre au nouveau.

En voici quelques exemples pris au hasard parmi beaucoup d'autres.

Le premier est relatif à la communication des dépositions des témoins : à ce sujet, Eymeric, dans son *Directorium*, s'exprime ainsi :

« Les noms des témoins et des délateurs ne doivent pas être soumis « à la publicité, si cette publicité doit leur faire courir quelque grave « danger; mais, s'il n'y a point de danger, les noms des accusateurs « et des témoins doivent être publiés comme devant les tribunaux « ordinaires. »

Pegna, dans son commentaire de cet ouvrage, dit formellement que cette question a pu soulever des débats très-vifs, mais qu'elle est *aujourd'hui* formellement résolue, que le danger mentionné par Eymeric est censé exister toujours : *Hodie tamen perpetuo id periculum adesse putatur*. Et il appuie cette jurisprudence nouvelle sur l'instruction de 1484, déjà citée, et rédigée par Torquemada, avec l'assentiment du roi et du conseil suprême du Saint-Office.

Le second exemple est relatif à la torture.

La torture, qui n'avait d'abord été usitée ni dans le droit canonique ni dans l'Inquisition, y avait été introduite à l'imitation de ce qui se pratiquait dans toutes les cours de justice depuis la renaissance du droit romain. En l'adoptant comme moyen de procédure, le Saint-Office espagnol ne fit donc que reproduire un abus universel.

Cependant Eymeric avait posé une règle qui était destinée à mettre de certaines limites à l'arbitraire du juge dans l'application de ce moyen. Ainsi il interdisait de mettre deux fois l'accusé à la question pour le même fait ; et il ajoutait encore, dans l'intérêt de l'humanité, qu'on devait quelquefois suspendre la torture pour laisser respirer le patient, et ne la continuer qu'après lui avoir laissé reprendre ses forces.

Pegua, dans un chapitre de son commentaire qui a pour titre : — *Locus de tormentis apud Eymericum obscurus explicatus*, — signale ce passage d'Eymeric comme obscur et comme ayant besoin d'explication. Voici de quelle manière il le commente et l'interprète :

« La pensée d'Eymeric doit avoir été celle-ci : l'accusé pourrait ne « pas faire d'abord des aveux complets ; alors, quand même il n'aurait « pas été convenablement torturé, il ne l'aurait pas été suffisamment. « On pourra donc alors lui montrer de nouveaux tourments, et on les « lui fera subir ensuite s'il n'avoue pas... C'est le parti le plus sûr et le « plus louable, et c'est ce que signifient probablement ces paroles « d'Eymeric : on pourra continuer les tourments, non les réitérer[1]. »

Cette interprétation des deux verbes *continuandum et iterandum* est un vrai tour de force. C'est ainsi que, par l'abus des mots et par la subtilité des distinctions, on se jouait à la fois du bon sens et de l'humanité. Les cruautés judiciaires s'appuyaient sur le faux goût de la scolastique. Toutes les barbaries se donnent la main.

Voici un troisième exemple du singulier genre de progrès que faisait l'Inquisition espagnole, en se *raffinant* elle-même de plus en plus.

La cérémonie de l'*auto-da-fé*, c'est-à-dire de l'acte de foi ou abjuration des condamnés pénitents, et de l'exhibition des condamnés impénitents ou relaps, était faite en exécution directe de la sentence du

[1] *Ad continuandum tormenta, non ad iterandum. Directorium*, p. 483, n° 156.

Saint-Office. Après que l'impénitence des endurcis avait été ainsi constatée, en quelque sorte, en public, l'Inquisition les livrait aux juges séculiers, en leur recommandant de modérer leur sentence, « de manière à éviter qu'il y eût effusion de sang et supplice entraînant la mort. »

Les relaps et impénitents étaient, après l'auto-da-fé, reconduits en prison pendant deux ou trois jours, et un temps rigoureusement suffisant était ainsi laissé aux juges séculiers pour qu'ils pussent examiner le procès que leur avaient transmis les inquisiteurs. S'ils envoyaient ces malheureux au bûcher, ils étaient censés l'avoir fait en connaissance de cause, et ne pas avoir apposé simplement le sceau royal au jugement du Saint-Office.

Du temps d'Eymeric, les auto-da-fé avaient lieu dans l'église et un jour de fête. Aussi ce grand inquisiteur d'Aragon, voulant montrer que le supplice doit être séparé de l'auto-da-fé, quant au temps et au lieu, puisqu'il en diffère essentiellement par le caractère et par le but, s'exprime en ces termes : « Il est plus convenable et plus honnête que « le coupable soit frappé loin de l'église et un jour d'œuvre, puisque « l'église et le jour de fête sont consacrés à Dieu [1]. »

Il semble, en effet, que des supplices ne sont pas des hymnes à la gloire de Dieu, et que, du moment où le condamné est livré au bras séculier, tous les membres d'un tribunal religieux doivent rester étrangers à tout ce qui se passera désormais entre le coupable et la justice humaine.

Eh bien, le croirait-on ? l'Inquisition d'Espagne ne voulut pas suivre une prescription aussi sage et aussi raisonnable ; elle parut ne pas même en comprendre la convenance et la sagesse. Une instruction du conseil suprême, en date de 1561, statue que, pour éviter l'embarras d'invitations nouvelles à adresser aux magistrats, dignitaires et principaux de la ville, l'exécution capitale se fera le jour même de la fête où aura lieu l'auto-da-fé [2].

Et le commentateur Pegua approuve *ingénument* [3] et hautement une pareille innovation.

A dater de ce moment, la précipitation avec laquelle les juges séculiers, à qui était demandée la sentence définitive, étaient forcés d'agir, montre combien était devenue illusoire et chimérique la clause par laquelle l'Inquisition les appelait à examiner les procès qu'elle leur déférait, et à éviter de prononcer toute peine qui entraînerait la mort des coupables.

[1] *Directorium*, p. 512.
[2] *Idem*, p. 512.
[3] *Aventuras del Baroneto de Foblas*. Paris, chez Rosa, 1821.

Après avoir fait ces réserves au sujet, non pas de l'Inquisition en général, mais bien de l'Inquisition espagnole en particulier, il faut reconnaître que cette Inquisition elle-même a été calomniée, qu'on a beaucoup grossi, par exemple, le sang qu'elle a versé, et exagéré, dans une proportion considérable, le chiffre de ses victimes.

Ce chiffre a été donné par Llorente avec une précision digne de la statistique moderne. Voici quelles singulières conséquences tire ce publiciste de quelques données très-vagues et très-insuffisantes :

« Quand l'Inquisition comptait, à côté du tribunal supérieur de « Séville, trois tribunaux provinciaux, le nombre des exécutions pou- « vait être porté pour Séville à quatre-vingt-huit, et pour chaque tri- « bunal de province à quarante-quatre; or, le nombre des tribunaux « s'étant élevé de trois à onze, le nombre des criminels a dû s'accroître « dans la même proportion[1]. »

Quelles singulières hypothèses! quel absurde raisonnement!

Quoi! plus on augmentera les moyens répressifs dans un pays, plus on y étendra et on y répartira équitablement l'action de la police judiciaire, et plus on y multipliera le nombre des criminels? Ce ne serait guère encourageant pour ce que l'on est habitué à regarder comme un progrès social et administratif.

N'ayons en France qu'un seul tribunal criminel, à Paris; car, si nous en avons cent dans la France entière, nous y centuplerons les délits. Voilà les résultats de la belle logique du publiciste espagnol.

Avec cette légèreté et cette intrépidité qui ne craignent jamais de préciser et d'affirmer, là où il faudrait douter et accepter le vague des faits tel qu'il se présente, Llorente n'hésite pas à attribuer juste le même nombre de condamnations capitales aux cinq tribunaux aragonais qu'aux cinq tribunaux de Castille, et cependant la Castille comptait cinq fois plus de Juifs, et il devait y avoir dans ce dernier royaume, si l'on veut absolument se guider par des règles de proportion, un nombre cinq fois plus considérable de *marânos judaïsants* que dans le royaume d'Aragon.

D'un autre côté, Llorente avoue que, le conseil de la Suprême ayant toujours été ambulant jusqu'à Philippe II, ses registres ont été mal tenus, et qu'on ne peut y trouver aucune lumière.

Alors il ne fallait pas, sans avoir de flambeau, prétendre éclairer

[1] *Id. ibid.*, tom. IV, p, 246, 249, 250. Ces divers points ont déjà été traités, d'après l'ouvrage de Hefele, par M. l'abbé Sisson, dans le *Correspondant*, numéros de septembre et de décembre 1850 et janvier 1851. Mais l'histoire de l'Inquisition espagnole, que tout le monde croit connaître, est réellement si peu connue, il y a sur ce sujet tant de préjugés à détruire, que l'on nous a demandé de donner encore des développements spéciaux et très-étendus à nos appréciations critiques sur cette portion de l'ouvrage de Hefele. Nous avons cru devoir déférer à ce désir.

ces ténèbres : il ne fallait pas se livrer à des calculs erronés, dont les bases n'ont aucune solidité et aucune certitude. C'est une singulière faiblesse que de céder aux sollicitations indiscrètes de la curiosité publique, et de lui donner en pâture des résultats *précis*, là où les renseignements *précis* manquent entièrement[1].

Hefele prouve avec la même supériorité, d'après Llorente lui-même, les caractères politiques que l'Inquisition revêtit dès sa naissance. Il rappelle, au surplus, que cette maxime politique, *Cujus est regio, illius est religio*, avait été généralement adoptée comme faisant partie du droit public de l'Europe depuis le neuvième siècle jusqu'au dix-septième, et que les protestants en ont fait l'application tout aussi bien que les catholiques. Le calvinisme ne fut pas moins intolérant contre les sorciers que l'Inquisition elle-même.

Enfin Hefele indique plusieurs circonstances dans lesquelles, d'après Llorente lui-même, Rome se déclara contre le Saint-Office espagnol[2]. Sur ce point, les preuves abondent.

Du reste, l'écrivain allemand réduit à leur juste valeur les déclamations contre l'Inquisition, dont notre siècle commence à être fatigué ; il montre que cette institution, sans avoir été bonne, même au point de vue des idées du temps où elle a été fondée, est pourtant meilleure que la réputation qu'on lui a faite.

Peut-être Hefele va-t-il trop loin en cherchant à justifier quelques vices de procédure, qui tendaient à restreindre la liberté de la défense plus que ne le permettent les règles du droit naturel, et les prescriptions mêmes du quatrième concile de Latran, qui a tracé si admirablement les règles de la justice criminelle au commencement du treizième siècle[3]. Mais, dans la conclusion de sa dissertation, il se sépare nette-

[1] Un savant jésuite, le père B.... a évalué à sept mille le nombre des judaïsants ou autres hérétiques réellement condamnés à mort pendant trois siècles par l'Inquisition. Ce chiffre est peut-être plus voisin de la vérité que celui de Llorente; au reste, je croirais qu'il faudrait prendre entre les deux; mais, encore une fois, il est impossible de rien affirmer de positif à cet égard.

[2] C'est ce qu'établit très-bien aussi Mgr Marino Marini, dans son excellent livre intitulé *Galileo e l'Inquisizione*, p. 29, n° 24, Roma, 1850 : « E sia detto ad eterna lode de' Romani Pontefici, essi non favorirono mai la Inquisizione espagnuola, anzi furono solleciti de limitarne l'autorità. Leone X volea abolirla. Paolo III, Pio IV e Gregorio XIII si opposerono à tutta possa alla sua introduzione nel regno de Napoli e nel ducato di Milano. » Cela est clair et formel.

[3] « On doit expliquer à l'accusé les divers chefs d'accusation, afin qu'il sache sur quoi il doit se défendre; et non-seulement les dépositions écrites, mais les noms même des témoins doivent lui être communiqués, afin qu'il sache ce qui a été dit contre lui et par qui cela a été dit, » etc. Voir, dans ce concile œcuménique de 1215, les titres *De inquisitionibus et accusationibus*. Ce texte latin, dont nous donnons la traduction, se trouve dans le recueil de Labbe, tom. XI, p. 159. L'Église, peu de temps avant la fondation de l'Inquisition primitive, avait

ment des partisans aveugles et absolus de l'Inquisition. Voici comment il s'exprime :

« Ajoutons, en terminant ce chapitre, que nous sommes bien éloi-
« gné de nous constituer le champion du Saint-Office en lui-même.
« Nous refuserons toujours à la puissance séculière le droit de garrotter
« les consciences, et nous sommes opposé de toute notre âme à toute
« contrainte religieuse de la part du pouvoir temporel, qu'elle parte soit
« d'un Torquemada, en robe de dominicain, soit d'un bureaucrate du
« dix-neuvième siècle en uniforme civil. Nous avons voulu seulement
« montrer que l'Inquisition n'était point cette chose monstrueuse et
« repoussante que l'esprit de parti et l'ignorance prétendaient en
« faire[1]. »

On voit donc dans quel tempérament se tient Hefele à l'égard de l'Inquisition espagnole ; ce publiciste demande à la fois la liberté des consciences et celle de l'Eglise. Ce terrain, sur lequel tous les catholiques de France s'étaient placés de 1830 à 1851, paraît toujours être gardé par les plus éminents défenseurs de la foi en Allemagne et en Belgique :

Le *Correspondant* tient à honneur de ne l'avoir jamais déserté.

III

XIMENÈS, HOMME D'ÉTAT ET HOMME PRIVÉ : SA MORT.

Au surplus, M. Hefele montre très-bien que Ximénès n'avait pas une foi exclusive dans les moyens de coercition gouvernementale pour maîtriser les esprits et régner sur les consciences. Le grand cardinal fonde l'université d'Alcala de Hénarès, l'ancienne *Complutum*, et semble ainsi demander à la science, pour convertir les infidèles, des armes plus sûres que celles de la contrainte. C'est en 1500 que la première pierre du collége de Saint-Ildephonse est posée par Ximénès; l'université de Complute est érigée par le pape Jules II en 1503, et, un peu plus tard, elle est enrichie par Léon X des priviléges et des franchises les plus étendus.

donc ordonné que tout tribunal donnât aux accusés communication des noms des témoins à charge. Quand le Saint-Office espagnol posa en règle générale qu'on ne ferait pas cette communication, il se mit en révolte contre l'Église elle-même, cela est évident. Je regrette que cette observation ait échappé au savant Hefele, qui se met trop en peine d'excuser cette espèce d'*hérésie*, en droit criminel, commise par l'Inquisition.

[1] Traduction de MM. Sisson et Crampon, p. 287.

Rien n'est intéressant comme les détails d'organisation de cette université. On comprend combien un pareil corps pouvait avoir alors de liberté, de grandeur et de puissance.

Afin de tenir en haleine le zèle des professeurs, « il fut réglé que la « durée de leurs fonctions ne dépasserait pas quatre années, au bout « desquelles un nouveau concours devait avoir lieu. Dans le même but, « Ximénès voulut qu'un professeur qui n'attirerait point d'auditeurs « fût privé des émoluments attachés à sa chaire, et que l'on retranchât « quelque chose sur son bénéfice[1]. »

N'y aurait-il pas quelque chose de semblable à faire, en France, pour améliorer notre enseignement supérieur ?

Ximénès introduisit, dans une juste proportion, au sein de cette université, une sévère discipline et un certain libéralisme ; il y appela les savants les plus distingués d'Espagne et de France. Bientôt l'académie de *Complute* jeta un tel éclat, sous le rapport de l'enseignement des langues et de la philologie, qu'Érasme lui-même lui décerna un juste hommage d'estime et d'admiration[2].

Ximenès voulut que cette science philologique se manifestât par une œuvre grande et utile.

En conséquence, il employa ses professeurs les plus distingués d'Alcala à donner une édition faite avec le plus grand soin, des Écritures saintes dans les trois langues hébraïque, chaldaïque et grecque, avec trois traductions latines. C'est la fameuse Bible polyglotte connue sous le nom de Bible de *Complute*. « Il faut, disait Ximénès, que tout « théologien soit capable de puiser lui-même à la source du texte pri- « mitif l'eau qui jaillit pour la vie éternelle[3] » Il voulait faire naître et refleurir l'étude des saintes lettres, trop longtemps négligée par les chrétiens en Espagne ; son but était de mettre les théologiens en état *de combattre les impies qui abusaient de la sainte Écriture et les hérétiques qui la dénaturaient*[4].

Hefele donne sur ce magnifique ouvrage des détails bibliographiques d'un grand intérêt. On dut à la Bible de Complute la renaissance de la science exégétique, non-seulement dans le sein du clergé espagnol, mais dans la catholicité tout entière.

C'est donc là un des plus beaux titres de gloire de Ximénès ; ses critiques les plus envieux ne sauraient le contester.

Aussi les détracteurs du grand cardinal l'ont plutôt attaqué comme homme politique, en le présentant sous les traits d'une espèce de

[1] Traduction de M. Sisson, p. 90.
[2] Erasm., ep. 755.
[3] Traduction de M. Sisson, p. 98.
[4] *Ibid.*, p. 93.

fanatique doublé de machiavélisme. Voltaire, qui cherchait bien plus à être piquant que juste, dit que Ximénès, *toujours vêtu en cordelier, mit son faste à fouler sous ses sandales le faste espagnol*[1]. De nos jours, un publiciste très-distingué, M Léonce de Lavergne, a cru voir dans les actes de piété singulière de Ximénès un moyen d'augmenter son crédit sur l'esprit d'un peuple plein d'ardeur religieuse. Nous pensons, avec Prescott lui-même, qui a su s'élever en cette circonstance au-dessus des préjugés du protestantisme, que tout fut sincère dans Ximénès, jusqu'à son refus deux fois répété du siége archiépiscopal de Tolède. La franchise de ce grand homme d'État fut souvent, au contraire, poussée jusqu'à la rudesse, et si on l'étudie avec attention, on trouvera que rien ne fut plus opposé à son caractère que les détours du machiavélisme et les petits calculs d'ambition personnelle.

On pourrait plutôt lui reprocher d'avoir porté, dans ses fonctions de premier ministre, les procédés qui lui avaient si bien réussi à l'égard des moines relâchés dont il était parvenu à dompter les criminelles résistances.

En travaillant à la réforme de ces religieux par des moyens coercitifs, il ne faisait que les contraindre à mettre leur conduite d'accord avec leurs principes, à être fidèles à la règle qu'ils s'étaient donnée à eux-mêmes, en faisant des vœux solennels devant Dieu. L'observance minutieuse de cette règle, instituée pour gouverner chaque jour toutes leurs actions et toutes leurs pensées, finissait par modifier et par changer leurs cœurs. Car la vie de l'homme tend toujours à l'harmonie quand les passions cessent d'en troubler le cours.

Mais chez les Juifs ou les Mores poussés au baptême non par la persuasion, mais par la crainte des châtiments ou l'appât des récompenses humaines, la base première manquait, une foi sincère et forte. Et, cette foi eût-elle été un commencement de conviction réelle, elle pouvait difficilement se consolider, au milieu du tourbillon de la vie du monde, parmi d'anciennes traditions de famille, toutes opposées au christianisme. On ne pouvait pas conquérir sur ces catholiques chancelants, s'ils n'étaient pas hypocrites, cette action continue et puissante que tout bon supérieur de couvent exerce sur ses moines, au nom d'une règle calculée, pour s'emparer de leur âme tout entière.

Il aurait donc fallu se résoudre à opérer plus lentement des conversions qui dès lors auraient été sérieuses et réfléchies. On devait s'adonner à chasser peu à peu le mahométisme et le judaïsme des positions qu'ils avaient prises dans les intelligences et dans les cœurs. Il est vrai que, pour réussir dans cette œuvre difficile, il eût été nécessaire d'y consacrer beaucoup de temps, et d'y employer des prêtres

[1] *Essai sur les mœurs*, ch. XII.

éloquents, zélés et instruits. Mais le temps ne devait pas effrayer la patience des Espagnols : n'avaient-ils pas mis près de huit cents ans à chasser les Mores de leurs pays? Quant aux pieux et grands apôtres, tels que les saint Dominique, les saint Vincent Ferrier et tant d'autres, ils ne leur avaient jamais manqué. C'eût été une belle lutte morale à recommencer, après celle qui s'était poursuivie si glorieusement, pendant tant de siècles, les armes à la main.

Mais Ximénès aimait à finir lui-même ce qu'il avait entrepris; âgé de plus de soixante ans quand il fut appelé à l'inquisitorat général et au maniement des affaires publiques, il voulait que l'unité religieuse régnât en Espagne avant qu'il fût descendu dans la tombe. D'ailleurs, homme d'autorité avant tout, il ne faisait pas à la liberté la part qui lui était due dans la nature humaine et dans les sociétés politiques. Il détestait les cortès et toutes les assemblées délibérantes. La liberté, sous quelque forme qu'elle se produisît, lui paraissait l'expression d'une aspiration dangereuse du cœur de l'homme. Il croyait beaucoup plus sûr de l'étouffer que de chercher à la maintenir dans de sages limites. Les franchises des villes et les priviléges des provinces, eussent-ils été fondés sur les traditions les plus respectables et sur les chartes royales les plus authentiques, lui paraissaient d'insolentes usurpations des sujets sur les monarques.

Ximénès se montra peut-être moins parfait administrateur des affaires civiles qu'il ne fut grand général d'armée dans l'expédition militaire, qu'il dirigea, avec tant d'habileté et de bonheur, contre la ville d'Oran. C'était en quelque sorte le champ naturel où pouvaient se déployer sans inconvénient, comme sans obstacle, l'énergie du caractère, l'esprit d'ordre et d'organisation, le maintien d'une sévère discipline, l'enthousiasme religieux et guerrier se donnant un mutuel appui, enfin toutes ces qualités si diverses que possédait à un si haut degré l'illustre cardinal. Aussi il vengea d'une manière éclatante de honteux échecs éprouvés peu de temps auparavant par des généraux espagnols sous les murs de cette même ville.

Ximénès, alors âgé de près de soixante-douze ans, se montra à la tête des troupes revêtu d'habits pontificaux, monté sur une mule et environné d'une troupe de religieux et de prêtres qui avaient ceint le sabre espagnol par-dessus leurs robes et leurs soutanes. Un Franciscain d'une taille colossale précédait le primat sur une haquenée blanche et portant sa croix d'argent pour étendard. Le cardinal, qui n'était pas un orateur du premier ordre dans la chaire chrétienne, fit une harangue admirable qui enleva les cœurs des soldats. On eut beaucoup de peine à l'empêcher de se mettre au premier rang pour monter à l'assaut lui-même sur les remparts de la ville musulmane.

Les Espagnols, dit-on, ne perdirent dans cette expédition que trente

soldats, tandis que les Mores eurent quatre mille hommes tués, cinq ou six mille prisonniers, et laissèrent au pouvoir des chrétiens un de leurs meilleurs ports d'Afrique.

Ximénès, comme le prouve sa correspondance avec Emmanuel, roi de Portugal, aurait voulu faire une croisade nouvelle et aller délivrer le tombeau de Jésus-Christ[1]. Il est probable qu'il aurait réussi s'il avait commandé la grande armée de l'Église pour cette pieuse expédition.

En fait de gouvernement, même civil, les moyens tirés de la force des armes et de l'intimidation matérielle étaient ceux qui convenaient le mieux à son caractère.

On rapporte que quand il était régent d'Espagne, des seigneurs de Castille lui demandèrent qui lui avait donné le droit de gouverner d'une manière si absolue : alors l'impétueux prélat, leur montrant un parc d'artillerie avec des canonniers qui veillaient près des canons, mèche allumée : « Voilà, leur dit-il, mes lettres de créance. »

Il y aurait donc quelque chose de vrai dans le reproche fait à Ximénès d'avoir fondé le despotisme royal en Espagne.

Mais, avant de blâmer et de condamner sur ce point un aussi grand ministre, il faut se rappeler l'effrayante anarchie qui désolait la Castile sous le faible prédécesseur d'Isabelle, et l'ordre admirable, la prospérité matérielle qui régnaient dans ce même royaume quand Ximénès le remit aux mains habiles du jeune Charles-Quint[2]. Un tel résultat aurait-il été obtenu sans une application forte et générale du principe d'autorité? Les Espagnols pouvaient-ils alors, peuvent-ils encore aujourd'hui supporter un régime de libres et publiques discussions?...

Je sais parfaitement qu'un peuple ne devient digne d'un tel régime qu'après bien des épreuves, des agitations et des orages. C'est peut-être par le défaut d'une éducation libérale et virile que les Espagnols sont devenus incapables de pratiquer une sage liberté. Mais il est difficile de dire à quelle époque on aurait pu rompre, sans de graves dangers, ce cercle vicieux.

Quant au caractère privé de Ximénès, on ne saurait lui rendre une trop éclatante justice. On l'a accusé quelquefois d'arrogance et d'orgueil ; cette imputation est souverainement injuste. Sans doute il avait contracté, vers la fin de sa vie, ce ton du commandement que donne l'exercice du pouvoir. Mais il était le premier à faire allusion à l'obs-

[1] Traduction de M. Sisson, p. 304.

[2] Les écrivains libéraux de l'Espagne reviennent eux-mêmes aujourd'hui des jugements trop sévères que leur école a portés sur Ximénès : ainsi M. Ferrer del Rio, dans son ouvrage sur la *Révolte des Communeros*, n'hésite pas à mettre Ximénès, comme homme d'État, au dessus de Charles-Quint lui-même.

curité de sa condition première, en remerciant la Providence, les larmes aux yeux, des bontés qu'elle avait eues pour lui.

Il ne songea point à élever sa famille à un haut rang dans l'État, comme l'ont fait d'autres grands ministres ecclésiastiques. Il ne donna à ses neveux et autres parents que des emplois modestes et suffisants pour leur assurer une existence paisible et sûre.

Son austérité dans ses relations avec les femmes était poussée au delà des limites ordinaires, même chez un religieux ; aussi la calomnie n'osa pas même essayer de noircir cette vie si pure de la tache la plus légère.

De tous les hommes d'État qui ont appartenu aux rangs du clergé, nul ne se préserva mieux que Ximénès de toute concession à l'esprit du monde. Suger, abbé de Saint-Denis, ne renonça au luxe de la féodalité et à son faste presque royal qu'après avoir été, pendant plusieurs années, le ministre de Louis le Gros. Ce retour à la règle monastique, accompli au milieu des enivrements du pouvoir, est sans doute un exemple rare et intéressant[1]. Mais Ximénès n'eut pas à se relever comme prêtre et religieux, car il ne fléchit jamais. Ce caractère, où on ne saurait découvrir aucune faiblesse, inspire une sorte de terreur. Le génie du grand cardinal espagnol se présente, dans l'ordre religieux et politique, sous cet aspect grandiose et sévère qu'offrent le génie de Dante et celui de Michel-Ange, dans l'ordre de la poésie et des arts[2]. On l'admire plus qu'on ne l'aime.

S'il fut étranger à toutes les faiblesses humaines, Ximénès ne connut pas non plus les sentiments de la pitié, ceux d'une charité tendre et d'une affection payée de retour. On ne voit pas qu'il ait eu un seul ami intime, un seul homme qu'il pût appeler *la moitié de lui-même*, comme le comte de Tendilla appelait Talavera, s'il faut en croire Pierre Martyr d'Angleria. Tandis que l'archevêque de Grenade avait toutes les qualités de l'âme qui charment et qui attirent, le primat de Tolède n'avait que celles qui intimident et qui imposent.

Et cependant Ximénès, qui se fit craindre et souvent haïr de la noblesse, du clergé et des ordres monastiques, fut aimé du peuple espagnol pendant sa vie et en devint l'idole après sa mort. Ce phénomène singulier n'est pas rare dans l'histoire. N'a-t-on pas vu des monarques bons et paternels jusqu'à la faiblesse mourir méconnus, calomniés, persécutés, tandis que des conquérants et des despotes étaient honorés jusqu'à l'apothéose par les générations mêmes qu'ils avaient broyées et foulées aux pieds ?

Ximénès eut d'ailleurs, avant de mourir, ce qui met le dernier sceau

[1] Prescott, *History of Ferdinand and Isabella*, p. 390, édit. in-12.
[2] *Suger*, par A. Nettement, p. 98. Paris, Debécourt, 1842.

à la popularité, la disgrâce. Celle qui l'atteignit fut injuste autant que cruelle. Il avait fait proclamer Charles-Quint roi des Espagnes, malgré l'opposition d'une noblesse remuante et factieuse. Il avait remis à ce prince, bien jeune encore, les rênes du gouvernement de la Péninsule, plus disciplinée et plus soumise qu'elle ne l'avait jamais été. Charles-Quint le remercia de ses services dans une lettre fort sèche, et le renvoya de ses conseils, comme on congédie un intendant dont on n'est pas satisfait.

Richelieu et Mazarin avaient, au contraire, gardé l'autorité jusqu'au dernier soupir.

Quand Richelieu mourut, il était tellement détesté, qu'on eut peine à empêcher la populace d'insulter son cercueil. Ximenès fut accompagné jusqu'à son tombeau par les larmes et les gémissements de la multitude[1]. Ce réformateur si austère, cet inquisiteur si inflexible, avait conquis, sans la rechercher jamais, une immense popularité, et cette popularité devint le plus bel ornement de ses funérailles.

Le parallèle entre Ximénès et Richelieu, dont nous venons d'emprunter à Hefele le trait final, n'a été tracé par lui qu'après beaucoup d'autres auteurs[2]. Nous n'aimons pas beaucoup les parallèles, même quand ils se fondent sur des contrastes plus que sur des similitudes. Trop souvent ils dégénèrent en jeux d'esprit ou en antithèses forcées. Cependant, celui qui termine le bel ouvrage de Hefele est grave, instructif et quelquefois profond.

Nous serions tenté de n'être pas aussi indulgent pour un autre parallèle, celui d'Isabelle d'Espagne et d'Élisabeth d'Angleterre. D'abord, il était en dehors du sujet ; ensuite, le rapprochement de ces deux noms est une véritable injure envers le plus beau type de reine que présente l'histoire. Enfin, pour un catholique, c'est se donner un trop facile triomphe que de mettre en opposition la vertu la plus aimable, en même temps que la plus éclairée, l'abnégation et le dévouement au devoir poussés jusqu'à l'héroïsme, avec une moralité tout au moins suspecte et un égoïsme fort étroit. Le seul rapport qu'il y ait eu entre Élisabeth et Isabelle, c'est que toutes les deux travaillèrent à la grandeur de leur pays, et le gouvernèrent avec un talent incontestable. Mais l'une n'employa à cette œuvre souveraine que son esprit et son intelligence. L'autre, qui fut presque une sainte, y mit son intelligence et son cœur[3].

[1] Comparer le parallèle de Richelieu et de Ximénès, par Hefele, avec celui de Prescott, *History of Ferdinand and Isabella*, ch. XXVI, IIe part., p. 396, éd. in-12.

[2] Entre autres, par l'abbé Martin, en France, dans le dix huitième siècle, et par l'Américain Prescott, dans ces derniers temps.

[3] Prescott, dans sa *Vie de Ferdinand et Isabelle*, trace également un parallèle entre Isabelle et Élisabeth, dans lequel il donne tout l'avantage à la reine ca-

Il nous reste à dire quelque chose des deux traductions que nous avons sous les yeux. Celle de M. de Sainte-Foi est très-libre, mais correcte et élégante ; celle de MM. Sisson et Crampon serre de plus près le texte et met plus en relief la pensée et les intentions de l'auteur.

M. Sainte-Foi nous annonce une bibliothèque franciscaine; M. Sisson, une bibliothèque allemande : le projet le plus large est celui qui nous plaît le plus.

ALBERT DU BOYS.

tholique. La seule concession qu'il fasse aux préjugés protestants, c'est de formuler contre Isabelle l'accusation de *bigotry*. Sans sa prétendue bigotterie, cette princesse n'aurait eu ni l'humilité, ni la chasteté, ni l'abnégation, ni les autres vertus chrétiennes qui firent briller son règne et toute sa vie privée d'un si pur et si noble éclat.

ÉTUDES

SUR LA VIE PUBLIQUE DE ROYER-COLLARD

DOCTRINE POLITIQUE.

Quand au milieu des révolutions de notre histoire contemporaine se rencontre un homme dont les idées et la vie sont encore entourées d'un respectueux souvenir, l'on est comme entraîné à se demander quel il fut.

Tel est l'attrait particulier qui s'attache à la mémoire de Royer-Collard.

Né dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, il assista, à l'âge où les impressions sont les plus vives, aux beaux jours et aux jours néfastes de la Révolution. Sa jeunesse l'écartait des dangers, son courage l'en rapprocha. Il faillit en être victime.

Sous l'Empire, il accepta comme une mission la chaire de philosophie de la Sorbonne, car il savait que les sociétés commencent à se relever et à se perdre par les idées, et il voulait avoir sa part dans la préparation de l'avenir.

Dévoué à la liberté, ni les excès qui en usurpèrent le nom, ni le prestige de la gloire, ne la bannirent de son cœur, il la servit en plaidant sa cause auprès du prince exilé qui seul pouvait un jour la donner au pays.

Il ne prêta pas au gouvernement de la Restauration un concours aveugle et indéfini. Membre de la Chambre des députés, sa parole indépendante, jamais hostile, eut souvent la sévérité d'un blâme, qu'autorisait son dévouement. Sa voix s'éleva à un degré d'éloquence peut-être atteint par d'autres, mais non dépassé. L'orateur, interprète fidèle du sentiment public, devint un de ces hommes dont le nom, à certains moments donnés, résume la pensée de tout un peuple.

J'ai tenté d'exposer le système du philosophe, d'analyser la théorie du politique, de suivre l'homme d'État au milieu des événements de

sa vie, le catholique dans la retraite au sein de laquelle il voulut, à l'exemple des chrétiens du dix-septième siècle, se recueillir pour se préparer à la mort, dernier et suprême enseignement que devait nous laisser le restaurateur du spiritualisme, le père de la philosophie moderne.

J'avais entrepris pour moi ces études. Les entretiens d'un ami, héritier des hautes facultés de son aïeul, confident de ses dernières années, m'ont permis de les compléter. Séduit et comme entraîné par l'élévation de ces théories, j'ai voulu retracer cette grande figure du passé, rappeler ces belles et salutaires doctrines. N'est-il pas temps d'en réveiller l'écho? Je comptais publier prochainement mon travail. Je dois à la bienveillance des hommes éminents qui dirigent le *Correspondant* de pouvoir en offrir une partie à ses lecteurs; puissent-ils l'accueillir avec indulgence!

. . . . . Après les Cent-Jours, Royer-Collard rentra dans la vie publique. Il ne s'y aventurait pas sans guide et sans direction. Il avait résumé ses méditations en un système complet de gouvernement, et il allait pouvoir développer l'ensemble et les détails de cette théorie que la Charte venait de mettre en pratique.

Dans ses études métaphysiques, répudiant des systèmes dont l'orgueil voulait tout expliquer et qu'il convainquit d'insuffisance et d'erreur, Royer-Collard était remonté aux principes primitifs de notre être; il les avait constatés, puis il les avait soustraits à la discussion en démontrant qu'il était aussi impossible à l'homme d'en nier l'existence que d'en connaître la nature et d'en indiquer l'origine. Il les avait admis comme les nécessités du monde moral, comme les axiomes de la science philosophique, et, sur ces fondements, il avait construit l'édifice de son système.

Ce qu'il avait fait en philosophie, il le fit en politique.

Il se demanda quelles étaient les conditions nécessaires de l'existence des gouvernements. La liberté sous toutes ses formes lui apparaissait comme le premier besoin des individus et des peuples; il la respectait dans la conscience en séparant d'une infranchissable barrière la vie civile et la vie religieuse; dans les actes et dans les intérêts de chacun, en leur donnant pour garantie la loi et l'inamovibilité des juges; dans les droits politiques de la nation, en conviant tous ceux dont la capacité était reconnue à participer doublement aux affaires publiques et par l'élection d'une partie des législateurs et par l'introduction des citoyens dans ces tribunaux devant lesquels se débattent leurs intérêts privés et publics. Par amour de la liberté il aimait l'ordre, ce respect de la liberté d'autrui; il ne les séparait pas.

Le dernier but des institutions politiques, le résultat suprême du travail des siècles, était à ses yeux de les concilier et de les unir.

A ces bases immuables de la constitution des empires, l'état des sociétés vient ajouter d'autres éléments. Tantôt une aristocratie puissante s'efforce de tout gouverner par le privilége et par l'exception; tantôt l'esprit démocratique menace de tout engloutir dans une égalité dévorante : au législateur appartient de contenir et de réfréner ces tendances, mais avant tout il doit les connaître. L'observation de son époque est donc la première, mais ne doit pas être la seule de ses études ; l'histoire doit lui découvrir la cause de ce qui est dans ce qui a été, et lui donner la prévision de ce qui sera par la contemplation de ce qui est.

Pendant la Révolution et sous l'Empire, Royer-Collard s'était fait une habitude de l'appréciation des besoins généraux qui donnent naissance à l'opinion. Il n'avait qu'à appliquer ses méditations à la situation nouvelle que la Restauration faisait à la France pour pénétrer les tendances du pays. Les faits accomplis sous ses yeux lui apprenaient les causes dont les effets se déroulaient devant lui, et leurs résultats lui enseignaient quelle influence ces événements avaient eue sur les destinées de la nation.

Ses souvenirs et ses études lui démontraient que la division des pouvoirs était la première condition de la liberté politique; mais, pour porter en lui-même la légitimité de son existence, chacun de ces pouvoirs devait représenter un des grands intérêts du pays. Symbole de l'unité nationale que ses efforts avaient fondée, seule capable, par son principe d'hérédité, de donner au présent une sûreté et à l'avenir une garantie, la royauté devait être la personnification la plus haute de la puissance publique. Ses revers avaient ajouté à son illustration l'auréole du malheur ; son absence avait tout livré à l'anarchie et au despotisme ; elle revenait de l'exil, précédée par des souvenirs qui sollicitaient l'émotion ; montrant qu'elle se prêtait à tous les progrès de l'humanité, elle apparaissait, au sortir des révolutions, comme l'expression de tout ce que les gouvernements promettent et de ce qu'elle seule peut donner, la liberté sans désordre.

Des supériorités de tout genre, personnification de la gloire passée ou présente, de l'honneur, de la richesse du pays, peuvent seules comprendre les intérêts particuliers aux grandes situations sociales. Faut-il les méconnaître? ne doit-on pas au contraire appeler ceux qui les représentent dans un des conseils du gouvernement où ils apporteront le concours de leurs talents et de leurs lumières? Telle était la raison d'être de la pairie.

Un autre pouvoir devait représenter les intérêts communs à tous : l'élection en était la base. Les vœux du pays transmis au gouvernement,

l'approbation ou le blâme donné à ses actes, n'épuisaient pas son action. Maintenir et développer les droits politiques, voter l'impôt et en surveiller l'emploi : telles étaient les principales fonctions que l'esprit de la constitution conférait à la chambre des députés.

Ainsi les intérêts de la nation se trouvaient décomposés, et dans cette représentation chacun d'eux trouva t satisfaction. C'était là ce qui élevait le gouvernement de la Charte à la hauteur d'une nécessité, mais d'une nécessité que la théorie venait justifier et légitimer.

La division des pouvoirs ne paraissait pas suffisante à Royer-Collard pour assurer la liberté; le régime parlementaire pouvait dégénérer en omnipotence, un frein devait être imposé à son ambition. Une première garantie devait se rencontrer dans une résistance puissante, protégeant, comme les pouvoirs constitués eux-mêmes, les intérêts et les droits de tous ; il voulait en retrouver une seconde dans ces tribunaux devant lesquels vient aboutir, en dernier ressort, l'action de la loi. Suivons-le dans le développement de sa pensée, dans le détail de son système.

Liberté de la presse. — La libre publication des opinions individuelles par la presse était, pour Royer-Collard, la condition, le principe de toutes les libertés politiques. Ces libertés ne sont autre chose que des résistances aux empiétements possibles du pouvoir : elles sont aussi nécessaires à la stabilité des trônes qu'à la liberté des nations. « Des « résistances habituelles et efficaces ou des révolutions, telle est la con- « dition laborieuse de l'humanité. Malheur aux gouvernements qui « réussissent à étouffer les premières ! »

Envisagée sous ce point de vue, la liberté de la presse, « la plus « énergique de ces résistances, parce qu'elle ne cesse jamais ; la plus « noble, parce que toute sa force est dans la conscience morale des « hommes, devient une institution.

« La révolution n'a laissé debout que les individus, et la dictature « qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage. De la « société en poussière est sortie la centralisation. Elle nous a faits un « peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables, « centralisés eux-mêmes dans la main du pouvoir dont ils sont les « ministres [1]. »

Ainsi, quel que soit le pouvoir, tout lui est en proie s'il ne rencontre au dehors de lui une barrière assez forte pour arrêter son action. « La liberté de la presse, devenue un droit public, fonde toutes les « libertés et rend la société à elle-même. La liberté de la tribune en « découle, et ainsi la publicité veille sur les pouvoirs, les éclaire, les

[1] Discours du 22 janvier 1822.

« réprime ; s'ils se dégagent de ce frein salutaire, ils n'en ont plus au-
« cun, les droits écrits sont aussi faibles que les individus. Il est donc
« rigoureusement vrai que la liberté de la presse a le caractère et l'é-
« nergie d'une institution politique ; il est vrai que cette institution est
« la seule qui restitue à la société des droits contre les pouvoirs qui la
« régissent; il est vrai que, le jour où elle périt, ce jour-là on retourne
« à la servitude [1]. »

Royer-Collard s'élevait encore à des considérations plus hautes pour établir la légitimité de la liberté de la presse. C'était dans la nature même de l'homme qu'il allait en chercher les titres. La liberté sous toutes ses formes produit incessamment le bien comme le mal ; telle est la loi fatale de son existence. Crime et vertu, erreur et vérité, ne sont-ce pas là les derniers termes de la libre activité morale et intellectuelle de l'homme? Anéantissez la liberté, le crime et l'erreur disparaissent de ce monde ; mais, du même coup, la vertu, cette vocation divine de l'humanité ; la vérité, cette aspiration suprême de l'âme, en sont bannies.

Le vrai et le faux se disputent la presse comme ils se disputent notre intelligence ; ce que l'on dit contre l'une, on le dit contre l'autre ; elles sont coupables du même méfait. Faut-il pour cela les anéantir? Une pareille doctrine admise, il faut donner à l'homme pour demeure une prison, il faut l'abrutir pour le garantir contre sa pensée. « C'est « cette doctrine que l'on trouve invoquée, à toutes les époques de l'histoire, pour légitimer toutes les oppressions. » « C'est qu'il y a, « comme le disait Royer-Collard, c'est ce qu'il y a au fond de toutes « les tyrannies le même mépris de l'humanité, et quand elles daignent « philosopher, ce mépris se déclare par les mêmes sophismes ; c'est « que, dans leur pensée, il y a eu imprudence, au grand jour de la « création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu « de l'univers ; de là sont sortis le mal et l'erreur. Une sagesse plus « haute vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité « imprudente, et rendre à l'humanité sagement mutilée le service de « l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes ! Juste punition de « la violation des droits publics et privés, qu'on ne puisse la défendre « qu'en accusant la loi divine [2]. » Vaine et impossible usurpation ! Il y a longtemps que la discussion est ouverte dans le monde entre le bien et le mal, l'erreur et la vérité ; les écrits des philosophes, les récits de l'histoire, les péripéties du drame, l'éclairent dans les régions élevées de la spéculation, dans la succession des temps, dans les replis du cœur humain ; la vie de chaque jour nous montre la lutte passionnée,

[1] Discours du 22 janvier 1822.
[2] Discours du 14 février 1827.

terrible. Qu'on supprime la liberté de la presse, pourra-t-on effacer des esprits les enseignements des livres, étouffer les cris de la conscience, se soustraire au jugement de l'opinion publique, ce tribunal sans appel dont aucune main ne peut effacer les arrêts?

« La licence de la presse peut ravager la société et mettre les gouver-« nements en péril, comme l'excès de la répression peut anéantir la li-« berté légitime. Réaliser la liberté de la presse en réprimant l'abus « qu'on en peut faire, sans que l'abus de la répression détruise la li-« berté elle-même, tel est le problème à résoudre, problème difficile, « mais qui se produit à chaque pas et sous toutes les formes dans les « gouvernements libres, et qui n'est qu'un cas particulier du problème « général de la conciliation, de l'ordre et de la liberté. Quand on dés-« espère de le résoudre, on prononce contre les nations qu'elles sont « condamnées à l'inévitable alternative du despotisme ou de l'anar-« chie[1]. »

Royer-Collard, en aucun temps, n'a accepté ce désolant arrêt.

« Les pouvoirs sont comme les individus : ils ont leur tempérament, « leurs mœurs, leurs instincts naturels, qui les dirigent à leur insu. « Le bruit les importune, le mouvement les inquiète, la censure leur « est amère. La liberté de la presse, devant laquelle ils sont respon-« sables, leur semble une ennemie. Plus sensibles à ses inconvénients « que touchés de ses avantages, ce n'est pas d'eux, tant que l'auteur « de la nature n'aura pas changé les lois du cœur humain, que la li-« berté de la presse doit attendre la constante protection dont elle a « besoin[2]. »

Garantie de la société contre leurs envahissements quand elle est libre, la presse, livrée entre leurs mains, devient une oppression de plus. C'est, après le monopole de l'action, le monopole de la pensée qui leur est donné. Et cependant les gouvernements ont plus à craindre un pareil système que cette liberté qu'ils semblent redouter si fort. La liberté de la presse une fois étouffée, l'opinion publique cesse de croire, parce qu'on lui ordonne de croire. La croyance à la vérité ne peut naître que de la discussion des faits. Dans le silence, on s'inquiète, on se défie, on accuse, on s'agite, on se révolte.

Répression des délits de presse. — C'est donc seulement dans la répression des abus de la presse que l'on peut trouver à la fois la liberté pour les peuples et la sûreté pour les États. Mais comment la loi peut-elle prévoir ces coups, d'autant plus dangereux qu'ils sont indirects, d'autant plus redoutables que, vagues et indéterminés, ils laissent à l'intelligence le secret plaisir de les deviner et de les porter?

[1] Discours du 16 décembre 1817.
[2] Discours du 16 décembre 1817.

La loi y est impuissante. Les jugements, qui ne sont que les décisions écrites à l'avance dans la loi et appliquées par le magistrat au cas particulier qu'elles supposent, ne sauraient frapper les abus de la presse. Ils défient la sagacité du législateur, et, par cela même, échappent à la sentence du juge. Le pouvoir de déterminer les limites du droit en dehors des prescriptions précises de la loi et sans autre guide que la conscience, c'est l'arbitraire. Dans la répression des délits de presse, l'arbitraire est inévitable, car ici la conscience seule peut distinguer l'abus de l'usage légitime. Mais, si cet arbitraire ne se consolide nulle part; si, déposé momentanément entre des mains auxquelles il échappe un instant après qu'il leur a été confié, i ne s'immobilise jamais; si c'est la société elle-même qui en est comme investie, il perd tous ses dangers, il peut frapper sans être illégitime. Quelle sera cette représentation de la société? cette personnification de l'opinion publique qui, en sévissant contre les excès de la presse, les atteindra d'assez haut pour qu'on n'puisse appeler de ses décisions? Ce sera le jury.

Jury. — Le jury est tout à la fois une institution politique et une institution judiciaire. Il présente, sous ces deux points de vue, d'inappréciab' avantages. Les citoyens appelés pour un instant à devenir des juges échappent, par leur situation même, à a pression des influences étrangères et à cette habitude de condamner qui rend la condamnation trop facile. La magistrature temporaire dont ils sont investis les pénètre de ce respect souverain de la loi qui est le fondement des mœurs publiques chez les peuples libres. En outre, dans ces débats où, avec le prévenu, comparaît une liberté politique, où la sentence, passant par-dessus la tête de l'accusé, atteint et frappe le principe, la société peut seule prononcer. Ainsi le jury, seule autorité compétente pour condamner ou pour absoudre quand les droits de la société peuvent être compromis par la sentence, doit être seul appelé à réprimer les excès de la presse.

Le jury était à un autre point de vue, pour Royer-Collard, la base fondamentale de l'organisation de la justice criminelle dans les pays libres. « Une nation, disait-il, qui ne protége pas elle-même la vie, « l'honneur, la sûreté de chacun de ses membres, peut avoir des ma- « gistrats éclairés et vertueux, elle ne jouit pas de la liberté politique, « elle est sous le glaive. Si une autre juridiction, fondée sur la diffé- « rence des peines protégeant moins la sûreté parce qu'elle est moins « compromise, a été établie, elle n'en reste pas moins *une véritable* « *imperfection*, excusable sans doute, mais ayant besoin d'être excusée « parce qu'elle est une dégénération de la justice [1]. »

Inamovibilité de la magistrature. — Il ne s'agit pas toujours de pro-

[1] Discours du 16 décembre 1817.

téger la vie, l'honneur, la sûreté des citoyens, ni de veiller à la conservation des libertés publiques. Régler les droits incertains, commander l'exécution des promesses, réprimer les agressions de la cupidité ou de la mauvaise foi, telle est la mission la plus ordinaire de la justice. Elle exige du juge une connaissance particulière de la loi. Il est difficile alors de diviser d'une manière précise le fait et le droit, impossible, sans dénaturer ou mutiler ces faits complexes, de les enserrer dans une formule; aussi ceux qui n'ont pas fait de la législation une étude spéciale doivent-ils être éloignés des tribunaux où ces difficultés se résolvent. La société dépose ses pouvoirs entre les mains du magistrat. Mais quel homme, sans être armé et comme soutenu par la loi, pourrait porter de pareilles fonctions? Toutes les passions frémiront autour de lui, et elles ne devront pas troubler son âme : les pouvoirs lui donneront des commandements injustes et il résistera à ces commandements ; il résistera à leur séduction comme à leurs menaces : le cœur exempt de crainte comme d'espérance, il restera, au milieu des influences qui l'assiégent, « impassible comme la loi! » Quel sera cet homme? Où sera sa force pour s'élever toujours ainsi au-dessus de lui-même? Ce qui le protégera contre lui-même et contre les autres, ce qui écartera de lui les vertiges de la peur et les sollicitations de l'ambition, ce sera la certitude de ne descendre de son tribunal que s'il est convaincu d'avoir trahi le devoir que ses fonctions lui imposent : il sera inamovible.

« Tels sont, disait Royer-Collard, les motifs de la théorie du prin-
« cipe de l'inamovibilité ; principe absolu qu'on ne modifie pas sans le
« détruire et qui périt tout entier dans la moindre restriction ; principe
« qui consacre les constitutions bien plus que les constitutions ne le
« consacrent, parce qu'il est antérieur et supérieur à toutes les formes
« et à toutes les règles de gouvernement, qu'il surpasse en importance ;
« principe auquel tend toute société qui ne l'a pas encore obtenu et
« qu'aucune société ne perd, après l'avoir possédé, si elle n'est déjà
« tombée dans l'esclavage ; principe enfin qu'on a toujours vu, qu'on
« verra toujours, menacé par la tyrannie naissante, anéanti par la ty-
« rannie toute-puissante[1]. »

[1] Discours du 15 novembre 1815.

Je ne dirai rien de son opinion, touchant la Chambre des pairs. Dans les quinze années pendant lesquelles Royer-Collard se mêla surtout aux luttes de la tribune, la composition de la Chambre élective fut sans cesse remise en question ; celle de la Chambre haute ne fut jamais discutée : il n'eut donc pas à s'en occuper. Plus tard, dans son célèbre discours sur l'hérédité de la pairie, il se borna à combattre un danger présent. La doctrine de la souveraineté du peuple paraissait sortir triomphante de la Révolution de 1830. Royer-Collard consacra son éloquence à la combattre et voulut lui imposer un frein, la contenir par

Chambre des députés. — Ainsi la nation participait à l'action du pouvoir judiciaire, Royer-Collard regardait son intervention comme plus nécessaire encore dans la confection des lois.

« Une nation qui obéit à des lois qu'elle n'a pas consenties peut être « sagement gouvernée; elle peut avoir de bons, de grands rois, fleurir « au dedans, acquérir de la gloire au dehors, elle n'est pas libre, elle « ne s'appartient pas elle-même. Il n'y a de peuples politiquement « libres que ceux qui participent sans relâche au pouvoir législatif et « au pouvoir judiciaire. »

Mais, si Royer-Collard réclamait cette intervention, il en limitait en même temps l'étendue.

« Pourquoi, disait-il, y a-t-il dans notre gouvernement une chambre « élective? Ce n'est pas uniquement pour que deux délibérations assu- « rent la sagesse de la loi; ce n'est pas pour que deux votes successifs « lui impriment une solennité plus grande; ce n'est pas parce qu'une « chambre élective est plus indépendante, car, toutes choses égales, « elle l'est beaucoup moins qu'une chambre héréditaire ou même qu'une « chambre inamovible; ce n'est pas parce que les élections seules ont « ce privilége d'appeler les hommes les plus capables et de mettre la « vertu et le mérite en lumière. Mais il y a une chambre élective dans « l'intérêt de la nation, afin que ses vœux, ses besoins, soient connus, « ses droits respectés, et que la liberté politique vienne au secours de « la liberté civile, dont elle est la seule garantie efficace. Il y a une cham- « bre élective dans l'intérêt du gouvernement, afin que la confiance, « qui est le principe des élections, monte jusqu'à lui et lui concilie une « obéissance plus prompte et plus facile; enfin il y a une chambre élec- « tive dans l'intérêt de la nation et du gouvernement, afin que les lon- « gues erreurs et les grandes injustices, qui sont le principe des dis- « cordes civiles et des révolutions, ne s'amassent pas dans le corps so- « cial; mais que la société tout entière et toutes les vicissitudes aper- « çues ou ignorées qui s'opèrent en elle retentissent sans cesse au sein « du gouvernement et sollicitent sans cesse son attention, et qu'ainsi le « gouvernement, averti jusqu'à l'importunité, soit forcé à la vigilance, « à la prudence, à la prévoyance : qu'il soit un avec la nation et ne « vieillisse pas avant elle. C'est cette chambre élective qui constitue « les gouvernements que l'on appelle représentatifs, institution heu- « reuse qui, bien comprise et franchement acceptée, devient le plus « ferme rempart de la royauté héréditaire, la digue la plus sûre contre

l'assemblée héréditaire; mais, après avoir seulement indiqué sa pensée, il tourna tous ses coups contre cette dangereuse théorie dont l'application était, à ses yeux, inconciliable avec un régime de liberté. — Nous allons emprunter de nombreuses citations à son discours.

« les révolutions dans le mouvement qui emporte les sociétés mo-
« dernes [1]. »

Souveraineté du peuple. — On le voit, Royer-Collard ne faisait pas de la Chambre des députés la représentation unique de la nation; représentation toute-puissante devant laquelle il ne peut rester que des pouvoirs subordonnés ou ennemis, destinés à recevoir la loi ou à disparaître. Elle était à ses yeux un pouvoir placé au sein du gouvernement, ayant sa part d'influence et d'attribution, mais n'absorbant pas en lui seul toutes les autres institutions du pays. Derrière l'envahissement du pouvoir électif il voyait surgir la doctrine de la souveraineté du peuple, dont il fut toujours le plus constant comme le plus rude adversaire.

« Oui, disait-il, les nations sont souveraines en ce sens qu'elles ne « sont pas possédées comme des territoires, mais qu'elles s'appartien- « nent elles-mêmes et qu'elles ont en elles-mêmes, de droit naturel, « les moyens de pourvoir à leur conservation et à leur salut; en ce « sens encore que le consentement public est la seule base solide des « gouvernements, lesquels existent ainsi pour les nations et par les na- « tions. Mais ces vérités incontestables sont plutôt des maximes mora- « les que des principes de gouvernement; elles expriment plutôt la « souveraineté divine de la raison et de la justice que cette souverai- « neté humaine et pratique qui fait les lois et qui administre les États. « C'est celle-ci que nous cherchons. Où réside-t-elle? Est-ce sur la place « publique qu'elle rend ses oracles? La majorité des individus, la majo- « rité des volontés quelles qu'elles soient, est-ce là le souverain? S'il en « est ainsi, il faut le dire bien haut, la souveraineté du peuple n'est que la « souveraineté de la force et la forme la plus absolue du pouvoir ab- « solu. Devant cette souveraineté sans règle et sans limite, sans devoir « et sans conscience, il n'y a ni constitution, ni lois, ni bien, ni mal, « ni passé, ni avenir. La volonté du jour rétracte celle de la veille sans « engager celle du lendemain : les prétentions de la plus capricieuse, « de la plus extravagante tyrannie, ne vont pas si loin, parce qu'elles ne « sont pas dégagées de toute responsabilité. Mais il n'a pas été donné « à la force d'exercer une véritable souveraineté sur la terre; la force « contraint, elle n'oblige pas; obliger est l'attribut d'une autre souve- « raineté. La volonté d'un seul, la volonté de plusieurs, la volonté de « tous, ce n'est que la force plus ou moins puissante; il n'est dû à « aucune de ces volontés, à ce seul titre de volonté, ni obéissance, ni « le moindre respect.

« Les sociétés ne sont pas des rassemblements numériques d'indi- « vidus et de volontés : elles ont un autre élément que le nombre, elles

[1] Discours du 16 décembre 1816.

« ont un lien plus fort, le droit. Le droit ne relève pas de la force, mais « de la justice, arbitre souverain des intérêts[1].

« Voulez-vous faire la société avec l'élément matériel? La majorité « des individus, la majorité des volontés quelles qu'elles soient, est le « souverain. Voilà la souveraineté du peuple. Si volontairement ou « malgré elle cette souveraineté aveugle et violente va se déposer « entre les mains d'un seul ou de plusieurs, sans changer de carac- « tère, c'est une force plus savante, plus modérée, mais c'est toujours « la force. Voilà l'origine et la racine du pouvoir absolu et du privilége.

« Voulez-vous, au contraire, faire la société avec l'élément moral, « qui est le droit? Le souverain est la justice, parce que la justice est « la règle du droit; choisissez maintenant votre souverain : c'est la « force, si votre gouvernement représente les personnes; c'est la justice, « s'il représente les droits et les intérêts : ou vous restez dans la sou- « veraineté du peuple, ou vous croyez que les droits et les intérêts sont « seuls représentés dans votre gouvernement[2].

« Cette décomposition de toute société en droits et en intérêts « substitués aux individus et aux volontés est à la fois la raison et la « sanction du gouvernement représentatif. Par la nature des choses, « les volontés ne se représentent pas; elles sont elles-mêmes ou elles « ne sont pas. Mais la société ayant été classée en droits et en intérêts, « également légitimes quoiqu'ils ne soient pas les mêmes, si vous « considérez l'une de ces classes, par exemple, les intérêts communs « à tous, les droits dont nul n'est privé, vous apercevrez comme im- « médiatement que, sans égard au nombre des personnes, dix mille, « cent mille, autant de myriades que l'on voudra, celui qui possède en « lui-même tous ces intérêts et pas un intérêt contraire, celui-là, dis- « je, les représente parfaitement, puisqu'il ne pourrait en blesser au- « cun sans se blesser lui-même. Maintenant faites-le monter au gou- « vernement, faites-y monter, faites-y siéger avec lui tous les intérêts « qu'il représente avec la force morale qui leur appartient dans la so- « ciété, et dans laquelle le nombre vient se confondre, vous avez donné « à ces intérêts bien plus qu'un organe, bien plus qu'un défenseur, « vous leur avez donné une garantie, puisqu'ils sont devenus un des « pouvoirs de l'État. Voilà une classe d'intérêts élevée au rang de pou- « voir social, voilà le principe de la Chambre des députés. La Charte « ayant jugé la société, distingué les intérêts légitimes qu'elle renferme, « séparé ceux qui sont communs à tous de ceux qui ne sont pas com- « muns à tous, la Charte a institué deux représentations, qui ont chacune « leur nature propre, leur loi, leur destination diverse dans le gouver-

[1] Discours du 14 octobre 1831.
[2] Discours du 29 mai 1820.

« nement. L'une, la représentation démocratique des intérêts géné-
« raux, essentiellement gardienne de la liberté, c'est pourquoi elle est
« élective; l'autre, la représentation aristocratique des supériorités
« sociales, essentiellement gardienne de l'ordre qui les protége et de la
« stabilité qui les conserve, c'est pourquoi elle est ou doit être héré-
« ditaire. Devant le roi, protecteur universel, représentant perpétuel
« de l'unité, de la force, de l'indépendance de la nation, paraissent
« deux chambres pour former avec lui la représentation nationale. Si elle
« est fidèle, la société a passé dans le gouvernement avec tous ses
« droits, tous les intérêts qui la composent. Là réside la souveraineté,
« là et point ailleurs. Mais elle n'y réside que sous la condition abso-
« lue, inexorable, du concours des trois pouvoirs. Ainsi s'élève le gou-
« vernement représentatif, le plus bel ouvrage de l'homme, divers se-
« lon les temps, les lieux, les mœurs, l'état variable des sociétés, mais
« dans sa diversité toujours le même, parce qu'il n'est autre chose
« que cette belle théorie de Platon : la justice organisée, la raison vi-
« vante, la morale armée. Il y a donc deux souverainetés du peuple :
« l'une vraie, l'autre fausse; celle-ci, symbole grossier de la force, cri
« éternel des démagogues, pâture des factions qui s'en nourrissent et
« ne s'en repaissent jamais. C'est ici qu'il faut se donner le spectacle
« des choses humaines; rappelons nos souvenirs. Excepté les premiers
« jours de 89, si vite écoulés, où la souveraineté du peuple empruntée
« à une autre société, à d'autres cieux, à une autre terre, n'avait que
« l'aspect innocent d'une vérité philosophique, sous quels auspices
« a-t-elle été invoquée pendant les longues années de nos malheurs?
« Quels sont les crimes publics auxquels elle n'a pas présidé? A quelle
« divinité barbare a-t-on sacrifié plus de victimes humaines? » « Je ne
« confonds pas l'Empire, ajoutait Royer-Collard, avec ces temps fu-
« nestes; je sais ce que nous lui devons et je lui en garde une sincère
« reconnaissance. Cependant, pour avoir été glorieux et à quelques
« égards bienfaisant, l'Empire n'en a pas moins été un monstrueux
« despotisme tempéré seulement par les lumières supérieures du des-
« pote. Eh bien, aucun des gouvernements révolutionnaires qui l'ont
« précédé ne s'est autant appliqué à émaner de la souveraineté du
« peuple et ne lui a rendu autant d'hommages; hommages qu'elle n'a
« pas repoussés, car dès que l'anarchie lui manque, c'est dans le des-
« potisme qu'elle va se précipiter[1]. »

Royer-Collard reconnaissait lui-même qu'il est difficile de se bien dégager de la souveraineté du peuple, qu'elle *reste* dans l'esprit de la plupart de ceux qui la combattent, qu'elle est *implicitement* reconnue par ceux qui ne savent en sortir que par le pouvoir absolu et le privi-

[1] Discours du 4 octobre 1831.

lége. Pour se soustraire à cette doctrine, il précise le caractère de l'élection.

Corps électoral. — L'élection, telle que la Charte l'a comprise, est à ses yeux « le moyen le plus convenable, le plus judicieux, de former et de composer la Chambre des députés, relativement à la destination particulière qui lui est assignée dans le gouvernement de l'État ; » c'est dans l'existence constitutionnelle de la Chambre qu'elle puise son origine ; elle en est la suite et comme la conséquence ; elle est un fait créé par la constitution, non un droit antérieur et à la Chambre et à la constitution, et Royer-Collard ne craint pas de dire, pour en déterminer plus exactement la nature : « L'élection est déférée non à tous comme un droit, mais à quelques-uns comme une fonction [1]. »

Ainsi la Charte préfère la sagesse des choix au droit démocratique d'élire ; l'électorat n'est pas conféré comme un mandat par une élection antérieure, mais subordonné à certaines conditions. Ces conditions, nées dans l'intérêt de la société, créent la capacité politique sans aucun égard à la population des circonscriptions électorales, au nombre de députés qu'elles doivent élire, à leur richesse absolue ou relative.

Il n'y a pas là de représentation, mais une aptitude individuelle résultant d'un certain degré de fortune personnelle faisant présumer l'indépendance et les lumières, et avec elles un jugement libre et éclairé, tel que doit être le jugement politique.

Partout où cette présomption se rencontre, la loi déclare l'aptitude ; de là l'égalité des électeurs entre eux, de là le suffrage direct.

La capacité électorale résultait de la Charte, mais elle pouvait être contestée. Quels tribunaux en seraient juges ? C'est en présence de cette difficulté que Royer-Collard, en attaquant le droit attribué aux agents de l'administration, aux fonctionnaires, de décider de telles questions, regrettait ces magistratures indépendantes, étrangères au pouvoir, que la Révolution n'avait pas su conserver et que l'Empire avait bannies ; et, pressé par ses souvenirs et ses regrets, il s'écriait : « Le gouvernement représentatif a été non-seulement subverti, mais « encore perverti par le gouvernement impérial ; l'Empire n'a perdu « aucun de ses cent mille bras. » Et, comme on répondait à ses plaintes que la prospérité publique s'accommodait d'un pareil régime : « Oui, « disait-il, la France est riche et tranquille, et elle serait heureuse si « c'étaient ses seuls besoins. Mais elle en a d'autres encore et de plus « nobles, que la prospérité matérielle ne satisfait pas : elle souffre dans « sa dignité morale, le gouvernement impérial l'humilie dans le passé, « la consterne dans l'avenir. Relevons-la, cette gloire nous est réser-

[1] Discours du 24 février 1816.

« vée. Nous avons passé en un jour de la servitude à la liberté; tous « les instruments du despotisme sont restés au milieu de nous, il est « temps qu'ils disparaissent[1]. » Et il demandait que des magistrats inamovibles décidassent de la capacité des électeurs.

L'élection étant le seul droit politique résidant dans la nation, son seul moyen d'intervenir régulièrement dans les affaires publiques, Royer-Collard voulait que l'action du corps électoral fût pour ainsi dire permanente, et que la Chambre, se renouvelant par fraction, se retrempât chaque année dans l'opinion par l'élection d'une partie de ses membres.

Cette garantie était nécessaire, selon lui, aux institutions nouvelles que les mœurs, les souvenirs, les habitudes ne défendaient pas, et qu'il craignait de voir tomber en désuétude. Des pensées plus hautes le faisaient particulièrement tenir à ce système, et c'était en étudiant la nature du gouvernement de la Charte qu'il en découvrait l'utilité.

Quelles que soient les constitutions, celui des pouvoirs dans lequel réside la pensée, la volonté première, qui est le principe de l'action, imprime son propre caractère au gouvernement tout entier, monarchique si c'est le pouvoir royal, républicain si c'est la chambre élective. Les mœurs publiques, la mémoire d'une si longue et si intime alliance avec la nation, feront toujours chez nous de la royauté ce pouvoir régulateur qui marche avant tous les autres et les entraîne à sa suite. La Charte, en lui conférant la représentation de l'unité morale de la société, en donnant à elle seule l'action, le commandement, l'initiative de la loi, lui assurait cette primauté; mais les situations devaient changer du jour où la Chambre des députés sortirait des bornes imposées au pouvoir électif. Pour la maintenir dans les limites constitutionnelles de son existence, Royer-Collard voulait que tous les vœux, toutes les opinions, tous les intérêts nouveaux, n'arrivassent, ne pénétrassent que lentement par elle au sein du gouvernement de l'État; il craignait leur irruption, il se refusait à offrir subitement le pouvoir aux vanités humiliées, aux ambitions non assouvies; il ne voulait pas dire à toutes les passions déchaînées : « Voilà le jour du combat[1] et « la puissance sera le prix de la victoire[2]! » Convaincu que l'équilibre établi par la Charte était la condition nécessaire de la liberté, il craignait l'envahissement d'un pouvoir, écho des intérêts froissés, réformateur apparent de tous les abus, esclave et courtisan de tous les caprices de l'opinion, éclipsant la royauté, annulant la Chambre des pairs, restant bientôt seul debout sur les ruines de la constitution renversée et menaçant par son unité même la liberté. Ce danger, il le

[1] Discours du 3 juin 1824.
[2] Discours du 12 février 1816.

prévoyait pour le jour où la Chambre élective, sortie tout entière des luttes électorales, puiserait, dans les passions dont elle seule serait l'expression, une irrésistible puissance, et saisirait les rênes échappées au gouvernement réduit à s'observer et à se défendre; et il disait : « La combinaison ingénieuse et prudente des élections annuelles, avec « le renouvellement fractionnaire de la Chambre, est peut-être la seule « condition sous laquelle le gouvernement représentatif peut s'établir « et durer en France, sans risque pour lui-même et sans péril pour le « trône[1]. »

Nous l'avons dit, Royer-Collard laissait au roi le gouvernement tout entier; l'initiative de la loi, le choix des ministres, la nomination de tous les agents de l'administration intérieure et extérieure remis entre ses mains, assuraient sa suprématie comme pouvoir législatif, son action exclusive comme pouvoir exécutif. Le concours des Chambres, « toujours utile, ne lui était constitutionnellement indispensable » que lorsque des intérêts nouveaux réclamaient une loi nouvelle, que lorsque les besoins de l'État ou des circonstances exceptionnelles nécessitaient le vote du budget, ou d'une loi de finance extraordinaire.

Dans l'exercice de ce double droit, « les Chambres n'étaient pas « réduites, comme le corps législatif de l'Empire, à adopter ou à re- « jeter d'une manière absolue chaque proposition du gouvernement. « La Charte ne leur avait pas fait cette violence[2]. » Elles pouvaient, dans une sorte de négociation respectueuse, indiquer les modifications qu'elles jugeaient nécessaire d'apporter au projet de loi. Sage mesure, qui, tout en tenant compte des améliorations possibles que la discussion venait révéler, n'enlevait pas cependant aux dispositions législatives l'ensemble de vues qui doit leur servir de base fondamentale.

Mais c'est surtout l'intervention du pouvoir électif dans le vote de l'impôt que Royer-Collard a voulu assurer; il disait que la Chambre des députés était par excellence « le pouvoir pécuniaire du pays[3]. »

Spécialité. — A quelles conditions l'impôt est-il véritablement consenti par le pouvoir électif? est-ce lorsque le budget tout entier lui est présenté? est-ce lorsqu'on lui en refuse les détails en l'obligeant, par un vote unique, à le repousser ou à le subir? Dans un pareil système, en présence même des abus, le pouvoir électif recule devant la responsabilité de suspendre, d'arrêter les services publics; les abus demeurent et s'accumulent sans cesse. Mais, lorsque leur énormité a lassé la patience publique, alors ce même pouvoir, pour se soustraire à une responsabilité qui l'écrase, ne pouvant saisir individuellement ces abus

[1] Discours du 3 juin 1824.
[2] Discours du 23 décembre 1817.
[3] Discours du 18 avril 1822.

dispersés de toutes parts, ne pouvant les chasser nominalement de la place qu'ils occupent et n'ayant pas d'autre moyen d'arriver jusqu'à eux, attaque l'administration tout entière et se porte à des mesures violentes et dangereuses. Ainsi ce système place le pouvoir électif qui vote l'impôt dans cette terrible alternative, ou de renoncer à un contrôle, qui est son premier devoir, ou de devenir dans l'État un instrument de trouble et de désordre.

Royer-Collard voulait en cette matière plus de franchise et moins de danger. « Le gouvernement, disait-il, en présentant le budget, al-« lègue les différents services dont il est chargé; il les énumère, les « expose, les détaille, et dit de ceux-ci qu'ils sont indispensables, de « ceux-là qu'ils sont très-utiles; il vante l'ordre, l'intelligence, l'éco-« nomie qui règnent dans tous. La Chambre écoute, et, selon qu'elle « est convaincue ou qu'elle ne l'est pas, elle accorde ou refuse l'argent « qui lui est demandé; mais son consentement général se décompose « en autant de consentements particuliers qu'il y a de dépenses dis-« tinctes, de services différents. Ceux-ci, tels qu'ils sont exposés, sont « les causes, les conditions du vote; un véritable contrat est formé, « et jusqu'à ce qu'il soit pleinement accompli, chaque service demeure « créancier privilégié, disons mieux, propriétaire des fonds qui lui « sont destinés[1]. »

La *spécialité* des services n'est pas seulement une question de principe, c'est une question de probité. La spécialité seule assure le contrôle sincère et vrai du budget de l'État; seule, en donnant le moyen de bannir les abus, elle permet de conjurer les troubles.

Enfin, pour que l'action de la Chambre des députés fût assurée dans les limites légitimes que lui assignait la Charte, la liberté absolue de la discussion devait permettre à toutes les opinions de se produire; l'inviolabilité des membres de la Chambre devait éloigner d'eux toute crainte d'être inquiétés au sujet de leurs discours ou de leurs votes. Royer-Collard a prêté l'appui de sa parole à la défense de ces deux garanties indispensables.

Ainsi, nulle autorité souveraine, arbitre absolu des droits de la nation, mais tous les intérêts de la société élevés au rang de pouvoirs et cherchant au milieu de leurs luttes la vérité et la justice sous le contrôle de la presse qui les avertit, et du jury ou d'une magistrature inamovible qui les arrête; en un mot, un équilibre tel entre les pouvoirs, que la nation y trouve la sécurité dans sa marche vers le progrès: voilà, en résumé, la formule de cette théorie de gouvernement.

« Là où se rencontre la faculté de mal faire avec profit et impunité, « là se rencontrera tôt ou tard la volonté; c'est sur cette vérité d'expé-

[1] Discours du 18 avril 1822.

« rience que repose la nécessité des gouvernements, mais elle com-
« prend les gouvernements eux-mêmes; elle est la raison de la limita-
« tion, de la division, de la balance des pouvoirs dans les constitutions
« libres[1]. »

Telle est la pensée première de ce système, dans lequel le pouvoir trouvait, avec l'indépendance nécessaire à son action, des résistances assez puissantes pour étouffer ses aspirations vers l'arbitraire; et la liberté, avec des garanties réelles et efficaces, d'infranchissables barrières pour l'arrêter sur la pente de l'anarchie. Les contemporains l'ont appelé la doctrine. Pratiqué, au moins dans ses parties les plus importantes, pendant plus de trente années, ce système a été l'honneur de notre pays; lui seul explique l'autorité particulière que Royer-Collard exerça sur son temps, et qui s'attache encore à son nom. Séduits par les rares facultés de son esprit, s'inspirant de la sagesse de ses conceptions, ceux qui l'approchaient s'honorèrent d'être ses disciples plus encore que ses amis; ceux qui étaient loin de lui écoutaient avidement ce philosophe s'élevant au-dessus du pouvoir comme des partis et qui savait rattacher aux fondements mêmes de la nature humaine les institutions nouvelles du pays. Et plus tard, quand après les révolutions sa voix cessa de se faire entendre, ses doctrines survécurent à son silence. Redites avec tant d'éclat par les illustres orateurs qui depuis lui ont été la gloire de la tribune, enseignées par ses propres discours, tantôt triomphantes, tantôt renversées, jamais anéanties, elles vivent encore au milieu de nous.

Léon Vingtain.

[1] 12 avril 1821, 5 août 1822.

DE L'UNION DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE[1]

PAR LE COMTE DE LABORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

« Par Apollon, je n'avais entendu dire à personne que Phidias eût « des rapports de parenté avec la Paix, » dit le Trygée d'Aristophane, le représentant du peuple des campagnes de l'Attique, ruiné par la guerre du Péloponèse, et le chœur ajoute : « Ni moi non plus. En « tous cas, il faut qu'elle soit belle, si elle est de la famille du grand « sculpteur. » La Paix, prise dans le sens restreint où le parti de Manchester a voulu naguère la déifier, est une chimère qui n'a d'innocent que l'apparence ; mais la Paix, comme idée générale et supérieure de l'ordre et de la prospérité dans les sociétés humaines, n'est pas dépourvue de l'illustre parenté que le poëte indiquait aux Athéniens, rassemblés dans le théâtre. Les Beaux-Arts ont un rapport étroit avec elle, et si, comme on l'a souvent répété, le beau est la splendeur du vrai, on peut dire aussi, par voie de conséquence, que les arts sont la splendeur de la Paix.

Je relisais Aristophane, et j'avais noté le remarquable passage dont je viens d'essayer la traduction, lorsqu'on remit entre mes mains l'ouvrage de M. le comte de Laborde, sur l'*Union des arts et de l'industrie;* il me suffit d'en parcourir quelques pages pour reconnaître qu'il existait entre nous deux une remarquable sympathie, ou du moins, que dans des circonstances presque semblables nous avions reçu à peu près les mêmes impressions; c'est ce qui m'a donné le désir de rendre compte de cette production importante, et, à cette occasion, d'exposer quelques idées sur les grandes et difficiles questions dont l'examen a donné naissance au travail de mon docte et ingénieux confrère.

Ce n'est pas que j'aie l'intention de le suivre dans tous les développements de sa pensée, ni même de discuter les réformes et les

[1] Paris, Imprimerie impériale, 2 vol. gr. in-8.

institutions qu'il propose. Le caractère de son livre est plutôt l'abondance que la précision. Près de onze cents pages en petit texte, d'un très-grand *in-octavo*, ne lui ont pas suffi pour épuiser son sujet. Il en a laissé à l'état de courts sommaires plusieurs des plus importants chapitres, et l'extension qu'il a donnée à son cadre est telle qu'à chaque instant on le voit exprimer le regret de ne pouvoir en dire davantage. La manière de l'écrivain comporte un enchevêtrement perpétuel de la théorie, de l'histoire et des détails d'application, et l'ordre didactique, si contraire à l'éloquence, j'en conviens, mais si commode à qui veut s'instruire, semble antipathique à cette plume aussi désultoire que celle de Montaigne. Un Montaigne officiel, en quelque sorte, faisant fonctions de rapporteur aux deux grandes expositions de Londres et de Paris, pour aboutir à se faire imprimer par l'État, est certes un nouveau personnage, bien digne d'une étude approfondie; mais, ou la critique s'imposera l'obligation de mettre de l'ordre dans ses digressions, et la tâche est trop vaste pour mon courage :

Les longs ouvrages me font peur!

ou elle consentira à suivre l'écrivain dans tous les détours de son labyrinthe, et alors je souhaite à la critique, plus que je ne lui promets, de rencontrer le fil d'Ariane.

Mais, si l'auteur de ces deux immenses volumes manque de régularité dans ses développements et de rigueur logique dans ses déductions, il a tant de manières de faire revenir les points dominants de sa pensée, qu'on peut espérer de l'avoir saisie par une lecture incomplète; et de là naît la confiance que nous avons à parler d'un livre dont nous n'avons lu qu'une partie. M. de Laborde aurait droit de nous accuser de négligence si nous promettions de le faire entièrement connaître ; nous nous mettons d'avance à l'abri du reproche, en ne nous engageant qu'à exposer succinctement quelques-unes de nos propres pensées sur un sujet qui nous préoccupe tous deux.

Je sens la nécessité de faire une réserve encore plus expresse par rapport aux projets de l'auteur. Il en a de deux sortes : les uns touchent à la constitution même de l'enseignement dans notre pays; les autres ont pour objet une création spéciale et déterminée. M. de Laborde voudrait que le dessin et la musique entrassent comme éléments obligatoires dans le programme de l'éducation populaire ; il demanderait en outre qu'une grande manufacture des arts appliqués à l'industrie fût substituée ou ajoutée aux institutions qui, telles que Sèvres, Beauvais et les Gobelins, n'embrassent qu'un petit nombre d'applications.

Le plan d'éducation de notre confrère rentre trop dans le nivellement général, qui finira par tuer la science, en détruisant tous les

enseignements particuliers : nous ne consentons pas à le suivre sur ce terrain dangereux. Quant à la fondation qu'il indique, elle peut devenir plus praticable et plus utile ; ce n'est d'ailleurs que le renouvellement d'un rouage qui a bien fonctionné sous le ministère de Colbert. Mais, en tous cas, M. de Laborde n'a pas besoin de notre concours pour mener à bien les améliorations qu'il propose. Admis à la faveur du gouvernement, investi récemment des graves fonctions de directeur général des Archives de l'Empire, il peut mieux qu'un autre se faire entendre de ceux qui disposent aujourd'hui de nos destinées, et des propositions sorties des presses de l'imprimerie impériale ont d'autres chances de succès que des pages insérées dans le *Correspondant*.

Où je me retrouve avec M. de Laborde, c'est dans la communauté de notre point de départ. Je n'ai pas, comme lui, eu l'honneur de faire partie du jury de l'Exposition de Londres. A peine ai-je pu donner un coup d'œil aux produits qu'il a longtemps examinés et discutés avec les délégués des autres nations de l'Europe. Mais à Paris, nous nous sommes retrouvés dans une position presque équivalente ; nous remplissions chacun les fonctions de secrétaire d'une des sections du jury des récompenses, et les mêmes résultats nous ont simultanément frappés.

Toutefois une certaine différence existe dans le point de vue adopté par chacun de nous ; rapporteur de la section de l'industrie la plus voisine des beaux-arts, son attention s'est concentrée principalement sur l'application des beaux-arts à l'industrie; moi qui en étais plus éloigné, et qui, dans les questions d'architecture, remontais à la source même de l'art, j'ai dû embrasser le sujet sous un aspect plus général. La distinction que je viens d'établir se reflétera sur mon travail : je parlerai moins de l'industrie que du principe qui la fait participer aux nobles inspirations du beau ; de manière que, si je semble parfois me placer à une trop grande distance des observations de M. de Laborde, je puisse au moins rendre le service de le compléter et même (qu'on me pardonne cette présomption) de l'éclairer par le sommet.

I

A Londres, comme à Paris, tous les yeux clairvoyants ont été, pour ainsi dire, inondés de la même lumière. Sous le rapport des beaux-arts, envisagés dans leur propre domaine et dans leur extension à l'industrie, la France possède en ce moment une supériorité évidente. En nous exprimant ainsi, nous ne cédons pas à un préjugé patriotique ; car il nous aurait été plus doux de reconnaître une rivalité positive entre les diverses nations. La France est de tous les pays celui à

qui coûte le moins l'aveu de la suprématie d'un autre peuple dans une des branches de l'art. Avant la mort de Beethoven, de Weber et de Mendelsshon, une acclamation unanime se serait élevée d'entre nous pour proclamer la royauté musicale de l'Allemagne. Encore aujourd'hui, personne n'hésite à reconnaître que Rossini suffit pour maintenir l'Italie au premier rang. C'est avec peine, et peut-être inutilement, qu'on s'opposerait à l'opinion qui, méconnaissant la valeur de quelques-uns de nos peintres, décerne le prix de l'art religieux à Overbeck, ou même à l'école de Dusseldorf. Qui ne se rappelle avec quelle furie on immolait, il y a vingt-cinq ans, la poésie française, non-seulement à des mérites vivants, mais encore à des ombres anglaises ou allemandes? Je me figure donc que, s'il eût existé des raisons plausibles pour préférer des artistes étrangers aux Français, nous les aurions embrassées sans scrupule. N'a-t-on pas mis un certain degré de bonne volonté à décerner la grande médaille d'honneur à Edwin Landseer, admirable peintre d'animaux, mais après tout peintre d'animaux, afin que les Anglais, pour prix de leur bonne volonté à nous étaler les produits de l'école d'outre-Manche, ne s'en allassent pas les mains vides? C'était une tristesse véritable pour les Français membres du jury, que le vieux Rauch n'eût pas envoyé à Paris les meilleurs produits de sa longue carrière de sculpteur. On s'est rejeté avec empressement sur le statuaire saxon, M. Reichel, peu connu jusqu'ici hors de sa patrie, mais dont le *Lessing* et le *Christ au tombeau*, offraient un excellent *specimen* du degré auquel sont parvenus les artistes allemands de notre époque.

Je suis convaincu qu'il en a été de même dans les sections de l'industrie. On sait la frénésie avec laquelle furent enlevées les faïences historiées de M. Minton. Je vois encore le sourire discret et contenu avec lequel cet honnête spéculateur enregistrait les commandes qu'on lui apportait en masse. Il en a tiré, dit-on, en moins de rien, une aisance qui lui permet de ne plus rien faire et de posséder l'*otium cum dignitate*. Moi-même, j'ai porté mon tribut au génie de la faïence anglaise, et j'ai été presque fâché quand j'ai appris que c'étaient des produits exécutés par des compatriotes, qui nous revenaient avec une étiquette britannique. Il en a été de même des chefs-d'œuvre d'orfévrerie que Londres nous avait envoyés ; toujours le même résultat : capitaux anglais, mains françaises. Je tiens du secrétaire d'une des principales sections que, toutes les fois qu'une supériorité évidente s'est montrée dans l'application de l'art à l'industrie, nos fiers voisins ont joué le rôle de prête-noms ; je ne parle pas des autres nations dont aucune n'était entrée sérieusement en lice.

La même prééminence éclatait en traits plus vifs, s'il est possible, dans les galeries des Beaux-Arts. J'aurais voulu, au moment même de

l'Exposition, pouvoir communiquer mes impressions au public; mais j'étais lié par la position que j'avais acceptée; je ne pouvais à la fois publier un jugement libre sur les objets de notre examen et agir comme juré dans le sein de la commission. Qu'on me permette de remédier ici, quoique bien tard et en quelques mots, à ce silence obligatoire.

Quatre peuples seulement étaient sérieusement en présence : les Français, les Anglais, les Allemands et les Belges. L'Espagne n'avait que les portraits de M. Madrazo; l'Italie s'était réfugiée dans les tableaux de genre de M. Hayez, auxquels on n'a pas même rendu justice. On s'était attendu, de la part de l'Allemagne, à un plus vigoureux effort, et nul doute que, si Peter Hesse, Veit, Schnorr, et surtout Overbeck, eussent pris part à la lutte, le résultat n'eût été profondément modifié. Cornélius, qui n'est plus le même qu'il y a vingt ans; Kaulbach, malgré l'incontestable mérite de son carton de la *Dispersion des peuples*, ne suffisaient pas pour répondre à l'attente universelle. Nos collègues allemands, qui sentaient l'infériorité relative de leurs compatriotes, n'auraient pas demandé mieux que de mettre cette impression défavorable sur le compte de notre frivolité, et, comme ils trouvaient justement beaucoup à reprendre dans les jugements qu'ils entendaient porter parmi nous, nous n'aurions pas voulu leur ôter la consolation, souvent trop réelle, de la supériorité mal comprise.

Toutefois, dès qu'il était question des grandes médailles d'honneur réservées au jugement de tout le jury, la section française de peinture, très-défectueuse en elle-même, je n'hésite pas à le dire, trouvait son correctif dans les sections plus sérieusement composées de la statuaire et de l'architecture. C'est ainsi que, contrairement à la proposition des peintres, nous avons pu exprimer l'opinion de tous les hommes éclairés en ramenant au premier rang notre compatriote M. Heim, et ce triomphe de la grande peinture aurait été plus manifeste encore, si des influences malheureuses n'eussent arraché à la répugnance évidente du jury une dernière médaille d'honneur en faveur d'un genre très-secondaire et que le premier vote en avait formellement exclu.

Ces tiraillements intérieurs dont le public n'a d'abord rien su, mais qui se trouveront tôt ou tard consignés dans l'histoire de l'Exposition française, n'ont pas empêché les jurés allemands de comprendre que la commission, abandonnée à elle-même, eût fait largement la part de l'école germanique si ses prétentions à la forme la plus élevée de l'art eussent paru justifiées. Mais, en matière d'objets visibles et appréciables, l'intention n'est pas réputée pour le fait. On s'apercevait trop que l'Allemagne, malgré l'éclatante protection de ses princes et l'énergie virile de ses artistes, s'était tenue trop systématiquement en dehors de l'influence française. Le mouvement patriotique de 1813, souverainement respectable quand il s'agissait des nationalités ou-

tragées, n'a pas bien conseillé l'Allemagne au point de vue de la littérature et des arts, et l'a isolée dans une susceptibilité inquiète. Des qualités qu'au seizième siècle et avant les désastres de la guerre de Trente-Ans (date fatale pour les pays d'outre-Rhin), l'Allemagne n'avait pas possédées, ne pouvaient naître par la seule force d'une volonté obstinée ou sous l'influence de l'Italie énervée et succombant sous le poids de ses anciens chefs-d'œuvre. Un échange d'idées et d'exemples avec la France, où la vie de l'art était aussi puissante que jamais, eût fécondé des labeurs plus généreux dans leurs principes qu'éclairés dans leur direction; mais il en a été des arts comme de la politique : l'Allemagne, après avoir eu toutes les préventions contre nous, cherche vainement son originalité perdue dans le torrent de notre influence bonne ou mauvaise.

L'Angleterre a été plus heureuse : elle a recueilli parmi nous beaucoup de louanges; mais quelle en était la valeur réelle? C'est ce que je laisse à décider aux esprits sages et compétents. Pour moi, laissant de côté ces misérables succès de vignettes et de découpures, je ne saurais assez m'étonner que Dieu, dans une même nation, ait associé tant de puissance matérielle à tant d'impuissance esthétique.

Les Romains, qui nous semblent presque grossiers en comparaison des Grecs, ont du moins laissé dans les arts l'empreinte grandiose de leur génie : s'ils n'ont point, ou du moins s'ils n'ont que très-rarement opéré par eux-mêmes, on sent les maîtres du monde dans les monuments qu'ils ont ordonnés, et la Rome impériale, à n'en juger que par les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, était certainement la plus belle ville de l'univers : Londres n'est encore, à l'heure qu'il est, qu'une ville de carton, et où l'espace fait, pour ainsi dire, tous les frais de la poésie.

Les artistes de la Grande-Bretagne ont certainement une originalité qui leur est propre. Leurs mélodies nationales, leurs *glees*, ont une mélancolie douce et des effets inattendus. La qualité qu'ils déploient dans les arts du dessin est l'invention; c'est par là qu'ils brillent depuis le bas-relief jusqu'à la vignette et à la caricature, depuis Flaxman jusqu'à Hogarth, depuis Inigo Jones jusqu'à Smirke et à Wilkie; mais, dans l'exécution, ils n'ont ni force ni solidité. Le dessin chez eux est toujours étriqué, et l'on voit dans leur couleur comme à travers un store. Leurs architectes de génie n'ont pas été remplacés, et les monuments auxquels ils voudraient aujourd'hui donner un caractère de grandeur semblent fondre sur place. La fantaisie les domine, le style leur échappe; le meilleur de leurs tableaux que j'aie pu voir, *the Strawberry girl* de Reynolds, est aussi bizarre que gracieux. Telle, et même avec une marque positive de déclin, nous avons trouvée à Paris l'Exposition anglaise, sèche et mignarde, gardant toute la force pour

l'aquarelle et réduisant les effets de l'huile à une étrange pauvreté; caravansérail de petite marchandise où le perroquet de la reine était rendu de main de maître et où la reine elle-même se montrait rabaissée par ses peintres favoris à l'aspect d'une pensionnaire; rendez-vous de conceptions prosaïques ou tourmentées, où le seul représentant d'un style noble et d'une inspiration élevée, sir Charles Eastlake, n'a été l'objet ni d'une distinction de la part de la France ni d'une réclamation de la part de son pays!

La Belgique s'était présentée avec ses avantages personnels: elle a le privilége, dans un temps où l'on attache tant de prix à la couleur, d'être naturellement coloriste. La franchise, la solidité, la finesse des teintes employées par ses artistes, étaient pour nous une leçon: on ne lui marchanda pas la couronne dont elle était digne; mais cette couronne est-elle descendue sur le front qui devait légitimement l'attendre? Entre M. Gallait, qui possède le sentiment de l'histoire, et M. Wilhems, dont l'heureuse organisation rappelle celle de Terburg, on a préféré M. Leys qui fait des tableaux séduisants à l'aide de vieilles estampes. Ces combinaisons, si parfaites qu'elles soient, ne coulent pas de source. Si vous entreprenez de représenter le passé, je vous demande de faire sortir les morts du tombeau, et non de fouiller seulement leur défroque. Cependant cette erreur du jury (si c'en est une) n'ôtait rien à la supériorité des Belges dans le genre illustré par leurs aïeux. A mon avis, ils n'y ont pas encore de rivaux.

La seule chose qui semblerait nuire à la Belgique, c'est de la voir se mettre à la remorque de la France dans le choix des sujets et même dans la poétique de l'art. J'admire sincèrement M. Gallait: il compose et il arrange à merveille; sa couleur est à la fois ferme et brillante; il séduit et il émeut; mais dans la recherche du drame comme dans l'ajustement de ses figures c'est le Paul Delaroche de la Flandre. Un autre coloriste, puissant à sa manière, M. Stevens, prend dans les *faits Paris* les sujets familiers qu'il transporte sur la toile. Avec ces tendances, Bruxelles se rabaisse au rang de succursale. On ne peut s'empêcher de penser aux théâtres de la Monnaie ou de Saint-Hubert, dont les doublures de notre capitale font les beaux jours. En définitive, il est fâcheux de mal sentir ce qu'on vaut et de s'abdiquer à demi.

Au reste, il n'y a là rien de particulier à la Belgique: la même propension se montre, pour ainsi dire, chez tous les peuples, à l'exception de l'Angleterre; l'Allemagne elle-même n'en est pas exempte. M. Knaus nous avait fait voir un tableau de mœurs populaires, où l'on retrouvait je ne sais quelle saveur de *Hermann et Dorothée*; un an se passe, et le même artiste envoie à l'Exposition universelle une scène de pantomime burlesque, comme les fait M. Biard. Quand on tenait le livret de l'avenue Montaigne, on se croyait appelé à faire le tour

du monde. « Que ce doit être curieux, se disait-on d'avance, des tableaux du Pérou, du Chili, du Mexique, de l'Amérique du Nord, de la Scandinavie! Autant, sans doute, les hommes diffèrent entre eux, autant ces productions présentent de contrastes. » Mais, arrivé sur place, on était bientôt désenchanté: tout, à peu d'exceptions près, avait la même touche, enseignée par le même maître. Je n'oublierai point surtout des toiles où un peintre norvégien avait représenté des scènes de son pays; le talent déployé par l'artiste était incontestable; il avait bien saisi, non-seulement l'extérieur, mais le moral de ses modèles. Mais on retrouvait dans l'exécution le procédé, disons le mot, le *chic* parisien. L'Apelle de Drontheim aurait pu donner son adresse à Paris, aux environs de la rue Saint-Georges.

Ainsi, malgré la curiosité de voyageur que nous aurions voulu satisfaire, tout nous ramenait chez nous, et l'empire universel se trouvait pacifiquement réalisé. La gloire française était exubérante: il manquait à notre école Paul Delaroche, encore vivant, Ary Scheffer, qui continue de grandir à l'écart; et, malgré ces graves défections, l'armée nationale avait son Austerlitz. Qui aurait pu lutter avec Ingres pour le dessin raphaélesque? Horace Vernet, riche de sa *Smala*, de sa *bataille d'Isly*, faisait pleuvoir les torrents de son improvisation guerrière; Eugène Delacroix fascinait ses plus obstinés adversaires (qui, pour rien au monde, n'en seraient pourtant convenus) par la poésie pénétrante de sa couleur; Heim, sortant du tombeau comme Lazare, opposait aux dédains de la génération contemporaine des pages austères, animées par le souffle du Dominiquin; Léon Cogniet déployait le charme de son génie inquiet, mais délicat et sensible; Schnetz, par l'inspiration naïve et l'exécution robuste de sa *Madonna di consolazione*, aurait suffi à lui seul pour tenir l'Europe en échec; Decamps ruisselait en toiles où l'Orient revit avec ses âpretés et ses nuances; et, comme si tant et de tels noms n'eussent pas suffi, on voyait venir à la file, célébrés par la vogue ou honorés de l'oubli des ignorants, un Flandrin, un Aligny, un Bénouville, un Forestier, un Cabanel, un Bouguereau, un Barrias, vingt ou trente autres que j'oublie et dont chacun aurait pu tenir les assises de l'art dans toutes les parties de l'Europe, comme ces *missi dominici* de Charlemagne, qui, parcourant son immense empire, trouvaient partout les fronts inclinés devant eux.

Je comptais, parmi les jurés étrangers, de bons amis qui me faisaient leurs confidences. Paris leur plaisait, mais ils avaient le cœur gros. Nous ne différions d'opinion que parce qu'ils plaçaient leur admiration autrement que nous: un *préraphaéliste*[1] tombait dans une méditation

[1] On nomme ainsi en Angleterre une secte d'amateurs qui n'ont d'admiration que pour les peintres antérieurs à Raphaël.

admirative devant les taureaux baveux de M. Troyon ; un architecte qui doit sa renommée à des études sévères sur l'art grec disait, en me montrant l'*Oiseleur* de Couture : « Voici ce que la France a produit de plus beau ! vous devriez vous mettre à genoux. » En fin de compte, malgré ces dissentiments parfois assez comiques, on en revenait toujours à notre école, et nos amis de nous dire : « Vraiment, messieurs, vous pratiquez singulièrement l'hospitalité ; vous nous avez appelés pour constater votre triomphe. Vous triomphez, chez vous ! est-ce juste ? » Ils n'ignoraient pas, ces excellents jurés, que les absents auraient dû nous causer autant de désavantage qu'aux autres peuples : mais il fallait bien que chacun sauvât l'honneur de son pavillon, tout en rendant hommage à la vérité. Si ces pages tombent sous leurs yeux, ils ne m'en voudront pas, car elles donnent le résumé de nos discussions courtoises.

II

J'ai dit la vérité qui nous flatte, je ne dois point omettre celle qui nous inquiète. L'expérience est décisive, et nous la ferions encore qu'elle tournerait au même résultat. L'art français est notablement en avance sur celui du reste de l'Europe ; nous l'emportons par les grands ouvrages et par les petits. Si donc nous menons les autres, quelle n'est pas notre responsabilité ? Une erreur de notre part, une lacune dans notre enseignement, un mauvais exemple donné par quelqu'un de nous, pourrait amener partout des conséquences funestes. Si nous faiblissons, si nous nous égarons, la nuit se fera dans le reste du monde, et l'art deviendra une lettre morte, dont le sens mal compris ne donnera plus lieu qu'à des avortements ou à des monstres.

Ce n'est pas tout que de dominer, il faut que la domination soit juste. Des circonstances dont nous n'avons été qu'en partie la cause ont amorti ou déplacé la vie des arts. L'Italie, volcan éteint, prétend en vain se suffire à elle-même. Croyant encore à sa vieille suprématie, mais inquiète qu'elle ne lui échappe, à peine voit-elle une promesse de talent éclore dans son sein, qu'elle l'étouffe sous des louanges exagérées. Elle n'a plus rien de son ancienne gloire politique, elle est lasse des compensations qui l'ont remplacée, et ce qu'elle conspire sans cesse de mettre à la place, ne s'appuyant ni sur la religion qui l'illuminait, ni sur la passion voluptueuse qui l'enivrait, ne promet en échange que l'imitation subalterne d'un industrialisme bâtard et d'une démocratie déclamatoire. L'Espagne attend et nous regarde ; l'Allemagne du vieux Arndt et du noble Gœrres est descendue dans le tombeau : Scribe y a remplacé Tieck ; Auber y a détrôné Mendelssohn ; on y porte des Gudin comme les modes de l'an passé qui ne trouvent plus

faveur à Paris. De l'Angleterre, je ne dis rien de plus, si ce n'est que, trop fière pour nous copier ouvertement, elle en est réduite à se retourner sur elle-même en s'affaiblissant par degrés. Nous régnons, je le répète; mais de quel droit et comment régnons-nous?

L'habitude nous fait parler de l'école française: cependant, parmi nous, il n'y a plus d'école et l'on a mis l'anarchie à la place. Une école peut s'entendre de deux manières: ou, dans le sens rigoureux du mot, il existe une institution collective, vigoureusement constituée, influente et féconde en résultats; avons-nous le droit d'appliquer cette définition à notre Académie et à notre École des beaux-arts?

Ou, dans une acception large, l'exemple d'un ou de plusieurs artistes dominateurs produit un mouvement considérable dans un sens déterminé; et c'est ce qu'on appelle encore une école. On connaissait et on distinguait l'école française, quand elle florissait sous Poussin et Lesueur, quand elle arrivait à l'emphase sous Lebrun, à la mollesse sous Boucher, à la roideur sous David. Quels sont aujourd'hui ses chefs de file? A qui croit-on? à qui obéit-on? Plût à Dieu que l'opinion officiellement proclamée s'appuyât sur les faits, et qu'en réalité nos artistes fussent répartis en deux corps, poursuivant le dessin sous la bannière d'Ingres, et la couleur sous celle d'Eugène Delacroix! Pour peu que ces généraux se retournent, ils n'auront pas de peine à s'apercevoir de la désertion de leur double armée. Dernièrement s'éteignait, à la fleur de l'âge et sous le poids de louanges prématurées, un peintre dans lequel on avait vu, pendant quelques années, le germe d'un vrai talent. Théodore Chassériau, après avoir servi dans les rangs du dessin, avait peu à peu dérivé du côté de la couleur, et de cette inconstance était résulté un désordre étrange, où l'on ne distinguait plus ni couleur ni dessin. Un intérêt douloureux nous attachait pourtant à cette organisation délicate, égarée dans les illusions de l'amour-propre: du moins c'était encore un artiste.

Mais qui distinguera aujourd'hui l'artiste de l'industriel? Singulière situation! M. de Laborde voudrait que l'art élevât l'industrie, et déjà l'industrie est montée jusqu'aux degrés les plus élevés de l'art, pour y substituer un calcul mensonger à la pure et sincère inspiration. David et ses élèves avaient flétri les *procédés* comme indignes du génie: quelques contemporains se plaignirent, timidement d'abord, puis avec plus de force, qu'on mît en oubli les pratiques qui assurent la persistance des effets et la solide conservation de la peinture. Des observations, fondées sur la chimie et corroborées par l'étude des anciens maîtres, firent condamner l'excès du dédain de David pour les recettes; mais, à la faveur de ce retour à l'ancienne expérience, se glissèrent les spéculations de la paresse et les dissimulations de l'ignorance. La route du succès était longue et ardue: trois ou quatre années d'é-

tudes préparatoires, les émotions du concours pendant trois ou quatre autres années, cinq ans à Rome, et au bout de cette odyssée, en supposant qu'on l'eût parcourue avec succès, une carrière à commencer et un nom à produire, quelle perspective! J'ai raconté dans ce Recueil, avec la réserve et les scrupules d'une ancienne amitié, l'histoire de ce jeune homme qui, se sentant entraîné par une ambition impatiente et voulant brusquer le succès, improvisa un tableau d'histoire; et, foulant aux pieds les entraves de l'école et des concours, fit en trois ans le chemin que les plus audacieux parmi les autres rêvaient de faire en dix. La fortune sourit à ce Bonaparte de la peinture; mais, quand il fut devenu membre de l'Institut, professeur et chef d'école, que n'aurait-il pas donné pour effacer l'impression funeste laissée par son exemple!

On aurait pu, il est vrai, faire à son talent l'honneur d'une exception: tant d'autres, modernes Icares, se sont cassé le cou, là où il avait justifié la témérité de son vol! Mais il avait lui-même, afin de cacher les lacunes inévitables de son éducation, et sous prétexte d'une rénovation intelligente des sujets propres à la peinture, abaissé sensiblement le but de l'art. Quand, parvenu à se faire un nom considérable, il voulut relever ses propres visées, sa victoire sur son passé demeura incomplète; et, comme il avait habitué le public à couronner en lui des costumes autant et parfois plus que des hommes, comme avec lui on était descendu de l'histoire à l'anecdote, nous vîmes bientôt les gens du monde, au nom de l'ennui et du désœuvrement, abandonner les pauvres dupes qui poursuivaient encore la chimère de la grande peinture et se ruer avec des airs de connaisseurs sur les infiniment petits, pour les couvrir non-seulement d'or, mais de louanges dérobées aux œuvres sérieuses et aux nobles efforts.

Cette méprise, que l'on comprendrait encore si la place des maîtres eût continué d'être occupée par les descendants d'une école où plusieurs erreurs graves s'étaient constamment mêlées à des aspirations généreuses; cette méprise, disons-nous, aurait dû cesser à partir du moment où un sang nouveau commença à circuler dans les veines de nos artistes. On put s'attendre au triomphe de la bonne cause, quand Ingres, ramené d'Italie par une revanche tardive, eut recueilli la succession des devanciers qui l'avaient méconnu. Nous-même nous crûmes alors à la puissance de la réaction, et les personnes qui lisaient il y a vingt-cinq ans les débats auxquels le mouvement des arts donnait lieu peuvent se souvenir de nos espérances. Mais la société était trop envahie par la lèpre bourgeoise; la pratique des arts, en se répandant outre mesure, abaissa les maîtres et centupla le nombre des élèves. Pour cette démocratie d'amateurs, il fallait un but proche et des préceptes commodes. Le morcellement s'accrut, les centres se multiplièrent, chaque médiocrité eut des autels, et ces rivalités, qui pou-

vaient vivre désormais sans s'occuper les unes des autres, s'entendirent instinctivement pour déprécier tout ce qui tendait à dépasser un certain niveau ou à s'éloigner des routes faciles.

Il ne faut pas croire que le talent suffise pour créer un public. D'abord le sentiment juste est rare et lent à se former. Nous sommes loin des temps et des lieux où un peuple d'amateurs intelligents saluait une tribu de grands artistes; les souvenirs d'Athènes et de Florence sont relégués dans les siècles de la fable. Nous avons besoin, pour apprendre à juger sainement des œuvres d'art, non-seulement d'une organisation passable, mais de bons conseils et d'une pratique exercée. N'a pas qui veut ces avantages; malgré l'apparence, j'ai lieu de croire que, par les causes énumérées plus haut, ils sont moins répandus que jamais.

M. de Laborde, dans les projets qu'il poursuit, fait intervenir la musique, et je ne demanderais pas mieux que de le suivre sur ce terrain. Au risque d'allonger ces réflexions, qu'on me permette une comparaison qui peut n'être pas sans quelque utilité. Jamais en France on ne s'est plus occupé des arts qu'à notre époque, et je ne saurais dire si c'est pour la peinture ou pour la musique qu'on se montre le plus passionné. Mais les effets de ce double engouement ne sont pas les mêmes, et je considère les amateurs de musique comme plus éclairés que les amateurs de peinture. La musique se compose de deux parties : l'une inconnue, l'autre de plus en plus explorée. Les œuvres inspirées par l'ancienne tonalité, plus simples et plus grandes, ne rencontrent pas d'autres suffrages que l'acquiescement instinctif et involontaire que nous donnons aux monuments du chant ecclésiastique quand ils sont tolérablement interprétés. Les productions de la nouvelle tonalité, plus compliquées, plus vagues, mais plus opulentes, ont pour adeptes une tribu toujours croissante d'auditeurs intelligents qui finissent par donner le ton à l'opinion publique. On peut discuter sur les prérogatives de l'école italienne et de l'école allemande, balancer les mérites de Marcello et de Handel, de Gluck et de Pergolèse, tirer des conclusions divergentes du parallèle inévitable de Haydn, de Mozart et de Beethoven, opposer Beethoven à lui-même et entrevoir dans ses dernières productions un progrès pour l'art, tandis que d'autres n'y voudront reconnaître qu'un chaos illuminé par quelques éclairs sublimes; mais, de quelque manière que se décident ces difficiles problèmes, la police est faite, et personne n'enfreint les lois d'admiration posées par les bons juges.

Cette éducation régulière paraît s'étendre et se populariser. Malgré ses imperfections, l'*Orphéon* a porté ses fruits. Le peuple, admis à partager la jouissance des chefs-d'œuvre, apprend à les admirer. Il y a trente ans, des enfants, ramassés dans les faubourgs par Choron, exécutaient à huis clos, avec un enthousiasme intelligent, le *Messie* et le

Judas Machabée de Handel. Aujourd'hui des flots d'ouvriers, entassés dans les galeries supérieures du Théâtre-Lyrique, jouissent avec recueillement des délicates et capricieuses beautés d'*Obéron*. C'est là un progrès véritable, et je suis heureux de le proclamer.

Pour trouver quelque chose d'équivalent dans le domaine des arts du dessin, il faut descendre jusqu'à l'ornemaniste. M. de Laborde a bien raison de vanter la merveilleuse souplesse et souvent le goût exquis de nos ouvriers, d'autant plus qu'il s'agit là d'une phase récente de l'industrie française. Mais, à de si riches et de si heureuses aptitudes, il manque une direction. Comment avancer, comment se maintenir, quand les maîtres et les régulateurs s'entendent si peu? Et c'est ici que l'anarchie éclate dans toute sa désolation. Si l'on n'en était qu'à l'antagonisme du dessin et de la couleur, de Raphaël et de Rubens, de Michel-Ange et de Velasquez, il y aurait encore quelque moyen de s'entendre, et j'aurai sans doute à dire, dans cet article même, quelques mots d'éclaircissement ou même d'exclusion. Mais le présent est l'objet d'une bien autre incertitude que le passé. Tous les talents, toutes les prétentions, sont confondus. Par exemple, et pour ne citer qu'un homme tout à fait compétent, j'entends M. de Laborde exprimer le regret qu'on n'ait pas ouvert le champ de la grande peinture à Decamps, ou même à Roqueplan : c'est comme si on se plaignait qu'Auber n'ait pas été forcé d'écrire une messe de *Requiem*, et qu'on n'ait pas demandé à M. Offenbach des motets pour la semaine sainte[1]. Et encore, dans la musique moderne, l'éducation est la même pour tous les genres : il faut absolument savoir écrire; tandis que, dans la peinture secondaire, on peut sans inconvénient se passer presque de l'essentiel, et réduire l'étude du corps humain à un à peu près. Claude Lorrain, le peintre sublime du soleil et des horizons lumineux, n'exécutait de petites figures qu'avec inexpérience et maladresse; Granet, égal pour le geste aux meilleurs peintres d'histoire, plaçait dans ses magiques *intérieurs* des personnages gauches et anguleux, qu'il conduisait à peine au delà d'une ébauche inhabile. Que si l'homme, qui s'en est tenu pour la figure aux moindres éléments de l'art, s'adonne aux détails familiers, aux scènes rustiques ou bourgeoises, aux effets de lumière, à l'imitation des étoffes, des animaux, des fleurs ou des fruits, il pourra parvenir à un degré de perfection relative, prendre un

[1] Ce n'est pas que M. Decamps n'ait montré un sentiment très-élevé dans sa *Bataille des Cimbres*, surtout dans ses compositions tirées de l'histoire de *Samson;* mais il a eu le bon esprit de s'en tenir à des croquis arrêtés. Pour aller plus loin, il lui aurait fallu une éducation complète, au lieu de l'instinct qui l'a guidé. Quant à Roqueplan, je crois me souvenir qu'il a tenté la grande peinture et qu'il n'y a pas réussi. Son nom, d'ailleurs, ne méritait pas d'être rapproche de celui de Decamps.

rang parmi les artistes, faire fortune, et trouver la récompense légitime de son talent. Mais, si cette réputation dépasse les bornes permises, si des *bambochades* bien faites usurpent la gloire des œuvres sérieuses, si, sous un prétexte de naturel et de vérité, on arrive à mettre le beau en question et à tourner le grand style en ridicule, je ne crains pas de le dire, une nation qui se laisse envahir par ces paradoxes subalternes est bien près de tomber dans une effrayante décadence.

Otez ces magots, disait Louis XIV en exilant de ses appartements des tableaux de Teniers qu'on y avait suspendus. Le grand roi avait tort si la couleur argentée du maître flamand et sa touche spirituelle ne disaient rien à ses sens; mais il avait mille fois raison si c'était l'abjection habituelle de Teniers qu'il jugeait incompatible avec la dignité de son règne. Malheur aux nations qui se dégradent jusqu'à préférer des caprices et des caricatures aux œuvres qui élèvent l'âme et agrandissent le goût : elles peuvent fournir aux ventes des petites toiles qu'on paye fort cher; mais qu'on voie les monuments publics de la Hollande, et l'on comprendra ce qu'il en coûte à la majesté d'un peuple pour avoir fait de l'art une marchandise.

Nous sommes en train d'accomplir, à nos dépens, la même expérience ; tandis que, dans les expositions de peinture, le flot envahissant des genres secondaires expulse rapidement les derniers essais de l'histoire, le sentiment du beau se pervertit partout, dans les monuments publics, dans les constructions privées, dans les ameublements, dans les costumes, et le progrès du besoin des arts ne sert qu'à propager l'abâtardissement du goût.

La statuaire a fait jusqu'ici une assez heureuse résistance : elle intéresse médiocrement la foule, elle n'entre qu'imparfaitement dans les habitudes de la vie, et d'ailleurs, quand elle oublie ou méprise la beauté, privée du prestige qu'offre le coloris, elle devient hideuse. Ainsi s'explique le médiocre succès des statuaires de la fantaisie, la chute humiliante de quelques-uns d'entre eux et la bonne position des hommes qui ont continué parmi nous la tradition classique de la sculpture. Toutefois, si la laideur répugne, la sensualité séduit, et, sans parler d'artistes ordinaires, après l'exemple donné par Pradier, on sait ce qu'est ce genre de danger. Mais, si la statuaire n'a pas encore déchu, l'étude de l'art le plus considérable peut-être, parce qu'il embrasse les autres dans un lien commun et qu'il répond à un besoin universel, l'art de l'architecture offre le symptôme le plus grave. Jamais le sens du beau architectonique n'a été plus rare ; jamais les apparences de l'ornement n'ont été plus impunément substituées au sens véritable de la décoration des édifices. Il suffirait de ce désordre dans les productions et de l'aveuglement des Mécènes qui s'en

contentent pour jeter l'effroi dans l'âme de ceux qui voient clair et qui pressentent l'avenir.

Comment concilier pourtant ces conclusions contradictoires? Comment s'expliquer qu'un peuple arrive en même temps aux deux extrêmes, à surpasser de beaucoup les autres nations dans la carrière des arts, et à montrer les signes d'une catastrophe prochaine?

La première réponse à ces questions se trouve dans un proverbe populaire : *Au royaume des aveugles.....* Nous n'y voyons clair qu'à moitié, mais ailleurs le discernement est encore plus rare que chez nous. La supériorité de la France est réelle, mais purement relative.

Toutefois le contraste de nos avantages et de nos dangers a besoin aussi d'être expliqué en lui-même. Si nous étions partis d'une position nette et d'un sommet certain pour ne faire que descendre, si la domination de David eût représenté un perfectionnement absolu, n'ayant eu qu'à perdre en quittant cette trace, on ne s'expliquerait pas qu'à côté de l'Allemagne, qui a poursuivi depuis trente ans le beau dans les arts avec un zèle sévère et persévérant, notre dégradation n'eût pas amené pour nous une éclatante défaite. Mais l'école de David (que je suis moins que personne, à l'exception de mon vieil ami, M. Delécluze, disposé à sacrifier), l'école de David, quoique ayant souvent touché le but, avait plus d'un vice fondamental.

Elle interprétait mal l'antique, qu'elle ne connaissait qu'à moitié;

Elle ignorait le moyen âge;

Elle donnait trop souvent aux arts une application fausse, vaine ou incomplète;

En un mot, elle ne savait ni l'histoire ni la religion.

Ces deux éléments ont repris un empire considérable. Les arts sont revenus à la source des inspirations grandes et fécondes : les lumières de l'archéologie ont abondé de toutes parts; les anciens chefs-d'œuvre, replacés dans leur point de vue véritable, ont été plus facilement appréciés; un sentiment large et impartial a permis de goûter et de faire rentrer dans le domaine de la production une foule de beautés que le plus instruit de nos devanciers parvenait à peine à entrevoir. Sous cette double impulsion, une foule de talents a commencé à fleurir, et le suffrage des hommes éclairés n'a absolument manqué à aucun de leurs efforts. De là cette séve abondante et variée dont nous recueillons les fruits; de là la diversité, caractère supérieur et entièrement nouveau de l'école française contemporaine.

Mais le monde ne serait plus le monde, et le combat de la liberté cesserait, si le bien qui se fait ne continuait pas à engendrer le mal. La lumière nous venait de trop de côtés à la fois pour ne pas faire naître la confusion. Le désordre produit par la divergence des enseignements puisait un aliment dans la pétulance qui nous est propre : aussi, à n'é-

couter que les hommes dépositaires chacun d'un principe vrai, les jeunes esprits ont-ils bientôt cessé de savoir auquel entendre; l'amalgame des notions historiques a brouillé plus d'un cerveau, et l'on a vu se multiplier les symptômes de folie.

Ce mal, inévitable et fort grave en lui-même, n'aurait pas produit à lui seul tant et de si funestes effets si la passion des progrès faciles et rapides, alimentée par l'esprit de spéculation et la soif des jouissances, n'eût fait descendre dans les veines de la jeunesse un poison subtil et dangereux. C'est à la faveur de cette corruption que s'est introduit le perfectionnement des procédés abréviatifs; c'est ainsi que se sont multipliés les succès de surprise. Dès ce moment, l'artiste, pris en masse, n'a plus été qu'un escamoteur habile, et le public une dupe débonnaire. A la suite des succès de surprise est arrivée, dans le sanctuaire des illusions naïves et des vanités désintéressées, noble ridicule, si je puis m'exprimer ainsi, qui faisait rire nos pères, mais qui maintenait dans l'art une sorte de chasteté, est arrivée, dis-je, l'importation anglaise, l'odieuse réclame, l'infâme *humbug*, ce déshonneur de l'art contemporain. Alors on a vu la bohème débraillée des lettres tendre la main à la bohème échevelée des arts; les assurances mutuelles s'établir d'abord entre les écrivains et les peintres, puis entre les peintres eux-mêmes; les Midas de la Bourse s'offrir comme une curée aux barbouilleurs déguisés en Van Dyck et en Paul Potter; les faux marchés, les fausses enchères étaler leurs mensonges, les tableaux de l'*école moderne* circuler sur la place comme des actions frelatées, et ces larrons s'entendre dans leurs misérables foires pour déverser une bave envieuse sur le petit nombre des artistes qui ont conservé leur dignité et qui ne les imitent pas.

La réclame! c'est dans les arts la bête de l'Apocalypse, et, après elle, on ne peut voir venir que la fin du monde.

III

Mais que faire? où est le remède?

Il est impossible de creuser une question sans l'étendre. Nous ne faisons pas, cela va sans dire, une croisade pour ne conquérir que l'approbation des particuliers. Le pays auquel nous appartenons est celui où l'État agit davantage et assume le plus de responsabilité. Par conséquent, il faudrait nous faire les conseillers bénévoles de l'État.

Ce parti présente plus d'un inconvénient : d'abord l'État ne demande pas de conseils; ensuite, quand bien même subsisterait encore un ordre de choses où nous avons trop longtemps vécu pour ne pas nous en souvenir, nous nous verrions dans l'impossibilité de traiter le

problème de la direction des arts indépendamment des questions de gouvernement et d'économie politique. Si le poëte a raison, Phidias est parent de la Paix : ce qui signifie que la paix dans les esprits, c'est-à-dire l'ordre dans les sociétés, l'ordre volontaire et moral, est le fondement obligé de la prospérité des arts. Demander à une société la conséquence de ce qu'elle n'a pas, ou bien raisonner indépendamment de cette condition essentielle, ce serait se montrer injuste et inconséquent. Comment échapperai-je à ces difficultés?

Un souvenir précieux se présente à mon esprit. En revenant sur le passé, je retrouve une époque et des circonstances qui m'ont laissé une impression entièrement favorable. Je me reporte aux années où j'avais l'honneur de servir le roi dans l'administration des beaux-arts. Si je vois en beau ces années, suis-je la dupe du mirage intellectuel qui prête des couleurs et des formes trompeuses aux événements de notre jeunesse? Il y a des raisons, au contraire, pour que le passé m'apparaisse dans une parfaite indépendance de tout retour personnel, et c'est pourquoi j'ose exprimer ma ferme conviction sur tout le bien dont j'ai été témoin. Oui, dans la maison du roi Charles X, j'ai agi sous les ordres d'hommes qui s'entouraient sans défiance et sans préjugé de toutes les lumières, et qui trouvaient au-dessus d'eux des intentions aussi droites que les leurs, avec une confiance honorable et une disposition vraiment royale à ne jamais confondre les goûts particuliers du souverain avec le patronage de la souveraineté.

Cette noble administration se reconnaît encore à ses fruits : elle a splendidement décoré le Louvre ; elle a doté le musée d'une admirable collection d'antiquités; elle a protégé et fécondé la plus étonnante découverte des sciences historiques, celle de Champollion; elle a honoré la vieillesse de Gros, de Gérard, de Prudhon et de Guérin, ramené Ingres en triomphe dans sa patrie, adopté Schnetz et Léopold Robert, et protégé les débuts d'Ary Scheffer, de Paul Delaroche et d'Eugène Delacroix. C'est d'elle que date la grande impulsion donnée aux manufactures royales; elle a laissé le modèle des cérémonies publiques dans les funérailles de Louis XVIII, comme dans le sacre de Charles X [1], et jamais l'art de la musique n'a plus magnifiquement répondu à la protection du prince. Dire qu'alors Cherubini et Lesueur,

[1] On peut consulter, à ce sujet, le livre curieux de M. Miel : *Les arts au sacre de Charles X*. Il faut rappeler aussi l'ouvrage du *Sacre* qui devait consacrer le souvenir de cette auguste cérémonie, et dont la tourmente de 1830 dispersa les premiers feuillets. M. le comte Turpin de Crissé, inspecteur général des Beaux-Arts, aujourd'hui mon confrère à l'Institut, alors mon chef immédiat, surveillait l'exécution de cet ouvrage avec un soin religieux et l'intelligence d'un artiste supérieur. Là, Henriquel-Dupont, dans toute la verve de son jeune talent, gravait les dessins d'Ingres : on n'a depuis retrouvé rien de semblable.

surintendants de la chapelle, composaient pour le roi leurs œuvres immortelles; que Rossini, inspecteur général du chant, donnait à la France *Moïse* et *Guillaume Tell;* qu'Hérold et Halevy présidaient, sous la direction de Rossini, à l'exécution de ces créations sublimes, c'est assez pour faire comprendre quelle a été la part de la Maison du roi dans la prospérité des arts au dix-neuvième siècle [1].

L'administration dont je faisais partie rencontrait des difficultés propres à l'époque où elle existait. Les préventions hostiles au gouvernement de la Restauration étaient poussées à un tel point, qu'on frémissait à l'idée de lui devoir de la reconnaissance. Louer ce que le Département des Beaux-Arts faisait de bien eût passé pour un acte de félonie envers l'opposition. En même temps ce qui prêtait à la critique était relevé avec affectation, dénaturé avec ardeur. Je n'en reste pas moins persuadé que l'heureux mouvement qui a élevé les arts de la France à une telle supériorité date de cette époque.

En rappelant, comme je le fais, les souvenirs de la Restauration, je ne prétends pas mettre en doute ce que plus tard on a pu faire de bien dans la même voie. Mais j'ai vu les nouvelles administrations d'assez près pour y apercevoir des tiraillements qui n'existaient pas dans le Département des Beaux-Arts. L'harmonie de la direction suivie à cette époque était telle, et les vues qui y dominaient si hautes, que je n'y distingue, même en germe, presque aucune des déviations funestes qui ont mêlé tant de mal et de péril à notre triomphe actuel. Il me semble que le bien aurait marché plus vite, et plus sûrement, si l'heureux ensemble qui existait alors se fût perpétué. Je l'atteste non-seulement des grandes impulsions, du discernement dans le choix des artistes et des sujets, en un mot de ce qui enfante les chefs-d'œuvre, mais encore des ramifications auxquelles M. de Laborde s'intéresse, et des influences de détail, qui font de l'industrie française l'arbitre du goût chez tous les peuples civilisés. Ce qui s'est fait alors dans ce genre, notamment à la manufacture de Sèvres, la direction donnée à cet établissement, le mérite des produits qui en sortaient, sont appréciés par M. de Laborde avec une sévérité qui touche à l'injustice. En s'étonnant que les progrès n'y aient pas été plus rapides, notre confrère oublie que des habitudes invétérées, des positions acquises, des intérêts à ménager, faisaient obstacle aux améliorations les mieux comprises. Tandis qu'on travaillait à vaincre

[1] Le *Département des Beaux-Arts* de la Maison du roi était alors confié au vicomte de la Rochefoucauld, aujourd'hui duc de Doudeauville. Il y aurait ingratitude et injustice de ma part à omettre le nom de ce chef, qui, par l'élévation de son caractère, la droiture et la bienveillance de ses procédés, et son dévouement courageux à toutes les améliorations qu'il avait comprises, exerça la plus efficace influence sur les grands intérêts remis à ses soins.

graduellement ces difficultés, on rendait possible le développement ultérieur.

Tout ce qui, dans ma mémoire, se rattache à l'époque dont je parle, les bons rapports, la sécurité parfaite, le noble et rare spectacle d'honnêtes gens agissant dans un but constant d'amélioration et en dehors des préoccupations personnelles, m'encouragent et m'autorisent à choisir l'administration dont je viens de rappeler les services comme le type d'une bonne et sage direction des arts sous un gouvernement honorable et répondant à ce qu'exige une société en voie de développement régulier. Qu'on me permette donc de supposer que cette administration existe encore et d'en faire découler toutes les conséquences. Dans cette hypothèse, le bien qui subsiste trouvera sa place naturelle, et le mal demandera son remède au contraste de mon roman avec la réalité.

IV

Louis XIV allait voir la copie d'un tableau fameux : pour faire apprécier le mérite de la reproduction, on l'avait mise en présence de l'original : « Dites-moi d'avance, dit le roi, de quel côté est le modèle : vous comprenez que je ne puis pas me tromper. » Ce mot explique, selon moi, le devoir du souverain, compris avec une admirable délicatesse. Voudrais-je par là lui interdire tout discernement personnel ? Il a bien autre chose à faire que d'apprendre le métier d'expert ou de critique ! D'ailleurs, plus le souverain est heureusement doué, plus il doit se défendre de sa propre manière de sentir. Il ne faut pas qu'on puisse dire à un artiste de mérite ce que j'ai entendu de mes oreilles : « Vos réclamations sont justes ; mais le roi n'aime pas votre peinture. »

Le souverain se placera donc au-dessus de ses impressions et de ses préférences ; il déléguera la cause des arts à des juges, comme il délègue la justice. La tâche du souverain est accomplie, quand il a bien choisi les hommes qui dirigent. Après cela, qu'il s'adonne aux affaires de l'État : la carrière est immense et consumera ses forces.

Il n'est pas même nécessaire que le directeur choisi soit un connaisseur ; il suffit qu'il en ait plusieurs auprès de lui, et qu'il les contrôle les uns par les autres ; car partout se trouvent les rivalités d'école, les préventions, les jalousies, et les plus fermes génies n'en sont pas exempts. Le directeur peut se faire un conseil permanent ; il peut aussi choisir ses conseillers suivant les occurrences, et ce dernier parti me semble préférable. D'ailleurs, le conseil permanent existe déjà,

pourvu qu'on en use avec intelligence et surtout qu'on le laisse à sa place.

Dans un pays qui possède une institution telle que l'Académie des Beaux-Arts, l'administration qui commettrait des erreurs absolues, n'aurait aucune excuse. On ne s'attend pas à ce que je fasse ici ni l'apologie, ni le procès de l'Académie des Beaux-Arts. Que la tradition y persiste, que l'innovation s'y introduise avec peine, c'est ce qu'il faut attendre d'une assemblée d'hommes mûrs : est-ce une raison pour se priver de leur expérience ? On fait des choix faibles, on cède à des engagements de camaraderie, on laisse quelquefois les plus dignes à la porte : c'est l'inconvénient inévitable de tout établissement humain. Mais, ne pas reconnaître que, dans un corps indépendant autant qu'on peut l'être dans une socéité comme la nôtre, dans un corps qui se recrute sous les regards du public, il existe une force, une autorité, un exemple bien supérieurs à ce que donnent toutes les coteries mobiles du dehors : c'est ce qu'on pense à vingt ans et ce qu'a cinquante on regrette d'avoir pensé. Je n'approuve pas d'ailleurs que l'on tire l'Académie de chez elle et qu'on lui impose d'autre responsabilité que celle des jugements auxquels elle est appelée par sa constitution ; je ne conseillerais non plus à personne de lui donner des travaux à diriger et des choix à faire pour l'exécution de ces travaux : elle se compromettrait et perdrait de sa dignité. Le devoir de l'autorité, c'est de l'honorer dans chacun de ses membres, et d'observer avec déférence la marche qu'elle suit dans son renouvellement, afin de rester, dans sa propre conduite, aussi près d'elle que possible, et de bien discerner les occasions où l'on doit agir, soit sans elle, soit même dans un sens différent.

Honorer l'Académie dans chacun de ses membres, c'est un devoir et en même temps une garantie. Le pouvoir a intérêt à ce que les académiciens ne soient pas à la merci d'une misérable commande. A mesure qu'ils vieillissent et qu'ils passent de l'action au conseil, on doit prévenir leurs besoins et leur assurer l'existence d'un juge impartial [1]. Quelques hommes n'ont que le feu de la jeunesse : ce n'est

[1] Le privilége des faveurs accordées à la vieillesse des artistes ne doit pas se borner à l'Académie. Sans discuter ici le problème difficile et scabreux de l'augmentation de ses membres, il suffit de voir qu'elle n'a qu'une place en faveur de certaines catégories, comme le paysage ou le *genre*, pour reconnaître que nécessairement des hommes d'un mérite supérieur peuvent mourir sans être entrés à l'Institut. Isabey s'est éteint nonagénaire, en dehors de l'Académie. Entre les deux paysagistes, Victor Bertin et Bidault, le choix était difficile. Bidault fut préféré, et dût à ce succès une vieillesse heureuse : Victor Bertin est mort dans la gêne et dans l'oubli. Naguère encore, nous avons vu disparaître, après la lutte prolongée d'une âme chrétienne contre toutes les sortes de découragements, loin du corps où il avait sa place marquée, un peintre d'histoire,

pas une raison pour les laisser mourir de faim, quand ils ont marqué par de beaux ouvrages. D'autres, que retient un sentiment de dignité personnelle, se laissent oublier lorsqu'ils seraient encore en état de produire. La responsabilité de ces oublis est sérieuse, et je ne vois pas comment on pourrait excuser ceux qui les commettent. Il y a peu d'années on a vu un statuaire, membre de l'Institut, professeur éminent et auteur d'œuvres remarquables, se laisser lentement consumer par le découragement et mourir dans la force de l'âge, faute de quelques travaux qu'on donnait peut-être à quelque imberbe Spartacus, émancipé de l'école avant d'y avoir rien appris. Cet exemple est si douloureux, que je n'ose pas même transcrire le nom de celui qui en a offert le spectacle à ses amis; mais je dois me souvenir que notre type idéal d'administration n'a rien à se reprocher de semblable.

L'École des beaux-arts est étroitement unie à l'Académie sans en dépendre, et cette combinaison n'a produit que de bons effets ; mais si l'on veut que l'école porte ses fruits, il ne faut pas que l'administration la trahisse et la déjoue, en ne tenant point compte de la sage lenteur qu'elle met dans la distribution des récompenses. L'école, il est vrai, n'a et ne doit point avoir de priviléges : un Delaroche peut toujours surgir et briser les entraves des concours ; mais, pour un Delaroche, que d'avortons téméraires! que d'intrigues substituées à l'étude, que d'influences mises en mouvement pour accaparer d'injustes faveurs! Notre administration a toujours auprès d'elle des conseillers intelligents et impartiaux, et nous nous en rapportons à elle pour maintenir la règle, en mesurant les exceptions : dès lors les candidats suivent avec sécurité la route longue et difficile des concours et des pensions à l'étranger. L'inquiétude, l'exemple des succès monstrueux de camarades incapables, mais bien appuyés, ne les arrêtent pas. Pendant leur séjour à Rome, ils se soumettent avec résignation au contrôle sévère de l'Académie, parce qu'ils savent qu'après avoir rempli leurs obligations ils retrouveront dans leur pays une administration protectrice et des travaux en proportion de leur capacité. Par ces soins, la patrie s'assure, non des hommes de génie qu'on ne commande pas, mais des hommes de talent et surtout d'expérience, qui connaissent à fond les secrets de leur art et qui ne laissent pas déchoir le niveau de l'exécution.

En agissant ainsi, l'État travaille exclusivement dans l'intérêt de ses besoins; il se prépare des architectes pour élever ses édifices, des statuaires et des peintres pour les décorer, des graveurs en médaille

l'auteur de la *Malédiction de Caïn*, l'une des créations les plus belles et les plus populaires de notre école. Il va sans dire qu'une administration éclairée doit tenir compte de tous ces caprices de la Fortune.

pour immortaliser les traits des hommes illustres et le souvenir des faits glorieux. Qu'il se restreigne à ce qui le regarde, et il aura pourvu à tout, sauf de très-rares exceptions. La distinction que j'indique ici s'opère naturellement par celle des genres : l'Etat n'a guère besoin des applications secondaires de la statuaire ou de la peinture. Il est vrai que l'Etat a des musées où tous les talents supérieurs doivent trouver place. Si la France produit des Metzu, des Ruysdael, des Van Huysum, elle doit placer des joyaux de cette sorte dans sa couronne, et ne pas obliger les étrangers à courir les collections privées pour y apprendre à connaître d'aussi éminents artistes. C'est pourquoi, quand un talent secondaire sera parvenu à ce degré de maturité qui justifie la gloire, l'administration fera bien de demander à l'artiste une œuvre capitale qui donne de son genre de mérite l'idée la plus avantageuse, et de la placer dans une galerie publique. Mais ces distinctions exceptionnelles ne doivent arriver que tard et pour l'élite. Il faut d'ailleurs s'abstenir autant que possible de les renouveler ; sans quoi (et nous en avons la preuve sous les yeux) la seconde et la troisième ligne ne tarderont pas à étouffer la première, comme l'ivraie étouffe le bon grain.

Je n'ai pas besoin de dire que, dans ma pensée, le budget des Beaux-Arts doit être considérable. L'esprit acariâtre des commissions et la jalousie mesquine des députés de province a maintenu chez nous les ressources, non-seulement de l'esthétique, mais de l'intelligence, dans des proportions ridiculement étroites ; il ne faut pas qu'on persiste dans les mêmes errements, si l'on veut que l'action de l'Etat soit efficace. On a de la marge pour bien faire sans déranger les finances de l'Etat. Les grands talents doivent rencontrer, en travaillant pour lui, sinon la richesse (un coup de Bourse se charge bien plus sûrement de la mettre entre les mains d'un drôle inutile), au moins l'aisance et la sécurité. Mais, quand il est question des artistes, l'administration ne doit pas seulement s'occuper des hommes du premier ordre. Dans notre société en progrès, à ce qu'on dit, les arts ne servent que trop souvent à dissimuler une aumône. Qui de nous, en présence des besoins les plus respectables, n'a pas à se reprocher d'avoir imposé à l'Etat quelque barbouillage insigne pour prix d'un acte de charité ?

En remontant un peu plus haut, on ne saurait davantage se soustraire à l'obligation de partager les commandes entre un grand nombre de talents inférieurs, mais estimables. Autrefois je me gendarmais contre cette nécessité, et j'en exagérais la conséquence. Mais, depuis que j'ai vu, par le témoignage de l'inscription qui relate les comptes de la frise du temple de Minerve Poliade, qu'il en était de même à Athènes sous Périclès, et qu'on avait réparti figure à figure le travail de cette frise entre vingt ou trente artistes dispersés dans les bourgs, faute sans doute

de pouvoir vivre à la ville, j'ai compris qu'on pouvait se montrer humain sans trahir la cause du beau. Que du moins l'administration se meuve librement, et qu'après les considérations plus ou moins intéressantes dont je viens de parler, il reste assez de ressources pour qu'elle puisse dire aux hommes du premier ordre : Travaillez pour nous avec confiance, donnez, par notre intermédiaire, la plus forte partie de votre temps à la grande publicité, nous serons aussi généreux que vous vous montrerez prodigues à notre égard.

Parmi les artistes dont l'activité revient naturellement à l'État, tous n'ont pas une vocation aussi haute. Dans l'ancienne monarchie, le roi avait des peintres de bataille, de marine, et même des peintres de chasse. Joseph Vernet peignait admirablement les ports français, Van der Meulen et Parrocel suivaient nos soldats sur le champ de bataille, Desportes et Oudry faisaient poser les sujets de la vénerie. Je ne parle pas ici des fêtes, des costumes, des jardins, qui avaient aussi leurs interprètes officiels. Cet usage était bon ; il a dans le passé notablement enrichi l'école française ; on lui doit la conservation de plus d'un souvenir intéressant. Mais si l'existence des artistes de toutes ces catégories était assurée, elle ne cessait pas d'être modeste. On ne connaissait pas alors la confusion des récompenses ; les peintres de tabatières n'auraient pas rêvé les distinctions qui n'appartiennent, en bonne justice, qu'aux grands services rendus à l'État. Dans ce pays de vanité toujours croissante, on ne fait pas de différence entre les commandes et les honneurs : c'est un tort grave et qui produit de fâcheuses conséquences. La spéculation réclame la croix d'honneur comme une estampille. Repoussez cette prétention impudente, et, pour un fabricant que vous renverrez à vide, vous soulagerez par votre seule fermeté trente honnêtes gens qui gravissent l'âpre montée de la grande peinture, et dont vous ne savez pas même le nom. Quant à vos fournisseurs attitrés de peinture utile et spéciale, faites en sorte qu'ils travaillent avec le repos d'esprit d'un peintre de miniature porté sur les états de la maison de Jean, duc de Berry, et qu'ils entrevoient, après de longs et patients services, la perspective d'un bout de ruban semblable à celui qui descend sur la poitrine d'un vieux soldat chevronné.

V

A peine me suis-je éloigné des sommets, et l'on doit me demander ce que je fais du programme de M. de Laborde. N'est-il pas à craindre qu'en m'occupant d'une manière exclusive des œuvres où le génie créateur se déploie, je ne mette obstacle à la diffusion de l'art dans les canaux de l'industrie? Cette diffusion n'a manqué jusqu'ici à

aucune des grandes époques de l'art; supposons néanmoins que les illustres protecteurs des artistes sublimes ayent négligé ces menus détails; que Jules II et Léon X se soient exclusivement occupés de Michel-Ange et de Raphaël; qu'ils n'aient pensé ni aux tapissiers de haute lice, ni aux orfévres ni aux fabricants de *majolica;* croit-on que pour cela l'art qui florissait sur les points culminants n'eût point débordé dans les dérivations secondaires?

Nous devons signaler ici une erreur générale, ou plutôt une vérité universellement méconnue. La question se pose de la même manière pour toute espèce d'enseignement : — Pourquoi la véritable instruction s'affaiblit-elle chaque jour autour de nous, au point de faire craindre que l'esprit humain ne reste en friche? C'est qu'on a laborieusement constitué l'enseignement du premier et du second degré, et qu'on a laissé l'enseignement supérieur dans un état d'imperfection déplorable. Que si, au contraire, on s'occupe avec vigilance de la prospérité du haut enseignement, le développement inférieur se fera de lui-même, heureusement, richement, et sans qu'il soit nécessaire d'y pourvoir par une intervention puissante de l'autorité. J'ai développé ces considérations dans mon travail sur les *Langues anciennes :* elles ont frappé quelques personnes, au moins en théorie, et je puis en signaler une démonstration curieuse dans le domaine de la musique. Tandis qu'on faisait à grand bruit des classes de déclamation lyrique et d'opéra-comique et qu'on pensait peut-être à créer des classes de vaudeville, un grand musicien et un homme convaincu, Choron, élevait modestement des enfants du peuple avec la nourriture austère et robuste que fournit la musique d'Église. L'établissement précaire de son école ne dura qu'un petit nombre d'années; la tempête de Juillet l'avait renversée, et quelque temps après, les meilleurs chanteurs de théâtre, Duprez en tête, se réunissaient de tous les coins de la France en un banquet annuel pour célébrer la mémoire de leur digne maître, qui ne leur avait pourtant donné de leçons ni d'opéra-comique ni de grand opéra. En Italie comme en Allemagne et dans l'ancienne France, c'est l'Église qui, par le trop-plein de ses institutions, n'a cessé de pourvoir abondamment aux applications secondaires de la musique.

Si je dis qu'il en doit être de même pour les arts du dessin, on m'opposera l'école de David, remarquable par des productions supérieures, mais au-dessous de laquelle l'industrie était pauvre et guindée, tandis qu'à mesure que les artistes à hautes visées ont cédé la place, on a vu circuler une séve abondante dans toutes les ramifications de détail. L'objection est sérieuse; elle demande une réfutation attentive, et je me hâte de la fournir.

Et d'abord, ne rabaissons pas outre mesure l'application des arts à l'industrie sous David. Quand la roue de la mode aura tourné, on ad-

mirera l'élégance et la bonne exécution de beaucoup d'objets qu'on rejette aujourd'hui. Les frères Auguste, au sortir de la Révolution, avaient créé une fabrique remarquable d'objets de luxe ; les bronzes de Biennais sont les meilleurs qu'on ait faits en France, et Jacob, pour le dessin des meubles, pour la précision de l'ajustement et le travail des bois, laisse loin derrière lui tout ce qu'on a vu depuis lors. Toutefois il faut convenir qu'en comparaison d'aujourd'hui l'industrie en rapport avec les arts manquait généralement de fécondité et de souplesse. L'imitation de l'antique était poussée jusqu'à l'exagération ; on ne tenait compte ni du climat ni des habitudes de la société moderne ; et d'ailleurs on ne possédait encore sur l'antiquité elle-même que des notions imparfaites. Toutes les traditions heureuses de l'industrie qui dépend des arts, toutes les pratiques éprouvées avaient été rejetées, étouffées sous les ruines de l'ancien régime. Enfin un préjugé déraisonnable pesait à la fois sur les travaux du moyen âge et sur les créations de l'élégance moderne ; en un mot, c'est à peine si l'histoire de l'art commençait à naître.

L'histoire de l'art est devenue reine à son tour : elle a grandi au point de détruire partout la connaissance des règles. On a pris l'imitation pour point de départ de ce qui se fait de neuf, et tout y passe indistinctement. Il faut signaler cet abandon des théories comme un des faits les plus caractéristiques du temps où nous vivons : on l'observe dans tous les genres d'études. Je fais rire les jeunes gens quand je leur dis que j'ai lu avec fruit les *Tropes* de Dumarsais, et que je suis encore en état de soutenir un examen sur la *catachrèse* et la *métonymie*. A la place de la rhétorique, on a mis les procédés inquisitifs de M. Sainte-Beuve. Quand on sait où logeait un auteur et qui il fréquentait, on se sent en état de juger ses ouvrages ; et, pour la composition, on s'abandonne sans plus de souci aux inspirations de la nature. Il en est de même dans les arts : au lieu d'étudier les cinq ordres, on lit un dictionnaire historique d'architecture ; veut-on faire un tableau, on calque, on copie, on ressasse les vieux maîtres, et, de ces souvenirs entassés, on tire une œuvre quelconque : pour les principes, deux générations d'artistes se sont formées depuis qu'il n'en est plus question.

Pourquoi s'est-on jeté d'un excès dans un autre? pourquoi de la roideur des théories a-t-on passé à toute l'incertitude des imitations? N'aurait-il pas été possible, ne peut-on s'aviser encore aujourd'hui de joindre à l'appréciation intelligente des diverses époques de l'art un enseignement des principes corroboré par la comparaison et l'expérience? A coup sûr, il n'y a pas d'autre chance de salut, et le devoir de l'administration est tout tracé : elle doit, en donnant satisfaction à ceux qui demandent que l'enseignement historique des arts soit établi

sur une large base, rendre force et vigueur aux saines théories, à celles qui reposent à la fois sur la parole des maîtres et sur leurs ouvrages.

Mais, si l'on veut, non content de produire de beaux et grands ouvrages, vivifier les courants multipliés de l'industrie, partout où elle peut s'étendre, il y a un parti énergique à prendre, une partialité à déclarer sans hésitation. Un grand coloriste et un dessinateur sublime, un Murillo et un Raphaël peuvent rendre, chacun à sa manière, les affections de l'âme et les vérités de la religion. Dans le musée qui renferme les chefs-d'œuvre, je les place à côté l'un de l'autre : dans l'enseignement, dans la faveur du gouvernement, ils ne sauraient avoir le même rang. L'autorité aurait tort de dire que la lice est ouverte, et que les couronnes seront proportionnées au mérite, sans acception de la qualité dominante. Elle doit une préférence marquée au dessinateur sur le coloriste.

Une comparaison va faire comprendre ma pensée. Au seizième siècle, les peintres français tenaient peu de place et n'avaient qu'un faible mérite : ils ne connaissaient d'ailleurs aucun des grands effets de la couleur. Pourquoi néanmoins la Renaissance offre-t-elle chez nous l'ensemble le plus complet et le plus délicat de l'application des arts à l'industrie? Pourquoi M. de Laborde n'a-t-il pas un plus illustre modèle à offrir à l'émulation de nos artistes et de nos ouvriers? C'est que, si les grands coloristes manquaient sous les derniers Valois, la science du dessin s'était partout répandue et était rapidement arrivée à un degré extraordinaire de culture.

Je me transporte en Espagne au commencement du dix-septième siècle : j'y trouve le plus fin, le plus varié, le plus vrai des coloristes. Après avoir admiré la magie de Velasquez, je me retourne, et je m'aperçois que tout languit à côté de ces toiles merveilleuses, que l'architecture est lourde, la statuaire empâtée et disgracieuse, l'ornementation tourmentée; en un mot, la vie de l'art n'existe pas. Il me semble alors que c'est payer cher la domination de la couleur.

Cette différence dans les résultats s'explique par la supériorité de la forme sur la couleur. Les arts vivent de proportions, et les proportions des plus grands comme des plus petits objets, des monuments immenses et des joyaux délicats, ont leur principe dans celles du corps humain. Les mouvements ne sont que le balancement diversifié des proportions: ce sont elles qui fournissent le rhythme de toutes les combinaisons décoratives. De même que la nature obéit à l'homme, de même les objets naturels, les fleurs, les fruits, le feuillage, les animaux, enrichissent et multiplient l'ornementation sans en changer le principe. La proportion est la première et la plus fondamentale des harmonies; celle de la couleur ne vient qu'après.

Quand on soutient que la nature est immense, l'idéal mille fois au-dessus des forces de l'homme, et que chacun, suivant son organisation, ne peut en reproduire qu'un côté; que si l'un dérobe le secret du dessin, l'autre obtient en partage celui de la couleur, on ne dit qu'une partie de la vérité. Dans la peinture, dont le coloris est le signe distinctif, on peut, par de belles teintes et d'heureuses oppositions, racheter un dessin faible et incorrect; partout ailleurs, c'est la forme qui domine, c'est la proportion d'où découlent le charme et la beauté; et, si le dessin a été négligé, si l'on a cru pouvoir se passer de sa précision et de sa délicatesse, si l'école n'a pas à sa tête des hommes profondément versés dans la science du dessin, le goût général recevra une atteinte mortelle, l'éducation de l'œil sera pervertie, et l'on arrivera à ce qu'il y a de plus triste au monde (l'expérience du passé le démontre), une décadence assez complète pour n'avoir plus conscience d'elle-même.

Encore si Dieu nous avait refusé, comme aux Flamands, comme aux Espagnols, la faculté de sentir et de rendre la forme avec pureté et noblesse, nous ferions bien de nous consoler de nos défauts en jouissant de nos facultés. Les Flamands ne s'inquiètent guère de leurs confessionnaux tourmentés, de leurs chaires monstrueuses, du luxe faux des lourdes boiseries qui encombrent leurs églises; ils vous mènent droit au tableau dont ils sont fiers, et leur gloire est complète quand ils ont vu l'étranger rendre hommage à Quentin Metzys ou à Rubens, à Hemling ou à Gaspard de Crayer. Emportez encore une fois les tableaux de l'Espagne, et rien de vraiment supérieur n'y attestera plus que les arts y ont fleuri. Mais nous qui avons du sang grec dans les veines, nous chez qui la statuaire, prise dans son ensemble, égale la peinture si elle ne la surpasse pas, nous les compatriotes de Poussin et de Lesueur, artistes d'autant plus remarquables, dans leur élégante simplicité et dans la chasteté de leur goût, qu'ils ont résisté à l'ascendant de l'Italie dégénérée; nous qui pourrions sans crainte montrer aux anciens eux-mêmes la *Mort de Socrate*, l'*Endymion* et la *Psyché*, le découragement de bien faire et l'envie de nous singulariser étoufferaient les germes de notre vraie supériorité! Nous pouvons, désormais, avec les immenses ressources que nous offrent les progrès de l'industrie, réunir l'austère inspiration du treizième siècle, l'élégante fécondité du seizième, l'ordre et les belles proportions du dix-septième; et, au lieu de ce grand effort, nous en reviendrions aux paniers et aux mouches de nos grand'mères!.....

Mais j'oublie que je rêve tout haut. Hélas! la véritable Paix s'en est allée, et Phidias n'est pas revenu. Rentrons tristement dans notre condition troublée, et, au lieu d'une entière et pleine culture, contentons-nous de quelques oasis heureuses, auprès de sources distantes

et souvent ignorées. Les fautes de nos devanciers pèsent durement sur nous, et nous n'avons pas même le droit de dire que nous ne méritons pas notre sort. L'Encelade de la révolution a vu retomber l'Etna sur sa puissante poitrine, et la consolation de ses tourments, c'est de sentir qu'il ne peut changer de place sans ébranler toute la Sicile. Le monde s'agite à toutes nos émotions; nous lui enseignons à la fois le bien et le mal, et les leçons que nos arts lui donnent sont également mêlées et contradictoires. Contentons-nous de cette pensée: elle suffit à notre amour-propre, si elle ne satisfait pas notre conscience.

Ch. Lenormant.

PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Histoire critique des doctrines religieuses de la philosophie moderne, par M. Christian Bartholmess.

Essai sur la Providence, deuxième édition, augmentée de fragments, par M. Ernest Bersot.

La *Cité de Dieu*, de Saint-Augustin, traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, par M. Émile Saisset.

Ramus (*Pierre de la Ramée*), *sa vie, ses écrits et ses opinions*, par M. Charles Waddington.

I

La philosophie est un besoin de l'homme. Qu'on l'élève ou qu'on l'abaisse, qu'on l'exalte sans retenue ou qu'on la ravale sans mesure; elle sort naturellement du fond même de l'âme raisonnable et libre, elle éclate, elle domine, et la seule œuvre qui demeure est de la ramener à la foi. Souvent, dans les jours d'affaissement moral, quand tout se dissout au dehors, quand tout s'énerve au dedans, quand les institutions et les croyances gisent déracinées, on entend des sophistes se parer de leur ignorance et décrier toute philosophie; misérablement dupés d'eux-mêmes, c'est encore une philosophie qui les gouverne, c'est le matérialisme avec ses grossières cupidités et son insouciance honteuse.

Nous n'aurons pas de paroles amères contre la science auguste de Platon et de Descartes. Quel que puisse être le monde où l'humanité s'agite, soit que la raison et la foi marchent d'un pas égal et portent en haut le cœur des peuples, soit que l'abus de l'esprit ait laissé après lui une société lasse, mélange informe de scepticisme aveugle et de crédulité niaise, une société qui ne croit plus à rien et qui croit à tout, une société qu'on mène avec des mensonges, la philosophie est utile et bonne. Qu'elle parle donc, qu'elle fasse entendre et écouter sa voix, qu'elle secoue les âmes engourdies, qu'elle les tire de leur assoupissement, qu'elle les rappelle aux plus hautes parties d'elles-mêmes, à la spiritualité, à la liberté, à l'immortalité, à tout ce qui assure leur

dignité en cette vie et leur repos dans l'autre! C'est tout à la fois son honneur et son droit.

Mais cet honneur a ses charges, et ce droit ne va pas sans des devoirs. La philosophie ne les remplira les uns et les autres qu'à la condition de ne pas tout remuer pour ne rien résoudre, qu'à la condition de monter jusqu'au bout d'elle-même. Se soumettre à la foi, voilà l'effort suprême, voilà le dernier acte de la raison.

Essayons, dans les pages qui vont suivre, essayons, à propos de quelques ouvrages contemporains, de signaler les deux écueils de la philosophie, écueils pleins de périls et d'appâts, écueils qui tentent l'homme dans son orgueil ou dans sa paresse, et de chercher entre leurs extrémités opposées le lieu où gît la vérité. Pascal l'a dit dans l'un de ses meilleurs jours. « Deux excès : n'admettre que la raison, « exclure la raison. »

II

C'est avec des sentiments divers, c'est avec un mélange de sympathie et de réserve que nous avons lu l'*Histoire des doctrines religieuses de la philosophie moderne*, par M. Christian Bartholmess. L'Académie couronnait l'ouvrage au mois d'août dernier, et, quelques jours après, une mort imprévue enlevait l'auteur à la science, à ses travaux, à ses succès. Puisse cet esprit honnête et généreux avoir trouvé le repos au sein de ces vérités éternelles, dont il n'eut pas sur la terre l'intelligence entière, dont ses écrits révèlent du moins la préoccupation constante et le respect sincère!

M. Bartholmess traite, dès les premières pages de son Introduction, des rapports sans cesse débattus de la philosophie et de la religion. Pour lui, ce sont deux puissances égales dans des régions à part. A chacune son domaine : à celle-ci, à la religion, la volonté qu'il s'agit de maîtriser et d'échauffer; à celle-là, à la philosophie, qui se trouve ainsi *tour à tour supérieure et inférieure à la religion*, l'entendement qu'elle doit remplir et éclairer.

Ce partage de l'homme entre la philosophie et la religion n'est pas juste. Sans doute la philosophie a sa force ; sans doute elle peut s'élever par sa propre industrie à cet ordre de vérités premières qui sont la religion naturelle du genre humain, la liberté, le devoir, la distinction du bien et du mal, la spiritualité de l'âme, la divine providence. Mais, là même, qu'elle est faible toute seule! Que d'irrésolutions! Que d'obscurités! Et qu'il lui est difficile, au sein de ses contrariétés changeantes, de ne pas laisser fuir ces vérités qu'elle a saisies en un

instant! Sulpicius, voulant consoler le plus grand esprit de son temps, Cicéron, de la perte de sa fille, ose à peine affirmer l'immortalité. « Si « on a quelque sentiment aux enfers, etc., lui dit-il, *quod si quis etiam « inferis sensus est*, » etc. Tacite, voulant se consoler lui-même de la perte d'Agricola, son ami et son modèle, emploie le même langage. « S'il est vrai qu'il y ait un asile pour les mânes des hommes vertueux, « si les grandes âmes, comme les sages aiment à le penser, ne s'étei- « gnent pas avec le corps, etc., *si quis piorum manibus locus, si ut « sapientibus placet, non cum corpore extinguuntur magnæ animæ*, » etc.

L'entendement eût-il même assuré en lui ces vérités premières, qu'il ne serait ni éclairé ni rempli encore. Un homme a l'idée de Dieu, de la Providence, de la loi morale, de l'immortalité; il connaît tous les systèmes dont M. Bartholmess lui présente la minutieuse et trop souvent l'indulgente analyse; il conçoit le panthéisme à la fois grossier et subtil de Spinosa, la raison critique d'Emmanuel Kant, l'idéalisme de Fichte, le naturalisme transcendental de Schelling, la thèse et l'antithèse de Hegel. Quelle que soit son obéissance, quelle que soit la docilité de son esprit, il veut savoir davantage, il veut savoir ce qu'est cet autre monde qui lui est promis, quelle sorte d'immortalité l'attend, s'il renaîtra tout entier, avec ses souvenirs, ses affections, ses pensées, avec son corps et avec son âme, du fond de cette mort qui est en somme le grand intérêt de sa vie. Quelques rêveurs ont voulu répondre; inventant ou plutôt renouvelant des fables les plus décréditées de l'antiquité, je ne sais quelles migrations successives des âmes dans des corps divers, ils n'ont guère réussi qu'à fournir une théologie aux plus mauvais appétits de la nature humaine, et le panthéisme humanitaire a paru comme un songe épais, où ce n'est plus Dieu qui s'abaisse vers l'homme pour l'élever à lui, où c'est l'homme qui dégrade en lui la divinité et s'égale lui-même aux bêtes. Les meilleurs d'entre les philosophes contemporains ont mieux aimé se taire sur ces incertitudes; ils ont avoué leur incompétence sans confesser leur impuissance. Le rationalisme languit devant les besoins de l'humanité. Que peut-il autre chose dans ses plus beaux triomphes, qu'éveiller un avant-goût de la vie pleine? Il met en émoi les nobles instincts et les aspirations généreuses des âmes, et ces pieux élans, s'agitant vers un bien inconnu et ne sachant où se prendre, retombent dans le doute. Tant d'ébauches de philosophie, qui ont passé de nos jours, revêtues de toutes les couleurs de la poésie ou de tous les ornements de la science, ont ressemblé à ces colonnes antiques qu'on rencontre au milieu des sables du désert, inutiles portiques d'un temple en ruines.

Et, tandis que règne le rationalisme, l'esprit humain n'avance pas. La condition de la philosophie est de croître toujours, de croître avec les grands désirs de l'homme, et pour elle s'arrêter, c'est déchoir.

Elle voit toutes les sciences, la géologie, l'astronomie, la chimie, la physique, s'élancer devant elle et courir à leurs merveilleuses découvertes. Seule elle est immobile, seule elle demeure attardée et comme ensevelie dans des inutilités sans fin. Voltaire le disait, il y a un siècle, avec toute la netteté et toute l'autorité de l'évidence. « Nous avons fait « en mathématiques des prodiges qui étonneraient Apollonius et Ar- « chimède, et qui les rendraient nos écoliers; mais en métaphysique, « qu'avons-nous prouvé? notre ignorance. »

C'est aux systèmes du passé, c'est aux débris d'une sagesse égarée ou inachevée, que le rationalisme est contraint de recourir, quand il veut bâtir quelque asile à l'esprit humain en dehors de la religion révélée. Tout à l'heure nous parlions de la métempsycose de Pythagore et des druides, qui essaye de revivre dans la métaphysique, dans l'histoire, dans la poésie. Les tendances les plus hautes, le stoïcisme de M. Ernest Bersot, comme le platonisme de M. Émile Saisset, dans leurs récents ouvrages, donnent encore raison au scepticisme découragé de Voltaire.

M. Bersot a publié un *Essai sur la Providence*, qui est aujourd'hui à sa deuxième édition. Une science variée et sobre, une finesse ingénieuse s'y font remarquer ; une rare élévation morale y respire. Çà et là, sous les voiles d'une chaste et virile émotion, on entend le cri d'une âme qui a vu ses plus nobles espérances, ses convictions les plus chères, tout ce qu'elle a aimé aux heures enchantées ou recueillies de la jeunesse, vaincu dans les événements, et qui veut croire encore, croire toujours. Quelle fière simplicité dans cette page ! « Combien on en voit « errer de parti en parti, offrant, retirant, rapportant les témoignages « fervents d'une fidélité éternelle, abattus devant le succès, sans en- « trailles pour le malheur, hommes à cœur d'esclave, qui traînent à la « suite des puissances une vie sans dignité ! Est-il rien de plus triste « que cette dégradation volontaire, que ce spectacle d'une créature « humaine se dépouillant de ce qui fait l'homme : une raison pour voir « les principes et la liberté pour suivre la raison? Il est une cause qui « ne souffre rien de la fortune : la cause de l'honnêteté au fond de « l'âme ; il est des faits accomplis : nos pensées basses ou généreuses ; « il est un pouvoir inviolable : celui dont le stoïcien a pu dire : Il n'y « a ni voleur ni tyran de la volonté. »

Mais qu'est-ce que la philosophie de M. Bersot? C'est un stoïcisme renouvelé. La Providence dont il nous entretient n'est plus cette Providence chrétienne, idéal sublime de la poésie la plus ardente et de la raison la plus sévère, la Providence qui, ayant établi les lois de l'univers en vue de l'humanité, garde le pouvoir de les suspendre devant la beauté d'une âme, la Providence, en un mot, de la prière et du miracle. C'est une divinité toute mathématique, sans communication sur-

naturelle avec le monde qu'elle a jeté dans l'espace, esclave muette ou captive immobile de sa création. Et, comme tout se tient en métaphysique, de cette théodicée altérée voici venir une morale elle-même diminuée. Devant cette Providence insensible qui le regarde, l'homme n'a que faire de sortir de lui pour monter plus haut; il cherche au dedans son principe et sa force. Il habite le monde de l'esprit, il n'habite pas le monde de la charité. Voilà pourquoi M. Bersot se montre si injuste envers certaines pratiques de la foi, envers les détachements inspirés d'une sainte Thérèse. La vertu qu'enseigne sa philosophie, c'est l'honneur, dont un poëte contemporain disait avec éloquence. « Tandis que toutes les vertus semblent descendre du ciel pour nous « donner la main et nous élever, celle-ci paraît venir de nous-même « et tendre à monter jusqu'au ciel. C'est une vertu tout humaine, que « l'on peut croire née de la terre, sans palme céleste après la mort; « c'est la vertu de la vie[1]. »

Qu'il est aisé de montrer dans l'histoire et dans l'âme, à quelle disance tout cet effort du stoïcisme demeure au-dessous de la simplicité évangélique!

Tout commence à Dieu.

Le César stoïcien, Marc-Aurèle, ne se doutant pas du plus grand acte de Dieu, de l'intervention la plus étonnante de la Providence dans les affaires des nations, contemplait le mystère du mal, répandu partout, et il répétait ces vers d'un vieux poëte, d'Hésiode : « La foi, la « pudeur, la vertu et la vérité ont quitté la terre pour aller habiter dans « le ciel. » A l'heure où il poussait ces plaintes, les paroles d'un autre vieux poëte, d'Isaïe, s'étaient accomplies sur la terre et dans les cieux : « Le juste descendra du ciel comme une rosée, la terre produira son « germe, et ce sera le Sauveur avec lequel on verra naître la justice.»

De cette théodicée descendez dans la morale; vous allez voir comment le dénûment de l'homme sans Rédempteur et sans Médiateur se fait sentir à l'âme, à l'esprit, à toute la vie du stoïcien.

Marc-Aurèle disait encore : « Sois renfermé et bien ramassé en toi-« même; car notre âme est d'une telle nature, qu'elle se suffit à elle-« même en vivant justement, et c'est dans sa justice qu'elle trouve « son repos et sa paix. » Fénelon devait dire dans ses *Lettres spirituelles* : « On est bien à l'étroit quand on se renferme au dedans de « soi; au contraire, on est bien au large quand on sort de cette prison « pour entrer dans l'immensité de Dieu et dans la liberté de ses en-« fants. »

Virgile, qui fut un jour le mélodieux interprète du Portique, représentait ainsi le souverain bonheur de l'homme : « Heureux celui qui a

[1] *Servitude et grandeur militaires*, par M. Alfred de Vigny, page 451.

« pu connaître la cause des choses, qui a mis sous ses pieds la crainte, « l'inexorable destin et le bruit de l'avare Achéron, qui ne s'est pas « laissé attendrir sur l'indigent et qui a regardé le riche sans envie! »

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari,
Nec docuit miserans inopem, aut invidit habenti!

Écoutez cette autre voix venue de Bethléem et du Calvaire écoutez ces autres béatitudes révélées au genre humain. Heureux, disait le stoïcisme, heureux celui qui ne s'est pas laissé attendrir sur l'indigent! Heureux, répondait le christianisme, les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde! Heureux, disait le stoïcisme, celui qui a pu connaître la cause des choses! Heureux, répondait le christianisme, les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient! Heureux, disait le stoïcisme, celui qui a mis sous ses pieds la peur et le destin inexorable, et le bruit des enfers! Heureux, répondait le christianisme, ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés!

M. Saisset remonte plus loin dans l'antiquité : il remonte au delà d'Épictète, jusqu'au sublime élève de Socrate, et le christianisme et le platonisme, se mêlant dans le génie de saint Augustin, ne sont plus à ses yeux, comme il l'insinuait récemment dans une Introduction à la *Cité de Dieu*, qu'une même morale, qu'une même sagesse, qu'une même vérité.

Mais cela n'est pas exact encore. Quelque haut que soit monté Platon, saint Augustin le dépasse de beaucoup. Contradiction singulière! Étrange témoignage de l'arrogance des systèmes! Les calvinistes, les jansénistes, tous les ennemis du libre arbitre et de la raison tiraient à eux l'évêque d'Hippone, ils le mettaient de concert dans leurs sombres emportements contre l'homme, ils affectaient de montrer dans ses œuvres le principe de leurs nouveautés. Les rationalistes modernes ont suivi une tout autre marche, et l'adversaire triomphant du pélagianisme est devenu entre leurs mains, non pas un platonicien à l'école du Christ, mais un chrétien à l'école de Platon. Saint Augustin n'a été ni l'un ni l'autre de ces extrêmes. Comme les rationalistes, il croit à la liberté, mais il l'épure, mais il l'achève par la grâce. Comme les calvinistes, il croit à la grâce, mais il l'excite, mais il la soutient par la liberté. Les systèmes ont trouvé en lui leur règle et leur mesure; les deux degrés de la vérité, l'échelle de Jacob, qui descend du ciel vers la terre et monte de la terre au ciel, demeurent visibles dans la pleine lumière de son génie. Saint Augustin, c'est Platon chrétien; il sait des choses que la raison seule ne peut apprendre; le Dieu créa-

teur et rédempteur est celui qu'il adore ; il le sent devenir en lui son breuvage et son pain, et les pressentiments du philosophe vivent dans la foi et dans les vertus du saint.

Ces tendances de l'Introduction de M. Saisset à la *Cité de Dieu* mettent en garde, remarquons-le en passant, contre la traduction elle-même. On sait tout ce que demande de travail patient, d'intuition fine, de conscience éclairée par la science, cet art de la traduction où se sont complu, tantôt sous une puissante inspiration religieuse ou littéraire, tantôt avec des préoccupations indignes, les plus grands esprits de notre France, Corneille, sur l'*Imitation de Jésus-Christ ;* Racine, sur quelques fragments du *Banquet ;* Boileau, sur le *Traité du sublime ;* M. de Chateaubriand, sur le *Paradis perdu* de Milton ; M. de Lamennais, sur l'*Enfer* du Dante ; M. Villemain, sur l'éloquence des Pères. Ce n'est pas le tout d'avoir entendu le mot, d'avoir imité ou reproduit la phrase. Comment saisir et rendre les ondoiements infinis de la pensée humaine, l'âme cachée et le sens précis des choses, l'accent du pays lui-même ? M. Saisset était-il dans les conditions qui pouvaient abaisser ces obstacles ? Avait-il habité, par l'effort de l'imagination du moins, le monde de la vie intérieure et surnaturelle où saint Augustin avait senti couler sur lui les larmes de sa mère, où il avait tressailli sous les coups de la grâce ? En un mot, s'était-il fait l'hôte de cette cité de Dieu dont le docteur africain venait parler la langue à la terre ? Tels étaient nos pressentiments, nos préjugés peut-être ; et en lisant la Traduction après l'Introduction, en la rapprochant de celle de M. Louis Moreau, tout autrement exacte et vivante, nous nous répétions que les ressources de l'esprit le plus cultivé, le plus exercé, le plus rompu, ne suffisent pas à combler un vide qui est le vide même de la foi.

Les stoïciens et les platoniciens, avaient rencontré les premiers chrétiens à Athènes, ils les avaient entendus enseigner toutes sortes de vérités et de vertus dont la terre n'avait pas d'idée, et ils n'avaient pas compris leur langage. « Ils étaient dans la stupeur et dans l'éton-« nement, racontent les *Actes des Apôtres,* se disant les uns aux « autres : — Que veut dire ceci ? Et les autres se disaient en se mo-« quant : — C'est qu'ils ont bu du vin nouveau. » Ce vin nouveau n'était pas celui des joies de Tibère ou du repas de mort de Sénèque ; c'était le sang du Verbe, c'était le vin de la nouvelle alliance entre la terre et le ciel, entre la raison et la foi, entre l'homme et Dieu.

Disons-le contre les platoniciens et contre les stoïciens de tous les âges, contre M. Saisset et contre M. Bersot ; la raison et la foi ne sont pas ce que pensait M. Bartholmess, elles n'occupent pas le même degré des mondes. La raison est une image, un reflet, une impression des vérités éternelles en nous. La foi est un effet de vision de ces vérités en elles-mêmes, et, suivant le mot de saint Paul, la substance du bien

à venir. La raison, c'est Dieu aperçu dans les créatures. La foi, c'est Dieu entrevu dans son immuable essence. C'est ainsi que la foi, loin d'être la ruine de la raison, l'emporte au-dessus d'elle-même dans une vie qui dépasse son ambition, dans la vie surnaturelle.

Les raisonnements d'un savoir imparfait comme les instincts d'une barbarie ignorante s'arrêtent aux ombres, aux images, aux reflets. Un missionnaire disait à un nègre des Antilles d'adorer Dieu qui avait fait mûrir le blé dans son sillon. « Ce n'est pas Dieu, répondit la pauvre « créature, c'est moi, puisque c'est moi qui ai semé ce grain. » C'est toute l'argumentation de la philosophie qui s'isole de la religion. Comme l'esclave, elle abolit les causes premières par les causes secondes, ou plutôt elle s'appelle elle-même cause première. Comme lui encore, elle découvre en l'homme quelques rayons épars, et, ne voulant pas se tourner vers la région qui les envoie, vers le centre qui les recueille, elle se croit, non pas la *lumière illuminée*, comme parle Malebranche après saint Augustin, mais *la lumière illuminante*.

Le chrétien pressent, au delà de l'éclat emprunté qu'il trouve en lui, une lumière plus haute, une lumière dont la source est ailleurs. C'est Adam, tel que l'a rêvé l'imagination éblouie de Milton, Adam s'éveillant au milieu du Paradis terrestre devant toutes les splendeurs de la création, et demandant au soleil le nom de celui qui l'a allumé dans le firmament. Devant ce terme, devant ce dernier degré de la vérité visible, le raisonnement n'a plus de forces, et l'effort suprême de la science est de s'anéantir, de reconnaître qu'elle ne peut rien, de faire un acte d'humilité; une vertu est le lien qui unit les deux mondes, et la foi naît dans le cœur.

III

Mais ce n'est pas encore assez de cette foi conçue dans le cœur. Pour qu'elle garde avec sa pureté sa fécondité, il faut qu'elle se tienne dans les limites que lui a données la tradition catholique, il faut qu'elle soit agissante et vivante dans le sein de l'Église. Cet enseignement, nous le trouvions dans l'histoire d'un brillant novateur du seizième siècle, dans l'histoire de Ramus et de son temps, telle que vient de la raconter M. Waddington avec une érudition choisie.

Hardi, entreprenant, inquiet, avide de mouvement et de changement, en butte à toutes les aspirations vagues auxquelles son siècle flottait abandonné, errant dans ses propres idées, se réformant et voulant porter la réforme dans la Réforme elle-même, l'esprit de Ramus est l'image troublée et fidèle de sa vie. Philosophe, les témérités de sa pensée soulèvent les colères de l'École, et l'intolérance aveugle des

systèmes provoque contre sa critique d'Aristote, *animadversiones Aristotelicæ*, un édit de François Ier, *attendu qu'il entreprenait de blâmer et de condamner la logique reçue, et à laquelle lui-même n'entendait rien*. Protestant, ses coreligionnaires le regardent avec anxiété; il est à tous un objet de défiance, Théodore de Bèze le traite de faux dialecticien, il le peint sous les traits d'*un homme toujours prêt à porter le trouble dans ce qui est le mieux ordonné*, il lui défend l'entrée de Genève; le synode de Nîmes l'invite à rétracter ses opinions, « *sans quoi*, ajoute-t-il, *on procédera contre lui et ses adhérents comme contre des rebelles et schismatiques, selon les canons de notre discipline*. » Quelques jours de repos peuvent difficilement se compter dans sa vie agitée. Et ces jours, il les goûte encore à l'ombre des hommes et des choses de cette vieille société qu'il est tout résolu à combattre. Le cardinal de Lorraine, le cardinal de Bourbon, sont ses soutiens et ses amis. Les rois le comblent de faveurs, Henri II le relève de la sentence surprise à son père, et lui donne, dans le collége de France, une chaire de philosophie et d'éloquence. Enfin, conclusion douloureuse de tant d'incertitudes! inutilement couvert par la protection royale, Ramus disparut dans l'immense horreur de la Saint-Barthélemy, frappé comme tant d'autres par un ressentiment particulier.

M. Waddington met un soin tout filial à rassembler et à décrire les travaux un peu épars de Ramus, il l'égale presque à Descartes, dont il le dit le précurseur. C'est bien un génie de la Renaissance. Quelle impatience, quelle impétuosité dans sa marche! Quelle activité d'idées prodigieuse! Le voilà s'irritant des formules vides où la philosophie de l'École se consume, et voulant la rappeler aux sources de la vie, aux expériences intimes de l'âme humaine! Le voilà indiquant avec une sagacité prophétique l'identité des procédés logiques de l'entendement, la force parallèle de la dialectique de Platon et du syllogisme d'Aristote dans tous les ordres de la pensée, en morale et en physiologie, en métaphysique et en mathématiques! Le voilà encore prétendant féconder toutes les sciences par une mutuelle alliance, et montrant, au milieu même de leurs applications diverses, un centre où elles se recueillent dans l'unité!

Et cependant, nous demandions-nous, malgré ses intuitions de génie et ses précieuses découvertes, quelle doctrine a laissée Ramus? Quelle philosophie a-t-il fondée? Quelle influence un peu durable son esprit a-t-il exercée sur l'esprit des hommes? Et, tandis que nous nous adressions intérieurement ces questions, une pensée, un rapprochement, un souvenir se présentait à notre esprit.

Ramus combine sa rénovation philosophique avec la révolution religieuse, il embrasse les dogmes immodérés de Calvin, qui, réputant la nature l'empire incontesté du mal, la liberté une chimère, la

raison un néant, les pensées des péchés, les actions des vices, les sciences spéculatives des erreurs coupables[1], renversaient le principe même et les conditions de la philosophie. Quand tout l'ordre naturel n'est plus que mensonge, où asseoir encore la philosophie que saint Thomas définissait avec tant de profondeur une sorte de théologie naturelle? Ramus passe stérile et comme perdu pour l'humanité.

Près d'un siècle s'écoule, et les aspirations indécises de Ramus vers une science nouvelle, vers une science expérimentale et comparée, prennent vie, et deviennent dans l'enceinte de l'Église catholique la méthode de Descartes, l'application de l'algèbre à la géométrie, le procédé infinitésimal, toute la suite des découvertes du grand siècle.

Comme pour ajouter encore à l'énergie de ce contraste, voilà qu'un héritier de Descartes, qui le continua et le combattit tout ensemble, Leibniz, suivant une marche tout opposée à celle de Ramus, naît dans la communion protestante, en rejette l'esprit, professe à l'exemple de saint Thomas et à l'encontre de Luther une théologie naturelle, s'inspire de la scolastique qu'il réveille de l'oubli, enrichit la philosophie de ses plus heureuses conquêtes, et, monté au comble de son génie et de sa gloire, meurt, sinon dans le sein de l'Église, du moins les yeux tournés vers elle, et plein de désirs pour son immuable autorité[2]!

Que conclure de ces destinées diverses du ramisme dans le calvinisme et du cartésianisme dans le catholicisme, sinon l'opposition violente de la théologie protestante et de la religion naturelle, sinon l'éternelle et profonde harmonie de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce, de l'humanité et de l'Église? Ramus a méconnu en lui cette harmonie; son esprit et son âme, ses idées et ses croyances, sa philosophie et sa foi, se sont contredits mutuellement, et son œuvre divisée contre elle-même a péri.

Quand on compare ensemble le catholicisme et le protestantisme, quand on examine quel compte ils rendent l'un et l'autre du libre arbitre, de la grâce, de la raison, de la foi, quand on considère ce qu'es- l'homme entre leurs mains; ici, tombant par une indépendance effrénée dans la servitude; là, s'élevant par une sujétion réglée à la liberté; ici, enchaîné à quelque dogme inflexible de déchéance absolue, qu'environnent inutilement les espaces sans bornes du libre examen; là, se mouvant en paix dans l'immensité déterminée de la vérité catholique,

[1] *Instit.*, liv. II, ch. II.

[2] Pour connaître la philosophie de Leibnitz, nous ne saurions assez recommander les documents nouveaux que M. le comte Foucher de Careil a publiés depuis plusieurs années, et qu'il a éclairés, expliqués, pénétrés de son rare et vigoureux esprit. Nous signalons particulièrement dans la dernière de ces publications, *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz*, le *Discours sur la démonstration de l'existence de Dieu par Descartes*, p. 22, et la note, p. 407.

on demeure tout étonné de l'attrait que paraît avoir la religion réformée pour les railleurs incrédules et légers, pour les esprits forts, pour les libertins de nos sociétés modernes. Quelle figure aurait faite à Genève devant Calvin un disciple de Voltaire? Calvin l'aurait envoyé au bûcher où venait de monter Servet, et, s'il n'avait pu le prendre, il aurait dit de lui ce qu'il écrivait à une dame de je ne sais quel frondeur de son temps: « Sçachant en partie quel homme c'étoit, j'eusse voulu qu'il fust pourri « en quelque fosse, si ce eust été à mon souhait... Et vous asseure, ma« dame, s'il ne fust si tost eschappé, que, pour m'acquitter de mon de« voir, il n'eust pas tenu à moy qu'il ne fust passé par le feu. » Peu à peu, à mesure que l'attention se concentre, la surprise tombe, et la raison d'une contradiction en apparence inexplicable se découvre. Le calvinisme a rompu un anneau de la chaîne, qui, au milieu même de ses replis innombrables et de l'aisance infinie de ses mouvements, tient l'homme fixé à l'ordre universel; il a nié l'autorité de l'Église, il a nié quelque chose. Cela suffit pour ces fils du Doute! Que le calvinisme règne[1].

Le siècle dont Ramus fut le témoin et la victime ne laisse pas d'incertitude à cet égard; il vit dans notre France deux sociétés contraires, l'une issue des traditions catholiques, l'autre sortie des nouveautés protestantes, s'agiter confusément en une mêlée orageuse, celle-ci déborder de tous les côtés, menacer de tout couvrir et aboutir en s'affaiblissant à Montaigne et à Jansénius, celle-là sembler près de périr, résister toujours, reparaître enfin dans les mœurs, dans les idées, dans les lois avec saint François de Sales, avec Descartes, avec Henri IV et vaincre. Parler de ce siècle, de ses déchirements intérieurs, de ses contre-coups lointains, c'est faire comprendre les contradictions de ce personnage infortuné, de Ramus, qui, mêlé aux mouvements les plus beaux comme aux plus stériles errements de ses contemporains, demeuré philosophe et devenu protestant, tomba au milieu de sa course sans issue, laissant un système inconnu et une mémoire disputée.

La Réforme a été le malheur de la Renaissance. Quoiqu'elle n'ait pu

[1] La question est posée encore aujourd'hui dans les termes où elle l'était du temps de Calvin. Une estimable revue protestante, qui se publie tous les mois à Paris, la *Revue chrétienne*, rendant compte (numéro du 15 avril 1856, p. 238, *in-fine*.) des différents carêmes prêchés dans les paroisses de Paris, disait : « Nous avons remarqué combien la doctrine de la grâce est défigurée chez la plupart des prédicateurs. Ils nous disent, comme le Père de Mondaisert aux Missions Étrangères, que la pénitence est une véritable expiation de nos péchés; ou bien, comme l'abbé Coquand à Saint-Eugène, que l'aumône est un moyen pour le riche d'acheter le ciel, qu'elle est la rançon pour tous les péchés et qu'elle est une dette envers les pauvres qui expient nos forfaits par toutes leurs souffrances. Les sermons de charité se font remarquer par ce grossier pélagianisme. Voilà le véritable ver rongeur dans l'Eglise catholique, car il dévore la moelle de l'Evangile. »

s'établir profondément en France, elle se fit sentir au sein même des fidèles de la véritable Église, et son influence, se répandant en systèmes et en sectes, amena ce qu'on pourrait appeler la philosophie naturelle du protestantisme.

Luther, Calvin, tous les réformateurs avaient été unanimes à penser que le mal possède l'homme sans réserve. Quelques voix s'élevèrent à leur suite dans l'Église, pour dire que la condition humaine depuis la chute d'Adam, est, sinon le mal tout seul, du moins une indifférence aveugle pour voir le bien, une impuissance inerte pour le faire, et que le remède d'une si grande misère se trouve dans une soumission morte. Les saints, les martyrs, les docteurs éprouvés se tenaient étrangers à ces maximes désolantes. C'était l'invention de beaux esprits dégoûtés, c'était le soupir d'âmes de peu de foi, lassées avant la lutte, tout effrayées du bruit que faisaient autour d'elles les grands tumultes des opinions humaines. Un dogme outré semblait à leur envie du repos un oreiller sûr. Qui n'a reconnu à ces traits la philosophie de Montaigne? Ouvrez les *Essais ;* au fond de toute cette ironie, qu'y a-t-il? un écho adouci et égayé des anathèmes inexorables de Calvin contre la nature, contre la liberté, contre la raison, contre l'humanité. Ces doctrines désespérées, que Pascal remplit de son gémissement sublime, que l'évêque d'Avranches, Huet, couvre des grâces de sa bonhomie érudite et délicate, que l'abbé de Lamennais embrase de sa brûlante éloquence, Montaigne les caresse, il leur prête un sourire, il se joue autour d'elles sur les ailes insouciantes et légères de son imagination. Qu'est-ce que l'homme pour lui? peu de chose, une créature perdue sans réserve, jouet fugitif de mille erreurs changeantes, proie assurée d'une incertitude toujours renaissante. « La persuasion de la certi-« tude, dit-il quelque part, est un certain témoignage de folie et d'in-« certitude extrême. » L'humanité, une fois convaincue de son néant infini, Montaigne l'invite sans humilité à *s'abestir* dans la foi. Plus tard un disciple de Montaigne, Charron, mit en catéchisme le scepticisme du maître ; il écrivit, à l'usage de la France, cette page sur les moyens de convertir la Chine, au moment même où les jésuites allaient employer dans cette Chine une méthode de prédication tout autrement féconde et généreuse. « Il semble, dit-il, que pour planter et installer la « chrestienté en un peuple mécréant et infidèle, comme maintenant en « la Chine, ce seroit une très-belle méthode de commencer par ces pro-« positions et persuasions : que tout le sçavoir du monde n'est que vanité « et mensonge ; que le monde est tout confit, deschiré et vilainé d'o-« pinions fantasques forgées en son propre cerveau ; que Dieu a bien « créé l'homme pour cognoistre la verité, mais qu'il ne la peut cognois-« tre de soy ny par aucun moyen humain ; et faut que Dieu mesme, au « sein duquel elle réside, et qui en a faict venir l'envie à l'homme, la

« revèle comme il a faict ; mais que, pour se préparer à ceste révéla-
« tion, il faut auparavant renoncer et chasser toutes opinions et créances
« dont l'esprit est déjà anticipé et abbrevé, et le lui présenter blanc,
« nud et prest. Ayant bien battu et gaigné ce poinct, et rendu les hom-
« mes comme académiciens et pyrrhoniens, faut proposer les principes
« de la chrestienté, comme envoyés du ciel, apportés par l'ambassadeur
« et confident de la Divinité, authorisé et confirmé en son temps par
« tant de preuves merveilleuses et témoignages très-authentiques.
« Voilà comme cette innocence et candide surséance et vacuité de ré-
« solution est un grand moyen à la vraye piété... ; car avec elle n'y aura
« jamais d'hérésies et opinions triées, particulières, extravagantes ;
« jamais académicien ou pyrrhonien ne sera hérétique, ce sont choses
« opposites. » Et, comme il s'aperçoit que, la raison naturelle venant à disparaître, la foi ne saura plus où se poser, et que l'homme, à ce régime, finira par n'être rien du tout, il se hâte d'ajouter. « L'on dira « peut-être qu'il ne sera jamais chrestien ny catholique, car aussi bien « sera-t-il neutre et sursoyant à l'un qu'à l'autre ; c'est malentendu ce « qui a esté dict : c'est qu'il n'y a point « de sur séance, ny lieu de ju- « ger, ny liberté en ce qui est de Dieu. » N'importe ! la ressource n'est pas rassurante, et le père Garasse, dont Pascal se moque dans ses *Provinciales*, manquait moins de vérité que de charité, lorsqu'il reprochait à Charron de mener tout droit à l'athéisme. Ces théories, tombant d'une société dissolue dans la société réglée du dix-septième siècle, prirent un tour austère et composèrent le fond du jansénisme.

C'est ainsi qu'on découvre par quels nœuds secrets se tiennent le scepticisme et le jansénisme, ou, pour citer des noms, Montaigne, et le plus simple des enfants de Port-Royal, Pascal. Pascal avoue son goût pour Montaigne ; il jouit de voir, comme il le dit à M. de Saci, de quels coups sanglants il frappe la raison. Pascal, c'est Montaigne couvert de grandeur morale et tout en Dieu ; l'ironie des *Essais* devient dans les *Pensées* une angoisse pieuse qui s'apaise dans les cieux. Loin de nous, d'ailleurs, l'idée que Pascal ait senti le doute en lui ! La philosophie de Pascal a une figure à part ; elle ne ressemble à rien de connu parmi les systèmes ; elle est l'histoire d'une âme. Contemplez-le, ce génie admirable, dans toutes ses démarches ! Il commence par faire du raisonnement le plus puissant usage qu'il ait été donné à l'homme de tenter ; il arrive à force de génie à se passer presque de l'humanité, et la découverte des sciences mathématiques, œuvre de six mille années de patience et d'étude, semble le jeu de son enfance. Puis, une fois parvenu aux extrémités de ce raisonnement qu'il a mené si loin, le voilà qui le repousse comme un instrument de nul prix ! Trouvant que ses travaux n'ont pas avancé l'affaire de son salut, il se laisse aller au jansénisme ; il maudit la nature, la raison, la liberté, tout ce qui rappelle

l'homme; il ne veut plus rien connaître que sa foi. Enfin, repos sublime de ces vicissitudes! cette dure théologie, que Pascal a embrassée, se tourne en lui à aimer Dieu; et, comme si toutes les routes étaient confondues pour cette âme extraordinaire, il faut qu'elle s'élève par le jansénisme au mysticisme enflammé de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. « La vérité, la vérité! » s'écriait Jansénius; et Pascal répond: « La vérité hors de la charité n'est pas Dieu; elle est son image « et une idole qu'il ne faut point aimer ni adorer. »

Les doctrines, hélas! ne demeurent pas captives en elles-mêmes, elles éclatent au dehors dans les mœurs et dans les institutions. On peut le dire avec assurance et tout en faisant la part aux entraves que la nature humaine sait mettre au développement d'un principe : tant vaut la philosophie d'une école, tant vaut sa politique. Or, étant donné l'homme avec cette corruption affreuse dont parlent Montaigne, Charron, Pascal, l'abbé de Lamennais, qu'y a-t-il autre chose à tirer de lui qu'une révolte éternelle suivie d'une éternelle servitude? Le scepticisme dans l'esprit, qu'il se déclare sans feinte ou qu'il se déguise sous un dogme, emporte le despotisme dans l'état.

Les écrivains de génie s'indignent quelquefois contre ces conclusions que leur grandeur ne peut souffrir. Mais c'est en vain! Ils ont jeté les prémisses qui vont se développant toutes seules. Charron, par exemple, n'aime pas la servitude; il a trop d'esprit pour cela. Complaisamment retiré dans les délices de sa pensée, il condamne au joug tout ce qui lui semble le vulgaire. « Ne sçachant jamais tenir mesure ny garder « une médiocrité honneste, dit-il avec un dédain étrange, ou très- « bassement et vilement il sert d'esclave, ou sans mesure est insolent « et tyranniquement il domine : il ne peut souffrir le mors doux et « tempéré, ny jouir d'une liberté reiglée, court toujours aux extrémi- « tés, trop se fiant ou mesfiant, trop d'espoir ou de crainte. Ils vous « feront peur, si vous ne leur en faictes; quand ils sont effrayés, vous « les baffouez et leur sautez à deux pieds sur le ventre; audacieux et « superbes si on ne leur monstre le baston. » Charron et son maître n'ont pas le droit de se plaindre. Les institutions généreuses et les fortes croyances qui les entretiennent ne naissent pas de leur scepticisme. Avec le doute, on peut réussir à vivre au milieu de la ruine universelle, comme le philosophe périgourdin répondant aux partis qui se déchirent : *Ni Guelfe ni Gibelin;* on peut même réussir à vivre jusqu'à quatre-vingt-dix-sept ans, comme l'auteur de la *Faiblesse de l'Esprit humain*, comme le bon Huet dans sa retraite d'Aulnay; avec lui on ne devient ni Matthieu Molé ni Fénelon. La foi est l'inspiration même de toutes les grandeurs; avant d'avoir un nom dans les cieux, elle est nommée sur la terre, elle s'appelle la fidélité. Les petits esprits n'ont pas les scrupules d'un Montaigne ou d'un Charron pour la na-

ture humaine. Ils étendent à autrui le mépris qu'ils s'inspirent. Leurs doctrines, que n'arrête plus aucun frein, disent tout haut ce qu'elles veulent; elles ont commencé par avilir l'humanité, elles finissent par l'asservir. C'est alors dans ce mélange de scepticisme et de dogmatisme que se préparent ces consciences informes, ces trahisons sans espoir d'un remords, ces bassesses convaincues, tous ces sophistes indifférents au bien, au mal, à la vertu, au crime, tantôt les plus mutins d'entre les rebelles, tantôt les plus serviles d'entre les esclaves, également bons à se prêter à toutes les figures et à se plier à toutes les mains, comme cette boue toujours fraîche dont parle Horace,

Argila quid vis imitaberis udâ,

vraiment dignes, pour tout dire, des institutions dépravées dont ils se sont faits l'âme. Le seizième siècle à son déclin connut cette race; il la connut, et sa gloire fut de la mépriser; *esprits violents*, comme les appelait le cardinal Duperron aux États généraux de 1614, *qui, s'étant portés à une extrémité et ne pouvant demeurer au milieu, ont cru que le meilleur moyen de se justifier était de passer à l'autre.*

En face de tous ces désordres s'élevait la grande philosophie de l'Église catholique, dont un décret de la congrégation de l'Index rappelait récemment les principes immuables. Le concile de Trente l'avait ranimée dans les esprits; le catéchisme du concile, rédigé sous la direction de saint Charles Borromée, et publié par saint Pie V, la portait à toutes les extrémités du monde; et un autre saint, la douceur et la charité même, François de Sales, la rendait populaire par l'aimable familiarité de son langage. Or cette philosophie enseignait à l'homme qu'il n'est ni déchu ni préservé tout entier; qu'il est un assemblage indéfinissable à lui-même de misère et de grandeur; que, tout tombé qu'il soit de sa droiture originelle, que, tout couvert qu'il paraisse des marques de sa chute, il a retenu dans sa ruine la raison; *qu'il a pu par elle-même, à force de travail et de soin, découvrir beaucoup de vérités dans l'ordre des choses divines*[1]; qu'il doit, non pas effacer ces essais de connaissance ou de bonté, mais les développer sous les influences naturelles et surnaturelles de Dieu, et les consommer dans la foi. Les docteurs qui brillaient alors dans l'Église, Vasquez, Molina, Lessius,

[1] Expression du catéchisme du concile de Trente. — Saint François de Sales dit également dans le *Traité de l'amour divin* : « Bien que l'état de notre nature humaine ne soit pas maintenant doué de la santé et droiture originelle que le premier homme avait en sa création, et qu'au contraire nous soyons grandement dépravés par le péché, toutefois la sainte inclination d'aimer Dieu sur toutes choses nous est demeurée, comme aussi la lumière naturelle par laquelle nous connaissons que la souveraine bonté est aimable sur toutes choses. »

Suarez, étaient pleins de ces idées. Vers le même temps, un jésuite français, le père Pétau, *le plus grand de nos théologiens, l'homme du monde peut-être qui a su le plus de choses*, comme l'appelle Joseph de Maistre, entreprenait, selon l'expression de Muratori, d'*asseoir sur des bases inébranlables l'union de la théologie et de la philosophie*. La méthode de Descartes, qui est tout ensemble un retour vers l'âme et un effort vers Dieu, est née de ce mouvement des esprits ; elle a été le fruit terrestre et humain de la sagesse des saints. C'était au moyen âge, c'était à la tradition catholique, c'était à l'Eglise tout entière que Descartes, à son insu et malgré les défauts de son œuvre, pouvait dire ce qu'il écrivait, le 11 juin 1637, à un de ses vieux maîtres de la Flèche, en lui envoyant son discours *de la Méthode :* « Ayant fait imprimer ces « jours passés le volume que vous recevrez en cette lettre, je suis bien « aise de vous l'offrir, comme un fruit qui vous appartient, et duquel « vous avez jeté les premières semences en mon esprit, comme je dois « aussi à ceux de votre ordre tout le peu de connaissances que j'ai de « bonnes lettres..... »

Quelle différence entre ces hommes, et les esprits imprévoyants et timides qui, sous prétexte d'assurer la foi, rejettent la nature et renversent avec elle le meilleur fondement de l'apologétique chrétienne! Molina, Lessius, Vasquez, Suarez surtout, Suarez, le plus grand peut-être, Suarez, en qui on entend toute l'École, comme parle Bossuet, tous ces docteurs, dont le génie était le triomphe de leur sainteté même, ne niaient pas l'ordre naturel, ils le faisaient servir à l'explication de l'ordre surnaturel. Pour eux comme pour les Pères de l'Église, on est homme avant de devenir chrétien, *fiunt, non nascuntur christiani*, et l'humanité avec ses dons, ses vertus, ses mérites, sa vocation, tout son ordre à part, persiste sous le christianisme, dont elle porte en elle une attente confuse. Les énigmes du monde visible les aidaient à comprendre les mystères du monde invisible ; ils commentaient la foi, la grâce, toutes les choses surnaturelles avec la raison ; le temps leur était une préparation de l'éternité. Cette hardiesse réglée, cette liberté soumise et humble de la pensée les suivait dans le débat de toutes les questions qui peuvent tenter la curiosité humaine. La prescience divine, le libre arbitre, la prédestination, le salut des hérétiques et des infidèles, les limites de la souveraineté, la forme des gouvernements, ils ont agité tout, et toujours leurs conclusions se sont arrêtées du côté de la modération et de l'équité. Descartes aussi, quoiqu'à un degré inférieur, cherche en l'homme une preuve détournée du chrétien ; il remonte par l'étude laborieuse et lente de la méditation intérieure vers les vérités saintes où la religion l'a élevé tout d'un coup ; profondément convaincu, comme il l'écrivait au père Dinet, provincial des jésuites, « que, pour ce qui est

« de la théologie, comme une vérité ne peut jamais être contraire à « aucune vérité, ce serait une espèce d'impiété d'appréhender que les « vérités découvertes en la philosophie fussent contraires à celles de « la foi. » La méthode cartésienne n'est autre que l'accomplissement du mot des psaumes. « O Seigneur! j'ai tiré de moi-même une mer- « veilleuse connaissance de ce que vous êtes. » Parole admirable, et qui est le secret de la création tout entière! Une sorte de christianisme naturel enveloppe l'œuvre des sept jours, et l'art suprême des défenseurs de la religion est de le rendre visible, de le pénétrer, de l'éclairer, de le rapprocher sans relâche de son divin exemplaire. Descartes trouvait dans le cœur de l'homme la marque de Dieu, comme Kepler avait trouvé les signes de la trinité dans le fond des cieux, comme Cuvier devait trouver l'empreinte du déluge dans le sein du globe. C'est pourquoi tout savant de bonne foi, tout observateur intègre des lois du monde, devient à son insu un témoin du Christ. Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, une logique dont il n'est pas le maître le condamne à s'entendre dire, pour la bonne partie de son travail, ce que l'école panthéiste disait récemment à un écrivain spiritualiste : « Par la force même des choses, du moment où il a voulu définir l'in- « définissable, l'auteur (M. Jules Simon), qui ne se pique pas, nous le « croyons, d'une grande dévotion au catholicisme, et qui, en sa qualité « de philosophe, n'a pas échappé aux anathèmes et aux foudres de « l'Église; l'auteur, disons-nous, s'est fait l'involontaire avocat de la « religion catholique. Son Dieu, son système de la création, son dogme « de la vie éternelle, tout est emprunté, avec de légères modifications, « à cette Église, qui ne lui en saura pas plus de gré [1]. » Chose étonnante! La religion naturelle ne peut vivre qu'à l'ombre de la religion révélée, les clartés de la foi tombant sur la raison l'illuminent dans ses lois les plus obscures, et rendent visible l'ordonnance des deux mondes.

Les hommes des premiers jours du dix-septième siècle sentaient ces maximes vigoureuses autour d'eux, ils les respiraient dans les lois et dans les mœurs de leur temps. La vieille société française donnait au monde un consolant spectacle. Jetée hors de ses voies par les guerres de religion, elle avait gardé du moins avec toutes ses traditions ces fières institutions, où le respect de l'homme était partout, où l'image de la responsabilité et de ses lois semblait vivante, où la liberté, remontant des franchises communales aux assemblées provinciales et des assemblées provinciales aux états généraux, animait ces sphères successives dans la vaste unité de la monarchie.

[1] Article du journal le *Siècle*, 6 juillet 1856, *Sur la religion naturelle*, de M. Jules Simon.

Le pouvoir absolu n'avait pas encore entamé dans ce glorieux édifice une ruine que le poids des traditions retint un siècle et demi sur son penchant, et dont la révolution décida la chute. La France, échappée aux fureurs des factions et à tous les triomphes corrupteurs qu'elles montrent derrière elles, se reposait sous le sceptre de la maison de Bourbon, *dans le sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples*[1]. Les âmes étaient égales à la grandeur des institutions ; ne sachant pas encore s'engloutir dans la volonté d'un homme ou d'une foule, elles disaient avec Descartes : « Je pense, donc je suis ! » et avec Corneille : « Moi! dis-je, et c'est « assez. » Le cardinal de Bérulle exprimait ce sentiment presque infini de la dignité humaine dans ce mot sublime : « Une âme pèse plus de- « vant Dieu que tous les mondes. »

Henri IV mort, quand son cœur fut remis, comme il l'avait désiré, à la garde de ces Pères Jésuites qu'il avait rendus à la France, dans cette chapelle de la Flèche que ses munificences avaient aidé à bâtir, le sort voulut que l'auteur, encore enfant, du *Discours de la Méthode*, fût des vingt-quatre jeunes hommes qui allèrent recevoir la précieuse dépouille. N'y avait-il pas dans les desseins de la Providence comme dans l'enchaînement des événements quelque sympathie mystérieuse entre le prince et le philosophe, quelque harmonie cachée entre la gloire du premier des Bourbons et l'éclat naissant du génie qui devait remplir d'une si vive lumière tout son siècle? Henri IV vient sur la fin du seizième siècle et des guerres sanglantes qui l'ont troublé, il apporte la paix ; alors se forme dans le recueillement des esprits la philosophie de Descartes. L'ordre rentre à la fois dans les institutions et dans les idées. Comme Henri IV a fait apparaître au-dessus de toutes les ambitions, sur les débris confondus de la tyrannie et de l'anarchie, la majesté incontestée d'une royauté nationale et catholique, Descartes élève entre Gassendi et Jansénius, entre Hobbes et les protestants de Hollande, entre les matérialistes et les sceptiques religieux, qui s'entendent avec eux pour nier la raison, l'image d'une philosophie chrétienne et libre.

Puisse, dirons-nous en terminant ces pages, l'avenir se faire sur les traits du passé! Puissent les événements et les idées se débrouiller des incertitudes tumultueuses qui les captivent, et, comme aux jours de Henri IV et de Descartes, se reposer ensemble dans la modération, dans la justice, dans le droit! S'abaissant enfin devant la religion, la philosophie retrouvera ses plus chères croyances ; elles les retrouvera, non pas défigurées par l'ignorance ou énervées par un faux zèle, mais dans la gloire d'une lumière surnaturelle et tout accrues de cette autorité que

[1] Le cardinal de Retz.

l'éternité donne aux choses de l'homme. A ce prix, mais à ce prix seulement, la raison aura rempli sa loi; elle saura qu'elle est reine et elle saura régner : « Elle doit régner, qui ne le sait pas? s'écriait Bos-« suet. Mais ne perdez pas le temps, ô philosophes! à l'entretenir de « ce qui doit être; il faut lui donner le moyen de remonter sur son trône « et de dompter ses sujets rebelles. »

H. Mercier de Lacombe.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Histoire de l'Académie française, par M. Paul Mesnard. — *Rapports académiques*, par M. Villemain. — Réception de M. de Falloux. — La dernière élection de l'Académie.

Parler de l'Académie française est chose fort délicate : si l'on en médit, si l'on réveille contre elle de sottes épigrammes et des satires surannées, on se classe immédiatement dans la mauvaise compagnie littéraire. Si l'on en dit du bien, on risque aussitôt d'être accusé d'un crime affreux, irrémissible, fait pour attirer sur le coupable toutes les foudres de la critique : on est suspect — que dis-je? — convaincu d'aspirer, pour une échéance plus ou moins lointaine, aux honneurs académiques. Or les hauts justiciers de l'impartialité, de la dignité, de l'indépendance des lettres, sont inflexibles là-dessus. Traîner la littérature dans la salle à manger d'un millionnaire juif, dans les coulisses des petits théâtres, ou dans ces festins où l'on met aux voix l'existence de Dieu, passe encore! Mais avouer ou laisser entendre qu'on rêve, comme couronnement et récompense d'une vie de travail, la plus haute des distinctions littéraires, à l'exemple de ces soldats qui, en allant au feu, songent à ce bâton de maréchal que chacun d'eux, leur dit-on, porte dans sa giberne, voilà qui est impardonnable, et ce n'est pas trop d'une grêle de sarcasmes pour punir un calcul aussi odieux, une ambition aussi folle. Il est donc prudent, lorsqu'une épisode quelconque, — séance ou élection, — ramène l'attention publique sur l'illustre Assemblée, de chercher autour de soi des fondés de pouvoir ou des éditeurs responsables qui prennent l'initiative de l'éloge ou du blâme, qui justifient le présent par l'histoire du passé, ou mieux encore qui dispensent de tout panégyrique, ferment la bouche à tout détracteur, et prouvent, en leur personne et par leurs ouvrages, l'utilité et la gloire de l'Académie. C'est là le service que vont me rendre la piquante *Histoire de l'Académie française*[1], par M. Paul Mesnard, et le nouveau volume de M. Villemain, *Choix d'Études sur la littérature contemporaine*[2]. La première moitié de ce volume se

[1] 1 vol., Charpentier, libr.-édit., 40, rue Bonaparte. 1857.
[2] 1 vol. in-8°, Didier et Compagnie, libr.-édit., 35, quai des Augustins. 1857.

compose de *Rapports académiques*, et par là se rattache plus étroitement à notre sujet. M. Villemain, partout ailleurs, est un modèle, un maître dans l'art d'écrire, de juger les écrits des autres, et de donner à ces jugements, si stériles et si froids sous nos plumes, la fécondité et la vie. Mais enfin, dans ses autres œuvres, j'aperçois le littérateur éminent plutôt encore que le secrétaire perpétuel de l'Académie. L'autorité et le charme de ses leçons et de ses exemples pourraient se passer d'une tribune spéciale, et il n'est pas de ceux qui ont besoin d'être officiels pour être écoutés. Dans ses *Rapports*, il marque avec un éclat unique, selon nous, dans les fastes de la littérature, ce que notre premier corps littéraire peut et sait faire, avec un interprète tel que lui, dans l'intérêt des lettres, des hautes études, des idées saines, des talents laborieux et pauvres, des hommes sérieux dédaignant les succès faciles, de l'éducation intellectuelle des jeunes générations — tout en donnant lieu, çà et là, à quelques réserves que nous nous garderons bien de passer sous silence. Il est, en un mot, dans cette partie de son livre, la personnification de l'Académie, et elle ne pouvait en choisir de plus brillante. L'auteur des *Mélanges littéraires* et des *Souvenirs contemporains*, des *Études d'histoire moderne* et du *Tableau de l'Éloquence chrétienne*, c'est l'écrivain supérieur, s'adressant à la fois à la société et à la littérature : l'auteur des *Rapports*, c'est l'académicien par excellence, représentant l'alliance des lettres et de la société d'élite au sein de l'Académie française.

Il ne faut cependant pas que le talent de M. Paul Mesnard et l'agrément de son livre nous entraînent à tout approuver dans cette *Histoire de l'Académie française*. M. Mesnard a tiré un fort bon parti d'un sujet fort intéressant; il a très-bien plaidé une thèse excellente, l'indépendance académique : mais il n'eût rien gâté, selon nous, au charme de son récit et à la valeur de son plaidoyer, s'il eût plus soigneusement démêlé les vrais éléments de liberté et les vrais éléments de servitude. Il appartient, nous le croyons, à un groupe fort spirituel, trop spirituel, qui semble toujours craindre de faire un pas de plus du côté de ce qui n'est pas précisément dans la limite de ses affections et de ses idées, et qui fabriquerait volontiers, à l'usage de l'esprit moderne, une ingénieuse balançoire, où Bossuet et Voltaire monteraient et descendraient tour à tour, suivant qu'on croirait voir, à droite ou à gauche, plus de menace et d'excès. Ce procédé, au premier abord, paraît conforme aux préceptes de la sagesse mondaine. Par malheur, il arrive presque toujours que, dans ce système d'équilibre, les sages sont débordés par les violents, les mûrs par les jeunes, et les jansénistes par les sceptiques. Mais évitons de nous perdre dans ces généralités, et tenons-nous-en au livre de M. Mesnard, qu'il est difficile d'ailleurs de fermer avant de l'avoir lu jusqu'au bout. Il a démontré, pièces en main.

que les tendances libérales reprochées depuis quelque temps à l'Académie française ne datent pas d'hier, que, sans remonter tout à fait à son origine, elles se sont manifestées pourtant à différentes époques de son existence deux fois séculaire, et qu'elles font, pour ainsi dire, partie essentielle de son patrimoine. Rien de plus opportun et de plus juste : même en nous bornant à notre siècle, les exemples ne nous manqueraient pas : nous n'avons rien vu ou entendu, dans ces dernières années, de comparable au *Tibère régnait*, de Raynouard, ni à cette levée de boucliers académiques pour la liberté de la presse, qui amena le mot charmant de Michaud : « Sire, je n'ai prononcé que trois paroles; chacune d'elles m'a coûté mille francs; je ne suis plus assez riche pour parler. » Il a fallu un zèle bien gauche et bien malappris pour signaler, comme des nouveautés scandaleuses, ces signes d'indépendance, qui ont été de tout temps dans les traditions de l'esprit français, et, par conséquent, de l'Académie française. Il y a plus; ils sont, selon nous, moins contraires au but primitif de son institution que M. Paul Mesnard lui-même ne paraît le penser. Qui ne se souvient de ce beau passage de la réponse de M. Guizot à M. Biot, sur la glorieuse imprévoyance des dominateurs de génie, créant de grandes choses à leur image, et ne se doutant pas qu'elles dépasseront un jour et déjoueront les desseins de leur despotisme? M. Mesnard semble attribuer une erreur de ce genre au cardinal de Richelieu fondant l'Académie française, et, à n'en juger que par l'épisode du *Cid*, on est forcé d'être de son avis. Il sied pourtant de ne rien exagérer, et de se méfier surtout de ces jugements tout d'une pièce, qui ont fait prévaloir tant d'opinions massives et déraisonnables. De ce que Richelieu et son successeur Louis XIV ont été fort peu traitables vis-à-vis de tout ce qui gênait l'exercice illimité de leur pouvoir, on en conclut qu'ils ont exercé la même tyrannie sur l'expression de la pensée humaine, qu'ils ont été tout aussi despotes à l'égard des hommes de lettres qu'à l'égard des grands seigneurs rebelles, ou des hérétiques factieux. On se trompe : s'assimilant, dans la mesure de leur époque, le génie même du pays dont ils portaient si haut la gloire, ils en comprenaient les instincts, ils en acceptaient les franchises. Là où le danger immédiat, l'obstacle direct, ne leur apparaissaient pas, ils n'étaient pas fâchés de donner satisfaction à ce goût de liberté qui est au développement de l'intelligence ce que le pouls est à la vie. Qui sait même si cette nouvelle puissance dont ils ne soupçonnaient pas toute la portée, mais où la bourgeoisie spirituelle et lettrée eut tout d'abord une large part, ne répondait pas trop bien au secret penchant de leur despotisme, à qui elle offrait un auxiliaire contre d'autres puissances plus visibles et plus redoutées? Le fait est qu'à part les flatteries et les hommages, en harmonie avec les mœurs du temps, et qui n'entrèrent jamais bien avant

dans le vif même des œuvres, la littérature fut, en somme, très-libre sous Louis XIV, et il convient de le répéter, afin qu'il soit impossible de croire qu'elle ait pu être si grande en étant adulatrice ou esclave. Sous le masque de la comédie, sous les voiles de l'apologue, à travers la gaze des pseudonymes, et surtout dans cette chaire chrétienne, asile inviolable que la vérité divine ouvrait à la vérité humaine, les idées les plus libérales se faisaient jour, et parfois avec une telle indépendance, qu'au bout de deux siècles et après dix révolutions, on ne saurait, sur bien des points, en dire davantage : or tous ceux qui concoururent à cette émancipation de l'esprit français sous un gouvernement absolu, furent académiciens, excepté Molière, que Louis XIV, à coup sûr, n'eût pas exclu. On le voit, dès les commencements, la liberté eut sa place à l'Académie, et, à côté d'elle, sa jalouse sœur, l'égalité, qui fut une des bases, des conditions vitales de l'institution; l'égalité, que l'on y prit dès lors fort au sérieux, et qui, sauf quelques rares accrocs, s'y maintint jusqu'au temps où, à force de vouloir que tous les hommes fussent égaux en politique, on n'admit plus de supérieurs en littérature. Quant au véritable et légitime caractère de cette indépendance académique, on peut le déterminer d'après les simples lois du bon sens. L'Académie étant chargée de représenter cette portion raffinée de l'esprit public qui touche à tous les pouvoirs, mais qui n'est d'aucun, elle doit, quand cet esprit tend à s'exalter trop, lui donner l'exemple de la modération, et le relever quand il s'abat ou se décourage; elle doit, quand la liberté surabonde dans la société et dans l'ensemble de la vie politique, n'en prendre chez elle que le nécessaire, et, quand la liberté subit une défaite ou une éclipse, devenir le refuge, non pas d'une révolte impossible ou d'une taquinerie ridicule, mais de ces grandes notions de dignité, de fermeté intellectuelle et morale, qu'un gouvernement, quel qu'il soit, n'est jamais intéressé à étouffer ou à froisser chez les gens d'esprit. Cette proportion, en sens inverse, entre le thermomètre de l'Académie et la température extérieure, a-t-elle toujours été exactement observée? Voilà ce que M. Mesnard n'a peut-être pas précisé avec assez de soin, et ce qui aurait pu lui fournir de curieux contrastes, de piquantes analogies. Ce n'est pas tout : parallélement à l'indépendance politique, il y a eu l'indépendance religieuse, et c'est là que nous avons à chicaner M. Mesnard. Son livre eût été plus complet, plus instructif et plus vrai, s'il nous eût montré que, dans toutes les alternatives de gouvernement et d'anarchie, chaque fois que l'Académie avait représenté ou sauvegardé les idées sincèrement et sagement libérales, elle avait moralement grandi, et que chaque fois que, par une funeste méprise, elle avait confondu avec ces idées la propagande philosophique et antichrétienne, elle s'était amoindrie, abaissée et finalement exposée à de

douloureux châtiments. Cette histoire d'un corps littéraire serait devenue celle de la civilisation même et de toutes les branches des connaissances humaines, si l'auteur nous eût fait voir, à travers tout ce dix-huitième siècle qui pèse encore sur le nôtre, la philosophie sensualiste et sceptique envahissant la littérature, s'installant à l'Académie, y accaparant peu à peu la majorité et l'influence, puis s'exagérant, s'envenimant, et emportée de conquête en conquête jusqu'au seuil de la Révolution dont elle avait préparé la métaphysique, le code et le catéchisme; là, ces beaux esprits superbes, frappés de la peine du talion et sentant crouler sous leurs pas cette société qu'ils avaient voulu refaire à leur guise, et qui avait un moment subi leur funeste royauté; l'Académie, dénoncée, insultée, condamnée à mort, comme aristocratie de la pensée, comme débris d'ancien régime, comme tradition de l'urbanité des manières et de la culture du langage; disparaissant dans la tourmente, ressuscitant ensuite sous une autre forme et des noms nouveaux pour essuyer de nouveaux affronts; reléguée au second plan par les sciences exactes, forcée de reconnaître les siens au milieu d'un humiliant pêle-mêle; retrouvant enfin dans un membre de l'Institut, général, consul et empereur, un protecteur onéreux, redoutable, épris de grandeur comme Louis XIV, mais peut-être moins complaisant que lui pour les hardiesses de l'esprit, et réduit à se contenter d'Arnaud et d'Esménard, à défaut de Corneille et de Racine. Ce tableau de la décadence des lettres amenée par leur paroxysme, de la déchéance de l'Académie résultant de ses révoltes intellectuelles contre la plus sainte et la plus douce des autorités, n'aurait-il pas eu sa moralité politique, historique et littéraire? Mais, pour cela, il fallait sacrifier Voltaire : au lieu de paraître obéir à contre-cœur aux devoirs de l'historien en signalant des taches chez ce bienfaiteur de l'humanité, chez cet émancipateur des intelligences, il fallait faire nettement ressortir tout ce qu'il y a eu d'hypocrite, de bas, d'avilissant pour la dignité humaine dans le rôle de Voltaire, dans cette tactique, toujours la même, qui consistait à câliner tous les pouvoirs, depuis la favorite jusqu'au fermier général, depuis le roi jusqu'à l'évêque, pour faire passer ses impiétés sous le couvert de protestations d'innocence, et envelopper d'étiquettes anodines ses fioles empoisonnées. Quoi de plus odieux que Voltaire demandant à succéder au cardinal de Fleury « pour faire voir, dit-il, combien j'aime cette religion qu'il a soutenue, et quel est mon zèle pour le roi qu'il a élevé? » S'il est vrai que le mensonge dégrade même le plus bel esprit et déshonore même les meilleures causes, quoi de plus dégradant que ce spectacle offert par Voltaire s'agenouillant devant l'évêque de Mirepoix, affirmant, « devant Dieu qui l'écoute, qu'il est bon citoyen et bon catholique, » désavouant les *Lettres philosophiques*, comme il désavouera plus tard, auprès des magistrats

de Genève, la *Pucelle* et *Candide*, et achetant, au prix de ces palinodies ignobles, le fauteuil académique? Et, plus tard, beaucoup plus tard, lorsque la sape de Voltaire et de ses amis est allée au bout de son œuvre, lorsque les restes d'une civilisation noyée dans le sang cherchent à se rejoindre et à renaître au milieu du chaos et des ruines, quoi de plus hideux que Cabanis s'écriant : « Je jure qu'il n'y a pas de Dieu ! » — Quoi de plus immonde que Garat complimentant Parny de sa *Guerre des Dieux*, ou du moins entortillant ses phrases de façon à laisser croire qu'il amnistie l'auteur de ce poëme infâme? Voilà les temps mauvais, les jours néfastes de l'Académie : voilà les vrais persécuteurs des lettres ; car ce qui avilit est plus fatal que ce qui opprime ; ce qui salit est plus mortel que ce qui tue.

On le voit, ce n'est pas sur le fond de la question que nous nous séparons de M. Paul Mesnard ; c'est sur des nuances de détail, dont nous devions d'autant plus tenir compte, que son livre nous avait plus vivement intéressés. Débuter comme lui, c'est avoir droit à la meilleure des louanges, à celle qui peut dire toute la vérité sans craindre de s'affaiblir.

Mais revenons à l'Académie régénérée et rentrant en pleine possession d'elle-même sous la monarchie constitutionnelle. C'est celle-là que représente si admirablement M. Villemain, et ses *Rapports* annuels nous la montrent, telle qu'elle est, telle qu'elle doit être pour maintenir son rôle et son influence : active, encourageante, sachant tout ensemble écouter les bruits du dehors et ne pas en être dominée, attentive à ce qui, ne s'adressant pas à la foule, a besoin d'être signalé par l'élite ; distribuant avec une clairvoyance rarement démentie les récompenses littéraires ; donnant avec une autorité pleine de charme les motifs de ses préférences, et, chaque année, apprenant ou rappelant au public des noms qui, sans elle, risqueraient d'attendre longtemps leur part légitime de publicité. Les *Rapports* que contient ce volume vont de 1846 à 1856. Ils parcourent un temps que Tacite eût appelé *opimum casibus, fecundum tempestatibus*. Les deux premiers ont été écrits sous le gouvernement que M. Villemain a servi, quatre sous la République, un sous la Présidence à vie, et les quatre derniers sous l'Empire. Eh bien, ce qui nous frappe, avant tout, dans ce beau travail, entrepris et continué sous des régimes si divers, c'est une parfaite harmonie de pensées, de sentiments et de langage. On sent que l'auteur est très-bien renseigné sur ce qui se passe, qu'il n'y est nullement indifférent, qu'il ne renonce, en aucun cas, à son droit de contrôle et même d'épigrammes, mais qu'il a de la mission des Lettres et de l'Académie française une idée assez haute et assez grave pour n'être ni effrayé ni influencé par ce qui éveille à l'extérieur tant de passions ou d'angoisses, de rancunes ou de regrets. C'est ainsi qu'il

a évité les deux inconvénients attachés à ce genre d'ouvrages, ou plutôt à presque toutes les œuvres de l'esprit écrites dans un temps troublé : d'une part, une immobilité, une impassibilité qui fait croire à une sorte de muraille de Chine élevée entre celui qui tient la plume et les événements contemporains ; de l'autre, un enjeu si fort et si passionné dans ces événements, un sacrifice si violent des idées générales et durables aux idées particulières et fugitives, qu'une fois le tour de roue accompli et le point de vue changé, l'œuvre n'a plus de sens. La vie dans des Rapports académiques, l'unité dans des pages où chaque année aurait pu apporter une inspiration différente, l'égalité d'humeur littéraire en dépit de préoccupations faites pour troubler les plus fermes intelligences, le soin de modérer l'esprit de liberté dans les moments où il s'égare, de le ranimer dans les jours où il s'énerve, cette réunion de qualités si rares, si visibles dans ce volume, ne résumerait-elle pas, au besoin, le rôle de M. Villemain à l'Académie, celui de l'Académie dans la littérature?

Pouvait-on, par exemple, commencer plus heureusement le premier *Rapport* écrit sous la République, que par ces simples paroles : « Au milieu de la Révolution qui agite le monde, nous ne pouvons parler trop simplement de quelques travaux littéraires; mais nous en parlerons sans défiance, assurés que la liberté, si elle est vraie, doit accueillir tout ce qui sert à l'action paisible de la pensée. » Pas un mot de plus, et l'orateur passe, sans autre préliminaire, aux sujets des divers concours de 1848. Et, sept ans après, lorsqu'à la suite d'une de ces absolues métamorphoses dont la France a le secret, l'industrie, les arts, les conquêtes scientifiques, toutes les richesses internationales, toutes les émotions de la guerre, paraissent inviter la littérature à se faire sa part dans ce prestigieux ensemble, quelle vérité, quelle finesse, quel sentiment profond de l'indépendance et de la grandeur des Lettres dans ces lignes presque solennelles, presque prophétiques : « Quand Paris est la métropole de cette grande fête du travail humain, quand la France y contribue pour une part si magnifique, le même esprit de progrès et d'unité ne sera-t-il pas tenté de demander aux Lettres quelque chose qui ressemble à ce merveilleux amas de tant de produits si divers, de tant de mécanismes si habiles ou si profitables?... Il y avait apparemment quelque idée semblable dans l'esprit du grand dominateur, lorsque, aux jours de sa triomphale dictature, il décrétait pour toutes les œuvres de l'imagination, du génie, de l'érudition et du goût, une organisation complète de prix décennaux. Mais, là même se montrait autant d'illusion que de grandeur. Alexandre avait pu conquérir, avec les bras des Grecs, une moitié de l'Asie ; il aurait pu, s'il l'avait voulu, réalisant le plan d'un de ses architectes, faire tailler le mont Athos en statue gigantesque, dont une main étendue devait porter à sa

surface une ville entière et l'autre verser un grand fleuve ; il pouvait créer ces prodiges et bien d'autres encore ; il ne lui a pas été donné de voir s'élever un poëte tragique ni un poëte lyrique, même pour le chanter. C'est la nature et l'honneur des lettres d'être soumises à des lois plus hautes qu'aucune volonté sur la terre, de ne se former, de ne s'accroître, de ne se maintenir que par une réunion de causes morales, d'accidents heureux, de libres développements, que la gloire et la puissance peuvent accueillir, peuvent seconder, mais qu'elles ne font pas naître !... »

Ce ne sont pas là, Dieu merci ! les seuls mérites de ces *Rapports* et de ce volume. Lorsqu'on a étudié la critique de M. Villemain, si pénétrante, si souple, si inventive, si richement douée des facultés, en apparence contraires, de création et d'analyse, si habile à donner à ce qu'elle touche quelque chose de sa vie propre et de sa physionomie, on ne s'étonne pas de toutes ces idées neuves, fines, délicates, fécondes, exprimées dans ce charmant langage. Mais ce qu'il faut admirer dans ses *Rapports*, c'est qu'il ait su être à la fois si varié en des sujets si uniformes, et si compétent sur des questions si innombrables et si diverses. Le plus important des prix académiques, le prix Gobert, a été décerné, quinze ans de suite, à M. Augustin Thierry, et le second prix a été, constamment aussi, obtenu par M. Bazin : quelle inépuisable variété de tours et de style, quelle piquante richesse d'aperçus n'a-t-il pas fallu pour recommencer si souvent l'exposé des mêmes motifs à propos des mêmes ouvrages, et convaincre le public, non-seulement de la légitimité de la récompense, mais de l'attrait et de la nouveauté de l'éloge ? Et, en même temps, comment s'expliquer ces trésors de savoir, ces dons de compréhension et d'aptitude presque universelles, s'étendant à tous les pôles de la pensée, embrassant, à quelques lignes de distance, un poëme, un traité de philosophie, un ouvrage théologique, un recueil de sonnets, un livre d'économie sociale, un éloge, une histoire, un roman, une comédie, un drame, l'abbé Gratry, M. Jules Simon, M. Sudre, M. Wallon, M. de Carné, M. Bartholmess, M. de Laprade, M. Autran, M. Brizeux, M. Sayous, M. Rathery, M. Feugère, M. Taine, M. Boulay-Paty, M. Amédée Pommier, M. Baudrillard, M. Gilbert, madame Louise Collet ; — et, pour chacun de ces noms et de ces ouvrages, trouvant, sans avoir l'air de le chercher, le mot juste, instructif, décisif, irrévocable, le mot que nous devrons méditer et développer plus tard, si nous avons, à notre tour, à nous occuper de ces livres et de ces noms ? C'est là, à vrai dire, le caractère magistral de ces *Rapports :* c'est par là que M. Villemain continue, sous une autre forme, la tâche d'initiative littéraire qu'il inaugurait si brillamment, à la Sorbonne, pendant les belles années de la Restauration. On conçoit aisément que, dans ces cadres restreints où

l'auteur est obligé de résumer d'un trait son opinion et celle de l'Académie sur tant de sujets différents, le développement soit impossible. La perfection du genre est de disséminer des germes d'idées, à peu près comme ces grands arbres qui livrent au souffle du printemps leurs fécondants atomes, destinés à former, sur d'autres bords, des végétations nouvelles. M. Villemain y excelle, et c'est ce qui le distingue de la seconde génération de critiques, dont le travail, en définitive, a été essentiellement décourageant. Aujourd'hui, d'ailleurs, la recherche du *mot* est telle, que penser semble superflu et incommode ; nous écrivons des articles qui contiennent à peine une idée : M. Villemain exprime des idées qui renferment d'avance des articles.

J'ai cependant une grave réserve à faire au sujet d'un des résultats de ces concours, un reproche à adresser, non pas assurément à la forme de telle ou telle partie de ces *Rapports*, non pas même peut-être au goût personnel de M. Villemain, mais à une des dernières décisions de l'Académie. Prise au dépourvu, à ce qu'il faut croire, par la mort de MM. Augustin Thierry et Bazin, elle a décerné le grand prix Gobert à l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. C'est là une faute dont on lui a déjà demandé compte et qu'il importe de ne pas prolonger. Il se peut que le livre de M. Martin possède des qualités réelles que l'illustre rapporteur constate sans en paraître fort enthousiasmé ; il se peut que l'auteur ait savamment débrouillé les origines, qu'il ait interrogé les monuments, qu'il ait trouvé, pour certaines époques de notre histoire, des informations nouvelles et des couleurs convenables : mais, pour l'immense majorité du public, M. Henri Martin n'est que le paradoxal admirateur de la religion des druides aux dépens du christianisme; l'historien de l'école dont MM. Pierre Leroux et Jean Raynaud sont les philosophes, M. Eugène Sue et madame Sand les romanciers et les poëtes : c'est à l'Académie à juger si elle veut maintenir de ce côté-là la plus brillante et la plus solide de ses récompenses.

Encore une fois, nous comprenons que, forcée de choisir hors de ses rangs le lauréat du prix Gobert, elle n'ait pas trouvé, après la mort de M. Augustin Thierry, un ouvrage historique réalisant toutes les conditions du concours. Aujourd'hui ce vide pourrait être honorablement rempli; il ne nous appartient ni de préjuger ni d'influencer les suffrages de l'Académie : mais comment ne pas songer à l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson? S'il y a, là encore, bien des réserves à faire, jamais du moins on ne rencontrera sujet plus national et figure plus française.

Et cependant Henri IV a eu, de son temps, des adversaires; il a encore maintenant des détracteurs : c'est que la modération et le véritable esprit politique en ont toujours; leur succès s'achète au prix de

nombeuses critiques et de quelques invectives. M. de Falloux, prononçant, à l'Académie française, son discours de réception, ne pouvait donc échapper au sort commun, et, si l'on y ajoute la distinction naturelle, l'autorité précoce, l'élévation du langage, le souvenir des services rendus et les sympathies de la société polie, c'est assez pour expliquer bien des ressentiments et des haines. Nous dirions volontiers que la meilleure preuve du succès a été dans la vivacité des attaques. Nous est-il permis, après un mois, de rappeler cette affluence extraordinaire, cette salle envahie trois heures avant la séance, tous ces beaux noms, toutes ces grandes gloires de l'armée, de la chaire, du barreau, toutes ces élégances mondaines se pressant dans cette étroite enceinte? Si l'on nous accorde qu'il soit de l'intérêt de l'Académie de donner à ses communications avec le public l'éclat et la vie, elle n'avait pas été, convenons-en, si mal inspirée en appelant à elle M. de Falloux, et nous nous demandons qui, parmi les réalistes ou les fantaisistes, aurait pu lui valoir pareille fête. Quant au discours du récipiendaire, nous avons, pour en parler, toutes sortes de désavantages. Nous arrivons les derniers, et nous écrivons dans le *Correspondant*. Mais nous ne pouvons mieux faire que suivre l'exemple que nous a donné M. de Falloux lui-même : il n'y a pas d'embarras possible quand on n'a et qu'on ne veut avoir d'autre habileté que la franchise. « Deux convenances également impérieuses me sont imposées, s'est écrié l'orateur, la franchise et la réserve! L'Académie, jalouse de l'honneur de tous ses membres, ne consentirait à me voir oublier ni l'une ni l'autre. » — Et ç'a été là, en effet, le trait distinctif, non-seulement de ce passage, mais du discours tout entier. Quelques-uns des critiques polis de M. de Falloux ont écrit que ce discours était *habile*. Qu'il y ait ou non, dans ce semblant d'éloge, une arrière-pensée épigrammatique, nous ne saurions l'accepter. Nous appelons habile, — dans le sens que prête à ce mot une malice courtoise, — l'homme dont la parole, pour éviter de déplaire ou être sûre de réussir, déguise ce qu'il voudrait ou devrait dire, et dit ce qu'il voudrait ou devrait taire. Inexcusable dans les grands actes de la vie politique, cette habileté-là, il faut bien l'avouer, eût été déjà moins coupable à l'Académie, qui n'est pas, après tout, une arène, qui se compose d'hommes de tous les partis rassemblés sur un terrain neutre, et où personne, jusqu'à présent, n'avait exigé d'un récipiendaire cette sincérité brutale qui froisse les opinions et fait saigner les amours-propres. Eh bien, même cette habileté permise, M. de Falloux n'a pas voulu en user, sachant qu'un homme bien élevé est toujours assez convenable pour se dispenser d'être adroit. Qu'on nous cite, dans son discours, un subterfuge, un artifice, une réticence! Qu'a-t-il déguisé de ce qu'il pouvait dire? Qu'a-t-il caché de ce qu'il pense? Qu'a-t-il dit de ce qu'il devait passer sous silence? Qu'avait-on

attendu, espéré ou redouté de lui? Qu'il ferait une profession de foi de voltigeur de 1815? qu'il se poserait en paysan du Danube monarchique? qu'il casserait les vitres du palais Mazarin? qu'il attaquerait la mémoire de M. Molé? qu'il insulterait le premier Empire? qu'il injurierait la monarchie de 1830? Mais, en supposant que l'urbanité de cette nature d'élite ne se fût pas révoltée à l'idée seule de ces violences, les plus simples règlements de la Compagnie qui l'accueillait l'eussent arrêté à la première phrase : que dis-je? Tout le monde sait que d'honorables scrupules, des appréhensions bien naturelles, lui ont demandé le sacrifice de quelques passages, et ce n'était pas probablement les moins significatifs.

Qu'a-t-on pu lui reprocher, à cet homme si scandaleusement habile? Ah! c'est ici que la diversité, le contraste même des récriminations peut servir à nous éclairer. Nous ne dirons rien, et pour cause, des critiques, facétieuses ou graves, venues de ce côté de la presse qu'on ne peut réfuter sans péril : tout ce que nous pouvons remarquer, c'est que les plus sérieuses ont prêté à rire, et que les plus plaisantes n'ont pas énormément diverti. Aux deux extrémités contraires, qu'avons-nous vu? Ici l'on a évoqué contre le récipiendaire le fantôme des ateliers nationaux, sur lesquels le général Cavaignac n'était pas, j'imagine, d'un autre avis que M. de Falloux. Le plus fort de la troupe a vertement tancé le nouvel académicien d'avoir outragé la Révolution de 1848 en l'appelant une *catastrophe*. Hélas! c'est encore le mot le plus noble de tous ceux que lui infligera l'histoire. D'ailleurs, ce méticuleux chevalier de la seconde République française a prouvé là qu'il ne savait pas le grec, cette langue primitive des républiques policées; catastrophe, si l'on consulte son étymologie, signifie bouleversement, révolution, et appliquer ce mot à l'*événement* de février, c'est tout simplement lui chercher un synonyme. En revanche, ce faible helléniste s'est montré gardien bien vigilant de notre grammaire. M. de Falloux lui semble avoir commis, sinon un solécisme, au moins une équivoque, en écrivant cette phrase: « M. Molé affrontait la Terreur et *ses* meurtriers. » Que notre grammairien se rassure : toutes les fois qu'on parlera, en France, des meurtriers *de* la Terreur, de la Terreur et de *ses* meurtriers, il n'y aura pas d'amphibologie possible : la Terreur y a pourvu.

A l'autre bout, les récriminations n'ont pas été d'une valeur moindre. On aurait probablement voulu que M. de Falloux, succédant à M. Molé, prononçant l'éloge de M. Molé, se déchaînât contre la politique de Louis XVIII, du duc de Richelieu, de M. Lainé, de Royer-Collard, de M. de Serre : on eût sans doute souhaité qu'il répudiât ces idées de conciliation entre hautes intelligences, qui honorent toujours, même quand elles échouent, qu'il sacrifiât publiquement d'anciennes

et glorieuses amitiés, pour en rechercher et en mériter d'autres où il eût trouvé, faute de mieux, l'occasion précieuse de pratiquer le pardon des injures. Pendant que des écrivains personnellement attachés à la royauté de 1850 et faisant acte d'une fidélité honorable se plaignaient avec une certaine amertume que le récipiendaire eût été si explicite, et qu'au risque de déplaire à la majorité de l'Académie et de l'auditoire il eût solennellement déploré que le principe de l'inviolabilité royale n'eût pas été maintenu au profit d'un prince de dix ans « que ne pouvait atteindre une animosité ou un reproche, » — les mécontents ont encore trouvé que M. de Falloux ne proclamait pas assez haut ses convictions et ses regrets, qu'il ne glorifiait pas assez ces côtés violents ou brouillons, qui, dans tous les gouvernements, même les meilleurs, entravent la marche des affaires, enveniment les dissidences et rendent les rapprochements impossibles. Il y a surtout, dans son discours, quelques lignes qu'on ne lui a pas pardonnées, et qui nous avaient paru, pour notre part, un modèle de tact et de convenance. Ce sont celles où l'orateur, sans même nommer M. de Villèle et M. de Chateaubriand, a parlé du contact de ces deux caractères incompatibles et des fâcheux résultats de leurs désaccords, « malgré des combinaisons financières habiles et durables, malgré des négociations diplomatiques d'une incontestable grandeur. » — Si l'on voulait bien réfléchir que l'Académie est le sanctuaire des lettres, que les lettres vivent d'imagination, et que l'imagination de M. de Chateaubriand a enchanté un demi-siècle, on devrait savoir gré à M. de Falloux d'avoir tenu, en plein Institut, la balance égale entre l'auteur des *Martyrs* et son rival moins poétique. N'importe! Ne pas déifier M. de Villèle ! le cas est grave, et une gazette toulousaine, renchérissant sur son chef de file parisien, a profité de l'occasion pour déclarer que M. de Villèle avait été le plus grand ministre, non-seulement de la France et des temps modernes, mais de tous les pays et de tous les temps. Nous comprenons que tout ait l'humeur gasconne chez un journaliste gascon; pourtant la mémoire de M. de Villèle, comme de tous ceux qui ont noblement et utilement servi la Restauration, nous est trop chère pour que nous ne gémissions pas de cette obstination à la compromettre en l'exagérant. Il est très-injuste de dire, avec ses détracteurs, que M. de Villèle n'a été qu'un habile homme d'affaires : il a été un excellent ministre des finances, et c'est beaucoup; mais ce n'était pas assez pour le moment où il parut, pour la politique qu'il dirigea. Il y a peut-être des époques, — celle-ci, par exemple, — où un bon ministre des finances suffit, parce que les intelligences sont lasses, parce que la liberté ne croit plus à elle-même, parce que le chiffre domine l'idée; sous la Restauration, en ces années d'aspirations généreuses et de jeunes enthousiasmes, un calculateur admirable ne suffisait pas : il eût

fallu un homme capable de comprendre et de régler cet idéal que la nation portait en elle. On n'est un grand ministre, un grand homme d'État, qu'à la condition, ou de personnifier l'esprit de son temps, ou de le dompter ; et M. de Villèle n'a fait ni l'un ni l'autre.

Voilà bien de la politique pour un discours d'Académie ; c'est qu'on n'a voulu absolument voir que de la politique dans l'élection et la réception de M. de Falloux ; et cependant, en dehors de cette préoccupation injuste et morose, dans ces nuances tempérées qui seules conviennent en pareille circonstance, que de choses fines, bien senties, bien dites, vraiment littéraires! Quel attrayant mélange de gravité et de grâce, de courtoisie et de fermeté! En retraçant la sérieuse enfance de M. Molé, son successeur a été amené à nous parler de Joubert. Ne dirait-on pas qu'il a dérobé le secret de ce moraliste ingénieux et délicat dans les lignes suivantes que nous recueillons au hasard: « La jeunesse frivole ne met en commun que des plaisirs ; l'amitié sérieuse place au premier rang de ses jouissances les exemples et les leçons, et, quand elle se donne des frères, choisit surtout des frères aînés. » — « L'homme, créature haletante, va rarement jusqu'au bout de lui-même sans y être contraint ou aidé. » — « L'esprit a ses devoirs, comme le cœur, comme la conscience. » — « Les dernières résolutions d'une longue existence en sont la condamnation ou la couronne. » — « Ceux qui règlent leur vie sur un devoir peuvent se passer de réussir ; le devoir leur a réservé des consolations et des charmes qui savent tenir lieu de succès. » — Et, quand l'accent s'élève, quand un sentiment plus pathétique ou plus personnel anime l'orateur, quelle émotion éloquente dans cette sobriété de langage? Était-il possible de mieux dire et de tout dire en moins de mots, à propos de monseigneur de Quélen, et de « ces trois pontifes victimes, chez lesquels la vertu s'élève à la hauteur du sacrifice ? » — Et cette esquisse du véritable homme d'État! — « .... Il ne confond pas les accidents éphémères et les faits à longue portée; il démêle promptement et sûrement ce qui est passager de ce qui est durable, ce qui est praticable de ce qui est impossible ; il subit les obstacles et il les combat comme des entraves, non comme des ennemis; calme, même envers ceux qui ne le sont pas, il garde son ardeur pour sa cause, et rougirait de la dépenser pour sa personne! » — C'est là, si nous ne nous trompons, faire parler à la politique une langue digne de l'Académie.

En somme, les amis de M. de Falloux ont eu lieu de se féliciter de cette séance, qu'on s'était charitablement obstiné à traiter comme une épreuve. Le récipiendaire ne pouvait satisfaire des gens décidés d'avance à se déclarer mécontents ; mais il a pu forcer de l'estimer ceux-là mêmes qui refusaient de l'applaudir, et il n'est pas, nous en sommes sûr, de succès qui lui ait paru préférable à celui-là.

Il y a eu pourtant à l'Académie, cinq jours après, ce que nous apellerions une réaction, si le mot n'était devenu trop vulgaire pour une aussi illustre compagnie. Nous n'éprouvons, grâce au ciel ! aucune gêne en essayant de dire un mot, avant de finir, de l'élection de M. Émile Augier. Quand une lutte est aussi égale, il n'y a pas de vaincu, et la défaite ressemble encore à une victoire. Il ne s'agit pas, bien entendu, de mettre en regard les titres poëtiques des deux concurrents : nos lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur rappelle tout ce qu'il y a d'élevé, d'harmonieux et de pur dans le talent de M. Victor de Laprade ; la symbolique beauté de *Psyché*, l'onction chrétienne des *Poëmes évangéliques*, l'inspiration vigoureuse et saine des *Symphonies*. Ce qu'il importe de constater , c'est que jamais aucune fraction de l'Académie française n'a songé à exclure systématiquement M. Émile Augier. Il avait semblé à quelques-uns convenable de l'ajourner, moins encore pour lui donner le temps d'effacer par un bon ouvrage le fâcheux effet de sa dernière pièce que pour se conformer à certaines convenances, à certaines analogies d'habitudes et de sentiments que l'Académie recherche d'ordinaire entre le confrère qu'elle regrette et le candidat qu'elle choisit. Ce n'était pas la faute de M. Émile Augier, mais ce n'était pas non plus celle des académiciens dont nous parlons, si, deux fois de suite, la mort leur avait enlevé des hommes d'État plutôt que des hommes de lettres, et si l'éloge de M. de Salvandy, comme celui de M. Molé, ne leur paraissait pas répondre assez exactement aux antécédents, aux aptitudes et aux sympathies de l'auteur de la *Ciguë*. Quant à la politique, il faut être bien décidé à la voir partout pour la chercher dans la candidature de M. de Laprade, dans l'hommage rendu à cette muse sereine, qu'on a accusée jadis de se tenir trop loin des hommes, et qui, en se familiarisant avec eux, ne leur a jamais demandé la couleur de leur cocarde. Si même il fallait absolument déclarer lequel des deux poëtes est le plus près de la politique, ce serait assurément l'auteur dramatique, forcé de communiquer sans cesse avec la foule, de s'enquérir des nouvelles, de se chercher des protections, tantôt chez des princes spirituels et amis des lettres, tantôt auprès de gracieuses princesses, pendant que le poëte lyrique plane sur tous ces détails de la vie réelle du haut de sa strophe radieuse. Non, ce n'est pas contre une idée politique qu'on avoulu réagir en écartant M. de Laprade, c'est contre une idée religieuse, et voilà pourquoi nous sommes plus fier pour lui de cette lutte, que du plus éclatant triomphe.

ARMAND DE PONTMARTIN.

LA

COMTESSE DE BONNEVAL[1]

On veut des romans, que ne regarde-t-on de près à l'histoire?

M. Guizot, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1855.

Ce n'est point maintenant à des indices incertains que nous avons à recourir pour étudier le cœur de la jeune femme du comte de Bonneval. Ce n'est plus l'imagination qui doit faire les frais de cette dernière partie de son histoire. Elle s'est peinte elle-même dans des lettres qu'il suffira de reproduire, en les commentant un peu, pour compléter le tableau de sa vie[2]. On la voit s'enfermer dans la chambre

[1] Voir le *Correspondant* des 25 janvier, 25 février et 25 mars 1857.

[2] Il nous a paru que c'était ici le lieu et le moment de placer en note le court résumé des faits entièrement réels qui servent de trame au charmant récit de lady Fullerton. Elle a pris la peine de l'écrire elle-même. Placé tout au début, il aurait détruit d'avance l'intérêt; mais la narration sera désormais historique. Il convient donc de l'accompagner des faits sur lesquels elle reposera continuellement. (*Note de la Rédaction.*)

NOTICE HISTORIQUE.

J'ai essayé « de regarder de près à l'histoire » d'une femme dont la vie n'appartient à l'histoire et à la littérature que par le reflet qu'elle en reçoit, et qu'elle leur rend à son tour. Ceux qui cherchent la poésie du cœur dans les légers aperçus que le passé laisse tomber sur sa route y trouveront peut-être ce genre d'intérêt qu'on aime à développer en soi et à faire partager aux autres. D'après ses lettres à elle-même et à l'aide de quelques faits constatés par des écrivains contemporains, j'ai cherché à peindre l'enfance, à dessiner les traits, à étudier le caractère de cette jeune comtesse de Bonneval, que M. Sainte-Beuve nous a fait connaître, dans une de ses *Causeries littéraires*, comme « une des plus rares et des plus pures figures de femme sous la Régence; une des plus gracieuses exceptions à une époque de désordre et de licence. » Ces lettres authentiques, avec quelques éclaircissements, pour en faire valoir l'ordre et les nuances et les rattacher au récit qui les précède, forment la dernière et principale partie de cette esquisse. Ce n'est ni un roman ni une biographie, mais plutôt une étude où l'imagination est appelée, d'une manière bien imparfaite sans doute, à l'aide de la vérité.

Tout le monde a entendu parler du comte-pacha de Bonneval, dont la jeunesse

où, hier encore, son mari était près d'elle, coller ses lèvres sur son portrait, rassembler ses souvenirs, et, dans la première de ces lettres, qui ont échappé à l'oubli où sont tombées celles de tant de femmes plus célèbres et moins malheureuses, épancher sa tendresse et ses regrets avec l'abandon le plus touchant. On croit entendre battre le cœur de cette jeune fille à peine mariée, et sitôt délaissée; on croit voir tomber ses larmes sur le papier où, onze jours après son mariage, et le lendemain du départ de M. de Bonneval, elle écrivait ce qui suit :

turbulente, les torts, les exploits et les malheurs ont donné lieu à des mémoires apocryphes qu'il a vécu assez longtemps pour désavouer. Ses aventures réelles, ses succès à la guerre, ont suffi pour attacher à son nom une certaine célébrité. Quelques détails sur sa vie, tirés des écrits du prince de Ligne, et du résumé qu'en a fait M. Sainte-Beuve, serviront à en rappeler les principaux traits à ceux qui pourraient les ignorer ou les avoir oubliés. « Pour apprécier les qualités rares de la comtesse de Bonneval, le dévouement de cette épouse sacrifiée et résignée, il faut connaître l'homme extraordinaire dont elle a porté le nom, et auquel son cœur a toujours été fidèle. »

Claude-Alexandre de Bonneval, né en 1675, d'une ancienne famille du Limousin, perdit son père en bas âge; le maréchal de Tourville, son parent, le fit entrer dans la marine. Il se trouva à toutes les affaires navales de cette époque, et se distingua aux combats de Dieppe, de la Hogue et de Cadix. Une affaire d'honneur l'obligea à quitter une carrière pour laquelle il annonçait du talent. Il entra alors aux gardes françaises, où il demeura jusqu'en 1701, et, à l'ouverture de la guerre de succession, il acheta un régiment d'infanterie, et servit avec distinction en Italie sous le maréchal de Catinat d'abord, puis sous les ducs de Villeroi et de Vendôme. A la bataille de Luzzura, il se fit remarquer par le prince Eugène, qui commandait l'armée impériale. C'est à sa conduite sur la digue qu'il dut l'accueil et les prévenances qu'il en reçut dans la suite. Une affaire de comptabilité vint à la traverse des espérances et de l'essor militaire de Bonneval. Il y avait eu de sa part une levée de deniers, au moins irrégulière. Il fallut s'en expliquer avec le secrétaire de la guerre Chamillard. Dans le cours de cette correspondance, il menaça assez nettement de déserter à l'ennemi; et, craignant d'être arrêté dans l'armée, il demanda un congé au duc de Vendôme, et voyagea en Italie pendant quelques mois. La misère, jointe au dépit, lui fit conclure un traité avec le prince Eugène. Il passa à l'ennemi en mars 1706, et devint un des premiers lieutenants du prince Eugène dans ses diverses entreprises militaires en Italie, en Dauphiné et en Flandre.

En 1716, la guerre éclata entre l'Empire et la Turquie. Le prince Eugène commandait l'armée impériale, et Bonneval s'y couvrit de gloire. Sa conduite, à la journée de Péterwaradin, est restée mémorable. Bonneval, après cette campagne, eut l'idée de revoir sa patrie et de se faire relever de la condamnation qu'il avait encourue en désertant, et pour laquelle il avait été exposé en effigie en place de Grève. L'heure était propice; il connaissait le régent, il avait près de lui un agent spirituel et peu difficultueux dans l'abbé Dubois, son compatriote limousin. Tout fut réglé selon son désir, et le général, ayant obtenu de l'empereur un congé de trois mois, vint en France pour faire entériner ses lettres de réhabilitation. Le courant de l'opinion était pour lui dans ce moment : c'était un souffle général de faveur. Grand, beau, l'air ouvert et martial, l'œil plein de feu, la tête haute, le débit éloquent, le propos libre et peu gêné sur tout sujet, il y avait là de quoi être à la mode en 1717, et il le fut. Il avait alors quarante-

PREMIÈRE LETTRE.

« Les mouvements d'une douleur aussi vive que l'est la mienne me paraissent trop justes pour pouvoir me refuser de vous en entretenir ; je devrais peut-être ménager la vôtre ; mais, comme je n'imagine aucune consolation pour les gens qui s'aiment et qui sont séparés, je ne trouve de douceur qu'à s'abandonner entièrement à tout ce qui peut entretenir la tristesse. Pour moi, mon cher maître, je ne puis

deux ans. Sa famille profita de son passage à Paris pour le marier. Sa mère, la marquise de Bonneval, avait jeté les yeux sur mademoiselle Judith-Charlotte de Biron, sa parente, l'un des vingt-six enfants du duc, alors marrquis de Biron, premier écuyer du régent et très-protégé par lui. Cette jeune fille était petite-nièce par sa mère du fameux duc de Lauzun, âgé alors de quatre-vingt-dix ans. La marquise de Bonneval, la veille de la cérémonie, changea tout d'un coup d'avis pour son fils, et chercha à se dédire ; on la ramena pourtant. Le mariage fut signé le 7 mai 1717. Jamais homme ne fut marié si peu que Bonneval : il ne le fut en tout que dix jours, après quoi il repartit pour Vienne, laissant en France sa femme qu'il ne revit jamais depuis. Quant à mademoiselle de Biron, comtesse de Bonneval, il ne lui avait pas fallu longtemps pour s'attacher à ce brillant et volage aventurier. Lorsqu'il fut parti, elle lui écrivit le plus souvent qu'elle put. Bonneval, en quittant Paris, retourna à l'armée de Hongrie, et rentra en campagne sous les murs de Belgrade, où il eut une grande part à la victoire, et où la renommée proclama sa vaillance. Au lieu de retourner en France après ses exploits de Hongrie, Bonneval continua de séjourner à Vienne, où il trouva moyen de se mettre en froid avec le prince Eugène. Ce refroidissement l'éloigna de cette ville ; en 1724 il était à Bruxelles, où il avait son régiment en garnison, et où éclata sa fâcheuse affaire avec le marquis de Prié, gouverneur, dont il est inutile de rappeler tous les détails, mais qui l'amena jusqu'à provoquer en duel le prince Eugène, et à lui adresser une lettre sur le ton d'égal à égal. Traduit devant un conseil de guerre, il subit un an de détention dans un château fort, après quoi il se rendit à Venise. Il y noua des intrigues avec l'Espagne ; puis, craignant d'être pris et enlevé par ordre de l'empereur, il se dirigea vers la frontière de la Bosnie, sans dessein bien arrêté. Il se trouva pendant quatorze mois dans une ville où l'empereur le réclamait, en danger d'être livré, et il n'échappa finalement à l'extradition qu'en prenant le turban et faisant profession de mahométisme. Devenu le pacha Osman, il fit des Mémoires très-nets et très-bien motivés sur les changements de tactique à introduire dans les armées du sultan. Il fit aussi des projets d'alliance et de guerre ; mais tout cela échoua devant les intrigues du sérail et l'apathie musulmane. Il y eut même un moment où il fut exilé en Asie : il y resta six mois seulement, après lesquels il put revenir à Constantinople. Parvenu à sa soixante-dixième année, il songea à s'évader de Turquie, et, en s'embarquant sur une frégate napolitaine, à venir chercher à Rome un asile, un lieu de réparation et de repos. La mort le prévint le 23 mars 1747. Sa femme n'avait cessé de lui écrire que lorsqu'il prit le turban. Bonneval s'était plaint à un ami commun de cette interruption de commerce, ce qui engagea la comtesse à lui écrire encore une fois ; mais cette lettre ne s'est pas retrouvée. Madame de Bonneval mourut avant son mari en 1741, veuve, comme elle disait, malade et infirme. Ses letres renferment des trésors de cœur qui mériteraient une plume plus habile à en faire ressortir les beautés.

qu'être pénétrée de votre séparation, et notre éloignement m'occupera sans cesse ; je ne saurais désirer que votre absence vous fît ressentir tout ce qu'elle me fait souffrir, et si je pouvais vous faire voir ce qui se passe en moi, je l'éviterais, de peur de vous toucher d'une pitié qui vous causerait un chagrin dont je ne veux que pour moi. Il faut avouer que la première épreuve d'un cœur qui a vécu dans l'indifférence est bien cruelle ; j'en sens tout le poids, mais je ne puis m'en plaindre. La tendresse me dédommage, en quelque sorte, de l'état violent où je me trouve, et qui me paraîtrait insupportable, si je n'étais soutenue par le souvenir de mon bonheur passé, cause de mon malheur présent. Non, je ne m'en plains pas, quoique je sois dans une situation affreuse. Je ne saurais regretter la tranquillité de la vie qui l'a précédée. Il n'est rien sur la terre qui puisse m'être sensible, que d'être aimée de vous. Je me flatte que je jouirai de cette félicité sans changement ; du moins je ne serai occupée que de vous plaire, et je vous jure, mon cher maître, une fidélité aussi durable que mon attachement est violent. Je ne crois pouvoir rien ajouter à la force de cette expression, ne sachant point dire ce que je sens. Ce sont des sentiments qui m'étaient si inconnus, qu'en me livrant à toute leur vivacité je ne puis les définir. Expliquez, je vous prie, à votre cœur, tout l'embarras du mien, et dites-vous souvent que vous êtes, de tous les hommes du monde, le plus tendrement aimé. J'ajoute à ces sentiments une estime qui doit être le lien d'un amour dont la pureté fait tout le mérite. N'oubliez pas, je vous conjure, votre pauvre petite femme, et songez que je suis, ainsi que je l'ai déjà dit, dans un état qui mérite votre compassion. Je vous jure que, si je ne regardais que moi, la mort me semblerait une ressource à laquelle tous mes désirs auraient recours. Je crains toujours que la gloire ne soit une rivale bien redoutable pour moi ; cependant il me semble que nous devrions balancer votre cœur, et lorsqu'elle vous fera exposer votre vie, je devrais vous faire prendre les précautions qu'elle permet. Faites donc réflexion à tout cela, mon cher maître, et que ma seule ambition est votre conservation, vous seul pouvant me rendre heureuse. Je ne puis vous parler que de moi aujourd'hui, car je ne pense qu'à vous, et tout le reste me devient insupportable. Je vous embrasse de tout mon cœur, et voudrais acheter de la moitié de ma vie le bonheur de cette lettre.

« La comtesse de Bonneval. »

Malgré les tourments de la séparation, Judith ne fut pas sans doute très-malheureuse le jour où elle écrivait cette lettre. Il y a des souffrances douces dans ce monde. On ne le reconnaît que le jour qu'on en éprouve d'amères. Elle comptait sur l'avenir avec toute la confiance

de la jeunesse et de l'inexpérience. Elle croyait sentir encore sur son front le dernier baiser de son mari ; les fleurs qu'il lui avait données n'étaient pas encore flétries, et le bonheur dont elle avait joui jetait un dernier reflet sur les objets qui l'entouraient. Cependant une circonstance pénible vint jeter le trouble dans son âme. La marquise de Bonneval refusait de la voir. Son ressentiment était devenu une passion. Ce ne fut pas là une des moindres épreuves que Judith eut à subir ; sa belle-mère cherchait à faire partager à son fils ses injustes préventions, et lui écrivait sans cesse à cet effet. La jeune épouse le savait ; aussi aperçoit-on dans la lettre suivante une sorte de retenue, et presque de froideur, bien différente de la tendresse passionnée de celle qu'on vient de lire. On voit qu'elle craint l'effet de cet acharnement maternel sur l'esprit de M. de Bonneval, et qu'elle attend qu'il la rassure à cet égard pour donner encore un libre cours à l'effusion de ses sentiments. Pour obtenir une prompte réponse, réponse dont elle a si besoin pour supporter les tourments de l'absence, elle se sert, par un ingénieux détour, du nom de son grand-oncle, ce brave et turbulent vieillard, dont M. de Bonneval avait si aisément gagné les bonnes grâces.

DEUXIÈME LETTRE.

« Il y a, je crois (écrit-elle au sujet des odieuses menées de la marquise de Bonneval), il y a, je crois, peu d'exemples qui puissent servir à imaginer une conduite aussi singulière. Je n'en voudrais pas pénétrer la cause par respect pour madame votre mère. Je connais les sentiments que je vous dois en sa personne, et c'est avec peine, ne me trouvant point coupable, que je suis obligée de penser que son motif n'est ni droit ni juste. Cependant elle a une qualité pour moi qui m'impose silence, et vous me trouverez plus attentive à me taire qu'elle ne l'a été à me détruire dans votre esprit. Il me semble qu'elle sait prendre son temps pour me perdre dans votre estime, puisqu'il est vraisemblable qu'une connaissance de dix jours ne peut point combattre les impressions que veut donner une personne si à portée de me connaître, mais qui cependant me connaît si différemment de ce que je suis. M. de Lauzun a été fort enrhumé ; à son âge, il est peu de petits maux ; mais il n'a point été à l'extrémité. Il me charge de vous dire qu'il est sensible à l'amitié que vous lui témoignez. Il vous aime infiniment. Il vous charge de dire à M. le prince Eugène qu'il l'honore et le respecte plus que personne du monde, et qu'il lui souhaite une campagne, cette année, aussi glorieuse pour lui que la précédente, s'il était possible qu'il y en pût avoir deux pareilles. Je vous prie de me répondre sur cet article, et de faire sa commission, car

il aime qu'on soit exact, et me demandera sans cesse ce que vous m'en aurez mandé. »

Elle la reçoit enfin, cette réponse si ardemment désirée. Ce maître chéri lui rend justice ; il se moque des inquiétudes de sa femme, et traite de folies les préventions de sa mère. Judith se console un peu ; il est vrai qu'il lui écrit rarement, que ses lettres sont bien courtes ; mais au moins ne doutera-t-il jamais de ses sentiments, à elle ; au moins n'écoutera-t-il jamais une accusation contre sa pauvre petite femme. Bientôt il entre en campagne contre la Turquie ; à son arrivée à Vienne, il a été nommé général d'infanterie, et tout de suite il se dirige vers le théâtre de la guerre. Les craintes de Judith l'y suivent, et son inexactitude à lui donner de ses nouvelles la jette dans des anxiétés continuelles. On est au mois de juillet ; il fait une chaleur étouffante à Paris ; on peut à peine y respirer ; le pavé brûle les pieds ; l'air même de la nuit n'apporte aucune fraîcheur. Judith est pâle ; elle maigrit à vue d'œil ; ses yeux sont fatigués, et sa démarche lente. M. de Gontaut et sa femme l'emmènent pour quelques jours à Puteaux chez le duc de Guiche ; mais, les jours de courrier, rien ne peut la retenir. Il faut qu'elle retourne à Paris, pour recevoir un moment plutôt une lettre qui, hélas ! ne viendra pas ; car, du 25 juin au 6 août, elle n'en reçoit pas une seule. Figurez-vous cette course, par le soleil brûlant de juillet, à travers la poussière des grands chemins ; cette attente, ces battements de cœur, cette rougeur subite quand elle croit entendre le pas du messager ; ce serrement de l'âme, ce silence, ce triste retour ; puis un intervalle de trois jours d'anxiétés, et l'espoir qui reprend le dessus pour être encore trompé. Hélas ! cela fait bien mal d'aimer ! d'attendre ! mais plus encore quelquefois « de ne plus aimer ! » de ne plus attendre ! Lisez maintenant la lettre du 16 juillet :

TROISIÈME LETTRE.

« A Puteaux, ce 16 juillet.

« Je suis chez M. le duc de Guiche, avec M. et madame de Gontaut, mon cher cousin, depuis trois jours. J'ai porté avec moi dans cette solitude un cœur bien rempli d'inquiétude, car vous êtes paresseux, et vous pouvez, par négligence, laisser passer un ou deux ordinaires sans écrire ; mais il y a trois semaines entières que je n'ai ouï parler de vous. Tous nos Français qui sont dans votre armée sont si réguliers, qu'ils augmentent mes alarmes, car vous ne pouvez pas être le seul qui ne trouve pas un moment pour dire en quel état vous êtes. Je vous prie de me faire écrire par M. Prescher, simplement que vous êtes en bonne santé. Vous ne savez point aimer, si vous n'êtes pas capable de cette attention ; car, mettez-vous un moment à ma place, avec beaucoup moins de tendresse pour moi que j'en ai pour vous,

et songez quel peut être mon état ! Je vous sais tous les jours exposé, je n'ai que votre exactitude qui puisse empêcher mon désespoir, et je suis privée de cette douceur : j'en suis dans un état digne de pitié, car je vous reproche votre oubli, et je me représente avec cela tout ce qui peut me tourmenter. Un cœur comme le mien est un meuble bien inutile pour l'agrément de la vie, et bien à charge dans toutes ses circonstances. Ce qu'il y a même de plus cruel, mon cher maître, c'est qu'il pourrait le devenir aux autres, pour être trop tendre, et c'est un effet, quoique injuste, qu'on éprouve presque aussi souvent qu'on aime de bonne foi. J'en connais peu de ce nombre, à la vérité ; mais on a raison de se désabuser d'une vertu aussi rare. Pour moi, qui n'ai point fait d'épreuve qui ait pu me guérir, je suis livrée entièrement à toute la vivacité et la sincérité d'un attachement qui ne connaît de guide que le penchant que mon devoir a formé et que mon inclination seconde si parfaitement. Au cas qu'il y ait de votre faute quand je ne reçois pas de vos lettres, il est bien juste que je vous punisse, en ne vous entretenant que de mon inquiétude, puisque, sans vous, je n'en connaîtrais point. Ma mère m'a dit qu'elle vous écrirait exprès pour vous gronder. Elle, mon père et moi, avons déjà pris la liberté de vous condamner ; mais si, avec eux, je suis leur exemple, je ne suis capable que de douleur lorsque je suis livrée à moi-même, et je fais mille tristes réflexions. Je m'en retourne demain, qui est le jour de poste, à Paris, pour être à portée de recevoir de vos lettres (si j'en ai) un moment plus tôt. M. et madame de Gontaut grondent contre vous ; tous les gens qui vous aiment se donnent cette licence. Notre aimable belle-sœur est si faite pour recevoir des attentions, qu'elle est étonnée qu'on en manque. Je ne puis finir sans vous dire, mon cher cousin, que vous êtes, de tous les hommes, le plus tendrement aimé. Si ces sentiments ne vous sont pas chers, préparez-vous à la patience, car je sens qu'ils seront éternels. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« La comtesse de Bonneval. »

Et, quelques jours plus tard, le 25 juillet, quelques lignes bien expressives témoignent de la douleur prolongée que ressent ce cœur si tendre, et pas encore accoutumé à souffrir.

TROISIÈME LETTRE.

« Mon inquiétude augmente chaque jour, en même temps que votre inexactitude, et je suis aussi constante à me tourmenter que vous l'êtes à me négliger ; ainsi, ne pouvant changer mon cœur, il faut se conformer à vos maximes, qui sont peut-être d'aimer en gardant un parfait silence. Il fallait m'en avertir, pour empêcher la surprise d'un effet si singulier. »

Le 6 août, l'attente se prolonge encore. Judith a dompté le léger mouvement d'impatience qui lui est échappé dans ce dernier billet, le seul qu'on trouve dans ses lettres. Résignée et soumise, elle n'a désormais que des reproches tendres ou enjoués à adresser à son mari. On la voit chercher de ses nouvelles de tous côtés, mendier un mot qui l'assure de sa santé, de sa vie, et appeler à son secours le souvenir des personnes qui lui ont plu davantage pendant son séjour à Paris.

QUATRIÈME LETTRE.

« Je n'ai point eu de vos nouvelles les deux derniers ordinaires. Je suis bien heureuse que les Français qui sont dans votre armée n'aient point encore oublié leur patrie; car, sans leur secours, malgré le peu de disposition que j'aie de vous croire coupable, je serais toujours dans des alarmes que votre situation ne fait que trop naître. Si vous aimiez, vous comprendriez qu'étant rassurée sur votre état par des étrangers il est encore un genre d'inquiétude qui doit me tourmenter; mais, dès que vous me la faites avoir, vous ne la connaissez point. Comme mes reproches peuvent vous ennuyer, il faut se taire, et puis je les crois peu utiles. Je suis toujours occupée à envoyer chez toutes les personnes qui reçoivent des lettres de Hongrie, pour savoir ce qui peut vous regarder. M. de la Blards m'est d'un grand secours, car il en a eu une de vous le 2 de juillet, et ma dernière est du 25 de juin. Il y a plusieurs nouvelles de ce pays-là. M. Croizot en a aussi très-souvent de M. son fils, et j'ai recours à lui, parce qu'il lui parle de vous. Vous me trouverez bien simple, mais j'aime, et mon devoir vient encore à l'appui de mon attachement.

« Adieu, mon cher cousin; rendez-en à une personne qui n'en rendra jamais qu'à vous, mon cœur vous étant sacrifié sans partage. Le chevalier de Fontanges vous fait mille compliments; je l'aime en vérité beaucoup, et c'est un très-honnête garçon. Il dit que votre silence le met très-en colère. M. de Lauzun va dans peu vous haïr si vous continuez. Il vous fait mille amitiés, aussi bien que madame de Lauzun et l'abbé de Gontaut, qui trouve que sa bénédiction ne réussit pas trop bien. »

Et, sept jours ensuite, sans se rebuter, le cœur serré, accablée de chagrin, la pauvre enfant reprend la plume. Au lieu de lui écrire, son mari lui fait dire qu'il attend une lettre d'elle pour lui répondre. Elle voudrait presque croire qu'il n'a pas reçu toutes ces lettres si tendres et si humbles qu'elle envoie à jour fixe, sans oser les multiplier, de peur de l'ennuyer; mais on voit que la foi lui manque, qu'elle soupçonne, sans se l'avouer, une défaite dans ce reproche si peu mérité. Sa santé commence à se ressentir de ces inquiétudes continuelles, et on

aperçoit dans ces lignes touchantes le germe du désespoir qui doit consumer sa vie.

CINQUIÈME LETTRE.

« Nous sommes dans de différents principes, mon cher cousin, car vous ne m'écrivez point, pour me punir de ma prétendue irrégularité, et moi, je ne me rebute point de vous reprocher la vôtre; l'une et l'autre façons peuvent être tendres, mais l'usage pourrait être en ma faveur. Je ne comprends point ce qui retient mes lettres, car, depuis que vous êtes parti, je n'ai pas passé une semaine sans vous écrire, me trouvant à plaindre de me croire obligée de me borner à ce temps, de peur de vous fatiguer par des empressements que je ne saurais souffrir qui vous fussent importuns. Ma tendresse pourtant est d'une nature à devoir me répondre d'un retour que je ne puis encore qu'espérer. Que ces sentiments me sont cruels à présent! Je n'en connais plus que de crainte, que d'ennui, que de découragement profond! Je ne *vis* plus, et la moitié de ma vie me paraît un faible sacrifice, pour passer l'autre exempte des tourments que j'éprouve. J'en suis dans un état affreux, et je ne vous en parlerai plus, pour l'inquiétude que je veux vous épargner. »

Hélas! pauvre cœur qui cherche à se tromper lui-même! qui ne veut point encore lâcher prise avec l'espérance, qui veut avoir à se justifier aux yeux de celui qu'elle aime, tandis qu'une voix secrète lui crie que cette inquiétude qu'elle lui suppose et qu'elle ménage n'est que le fantôme de son imagination à elle, le reflet de la passion qui la consume. Mais il lui est cependant réservé encore un beau et doux moment, le dernier bonheur de sa vie, un de ces moments qu'elle a rêvés dans son enfance, qu'elle a pressentis dans sa jeunesse, qu'elle a voulu goûter au prix des larmes et des douleurs, Les armes impériales remportent devant Belgrade la fameuse victoire qui doit amener plus tard la reddition de cette ville, et la paix avec la Porte Ottomane. M. de Bonneval y commande l'aile gauche de l'armée, et y fait des merveilles. Il y accomplit des prodiges de valeur et de talent. La nouvelle en arrive à Paris; son nom vole de bouche en bouche. Judith recueille avec transport les expressions d'admiration qui ne tarissent pas sur son compte. Femme d'un héros, elle lève la tête avec orgueil; elle écoute avec délices les louanges prodiguées à un maître adoré; sa famille s'empresse autour d'elle pour lui dire qu'elle doit être fière de porter un nom désormais si glorieux. A la cour, dans le monde, où elle paraît alors pour un instant, afin de recueillir un tribut d'encens pour son idole, on la voit sourire avec ivresse, rougir de bonheur, trembler d'émotion. Et puis il lui a écrit! son mari, son maître, le héros de

Belgrade, le sauveur de l'Europe, la gloire de la France, le soutien de l'Empire! Il a songé à elle dans cette heure de triomphe et de joie; il a deviné son ivresse; de cette main encore fatiguée de ses exploits, il lui écrit, il lui fait part de ses succès!... Oh! qu'importe ce qu'elle a souffert depuis six mois! qu'importent les jours de solitude, et les longues nuits de pleurs! N'importe son silence, il lui a écrit! N'importent ses angoisses, elle est heureuse! Elle marche la tête levée, les yeux brillants, le sourire sur les lèvres, la fierté sur le front. Qu'elle était radieuse ces jours-là, qu'elle était belle dans sa joie! Elle lui répond. Qu'il est doux et triste à la fois de lui voir épancher son âme à la rapide clarté d'un éclair de bonheur qui luit pour un instant sur une vie si courte et sitôt flétrie! Voici cette lettre, aussi touchante dans son genre que les dernières dans le leur.

SIXIÈME LETTRE.

« Qu'il est difficile, mon cher cousin, à un cœur vivement pénétré de tendresse de s'exprimer sur les différents mouvements qui ont agité le mien depuis bien du temps! Chaque circonstance où vous vous êtes trouvé m'a fait sentir la douleur ou la joie avec une violence qui n'a pu être modérée; j'ai craint pour vous, et je me suis livrée à une inquiétude sans bornes; je suis à présent un peu rassurée, et je commence à goûter quelque tranquillité après toutes les horreurs des alarmes. Quel moment charmant à ajouter au plaisir de votre bonne santé, le seul qui m'ait occupée jusqu'à cette heure, que celui de la victoire à laquelle tout le monde vous donne la plus grande part! Quoique je ne sois pas vaine, il serait impossible de n'être pas flattée de ce qui se publie sur votre compte; je ne puis faire un pas que je n'entende faire votre éloge! et d'une façon que je vous avouerai qui séduit mon oreille et touche véritablement mon cœur. Il est bien juste que je tire quelque avantage d'une gloire que vous acquérez à un prix si cher pour mon âme et pour toute ma tranquillité : car je vous avouerai que, tant que vous êtes exposé, je voudrais moins compter sur votre valeur, et pouvoir me reposer sur votre prudence; mais elle se borne à bien conduire les autres, et abandonne un bien dont vous ne devriez pas dispossr si librement, puisqu'il n'est pas à vous seul. Je ne puis m'empêcher d'être en colère contre l'électeur de Bavière; le courrier qu'il a envoyé à madame la duchesse a devancé celui de M. du Maine de vingt-quatre heures. En voulant la rassurer sur M. le comte de Charolais, il a jeté tout le monde dans le désespoir, n'ayant pas eu la bonté de dire qu'il n'était point arrivé de malheur aux gens de connaissance. Jamais situation n'a été pareille à la mienne; et, si je voulais en parler, je ne pourrais qu'affaiblir ce que j'ai ressenti jusqu'à la réception de votre lettre. Ce ne sera pas non plus du plaisir qu'elle

m'a fait que je vous entretiendrai, par la même raison; mais je vous assurerai, mon cher maître, que je n'oublierai de ma vie votre soin à m'écrire dans un temps où c'était le seul moyen de m'empêcher de tomber dans le désespoir. Si vous pouviez voir à quel point je suis touchée de cette attention, vous ne seriez pas fâché de connaître quelle impression elle a faite dans mon cœur; ma reconnaissance se trouve engagée par l'endroit le plus sensible. Je voudrais savoir votre Belgrade pris, et je serais contente, car je ne puis m'empêcher de craindre encore. Il faut avouer que le ciel qui nous donne un bon cœur nous fait un présent qui nous coûte bien cher, et qu'on achète un moment de plaisir par de cruels retours! Je ne puis pourtant désirer que le mien soit moins tendre, car je sens qu'il n'est occupé qu'à vous aimer; je le voudrais plus étendu, car, tel qu'il est, il ne saurait vous aimer avec plus de vivacité, avec des sentiments moins susceptibles de partage; je sens que par un goût supérieur je suis née pour vous aimer éternellement. C'est ce qui n'est pas difficile à démêler. Le devoir sans doute autorise l'inclination, mais, sans ce devoir, cette inclination mérite déjà assez de distinction. Il ne tiendra qu'à vous, mon cher maître, de me rendre la plus heureuse de toutes les personnes par votre tendresse; la mienne ne me laisse autre chose à désirer, et mon inquiétude ne sera jamais pour autre chose. Ma mère nous aide dans nos affaires avec une bonté sans exemple. Elle vous écrit aujourd'hui, aussi je ne vous parle point d'elle, quoique sa joie et son inquiétude aient été bien obligeantes. Je croyais être attachée à ma famille par son amitié pour moi, mais j'ai abandonné cette reconnaissance-là pour ne sentir que leur tendresse pour vous.

« Il n'est plus de mouvement dans mon cœur qui ne soit par vous ou pour vous, et cela aux dépens des autres, qui sont pourtant dus aussi. Madame de Nogent veut que je vous dise toutes sortes de belles choses de sa part; elle est touchée de tout ce qui vous regarde avec un intérêt très-vif, et, quoiqu'elle se soit attendue à tout ce qu'on dit de glorieux pour son petit-fils, elle ne peut s'empêcher d'en être flattée. M. le duc du Maine me dit avant-hier, que j'allai chez lui, les plus belles choses du monde sur votre compte. M. et madame de Lauzun me chargent de vous assurer qu'ils sont très-sensibles à votre conservation et à tout ce qu'on écrit de vous, et à ce que le page a raconté. Il n'y a pas de Biron qui ne veuille que je vous fasse ses compliments en particulier, et qui ne me gronde d'avance dans la crainte que je ne l'oublie. »

Toujours sous l'impression heureuse que lui ont laissée les événements si glorieux du siége de Belgrade, et surtout la lettre de son mari, Judith est à Choisy, à la maison de campagne de son frère. Au sein de

sa famille, entourée de ses amis, elle se demande pourquoi ce qui suffisait autrefois à son bonheur ne peut plus satisfaire son cœur; dans *le plus beau lieu du monde*, elle ne songe qu'à un avenir incertain qui se dérobe à ses regards et qui trompe ses désirs. M. de Bonrepos reprend auprès d'elle ses soins assidus. Il a pour la *petite Judith* un de ces fidèles et profonds attachements que l'âge avancé voue souvent à la jeunesse. Il cherche à l'amuser, à la faire rire comme autrefois, et il s'attendrit en voyant les vains efforts qu'elle fait pour lui répondre avec enjouement. Il la suit tristement des yeux quand elle marche à pas lents sous les beaux ombrages de Choisy, et se rappelle la jeune fille gaie et rieuse qui foulait aux pieds si joyeusement les bruyères de la Gascogne. Ils jouent ensemble aux échecs comme à Biron; mais souvent elle oublie de faire marcher ses pièces, et ses pensées l'emportent bien loin de l'échiquier et de la France. Quelquefois alors il la regarde, et une larme tremble sur la paupière du vieillard. Aussi, quoiqu'elle plaisante de ce *sentiment profond* en écrivant à M. de Bonneval, on sent qu'elle n'est pas fâchée qu'il sache qu'il y a pour elle des cœurs plus tendres que le sien. Que de fois, le soir, dans le mignon boudoir où madame de Gontaut attirait sa belle-sœur pour lui prodiguer de douces caresses, lui reprochait-elle les larmes qu'elle surprenait dans ses yeux, les longues rêveries où elle s'oubliait si souvent! Elle lui passait un bras autour du cou, la regardait fixement, et lui disait : « Je vous l'avais bien prédit, c'est vous qui êtes folle maintenant! Comment peut-on ainsi se tourmenter pour un méchant homme qui ne veut pas écrire toutes les semaines? »

Judith souriait alors, mais ce n'était plus le sourire d'une jeune fille éprise et rêveuse. Un sentiment profond se révélait dans l'expression de ses traits fatigués et abattus. Quand elle causait avec ses amis, comme aussi dans ses lettres, il y avait quelque chose de touchant dans sa gaieté; on se sentait ému d'une parole qui, dans une autre bouche, ferait sourire. Voici une lettre qu'elle écrivait de Choisy, à la date du 1er octobre. On ne la voit pas perdre de vue un seul instant l'unique objet de ses pensées; on y aperçoit aussi la délicatesse d'un sentiment qui ne souffre pas l'ombre d'un affront pour tout ce qui tient de près à celui dont elle porte le nom, et surtout le tact exquis d'une femme bien élevée.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

« Je suis ici, mon cher cousin, dans le plus beau lieu du monde, et dans une compagnie très-aimable. Je devrais m'y trouver tranquille; mais, au milieu de ce qui m'eût satisfaite entièrement autrefois, je trouve de l'inquiétude. Je sens qu'il m'en coûterait infiniment moins

de me séparer de tout ce qui me fut cher et qui me l'est encore que d'être éloignée de mon cher maître. Je suis avec mon père, ma mère, et madame de Gontaut, pour laquelle j'ai un attachement qui n'avait point connu de comparaison; mais, sans qu'il y en ait eu, j'ai senti qu'il pourrait y avoir des sentiments plus forts et auxquels tous les autres sont sacrifiés. Je ne voulais point vous écrire aujourd'hui; mais la poste vient d'arriver de Paris et repart si à propos, que je ne puis me refuser de vous entretenir un petit moment. Je le fais sans cesse dans mon cœur, et mon esprit s'accorde si parfaitement avec lui, qu'il trouverait dans cette correspondance une ressource dont il n'aura cependant jamais besoin; que je vous écrive ou non, je ne puis jamais cesser de m'occuper de vous. M. votre frère est venu faire sa cour à madame la princesse de Conti, avec madame votre belle-sœur et mademoiselle votre nièce. Il faut avouer qu'ils ont peu l'air de la cour, et je n'osai jamais quitter M. votre frère, car je sentais, lorsqu'il montrait son embarras et son petit génie, qu'il vous tenait de trop près pour le livrer à la plaisanterie. M. de Bonrepos passe sa vie à présent en pleurs, car j'apprends que mon absence le livre à une douleur amère, et, dès qu'il est avec moi, il s'attendrit au point que ses larmes coulent! Expliquez-moi, si vous pouvez, un sentiment si profond! Vous n'avez qu'à voir si cette manière d'aimer ne vous paraît pas inquiétante; pour moi, je m'en sens très-touchée, et ma vertu en est ébranlée. Je ne sais si ma tendresse pour vous sera plus forte; je voudrais vous en répondre, mais je ne le puis! Je vous embrasse de tout mon cœur, et vous voue une fidélité à l'épreuve de tout, hors M. de Bonrepos! »

De retour à Paris, Judith, retirée dans son appartement à l'hôtel de Biron, y passait presque tout son temps, entourée des souvenirs qui la faisaient vivre dans ce passé si court où se concentrait toute son existence. Elle allait rarement dans le monde, seulement quand des nouvelles de la campagne de Hongrie lui donnaient le désir d'entendre parler des exploits de son mari; mais presque tous les soirs de vieux militaires se rassemblaient chez la jeune comtesse de Bonneval, et causaient de ce qui l'intéressait uniquement, des chances de la guerre, de la probabilité de la paix, et des événements politiques qui avaient quelque rapport aux intérêts ou à la réputation de M. de Bonneval. Sa famille, fière de la renommée dont il jouissait alors, la chargeait de commissions obligeantes pour lui, et en faisait partout l'éloge. Un des neveux de Judith, joli enfant que son mari avait pris en affection pendant son séjour à Paris, lui était, par cette raison, très-cher. Elle l'attirait chez elle, et se plaisait à lui tendre des piéges pour lui faire prononcer le nom de celui dont l'image lui était toujours

présente. L'un de ses frères, le marquis de Gontaut, lui était très-attaché ; de longues conversations avec lui, les soins qu'elle donnait à madame Dupuis, maintenant tombée en enfance, des lectures sur des sujets de politique et d'histoire, une étude suivie des intérêts de fortune de son mari, occupaient en apparence tout son temps ; mais seule, dans sa chambre ou dans des églises obscures et éloignées, elle épanchait son âme devant Dieu, et seule encore, toujours seule, elle visitait les pauvres, priait près du lit des malades, et cachait ses pratiques de piété, ses bonnes œuvres, ses vertus, comme tant d'autres auraient caché des fautes et des faiblesses. Comme nous le lui verrons dire dans une de ses lettres, elle trouvait toujours plus facile de se taire que « de parler *faiblement* de ce qu'elle éprouvait *fortement*. » Et surtout elle évitait avec soin les discussions sur un sujet qui avait pour elle des consolations intimes, mais aussi un côté cruel. M. de Bonneval lui avait défendu de lui parler de religion. Il lui avait dit qu'il avait les femmes dévotes en horreur, et qu'il espérait bien qu'elle ne se rangerait point parmi elles. La crainte de l'éloigner, une répugnance invincible à s'entretenir avec d'autres d'un sujet qu'il ne lui était pas permis de toucher avec son mari, lui ôtaient jusqu'au moindre désir d'épanchement et de sympathie à cet égard. Aussi, dans le monde, et même jusqu'à un certain point dans sa famille, on ne devinait pas la source des vertus extraordinaires de cette jeune femme. On voyait sa douceur inaltérable, son héroïque patience ; on ne savait pas qu'elle les puisait au pied de la croix ; on ne la voyait pas à l'autel, où chaque jour elle portait en secret ses douleurs, et recevait en échange le don ineffable qui les transforme ou les efface.

Vers la fin de l'année 1717, la comtesse de Bonneval fut atteinte du fléau qui était alors la terreur de l'Europe. La petite vérole faisait d'affreux ravages dans Paris, et Judith fut près d'y succomber. Sur son lit de mort, car il dut lui paraître tel, cette femme si sensible se montra courageuse et forte. Regretta-t-elle la vie qui paraissait lui échapper? Comprit-elle pour la première fois ce qu'il y a d'amertume et de déception dans les passions même innocentes? On peut le croire, car, en écrivant à l'homme qu'elle aimait si uniquement, elle exprime une résignation et même une indifférence frappantes dans une personne si jeune. Hélas ! il y a des êtres tendrement aimés, auxquels on peut parler des sentiments qu'on éprouve, mais jamais de la source d'où ils jaillissent. On peut leur dire *beaucoup* et jamais *tout*. On peut parler d'eux à Dieu, et rarement leur parler de lui. L'idée que son mari ne partageait pas ses croyances religieuses, lui pour qui elle eût donné et son sang et sa vie, lui firent sans doute *envisager la mort d'une manière bien cruelle*. Dans d'autres moments, on peut écarter ou braver cette idée, mais, en face du trépas, elle saisit l'âme et l'at-

terre. Elle parle avec calme, même avec une sorte de stoïcisme, de ce qu'elle a vu de si près. On voit qu'elle refoule les sentiments qu'elle n'oserait exprimer. Il règne une certaine contrainte dans ses paroles; le découragement semble envahir son âme. En revenant à la vie, elle se fait moins d'illusions sur sa position; il y a même une ombre d'ironie dans la manière dont elle dit ce que le temps, ce grand maître, pourra faire pour consoler M. de Bonneval et lui faire oublier qu'il a jamais eu une femme. Cette lettre est moins passionnée que les autres : on sent qu'elle est écrite sous la puissance d'un souvenir solennel.

HUITIÈME LETTRE.

« On vous a mandé, mon cher cousin, que, pour cette fois, vous avez pensé devenir veuf; j'ai été à la dernière extrémité, de la petite vérole, mais le Seigneur n'a pas encore voulu de moi. Il m'a fait cruellement envisager les approches de la mort. J'ai reçu tous mes sacrements, et, après, j'ai attendu avec fermeté mon sort. Dès qu'il en faut venir là, un peu plus tôt, un peu plus tard, me paraît assez égal. Je me flattais, par rapport à vous, que le temps, ce grand maître, vous consolerait promptement, et que même, par un de ses miracles ordinaires, il pourrait vous faire oublier que vous aviez eu une femme. Voilà, mon cher cousin, le jugement que j'aurais fait à votre égard, et qui me consolait infiniment dans mon attendrissement de me séparer d'un bonheur qui me flatte, si éloigné qu'il me paraisse. Je n'ai pas su qu'il y eût ici de vos nouvelles que plus de quinze jours après qu'elles étaient arrivées. Mon père m'avait fait cacher vos lettres, et je n'ai pu rien faire pour vos affaires. Mon père m'a dit, par la fenêtre où je le vois quelquefois, étant logée tout près de lui, qu'il a fait tout ce qu'il a dépendu de lui, mais je vois bien qu'on n'a pas pris bien vivement ici l'affirmative. Je suis persuadée que vous aurez plus de satisfaction du côté de l'Allemagne. Je me flatte, mon cher cousin, que vous ne sortirez point de votre naturel, et que vous conserverez ce sang-froid et cette prudence qui font toujours triompher d'un caractère aussi emporté que celui de M. de Mercy. Je sais à merveille que vous n'avez point besoin d'amis; mais je suis flattée de prévenir ce que vous pensez, et de vous paraître m'y conformer. Je croyais que ce serait le valet de chambre de M. le comte des Alleurs qui vous porterait ma lettre, mais le Rhingrave, gendre du prince de Salm, vint hier au soir pour m'avertir qu'il partait demain pour vous aller trouver; il veut bien se charger de ma lettre, et m'a priée de vous le recommander. Il me semble que c'est assez inutile, et, de la façon dont il m'a parlé, vous avez déjà eu tous les égards du monde pour lui. Mon père vous écrit pour lui, à la prière de madame la princesse. Je lui ai promis, malgré l'inutilité que j'y trouve, de me joindre à ces

puissances. Je vous charge donc, mon cher cousin, de ma reconnaissance pour M. le Rhingrave de ce qu'il me procure l'occasion de vous écrire. Je vous avertis qu'elle est très-grande, et que, si vous l'adoptez, vous êtes engagé à faire beaucoup pour lui. Si vous ne sentez pas le plaisir que j'ai à causer avec vous, ne me le dites pas; mon empressement, mon attachement, méritent un sort plus heureux.

« J'ai eu la petite vérole chez mon père; j'en ai chassé toute la famille, et j'en suis sortie à mon tour. Je suis logée chez M. de Saint-Frémont, qui m'a fait offrir sa maison. Je m'aperçois que je suis bien imprudente de ne pas commencer par vous dire que M. de Saint-Frémont est à la campagne; je vous laisse un moment dans une épreuve cruelle! Cependant, si votre bienheureuse paresse vous permet de lui écrire un mot sur son honnêteté, je crois que ce ne serait pas mal; mais, si cela vous paraît un poids trop pesant, prenez que je n'ai rien dit. »

M. de Bonneval, touché apparemment du danger qu'a couru sa femme, lui écrit deux ou trois fois de suite. Il paraît, d'après ce qu'elle lui répond, qu'il l'exhorte à supporter avec courage une séparation inévitable, et à ne pas regarder les événements de la vie d'une manière trop triste. Ce genre de consolation devait paraître un peu froid à un cœur comme le sien, aussi on voit, par sa lettre du 1er février 1718, qu'elle est reconnaissante de ses attentions, mais que ses illusions à elle se dissipent peu à peu. Ce n'est plus avec entraînement qu'elle écrit; ce n'est plus l'élan d'un cœur qui compte sur un retour; ce ne sont plus les doux reproches d'une jeune femme aimante; c'est comme la dernière expression d'un sentiment qui, sans rien perdre de sa force, n'osera plus désormais se montrer dans toute sa naïveté, et qui mesure avec un profond abattement le vide qui s'ouvre devant elle, et qu'en vain elle s'est efforcée de combler par la vivacité et la richesse de ses propres sentiments.

NEUVIÈME LETTRE.

« Je suis un peu mieux, mon cher cousin, et je crois pouvoir vous dire à présent que je ne prendrai pas pour cette fois congé de la compagnie. Je ne puis trop louer votre régularité, et je crains de ne vous point montrer aussi vivement ma reconnaissance que ma peine. Cependant croyez, je vous prie, que mon cœur, plus porté à sentir les impressions du bien que du mal, se livre sans partage au plaisir, et qu'il cherche toujours à combattre ce qui lui déplaît. Et, comme rien ne me touche si visiblement que ce qui vient de votre part, je suis sans cesse occupée de tout ce qui a rapport à vous. Je vous parle le moins que je puis de ma douleur d'être séparée de vous, sentant qu'il est plus aisé

de se taire entièrement que de parler *faiblement* de ce qui nous touche *violemment*. Cependant, puisque vous avez commencé, examinez quelle doit être ma situation! Il en est peu d'aussi triste. Je vous connais à peine; j'anticipe sur le temps pour vous aimer, et je dis que vous possédez tout mon cœur. Je vous perds par une absence aussi longue que notre connaissance a été courte. Ces réflexions sont difficiles à soutenir, mais j'espère que vous y pensez quelquefois. Je ne vous demande point qu'elles fassent en vous l'impression qu'elles font en moi; je craindrais que trop d'inquiétude vous dégoûtât de l'objet qui les causerait, mais je désire qu'elles vous déterminent à venir enfin auprès d'un petit monstre qui vous paraîtra sûrement sous cette forme après une aussi longue pénitence. »

La maladie de Judith vint frapper de remords l'âme ulcérée de sa belle-mère. Cette femme violente, mais sensible, se réveilla comme d'un rêve quand on vint lui dire que la femme de son fils était mourante. Malgré toutes les remontrances, elle brava le danger de la contagion, et voulut la voir. Quand elle aperçut sur le lit de mort la pauvre enfant qu'elle avait si cruellement dénoncée et lui entendit murmurer dans son délire le nom de son mari; quand elle l'appelait, d'une voix toujours douce, « Mon cher maître! » la marquise de Bonneval fondait en larmes et collait ses lèvres sur le front brûlant de Judith. Elle comprit ce que ce cœur, qui alors ne battait qu'à peine, contenait de tendresse et de dévouement; chaque mot qui s'échappait de cette bouche décolorée lui reprochait, sans le savoir, ses injustes et cruels soupçons. Jamais elle n'expliqua à sa belle-fille la cause de ce changement, et Judith ne devina pas que dans son délire elle s'était justifiée; mais, comme elle l'écrit bientôt à M. de Bonneval, elle sent que sa mère s'est désormais attendrie pour elle, et lui témoigne de l'affection. Ce fut là un grand soulagement à ses peines; et puis on comprend qu'elle ne veut plus ennuyer son mari de sa tristesse; qu'elle songe au caractère enjoué de M. de Bonneval, et se rappelle qu'elle aussi était gaie autrefois; que peut-être leur correspondance lui offrirait plus d'agrément si, en lui parlant moins de ses sentiments, elle cherchait davantage à l'amuser. Elle lui parlera donc du monde et de ses plaisirs. Elle y va pour lui en donner des nouvelles. Elle s'efforce de lui prouver qu'elle remplit son rôle dans la société, qu'elle le remplace auprès des personnes à qui il doit des égards. C'est presque en plaisantant qu'elle fera mention de son absence prolongée, et puis, sans oser le lui mander directement, elle laissera percer son inquiétude. Les gens de M. d'Aremberg ont dit que le comte de Bonneval avait renoncé aux voyages de France? Ce propos de domestiques, causant ensemble au hasard, a porté à l'épouse délaissée un coup mortel;

mais c'est en passant qu'elle découvre cette blessure; vite, elle parle d'autre chose; car, quel que soit le trouble de son âme, sa lettre doit être gaie.

DIXIÈME LETTRE.

« Je vais reprendre le bavardage que j'ai interrompu pour me trouver à la fête que madame la duchesse de Berry a donnée à madame la duchesse de Lorraine, et où elle a voulu absolument que je fusse. Jamais rien n'a été si magnifique, et toute la splendeur de la France y était répandue. On est fort aise d'avoir ici M. et madame de Lorraine, d'autant plus qu'ils sont très-jolis, et que madame de Lorraine était fort aimée étant Mademoiselle. On dit que M. de Lorraine s'en va le 12, et que nous la garderons plus longtemps. Je voudrais bien qu'il y eût ici des nouvelles amusantes à vous apprendre, mais il n'y a rien qui pût exciter votre attention. M. l'abbé d'Estrée, qui était archevêque de Cambrai, mourut hier au matin. Il laisse une belle place à donner à M. le régent. M. de Simiane est aussi mort, et sa charge de premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans a été donnée à monsieur son frère. Votre paix ne se fait-elle donc point? Je vois qu'il n'est plus d'espérance de vous revoir, s'il vous faut faire encore la campagne de Hongrie. Ce n'est pas sans peine que j'y renonce, et je crois qu'il y a peu d'exemples d'un tel sacrifice; mais votre volonté soit faite! Vous trouverez vous-même que la soumission, qui doit être le partage des femmes, n'est pas à une petite épreuve, lorsqu'il faut se rendre sur la chose du monde qui paraît la plus juste, et qu'on désire davantage. La nécessité n'a point de loi, et, quand on est faite pour obéir, je n'ai point encore imaginé qu'il y eût deux façons de le faire. Les gens de M. d'Aremberg ont dit que vous aviez renoncé aux voyages de France? Je n'ai point encore vu M. et madame de Kœnigseg. Elle est actuellement malade, mais je leur ai fait beaucoup d'honnêtetés de votre part. Madame d'Aremberg brille ici infiniment par sa figure, mais plus encore par sa vertu; elle a été trouvée charmante à la fête de madame la duchesse de Berry, où elle était priée. Tous vos parents vous font mille compliments; madame votre mère se porte mieux. Ma maladie l'a fort attendrie pour moi, et, lorsqu'elle a cru me perdre, elle a paru le craindre. Ma mère vous embrasse et vous aime toujours. Pour mon père, je ne me charge point de ses commissions, car nous ne sommes pas trop bien ensemble. Je ne lui pardonne point d'être le prétexte de ce que vous ne venez pas, et mes reproches l'accablent souvent; mais il se défend à merveille, et vous restez le seul contre qui je daigne me fâcher. Je ne saurais pourtant m'y résoudre. Vous ne me mandez point, mon cher cousin, si vous avez reçu le paquet dont j'avais chargé M. le comte. Je voudrais cependant en être informée. Vous n'êtes pas fort exact à répondre sur tout ce que je vous mande, mais je me garde

d'en murmurer, sachant bien le prix de votre temps, et que si l'on voulait trop exiger le joug ne vous paraîtrait plus supportable. »

C'est avec le même désir de prouver à son mari qu'elle l'associe à ses intérêts, qu'elle est touchée de sa gloire, qu'elle se résigne à son absence, selon les conseils qu'il lui a donnés, que madame de Bonneval écrit à son mari pour le féliciter du commandement, qu'on lui a confié, d'une des armées impériales destinées aux campagnes d'Italie. C'est avec enjouement qu'elle se plaint, et qu'elle lui adresse des éloges et des vœux propres à flatter son amour-propre.

ONZIÈME LETTRE.

« Je viens tout présentement, mon cher cousin, de recevoir votre lettre du 25 de l'autre mois, par laquelle vous m'apprenez que votre sort est décidé d'une façon à flatter infiniment la gloire. Je vous fais mon compliment sur ce qu'une pareille distinction doit faire sentir à un guerrier attaché depuis sa naissance au dieu Mars ; mais trouvez bon qu'une femme, élevée à porter ses vœux à d'autres divinités, attende l'événement pour sentir une joie qui sera toujours troublée par des craintes que la tendresse et la timidité inspirent. Je ne veux cependant pas que vous me croyiez insensible à la distinction qu'on vous accorde. Je la sens comme je dois, encore plus le plaisir de vous voir la mériter. Adieu ! Votre Excellence veut bien me permettre de l'embrasser très-respectueusement. »

Hélas ! dans une lettre du marquis de Biron à son gendre, et qui porte la même date, il y a une phrase insignifiante qui indique cependant que la santé de sa fille commence à s'altérer. « Madame votre femme, dit-il, se porte assez bien ; demain elle commence son lait. On lui a dit que vous n'aviez point pu lui écrire par le courrier. » Oui, c'était là le poison lent, mais sûr, qui minait son existence ! Toujours espérer, toujours attendre ! se composer de nouvelles espérances plus calmes, plus simples, moins ambitieuses que les premières, que les dernières, et les trouver toujours déçues ! renoncer à l'amour, s'en tenir au dévouement ; rêver l'amitié comme on a rêvé l'amour, et puis voir chaque lien se relâcher, chaque illusion pâlir, cela tue lentement, mais cela tue, à la fin, ou le sentiment qui nourrit ces souffrances, ou celle qui les éprouve ! La première année de ce martyre du cœur, Judith se désolait d'avoir été trois semaines sans lettres, sans nouvelles ; au mois de septembre de la seconde, il y avait cinq mois qu'elle n'en avait reçu ! et elle se console alors par la pensée que, dans les occasions importantes, son mari lui écrit ; cependant, dans la lettre qu'on va lire, nous la trouvons toujours sensible aux petits chagrins, à ces peines légères qui font porter la main au côté, comme si une douleur physique s'y faisait sentir. Elle aurait tant aimé faire ses com-

missions! s'occuper un moment pour lui! dire aux autres qu'elle est chargée de lui choisir un livre, un bijou! pourquoi ne l'emploie-t-il pas? pourquoi ne lui donne-t-il pas ce léger contentement, à elle, dont la vie est si terne, si monotone, si sevrée de plaisirs! Cependant il lui en vient un dans ce temps-là. L'ambassadeur d'Autriche a demandé à dîner à son père. Il lui parlera, à elle, du général des armées de l'empereur. Elle boira avec lui à sa santé; elle entendra faire son éloge. C'est un événement pour elle, et presque un bonheur. Une teinte de gaieté se répand sur ce qu'elle écrit. Elle touche en passant les bruits qui couraient sur le prince Eugène et le mauvais exemple, dit-elle, qu'il donne à ses amis; et, par une petite flatterie malicieuse, elle attaque la beauté de la comtesse Bathyany, qui déjà se rangeait, à Vienne, parmi les ennemis du général français.

DOUZIÈME LETTRE.

« Je ne voulais pas vous écrire aujourd'hui, mon cher cousin, trouvant qu'en suivant mon empressement je deviendrais trop régulière; mais mon père m'a dit qu'il vous écrirait, et je ne puis me déterminer à ne pas joindre une de mes lettres à la sienne. Vous ne pourrez désapprouver les mouvements auxquels je ne puis m'empêcher de céder, puisqu'ils vous sont une preuve des tendres sentiments que vous m'avez inspirés, et que je laisse les maîtres de mon cœur et de toutes mes actions. La dernière lettre que j'ai reçue de vous me fait voir que vous n'avez point désapprouvé les reproches que je vous ai faits de votre silence. Je suis charmée que, n'ayant point eu de tort envers moi, vous ayez cependant trouvé que j'ai eu raison. C'est tout ce qui pouvait m'arriver de plus heureux, car, dans l'extrémité de nous trouver l'un ou l'autre coupable, j'aurais désiré, sans balancer, vous trouver innocent et moi un peu trop vive pour ce qui nous regarde; n'ayant point de regret, je l'avoue, de me voir livrée à tout ce que peut inspirer la tendresse la plus forte, et toute la délicatesse possible. Ce dernier sentiment n'est fait que pour moi entre nous deux; aussi je vous promets de ne lui donner pleine carrière que lorsque cela ne pourra point vous déplaire. Je suis fort aise qu'en vous faisant quelquefois la guerre sur mon compte on vous parle de moi. J'espère que vous ne profiterez point des leçons d'un grand prince, qui ne prêche d'exemple qu'à la tête d'une armée, car la renommée, en publiant ses hauts faits, nous apprend aussi qu'un héros ne dédaigne pas d'être tendre; on pourrait même être plus difficile qu'il ne l'est sur les sujets qu'il choisit. Je ne prétends point, par une vengeance que je ne veux point entreprendre contre notre ami, attaquer la beauté d'une personne qui m'est inconnue, mais on dit qu'il y aurait de quoi. M. l'ambassadeur de l'empereur vient d'envoyer demander à dîner à mon père, qui l'avait fort

prié d'en user de cette façon, et je vais boire avec lui à votre santé, et, *sans rancune*, à celle du prince Eugène, s'il me la propose. Mon père a oublié de vous demander, dans sa lettre, s'il pourra vous envoyer par la poste la tabatière que vous souhaitez. Il répond qu'elle ira sûrement jusqu'à Strasbourg; mais il ne sait pas s'il en sera de même dans votre Allemagne. Mandez-le-lui incessamment. Vous n'avez pas voulu me charger de cette commission, me croyant peu habile en galanterie; et vous avez bien fait. Cependant M. de Gontaut, qui est celui qui s'en mêle, ne m'aurait pas refusé son secours. Je ne suis pas fâchée que vous ayez eu recours à mon père; mais, une autre fois, songez que vous êtes le maître d'une personne jalouse de vos ordres, et qui vous est attachée par les liens les plus tendres qui existèrent jamais. M. le duc de Brancas se plaint de vous; je vous en avertis, pour que vous lui écriviez si vous le jugez à propos M. de Lauzun m'assure qu'il sera fâché si je ne vous fais dans toutes mes lettres ses compliments. Je n'ai point eu de vos nouvelles depuis le 16 mai; je ne m'en plains pas, car je n'oublie point que vous m'avez écrit dans l'occasion la plus sensible de ma vie. »

Trois ans se sont écoulés; trois longues années qui ont amené bien des changements, qui ont marqué de leur sceau bien des visages, bien des destinées! Les événements se sont succédé avec rapidité; les complots intérieurs, l'insurrection, les rigueurs politiques, ont consterné la France un moment. L'agiotage a bouleversé la tranquillité; la fièvre de l'or a dévoré ce peuple mobile et avide de jouissances matérielles. Un luxe effréné règne à Paris; la peste dévastatrice a décimé Marseille. Beaucoup de vertus ont fait face, comme toujours en France, à des vices profonds; mais le crime domine dans les palais; il envahit tous les rangs. La débauche est à son comble, et le siècle impie commence à se dresser avec audace au milieu des décombres du passé. Au sein de cette société corrompue à l'excès, au milieu de ce bruit de fêtes, d'intrigues, de spéculations, de haines, de violence, de ce tourbillon de passions impures et criminelles, cherchons la fille du duc de Biron, la femme, presque la veuve du comte de Bonneval; où la trouverons-nous maintenant? Trois années se sont écoulées depuis la date de la lettre que nous venons de lire; les plus belles années de sa jeunesse! A-t-elle oublié? a-t-elle appris à haïr ou au moins à ne plus aimer? a-t-elle revu cet homme qui lui devait son amour? Peut-être a-t-il péri dans les combats, ou il trouve dans la guerre un prétexte pour l'abandon où il la laisse? Non; le comte de Bonneval est à Vienne; il y mène une vie toute matérielle et toute joyeuse. Il se fait aimer par une franchise, une gaieté, une amabilité parfaites. Il répand l'argent à pleines mains, et gagne des amis par cette fatale bonhomie qui l'a toujours caractérisé. Il chante, il boit, il se moque de tout; il

se brouille avec le prince Eugène et tourne l'empereur en ridicule; il joue son avenir pour un bon mot, comme il joue sa fortune sur un dé ou une carte. Ni lui ni personne ne songe qu'il a une femme dont le cœur se brise, dont la vie s'éteint dans le silence et l'obscurité. Pour lui tous les regards, tous les hommages; pour elle à peine une plainte, une pensée. Elle est où nous l'avons laissée il y a trois ans, chez son père; seule presque toujours, car le monde oublie aisément ceux qui vivent en dehors de ses préoccupations, de son délire. Son cœur n'a pas changé, mais elle a compris sa destinée : elle est triste, singulière, cette destinée! Désabusée, mais toujours fidèle et dévouée, Judith s'obstine à la préférer à un sort plus heureux. Elle écrit encore à M. de Bonneval, rarement et seulement quand il lui en donne l'occasion; mais elle ne sollicite plus ni ses lettres ni son retour. On remarque en elle la dignité d'une femme délaissée, jointe à la tendresse d'une épouse fidèle, malgré son abandon. Ses intérêts à lui sont toujours les siens. Elle aperçoit, avec le tact que donne l'affection, combien est fausse la route où il s'engage, les mécomptes qu'il se prépare. Un mot lui échappe, qui semble l'accuser de son propre sort; mais elle le retire à l'instant et se retranche dans un mouvement de fierté, plus touchant de sa part que les plaintes les plus amères. Sa lettre du 18 mai 1717, nous l'a montrée jadis sous le coup du premier chagrin qui l'accable; celle du 8 novembre 1721, la dernière qui nous reste de ses lettres à son mari, témoigne d'une résignation habituelle sous le poids d'une souffrance dont elle n'entrevoit pas la fin.

TREIZIÈME LETTRE.

« Je vous suis très-obligée, mon cher cousin, de l'attention que vous avez eue de me faire part de la grâce que vous a fait l'empereur, en vous accordant un privilége exclusif pour l'établissement de vos aciers. J'ai été charmée qu'elle m'ait procuré une de vos lettres. Vous m'en avez privée longtemps, et je n'ai pu attribuer votre silence qu'à une indifférence qui n'est qu'un effet trop naturel d'une longue absence après une légère connaissance; ce qu'il y a de bien certain, c'est que je ne la mériterai jamais. J'ai beaucoup souffert des bruits qui se sont répandus ici de votre brouillerie avec le prince Eugène, et je n'ai pas cru devoir vous en parler, dès que vous ne m'en disiez rien. Quand nos amis deviennent nos ennemis, je les crois les plus dangereux. Je suis disposée à croire que vous n'avez point eu le premier tort; je n'en puis pas douter; mais j'avoue que je souhaiterais fort que vous fussiez bien avec lui, sachant que vous ne serez pas capable d'aucune fausse démarche pour vous raccommoder, ce qui me paraîtrait pire que la disgrâce la plus sûre. Je souhaite beaucoup que vous obteniez ce que vous avez demandé; mais je crains infiniment que mon étoile, qui

n'est pas heureuse, ne soit un plus grand obstacle à votre bonheur que votre propre destinée. Ne croyez cependant pas, mon cher cousin, que je pense devoir envier le sort de mes sœurs. Je les trouve très-bien mariées; mais, quand on porte de certains noms et qu'on est née avec la gloire de le sentir, on prend patience sur des choses auxquelles il n'y a pas de remède. Je n'ai jamais imaginé que votre fortune dût être bornée à votre situation présente. J'espère que vous obtiendrez tôt ou tard la récompense de vos services, et je vous prie d'être persuadé que mon vif désir de voir arriver cette justice vous regarde plus que moi. Mes idées, par rapport à moi, sont dans des bornes très-simples. Je me suis attachée à vous, en bien peu de temps, de bonne foi. Je suis sincère. Cette tendresse m'a été un sujet de beaucoup de peines, mais elles n'ont point effacé un sentiment qui me fera toujours également désirer votre amitié, comme la seule chose qui puisse me rendre heureuse. »

Oui, la seule chose qui pût lui procurer le bonheur en ce monde; la seule chose qu'elle avait voulu à toute force, avec une de ces volontés trop arrêtées que Dieu se plaît si souvent à briser. Elle vécut encore longtemps dans le silence et la retraite; isolée au milieu d'un monde bruyant; toujours attachée à suivre de loin et pas à pas chaque événement de cette vie orageuse dont l'éclat pâlissait, dont le prestige allait s'évanouissant. Bien des années plus tard, lorsque d'imprudence en imprudence, de folies en folies, M. de Bonneval eut rompu tous les liens qui l'attachaient à sa seconde patrie, lorsque après avoir menacé l'empereur d'Autriche, comme il avait autrefois menacé le roi de France, appelé en duel le prince Eugène, et risqué son avenir pour une fantaisie absurde et romanesque, il se vit réduit à se réfugier en Turquie et à offrir l'appui de son bras, jadis si puissant, au Grand Seigneur, on retrouve sa femme, écrivant à un ami de son mari, qui lui donne des nouvelles de l'exilé, dont elle ne connaît que les malheurs, dont elle ignore encore l'apostasie. Dans ces deux dernières lettres, on voit revivre encore cet amour inextinguible, cette patience qui oppose une sorte de résistance passive à la compassion des autres; une sympathie toujours jeune et ardente pour l'homme qu'elle a aimé, qu'elle aime encore; une violence féminine contre ses ennemis, un rapide revirement dans ses opinions politiques. Elle s'associe à ses luttes, à sa disgrâce, à sa vengeance. On comprend que ses parents, que ses amis, ne lui parlent plus de M. de Bonneval; qu'elle dépérit sous le poids d'un fardeau qu'elle porte seule; qu'elle se roidit contre l'improbation générale qui s'élève contre lui. Peut-être croit-on sentir aussi qu'elle ne se jette pas avec un entier abandon dans les bras du suprême consolateur, et qu'il faut un dernier coup, et le plus cruel,

pour renverser enfin l'idole qu'elle encense toujours en secret. Voici la première de ces lettres à un ami dont le nom est inconnu.

QUATORZIÈME LETTRE.

« J'ai été charmée, monsieur, de recevoir votre lettre; vous savez la situation où était mon esprit lorsque vous êtes parti. Les nouvelles qui se débitaient sur M. de Bonneval, et que les Allemands mettaient une grande affectation à répandre, tous ces bruits ont fait sur moi une impression vive, dont je ne cherche pas à me défendre. Ses malheurs ont toujours été liés aussi étroitement à ma sensibilité qu'à ma destinée. Je ne veux point pénétrer dans l'inconstance des hommes en général; j'ai la timidité de mon sexe, mais je me révolte contre les craintes qui en sont inséparables, et je désire avec ardeur qu'il trouve au moins la tranquillité dans le genre de vie que ses ennemis l'ont forcé de prendre. Les succès des armées ottomanes ne me touchent point comme citoyenne, quoique j'en conçoive tous les avantages pour la France. J'avoue que je suis uniquement occupée de l'ingratitude de l'empereur et du désir qu'il soit puni d'avoir outragé un homme qui l'avait bien servi, et si souvent répandu son sang pour lui. Ce sentiment est peut-être criminel; je cherche à l'étouffer; mais les prospérités du Grand Seigneur me font bien sentir combien je suis encore éloignée de la perfection. L'humanité ne perd que difficilement ses droits; j'ai toujours uniquement désiré l'estime de M. de Bonneval; un sort singulier ne m'a jamais laissé que cette espérance; le reste de ma vie sera employé à mériter ses sentiments, et j'espère qu'il n'aura jamais pour moi ou pour ma mémoire que des souvenirs qui ne blesseront point ma délicatesse. Vous saurez, monsieur, que ma santé est très-misérable depuis bien des années. Le régime que j'observe depuis longtemps m'a un peu soulagée, mais je ne puis pas m'en écarter sans me retrouver aussi languissante que lorsque vous étiez ici. On m'assure cependant que ma poitrine n'est pas encore attaquée et n'est pas dans un péril prochain. Vous m'avez fait un très-grand plaisir de rendre compte à M. de Bonneval de la situation de ses affaires. Je n'ai eu en vue, lorsque j'ai désiré qu'il en fût informé, que la justification de ma conduite lorsqu'il était à Venise. Il connaît M. son frère, qui ne peut se dépouiller de rien et qui se croit seul dans le monde. Je vous prie de dire à M. de Bonneval que je fais des vœux bien sincères pour son bonheur. La dernière bataille a déconcerté les impériaux, et vous pouvez être sûr que la terreur est répandue dans l'armée impériale par la présence de M. de Bonneval. Le prince de Lichtenstein, qui est ambassadeur ici, dit à tout le monde que c'est un faux bruit. Vous ne devez point chercher de motifs particuliers de l'union de l'empereur et de l'impératrice de Russie. Ces deux puis-

sances se sont jointes ensemble contre toutes les autres, et notamment contre le Grand Seigneur, pour s'étendre chacune dans leurs États ; et elles seraient peut-être ennemies si elles avaient battu le Grand Seigneur. Je m'imagine que les projets de ces alliés sont bien déconcertés à présent, et que Sa Majesté Czarienne voudrait bien ne s'être pas mêlée de cette querelle. Toutes les découvertes que je pourrai faire, je ne vous les laisserai point ignorer; pour moi, je suis absolument sans conséquence; je ne sais presque rien, et mes réflexions sont très-inutiles; mais j'aurai soin d'y suppléer par mes amis, auxquels je ferai des questions. Cela paraîtra nouveau, puisque j'ai quitté le grand monde et que je ne vais plus à la cour. Je suis souvent dans la plus grande ignorance. Soyez bien persuadé, monsieur, que je serai charmée de vous donner des marques de mon estime. J'en ai conçu une véritable pour vous pendant que j'ai eu l'honneur de vous voir. Donnez-moi souvent de vos nouvelles, et ne me laissez pas ignorer celles qui auront rapport à M. de Bonneval. On est dans les fêtes pour le mariage de madame de France avec l'infant don Philippe. Je crois que je serai presque seule dans Paris dans très-peu de jours. Je n'ai pas de regret à ce que les jeunes personnes appellent *plaisir*. J'ai renoncé à tout, hors la tranquillité que je pense me procurer ; ce n'est pas une grande ambition ! »

Et, quelque temps après, elle écrit à la même personne.

QUINZIÈME ET DERNIÈRE LETTRE.

« Le détail que vous me faites, monsieur, des circonstances où s'est trouvé M. de Bonneval, ne m'a point étonnée. J'ai toujours pensé que ce ne pouvait être qu'une situation violente qui avait déterminé son sort; et, quoique je ne fusse point informée de toutes les particularités, il avait transpiré dans ce pays-ci une partie des persécutions de l'empereur. Rien n'est si touchant que ce récit que vous me faites. Je suis persuadée que les plus insensibles seraient émus à l'entendre. Son sort aurait été sans doute plus heureux s'il avait eu un mérite plus commun. Vous me connaissez assez pour juger de l'impression qu'a faite sur moi un événement si intéressant par lui-même. Tout ce que vous me mandez avait été altéré, et bien des faits ignorés. L'ambassadeur de France a fort peu parlé ici de M. de Bonneval, à ce que je crois. Du moins tout ce qui m'est revenu par lui ne m'a jamais donné une juste idée de sa position. Il me paraît que l'on ne sait point ici si M. de Bonneval est à l'armée. On le suppose par la manœuvre que font les Turcs; et la bataille de Krotska, où ils ont combattu avec une discipline très-nouvelle pour eux, le persuade à tout le monde. On compte ici que l'armée de l'empereur est détruite, et que la prise de Belgrade va le mettre dans la nécessité de demander la paix à toutes

les conditions que le Grand Seigneur voudra lui imposer. Tous les *ministres* sont fort sages et ne parlent point du désastre des Allemands; mais tous les Français sont enchantés, et l'on voit une joie générale. Il y a des gens qui prétendent que celle de la cour paraît au milieu de la politique. Les Turcs ont toujours paru aimer les Français. Je vous prie de me mander l'état de la santé de M. de Bonneval, et le lieu où il est. Je dois m'intéresser à tous les événements de sa vie, et je n'ai jamais eu à me reprocher de n'y avoir pas donné toute mon attention et une sensibilité que rien n'a pu changer et que rien n'altérera. On est fort peu instruit ici des projets des Prussiens, et c'est une chose singulière que le peu de choses qui transpirent de leur pays. Il a couru un bruit que le général Munich avait battu les Turcs; mais, comme il ne se confirme point, on doute de cette nouvelle, et on assure que les Russes sont fort alarmés des mouvements de la Suède; que la terreur est répandue dans cet empire. Il y a quelque temps que la consternation paraissait à cette cour. Si les Suédois voulaient profiter de ce moment, je crois qu'ils seraient en état de se venger de tout ce que cette puissance leur a fait d'injustice. Voilà la guerre déclarée entre les Espagnols et les Anglais! Les ambassadeurs se sont retirés sans prendre congé; ils sont rappelés réciproquement. C'est un commencement qui annonce des suites sérieuses, surtout si on conjecture juste, en supposant que les Hollandais se joindront aux Anglais. Un peu de temps éclaircira ce doute. Je suis fort étonnée que nous n'ayons eu encore aucune nouvelle de la prise de Belgrade. Cela me fait craindre qu'il ne soit arrivé quelque chose de malheureux aux assiégeants. Après cela, il ne faut pas précipiter son jugement; les Allemands arrêtent toutes les lettres, et ce n'est que très-tard qu'on sait leurs désastres. On n'attendrait pas de même leurs succès. Je ne connais point de nation si orgueilleuse que celle-là. Je ne doute point, monsieur, que vous n'ayez appris à M. de Bonneval la situation présente de ma famille, et que M. le comte de Biron, qui a un enfant, soit à présent l'aîné de la maison, ou du moins celui qui est destiné à avoir nos titres, l'abbé ayant pris un état qui l'exclut du mariage. Il est cependant l'aîné, et le duché lui est venu de droit; mais il l'a cédé au comte de Biron, et je ne doute pas que ce dernier ne soit incessamment marié. Il vient de paraître à la tête du régiment du roi, à Compiègne, et on a été fort content de lui. Jamais ce régiment n'a été sur un si bon pied. Je crois que la famille aura lieu d'être contente de cet aîné. Je me souviens que M. de Bonneval avait de l'amitié pour lui, et qu'il en avait bonne opinion. Le dernier de tous que vous avez vu, et que l'on appelle le marquis de Gontaut, est à présent colonel d'un régiment qui porte le nom de Biron, et vient d'hériter de M. d'Urfé, qui lui a donné tout son bien. Ce n'est pas un objet considérable; mais

un cadet qui est pauvre a toujours besoin de secours, et je dois prendre d'autant plus d'intérêt à sa fortune, qu'il a toujours partagé avec moi tout ce qu'il a eu. Je n'ai pas abusé de son amitié, mais il est bien rare d'en rencontrer une aussi vive dans un jeune homme, quoique frère. Je suis très-persuadée que M. de Bonneval ne sera pas fâché de savoir tous ces détails. D'après le peu que j'ai été à portée d'étudier son caractère, il m'a paru que les choses qui touchent le cœur lui font impression. Il a essuyé tout ce que l'ingratitude a d'horreurs. Le prince Lichtenstein, qui est ambassadeur ici, a fait tout ce qu'il a pu, en arrivant, pour me voir. Je n'ai jamais voulu avoir aucun commerce avec lui. Il me semble que ce serait une chose indécente que le ministre d'un potentat qui nous a tant coûté fût en aucune relation avec moi. Il est venu dans cette maison; mais, un jour qu'il me surprit chez ma mère, il ne sut jamais qui j'étais; et, comme je ne vais presque point dans le monde, et jamais dans les lieux publics, il m'est bien aisé de me soustraire à qui il me plaît.

«Je viens d'apprendre que les Anglais ont pris deux vaisseaux français qui ont été vendus à l'enchère. Il y a apparence que le roi trouvera ce procédé comme il est, et que cela aidera à la reine d'Espagne à le déterminer à se joindre dans la guerre. Il n'y a pas longtemps que je sais qu'un Espagnol disait ici que la reine d'Espagne n'avait jamais su les relations qu'avaient eues M. de Bonneval avec M. Patiguo; et elle avait paru fâchée du mystère qu'on lui en avait fait. Ce n'est pas la première fois que l'on m'a dit que le ministre avait craint le génie de M. de Bonneval. Il me semble que l'on redoute, à toutes les cours, ces personnes qui peuvent éclairer, et que c'est un démérite certain que d'en savoir plus que les autres. Je puis vous assurer que rien ne ressemble au désir qu'on a ici que les Turcs apprennent à l'Europe qu'il ne faut pas mettre de certaines gens au désespoir. Je compte, monsieur, que vous ne négligerez pas de me mettre au fait de tout ce qui concerne M. de Bonneval. Je vous assure que je serai très-sensible à cette attention. Je n'ai jamais osé me fier à personne, pour ne le pas exposer, parce que tout me paraît dangereux pour lui. M. votre neveu est parti pour Genève; il est venu me dire adieu. Je crains bien de n'être jamais assez heureuse pour lui rendre service. Les personnes dont la destinée est telle que la mienne n'ont pas souvent le bonheur de contribuer au bonheur des autres. »

Ce sont là les dernières paroles qui nous sont restées de la jeune femme dont nous avons cherché à peindre l'âme, à deviner la vie, d'après les indices que l'histoire et ses lettres nous ont laissés. Celles qu'on vient de lire sont empreintes d'un profond découragement; mais le coup qui devait lui être fatal n'avait pas encore été frappé. Son

amour et même son estime pour son mari avaient survécu aux plus dures épreuves. Fidèle au culte de toute sa vie, elle avait fermé les yeux sur ses torts, et s'exaltait dans la solitude sur les mérites qu'elle lui supposait. Jamais elle n'avait voulu renoncer à voir en lui un grand homme, un noble caractère. On s'aperçoit même que les derniers malheurs du comte de Bonneval avaient rallumé la flamme à peine affaiblie dans ce cœur généreux. Mais il vint enfin, le jour où le voile se déchira, où l'idole dut tomber! Quelles furent les souffrances de cette femme aux sentiments nobles et délicats, en apprenant que celui dont elle avait si aveuglément adoré la gloire n'était plus, aux yeux de Dieu et des hommes, qu'un vil apostat, qui reniait son Dieu comme sa patrie, son honneur comme sa foi! M. de Bonneval avait revêtu le turban, abjuré le christianisme. Elle refusa longtemps de le croire; mais, quand le doute ne fut plus possible, elle cessa de lui écrire. Renonçant à la longue illusion qui lui avait servi de bonheur, elle prit congé du passé; l'oubli lui semblait le seul moyen d'échapper au désespoir. Elle ensevelissait ses souvenirs comme on couvre d'un linceul le corps qu'on tenait embrassé l'instant d'avant. « Tout m'échappe à la fois, dut-elle s'écrier, le passé comme l'avenir! » Dieu seul put entendre ce premier cri d'un cœur blessé à mort. Elle ne parla jamais de ce dernier malheur. Anéantie devant celui dont la puissance lui apparaissait prête à punir un tel forfait, elle le pleura en silence. Sans doute, dans le fond de son âme, elle appelait la mort; la miséricorde divine la lui envoya bientôt; et l'ange à qui il est donné de consoler des douleurs inconsolables lui fit sans doute entendre alors une voix qui disait : « Tu as souffert; tu as pleuré; tu as vu se dissiper le vain prestige qui t'aveuglait et mourir une à une les illusions de la vie. Si ton cœur, fidèle encore à celui qui l'a brisé, te pousse à lui conserver un souvenir devant le maître qu'il a trahi, offre alors pour lui ta jeunesse flétrie, ta vie languissante, et cette dernière douleur, une des plus amères qu'il y ait, le désenchantement, qui empoisonne même le passé. Peut-être n'as-tu épuisé tant de souffrances, répandu tant de larmes; peut-être n'as-tu vu périr chaque espérance et ne descends-tu lentement au tombeau que pour apprendre à jeter un de ces cris qui arrachent de la main de Dieu une grâce inouïe, un prodige de miséricorde : la conversion d'une âme dans le moment suprême où lui seul peut entendre l'appel muet d'un tardif repentir. »

Judith entendit et comprit cette voix qui lui révélait le secret de sa vie. Elle se tut, elle se cacha. Un jour on vint lui dire que le comte-pacha de Bonneval la suppliait de lui écrire encore une seule fois. Elle le fit. Personne que lui n'a lu cette lettre. Quand il mourut on ne la retrouva pas avec les autres. La brûla-t-il pour éloigner des remords

importuns? la conserva-t-il près de son cœur pour être enterrée avec lui? Nul ne saurait le dire.

Judith ne survécut pas longtemps à l'événement qui acheva de lui briser le cœur. Comme une fleur qui, éclose le matin, et bientôt rejetée par la main qui l'a cueillie, exhale quelque temps un doux parfum, et meurt avant le soir, elle montra à un siècle pervers, à une société corrompue, l'exemple d'une pure et chaste vertu, d'un amour légitime et malheureux, d'une constance qui ne se démentit jamais. A peine arrivée au milieu de la vie, la vie lui échappa, et, dans la maison de son père, cette maison où enfant elle avait joué, jeune fille aimé, et femme abandonnée pleuré, elle mourut à l'âge de quarante-deux ans.

Si, dans les derniers temps de son existence orageuse, M. de Bonneval songea à s'échapper de Constantinople, comme son biographe le raconte; s'il tourna les yeux vers Rome, la patrie des chrétiens, la mère qui reçoit dans son sein tous les malheurs, tous les repentirs; si, par un dernier mouvement que nul œil humain ne discerna, sur son lit de mort qu'obsédaient des Turcs et des incrédules, il invoqua le pardon de Dieu dont les miséricordes sont inépuisables; si cette âme a pu trouver grâce devant lui, c'est sans doute qu'un ange priait dans le ciel, qui sur la terre avait beaucoup aimé, beaucoup prié, beaucoup souffert.

« Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. »

LADY GEORGINA FULLARTON.

Les lecteurs se rappellent sans doute la charmante chanson que l'auteur de ce roman a mise dans la bouche de madame de Bonneval au moment où elle cherche à dissiper la migraine dont son mari est atteint. (Voyez le *Correspondant*, livraison du 25 mars, page 610). Lady Fullarton avait indiqué, dans une note, que les paroles de cette chanson étaient empruntées à une complainte bretonne. Cette note, ayant été oubliée à l'impression, a donné lieu à une réclamation de M. Hersart de la Villemarqué, qui nous rappelle qu'il a, le premier, publié ce gracieux produit de la muse contemporaine de l'Armorique dans les *Chants populaires de la Bretagne*, et qui veut bien nous en envoyer le texte et la traduction. Les voici dans leur entier l'un et l'autre :

LES HIRONDELLES

Tre ma gerik hagar maner
Eur wenozenik a gaver;

A zo kavet eur wenozen
Lec'h a zo eur boched spern-gwenn,

Hag han karget a voukedou
Hag a blij da vab ann Otrou.

Il y a un petit sentier qui conduit du manoir à mon village;

Un sentier sur le bord duquel on trouve un buisson d'aubépine,

Tout chargé de fleurs qui plaisent au fils du Seigneur.

Me garfe but bleun e spern-gwenn, Ha but tapet gand he zorn gwenn;	Je voudrais être une fleur d'aubépine; qu'il me cueillît de sa main blanche;
But tapet gand he zornik gwenn Gwennoc'h hagar bleun et spern gwenn	Qu'il me cueillît de sa petite main blanche, plus blanche que la fleur d'aubépine.
Me garfe but bleu e spern-gwenn Ha but laket a he varlen.	Je voudrais être une fleur d'aubépine pour qu'il me plaçât sur son cœur.
Mont a ra kuit digan-omp-ni Paza ann goan tre barz ann ti;	Il s'éloigne de nous quand l'hiver entre au logis;
Mont a ra kuit tresek Bro-c'hall 'Vel ann gwenlied new nijal,	Il s'en va vers le pays de France comme les hirondelles dans leur vol.
Oa zistro ann amzer neve Distroi ra dreman adarre;	Quand revient le temps nouveau, il revient aussi vers nous.
Pa zar bleunion er prajou Hag ann bleun kerc'h barz ann parkou;	Quand les bluets naissent dans les prés et que l'avoine fleurit dans les champs;
Ha pa gan arn pinterigou Kenkoulz hag al linerigon;	Quand chantent les pinsons et les petits linots;
Dont a ra da heul ar festou Dont a ra c'hoaz d'hon pardonniou.	Il revient à la suite des fêtes; il revient pour nos pardons.
Me garfe gwel't e peb amzer Bleunion ha feston barz a ger;	Je voudrais voir des fleurs et des fêtes chez nous en chaque saison,
Ha gwelet ar gwennilied O nijul tvo zreman bapred,	Et voir les hirondelles voltiger par ici toujours.
Me garfe ho gwel't nijal Bepred e beg hon chiminal.	Je voudrais les voir voltiger toujours au bout de notre cheminée.

MÉLANGES

On nous écrit de Turin :

Le Sénat est saisi de la loi sur l'enseignement public, et le rapport de M. le sénateur Manelli, qui a tenu longtemps le portefeuille de l'instruction publique, fait pressentir quel sera le résultat de la solution du Sénat: il adoptera purement et simplement le projet voté par les députés, sans y apporter aucun changement. Avant tout, il convient de se former une juste idée de cette loi : ce n'est pas une loi d'organisation ni de principes; c'est une loi de simple administration. En France, le code qui régit l'enseignement revêt ces deux caractères : ici on a pensé à le scinder, réservant à l'avenir la sanction d'une loi ou de lois spéciales, organisant les diverses branches de l'enseigne-

ment et consacrant les principes sur lesquels il doit reposer. Se plaçant au point de vue de ce caractère spécial de la loi, le ministre aurait voulu éviter tout débat sur la question de principe, la liberté de l'enseignement, le réservant pour les lois spéciales. Chose étrange! la droite, et des membres influents du centre gauche, se sont trouvés unis pour forcer la main au ministère. Si ce n'eût été que la motion de l'honorable M. Menabrea, membre fort considérable de la droite, le ministre en aurait triomphé aisément, comme il l'avait fait de l'ordre du jour proposé par cet honorable député par lequel il voulait faire consacrer, dès à présent, le principe de liberté. Mais, dès que le ministre vit que MM. Berté et Mamiani tenaient fortement pour ce principe, et qu'ils avaient repris en sous-œuvre un ordre du jour à peu près identique, il baissa pavillon et consentit à cette motion qui astreint le ministère à baser les lois spéciales, qui se présenteront plus tard, sur le principe de la liberté. Quant au principe catholique, les idées du ministère, qui l'a voulu consacrer, ont triomphé à une très-grande majorité. Ainsi, l'art. 1er porte que la religion catholique sera la base et la règle de l'enseignement public, et les art. 6 et 8 donnent au clergé une part dans les conseils provinciaux chargés de le surveiller et de le diriger. Il y avait lieu de craindre que les opinions émises l'an dernier par les bureaux de la Chambre ne triomphassent dans la discussion publique, et que l'on n'écartât ultérieurement l'élément et l'influence de la religion catholique et du clergé. Fort heureusement l'événement a démenti cette crainte et a donné une loi moins mauvaise qu'on ne le redoutait. Le sens moral, la nécessité de rattacher l'enseignement aux principes religieux qui seuls peuvent sauver la société et la liberté, ont fini par avoir le dessus. Mais il est une chose dont le Piémont, bien qu'inexpérimenté en fait de liberté, peut néanmoins être fier, c'est la discussion parlementaire qui a eu lieu sur le terrain de cette loi importante dans le sein de la Chambre élective. Ces débats feraient honneur au parlement d'un peuple plus âgé dans la vie politique.

Le Sénat n'a pas encore donné de grands signes de vie; il a eu néanmoins une séance assez vive, celle où l'on a adressé des interpellations à M. Ratzzi, ministre de l'intérieur, au sujet d'un incident qui a failli amener une catastrophe dans le grand théâtre royal de Turin, la nuit du lundi gras. Un commencement d'incendie s'était déclaré dans la salle, comble de danseurs masqués, une effroyable panique s'était emparée de la multitude; mais on en fut quitte pour la peur. Les interpellations avaient pour objet de signaler le défaut de prévoyance et de mesures de sûreté ou de précautions de la part de la police, qui dépend du ministère de l'intérieur : les critiques ont été passablement amères et les reparties vives. Le ministre a subi un ordre du jour qui lui a causé de la mauvaise humeur. Depuis lors, le Sénat procéde silencieusement dans ses travaux parlementaires.

Ce qui a impressionné davantage l'opinion publique et qui a surexcité l'esprit de nationalité, c'est l'échange des notes diplomatiques entre la cour de Vienne et notre gouvernement. Le ton de provocation que respirait d'un bout à l'autre la note autrichienne a produit ici un effet considérable qui ne s'effacera pas de longtemps. Toutes les opinions se sont fondues en un seul sentiment, celui de la dignité et de l'indépendance nationale;

les hommes politiques les plus marquants de la droite, les conservateurs, ne se sont pas montrés moins chatouilleux, moins jaloux de l'honneur du Piémont que ceux qui se disent libéraux pur sang; et un homme d'État, jouissant d'une haute estime dans le pays, parlant du président du conseil des ministres, de sa réponse à la note de Vienne, applaudit en disant : *C'est ainsi et qu'on répond quand on a le sentiment de la dignité et de l'indépendance de son pays.* En effet, tout ce qui a un cœur sincèrement attaché à son pays a été peiné, blessé du ton insultant et provocateur du langage du conseil aulique. Cette unanimité va se traduire incessamment par l'adoption de la loi présentée par le ministre, relativement aux fortifications d'Alexandrie. Au milieu de cette unanimité de sentiment national, une pensée pénible affligeait les conservateurs, en même temps qu'elle aigrissait davantage les hommes de la révolution, c'est de voir la *presse*, qui se dit le champion des principes et des intérêts religieux, se faire l'apologiste des mesures et du langage de l'Autriche en cette occasion. Il y a là plus que de l'imprudence : la conséquence fatale en est que les ennemis du clergé le rendent solidaire de l'antinationalité; jusqu'ici ils s'obstinaient à l'accuser d'être hostile à la liberté politique, aujourd'hui ils l'accusent de sympathiser avec les ennemis de la dignité et de l'indépendance du pays. C'est pour nous un nouveau motif de gémir sur les allures, sur les tendances et le système de ces journaux. Comment ne voient-ils pas qu'ils compromettent la cause sacrée qu'ils disent défendre et au salut de laquelle nous sommes aussi bien qu'eux voués à la vie et à la mort? En vérité, on ne saurait comprendre comment des hommes dont les intentions sont à coup sûr les plus louables méconnaissent ainsi les dangers qui les menacent, et le véritable terrain sur lequel doit se combattre désormais le combat du Seigneur. Nous sommes les premiers à rendre hommage à la sainteté de leurs vues; mais nous ne nous demandons pas moins : Est-ce bien là le plan le meilleur et le plus sûr ? Est-ce bien là la stratégie la plus rationnelle et la plus riche en succès que l'on puisse et doive employer au triomphe du grand principe de la religion, de l'Église et de la société? Nous croyons que non; nous sommes au contraire convaincus, par la raison et par l'expérience de l'histoire, qu'il n'y a qu'un seul moyen de triompher de la licence antireligieuse et antinationale : c'est de se placer, pour la combattre, sur le terrain de la vraie liberté et de se rallier sincèrement pour empêcher que des hommes imprudents ou malintentionnés ne fassent dévier ce principe de sa voie naturelle, ne le corrompent dans ses applications de détail.

Un mot encore avant de finir, mais dans un autre ordre de choses. Le projet du percement du mont Cénis reprend de la consistance. Les résultats obtenus par la machine inventée par nos ingénieurs, MM. *Someiller* et *Graton*, semblent de nature à donner du poids à ce projet gigantesque qui intéresse si hautement l'Italie et la France. Dans le but d'en préciser davantage la portée, M. de Cavour vient de nommer une commission technique chargée de ces études; la machine fonctionne maintenant à Gênes, sur le banc de roches qui sépare cette ville de celle de *Saint-Pierre-d'Arène*. Tout dépend maintenant du rapport que fera cette commission. Si le système *Someiller* est adopté, et s'il est appliqué au percement du mont Cénis, dès lors, à moins que la nature n'ait caché dans le sein des Alpes des obstacles inconnus à la science, on pourra

arriver de plein-pied des plaines d'Italie aux bords du Rhône. Ainsi la Péninsule italique verra se resserrer ses rapports traditionnels, et je dirai nécessaires, avec la France, cette France qui est le cœur de la catholicité, comme Rome en est le chef, la tête et le centre vital.

Pour extrait : P. Douhaire.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

ODES ET PRIÈRES. — *Prières et souvenirs*, par M. Octave Ducros (de Sixt [1]).

M. Octave Ducros est un poëte catholique, vraiment catholique et vraiment poëte. Il appartient à cette école trop peu nombreuse aujourd'hui, mais par laquelle sont passés les plus grands maîtres de ce siècle, alors qu'en ces beaux jours de la Restauration ils offraient au Dieu de l'Évangile les prémices de leur naissant génie. Plus profondément orthodoxe que ses devanciers illustres, il marche aussi d'un pas plus sûr dans la route qu'il s'est tracée ; il n'est pas de ceux qui s'égarent, encore moins de ceux qui désertent. Il n'a point oublié les traditions de la poésie au dix-neuvième siècle, de la poésie éclose à l'ombre des autels et répandant ses premiers parfums dans le sanctuaire du Seigneur. M. Octave Ducros a donc un double titre à nos sympathies et à nos suffrages, en ce qu'il a fait de beaux vers et en ce que ses vers sont empreints du plus pur sentiment religieux.

Quel plus noble usage, en effet, se peut-il faire de la faculté poétique, que de reporter vers le ciel les dons qu'on en a reçus? Comment mieux célébrer celui de qui tout découle, qu'en nous offrant à lui dans les créations les plus intimes de notre pensée et de notre cœur? M. Octave Ducros a chanté noblement les choses saintes. Son œuvre est une continuelle adoration de l'œuvre divine, soit qu'interrogeant avec délices les mystères sacrés il y cherche et découvre le mot de l'amour infini, soit qu'il en célèbre les manifestations visibles dans les splendeurs de la création. M. Ducros est un enfant des Alpes. Il aime et comprend la montagne, et les cimes les plus hautes n'ont point de secrets pour lui ; il se complaît dans cette grande et paisible nature, il y trouve d'indicibles jouissances et de magnifiques inspirations. Mais cette contemplation sereine des choses inanimées ravit sans éblouir le poëte chrétien. Il n'adore point la matière, il ne sacrifie point à cette idole d'un nouveau genre le monde physique, envisagé non plus comme un témoignage du Dieu vivant, mais comme la forme elle-même et l'émanation de la Divinité. M. Octave Ducros ignore les égarements du panthéisme, et, s'il chante avec des accents émus les merveilleux spectacles qui s'offrent à ses regards, l'orthodoxie n'en saurait souffrir, car c'est au ciel que sa prière va chercher l'auteur de tout ce qu'il admire. Il ne s'inquiète pas des théories étranges et condamnables qui, de nos jours, ont soufflé sur tant d'imaginations auda-

[1] Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29, et chez Julien et Lanier, rue de Buci.

cieuses, et, comme il en sait braver l'influence, il n'a garde de les discuter. Grâces en soient rendues à M. Octave Ducros, sa foi sincère et fervente ne tente point ces ardeurs de la polémique toujours fatales au poëte ; mais, s'il n'a point de saintes colères, il a de saints enthousiasmes qui lui ont dicté des pages vraiment éloquentes, celle-ci, par exemple, empruntée à l'une des meilleures pièces de son premier recueil :

O Dieu des séraphins, ô Dieu qui des archanges
D'un regard éternel vois les saintes phalanges
Te présenter partout dans l'immense séjour
L'incorruptible encens de leur fidèle amour;
Toi qui de ce beau ciel qui sans cesse t'adore,
Descendis parmi nous, et qui descends encore
Dans un cœur né d'hier qui déjà tant de fois
Oublia tes décrets et transgressa tes lois,
Tu sais bien cependant, seul tu sais la misère
Qu'étale à tes regards un fils de la poussière.
Il ne peut, Dieu puissant, mesurer sans erreur
Ni son propre néant ni ta sainte grandeur,
Et, pour se raffermir au moment qu'il palpite,
Lorsque ta douce voix et le presse et l'invite,
De ces noms infinis qui composent ton nom
Il doit se rappeler un seul, celui de bon.

Certes, ce sont là de beaux vers et des vers bien faits. Les deux derniers surtout traduisent avec éclat une idée ingénieuse et forte. La forme et le fond sont ici d'accord pour frapper l'oreille et saisir l'esprit. Les passages sont nombreux, où retouver cette heureuse et parfaite harmonie entre la pensée et l'expression, surtout dans les *Odes et prières*, où le style du poëte a pris plus de fermeté, où sa manière s'agrandit encore et s'élève. *Ascension*, *Pendant l'hiver*, *Sur la montagne*, sont trois morceaux de premier ordre, et que nous mutilerions sans doute à n'en citer que des fragments. M. Ducros sait écrire, il possède la langue saine et claire des maîtres. Il fait le vers avec facilité, non sans grâce. Sa versification, toujours abondante et correcte, est à l'abri de tout blâme, et c'est à peine si nous pouvons venir à formuler un regret; ce regret, pourtant, il existe. Nous aurions désiré que M. Octave Ducros soignât plus attentivement la rime. Il ne s'inquiète pas assez, ce nous semble, de cette richesse de consonnances dont l'oreille s'accommode fort, et à laquelle l'œil lui-même ne reste pas indifférent. La moderne prosodie a de ces exigences qu'on ignorait autrefois; en ce siècle où l'on a tant écrit, où tant de vers bons ou mauvais sont nés sous la plume de tant de poëtes véritables ou prétendus, où l'art d'atteler deux syllables consonnantes n'est plus en quelque sorte qu'un jeu, il est bon d'élever l'obstacle afin d'avoir effectivement quelque chose à surmonter; le trop de commodité tombe dans la négligence, et le défaut de luxe devient pauvreté. Ajoutez à cela que les rimes sonores et profondément marquées donnent au vers plus de consistance et d'éclat. La forme y doit gagner sans que le fond en souffre. Ainsi coulée en un moule plus étroit, l'idée acquiert un nouveau relief; elle s'y façonne, elle s'y bronze et s'accentue en s'affermissant. A ceci pourtant il est une condition, c'est que le poëte ne sacrifiera pas la logique de ses inspirations à la satisfaction futile de rapprocher deux mots bien faits pour s'entendre, et

qu'il ne multipliera pas les chevilles sous prétexte de les dorer. La rime riche a pour ennemis ceux qui ne se piquent pas d'y songer et ceux qui se piquent de n'y songer pas.

Nous ne savons à laquelle de ces deux écoles appartient M. Ducros, mais nous souhaitons sincèrement que ce soit à la première. M. Ducros, en effet, n'a pas le droit de revêtir en ses œuvres les dehors mêmes de l'indigence; le ciel l'a fait trop riche pour cela.

ERNEST GERVAIS.

P. S. Au moment où nous rendons un juste et tardif hommage au talent tout à fait remarquable de M. Ducros, nous avons la satisfaction d'apprendre que, poursuivant le cours de ses inspirations religieuses et poétiques, il va donner au public un nouveau recueil et à notre foi un nouvel ornement ; ce recueil, intitulé *Prières de Mai, Poésies à la sainte Vierge* [1], contient une poésie pour chacun des jours du mois de mai, dont le nom gracieux a été depuis longtemps transformé par la piété catholique en un nom plus suave et tout divin, le *mois de Marie.*

[1] Julien et Lanier, rue de Buci.

Parmi les ouvrages propres à nourrir la piété des fidèles pendant le mois de Marie que l'éditeur A. Bray nous prie de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous nous plaisons à signaler à leur attention le délicieux volume que M. l'abbé J. Sagette vient de publier sous le titre de : *Ave, Salutations à Marie Immaculée.* Ces Salutations, empruntées à saint Bernard, à saint Bonaventure, à l'ancienne liturgie de l'Eglise, sont toutes parfumées de poésie et respirent la plus tendre piété.

Le même éditeur vient de mettre en vente une nouvelle édition du *Culte de Marie.* Grâce à des corrections et à des augmentations importantes, ce livre nous paraît, sous le rapport historique, liturgique, le plus complet qui ait été publié en l'honneur de la sainte Vierge. Monseigneur Donnet, en revêtant cet ouvrage de sa haute approbation, s'exprime ainsi : « Il renferme tout ce qui se rattache au culte de la très-sainte Vierge, de sorte qu'il peut servir à la fois de livre d'instruction et de manuel de piété. L'esprit de foi et l'onction qui respirent dans toutes ses parties en rendront la lecture aussi utile qu'intéressante aux véritables serviteurs de Marie. »

— S. E. monseigneur le cardinal archevêque de Bordeaux et S. G. monseigneur l'évêque d'Alger ont bien voulu laisser paraître sous leur patronage l'*Encyclopédie universelle* de M. de Bussy. Cet ouvrage, qui, par son prix, met la science (histoire, géographie, beaux-arts, mathématiques, physique, médecine, histoire naturelle, etc.) à la portée de tous, se recommande aux familles et aux maisons d'éducation. (*Voir aux annonces*)

FIN DU XL° VOLUME.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

TABLE

DU TOME QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUARANTIÈME DE LA COLLECTION).

JANVIER.

La mort de monseigneur l'archevêque de Paris. 5
La nouvelle édition de Saint-Simon, par M. le comte DE MONTALEMBERT. . 9
Code de la femme chez les Persans, par M. A. CHODSKO 46
Études italiennes. — César Cantu, par M. Léopold DE GAILLARD. 66
La société Bouddhique (deuxième article), par M. F. NÈVE, professeur à l'université de Louvain 87
Revue littéraire et dramatique, par M. DE PONTMARTIN.. 105
Madame de Bonneval, par Lady GEORGINA FULLARTON 124
MÉLANGES. — Société du Berry, par M. le comte Jaubert. 137
Exégèse biblique, par M. l'abbé Deschamps. 165
État actuel du protestantisme en Allemagne. 171
Lettre de Turin. 176
Question de Hérat.. 180
Poésies. A M. Briseux, par M. du Clésieux. 183
BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE :
Histoire des conseils du roi, de M. de Vidaillan, par M. le prince Albert de Broglie. 186
Les Traditionnelles, Poésies nouvelles de M. Jean Reboul, par M. Ch. Lenormant. 190
De la condition légale de la femme mariée, de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, par M. F. Desportes. 196
L'Académie de législation de Toulouse, par M. E. Bonnier, professeur à l'École de droit de Paris.. 203
Hagioglypta a Joanne Lheureux, par M. Edmond Le Blant. 206
Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, de M. de Cissey, par M. Douhaire 209
Les tables de Malaga et de Salpensa, de M. Ch. Giraud, par M. Albert Gigot. 212
Utilité d'un voyage d'agrément à Paris, de mademoiselle J. Gouraud, par M. l'abbé Henri Perreyve. 214
Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz.. 216

FÉVRIER.

Conférences de Toulouse (cinquième conférence), par le P. LACORDAIRE. . . 217
Henri IV et les Catholiques étrangers, par M. DE LAFERRIÈRE-PERCY.. . . . 236
Les livres chez les Égyptiens, par M. Fr. LENORMANT. 252
Le maréchal Saint-Arnaud, par M. H. MOREAU.. 274
Richelieu, Mazarin et Charles IV, duc de Lorraine, par M. DE METZ-NOBLAT. 296
Revue philosophique, par M. le comte FOUCHER DE CAREIL.. 311
Bossuet d'après ses derniers historiens, par M. Am. LEFÈVRE-PONTALIS . . . 332
Madame de Bonneval (suite), par lady Georgina FULLARTON.. 347
Nomination de Mgr l'archevêque de Paris, par P. DOUHAIRE. 370
MÉLANGES. — La vierge Marie, par M. Aug. Nicolas. 372
Réception de M. Biot à l'Académie française, par M. Raynaud 374
Littérature dramatique : la *Question d'argent*, par M. A. de Pontmartin. 387
Nécrologie : M. Robert Wilberforce, par M. Aug. Cochin. 397
M. le comte de Mérode, par M. A. de Broglie. 399

Bibliographie française :
Raison et foi, de M. l'abbé Collard, par M. V. de Chalambert. 401
La Réforme et la Ligue en Anjou, de M. E. Mourin, par M. V. Fournel. 402
Notes et documents relatifs à la captivité du roi Jean en Angleterre, de M. le duc d'Aumale, par M. le prince A. Galitzin. 404
Souvenirs religieux et militaires de la Crimée, du R. P. de Damas, par M. Douhaire. 406

MARS.

Le Mariage chrétien, par Mgr l'évêque d'orléans 409
Les fondateurs de l'unité française, de M. de Carné, par le comte F. de Champagny. 425
Établissement de la monarchie belge (1re partie), par M. F. de Bourgoing . . 445
Histoire de la conquête de l'Algérie, de M. Nettement, par M. A. Hennequin. 478
Étude sur la vie privée de madame de Maintenon, par M. F. Desportes. . 505
Le canal de Suez et le chemin de fer de l'Euphrate, par M. le comte de Bertou. 540
De l'impôt sur les valeurs mobilières, par M. V. Bonnet 566
Madame de Bonneval (suite), par lady Georgina Fullarton. 582
Bibliographie allemande et française :
Hugo Eisenhardt. Die gegenwærtige Staatenwelt, par M. le baron d'Eckstein. 613
La Divine Comédie, de M. de Mongis, par Foisset. 619
Les saints Évangiles, de M. H. Wallon. — Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament, de M. Berger de Xivrey. — Les Impossibilités, ou les libres penseurs désavoués par le simple bon sens, de Mgr Parisis. — Le Spiritualisme chrétien, de Félix de la Farelle. — Rapport sur le grand prix des sciences physiques pour l'année 1856, de M. Adolphe Brongniart, par M. Ch. Lenormant. 624
Le Barreau de Bordeaux, de 1775 à 1815, de M. Henri Chauvot, par M. V. Fournel 628

AVRIL.

Des appels comme d'abus et des articles organiques du concordat, par le comte de Montalembert, de l'Académie française. 631
Historiens allemands : Léopold Ranke, par Ernest Grégoire. 656
Situation diplomatique de la Valachie, par Thibault-Lefebvre. 689
Le libre examen de la vérité de la foi, par le P. Dechamps; par M. A. de Broglie. 706
Le cardinal Ximénès et l'Inquisition espagnole, par Albert du Boys 719
Études sur la vie publique de Royer-Collard, par Léon Vingtain 748
De l'union des arts et de l'industrie, par M. de Laborde; par Ch. Lenormant, de l'Institut. 765
Philosophie contemporaine, par H. Mercier de Lacombe. 793
L'Académie française, par M. A. de Pontmartin. 812
Madame de Bonneval, par lady Georgina Fullarton 826
Mélanges : Lettres de Turin. 855
Bibliographie française : Odes et prières, de M. Octave Ducros; par M. Ernest Gervais 858

AVIS. — La Table analytique du quatrième volume, qui finit avec ce numéro, sera jointe à la livraison prochaine.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUARANTIÈME

(QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE.)

ACADÉMIE. — *Réception de M. Biot à l'Académie*, 374.— L'*Académie française. Histoire de l'Académie française*, par M. Paul Mesnard.— *Rapports académiques*, par M. Villemain. — Réception de M. de Falloux. — La dernière élection de 'Académie, par Armand de Pontmartin, 812-825.

ALGÉRIE — La *Conquête de l'Algérie. — Histoire de la conquête d'Alger écrite sur des documents inédits et authentiques*, suivie du tableau de la conquête de l'Algérie, par M. Alfred Nettement, 478-504.

ALLEMAGNE. — *De l'état actuel du protestantisme en Allemagne*, 171.— *Bibliographie allemande*, par le baron d'Eckstein, 613. — Historiens allemands. — *Léopold Ranke*, par Ernest Grégoire, 656-688.

ARTS. — *De l'union des arts et de l'industrie*. par le comte de Laborde, par Ch. Lenormant, 765-792.

ASIE. — *Code de la femme chez les Persans*; par Alexandre Chodzko, 46-65.

AUGUSTIN (Saint). — La *Cité de Dieu*, de saint Augustin, traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, par M. Ém. Saisset, 793.

AUMALE (Le duc d'). — *Notes et documents relatifs à Jean. roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, 404.

BARTHOLMESS (Christian). — *Histoire critique des doctrines religieuses de la philosophie moderne*, 792.

BELGIQUE. — *Fondation de la monarchie belge*, par François de Bourgoing, 445-477.

BERSOT (Ernest).— *Essai sur la Providence*, 793.

BERTOU (J. DE). — Le *Canal de Suez et le chemin de fer de l'Euphrate*, 540-565.

BIBLIOGRAPHIE. — *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1851-1856, 203. — *Vie de Marguerite du Saint-Sacrement*, religieuse carmélite, 1619-1648, par L. de Cissey, 209. — *Utilité d'un voyage d'agrément à Paris*, par

mademoiselle Julie Gouraud, 214. — Les *Saints Évangiles*, traduction de Bossuet, mise en ordre par M. H. Wallon, 624.— *Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament*, par M. Berger de Xivrey, 624.— Les *Impossibilités, ou les Libres penseurs désavoués par le simple bon sens*, par monseigneur Parisis, évêque d'Arras, 626. — Le *Spiritualisme chrétien*, étude philosophique et religieuse écrite par un père pour ses enfants, par M. Félix de la Farelle, 626. — *Rapport sur le grand prix des sciences physiques pour l'année* 1856, par M. Adolphe Brongniart, 627.

Biot. — *Réception de M. Biot à l'Académie*, 374.

Bonnet (V.). — *De l'impôt sur les valeurs mobilières*, 566-581.

Bonneval (La comtesse de). — *La comtesse de Bonneval*, nouvelle par Lady Georgina Fullarton, 124; 347-582; 826.

Bonnier (E.), professeur à l'École de droit. — *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1855-1856, 203.

Bossuet. — *Bossuet d'après ses derniers historiens*. — *Études sur Bossuet*, par A. Floquet. — *Mémoires et journal de l'abbé Le Dieu, sur la vie et les écrits de Bossuet*, publiés par M. l'abbé Guettée, par Amédée Lefèvre-Pontalis, 332-346.

Bouddhisme. — La *Société bouddhique dans l'Inde et hors de l'Inde*, deuxième article, par F. Nève. *Eastern monachism : an account of the origines, laws, discipline, sacred writings, mysterious rites, religious ceremonies, and present circonstances, of the order of mendicants founded by Gotamo Buddha*, etc., by R. Spence Hardy. — *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, pendant les années* 1844, 1845 et 1846, par M. l'abbé Huc, ancien missionnaire lazariste en Chine, 87-106.

Bourgoing (François de). — *Fondation de la monarchie belge*, 444-477.

Boys (Albert du). — Le *Cardinal Ximénès et l'inquisition espagnole*, 719-747.

Broglie (Albert de). — *Histoire des conseils du roi depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. de Vidaillan, 186. — *M. de Mérode*, 399. — Le *Libre examen de la vérité de la foi*, par le père Dechamps, 706-718.

Cantu (César). — *Études italiennes*, par Léopold de Gaillard. — *César Cantù*, 66-86.

Carné (Le comte L.). — Les *Fondateurs de l'unité française*, études historiques, par le comte L. de Carné, 425-444.

Chalambert (V. de) — *Raison et Foi*. — *Essai sur l'idée pure de la religion appliquée au catholicisme*, par M. l'abbé Collard, 401.

Champagny (Comte F. de).— Les *Fondateurs de l'unité française*, études historiques, par le comte L. de Carné, 425-444.

Chodzko (Alexandre). — *Code de la femme chez les Persans*, 46-65.

Clésieux (Achille du).— *Poésie*.— *A M. Brizeux*, 183.

Cochin (Augustin). — *M. Robert Wilberforce*, 397.

Collard (M. l'abbé). — *Raison et Foi*. — *Essai sur l'idée pure de la religion appliquée au catholicisme*, 400.

Conférences. — *Conférences de Toulouse* (cinquième conférence), par le R. P. Lacordaire. — *De la vie surnaturelle*, 217-235.

Damas (Le R. P. de). — *Souvenirs religieux et militaires de la Crimée*, par le R. P. de Damas, 406.

Dechamps (Lepère). — Le *Libre examen de la vérité de la foi*, 706-718.

Deschamps (A. F.). — Exégèse biblique. — Les *Prophéties messianiques de l'Ancien Testament, ou la divinité du christianisme démontrée par la Bible*, par M. Guillaume Meignan, docteur en théologie, 165.

Desportes (Fernand). — *De la condition légale de la femme mariée*. — Thèse pour le doctorat, par M. Antoine Lefèvre-Pontalis, licencié ès-lettres, auditeur au conseil d'État, 196. — *Étude sur la vie privée de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon*, 505-539

Douhaire (P.). — *Mort de Mgr l'archevêque de Paris*, 1-8.— *Vie de Marguerite du Saint-Sacrement*, religieuse carmélite, (1619-1648), par L. de Cissey, 209. — *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz*, précédé d'une introduction par M. Foucher de Careil, 216. — *Souve-*

nirs religieux et militaires de la Crimée, par le R. P. de Damas, 406.

Dumas (Alexandre) fils. — La *Question d'argent*; 387.

Dupanloup (Mgr), évêque d'Orléans. — Le *Mariage chrétien*, 409-424.

Eckstein (baron d'). — *Bibliographie allemande*, 613.

Égyptiens. — Les *Livres chez les Égyptiens*, par François Lenormant, 252-273.

Espagne. — Le *Cardinal Ximénès et l'inquisition espagnole*, par Albert du Boys, 719-747. — *V.* Ximénès.

Falloux (Vicomte de). — *Réception de M. de Falloux à l'Académie*, 812.

Femme. — *Code de la femme chez les Persans.* — Servitude des femmes aux Indes, en Chine et chez tous les peuples professant l'islamisme. Réaction. Code des femmes en Perse. Les noms et les titres des législatrices. Règlements relatifs aux ablutions, prières, jours d'abstinence et jours de fêtes, cérémonie de mariage, délivrance et les rites à observer au chevet d'une accouchée, bains publics, musique, conduite d'une femme vis-à-vis de son mari, mets sacrés, cas où les femmes peuvent laisser voir leur visage à tout le monde, visites, sœurs adoptives. Caractère général et esprit des lois contenues dans le code des femmes. Mission apostolique de nos sœurs de charité et les travaux de l'abbé F. Bourgade, par Alexandre Chodzko, 46-65. — *De la condition légale de la femme mariée.* — Thèse pour le doctorat, par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, licencié ès lettres, auditeur au conseil d'État, 196.

Ferrière-Percy (Hect. de la). — *Intervention de Henri IV en faveur des catholiques étrangers* (les ambassades d'Antoine de la Boderie), 236-251.

Finances. — *De l'impôt sur les valeurs mobilières*, par V. Bonnet, 566-581.

Floquet (A.). — *Études sur Bossuet*, 332.

Foi. — Le *Libre examen de la vérité de la foi*, par le père Dechamps, 706.

Foisset. — La *Divine Comédie*, première traduction complète en vers français, par M. de Mongis, 618.

Foucher de Careil (comte). — *Revue philosophique pour* 1857, 311-331.

Fournel (Victor). — La *Réforme et la Ligue en Anjou*, par Ernest Mourin, 402. — Le *Barreau de Bordeaux, de* 1775 *à* 1815, par M. Henri Chauveau, 628.

France. — *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et de la Régence*, collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel, et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve, article de M. de Montalembert, 7-45. — *Intervention de Henri IV en faveur des catholiques étrangers* (les ambassades d'Antoine de la Boderie), par Hect. de la Ferrière-Percy, 236-251. — Le *Maréchal Saint-Arnaud d'après sa correspondance* par Henri Moreau, avocat, 274-295. — *Richelieu, Mazarin et Charles IV, duc de Lorraine.* — Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville, 296-310. — *Nomination de Mgr l'archevêque de Paris*, 370. — La *Réforme et la Ligue en Anjou*, par Ernest Mourin, 402. — *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, par M. le duc d'Aumale, 404. — *Souvenirs religieux et militaires de la Crimée*, par le R. P. de Damas, 406. — Les *Fondateurs de l'unité française*, études historiques, par le comte L. de Carné, 425-444. — *De l'appel comme d'abus et des articles organiques du Concordat*, par le comte Ch. de Montalembert, 651-655. — *Études sur la vie publique de Royer-Collard*, par Léon Vingtain, 748-764.

Fullarton (Lady Georgina). — La *Comtesse de Bonneval*, nouvelle, 124; 347; 582; 826.

Gaillard (Léopold de). — Études italiennes. *César Cantù*, 66-86.

Galitzin (Prince Augustin). — *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, par M. le duc d'Aumale, 404.

Gervais (Ernest). — *Odes et prières.* — *Prières et souvenirs*, par M. Octave Ducros (de Sixt), 838.

Gigot (Albert). — Les *Tables de Malaga et de Salpensa*, par M. Ch. Giraud, 212.

Grégoire (Ernest). — Historiens allemands. *Léopold Ranke*, 656-688.

Guettée (M. l'abbé). — *Mémoires et journal de l'abbé Le Dieu* sur la vie et les écrits de Bossuet, 352.

Haussonville (Comte d'). — *Histoire de la*

réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville (second volume), par A. de Metz-Noblat, 296-310.

Héfele (Docteur), professeur de théologie à l'université de Thubingue. — Le *Cardinal Ximénès et l'Église d'Espagne à la fin du quinzième et du seizième siècle*, par le docteur Héfele, 719-747.

Hennequin. — La *Conquête de l'Algérie*, 478-504.

Henri iv. — *Intervention de Henri IV en faveur des catholiques étrangers* (les ambassades d'Antoine de la Boderie), par Hect. de la Ferrière-Percy, 236-251.

Histoire. — La nouvelle édition de Saint-Simon. — *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, collationnés sur le manuscrit original par M. Cheruel, et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve, tomes I à IX, art. de M. de Montalembert, 9-45. — *Études italiennes*, par M. Léopold de Gaillard. — *César Cantù*, 66-86. — *Histoire des conseils du roi, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. de Vidaillan, 186. — Les *Livres chez les Égyptiens*, par François Lenormant, 252-273. — *Hugo Eisenhart, Die Gegenwœrtige staatenwelt, erster band. Die morgenlœndische staatenwelt.* Les *États du temps actuel*, premier volume. *De la situation actuelle des empires de l'Orient*, 613-617. — Historiens allemands. — *Léopold Ranke*, par Ernest Grégoire, 656-688. — *Situation diplomatique de la Valachie à l'égard des puissances européennes*, par Thibault-Lefebvre, 689-705. *V.* Valachie.

Histoire ecclésiastique. — *De l'appel comme d'abus et des articles organiques du Concordat*, par M. de Montalembert, 631-655.

Impôt. — *De l'impôt sur les valeurs mobilières*, par V. Bonnet, 566-581.

Indes. — La *Société bouddhique dans l'Inde* et *hors de l'Inde*, par Félix Nève, professeur à l'université catholique de Louvain, 87-106. *V.* Bouddhisme.

Industrie. — Société du Berry. Séance d'inauguration du 5 janvier 1857. — Discours de M. le comte Jaubert, président, 157. — Le *Canal de Suez et le chemin de fer de l'Euphrate*, par J. de Bertou, 540-565. — *De l'union des arts et de l'industrie*, par le comte de Laborde, art. de M. Ch. Lenormant, 765-792.

Inquisition. — Le *Cardinal Ximénès et l'inquisition espagnole*, par Albert du Boys, 719-747. — *V.* Ximénès.

Italie. — Études italiennes. — *César Cantù*, par Léopold de Gaillard, 66-86. — *Rome, Lettres d'un Pèlerin*, par M. Edmond Lafond, 107. — *Lettres sur l'Italie*, par M. Noël le Mire, 111. — Nouvelles du Piémont, 176; 855.

Jaubert (Le comte). — Société du Berry. — Séance d'inauguration du 5 janvier 1857. — Discours de M. le comte Jaubert, président, 157.

Laborde (Comte de). — *De l'union des arts et de l'industrie*, 765-792.

Lacordaire (Le R. P.). — Conférences de Toulouse (cinquième conférence). — *De la vie surnaturelle*, 217-235.

Lavallée (Théophile). *Lettres historiques et édifiantes de madame de Maintenon, adressées aux dames de Saint-Louis*, publiées pour la première fois par M. Th. Lavallée, 505-539.

Le Blant (Edmond). — *Hagioglypta, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur, explicatæ a Joanne l'Heureux* (Macario), 206.

Lefèvre-Pontalis (Amédée). — *Bossuet, d'après ses derniers historiens*, 332.

Lenormant (Ch.). — *Les Traditionnelles*, poésies nouvelles par Jean Reboul, de Nîmes, 190-196. — Bulletin bibliographique, 624. — *De l'Union des arts et de l'industrie*, par M. de Laborde, 765-792.

Lenormant (François). — *Les livres chez les Égyptiens*, 252,-273.

Lorraine. — *Richelieu, Mazarin et Charles IV, duc de Lorraine.* — *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, 296-310.

Littérature. — *Revue littéraire et dramatique*, par Armand de Pontmartin, 107-123. — *Rome, Lettres d'un Pèlerin*, par M. Edmond Lafond, *ibid.* — *Lettres sur l'Italie*, par M. Noël Lemire, 111. — Histoire du comte de Raousset-Boulbon, par M. Henry de la Madelène, 111. — *La Comtesse de Bonneval*, par lady Georgina

Fullarton, 124-156. — *Les Traditionnelles*, poésies nouvelles, par Jean Reboul, de Nîmes, 190. — *La Comtesse de Bonneval* (suite), 347-369; 582-612. — *La Divine Comédie*, première traduction complète, en vers français, par M. de Mongis, 618. — *V.* Poésies

Maintenon (Madame de). — *Étude sur la vie privée de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. — Lettres historiques et édifiantes de madame de Maintenon, adressées aux dames de Saint-Louis*, publiées pour la première fois par M. Théophile Lavallée, 505-539.

Mariage. — *Le Mariage chrétien*, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, 409.

Marie. — *La Vierge Marie*, seconde partie, par M. Auguste Nicolas, 372.

Mazarin. — *Richelieu, Mazarin et Charles IV, duc de Lorraine*, par A. de Metz-Noblat, 296-310.

Meignan (M. l'abbé Guillaume). — *Les prophéties messianiques de l'Ancien Testament* ou *La Divinité du Christianisme démontrée par la Bible*, 165.

Mercier de la Combe (H.) — *Philosophie contemporaine*, 793-811.

Mérode (Le comte de). — *Mort de M. de Mérode*, 399.

Mesnard (Paul). — *Histoire de l'Académie française*, 812.

Metz-Noblat (A. de). *Richelieu, Mazarin et Charles IV, duc de Lorraine. — Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville (second volume), 296-310.

Mongis (De). — *La Divine Comédie*, première traduction complète en vers français, 618.

Montalembert (Le comte de). — *La nouvelle édition de Saint-Simon*, 9-45. — *De l'appel comme d'abus et des articles organiques*, 631-655.

Moreau (Henri), avocat. — *Le maréchal Saint-Arnaud, d'après sa correspondance*, 274-295.

Morlot (Le cardinal). — *Sa nomination à l'archevêché de Paris*, 370.

Mourin (Ernest). — *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 402.

Nettement (Alfred). — *Histoire de la conquête d'Alger, écrite sur les documents inédits et authentiques, suivie du tableau de la conquête de l'Algérie*, par Amédée Hennequin, 478-504.

Nève (Félix), professeur à l'Université catholique de Louvain. — *La société bouddhique dans l'Inde et hors de l'Inde*, par Félix Nève, 87-106.

Nicolas (Auguste). — *La Vierge Marie*, seconde partie, 372.

Perreyve (L'abbé Henri). — *Utilité d'un voyage d'agrément à Paris*, par mademoiselle Julie Gouraud, 214.

Perse. — *Code de la femme chez les Persans*, par Alexandre Chodzko, 46-65. *V.* Femme. — *Question d'Hérat*, par M. Alexandre Chodzko, 180.

Peuple. — Études sur la vie publique de Royer-Collard. — *Souveraineté du peuple*, 757.

Philosophie. — *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz*, précédés d'une Introduction, par M. Foucher de Careil, 216. — *Revue philosophique pour* 1857, par le comte Foucher de Careil, 310-331. Schelling, Hamilton, Rosmini, 315 *et suiv.* — *Raison et Foi.* — *Essai sur l'idée pure de la religion appliquée au catholicisme*, par M. l'abbé Collard, 401. — *Le libre examen de la vérité de la foi*, par le père Dechamps, 706-718.

Poésies. — *Poésie.* — *A M. Brizeux*, par Achille du Clézieux, 183. — *Odes et prières.* — *Prières et souvenirs*, par M. Octave Ducros (de Sixt), 838.

Pontmartin (Armand de). — *Revue littéraire et dramatique*, 107-123. — *Littérature dramatique*, 387. — *L'Académie française*, 812-825.

Presse. — Études sur la vie publique de Royer-Collard. — *Liberté de la presse*, 751. — *Répression des délits de presse*, 753.

Protestantisme. — *De l'état actuel du Protestantisme en Allemagne*, 171. — *La Réforme et la Ligue en Anjou*, par M. Ernest Mourin, 402.

Ramus. — *Ramus (Pierre de la Ramée), sa vie, ses écrits et ses opinions*, par M. Charles Waddington, 793.

Ranke (Léopold). — Historiens allemands. *Léopold Ranke*, par Ernest Grégoire, 656-688.

Raynaud (Maurice). — *Réception de M. Biot à l'Académie française*, 374.

Religion. — Exégèse biblique. — *Les pro-*

phéties messianiques de l'Ancien Testament, ou *La Divinité du Christianisme démontrée par la Bible*, par M. l'abbé Guillaume Meignan, docteur en théologie, 164. — *Le libre examen de la vérité de la foi*, par le père Dechamps, 706-718,

Richelieu. — *Richelieu, Mazarin et Charles IV, duc de Lorraine*, par M. A. de Metz-Noblat, 296-310.

Rome. — *Hagioglypta, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur, explicatæ a Joanne l'Heureux* (Macario), 206.

Royer-Collard — *Études sur la vie publique de Royer-Collard*, par Léon Vingtain, 748 764. — Doctrines politiques, 748. — Libertés de la presse, 751. — Répression des délits de presse, 753. — Chambre des députés, 756. — Souveraineté du peuple, 757. — Corps électoral, 760.

Saint-Arnaud. — *Le maréchal Saint-Arnaud, d'après sa correspondance*, 274-295.

Saint-Simon (Le duc de). — La nouvelle édition de Saint-Simon. — *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, collationnés sur le manuscrit original, par M. Chéruel, et précédés d'une Notice par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. Tomes I à IX, art. de M. de Montalembert, 9-45.

Saisset (Émile). — *La Cité de Dieu*, de saint Augustin, traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, 793.

Sciences. — *Rapport sur le grand prix des sciences physiques pour l'année* 1856, par M. Adolphe Brongniart, 624.

Sibour (Mgr), archevêque de Paris. — *Mort de Mgr l'archevêque de Paris*, 1.

Suez. — *Le canal de Suez et le chemin de fer de l'Euphrate*, 540 565. — Le canal de Suez, 540. — Le chemin de fer de l'Euphrate, 548. — Exploration de l'Euphrate par le colonel Chesney, 550. — Le chemin de fer continué jusqu'à Bassora, 560.

Théâtres. — *Revue littéraire et dramatique*, par M. Armand de Pontmartin, 107. — Le Théâtre-Français, 116. — L'Odéon, *ibid.* — *Madame de Montarcy, ibid.* — La *Réclame*, de M. Arnould Frémy, 17. — Les *Faux Bonshommes*, de M. Barrière, 118. — Les *Pauvres d'esprit*, de M. Laya, 119. — Le Théâtre-Italien, 119. — *Il Trovatore*, 121. — La *Reine Topaze*, 122. — La *Question d'argent*, par M. Alexandre Dumas fils, 387.

Thibault-Lefebvre. — *Situation diplomatique de la Valachie à l'égard des puissances européennes*, par Thibault-Lefebvre, 689-705. — Des capitulations avec la Porte, et de leur exécution en Valachie, 690 *et suiv.* — De la suppression ou de la modification des capitulations en Valachie, 698 *et suiv.*

Vie. — Conférences de Toulouse (cinquième conférence), par le R. P. Lacordaire. — *De la vie surnaturelle*, 217-235.

Villemain. — *Rapports académiques*, par M. Villemain, 812.

Vingtain (Léon). — *Études sur la vie publique de Royer-Collard*, 748-764.

Waddington (Charles). — *Ramus (Pierre de la Ramée), sa vie, ses écrits et ses opinions*, 793.

Wilberforce (Robert). — *Mort de M. Robert Wilberforce*, par Augustin Cochin, 397.

Ximénès (Le cardinal) — *Le cardinal Ximénès et l'inquisition espagnole. — Le cardinal Ximénès et l'Église d'Espagne à la fin du quinzième et du seizième siècle*, par le docteur Héfele, par Albert du Boys, 719-747. — I. Première partie de la vie de Ximénès. — Réforme des ordres monastiques, et principalement des Franciscains conventuels, 719. — II. Ximénès considéré particulièrement dans ses rapports avec l'inquisition, 725. — III. Ximénès homme d'État et homme privé; sa mort, 740.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUARANTIÈME.

PARIS. — TYP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6377